BOURSE DE PARIS du 30 Août 1927

[illegible]	[illegible]	[illegible]

CHANGES

Londres — New-York — Allemagne (100 reichsmark) — Belgique — Espagne — Hollande — Italie — Prague — Suisse [illegible]

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

CAP CORSE — GRAND PRIX Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS compartiments depuis 20 fr. par an

LA CHAUDINE GUÉRIT BÉTAIL CHIENS [illegible]

COMPTABILITÉ [illegible] JAMET-BUFFEREAU [illegible]

Il faut en ce moment faire des
· ÉCONOMIES ·
Cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme robes et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
rue de la Sourdière Paris

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :

R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea

33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

N° 22 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

IX

[illegible] Manos Duras en la regardant fixement. Mais, si vous me le demandez, je tuerai tous les jours qui vous voudrez.

Cette réponse plut à Hélène qui dit en se tournant vers Canterac :

— Comme il est galant... à sa manière ! Vous m'avouerez qu'un pareil hommage ne manque pas d'agrément.

Mais ce dialogue familier entre Hélène et le bandit semblait irriter de plus en plus l'ingénieur. A plusieurs reprises, il essaya de pousser son cheval entre les deux interlocuteurs pour mettre fin à la conversation, mais Hélène l'arrêtait chaque fois d'un geste contrarié.

[illegible] Manos Duras, il se rabattit sur Moreno, incapable de garder pour lui seul sa colère.

— Ce gaucho est un insolent, il faudra lui donner une leçon.

L'employé approuva sans réserve la première partie de la phrase, mais il haussa les épaules en entendant le Français parler de leçon. Que pouvaient-ils contre le nomade redoutable, quand le commissaire lui-même lui témoignait une sorte de respect ?

— Il vous faut obtenir, continua l'ingénieur, qu'on ne lui achète plus de viande au camp et qu'on n'accepte aucune des affaires qu'il proposera.

Moreno fit un geste affirmatif. S'il ne désirait que cela, c'était facile.

Hélène reprit enfin sa marche après avoir salué le gaucho avec une certaine coquetterie ; elle était satisfaite de le voir [illegible], ses yeux avides brillants de désir.

— Pauvre homme ! c'est un type bien curieux !

Tandis que les trois cavaliers s'éloignaient, Manos Duras demeura immobile près du chemin. Il voulait voir cette femme quelques moments encore. Il avait sur le visage une expression grave et pensive, comme s'il pressentait que cette rencontre allait influer sur sa vie. [illegible] Mais lorsque Hélène eût disparu avec ses compagnons derrière un monticule de sable, le gaucho [illegible] Des temps [illegible] différent dans sa pensée, chassèrent ses hésitations et lui rendirent son audace coutumière.

— Pourquoi pas ? se dit-il. Elle est toute pareille à celles qui dansent au bar du Gallego. Toutes sont des femmes.

La marquise et ses compagnons continuèrent leur promenade au bord du fleuve. Soudain elle se sentit un peu de sa selle pour voir plus loin.

Dans une prairie que des saules bordaient du côté du fleuve, on voyait deux chevaux sellés en liberté.

Un homme et un jeune garçon avaient mis pied à terre et semblaient s'amuser à lancer très haut le lasso. C'était un lasso de corde, léger et facile à manier, mais moins solide que le lasso de cuir qu'employaient les cavaliers du pays.

Son instinct de femme plutôt que ses yeux permit à Hélène de reconnaître le jeune garçon.

C'était la Fleur du Rio Negro qui apprenait à Watson à manier le lasso [illegible] Comme Torrebianca allait tous les jours diriger les travaux du Canal, Richard avait maintenant plus de liberté ; il en profitait pour suivre la fille de Rojas dans ses courses vagabondes.

Hélène fit signe à ses deux compagnons [illegible]

Celinda [illegible] Watson de lui ajouter [illegible]

Le jeune homme s'arrêta [illegible]

— Voyons, [illegible]

Elle ne consentit à reconnaître son erreur et ne lui permit de se relever une fois l'autre eut tourné bride. Hélène avait deviné le stratagème et compris les gestes hostiles ; elle s'éloigna, piquée.

Les trois cavaliers entrèrent dans la rue centrale du campement un peu après le coucher du soleil. Devant la maison de Pirovani, qu'elle considérait déjà comme la sienne, la marquise descendit de cheval en s'appuyant sur Moreno, car l'Espagnol avait devancé l'autre pour jouir de son agréable contact.

Le Français salua avec une raideur militaire et s'éloigna tandis qu'Hélène entrait dans la maison. Un jour perdu ! Il était furieux contre lui-même et contre les autres.

Pirovani parut à l'entrée d'une rue et voyant que Moreno se dirigeait vers son [illegible] il courut à sa rencontre. Il désirait ardemment connaître les péripéties de cette excursion où il n'avait pu [illegible] Il craignait que pendant cette course pro[illegible] Canterac eût pris une grande [illegible] sur lui. Il sourit avec une [illegible] [illegible] madame la marquise [illegible] demandé de se placer entre elle et l'ingénieur français pour le tenir à distance.

— Oh ! je sais bien qu'elle ne peut le souffrir, dit l'Italien, j'en ai la preuve. Mais comme il dirige les travaux, [illegible] elle n'a pas osé dire ce qu'elle pense de lui.

[illegible]

— Nous sommes forcés de vivre [illegible] comme des égaux, parce que nous sommes tous reclus dans le même désert [illegible] avec indignation. Un beau jour ce gaucho voleur se croira en droit d'assister tout comme nous aux réunions du soir chez la marquise. C'est inouï !

— Le capitaine, ajouta Moreno, demande qu'on n'achète plus de viande à Manos Duras et qu'on n'accepte aucune des affaires qu'il pourrait proposer. Mais c'est vous, plutôt que lui, qui pourrez décider la chose.

Pirovani approuva avec véhémence.

— Nous le ferons ; le Français a raison... c'est la première fois depuis longtemps que je suis d'accord avec lui.

X

Quelques mois après le début des travaux à la Presa, les habitants des diverses colonies établies au bord du Rio Negro se mirent à parler avec admiration du nouveau bar du Gallego et le proclamèrent le plus bel établissement de la région. Le propriétaire avait apporté à l'intérieur des améliorations nouvelles aussi instructives qu'intéressantes.

Parmi les premiers ouvriers venus à la Presa se trouvait un Anglais qui pendant des années d'aventures avait poussé jusqu'au centre sauvage du Paraguay ; il en avait rapporté [illegible] peaux, trois mauvais caïmans empaillés et un boa de plusieurs mètres dont les indigènes avaient bourré le ventre avec des herbes. Il était mort du delirium tremens, quelques semaines après son arrivée et [illegible] son créancier, c'était emparé des animaux pour en décorer le plafond de sa boutique. En [illegible] Antonio Gonzalez regardait avec une [illegible] hérédité l'énorme reptile, mais ces ornements d'un nouveau genre plaisaient aux plus hardis trappeurs du pays. Couvert de mouches, le serpent s'étendait au milieu du plafond et les quatre caïmans se balançaient aux quatre coins, montrant au public leurs ventres jaunes et la plante de leurs pattes. On accourait d'abord pour admirer ces objets insolites. Cependant, la première curiosité passée, le patron du cabaret remarqua que cette décoration n'était pas du goût de tous ses clients. Les Italiens et les Andalous auraient à la rigueur consenti à boire sous la panse jaunâtre des caïmans, mais ils n'osaient plus lever la tête pour vider leur verre de peur d'apercevoir la forme sinistre de l'énorme serpent rongé de mouches. Les plus audacieux ne se décidaient cependant à entrer, que s'ils avaient fermé la main droite, et avancé comme des cornes l'index et l'auriculaire tout en murmurant « Lagarto ! Lagarto ! » pour conjurer le mauvais sort.

Le Gallego se sacrifia une fois de plus. Le boa fut décroché et vendu à un cabaretier de Buenos Ayres et seuls les quatre caïmans continuèrent à se balancer au plafond comme des lampes funéraires éteintes.

L'intérieur du cabaret était orné d'une infinité de drapeaux, destinés à flotter tous sur le toit aux jours de fête. Il y avait là, revendiqués par les ouvriers des divers pays du globe, tous les rectangles de couleur que les hommes ont inventés pour se séparer de leurs semblables.

Antonio Gonzalez les admettait tous : celui de l'Irlande libre aussi bien que celui de la République cinalaise. Il avait eu cependant une sérieuse discussion avec certains compatriotes natifs de Barcelone, qui avaient voulu lui imposer le drapeau catalan.

(à suivre)

52me ANNÉE - N° 224 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 1er SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais à 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.63
BUREAUX A PARIS [illegible] Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS — 1 an, 6 mois, 3 m. — Corse 16 32 62 — Contin. et Colon. 17 33 64 — Étranger 30 60 120 / 44 90 150 — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services [illegible] et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00434
BIBLIOTHÈQUE [illegible] BASTIA

Circulation automobile

La veille de certaines périodes — celle du 15 août, dont nous sortons, et celle de Pâques, notamment — les journaux du Continent ont pris l'habitude de donner, en manchette, l'avis du danger que font courir à eux-mêmes, aux occupants de leurs voitures, aux occupants des autres voitures et aux piétons, les chauffeurs pratiquant la haute école automobile sur les grandes routes encombrées. On sait que l'avertissement, observé ou non, n'est pas vain : le nombre des victimes est considérable à ces moments-là. Il l'est d'ailleurs en toutes périodes.

A ce propos, rarement on n'a pas eu l'occasion de s'étonner que les accidents ne soient pas plus nombreux en Corse, où, sans atteindre l'intensité qu'on observe dans certains îlots du continent, la circulation automobile n'est pas précisément négligeable.

Surtout, elle devrait affecter un caractère dangereux du fait de la nature de nos routes, toutes en lacets et en côtes, sauf dans la partie orientale du département. A elle toute seule, la fameuse route du Cap n'offre, à l'attention du chauffeur, pas moins de 2000 tournants.

Ce sont, précisément, ces tournants se faisant pour ainsi dire suite les uns aux autres qui ont donné aux conducteurs l'habitude de la prudence.

Il serait bon que la chose fut sue partout, car, en réalité, ce qui paraît une difficulté, un motif de danger, est, au contraire, dans le cas spécial de notre pays, un motif de sécurité. Sans doute, les rares accidents signalés ont lieu surtout dans les tournants ; mais se succédant sans interruption, ils obligent à réduire la vitesse, à corner, à respecter les prescriptions du code de la route ; ainsi, les collisions rares, sont, de plus, sans gravité.

La vitesse, impossible sur nos routes, est la principale cause des accidents. Même sur le Continent français, les accidents ne se produisent pas le plus fréquemment dans les tournants, mais en ligne droite et en palier, grâce à la vitesse, génératrice du danger. Pour une auto qui fonce contre une autre dans un lacet, pour une auto qui s'embarque dans un ravin ou détruit le parapet d'un pont, combien d'autres qui font panache ou vont se briser contre les arbres de la route droite !

Nous avons, en outre, en Corse, les précipices, comme dans les Alpes et dans les Pyrénées. Généralement, les pistes qui bordent ces précipices sont étroites, parce que taillées dans le roc. Presque pas d'exemple que les voitures aient descendu au fond de ces trous béants.

On a le sentiment du danger, l'image plutôt, mais il n'y a pas de danger, le conducteur ramassant, à ces passages, toute sa vigilance. Ces passages sont un des attraits du pays. Nous notons ici une sensation curieuse, que nous avons éprouvée et qui nous a été avouée par des touristes habitués de la Corse : ce n'est jamais la première fois qu'on circule au bord d'un précipice qu'on est saisi de vertige, car la curiosité du spectacle s'impose alors à l'esprit. Par contre, à revenir ensuite dans ces lieux impressionnants, l'on ressent comme un sentiment de gêne. La Corse n'est pas seulement un remarquable pays de tourisme pour la grâce, la variété, la virginité de ses sites. Elle l'est également pour l'originalité de ses routes qui est faite de ses innombrables tournants modifiant le décor à chaque instant, et pour ce qu'on peut appeler le « travail » des routes creusées dans la roche et surplombant les abîmes.

Le touriste, et aussi l'autochtone lorsqu'il vit loin de chez lui, nourrit son esprit du souvenir des spectacles d'un pays auquel l'autre a apporté un élément inépuisable de richesse. On ne saurait oublier les défilés de l'Inzecca, du Lancone, de la partie occidentale du Cap Corse, de la Spelunca, des abords de Porto : autant de sauts de la mort, et il s'en faut de dix centimètres de rien, mais le saut n'est jamais fait. C'est précis, mathématique. Le danger, on l'évite lorsqu'on le connaît. Le danger est sur la route de Paris à Dreux.

PB

Sir Austen Chamberlain est arrivé hier matin à Paris

Il a été salué à la gare par M. Briand

Paris, 31 août. — Sir Austen Chamberlain est arrivé hier soir à Paris. M. Briand est allé le saluer à la gare.

M. Briand ira à Genève

Paris, 31 août. — M. Aristide Briand qui est allé saluer Sir Austen Chamberlain, à la gare du Nord, l'a rencontré de nouveau à l'ambassade britannique cet après-midi.

SIR CHAMBERLAIN

Contrairement à certains bruits, M. Briand, qui est complètement rétabli, ira à Genève pour assister aux travaux de la Société des Nations.

La réception à l'Hôtel de Ville

Paris, 31 août. — Aujourd'hui à 16 h. 30 ont eu lieu à l'Hôtel de Ville décoré et pavoisé aux couleurs françaises et britanniques d'émouvantes manifestations cordiales.

Dans le salon de l'Arcade, garni à profusion de plantes vertes, M. Delsol, président du Conseil municipal, M. Bouju, préfet de la Seine, ont accueilli M. Chamberlain qu'accompagnait les membres de l'ambassade d'Angleterre.

Parmi les personnalités présentes, on notait MM. Doumer, président du Sénat, Briand, ministre des Affaires étrangères, Sarraut, ministre de l'Intérieur, Leygues, ministre de la Marine, Chiappe, préfet de police, le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, MM. René Besnard, Henri Robert, Lavedan, Henri de Régnier, Hanotaux, de l'Académie française, Fabre, Widor, de l'Académie des Beaux-Arts, docteur Roux, de l'Institut Pasteur, Professeur Letulle, Fauré de l'Académie de Médecine, MM. Jusserand, ambassadeur de France, Philippe Roy, commissaire au Canada, Appell, ancien recteur, MMmes Greffulhe, marquise de Crewe, Millerand, comtesse de Noailles, etc.

Au milieu des applaudissements, M. Delsol, président du Conseil municipal a remis au ministre anglais, des Affaires étrangères, un livre d'or offert par la France à l'Empire britannique, en gage des amitiés qui unissent les deux pays.

Le livre d'or, débute par deux préfaces de M. Poincaré, président du Conseil et M. Briand, ministre des Affaires étrangères.

Il reproduit, de la France, ses paysages, ses villes et ses monuments, ses châteaux, ses grands hommes, donnant ainsi un magnifique aperçu du patrimoine national.

Aujourd'hui se réunit à Genève, le Conseil de la Société des Nations

Le programme en sera chargé

Genève, 31 août. — Le Conseil de la Société des Nations tiendra sa 46e session demain jeudi à Genève et siègera à côté de l'Assemblée, pendant toute la durée de celle-ci qui s'ouvrira lundi prochain 5 septembre.

M. Briand, ministre des Affaires étrangères qui est délégué permanent de la France à la Société des Nations part ce soir pour Genève où il arrivera demain, en même temps que Sir Austen Chamberlain, chef du Foreing Office.

M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne est attendu pour ce soir.

L'ordre du jour de la session du Conseil comporte les questions suivantes :

1° organisation économique de la Société ; 2° établissement des réfugiés grecs, arméniens et russes ; 3° Ville libre de Dantzig ; 4° Requêtes des gouvernements roumain et hongrois, tendant à la désignation par le Conseil en vertu de l'article 239 du traité de Trianon, de deux arbitres suppléants pour le tribunal arbitral mixte roumano-hongrois ; 5° Rapport de la Conférence des experts de la presse ; 6° Conférence générale des communications et du transit ; 7° Conférence internationale pour la création d'une union internationale de secours.

Les décisions que prendra le Conseil seront soumises à l'Assemblée, mais les autres questions non inscrites à l'ordre du jour pourront faire l'objet de délibérations du Conseil. En outre, suivant l'usage, des conversations particulières auront lieu entre les principaux chefs des délégations sur les problèmes internationaux.

Enfin, il y aura lieu de se préoccuper du renouvellement partiel du Conseil, par l'assemblée, de trois de ses membres non permanents, la Belgique, la Tchécoslovaquie et la République de San-Salvador, ayant accompli leur mandat de trois ans.

On annonce l'arrivée à Genève, de M. Strasbourg, commissaire général de la Pologne à Dantzig, chargé de représenter les intérêts de la ville libre au point de vue polonais devant la Société des Nations, du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, MM. Jonkheer, Beelaerts, Van Blokland, accompagné du professeur François et du docteur Baron de Vos Vahsteewyk, fonctionnaire au département des Affaires étrangères qui sont partis pour Genève, en vue des délibérations du Conseil de la Société des Nations.

La France et le Japon signent un traité commercial

Paris, 31 août. — M. Briand et le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon, signeront le protocole fixant le régime de l'établissement et de la navigation, dans les rapports entre l'Indochine et le Japon.

Le régime ainsi établi est, de part

LE VICOMTE ISHII

et d'autre, celui de la Nation la plus favorisée.

Il est toutefois entendu que le Japon ne pourra pas réclamer le traitement spécial, réservé aux ressortissants de certaines régions limitrophes de l'Indochine.

Les dispositions de ce protocole seront insérées dans le traité de commerce et de navigation, actuellement en voie de négociation et que les hautes parties contractantes entendent conclure avant le premier janvier prochain.

L'Industrie française pendant la Guerre

M. André François Poncet, député de Paris, vient de consacrer un bel ouvrage à Robert Pinot, le regretté président du Comité des Forges de France. Un des chapitres les plus passionnants de ce volume, conçu scientifiquement et remarquablement écrit, a trait à l'organisation des fabrications de guerre au lendemain de cette bataille de la Marne dont il semble bien que le promoteur ait été le général Galliéni.

Robert Pinot est alors secrétaire général du Comité des Forges. Dès l'ouverture des hostilités, à part quelques usines qui avaient reçu des marchés dits de mobilisation et avaient pu, à ce titre, garder certains de leurs ingénieurs et de leurs ouvriers, c'est partout l'arrêt du travail, la désorganisation des équipes. Des hauts fourneaux s'éteignent ; des aciéries chôment, faute de main d'œuvre et de chefs ; d'autres épuisent leurs stocks que la crise des transports empêche de renouveler.

Cependant l'armée va bientôt manquer de munitions ; les canons font défaut, les stocks d'obus s'épuisent. Et l'occupation, par l'ennemi de nos régions de l'Est et du Nord ,nous prive de 65 % de notre production de fonte, de 62 % de notre production d'acier. Sur 170 hauts fourneaux fonctionnant lors de la déclaration de guerre, 95 sont tombés aux mains des Allemands, de même que 48 fours Martin sur 164 et 33 convertisseurs sur 100. Nous ne conservons que les deux tiers de nos moyens de production d'acier Martin et le quart seulement de nos convertisseurs.

L'instant est critique. Un adjoint du général Joffre déclare : « Si nous engagions une nouvelle bataille de la Marne, nous serions perdus ! » Ce n'est pas 13.500 obus de 75 par jour qu'il nous faut, mais 100.000 », déclare de son côté M. Millerand à Bordeaux.

Dans ces circonstances dramatiques, le gouvernement fait appel à Robert Pinot qui devient bientôt le collaborateur officiel du ministre de la Guerre et qui se consacre avec un sens pratique et une vigueur de décision exceptionnelle à la mission qui lui est confiée. Il a compris que la guerre sera singulièrement plus longue et plus dispendieuse en munitions et en matériel qu'on ne l'avait initialement admis. L'industrie des métaux va y jouer un rôle de premier plan. La métallurgie et la construction métallique constitueront l'une des assises de la défense du pays. C'est sur elles que va retomber tout le poids de l'impréparation de l'imprévision initiales.

Et voici que l'armée reçoit bientôt une partie du matériel qui lui manque : voitures fourragères, chariots, fers à cheval, crampons, etc...

Un procédé est trouvé pour simplifier la fabrication des obus et en produire plus rapidement de grandes quantités. Robert Pinot mobilise toutes les industries du pays, grandes et petites, met en route toutes les fabrications, réorganise les usines métallurgiques pouvant produire le métal à obus, tous les ateliers mécaniques possédant un outillage de tours suffisant pour fabriquer des cartouches de 75, fait mettre en marche les usines inoccupées, obtient le rappel des spécialistes, des ingénieurs, de la main d'œuvre nécessaire ; les fait rechercher dans les dépôts, reconstitue ainsi tant bien que mal tous les éléments d'une production qui se fera de plus en plus intense et qui, par la suite, arrivera non seulement à suffire à toutes les commandes de l'armement, mais à se tenir constamment au-dessus de sa tâche prête à toute éventualité.

Ce n'est pas tout. Le problème des matières premières devient bientôt aussi préoccupant que celui de la fabrication. [illegible]

D'ailleurs la question se complique [illegible]

Les stocks de fusils s'épuisent. Il faut créer un outillage perfectionné pour cette fabrication minutieuse qui comporte des pièces devant présenter une précision de l'ordre de 1/200 e. de millimètres. Robert Pinot organise si parfaitement cette nouvelle production qu'en peu de temps l'industrie privée se trouve en mesure de produire les éléments de plus de 800.000 fusils dans des conditions techniques irréprochables.

Et toujours surgit, de plus en plus aiguë, le problème des approvisionnements. On manque de magnésie. L'Angleterre n'en veut plus livrer. Pinot en trouve, à l'île d'Eubée, à l'encontre. On manque de fonte et d'acier. Pinot crée à Londres un bureau qui obtient de maîtres de forge anglais la mise en marche de cinq hauts fourneaux dont la production sera réservée aux usines françaises, et bientôt le Comité des Forges en France devient le transporteur et le répartiteur des fontes anglaises dont la France a besoin. 1.365.151 tonnes de plus de 40 qualités lui sont ainsi livrées jusqu'à la fin de la guerre et approvisionnent 800 usines.

810 millions passent ainsi entre les mains de Robert Pinot qui n'a retiré de ce service civil rendu au pays pas un centime de bénéfice ni pour le Comité des Forges ni pour lui-même et qui, à la fin des hostilités, alors qu'il lui restait, tous ses comptes une fois apurés, un reliquat de quelques millions, s'est le reverser à l'État. Le rôle admirable de cet homme éminent, rôle auquel s'est associé toute la grande industrie française ne méritait-il pas d'être connu ? Remercions M. François Poncet d'avoir fait œuvre d'historien et d'avoir si pleinement rendu justice à l'un des meilleurs ouvriers de la victoire.

François BERTIER

Les ministres du Reich en conseil

Berlin, 31 août. — Les ministres du Reich, présents à Berlin, se sont réunis en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Gessler, ministre de la Reichswehr.

En l'absence de M. Marx, le Conseil a entendu la déclaration de M. Stresemann sur la situation politique générale extérieure et les questions figurant à l'ordre du jour de Genève.

Nous croyons savoir que M. Stresemann a fait un communiqué des récents pourparlers entre M. Hoesch, ambassadeur allemand à Paris, et M. Briand concernant la réduction des troupes d'occupation en Rhénanie.

Le Gouvernement s'est borné à prendre les déclarations, remettant à une date ultérieure, probablement dans la seconde moitié de septembre, le soin de prendre position.

On peut expédier du raisin à l'Allemagne

Paris, 31 août. — Au *Journal Officiel* un avis informant les exportateurs français qu'à la suite d'une entente entre les gouvernements français et allemand, ils pourront commencer leurs exportations de raisins, dès le premier septembre, bien que l'accord commercial du 17 août dernier, ne doivent entrer en vigueur que le 6 septembre prochain.

Lévine a déjà remplacé Drouhin

Londres, 31 août. — M. Levine s'est assuré les services du pilote anglais Hinchliffe.

Interviewé, celui-ci a déclaré : « Je ne demande aucun argent. Je considère que le privilège qui m'est accordé, est magnifique.

« J'admire Levine et suis heureux de risquer avec lui la grande aventure ».

De son côté, M. Levine a déclaré : « Tout ce que nous demandons actuellement, c'est le beau temps. Aussitôt que les conditions atmosphériques le permettront, nous partirons pour New-York sur le *Miss Columbia*. »

Un grand déjeuner à Rambouillet

Paris, 31 août. — Le président de la République a reçu ce matin, en audience au château de Rambouillet, le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon et l'a ensuite retenu à déjeuner.

A ce déjeuner assistait notamment MM. Kavai, conseiller à l'ambassade du Japon, Barthou, Briand, Leygues, Léon Perrier, ministres, Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au même ministère, Léger, chef de Cabinet de M. Aristide Briand.

Voici une photographie prise au château de Lesbrielles (Belgique). Au centre, M. Léon Daudet ayant à sa droite Mme Daudet et à sa gauche M. Decoppe, son hôte.

Pour vaincre le Channel

Calais, 30 août. — Miss Harding, a abandonné sa tentative après sept heures trente de nage.

Miss Janssen a renoncé à sa tentative après quatre heures trente.

Ce matin, sont partis du Cap Gris-Nez, l'Anglaise Miss Hawkes, la Suisse Doris et le docteur allemand Schiff.

Nouveaux abandons

Boulogne-sur-Mer, 30 août. — Après 8 heures de nage, le Suisse Doris, entraîné par les courants et vaincu par le froid a renoncé à la traversée de la Manche. C'était sa première tentative.

L'Allemand, le docteur Schiff, est toujours à l'eau, mais a été porté à la dérive, assez loin de la ligne qu'il aurait dû suivre.

LE CRÉDIT POPULAIRE

L'institution du « Crédit populaire » est un des problèmes sociaux à la mode, mais c'est un problème qui s'est posé depuis plus longtemps qu'on ne le croit communément. L'initiative privée s'est déjà exercée à lui chercher une solution : elle a créé des banques populaires de différentes catégories et de diverses formes. Parmi ces établissements, nous le verrons plus loin, certains ont réussi, d'autres végètent, d'autres ont disparu sous l'influence [illegible] s'imposée, [illegible] confiance dans le crédit des clients pour lesquels ils étaient fondés.

Cependant on a trouvé ce mouvement trop précaire et trop lent et on s'est adressé à l'État pour le hâter. On lui a demandé d'intervenir [illegible] encore que, déjà, il avait largement contribué, et par une loi, à organiser le crédit agricole.

Mais avant de s'engager dans une organisation dont les bases [illegible] tions sont encore à fixer, le gouvernement — le ministre des Finances [illegible] nommé une commission [illegible] *d'étudier l'organisation [illegible] France et de rechercher les possibilités de la compléter en offrant des facilités plus grandes de crédit au moyen et au petit commerce, à la moyenne et à la petite industrie* ». Cette commission était, par hasard, judicieusement choisie et composée d'hommes pour la plupart fort expérimentés en matières de crédit et de banque. Elle a achevé ses travaux et plusieurs des rapports qui en sont sortis constituent de solides études des conclusions desquelles on doit très sérieusement tenir compte.

L'un d'eux est relatif aux résultats donnés par les diverses institutions de crédit qui ont fonctionné ou fonctionnent encore à l'étranger et en France et à la comparaison de leur organisation.

Les institutions de crédit populaire, travaillant avec leurs ressources propres et avec des dépôts, présentent le caractère de véritables banques. Elles ont pour clientèle les uns — les plus nombreuses — des petits commerçants et des petits industriels, les autres des associations ouvrières et coopératives. Avant 1870, il a été fondé en France neuf des premières et, depuis cette époque, on en a créé soixante-sept autres soit, en tout, soixante-seize fondations.

Quant aux secondes, celles s'adressant aux associations ouvrières et coopératives, quatre furent créées avant 1870 et cinq autres depuis. Ce sont les grands centres qui en ont vu éclore le plus grand nombre : on en a compté, à Paris, seize des premières et huit des secondes ; à Lyon, à Marseille et à Bordeaux, cinq des premières et, à Lyon, une des secondes. Le reste s'est réparti entre trente-quatre localités. Sur les soixante-seize banques de la première catégorie [illegible]

[illegible]

Un grand nombre de banques populaires ont commencé, en effet, par contenir des prêts à long terme. Elles ont immobilisé souvent la plus grande portie de leurs capitaux et les ont risqués dans des entreprises aléatoires. Il faut, pour aborder des capitaux considérés à acheter du matériel, des machines, des immeubles industriels, de [illegible] il s'agit de transformer des capitaux fixes en capi-

taux disponibles sur les grands, de façon à les rembourser. Puis, ces banques viendront venir, à elles une clientèle qui ne doit le crédit était trouvé en faible ... Il en résultait que le papier acheté à l'escompte était, en échange très de ces, le papier de complaisance, l'autre part, il arrivait que ces banques, étant pour venir en aide aux maisons commerciales ou industrielles, avaient des plafonds aux vergogne en capital même de leur destination.

Les exemples que nous offre l'organisation des banques populaires créées à l'étranger par l'initiative privée sont des enseignements de même ordre. Partout où c'... institutions ont réussi et notamment en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Italie, leur direction a été soumise aux règles normales, inéluctables, de la conduite des banques et des conditions naturelles du crédit. L'œuvre de Schulze-Delitzsch et de Raiffeisen en Allemagne, celle de Luzzatti en Italie sont la preuve expérimentale que la vie d'une banque populaire dépend des mêmes causes qui assurent celle d'une banque ordinaire. Elles se sont constituées plus facilement en ces pays parce que l'esprit d'association y est très développé depuis longtemps. De plus, leurs fondateurs ont mis à la base de l'institution le principe de la responsabilité et l'observance rigoureuse de la discipline de l'échéance. Si ces établissements se livrent à des opérations à long terme alors ils font du prêt hypothécaire et veillent à ce que les garanties soient certaines et le paiement des annuités effectué en temps voulu. Mais, de toute façon, leurs chefs s'assurent des garanties que présente l'emprunteur : nantissements ou cautions, solvabilité personnelle, valeur morale, tout est examiné de très près.

L.-D. ARNOTTO

Les tarifs postaux

Le tarif des factures serait abaissé à 0fr.30

C'est sans gaieté de cœur que nous avons subi, l'an dernier, les augmentations de tarifs que l'on sait. Le commerce a protesté à plusieurs reprises contre certains relèvements trop onéreux.

C'est ainsi que l'Office des transports du Centre-Ouest, réuni dernièrement à Thouars, avait l'occasion de transmettre au secrétaire général des P. T. T. deux vœux émanant de gros usagers de la poste. Ils se résumaient ainsi :

1° Abaissement de 0 fr. 15 à 0 fr. 10 de l'affranchissement des imprimés commerciaux et des prospectus de publicité pour les expéditions faites à l'intérieur des départements ;

2° Abaissement de 0 fr. 40 à 0 fr. 30 du tarif des factures dans toute la France.

L'administration des P. T. T. consultée officieusement, a repoussé le premier vœu. Le dernier relèvement n'a majoré le tarif des imprimés que de 0 fr. 05. On ne pourrait le relever de moins. Rétablir le tarif de 0 fr. 10 serait annihiler les effets du relèvement de cette catégorie de correspondance.

Par contre, pour l'abaissement de 0 franc 30 du tarif des factures, la question est toute autre et les P. T. T. ne s'y montreraient pas hostiles. Il est évident que la différence de tarif entre la lettre ordinaire de 0 fr. 50 et la facture 0 fr. 40 — laquelle ne confère aucun droit à la correspondance — est trop peu sensible.

Cette proposition de modification du tarif des factures est entre les mains du ministre du commerce qui aura toute facilité de la soumettre au Parlement en l'insérant dans la loi de finances de 1928.

La plongée au fond des Océans

Sous quarante ou cinquante mètres d'eau, un travail même peu fatigant, ne peut être poursuivi que pendant peu de temps ; si le plongeur s'efforce d'accélérer son travail, il dépense rapidement sa réserve d'énergie musculaire, sans d'ailleurs s'apercevoir de son épuisement ; mais celui-ci se manifeste dès qu'il est remonté à la surface et se traduit par des syncopes, ou par une faiblesse qui peut se prolonger longtemps. Le travail musculaire imposé au plongeur limite donc la profondeur à laquelle il peut atteindre.

Il faut considérer aussi qu'à partir d'une certaine profondeur, le plongeur a besoin d'un air d'une composition spéciale ; en effet, bien que l'oxygène ne figure dans l'air que pour 22 %, il exerce, à partir de 90 mètres de profondeur, une action nocive sur l'organisme ; à cette profondeur où il subit une pression de 10 atmosphères, le plongeur éprouve, au bout de trois heures, des symptômes d'intoxication par l'oxygène : bourdonnements d'oreilles, mouvements spasmodiques des paupières, puis du menton, de la tête et des membres, et, finalement, congestion pulmonaire.

De ce qui précède, il résulte que les profondeurs extrêmes que peut atteindre un plongeur sont les suivantes : à 100 mètres, il doit respirer un air ne contenant plus que 12 % d'oxygène, il ne doit fournir aucun travail musculaire, ne peut séjourner au delà de quelques minutes et doit se borner à un simple travail d'observation ; dans les mêmes conditions, mais en respirant un air normal, il peut descendre à 120 mètres ; à 90 mètres, il peut théoriquement se livrer à un travail peu fatigant, pendant deux ou trois heures ; toutefois, une profondeur de 50 mètres constitue la limite pratique pour un plongeur astreint à un travail pénible ; or, il suffit de lire la description des travaux de renflouement d'un navire, d'un sous-marin, etc., pour se convaincre que le travail demandé à un scaphandrier peut devenir extrêmement dur. Enfin, il ne faut pas oublier que le plus difficile, ce n'est pas de descendre dans l'eau et de s'y maintenir, mais bien d'en sortir : le grand art, pour un plongeur, c'est d'éviter les suites redoutables d'une remontée trop brusque ; celle-ci ne doit pas dépasser l'allure de 2 mètres par minute.

La vie ultra-moderne, par Henri-Perrind. Voici un livre curieux, qui dénote chez son auteur, M. Henri Perrind, un esprit rare. Le chapitre intitulé « La prophétie de Saint Malachie » est immensément au possible et tout d'une est original ..., dans sa forme littéraire, notamment.

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

Pauriol, sur "Régence" arrive premier à Bastia

Devant une foule nombreuse et enthousiaste, maintenue par un service que dirige en personne M. Savelli, maire, le départ est donné à 15 heures 19 par M. Bonnafous. Quinze coureurs restent en ligne ; le marseillais Malvezzi renonce à poursuivre la course que son camarade Alliés a abandonnée hier.

Varia emmène la bande. Le train est assez vif. Les premiers kilomètres sont parcourus sans incidents mais au sixième Maurel casse sa fourche ; cet événement ne déclanche aucune bagarre. Un kilomètre plus loin, Gandolfi inaugure la série des crevaisons. Voici la côte d'Ostriconi. Le benjamin de la course, le minuscule Toddi démarre. Il prend cinquante mètres. Emmené par Paoli, le peloton l'absorbe après quelques kilomètres. Après six kilomètres de chasse, Gandolfi rejoint.

Sur un démarrage de Mamone, Paoli ramène et continue à belle allure : le peloton se scinde en deux. Paoli, Mamone, Gandolfi, Natali, Pauriol, Merli et Baldini sont en tête ; les autres ont déjà perdu près de deux cents mètres.

Dans la côte de Cerchio la moyenne est de 20 kilomètres. Mamone fait la locomotive et accélère, ce qui fait perdre du terrain à Baldini. Les six premiers s'engouffrent dans une courte descente. Natali tombe. Il se relève et repart, mais son boyau avant rend l'âme. Baldini rejoint et dépasse le vaillant petit coureur bastiais.

Le col de Casta est enfin atteint.

Gandolfi, Pauriol et Merli sèment Paoli qui précède Mamone. Merli change de braquet. Profitant de cet arrêt les deux bastiais accélèrent et descendent à toute allure vers Saint Florent où ils arrivent à 2 h. 10 précédant Merli de 500 mètres.

Après Boca de San Bernardino, Pauriol met pied à terre pour changer de braquet. Gandolfi s'en va seul, mais il crève après la marine de Farinole et Merli le dépasse. Le bastiais répare rapidement et rejoint dans la descente. La guigne le poursuit, tenace, et sa troisième crevaison survient à la sortie de Nonza traversé à 2 h. 58. Paoli, Mamone et Pauriol rejoignent avant Albo que les quatre coureurs atteignent à 15 h. 6. Paoli crève.

Derrière eux, Gandolfi revient fort. Après douze kilomètres de chasse, il rejoint dans la côte de Marinca. Cette dernière localité est traversée à 3 heures 26.

La rude côte de Minerbio est funeste pour Merli qui connaît la défaillance et se laisse semer.

Les trois bastiais accèlerent et augmentent leur avance. Soudain, à un kilomètre de Minerbio, Gandolfi qui est remarquablement frais malgré ses chasses répétées crève encore.

A Pino, à 4 h. 12, il a déjà un retard de près de deux kilomètres. Nous l'apercevons qui chasse éperdument. Trois nouvelles crevaisons anniliferont son magnifique effort.

Pauriol et Mamone attaquent seuls la montée de Sainte Lucie. Le deuxième qui fait preuve de superbes qualités de grimpeur semble devoir lâcher son camarade mais une crevaison l'immobilise. Pauriol qui tient à se réhabiliter de ses performances médiocres des étapes précédentes appuie plus fort sur les pédales. Le compteur marque 15, 18, 20 kilomètres !

Le col est franchi ! Souple et téméraire le brave coureur se lance à fond de train vers Luri qu'il traverse à 4 h. 30. Mamone le suit à cinq minutes à toute allure.

Il traverse Santa Severa à 4 h. 45, Porticciolo à 4 h. 49, Sisco à 5 h. 12, Erbalunga à 5 h. 27.

Mammone approche, mais le danger aiguise l'ardeur de Pauriol qui, à 35 à l'heure, magnifique de régularité, arrache la victoire, une victoire bien gagnée !

Maintenus par un service d'ordre parfait assuré par la police, la gendarmerie et les membres du Sous-Comité de l'U. V. F. et de la J. O. B., les bastiais sont venus en foule sur la place où a lieu l'arrivée.

L'arrivée à Bastia

On annonce une victoire ajaccienne. Le nom de Maurel est sur toutes les lèvres. Un maillot bleu et blanc apparaît.

Un bastiais !

Hurrah !

Les applaudissements crépitent. Pauriol sprinte et franchit la ligne blanche. Maintenant il sourit et accepte un bouquet.

Une garde d'honneur lui est faite par des artilleurs du 94me — car Pauriol est artilleur dans notre ville — qui l'escortent et le félicitent, heureux comme lui. — L'esprit de corps après l'esprit d'équipe...

Mamone est acclamé, un tonnerre d'applaudissements salue Natali. Gandolfi est applaudi...

Bastia est à l'honneur.

Les arrivées se succèdent.

Le classement de l'étape

Voici le classement de la 4me étape : 1er Pauriol (J. O. B.) 5 h. 31' 30" ; 2me Mammone (J. O. B.) 5 h. 33' 30" ; 3me Natali (J. O. B.) 5 h. 47 ; 4me Gandolfi (J. O. B.), 5 h. 57' ; 5me Paoli (G. C. N.), 6 h. 04' ; 6me Passini (U. S. C.) 6 h. 09' ; 7me Baldini (V. S. A.) 6 h. 12' ; 8me Varia (J. O. B.) 6 h. 45' ; 9me Marcelli (U. S. C.), 6 h. 49 ; 10me Maurel (V. S. A.) 7 h. 01' ; 11me Charolles (V. S. A.), 7 h. 18' ; 12me Toddi (V. S. A.) 7 h. 23 ; 13me Tozzi (V. S. C.) 7 h. 27 ; 14me Colombani (V. S. A.) 7 h. 35'.

Le classement général

A la suite de la quatrième étape, le classement général s'établit comme suit : 1er Gandolfi (J.O.B.) 17 h. 46' 30" ; 2me Mammone (J.O.B.) 17 h. 49' 34" ; 3me Natali (J.O.B.), 17 h. 59' 30" ; 4me Paoli (G.N.C.), 18 h. 03' ; 5me Pauriol 19 h. 13' ; 7me Passini (U.S.C.) 20 h. ; 8me Baldini (V. S. A.) 20 h. 25' 30" ; 9me J.O.B.) 18 h. 47' 30" ; 6me Maurel (V.S.A.) Varia (J.O.B.) 20 h. 41' 10" ; 10me Marcelli (U.S.C.), 21 h. 49" ; 11me Colombani (V.S.A.) 22 h. 40' 20" ; 12me Tozzi (V.S.C.) 23 h. 39' ; 13me Toddi (V.S.A.) 23 h. 40' ; 14me Charollet (V.S.A.) 24 h. 00' 10".

Aujourd'hui cinquième étape : Bastia-Vivario ; le départ aura lieu à 12 heures précises devant le Café du Kiosque.

Après la lettre de M. Bordigoni

Nous recevons du Comité de l'U.V.F. la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Fort en verve, M. Bordigoni consacre dans le *Petit Bastiais* d'hier, une longue colonne au Tour de Corse du Comité Départemental de l'U. V. F.

On a lu sa longue épître.

On l'a appréciée.

Nous pourrions nous dispenser de répondre à *l'ex-pionnier* du cyclisme en Corse. Il a toujours été dans nos habitudes de dédaigner les injures. Puis, n'insulte pas qui veut...

Mais nous nous insurgeons contre l'accusation précise que M. Bordigoni porte contre nous d'avoir abusé de la crédulité et de la confiance du public et des coureurs en annonçant pour notre course le patronage du *Petit Marseillais*.

Nous nous bornerons pour nous justifier à reproduire la correspondance que nous eûmes à ce propos avec des représentants qualifiés du *Petit Marseillais*.

En raison de l'abondance des matières, nous publierons demain le complément de la lettre du Comité. Hâtons-nous de dire que les arguments indiscutables qu'elle apporte démontrent surabondamment la bonne foi des « Uvéfeistes ».

VIENT DE PARAITRE

Le prochain numéro du Journal des Retraités qui paraîtra le 7 septembre, contiendra le texte in-extenso de la circulaire que vient de publier le ministère des Finances, au sujet des rappels de suppléments spéciaux de Pensions, allocations et majorations.

Grâce à ces nouvelles dispositions de la loi des Finances les retraités vont toucher une indemnité très importante qui atteindra plusieurs milliers de francs pour beaucoup d'entre eux.

C'est un pas de fait vers la péréquation, grâce aux efforts du Journal des Retraités (1, rue de l'Amiral Roussin, 1, Paris, 15me). (Abonnement : un an : 12 frs).

Ce numéro qui permettra aux retraités de calculer eux-mêmes le montant de leur indemnité et d'éviter des erreurs toujours coûteuses sera envoyé sans augmentation de prix aux abonnés du Journal des Retraités.

Les acheteurs au numéro sont priés de bien vouloir retenir à l'avance ce numéro qui coûtera un franc chez le dépositaire bastiais du Journal des Retraités, M. Bereni, rue Sébastiani.

La doctrine de l'évolution, par Philippe Célerier. Le livre que Philippe Célerier vient de faire paraître sous le titre « La Doctrine de l'Evolution », sera lu par tous les hommes qui se sont élevés à la dignité de penser.

Les problèmes les plus passionnants de la philosophie : le problème de l'Univers, le problème de l'Ame, le problème Social, y sont développés sous une forme très claire, accessible à toutes les intelligences. Les solutions que l'auteur propose ont été longuement mûries dans l'étude et la méditation ; elles sont extrêmement réconfortantes.

Le Large, par Georges Delta, un volume in 8° cour.. Voulez-vous faire un beau voyage maritime ? voulez-vous vivre à bord d'un palace mouvant ? voulez-vous y aimer, y danser, y pleurer ? voulez-vous respirer le grand air du large et boire l'embrun immaculé de la mer ? lisez le livre de Georges Delta. Plein d'humanité, utile, animé d'un grand bon sens, l'auteur du « Large » a su mettre dans ses évocations saisissantes d'un « bord » de luxe, la grande leçon de l'injustice sociale. Livre remarquable dans sa construction et dans ses descriptions, riche de tout l'intérêt que donne à une œuvre : la vérité.

« *Minerva* » n° 107, du 28 août 1927.

Lire dans ce numéro : Concours photographique grand concours de bébés (60.000 frs de prix) de scènes enfantines. Notre prix : Les femmes devant la politique : Quels sont les sentiments, les idées et les intérêts qui peuvent le mieux rapprocher et unir les français. La femme dans l'Inde. Notre grand référendum des princesses françaises. Echos et menus propos. La mode pratique de la semaine. Les menus de Minerva. Conseils du jardinier. Pour embellir le home : l'ameublement à la campagne. Le développement du sport féminin. Quelques idées sur les bains de mer. Chaque jour apporte un tissu nouveau ou une fourrure inédite. L'amour des belles lettres. L'éducation financière de la femme. Le courrier des lectrices. Les romans de Minerva : La Mariée noire (par Mme Jean Moura, 2me Prix Minerva) ; La princesse Murat et « Ferme la nuit ». Concours littéraire. Le Musset et ses premières interprètes. Les centenaire du romantisme : le théâtre de vedettes du cinéma : Mme Andrée Standard.

Le N° 1 de la revue « *Musique et Musiciens* » éditée par « Les Amis de l'Opéra », 30 bis, rue Gassendi, Paris XIVme.

Le but proposé par ce groupement de donner sur chaque musicien célèbre non seulement son chef d'œuvre, c'est-à-dont la fondation remonte en 1911, est dire l'ouvrage dans lequel il a le mieux marqué son originalité, mais encore de détacher de ses œuvres certains morceaux célèbres.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Ettore DAMIANI & Cie, 21 Boulevard Paoli

ECHOS

Billet Parisien

J'avais souvent entendu parler des écoles hôtelières, mais je n'en connaissais point. Je viens d'en visiter une au moment où je m'y attendais le moins, dans un bois de pins surplombant la mer, sur la Côte d'Emeraude.

Vous savez que l'objet de ces écoles est de former les jeunes gens des deux sexes qui se destinent à la carrière hôtelière. Leur instruction dure plusieurs mois et comprend un stage de surveillance aux cuisines et au rayon des achats, au service de la table et des chambres, enfin à la caisse et à la direction. Le bon élève muni de son diplôme peut trouver à s'employer aussitôt dans un grand hôtel pour parfaire sa technique et acquérir le fin du fin du métier. Après quoi, il lui sera permis de prétendre à quelque emploi important, ou, s'il en a les moyens, il s'établira à son compte avec de grandes chances de réussir, car il sera familiarisé avec les méthodes modernes et il aura le souci de donner à sa clientèle le maximum de confort au prix le plus réduit.

L'école hôtelière des Côtes du Nord ne fonctionne que l'été. Elle forme surtout des jeunes filles pour l'exploitation des hôtels balnéaires de la région. Le public y est admis et bien traité. Le menu est soigné, le mobilier simple et pittoresque et l'on est servi avec célérité et bonne grâce. Toutes les élèves sont scourigantes sous leurs atours bretons, atours qui n'ont rien de cette monotone uniformité qui rappellerait les bouillons de Paris. Celle-ci porte la robe et la coiffe des filles de Guingamp ; celle-là, gentille à croquer, est en Paimpolaise ; et voici les costumes de Lannion, Plouaret, Saint Brieuc, Loudéac, Dinan...

Vous prend-il le caprice de commander votre repas en anglais, il vous est répondu correctement dans la même langue, et si vous quittez trop tôt le restaurant installé dans la pinède, une serveuse stylée esquisse une révérence en vous disant :

— Ne partez pas encore, monsieur, on va faire des crêpes.

Et c'est vrai !

Et les crêpes à la mode de Bretagne sont excellentes ! — Gabriel Bassé.

CALENDRIER

Aujourd'hui 1er septembre, 1927. 244e jour de l'année, 121 à venir.

Aujourd'hui, St- Leu

Demain, St-Antonin.

EPHEMERIDES CORSES

1er septembre 1747. — La Cour de Turin prie instamment celle de Londres de donner au contre-amiral Bing des instructions pour seconder l'entreprise de Rivarola et de ses troupes, contre les Génois en Corse.

LES TRAINS LES PLUS RAPIDES

Entre les Aubrais et Saint-Pierre-des-Corps, le Sud-Express marche à 100 kilomètres à l'heure.

Il n'y a que deux vitesses moyennes plus hautes sur les réseaux français : le rapide n° 185 (Compagnie du Nord) section Paris-Saint-Quentin, 97 k. 700 à l'heure, et le rapide n° 30 (Compagnie de l'Est), section Chaumont Troyes, 91 k. 100.

Viennent ensuite :

Le rapide 7071 (Compagnie du Midi) section Bordeaux-Dax, 89 k. 300 ; le rapide n° 107 (Etat), section Paris-Rouen, 82 k. ; le Calais-Méditerranée, (P. L. M.), section Valence-Avignon, 81 k. 100 ; l'express n° 27 (Alsace-Lorraine), section Colmar-Strasbourg, 80 k. 700.

Ces vitesses sont des vitesses « moyennes » ; pour les atteindre, les trains qui les réalisent marchent par moment à 120 kilomètres à l'heure, qui est la vitesse maxima autorisée sur les réseaux français.

UNE « SŒUR » AU VOLANT D'UN « POIDS » LOURD

Une femme au volant d'une auto, la chose n'est plus pour nous étonner, l'automobilisme étant devenu une des plus belles conquêtes du féminisme. Mais une femme au volant d'un lourd camion, c'est un spectacle beaucoup plus rare, surtout quand la « chauffeuse » est habillée en religieuse.

A Pau, la communauté de Saint-Joseph, dont les religieuses se sont spécialisées dans les humbles travaux de blanchissage était fort ennuyée des exigences du chauffeur salarié qui était chargé des livraisons en ville.

— Pourquoi n'apprendrais-je pas à conduire ? demanda timidement une des sœurs à la Mère supérieure.

LE PRIX D'UNE LETTRE ANONYME

Dans la rue Transvère, à Rome, se trouve, paraît-il, une boutique sur laquelle on peut lire ces lignes, en italien naturellement :

Ecrivain public et privé
Bureau d'écritures en tous dialectes
Roman, espagnol, abbruzzais, napolitain et italien
Spécialités pour servantes affectueuses et boudeuses

Déclarations tendres ou plaintives
Lettres de reproches aux maris volages
Lettres d'excuses brûlantes ou modérées pour soldats des troupes à pied ou à cheval.

A moitié prix on écrit des lettres anonymes

L'ensemble de l'enseigne n'est certes pas mal, mais la dernière est suggestive... et quel encouragement à envoyer des lettres anonymes !

INFORMATIONS LOCALES

Giustizia Paolina

La giustizia paolina était prompte et efficace.

Dans les trois jours du crime le « patre della commune » avait la sentence prononcée par la justice qui était arrivée sur les lieux et si le coupable ne se soumettait pas, les châtaigniers, les oliviers appartenant à la famille du criminel étaient coupés, les vignes rasées au pied, la maison abattue et seul un pan de mur subsistait pour indiquer aux populations que la justice de Paoli venait de passer.

Aussi aux huits cents attentats annuels contre la vie humaine que comportait la domination génoise, la criminalité fut réduite à sa plus simple expression.

Quelques exemples salutaires avaient suffi et, ajoute, le célèbre écrivain Renucci : « Dono quest' epoca rari divennero in Corsica gli omicidi ».

Point n'est besoin d'ajouter qu'une justice expéditive produirait d'aussi bons résultats dans la France actuelle que pour la Corse d'autrefois.

Il se peut que les incendies de l'Estérel soient provoqués par des charbonniers italiens et que chez nous, en dehors des bergers, il y ait une large part à réserver aux malveillants et à certains propriétaires intéressés à brûler leur maquis.

Peu importe. Avant tout, il faut trouver les coupables. Il faut que chacun coopère et aide la justice dans son travail un peu complexe en présence de la multiplicité des désastres ; mais avant tout, il faudra une fois les criminels repérés et connus, agir promptement si l'on veut pratiquer ces salutaires exemples.

On montrera aux jurés les ruines encore fumantes et les maisons non encore relevées. Quant au souvenir de ceux qui ont disparu dans la terrible tourmente, il sera encore assez mince pour que cette évocation puisse produire un résultat tangible.

Et non sans émotion, on évoquera le cas d'un médecin, enfant de Bastia, qui a dû quitter le chevet de son père à l'agonie pour aller chercher du secours s'il ne voulait pas voir toute sa famille périr au milieu de ses propriétés en flammes.

Assez de ruines, assez de deuils. Il faut une leçon et une leçon exemplaire.

Pour les sinistrés des derniers incendies

M. de Moro Giafferri, député de la Corse, avait adressé, ainsi que nous l'avons relaté en son temps, une demande au gouvernement, concernant les secours à attribuer aux victimes des derniers incendies.

Il a reçu de M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, la réponse suivante :

Mon Cher Ministre,

Je vous confirme ce que je vous ai dit ce matin au cours de notre entrevue : je demande au Préfet de la Corse de m'adresser des propositions de secours immédiats et vous promets que dans la mesure de mes disponibilités, je m'efforcerai de répondre au désir que vous m'avez exprimé.

Par ailleurs, il est dans mes intentions de déposer un projet de loi pour aider à la reconstitution des capitaux détruits.

Veuillez agréer, mon Cher Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : SARRAUT

MAKIA

DANS LA MARINE

M. le capitaine de corvette Pieri Pierre-François-Joseph a été promu au grade de capitaine de frégate.

POSTES ET TELEGRAPHES

Les postulantes dont les noms suivent ont été nommées dames employées des postes, télégraphes et téléphones, à titre temporaire :

Mme Filippi, dans les Bouches-du-Rhône ;

Mlle Marchesi, dans le Nord.

ESSENCES . SAVONS
POUDRES . LOTIONS
L.T. PIVER
NOS DENTIFRICES
TCHEOU . MAO . TCHA
POUR LE BAIN
SACHETS POUDRE MOUSSE SELS COMPRIMÉS

Avis & Communications

Comité d'achat de Remonte d'Aurillac.

Le Comité d'achat de Remonte d'Aurillac achètera en Corse, du 15 septembre au 22 septembre inclus :

1° Des chevaux de selle de cavalerie de trois ans (nés en 1924) et de 4 à 8 ans, taille 1 m. 50 et au-dessus. Dragons et légers ;

2° Des chevaux pour officiers d'infanterie et gendarmerie, de 4 à 8 ans, taille 1 m...

Ces achats auront lieu aux dates et localités et heures ci-après :

15 septembre, à Bastia, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

16 septembre, à Corte, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

18 septembre, à Porto-Vecchio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

19 septembre, à Sartène, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

20 septembre, à Olmeto, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

21 septembre, à Ajaccio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

22 septembre, à Vico, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours.

Syndicat Ouvriers Gaz, Electricité et services concédés

Réunion ce soir à 8 heures et demie au local habituel.

Nos Spectacles

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, « Serves Chand », comique en deux parties. Les films First National présentent Johnny Hines dans « Qdri, ta chèvres ! ».

Les désopilantes aventures d'un reporter au pays de la vendetta.

Lundi, Malgré la Haine, avec la comtesse Esterhazy et Harry Liedtke.

Chaussures Henry

ACTUELLEMENT
MOINS CHER QU'EN FABRIQUE

Boulevard Paoli - BASTIA

MAKIA

« FLORIO »
COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

Horaire à partir du 1er Avril 1927

	Arrivées	Départs
Gênes 2	[illegible]	Mar. 22 h.
Livourne 2	Merc. 7 h.	Mer. 23 h.
Bastia 2	Jeudi, Aubé	Jeudi 15 h.
Porto-Torres 2	Vend. 8 h.	Sam. 17 h. 30
Bastia 2	Dim., Aube	Dim. 11 h.
Livourne 1	Dim. 17 h.	Dim. 22 h.
Gênes 1	Lundi 7 heures	

La Compagnie délivre des billets aller et retour à prix réduits de Bastia

Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA

Demandez UN PONTENOVO

RHUM St-JAMES
Grand Cru

Si vous avez des PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Comment la presse de Berlin juge le discours de M. Briand

Berlin, 31 août. — Le discours que M. Briand a prononcé hier au banquet de l'Union interparlementaire, est diversement commenté par la presse du soir.

Parmi les opinions exprimées, retenons celle du *Deutsche Tages Zeitung* disant : « En général, nous ne mettons pas en doute la bonne foi de M. Briand. Mais nous nous demandons jusqu'à quel point il est capable de faire triompher la politique, dite de compromis, malgré le courant de chauvinisme très accentué en France même.

« Dans le discours d'hier, nous ne voyons aucune garantie démontrant que M. Briand est capable de sortir victorieux de cette lutte. On serait plutôt porté à croire le contraire, à cause de l'allusion peu nette, faite dans son discours à la méfiance de ses compatriotes.

« Ce qu'a exigé dernièrement avec une grande franchise l'adversaire de M. Briand, le sénateur de Jouvenel, à savoir que l'Allemagne devrait reconnaître solennellement par un Locarno oriental, la stabilisation des frontières orientales, M. Briand l'a répété dans son discours d'une façon formelle.

« Cette conception des accords de Locarno, il faut le dire sans équivoque, n'est pas celle de l'Allemagne. Toute tentative pour généraliser à Genève, pareille interprétation, être catégoriquement repoussée, même si on essayait de nous la rendre alléchante par certaines promesses. »

Un pénible incident à la frontière italienne

Deux touristes français arrêtés et malmenés

Nice, 31 août. — Dimanche matin deux excursionnistes français ayant fait l'ascension de la cime du Diable et descendant au fort de l'Authion ont pénétré sur le territoire italien. Ils ont été arrêtés par les carabiniers et conduits bien que munis de passeport au poste de Minera, puis à Sandamano, toujours à pied. Les deux excursionnistes ayant voulu s'arrêter pour manger, l'officier fasciste les a brutalisés et les a fait encadrer par des soldats armés de fusils chargés.

Au poste, la foule a poussé des cris hostiles et un des manifestants a crié que les Français étaient des crétins et qu'il fallait les fusiller.

Les deux prisonniers furent obligés de crier « Vive le fascisme ». Ils n'ont été remis en liberté que le lendemain. Ils sont rentrés à pied en France, n'ayant ni bu ni mangé depuis le matin.

Cet incident a causé une vive impression dans la région où l'un des excursionnistes, le docteur Reignaud, est très connu et très estimé.

La prochaine conférence interparlementaire aura lieu à Berlin

Paris, 31 août. — La 25e Conférence interparlementaire aura lieu en 1928 à Berlin, au commencement du mois de juillet. Elle sera précédée d'une réunion du Conseil ou du Comité exécutif, qui se tiendra à Prague.

L'ordre du jour de la Conférence comprendra le régime parlementaire au lieu de la crise du parlementarisme, la déclaration des droits et des devoirs des Nations, le problème des migrations et éventuellement, des amendements aux statuts, concernant les Conférences restreintes, enfin les problèmes coloniaux des mandats.

Un accident au Bourget

Le Bourget, 31 août. — L'adjudant Lemperisse, accompagné du mécanicien Frédérici, revenant d'effectuer le tour de France a capoté en atterrissant au Bourget à 21 heures.

L'avion a pris feu, le mécanicien s'est dégagé et grâce à son sang-froid, a permis au pilote de se dégager à son tour.

L'équipage a seulement de légères brûlures.

Un interview de M. Loebe

Paris, 31 août. — Interviewé par le *Petit Parisien*, M. Loebe, président du Reichstag, s'est félicité de la conclusion de l'accord commercial franco-allemand, il a renouvelé son vœu en faveur de l'évacuation de la Rhénanie.

Il a assuré que c'est seulement par les voies pacifiques que le Reich poursuivra la révision de ses frontières orientales et la réalisation de l'Anschluss.

Le parti allemand progresse à Memel

Berlin, 31 août. — Une dépêche de l'Agence Wolff dit que les élections pour le renouvellement du Landtag de Memel, augmentent la majorité du parti Allemand au détriment du parti lithuanien.

Mais, les résultats n'étant que partiels, encore il est prématuré de juger les résultats comme définitifs.

La remise du Livre d'Or à M. A. Chamberlain à l'Hôtel de Ville

Paris, 31 août. — La remise du Livre d'Or à M. Chamberlain a eu lieu aujourd'hui.

Dans ce livre, les maîtres les plus connus des lettres, des arts, des sciences ont contribué chacun, soit par des aquarelles, des articles, à l'illustration de ce volume.

Entre autres pensées décorant le Livre d'Or, il faut détacher celle pensée de M. Georges Clemenceau : « S'aimer, ce n'est pas le dire, c'est se le prouver ».

Les maréchaux Joffre, Foch, Pétain Franchet d'Esperey, Lyautey, ont tenu à rappeler la confiante camaraderie qui unissait les armées britanniques aux armées françaises et à rendre hommage à leur esprit de dévouement et à leur héroïsme.

Des discours ont été prononcés au cours de la cérémonie.

M. Delsol, remettant le Livre d'or à M. Chamberlain, lui a dit : « Ce volume que nous remettons au pilote au clair regard qui dirige si fermement la route du Foreign Office, traduit selon la belle expression du président Poincaré, la pensée intime permanente de la France.

« De même que l'œuvre d'un des plus fameux écrivains anglais est dédiée à ceux qui croient que l'Empire monde, de même, le Livre d'or porte la signature morale de ceux voyant dans le maintien de notre entente cordiale la condition première de la prospérité du Globe ».

Puis, M. Paul Bouju, préfet de la Seine a salué les deux ministres de Locarno, MM. Chamberlain et Briand.

M. Austen Chamberlain, prenant la parole, a déclaré : « Je trouve difficilement les mots qu'il faudrait pour exprimer ce que je ressens en recevant de vos mains ce livre unique, destiné à l'Empire britannique.

« Je veux le considérer, selon le mot de votre ministre des Affaires étrangères, comme l'offrande d'un ami à un ami. Je l'ai parcouru avec émotion, j'ai revécu les sensations que procure à tout cœur généreux, la vue d'un beau pays comme la France.

Le "Pride of Detroit" se dirige vers Constantinople

Belgrade, 31 août. — Les aviateurs Brock et Schlee à bord du Pride of Detroit venant de Munich sont arrivés hier matin à 10 h. 50 et sont repartis une heure après pour Constantinople.

Le "Goeben" a été renfloué

Constantinople, 31 août. — On annonce que l'ancien croiseur *Goeben*, dont il a été question au début de la grande guerre et a été coulé dans la mer de Marmara, vient d'être renfloué. Il va être amarré à un dock flottant qui vient d'être achevé dans les chantiers de Lubeck.

M. Taittinger veut interpeller

Paris, 31 août. — M. Pierre Taittinger, député de Paris, a adressé une lettre au président de la Chambre, annonçant son intention d'interpeller dès la rentrée sur la politique générale du Gouvernement et particulièrement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher que les organisations révolutionnaires d'inspiration étrangère puissent, sous le premier prétexte venu essayer de devenir maîtresses de Paris.

Avant Londres-New-York

Le Bourget, 31 août. — Le capitaine Minchin devant, prochainement, tenter la traversée de l'Atlantique a quitté l'aérodrome du Bourget à 17 heures, pour Londres, sur son *Fokker*, avec lequel il doit entreprendre le raid Londres-New-York.

Les Nordistes chinois en échec

Shanghaï, 31 août. — On confirme les revers subis par les nordistes. La situation s'améliore un peu.

Cependant, Nankin est toujours sous le feu de l'armée de Sun Chuan Fang. On s'attend à une prochaine tentative de sa part pour passer le Yang-Tsé.

Macabres découvertes

Thenon, 31 août. — On a retrouvé dans la Beune, enfoui sous la glaise, le corps décapité de M. Bragnon, qui conduisait une automobile, engloutie sous un éboulement de terre.

Son corps était enlacé avec celui de sa femme.

Celui de leur fille a été découvert dans la rivière par un pêcheur. Deux autres victimes, deux jeunes femmes de chambre abasiennes demeurent toujours ensevelies.

Seize jours en avion pour 25 livres

Londres, 31 août. — Un avion partira chaque samedi de Londres pour Bruxelles, Amsterdam, Berlin, Vienne Sarrebruck, Genève, Paris, Londres.

Le prix serait de 25 livres par personne et le voyage durerait 16 jours.

Ce que disent les Journaux de Paris

Dans *l'Ere Nouvelle*, M. Oujouet déclare : « M. Briand a prononcé hier après le banquet de la Conférence interparlementaire, un noble et utile discours.

M. Briand reste fidèle à son idéal qui est celui de tous les démocrates français, en voulant fonder la paix mondiale sur l'ordre légal.

« D'éminents critiques feront facilement de l'ironie sur la formule Briand. Peu importe. En pareille matière, la seule chose qui compte est d'avoir raison. »

Le *Petit Parisien* a interviewé le président du Reichstag, il lui a demandé son avis sur la question des frontières orientales de l'Allemagne.

« Il a déclaré être surpris de constater que l'on croit en France, qu'en Allemagne, on ne pense qu'à cela.

« Il a ajouté pour sa part qu'il serait enchanté qu'après la signature du traité commercial franco-allemand, puisse être conclu un traité économique polono-allemand.

M. Saint-Brice, dans le *Journal*, commentant le voyage de M. Chamberlain à Paris, a dit qu'un moment on a pu penser que ce voyage pourrait avoir une grande importance quand la question des effectifs en Rhénanie n'était pas réglée. Mais, maintenant, tout se borne à des petites conversations préliminaires des grands débats internationaux. »

M. Georges Ponsot, dans *l'Ere Nouvelle* revient sur la lettre de M. Franklin-Bouillon et déclare que les partis de droite et du centre droit, demeurent insensibles à ses invites. M. Franklin-Bouillon tend une main ouverte à nos adversaires. Ceux-ci ripostent à son geste en lui montrant le poing. »

Pas de départ pour New-York

Le Bourget, 31 août. — Aucun départ ne sera tenté ce matin, le vent, trop violent, empêchant une traversée de l'Atlantique.

Si une amélioration survient dans l'état atmosphérique, Costes et Givon partiraient demain.

Important vol de bijoux

Paris, 31 août. — Pendant la nuit, des malfaiteurs ont brisé la glace de la vitrine du magasin d'un bijoutier de l'avenue de l'Opéra.

Puis, ils ont emporté un plateau contenant plusieurs bagues de grande valeur.

Moulay Youssef va mieux

Rabat, 30 août. — La santé du sultan Moulay Youssef continue à s'améliorer.

La dernière nuit a été bonne, le médecin se montre satisfait de l'état général.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 31 août. — Le ministre de la Guerre a mis à la disposition du général, commandant supérieur des troupes du Maroc, le capitaine Campana, du 32e chasseurs à pied ; le lieutenant Bonelli du 24e régiment d'infanterie ; les sous-lieutenant Scaglio, du 150e régiment d'infanterie, Cardiolani du 173e régiment d'infanterie ; Commène Stéfanopoli, du 90e régiment d'infanterie.

Les impôts sur les bénéfices boursiers

Un parlementaire a posé au ministre des Finances une question écrite demandant : 1° si les bénéfices réalisés par une personne qui spécule de temps à autre à la Bourse des valeurs, sont passibles d'un impôt pour le bénéfice réalisé autre que celui encaissé par l'agent de change, et quel est cet impôt ; 2° si les bénéfices réalisés par un commerçant dans des opérations faites à la Bourse des marchandises sont atteint par l'impôt sur les bénéfices commerciaux ou par tout autre impôt, alors que ces opérations sont de pure spéculation et ne donnent lieu à aucune livraison de marchandises ; dans le cas de l'affirmative, si les pertes subies viendront en déduction du bénéfice imposable.

Le ministre a fait la réponse suivante :

« Si les opérations de bourse auxquelles se livrent les contribuables en question ne sont qu'accidentelles, les profits qu'ils en retirent, d'emême que les pertes qu'elles leurs occasionnent, doivent être considérés comme de simples fluctuations de capital dont il n'y a pas lieu de tenir compte pour l'établissement des impôts sur les revenus. Mais si, au contraire, ces opérations ont un caractère habituel, elles prennent, d'après la jurisprudence de la Cour de Cassation, le caractère commercial et les intéressés se trouvent, dès lors, pour les bénéfices qu'elles leur procurent, redevables de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt général sur le revenu. Dans la même hypothèse, les pertes subies sur les opérations envisagées sont susceptibles de venir en déduction pour l'établissement de l'impôt. »

Causeries scientifiques

Les nouvelles méthodes

Prévenir ou guérir les maladies en rétablissant l'équilibre dans l'organisme, tel est le but de la médecine. Vu la complexité de la machine humaine, la grande variété des influences nuisibles qui peuvent s'exercer sur elle, les connaissances nécessaires sont multiples pour atteindre ce résultat.

Il a fallu déterminer d'abord, par la physiologie et l'anatomie les formes et le fonctionnement de nos organes à l'état normal et par l'anatomie pathologique et l'histologie leurs caractéristiques à l'état anormal ou maladif. Etudier la composition des tissus, des effets de certains agents chimiques tels que l'air et l'eau, le froid et le chaud, l'humidité et la sécheresse, la pression atmosphérique, l'électricité et, tout récemment l'action des corps nouvellement découverts comme le radium, comparer les diverses réactions sur l'homme et les animaux et se servir de ces derniers pour des expériences progressives et comparées.

Diverses doctrines plus ou moins justes, plus ou moins exactes ont été créées pour établir la cause des maladies et les remèdes à y apporter. Prises pour point de départ de recherches ultérieures, elles ont guidé la science médicale souvent tâtonnante vers des progrès plus grands, plus nombreux. La part de vérité qu'elles contenaient, dégagée de leurs erreurs, a été la grande lumière qui guida des chercheurs de génie, dépourvus souvent de tout moyen de contrôler leurs idées et avant en cependant l'intuition certaine de faits précis, tels que l'existence des microbes, par exemple. Il est intéressant de connaître ces différentes doctrines, ces différentes phases de l'histoire de la médecine qui montrent le chemin parcouru jusqu'aux connaissances actuelles.

En remontant aussi loin que possible, nous voyons en avant Hippocrate la médecine primitive toute sacerdotale s'exerce d'abord dans les temples. Cependant aux inscriptions en honneur s'adjoignaient déjà quelques remèdes empiriques, notamment contre les morsures de serpent, terreur de l'antiquité et les papyrus sacrés contiennent de nombreuses recettes contre les maladies des yeux qui désolaient l'Egypte. Les Hébreux empruntèrent aux Egyptiens certaines mesures hygiéniques, en ajoutant d'autres, la circoncision, la prohibition de viande de bêtes atteintes de maladies organiques ; en Grèce, la rouille du fer est conseillée comme reconstituant et la fille d'Esculape, Hygie, donne son nom à la branche de la médecine qui s'emploie à prévenir les maladies, l'hygiène.

Hippocrate qui mérite le nom de *père de la médecine* non pour l'avoir créée mais parce qu'il fut le premier à recueillir et à codifier les connaissances de son temps au cours de ses nombreux voyages sarvint, de l'ensemble des données acquises à tirer des idées générales, une doctrine. Il préconise la recherche des faits, crée l'humorisme ou théorie des humeurs, conseilla la diète au moment du maximum du mal, l'alimentation légère dans les phases de déclin. Ses connaissances, par contre, paraissent assez vagues quant aux questions de digestion et de respiration.

Aristote qui vint ensuite est l'un des principaux auteurs de la doctrine spiritualiste, bien pas qu'il méprise le fait, mais il distingue quatre variétés de causes : matérielles, formelles, efficientes et finales. L'école médicale d'Alexandrie pratique la dissection et probablement même la vivisection sur des suppliciés, ce qui lui fait acquérir de nouvelles connaissances anatomiques et physiologiques ; le pouls, manifestation de la force vitale, est étudié, ainsi que l'action de l'air sur le poumon.

Galien, disciple à la fois d'Hippocrate et d'Aristote fixe ensuite dans le cerveau le siège des fonctions du système nerveux central, décrit le rein et enseigne qu'une lésion de la moelle occasionne la paralysie. De même que son maître Hippocrate, Galien estime que la maladie étant le contraire de la normale, le médicament doit avoir un effet inverse, de façon à remettre les fonctions dans l'état naturel ; il insiste sur l'hygiène et les régimes.

Les médecins de toute la période qui correspond au moyen-âge respectent les principes de Galien et s'en servent, tandis que les différents travaux d'anatomie se concentrent dans des abbayes dont la plus célèbre est celle du Mont Cassin ou à l'Ecole de Salerne.

La médecine arabe elle-même, qui acquiert tant de renommée du VIe au XIIIe siècle adopte et met en pratique les travaux d'Hippocrate, Aristote et Galien. Peu après, la thérapeutique fait de nombreux progrès sous le règne d'alchimistes tels que Roger Bacon, Albert le Grand, Raymond Lulle qui découvrent de nouvelles médications chimiques telles que l'antimoine. Après le révolutionnaire Paracelse qui brûla les livres de Galien et traite sur l'arsenic, le mercure, le plomb, le zinc, Van Helmont, médecin belge découvrit le suc gastrique, la permission de disséquer fut à nouveau donnée et l'anatomie de même que la physiologie marchèrent de découvertes en découvertes. Le cœur est étudié, les phénomènes de la petite et de la grande circulation mis en valeur, de même que le rôle des Chylifères.

Au XVIIe et XVIIIe siècle, Wirsung et Stenon étudient les muscles du cœur, le microscope est employé, Malpighi examine les divers organes, Brunner les glandes de l'intestin... Spallanzani, la digestion. La découverte de l'oxygène par Priestley incite Lavoisier à l'analyse de l'air et l'on aperçoit son rôle dans la respiration, la circulation, la chaleur animale.

Au XIXe siècle, Bichat différencie très nettement les diverses variétés d'organes et démontre que chacun d'eux possède des propriétés spéciales appropriées à des fonctions particulières. Broussais, son élève, combattu par Laënnec, eut un succès plus éphémère. En 1821, Hahnemann apporte une théorie vitaliste qui fit grand bruit sous le nom d'homéopathie : « similia similibus curantur », les semblables sont guéris par les semblables. Claude Bernard créa la médecine expérimentale, remet en honneur la vivisection. Sa conception générale fut un véritable physique. Pasteur démontre ensuite l'existence des microbes et l'action spécifique des germes ; il recommande la stérilisation des pièces de pansement à une température de 130° et le flambage des instruments, l'emploi d'eau bouillie à 110° et de solution faible d'acide phénique. D'où l'asepsie et l'antisepsie. Ses travaux sont à l'origine de la sérothérapie, de la vaccinothérapie, du traitement de la rage.

Par ailleurs, ses émules, comme Koch découvraient les microbes de la tuberculose et du choléra. Ses élèves continuent ses recherches ; Metchnikoff explique l'action des globules blancs sur les bacilles — phagocytose — Bouchard attribue à un trouble de la nutrition les diathèses, l'arthritisme et l'herpétisme. Bichat découvre l'anaphylaxie.

De toutes ces données sont venues à jour de nouvelles méthodes thérapeutiques qui, dans bien des cas, ont produit déjà d'excellents résultats. Joints aux incessants progrès de la chimie qui ont permis de découvrir des produits nouveaux capables de lutter contre certaines affections tout peut donner à espérer que la chimiothérapie est une méthode d'avenir. Cela les années qui viennent et qui enrichiront, sans nul doute, le domaine de la médecine, nous permettront de le vérifier ou non.

Suzanne d'Alzial
de l'Académie Corse

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.08

De passage. — M. Masson, ancien ingénieur en chef de la Corse, se rendant à Ajaccio.

Nos courriers. — L'Ibéria est arrivé hier matin de Nice avec 178 passagers et 10 tonnes de marchandises diverses.

Au départ. — M. Servelle, ancien principal du collège de Calvi.

L'aviation. — L'appareil piloté par Carrouge est arrivé le 26 août à 12 h. 30 de Tunis avec 4 passagers et est reparti pour Antibes à 13 h. 30 avec 4 passagers.

Dans les P. T. T. — Deux camionnettes automobiles, dont une est en route, ont été concédées par le service central au service départemental pour faciliter la construction des lignes télégraphiques et téléphoniques de la Corse.

Mariage. — On a célébré à Grossetto-Prugna, samedi dernier, le mariage de M. Dominique Casalonga, chef de comptabilité à la Banque de France, à Ajaccio, avec Mlle Madeleine Padovani. Nous leur présentons nos meilleurs souhaits.

MAKIA

Au port. — Journée du 28 août. Départ pour Marseille à 19 heures : paquebot « Corte II », avec 575 passagers et 5 tonnes de marchandises.

Le Tour de Corse. — Le Tour de Corse cycliste qui se court présentement est bien organisé. Un panneau transparent placé, Cours Napoléon, au siège de la section départementale de l'Union Vélocipédique de France, donne, tous les soirs, les résultats de l'étape, pendant que les cafés affichent les résultats complets, avec le classement général.

Le Conseil général. — La deuxième session ordinaire du Conseil Général de la Corse se réunira le 26 septembre à 16 heures avec un ordre du jour particulièrement chargé d'affaires départementales intéressantes.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 35

VENACO. — *Carnet mondain.* — Hier ont eu lieu à Venaco les fiançailles de Mlle Fifine Bognoni, la fille de M. Bognoni Pierre, le commandant bien connu, conseiller municipal de Venaco, avec M. Jean Bognoni, fils de notre sympathique ami Marc Bognoni, de Krodeswewska Hula (Pologne). Aux fiancés et à leurs parents, nous adressons nos sincères félicitations.

Conseiller le malade, c'est bien
Lui montrer qu'on peut le guérir c'est mieux

Le meilleur conseil, c'est le conseil par l'exemple, parce que c'est l'exemple d'autrui qui vous montrera que, vous aussi, vous pourrez guérir. Et si vous êtes atteint de maux d'estomac, que vous ayez de mauvaises digestions et que vous sentiez vos forces vous abandonner, vous ne douterez pas, pensons-nous, après avoir lu les déclarations ci-dessus de Mme Kreiner, demeurant à Boncourt, par Conflans (Meurthe et Moselle) que les Pilules Pink ne puissent parfaitement vous rétablir :

« Il y avait deux ans que j'étais très affaiblie par mon retour d'âge — écrit Mme Kreiner — Je souffrais, en outre, beaucoup de l'estomac, je digérais mal, je ne dormais presque pas et j'avais des fourmillements dans les bras et dans les mains. Les Pilules Pink m'ont donné les meilleurs résultats, et me sens beaucoup plus forte maintenant et tous mes maux ont disparu ».

Que l'affaiblissement soit consécutif aux troubles du retour d'âge ou à toute autre raison, il a une même cause : l'appauvrissement du sang, l'épuisement nerveux. Les Pilules Pink, dans tous les cas, conviennent parfaitement, car elles sont des forces nerveuses. Elles exercent, en un très puissant régénérateur du sang et autre, une action des plus énergiques sur l'ensemble des fonctions vitales. Les Pilules Pink, en un mot, sont par excellence, le remède contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

Les Pilules Pink
Régénérateur du sang, tonique des nerfs

Atelier spécial de peinture pour voitures automobiles
Louis Vintimila
Pose de Vitres et Papiers Peints
Boulevard de Toga — BASTIA

CALVI

CALVI. — *A l'arrivée.* — Notre éminent représentant M. Landry, Maire de Calvi, Député de la Corse, Président du Conseil Général, et Mme Landry, sont arrivés hier matin par le courrier de Nice.

ZONZA. — *Les fêtes du 7, 8, 9 septembre.* — Comme chaque année le coquet bourg de Zonza prépare activement ses fêtes. Nos jeunes organisateurs espèrent dépasser toutes les espérances. Ils avaient réservé aux jeunes et vieux viendront en foule admirer leur beau village pavoisé et suivre les multiples distractions qui s'y dérouleront.

Voici le programme des fêtes : Présidents d'honneur : MM. Gianni, maire, Charles Giovani, Directeur di « U Lariciu », Dabistrucu, ingénieur, Giudicelli Jacques (Hôtel du Tourisme), Bernard, industriel, Corti Jules, capitaine en retraite.

Bureau : M. Giudicelli François, président ; Agostini Antoine, vice-président ; Giudicelli Jean-Jacques, secrétaire ; Agostini Sébastien, secrétaire-adjoint, Orsini Marc, trésorier, Mary Alexandre, trésorier adjoint.

Journée du 7 : 20 h. 30 : Ouverture de la fête ; Retraite aux flambeaux avec musique ; 21 heures : Bataille de confetti.

Journée du 8 : 8 heures, Pèlerinage à ... ; 22 h. 30, Bal public.

... la chapelle de Sainte Barbe ; Ouverture du tir à la cible : 1er prix : 100 frs, 2me prix : 50 francs.

12 h. 30, Course dans le sac, 1er prix : 15 frs : 2me prix, 10 frs ; Jeux divers.

14 h. 30, Procession solennelle autour du village. 16 heures : Représentation théâtrale : *U re Teodoru e a bella Zitella*, comédie corse inédite de M. Charles Giovani ; monologues comiques ; chants corses.

18 heures : Course pédestre : 10 à 15 ans, 1er prix : 15 francs ; 2me prix : 10 francs ; 16 à 20 ans, 1er prix : 25 frs ; 2me prix : 15 fr.

20 h. 30 : Bataille de confetti ; 22 heures : Grand bal.

Journée du 9 : 8 heures, Continuation du tir à la cible ; Tir au coq ; 9 heures, course d'ânes, 1er prix : 40 francs ; 2me prix : 20 francs ; engagement, 3 francs.

10 heures : Course cyclo-pédestre : 1er prix : 50 frs ; 2me prix : 25 frs ; 3me prix : 10 frs ; engagement, 5 francs.

12 heures, fermeture du tir à la cible ; distribution des prix. 14 heures : Course de chevaux à l'hippodrome de Viséo. 20 h. 30, Bataille de confetti. 22 heures : Bal public.

François GIUDICELLI
Le Président.

A VENDRE A CORTE

moitié premier étage sept pièces et moitié rez-de-chaussée, maison Saint-Marcel. S'adresser à M. Siméon de Buochberg, notaire.

En vente dans toutes drogueries, pharmacies, etc.
JEAN CIPRIANI, Représentant
Descente des Colonnes BASTIA

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

Etablissements
Louis Maurel
2, Boulevard du Palais
BASTIA

T.S.F.
Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste
4 LAMPES
DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPÉENS
Son prix :
499f. 95
Le plus sélectif
Le moins cher

BOURSE DE PARIS du 31 Août 1927

Fonds d'État Français	cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.	COMPTANT	cours préc.	cours du j.		cours	du j.
3% Perpétuel	[illegible]	[illegible]	Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	Serbe 1895	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]	Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Comptoir National d'Escompte	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]	Tales Lutenag	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]	Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	Docks Marseille	[illegible]	[illegible]	Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]	Lyonnaise des Eaux Gaz	[illegible]	[illegible]	Shell	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Générale	[illegible]	[illegible]	— Ottomane	[illegible]	[illegible]	Electricité Paris	[illegible]	[illegible]	**Fonds d'État Étrangers**		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Égyptien	[illegible]	[illegible]	Union Électricité	[illegible]	[illegible]	Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Capital	[illegible]	[illegible]	Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]	Pechenches	[illegible]	[illegible]	Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Parts	[illegible]	[illegible]	Central Mining	[illegible]	[illegible]	Lens	[illegible]	[illegible]	Belges 3 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Civiles	[illegible]	[illegible]	Rio Tinto	[illegible]	[illegible]	Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]	Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	[illegible]	Est capital	[illegible]	[illegible]	Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]	Schneider	[illegible]	[illegible]	Bulgare	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lyon capital	[illegible]	[illegible]	Petrofina	[illegible]	[illegible]	Fives Lille	[illegible]	[illegible]	Chine 4 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Midi capital	[illegible]	[illegible]	Sucreries d'Égypte	[illegible]	[illegible]	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Nord capital	[illegible]	[illegible]	Bons Mexicains	[illegible]	[illegible]	Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]	Hellen 5 %	[illegible]	[illegible]
Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]	Orléans capital	[illegible]	[illegible]	Brakpan	[illegible]	[illegible]	Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]	Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Crédit National	[illegible]	[illegible]	Santa-Fé ch. de fer	[illegible]	[illegible]	Cambodge	[illegible]	[illegible]	Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]	Japon 4 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Distr. Électricité	[illegible]	[illegible]	Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]	Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]	Mexique 4 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Comp. Gén. Électricité	[illegible]	[illegible]	Chartered	[illegible]	[illegible]	Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]	Roumanie 4 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Thomson	[illegible]	[illegible]	Concordia	[illegible]	[illegible]	Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]	Russe 3 %	[illegible]	[illegible]
Bons 7 %	[illegible]	[illegible]	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]	De Beers ord.	[illegible]	[illegible]	Paris France	[illegible]	[illegible]	Serbe	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]	Estrellas	[illegible]	[illegible]	Printemps	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine	[illegible]	[illegible]	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]	Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]	Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]	**CHANGES**		
Paris 1865	[illegible]	[illegible]	Kuhlmann	[illegible]	[illegible]	Huanchaca	[illegible]	[illegible]	Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]	Jagersfontein	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Malacca ord.	[illegible]	[illegible]	— Mexicain	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Communales	[illegible]	[illegible]	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]	Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]	— Cuba	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]	Modderfontein	[illegible]	[illegible]	Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
TERME			Voitures Paris	[illegible]	[illegible]	Montecatini	[illegible]	[illegible]	Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]	Mexita	[illegible]	[illegible]	— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]	Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]	Padang	[illegible]	[illegible]	Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays-Bas	[illegible]	[illegible]	Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]	Rand Mines	[illegible]	[illegible]	Ugimétal	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]	Russe 4 %	[illegible]	[illegible]	Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]	Hotchkiss	[illegible]	[illegible]			
			Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]	Tganyka	[illegible]	[illegible]						

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 2 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 3 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donne lieu à un supplément de 2 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

ON DEMANDE à louer appartement meublé 4 ou 5 pièces au centre de la ville. S'adresser chez M. Pardini, route du Cap, 8.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Paoli Camille, à Cervione.

A VENDRE cause maladie restaurant gros travail avec appartement 6 pièces. S'adresser Epicerie Maestracci, 10, rue Napoléon.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

CAP CORSE
GRAND PRIX
Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 4 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

LARRAUDINE — CHEVAUX — DETAIL — CHIENS

COMPTABILITÉ
au Etab. JAMET-BUFFEREAU
Renseignements gratuits
Bastia, 28, Boul. Paoli — Marseille, 10, Allées de Meilhan.

Il faut en ce moment faire des
• ÉCONOMIES •
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme ... et chaussures, bas et lingerie, ... sacs et bijoux, etc.
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
... 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 30 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

[illegible] ... Les jours de fêtes patriotiques, il ... Vous êtes très savant, don Roque ... En été les mouches envahissaient la salle du bar. Elles tombaient dans les verres, pénétraient dans les bouches, les narines et les oreilles. Elles se laissaient tuer, mais il y en avait tant que les clients lassés renonçaient à les chasser et se contentaient de cracher ou de souffler quand elles se glissaient dans leur bouche ou leurs oreilles. Des chaînes de bois ou de planches surgissaient aussi des insectes sanguinaires qui perforaient les épidermes et suçaient le sang de l'homme.

En hiver, toutes les portes étaient fermées et l'atmosphère épaisse du cabaret était chargée d'odeurs de tabac, de genièvre, de vin lèvé, de laine mouillée et de cuir de souliers. ... Les soirs de paie, les ouvriers sans familles ... débouchaient des bouteilles de Pommery-Greno ; toute la nuit le whisky et le gin déliaient les langues.

Du reste le pain manquait et il fallait remplacer du biscuit dans la semaine. On parlait beaucoup du chemin de fer et on faisait des paris sur le jour où les trains s'arrêteraient enfin régulièrement à la Presa. ... — Pourquoi n'y aurait-il pas une station ici, à la Presa, où nous sommes plus de mille habitants ? clamait Antonio Gonzalez, le patron du cabaret. ... Nous devrions envoyer une délégation à Buenos Ayres.

Certains groupes causaient à part, sans paraître intéressés par le bal ni par les femmes attachées à l'établissement. ... Le garçon qui portait le surnom de ... Fritérini était un jeune homme pâle aux yeux ... lorsqu'il avait fini de servir les clients, il s'approchait d'une table occupée par quelques ouvriers espagnols et il leur décrivait les beautés de sa ville natale dans un langage d'Italien arrivé depuis deux ans seulement dans le pays.

— Je ne dis pas que Brescia soit une grande cité ; questo no ; ma, quand c'est le soir, les jeunes gens ils vont avec la mandoline faire des sérénades, et chacun à son amante... Oh ! plus beau qu'ici... Ah ! Brescia !

Le Gallego, accoudé sur le comptoir, écoutait parler les plus vieux des clients des cavaliers du pays qui avaient chevauché des Andes à l'Atlantique, du Colorado au détroit de Magellan pour guider les acheteurs de bétail ou pour découvrir dans le désert des trous d'eau et des pâturages nouveaux. ...

L'un d'eux aimait à raconter sa dernière expédition dans les chaînes des Andes méridionales et sa visite aux lacs les plus solitaires. ...

Son dernier voyage avait été plus ... Le deuxième savant recherchait ... des animaux préhistoriques, mais il prétendait les trouver vivants. Chez les rares habitants campés au pied de la Cordillère, la croyance se perpétuait qu'il existait encore dans certains ... des déserts ... de la faune des époques où la vie apparut sur la planète.

Certains juraient de fort bonne foi avoir vu de loin ... Mais ils l'avaient vu le soir, quand l'ombre ... Le vieux guide racontait le pour et le contre et terminait ainsi :

— En une année entière de recherches nous n'avons jamais rencontré un seul de ces animaux ...

Le patron du bar aimait lui aussi interroger ses plus vieux clients au sujet de certains hommes mystérieux qui étaient passés dans le pays aux premiers temps de la domination, tout juste après l'expulsion des Indiens.

C'étaient des personnages de sang royal, devenus des vagabonds pour connaître l'âpre volupté d'une liberté sauvage.

Le Gallego avait lu dans des livres et des journaux l'histoire de Jean Ort, cet archiduc d'Autriche qui avait renoncé à son titre pour parcourir les mers sur son yacht ... Un jour le bruit avait couru que le bateau n'était perdu corps et biens au Cap Horn. Mais Jean Ort n'était pas mort.

— Je l'ai connu, disait un ancien de la Presa : c'était un homme comme vous et moi ... Il n'avait jamais dit à personne qu'il s'appelait Jean Ort mais nous le savions tous. ...

— Des blagues ! disaient les sceptiques en écoutant ces récits. Tous les gringos qui viennent par ici sans vouloir envie de travailler passent pour Jean Ort pour se faire admirer des imbéciles.

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 225
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 2 SEPTEMBRE 1927
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
[illegible]
Téléphone : Provence 45-57

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux Marseille [illegible]
ABONNEMENTS — Corse ... Continent ... Étranger ... [illegible]
PUBLICITÉ [illegible]

BIBLIOTHEQUE BASTIA
0F436

Le Recrutement du Clergé corse

Recevant des confrères, Mgr Rodié, le nouvel évêque de Corse, ne leur a pas dissimulé qu'il se trouvait en présence d'un problème dont la solution est difficile, pour ne pas dire plus, et qu'il n'a pas de plus grave préoccupation que celle de trouver cette solution, à tout prix. Il s'agit, on l'a compris, du recrutement du clergé corse.

La situation est celle-ci : cent cinquante paroisses sans prêtres, et 332 prêtres, dont 80 au-dessus de 70 ans, 61 au-dessus de 60 ans. En résumé, le personnel véritablement valide, en mettant hors de compte 97 prêtres qui ont passé la cinquantaine, et qui, à leur tour, ne pourront plus assurer qu'un service modéré dans quelques années, ne compte plus que 94 membres, ceux qui ont moins de cinquante ans d'âge.

Si le recrutement n'est pas mieux assuré, si la solution n'est pas trouvée et appliquée d'ici dix ans, l'exercice du culte aura reçu, en Corse, un coup mortel.

Nous envisageons d'ailleurs cette situation sans considération confessionnelle. Il n'est pas nécessaire de se placer à ce point de vue pour la déplorer. Il nous suffit de savoir que nos compatriotes tiennent tous à être desservis, qu'un des aspects de leur tradition à laquelle ils tiennent tant est fait de la pratique de leur vieux culte.

Comment sortir de cette impasse ? Mgr Rodié, qui a pu déjà prendre un contact appréciable avec la Corse a été conduit à penser que ce pays manque de prêtres plus que d'argent.

Il est certain qu'une plus forte somme de secours pourrait lui venir de l'île même. Déjà, le denier du culte rend davantage et devrait pouvoir s'améliorer encore. Mais non au point d'arrêter le glissement, qui est trop prononcé. Pour assurer le recrutement normal, ou même un recrutement médiocre du clergé corse, un rétablissement audacieux est nécessaire, qui n'est pas, qui n'est plus, étant donné les habitudes acquises dans les familles, dans nos moyens : ces habitudes, on sait qu'elles détournent nettement les jeunes gens de la prêtrise. Les familles ne confient plus aux séminaires que des déchets, en minime quantité, et lorsque les frais d'étude, et d'entretien sont presque entièrement assumés par l'autorité diocésaine.

Ce qu'il faut, ce sont des ressources, non pas seulement pour assurer les études et l'entretien de 300 élèves, au lieu de 100, du petit séminaire, afin d'augmenter la proportion de ceux du grand séminaire, mais surtout pour dissiper le discrédit qui frappe la vocation sacerdotale et qui résulte principalement des malheureuses conditions matérielles de l'existence de nos prêtres. Le terme idéal du problème est celui-ci : le curé de campagne doit gagner autant que ce que gagnent les fonctionnaires d'un ordre moins relevé de la commune. C'est une question de prestige, c'est-à-dire d'argent, ou réciproquement.

Nous y insistons, car s'il était nécessaire d'avoir des édifices (œuvre de Mgr Simeone) et s'il est maintenant nécessaire de les remplir (œuvre de Mgr Rodié), les édifices ne resteront remplis que s'il en sort des prêtres honorés pour la suffisance de leur revenu et pour leur qualité, deux choses qui vont de pair dans le cas général qui nous occupe. Le recrutement par le bas sera toujours défectueux, même en quantité, en dépit des calculs proportionnels que l'on établit entre les deux établissements. Pour que les familles envoient beaucoup d'enfants au petit séminaire, il faut que soit pris le pli d'y envoyer aussi les bons.

Œuvre extrêmement difficile, conditionnée par les ressources comme par la tendance des études : exclusivement religieuses ou d'humanités générales ? La question a été résolue dans le sens religieux, et nous ne savons pas trop si l'on a eu raison de le faire, dans un pays comme le nôtre. Peut-être se rapprocherait-on de la vérité en imaginant un système intermédiaire. C'est une chose à revoir.

Ce que nous avons voulu surtout, c'est souligner toutes ces difficultés, et jusqu'au cas de conscience d'un évêque français qui pourrait se trouver dans l'obligation d'accepter des prêtres italiens. A la vérité, cette perspective ne nous effare pas : ou ces prêtres céderont presque aussitôt à la force d'assimilation que recèle notre pays, ou ils résisteront ce qui leur vaudra en raison des très vives réactions qui caractérisent nos populations, leur dérision ou leur dédain. Mgr Rodié fera pour le mieux. Il ne réussirait qu'à demi à empêcher le mal de devenir irréparable, qu'il faudrait l'admirer. Quoi qu'il en soit, les encouragements de toute nature, qu'ils les sollicite du public ou, exceptionnellement, du gouvernement, lui sont dus. Et tout le monde contribuera à les lui faire obtenir.

P.B.

UN OFFICIER DE LA MARINE AMÉRICAINE A L'HONNEUR

Cherbourg, 1er septembre. — La Croix de chevalier de la Légion d'honneur va être conférée au commodore Hartley, commandant du paquebot *Leviathan*.

Il détient le record des traversées de l'Atlantique et s'honore d'avoir, le premier tenté d'effectuer la liaison du paquebot à la terre par avion.

Pendant la guerre, en 1916, le commodore Hartley a été chargé par le gouvernement américain d'une mission qui pouvait provoquer l'entrée des Etats-Unis dans le conflit. Au moment où les Allemands annonçaient qu'ils torpilleraient tous les navires, il prit le commandement du paquebot *Saint-Louis*, armé spécialement, avec l'ordre de continuer ... qui lui adresserait la sommation habituelle.

Le capitaine Hartley n'eut pas à faire donner son artillerie, mais lors de l'arrivée de l'armée américaine ce fut lui qui transporta le plus de soldats en France. Ces jours-ci en passant avec son navire en rade de Cherbourg il embarquait en moins de deux heures et demi, 1.800 passagers, mille malles, 800 colis, 2.500 sacs de poste. Il sera de retour le 16 septembre avec l'Etat-major de la Légion américaine qui sera reçu solennellement à Cherbourg.

N'ABUSONS PAS DU SPORT

Point de doute, la vogue des sports ne fait que s'accroître ; rien ne permet de penser qu'elle s'approche du déclin, bien au contraire. Jamais la presse sportive n'eut tant de lecteurs et animés d'une pareille conviction ; jamais les grandes épreuves ne connurent de succès aussi retentissants ; jamais les champions n'atteignirent une gloire aussi vaste ; jamais notre jeunesse ne plaça comme aujourd'hui au premier rang de ses préoccupations l'entraînement, les performances, les matches et les challenges. Et les sports n'intéressent point seulement, comme on pourrait être tenté de le croire, les classes populaires et les gens de culture ordinaire : leurs adeptes se recrutent partout, leurs apôtres appartiennent à tous les milieux ; les sports sont célébrés par les plus modestes journalistes et par de grands écrivains.

Nous sommes devenus, il faut le reconnaître, une nation sportive, et nous devons nous en féliciter. La pratique rationnelle des exercices physiques, trop longtemps négligée en France, produit, c'est universellement reconnu, de salutaires effets sur la vigueur corporelle de notre race. Certains spécialistes estiment en outre qu'elle n'est pas sans agir favorablement sur la rapidité de nos décisions. Récemment, le médecin-major de l'Ecole de Joinville, inventeur d'un appareil destiné à mesurer le temps de réaction de l'organisme, c'est-à-dire la durée des mouvements réflexes n'hésitait pas à promulguer les considérations suivantes : « J'estime que le mouvement perfectionne l'intelligence en même temps qu'il développe les muscles. Un sportif, dans la vie, sera toujours supérieur, par sa rapidité de conception, au non-sportif, à force musculaire égale. Il sait comment ramasser ses pensées et en user avec le minimum de fatigue, tout comme il sait pédaler en souplesse ou nager sans effort. Et on le reconnaît bien, le sportif, dans sa manière de penser et de converser ».

Ces appréciations optimistes peuvent, sans doute, appeler quelques réserves. L'activité de l'intelligence ne se compose pas que de réflexes, et il est nombre de cas où il ne suffit pas d'économiser l'expression de la pensée pour faire œuvre utile.

Convenons cependant que, pour la pratique et la vie courante et pour la mise en œuvre des moyens mentaux superficiels qu'elle exige, le sportif, par la précision et la vitesse de ses réflexes, se montrera fréquemment supérieur au non sportif, ce dernier fût-il un « intellectuel ».

Même en ramenant à des proportions plus modestes nourrir des espérances encore plus riches. Cependant, le bilan de notre renaissance sportive, il convient de se féliciter des résultats obtenus et il est permis de certains milieux sportifs manifestent des tendances fort capables de faire dévier le mouvement en lui imprimant une direction fâcheuse. Je veux parler de ces épreuves d'athlétisme qui, telles le « Tour de France » sont organisées non pas comme des compétitions capables d'engendrer de grands exemples et de provoquer une louable émulation parmi la jeunesse, mais bien comme de véritables exhibitions où la part du sport est diminuée systématiquement au profit d'une réclame qui n'est pas toujours pure de tout intérêt.

Certes, je n'ignore pas que la publicité faite autour des grands exploits sportifs n'est pas étrangère au mouvement qui entraîne nos jeunes gens, depuis 20 ou 30 ans, vers la pratique des exercices physiques.

Croit-on que des épreuves comme celle du « Tour de France » soient d'une grande utilité pour le développement physique de la race ? Les athlètes qui triomphent dans ces manifestations énervantes, à la suite de quelle spécialisation, de quel entraînement rigoureux, peut-être parfois de quels dopings, font-ils autre chose, tout en prouvant, j'en conviens, leur endurance extraordinaire, que d'offrir à un public où le nombre des badauds dépasse le nombre des vrais sportifs, le spectacle d'un phénomène exceptionnel plutôt que celui d'un exemple utile ?

Parmi les grands champions, parmi ces athlètes élevés sur des pavois trop hauts, combien sont, au bout du compte, victimes de leurs efforts excessifs ? Combien seront, à quarante ans, définitivement usés ? Combien d'entre eux terminent prématurément une existence de surmenage physique, où l'organisme n'a cessé d'être soumis à des épreuves incompatibles avec son économie ? Il suffit, à ce sujet, de consulter le corps médical, unanime à condamner les excès musculaires, comme tous les autres.

Revenons donc, s'il en est temps encore, à une plus sage notion des réalités. L'homme est limité dans ses moyens physiques. Il peut améliorer sa condition corporelle comme sa condition intellectuelle, mais c'est le fait d'un long et patient effort, qui doit être conduit sans rompre l'équilibre de l'organisme. Nous sommes sortis de l'âge héroïque du sport : mais il nous reste à entrer dans la période vraiment pratique où l'on travaillera efficacement, sans vains éclats, sans poudre aux yeux, sans dangereuses excentricités, et voilà pourquoi ils sont nombreux les vrais sportifs qui ont vu passer avec quelque peine les cyclistes courageux qui ont trouvé le moyen de faire le tour de la France sans rien voir des paysages calmes ou riants traversés au cours de leur longue randonnée.

ANTOINE BORREL, *Député*

Le Conseil de la S.D.N. s'est occupé de la question de Dantzig

Genève, 1er septembre. — La séance de la Société des Nations a commencé à 11 heures, sous la présidence de M. Villegas, représentant du Chili.

22 ministres des Affaires étrangères sont présents, les délégués allemands sont arrivés depuis hier soir ; M. Paul Boncour est arrivé dans la matinée ; il remplacera M. Briand retenu à Paris, jusqu'à demain soir.

Dans la séance privée, le Comité a arrêté son programme de travail. M. Briand n'étant attendu que samedi, la France était représentée à la table du Conseil par M. Paul Boncour et M. Loucheur, qui assistaient à la séance.

MM. Chamberlain, Stresemann, Scialoja, Benes, etc. étaient également présents à cette première réunion qui a pris une ampleur assez inattendue.

A l'ordre du jour du Conseil figure en effet la question de l'utilisation d'une presqu'île, la Westerplatte, à Dantzig, pour le dépôt et le transit des munitions et du matériel de guerre à destination de la Pologne.

Cet emplacement avait été attribué à la Pologne par la résolution du Conseil du 14 mars 1924, avait fait l'objet d'un premier accord polono-Dantzig, en 1922. Revenant sur cette décision, le Sénat de Dantzig, appuyé au Conseil par le délégué de l'Allemagne, demande des modifications dans la résolution du Conseil de 1924 et l'annulation de l'accord polono-Dantzikois de 1922.

La question ayant été inscrite à l'ordre du jour provisoire, de même que l'emploi de Dantzig comme port d'attache, pour les navires de guerre polonais, M. Strassburger, commissaire général polonais à Dantzig a posé devant le Conseil la question préalable de savoir si le Conseil a la compétence pour revenir sur ses décisions antérieures et aussi pour annuler des accords existants.

C'est à ce propre point de vue qu'une longue discussion juridique et constitutionnelle s'est engagée devant le Conseil sur la compétence en ces matières du Conseil lui-même.

Finalement l'accord est intervenu sur la demande du délégué polonais pour soumettre ce problème embarrassant à un comité de juristes composé d'un membre pour chacun des Etats représentés au Conseil.

Ce comité juridique se réunira le plus rapidement possible, afin de fournir au Conseil un avis sur la question préalable posée ce matin par un délégué de la Pologne.

Au nom du gouvernement français, M. Paul Boncour a donné son appui à la thèse développée par M. Strassburger.

M. Stresemann, ayant dû à un certain moment que la Société des Nations, en ajournant toutes les questions difficiles, portait atteinte à son prestige moral dans le monde, M. Paul Boncour s'est déclaré entièrement d'accord sur ce point avec son collègue allemand, mais il a ajouté que c'était également faire du tort à la Société des question des problèmes déjà réglés par des décisions réitérées du Conseil de la Société des Nations.

Une belle récepion a été faite à Buffalo à M. Bokanowski

Buffalo, 1er septembre. — M. Bokanowski, ministre du Commerce français est arrivé hier soir à Buffalo où il était invité, à l'occasion de la Convention du barreau américain.

Il a pris part à un dîner auquel assistaient également MM. John W. Davis, Mac Cormick et Mitchell, éminentes personnalités du monde des affaires.

M. BOKANOWSKI

2.000 délégués se sont réunis ensuite à l'auditorium où la réception officielle a été présidée par l'ex-gouverneur de New-York, M. Whitman, président du barreau américain.

Y assistaient, MM. Bokanowski, Taft, président de la Cour suprême des Etats-Unis, lord Hewart, président de la Cour suprême d'Angleterre, William Mac Cracken, sous secrétaire du commerce pour l'aviation, William Mac Adda, représentant du barreau anglais et canadien, etc.

M. Whitmann a salué M. Bokanowski représentant le barreau de Paris, qui a été l'objet de longues ovations et qui a prononcé un discours très applaudi.

Après avoir annoncé que M. Poincaré, retenu par les devoirs de sa charge, lui avait demandé d'apporter à la Conférence américaine, ses souhaits sincères pour le succès de ses travaux et lui exprimer ses profonds regrets de l'impossibilité où il se trouve d'y assister en personne, M. Bokanowski a dit notamment : « Unissons nos deux pays par la fraternité des barreaux français et américain. Personne en France, n'oubliera que vous avez donné une impulsion magnifique à une nation de 120 millions d'âmes qui s'est levée pour le droit et a refusé les avantages de la victoire.

(Lire la suite en 3e page.)

M. Raymond Poincaré retourne à Paris

Bar-le-Duc, 1er septembre. — Rentrant à Paris, venant de Sampigny, M. Poincaré, président du Conseil est passé ce matin en gare de Bar-le-Duc par l'express de 8 h. 25.

Un meurtre à Marignana

Ajaccio, 1er septembre. — Au cours d'un bal, cette nuit, à Marignana, à la suite d'une altercation, le nommé Antonini Jean a tué d'un coup de revolver le nommé Moretti Paul.

Le meurtrier est en fuite ; le parquet est sur les lieux.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 1er septembre. — M. Briand a reçu ce matin M. Burton, membre de la Chambre des représentants des Etat-Unis, délégué américain à l'Union interparlementaire.

Intéressantes expériences de télévision

Londres, 1er septembre. — Pendant le Congrès de la British Association à Leeds, d'intéressantes démonstrations seront faites par M. Baird, inventeur du système de télévision qui porte son nom.

La princesse Mary, vicomtesse de Lascelles a consenti à se prêter à une des expériences.

Ce soir, la princesse s'assoira dans la chambre obscure et grâce au téléviseur, son image sera projetée sur un écran, dans une autre chambre distante. La transmission sera lieu par le fil télégraphique ordinaire.

Lundi, des transmissions auront lieu entre Leeds et Londres et M. Lloyd George, cette fois, sera un des sujets d'expérience, assis dans son Cabinet de travail de Saint-Martin Lane, à près de 300 kilomètres de distance.

Les accidents de la route

Paris, 1er septembre. — Pour se rendre près du Havre, une auto conduite par M. Galiais, de Paris, a capoté ; une dame, et son fils âgé de 16 ans ont été grièvement blessés.

Le Bourdon de la Victoire quittera Paris dimanche

Paris, 1er septembre. — C'est dimanche prochain que le bourdon de la Victoire, magnifique cloche destinée à l'ossuaire de Douaumont partira de Paris pour gagner son emplacement définitif. Son itinéraire est ainsi fixé : Dans chaque ville le bourdon de la Victoire sera exposé ; on sait qu'il se trouve actuellement à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, 254.

A dix heures, la cloche passera à l'Arc de Triomphe ; elle sera successivement exposée à son passage, lundi à Reims, mardi à Chalons-sur-Marne, mercredi à Bar-le-Duc, jeudi à Nancy, vendredi à Metz, samedi à Saint-Mihiel, dimanche à Verdun.

L'incident Voikow est clos

Berlin, 31 août. — Une dépêche de Moscou dit que M. Tchitcherine a communiqué la note suivante.

A son retour de Moscou, le ministre de Pologne en Russie, a eu un long entretien avec M. Tchitcherine.

L'incident causé par l'assassinat de Varsovie du chargé d'affaires russe Voikoff a pris fin à la satisfaction des deux nations.

Aussi, les négociations pour le pacte de neutralité réciproque et l'accord commercial polono-russe reprendront-elles prochainement.

Une lingère tue son amant

Paris, 1er septembre. — Une jeune fille, Jeanne Philippe, 29 ans, lingère, a tué d'un coup de revolver, son amant, Claude Brousse, qui voulait la quitter. La meurtrière s'est constituée prisonnière.

L'épuration de Paris

Paris, 1er septembre. — Des rondes et des battues ont été effectuées la nuit dernière dans les 5e, 6e et 13e arrondissements par les services judiciaires.

Une cinquantaine d'individus ont été interpellés et 21 d'entre eux, pour la plupart des étrangers ont été écroués.

Le Budget est-il trop lourd !

M. François-Marsal, ancien ministre des Finances, ancien président du Conseil, vient de publier dans *Actualités* un article qui a été très remarqué. M. François Marsal s'est demandé si notre budget était trop lourd par rapport aux forces contributives de la nation. L'ancien ministre ne le croit pas ; il estime qu'avec le budget, tel qu'il est établi, la France peut résolument s'acheminer vers l'assainissement monétaire sans redouter de se trouver en état d'infériorité vis-à-vis de l'étranger.

Le budget de la France, évalué en or, s'élève, y compris celui de la Caisse d'amortissement, pour 1927, à 9.365 millions de francs or ; avant la guerre, en 1913, il atteignait 5.067 millions. Soit, pour 1927, un accroissement de 83 %.

Or, le budget de la Hollande s'est accru de 170 % ; celui de la Suède de 171 % ; celui de la Suisse de 208 % ; celui de la Grande Bretagne de 342 % ; celui des Etats-Unis de 488 %.

Ces différents pays supportent parfaitement cet accroissement des charges budgétaires ; on ne peut donc prétendre que le fardeau qui pèse actuellement sur la France l'empêche de se relever. D'ailleurs, la politique financière suivie jusqu'ici par M. Poincaré démontre précisément le contraire.

Dans le *Temps*, M. Frédéric Jenny n'élève aucune critique contre l'argumentation de M. François Marsal. Mais il rectifie ses chiffres, en ce qui concerne nos charges fiscales. Celles-ci s'élèvent au total à 52 milliards et demi, si l'on y ajoute les impôts perçus pour le compte des départements et des communes. Ce la fait 10.560 millions de francs or, ce qui représente une augmentation de plus de 100 % par rapport à 1913.

Mais il faut mettre en regard l'augmentation des revenus français qui étaient évalués avant la guerre à une trentaine de milliards et qui sont aujourd'hui de l'ordre de deux cent milliards de francs papier, soit 40 milliards de francs or.

Le budget de l'Etat absorbait en 1913 le sixième des revenus français ; il en engloutit aujourd'hui le quart. Il reste à savoir si les nations plus haut citées ont également le quart de leurs revenus accaparés par leurs charges budgétaires.

C'est la véritable question. Car le budget des Etats-Unis a pu augmenter de 488 % par rapport à 1913, si ce budget n'absorbe qu'une faible partie des revenus américains, alors que le nôtre atteint le quart de nos revenus. Il en faudra conclure que la France supporte, proportionnellement à ses forces, un total d'impôts beaucoup plus écrasant que les Etats-Unis et il n'aura pas été démontré que nous pouvons supporter cette charge allégrement parce que les Etats-Unis en supportent une, comparativement beaucoup plus légère.

Au surplus, comme le fait remarquer M. François Marsal lui-même et aussi M. Frédéric Jenny, l'évaluation des budgets en or ne tient pas compte du pouvoir d'achat intérieur des diverses monnaies qui, dans les pays à change déprécié, comme

M. POINCARE

la France, se maintient pendant de longues années au-dessus de la valeur extérieure telle qu'elle résulte des cours du change. Du fait de cette disparité, la comparaison entre les budgets-or et les budgets-papiers se trouve faussée.

Chez nous, les meilleures démonstrations ne résident pas à cette constatation évidente que le commerce et l'industrie plient sous un total de charges écrasant. L'épargne, le placement aussi. Il n'est pas douteux que ces charges ne paralysent la vie économique de notre pays dans une large mesure.

Cependant, même en maintenant le montant global de notre budget — et l'on ne voit pas comment on pourrait actuellement le réduire — il serait possible de rendre ce fardeau supportable pour la nation en le répartissant plus équitablement. C'est la conclusion à laquelle aboutit M. François-Marsal qui écrit :

« L'allègement budgétaire est à rechercher mais dans le sens d'une meilleure répartition des impôts et non pas dans le

sens d'une dislocation du volume total des recettes de l'État. »

Cette meilleure répartition, le gouvernement l'étudie. Il la réalisera sûrement si le moment de M. Poincaré devra la mettre à [illegible] Chambre lui prête vie, [illegible] vaste, car il s'agit, on cela aussi, d'une œuvre de longue haleine.

Jusqu'ici, on a été au plus pressé : il fallait avant tout [illegible] équilibrer rapidement le budget, [illegible] le gouvernement [illegible] d'impôts dont il [illegible] nouvelles charges de la loi du 4 août 1926 [illegible]

[illegible]

Pol HARDUY

Les indemnités éventuelles en matière de propriété commerciale et la jurisprudence

Un jugement de la [illegible] Chambre du Tribunal civil de la Seine du [illegible] juin 1927 vient de statuer sur une [illegible] de l'indemnité éventuelle d'éviction [illegible] de l'article 4 (in fine de la loi du 30 juin 1926 [illegible]) : « Le locataire [illegible] au cas où par application de l'article suivant, il n'aurait pas d'indemnité à recevoir, de faire évaluer l'indemnité éventuelle prévue au premier paragraphe, ainsi que celle de l'article 8, par la procédure prévue à la présente loi. »

Or, le propriétaire, aux termes de l'article 5, « aura le droit de refuser tout renouvellement du bail lorsqu'il reprendra les locaux pour les occuper personnellement et effectivement. Dans ce cas, le locataire n'a droit en principe qu'à une indemnité pour plus-value, en vertu de l'article 7, ainsi conçu :

« Dans le cas où il exerce le droit de reprise des locaux loués pour un usage commercial ou industriel, sans être tenu à l'indemnité prévue à l'article 4, le propriétaire devra, à moins qu'il ne préfère demander la remise des locaux en l'état où ils étaient lors de l'entrée en jouissance, payer au locataire sortant une indemnité à concurrence du profit qu'il aura retiré de la plus-value apportée par lui à la valeur locative de l'immeuble... etc. »

L'expression « sans être tenu à l'indemnité prévue à l'article 4, vise le cas où le propriétaire a fait un usage normal de son droit de reprise. Mais l'article 5 paragraphe 3, prévoit le cas où cet usage normal viendrait à être détourné de son but. C'est pour cette hypothèse que l'indemnité éventuelle dont il est question dans l'espèce ci-dessus est fixée.

Le tribunal sur ce point a décidé ce qui suit :

1° L'indemnité éventuelle à laquelle a droit un locataire commerçant auquel le bailleur a refusé un renouvellement du bail pour exploiter dans les lieux loués un commerce différent doit être fixée en tenant compte du préjudice causé par le refus de renouvellement, notamment par le bénéfice normal retiré par le commerçant de son exploitation et la perte de la clientèle ;

2° Toutefois, s'agissant d'un charbonnier marchand de vins, il y a lieu de déduire du préjudice le droit à la licence qu'il peut vendre.

En second lieu le tribunal avait à statuer sur une demande d'exécution provisoire.

Il est estimé que le jugement qui fixe l'indemnité éventuelle due au locataire et lui accorde le délai de grâce déterminé par la loi du 22 avril 1927 [illegible] de bailleur en ordonnant l'expulsion [illegible]

Cette partie de la décision [illegible] l'article 135 du Code de procédure civile. Aux termes de ce texte, en effet, « l'exécution provisoire pourra être ordonnée avec ou sans caution lorsqu'il s'agira... 3° d'expulsion des lieux lorsqu'il n'y a pas de bail ou que le bail est expiré ».

Enfin en ce qui concerne les dépens le Tribunal a estimé que les dépens de l'instance en fixation d'indemnité ayant été exposés dans l'intérêt exclusif du locataire et pour fixer un droit seulement éventuel, doivent rester à la charge du locataire.

Là encore la décision ci-dessus est à l'abri de toute critique.

La jurisprudence (voir notamment Tribunal civil de la Seine 23 mai 1901) est en ce sens que la partie qui ne plaide que dans son intérêt fait des frais qui ne profitent qu'à elle et qu'elle doit, par conséquent, les payer.

Tel est le cas du locataire qui, comme dans l'espèce ci-dessus, fait fixer une indemnité éventuelle, c'est-à-dire une indemnité dont le bailleur ne sera peut-être jamais redevable.

Georges Desoutter.

Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

Le départ de l'étape Bastia-Vivario s'est effectué hier à 13 heures en face le Café du Bourgeoi devant une assistance des plus nombreuses.

Les personnes présentes applaudissent au fur et à mesure de leur arrivée, les coureurs et les Bastiais sont l'objet de véritables ovations.

Partis, il est 13 heures, et le départ est donné aux quatorze rescapés de l'étape précédente.

Paoli engage, mais Gandolfi sur "Pégase" est en tête du Tour

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Vivario, 1er septembre. — Le train est vif dès le départ donné et à la sortie de la ville plusieurs coureurs sont lâchés.

Gandolfi, Natali et Maurel ont déjà 200 mètres et augmentent leur avance marchant à 36 à l'heure. Ils sont à Furiani à 1 h. 3 et à Casamozza à 1 h. 30.

A Ponteleccia, Natali perd du temps. Il a « le coup de pompe ». Il lâche.

Au kilomètre 30, Maurel crève et dans la chute qu'il fait casse sa roue avant. Gandolfi, seul, pousse comme un sourd.

A Pontenuovo, où nous passons à 2 h. 24, un fort vent debout oblige les coureurs à ralentir l'allure.

A Francardo que nous atteignons à 2 heures 53 et à Caporalino, le train reprend à une vive allure.

A San Giuligo, Gandolfi crève. Paoli s'approche du leader du Tour ayant lâché Pauriol.

Corte est atteint à 3 h. 45 par Gandolfi. Paoli passe à 3 h. 48 et rejoint Gandolfi à la sortie de la ville. De nouveau, crevaison de Gandolfi dans la côte de Saint Pierre.

Paoli met à profit sa solitude, prend 200 mètres, descend vers Vecchio à une allure folle, puis aborde la côte de Vivario, très pénible, en danseuse. Gandolfi revient très fort, mais ne peut pas rejoindre.

Voici le classement de l'étape : 1er Paoli (G.N.C.) en 4 h. 4' ; 2me Gandolfi (J.O.B.) en 4 h. 7" ; 3me Pauriol (J.O.B.), en 4 h. 12' ; 4me Passini (U.S.C.), en 4 h. 25' 30" ; 5me Mamone (J.O.B.) en 4 h. 25' 20" ; 6me Natali (J.O.B.) en 4 h. 34' 30" ; 7me Tozzi (V.S.A.) en 4 h. 49' 20".

L'étape fut très dure. Nul doute que les coureurs se ressentiront aujourd'hui des efforts de la veille, mais la lutte fut sévère.

Signalons surtout l'effort de Paoli et la magnifique tenue de Paoli et Gandolfi dans la terrible côte de Saint Pierre.

Le classement général

Après l'étape Bastia-Vivario, le classement de l'étape s'établit comme suit : 1er Gandolfi (J. O. B.) en 21 h. 53' 30" ; Mamone (J. O. B.) en 22 h. 15' 4" ; 4me 2me Paoli (G. C. N.), en 22 h. 7' ; 3me Natoli (J.O.B.) en 22 h. 34' ; 5me Pauriol (J.O.B.) en 22 h. 59' 30" ; 6me Passini (U. S. C.) en 24 h. 25' 30", etc...

Après la lettre de M. Bordigoni

Voici la suite de la réponse du Comité Départemental de l'U. V. F. à M. Bordigoni :

En premier lieu, une lettre adressée le 14 avril par M. Savon-Peirron, à M. Roth, dépositaire du *Petit Marseillais* et dont nous extrayons les passages suivants :

« Nous sommes tout acquis au Comité de l'U. V. F.

« Je vous prierai de faire connaître au Comité qu'éventuellement il pourrait compter sur notre concours ».

2° Une lettre de M. Brenier du *Petit Marseillais* disant notamment :

« C'est alors que M. Savon-Peirron m'a déclaré qu'il vous écrirait le lendemain et qu'il vous donnerait une réponse approuvant votre proposition ».

3° Le télégramme suivant de M. Brenier : « Recevrez demain lettre *Petit Marseillais* confirmant proposition. Signé : Brenier ».

4° Une lettre du 7 juin, disant entre autre :

« Après avoir étudié la question, voici la formule à laquelle le *Petit Marseillais* est prêt à souscrire : le journal accorde son patronage à cette course et, de plus, offre deux prix, trois au maximum, mais ne s'occupera en rien de l'organisation de la course et ne veut assumer aucun des frais qu'elle comporte ».

« Je crois que si vous arrivez à un arrangement dans ce sens notre concours tout entier sera acquis à cette manifestation. Signé : Bourrageas, Directeur du *Petit Marseillais* ».

D'autre part, un représentant du Comité, de passage à Marseille, avait eu verbalement une promesse *formelle* de la part de M. Savon-Peirron que le *Petit Marseillais* accorderait son concours entier au Tour de Corse.

Voici encore un télégramme de M. Savon-Peirron qui prouve qu'il avait été bel et bien question du patronage du Tour par le *Petit Marseillais* :

« Chambéry, 15 août. — Reçois télégramme, adressé Marseille. Ferons gros effort publicitaire en faveur Tour de Corse. Stop. Pris par temps pourrais pas accorder patronage ni accorder prix. Vous demande à titre personnel faire courir Tour de Corse par vos propres moyens vous promettant prix importants pour au prochain et collaboration complète *Petit Marseillais* pour assurer succès complet à votre épreuve. Suis personnellement navré du contre-temps n'avait empêché vous accorder collaboration qu'aurais désirée. Sudre, Directeur du Tour du Sud Est se joint à moi pour adresser sympathies. Savon-Peirron ».

Nous ne ferons pas mention d'autres lettres de M. Sudre, également affirmatives, formelles.

Notre bonne foi a été surprise. Nous n'y pouvions rien.

Le refus du *Petit Marseillais*, si tardivement porté à notre connaissance ne nous découragea pas. Au contraire. Sûrs que nos « adversaires » saisiraient l'occasion, nous redoublâmes d'efforts.

Et nous avons réussi, largement réussi même, à doter notre course de prix en rapport avec son importance.

En voici la liste :

Par étape : 1er 150 ; 2me 130 ; 3me 110 ; 4me 90 ; 5me 70 ; 6me 50 ; 7me 40 ; 8me 30 ; 9me 20 ; 10me, 10, soit 700 frs par étape : 5600 frs.

Au classement général : 1er 500 ; 2me 400 ; 3me 300 ; 4me 250 ; 5me 200 ; 6me 150 ; 7me, 8me, 9me, 10me : 100 francs chacun, soit 2200 francs. Au total donc, 7800 francs.

A ces prix s'ajoutent des primes dont voici le détail :

A Evisa : 115 frs au 1er ; 80 au 2me ; 60 au 3me ; 50 au 4me ; 40 au 5me ; 30 au 6me ; 25 au 7me ; 20 au dernier, soit 425 francs.

A Corte : 200 frs au 1er ; 100 au 2me ; 50 au 3me, plus 75 au premier cortenais, 50 au 2me ; 25 au 3me, soit 500 francs.

A Ile Rousse : 75 frs au 1er ; 50 au 2me ; 35 au 3me ; 30 au 4me ; 20 au dernier ; 5 au benjamin, soit 215 frs.

La liste des prix spéciaux est également importante. Elle paraîtra en son temps. Disons pour l'instant que l'on y voit figurer notamment : 100 frs au dernier du classement général ; 4 complets de 500 frs ; un chronomètre, etc...

Les insinuations malveillantes de M. Bordigoni (ou de M. Alias-Bordigoni) sur ces deux questions étant réfutées, il nous reste à démentir *de la façon la plus formelle* que nous avons promis aux coureurs des indemnités journalières.

Nous avons seulement pris la charge de procurer aux cyclistes bonne table et bon gîte. Nous avons tenu notre promesse et toujours au mieux des possibilités qu'offraient les terminus d'étapes. Ce qui nous occasionne d'ailleurs une dépense de 5 à 6000 francs

Nous est-il besoin d'insister ? Non, n'est-ce pas.

M. Poli, rédacteur au *Petit Bastiais* qui suit avec nous les étapes du Tour dira quel merveilleux accueil nous est partout réservé par les maires et les populations, le succès que rencontre dans tous les villages traversés notre épreuve : l'enthousiasme et, mieux, l'intérêt qu'elle provoque...

Une conclusion s'impose. M. Bordigoni lui-même nous en offre l'argument. Le président de la L. V. C. proclame ne « servir que le sport ». Formelle, la lettre qu'il a reçue du *Petit Marseillais* montre qu'il intrigua auprès de ce journal pour étouffer notre épreuve.

Ces intrigues, ses injurieuse diatribe, sont-elles du sport ? Ceux peut-être qu'il affirme servir sont semble-t-il dans sa manière qu'elles situent, nettement opposée à la nôtre.

Nous ne ferons pas l'injure aux lecteurs du *Petit Bastiais* de douter qu'ils sauront discerner la plus sportive — la plus loyale.

Le Comité départemental de l'U. V. F.

Pour le Tour de Corse

Nos lecteurs connaissent l'effort formidable qui a été fourni par la Commission d'organisation du Comité Départemental de l'U. V. F. pour mettre sur pied le Tour de Corse et en faire une grande épreuve.

Mais les frais d'une pareille manifestation ainsi qu'on peut le voir d'autre part, sont énormes et un appel est lancé à la population pour une participation, si modeste soit-elle, à ces frais.

Nous connaissons trop bien la générosité bastiaise pour ne pas être sûr que notre appel sera entendu. Les souscriptions sont reçues dès aujourd'hui dans nos bureaux et la liste des souscripteurs sera publiée dans le *Petit Bastiais*.

D'ores et déjà, pour bien montrer l'intérêt qu'il porte au sport en général et au Tour de Corse en particulier, le *Petit Bastiais* s'inscrit pour une somme de 50 francs.

Mortel accident d'aviation à Orly

Orly, 1er septembre. — Ce matin, vers 8 h. 30, le lieutenant Charles, commandant le détachement de la division militaire d'entraînement à Orly a fait à la suite d'une perte de vitesse, une chute d'environ 100 mètres.

Il a été tué sur le coup.

Ce pilote était âgé de 32 ans. Son corps a été transporté immédiatement à l'hôpital du Val de Grâce.

Un nouvel abandon dans la traversée de la Manche

Calais, 1er septembre. — Prise de crampes d'estomac, Guido Gentili, qui tentait la traversée de la Manche à la nage a abandonné ce matin à 7 h. 27, après avoir nagé pendant une vingtaine de kilomètres.

Il est remonté à bord du bateau suiveur qui a rallié immédiatement Calais.

La terre qui gronde

Londres, 1er septembre. — Le bruit de deux grosses explosions a mis en émoi, très tard dans la soirée, hier, la population du village de Cadnastor (Yorkshire) à environ 300 kilomètres de Londres. Aux alentours du village on entend des grondements souterrains.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Bui, lieutenant de réserve au 81e régiment d'infanterie passe au 173e régiment d'infanterie.

Mis à la disposition du général commandant des troupes supérieures du Maroc, le sous-lieutenant Cordolani du 173e régiment d'infanterie, rejoindra par Oudjda.

Le lieutenant Noble du 173e régiment d'infanterie figure en tête de liste pour le tour de départ pour les théâtres des opérations extérieures.

ECHOS

Billet Parisien

J'ai fait, l'autre semaine, le tour des admirables remparts de Saint Malo. Puis, franchissant une poterne, je suis le pied en ville. Le pavé inégal des petites rues malouines en dos d'âne, est pénible au pied du touriste qui cherche bientôt l'occasion de faire halte. Mais comme on ne peut pas toujours s'arrêter au café et que, d'autre part, il est malséant de s'asseoir sur le bord du trottoir, une seule ressource reste au visiteur : entrer dans la vieille église de Saint Vincent, dont les sonneurs connaissent si bien le clocher que lorsque l'heure du retour sonne pour les terre-neuvas, c'est, dit-on, le clocher de Saint Malo, qu'ils reconnaissent d'abord de la haute mer, avant même d'apercevoir les gigantesques rochers de la côte.

Sur la porte de l'église Saint Vincent, il y a une affiche signée de M. l'archiprêtre : « Prière aux dames et demoiselles de ne pas entrer la tête et les bras nus ».

Cette affiche a jeté la consternation dans le clan des baigneuses. Une élégante qui part en vacances songe à ses toilettes de plage et s'il lui prend fantaisie, durant son séjour à la mer, parce qu'il est de bon ton, de pratiquer ses devoirs religieux, elle ne pensait prévoir qu'il lui faudrait une robe spéciale pour aller à l'église.

Les baigneuses de Saint Malo se sont trouvées en face de ce dilemme : ou ne pas exaucer la prière de M. l'archiprêtre, ou se passer des offices. Elles n'en seraient pas sorties si le mauvais temps n'était venu à leur secours. Quand il pleut, la mode perd ses droits ; les bras nus disparaissent sous les longues manches des manteaux de laine et les chevelures ondulées se mettent sous la protection des cloches de feutre. Ainsi vêtues, les Parisiennes eurent libre accès à l'église Saint Vincent.

Mais M. l'archiprêtre n'en fut pas moins désolé, car toutes ses paroissiennes d'occasion continuèrent à faire fi de sbus de sole, et vinrent à la messe montrer leurs mollets hâlés par le grand air du large.

Et du diable si M. l'archiprêtre avait pensé à cela ! — Gabriel Baveå.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, vendredi 2 septembre 1927, 245 jour de l'année, 120 à venir.
Aujourd'hui, St-Antonin
Demain, St- Merry

—o—

EPHEMERIDES CORSES

2 septembre 1737. Théodore ayant réuni une consulte à la Casaconi fait savoir aux députés des Pièves qu'il attend des secours, et que plusieurs souverains lui ont fait savoir qu'ils désiraient avoir un roi en Corse.

—o—

PRIMO CONTRE LA DANSE

Le général Primo de Rivera vient de faire une observation, qui le consterne.

On sait qu'il aime beaucoup fréquenter en Espagne les endroits où l'on ne s'ennuie pas.

Au retour d'une de ses expéditions nocturnes, il s'est fait conduire directement au palais du roi.

Alphonse XIII dormait :

— Faut-il réveiller Sa Majesté ? demanda l'officier de service.

— Oui. C'est indispensable !

Le souverain parut en pyjama, assez mécontent d'être troublé au milieu de son sommeil :

— Que se passe-t-il ? Une révolution ?

— Non.

— Alors... quoi ?

— l'Espagne est perdue !

— Voilà cent fois que vous me le dites.

— Oui, mais *cette fois* c'est sérieux.

— Expliquez-vous !

Je sors de cette maison. (*Nous ne faisons pas de réclame*). Les femmes ne portent plus la mantille et on ne danse plus le tango.

— Ah ! Que danse-t-on ?

— Le back-bottom... Une horreur !... Il faut que Votre Majesté interdise ces danses américaines. Nous sommes en Espagne. Ne l'oublions pas... Si Votre Majesté veut bien m'écouter... l'Edit rédigera immédiatement...

Mais oui, mais oui, mon bon ami... Allez vous coucher... Nous verrons cela demain...

Le lendemain, qui a eu lieu très récemment, le général Primo de Rivera ne se souvint de rien.

—o—

AMOUR !

On chuchote à Londres une histoire assez sensationnelle.

Il y a deux mois une grande dame anglaise, voyageant en Orient, fut faite prisonnière par les pirates chinois. On ne savait pas où elle avait été emmenée.

Les pourparlers pour découvrir le moyen de la racheter furent longs. Le chef chinois avait fixé un chiffre énorme pour la rançon.

Non sans peine on ramassa l'argent qu'on fit parvenir à destination.

Surprise ! La grande dame anglaise a refusé de reprendre sa liberté. Elle a répondu : « Je suis heureuse ici ; que je retrouverais à Londres. Je suis avec le chef des pirates, qui me plaît. Je reste avec lui. »

On n'a pas insisté.

On a bien fait.

DAMIANI — Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge. Ets DAMIANI & Cie, 28 Boulevard Paoli

INFORMATIONS LOCALES

LE TEMPS QU'IL FERA

Région de la Méditerranée et Corse : ciel sans nuages et brumeux ; vent variable, deux à quatre mètres à la seconde ; Visibilité : quatre à dix kilomètres. Température : 20 à 22 degrés.

—o—

ETAT CIVIL

Mariages : Cimino Laurent, chaudronnier et Pasqualini Marie, ménagère ; Darnaud Marius Joseph, cultivateur et Constant Lucie, ménagère ; Fieschi Antoine Marius, propriétaire et Ottomani Xavière, institutrice ; Paggioni Joseph, journalier et Marrazzu Marie Françoise, ménagère ; Gessini Fabien Louis, facteur et Canfortini Jeanne Agathe, sans profession ; Teissier Pierre Aman, ajusteur et Vinciguerra Marie-Thérèse, sans profession.

Naissances : Bonifaci Joseph Mathieu, Casanova Jacques, Natali Pascalin, Sallicetti Césarine Toussainte, Fieschi Nonce Alexandre, Albertini Hélène, Lorenzi Antoine Joseph, Poli Jeannine, Angeli Jacques Félix Ginet, Anania Marie Assomption, Caccinci François, Petrucci Germain Roch, Stagnaro Roch Antoine, Battaglia Yves, Carbuccia Vincent Reynaud.

Décès : Torre Charles Ours Marie, 63 ans, retraité ; Petretto Jean-Marie, 14 mois ; Cesimiri Adolphe, 30 jours ; Lorenti Paul François, 60 ans, retraité ; Casta Charles Sauveur, 16 mois ; Agostini Catherine, 37 ans, ménagère ; Stagnaro Roch Antoine, 13 jours ; Paolini Lucien André, 3 ans ; Savignoni Françoise, 42 ans, ménagère ; Monetti Gualtiero, 4 mois ; Lampis Valentin Joseph, 18 mois.

MAKIA

ERRATUM

Il a été omis dans l'avis de décès de M. Laurenti Paul François, Mme Vve Jeanne Marie Cerli et ses enfants de Lama.

—o—

A LA PLAGE

Vous avez certainement tous goûté le plaisir que procure un bon bain de mer.

A la plage, les baigneurs très nombreux cherchent constamment cette caresse des ondes et durant de longs mois, c'est la saison des bains !

Mais depuis quelques jours, c'est avec moins de plaisir et même un peu d'appréhension que les baigneurs se jettent à l'eau pour leur bain quotidien.

En effet, près du casino un égout montre sa gueule béante, par laquelle des immondices sont déversées dans l'eau.

Et, comment voulez-vous que l'on trouve du plaisir à se baigner dans l'eau ainsi polluée ?

Quand aurons-nous de l'eau propre à la plage ?

—o—

Affections de la Peau

Les souffrances provenant de maladies de la peau peuvent être évitées en employant à temps la Pommade Cadum. Elle arrête immédiatement les démangeaisons, calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teignes, coupures.

—o—

AU DEPART

M. Antoine Coti, avocat au barreau de Nice, président du Syndicat d'Initiative d'Orezza.

—o—

DANS LA RUE

Dans la rue, il y a des « types », des « types » qui, une fois que vous les avez vus, ne quittent plus votre souvenir.

Depuis hier, débarqués du bateau de Marseille, des Japonais, ont pris possession de nos artères.

Ils portent une petite valise, d'où ils extraient de longs colliers de perles, fausses naturellement, mais imitant à merveille les vraies.

Ils vendent des fume-cigarettes, très originaux, des panneaux peints, de couleurs vives, en petites lames de bois très fines et divers bibelots.

Mais ce qu'ils ont de mieux, ce sont de petits éventails, transformables d'un simple mouvement du poignet et procurant mille aspects divers.

Ils s'approchent, avec un sourire qui ne les quitte jamais, vous proposent leurs marchandise, la déploient avec une patience toute asiatique, et répondent de leur mieux à toutes les questions que vous leur posez.

Si vous n'achetez rien, ils ne disent rien, vont au voisin, ne cessant jamais de sourire.

Mais il est impossible, tellement ils sont amusants dans leurs explications, que vous ne leur achetiez rien.

Avis & Communications

Comité d'achat de Remonte d'Aurillac

Le Comité d'achat de Remonte d'Aurillac arrêtera en Corse, du 15 septembre au 22 septembre inclus :

1° Des chevaux de selle de cavalerie de trois ans (nés en 1924) et de 4 à 8 ans, taille 1 m. 50 et au-dessus. Dragons et légères ;

2° Des chevaux pour officiers d'infanterie et gendarmerie, de 4 à 8 ans, taille 1 mètre 48 et au-dessus.

Ces achats auront lieu aux dates et localités et heures ci-après :

15 septembre, à Bastia, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

16 septembre, à Casamozza, emplacement du concours des poulinières et à l'issue du concours ;

18 septembre, à Porto-Vecchio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

19 septembre, à Sartène, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

20 septembre, à Olmeto, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

21 septembre, à Ajaccio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

22 septembre, à Vico, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours.

Société des anciens sous-officiers et assimilés de la Corse

Les membres de la dite société sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade Torre Charles, membre participant, survenu hier vendredi 2 courant à une heure de relevée, rue du Mâle, 2.

Avis de Concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la Direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations à Paris, 56, rue de Lille, dans la deuxième quinzaine de novembre 1927.

Nombre de places mises au concours : 30.

Les dames pourront être admises à concourir.

Les candidats et candidates doivent être pourvus du baccalauréat, être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le 1er janvier 1927.

L'indemnité annuelle des stagiaires est de 10.000 francs. Les traitements des rédacteurs sont actuellement de 12000 frs à 22.000 francs.

Les sous-chefs de bureau (24.000 à 30.000 francs) sont recrutés parmi les rédacteurs ; les chefs de bureau (32.000 à 40.000 frs) sont recrutés parmi les sous-chefs ; les chefs de division (44.000 à 50.000 francs) sont recrutés parmi les chefs de bureau. A ces traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence (2.240 frs pour Paris) et dans les conditions prévues par les textes réglementaires, l'indemnité pour charges de famille (694 frs 80 pour le premier enfant, 846 frs 40 pour le 2me, 1109 frs 60 pour le troisième et 1.411 frs 20 pour chacun des suivants).

Une notice exposant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements, est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (Service du Personnel), 56, rue de Lille à Paris (7me).

Nos Spectacles

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, « Serves Chaud », comique en deux parties. Les films First National présentent Johnny Hines dans « Chiri, tu chevres ! ».

Les désopilantes aventures d'un reporter au pays de la vendetta.

Lundi, Malgré la Haine, avec la comtesse Esterhazy et Harry Liedtke.

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 2 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 3 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 3 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanche 4 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 5 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 6 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 7 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 2 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 3 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 4 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 5 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 6 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 6 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures
Mercredi 7 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

COMPTABILITÉ — Etude JAMET-BUFFEREAU — Succursales de BASTIA, 20, Boul^d Paoli et Marseille, 15, Allées de Meilhan

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A propos du dernier bilan de la Banque de France

Paris, 1er septembre. — A propos du bilan de la Banque de France publié aujourd'hui, le ministère des Finances communique la note suivante :

Le Trésor vient de procéder, avec la Banque de France et la caisse autonome d'amortissement, au règlement des opérations relatives à l'émission des obligations 6 p. cent qui a eu lieu en juillet dernier.

La valeur nominale des obligations souscrites s'élève à 4 milliards 642 millions, dont 3 milliards 250 millions, libérés en numéraire, un milliard 115 millions, libérés en bons de la Défense Nationale, échéant en 1927 et en 1928, et 277 millions libérés en bons de la Défense Nationale, échéant en 1929.

La caisse d'amortissement a escompté au Trésor l'intégralité des Bons de la Défense Nationale, venant à échéance en 1927 et en 1928. Elle a effectué hier, le versement correspondant, en exécution de la convention passée le 1 3juin dernier entre l'État et la Banque de France.

Le montant maximum des avances de la Banque au Trésor, qui s'élevait à 36 milliards 500 millions, devait être abaissé d'une somme égale au capital des obligations libérées, soit en numéraire, soit en bons de la Défense Nationale escomptés par la Caisse autonome, c'est-à-dire de 4 milliards 365 millions.

Sur ces bases, le plafond des avances aurait été abaissé à 32 milliards 135 millions. Il a paru opportun de le ramener au chiffre rond de 32 milliards. Par une réduction globale de 4 milliards 500 millions, le Trésor a procédé au remboursement à la Banque de France d'une somme égale.

Les remboursements ont été inscrits à plusieurs bilans, depuis l'ouverture de l'émission ; le reliquat a été versé le 31 août.

Le bilan publié ce jour, ne fait apparaître par rapport à celui de la semaine précédente, qu'une diminution de 400 millions, au poste des avances à l'État, les versements relatifs à ces opérations se trouvant compensés en partie par les prélèvements habituels de fin de mois.

Seul figure distinctement au bilan, un prélèvement de 484 millions 200.000 francs, ce prélèvement est fait en application de la convention du 13 juin 1927 et correspond à la différence entre la valeur nominale (500 fr) par titre et le prix d'émission (450 fr.) des 4 milliards 365 millions d'obligations.

Il est destiné à parfaire la somme ronde de quatre milliards 500 millions montant total des remboursements.

A ce jour, les avances à l'État se trouvent réduites à 24 milliards 650 millions laissant ainsi sur le nouveau maximum de 32 milliards, une marge disponible de 7 milliards 350 millions.

Au 22 juillet 1926, les avances atteignaient 38 milliards 350 millions et la marge disponible sur le maximum de 38 milliards 500 millions n'était que de 150 millions.

M. Bokanowski en Amérique

(Suite de la première page)

« Nos efforts communs seront facilités par les liens qui nous ont toujours uni. Un pacte d'amitié perpétuelle entre nos démocraties n'a plus besoin que d'être écrit.

« Les diplomates n'ont pas besoin de négocier, quand ce qui est gravé dans nos cœurs est encore renforcé par cette réunion des représentants du droit des peuples d'Amérique et de France.

Une longue ovation a salué les paroles de M. Bokanowski. Il a assisté ensuite à un brillant concert donné dans la salle de l'auditorium qui était décorée aux couleurs de la France, de l'Angleterre et des États-Unis.

Les inondations en Pologne ont causé 14 morts

Varsovie, 1er septembre. — Dans le Palatinat du sud-est de la Pologne, notamment à Lwow et Stanisla, dans les régions subcarpathiques, les inondations ont causé des dégâts considérables.

Le San, le Dniester et leurs affluents ont débordé et emporté des maisons et le bétail. La population est en fuite. Les communications ferroviaires sont coupées.

Une partie de la ville de Stry est sous les flots.

Il y a 14 noyés. Les autorités secourent la population.

De nouvelles tentatives pour le Channel

Boulogne sur Mer, 1er septembre. — Deux nageuses anglaises, Miss Weidman et Miss Darwin, ont tenté la traversée de la Manche.

La première est partie à onze heures et la deuxième à midi.

Pendant deux heures, on a pu les suivre de la côte, mais ensuite la brume les a rendu invisibles.

A ce moment, elles se trouvaient en mauvaise posture.

On prépare maintenant la prochaine séance de la Société des Nations

Genève, 1er septembre. — La séance, après une courte suspension, reprend :

La discussion fut tout au long poursuivie avec la plus grande courtoisie. [illegible] attend avec impatience le rapport du Comité des jurisconsultes.

Le Conseil, après cette séance qui s'est prolongée assez tard s'est ajourné à vendredi matin, pour la première séance publique de cette session.

M. Politis est candidat

Genève, 1er septembre. — La Grèce a décidé de poser sa candidature au siège qui sera vacant par le départ de M. Benès.

La Grèce présente comme successeur du représentant de la Tchécoslovaquie, M. Politis, ancien ministre de Grèce à Paris et membre de la délégation hellénique à l'Assemblée qui s'ouvrira le 5 septembre.

Le ministre des Affaires étrangères de Grèce, M. Michalacopoulos et M. Carlamanos, ministre à Paris, membre de la délégation à l'assemblée, sont arrivés depuis hier à Genève.

Dans les délégations

Genève, 1er septembre. — MM. Paul Boncour et Loucheur, délégués de la France à l'Assemblée de Genève, sont arrivés ce matin, venant de Paris. En même temps qu'eux sont arrivés : le comte Clauzel, chef des services français de la Société des Nations, M. Massigli, secrétaire de la Conférence des ambassadeurs et un certain nombre d'experts et de conseillers de la délégation française.

Les délégués ont été salués à la gare par M. Réau, consul général de France à Genève. M. Chamberlain et le chef de son secrétariat, M. Selby, voyagèrent dans le même train que la délégation française. D'autres membres de la délégation britannique à l'Assemblée de la Société des Nations arriveront ultérieurement. Enfin est arrivé à Genève ce matin, terminant ainsi le long voyage qu'il vient de faire dans les pays scandinaves et baltes, M. Albert Thomas, directeur du bureau international du travail, accompagné de son chef de Cabinet, M. Wipfe.

M. Stresemann est à Genève depuis mercredi soir ainsi que M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.

Les commentaires de la presse berlinoise

Berlin, 1er septembre. — La presse de la soirée commence les commentaires de la première séance de la Société des Nations.

La question Rhénane, celle du corridor de Dantzig figurent naturellement en première ligne.

Le *Berliner Tageblatt* après avoir fait mention de la communication des puissances de l'occupation, relativement à la réduction d'environ 10.000 hommes ajoute : « L'Allemagne fait maintenant partie de la S. D. N. Pourtant, comme autrefois, les troupes étrangères occupent la Rhénanie, terre allemande. »

La feuille démocrate ajoute que 60.000 hommes de troupe étrangers restant en territoire allemand constituent une véritable barrière contre le parfum sincère de l'Europe.

La *Gazette de Cologne* dit : « La S. D. N. a été injuste à notre égard. Nous ne pouvons lui savoir aucun gré. Elle représente, conformément aux intentions de ses fondateurs l'outil érigé premièrement contre nous.

« Devons-nous en tirer la conclusion que son effondrement pourrait nous servir. Estimons-nous au contraire que notre intérêt est d'y rester.

« Mais on travaillera à Genève à résoudre de nouveaux problèmes. Notre rôle sera de nous tenir au premier rang. »

Le traître Klems est toujours condamné à la peine de mort

Paris, 1er septembre. — Le journal *La France Militaire* publie la mise au point suivante sur la condamnation de Klems, ancien chef d'état-major d'Abd el Krim.

Si Klems a comparu le 13 août 1927 devant le Conseil de guerre de Taza, c'est uniquement pour purger une condamnation par contumace l'ayant condamné à mort en décembre 1924.

Il était alors déserteur sous le nom de Haïbadj. Repris après la reddition d'Abd el Krim, il devait donc légalement purger la contumace, autrement dit être jugé contradictoirement pour les faits d'embauchage pour l'ennemi.

Pour cela, il fut condamné le 18 août à [illegible] ans de travaux, mais cette condamnation n'infirme pas le jugement le condamnant à mort qui subsiste toujours.

Klems, ayant usé tous les moyens de pourvoi rejetés les uns après les autres, n'a d'autre moyen pour sauver sa tête que la clémence du chef d'État qui, sous peu, statuera sur son sort.

Pour l'exposition de Copenhague

Paris, 1er septembre. — Le lieutenant Thénot avec le commandant Bonnet a quitté Le Bourget à 9 heures 15, en avion, pour se rendre à Copenhague, à l'exposition internationale aéronautique.

Givon et Corbu partiraient cette nuit pour l'Amérique

Le Bourget, 1er septembre. — On annonce que le départ de l'*Oiseau Bleu* piloté par Givon et Corbu aurait lieu entre minuit et cinq heures.

L'aérodrome a pris ses dernières dispositions. Tous les phares resteront allumés jusqu'au départ de l'appareil.

L'émotion a été vive à Paris, dès l'annonce du départ possible de Givon et Corbu.

De nombreuses personnes se sont rendues à l'aérodrome pour peut-être assister à l'envolée des aviateurs.

Les inondations en Galicie

Lemberg, 1er septembre. — Dans plusieurs districts de Galicie, les inondations ont causé une catastrophe. Plusieurs villes et villages ont été submergés. Jusqu'ici, il y a cent cinquante victimes. Un grand nombre de maisons se sont effondrées sous la poussée des eaux.

On considère que douze mille personnes sont sans abri. Les voies ferrées sont recouvertes par plusieurs mètres d'eau. Les télégraphes et les téléphones sont coupés.

Pour le remboursement du 6 p 100

Paris, 1er septembre. — Aujourd'hui, à dix heures, on a procédé publiquement dans une salle du Ministère des Finances au tirage au sort de deux séries de la rente six pour cent, amortissable et qui devront être remboursés à partir du 2 novembre.

Le sort a désigné les séries 1051, 1421, 624, 1426, 81 dont les porteurs devront se présenter à partir de la date précitée dans les départements aux caisses des trésoriers payeurs généraux ou des receveurs particuliers des finances et chez les percepteurs.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1921

Le numéro 3000, série AB gagne un million.

Le numéro 46.128 gagne 100.000 fr.

Les 1.500 millions du plan Dawes ont été versés

Berlin, 1er septembre. — L'agent général pour le règlement des réparations annonce que le paiement de 55 millions de marks or effectué aujourd'hui par les chemins de fer allemands complète l'intégralité de l'annuité de 1500 millions de marks-or prévue pour la troisième année du plan des experts, excepté la somme de vingt millions de marks-or refixée à la taxe des transports qui sera exigible seulement le 15 septembre.

LÉGION D'HONNEUR

Au titre du ministère de la Marine, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, MM. Oseil, professeur de mathématiques au lycée de Toulon, Laubier, ingénieur des Arts et Manufactures, qui a équipé électriquement une grande quantité de cuirassés et a offert à la marine militaire plusieurs de ses inventions, Farineau, ingénieur de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

Des incidents aux frontières polonaises

Berlin, 1er septembre. — L'agence Wolff publie une information de Vilna disant que dans la nuit du 30 au 31, un soldat polonais garde-frontière a été emmené de force par les bolchevicks en territoire soviétique.

La même nuit, à la frontière Lithuanienne, le lieutenant d'un bataillon de gardes polonais a été emmené par un détachement lithuanien.

Malgré les démarches des autorités polonaises, l'officier n'a pas encore été remis en liberté.

Des aviateurs français à Riga

Paris, 1er septembre. — La direction générale de l'aéronautique communique l'information suivante : Le Capitaine Laborie et l'adjudant Sabue partis de Villacoublay le 31 août à 7 heures, à bord d'un avion muni d'un moteur de 500 CV, sont arrivés le même jour à Riga, à 15 h. 50, couvrant les 1.800 kilomètres du parcours sans escale. Après un court séjour dans la capitale de la Lettonie qui se trouve ainsi, pour la première fois, reliée directement à Paris, les aviateurs continueront leur voyage.

Nos ministres en Alsace

Colmar, 1er septembre. — Samedi prochain, 3 septembre, trois ministres séjourneront en Alsace, à Munster : M. André Tardieu, ministre des Travaux publics présidera l'Assemblée générale de la Fédération des coopératives de reconstitution. Les délégués des sinistrés de la guerre lui seront présentés. Il présidera également la cérémonie d'inauguration d'un hôpital à Mulhouse.

M. Fallières, ministre du Travail, inaugurera l'exposition artisanale.

Enfin, à Strasbourg, M. Queuille, ministre de l'Agriculture présidera la cérémonie d'inauguration de la Foire exposition.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 1er septembre. — De l'*Ère Nouvelle* : « M. Briand continue la politique de Locarno. A la salle Wagram il ne s'est pas livré à un exercice de rhétorique partielle : il a exposé des réalités vivantes. Il a précisé sa politique et les résultats de cette politique.

« L'immense approbation de la démocratie française l'encourage à achever cette tâche. »

Une fois de plus, M. Briand a montré le vrai visage de la France, écrit *La Volonté*. Il a su confondre en phrases éloquentes et émouvantes les progrès déjà réalisés malgré les embûches de toutes sortes. Parmi les partisans de la politique de Genève et de Locarno, au premier rang desquels nous avons la légitime fierté de nous compter, il n'a pas hésité à préciser que nous n'avons encore établi que les fondations de la grande maison internationale où se régleront dans l'avenir, par le seul mécanisme d'une procédure, par la seule force de la raison et du droit, des conflits qui, jadis, ne trouvaient leur solution que dans des torrents de sang.

M. Delmas, dans le *Petit Journal*, démontre comment on s'organise en Allemagne pour saboter la paix. Il y a des officiers, anciens commandants des corps francs, ou chefs d'associations patriotiques, qui ne renoncent aucunement à torpiller la politique des accords internationaux par tous les moyens, y compris l'information tendancieuse, fausse ou demi fausse destinée à secouer l'opinion étrangère.

« Un compte rendu d'une conciliable secret, un ordre confidentiel, vingt autres documents, évadés de cet ordre, sont faciles à fabriquer pour des gens qui sont du métier. Il ne reste plus qu'à en provoquer la publication par quelques voies indirectes ; on choisira son moment.

Il n'était pas inutile, dit M. Téry dans l'*Œuvre*, que la voix de M. Chamberlain vint appuyer l'œuvre de Locarno. Personne ne sera dupe des critiques et des railleries qui tendent à déprécier Locarno, mais il n'était pas inutile qu'une grande voix comme celle de M. Chamberlain vint nous redire, à la veille des réunions de Genève, tout ce que la politique française représente comme confiance et espoir aux yeux de tous les peuples. Et comment pourrait-on s'alarmer des difficultés inévitables qui surgiront encore dans nos relations avec nos voisins tant que l'Angleterre et la France témoigneront ainsi de leur entente souveraine.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

Demandez UN PONTENOVO

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.48

A l'arrivée. — M. François Tesinal, sous-préfet de Lunéville ; M. Joseph Tasinal, principal du collège d'Ajaccio.

De passage. — M. Paul Giacobbi, conseiller général sortant de Venaco, maire de Venaco, avocat à la Cour d'Appel.

Au port. — Journée du 30 août. Arrivée de Marseille, le vapeur « Corte II » avec 180 passagers et 177 tonnes de marchandises.

M. Adolphe Landry. — M. Landry, député de la Corse, a débarqué à Calvi jeudi matin par le courrier de Nice et, vers le 12 septembre s'installera à Ajaccio pour y attendre l'ouverture de la session du Conseil Général.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 35

Apéritif d'honneur. — Lundi soir, 29 août, dans une des salles du Grand Café du Cours, le Conseil d'administration de l'Union Sportive Cortenaise offrait un apéritif d'honneur à M. Santos Manfredi, Président d'Honneur et bienfaiteur de la Société, à l'occasion de sa promotion dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

En l'absence de M. Feracci que ses occupations tiennent éloigné de Corte, M. Julien Mignucci, vice-président, adressa au nouveau légionnaire les vives félicitations de tous les membres de la Société pour la haute distinction que le Gouvernement venait de lui attribuer. « Je me demande, a-t-il dit ,si je saurai trouver les paroles qui conviennent pour saluer le ruban rouge qui orne votre boutonnière. Il est la consécration d'un dévouement incessant ; nous exigeons que vous en soyez fier, comme nous le sommes de vous. Cette étoile est la récompense justement méritée, elle est le prix des admirables services que vous avez rendus à votre pays, des nombreux exemples de fierté que vous avez donné à tous ceux qui vous entourent. Cette croix d'honneur que vous ne devez qu'à votre mérite, nous la saluons tous avec la plus vive gratitude. Portez-la donc avec fierté car vous avez le droit de dire que vous l'avez gagnée ».

Après avoir dit quelques mots sur la situation morale de l'Union Sportive Cortenaise et les buts qu'elle se propose d'atteindre, notamment en ce qui concerne les travaux du Stade des Porette, M. Mignucci termina en levant son verre à la santé de M. Manfredi et de sa famille et aux progrès de l'Union Sportive Cortenaise.

M. Manfredi, en quelques mots, remercia M. Mignucci de ses félicitations et dit toute la joie qu'il éprouvait à se trouver au milieu d'amis dont il appréciait l'activité au sein de la société et le dévouement pour l'œuvre patriotique qu'elle avait entreprise. Il les engagea vivement à continuer cette œuvre leur donnant l'assurance que son concours ne leur ferait jamais défaut.

M. Mannoni proposa alors de donner au stade en construction le nom de « Stade Santos Manfredi ». Cette proposition fut adoptée par acclamations.

La soirée se termina au milieu de la plus franche camaraderie.

A la fin de cette réunion intime, M. Manfredi tint à marquer son attachement à l'Union Sportive Cortenaise en versant entre les mains de M. Mannoni, trésorier du Stade, un deuxième don de 5.000 frs.

Qu'il reçoive ici les remerciements de tous.

La foire du Niolo. — Aux termes de l'arrêté que nous publions ci-après, l'exposition et la vente des animaux des espèces bovine, porcine, caprine et ovine est interdite à la foire de Casamaccioli :

Vu la loi du 21 juillet 1881 sur la Police sanitaire des animaux ;

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le Code Rural et notamment l'article 33 ;

Vu le décret du 6 octobre 1904 et notamment l'article 64 ;

Sur le rapport du Directeur des Services Vétérinaires, faisant connaître que la fièvre aphteuse a pris un caractère envahissant dans la grande majorité des communes de l'arrondissement de Corte et qu'il convient de mettre à l'abri de la contagion les territoires du département encore indemnes ;

Arrêtons :

Article 1er. — Est interdite l'exposition ou la mise en vente des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine à la foire qui se tiendra dans la commune de Casamaccioli les 8 et 9 septembre prochains.

Article 2. — Les animaux appartenant aux dites espèces ne pourront pénétrer dans les communes déclarées infectées de fièvre aphteuse.

Article 3. — L'exposition ou la mise en vente à la foire du Niolo, des animaux des espèces chevaline, asine et mulassière, ainsi que leur libre circulation dans les communes déclarées infectées restent autorisées.

Article 4. — MM. le Colonel, Commandant la Gendarmerie, les Maires des communes déclarées infectées de fièvre aphteuse, le directeur des Sevices Vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VENACO. — Une erreur typographique s'est produite dans l'entrefilet paru hier dans la chronique de Venaco annonçant les fiançailles de Mlle Fifine Bognoni avec M. Jean Bognoni.

La fiancée et la fille de M. Pierre Bognoni, commerçant et nos « communs-dant » comme cette erreur nous l'a fait dire.

MAKIA

SAINT ANDRE DE COTONE. — *Mariages.* — Nous sommes heureux d'enregistrer les mariages ci-après qui ont été célébrés à Saint André de Cotone dans le cours d'une semaine :

Le 25 août : M. Ferrali Antoine avec Mlle Nicolini Hortense.

Le 30 août : M. Mental, originaire de Florensac (Hérault), gendarme à Vico, avec Mlle Fabri Toussainte.

Le 31 août : M. Agostini Maurice avec Mlle Nanti Félicie.

Bonne semaine, en vérité ! Puissions-nous, pour le relèvement démographique de notre commune, en signaler souvent d'aussi fécondes.

A tous nos jeunes mariés, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

SARTÈNE

LEVIE. — *Mariage.* — On a célébré à Levie, au milieu d'une foule d'invités, parmi lesquels Mme et M. le Comte de Peretti de la Rocca, ambassadeur de France à Madrid, le mariage de Mlle Jeanne Rocca Serra, nièce de M. Rocca Serra, conseiller d'arrondissement et juge suppléant, avec M. Chiarelli, receveur de l'enregistrement à Ajaccio. Nos meilleurs vœux.

Domaine National de Casabianda

AVIS

Le Domaine National de Casabianda fait connaître qu'il ne sera, désormais délivré aucune autorisation de chasser sur le dit domaine pour la période comprise entre l'ouverture de la chasse et le 30 septembre suivant, inclus.

Pour la période allant du 1er octobre jusqu'à la date de fermeture de la chasse, des autorisations de chasser pourront être accordées, sous réserve de paiement, par chaque pétitionnaire, d'un droit journalier de 5 francs, et que la demande sera présentée sur papier timbré à 3 fr. 60 à M. l'Ingénieur Gérant du Domaine à Casabianda.

L'Ingénieur gérant autorisé :
AGOSTINI

MAKIA

Etablissements
Louis Maurel
3, Boulevard du Palais
BASTIA

TSF
Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste
4 LAMPES
DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPÉENS
Son prix :
499f. 95
Le plus sélectif
Le moins cher

Qui bien acquiert possède longuement

C'est quand on est jeune qu'il faut s'efforcer d'acquérir une bonne santé, car c'est le seul bien dont on est sûr de pouvoir profiter quand l'âge mûr est venu.

Apprenez donc à vos enfants à économiser leurs forces, à les entretenir, à les renouveler. Faites leur prendre l'excellente habitude de faire au moins une fois par an, une cure de Pilules Pink. Les Pilules Pink viennent, en effet, parachever dans l'organisme des adolescents le travail incessant de reconstitution des forces imparfaitement accompli, à l'âge de la formation et de la croissance, par l'alimentation habituelle.

Voici deux enfants, les frères Pierre et Lucien Martel, âgés respectivement de 14 et 15 ans, tous deux habitant 9, rue Jean-Julien, à Lyon, que les Pilules Pink ont vraiment bien remontés. Tous deux anémiques, affaiblis par la croissance, de santé d'autant plus précaire qu'ils avaient, en outre, été assez sérieusement malades, la cure des Pilules Pink les a rétablis.

« Les Pilules Pink nous ont fait beaucoup de bien — déclarent-ils. Elles nous ont rendu les forces et un bon appétit ».

Le réveil de l'appétit, c'est le signe infaillible du retour à la bonne santé et c'est le signe par quoi l'on reconnaît la puissante efficacité des Pilules Pink, le médicament par excellence pour tous les anémiques, les affaiblis, les débilités, les surmenés.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 5 fr. 25 la boîte. 29 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

Les Pilules Pink
Régénérateur du sang, tonique des nerfs

EAUX D'OREZZA

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires Messieurs.

FIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ;
ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ;
CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ;
MATTEI, à Propriano ;
ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ;
Marius NOARO, à Sartène.

BOURSE DE PARIS du 1er Septemb. 1927

	cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.	COMPTANT	cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français			COMPAGNIE ALGÉRIENNE	[illegible]	[illegible]	SERBE 1913	[illegible]	[illegible]	CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	[illegible]	[illegible]	MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
3 % PERPÉTUEL	[illegible]	[illegible]	COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]	TURC 4 %	[illegible]	[illegible]	CH. DE FER DÉPARTEMENT	[illegible]	[illegible]	TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
3 % 1/2	[illegible]	[illegible]	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]	TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]	ROAN. DUTCH	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]	CRÉDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]	BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]	LYONNAISE DES EAUX GAZ	[illegible]	[illegible]	SHELL	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	[illegible]	[illegible]	— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]	ÉLECTRICITÉ PARIS	[illegible]	[illegible]	**Fonds d'Etat Etrangers**		
5 % 20	[illegible]	[illegible]	SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	[illegible]	[illegible]	CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	[illegible]	[illegible]	UNION ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]	ANGLAIS 2 1/2	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]	SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]	WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]	PENARROYA	[illegible]	[illegible]	ARGENTIN 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]	SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]	CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]	LENON	[illegible]	[illegible]	BELGES 3 % 1909	[illegible]	[illegible]
4 % 26	[illegible]	[illegible]	SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]	RIO TINTO	[illegible]	[illegible]	GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]	BRÉSIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRÉSOR 4 % 1925	[illegible]	[illegible]	EST capital	[illegible]	[illegible]	ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]	SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]	BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]	LYON capital	[illegible]	[illegible]	PETROFINA	[illegible]	[illegible]	FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]	CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
— 1927	[illegible]	[illegible]	MIDI capital	[illegible]	[illegible]	SUCRERIES D'ÉGYPTE	[illegible]	[illegible]	SAINT GOBAIN	[illegible]	[illegible]	EGYPT. UNIFIÉ	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]	NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]	BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]	VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]	HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]	ORLÉANS capital	[illegible]	[illegible]	BRAKPAN	[illegible]	[illegible]	SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]	ITALIE 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]	SANTA-FÉ CH. DE FER	[illegible]	[illegible]	CAMBODGE	[illegible]	[illegible]	MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]	JAPON 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]	DIST. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]	FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]	DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]	MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]	COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]	CHARTERED	[illegible]	[illegible]	POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]	ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
BONS T. 3 % 1925 AISNE	[illegible]	[illegible]	THOMSON	[illegible]	[illegible]	CONCORDIA	[illegible]	[illegible]	GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]	RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]	TRÉFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]	DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]	PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]	SERBE 1902	[illegible]	[illegible]
DÉPART. SEINE 3 % 1925	[illegible]	[illegible]	MINES DE COURRIÈRES	[illegible]	[illegible]	ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]	PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]	TURC 4 % 03	[illegible]	[illegible]
PARIS 1869	[illegible]	[illegible]	MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]	FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]	BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]	**CHANGES**		
— 1921	[illegible]	[illegible]	KUHLMANN	[illegible]	[illegible]	HUANCHACA	[illegible]	[illegible]	LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]	PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]	JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]	CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]	PECHINEY	[illegible]	[illegible]	MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]	— MEXICAIN	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]	CHARGEURS RÉUNIS	[illegible]	[illegible]	MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]	— CUBA	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
TERME			TRANSATLANTIQUE ORD.	[illegible]	[illegible]	MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]	TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]	VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]	MONTECATINI	[illegible]	[illegible]	BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CRÉDIT	[illegible]	[illegible]	CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]	MZAITA	[illegible]	[illegible]	— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]	PATHÉ CINÉMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]	PADANG	[illegible]	[illegible]	CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]	SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]	RAND MINES	[illegible]	[illegible]	BI-METAL	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
			RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]	ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]	HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]			
			RUSSE 3 % 1896	[illegible]	[illegible]	TGANYKA	[illegible]	[illegible]						

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
13, pl. St-Nicolas et 14 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Il faut en ce moment faire des
• ÉCONOMIES •
et cependant avoir une toilette, trouver un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, fourrures, sacs et bijoux, etc.
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
21, 23, rue de la Sourdière, Paris

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition ... de Jardins et Basses-Cours
... Le Numéro : 1 fr. 25.
... 26, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

" FLORIO "
COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

Horaire à partir du 1er Avril 1927

	Arrivées	Départs
Gênes :		Mar. 22 h.
Livourne 2	Merc. 7 h.	Mer. 23 h.
Bastia :	Jeudi, Aube	Jeudi 15 h.
Porto-Torrès:	Vend. 8 h.	Sam. 17 h. 30
Bastia :	Dim., Aube	Dim. 11 h.
Livourne :	Dim. 17 h.	Dim. 22 h
Gênes :	Lundi 7 heures	

La Compagnie délivre des billets aller et retour à prix réduits de Bastia

RHUM FOX-LAND Grande Marque

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur •
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er
PARIS-ÉLÉGANT spécial pour modèles habillés Le N° 2 fr.
PARIS-MODE spécial pour modèles simples Le N° 6 fr.
PARIS-CHAPEAUX Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR paraît quatre fois par an Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE tout ce qui se fait en mode Le N° 10 fr.
NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE Le Volume 12 fr.
En vente dans les principales Librairies •
Pour nos patrons, modèle prix pour Abonnés ...

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles **DEERING**
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Si vous avez des PUNAISES Insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs.
Dép.: Sbarth-Susini, rue de l'Opéra, Bastia

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires
DEPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Louis Rogliano
23, Boulevard Paoli - Bastia Tél. 1-43
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

T. S. F.
Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins
G. GUIDUCCI
34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA
POSTES - RÉCEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIÈCES DÉTACHÉES
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::
Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

CAP CORSE DAMIANI
GRAND PRIX Médaille d'Or
Membre du Jury Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique
CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 1 fr. 50). Toutes les autres rubriques 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une réduction de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ... paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.
Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Paoli Camille, à Cervione.

A VENDRE cause maladie restaurant gros travail avec appartement 6 pièces. S'adresser Epicerie Maestrati, 10, rue Napoléon.

PEINTRES, vitriers, tapissiers disponibles se déplacent pour l'intérieur. Travaux exécutés à toutes conditions. S'adresser aux bureaux du journal.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 31 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

D'autres connaissances, ceux d'aspect ..., s'inquiétaient de l'avenir de ce village naissant. Le sort en était lié à celui ... Gonzalez qui pour l'heure était à ... sa poitrine velue, dépeignée, souillée de poussière, les manches retroussées et ... par des élastiques pour lui dégager les mains.

Le garçon lui-même avait meilleure apparence que le patron, mais celui-ci avait ... «flanco espagnol» de Bahia ... des économies et quelques milliers de pesos, et de plus il était propriétaire de mille hectares de terrain aux environs du campement.

Mais qu'était cette prospérité actuelle ... compagnie des millions de pesos qui ... Presa. ... aujourd'hui simple camp de travailleurs, ... deviendrait une agglomération importante, ... magasin se transformerait en ... établissement comparable ... qu'il avait acquises ... infinité de parcelles pour ... colons italiens et espagnols ... d'importantes ... Ce ... là, il pourrait revenir dans sa patrie ... s'installer à Madrid. Pourquoi ne serait-il pas, alors, député ou sénateur ?

Peut-être même le ferait-on vicomte ou marquis comme tant de cabaretiers enrichis en Amérique !

Il arrêtait bientôt le cours ambitieux de ses pensées pour revenir à la rude réalité qui l'entourait encore. Devant ses clients, intéressés comme lui à l'irrigation des terres, il dénigrait leur aspect actuel pour rendre plus frappant le contraste avec leur prospérité future.

— Qu'y a-t-il ici, si on met à part les habitants de la Presa ? Des autruches et des pumas, voilà tout.

Ses auditeurs se divertissaient au souvenir des bandes d'autruches qui descendaient du plateau jusqu'au bassin du fleuve, attirés sans doute par ce spectacle nouveau : les travaux effectués par l'homme au bord de l'eau.

La demoiselle de l'estancia de Rojas s'amusait à poursuivre ces troupeaux de bêtes haut perchées qui s'enfuyaient en ouvrant largement le compas de leurs pattes solides ; parfois le lasso de l'amazone les atteignait à la course.

Le puma poussé par la faim, descendait lui aussi des hauteurs pendant l'hiver et venait rôder autour des ranchos et des baraques de la Presa.

Quand on parlait du puma, quelques clients se mettaient à sourire en regardant Fritérial. Un beau matin le garçon qui était sorti dans la cour du bar avait vu bondir du fond d'un tonneau vide une espèce de tigre tacheté, de la grosseur d'un chien. C'était un puma qui s'était blotti dans ce refuge pour dormir et pour l'effroi du nostalgique ... des ... de Brescia.

— Quand nous aurons de l'eau, disait Gonzalez, quand nous pourrons enfin irriguer nos terres, des milliers d'hommes viendront vivre ici.

Comme lui, ses rustiques clients prenaient sans effort un accent plus que lyrique pour exalter les merveilles de l'eau. Pas très loin de la Presa, se trouvait Fort Sarmiento, où l'on allait prendre le train. Ce village avait passé autour d'un fortin de l'époque de l'expulsion des Indiens. L'armée d'occupation avait ouvert sans peine un petit canal en profitant de la pente du fleuve, et l'eau avait fait de l'endroit une oasis prodigieuse au milieu des terres désertiques. Des peupliers énormes protégeaient de leur muraille les cultures. La vigne, tous les légumes et tous les arbres fruitiers poussaient à profusion dans cette terre vigoureuse qui commençait à procréer après des milliers d'années de sommeil. Sa richesse étonnait davantage par son contraste avec le désert qui s'étendait en poussant leurs ramifications dernières, ... au delà des ...

Mais les gens de la Presa admiraient ... en avril, en ... où ... Presa ... avec ... naturelle ... de prairies facilement ... pour l'irrigation.

C'était un Basque qui avait ouvert la ... sans peine des canaux et conduit l'eau sur des lieues et des lieues de terre plantée de luzerne.

La qualité de cette pâture excitait l'admiration des clients du bar. Tous évoquaient avec ferveur aux miracles de la luzerne bien arrosée. Il suffisait dans le territoire du Rio Negro de semer, une fois pour toutes, cette plante d'origine asiatique. Les champs de luzerne abondamment pourvus d'eau étaient perpétuels. A Fort Sarmiento on en trouvait qui dataient de l'époque qui avait immédiatement suivi l'expulsion des Indiens, et après trente et quelques années d'existence ils étaient meilleurs que le jour des semailles. On les fauchait et la plante repoussait plus vigoureuse et plus luxuriante.

— Si l'homme pouvait manger de la luzerne, déclarait sentencieusement le Galicien, la question sociale serait résolue pour toujours car chacun sur la terre aurait largement de quoi manger.

Malheureusement les animaux seuls pouvaient s'établir cet aliment merveilleux. Les brebis que le Basque laissait paître dans ses champs semblaient des bêtes d'une autre planète où quelque nourriture miraculeuse eût donné aux êtres une taille exagérée.

— On dirait des animaux vus à travers des jumelles grossissantes, disait le cabaretier.

Son riche compatriote le Basque, fier de ses prés immenses et de ses brebis énormes comme des mâtins, aimait à dire aux vagabonds qui passaient en bordure de sa propriété :

— Si tu arrives à prendre ce mouton sur ton dos, je te le donne. Mais l'homme malgré ses plus grands efforts ne parvenait pas à soulever la lourde bête. Lorsqu'il recevait un hôte, le Basque lui offrait un dindon à la broche. Et l'invité, à l'avoir sur la table se trompait, le prenait pour un agneau rôti.

Le patron du bar rêvait d'égaler quelque jour la richesse de son compatriote en créant d'immenses champs de luzerne. Et tandis qu'il s'entretenait de ces pâturages fameux avec d'autres propriétaires qui escomptaient eux aussi l'irrigation de leurs terres désertes, les heures de la nuit passaient rapidement. Ils éprouvaient les mêmes émotions qu'un enfant lorsqu'il écoute à la veillée quelque conte prodigieux.

— Quand verrons-nous la terre de nos champs rougir et se couvrir d'eau comme l'argile dont nous faisons des briques.

Cette pensée les jetait dans l'extase. Puis ils regardaient l'horloge. Il était tard ; il fallait se coucher, pour être levé demain à l'aube. Tous se quittaient le colonel ... regard vers le fleuve ... qui depuis des milliers d'années glissait en silence au milieu des terres stériles en leur refusant sa caresse génératrice de tant de merveilles.

En attendant l'heure où il serait millionnaire grâce à l'irrigation, le patron du bar tirait un de ses gains ... des courses de chevaux qu'il organisait certains dimanches. Il fallait pour cela l'autorisation de don Roque, et il n'était pas facile de l'obtenir.

Le commissaire redoutait ses supérieurs. Le gouvernement fédéral avait défendu ces fêtes dans le territoire de ... ces ... car il en résultait toujours des ... et des rixes. Mais l'ancien bourgeois de Buenos Ayres avait besoin, pour se résigner à vivre en Patagonie, de compensations plus douces que son traitement de fonctionnaire ; aussi, quand le cabaretier le prenait à part, ses ... étaient vaincus.

— Mais, au nom de Dieu, Gallego, pas de réclame pour les courses ! suppliait le commissaire. Qu'il n'y ait pas de tapage, hein ; s'il arrivait un malheur et si on le savait à Buenos Ayres !... Il faut que la fête soit seulement pour les habitants du campement.

Mais l'affaire demandait au contraire une certaine publicité, et de plusieurs lieues à la ronde de nombreux cavaliers commençaient d'arriver l'après-midi du samedi.

Dans le pays les fêtes étaient rares et il fallait profiter des courses de la Presa. La population du camp semblait tripler. Le bar faisait en vingt quatre heures la recette de ... du mois.

Maria Ferras ... de nombreux cavaliers venus de ranchos lointains et qui ... la ... des affaires. Tous ... leurs meilleurs chevaux pour prendre part aux courses.

Les prix offerts par le Gallego n'étaient pas de grande importance : un billet de vingt pesos, des mouchoirs de couleurs vives, un flacon de gin ; mais les gauchos, fiers de leurs éperons, de leur ... et de leur ... se mouraient de ... d'argent, tenaient ... pour l'honneur d'avoir pu faire étalage de leur adresse virile devant ses étrangers travailleurs incapables de monter un cheval sauvage.

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 226 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1927

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63
BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	33	68	130
Étranger B	18	50	90

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue ... Agences de publicité

Compte Chèques Postaux Marseille 64-50

0C438
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

La théorie et l'action

Parlant du nouveau livre, consacré à la vie de Disraeli, l'homme d'Etat anglais, de Pierre Maurois, un autre brillant écrivain, M. Jean de Pierrefeu, écrit : « le plus souvent, le théoricien aveugle l'homme d'action ».

Sous une autre forme, Pierre Dominique, lui-même pair des Maurois et des Pierrefeu, compris dans la brillante génération des novateurs actuels de la littérature française, a exprimé la même idée, la même doctrine (qui est presque la négation des doctrines en tant que règles trop immuables de gouvernement) en montant jusque dans le titre de ses articles qu'il n'accordait plus aucune autorité et aucune vertu aux étiquettes politiques, ennemies de la véritable action là où les circonstances la rendent nécessaire.

Or, la guerre a été une action, et les suites troublantes de la guerre aussi. Et là où il faut de l'action, on ne saurait s'immobiliser derrière le paravent des doctrines et des étiquettes qui les symbolisent. Elles signifient sans doute des tendances qui se retrouvent dans la masse des citoyens d'un pays, elles représentent ces tendances, ces intérêts divergents, et, en ce sens, les doctrines et leurs étiquettes, images des partis, sont nécessaires. Un parti lutte en comme pour ce que, sur le plan politique en philosophie, il croit être la justice. Mais la vie d'un pays, d'une société n'admet pas que la justice soit l'écrasement d'un parti au profit d'un autre, autrement dit d'une classe au profit d'une autre. C'est alors qu'intervient l'homme d'Etat proprement dit, et s'il veut pour justifier sa réputation et faire œuvre utile il ne doit considérer, par la conciliation et par l'équilibre, que les intérêts de tout le pays.

C'est pourquoi l'homme d'Etat, s'il doit être l'homme de son temps, ne saurait être nécessairement le contempteur du passé, ni de l'avenir. Il lire ses leçons du passé et prévoit l'avenir en assurant le présent : c'est même une pensée de Napoléon.

Du fait même qu'il est assujetti à cette observation permanente des événements passés et présents, intérieurs et extérieurs, qui sont essentiellement mouvants, l'homme d'Etat n'épouse spécifiquement aucune doctrine, les doctrines ayant un caractère immuable assez accusé. Dans la pratique, il utilise pour ses fins d'équilibre, de conciliation, de stabilité et de durée les circonstances et les hommes. Il se sert surtout de ceux-ci, et il les dirige dans la mesure où s'exerce son don de supériorité, dans la mesure où se manifestent les supériorités diverses qui peuvent être les siennes : l'énergie, l'adresse, etc. En somme, il navigue au milieu des écueils, qui sont les partis, ou, pour mieux dire, les intérêts opposés, mais qui tous contiennent une part plus ou moins grande de vérité, représentés par les partis.

Si nous faisons ces observations, en apparence abstraites, et qui nous éloignent, toujours apparemment, des sujets ordinairement traités à cette place c'est parce qu'elles participent directement au tempérament corse tel qu'il n'a pas longtemps tardé à se révéler, après quelques tâtonnements, chez cet écrivain de race, qui nous fait honneur, et qui a fini par se copier si fidèlement sur son pays : Pierre Dominique. En parlant de lui, de son évolution, du point auquel il est parvenu, c'est de la Corse que nous parlons.

Cela n'a pas été, pour nous, une surprise que de le voir accorder aux étiquettes l'importance, réelle mais relative, qu'elles ont. Pierre Dominique pouvait être un brillant écrivain, sans plus : ses origines et son premier habitat corses, dans un milieu qui s'est assez bien conservé, le lui ont défendu. Il possédait sans doute aussi l'esprit littéraire, ou d'observation, inné ; il s'est exercé, en plus du milieu, par l'étude du passé. Tout cela l'a convaincu qu'il n'y a pas de prééminence pour l'homme que dans l'action (et peu importe qu'elle soit réalisée par le geste, qui est fonction des événements, ou par la démonstration écrite). Et nous venons de voir à quelle condition on peut-être homme d'action dans le domaine public.

Egalement dans les limites d'une commune, d'une région ou d'une nation, peu importe. C'est affaire de chance et de capacité. Une des chroniques, qui commence d'être connue, de Pierre Dominique, est intitulée : Besoin d'empire. Elle exprime simplement et fortement les mobiles qui font agir la généralité des politiciens corses. En même temps, elle explique, implicitement le rôle joué par des personnages historiques en Corse et issus de la Corse. L'importance de ce rôle, évidemment, ne correspond pas à celle d'un si petit pays. Mais ce pays est lui-même une synthèse, tel que la nature l'a fait. Voilà qui éclaire tout, et qui fait apparaître comme normal que les événements sociaux les plus considérables se retrouvent dans l'histoire de la Corse avant de se manifester en grand dans celle des autres pays. Pierre Dominique devait recueillir là, comme dans ce qui reste de cet esprit en quelque sorte unanimiste, ample et curieuse matière à méditation, doublant ainsi sa personnalité littéraire, qui ne s'en affirme qu'avec plus de vigueur. Sans doute, la plupart des écrivains sont un peu des hommes d'action, mais lui a découvert, en fouillant les secrets de son pays, la véritable formule. Et ce qu'il y a également de curieux et d'encourageant, c'est qu'elle exerce, non plus instinctivement, en dessous, mais ouvertement, sa séduction. Autant dire que Pierre Dominique exerce une influence sur les hommes de son temps. Ce n'est pas un mince compliment !

P. B.

Givon et Corbu sont partis ce matin mais ont dû renoncer à leur tentative

Le mauvais temps les a contraint à retourner au Bourget

Le Bourget, 2 septembre. — Les aviateurs Givon et Corbu, pilotant l'*Oiseau bleu*, ont quitté le Bourget à 6 heures 31 à destination de New-York.

Le retour au Bourget

L'*Oiseau bleu* est revenu atterrir au Bourget à 9 heures 58.

Ce que disent les pilotes

Givon et Corbu ont déclaré qu'ils avaient été contraints de faire demi-tour par suite du mauvais temps.

Gênés par la brume épaisse, ils avaient tourné au-dessus de Villacoublay et de Buc.

« Nous avons fait tout ce que nous avons pu a déclaré Givon, mais il n'y avait vraiment pas moyen de passer à une auteur de 500 mètres, à laquelle nous plafonnions.

« Nous suivions dans un colonnement. Nous poursuivîmes néanmoins notre vol, mais loin de s'améliorer la visibilité était encore plus mauvaise. C'est alors que nous commençâmes à vidanger un peu des 5.000 litres d'essence que nous avions emporté.

« Il en restait encore 4.000 dans les réservoirs lorsque nous avons atterri sans casse heureusement.

Nous espérons recommencer à bref délai ».

Corbu paraît assez déprimé par l'échec de cette tentative, Givon garde son calme habituel et se résigne à l'inévitable.

L'aviateur Borin qui avait accompagné l'*Oiseau bleu* sur une partie de son chemin, confirme de son côté que le voyage était impossible, surtout pour un avion aussi lourdement chargé que l'*Oiseau bleu*.

Lui-même avait bientôt perdu de vue l'avion de Givon et Corbu et avait dû prendre de l'altitude pour sortir du brouillard et reconnaître sa route.

Voici quelques toilettes très remarquées et au centre : deux ... danseuses affirment éloquemment qu'elles sont susceptibles de faire le grand écart.

Le rapide Côte d'Argent a déraillé près de Tours

Il s'agit d'un acte de sabotage

Tours, 2 septembre. — Le train Pyrénées-Côte d'argent, parti hier soir de la gare d'Orsay à 20 h. 40 a déraillé vers minuit entre les gares de Tours et de Monts.

Il n'est pas signalé d'accident de voyageurs.

Les premiers renseignements recueillis laissent croire à une tentative criminelle. On a trouvé en effet à l'endroit du déraillement deux longueurs de rails déboulonnées, le parquet est sur les lieux.

Les deux voies principales sont obstruées. La circulation ne pourra être reprise que vers la fin de la journée.

Nouveaux détails

C'est à 5 kilomètres exactement de la gare des Monts (Indre-et-Loire) qu'a été commis l'acte de sabotage criminel qui a failli causer une véritable catastrophe. La voie a été déboulonnée sur une longueur de 25 mètres et deux coussinets ont été enlevés par les criminels qu'on recherche. Cet acte de banditisme a été commis dans la demi-heure qui a précédé le passage du train. Un peu avant minuit, en effet, deux trains de pèlerins étaient passés sur cette voie.

Quand la machine du « Train bleu » arriva, la voie s'écarta, la machine se coucha complètement et le tender se détacha. Les deux premiers wagons entrèrent à demi dans le sable, quatre autres voitures « Pulmann » sortirent du rail, mais il n'y eu aucun voyageur blessé.

Seul, le mécanicien, Vergnior, 43 ans, du dépôt de Tours, père d'un enfant a été tué sur le coup.

Le chauffeur Foucher, qui n'était que contusionné, se porta au devant du train pour le couvrir.

La voie est gardée par les gendarmes. On a saisi la clé et la pince du poseur.

Les six grandes voitures de 60 tonnes, transportaient 96 voyageurs, parmi lesquelles se trouvait Mme Paul Dupuy-Tissier, secrétaire de M. Briand.

Le parquet de Tours s'est rendu sur les lieux. L'enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de cet odieux attentat.

L'administration s'est occupée aussitôt du transbordement des voyageurs et le trafic a pu être repris dans la soirée d'aujourd'hui.

DEMAIN
SIX PAGES

Au congrès annuel des catholiques allemands

Il y aura 150.000 congressistes

Dortmund, 2 septembre. — La grande réunion annuelle des catholiques allemands commence aujourd'hui à Dortmund.

Dès hier, de nombreux participants sont arrivés dans la Ville. Le nonce Pacelli arrivera ce matin en avion. Parmi les personnalités connues qui prendront part à ce congrès, se trouvent le chancelier Marx, le chancellier autrichien, Mgr Seipel, les ministres du Reich Braun et Koeller, ainsi que de nombreux évêques et prélats.

Le nombre des congressistes dépassera 150.000.

Violent incendie à la Courneuve

Paris, 2 septembre. — Un violent incendie s'est déclaré vers minuit 30, 14 rue d'Aubervilliers à la Courneuve, dans les fromageries de M. Pieriol, dont les bâtiments ont été en grande partie détruits.

M. Charles Pieriol, 18 ans, a été légèrement brûlé au visage en participant au sauvetage d'une voiture automobile.

On ignore les causes du sinistre. Les dégâts, purement matériels, s'élèvent à 2 millions de francs.

Nous commencerons demain la publication d'une très intéressante

MONOGRAPHIE du canton d'Olmi-Capella

due à la collaboration de M. A. Guidicelli, directeur d'école à Olmi-Capella et de M. Maury, professeur au lycée de Nice pour la partie géologique.

Une cantine assiégée

Nice, 2 septembre. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, à St-Etienne de Tinée, une bande comprenant quatre Italiens et un Français, ont attaqué, après avoir bu de nombreuses bouteilles, la cantine tenue depuis quinze jours par les époux Nattioli.

Ceux-ci, prévenus, ont pu s'enfuir par une porte de derrière et se barricader chez des voisins.

Les énergumènes ont parcouru alors les diverses pièces de la cantine, mais dans la crainte d'être l'objet d'un retour offensif des propriétaires, se sont répandus dans les bois.

La gendarmerie, après une battue, a arrêté les nommés Cocarno et Folli, âgés d'une vingtaine d'années et un Français, nommé Berre.

APRÈS LES INCENDIES EN CORSE

Les premières décisions du gouvernement

Réponse à M. Émile Sari, sénateur maire de Bastia

Il appartiendra, dès la rentrée des Chambres, au Gouvernement de demander au Parlement le vote des crédits nécessaires pour verser aux sinistrés les indemnités. D'ores et déjà des mesures d'urgence s'imposaient. Voici les réponses faites aux demandes de M. Emile Sari.

Secours d'urgence

Paris, 24 août 1927

Monsieur le Sénateur et Cher Collègue,

En appelant mon attention sur la situation des sinistrés victimes d'incendies en Corse vous avez bien voulu me demander d'examiner la possibilité d'allouer aux intéressés des secours sur les fonds de mon département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la demande d'urgence au Préfet de la Corse, toutes indications utiles sur cette affaire.

Dès que ces renseignements me seront parvenus, vous pouvez être assuré que j'examinerai avec le vif désir de seconder le bienveillant intérêt que vous portez à ces intéressés, les moyens d'allouer aux intéressés des secours aussi élevés que possible.

Veuillez agréer, etc...

Signé : Albert SARRAUT

Protection et surveillance des forêts

Paris, 24 août 1927

Monsieur le Sénateur et cher Collègue,

Par votre lettre en date du 20 août, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attache à rechercher les auteurs des incendies qui ont détruit une partie des forêts du sud de la France et de la Corse et à prendre certaines dispositions en vue d'éviter le retour de ces méfaits.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dès la réception des premières informations me signalant les incendies dont il s'agit, j'ai prescrit une enquête sévère à l'effet d'en découvrir les causes et de déférer, le cas échéant, les coupables aux tribunaux compétents. Vous pouvez d'ailleurs être assuré que je veillerai d'une façon toute particulière à ce que ces investigations soient conduites avec tout le soin et la célérité désirables.

Quant aux mesures de surveillance et de protection que vous préconisez durant la période s'étendant jusqu'au 15 septembre prochain, je transmets votre lettre pour attribution et par ce même courrier à mon collègue de l'Agriculture.

Veuillez agréer, etc...

Signé : Pour le Ministre,
Le Directeur du Cabinet
Signé : RENARD

Horrible mort d'un chauffeur de train

Perpignan, 2 septembre. — Un très grave accident s'est produit sur la ligne Barcelone-Paris, peu après Barcelone. Le chauffeur de la locomotive d'un rapide s'était hissé sur le tas de charbon de son tender au moment où le train s'engageait sur un viaduc métallique dont les parois sont reliées à la partie supérieure par des traverses métalliques.

Le chauffeur s'est heurté à l'une d'elles et a été décapité.

La violence du choc a été telle que la tête a été projetée à une grande distance et n'a pas encore été retrouvée.

Le corps est venu s'abattre aux pieds du mécanicien, qui a fait stopper.

Le mécanicien fortement émotionné a dû abandonner le train.

Nuages dans le ciel de la Paix

Prodigieusement intéressante fut cette réunion au Luxembourg de la Conférence Interparlementaire. Elle nous aura permis pour le moins de localiser certains des nuages qui flottent dans le ciel de la paix européenne. Tous les jours, les bureaux météorologiques des chancelleries nous communiquent un bulletin disant : « Temps indécis, mais prochaines éclaircies ». Puis, le lendemain arrive et, en fait d'éclaircies, on aperçoit à l'horizon d'autres nuées noirâtres qu'on n'avait pas vues la veille. La Conférence du Luxembourg nous a permis d'en distinguer de considérables, sans même qu'il soit besoin de prendre de jumelles. Mais il y en a d'autres... Vous plairait-il que nous passions une petite revue du firmament international ?...

Laissons de côté la Russie qui souffle indistinctement la bourrasque sur tous les pays du globe. Regardons seulement ces pays. Comment s'entendent-ils ? Qu'y dit le baromètre ?

Entre la France et l'Allemagne, l'atmosphère, qui après Locarno s'était détendue, est redevenue lourde : des discours comme ceux de Herr von Kardoff ne sont pas faits pour l'alléger. Et puis, si les peuples, en général, ne se nourrissent pas exclusivement d'atmosphère, le peuple allemand en particulier, lequel a un estomac robuste exige une alimentation plus substantielle. Même des Germains qui, comme le Président Loebe, ont un appétit moyen, préterdent se mettre sous la dent la totalité de nos effectifs d'occupation en Rhénanie. D'autres réclament qu'on leur serve sur un plat une reconnaissance d'innocence totale pour les événements de 1914 et des années suivantes. Demain, on demandera sans doute la révision du Plan Dawes, l'évacuation anticipée de la Sarre, la rétrocession des colonies, la restitution de Dantzig et Dieu sait quoi encore ! Sans doute, les négociations commerciales franco-allemandes ont abouti, mais les rapports commerciaux ne constituaient qu'une brume dans le ciel gallo-germanique et il reste encore bien des masses sombres.

Entre la France et l'Espagne, où il n'y avait rien, voici que surgit une nuée à propos de Tanger. J'éprouve quelque ennui à en parler, car je ne partage pas tout à fait là-dessus l'opinion des négociateurs officiels de notre pays. Le Quai d'Orsay élève de nombreuses objections à la demande de l'Espagne d'avoir la haute main sur la police de Tanger ; il les élève pour des raisons d'ordre juridique. Il y a au Quai d'Orsay d'éminentes personnalités qui sont demeurées très férues des principes juridiques et qui excellent dans la discussion académique. Peut-être conviendrait-il de se pénétrer un peu plus des réalités vivantes. Même quand on est dans son droit ou quand on croit y être, n'y a-t-il pas parfois avantage à faire sur ce droit des concessions pour contracter une assurance d'entente et s'ouvrir un crédit de sympathie ? On dit que l'amitié est un commerce : ne peut-on faire en amitié les sacrifices qu'on ferait dans le commerce ?

Entre l'Italie et la Yougoslavie, la méfiance continue de régner. On a aplani les derniers incidents. Mais on est à la merci d'incidents nouveaux et — ce qui est plus sérieux — on sent que, si ces incidents venaient à se produire, l'Italie, actuellement en plein épanouissement de vigueur et de force, pourrait bien incliner à recourir à cette force et à cette vigueur plutôt qu'à la conciliation et à l'arbitrage.

En Roumanie, la situation dynastique ne laisse pas de causer de l'inquiétude : un enfant de quatre ans est sur le trône et il est de notoriété publique que son propre père, le prince Carol, intrigue contre l'ordre de choses établi et prépare sa rentrée en Roumanie. S'il donne suite à ses projets et s'il y rentre, ce peut être la guerre civile. Et la guerre civile n'est souvent que le prologue de la guerre étrangère.

En Autriche, le trouble persiste et le redoutable problème de l'Anschluss, c'est-à-dire de la fusion avec l'Allemagne, reste posé. A quoi bon dissimuler que, dernièrement, lorsque les troubles de Vienne ont éclaté, les représentants de la Petite Entente à Paris et à Rome ont tenu le langage le plus énergique ? « L'Anschluss, ont-ils dit, ce serait la guerre ». Et M. Painlevé a exprimé son opinion analogue. Sans doute, M. Stresemann, quand on l'interroge là-dessus, répond : « Sérieux les questions ». Mais, sérier les questions, ce n'est pas les résoudre : c'est simplement leur assigner un rang dans l'ordre de discussion. Inéluctablement, fatalement, la question de l'Anschluss reviendra. Sages seraient les diplomates en ne l'ignorant pas, en l'étudiant et en cherchant la solution qui permettra à l'Autriche de vivre et à l'Europe de rester en paix.

Sur la Pologne règne un régime d'épais brouillards, que le soleil de Locarno n'a même pas effleuré. Comme M. Henry de Jouvenel l'a si bien énoncé dans son lumineux discours du Luxembourg, il y a deux Europes : l'Europe occidentale, où le statu quo et la paix sont garantis par Locarno ; l'Europe orientale, où la paix et le statu quo ne sont garantis que par la France. Or, il ne peut y avoir qu'une Europe et qu'une paix.

Chose étrange, un pays au moins semblait à l'abri de toute tourmente : la Tchécoslovaquie. Mais voici que la malheureuse initiative d'un journaliste anglais a trouvé moyen de la jeter dans la mêlée. Voyageant en auto à travers les plaines magyares, Lord Rothermere, propriétaire du *Daily Mail*, s'est soudain pris d'un grand enthousiasme pour la République hongroise. Et, dans une série d'articles sensationnels, il vient ni plus ni moins de proposer de réviser le traité de Trianon et de restituer à la Hongrie une partie de la Slovaquie... On juge de la façon dont cette singulière idée a été accueillie à Prague et de l'agitation qu'elle a pu causer dans le centre de l'Europe.

Ainsi, partout, qu'on le veuille ou non, on aperçoit des nuages à l'horizon international. Il ne se dissipent pas d'eux-mêmes. Tout le monde y travaillera. Mais il y a des conditions à remplir. La première peut-être de toutes les conditions est qu'on ne se contente pas de faire des discours au bord du lac Léman, mais que, dans chaque capitale, dans chaque Gouvernement, dans chaque peuple, il y ait à la fois une volonté ardente de paix et un esprit de sacrifice à la paix. La seconde est qu'on se convainque bien que la paix est un bien fragile et qu'on ne doit pas ... une ... au risque que tout le bien s'effondre.

Pour que le temple de la paix tienne, il ne suffit pas de chanter des cantiques à sa porte et de répandre de l'encens sur son parvis : il faut être prêt à immoler sur son autel des goûts, des intérêts même des droits. C'est seulement alors qu'on peut le prêcher aux autres qu'à pratiquer soi-même.

Stéphane LAUZANNE

La manie des abréviations

Etes-vous de ceux qui sont capables de déchiffrer les abréviations dont on finit peu à peu par remplacer les mots ? En ce cas, vous êtes doué d'une sagacité merveilleuse, car rien ne nous paraît plus compliqué que les rébus de cette nature.

Le mal ne date point d'hier, puisque les Egyptiens se servirent les premiers de signes abréviatifs. Après eux, les Grecs les adoptèrent et, enfin, les Latins suivent l'exemple. Déjà, on exagéra la pratique, au point que l'empereur Justinien, craignant à juste titre les abus qui se produisent de nos jours, proscrivit les abréviations dans les lois, décrets et actes officiels, menaçant de traiter les coupables comme des faussaires.

L'habitude se perpétua cependant à travers les siècles. En Europe, on en faisait fréquemment usage dans les manuscrits du VIe siècle et ce fut au point qu'à son tour Philippe le Bel rendit, en 1304, une ordonnance défendant expressément l'abréviation dans les minutes des notaires et autres actes juridiques. Mais l'usage n'en demeura pas moins très en faveur et c'est ainsi que l'étude des abréviations employées dans les chartes, diplômes et manuscrits constitue une très importante partie de la paléographie.

Sait-on que l'une des plus anciennes et en tout cas celle qui s'est conservée pleinement au cours des âges est le monogramme du Christ : I. H. S. « Jésus Hominum Salvator » ou J. C.

La mode s'était toutefois à peu près perdue depuis le quinzième siècle ; la guerre l'a ressuscitée et jamais, depuis lors, l'abréviation ne fut plus en faveur. L'armée commença par s'en servir très largement et il faut bien avouer que le public n'y comprit rien le plus souvent, ce qui permettait aux soldats de faire à leurs parents et amis des plaisanteries, certes bien innocentes, mais aussi bien peu spirituelles, en leur adressant des correspondances indéchiffrables. Les militaires n'étaient pas toujours mieux renseignés, du reste, et on a cité souvent l'aventure arrivée à un secrétaire chargé de prendre le texte d'un rapport de la place. Comme le chef lui dictait : « Télégramme du général en chef G. Q. G. », le soldat transcrivit froidement : « Télégramme du général en chef Menant ». Or, G. Q. G. signifie Grand Quartier Général comme E. M. veut dire Etat-Major, P. A. parc d'artillerie et P. C. poste de commandement.

Nous dirions tout à l'heure que les poilus écrivaient parfois des lettres ... Un ... J'ai ... et n'étaient ... d'ailleurs que ceux qui n'ont jamais ... de ... de ce genre :

« ... la ... C. ... Il est toujours à la S. S. F. M. ... d'Etat-Major et ... J. O. ... que ... un ... S. A. C. R. P. ... du camp retranché de Paris... »

Cela continuait en deux pages et c'était profondément ridicule. Mais c'était aussi d'usage courant : il y avait cent soixante abréviations classées et admises ; un assez joli clavier alphabétique à se mettre dans la mémoire. Elles étaient officielles et pouvaient aussi bien être employées dans les ordres écrits que dans le langage courant et la correspondance.

C'était la guerre et on pouvait pardonner ces petites extravagances, mais la paix est venue et cette singulière manie n'a fait que s'accentuer. L'armée l'a conservée en l'amplifiant et nous vous mettons au défi de vous retrouver dans certains documents militaires où il est question non seulement de la S. C. F. C. qui signifie, paraît-il, section des chemins de fer de campagne, mais encore de la C. P. D. L., de la C. E. P. S. M. ou de la D. C. A. N., dont nous avouons notre incapacité de donner la traduction.

Mais ce qui est le comble, c'est que le civil a suivi. Maintenant, le commerce et l'industrie ont adopté la formule ; la maison Dansillet frères et Durandard s'appelle plus simplement D. F. D. et la

... bilité anonyme des Bennets d'Acier ... d'abord la S. A. R. A. qu'on a ... comme familièrement la Sara. ... qui pourra.

Tout cela n'est ni drôle ni pratique et ... sur ce dernier point que notre ... devrait se fixer un instant pour ... ce que nous avons à gagner à ... ainsi délibérément les mots ... les choses. Rien ne vaut, en affaires ... en tout, un langage clair, précis, ... nettement ce qu'il veut dire. Em... des abréviations qui obligent de ... mettre l'esprit à la torture, pour en ... la signification, quand on la ... c'est commettre une hérésie et ... faute.

... pérons que la raison nous reviendra ... face de l'exagération de la mode ana... ... et de l'impossibilité de se retrou... dans un tel labyrinthe et souhaitons ... ne soit pas nécessaire que M. Dou... rende, comme jadis Justinien ou ... ppe le Bel, un édit pour condamner ... viation sous peine des sanctions les ... rudes.

Marcel FRANCE

Jurisprudence pratique

... n sait que la loi du 29 décembre ..., art. 5, a affranchi de l'exercice ... débitants de boissons. Mais ceux-... restent toujours soumis, en princi-... aux dispositions de l'art. 237 de la ... du 28 avril 1816 qui décide qu'en ... de soupçon de fraude à l'égard des ... ticuliers non sujets à l'exercice, les ... ployés des contributions indirectes ... vent faire des visites dans l'inté-... de leurs habitations en se fai-... assister du juge de paix, du mai-... son adjoint ou du commissaire ... police, lesquels sont tenus de défé-... à la réquisition qui leur en sera ... Ces visites, dit en outre la loi, ... pourront avoir lieu que d'après l'or-... d'un employé supérieur, du grade ... contrôleur au moins : les marchan-... transportées en fraude, qui au ... moment d'être saisies, seraient intro-... dans une habitation pour les ... traire aux employés, pourront y ... suivies par eux sans qu'ils soient ... dans ce cas, d'observer les for-... ités indiquées ci-dessus.

... lle est la loi.

... omme on le voit, in fine, les em-... peuvent s'introduire, sans for-... ités spéciales, dans le domicile ... non-assujetti, mais cette excep-... au principe général ne s'applique ... tant que cette introduction des ... a lieu au cours d'une opération ... commencée et en suivant la mar-... dise qui, transportée en fraude, ... au moment d'être saisie intro-... dans une habitation pour la ... traire à leurs recherches et à leurs ... statations.

... faut donc que ces circonstances ... tent soit des énonciations du pro-... verbal lui-même soit des faits re-... par les juges et constatés par ... décision.

... titre d'indication, mentionnons ... la Cour de Cassation, toutes Cham-... réunies, a, le 18 janvier 1912, cas-... un arrêt de la Cour d'appel qui ... condamné un débitant sur la foi ... procès-verbal insuffisant. Ce ... verbal, en effet, se bornait à ... tater que l'agent des contribu-... indirectes, se trouvant à une da-... déterminée sur la place publique, ... aperçu un livreur au service d'un ... hand en gros, porteur de deux li-... qui paraissaient contenir des spi-... ux, s'introduisant chez un débi-... au détail, qu'il pénétra chez ce dé-... et que le livreur lui déclara que ... deux litres qu'il transportaient ... naient de l'anisette et n'étaient ... pagnés d'aucun titre de régie.

... ne résultait pas, on le voit, des ... ciations de ce procès-verbal que ... ent a procédé en cas de contraven-... actuelle et flagrante et qu'il con-... à poursuivre dans un débit de ... une opération déjà commen-... sur la voie publique. On voit par ... précède quelles sont les ga-... dont la loi entoure les non-... jettis à l'exercice.

Me LUCAS.

Une émouvante cérémonie à Strasbourg

... sbourg, 2 septembre. — Diman-... l'Hôtel de Ville de Strasbourg ... une simple mais émouvante cé-... nie. La municipalité d'Argentan, ... sentée par le maire et ses ad-... rapportera à la cité de Stras-... le drapeau blanc qui a flotté à ... flèche de la Cathédrale le 27 sep-... 1870, le jour de la reddition de ... place.

... drapeau a été emporté à ce mo-... par le capitaine Jean Wolff, qui ... fixé ensuite à Argentan.

... de mourir, il l'avait légué à ... ville d'Argentan en stipulant que ... gnant souvenir de la guerre de ... serait, au jour de l'imminente ... rapporté dans Strasbourg re-... français et brûlé sur la place ... en signe d'holocauste pour ... douloureux enfin aboli.

... drapeau sera donc rapporté à ... bourg, mais, après accord entre ... municipalités ne sera pas brûlé.

Un accident de chemin de fer à Montauban

... auban, 2 septembre. — Hier ... 21 heures, le train Toulouse-Bor... venait de quitter la gare de ... ban lorsque, par suite, croit-on ... erreur d'aiguillage, il fut dirigé ... voie de garage.

La machine défonça le butoir et fut ... ainsi que le tender et deux ... de marchandises.

Les wagons de voyageurs sont res-... sur la voie et aucun voyageur n'a ... blessé. Le mécanicien Dournaux, ... 32 ans, a été tué, le chauffeur ... et le wagonnier Pons ont reçu ... blessures.

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

Gandolfi, sur "Régence" gagne la 6e étape et conserve la tête du classement général

Porto Vecchio, 2 septembre. — Aujourd'hui, la cinquième étape du Tour, qui s'est disputée de Vivario à Porto-Vecchio, a été particulièrement dure.

Disons tout d'abord que les fatigues de la veille étaient pour beaucoup un rude handicap. Malgré cela, tous ont couru avec courage, tous méritent des félicitations pour leur belle tenue.

Le départ de l'étape a été donné à 1 heure 25 aux quatorze concurrents qui étaient parvenus à Vivario.

Dès le début de l'étape, le train mené par les coureurs est assez rapide et à la sortie du village de Morsiglia quatre coureurs se détachent du peloton, ce sont Maurel, Gandolfi, Pauriol et Natali.

Pauriol, peu après, crève, il perd ainsi du terrain mais il rejoint dans la descente. Maurel crève une première fois, puis une seconde fois ainsi que Pauriol.

A 60 kms de l'arrivée, Gandolfi part. Natali reste seul, puis il crève. A ce moment, Pauriol et Maurel le rejoignent et le dépassent.

Le train assuré par Pauriol et Maurel est des plus rapides, tandis que le "agitif, devant, met « tous les gaz ».

En troisième position, Natali et Paoli qui l'a rejoint, voguent de conserve. Les deux pelotons et Gandolfi se donnent une chasse terrible.

La lutte entre eux est superbe à voir.

Pauriol crève et Maurel, libéré de son compagnon, part tout seul à la poursuite du « leader » du classement général.

Mais Gandolfi marchant d'une façon régulière, parvient à conserver son avance et c'est avec six minutes sur l'Ajaccien que le « maillot jaune » passe en vainqueur la ligne d'arrivée.

Une ovation immense salue Gandolfi qui trouve dans cette manifestation une belle récompense de ses efforts de toute beauté.

Le classement de l'étape

Voici dans quel ordre les coureurs sont arrivés à Porto Vecchio : 1er Gandolfi (J. O. B.) en 3 heures 54' ; 2me Maurel (V.S.A.) en 4 heures ; 3me Pauriol (J.O.B.) en 4 heures 15 ; 4me Natali (J.O.B.), même temps ; 5me Pauli (G.C.N.) même temps.

Ces trois derniers ont terminé l'étape au sprint, e tout entamé dans les derniers cent mètres, une belle lutte qui a vivement intéressé les spectateurs.

Le classement général reste le même, sauf pour Maurel qui regagne une place.

Les coureurs sont tous à féliciter pour le train rapide qu'ils ont mené, malgré les fatigues des précédentes étapes.

Nous devons signaler la façon parfaite dont avait été organisée l'arrivée.

Aujourd'hui se disputera la septième et avant-dernière étape sur le parcours de Porto Vecchio à Propriano.

Pour le Tour de Corse

L'appel que nous avons lancé hier à nos lecteurs pour aider la tâche difficile des organisateurs du Tour de Corse ne l'a pas été en vain.

Des souscriptions sont déjà parvenues à nos bureaux et nous donnerons très prochainement la liste des généreux souscripteurs.

Nous rappelons qu'il faut aider le plus possible les dévoués membres de la Commission d'organisation du Comité d'organisation de l'U. V. F.

Ils ne cessent de se prodiguer pour faire du Tour de Corse une grande épreuve digne de ce titre.

Au point de vue sportif, le but a été largement atteint. Mais du côté financier, ils comptent beaucoup sur la générosité du public.

Nous sommes absolument certains que la population bastiaise saura faire l'effort nécessaire.

Pour sa part, le Petit Bastiais » s'inscrit pour une somme de cinquante francs.

Les souscriptions sont reçues tous les jours dans nos bureaux.

REGENCE

grâce à ses champions Gandolfi, premier du classement général, Natali, Pauriol, triomphe dans le Tour de Corse. Mori, agent de Régence à Bastia.

Pour les candidats aux fonctions publiques

Examen préliminaire pour l'obtention du Brevet d'Expert-Comptable. Date : 30 novembre. Délai d'inscription : 30 octobre. Aucun diplôme exigé.

Contrôleur adjoint des Douanes. Dates : 9 et 10 janvier 1927. Délai d'inscription : 10 novembre. Age : 18 à 25 ans. Traitement de début : 7.700 francs, plus 12 %, plus indemnités. Baccalauréat ou diplôme d'une Ecole Supérieure de Commerce.

Dame sténo dactylographe au ministère du Travail : Date : 17 octobre. Délai d'inscription : 17 septembre. Traitement de début : 7300 francs. Age : 18 à 30 ans. Aucun diplôme exigé.

Inspectrice du Travail : Date : 7 novembre. Délai d'inscription : 1er septembre. Age : 28 à 35 ans. Traitement de début : 14.000 francs. Licence ou divers titres exigés.

Commissaire de police ou inspecteur spécial de la police des chemins de fer et des ports en Algérie : Date : 24 octobre 1927. Délai d'inscription : 8500 frs plus le quart colonial. Aucun diplôme exigé.

Vérificateur adjoint des poids et mesures : Date : 21 novembre 1927. Délai d'inscription : 30 septembre. Traitement de début : 10.000 francs. Age : 22 à 29 ans plus temps de mobilisation. Aucun diplôme exigé.

Commis à l'Assistance publique à Paris : Date : 25 octobre 1927. Délai d'inscription : 15 octobre. Age : 20 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 7800 francs plus charges de famille. Aucun diplôme exigé.

Commis à la Trésorerie d'Algérie. Date : novembre 1927. Délai d'inscription : 7200 francs, plus le quart colonial, plus vices militaires. Traitement de début : 1er octobre. Age : 22 à 30 ans, plus ser- 12 %. Aucun diplôme exigé.

Rédacteur à la Caisse des Dépôts et ne de novembre. Délai : 2 octobre. Age : *Consignations.* Date : deuxième quinzai- 18 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 10.000 francs. Baccalauréat exigé ou divers titres. Accessible aux dames.

Renseignements fournis par l'Orientation Professionnelle, revue mensuelle. Abonnement : 15 francs par an.

Les personnes qui désirent des renseignements sur l'un des emplois au concours ci-dessus ou sur un examen quelconque, peuvent s'adresser de notre part à M. Houdeville, Directeur Gérant de l'Orientation Professionnelle, 108, rue Erlanger, Paris (16me), qui leur répondra à titre absolument gracieux.

Joindre un timbre de 0 frs 50 et ne pas oublier de mentionner : en qualité de lecteur du Petit Bastiais.

— Savez-vous de quoi ce pauvre Durel est mort ?
— Bah ! a-t-on jamais su de quoi il vivait ?!

BIBLIOGRAPHIE

SEULE EN RUSSIE

Les nouvelles les plus contradictoires circulent concernant ce monde étrange qu'est le personnel dirigeant soviétique et concernant aussi le pays tout entier sur lequel il a réussi, jusqu'ici, à maintenir son pouvoir. Des luttes féroces, sur lesquelles les dépêches de ces derniers jours n'ont projeté que des lueurs douteuses, semblent s'être engagées entre les chefs. Jusqu'à quel point leurs rivalités passionnent-elles les masses ?

Plus que jamais, à l'heure actuelle, un document d'ensemble impartial apparaît souhaitable au lecteur de notre Occident.

C'est toute la mentalité du peuple russe, toute l'emprise acceptée avec mysticisme ou avec résignation, qu'il faut définir. Bien des écrivains, journalistes ou romanciers, ont été attirés par l'angoissant mystère de la destinée de cet immense empire, entraîné dans une aventure inouïe. Combien peu tentèrent le voyage sans parti pris, renoncèrent à leurs idées pour une exploration uniquement objective ? De ce petit nombre fut, sans conteste, Madame Andrée Viollis et son livre « Seule en Russie », qui vient de sortir en librairie est pour cette raison, du plus puissant intérêt. Elle n'a voulu faire, déclare-t-elle, ni apologie, ni réquisitoire. Et il apparaît bien, en effet, tellement l'œuvre éclate sincère, dans la notation si simple mais en même temps si vivante et si colorée, de tout ce qu'elle a vu, de tout ce qu'elle a entendu, de tout ce qu'elle a deviné, qu'entre autres mérites, elle a, à coup sûr, celui de l'impartialité.

Ce remarquable reportage accompli « de la mer Baltique à la mer Caspienne » donne une vision saisissante de ce qu'est devenu un peuple de cent quarante millions d'individus « les uns consentants, les autres réticents » qui sont soumis à la plus rigoureuse des disciplines et qui suivent l'impulsion donnée par sept cent mille dictateurs.

Ce qui se dégage de ce beau livre, c'est surtout, que la formule d'un Etat communiste a fait faillite. Cependant, Madame Viollis, dont l'âme généreuse a été séduite par certaines réalisations à l'égard des femmes et des enfants, écrit, au sujet de la tentative de socialisation des moyens de production : « qu'elle soit durable, éphémère, qu'elle se transforme, avance ou recule, l'œuvre des Soviets existe indéniablement ». Et toute la sensibilité de l'auteur mais aussi sa « conscience avertie des réalités se retrouvent lorsqu'elle déclare « qu'elle a été prodigieusement intéressée et très souvent émue, mais non convaincue ».

Le livre se lit comme le plus attachant des romans. Il fourmille d'impressions fraîches, d'images subtiles, d'observations aiguës. Etres et choses sont décrits dans un style naturel, agréable, vif, spirituel.

C'est à ce maître ès journalisme, notre excellent confrère Joseph Bois, rédacteur en chef du Petit Parisien, « grand maître et ami des reporters », que l'ouvrage est dédié. Tous les journalistes s'associeront à cet hommage.

(1) « Seule en Russie » par Andrée Viollis, un vol. Paris 1927. Librairie Gallimard.

En route pour Genève

Paris, 2 septembre. — M. Briand, ministre des Affaires étrangères, délégué permanent de la France à la Société des Nations, part ce soir pour Genève.

Il est accompagné de son ami M. Leroy, chef adjoint de son Cabinet et secrétaire général adjoint de la délégation française.

La plupart des délégués techniques français à l'assemblée de la Société des Nations partiront demain.

ECHOS

Billet Parisien

Les fines bouches exècrent la cuisine des palaces exécutée à grand renfort de sauces chimiques et de conserves, et semblable dans tous les pays, à croire qu'une capitale donne le programme gastronomique chaque jour, par T. S. F. à toutes les autres capitales du monde.

Cependant, il arrive que ces mêmes fines bouches s'asseoient avec recueillement à la table de ces mêmes palaces, là où les ratatouilles nationales laissent par trop à désirer.

Que deviendrait Curnonsky, dans telles régions de l'Espagne ou de l'Italie, si quelque grand hôtel international ne s'offrait à lui ? En Egypte, par exemple, s'accommoderait-il de ce que servent les restaurants indigènes ? Et tous les amateurs de fin manger avaleraient-ils sans grimace, en guise de hors d'œuvre, de belles tranches d'oranges grillées et accompagnées d'olives noires baignant dans une huile abondante ? Puis, suivraient un bouillon de mouton, des boulettes de mouton, un ragoût de mouton, toujours du mouton. La race bovine compte trop peu de représentants sur la terre des Pharaons pour que le voyageur le plus cossu conserve l'espoir de s'offrir un pot-au-feu démocratique. Du fromage ? vous n'en aurez pas. Des fruits ? vous vous en passerez. Vous vous rattraperez sur le pain de millet. On dit qu'il est délicieux lorsqu'on y est habitué. Mais vous aurez un excellent café — dont personne jamais ne se moka — et si bon, ma foi, que vous aurez les nerfs à fleur de peau durant une semaine et que le sommeil vous fuira pour toujours.

Le palace international est là, heureusement, et vous accueille avec la variété de ses plats préparés à Chicago et son jus de chicorée. On s'y précipite avec joie.

De retour en France, on le dédaignera, on le calomniera et l'on n'oubliera qu'un jour, à l'étranger, il nous sauva de la faim et de l'insomnie et que nous dûmes vendre nos bijoux et nos bagages pour payer la note... — Gabriel BAUGÉ.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, 3 septembre 1927.
Aujourd'hui, samedi, 3 septembre 1927, 246e jour de l'année, 119 à venir.
Aujourd'hui, St-Merry.
Demain, St-Lazare.

—o—

EPHEMERIDES CORSES

3 septembre 1814. — Le colonel Baron de Montureux est nommé préfet de la Corse.

—o—

MANQUE D'INTONATION

Devant le tribunal correctionnel de Blois, M. de Moro-Giafferri, défenseur de M. Chavagnes, député de Loir-et-Cher, parla quatre heures, sans faiblir.

Sortant de la salle d'audience, il disait aux journalistes :

— A la fin de la guerre, j'aurais pu gagner mon troisième galon. Mon commandant s'y opposa, facheusement, prétendant que ma voix n'était pas assez puissante pour commander : « Vincent de Moro-Giafferri, écrivait-il dans une note destinée au général, manque d'intonation... »

M. Lamoureux, député de l'Allier, avait appelé l'attention de M. Poincaré sur des vœux qui lui avaient été adressés par le syndicat général des entrepreneurs de battages et tendant à obtenir l'exonération de l'impôt propre aux automobiles sur les moteurs des machines à battre (locomobiles routières et tracteurs).

Le ministre des finances vient de lui faire connaître « qu'aux termes de l'article 4, paragraphe premier, du décret de codification du 31 décembre 1926, qui reproduit sur ce point les dispositions de l'article 95 de la loi du 13 juillet 1925, peuvent seuls être exemptés de la taxe propre aux automobiles, les tracteurs agricoles servant à remorquer les instruments agricoles destinés aux travaux exclusifs des champs et ne circulant pas sur route ».

En conséquence, les tracteurs servant à remorquer des appareils de battage, qui ne constituent pas des instruments agricoles destinés aux travaux exclusifs des champs et circulant sur route, ne peuvent bénéficier des dispositions ci-dessus, qui sont limitatives comme toutes les dispositions d'ordre fiscal.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Maison DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

—o—

NOUVELLE METHODE

Si le procédé nouveau que l'on va essayer dans l'école Malting de Cambridge réussit, ce sera une véritable révolution dans tous les établissements scolaires.

Les auteurs de ce procédé estiment qu'on doit surtout développer les dons naturels des enfants. Les méthodes actuelles ont au contraire le défaut d'écraser l'esprit des élèves.

Dans l'école Malting, les garçons de huit à treize ans feront uniquement ce qu'ils voudront. Leur seule obligation sera de faire quelque chose. La paresse et l'oisiveté sont deux fautes impardonnables ! Les professeurs jugeront ensuite les élèves sur ce qu'ils auront fait. Que ce soit du dessin, de l'histoire, de la gymnastique, de la sculpture, des mathématiques ou de la dissection ! Peu importe ! Par le choix de ses occupations, l'enfant montrera ses goûts et ses dons.

Au fond ce n'est pas si bête !

INFORMATIONS LOCALES

Le Prix des farines

Par arrêté en date du 27 août 1927, M. le Préfet de la Corse fixe les prix limites de la balle de farine de 120 kilogrammes à :

1° - 288 frs 65 prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 299 frs 45, vendue par les grossistes.

Ces dispositions seront applicables à partir du 29 août courant.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924 à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix entraînent une augmentation de 5 centimes du prix du pain à compter du 3 septembre 1927.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décision ministérielle, le général de brigade Becq, commandant le génie de la 15e région est nommé au commandement de la brigade des télégraphistes de Paris.

Le général de brigade Verdier, membre du Comité consultatif de la défense des Colonies est nommé directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre, en remplacement du général Jung, appelé à un autre emploi.

Un décret paraît demain au Journal Officiel, portant de 18 francs 20 centimes à 25 francs, le droit de douane sur le blé.

LEGION D'HONNEUR

M. Behierre, directeur technique de la Société anonyme des pneumatiques Dunlop, à Montluçon, membre de diverses œuvres sociales d'hygiène, d'assistance, de prévoyance, d'enseignement, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Nos sincères félicitations.

—o—

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois d'août aura lieu les dimanches 4 et 11 septembre de 9 à 11 heures, au siège social, 21, rue Napoléon.

MAKIA

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

La perception du mois d'août aura lieu les dimanches 4 et 11 septembre au siège social, de 8 à 10 heures.

—o—

NOCTAMBULES

Nous aimons la tranquillité, la nuit, dans nos rues et il faut reconnaître qu'à ce point de vue là, nos agents accomplissent leur mission avec beaucoup de zèle.

C'est ainsi que la nuit dernière, boulevard Paoli, de jeunes énergumènes ne bler le sommeil des habitants par des trouvèrent rien de mieux que de trou- chants à tue-tête.

Mais leur concert peu agréable à entendre fut interrompu par l'arrivée de deux braves agents qui verbalisèrent.

Et la rue retrouva son silence, au grand plaisir de tout le monde.

Avis & Communications

Oratoire du Saint Nom de Marie

Le « Quinta » préparatoire à la Fête patronale commencera mardi prochain 6 du courant. Le matin, messe à 7 heures et demie. Le soir, chapelet et salut à 8 heures.

Comité d'achat de Remonte d'Aurillac.

Le Comité d'achat de Remonte d'Aurillac achètera en Corse, du 15 septembre au 22 septembre inclus :

1° Des chevaux de selle de cavalerie de trois ans (nés en 1924) et de 4 à 8 ans, taille 1 m. 50 et au-dessus. Dragons et légères ;

2° Des chevaux pour officiers d'infanterie et gendarmerie, de 4 à 8 ans, taille 1 mètre 48 et au-dessus.

Ces achats auront lieu aux dates et localités et heures ci-après :

15 septembre, à Bastia, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

16 septembre, à [illegible], emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

18 septembre, à Porto-Vecchio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

19 septembre, à Sartène, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

20 septembre, à Olmeto, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

21 septembre, à Ajaccio, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours ;

22 septembre, à Vico, emplacement du concours des poulinières et à l'issue dudit concours.

Avis de Concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la Direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations à Paris, 56, rue de Lille, dans la deuxième quinzaine de novembre 1927.

Nombre de places mises au concours : 30.

Les dames pourront être admises à concourir.

Les candidats et candidates doivent être pourvus du baccalauréat, être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le 1er janvier 1927.

L'indemnité annuelle des stagiaires est de 10.000 francs. Les traitements des rédacteurs sont actuellement de 12000 frs à 22.000 francs

Les sous-chefs de bureau (21.000 à 30.000 francs) sont recrutés parmi les rédacteurs : les chefs de bureau (32.000 à 38.000 frs) sont recrutés parmi les sous-chefs : les chefs de division (44.000 à 50.000 francs) sont recrutés parmi les chefs de bureau. A ces traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence (2.240 frs pour Paris) et dans les conditions prévues par les textes réglementaires, l'indemnité pour charges de famille (804 frs 40 pour le premier enfant, 804 frs 40 pour le 2me, 1200 frs 60 pour le troisième et 1.111 frs 50 pour chacun des suivants).

Une notice contenant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements, est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (Service du Personnel), 56, rue de Lille à Paris (7me).

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 9 h. 45 : **Dans les Choux**, comique en deux parties ; Fox Film présente Tom Mix et son cheval Tony dans **Tel... Don Juan**, grand film d'aventures dramatiques.

Achat au meilleur prix de toutes Antiquités & objets d'art
JOSEPH BIAGGI
2, Cours Docteur Favale
BASTIA

UN Produit Corse naturel
MAKIA

Comparable aux Cognacs les plus réputés

RHUM St-JAMES

Grand Cru
« St James
le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde! »

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Badina, ancien mutin de la Mer Noire s'est-il donné la mort

Paris, 2 septembre. — Sur un des pontons des bateaux de la T. C. R. P. à la station du Châtelet, un employé, M. Pierrot, a trouvé ce matin un livret maritime au nom de Louis Philippe Badina, né le 29 octobre 1898 à Aïn-el-Hadjar (Algérie).

Sur ce livret, qui porte le n° matricule 04.594-5, figure la mention « se retire à Gaffour (Tunisie). L. P. Badina, quartier-maître à bord du Protet.

Ce livret, ainsi qu'une lettre adressée au commissaire de police, un chapeau de paille, un livret de caisse d'épargne de la Société navale, avec un reliquat de deux francs, un reçu de cinquante francs timbré de la mairie de Marseille, un certificat de travail d'une société marseillaise de constructions mécaniques ont été remis par M. Pierrot à deux gardiens de la paix qui ont déposé toutes ces pièces entre les mains du commissaire de police du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, M. Chabrol.

Sur l'enveloppe de la lettre, le désespéré avait simplement écrit ces mots : « Prière de remettre à présente à M. le Commissaire de police. »

Le magistrat décachetant la missive y lut ces lignes : « Vous m'excuserez de vous obliger en vous signalant que j'ai pris la résolution ferme d'en finir avec la vie.

« Quand vous lirez ces lignes, je n'appartiendrai plus au monde présent. Ma femme recevra au lieu habituel, les motifs de ma détermination.

« Agréez, mes respectueuses salutations. Louis Badina, ancien marin de la mer Noire. »

M. Chabrol, commissaire de police a ouvert de suite une enquête tout en avisant les services de la police judiciaire.

Le livret maritime de Badina a été examiné avec soin par les policiers qui ont constaté que la lettre finale du nom de Badina, avait été grattée.

Est-ce l'ancien révolté, désireux de cacher son indentité, qui fit cette correction ? C'est possible.

On rapproche ce fait d'un incident dont le marin a été l'objet il y a quelques mois, lorsqu'il fut arrêté à la Chapelle, comme étant l'auteur d'un vol. On sait qu'il se disculpa et ne fut pas inquiété.

Autrement, Badina s'est-il suicidé, dégoûté de l'existence et tardivement désabusé du mirage communiste ? A-t-il, au contraire, voulu vivre désormais tranquille et à l'abri de ses anciens compagnons et a-t-il simulé le suicide.

C'est ce que la police recherche, tout en supposant que Badina, cependant, avait de nombreuses raisons pour se donner la mort.

Avant le départ de Lévine

Londres, 2 septembre. — Après que certaines difficultés d'ordre financier qui avaient surgi entre Lévine et l'Impérial Airways au sujet du capitaine Hinchliffe, eurent été réglées à la satisfaction mutuelle des deux parties, la compagnie a octroyé un congé d'un mois au pilote.

Toute difficulté au départ était donc aplanie, malgré cela, l'envolée n'aura pas lieu ce matin, même si l'échec de Saint-Raphaël est confirmé.

Lévine a déclaré en effet hier soir que les rapports météorologiques n'étaient pas assez favorables. Il aurait aussi l'intention de faire installer la T. S. F. à bord du Miss Columbia.

Selon le Daily Express, Lévine a pris deux polices d'assurance, une pour couvrir en 2.000 livres l'indemnité de l'Impérial Airways contre la perte des services de son pilote et l'autre pour une somme élevée sur la vie de Hinchcliffe.

Une bonne manière pour couvrir un impôt

Londres, 2 septembre. — On mande de Hong Kong que les négociants ayant refusé de contribuer pour un million de livres à un emprunt demandé par le Gouvernement de Canton, celui-ci a fermé la Banque centrale et a fait arrêter six gros négociants. Finalement la somme a été souscrite.

Les banques ayant également refusé de contribuer pour la part qui leur était demandée, le Gouvernement a saisi toutes les banques, les banquiers, eux, ont dû également se soumettre.

Un meeting de la Reichbanner

Berlin, 2 septembre. — Les organisations nationalistes ont fait hier soir à Postdam, tout leur possible pour saboter la grande réunion républicaine organisée dans cette ville par la Bannière du Reich.

Mais, d'importantes forces policières avaient été amenées sur place et de graves incidents ont pu être ainsi évités.

Ce n'a été que tard dans la soirée, à l'issue du meeting, que des bagarres ont eu lieu dans divers quartiers de l'ancienne résidence impériale.

De nombreuses arrestations ont été opérées. On compte plusieurs blessés.

Le Conseil de la S.D.N. a abordé l'examen de diverses questions

Genève, 2 septembre. — Le Conseil de la Société des Nations, réuni en séance privée s'est occupé aujourd'hui d'un certain nombre de questions d'ordre intérieur, notamment des contributions arriérées et de diverses nominations dans le personnel du secrétariat général.

Au début de la séance publique, M. Villegas (Chili) président du Conseil, a adressé à M. Titulesco, représentant de la Roumanie les condoléances du Conseil pour la mort prématurée du roi Ferdinand de Roumanie.

Il a rappelé la visite que le souverain avait rendue à la Société des Nations et aussi son attachement aux idées de la collaboration directe entre les peuples.

M. Titulesco a répondu que son pays sera très sensible à l'hommage que le Conseil de la Société des Nations rend à la mémoire du Roi Ferdinand.

Le roi Michel, le gouvernement roumain et la nation roumaine resteront fidèles à la devise du grand disparu « la paix dans l'ordre ».

Le Conseil a abordé ensuite son ordre du jour. En prenant connaissance d'un rapport de M. Villegas, sur le programme d'utilisation d'un emprunt contracté par la ville de Dantzig sous les auspices de la Société des Nations, il a décidé de demander l'avis du Comité financier.

La conférence de la presse

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport rédigé par M. Vandervelde qui a quitté Genève hier, rappelé à Bruxelles par une importante réunion du Cabinet des Ministres de Belgique.

Ce rapport qui a été présenté par M. Louis de Brouckère, rend hommage à l'œuvre pratique accomplie récemment à Genève par la conférence des experts de la presse qui, dans une série de résolutions, a abordé des problèmes du plus haut intérêt pour le journalisme en général.

Le principe de réunions périodiques relatives aux intérêts du journalisme a été posé et le Conseil a adopté une résolution en ce sens, remerciant également Lord Burnham de son excellente présidence et renvoyant au secrétariat l'étude des résolutions votées par la conférence des experts de la presse.

Après le discours de Lord Burnham, plusieurs membres du Conseil ont pris la parole sur ce sujet.

M. Paul Boncour a souligné combien plusieurs questions examinées par la conférence de la presse étaient en connexion directe avec l'œuvre pacifique de la Société des Nations et en particulier tout ce qui concerne la censure en temps de paix et la lutte contre les fausses nouvelles.

Le délégué français a rappelé aussi que son gouvernement avait pris l'initiative de proposer pour le comité de la Société des Nations des communications aussi rapides que possible en temps de crise et cela afin d'assurer une diffusion aussi complète que possible des travaux de la Société.

De l'avis de M. Boncour, plusieurs de ces résolutions entrent tout à fait dans le cadre des préoccupations du Comité du Conseil chargé d'étudier la question de la sécurité des peuples.

M. Stresemann a demandé que le Conseil donna une suite pratique à ces résolutions.

M. Chamberlain a noté que la conférence de la presse avait émis unanimement une motion en faveur de l'avancement du désarmement moral.

Le représentant du Japon, M. Adatci, a indiqué que la presse de son pays avait le plus vif désir de collaborer à toute œuvre de compréhension internationale.

Enfin, M. de Brouckere a clos le débat en soulignant que l'assemblée de la Société des Nations pourra, sans aucun doute, faciliter la mise en œuvre pratique et que le secrétariat général doit commencer pour que les principes posés par la conférence de la presse trouvent une exacte application.

La coopération intellectuelle

Le Conseil s'est ajourné à samedi matin, après avoir entendu le rapport de M. Paul Boncour sur l'œuvre accomplie par la Commission de coopération intellectuelle.

Il a décidé de transmettre le rapport de cette commission à l'assemblée en attirant tout particulièrement son attention sur la recommandation relative à l'enseignement à la jeunesse de l'existence et des buts de la Société des Nations.

Le comité économique

Enfin, le Conseil a entendu l'exposé de M. Stresemann sur les travaux du Comité économique qui a commencé déjà à jeter les bases d'une nomenclature commune des tarifs douaniers.

A la Caisse d'Épargne

Paris, 2 septembre. — L'administration des Postes informe le public que le paiement des remboursements de la caisse nationale d'épargne, comportant plus de 500 francs ne sera plus effectué sur le vu de simples enveloppes du bénéficiaire.

Quand ils ne seront pas connus de l'agent payeur, ils devront produire des pièces exigées aux guichets des objets recommandés et chargés.

La femme mariée et le mineur pourront produire des pièces au nom du mari ou du représentant légal.

Les essais de Tarascon

Le Bourget, 2 septembre. — L'avion transatlantique de Tarascon a fait un essai d'adaptation de l'hélice et du virage, sur Paris-Abbeville et retour.

Il a atterri au Bourget à 18 heures, couvrant 290 kilomètres en une heure trente, à l'excellente moyenne de 196 kilomètres 300 à l'heure.

Mystérieuse mort d'un fonctionnaire au Ministère du travail

Paris, 2 septembre. — Une mort étrange, s'entourant d'un certain mystère a mis en émoi le paisible quartier de la Porte de Saint-Cloud.

Au numéro 122, du boulevard Murat, s'élève un vaste immeuble à loyers modérés que la ville de Paris a fait édifier.

Inquiet de ne pas voir depuis 24 heures, un de ses locataires, M. Louis Thirion, sous-chef de bureau au ministère du Travail, le concierge de l'immeuble, M. Lelièvre, monta par l'escalier de service au troisième étage et pénétra dans l'appartement du fonctionnaire.

Dans le salon, gisait, couché sur le dos complètement nu, le cadavre du malheureux dont le décès semble remonter à deux jours.

L'enquête ouverte par le commissaire de police du quartier d'Auteuil n'a pas permis d'établir les circonstances étranges de cette mort.

Voici les seuls points qui ont pu être, jusqu'à présent fixés. M. Thirion venait de rentrer de ses vacances qu'il avait passées dans le Puy-de-Dôme à St-Alfred d'Arlanc, en compagnie de sa femme et où se trouve encore celle-ci.

Dans la nuit de lundi à mardi, un veilleur de nuit de garde, boulevard Murat voyait rentrer M. Thirion en taxi. Il était accompagné d'un agent de police et portait à la nuque, un léger pansement.

M. Thirion a été victime d'un accident d'auto, avait déclaré l'agent. « Il a demandé à être transporté chez lui. Ce n'est pas grave. »

« Tandis que M. Thirion prenait place dans l'ascenseur, une femme que le chauffeur n'avait point vu dans la voiture s'approchait du chauffeur et réglait la somme de 15 fr. 50 inscrite au compteur, puis disparaissait dans la nuit.

Le veilleur crut sur le moment qu'il s'agissait de Mme Thirion qui allait chercher le docteur.

Le corps de M. Thirion a été transporté à l'Institut médico-légal aux fins d'autopsie.

CONSEIL des MINISTRES

Paris, 2 septembre. — Les membres du gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Doumergue.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Lucien Hubert remplacera M. de Jouvenel

Sur la proposition de M. Briand, M. Lucien Hubert, président de la Commission Sénatoriale des Affaires étrangères, a été désigné comme délégué suppléant de la France à la Société des Nations en remplacement de M. Henry de Jouvenel, démissionnaire.

Pour l'American Legion

Au cours de la réunion, les membres du Gouvernement se sont entretenus longuement du programme des réceptions organisées à l'occasion de la présence en France de l'American Legion.

La récolte du blé

Enfin, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait connaître à ses collègues que la récolte en blé s'annonçait très belle et qu'elle dépasserait 75 millions de quintaux.

Le prochain Conseil des Ministres aura lieu le samedi 10 septembre au chateau de Rambouillet, pour lequel le Président de la République est reparti au début de l'après-midi.

Les soldes dans la marine

Paris, 2 septembre. — Le ministre de la Marine a fait signer au Président de la République deux décrets relevant les soldes et les primes du personnel de la marine.

Le décret du 2 août applique aux officiers de tous les corps de la marine quadruple solde.

Relativement aux barèmes d'avant-guerre, l'augmentation annuelle atteint par rapport à 1926, 6500 pour les capitaines de frégate, 4400 pour les lieutenants de vaisseau, 3800 pour les enseignes.

Le décret du 1er septembre augmente le solde des officiers mariniers et des équipages dans une proportion analogue. Pour les officiers, l'augmentation annuelle atteint par exemple 2280 frs pour le premier maître, 1200 pour le second maître, 1000 pour le quartier maître.

Les primes d'engagements sont augmentées de 25 % et les indemnités de logement de 30 %.

Les décrets concèdent d'autres avantages : l'attribution de la tenue gratuite aux officiers mariniers, rentrant de campagne, la modification des échelons donnant droit au pécule de dix mille francs.

Nouvelles militaires

Officiers stagiaires de l'Ecole supérieure de l'Intendance. Sont nommés adjoints d'intendance : M. Ciavaldini, capitaine d'infanterie affecté au Gouvernement militaire de Paris. M. Raffi, capitaine d'infanterie promu à la division d'Oran. M. Poli, officier d'administration de première classe, affecté à la 15me région. M. Franceschini, officier d'administration de 1re classe, affecté à la 14me région.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 2 septembre. — On déclare irréalisées les aspirations pacifistes de la Société des Nations ; c'est bien pour cela qu'il faut y travailler ; c'est la tâche de l'assemblée, dit l'Œuvre.

« Non réalisées, ces aspirations, mais c'est précisément pour cela qu'on y travaille et qu'il y faut travailler. La paix définitive, celle dont, au fond, ne veulent pas les faux apôtres, c'est une tâche qui dépasse de beaucoup la limite de nos existences individuelles et cette parole de M. Briand qui est fort belle, répond à ceux qui simulent l'impatience pour pouvoir crier qu'on les déçoit. »

Si la paix est descendue de l'Olympe dans le Forum, écrit le Populaire, c'est bien à l'Internationale qu'on le doit.

« La paix et la guerre étaient jadis et sont encore en fait, entre les mains des gouvernements. Les voici descendues de l'Olympe et discutées dans le Forum. C'est la pression de l'Internationale qui a obligé et qui oblige les gouvernements à chercher le moyen de tuer la guerre.

« C'est la force des peuples que nous avons soulevée, qui contraint nos adversaires, sinon à se soumettre, du moins à transiger ».

Le Quotidien espère que MM. Briand et Scialoja mettront au point certains incidents de frontière pénibles, certaines brimades qui n'offensent pas seulement la courtoisie, mais qui révèlent un indéniable esprit belliciste.

« Si Mussolini demeure indifférent aux injures qui sont proférées contre nous, aux sévices exercés sur nos innocents touristes, qu'il le dise. Il est désirable que nous soyons informés de la Volonté du dictateur responsable de tous les excès commis en son nom, soit à l'encontre de la souveraineté française, soit au grand dommage de nos nationaux molestés ».

La Société des Nations, si elle ne peut vivre et prospérer qu'en s'agrandissant sans cesse, estime la Volonté il n'en reste pas moins que si utile et si féconde que soit la maison de Genève, elle ne saurait vivre et prospérer qu'en s'agrandissant sans cesse.

« Le mouvement est pour elle une loi inévitable. Que la Société des Nations n'apparaisse plus aux yeux du peuple comme une institution en pleine croissance enregistrant des avantages sans cesse plus nets, se saisissant de problèmes sans cesse plus importants, parvenant à les résoudre et son existence se trouvera en danger. »

L'état de Moulay Youssef

Rabat, 2 septembre. — Moulay Youssef a passé hier une bonne journée.

On a constaté une légère amélioration dans la santé du Sultan du Maroc.

Au Ministère de l'Intérieur

Paris, 2 septembre. — M. Gabriel Campion, inspecteur des Finances, est nommé chef de Cabinet de M. Albert Sarraut en remplacement de M. Pomaret, démissionnaire.

Au sujet des dernières condamnations de réservistes

Paris, 2 septembre. — Le ministère de la Guerre communique : « Un journal du matin a entrepris l'énumération des incidents marquant la convocation des réservistes de la classe 1920.

« Sans relever en détail, les inexactitudes et les exagérations de cet article, il est indispensable de signaler combien est fausse l'affirmation. Aucune sanction disciplinaire ou judiciaire n'a été appliquée aux auteurs des actes d'indiscipline.

« Le ministre n'est intervenu à aucun moment pour peser sur les décisions des commandants de régions. Il est particulièrement faux que le ministre de la Guerre ait fait libérer des militaires en prévention de Conseil de Guerre, à la suite des manifestations du camp de Coetquidam.

« La presse a reproduit ces jours derniers les condamnations prononcées contre les réservistes en cause : Sergent Planel, un an de prison sans sursis, caporal Pommier, dix-huit mois de prison sans sursis, cent francs d'amende ; soldat Dumour, 8 mois de prison sans sursis, un franc d'amende ; soldat Masson, 5 mois de prison, un franc d'amende.

« Il serait impossible que le ministre interrompe le cours d'une action judiciaire régulièrement ordonnée par les autorités compétentes ».

Courtney partirait ce matin

Londres, 2 septembre. — Le ministère de l'air a prévenu la station météorologique de Capwater, près de Plymouth que le capitaine Courtney partirait probablement ce matin de Calshot, pour tenter la traversée de l'Atlantique sur son bateau volant « La Baleine ».

A propos des "francs-tireurs"

Bruxelles, 2 septembre. — Le Conseil des ministres a repoussé la proposition allemande de nommer une commission d'enquête concernant l'affaire dite des « Francs tireurs », l'enquête n'étant pas de nature à favoriser la pacification des esprits de part et d'autre de la frontière.

Un cycliste mort sur la route

Senlis, 2 septembre. — Un cycliste M. Fernand Jacob, âgé de 35 ans, a été trouvé mort sur le bord d'un fossé.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.09

Légion d'Honneur. — Dans la dernière promotion de la Légion d'Honneur, ministère des Travaux Publics, figure le nom de M. Nabonne, Ingénieur en chef de la Corse.

Il n'y a pas longtemps que M. Nabonne a remplacé M. Schwartz et il s'est attiré la vive sympathie de son personnel et de tous ceux qui ont eu affaire à lui. C'est un haut fonctionnaire très dévoué aux intérêts dont il a la charge, et très serviable ; il fait son possible pour donner satisfaction à tous.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Au port. — Le vapeur « Numidia » est parti le 30 août pour Marseille à 13 heures, avec 300 passagers et 11 tonnes de marchandises.

Agriculture. — M. Martin Piani, de Sari d'Orcino, ancien élève de l'école pratique d'agriculture de la Corse et de l'école coloniale d'agriculture de Tunis, élève de l'Institut d'agriculture coloniale de Nogent sur Marne, a obtenu le diplôme d'ingénieur d'agriculture coloniale. Nos félicitations.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 35

L'élection de Vezzani

On lit dans l'Eveil de la Corse :

A la salle de l'installation de M. Giacobbi, les électeurs du canton de Vezzani sont appelés à élire leur conseiller général le 11 septembre. Notre ami Grisoni est sûr de remporter la victoire. M. Giacobbi d'ailleurs doit être bien malade puisqu'il a appelé à différentes reprises en consultations le docteur Carlotti et son neveu le docteur Battesti. Ces deux médecins ont fait des tournées dans le canton offrant ouvertement, au vu et au su de tout le monde, des opérations gratuites aux électeurs qui voteraient pour leur candidat. C'est un véritable scandale. Nous croyons savoir que l'action publique va être saisie de ces faits, trois docteurs MM. Martinetti, Cassbianca et Poli étant les médecins traitants des habitants du canton.

« Ce n'est que depuis que M. Giacobbi est invalide que ses deux parents, les praticiens Carlotti et Poli se sont pris d'un amour immodéré pour les habitants du canton de Vezzani. »

Tout est puéril dans le ton et les intentions de cette note.

Il n'en coûterait rien à M. Giacobbi d'affirmer, lui aussi, qu'il est sûr de sa victoire et que sa majorité sera plus forte que celle de 1925.

Quant aux docteurs Carlotti et Battesti, c'est leur droit absolu de soigner qu'ils veulent et où ils veulent. Pour la justice, elle serait d'abord justifiée d'examiner la diffamation qui consiste à prétendre qu'un docteur soigne les gens pour gagner leurs suffrages. Nous savons bien qu'il y a à Vezzani des gens qui vivent de procédure et d'ambitions rentrées. Mais c'est là une nourriture dont on finit par mourir. Frère, il faut mourir...

POPOLASCA. — *Une grande fête.* — Dimanche prochain 4 septembre, à l'occasion du baptême de la statue de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus offerte par les jeunes filles de la paroisse, aura lieu à Popolasca une grande fête rehaussée par la présence de la réputée Harmonie des « Nas » de Bastia dont le Comité des Fêtes s'est assuré le précieux concours.

Voici le programme de cette belle journée :

A 8 heures du matin : Salut de l'Harmonie des Nas aux autorités des quatre paroisses. Arrivée à Popolasca à 8 heures. A 9 heures, concert par les Nas. A 11 heures, grand' messe en musique. A 2 heures, réjouissances publiques : courses diverses avec prix. A 5 heures, procession suivie du Salut. A partir de 9 heures, concert suivi de bal.

Le Comité des Fêtes invite les populations environnantes à se rendre en foule à Popolasca à l'occasion de cette belle journée dont elles emporteront le meilleur souvenir.

SARTÈNE

PORTOVECCHIO. — *L'incendie.* — On signale que l'incendie de jeudi 25 août dont nous avons donné tous les détails aurait fait une autre victime, le nommé Grimaldi, dans les environs de Conca.

Mme Marchi et son jeune frère âgé de 15 ans brûlés dans la forêt de Lecci au cours du même sinistre étaient à la recherche de leurs bêtes quand ils furent surpris et entourés par les flammes.

Le désastre est immense. Le feu a non seulement détruit des forêts de chênes-lièges et autres essences des jardins et des vignes, mais de nombreux troupeaux de bovidés. Des familles sont littéralement réduites à la misère de ce fait, sans possibilité de se relever si on ne leur vient pas en aide en reconstituant les capitaux détruits.

MAKIA

ZONZA. — *Les fêtes.* — A l'occasion des fêtes de Zonza qui auront lieu les 7, 8 et 9 septembre, une séance récréative sera donnée dans l'après-midi du 8 à 16 heures. En dehors des chansonnettes et monologues, l'attrait de cette partie sera la représentation d'une comédie inédite, en un acte, en dialecte corse, « U re Teodoru e a bella zitella », scène rustique et historique dont le sujet est tiré d'une anecdote rapportée par André Le Glay dans un ouvrage consacré au fameux roi éphémère de la Corse. Cette pièce, dont l'auteur est notre excellent confrère Charles Giovoni, directeur de la revue dialectale U Iaricciu, de Marseille, sera jouée par des artistes de la localité.

C'est là une petite tentative de décentralisation et de régionalisme de bon aloi qui sera très sympathiquement appréciée de tous.

Un crime mystérieux à la légation soviétique à Varsovie

Berlin, 2 septembre. — Suivant un télégramme parvenu à Berlin cet après-midi un fonctionnaire de la légation soviétique à Varsovie a tué vers onze heures dans son bureau une personne venue le visiter.

Le secret le plus absolu est gardé sur le drame qui n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune communication officielle.

Le nom du meurtrier et le nom de la victime sont également tenus cachés.

Sur délégation du gouvernement polonais, un fonctionnaire de la police spéciale s'est rendu à la légation du Gouvernement des Soviets.

La repression communiste en France

Paris, 2 septembre. — Au cours des récentes réunions du Conseil, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont eu l'occasion de fournir un ensemble de précisions, résumant les mesures prises pour l'épuration du territoire national, depuis un an, des éléments étrangers indésirables, la répression judiciaire et administrative de la propagande antimilitariste et des menées subversives, organisées par les groupements communistes.

Comprenant l'épuration du territoire par l'éviction des étrangers indésirables, alors que les précédentes années, les moyennes des expulsions étaient de 6.000, l'année écoulée, le nombre des étrangers expulsés par la police administrative et judiciaire a atteint 8.500.

Les poursuites menées contre les communistes, actuellement continuées en vertu de la loi de 1894, comportent 52 autres affaires actuellement à l'instruction, et retenues dans le Cabinet du même juge.

En outre de juillet 1926 à aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur a prononcé l'interdiction de la publication de 19 journaux poursuivant en France la propagande séditieuse, et paraissant en langue italienne, espagnole, allemande, roumaine, russe, arabe et annamite.

On voit par cet exposé que le Gouvernement est décidé d'une façon sérieuse à la répression du mouvement communiste en France.

Le régime de Marty

Paris, 2 septembre. — En dépit d'informations inexactes, le député communiste André Marty n'a été soumis ni pour les vêtements, ni pour la nourriture, ni pour le travail au régime du droit commun.

Il lui a été simplement retiré des faveurs accordées à d'autres disciplinés dont il abusait pour poursuivre une œuvre inadmissible de propagande insurrectionnelle.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Giammarchi-Filippi et sa fille ; M. et Mme Mathieu Giammarchi et leurs enfants ; Mme Vve Franciosi-Filippi et son fils ; M. François de Bonavita, avocat, et ses enfants ; Mme Vve Charles de Bonavita ; Mme Vve Elisabeth Mattei et ses enfants ;

Les familles Filippi, Dardy, de Battafoco, Vannier de Morelli, Battisti, Giacobini, Rosaguti, Pauli, Olivieri, Claudel de Castelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Décius GIAMMARCHI

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin germain, décédé à Vescovato le 2 septembre.

Les obsèques auront lieu à Vescovato le 3 septembre à 10 heures.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donné lieu à un supplément de 2 fr.

Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Pauli Camille, à Cerviane.

A VENDRE cause maladie restaurant gros travail avec appartement 6 pièces. S'adresser Epicerie Maestraci, 10, rue Napoléon.

PEINTRES, vitriers, tapissiers disponibles se déplacent pour l'intérieur. Travaux exécutés à toutes conditions. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE trois magasins et un petit appartement. S'adresser à Me Scatelli, Notaire à Bastia.

IL A ETE PERDU hier au Nouveau Port un chien de chasse race bleu de Verne. Le rapporter contre bonne récompense à M. Sandri, restaurant du Nouveau Port.

LES BIJOUX "ORIA" PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

BOURSE DE PARIS du 2 Septem. 1927

Valeur	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % Perpétuel	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5 % 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
Seine 7 % 1925 Aisne	[illegible]	[illegible]
— — Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Depart. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1898	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Géner. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Suez Civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe [illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaita	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
COMPTANT		
Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— — Mexicain	[illegible]	[illegible]
— — Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Talc Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 5 % 1909	[illegible]	[illegible]
Belges [illegible]	[illegible]	[illegible]
Brésil [illegible]	[illegible]	[illegible]
Bulgare [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chine 5 % 1913	[illegible]	[illegible]
Egypt. unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen [illegible]	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie [illegible]	[illegible]	[illegible]
Russe [illegible]	[illegible]	[illegible]
Serbie [illegible]	[illegible]	[illegible]
Turc [illegible]	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Samedi 3 - de Nice pour Bastia à 9 h.
Samedi 3 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 4 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 5 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 6 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 7 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Samedi 3 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 4 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 5 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 6 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 6 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
[illegible]
HACHETTE, 79, Boulevard Saint-Germain

COMPTABILITÉ
JAMET-BUFFEREAU
[illegible] de BASTIA, [illegible] et Marseille, [illegible]

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

Si vous avez des PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs
Dép. : Stauth-Sasini, rue de l'Opéra, Bastia

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais [illegible]

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires
DEPOSITAIRE
les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Louis Rogliano
23, Boulevard Paoli - Bastia Tél. 1-47
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 82 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 18 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

T. S. F.
Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins
G. GUIDUCCI
34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::
Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

CAP CORSE DAMIANI
GRAND PRIX
Médaille d'Or
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

N° 22 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

[illegible]

(A suivre)

62me ANNÉE - N° 227 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.03
BUREAUX A PARIS
[illegible], Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

00440
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

La commande des nouveaux navires destinés à la Corse

M. Sari, sénateur-maire, obtient satisfaction

On se souvient qu'au cours de l'examen de la convention des services maritimes par la Commission de la Marine du Sénat, M. Emile Sari, rapporteur de cette Commission exigea du Gouvernement des engagements écrits en ce qui concerne la construction de navires et les vitesses. Le sénateur de la Corse alla jusqu'à offrir sa démission de rapporteur si satisfaction ne lui était pas accordée !

A la séance qui suivit cette discussion, le ministre des Travaux publics par lettre officielle adressée au président de la Commission de la Marine, souscrivait à toutes les améliorations réclamées par le rapporteur.

Nous sommes heureux de constater qu'à l'heure actuelle *ces promesses sont en voie de réalisation* : Par lettre en date du 25 août, M. Tardieu annonce en effet à M. Emile Sari les décisions qu'il vient de prendre conformément aux engagements auxquels il avait souscrit devant la Commission de la Marine.

Cette solution, qui satisfait au plus haut point les intérêts de la Corse, due à la ténacité et à l'énergie du sénateur-maire de Bastia, était impatiemment attendue par le public. Aussi nous nous empressons de publier les deux documents suivants, qui viennent heureusement compléter le rapport sur les services maritimes postaux déjà reproduit dans nos colonnes.

Lettre du Ministre des Travaux Publics à M. Émile Sari

Paris, le 25 août 1927

Monsieur le Sénateur,

Par lettre du 15 août 1927, vous avez bien voulu me demander si le Gouvernement et la compagnie Fraissinet avaient passé les commandes des navires destinés aux services de la Corse.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le contrat du *paquebot type Corte II que le Gouvernement doit commander au titre des prestations en nature*, est actuellement signé et soumis à l'approbation de la Commission des Réparations. J'ai été officieusement avisé que celle-ci me donnerait son accord dans quelques jours. La commande pourra donc être faite le 1er septembre.

Ce paquebot est du type *Corte II* avec moteur.

Quant au *paquebot* que commande *la Compagnie Fraissinet, les plans ont dû être remaniés pour donner satisfaction aux demandes que vous aviez faites relativement au transport des bestiaux, passagers de 4e classe, etc...* également pour permettre de réaliser la vitesse de *15 nœuds* aux essais.

A titre de renseignements je vous remets, ci-joint, une note indiquant les caractéristiques principales prévues. Il est possible que ces caractéristiques subissent certaines modifications sur les plans définitifs.

Les vitesses pour les navires prévus sont : pour le navire à moteur type *Corte II, 16 nœuds aux essais et 15 nœuds en service*, pour le navire que commandera *la Compagnie Fraissinet : 15 nœuds aux essais avec possibilité de donner 13 nœuds en service.*

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur l'assurance de ma haute considération.

Caractéristiques principales des deux vapeurs mixtes à construire par la Compagnie Fraissinet.

Longueur hors tout : 85 m. 20
Largeur au fort de la membrure : 12 m. 20
Creux sur quille au livret du pont supérieur : 7 m. 75
Tirant d'eau maximum en charge : 5 m. 75
Volume total des cales et entreponts : 2.212 mc.
Aménagements pour passagers : de 1ère classe : 34 ; de 2ème classe : 60 ; de 3ème classe : 32

Superficie des surfaces abritées destinées (à la demande du rapporteur M. Emile Sari) *au logement des passagers de pont : 500 mc. environ.*

Navires spécialement aménagés pour le transport des passagers de pont et des marchandises et destinés aux lignes Marseille-Bastia-Livourne, et Marseille Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Porto-Vecchio sur lesquelles le trafic est le plus intense.

Faux-ponts dans toutes les cales desservis par des sabords à la coque et permettant un meilleur arrimage des marchandises.

Faux-pont étanche pour le logement des bestiaux permettant de dégager ceux-ci des pontées et les isolant complètement des passagers.

(Aménagement créé à la demande du rapporteur M. Emile Sari.)

De nombreux rapports ont été approuvés hier à Genève

Genève, 3 septembre. — Au cours de la séance publique à laquelle assistait M. Briand, arrivé à Genève dans la matinée, le Conseil a approuvé un certain nombre de rapports.

Il a entendu tout d'abord M. Chamberlain, parler des progrès réalisés dans l'application des recommandations du Conseil, relativement aux biens des réfugiés venant de Grèce en de Bulgarie.

Différentes questions qui soulevaient des difficultés sont maintenant en voie d'être résolues et le représentant de l'empire britannique a saisi cette occasion pour souligner en quelques mots, le grand service rendu à la cause de la paix par la Société des Nations lors de l'incident gréco-bulgare.

(Lire la suite en 3e page.)

La ville de Nimes va-t-elle rester sans gaz aujourd'hui

Montpellier, 3 septembre. — Une grande *effervescence* règne à Nimes, en raison de la grève imminente des employés de la compagnie du gaz à la suite d'une note de la direction annonçant qu'une diminution des salaires serait imposée de 1 fr. 25 par jour pour ouvriers à la journée et de 35 fr. pa mois pour les employés de bureaux.

Une réunion a eu lieu hier soir à la Bourse du Travail et ce matin, tout le personnel s'est présenté au bureau directorial, afin qu'on retire la note de diminution des salaires.

Si satisfaction n'est pas donnée, la ville de Nimes se trouvera aujourd'hui sans gaz.

La population attend avec anxiété l'issue du conflit.

L'aviateur Courtney à bord de la "Baleine" s'est envolé hier à destination de New-York

Il compte atteindre l'Amérique en trois étapes

Londres, 3 septembre. — Le capitaine Courtney a quitté Plymouth ce matin à 6 h. 26, à bord de son hydravion *La Baleine*, à destination de New-York qu'il compte atteindre en trois étapes, via Les Açores.

Il est accompagné du lieutenant Downer et de M. Little, navigateur et mécanicien.

La Baleine a fait deux faux départs et a réussi le troisième.

L'appareil baptisé *La Baleine* est un hydravion à coques, sorti des usines allemandes de Friedrichshafen, muni de deux moteurs anglais Napier de 450 CV chacun, disposés en tandem.

C'est un appareil du même type que le *Plus ultra* du commandant Franco qui a réalisé la traversée de l'Atlantique du Sud et que celui de Paw [illegible] et de Sarmento de Beires.

Cet appareil métallique n'est sans doute pas insubmersible, mais il tient cependant remarquablement la mer, même par temps de houle.

Son seul défaut est de ne pas avoir un rayon d'action suffisant pour de longues traversées.

C'est ainsi que Courtney a du réduire fortement la quantité d'essence qu'il voulait emporter.

La Baleine est pourvue d'une installation de T. S. F. à grande puissance construite spécialement par M. Marconi et dont la portée est constante non seulement avec les navires, mais aussi avec les postes terrestres.

Courtney doit envoyer de trois heures en trois heures des bulletins de son voyage.

NOS CHARGES FISCALES

Les contribuables français ont versé au fisc en 1926 exactement 50.377 millions d'impôts et de taxes de toute nature et l'on peut évaluer approximativement les charges fiscales de 1927 entre 63 et 70 milliards, c'est-à-dire près de la moitié du revenu total de la France, qu'on estime être de 150 milliards approximativement.

C'est un prélèvement vraiment énorme.

Ce qui ajoute à son caractère excessif, c'est qu'il est inégalement réparti entre les différentes catégories de contribuables. M. Camille Rosier, qui a consacré à l'étude de nos charges fiscales deux articles d'un vif intérêt dans la *Journée Industrielle* indique que certaines catégories de contribuables paient beaucoup plus de 33 % de leur revenu, tandis que d'autres versent au fisc une quote-part bien plus faible.

Nous sommes donc très loin de ce qu'on appelle la justice fiscale.

Les seuls impôts d'Etat se sont trouvés répartis, en 1926, de la façon suivante :

Taxes directes sur le revenu : 11.192 millions ; Taxes sur la fortune : 8.064 millions ; taxes somptuaires : 1589 millions ; taxes sur les alcools, tabacs, poudres, 4.129 millions ; Taxe de consommation : 12.882 millions ; recettes domaniales : 489 millions ; recettes extraordinaires : 983 millions. Total : 39.332 millions.

Ainsi, dans le total des impôts d'Etat, les taxes directes sur le revenu entrent pour 30 %, les taxes sur la fortune pour 23 %, les taxes somptuaires pour 5 %, les taxes sur les produits superflus pour 9 % et les taxes de consommation ordinaire pour 33 %.

Si l'on ajoute aux recettes fiscales perçues pour l'Etat, celles des départements et des communes, la part des taxes sur le revenu et la fortune ne parait pas inférieure à 55 %.

Examinant la répartition des charges fiscales entre les valeurs mobilières et les autres sources de revenu, M. Camille Rosier évalue à 3500 millions la totalité des revenus français réclamée par le fisc, à l'exception des revenus mobiliers en 1926.

Or, durant le même exercice, les valeurs mobilières ont acquitté au seul titre de l'impôt cédulaire, 2.436 millions ; les revenus mobiliers ont donc payé en 1926 une somme égale à 66 % du total payé par les autres catégories de revenus.

Si l'on compare les charges fiscales payées entre les différentes catégories professionnelles (impôts directs) on trouve qu'en 1926 ont été assujettis aux impôts cédulaires sur le revenu : 1.536.744 commerçants et industriels, 67.661 personnes exerçant une profession libérale, 822.599 salariés, fonctionnaires et rentiers, 344.748 agriculteurs.

Ont par ailleurs acquitté l'impôt global, 1.387.134 contribuables.

Ces chiffres étonnent par leur modicité.

Il existait, en effet, en 1913, 2.100.000 cotes de patentes. En 1924, on a découvert 1.548.700 redevables dont le chiffre d'affaires ne dépassait pas 300.000 frs et 1.046.012 dont le chiffre d'affaires n'excédait pas 500.000 frs ; on a compté en outre 120.000 individus exerçant une profession libérale, 4.050.000 salariés hommes, 6 millions de cultivateurs, etc.

Ajoutez à cela qu'on a évalué en 1913 à 9.792.693 le nombre des redevables de la contribution personnelle et en 1925 11.070.000 électeurs inscrits.

Comment se fait-il que le nombre des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ait ainsi fondu ? N'est-ce pas la preuve que beaucoup de citoyens échappent à tout impôt direct ?

Dans l'Aisne, par exemple, sur 135.000 électeurs, on trouve 22.683 contribuables. Dans les Bouches du Rhône, sur 197.000 inscrits, on compte 28.224 assujettis ; dans la Haute Garonne, sur 133.000 électeurs 8.667 redevables ! Dans la Gironde, sur 235.000 électeurs 21.977 cotisants ; dans le Nord, sur 508.000 électeurs, 54.720 contribuables ; dans le Pas de Calais, 21.296 sur 187.000 ; dans la Seine, 425.088 sur 1.061.000 inscrits, etc.

Nous sommes donc en plein arbitraire. Rien ne démontre plus clairement l'inégalité dont un grand nombre de contribuables sont les victimes.

Du reste, cette inégalité existe du haut en bas de l'échelle des impôts. Les taux sont différents. Les revenus fonciers et mobiliers paient 12 %, les revenus commerciaux 15 %, les revenus agricoles et les salaires 12 %.

Les abattements à la base varient d'une cédule à l'autre. C'est tantôt 2500 frs, tantôt 7000 francs, etc. Même arbitraire en ce qui concerne les déductions pour charges de famille.

On arrive ainsi à de curieuses constatations : Pour un revenu de 10.000 frs, le propriétaire d'un immeuble, le créancier, l'actionnaire, l'obligataire paient 1 [illegible] francs, le commerçant et l'officier ministériel 1050 francs, le salarié, le rentier ou l'avocat 90 francs, le cultivateur 526 francs.

En 1925 l'impôt général sur l'ensemble des revenus a produit 2344 millions ainsi répartis : 304.513 contribuables ont payé 11.467.100 frs ; 844.903 ont versé [illegible] frs ; 206.803 ont payé 67.293.000 francs ; 127.050 ont payé 171.020.000 francs ; 60.780 ont payé [illegible] millions ; 24.226 ont payé 438 millions ; 5.058 ont payé 293 millions. 3.351 ont payé 368 millions. 1179 ont payé 319 millions ; 288 contribuables en ont versé au fisc 350 millions.

C'est-à-dire que près du tiers du rendement total de l'impôt global a pesé sur 1467 contribuables seulement. M. Rosier trouve ces inégalités choquantes et dangereuses pour l'Etat qui devient ainsi le prisonnier de ceux qui le paient.

Maurice DUVAL.

Ricciotti Garibaldi deviendrait commerçant

Rome, 3 septembre. — Le « *Popolo di Roma* » annonce que M. Ricciotti Garibaldi, venant de Londres, a débarqué à Gênes et s'est rendu à Riofreddo où il aurait l'intention de faire du commerce.

M. Tardieu en Alsace

Paris, 3 septembre. — M. Tardieu, ministre des Travaux Publics a quitté

M. ANDRÉ TARDIEU

Paris, cette nuit. Il doit se rendre en Alsace, à Colmar et à Mulhouse notamment où il doit présider diverses cérémonies.

Un avion roumain atterrit en Bulgarie

Sofia, 3 septembre. — L'avion militaire roumain perdu dans le brouillard a atterri en Bulgarie. L'avion et les aviateurs sont détenus par les autorités.

Après le meurtre au bal de Marignana

Ajaccio, 3 septembre. — Antonini Jean, qui, le 31 août avait tué d'un coup de revolver au cours d'un bal de mariage, son compagnon Moretti Noël père de neuf enfants, s'est constitué prisonnier ce matin entre les mains de la gendarmerie.

Le mouvement universitaire

Paris, 3 septembre. — M. Berthon, proviseur au lycée de Bastia est nommé proviseur du lycée de Montluçon.

M. Basti, censeur des études au lycée de Constantine est nommé proviseur du lycée de Bastia.

M. Orsini, répétiteur passe du lycée de Cette au lycée de Bastia.

M. Ferrère, inspecteur d'académie passe d'Ajaccio à Draguignan.

M. Barraud, professeur agrégé à Bordeaux est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie à Ajaccio.

M. Rimattei, chargé de cours au lycée de Bastia est mis à la retraite à dater du 12 octobre 1927.

M. Cabaret, économe, passe du lycée de Bastia au lycée de St-Brieuc.

M. Carbon, économe, passe du lycée d'Aurillac au lycée de Bastia.

A la recherche du "Saint-Raphael"

Londres, 3 septembre. — L'avion anglais *Saint-Raphaël* aurait été vu mercredi matin à la moitié du trajet de Londres à Terre-Neuve par un pétrolier allemand.

Aucune autre nouvelle n'a été reçue depuis, la perte de l'appareil certaine.

La santé du sultan du Maroc

Rabat, 3 septembre. — Le sultan du Maroc dont la santé est stationnaire est atteint d'artériosclérose et souffre de crises douloureuses.

Pas de départ au Bourget

Le Bourget, 3 septembre. — L'état de l'atmosphère a empêché aujourd'hui tous les départs des avions au Bourget.

L'American Legion en France

Paris, 3 septembre. — Deux mille cent membres du pèlerinage de la Légion Américaine arriveront en France dans le courant de la semaine prochaine. Ces légionnaires qui seront transportés par quatre bateaux débarqueront douze cents à Cherbourg et neuf cents à Liverpool. Le premier bâtiment qui touchera ce dernier port est le *Montcalm* de la Canadian Pacific Line avec quatre cents passagers, son arrivée est fixée pour le 3 septembre. Le quatre, le *Président Roosevelt* de la United States Line débarquera à Cherbourg huit cents passagers ; le 5 le *Cedric*, de l'Internationale Mercantile Marine arrivera à Liverpool avec 500 nouveaux membres de la Legion. Enfin, le 6, le *Lancastria* de la Cunard Line amènera un nouveau contingent de quatre cents membres de l'American Legion. Parmi les passagers de ces navires se trouvent vingt jeunes filles de l'Armée du Salut qui furent affectées pendant la guerre aux formations de secours près des armées alliées.

Le maréchal Foch n'a pas accordé d'interview

Paris, 3 septembre. — Le ministère de la Guerre communique que le maréchal Foch s'est fait une règle de ne pas intervenir dans les discussions soulevées par les propos qui lui sont prêtés.

Il croit néanmoins nécessaire à la suite des articles récents, de faire savoir qu'il ne connait les prétendues interviews qui lui ont été attribuées, soit sur les possibilités d'une guerre, soit sur la politique internationale, que par les analyses et les commentaires qui en ont paru dans la presse française.

La traversée de la Manche

Boulogne-sur-Mer, 3 septembre. — Les sœurs jumelles américaines Zentefield, âgées de 13 ans, qui avaient déjà nagé pendant quatre heures 30, ont renoncé à leur tentative de la traversée de la Manche, vaincues par le froid.

Une nouvelle concurrente

Boulogne-sur-Mer, 3 septembre. — Le remorqueur *Alsace* a rencontré à sept milles du Cap Gris-Nez, miss Carson, venant d'Angleterre et nageant vers la France.

L'utilisation des versements du plan Dawes

Paris, 3 septembre. — A la suite du communiqué du ministère des Finances, l'administration, estimant que l'utilisation de la quatrième annuité du plan Dawes est pratiquement assurée, a, dès maintenant, toute son attention tournée vers les suivantes qui présente des chiffres beaucoup plus considérables.

A cet effet, les services intéressés, étudient des programmes des grands travaux d'outillage, dont plusieurs ont été mis au point et peuvent être entrepris sans délai.

Des accords son intervenus entre le ministère des Finances, d'une part, les ministères des Colonies et des Travaux publics, d'autre part, notamment pour le développement des voies ferrées et des ports maritimes.

Quelques unes de nos plus grandes villes, ainsi que plusieurs départements et les Chambres de commerce de l'Algérie de la Tunisie et du Maroc, étudient des projets dont l'ensemble [illegible] un pouvoir important [illegible] activité pour nos propres industries, tout en nous donnant les moyens d'utiliser pendant plusieurs années, notre part des versements allemands.

La conférence économique de Genève et les cartels internationaux

I. - Les idées du professeur Grossmann

Si la Conférence économique internationale a cru devoir insérer dans le programme de ses travaux l'étude de la difficile question des cartels et des trusts, ce n'est pas dans un vain souci de multiplier les développements théoriques sur des thèmes classiques déjà anciens. Pour bien se représenter l'état d'esprit dans lequel a été abordé l'examen de ce problème si complexe, il faut situer celui-ci dans le cadre des travaux d'ensemble qui s'imposaient à la Conférence et indiquer la liaison nécessaire entre le développement des cartels et l'abaissement des barrières douanières. On ne saurait mieux faire, à cet égard, que d'exposer ici les idées du professeur Grossmann, de l'Université de Zurich, comme illustrant la place qu'occupe la question des ententes industrielles internationales dans les systèmes de rapprochement économique.

Des excès du protectionnisme et de la nécessité d'un « Locarno économique ».

Les avantages généraux de la division du travail sont aujourd'hui universellement admis. Nul ne conteste que, seul, ce système est susceptible d'accroître et d'améliorer le rendement de la production et de permettre une organisation scientifique et rationnelle du travail. Les expériences récentes de Henri Ford prouvent, d'ailleurs, que la division du travail n'entraîne pas nécessairement la concentration en un même lieu et dans des usines gigantesques de l'activité productrice ; bien au contraire, l'Amérique nous a montré qu'il est possible de répartir sur de larges espaces des usines spécialisées dans la fabrication d'une partie élémentaire de l'article manufacturé ou dans le montage des pièces obtenues ailleurs. Et cette infinie dispersion de la production permet de donner aux ouvriers à proximité de l'atelier, des logements salubres et des jardins et de leur offrir ainsi une utilisation plus saine des heures de repos.

Mais la division du travail n'est susceptible de produire tous ses effets que si elle s'exerce sur un *large marché* comme l'Amérique. En europe, elle est entravée par l'existence de barrières douanières élevées, et si chacun admet ses bienfaits dans l'intérieur d'un pays, il semble qu'on les méconnaisse dès qu'il est question de la développer au delà des frontières politiques, sur un plan international. Le protectionnisme est la négation même du principe de la division du travail entre les nations d'après les aptitudes particulières de chacune d'entre elles.

Aucun Etat ne veut se mettre à la tête du mouvement vers la liberté du commerce. Depuis la guerre, les frontières douanières se sont encore développées à la suite des traités de paix, et, dans le domaine des faits, rien n'a été tenté pour s'opposer aux excès sans cesse plus évidents d'un protectionnisme déchaîné. Aussi bien, les milieux agricoles de tous les Etats d'Europe, sauf peut-être la Hollande et le Danemark, sont-ils fermement attachés au maintien du protectionnisme et les industriels des divers pays, de plus en plus appuyés par les petits ouvriers orientés eux-mêmes vers une politique réaliste entendent-ils garder le monopole de leur marché intérieur. Ces forces conjuguées ont facilement raison des exportateurs et des consommateurs qui voudraient, au contraire, plus de liberté dans les échanges. Au reste, on peut se demander si le régime parlementaire et démocratique est susceptible de mener efficacement la lutte contre le protectionnisme ; ce qui permet d'en douter c'est qu'à l'époque héroïque du libre échange ni le traité de Cobden — conçu par Napoléon III — et signé malgré l'hostilité des Chambres — ni le Zollverein — créé dans un régime d'autorité — n'ont été inspirés par les représentants mandatés des pays intéressés.

Tel est l'aspect politique du problème. Au point de vue économique, beaucoup de pays tirent argument de ce que les traités les ont privés de certaines industries pour en créer d'autres sur leurs territoires. D'autres invoquent les nécessités de leur ravitaillement en temps de guerre pour développer la production agricole, ou pour acclimater certaines fabrications pour lesquelles ils ne veulent plus, comme durant le dernier conflit, être les tributaires de l'étranger. Défense nationale, industries [illegible], crainte du dumping et du chômage, instabilité monétaire sur les arguments devenus classiques pour réclamer la protection de l'Etat. Les industriels les plus jaloux de leur liberté et les plus hostiles à tout Etatisme et à toute immixtion du pouvoir central dans les affaires économiques et sociales n'hésitent pas à faire appel au Gouvernement pour lui demander le relèvement des droits de douane. Parfois,

[illegible] ... commerciale par rapport à leur concurrents étrangers.

A ces arguments viennent s'ajouter des préoccupations d'ordre budgétaire. La situation financière très précaire de nombre d'Etats fait accorder volontiers l'encaissement des taxes douanières aut[ant] que tous autres de consommation, sont [illegible] ... [illegible]

[illegible]

« nécessité d'arrêter cette course aux [droi]ts de douane, de tout point comparable à la fièvre des armements. L'urgence [du] désarmement économique et de l'a[ména]gement en matière tarifaire étaient [égal]ement proclamées dans ce document. C'est précisément sur ce point que [s'est] attirée l'attention de la Conférence et l'exposé général fait par M. Theunis, Président de la Conférence, lors de la clôture des travaux, le montre clairement :

« Comme point de départ et comme procédure à suivre pour aborder les différents problèmes, la Conférence, dit M. Theunis, a estimé qu'il était nécessaire [d'affir]mer que le commerce international est en lui-même souhaitable et que l'échange de produits et de services constitue normalement un avantage pour les parties. Elle a pensé que les avantages économiques généraux croissaient [en pr]oportion du volume des échanges [de m]archandises entre les pays, qui, par [leurs] ressources et leurs capacités, sont [ainsi] modifiés à les produire, que l'échange international d'articles produits [dans] divers pays dans les conditions les [plus] satisfaisantes et les plus économiques devrait donc être considéré comme [norm]al... Le désir est unanime, chez les [memb]res de la Conférence, de voir cette [tend]ance, en quelque sorte, le début [d'une] ère nouvelle au cours de laquelle [pourr]ait le commerce international se [libérer] progressivement des obstacles [qui] contrarient indûment et reprendre [son m]ouvement largement ascensionnel [qui es]t à la fois une mesure de la bonne [santé] du monde économique et la condition de l'amoindrissement même de la vie [illegible] ».

[illegible] à la division internationale du travail par l'atténuation des tarifs douaniers, réaliser au plus tôt un « Locarno économique », tel est donc bien le but commun de la Conférence et du manifeste des banquiers ? Nous allons suivre maintenant l'exposé de M. Grossmann qui va nous conduire à lier ce problème à celui des cartels internationaux.

De l'insuffisance des traités de commerce

Pour atténuer les effets des tarifs douaniers trop élevés, il est naturel de songer tout d'abord aux traités de commerce dont le rôle modérateur est connu depuis longtemps : « *Pax a parliane dicetur* ».

Mais à l'heure actuelle les traités de commerce, conclus pour une très courte durée et atteints du vice de précarité, ne sont qu'un obstacle fragile au courant protectionniste. L'heure n'est plus où l'on envisageait des traités perpétuels, ou même des contrats de dix ou vingt ans. On vit aujourd'hui dans l'incertitude du lendemain tant au point de vue économique qu'au point de vue monétaire. On ne veut pas se lier et on se borne à conclure des accords provisoires, sans droits consolidés en réservant la possibilité d'une prorogation aléatoire ou de dénonciations anticipées et si grande est devenue la méfiance des gouvernants qu'ils limitent de plus en plus la portée de la clause de la nation la plus favorable. Chaque relèvement de tarifs amène des représailles ou des mesures semblables de la part des autres Etats et les traités sont impuissants à empêcher cette surenchère des droits de combat, cercle vicieux dans lequel on se débat depuis la fin de la guerre.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur
(A suivre)

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

Gandolfi, sur "Régence" remporte l'étape Porto-Vecchio-Propriano

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Porto Vecchio, 3 septembre. — Le départ est donné à 2 h. 35. La foule fait une ovation aux partants.

Ce que fut la 6ᵉ étape

Maurel démarre à la sortie du village. Gandolfi, Natali, Pauriol, Baldini prennent la roue de l'ajaccien. Varin enregistre sa première crevaison.

Dans la côte Pauriol perd du terrain puis Natali, Baldini rejoignent avant le col.

La descente est vertigineuse sur une route dangereuse et encombrée.

Vezzani est traversé à 2 h. 12. Pauriol successivement Baldini Pauriol et descend comme un bolide et rejoint. Maurel crevant, ce dernier deux fois.

Gandolfi et Natali restent seuls.

L'homme au « maillot jaune » profite d'un arrêt de Natali et file seul à une allure de record et gagne rapidement du terrain.

Derrière viennent Pauriol, Maurel, Toddi, Paoli et Baldini.

Les trois premiers se rejoignent et chassent.

A Ghisonaccia atteint à 3 h. 20. Natali crève. Dans la ligne droite les poursuivants font du 30 à l'heure, mais l'avance

A 4 kms de Fevone, Pauriol crève et du fautif augmente.

Maurel file seul. A ce moment, l'avance de Gandolfi est de neuf minutes. En troisième position, Paoli, Pauriol et Natali, ensemble, mènent à tour de rôle.

A l'arrivée à Porto Vecchi, le public est nombreux. M. Fitori, adjoint, est là. Une ovation salue le vainqueur qui arrive très frais.

Voici le classement de l'étape : 1er Gandolfi en 3 h. 54' 30" ; 2me Maurel en 4 h. ; 3me Pauriol en 4 h. 21' ; 4me Natali en 4 h. 21' 25" ; 5me Paoli en 4 h. 29" ; 6me Passini en 4 h. 29 45" ; 7me Charoles en 4 h. 36' 05" ; 8me Mamone en 4 h. 34' 15" ; 9me Baldini en 4 h. 43' ; 10me Toddi en 5h. 15' ; 11me Varin et 5 h. 29' ; 12me Colombani en 5 h. 29 ; 13me Tozzi en 5 h. 29'.

Le classement général

Voici le classement général : 1er Gandolfi (J.O.B.) en 25 h. 48' ; 2me Paoli (G.C.N.) en 26 h. 29' ; 3me Mamone (J.O.B. en 26 h. 49' ; 4me Natali J.O.B.) en 26 h. 55' ; 5me Pauriol (J.O.B.) en 27 h. 36' 30" ; 6me Maurel (V.S.A.) en 28 h. 8' ; 7me Passini (U.S.C.) en 28 h. 51' ; etc., etc...

La plus belle arrivée fut celle de Pauriol, Natali, Paoli, classés dans l'ordre après un long sprint en pleine côte.

Le leader en pleine forme consolide sa position qui paraît maintenant inattaquable, sauf accident. Gandolfi s'est affirmé comme le meilleur homme de la course ainsi que Maurel qui a été un grand guignard.

Pauriol améliore chaque jour son classement tandis que Mamone souffre beaucoup d'un abcès mal placé.

Dans son ensemble, l'équipe bastiaise fournit une très belle performance.

Chez les Ajacciens, Baldini fait preuve d'excellentes qualités et le benjamin Toddi est remarquable d'entrain et de cran.

Les routes, excécrables, provoquent de nombreuses crevaisons. La circulation est difficile à cause de l'inobservation constatée par des charretiers et des voitures, du Code de la route.

Fernand POLI

La septième étape

Propriano, 3 septembre. — L'étape Porto-Vecchio-Propriano d'une longueur de 93 kms s'est courue aujourd'hui.

Le départ a été donné à 1 h. 55 à treize partants.

A vingt kms du départ, Colombani, en dernière position, produit un sprint admirable, dépasse le peloton et quinze cent mètres. Le peloton bondit sur le fugitif qui gagne encore du terrain. Au col de Bracapina, son avance est de trois minutes.

Au village de chasé d'organise. Maurel, Gandolfi, Paoli et Natali quittent le groupe et foncent à toute allure.

A 32 kms de poursuite, ils rejoignent Colombani dont une crevaison a annihilé l'effort. La descente est rapide. Colombani est lâché. Natali casse sa roue.

Dans la côte avant Sartène, le train est assez rapide.

Natali revient d'une façon magnifique à grande vitesse et rejoint à la sortie de Sartène.

A trois kilomètres de l'arrivée, Gandolfi démarre, Maurel perd du terrain.

A deux kilomètres, nouveau démarrage de Gandolfi qui quitte Natali et Paoli et s'en va seul vers l'arrivée.

Voici le classement : 1er Gandolfi en 3 h. 55' 30" ; 3me Paoli (G.C.N.) en (J.O.B.) en 3 h. 55' ; 2me Natali (J.O.B.) 3 h. 50' 45" ; 4me Maurel (V.S.A.) en 3 h. 56 ; 5me Varin (J.O.B.) en 4 h. 45" ; 6me Colombani (V.S.A.) en 4 h. 47' 30".

Au classement général, Gandolfi est premier devant Paoli. — F. P.

REGENCE

permet à ses champions Gandolfi, premier du classement général, Natali et Pauriol, de triompher dans le Tour de Corse. Mori, agent à Bastia.

M. Poincaré quitte Paris

Paris, 3 septembre. — M. Raymond Poincaré, président du Conseil, a quitté Paris ce matin, se rendant à Sampigny.

M. Poincaré se rend à sa maison de de campagne de Sampigny.

RÊVE ET RÉALITÉ

— *Avant d'obtenir ma main, vous ne saviez quel éloge faire de moi. J'étais votre rêve !*

— *Justement... Vous êtes maintenant ma réalité !*

ECHOS

Billet Parisien

Beaucoup d'individus ont la manie de chaparder de menus objets avec la conviction que ce larcin insignifiant ne pourrait, s'il était découvert, leur attirer le moindre désagrément. Combien de pariques et de cendriers — sans compter les journaux illustrés — ont ainsi disparu des tables de café !

Vous êtes en voyage. Vous vous arrêtez au buffet de Cuvuron. Vous trouvez le pot à moutarde de votre goût et vous dites à votre femme :

— Fourre-le donc dans ton sac.

Et cette rapine vous réjouit. Pour un peu plus vous déclareriez que votre voyage ne commence sous d'heureux auspices, et à un liner assurant de votre honnêteté, vous pensez :

— Après tout, je l'ai bien payé. Le bouillon était assez cher !

Et vous continuez de vous réjouir jusqu'à l'étape prochaine, où votre femme vous encore à tous les diables, vous et le pot à moutarde, en s'apercevant que sa boîte à poudre et son bâton de rouge sont outrageusement emmoutardés.

Il se commet des quantités de petits vols de cette nature, chaque jour, qui restent impunis — sauf dans le cas où le moutarde entre en jeu — et dont les entrepreneurs d'alimentation en série font à peu près seuls tous les frais.

Dans une brasserie des boulevards, le gérant, mis en garde par le nombre croissant d'accessoires qui se volatilisaient, finit par établir une surveillance discrète à l'heure des repas. Et depuis, il balance par quelques rentrées les pertes que certains clients indélicats lui font subir. Il a, en effet, imaginé de porter sur l'addition le prix largement majoré de l'objet dérobé.

Un dîneur le fait appeler et l'interpelle d'un air arrogant :

— Que signifie cela ? Vous comptez ici : souvenir de la maison, 10 francs. Est-ce que votre caissière est folle ?

— Du tout, répond le gérant avec son plus aimable sourire, c'est le prix du sucrier en métal blanc que vous avez glissé dans la poche de votre veston.

L'autre pique son fard, rebat son caquet, paye et s'en va...

Le système est simple. Mais il fallait le trouver, et surtout l'appliquer.

Gabriel BAUDÉ

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, dimanche 4 septembre 1927, 247ᵉ jour de l'année, 118 à venir.

Aujourd'hui : St-Lazare

Demain : St-Bertin

—o—

EPHEMERIDES CORSES

4 septembre 1881. — MM. Denis Gavini et Nicolas Peraldi sont élus députés de la Corse à un scrutin de ballottage, celui-ci par l'arrondissement d'Ajaccio, et celui-là par l'arrondissement de Bastia.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Simon DAMIANI & Cᵉ, 33, Boulevard Paoli

—o—

CHOSES LUES

Dans sa dernière chronique, la *Société des Gens de Lettres* annonce que la *Revue de Manon* (Montréal, Canada) désire reproduire des « nouvelles, contes ou courts romans sentimentales (*sic*), d'une bonne tenue littéraire ».

Allons ! tant mieux. Mais remarquons en passant que la « bonne tenue littéraire » consiste à respecter les règles de la grammaire française. Or, si nous en croyons nos vieux maîtres, l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom masculin dans une phrase qui contient des masculins et des féminins.

L'Académie, depuis qu'Edouard Estaunié en fait partie, aurait-elle changé cette règle ? Si oui, toutes nos excuses, mais nous l'ignorions. Et, jusqu'à preuve du contraire, continuons à chanter :

Manon, voici le grammaire...

Et la grammaire, au Canada, c'est encore celle de Noël et Chapsal.

INFORMATIONS LOCALES

MOUVEMENT DU PORT

Sorties : *Le Sahel*, d'Ile Rousse avec 54 tonnes, parti pour Marseille avec son complet chargement ; Garibaldino S pour Denia (Espagne), 200 tonnes bois rondins ; goélettes *Carlo, Luisina, Deina* pour l'Italie avec charbon ; le yacht italien *Reine* capitaine M. Mazzoni, en promenade tour du Cap, avec 2 passagers ; *Berna de Livourne* avec 1 tonnes et 20 passagers parti pour Porto Torres avec 2 passagers ; *Lismone* de Livourne avec 33 passagers ; yacht *Pi-Ra* pour Nice ; *Ville d'Alexandrette* pour Marseille avec les passagers du *Pi-Ra* ; *La Gaillarde* pour Cette avec emballages vides ; *La Douce France* d'Antibes sur lest (prendra emballages vides).

— Attendu : un vapeur hollandais qui prendra 400 tonnes de lièges (Maison M. Nègre).

—o—

PHARMACIE DE GARDE

M. Morziconacci, Place de l'Hôtel de Ville.

—o—

Hémorroïdes

Les personnes qui souffrent des douleurs atroces causées par les hémorroïdes retrouveront une sensation de bien-être et un sommeil paisible par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat. Rien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, coupures.

—o—

NOS CONCERTS

Voici le programme du concert que la musique militaire donnera ce soir sur la Place Saint Nicolas :

1. *Salut au Rime*, défilé avec tambours et clairons (Petit) ; 2. *Le Rêve passe*, marche de concert (Helmer) ; 3. *Egmont*, ouverture symphonique (Beethoven) ; 4. *Patasculle*, danse ancienne (Gregh) ; 5. *Faust*, Sélection (Gounod) ; 6. *La victoire ou la mort*, défilé avec tambours et clairons (Chomel). — J. VINCENT.

MAKJA

AVIS

Le Dr Et. ORSINI est rentré : A son domicile particulier et clinique Kermaria.

—o—

LES ANNALES

Ah ! la curieuse *Histoire des Albigeois* que Jane Ramel-Cals vient de donner aux *Annales*. C'est un morceau vif et charmant, archaïque et moderne, plein de verve. Dans ce même numéro, qu'on trouve partout pour 2 frs 50, lire « Les Plaisirs de la Chasse », de Pierre Mac Orlan ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; l'article du Dr Gustave le Bon sur les assurances sociales ; le roman, la critique littéraire, la revue des arts, le voyage de Léon Pierre-Quint en Allemagne, etc...

ESSENCE SAVON

POUDRE LOTION

L.T. PIVER

FÉTICHE

Les exercices se poursuivent dans le recueillement ; l'indulgence accordée aux pèlerins de plus en plus nombreux : le matin, de 4 h. 30 à 8 heures, les messes se succèdent d'heure en heure ; le soir, à 5 heures, salut du T. S. Sacrement.

Nous tenons à rappeler ici que, grâce aux traditions, les exercices de la neuvaine s'achèvent dans la splendeur des cérémonies religieuses, que Mgr notre Evêque honorera vers la fin de son auguste présence.

Et dans :

Dimanche 4 septembre : messes basses à 6, 7, 8 et 9 heures. Grand'messe à 10 heures ; le soir à 5 heures, sermon et salut solennel.

Lundi 5 septembre, commencement du triduum ; le matin, messes basses de 4 h. 30 à 8 heures ; le soir, à 5 heures sermon et salut solennel.

Mardi 6, comme le jour précédent.

Mercredi 7, même programme avec en plus la traditionnelle procession aux flambeaux à 9 heures du soir.

Jeudi 8 septembre : solennité de la **Nativité de la Vierge**. Messes basses à toutes les heures. (La messe de communion générale aura lieu à 9 heures du matin). A 4 heures, messe pontificale. Dernière messe à midi.

A 4 heures du soir, procession avec la statue de la T. S. Vierge sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Rodié. La bénédiction du T. S. Sacrement sera donnée solennellement par Monseigneur.

N. B. — Des confesseurs se tiendront en permanence à la disposition des fidèles qui désireront s'approcher des sacrements.

Pour la procession aux flambeaux, un comité se procurer des cierges au sanctuaire même. Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie sont seules chargées de la vente des cierges et objets de piété au sanctuaire. Nous prévenons les pèlerins qu'elles pourront retirer leur cierge à la porte de l'église.

(Les prédications du triduum seront assurées par le R. P. Séraphin des Franciscains d'Avignon, Lecteur général en philosophie et en théologie et préfet des études de la province franciscaine de Saint Bernardin en Provence.)

Les Corses auront à cœur de rendre à N. D. de Lavasina, la semaine de miracles, leur reconnaissance et leur vénération, heureux de se prosterner à leur tour au devant de l'image miraculeuse que leurs ancêtres ont de tous temps acclamée, aimée !

Avis de Concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la Direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations à Paris, 56, rue de Lille, dans la deuxième quinzaine de novembre 1927.

Nombre de places mises au concours : 30. Les dames pourront être admises à concourir.

Les candidats et candidates doivent être pourvus du baccalauréat, être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le 1er janvier 1927.

L'indemnité annuelle des stagiaires est de 10.000 francs. Les traitements des rédacteurs sont actuellement de 17000 frs à 22.000 francs.

Les sous-chefs de bureau (24.000 à 30.000 francs) sont recrutés parmi les rédacteurs ; les chefs de bureau (32.000 à 40.000 frs) sont recrutés parmi les sous-chefs ; les chefs de division (44.000 à 50.000 francs) sont recrutés parmi les chefs de bureau. A ces traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence (2.240 frs pour Paris) et dans les conditions prévues par les textes réglementaires, l'indemnité pour charges de famille (684 frs 80 pour le premier enfant, 856 frs 40 pour le 2me, 1209 frs 60 pour le troisième et 1.411 frs 20 pour chacun des suivants).

Une notice contenant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements, est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (Service du Personnel), 56, rue de Lille à Paris (7me).

Société Cuirs Secs

Les membres de la dite Société sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui à 11 heures au Café du Kiosque.

Ordre du jour : Compte rendu financier ; paiement des cotisations.

Prière d'être exact.

Avis & Communications

Oratoire du Saint Nom de Marie

Le « Quintina » préparatoire à la Fête patronale commencera mardi prochain 6 du courant. Le matin, messe à 7 heures et demie. Le soir, chapelet et salut à 8 heures.

Sanctuaire de N. D. de Lavasina

La neuvaine préparatoire à la solennité de N. D. de Lavasina a été inaugurée le mardi 30 août avec une rare affluence de pèlerins empressés à acclamer dès l'aurore la protectrice séculaire de notre île embaumée.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Dans les Choux**, comique en deux parties ; Fox Film présente Tom Mix et son cheval Tony dans **Tel... Don Juan**, grand film d'aventures dramatiques.

MONOGRAPHIE

du

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI

Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. [illegible]URY, professeur au Lycée de [illegible]

—o—

ORIGINE DU CANTON

Le canton d'Olmi-Capella est l'ancienne pieve de Giussani. Elle faisait partie de la *Terra del commune* comprenant l'ensemble des monts, c'est-à-dire les arrondissements de Calvi, Corte et Bastia, moins le Cap Corse, qui restait soumis à la famille féodale des Da Mare, d'origine génoise.

C'est dans la *Terra del commune* qu'eurent lieu au XIIᵉ et au XIIIᵉ siècles, tous les soulèvements populaires contre le joug des féodaux et des Caporali, seigneurs qui aboutirent, en 1358, à l'organisation communale corse.

Les villages d'une même vallée étaient groupés en pieve. Au chef-lieu résidait le pievano, ou curé-doyen. Chaque commune était administrée par un potestà et des pères du commun, élus chaque année par les habitants réunis sur la place de l'église. Le vote était obligatoire pour les électeurs, comme la fonction pour l'élu. Le potestà était un juge instructeur pour les crimes et les délits dans son ressort ; il avait, en outre, des pouvoirs très étendus en matière de police rurale et municipale. Dans certaines communes, il était assisté par des *lozeri* ou experts publics, des *estimatori* ou huissiers, des paceri ou conciliateurs, et enfin par des ministrali qui fixaient le prix des denrées. Le potestà jouissait de certains privilèges dont les plus importants étaient : le port d'armes, l'exemption de la taille et la rétribution d'un boisseau de céréales à laquelle chaque famille était tenue. (D'après Ambrosi, histoire des Corses et de leur civilisation).

La pieve de Giussani dont le chef-lieu au XIVme siècle était Mausoleo, comprenait, en outre, les villages de Capella, Codiglione (ruines à l'ouest de l'église de Pioggiola), San Giovanni (ruines à l'est de la Capella, sur un plateau dominant la Tartaggine) et San Giusto (ruines dans la vallée de la Cancia). C'est seulement au début du XVIme siècle que la pieve se compose des villages actuels. Agostino Giustiniani, évêque de Nebbio de 1514 à 1536, résidant de 1521 à 1533, a fait, dans son *Dialogo nominato Corsica*, une description de la Corse « tanto minutamente fatta, dit Banchero dans ses *Annali*, che non solamente la descrive ma la dipinge ». Il cite comme faisant partie de la pieve di Giussani « sette ville : Mausoleo, Forcili, Pioggiola, Capella, Olmi, Lecciole e Vallica ». Forcili et Pioggiola formeront bientôt la commune de Pioggiola et Capella, Olmi et Lecciole, celle d'Olmi-Capella. Il passe cependant sous silence San Giusto qui n'a été abandonné qu'un siècle et demi plus tard, « par crainte des Infidèles. (Histoire de la Corse de Filippini, traduction de l'Abbé Letteron, tome III, page 344).

San Giovanni a été sans doute abandonné pendant le quinzième siècle, mais son église était encore l'église paroissiale de Mausoleo, résidence du Pievano, bien que le chef-lieu juridique fut Olmi-Capella. (Visite pastorale de l'évêque de Mariana en 1597)

L'organisation communale corse subsista, dans ses grandes lignes, jusqu'à la Révolution. Un décret de la Convention Nationale, en date du 1er juillet 1793, divisa la Corse en deux départements, celui du Golo et celui du Liamone. Les pieve devinrent des cantons et les potestà des maires. La pieve de Giussani s'appela le canton du Padro et fit partie du département du Golo.

Enfin, par le décret du 19 avril 1811, pris sur la proposition de Mme Mère, Napoléon Ier fusionna les deux départements en un seul, celui de la Corse, et le canton du Padro devint le canton d'Olmi Capella.

GEOGRAPHIE

La chaîne centrale et la forêt. — Le canton d'Olmi-Capella, avec un peu moins de 95 kms2 de superficie, s'étend sur le versant méridional et occidental de la chaîne centrale de la Corse, qui le sépare de la Balagne. Il est situé entre 42° 29' et 42° 35' de latitude nord et entre 8° 56' et 9° 3' de longitude est de Greenwich.

La chaîne orientée du nord est au sud ouest, pénètre dans le canton à la Cima all'Alturaja et s'abaisse bientôt au col de San Colombano (700 m.) Elle se relève ensuite au mont San Colombano (778 m.) forme le col de Prano (747) et se relève de nouveau insensiblement pour atteindre, du col de Leccia aux flancs du Parteu, l'altitude moyenne de 1200 mètres. Des cols traversés par des chemins muletiers, mettent en communication Olmi-Capella et Pioggiola avec les villages de la Balagne. Ce sont : le col de Leccia (1102 m.), le col de Battaglia (1106 m.), et le col de Croce Dolo (1112 m.) au sud ouest duquel le monte Tolo qui domine la vallée de Forcili, s'élève à 1332 mètres.

Au sud ouest du monte Tolo s'élève la pyramide du Parteo (1680 m.) puis le mont Cinteraggia (1642 m.) le col de Caselle (1432 m.) traversé par un sentier aujourd'hui impraticable qui allait de la forêt de Melaja à Zilia, et le monte Grosso (194- mètres). La chaîne s'incurve ensuite au sud et se maintient à une altitude de moyenne de 2000 mètres. Elle comprend successivement la Punta alle Radiche (2010 m.) le Capo al Dente (2032 mètres), le col de Tartaggine (1837 mètres) traversé par un chemin de coude qui unit les deux maisons forestières de Bonifato et de Tartaggine et le monte Corona (2143 mètres).

Un peu après un chaînon, orienté sud-ouest nord-est se détache, sépare les vallées de l'Asco et de la Tartaggine et va finir au Monte Modiro (1471 m.) entre Castifao et Moltifao. Il forme successivement la Punta al Corbo, le col de l'Ondella (1832 mètres), traversé par un ancien chemin de vidange de la forêt d'Asco, la Cima all' Astahio (2304 m.), et le Monte Padro, dont la masse régulière et imposante culmine par 2393 mètres entre Asco et Giussani.

La frontière sud-est est quitte ensuite la ligne de faite, suit un contrefort qui se détache du Padro et où le Monte Croccie atteint 1516 mètres, divise le plateau d'Elria, coupe vers son embouchure le ruisseau du Padro et plus bas, au sud-est de Vallica, la Tartaggine. Elle remonte ensuite la Costa di Forma, coupe le ruisseau de Giunte, remonte à la Bocca di Compi (bocca alla Fosta), passe par la punta di Pagliaro (763 mètres), et, par Maltijola rejoint la Cima all-Alturaja.

La chaîne centrale envoie en avant, dans la direction du sud-est des éperons et des contreforts en grand nombre qui donnent au canton une tectonique fort accidentée et dont les plus longs vont finir dans la Tartaggine ou dans la haute Navaccia ou Conca. Ils maintiennent l'altitude moyenne de la région vers 750 mètres. Les principaux éperons séparent des vallées où se sont établis les villages anciens et modernes, ainsi que les cultures.

La Serra di Mezzo qui se détache à la punta alle Radiche, culmine à la punta ai Sordali et à la Pietra all'Altare et finit brusquement au confluent de la Tartaggine et du Melaja. Sur les deux versants de ce chaînon et sur celui du Padro s'étend la forêt domaniale de Tartaggine-Melaja d'une superficie de 3732 hectares, dont environ 1655 seulement sont boisés et régulièrement surveillés. La zone est vaste se continue dans les deux vallées par les forêts communales d'Olmi-Capella, Pioggiola et Mausoleo et par des forêts particulières. Toutes ont deux ennemis : le feu et la hache dont les effets désastreux sont aujourd'hui compensés par le reboisement soit naturel soit artificiel, tous la surveillance des gardes et des particuliers eux-mêmes.

Les vallées du Giussani. — Vient ensuite la vallée du Francioni. Elle est limitée au sud ouest par un chaînon qui se détache d'une des arêtes du Parteo, culmine au Castellaccio (1058 mètres) qui domine les prese de Cantagno et du Spintatojo, faisant face à la forêt et finit dans la clue des Pinzoli. La limite nord-est est formée par un chaînon où le mont Giojelli domine les hameaux d'Agullaccie et de Lecciole et au pied duquel passe par l'Escita, Piondipuolo et le col de Leccia, un chemin muletier qui fait communiquer le Giussani avec Palasca et Belgodere. Il est traversé par la route forestière à Fiodiraj (893 m.), par le sentier de Vallica, à Parata (825 m.) et par le sentier du Fiuminale, à Pietro-Moraccio (740 mètres). Il se termine dans la Tartaggine, en aval de Castello ai Mori.

Cette vallée a toujours été le véritable domaine des Giussanischi à travers les âges, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Là se trouvent les monuments mégalithiques : dolmens de Majari et de l'Escita, cromlechs de Pietra Morgecia et des Pinzoli, pierre branlante de Mausoleo ; là ont été bâtis les villages de Mausoleo et de Capella dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; là enfin se sont formées et développées les agglomérations actuelles de Mausoleo, Pioggiola et Olmi-Capella.

Au contrefort des Giojelli et à celui qui se détache de Piondipuolo où culmine la cima di Cultura (1104 mètres) sont adossés deux plateaux se faisant face, séparés par une vallée d'érosion où coule le ravin de Monti Rossi. Près de la station mégalithique de Pietra Morgecia était bâti le village aujourd'hui disparu de San Giovanni dominant la vallée de Maiari ; sur l'autre plateau, le village de Vallica, traversé par le chemin muletier qui conduit à la pieve de Caccia, surplombe la Tartaggine et un bois de chênes-verts.

(A suivre.)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La troisième annuité du plan Dawes

Paris, 3 septembre. — Le Ministère des Finances communique : « La date du 31 août qui marqué la fin du troisième exercice du plan Dawes donne l'occasion de constater la régularité avec laquelle le plan des experts a été jusqu'ici appliqué.

Relativement à la France, ce troisième exercice constituait une pierre de touche devant permettre d'apprécier, si elle pouvait obtenir sous forme de prestations en nature, le recouvrement d'une partie importante de sa créance.

L'expérience, cette année, a été favorable. Les circonstances, au cours de cet exercice n'étaient cependant pas très propices. Par suite du défaut de crédits chez l'agent général, il a fallu au début renoncer à certaines prestations intéressantes et notamment à l'incorporation dans les programmes des livraisons de charbons, de marchés que l'accord de Cologne nous permettait d'y inclure.

Lorsque vers la seconde moitié de l'annuité, les crédits devinrent plus abondants, la situation économique s'était modifiée et il a fallu réduire dans des proportions considérables, le programme des charbons.

Les recettes provenant du prélèvement de 26 p. cent ont fléchi. Des retards dans les livraisons ont provoqué des retards dans les paiements, des contrats importants furent annulés.

Au mois de juillet, le retard dans l'utilisation des crédits atteignaient 60 millions de marks-or. Moins de huit jours avant la fin de l'exercice, l'agent général devait constater l'inexécution de certains contrats et le libérait encore des crédits bloqués pour un montant de 18 millions de marks-or.

Les sinistrés, à concurrence de 80 millions de francs, laissaient inutilisés les crédits mis à leur disposition.

En quelques jours la situation fut si complètement rétablie qu'à la date du 31 août, les crédits mis à notre disposition chez l'agent général, se trouvèrent insuffisants et qu'on dut recourir à l'usage des traites à terme pour permettre l'incorporation de quelques contrats présentant un intérêt pour le Trésor ou une économie nationale.

Ce résultat fut obtenu sans fléchissement dans le rendement financier des prestations, sans qu'ait été admis aucun des contrats sur lesquels le Comité technique des prestations en nature ou leurs administrations intéressées avaient émis un avis défavorable.

La quatrième annuité n'étant supérieure à la troisième pour la part de la France que de 110 millions de marks-or, la différence sera aisément comblée par l'accroissement du prélèvement de 25 p. cent qui doit normalement résulter de la signature de l'accord franco-allemand et pour le surplus, par une augmentation probable des transferts en espèces et par une dépation un peu plus large des sinistrés.

M. Tardieu à Colmar

Colmar, 3 septembre. — M. Tardieu ministre des Travaux publics, est arrivé ce matin à 7 h. 37 à Colmar. Son wagon a été garé jusqu'à 8 h. 30, heure à laquelle sont venus le saluer, le préfet du Haut-Rhin, M. Gasser, accompagné de son chef de Cabinet, M. Jacques Benoist, des secrétaires généraux du département, MM. Roux et Bernard, le premier président de la Cour d'appel, M. Siben, le procureur général Fachol, M. Ziegelmeyer, adjoint, représentant le maire, le colonel commandant la place et M. Bauer, directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.

Dans la matinée, le ministre, le préfet du Haut-Rhin, ainsi que les deux secrétaires généraux, M. Roquère, directeur général des régions libérées et M. Lemoux, chef du secrétariat du ministre, se sont rendus à Munster où ils ont été reçus à la mairie.

M. Tardieu a présidé l'inauguration de l'hôpital et l'assemblée générale de la Fédération des coopératives de reconstruction.

Un banquet a été ensuite offert au ministre qui, au cours de l'après-midi a quitté Munster pour se rendre à Mulhouse.

A Mulhouse

Mulhouse, 3 septembre. — M. Tardieu a présidé cet après-midi la séance de clôture du Congrès de l'association alsacienne des propriétaires d'appareils à vapeur, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de cette association.

M. Chamisard, président et M. Kammerer, ingénieur en chef, ont retracé les diverses étapes du progrès, les buts de l'association.

Le matin avait eu lieu la réunion générale des membres de la Société industrielle.

Le ministre des Travaux publics a visité ensuite l'Exposition Artisanale, inaugurée le matin par M. Picquenard directeur au ministère du Travail, remplaçant M. Fallières, empêché.

A midi, un vin d'honneur a été servi et des discours ont été prononcés.

M. Tardieu passera la nuit à Mulhouse, pour rentrer dimanche matin à Belfort.

La séance du Conseil de la S. D. N.

(suite de la première page)

« Au moment, dit-il, où certaines personnes sous-estiment l'œuvre de la Société des Nations, je suis heureux que vienne devant le Conseil cet exemple frappant d'une des plus heureuses interventions de notre Société.

Le délégué de la Pologne M. Sokal a entretenu ensuite le Conseil des ratifications des conventions élaborées sous l'auspice de la Société des Nations.

Il a appelé plus spécialement l'attention de ses collègues sur l'entrée en vigueur de la convention pour les répressions du commerce illicite des drogues nuisibles et il a fait un appel aux Gouvernements intéressés afin que le nombre de signatures requises soit bientôt atteint.

Le baron Adatci, ambassadeur du Japon à Bruxelles a signalé les excellents résultats d'une mission que le Comité d'hygiène a envoyée en Argentine, au Brésil et en Uruguay.

Le rapport sur ce sujet a été transmis à l'assemblée et le représentant de la Colombie a exprimé le vœu que la Société des Nations renouvelle cette heureuse expérience qui a créé des liens nouveaux entre l'Amérique latine et la Société des Nations.

M. Chamberlain, tout en soulignant la difficulté de réunir le Conseil ailleurs qu'en Europe, s'est rallié à l'idée de le convoquer éventuellement dans les pays extra-européens, comme le demandaient les délégués de la Colombie, du Japon et du Chili.

Enfin, le Conseil a adopté sans discussion le rapport de M. Scialoja, sur l'Union internationale de secours aux peuples, victimes de calamités publiques, de même qu'un rapport du délégué du Chili sur les conditions ou la ville libre de Dantzig pourrait être autorisée par le Conseil à fabriquer du matériel d'aviation civile sur son territoire.

On a décidé que dans ce cas, une demande précise à Dantzig, au haut commissaire de la Société des Nations serait appelé à exercer le contrôle qui lui a été confié par la Société des Nations.

En cas de doute, il s'adressera au Conseil lui-même qui lui dictera son devoir au Conseil dont la 46ᵉ session sera poursuivie parallèlement à la huitième assemblée qui s'ouvre lundi.

Pour la présidence

L'après-midi d'aujourd'hui et la journée de demain seront occupées par des conversations entre les délégués.

On examinera notamment au cours de ces conversations à quelle personnalité sera confiée la présidence de la 8ᵉ assemblée, plusieurs candidatures sont encore en présence. On a parlé de M. Guani, délégué de l'Uruguay et de Mensdorff-Pouilly, délégué de l'Autriche, ancien ambassadeur à Londres, M. Adatci, représentant du Japon a retiré la sienne.

Un projet polonais de non-agression

A propos de projet, on prête à la délégation polonaise l'intention d'apporter devant l'Assemblée, un projet de traité général de non agression.

On croit savoir qu'actuellement la délégation polonaise n'a aucun projet précis à présenter à l'Assemblée, mais qu'elle compte au cours de la discussion générale sur la politique du désarmement, insister une fois de plus sur la nécessité d'assurer la sécurité des peuples avant que de songer à procéder à un désarmement général.

Ce serait donc revenir à la conclusion des accords régionaux de sécurité et la Pologne, ainsi qu'elle l'a offert à plusieurs reprises, serait prête à conclure avec ses voisins des accords susceptibles de favoriser le désarmement progressif prévu au pacte de la Société des Nations, en garantissant la sécurité des Etats signataires.

Des conversations

M. Briand a eu divers entretiens aujourd'hui avec MM. Titulesco, Adatci, Stresemann, Politis et Mendoza au sujet de l'ordre du jour de la Conférence concernant les questions des optants hongrois, de la présidence de la S. D. N., l'évacuation de la Rhénanie et l'emprunt grec.

MM. Stresemann et Chamberlain ont eu une conversation aujourd'hui.

Dans l'attente d'un départ

Paris, 3 septembre. — Toute la journée un épais brouillard a obscurci le ciel de Paris et la plus grande partie du territoire français.

Aussi, un départ vers l'Amérique semble peu probable, sauf revirement complet des conditions atmosphériques dans les prochaines heures.

Deux gros avions, un biplan et un monoplan ont survolé Paris à la fin de la journée, à faible altitude. Leurs évolutions ont été suivies avec une grande attention par la population parisienne.

S'agissait-il d'avions transatlantiques ? Au Bourget, à notre permanence, on ne donne aucune précision. Malgré les mauvaises conditions atmosphériques actuelles, un public assez nombreux se presse aux bords du port aérien, dans la perspective d'un départ inopiné.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 3 septembre. — « Encore une fois, affirme M. Sauerwein, dans le *Matin*, la grande affaire de la Société des Nations, ce sera la question de la paix. Effrayées de la situation du Monde et des ferments de conflits qui foisonnent en Europe, un certain nombre de puissances vont entreprendre instinctivement la formule française, la seule logique, celle que M. Herriot avait proclamée en 1924, la sécurité de l'arbitrage par le désarmement.

« Les Etats comme la Finlande qui se sentent tout particulièrement menacés et isolés, multiplient les démarches depuis de longs mois pour que tout le travail d'assistance mutuelle et de garantie réciproque aboutisse à des textes précis ».

« Il est souverainement injuste, écrit M. Lautier, dans l'*Homme Libre* de dire qu'il n'y a rien pour la Pologne dans le traité de Locarno. Nous ne pouvons cependant pas ignorer les sentiments de la Pologne.

« Certes, il n'est pas sans intérêt de recueillir les opinions individuelles de telle ou telle personnalité allemande mais le voyage récent des parlementaires polonais en France, nous montre l'unanimité de leurs sentiments ».

« M. Henry Barde élève dans l'*Œuvre*, timidement l'espoir qu'on apercevra enfin la liaison de ces deux idées ; sécurité et désarmement.

« Avec la lettre de Sir Robert Cecil nous serons en plein débat du désarmement, problème de la plus haute importance.

« La Grande-Bretagne qui s'opposait par M. Paul Boncour à la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement, comprendra-t-elle après l'échec de la Conférence navale qu'il faut en revenir là et rechercher la limitation des diverses formes des armements par un large accord international ? »

« On attend maintenant de la Société des Nations, non plus des atermoiements, mais des sentences, écrit M. Codenet, dans l'*Ere Nouvelle*. Les peuples attendent maintenant et non plus des sous-entendus des solutions et non des transactions.

Malheureusement, cette évolution du destin de la Société des Nations, évolution conforme aux désirs de M. Vandervelde, de M. de Jouvenel et de Sir Robert Cecil supposerait que la thèse du super-Etat pût désormais dans la réalité.

« Or, la Société des Nations n'est jusqu'ici, qu'un lien entre les Etats. Elle centralise les efforts. Elle ne les dirige pas.

« Il lui faut asseoir son autorité au regard de toutes les chancelleries, de tous les Cabinets ».

Après l'accident de Tours

Paris, 3 septembre. — Le juge d'instruction de Tours enquêtant sur le déraillement de l'express Pyrénées-Côte d'Argent a déclaré sa conviction d'un attentat communiste ou anarchiste.

Les députés Doriot et Marty refusent de quitter la Santé

Paris, 3 septembre. — MM. Doriot et Marty, députés communistes, ont été convoqués aujourd'hui pour interrogatoire par M. Delalé, juge d'instruction, M. Doriot, inculpé d'attentat contre la sûreté de l'Etat pour son attitude lors d'un voyage en Chine, M. Marty, de provocation de militaires à la désobéissance, en raison d'un article publié, intitulé « Réponse à M. Foch ».

Les deux députés ont refusé de quitter la prison de la Santé pour aller au Palais de Justice.

Sur la tombe du soldat inconnu

Paris, 3 septembre. — Le révérend L. N. Wolf, aumônier national de la Legion américaine, a rafraîchi dans la matinée la couronne déposée sur la tombe du soldat inconnu par la Légion américaine.

On sait que cette couronne doit être rafraîchie chaque jour par un membre du Comité jusqu'à l'ouverture du Congrès qui doit avoir lieu le premier septembre.

Dans la marine

Paris, 3 septembre. — M. Leygues a fait signer par le président de la République un décret accordant d'importants avantages pécuniaires aux marins.

Pour les engagés brévetés, la prime, selon la spécialité est de 1.500 à 1.875 francs, soit un relèvement de 25 p. cent.

Le paiement de cette prime d'engagement a lieu annuellement.

Les vendanges dans l'Aube

Montpellier, 3 septembre. — La grève des vendangeurs de l'Aude continue.

Les propriétaires ont refusé certaines exigences. Seuls les petits propriétaires vendangent par leurs propres moyens.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.68

Aviation. — L'appareil piloté par Pommereau est arrivé d'Antibes à 10 heures le 1er septembre avec un passager et est reparti à 10 h. 30 pour Tunis avec un passager.

Arrivée. — Par le dernier courrier de Marseille est arrivé notre ami M. Babsoni, maire et conseiller général d'Olmeto, retour de Vichy.

Nos compatriotes. — Nous avons eu le plaisir de recevoir le premier numéro de l'*Europe Illustrée*, revue de luxe paraissant à Paris sous la direction de notre compatriote M. Georges Ortoli, un des as de l'aviation de guerre les plus souvent cités aux communiqués, et devenu un spécialiste averti des questions politiques et économiques intéressant l'Europe centrale et méridionale, notamment. M. Georges Ortoli est originaire de Sainte Lucie de Tallano.

Dans ce premier numéro, il convient également de signaler une étude économique signée de M. Simon Defranchi (de Soccia), avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Spectacles. — Cinéma Napoléon : La Dame masquée. Cinéma d'Ajaccio : *Arizona-express*.

On annonce que la prochaine saison théâtrale à Ajaccio commencera sans trop de retard dès octobre ou novembre, et se prolongera plusieurs mois.

Le Grand Guignol, la Porte Sainte Martin, une tournée d'opérette française sont déjà assurés de venir.

MAKJA

MARIGNANA. — *Un meurtre.* — C'est au cours d'un bal à l'occasion d'un mariage que le nommé Antoniol, marié et père de plusieurs enfants, tua d'un coup de revolver à la poitrine le nommé Moretti, lui-même père de neuf enfants. La scène qui avait passé inaperçue avait eu lieu dans une pièce de la maison où l'on dansait et ne semble pas avoir été précédée d'une discussion violente. Le Parquet a procédé à son enquête habituelle.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 25

VEZZANI. — *Election d'un Conseiller Général.* — Le Collège électoral du canton de Vezzani est appelé à se réunir le 11 courant pour procéder à l'élection d'un Conseiller Général. Deux candidats sont en présence : d'un côté notre ami M. Paul Giacobbi, maire de Venaco, Avocat à la Cour d'Appel de Bastia, patronné par M. Landry, député de la Corse, Président du Conseil Général et M. Griscelli patronné par le parti Gavini.

M. Giacobbi qui poursuit en ce moment sa tournée électorale est accueilli avec enthousiasme dans tous les villages du canton où la population a apprécié en lui un travailleur infatigable, qui depuis deux ans a su faire aboutir de beaux projets actuellement en voie d'exécution qui assureront la prospérité de cette belle région. Caractère droit, doué de hautes qualités morales, M. Giacobbi a occupé au sein du Conseil Général de la Corse une place de premier rang ; faisant partie de toutes les commissions son avis éclairé a toujours été très écouté. Il y a aussi même la sympathie de ses adversaires. La situation politique de notre ami n'a fait que croître de jour en jour dans ce canton et nul doute que les électeurs sauront apprécier les brillantes qualités d'un homme qui n'a à cœur que le bien public.

Aussi sa réélection est désormais assurée à une majorité des plus imposantes.

OMESSA. — *La venue de Monseigneur.* — Conformément à l'itinéraire prévu, l'évêque a fait son entrée au village dimanche dernier à 6 heures précises, démontrant ainsi que si l'exactitude est la politesse des rois, elle l'est également des Princes de l'Eglise. Il est vrai que Mgr Rodié, nous ne devons pas l'oublier, est un ancien brillant officier. Un grand concours de population s'était donné rendez-vous à l'orée du village où un bel arc de triomphe avait été dressé pour le saluer d'enthousiastes acclamations. Après les souhaits de bienvenue du Maire M. Castelli Antoine qu'entourait le Conseil Municipal et un compliment rendu par un enfant, le Colonel Berlandi, au nom des anciens combattants et à titre d'ancien camarade s'avança pour dire en quelques mots choisis la joie profonde et l'allégresse que ressentait la population de la venue de Sa Grandeur parmi elle. Nous sommes, du reste, heureux de reproduire plus loin in-extenso l'allocution de notre distingué ami. Mgr Rodié, visiblement très touché, répondit avec beaucoup de bonne grâce et d'à-propos à chacun des orateurs, puis, invité par le colonel Berlandi à venir s'incliner devant le monument aux morts du village et à adresser un souvenir ému à leur glorieuse mémoire. Sa Grandeur accompagnée du Colonel Berlandi et escortée du Maire et du doyen de la paroisse, après en avoir fait lentement le tour, s'arrêta pour réciter à haute voix une ardente prière que la foule massée autour de la stèle funéraire écouta dans un recueillement respectueux. Après ce touchant hommage à nos héros, le cortège se reforma pour se rendre à l'église où l'éminent prélat qu'est Mgr tint pendant quelques instants sous le charme de sa parole prenante et persuasive, ses ouailles attentives toutes pénétrées d'amour et d'admiration pour la vénérée personne. Le lendemain, à la grand' messe, Sa Grandeur confirma les enfants du village après une touchante leçon de catéchisme qui fut goûtée par tous et l'après-midi il s'en fut en emportant les regrets d'une population qu'il avait su conquérir par sa paternelle bonté et sa bienveillante distinction.

Monseigneur,

Au nom de cette stèle du souvenir sur les [illegible] de morts [illegible] ... [illegible]

[illegible] vous offre sa gratitude et vœux d'une [illegible] ... d'allégresse ... [illegible]

L'hospitalité corse si connue est avant tout [illegible] ... [illegible]

Les corses, mes compatriotes, qui ont une foi irréductible et inviolable dans leurs traditions ancestrales, ont eu de tout temps le culte de la bravoure et du courage. [illegible]

C'est pourquoi, Monseigneur, je l'accueil réservé à votre Grandeur [illegible] ... [illegible]

D'autres, plus qualifiés que moi, vous parleront, Monseigneur, de la spiritualité de notre coquet village, mais si, comme l'a affirmé votre illustre prédécesseur, la Corse est le département le plus catholique de France, j'espère qu'Omessa aura droit à un honorable rang, du fait d'avoir donné à l'Eglise de nombreux ecclésiastiques dont quatre évêques : Mgrs Colonna, évêques d'Aleria et de Mériana et Santini, évêque de Nebbio.

Et maintenant, Monseigneur, nous faisons des vœux pour que vous demeuriez longtemps dans le très belle et très chrétienne Cyrnos et que votre haut sacerdoce se poursuive « ad multos annos » pour la gloire de la France et des hautes destinées de notre Sainte Eglise.

Vive Monseigneur !

Vive le Colonel Rodié ?

Vive l'armée !

Il est à regretter qu'un sectaire égaré par les passions politiques et la jalousie, sans doute, ait cru devoir rompre l'union sacrée, lors du discours du Colonel Berlandi, par une manifestation aussi mesquine que déplacée restée sans écho par ailleurs et qui lui a valu à son auteur que la réprobation indignée des gens de cœur.

SARTÈNE

FIGARI. — *Le feu.* — L'incendie que nous avons relaté ces jours-ci a débuté sur les collines du hameau de Piscia, territoire de la commune de Figari. Il a dévalé les pentes poussé par le vent, a pénétré dans la partie supérieure, particulièrement riche, de la plaine de Figari, ravageant oliviers, jardins, brûlant meules de paille et de foin, entamant largement quelques vignobles. Puis, il a pénétré dans le territoire de la commune de Sotta, jusqu'aux environs immédiats de ce village.

SAN GAVINO DE CARBINI. — *Eau potable.* — Une centaine de propriétaires de la commune de San Gavino de Carbini se sont constitués en association syndicale à l'effet de créer une canalisation d'eau potable et d'irrigation.

Chaussures Henry

ACTUELLEMENT MOINS CHER QU'EN FABRIQUE

Boulevard Paoli - BASTIA

Demandez UN **PONTENOVO**

VIN DU CAP AU QUINQUINA

COBRA ARRÊTE L'INVASION DES INSECTES

En vente dans toutes drogueries, pharmacies, etc.

JEAN CIPRIANI, Représentant
Descente des Colonnes BASTIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Corse

Chambre de Commerce d'Ajaccio

Port d'Ajaccio

Construction sur le quai de la République de deux hangars et d'une bascule publique.

Avis d'ouverture d'un concours

Un concours doit être ouvert pour l'exécution de deux hangars et d'une bascule publique sur le quai de la République, du port d'Ajaccio.

Conditions principales du concours.

I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Nabonne, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Ajaccio, avant le 20 septembre 1927, à 5 heures du soir, et joindre à cette demande, les pièces ci-après :

Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français :

1° Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les nom, prénoms, qualité et domicile du candidat ;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Pour les sociétés d'ouvriers français :

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance) ;

2° Leur acte de société ;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4° Un acte, en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile ;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la Société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, et elles devront lui parvenir avant le 20 septembre 1927, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le président de la Chambre de commerce d'Ajaccio.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Ajaccio, le 22 septembre 1927. — *Le président de la Chambre de Commerce.* — SALINI.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires

Messieurs,

EIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ; ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ; CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ; MATTEI, à Propriano ; ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ; Marius NOARO, à Sartène.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 1 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donne lieu à un supplément de 2 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Paoli Camille, à Cervione.

PEINTRES, vitriers, tapissiers disponibles se déplacent pour l'intérieur. Travaux exécutés à toutes conditions. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE trois magasins et un petit appartement. S'adresser à Mᵉ Seatelli, Notaire à Bastia.

IL A ETE PERDU hier au Nouveau Port un chien de chasse race bleu de Verne. Le rapporter contre bonne récompense à M. Sandri, restaurant du Nouveau Port.

Les contes du PETIT BASTIAIS

TÊTE A TÊTE

Ah ! l'amour d'enfant ! Mme Gavalade se penche vers un bambin [illegible] ... M. Gavalde s'arrête à quelques pas, d'abord silencieux, puis il déclare :

— Non ! pas celui-là. Il est franchement répugnant.

Mais, de ses gants blancs, la jeune femme flatte la tignasse embroussaillée.

— Comment t'appelles-tu ?

L'enfant ne dit rien. Il se gratte un peu sur le flanc gauche.

— Comment t'appelles-tu ?

— Manus, souffle le gosse.

— Tes parents vivent là-bas ?

Elle désigne une maison basse au devant sordide. Il fait signe que non.

— Oh alors ?

— Je ne sais pas.

— Tu ne sais pas ? Avec qui vis-tu?

— Chez la mère Julie avec d'autres garçons.

— Oh ! Guy, dit la jolie femme en s'adressant à son mari, c'est pathétique. Il faut connaître toute l'histoire. Allez vous renseigner à la masure, là-bas, sur le moutiende, puis on enlèvera le gosse juste le temps de le débarbouiller, de le pomponner, de le parfumer. L'auto le ramènera.

Mais M. Gavalde ne bouge pas. Il connaît l'histoire avec toutes les variantes imaginables. Tantôt c'est un vieillard abandonné de tous qu'il faut dorloter, tantôt un ouvrier sans travail qu'il faut vêtir, une brave mère de famille qui est dans le besoin, une jeune fille qui a été trahie à une minute de cruelle épreuve, un orphelin spolié par son tuteur. Les répercussions de ces sauvetages ne sont pas toutes plaisantes ; c'est l'auto qui véhicule les infirmes et les vieux, la salle de bains est un lavoir, l'habillage se fait grâce à des emprunts à sa garde-robe ; parfois pour un repas où même plusieurs, il faut subir la compagnie d'un déclassé sous prétexte de lui rendre un peu d'espoir. Le père Bulacre, qui se disait professeur, avait ainsi pendant huit jours présidé déjeuners et dîners en parlant d'élèves d'autrefois et en dévorant tout ce qui passait à portée de sa main.

Toute promenade amenait la découverte d'un éprouvé, digne d'être secouru, d'un poivrot désireux d'être amendé, d'un gamin avide de sucreries. Quand les gens faisaient défaut, la charitable Mme Gavalade trouvait un vieux chien galeux ou un affreux matou pelé.

— Excusez-moi, mon amie, dit M. Gavalade. Je me souviens que j'ai une course urgente à faire à l'usine Benoît. Je vous laisse la voiture. Je rentrerai pour dîner et même bien avant le dîner.

Et il s'en va, habitué à ces sortes de retraites sans gloire. Il ne doute pas de lui, il sait qu'il n'est ni égoïste, ni dur, ni impitoyable ; il ne se reproche pas d'être cruel ou blasé. Il donne toujours aux collectes, aux souscriptions ; il fait partie de dix associations pour le relèvement de l'enfance et il préside dans son quartier la société des vieillards impénitents. Sa conscience est donc en repos ; il ne voit pas pourquoi il collaborerait à faire de son appartement une étuve hygiénique, un dispensaire et un asile. Si une infortune est réelle, il consent à donner ce qu'il faut pour la soulager.

Il pense à tout cela tandis qu'il quitte à grandes enjambées ce quartier populaire où l'a conduit Edith. Edith! quelle âme merveilleuse, patiente, enfantine, enthousiaste ! et comme il lui en voudrait d'être aussi débonnaire et crédule si elle n'avait pas tout son charme, cette grâce incomparable et ce regard bleu qui, en rencontrant le sien, lui fait perdre la tête.

Sans regret et sans hâte, il accomplit durant l'après-midi toutes les courses d'affaires qu'il avait inscrites sur son agenda, puis il rentre chez lui.

— Madame est dans ses appartements, dit le domestique.

Les Gavalde habitent un hôtel assez vaste [illegible] ... Ah ! il ferait bon vivre dans ce charmant décor sans avoir la crainte de trouver à l'improviste des hôtes parfois un peu effrayants dont les yeux n'ont pas que des regards de reconnaissance ! Généreux, l'industriel a proposé à sa femme d'acheter un terrain, de faire construire des bâtiments qui serviront d'hôpital, de refuge, de ce que l'on voudra.

— Oh ! Guy, ce ne serait pas la même chose. Je veux naturellement faire le plus grand bien physique à mes protégés, mais comptez-vous pour rien l'aide morale ? Ils sentent ici que vraiment mes élans sont sincères, que je ne suis pas bonne uniquement pour obéir à ma religion ; ils comprennent que j'ai pour eux de la sympathie, de l'affection. Mes accueils est réconfortant.

M. Gavalade trouve sa femme en tête-à-tête avec une jeune fille vêtue de deuil. Le thé est servi.

— Vous prendrez bien une tasse de thé, mon ami.

— Non, merci, il est trop tard.

— Encore un drame, pense-t-il.

Mais sa femme a la délicatesse de ne rien conter devant lui. Elle continue la conversation commencée comme avec une amie.

— Vous verrez, mademoiselle, que tout ira très bien. La vie n'est pas si difficile que cela ; sans doute, sans doute, il y a les grands chagrins, les coups du hasard et la méchanceté des gens. Mais avec une forte dose de philosophie, une bonne santé, quelques bons amis, on surmonte les obstacles. Comptez sur mon amitié, elle saura se manifester en maintes occasions.

— Oh ! Guy, quelle douloureuse histoire. Cette enfant, car c'est une enfant, n'avait pas mangé depuis deux jours. Elle n'avait pas mangé depuis deux jours. On l'a relevée défaillante dans la rue. Une nature si noble ! si noble!

Et puis, si jolie, dit Guy, et devant sa femme qui s'étonne de la louange, il continue : Avez-vous vu la pureté des yeux sous la longueur des cils, avez vous remarqué les narines qui frémissent dans la douleur ? Elle a le masque de l'infortune ! Mais quel masque, celui d'un ange blessé mourant. Parez-la un peu, elle sera irrésistible. Ne manquez pas de la présenter au bon peintre Loucky, je jure par avance qu'il voudra faire son portrait.

Si vous la gardez auprès de vous, vous aurez la plus belle dame de compagnie du monde. Mes compliments.

Il y a un silence.

— Naturellement, reprend-il bientôt, nous la reverrons tout à l'heure au dîner.

...Mais, au dîner, Mme Gavalade, dans la robe qu'il aime, est seule. Elle est pensive. Lui s'étonne.

— Oh ! explique-t-elle, malgré mon invitation pressante, la jeune fille a voulu rentrer chez elle, il paraît qu'elle a une vieille grand'mère dans la banlieue. Je ne pouvais pas la retenir de force.

Elle s'approche de son mari, lui met la main sur le bras, le regarde avec amour.

— Embrasse-moi, dit-elle.

Et enfin, elle prononce avec une adresse mone enfantine la question qui lui tient à cœur :

— Mon Guy, dites-moi que je suis jolie !

Paul-Louis HERVIER.

LA VIE AGRICOLE

La Bonne Poulinière

« Telle poulinière, tel produit », disent les Arabes et ils ne vendent jamais leurs bonnes juments ; les fins éleveurs normands pensent et disent de même et ils ne cèdent leurs bonnes poulinières qu'à des prix exorbitants.

Quelle est la part exacte de chacun des procréateurs dans l'acte générateur ? Si l'étalon est capable d'influencer cinquante produits dans son année de monte, la poulinière n'en influence qu'un seul pendant le même temps. Aussi l'action du mâle ne dure qu'un instant, tandis que celle de la femelle, égale à celle du mâle pendant l'accouplement, se poursuit sur le produit en formation durant les onze mois de la gestation et se prolonge encore dans les six mois de l'allaitement.

Donc, considérée au point de vue d'un seul produit, l'influence des procréateurs semble devoir être toute en faveur de la mère. C'est pourquoi l'on peut dire que faire un choix judicieux de poulinières, c'est s'assurer le meilleur et le plus efficace des éléments d'hérédité, à condition, bien entendu, que l'infériorité du père ne viendra pas contrebalancer et même annuler en partie l'heureuse influence de la mère.

L'administration des Haras constate que, d'année en année, le nombre des juments présentées à ses étalons s'accroît sensiblement. C'est un progrès dont l'élevage du cheval français n'aura qu'à se louer. Cependant si la quantité a augmenté, la qualité des juments amenées à la saillie n'a pas marché de pair, parce que trop de nos cultivateurs encore attendent la valeur du poulain des qualités du seul étalon. C'est l'erreur regrettable contre laquelle il faut réagir pour les raisons bien faciles à saisir que nous venons d'indiquer.

En résumé, suivant le vieux dicton de la sagesse populaire, « on ne tire pas de farine d'un sac de braise ». Ajouterons-nous qu'une poulinière belle et bonne ne mange pas davantage qu'une bête de mauvaise structure, tarée des membres, vicieuse, manquant de taille et de gros, qu'elle ne demande pas plus de frais de logement, de pansage, d'entretien et travaille au moins aussi bien? Il y a même économie pécuniaire à mettre de suite le prix à la bonne poulinière parce qu'on n'est pas sans cesse obligé de réformer des juments achetées sans discernement, au hasard, ou simplement à cause du bon marché. C'est alors, en effet, que le bon marché finit par devenir cher.

Et puis le faux calcul aussi est d'attendre qu'une bonne jument soit usée jusqu'à la corde pour la conduire à la saillie. Faites au paysan malavisé qui l'amène à la station de haras dix ans trop tard l'observation qu'il aurait pu en tirer des beaux poulains et qu'en ne le faisant pas il a perdu nombre de beaux billets, il vous répondra invariablement comme je l'ai entendu maintes fois : « Ah ! dame, c'est une si bonne travailleuse ! Je ne voulais pas m'en priver. Mais maintenant, ça ne va plus, elle est vieille ; je vais lui faire faire un poulain ». Voilà l'histoire de tant d'insuccès. On ne réfléchit pas que la poulinière, avec le meilleur étalon du monde, ne donne jamais qu'une fraction d'elle-même. Si sa valeur est devenue nulle, une fraction de sa nullité équivaudra à zéro ; si sa valeur est seulement faible, plus faible encore sera toute fraction de sa faiblesse.

Toute jument vicieuse, fût-elle parfaite de performance physique, est mauvaise poulinière parce qu'elle transmet son vice de caractère à son produit. Il en est de même de toute bête atteinte de tares, ou maladies héréditaires : cornage, pousse, fluxion, jardes, éparvins.

La vraie poulinière a besoin d'être issue d'une suite d'ascendants notoirement reconnus exempts de tout vice de caractère et de toute affection morbide, irréprochables de conformation, aptes à transmettre l'aptitude à un travail énergique et prolongé. C'est pourquoi il ne faut jamais négliger l'origine quand on veut se rendre acquéreur d'une bonne « raceuse ». Quant à sa conformation, elle doit être « dans le » modèle d'ampleur, le doit être en tout modèle d'ampleur, dans les aplombs non encastellés, bien proportionnés, bien faits, dans les membres puissants, étoffés, sains et secs ; modèle dans la hanche large et longue, dans les épaules longues et musclées à leur partie supérieure ; modèle dans le cylindre, à côte très ronde, un peu long, mais pas du dos ; modèle dans les mamelles de la bonne nourrice, larges et à veines lactées apparentes, grosses et souples ; modèle dans la poitrine vaste et infecte, c'est-à-dire large et haute, à sternum et épaules très sorties.

L'âge de la grande vigueur de la poulinière est entre cinq et quinze ans.

Aussi faut-il acheter son sujet jeune et non usé au service si l'on veut avoir du lait abondant et bon, ce qui est indispensable pour parfaire l'excellence du produit.

Mais cette poulinière, sera-t-on tenté de dire, est d'une perfection introuvable. Et, non ! Elle existe dans tous les pays d'élevage rationnel et partant prospère. Dans tous les concours on la trouve. Elle y obtient toutes les primes élevées. Ses produits sont convoités par tout le monde et se vendent cher. Son intelligent propriétaire en tire tous les succès d'amour-propre et d'argent. Il a fait le meilleur placement possible de ce qu'elle lui a coûté d'achat et, nous le répétons, en finissant comme en commençant, elle ne lui dépense pas plus de nourriture, de logement, d'entretien que la bête taillée, tarée, qui produit tous les ans plus mal que le-même et n'engendre que des déceptions.

Jean d'ARAULES
Professeur d'Agriculture

La production du lait

Le ministère de l'Agriculture a publié récemment les résultats de l'enquête annuelle sur la production du lait en France.

Il résulte de ces données que nous avions, avant la guerre, 7.794.776 vaches de tout ordre ; en 1924 : 7.451.000 ; en 1925 : 7.590.370 ; en 1926 : 7.701.466, 93.000 unités près entièrement reconstitué. Toutefois, il faut remarquer que les Ainsi l'effectif d'avant-guerre est chiffres actuels comprennent le troupeau d'Alsace Lorraine alors qu'il ne pouvait en être question avant 1914, de telle sorte que nous avons encore un important effort d'élevage à accomplir pour avoir retrouvé l'effectif d'autrefois.

Sur ces 7.707.419 vaches que la statistique a comptées pour 1926, on observe que le nombre des vaches laitières est seulement de 7.053.998. Voici du reste les chiffres relatifs à la production du lait :

En 1913 : 128.877.830 hectolitres.
En 1924 : 122.363.170 hectolitres.
En 1925 : 127.659.790 hectolitres.
En 1926 : 131.932.970 hectolitres.

Les chiffres de 1913 ne tiennent pas compte de la production de l'Alsace-Lorraine ; ceux de 1926, au contraire, en font état de telle sorte que nous voici en état d'infériorité manifeste par rapport à la production d'avant-guerre. Les chiffres suivants vont d'ailleurs nous montrer que c'est surtout la production du beurre et la consommation humaine qui en souffrent et voilà pourquoi le lait et le beurre sont chers.

En 1925, la production, 127.059.793 hectolitres avait été absorbée, jusqu'à concurrence de 28.040.030 hectolitres par l'alimentation des veaux, 43.023.040 hectolitres pour la fabrication du beurre, 17.328.530 hectolitres pour la fabrication du fromage, 38.148.010 hectolitres pour la consommation humaine.

Or, en 1926, les 131.932.970 hectolitres de lait ont été employés comme suit : nourriture des veaux : 28.691.400 hect. ; beurre 41.651.030 hect. ; fromages, 17.121.310 ; consommation humaine, 24.199.220 hectos.

Comme on le voit, la fabrication du beurre a été réduite dans de grandes proportions (près de 1.500.000 hectos) et la consommation humaine de plus de 4 millions d'hectolitres.

Mais on estime généralement que les statistiques du ministère de l'Agriculture sont au-dessous de la réalité, parce que l'importance du cheptel est sous-estimée. On relève aussi des erreurs dans la production moyenne de ce bétail. C'est ainsi que les vaches du Cantal produiraient en moyenne 1.792 litres par an, celles du Puy de Dôme 751 litres seulement, celles de la Haute Loire, 1790 litres. Or, ces départements sont voisins et l'on ne peut admettre qu'il existe entre animaux de la même contrée et de la même race des différences aussi considérables quant à leurs facultés laitières.

Jean SILVAIN

Le reboisement

Cet été encore, bien qu'il ait été déplorable, les forêts ont brûlé dans le midi de la France et en Corse. Nous avons pourtant grand besoin de repeupler nos terrains boisés au lieu de les voir dévastés par un fléau qui se renouvelle chaque année, malgré les précautions prises pour en éviter le retour.

Un Congrès du reboisement vient de se tenir à Montpellier, sur préfets [illegible] ... et de l'Aude ainsi que les préfets de ces départements et de nombreuses personnalités.

Le Congrès a insisté sur la nécessité de mettre en valeur, par le boisement, les terrains pauvres de la région méditerranéenne ; à cet effet, il a établi les méthodes les plus rationnelles pour arriver à ce résultat et les mesures législatives qui conviendraient de mieux aux terrains en question.

Le Congrès a émis le vœu que le [illegible] ... françaises acquièrent soit aux collectivités soit aux particuliers.

La Compagnie du P. L. M. a attiré l'attention des congressistes sur les résultats intéressants que l'on pourrait obtenir en plantant d'arbres les terrains se trouvant en bordure de la voie ferrée et appartenant au réseau. La Compagnie a [illegible] ... des forestières.

Le boisement des terrains hors valeur est en effet une source de richesses pour les régions intéressées et surtout les torrents qui, dans les parties déboisées, provoquent, à l'époque des crues, des dégâts considérables aux lignes et aux ouvrages d'art ; il approvisionne les régions en bois de toutes sortes, traverses, bois de construction, bois à brûler, etc... Il amène la création et l'aménagement de centres touristiques, etc.

Dès l'année dernière, la Compagnie P. L. M. (nous-nous à ce sujet dans le *Journal*, s'est consacrée à titre d'exemple, à l'exploitation rationnelle des bois laissés situés entre Nîmes et Montpellier. Elle a entrepris 642 plants d'oléiculture, cerisiers, amandiers, figuiers, 12.131 plants d'essences forestières, pins d'Alep, cyprès, peupliers, frênes, acacias et 1211 plants de plantes vivaces.

Cet exemple pourrait être imité non seulement sur les terrains en bordure de voies ferrées des réseaux, mais sur les multiples terrains pauvres que la France possède. On est attristé, en parcourant les belles campagnes du notre pays, de constater qu'il existe encore tant et tant de terres incultes. La France, qui songe avec raison à mettre en valeur ses colonies, devrait, pas oublier qu'elle est là ... voir adhéré la mise en valeur de son propre sol métropolitain.

Jean SILVAIN

Une herbe qui rend la jeunesse

Une herbe, sinon un arbuste, de vie — raconte le baron Gagern, explorateur et voyageur scientifique, de retour des Indes — aurait été découverte.

L'explorateur relate qu'au cours d'une visite rendue au maharadjah de Deshaipur, celui-ci a attiré son attention sur les propriétés extraordinaires d'une plante dénommée « lucutate », qui serait capable de rendre la jeunesse, non seulement aux animaux, mais aussi aux humains.

A l'appui de ses assertions, le maharadjah donne comme exemple à l'explorateur que les éléphants vivent plus longtemps en liberté qu'en captivité et cette longévité est attribuable, selon lui, au fait que, durant sa vie errante dans la jungle, cet animal peut se nourrir de la plante en question.

Le maharadjah de Deshaipur a réuni quelques observations basées sur de nombreuses expériences, lesquelles démontreraient l'exactitude de la théorie.

C'est ainsi que l'ancêtre des éléphants, le doyen, pourrait-on dire des éléphants de Deshaipur, fut nourri à l'aide de fruits de lucutate. Le résultat ne se fit pas attendre et, au bout de quelques temps, le vieil animal avait retrouvé la vigueur et toutes les apparences d'un jeune éléphant.

On observa, en outre, que des perroquets en captivité, nourris à l'aide des fruits de cette plante merveilleuse, sont devenus au bout d'un laps de temps relativement court, de magnifiques spécimens au plumage splendide.

Expérimenté sur des hommes, l'emploi de ce fruit aurait combattu efficacement les ravages des ans et même des infirmités de la vieillesse.

(*Journal de Liége*).

La radiophonie dans nos campagnes

L'Union française de T. S. F. vient de terminer son enquête sur les besoins des campagnes au point de vue radiophonique. Le rapport sur cette enquête, présenté par M. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture, exprime les desiderata des agriculteurs. Ils peuvent être ainsi résumés :

1° Construire des appareils simples, robustes à 3 ou 4 lampes, au prix de 1000 à 1500 francs ;

2° Créer des stations d'émission plus puissantes ;

3° Prévoir à jours et heures fixes de véritables programmes agricoles, sérieux et pratiques, utiles aux masses paysannes et par suite à la production nationale.

La destruction de la Cochylis

Un électricien des Charentes vient d'inventer un appareil [illegible] ... du cochylis, ainsi que les pyrales et [illegible] des vignes et arbres fruitiers.

Cet appareil consiste en un phare à forme d'ailettes, actionné par l'électricité, et une petite turbine actionnée par le vent. Le tout donne des projections lumineuses qui attirent des insectes, lesquels sont ensuite aspirés contre des [illegible] ... sur les ailettes.

Par un réglage très simple, l'allumage et l'extinction se font automatiquement aux heures que l'on veut.

Les essais effectués ont été des plus concluants et point n'est besoin, dans ces conditions, d'insister sur les grands services que cette invention peut rendre à l'agriculture.

LABRAUDIE CURANT DETAIL CHIENS [illegible]

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAME-BUFFEREAU

Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

LAIT MONT BLANC LE LAIT DES ENFANTS PAR EXCELLENCE

N° 33 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

— Ce sont les amis de Manos Duras, dit-il, qui viennent faire du tapage parce qu'on ne permet plus à ce bandit de fournir la viande au village et qu'on l'empêche de traiter d'autres affaires. Il devait y avoir demain course de chevaux ; Manos Duras a provoqué cette bataille pour se faire du tort. On dirait que le diable est lâché sur cette terre, don Manuel. Nous étions si tranquilles autrefois.

Tout en sœur et encore ému par le souvenir du combat, il continua à brouiller des explications. Il reconnaissait que les Chiliens soulevaient parfois des discussions orageuses ; mais ce n'était que de temps en temps, à la suite d'excès de boisson. Cette fois ils n'étaient nullement responsables. [illegible] C'étaient les gens du pays qui, semblaient obéir à un mot d'ordre, s'étaient montrés insolents et avaient provoqué les ouvriers pour troubler la tranquillité du village.

— Et cela va durer don Manuel : je connais Manos Duras. S'il avait voulu de l'argent, il serait venu m'en demander ; ce ne serait pas la première fois... Mais il y a là-dessous quelque chose que je ne comprends pas et qui lui fait chercher le scandale à tout prix.

On venait de relever les blessés et de les porter dans le bar. Un homme partit à cheval pour ramener le médecin de Fort Sarmiento qui ne visitait la Presa que deux fois par semaine. Des femmes coururent chercher avant son arrivée un ouvrier sicilien qui jouissait d'une grande réputation de guérisseur. Les badauds entraient dans le magasin pour se rendre compte de la gravité des blessures. Au milieu de la rue des commères criaient contre Manos Duras et ses compagnons.

Robledo, pensif, reprit sa marche et se dirigea vers sa maison. Gonzalez avait raison, le diable était lâché. Quelqu'un avait profondément transformé la vie de la Presa.

Le jour suivant, il remarqua un grand changement dans les groupes qui travaillaient près du fleuve. Les ouvriers engagés par l'entrepreneur, assis par terre, fumaient ou sommeillaient. Quelques-uns, des Espagnols, chantonnaient en frappant dans leurs mains et de leurs yeux [illegible] semblaient contempler la [illegible] lointain.

Le contremaître chilien surnommé le *Fraile* allait d'un groupe à l'autre pour secouer cette inertie, mais il n'arrivait qu'à faire rire les travailleurs. Un des plus vieux lui répondit avec insolence :

— Tu ne penses pas sans doute hériter de l'Italien ?... Alors... pourquoi aurais-tu plus d'intérêt que lui à nous faire travailler ? Il y a beau temps qu'il n'est pas venu ici.

Un autre journalier, plus jeune, ajouta avec un rire bestial :

— Il court comme un chien derrière la belle gringa qui sent si bon et qu'on appelle la marquise. Oh ! moi aussi si je pouvais...

Et il ajouta quelques mots sales, dont les autres rirent avec une expression de désir sauvage. Soudain un jeune apprenti qui, d'une petite hauteur surveillait les environs, lança le cri d'alarme :

— Un ingénieur !

Immédiatement tous sautèrent sur pieds, cherchèrent leurs outils et feignirent de travailler avec ardeur, tandis que l'Espagnol avançait entre les groupes au pas lent de son cheval.

Ils regardaient à la dérobée Robledo, et dès qu'il s'était éloigné de [illegible] tomber leurs outils et s'asseyaient à nouveau. L'ingénieur tourna plusieurs fois la tête et comme la veille il se dit qu'une puissance occulte bouleversait la vie de la colonie. [illegible] était présent en tous lieux ; même hors du village, il faisait sentir sa puissance en désorganisant le travail des hommes.

[illegible] ouvriers de Pirovani il atteignit l'endroit [illegible] Laissant derrière lui les [illegible] où ses propres journaliers [illegible] les canaux. Ces travailleurs-là de [illegible] Torrebianca les dirigeait, les surveillait et leur offrait l'exemple de son activité. Il aperçut Robledo et Pirovani à part comme pour lui communiquer une mauvaise nouvelle :

— L'exemple déplorable des ouvriers de la digue commence à contaminer les nôtres. Nos hommes réclament comme les autres moins d'heures de travail... Je me demande à quoi pense ce pauvre Pirovani. Il laisse ses travaux complètement à l'abandon.

Robledo regarda fixement Torrebianca et resta silencieux, tandis que l'autre continuait à lui donner des informations.

— Hier soir, Moreno me disait que Pirovani et Canterac commencent à se faire la guerre. L'un refuse, comme ingénieur, d'approuver les travaux que l'autre poursuit comme entrepreneur. Il veut lui porter préjudice et retarder les versements que l'Etat lui effectue... Pirovani dit qu'il va suspendre les travaux et se rendre à Buenos Ayres, où il a beaucoup d'amis, pour porter plainte contre l'ingénieur.

A ces mots l'Espagnol sortit de son indifférence [illegible]

— Et pendant ces discussions, dit-il avec colère, l'hiver arrive : le fleuve grossira avant que la digue soit terminée, les eaux détruiront et emporteront le travail de plusieurs années et tout sera à recommencer.

Le marquis, qui semblait tout pensif, s'écria soudain :

— [illegible] Certainement quelque chose est venu les séparer.

Robledo dut forcer son regard pour l'empêcher de traduire la pitié et l'étonnement ; il fit de la tête un signe affirmatif.

XI

Peu de temps après le lever du soleil, Moreno sortit de sa maison, suivi d'un peu par Canterac.

Il trouva l'ingénieur en train d'arpenter avec impatience son logement. Il avait déjà passé de bottes et une culotte de cheval. Son ceinturon garni d'un revolver et sa sacoche étaient posés sur une chaise.

Les manches de sa chemise entr'ouvert, le étaient retroussées et on voyait encore sur lui la trace toute fraîche de ses ablutions matinales.

Son visage était plus dur, plus soucieux que les autres jours. Une idée fixe et importune semblait creuser son front soucieux. Sur les meubles et dans tous les coins on voyait de nombreux paquets étroitement ficelés et cachetés dans leur enveloppe de papier fin.

On devinait que l'ingénieur avait mal dormi par la faute de cette idée dont il voulait faire part à Moreno. Celui-ci prit un siège et se prépara à écouter. Canterac resta debout et dit à l'employé tout en continuant sa promenade :

— Ce Pirovani est tout ce qu'il y a de plus vulgaire, mais il l'emportera toujours sur moi. Il est si riche !

Puis il montra les nombreux paquets qui encombraient une partie de la pièce :

— Voilà tous les parfums que nous avions commandés à Buenos Ayres. C'est de l'argent perdu ; ceux de l'Italien sont déjà arrivés.

Moreno s'empressa de se disculper. Il avait fait le nécessaire pour hâter l'expédition de la commande ; mais l'autre, au lieu d'envoyer ses ordres par lettre, avait dépêché un messager à Buenos Ayres.

Canterac voulait se montrer indulgent ; il accepta les excuses de l'employé et lui donna quelques tapes dans le dos :

— Je n'ai pu dormir de la nuit, mon cher Moreno. J'ai conçu un projet et je veux le discuter avec vous. Il faut que l'écrase cet intrigant qui ose se mesurer à moi... Ici tous les gens se croient égaux comme si toute hiérarchie était abolie dans le monde. Peut-être même est-il supérieur ce crois-il ; [illegible] mais moi, ... sais son chef ; il suffit qu'il ait plus d'argent que moi.

Canterac eut du mépris [illegible]

— Je m'arrangerai pour qu'il [illegible] ...

— Il [illegible] de Moreno [illegible] ... d'être entendu.

— Je veux frapper un grand coup [illegible] ...

L'employé l'écoutait, attentif, mais [illegible] ... Français continua de parler :

(à suivre)

BRASSERIE GASPARINI
ALBERT BONNIN, Successeur
Place Saint-Nicolas - BASTIA
Consommations de choix
SERVICE IRRÉPROCHABLE
BON ACCUEIL
Sa Bière de la Meuse

Imprimerie D'ART
E. Cordier & Fils
8, BOULEVARD DU PALAIS
Téléphone : 0-03
BASTIA
UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE
Seuls, les Prix-courants, Catalogues, Avis de passage, Cartes de commerce, etc. composés avec élégance et bon goût attirent l'attention de la clientèle. Ils sont la réclame la plus économique parce que la plus fine et la plus productive
Atelier de Typographie Moderne

La REMINGTON Portative
payable 85 fr. par mois
est la machine qui convient
Chez vous, au Bureau, en Voyage
Remplissez le Bulletin ci-dessous et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ______ Profession ______
Adresse ______
A envoyer sous enveloppe affranchie à
M. A. SERRA, S Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

Retraités, lisez tous
Le Journal des Retraités
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XVe
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Agostini, dit Aug. Fraval.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 596.09 - Spécimen sur demande

Tout ce qui concerne l'ARROSAGE
ÉLÉVATION D'EAU - Transvasement de tous Liquides
PAUL DEVEZE, 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE

52 ans d'expérience dans la Construction des véhicules Industriels
LATIL
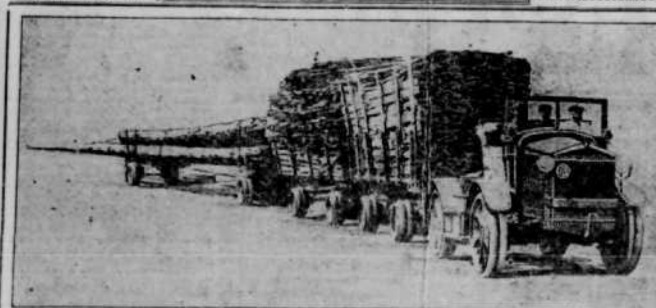
Camionnettes 1.500 à 3.000 Kilogs - Camions 4 à 20 tonnes
Tracteurs Routiers et Agricoles
Nos Véhicules Industriels sont :
APPROPRIÉS A VOS BESOINS
CAPABLES D'ASSURER UN SERVICE RÉGULIER
ÉCONOMIQUES, AGRÉABLES A CONDUIRE
Nos tracteurs routiers ou agricoles sont :
LES MEILLEURS - RIEN NE PEUT LES ARRETER
R. LUCCANTONI, Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA, 33, Boul. Paoli - BASTIA

GUILLET & Cie - Auxerre

Paul Casanova — Bastia
Agent Général pour la Corse

Il faut en ce moment faire des
« ÉCONOMIES »
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, dames, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière Paris

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires
DÉPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Louis Rogliano
33, Boulevard Paoli - Bastia — Tél. 1-43
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

UNDERWOOD

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

UNDERWOOD clavier Standard
(84 caractères)

E. CORDIER & FILS, Agents exclusifs pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA - Tél. 0.03

Une réference qui doit fixer votre attention :

Plus de TROIS CENT machines vendues en Corse
.. la liste des acquéreurs est à votre disposition

GRAND PRIX
CAP CORSE
Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....
demeurant à ....
déclare souscrire un abonnement de ....
au Petit Bastiais à partir du ....
SIGNATURE.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Tarif des Abonnements

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur • 29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-Ier

PARIS-ÉLÉGANT
PARIS-MODE
PARIS-CHAPEAUX
PARIS-TAILLEUR
TOUTE LA MODE

En vente dans les principales Librairies

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE
SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE
SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs
Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio
Tournées par camion pour l'intérieur
Avant de traiter, consulter notre Agent général

MARFISI
Apéritif au Cédrat
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

PUNAISES ... COLBERT
Dép. : Stouth-Soulal, rue de l'Opéra, Bastia

COMPTABILITÉ ... JAMET-BUFFEREAU

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Dimanche 4 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 5 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 6 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h.
Mercredi 7 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h.
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h.
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 4 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 5 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Mardi 6 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 6 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio p. Nice à 23 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Dimanche 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 23 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 23 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Dimanche 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 23 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p. Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

52me ANNÉE - N° 228 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUNDI 5 et MARDI 6 SEPTEM. 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS — Corse, Contin. et Colon., Étranger A / B
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité

BIBLIOTHÈQUE BASTIA
0C443

TARIFS D'HOTELS

Les hôtels que l'on construit ou que l'on projette de construire en Corse seront nécessairement des hôtels chers. Pourquoi, nécessairement ? Parce que la construction est chère, et que tous les calculs établis à l'avance, au crayon en quelques minutes, font ressortir que seuls, des tarifs élevés, relativement élevés, pourront permettre aux constructeurs de rejoindre l'intérêt habituel des sommes exposées dans les affaires de ce genre.

Il en est ainsi d'ailleurs, des maisons dites de rapport, et même dans les villes où on les a construites, des habitations dites à bon marché ci qui le sont bien moins l'édification terminée. Mais ici, nous nous trouvons devant un cas particulier, qui est celui du contraste relevé entre les loyers des nouvelles bâtisses, même lorsque les villes et l'Etat ont facilité leur construction aux termes de la législation en vigueur (cession de terrains et prêts de capital à très faible intérêt) les loyers protégés par les lois que l'on connaît.

Toutefois, les différences parfois sensibles existant entre ces derniers loyers (à leur profit) et ceux des nouvelles bâtisses doivent être retenues pour expliquer les difficultés de la situation et que l'on soit obligé de prévoir plutôt des hôtels à tarifs élevés.

Mais de même que l'on n'en construit pas moins des maisons chères pour locataires aisés, les sociétés de construction visent la clientèle touristique riche, puisqu'elle existe et qu'il convient de ne pas la négliger. L'effort actuel semble même expressément destiné à cette clientèle qui devait faire suite à celle, plus économique, attirée en Corse par la publicité du P.L.M.

Sans doute, ne faut-il rien exagérer. Il y a à Nice et dans d'autres stations des hôtels dont on ne compte pas établir le pendant en Corse, des hôtels de tout premier ordre où ne fréquentent que les gens qui ne comptent pas. Les nouveaux hôtels de l'île ne semblent avoir été conçus sur un modèle intermédiaire et les pourront hanter sans trop de répugnance, à la faveur de séjours peu prolongés, les voyageurs à haute comme à moyenne capacité. Pour ceux-ci, notamment, ce sera un peu un cas de rigueur. Mais répétons-le, c'est une solution intermédiaire.

La foule des fonctionnaires, petits artisans, petits commerçants qui économisent dans l'année et chaque année pour se payer, aux vacances, un voyage au pays lointain est devenue considérable. Ce phénomène, nous l'avons constamment sous les yeux. L'afflux touristique corse actuel est, dans une notable proportion, dans une proportion incontestablement dominante, composé de ces petites gens qui ont à dépenser, chaque jour, pendant quinze jours ou trente, de cinquante à cent francs, tout compris. Faut-il noter qu'ils se trouvent plutôt mal à leur aise en Corse, non pas qu'ils n'y trouvent pas d'hôtels à leur mesure, mais parce que ces hôtels pèchent toujours par quelque côté, et surtout par leur rareté pendant les pleines saisons touristiques ?

Où donc l'outillage touristique de la Corse doit-il tendre ? Nous l'avons dit : à être complet. Nous songeons au cas de Vichy. La caractéristique, voulue, de Vichy est l'abondance, c'est-à-dire la variété des hôtels. Beaucoup de nos compatriotes vont à Vichy, chaque année, qu'elle est leur surprise, première ou renouvelée ? De n'avoir que l'embarras du choix quant aux hôtels dont les tarifs correspondent approximativement à leur capacité budgétaire. Il y en a, pour employer la locution courante pour toutes les bourses, toutes, de 40 francs et au-dessus. Encore les plus modestes d'entre ces hôtels valent-ils, pour le service, les meilleurs d'entre les nôtres. Et, c'est un fait exprès.

Voilà ce qui manque, et ce qui pourrait de plus en plus manquer, à la Corse, qui n'est pas et ne sera jamais un pays réservé au tourisme riche, mais un pays consacré au tourisme total ; c'est dans son essence, dans sa nature. Le pis, nous le concevons c'est qu'on ne peut pas construire pour cette destination moyenne, qui, ne serait pas atteinte à cause du prix de la construction, obligeant à prévoir des tarifs de 70 fr. par jour au minimum, trop élevés pour la masse des touristes.

On ne saurait plus pratiquement penser à cette masse touristique qu'en prévoyant tout au plus des agrandissements d'hôtels existants et notamment des aménagements de maisons qu'on rendrait libres à cet effet, un agrandissement entraîne moins de dépenses qu'une édification de toutes pièces, et, à plus forte raison, l'aménagement en hôtels, de maisons particulières appropriées qu'il n'est pas difficile de trouver dans certains centres ruraux de la Corse adaptés à la fonction touristique. Nous connaissons quelques cas assez réussis de cette nature : la capacité de ces hôtels ainsi aménagés est sans doute assez réduite, mais leur multiplicité ferait compensation.

La « bougeotte » dont sont frappés Français et étranger n'est pas destinée à se calmer de sitôt, sauf circonstances de l'ordre imprévisible. Ce phénomène favorise assez volontiers la Corse ; il s'agit de l'exploiter, et on n'y réussira qu'en variant les tarifs d'hôtels, c'est-à-dire en présentant aux voyageurs tous la gamme de leurs modèles. On sait d'ailleurs que ce développement de la capacité réceptive de la Corse conditionne bien d'autres progrès, jusqu'à l'amélioration des services maritimes et à la création de nouvelles lignes, telle la ligne permanente Afrique du Nord-Continent français, par la Corse, ainsi qu'il a été expliqué ici-même, il y a quelques jours.

P.B.

LES GRANDS RAIDS AÉRIENS

Avec onze passagers Fonck va tenter le raid New-York-Paris

Le départ aurait lieu dans quelques jours

New-York, 5 septembre. — L'aviateur français René Fonck a fait hier un vol d'essai à bord de l'avion géant

RENÉ FONCK

Sikorsky, avec lequel il doit tenter dans quelques jours le raid New-York-Paris, avec onze passagers.

Fonck a déclaré qu'il espère faire le voyage en 28 h. et battre avant la fin de l'année le record de distance en parcourant 10.000 kilomètres.

Toujours la brume

Le Bourget, 5 septembre. — La brume épaisse a empêché tous départs des avions, même celui des appareils commerciaux.

A la Cour de Justice de la Haye

La Haye, 5 septembre. — La Cour permanente de justice internationale fera connaître publiquement mercredi 7 septembre à 15 heures, son arrêt dans l'affaire du *Lotus*.

Dès le lendemain, 8 septembre, la Cour entendra les plaidoiries anglaises et grecques dans les affaires de concessions Mavrommatis en Palestine.

En fin, la Cour a décidé de fixer au jeudi 6 octobre l'ouverture des audiences publiques dans l'affaire relative à la juridiction de la Commission européenne du Danube entre Galatz et Braila.

Les Etats intéressés dans cette affaire soumise à la Cour pour avis consultatif sont la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Roumanie.

M. Millerand, ancien président de la République française présentera la thèse roumaine, la thèse française sera défendue par le professeur Basdevant, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères.

Le déraillement de Tours

Tours, 5 septembre. — Le juge, instruisant l'affaire du déraillement a déclaré qu'il tenait la preuve que les malfaiteurs connaissaient parfaitement le travail de déboulonnage des rails.

Les recherches de la police sont dirigées dans ce sens.

Une pêche miraculeuse

Madrid, 5 septembre. — Une tempête ayant obligé d'innombrables bancs de sardines à se rapprocher de la côte espagnole vers Louza, les pêcheurs d'Isla Cristina ont capturé 300 tonnes de sardines qui ont été vendues 150.000 pesetas.

Cette pêche miraculeuse qui ne s'était pas vue depuis longtemps, a remis à flot l'armement au moment où il allait être ruiné par la raréfaction du poisson.

Petite cause, grand effet

Cherbourg, 5 septembre. — A Tréauville, petite commune du canton des Pieux, un cultivateur septuagénaire, M. Victor François, ayant voulu prendre un lapin dans un clapier reçut sur la main un coup de griffe de l'animal.

Un phlegmon énorme apparut bientôt, la plaie se gangréna et 48 heures après, le pauvre homme rendait le dernier soupir.

Brock et Schlée sont déjà à un tiers de leur parcours

Ils ont atteint Allahabad

Karachi, 5 septembre. — Le *Pride of Detroit* a décollé à six heures à destination d'Allahabad.

Les aviateurs Brocke et Schlee poursuivent ainsi avec une régularité merveilleuse leur voyage autour du monde.

Ils ont accompli depuis leur départ de Terre-Neuve, le 26 août, plus d'un tiers de leur parcours.

La franc-maçonnerie allemande contre Ludendorff

Berlin, 5 septembre. — Le général Ludendorff qui a versé dans le racisme le plus intransigeant depuis que l'armistice lui a donné des loisirs, a publié dernièrement une brochure intitulée « L'Extermination de la franc-maçonnerie par la révélation de ses secrets », dont la fondation remonte à Frédéric II, publie maintenant une protestation contre le factum de l'ancien quartier maître général. Nous en détachons les passages suivants qui présentent un grand intérêt :

« Ludendorf prétend que « la franc-maçonnerie place ses membres sous la dépendance consciente du Judaïsme » qu'elle « en fait des Juifs artificiels » que les francs maçons initiés « sont perdus pour le germanisme », que la franc-maçonnerie allemande « fait partie de la maçonnerie universelle, dont le siège est à New-York, d'où partent aussi les directives pour le peuple juif. »

Nous déclarons que la franc-maçonnerie allemande est nationale et chrétienne. En tant qu'Allemands nous collaborons à la reconstruction de la patrie comme l'on fait nos ancient

M. LUDENDORFF

après la débâcle de 1807. L'assertion de Ludendorf que la maçonnerie allemande a collaboré à la révolution française est plus insensée que nombre d'autres assertions souvent démenties. Il est très regrettable qu'un Allemand avec un si beau passé militaire engage une telle campagne contre la maçonnerie allemande et montre une si regrettable ignorance de ses beaux principes. Sa brochure constitue un triste exemple de la désunion de la nation allemande. Les hommes allemands et les francs-maçons allemands repoussent son pamphlet avec la plus profonde indignation. »

La Grande Loge d'Allemagne « Les trois Globes » a compté parmi ses adhérents plusieurs membres de la famille des Hohenzollern et l'empereur *Frédéric III* a été son grand maître. Son fils Guillaume II n'en faisait pas partie et il était même hostile à ses tendances philosophiques et sociales.

M. Rakowsky dément

Paris, 5 septembre. — Dans une note communiquée cette nuit par l'ambassade des Soviets, M. Rakowsky déclare réprouver d'une façon formelle et nette, l'idée que des représentants de l'Union Soviétique pourraient organiser l'insurrection ou la désertion sur le territoire de France.

L'ambassadeur de l'U. R. S. S. ajoute que le manifeste qu'il a signé comme membre du Comité Central du parti communiste russe n'a qu'une portée générale et vague et ne s'applique pas à un cas actuel et concret.

La Législation sur les Loyers

La dernière loi sur les loyers — la vingt-sixième ! — a eu surtout pour objet de limiter le droit de reprise accordé par la loi du 1er avril 1926 au propriétaire qui désire occuper par lui-même ou faire occuper par les siens tout ou partie de son immeuble, à la condition qu'il l'ait acquis avant le 1er mars 1926.

Si le propriétaire désire occuper l'immeuble lui-même le droit de reprise est chaudement pourvu, toutefois, que ce propriétaire soit de bonne foi. S'il désire faire occuper l'immeuble par les siens, il ne pourra exercer son droit de reprise en faveur de ses proches que s'il justifie au préalable de la légitimité du motif qui le fait agir.

Si le propriétaire est évincé ainsi son locataire n'occupe pas ensuite l'immeuble ou ne le fait pas occuper par les siens, il commet un délit sanctionné par des pénalités déterminées.

La loi a voulu ainsi protéger le locataire de bonne foi contre un propriétaire sans scrupule qui abuserait de son droit de reprise pour le chasser et louer ensuite le local devenu libre à un autre locataire de son choix.

Mais il s'agit de savoir si la loi nouvelle remédie bien à cette ruse et ne donne pas lieu à d'autres abus.

En fait, c'est au locataire à prouver que le propriétaire qui veut occuper lui-même les lieux n'y a pas motif légitime ; c'est au contraire au propriétaire qui veut y installer les siens à prouver qu'il a un motif légitime de le faire.

Or, rien n'est plus imprécis et plus difficile à déterminer que le motif légitime et la loi complique ainsi, par une procédure dont l'issue est bien incertaine, les rapports entre le propriétaire et le locataire. Entre eux, il fait intervenir le tribunal et laisse à ce dernier un pouvoir d'appréciation qu'il sera souvent fort embarrassé d'exercer. De toute façon on s'éloigne de la sorte de plus en plus du droit commun alors que les lois sur les loyers devraient au contraire avoir pour but d'en préparer le retour afin de mettre un terme à la taxation des loyers et à la limitation des droits du propriétaire.

Deux dispositions essentielles du projet ont été abandonnées : l'une avait trait à la réquisition des locaux vacants et l'autre à l'extension de la réglementation des loyers aux communes de moins de 4.000 habitants. Ces deux dispositions avaient leurs défenseurs qui regrettent, en ce qui concerne la réquisition des locaux vacants, que le Parlement n'ait pas retenu une mesure dont l'efficacité s'est révélée, assure-t-on, dans certains pays étrangers où la réquisition aurait contribué notablement à atténuer la crise du logement.

La réglementation des loyers dans les communes de 4.000 habitants était également souhaitée par les défenseurs des locataires ; dans un certain nombre de villages, disaient-ils, la pénurie des logements est aussi grande qu'à la ville et les locataires y sont livrés, en l'absence de textes précis, aux exigences des propriétaires qui leur imposent le loyer qu'ils veulent attendu que la taxation prévue par la loi d'avril 1926 ne les atteint pas.

Les locataires doivent-ils au moins réclamer qu'on ait réglementé par une loi ?

Ce n'est pas sûr. Nous avons montré nouvelle le droit de reprise ?

plus tant que pour s'opposer aux desseins de son propriétaire, le locataire sera obligé de plaider. Encore faut-il qu'il ait les moyens. Car tout procès est cher et le locataire préférera, sans doute, bien des cas, renoncer à son droit plutôt que d'entamer un procès toujours coûteux et dont l'issue n'est rien moins que certaine.

D'ailleurs, il sera bien difficile d'établir que le propriétaire qui veut occuper lui-même l'immeuble n'a pas un motif légitime de le faire. Sans doute y parviendrait-il plus aisément une fois le propriétaire installé à sa place. Mais à quoi cela lui servirait-il puisqu'il aurait d'abord déguerpi ?

Une solution plus simple eut été sans doute de renverser le fardeau de la preuve et de la mettre dans tous les cas à la charge du propriétaire. Celui-ci, avant d'exercer son droit de reprise, ferait préalablement reconnaître par la justice la légitimité du droit qu'il veut exercer ; cela fait, il n'aurait plus qu'à signifier à son locataire la décision de justice qui lui donnerait gain de cause. Dans ce cas, le locataire n'aurait plus qu'à se retirer. Mais peut-être serait-il tenté de plaider à son tour pour faire réformer par les tribunaux la décision des premiers juges. En faisant traîner les choses en longueur, il arriverait peut-être à faire en sorte que le propriétaire découragé renonçât à son droit.

Cette solution ne serait pas plus équitable que celle envisagée par le législateur. Il faut protéger le locataire contre tout abus de la part du propriétaire, sans doute, mais il ne faut pas que le locataire se serve de la loi pour entraver l'exercice, par un propriétaire de bonne foi, de son droit le plus légitime, celui d'habiter sa maison.

D'ailleurs, quoi qu'on fasse, on n'empêchera pas les abus tant que la crise du logement subsistera, et pour mettre fin à cette crise on n'a encore trouvé qu'un seul moyen : construire et, par conséquent, favoriser la construction le plus possible. Or, tout cela n'est encore qu'à l'état de projet.

Pol HARDUIN

La conférence économique de Genève et les cartels internationaux

Les régimes "préférentiels" provoqueraient des difficultés

Sans doute serait-il opportun de revenir à cet égard à un régime plus libéral, en faisant revivre la pratique des traités à long terme assurant l'égalité de traitement par le jeu de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée et l'unification des méthodes contractuelles, mais il est manifeste que ces palliatifs pris isolément sont impuissants à assurer la pacification économique.

Mais alors, ne serait-il pas possible de supprimer dans les rapports entre divers pays les effets nocifs des tarifs protectionnistes en stipulant réciproquement l'octroi de régime douanier *préférentiel*? Cette idée est celle qui inspire la politique coloniale de la plupart des Etats européens qui consentent aux produits de leurs possessions d'outre-mer des droits de faveur, moins élevés que ceux applicables aux pays favorisées des nations étrangères. Elle a également prévalu dans les relations entre les divers Etats de l'Amérique centrale, dans celles des Etats-Unis avec le Brésil, de la République Argentine avec le Paraguay, du Brésil avec l'Uruguay. Certains états se sont réservés dans la plupart de leurs traités, la possibilité d'accorder à d'autres des tarifs exceptionnels, particulièrement bas qui ne sauraient être revendiqués par les pays tiers. Le type de cette stipulation est la clause baltique qui permettrait à l'U. R. S. S. de l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie et la Finlande de s'accorder des droits préférentiels. L'Espagne et le Portugal, la France et la Belgique se sont parfois réservés semblable faculté. De même les traités de paix de Saint Germain et de Trianon envisageaient un régime analogue pour l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

En fait, ces projets n'ont pas été réalisés, car l'attitude hostile des Etats qui devaient rester en dehors des nouveaux groupes constituait une menace des plus sérieuses. C'est ainsi que les Etats-Unis ne permettraient pas l'établissement d'un régime préférentiel entre les Etats d'Europe. Au surplus, les clauses de préférence sont à l'encontre du régime de la nation la plus favorisée, dont le pouvoir modérateur est universellement reconnu comme susceptible d'arrêter l'exaltation des tarifs. Il y aurait donc plus d'inconvénients que d'avantages à s'engager dans cette voie.

Le système des unions douanières, difficilement réalisable, soulève des problèmes politiques.

Aussi bien le système des tarifs préférentiels n'est-il qu'une demi-mesure. Si l'on veut élargir le marché en groupant certains Etats, il faut supprimer entre ces pays toute barrière douanière c'est-à-dire créer des *Unions douanières* assez étendues.

L'exemple classique de l'Union douanière est le Zollverein, qui, préconisé dès 1819, par le théoricien de l'*Economie nationale*, Frédéric List, fut réalisé par étapes, sur l'initiative de la Prusse de 1819 à 1888. Le système fonctionna en réalité, d'une manière satisfaisante à partir de 1834. Mais l'hégémonie de la Prusse et la politique de Bismarck exercèrent leur influence et le Zollverein prépara la voie à la constitution de l'unité politique du Reich.

En dehors de ce précédent, les exemples historiques que l'on cite ne sont pas décisifs. Si l'on écarte le cas des Unions douanières qui s'appliquent, en réalité, à des territoires déjà unifiés politiquement (Canada, Australie, Afrique britannique du Sud) et celui des petits Etats incorporés dans le territoire d'une grande puissance (Monaco, Liechtenstein), il ne reste guère que l'union de la Suède et de la Norvège de 1874 à 1890, celle de l'Estonie et de la Lettonie conclue en 1923 et le cas du Grand Duché de Luxembourg, uni au Zollverein allemand de 1842 à 1918, à la Belgique depuis 1921.

Mais à côté de ces exemples, d'ailleurs peu déterminants, que de projets d'unions ! C'est d'abord l'idée de la Mitteleuropa, émise depuis longtemps en Autriche, en Hongrie et même aux Pays-Bas et qui, enrayée, avant la guerre par les dispositions de l'article 11 du traité de Francfort, trouva, pendant les hostilités, son apôtre le plus ardent dans la personne de Frédéric Naumann dont les travaux préparèrent la conférence austro-allemande de Salzbourg 1918 sans parler des propagandistes actuels en faveur d'une fusion de l'Allemagne et de la Nouvelle Autriche.

On peut encore mentionner les projets d'union douanière interalliée formulés avant la guerre par MM. Edmond Thery, Tourzan, Landry, etc... et qui devaient échouer après la conférence de Londres de 1916, ainsi que les projets formulés à diverses reprises en vue d'unir économiquement la France et la Belgique ou encore les Etats américains (Panaméricanisme).

Paul Leroy Beaulieu avait, depuis 1871, émis l'idée d'une Union latine en matière de douanes, mais il ajoutait lui-même,

Un communiste arrêté à Beaune

Dijon, 5 septembre. — On a arrêté cette nuit dans un restaurant de Beaune, le nommé Languinier, secrétaire général de l'union de la Côte d'Or, des syndicats unitaires.

Il était recherché par les autorités à la suite d'incidents provoqués par les communistes dans un cinéma de Dijon, pendant la projection d'un film américain.

Déféré au Parquet ce matin, l'agitateur a été écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation d'outrage aux magistrats et aux agents.

M. Briand reçoit

Genève, 5 septembre. — M. Briand a reçu hier M. Sokal, représentant la Pologne à la Société des Nations, lequel avait eu auparavant un entretien avec M. Chamberlain.

L'aviateur Givon est attaqué

Le Bourget, 5 septembre. — L'aviateur Givon, premier pilote de l'*Oiseau bleu*, quittait hier soir l'aéroport en vélo lorsque non loin de la sortie, sur la route de Soissons, il fut interpellé par plusieurs individus, parmi lesquels les frères Tadsco, maçons, habitant Le Bourget.

Givon a été vivement pris à partie par ces individus qui lui ont reproché son manque de courage et l'ont menacé.

Le pilote voulut riposter. Une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle le pilote de l'*Oiseau bleu* a été sérieusement malmené.

Givon n'a pas pu quitter la chambre aujourd'hui. On ignore la date à laquelle il pourra reprendre son poste.

M. Rakowsky en voyage

Royat, 5 septembre. — M. Rakowski a quitté Royat ce matin, se rendant à Paris où il doit arriver à la gare de Lyon à 16 h. 30.

Il restera deux jours à Paris et retournera ensuite à Royat.

Retour de Copenhague

Paris, 5 septembre. — La direction générale de l'aéronautique communique : Le commandant Bouscat et le lieutenant Traud, sur avion Potez, moteur Lorraine-Dietrich de 450 chevaux démultiplié, viennent de rentrer de l'exposition de Copenhague.

Ils ont quitté Copenhague à 9 h. 24 pour atterrir au Bourget à 16 h. 10, réalisant ainsi dans un seul vol les deux capitales, au retour comme à l'aller.

à l'examiner de cette thèse « la prévention des ententes est une question [illegible] ».

Cette objection est d'importance au point de vue pratique, car si l'on s'attache pas la législation fiscale et les taxes intérieures, il faut, pour empêcher les fraudes, maintenir le contrôle douanier entre les divers pays, comme ce fut le cas de 1919 à 1925 sur la frontière sarro-française. La répartition entre les Etats des recettes douanières communes est une autre source de difficultés surtout lorsque les divers peuples ont un pouvoir de consommation très différent. La diversité des régimes monétaires, administratifs et commerciaux, les besoins et les tendances économiques différents suivant le caractère — agricole ou industriel — de leur production créent de nouveaux problèmes souvent insolubles. La négociation des traités de commerce avec les Etats qui ne font pas partie de l'Union devient des plus délicates et il faut compter avec les troubles économiques passagers qui se manifestent au début de la fusion, comme on l'a bien vu pour l'Alsace Lorraine en 1871 et en 1919 pour l'Autriche depuis la fin des hostilités et, d'une manière générale, pour tous les Etats successeurs de l'Autriche. Toutes ces raisons suffisent amplement à expliquer l'échec des diverses tentatives faites dans cet ordre. Mais ce qui est particulièrement grave, c'est que le système de l'Union douanière apparaît à beaucoup de bons esprits comme devant entraîner tôt ou tard une fusion politique, l'absorption des petits Etats par les puissances les plus fortes, comme le montre l'exemple historique de la Prusse préparant, sous le couvert du Zollverein, l'unité de l'Empire allemand.

Ces objections n'ont pas arrêté un certain nombre d'économistes et de conférenciers, parmi lesquels le professeur Gide (France), Norman Angell (Angleterre), Irving Fisher (Amérique), Hantos (Hongrie), etc., qui ont constitué cette année un « comité de préparation pour une Union douanière européenne » et rédigé un mémorandum de propagande destiné à la Conférence Economique. En réalité, les auteurs de ce document visent seulement, pour le moment, à faire décider [illegible] les droits actuels représentent le maximum des charges protectionnistes et qu'il convient de les réduire chaque année d'une certaine fraction ». Il est certain, écrivent-ils, qu'en fixant par contrat collectif la cote minima de réduction annuelle à 2 et demi pour 100, calculés d'après le taux des droits de douane en vigueur, on ne portera pas aux intérêts participant aux douanes un préjudice exagéré. La conséquence naturelle de cette convention sera, dans un laps de temps de quarante années au maximum, un état de choses équivalent en fait à l'union douanière entre les Etats signataires ». Il reste à savoir si cette mesure radicale, qui consoliderait d'ailleurs pendant une longue période la situation des nations dont les tarifs sont prohibitifs, serait acceptée par les Gouvernements et si la constitution de cette Union serait tolérée par les Etats-Unis. Cette suggestion n'a pas été retenue par la Conférence, en raison sans doute de son manque de souplesse.

Le rapprochement économique par une entente directe des producteurs.

Puisque le rapprochement par la méthode politique est quasi-impossible, du moins à l'heure actuelle, puisque les divers gouvernements sont impuissants à tendre par la voie diplomatique l'entente économique entre les nations, n'est-il pas désirable que, dans chaque industrie, les producteurs des divers Etats réalisent eux-mêmes, *par des ententes directes*, cet effort vers la pacification ? C'est ici qu'apparaît la proposition de M. Grossmann tendant à régler séparément le sort des diverses industries mondiales en alliant, suivant la méthode classique de M. Spencer, du simple au complexe, c'est-à-dire de chaque forme de la production à l'ensemble de celle-ci. Des accords entre producteurs, comme le cartel de l'acier, les accords des aciers, le comptoir de la potasse, le syndicat des lampes électriques, le cartel des rails, des fils de fer, etc., préparèrent la voie à des conventions internationales relatives à une industrie déterminée comme la convention sucrière signée à Bruxelles le 5 mars 1902.

« Tous les avantages que les cartels obtiennent sur les marchés nationaux, on les étendra, dit M. Grossmann, à l'économie mondiale ». On constituera d'abord le plus grand nombre possible de cartels internationaux, on répartira les marchés en fixant pour chaque pays une quote part de la production, on spécialisera les fabrications en éliminant les usines mal dotées, on réglera les conditions de vente et on fera l'économie des transports inutiles et coûteux. Quant aux droits de douane, il ne sera pas possible au début de les réduire, de ne les percevoir que sur les produits des Etats dissidents, car il faut compter avec la clause de la nation la plus favorisée, mais on pourra les éliminer en créant une caisse centrale de compensation, sauf à les limiter plus tard à des maxima comme on l'a fait pour les sucres en 1902.

M. Grossmann s'est d'ailleurs aperçu de certaines objections. Il ne lui a pas échappé que la cartellisation des industries, relativement facile pour les produits standardisés, présente des difficultés pour d'autres articles mais il croit que, malgré l'individualisme de certains peuples, l'organisation de l'industrie s'impose d'elle-même en temps de dépression économique et de crise industrielle. Quant à l'opposition des consommateurs et des politiciens, elle lui paraît vaine car « plus on fera de difficultés aux cartels, plus on poussera les entreprises vers la fusion complète, vers les trusts ».

Un groupe, le récent professeur d'économie politique de l'Université de Zurich estime :

« Qu'il serait difficile d'arriver bientôt à des traités de commerce à long terme qui contiendraient non seulement la clause purement formelle de la nation la plus favorisée mais aussi une stabilisation des tarifs de douane en chiffres absolus et modérés, qu'un régime basé sur des droits de préférence ou équivalent mènera à une union douanière ne pourra être réalisé qu'à la suite d'efforts d'une très longue durée et qu'en conséquence il semble indiqué d'essayer, en attendant, de rapprocher les branches de la grande industrie, dans lesquelles la nature des produits le permet, par les syndicats internationaux, en laissant provisoirement de côté l'agriculture et les industries locales ».

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur.

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

Gandolfi, sur "Régence" remporte le Tour de Corse, et Natali également sur "Régence" termine deuxième

(De notre envoyé spécial)

Le départ est donné à 2 h. 55 devant une foule très nombreuse et qui applaudit chaleureusement coureurs et officiels. Il reste onze coureurs en ligne. Mamone, le vaillant bastiais de « Chemineau », troisième du classement général, a dû abandonner la veille près du but après avoir terriblement souffert d'un abcès mal placé ; Tozzi, un courageux ajaccien qui a cassé sa fourche et s'est blessé au bras laisse également ça là ; les deux hommes n'abandonnent pas sans peine mais ils ne peuvent plus fournir aucun effort.

Dès le départ, comme d'ordinaire, le train est vif. A Barucci, à trois kilomètres du départ, un premier démarrage de Natali opère une sélection : Maurel, Paoli, Natali, Gandolfi, Baldini, Pauriol et le petit Toddi. Deux kilomètres plus loin, Maurel démarre ; il prend quelque avance. Natali dans un bel effort décolle également le peloton qui ne force pas l'allure. A Olmeto, traversé à 2 h. 55, Maurel a 300 mètres sur Natali qui lui-même précède le peloton de 200 mètres.

La côte de Cilaccia est grimpée à 16 kilomètres. Le sommet est atteint à 3 heures 11. Puis, c'est la descente vers Casabianca traversé en trombe à 3 h. 15.

A Grossetto, où une course de chevaux est sur le point d'être courue sur la route transformée en hippodrome l'on craint qu'une neutralisation soit nécessaire, mais le départ des pur-sang est retardé d'un quart d'heure. Pendant la traversée du village, Maurel crève ; il repose au milieu d'un groupe compact de curieux. Natali regagne un peu de terrain, mais le fugitif repart avant d'être rejoint. Derrière Natali, qui, dressé sur ses pédales, pousse comme un sourd, Gandolfi et Pauriol abandonnent Paoli qui a chuté et changé son braquet.

Dans la montée du Col Saint Georges longue de douze kilomètres et qui grimpe terriblement, Maurel poursuit son effort. De nombreuses voitures de suiveurs venus d'Ajaccio collent au peloton des voitures officielles. On note pour Maurel une moyenne de 16 kilomètres.

Le sommet est enfin atteint. Dans la descente, selon le terme consacré, Maurel fonce à tombeau ouvert. Les voitures suiveuses soulèvent un épais nuage de poussière qui gêne la poursuite. Natali également fonce à une allure vertigineuse. Gandolfi a semé Pauriol quand il atteint le sommet.

Cauro est dépassé sans accroc.

Et c'est la ruée vers Ajaccio, vers l'apothéose.

Partout du monde. Automobilistes, motocyclistes, piétons ont envahi la route. Le nom de Maurel est sur toutes les lèvres car Maurel est le favori des Ajacciens. A son passage, le vaillant coureur, recordman de la guigne, est follement ovationné.

Le « côté » du Cours Napoléon est bordé entre une décuple haie de spectateurs enthousiastes, mais le service d'ordre, assuré par la gendarmerie, la police et les membres du Comité de l'U. V. F. et du Vélo Sport met un frein à son ardeur. L'*Estudiantina* massée devant le Café de France exécute la *Marseillaise*, mais les accents de l'hymne national sont couverts par les applaudissements prodigués sans compter au meilleur ajaccien. A peine a-t-il franchi la ligne d'arrivée, Maurel est *empoigné* par cinquante paires de mains, soulevé de sa selle et doit subir les manifestations de la joie populaire.

Un coup de clairon annonce la venue d'un coureur : c'est Natali qui, malgré une roue voilée, a regagné quelques secondes. Gandolfi arrive peu après, puis Pauriol qui précède Baldini. Un accueil triomphal est fait au petit Toddi, benjamin de la course qui malgré son jeune âge, 15 ans et demi, s'est toujours convenablement classé et a souvent tenu tête aux meilleurs. Les autres recrues sont également applaudis par la foule sportive.

L'arrivée de Varin et de Passini se fait au sprint que Varin gagne de justesse.

Mais le temps passe et Paoli, second du classement général, n'arrive pas. On annonce qu'il rétrograde d'une place.

Enfin le sympathique et courageux autobois pointe à l'horizon. Il revient fort. On l'acclame et on l'interroge.

Paoli, après une crevaison en pleine côte, s'était trompé de parcours et avait effectué 30 kilomètres de plus.

Voici le classement de l'étape : Maurel, 2 h. 56' 30" ; Natali, 2 h. 58' 20" ; Gandolfi, 3 h. 02' 30" ; Pauriol, 3 h. 03' 45" ; Baldini 3 h. 07" ; Toddi, 3 h. 21 ; Varin 3 h. 29 ; Passini, à une roue ; Colombani, 3 h. 38' 30" ; Charolles, 3 h. 52' 30" ; Paoli, 3 h. 58'.

Fernand POLI

VICE-RECTORAT DE LA CORSE

Dans l'Enseignement Primaire

Par arrêté préfectoral en date du 20 août, sont nommés :

Directrice de l'école de filles de l'Avenue du Palais, à Ajaccio : Mme Moroni, Directrice de l'école de filles de Sartène. (Mme Locarni, retraitée).

Directrice de l'école de filles de Sartène, Mme Canioni, Institutrice adjointe à l'Ecole de garçons de Sartène.

Adjoint à l'école de garçons de Sartène en remplacement de Mme Canioni ; M. Benedetti, instituteur à Garriaca.

Chargé d'école à Cargiaca, en remplacement de M. Benedetti, M. Comiti, adjoint à Levie.

Adjoint à l'école de garçons d'Alegrio, rue Forcioli-Conti, M. Moroni, instituteur-adjoint à Sartène.

Adjointe à l'école de garçons de Sartène, Mlle Poli, institutrice-adjointe à Zicavo.

Institutrice à Zicavo, en remplacement de Mlle Poli, Mme Martini, institutrice à Sisco-Ficaja.

Institutrice à Sisco-Ficaja, en remplacement de Mme Martini, Mlle Ansidei, institutrice à Sorio (filles).

Institutrice à Sorio (filles), en remplacement de Mlle Ansidei, Mme Linarola, institutrice à Campitello.

Adjoint à Vico, (poste vacant), M. Leca, instituteur à Calvi.

Chargée d'école à Arbori (Paranoggio), Mme Leca, institutrice adjointe à Calvi.

Adjointe à l'école de filles de Calvi, en remplacement de Mme Leca, Mme Savelli, institutrice à Lavatoggio (Loi Roustan).

Adjointe à l'école de garçons de Calvi, en remplacement de M. Leca, Mme Spinosi, de Moncale (Loi Roustan).

Institutrice à Lavatoggio, Mme Orsetti, de Moncale.

Directrice à l'école maternelle du grand séminaire à Ajaccio, Mlle Angelini, institutrice-adjointe à la même école.

Adjointe à l'école maternelle du grand séminaire, Mme Guglielmi, adjointe à l'école des filles de la rue Sœur Alphonse.

Adjointe à l'école de filles de la rue Sœur Alphonse, Mme Pompei, adjointe à l'école de garçons de Moramaglia.

Adjointe à l'école de garçons de Moramaglia, Mme Comanna, institutrice chargée d'école à Piedigriggio.

Institutrice à Piedigriggio, Mme Nicoli, de Carticasi, en remplacement de Mme Comanna.

Adjoint à l'école de garçons de Saint Florent (poste vacant), M. Simonpaoli, de Chiatra.

Institutrice à Sainte Lucie de Moriani, Mlle Giacomoni, de Valle d'Orezza.

Adjointe à l'école de filles de Calenzana, Mlle Giocanti adjointe à l'école de garçons de Calenzana.

Directrice de l'école de filles de Speloncato (poste vacant), Mlle Colonibani, adjointe à la dite école.

Adjointe à l'école de filles de Speloncato, Mlle Poli, chargée d'école à Montemaggiore.

Institutrice à Padulella, Mlle Brancci de Pancaggio.

Directrice de l'école de filles de Morosaglia, Mlle Giovannoni, adjointe à ladite école (poste vacant).

Adjointe à l'école de filles de Morosaglia, Mlle Ottavi, de Pietralba.

Chargée d'école à Loriani, Mlle Mariani de Bianchi.

Chargée d'école à Castellare di Mercurio, Mme Mariani, de Bustanico.

Chargée d'école à Cerabona (Zonza), Mlle Nicoli, de Mazzola d'Orezza.

Chargée d'école à Occiglioni (Santa Reparata di Balagna), Mlle Giocanti, d'Alli.

Adjointe à l'école de filles de Ghisoni, Mme Paolini, de Ghisonaccia-ville (Mme Romani, retraitée).

Adjoint à Moncecia d'Aullène en remplacement de M. Benedetti, nommé directeur, M. Ambrogi, adjoint à Ghisonaccia-ville.

Adjoint à Ghisonaccia-ville, M. Cristofari, de Noaza (poste devenu mixte), en remplacement de M. Ambrogi.

Chargée d'école à Ghisonaccia-ville (filles), en remplacement de Mme Paoli, Mme Cristofari, de Noaza (filles).

Directrice de l'école des filles de Bonifacio, Mme Semini de Giuncheto (Mme Leandri, retraitée).

Adjointe à l'école de filles de Bonifacio (poste vacant) Mlle Santi, de Saint André de Cotone.

Adjointe à Saint André de Cotone (filles) Mlle Ferrali, de San Nicolao.

Directrice à San Nicolao, en remplacement de Mlle Ferrali, Mme Marchetti, adjointe à la même école.

Adjointe à l'école de filles de San Nicolao, en remplacement de Mme Marchetti, Mlle Tagliagioli de Pruno.

Chargée d'école à Pruno, en remplacement de Mlle Tagliagioli, Mme Leandri de Luggo di Nazza.

Chargé d'école à Pruno (garçons), M. Leandri de Lugo di Nazza.

Chargé d'école à Bogliano, (garçons) M. Brocchi, adjoint à la dite école.

Directeur du Cours Complémentaire d'Ota (création), M. Rostini, Directeur de l'école de garçons d'Ota.

Directrice du cours complémentaire de filles de Muro (création), Mlle Leonetti, directrice de l'école de filles de Muro.

Directrice du Cours Complémentaire de filles de Corte (création), Mlle Mosconi, directrice de l'école de filles de Corte.

Directeur du Cours Complémentaire de Calvi (création), M. Cristofini, directeur de l'école de garçons de Calvi.

Chargée d'école à Migliacciaro, Mlle Bernardini, institutrice titulaire de l'Aisne.

Chargée d'école à Valcaggia (Fiumorbo), Mlle Orsini, institutrice titulaire du département des Vosges.

Adjoint à l'école de garçons de Cargese en remplacement de Mme Fremigacci (retraitée), M. Chiappini adjoint à Calenzana.

Institutrice à Appriciani (Vico), Mme Colonna de Renno.

Institutrice à Renno (Poggio), Mlle Poli de Chidazzo (Marignana).

Adjointe à Bastia (Citadelle), (poste nouvelle), Mlle Borghetti de Lupino.

Chargée d'école à Lupino, Mme Vve Leandri, née Secondi, institutrice à Sartène.

Institutrice à Sartène, Mlle Nicolai d'Orasi, en remplacement de Mme Leandri.

LES BIJOUX
"ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE
COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

ECHOS

Billet Parisien

MOI. — *Roquebrune est un bien joli village du Var...*

LUI. — *Perché sur des rochers qu'arrose l'Argens aux eaux miroitantes qui vont se jeter, à dix kilomètres de là, dans la Méditerranée aux flots bleus.*

MOI. — *Nous voilà en pays de connaissance.*

LUI. — *Mais pourquoi évoquez-vous le souvenir de cette heureuse bourgade ?*

MOI. — *Parce que je m'y trouvais, un dimanche d'août, voici près de trois lustres, et que les gens de ce qualité pour donnèrent un spectacle pittoresque aux étrangers qui étaient leurs hôtes ce jour-là.*

LUI. — *Une cavalcade ?*

MOI. — *Mieux que cela : des tableaux vivants. Vous ignorez, sans doute, que Roquebrune faillit avoir la peste au quinzième siècle ? La Vierge des Neiges protégea la région, qui fut épargnée. Et, chaque année, pour commémorer cette mémorable victoire de miracle, les habitants processionnent à travers leur petite cité. Mais comme les rues y sont sinueuses et de pente rapide, la procession s'arrête souvent pour souffler. Alors, les saints personnages se groupent et représentent des scènes bibliques. Puis, ils repartent et font halte de nouveau plus loin. Cette année-là, le rôle de Jésus était tenu par un jeune charcutier récemment établi. La procession terminée, nous le retrouvâmes aux sons d'une blanche unie à un groupe de connaisseurs. Une vieille habitante lui faisait de loin la main qu'il lui tendait : « Eh ! Comi, que faites-vous là ? mécréant-je. »*

« Y'a » répartit Jésus, je me fais prédire l'avenir. On m'avait dit que les gens de Roquebrune aimaient beaucoup la charcuterie, mais je voudrais en avoir confirmation... »

LUI. — *Charmant, ma foi.*

MOI. — *Il y avait ce qui avait mis Jésus en méfiance ? C'est que le fonds lui avait été vendu par un nommé Iscariote, qui représentait le traître Judas.*

Gabriel RAVOÉ

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mardi 6 septembre 249 jour de l'année, 116 à venir.

Aujourd'hui : St-Onésiphore

Demain : St-Cloud

—o—

EPHEMERIDES CORSES

6 septembre 1870. — M. Ceccaldi est nommé préfet de la Corse.

—o—

AU FEU !

Vif incident, vers quatre heures, dans la cour du Palais du Luxembourg. Cinq voitures automobiles de pompiers arrivent en coup de foudre, commandées par deux officiers. Elles rebroussent chemin quelques minutes après.

Que diable s'était-il passé ? Eh ! bien voilà. M. Massabuau, sénateur conservateur de l'Aveyron, une demi-heure auparavant, était entré dans l'appartement du concierge et comme ses gestes sont par moments aussi amples que vifs, il avait d'un coup de coude cassé net les vitres de l'avertisseur d'incendie. Et les pompiers s'étaient mis en trombe vers le Parlement.

M. Massabuau n'en fera jamais d'autres.

—o—

SANS RANCUNE

Récemment, à Juan-les-Pins, il y a eu un grand concours d'élégance automobile.

Plusieurs milliardaires américains, plusieurs demi-mondaines y prirent part, ainsi que de nombreux touristes.

Que notre orgueil national soit satisfait ! C'est un Français qui a eu le premier prix.

Son nom ? Guillaumont.

M. Guillaumont est maire d'Antibes. Il possède une auto superbe.

Or, parmi les membres du jury, qui firent de lui un lauréat, il y avait M. Jean-Gabriel Domergue.

On n'a peut-être pas oublié que ce dernier fut condamné récemment à une amende en application d'un arrêté pris par M. Guillaumont.

Les artistes sont au-dessus de la rancune.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & C°, 20, Boulevard Paoli

—o—

LE SOLEIL ET LES HOTELS

Jamais le soleil n'a joué un aussi grand rôle dans la fortune des hôteliers.

Jadis les baigneurs retenaient leurs places plusieurs semaines à l'avance. Le mauvais temps pouvait venir ensuite. Le choix de la station avait été fait. Les engagements avaient été pris.

On se disait : « Zut ! Voilà des vacances fichues ! » On se considérait obligé de les prendre telles quelles. Pour les hôteliers il y avait une certaine garantie contre l'adversité.

A présent c'est changé. Les baigneurs sont beaucoup plus mobiles. Si le mauvais temps semble s'acharner sur une région, vite on change ! Soit en auto, soit par chemin de fer, on va vers le soleil.

Sur la Côte d'Azur, pendant ce mois d'août, on a vu affluer des touristes de Bretagne, des Alpes et même de Belgique.

Pour les hôteliers sous la pluie c'est terrible !

INFORMATIONS LOCALES

LES VIOLENTS

Vendredi dernier à 19 heures, une discussion éclatait pour une question d'intérêt au coin de la rue Miot et de la rue Napoléon.

Puis cette discussion dégénéra en bataille, mettant aux prises un chauffeur de taxi, Pierre Marini, 26 ans et un employé de commerce Jean Verra, 1 7ans.

Des coups furent échangés. La scène fut interrompue par l'arrivée de l'inspecteur Leoni, du brigadier Pianelli et de l'agent Carlotti.

—o—

DE PASSAGE

M. Ange Benedetti, Préfet des Alpes Maritimes.

Le Docteur Paul Monini, chevalier de la Légion d'Honneur.

MAKIA

A L'ARRIVEE

Notre excellent confrère Mme et M. Pierre Guitet-Vauquelin, directeur du service des informations au *Matin*.

—o—

LA REOUVERTURE DU REGENT

Jeudi, notre grand cinéma le Régent va effectuer la réouverture de ses portes, après une fermeture de quelques mois qui lui a permis de procéder à de nombreuses transformations.

Le public appréciera certainement le confort de la nouvelle salle où elle pourra applaudir aux sons d'un orchestre dont la renommée n'est plus à faire, les meilleurs films de l'année.

Pour commencer, l'avisée direction du Régent Cinéma présentera *Arènes Sanglantes*, le chef d'œuvre de Blasco Ibanez.

Ce film a été immortalisé par l'interprétation hors pair de Rudolph Valentino qui était d'ailleurs excellemment entouré par Lila Lee et Nita Naldi.

Arènes Sanglantes ouvre bien une saison qui s'annonce particulièrement brillante.

—o—

NOGUES A BASTIA

L'aviateur Noguès chargé de la tâche fort délicate de créer une base hydro-aérienne à Bastia, était dans nos murs samedi.

Il amerrit à 10 h. 30 dans les eaux du Nouveau Port, face à la place Saint Nicolas, et se rendit à l'hôtel Impérial où il eut une courte entrevue avec les membres de l'Aéro Club.

Puis, vers trois heures, l'hydravion A. I. F. O. Météor, muni de trois moteurs Hispano Suiza, de chacun 180 HP, quitta Bastia pour Marseille, d'où il était venu.

L'amerrissage et le départ de Noguès furent suivis avec beaucoup d'intérêt par un nombreux public.

Noguès était accompagné d'un mécanicien et d'un télégraphiste.

L'intention de Noguès est, d'après ses déclarations, d'organiser à Bastia une escale de ravitaillement, pour la ligne Marseille-Nantes-Athènes.

MAKIA

BACCALAUREAT

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Sylvia Raffalli, âgée de 16 ans, grand prix de fondation du Lycée Lamartine, à Paris, vient d'être reçue au baccalauréat d'une façon très brillante.

Mlle Raffalli est la fille de notre compatriote M. le professeur Raffalli et l'arrière petite-fille de feu M. Serval, préfet maritime.

Toutes nos sincères félicitations.

—o—

AU PORT

Entrées : *Général Bonaparte* de Nice avec 105 tonnes et 388 passagers ; le *Liamone* de Marseille avec 378 tonnes et 392 passagers ; le vapeur anglais *Clytha*, de Cardiff avec 3127 tonnes de charbon ; *Douce France*, d'Antibes sur lest ; *Luisine de Savona* avec fromage.

Sorties : *Le Sahel* pour Marseille avec 150 tonnes ; *Garibaldina* pour Denia avec 200 tonnes bois ; *Angelo Padre*, de Gênes sur lest.

Avis & Communications

Sanctuaire de N. D. de Lavasina

La neuvaine préparatoire à la solennité de N. D. de Lavasina a été inaugurée le mardi 30 août avec une rare affluence de pèlerins empressés à acclamer dès l'aurore la protectrice séculaire de notre île embaumée.

Les exercices se poursuivent dans le recueillement et l'enthousiasme croissant des pèlerins de plus en plus nombreux : le matin, de 4 h. 30 à 8 heures, les messes se succèdent d'heure en heure ; le soir, à 5 heures, salut du T. S. Sacrement.

Nous tenons à rappeler ici que, selon son tradition, les exercices de la neuvaine s'achèveront dans la splendeur des cérémonies religieuses, que Mgr notre Evêque honorera vers la fin de son auguste présence.

El donc :

Dimanche 4 septembre : messes basses à 6, 7, 8 et 9 heures, Grand' messe à 10 heures ; le soir à 5 heures, sermon et salut solennel.

Lundi 5 septembre, commencement du triduum ; le matin, messes basses de 4 h. 30 à 8 heures ; le soir, à 5 heures sermon et salut solennel.

Mardi 6, comme le jour précédent.

Mercredi 7, même programme avec en plus la traditionnelle procession aux flambeaux à 9 heures du soir.

Jeudi 8 septembre : solennité de la Nativité de la Vierge. Messes basses à toutes les heures. [illegible] heures du matin). A 1 heures, messe pontificale. Dernière messe à midi.

A 5 heures du soir, procession avec la statue de la T. S. Vierge sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Rodié. La bénédiction du T. S. Sacrement sera donnée solennellement par Monseigneur.

N. B. — Des confessionnaux se tiendront en permanence à la disposition des fidèles qui désireront s'approcher des sacrements.

Pour la procession aux flambeaux, on pourra se procurer des cierges au sanctuaire même. Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie sont seules chargées de la vente des cierges et objets de piété au presbytère du Sanctuaire. Nous prévenons nos lecteurs qu'elles pourront retirer leur carte à la porte de l'église.

(Les pèlerinages du triduum seront assurés par le R. P. Séraphin des Franciscains d'Avignon, Lecteur général en philosophie et en théologie et prédicateur des études de la province franciscaine de Saint Bernardin en Provence).

Les Corses auront à cœur de rendre à N. D. de Lavasina, la semaine de miracles, leur reconnaissance et leur vénération, heureux de se prosterner à leur tour au devant de l'image miraculeuse que leurs ancêtres ont de tous temps entourée, ainsi !

Avis de Concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la Direction générale des Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations à Paris, 56, rue de Lille, dans la deuxième quinzaine de novembre 1927.

Nombre de places mises au concours : 39. Les dames pourront être admises à concourir.

Les candidats et candidates doivent être pourvus du baccalauréat, être âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus le 1er janvier 1927.

L'indemnité annuelle des stagiaires est de 10.000 francs. Les traitements des rédacteurs sont actuellement de 12000 frs à 22.000 francs.

Les sous-chefs de bureau (24.000 à 30.000 francs) sont recrutés parmi les rédacteurs ; les chefs de bureau (32.000 à 40.000 frs) sont recrutés parmi les sous-chefs ; les chefs de division (44.000 à 50.000 francs) sont recrutés parmi les chefs de bureau. A ces traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence (2.240 frs pour Paris) et dans les conditions prévues par les textes réglementaires, l'indemnité pour charges de famille (504 frs 50 pour le premier enfant, 806 frs 40 pour le 2me, 1209 frs 60 pour le troisième et 1.411 frs 20 pour chacun des suivants).

Une notice contenant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements, est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations (Service du Personnel), 56, rue de Lille à Paris (7me).

Vice-Rectorat de la Corse

Délivrance de bons de transport à demi-tarif.

A la date du 22 août, M. le Ministre écrit :

« Le Comité de Direction des grands réseaux de chemins de fer auprès duquel j'étais intervenu à différentes reprises, vient d'accepter de relever le traitement maximum servant de base pour la délivrance de bons de transport à demi-tarif aux instituteurs et institutrices primaires publics en exercice et en retraite.

Ce maximum est porté à 9.200 francs au lieu de 7800 francs.

« La Compagnie de navigation à vapeur Fraissinet accorde désormais une réduction de 30 pour cent sur le prix du passage pour le parcours en paquebots Marseille-La Corse aux instituteurs et institutrices dont le traitement ne dépasse pas 9200 frs, taux limite déjà adopté par les réseaux de chemins de fer.

« Pour bénéficier de cet avantage, les instituteurs et institutrices devront se pourvoir auprès de M. le Vice-Recteur d'un certificat attestant que leur traitement annuel ne dépasse pas 9200 francs.

Concours d'entrée à l'école primaire supérieure d'Ajaccio

Le concours d'entrée en première année à l'école primaire supérieure de jeunes filles d'Ajaccio aura lieu dans les premiers jours d'octobre. (La date exacte sera indiquée ultérieurement).

Les candidats doivent être âgées, au 1er octobre, de plus de 12 ans et de moins de 15 ans.

Pour se faire inscrire, elles devront adresser à Mme la Directrice de l'école :

1. Une demande d'inscription ; 2. Un extrait de leur acte de naissance ; 3. Leur diplôme de certificat d'études ; 4. Un certificat de bonne conduite délivré par la Directrice de l'école qu'elles ont fréquentée pendant l'année scolaire 1926-27 ;

Seules seront admises sans examen les jeunes filles nommées boursières à l'école primaire supérieure d'Ajaccio par M. le Ministre.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Jeudi 8 septembre à 8 h. 45 : Réouverture. Au programme : **Arènes Sanglantes**, avec Rudolph Valentino.

FEMINA CINEMA. — Les films First National présentent **Potash et Perlmutter**, Le grand succès des Variétés et des Bouffes Parisiens. De l'humour, de l'action, du rire, les aventures amusantes de deux associés, propriétaires d'une grande maison de couture.

Jeudi : **Le Roi du Turf**, avec Franck Keenan.

UN
Produit Corse naturel

MAKIA
Comparable aux Cognacs les plus réputés

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La huitième Assemblée de la S.D.N. s'est ouverte hier à Genève

Genève, 5 septembre. — La première séance de la huitième Assemblée s'est ouverte aujourd'hui sous la présidence de M. Villegas, ambassadeur du Chili à Paris.

Dans les couloirs l'affluence est énorme. De nombreux sujets sont discutés dans les divers groupes. Mais la principale question dont on s'occupe est celle de la présidence de la huitième Assemblée.

Plusieurs noms sont mis en avant mais celui qui paraît devoir réunir la majorité des suffrages est M. Mensdorff, délégué autrichien.

On remarque plusieurs personnalités importantes, parmi lesquelles M. Crew, ancien secrétaire d'Etat des Etats-Unis et qui sont assises à la tribune diplomatique.

Les tribunes réservées au public sont combles et un nombre inusité de journalistes siègent dans les tribunes réservées à la presse.

47 délégations sont présentes. M. Briand, entouré de tous ses collaborateurs est à son banc, de même que MM. Chamberlain, Vandervelde et Stresemann.

Selon la tradition, avant qu'il soit procédé à l'élection du président de cette huitième assemblée, M. Villegas ouvre la séance et prononce son discours.

L'œuvre de la S.D.N.

M. Villegas a constaté que la Société des Nations conduit un programme de travail de plus en plus large et dont l'ampleur couvre des parties toujours plus nombreuses du vaste champ de l'activité internationale.

Le président entreprend suivant l'usage de dresser le bilan de l'année qui vient de s'écouler : « Cette année se caractérise par le grand nombre de réunions tenues à Genève et l'étendue de leurs travaux.

« Ce labeur quotidien de la Société des Nations n'est pas assez connu.

« L'intérêt s'attache plus volontiers aux événements politiques même s'ils sont d'une importance relative et passagère, alors que la Société des Nations s'attache à traiter de véritables problèmes, à tisser un réseau qui doit unir les Nations les unes aux autres par de réels intérêts et faire disparaître les sources de conflits, à mettre en lumière les raisons puissantes, l'union et la concorde. »

Le président du Conseil énumère ensuite par le détail, l'œuvre accomplie dans l'année par la Société des Nations, dans le domaine de la coopération intellectuelle, l'organisation du transit et principalement dans le domaine économique.

Il montre l'importance de la conférence économique tenue au mois de mai dernier et dont les résultats se développent méthodiquement par la collaboration de la Société des Nations avec toutes les organisations compétentes.

La lenteur des travaux dans le domaine du désarmement n'est qu'apparent. La Société des Nations agit avec une prudente sagesse qui est la condition du succès final.

C'est sur un plan général et nécessairement complexe que la Société des Nations envisage le problème et que seul sera peut-être résolu. La Commission préparatoire a établi cette année la plus grande partie des principes qui formeront la substance de la future convention générale de la réduction des armements.

Il reste à achever dans une seconde lecture l'œuvre entreprise.

Après ce discours longuement applaudi par l'assemblée, M. Villegas, a proposé la constitution d'une commission de vérification des pouvoirs. Cette Commission a été constituée.

Sur la proposition du délégué du Portugal, elle est entrée immédiatement en fonctions, l'Assemblée ayant suspendu sa séance pendant une heure, avant de procéder ensuite à l'élection du président effectif de la huitième assemblée de la Société des Nations.

A la reprise de la séance, le président de la Commission de vérification des pouvoirs constate que 48 délégations prennent part aux travaux de la huitième assemblée de la Société des Nations.

L'assemblée va procéder à l'élection de son président, mais, auparavant le baron Adatci, chef de la délégation japonaise, prend la parole pour déclarer publiquement qu'il n'accepte pas sa candidature.

« C'est, dit-il, afin de dissiper tout malentendu que je tiens à dire à mes collègues que les rumeurs me représentant comme candidat, sont sans fondement. »

M. Guani est élu président

Le scrutin est ouvert par appel nominal.

Par 24 voix sur 47 votants, c'est-à-dire exactement à la majorité absolue, M. Guani, ministre de l'Uruguay à Paris est élu président de l'Assemblée. Le comte Mensdorff Pouilly (Autriche) ayant obtenu 21 voix.

M. Guani exprime très brièvement ses remerciements à l'Assemblée pour l'honneur qui vient d'être fait à son pays et passant en revue l'activité de ses prédécesseurs à la présidence. Il assure ses collègues de son entier dévouement. Il s'efforcera de son mieux de diriger les travaux de l'Assemblée. Il forme des vœux pour le plein succès des travaux si importants, qui s'inaugurent aujourd'hui à Genève.

Cet après-midi à 15 heures, l'Assemblée tiendra sa deuxième séance, afin d'examiner et de fixer son ordre du jour.

Elle procédera à la constitution des grandes commissions, à la répartition entre ces Commissions des questions inscrites à son programme de travail et enfin à l'élection de six vice-présidents de l'Assemblée.

L'aviateur Callizo disqualifié à vie

Paris, 5 septembre. — Après enquête, après interrogatoire de l'aviateur Callizo, par la commission sportive de l'Aéro Club de France, par application des articles 36 et 109 des règlements généraux, la fédération aéronautique internationale décide à l'unanimité :

1° de ne pas homologuer la tentative de record de Callizo du 29 août 1927 ;

2° de disqualifier à vie cet aviateur ;

3° rayer de la liste des records français les deux records attribués à Callizo le 10 octobre 1924 et le 23 août 1926 ;

4° de demander à faire rayer ces mêmes records de la liste des records mondiaux.

Dans les colonies italiennes au Maroc

Casablanca, 5 septembre. — Poursuivant sa visite des Colonies italiennes installées au Maroc, M. Bastianini, ministre plénipotentiaire d'Italie à Tanger, est arrivé à Casablanca.

Il a été reçu par les autorités italiennes. Haranguant ses compatriotes il a exalté l'œuvre du fascisme qui, dit-il a rénové la Nation italienne.

Il a déploré que l'étranger ne comprenne pas les buts du fascisme qui loin de chercher la querelle de peuple à peuple, travaille dans la paix pour la grandeur de l'Italie.

« Le Gouvernement fasciste, a dit M. Bastianini, s'est tracé un programme social et tient à protéger dans le monde tous ses nationaux, si humbles soient-ils. Quant aux associations fascistes à l'étranger, elles n'ont aucun caractère politique, leur but est de maintenir entre nos compatriotes le sentiment national et d'étudier les questions sociales intéressant la colonie italienne établie dans le pays ».

Les relations commerciales franco-allemandes au Maroc

Paris, 5 septembre. — Voici le texte du Dahir du 1er septembre, déterminant le régime des relations commerciales et maritimes de l'Allemagne avec le Maroc.

Article premier. — Les produits naturels ou fabriqués, originaires ou de provenance de l'Allemagne seront importés librement dans la zone française du Maroc et soumis aux droits et taxes frappant d'après les règlements en vigueur l'importation des produits similaires ou de provenance des autres pays étrangers.

Article deux. — Par dérogation aux dispositions du Dahir du 11 janvier 1920, modifié par le Dahir du 15 janvier 1927, portant la fixation du statut des ressortissants allemands en zone française, les navires de commerce allemands sont autorisés à aborder dans les ports de la zone française pour charger ou décharger des marchandises et embarquer ou débarquer des passagers.

Ces bateaux et les opérations auxquelles ils se livreront seront soumis aux règlements et taxes appliquées dans la zone française aux autres pavillons.

Les équipages de ces navires auront le droit de descendre à terre pendant la durée de l'escale pour les besoins du service.

Article trois. — La mise en vigueur du présent Dahir et la durée de son application sont liées à celles de l'accord commercial franco-allemand du 17 août 1927. »

Conséquemment, le présent Dahir sera applicable à partir du 6 septembre prochain.

Pour le transfert de la résidence à Fez

Rabat, 5 septembre. — De hautes personnalités du Maghzen chérifien déclarent qu'avant la maladie du sultan, il avait été fortement question de transférer à Fez, la résidence habituelle.

La grande majorité des vizirs et des secrétaires du Maghzen provenant de la bourgeoisie cultivée de Fez où ils ont leur famille et leurs intérêts seraient donc directement intéressés à la réalisation du projet.

Le résident général aurait envisagé la question et considéré que l'inconvénient résultant du relâchement de son contact avec le sultan serait balancé par l'avantage de la présence du souverain dans la ville qui est le sanctuaire et la capitale intellectuelle des indigènes.

Toutefois, on ne parle plus du projet depuis la maladie de Sa Majesté.

La montagne homicide

Annemasse, 5 septembre. — M. Alfred Glaris, âgé de 46 ans, forgeron à Egg, redescendait la montagne où il était allé cueillir de l'edelweiss, lorsqu'il fit une chute de plusieurs mètres.

Le cadavre a été retrouvé par les guides, complètement déchiqueté.

Lady Chamberlain se rend en Corse

Cannes, 5 septembre. — Lady Chamberlain, arrivée cet après-midi avec ses enfants a pris place à bord du *Dolphin*, qui appareille pour la Corse.

Elle sera de retour à Cannes vers le 15 septembre.

Le président King a quitté Paris

Paris, 5 septembre. — Le colonel Denais, de la maison militaire du président de la République s'est rendu ce matin à la gare du Nord pour y saluer au nom de M. Doumergue, M. King, président de la République de Libéria, à son départ de Paris.

Au Ministère des Pensions

Paris, 5 septembre. — Le ministère des Pensions a donné son adhésion à la délivrance gratuite des certificats de résidence et de nationalité destinés à accompagner les demandes d'allocations introduites par les ascendants des morts pour la France.

Cette mesure ne pourrant être appliquée qu'après un vote du Parlement, une disposition législative sera insérée dans le prochain crédit des cahiers supplémentaires relatifs à l'exercice 1927.

Le pèlerinage expiatoire

Paris, 5 septembre. — Le pèlerinage expiatoire a eu lieu hier au tombeau du soldat inconnu.

Les nombreuses délégations d'anciens combattants ont défilé devant la dalle sacrée pour réparer l'outrage des profanateurs.

Un attentat à Serajevo

Londres, 5 septembre. — On mande de Belgrade qu'à Serajevo, un inconnu a tiré quatre coups de revolver sur le docteur Mect Spaho, ministre du Commerce, mais ne l'a pas atteint.

Par contre, le secrétaire du ministre a été grièvement blessé.

La santé de M. Clémenceau

Sables-d'Olonne, 5 septembre. — Le chef de Cabinet du préfet de la Vendée a eu ce matin un entretien avec le frère de M. Georges Clémenceau, qui a déclaré que si l'ancien président du Conseil était gravement malade, sans aucun doute, il en serait avisé.

Mortel accident d'aviation

Reims, 5 septembre. — L'équipage de la deuxième escadrille du 34e régiment d'aviation, composée du sergent pilote Noel et du sous-lieutenant observateur Riller a fait une chute mortelle ce matin à 6 h. 18, près du camp de Malmaison (Aisne) alors qu'il se rendait à Metz, effectuant un vol d'entraînement.

L'avion qui volait dans la brume au ras des arbres, s'étant brusquement mis en contact avec le sol a pris feu et a fait explosion.

Le sous-lieutenant Riller et le sergent Noel n'ayant pu se dégager, sont morts carbonisés.

Une bombe explose à New-York

New-York, 5 septembre. — Une bombe a fait explosion, ce matin, à Brooklyn, non loin des bâtiments de la Cour Suprême.

Quelques personnes ont été blessées légèrement. Les dégâts sont importants.

M. Rakowsky à Paris

Paris, 5 septembre. — M. Rakowski ambassadeur des Soviets, venant de Royat, est arrivé à Paris à la fin de l'après-midi.

Pour le port de Casablanca

Casablanca, 5 septembre. — Le secrétaire général du protectorat est arrivé à Casablanca accompagné du directeur des services de santé, pour étudier sur place la réorganisation du service sanitaire du grand port.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 5 septembre. — « On recherche des formules platoniques contre la guerre, et cette méthode peut conduire à des déceptions, assure M. Sauerwein dans le *Matin*. Une manifestation vague, platonique, une espèce de serment, du reste forcément de mauvaise foi dans tous les cas la paix, ne renforcera pas l'autorité de la Société des Nations.

Si, il y a dans les statuts, des lacunes et des faiblesses, il faut y remédier en apportant des précisions, en réalisant des accords concrets entre les puissances déterminées et en prévoyant à qui il incombe de maintenir en dernier ressort la paix, si un conflit grave surgit dans une région donnée. »

« La France, écrit M. Henri Bardé, dans l'*Œuvre*, ne se prêtera pas aux erreurs des monarchistes polonais. Nous avons dit au moi du pacte général de non agression que M. Sokal se propose de déposer sur le bureau de l'Assemblée. Il en a fait confidence à des journalistes puis, devant l'effet produit, il a démenti la nouvelle.

« La chose était exacte cependant, bien que la forme n'en fut pas tout à fait arrêtée. »

M. Jean Luchaire, pense dans la *Volonté* qu'il n'y a pas d'inconvénient à ajourner *sine die* la Conférence.

« Nous avons déjà expliqué à plus d'une reprise que le problème du désarmement considéré isolément, est insoluble. On ne cessera de préparer la guerre qu'au jour où par l'adoption de l'arbitrage obligatoire et par la préparation de sanctions adéquates, chaque état ne verra plus d'avantage à en attaquer un autre.

« Vouloir désarmer, même partiellement, tant que la paix ne sera pas organisée sur des bases solides, c'est mettre la charrue avant les bœufs ».

L'incident Rakowsky demeure en suspens. Le problème semble assez difficile à résoudre à M. Ponsot, de l'*Ere Nouvelle*.

M. Tchitcherine qui est diplomate de carrière peut blâmer l'ambassadeur de Russie en France.

Il n'en demeure pas moins que M. Rakowsky reste fidèle au dogme bolcheviste et pratique la religion des Soviets. Le communisme ne reconnaît pas d'autres patries que sa secte.

« Il est l'irréconciliable adversaire de tout gouvernement. La destruction des sociétés démocratiques à base parlementaire et syndicale est le but assigné à tout adhérent à la troisième internationale.

« C'est un fait que M. Tchitcherine ne peut supprimer par la voie du communiqué du diplomate. »

Un habile rat d'hôtel à l'œuvre

Cannes, 5 septembre. — Durant la nuit passée, un malfaiteur qui a fait preuve d'une agilité remarquable, s'est hissé au premier étage d'un grand hôtel.

Après avoir fouillé les meubles de la chambre occupée par Mme Florence Fuerth, il s'est emparé d'un sac à main contenant 18.500 fr., puis chez un nommé Raymond Pollak, rentier, a mis la main sur un portefeuille renfermant 22.000 fr.

Poursuivant son exploit, il a grimpé au 2e étage et s'est emparé dans la chambre occupée par M. Pinchel Gifford, d'une somme de 3.000 fr et a disparu.

Voleurs d'autos arrêtés

Nice, 5 septembre. — M. Astier, commerçant, rue Deffly, avait fait paraître une annonce dans les journaux où il demandait à acheter une auto d'occasion.

Les nommés Marcel Cottiée et Dominique Boyelez lui présentèrent une Citroen, 10 chevaux, qu'ils lui vendirent 14.000 fr.

M. Astier s'aperçut que la carte grise cédée, était grattée. Soupçonnant un vol, il informa la sûreté.

Elle a retrouvé samedi les deux vendeurs qui avouèrent avoir volé la voiture le 15 août à Paris, place Blanche, devant un restaurant.

On recherche le propriétaire de la voiture. Les deux voleurs ont été déférés au parquet.

Les essais de Tarascon

Le Bourget, 5 septembre. — On a procédé cet après-midi à la compensation des boussoles de l'avion transatlantique de Tarascon.

Les essais de consommation qui devaient avoir lieu aujourd'hui sur Paris-Londres-Amsterdam sont reportés à demain.

De l'or au Maroc

Marrakech, 5 septembre. — Des prospecteurs arrivant du Sud, déclarent que des gisements d'or ont été découverts dans le Haut Draa.

Des recherches sont effectuées pour envisager si la teneur en or permet l'exploitation de ces gisements.

Accident d'auto

Bordeaux, 5 septembre. — A Reljons (Landes), une auto transportant M. Dupar, peintre décorateur à Cadillac, sa femme et leur ami M. Lavergne, s'est brisée contre un arbre, à la suite de l'éclatement d'un pneu.

M. Dupar est mort, sa femme est mortellement blessée, M. Lavergne a une jambe fracturée.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.48

Le manque d'eau. — Le manque d'eau continue à sévir. Dans un grand nombre d'immeubles, l'eau ne coule que la nuit et les ménagères se lèvent pour faire leur provision de la journée.

L'arrosage des rues est naturellement suspendu depuis longtemps. On n'arrose que les arbres plantés l'hiver dernier.

Au port. — Journée du 2 septembre : le vapeur « Numidia » est arrivé à 5 heures du matin de Marseille avec 200 passagers et 150 tonnes de marchandises.

Le tourisme. — Un nouvel afflux de touristes français et étrangers est observé en ce moment. Les voitures du P.L.M. sont toutes mobilisées et partent chargées dans les directions de Piana, Balagne et Bonifacio, ainsi que les cars des sociétés privées, notamment entre Bastia et Ajaccio.

Les chèques postaux. — Le bureau des chèques postaux est organisé à Ajaccio. Le personnel complet emprunté au bureau de Paris est sur place.

SARTÈNE

LEVIE. — L'association syndicale formée en vue de construire le chemin rural de la vallée d'Archigua, d'où les habitants de Levie tirent une grande part de leurs revenus, avait pratiquement rencontré des difficultés.

Son fonctionnement à la suite de certains... Nous sommes heureux d'apprendre qu'en mettant à profit son congé, M. le comte de Peretti de la Rocca, ambassadeur de France à Madrid, a provoqué la reprise d'activité de l'association, toutes les difficultés surgies ayant été, sur son intervention, aplanies.

PROPRIANO. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Pietri, fille du négociant bien connu, avec M. Serra, propriétaire, fils du regretté principal du collège.

Le Grand Prix Automobile d'Europe

Milan, 5 septembre. — Le Grand prix d'Europe d'automobile, disputé hier sur l'autodrome de Monza, a été remporté par le Français Robert Benoist, qui a parcouru les 500 kilomètres du parcours en 3 h. 24.

Le deuxième classé est Morandi en 3 h. 49.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vincent Ramaroni, née Portafax ; Mme Vve Vincent Belgodere, née Ramaroni, et ses enfants ; Mme Vve Dominique Camugli, née Ramaroni, ses enfants et son petit fils ; M. Joseph Casanova, Mme Casanova, née Ramaroni, leurs enfants et petits enfants ; M. Maxime Scoffier, avocat, chevalier de la Légion d'Honneur ; M. Ange Benedetti, Préfet des Alpes Maritimes, officier de la Légion d'Honneur, et Mme Benedetti ; Mlle Elise Benedetti ; M. Diego Portafax, directeur honoraire de la Banque de France et Mme Portafax ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

M. le Docteur Vincent RAMARONI

Chirurgien en chef de l'Hôpital Civil
Président du Comité de la Croix Rouge (S. S. B. M.)
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de la Couronne d'Italie
Médaille 1870-71 (Engagé volontaire)

leur époux, frère, beau-frère, oncle, grand oncle et cousin germain, décédé le 4 septembre muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu mardi 6 septembre à dix heures à l'église Saint Jean Baptiste.

On se réunira à la maison mortuaire : Bd Paoli, 27.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Les membres de l'Assistance Publique sont priés d'assister aux obsèques de

M. le Docteur Vincent RAMARONI

Membre Honoraire

qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures précises.

Maison mortuaire : Bd Paoli, 27.

En vente dans toutes drogueries, pharmacies, etc.
JEAN CIPRIANI, Représentant
Descente des Colonnes BASTIA

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Le Cabinet du Dr Fourteau sera réouvert le 8 septembre.

Consultations de 2 à 4 heures et sur rendez-vous.

PUNAISES L'insecticide COLBERT les détruit en 10 MINUTES
Dép.: Stauth-Susini, rue de l'Opéra, Bastia

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires

Messieurs,

EIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ;
ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ;
CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ;
MATTEI, à Propriano ;
ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ;
Marius NOARO, à Sartène.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu Paris
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois — Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donne lieu à un supplément de 3 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Pauli Camille, à Cervione.

PEINTRES, vitriers, tapissiers disponibles se déplacent pour l'intérieur. Travaux exécutés à toutes conditions. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE trois magasins et un petit appartement. S'adresser à Me Semidei, Notaire à Bastia.

IL A ETE PERDU hier au Nouveau Port un chien de chasse race bleu de Verne. Le rapporter contre bonne récompense à M. Sandri, restaurant du Nouveau Port.

JEUNE SOUS-OFFICIER Corse, 21 ans, perdu dans le bled marocain, désire correspondre avec gentilles amies en vue de mariage. S'adresser à M. Albertini Paul, sergent au 1er R. A., 2me Compagnie, Outat El-Hadj (Maroc).

BOURSE DE PARIS du 5 Septem. 1927

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.	Comptant	cours préc.	cours du j.		cours	du j.
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]	Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	Serbe 1909	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]	Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]	Tiaco Luzerac	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]	Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	Docks Marseille	[illegible]	[illegible]	Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]	Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]	Shell	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Générale	[illegible]	[illegible]	— Ottomane	[illegible]	[illegible]	Electricité Paris	[illegible]	[illegible]	Fonds d'Etat Etrangers		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]	Union Electricité	[illegible]	[illegible]	Anglais	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Capital	[illegible]	[illegible]	Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Argentin	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Parts	[illegible]	[illegible]	Central Mining	[illegible]	[illegible]	Lesion	[illegible]	[illegible]	Belge	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez Civiles	[illegible]	[illegible]	Rio Tinto	[illegible]	[illegible]	Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]	Brésil	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	[illegible]	Est capital	[illegible]	[illegible]	Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]	Schneider	[illegible]	[illegible]	Bulgare	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lyon capital	[illegible]	[illegible]	Petrofina	[illegible]	[illegible]	Fives Lille	[illegible]	[illegible]	Chine	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Midi capital	[illegible]	[illegible]	Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	Egypte	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Nord capital	[illegible]	[illegible]	Bons Mexicains	[illegible]	[illegible]	Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]	Hellène	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]	Orléans capital	[illegible]	[illegible]	Brakpan	[illegible]	[illegible]	Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
Crédit National	[illegible]	[illegible]	Santa-Fé ch. de fer	[illegible]	[illegible]	Cambodge	[illegible]	[illegible]	Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]	Japon	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]	Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]	Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]	Mexique	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]	Chartered	[illegible]	[illegible]	Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]	Roumanie	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Thomson	[illegible]	[illegible]	Concordia	[illegible]	[illegible]	Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]	Russe	[illegible]	[illegible]
Bons T. 2 %	[illegible]	[illegible]	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]	De Beers ord.	[illegible]	[illegible]	Paris France	[illegible]	[illegible]	Serbe	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]	Estrellas	[illegible]	[illegible]	Printemps	[illegible]	[illegible]	Turc	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine	[illegible]	[illegible]	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]	Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]	Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]	**CHANGES**		
Paris 1905	[illegible]	[illegible]	Kulhmann	[illegible]	[illegible]	Huanchaca	[illegible]	[illegible]	Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
— 1912	[illegible]	[illegible]	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]	Jagersfontein	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
— 1919	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Malacca ord.	[illegible]	[illegible]	— Mexicain	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]	Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]	— Cuba	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
— 1899	[illegible]	[illegible]	Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]	Modderfontein	[illegible]	[illegible]	Tabacs Philippines	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
TERME			Voitures Paris	[illegible]	[illegible]	Montecatini	[illegible]	[illegible]	Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]	Mzaita	[illegible]	[illegible]	— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]	Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]	Padang	[illegible]	[illegible]	Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]	Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]	Rand Mines	[illegible]	[illegible]	Bi Métal	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]	Russe 4 %	[illegible]	[illegible]	Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]	Motomaxis	[illegible]	[illegible]			
			Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]	Tganyka	[illegible]	[illegible]						

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS 1er

PARIS-ÉLÉGANT
Spécial pour modèles habillés
Le N° 3 fr.

PARIS-MODE
Spécial pour modèles simples
Le N° 2 fr.

PARIS-CHAPEAUX
Le N° 7 fr.

PARIS-TAILLEUR
Parait quatre fois par an
Le N° 12 fr.

TOUTE LA MODE
Tout ce qu'il faut en vogue
Le N° 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE
Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies
Pour une patron, [illegible] prix pour [illegible]

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE

GRAND PRIX
Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury
Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au **Petit Bastiais** *à partir du* ______

SIGNATURE,

Les abonnement partent du
1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Mardi 6 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 7 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Mardi 6 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 6 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 2 - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE
du
Canton d'Olmi-Capella

par M. A. [illegible]
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

— o —

ORIGINE DU CANTON

La vallée de l'Ondarese où conflue celle du Regineo? au pied de Croce di Campo et la vallée de la Cocca? au pont de San Colombano, constituent le domaine primitif d'Olmi-Capella. Ces deux dernières ont vu éclore, à partir du IVme siècle avant J. C., une civilisation originale qui s'est élevée avec les Masca de San Colombano et qui a complètement disparu à la fin du sixième siècle. Seules pourraient la faire revivre à nos yeux, des fouilles ordonnées et scientifiques.

GEOLOGIE

Zones géologiques. — Ce relief accidenté est déterminé par la nature géologique du pays et de fait, le canton occupe à ce point de vue une situation spéciale en Corse. C'est le seul canton, avec la région d'Osani, qui possède des niveaux du carbonifère houiller importants, associés à des filons porphyriques. En même temps les terrains sédimentaires tertiaires sont bien développés. On peut diviser le canton en quatre zones bien déterminées, correspondant à des filons porphyriques. En même temps les terrains sédimentaires tertiaires sont bien développés, on peut diviser le canton en quatre zones bien déterminées, correspondant à des unités stratigraphiques ou tectoniques différentes.

1° Au sud-ouest un massif compact de roches porphyriques dans la haute vallée de Tartagine-Melaja ;

2° A l'ouest le massif granitique recouvert par le Houiller de Mausoleo et traversé par des filons de porphyre ;

3° A l'est, la région des gneiss et micaschistes de Vallica dans la région moyenne de la vallée du Tartagine ;

4° Enfin au nord et au nord-est la zone des terrains sédimentaires tertiaires de la période nummulitique.

On remarque facilement que la presque totalité de la population s'est établie dans la région granitique constituant une zone plus fertile, mieux exposée et plus facile à travailler à cause des terres qui proviennent de l'altération des granites.

Les trois autres zones sont inaptes à la culture. La zone porphyrique est seulement occupée par des forêts séculaires ; la zone des gneiss, sèche et trop quartzeuse, ne constitue guère que des pâturages avec des chênes-verts et enfin la zone nummulitique ne peut donner que des récoltes aléatoires et en fait, elle est à peu près inhabitée.

Les gneiss et les granites constituent l'ensemble des terrains primaires de métamorphisme antérieur au Houiller, sans que l'on puisse assimiler aucune de leurs parties à des étages bien définis de la période primaire ou antérieures à cette période.

Gneiss. — On distingue deux sortes de gneiss :

1° Le gneiss normal à l'est de Vallica, principalement sur la rive qui monte du Tartagine au village ; il forme une bande qui va jusqu'à Asco depuis Ponte di Campi. Il est associé au granite et contient de nombreux filons de quartz, de pegmatite, de granulite à mica blanc, de porphyre et de microgranulite, etc... C'est une roche très acide et en partie écrasée sur sa bande nord.

2° Le gneiss amphibolique ou pyroxénique, qui commence avec les filons des roches ci-dessus, des amphibolites et éclogites. Dans cette roche se trouvent souvent des micaschistes. Cette bande sépare les gneiss anciens du granite et du porphyre.

Ces gneiss ont une stratification générale nord-sud avec inclinaison également générale vers l'est ; mais cette inclinaison, toujours voisine de la verticale est assez variable. Les filons des roches diverses ont une direction assez constante N.O. S. E.

On peut constater dans toute la zone des gneiss une grande quantité d'affleurements de filons métallifères. Jusqu'ici les exploitations de concessions minières n'ont jamais été bien productives, malgré la quantité des minerais de métaux divers, principalement argent, plomb, cuivre, arsenic, etc... Même des paillettes aurifères y ont été signalées. Le peu d'étendue de ces filons a, jusqu'ici, empêché leur exploitation.

La prospection de cette région n'a pas dit son dernier mot et des tentatives plus heureuses peuvent être faites.

Granites. — Le granite sur lequel se trouvent les villages d'Olmi-Capella, Pioggiola et Mausoleo, peut être considéré comme un granite porphyroïde à amphibole où les gros cristaux blancs, disséminés dans la pâte granitique, sont des cristaux de sanidine, feldspaths voisins de l'Orthose. Avec le mica noir souvent peu développé, se trouvent des cristaux noirs d'amphibole.

Ce granite est facilement décomposé par les agents atmosphériques ; les feldspaths se transforment en argile et silicates de potasse, tandis que l'altération des amphiboles donne de la chaux. On a donc ainsi un sable granitique riche en potasse et suffisamment en chaux pour que la culture puisse se faire. D'où la réunion des populations sur cette zone granitique.

Carbonifère. — Le carbonifère est concentré sur la partie sud de la commune de Mausoleo et forme une bande qui s'étend jusqu'à Asco, comprise entre les porphyres et les granites et les gneiss.

Il commence à la base un gros poudingue à éléments cristallins ; au-dessus viennent des schistes ardoisiers contenant des débris de végétaux houillers mal conservés où on peut distinguer cependant des Névroptéris ; enfin, à la partie supérieure, des calcaires et grès avec schistes et lydiennes.

Ce carbonifère est contemporain du terrain houiller de Saint Etienne et correspond à l'étage Stéphanien qui termine le Carbonifère, plus récent que les houilles du bassin franco-belge.

On n'a trouvé pas, comme à Osani, une couche de charbon déterminée, mais seulement des niveaux charbonneux mélangés à des débris gréseux, par suite inexploitables. Cela indique que dans cette région, à l'époque carbonifère, les forêts devaient être peu développées.

Ce carbonifère est antérieur aux coulées de porphyre, car ces coulées recouvrent le Houiller et en outre de nombreux filons de porphyre ont traversé les assises carbonifères.

Porphyres pétrosiliceux ou rhyolites. — On désigne mieux aujourd'hui les porphyres pétrosiliceux sous le nom de rhyolites. Au point de vue de la structure il y a une grande variabilité d'un point à un autre.

Ce sont des roches de même composition que le granite mais les cristaux, au lieu d'être tous visibles à l'œil nu le sont en partie seulement. On a de gros cristaux de feldspaths et de quartz disséminés dans une pâte de cristaux microscopiques (pâte microlitique), ou même le plus souvent dans une pâte fine, vitreuse, où il est impossible d'y distinguer, même au microscope, la moindre trace de cristal.

Ces porphyres se sont accumulés sur de grandes épaisseurs (1500 mètres à la maison forestière de Tartagine) et proviennent sans doute de grandes coulées que des produits volcaniques sortis par de longues fractures béantes, très rapprochées [illegible] les unes des autres. Ce sont des porphyres du Filosorma. Ces mêmes zones de porphyre ont été traversées, en outre, par des filons de porphyres plus jeunes.

Dans ces massifs on trouve toutes les variétés [illegible], présence de tufs, de brèches qui se trouvent des débris granitiques, les rhyolites fracturées en coulée, les microgranulites, les orthotes?, etc.

Il y a aussi, sur le pourtour du massif des filons de [illegible], sortes de porphyres avec des globules atteignant des dimensions très grandes. Cela donne à la roche un aspect bien spécial et bien caractéristique.

Ces porphyres forment les plus hauts sommets de la Corse vers le Nord, tels que le Cinto (2712 mètres), la Paglia Orba (2525), et dans le canton d'Olmi-Capella, le Padro (2393), le Capo al Dente (2022), la Punta alle Radiche (2010), le Grosso (1941).

Terrains tertiaires nummulitiques. — Il n'existe pas de terrains secondaires sur la surface du canton. Toutefois les calcaires de San Colombano et de Cima di Mutarello?, près de la limite du canton, ressemblent beaucoup aux calcaires de la zone d'Omessa où des débris de Rudistes ont été signalés et ce serait donc du Crétacé supérieur. Nous en reparlerons plus loin à propos des mouvements du sol.

Les premiers terrains tertiaires sont constitués par le poudingue de Palasca formé par une accumulation de gros galets siliceux, débris de porphyres, granites et granulites, ou de gneiss, c'est-à-dire de toutes les roches cristallines de la Corse. Ce poudingue joue un grand rôle dans l'étude de la tectonique de l'île. Il passe à des brèches et à des grès grossiers [illegible] le rencontre depuis Barca-Lozzia jusqu'à l'embouchure de l'Ostriconi formant une bande continue sur le gneiss et le granite et au-dessous de toutes les formations nummulitiques.

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 229

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèque Postal : Marseille 64-50

01445
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Les stations thermales et le tourisme corse

Les stations thermales corses sont un des éléments principaux du développement touristique corse auquel nous accordons, on l'a vu et on le comprend, toute notre attention. Lorsqu'il va se dépenser 6 millions (pour commencer) dans une petite ville comme Calvi, il n'est pas difficile de s'imaginer les ressources que le tourisme apporte et apportera à la Corse, et il ne s'agit ici que de frais de premier établissement.

Le rôle que sont appelées à jouer dans ce mouvement nos stations thermales résulte moins de leur efficacité que de leur nombre et de leur variété, bien que l'efficacité soit reconnue.

Trois sources émergent à ce point de vue, et, chose étonnante, elles ont une nature et des vertus curatives différentes : Puzzichello, Orezza et Pietrapola.

Puzzichello et Orezza, eaux froides, sont, en Corse, uniques en leur genre ; tout en étant uniques en leur genre, en Corse, elles possèdent des qualités thérapeutiques qui les placent en tête des grandes sources similaires, d'ailleurs rares, d'Europe.

Quant à Pietrapola, elle est au premier rang des sources sulfureuses chaudes de la Corse, qui sont assez nombreuses, de l'île ; mais Pietrapola également est l'une des sources les plus chaudes du monde entier.

Voilà déjà un brelan remarquable par la variété et l'efficacité.

Or, les autres sources de la Corse n'en sont pas éclipsées pour cela. Moins fortes en température, elles présentent, de ce fait même, par les différences qui les distinguent, des caractères dont l'utilisation est de l'ordre médical. Les médecins, et, souvent par expérience, les malades savent comment fixer leur choix. Il est des sources à peine émollientes qui conviennent parfaitement, par exemple, à certaines affections d'estomac ou intestinales.

En réalité, toutes les affections qui peuvent être soignées par les eaux thermales trouvent leur indication dans la gamme abondante des sources corses.

C'est le fait à retenir et qui donne sa grande et véritable valeur au réseau nourri des stations thermales qui en font partie principale.

La Corse thermale est destinée d'abord à bénéficier du mouvement touristique : par la suite, elle donnera à ce mouvement une puissante assise nouvelle.

Mais de même qu'on aménage le tourisme proprement dit en organisant les voyages collectifs et en construisant des hôtels, de même il faut penser à l'aménagement matériel de nos stations.

Il est curieux et encourageant de constater qu'une des moins connues de ces stations, celle de Baraci, près de Propriano, est maintenant dotée d'un établissement complet (bains et logement) sans doute destiné à une clientèle réduite, mais parfaitement moderne, luxueux même, très confortable en tout cas, et dont le pendant n'existe pas encore en Corse. Les autres stations plus connues et fréquentées ont certainement, de leur côté, fait un réel effort pour améliorer leur réceptivité, sans égaler celui de Baraci, qui a été transformé par suite de l'apport d'un capital assez considérable par un compatriote retiré de la vie coloniale.

C'est indiquer expressément que toutes les stations corses ont besoin d'apport pareils, et qu'ils doivent être facilités, le cas échéant.

On a tendance en Corse à exagérer la valeur des biens fonciers lorsqu'ils sont l'objet de demandes, et l'on préfère souvent, dans ce cas, continuer à exploiter ces biens empiriquement. Tout en montant bonne garde autour de ses intérêts, l'on devrait faciliter, si elle est proposée, la transformation des stations thermales appartenant à des particuliers. On peut changer le site en vue de la construction d'un hôtel ; on ne peut pas multiplier les sources thermales.

Cela dit, ayons confiance. La richesse qui pourrait devenir considérable, constituée par cette douzaine de sources thermales encloses dans les limites d'une petite île comme la Corse déjà accessible à des milliers de touristes et dont le nombre ne demande qu'à grossir, est fatalement destinée à participer à la prospérité de la Corse. Des hôtels d'abord, beaucoup d'hôtels bien tenus, grâce à quoi la ruée vers la Corse persistera et s'amplifiera. Et aussitôt après, on s'attaquera aux stations thermales, on voudra les utiliser comme elles s'y prêtent si bien par leur nombre, leur éparpillement dans toutes les régions de l'île, leurs vertus curatives différentes, leur efficacité incontestée et, dans certains cas, supérieure.

Bref, à la condition qu'on la facilite, ce jour là aura lieu la vraie découverte de la Corse thermale.

P.B.

Lévine a reculé son départ pour l'Amérique

Paris, 6 septembre. — Lévine, qui avait promis de partir ce matin en avion pour les Etats-Unis n'est pas parti.

Le découpage électoral de Sedan

Mézières, 6 septembre. — A la suite d'une entrevue entre le ministre de l'Intérieur et une délégation sedanaise venue pour l'entretenir de la question du découpage électoral de Sedan et réclamer le rétablissement de l'ancienne circonscription électorale, M. Albert Sarraut a déclaré qu'il appuierait toute proposition de loi tendant au maintien de la dite circonscription.

En conséquence les élus de l'arrondissement de Sedan viennent de se réunir et ont décidé de retirer leurs démissions.

Un curieux naufragé

Paris, 6 septembre. — Le marin Hervé Yves, a été recueilli par une barque de pêche, devant Roscoff. Il a déclaré aux autorités maritimes qu'il était victime de brutalités de son capitaine, le commandant du thonier *Poilu*. Il s'est jeté à l'eau pour ne pas être tué par le capitaine qui était en état d'ébriété.

On enquêtera quand le *Poilu* reviendra d'Angleterre.

La santé de Moulay Youssef

Rabat, 6 septembre. — L'état du

MOULAY YOUSSEF

sultan Moulay Youssef s'améliore sensiblement.

Le dernier bulletin de santé dit qu'il y a une amélioration générale.

GIVON VA MIEUX

Paris, 6 septembre. — L'aviateur Givon, premier pilote de l'*Oiseau bleu* qui a été attaqué dimanche dernier au Bourget par plusieurs Italiens a eu un doigt cassé et un bras luxé.

Son état n'est pas grave.

Une croisière de M. Chamberlain

Paris, 6 septembre. — M. Chamberlain est attendu à Cannes le 14 septembre. Il fera une croisière sur les côtes d'Italie. Il verrait M. Mussolini à Gênes.

Deux sous marins coulent

Zurich, 6 septembre. — Deux sous-marins achetés et démontés en Allemagne ont procédé récemment à Nicolaiew à leur première sortie d'essai et ont coulé aussitôt.

Leurs équipages sont noyés.

Un des sous-marins a pu être relevé.

La chose est tenue secrète par les Soviets.

A l'ambassade des Soviets à Paris

Copenhague, 6 septembre. — Le bruit court à Moscou que M. Rosengolz, ancien chargé d'affaires à Londres, serait nommé conseiller à l'ambassade des Soviets à Paris.

Après l'accord franco-allemand

Bruxelles, 6 septembre. — La Commission interministérielle se réunira à Bruxelles pour examiner les répercussions que pourrait avoir pour la Belgique l'accord douanier franco-allemand récemment conclu.

On a travaillé dans les commissions de la S.D.N.

Genève, 6 septembre. — Les six grandes commissions de la huitième assemblée de la Société des Nations se sont réunies ce matin au secrétariat général.

Ces réunions, au cours desquelles les vice-présidents des Commissions

M. PAUL BONCOUR

ont été élus, ont eu pour objet la préparation de l'ordre du jour.

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Voici comment sont répartis entre les grandes commissions de l'assemblée, les membres de la délégation française.

Première commission : Questions juridiques et constitutionnelles, MM. Briand, Loucheur, Fromageot, Joseph Barthélemy, Marcel Paisant, Cassin ; conseiller technique : M. Pépin.

Deuxième commission : organisation technique et économique : MM Loucheur, Jouhaux, Marcel Paisant, Bastid ; conseillers techniques : MM. de Chalendar, Cahen, Salvador, Jérôme Lévy.

Troisième commission : questions de sécurité et du désarmement : MM Paul Boncour, Jouhaux, Cassin ; conseiller techniques ; colonel Réquin, commandant Deleuze.

Quatrième commission : questions budgétaires et financières, MM. Labrousse et Reveillaud ; conseiller technique : M. de Chalendar.

Cinquième commission : questions humanitaires : MM. Pams, Labrousse, Bastid ; conseiller technique : M. Bourgeois.

Sixième commission : questions politiques : MM. Lucien Hubert, Serot ; conseiller technique : M. Louis Aubert.

L'ÉLECTION DES SIX VICE-PRÉSIDENTS

La première commission élit comme vice-président, M. Zahle (Danemark) et comme rapporteur M. Politis (Grèce).

La deuxième commission a élu comme vice-président, M. Verveka (Tchécoslovaquie).

La troisième commission M. Guerrero (San-Salvador).

La quatrième, M. Vasconcellos (Portugal).

La cinquième, M. Hussein Khan Ala (Perse).

La sixième, le comte Apponyi (Hongrie).

Dès cet après-midi l'assemblée reprendra ses séances publiques et commencera la discussion générale du rapport du secrétariat sur l'œuvre du Conseil pendant l'année écoulée.

M. LOUCHEUR

(Lire la suite en 3e page.)

NOS BONS AVOCATS

Au barreau, il y a les maîtres de l'éloquence. On a connu et admiré Berryer, Lachaud, Léon Cléry, Waldeck-Rousseau et, plus près de nous et sous nos yeux ont défilé des avocats dont le talent oratoire bouleversait jurés et juges. Mais, à côté de ceux-là, il y a les autres, ceux dont la parole est bègue ou boursouflée et qui font plutôt s'esclaffer que frémir leur auditoire. C'est dans leurs plaidoiries que nous allons glaner une série de lapsus, de coq-à-l'âne et de naïvetés dont certaines ont eu un succès de fou rire que leurs auteurs n'attendaient pas. Beaucoup restées célèbres au Palais où elles sont restées célèbres au Palais où elles ont auteurs n'attendaient pas.

— L'ouvrier se glissait à quatre pattes le long du toit ; ses pieds de derrière glissèrent, le malheureux tomba dans le vide.

— Mon client avait la déplorable habitude de se rendre chaque dimanche dans une maison de débauche, bien connue du tribunal.

— Acquittez cette femme, Messieurs les Jurés, elle vous fera des enfants !

— Ma cliente qui est sourde ne pouvait pas voir le train arriver.

— Ce criminel, Messieurs, nous l'avons tous connu à la tête.

— Le fonctionnaire prétend que s'il s'est éloigné de son poste, c'était pour satisfaire un besoin pressant ; mais il est certain que cet homme pouvait satisfaire ce besoin dans le cercle de son activité.

— On sait qu'il s'agit d'une pomme de terre que l'on fait avec un couteau spécial.

— Comme Aristote, il aimait à causer philosophie en se promenant dans les allées du bois de Boulogne.

— Cette pauvre femme n'a, pour tout potage, que sa chemise.

— Il va de soi que le défenseur ne pourrait tordre la main à l'écoulement naturel des eaux de la demanderesse.

— Mon honorable contradicteur a essayé de me noyer sous les fleurs, mais qu'il me permette de lui dire que cette ficelle ne mordra pas ; nous allons la percer à jour.

— Quand on veut tuer quelqu'un, on ne le lui dit pas d'avance, il s'en apercoit après.

— Le prévenu était accompagné de deux bicyclettes et de deux autres messieurs.

— Hier, cet homme en se réveillant constata qu'il n'existait plus.

— Cette demande n'est pas sérieuse et le tribunal renverra certainement les parties dos à dos pour leur montrer qu'elles doivent se tendre la main.

— Et maintenant, Messieurs, sur quelle tête le tribunal pourrait-il asseoir son escal-de ?

— Il est certain que les adversaires se sont plus ou moins disputés puisqu'ils se sont colletés.

— Voilà ce que déclare cette personne honorable que, de la rue, vous avez réveillée par vos gesticulations.

— Le talon de ce marquis a martelé le crâne de son adversaire jusqu'au sang. C'est une façon nouvelle d'être talon rouge.

— Cet homme vient de rire avec l'amertume de son fiel.

— Je ne m'attendais pas à voir ce bifteck devenir un argument dans la bouche de M. l'avocat général.

— La demanderesse touchait à l'âge de virilité.

— Oui c'est de la folie, de la folie méchante, de la folie consciente.

— Messieurs, dans cette affaire, la femme Rousseau n'était qu'un homme de paille.

— Cette femme qui a perdu son mari, qui a perdu son père et qui les laisse passer sous ses yeux la couleur de se découvrir devant leur cercueil.

— Mon client était aveugle. Des amis essayèrent de lui ouvrir les yeux ; rien n'y fit, il resta sourd.

— Votre montagne d'arguments est bâtie sur le sable ; elle est boiteuse et il me suffira de lui donner une légère entorse pour qu'elle tombe essoufflée.

— Mon adversaire verse aujourd'hui au dossier une machine à coudre.

— Plutôt que de se laver de cette calomnie ce qui lui eût été facile, il préféra se jeter à l'eau.

— Il se frappa le front, ne comprenant pas pourquoi il avait perdu la tête.

— Cette malheureuse est une fille des champs comme la plupart d'entre vous, messieurs les jurés.

— L'automobile déboucha d'une route transversale, comme un escargot sort de sa coquille.

— Riez, Messieurs, mais riez à voix basse !

— A la fin de ces conclusions, le vais poindre comme un poignard empoisonné sortant d'un bouquet de fleurs, la ténébreuse articulation de mon adversaire.

— Cette fin de non recevoir est péremptoire ; elle cloue les pieds du demandeur qui en demeure pétrifié.

— Sans doute, un conducteur d'attelage n'a pas de trompe comme un automobiliste, mais il n'a qu'à faire du bruit avec sa bouche ou avec autre chose.

— Je vais démontrer au tribunal le bien fondé de la cause, non par des arguments irréfutables.

— A présent, occupons-nous du mari : prenons le taureau par les cornes.

— Je ne vous dis plus que deux mots, Messieurs : songez au droit et à la justice. Je m'assieds sur ces paroles.

Robert DELYS

AUTOUR DU "FUCONE"

Sous ce titre, la belle revue éditée par la Salvator Viale publie un très bel article de notre distingué collaborateur Paul Fontana, dont nous sommes heureux d'extraire l'admirable passage consacré aux mères corses.

Voici la triste veillée autour du foyer en deuil...

Le malheur a visité la pauvre maison. En ses vêtements de deuil qu'elle ne quittera plus jamais, l'humble veuve pleure l'homme dont elle fut la compagne fidèle, le père de ses enfants, le chef de la famille, bon et dévoué, malgré ses longs silences et ses rudesses impérieuses. Au foyer familial un grand vide... Une grande force s'en est retirée...

Qu'importe ! Qu'importent les malheurs et ses souffrances ! Puissante et dominant tous les désastres, la bienfaisante tradition, de sa main de fer, saisit la faible veuve, l'enlève, la tient droite ; en l'asservissant à la grande loi du devoir familial elle l'ennoblit, lui donne une force, une beauté [illegible], un héroïsme [illegible] tour par tour, avec des [illegible] d'endurance, de travail, d'économie, d'abnégation, elle lutte [illegible] ses enfants, les instruire, les [illegible] elle poursuivra seule la réalisation de son rêve si touchant...

Pauvres et saintes femmes, mères corses, mères admirables, vous en qui s'exalte jusqu'au sacrifice le dévouement à la famille, vous êtes plus encore que les hommes, le symbole de nos traditions douces ou tragiques ; plus qu'eux, vous êtes la Corse primitive ; en vous habite l'âme ancestrale ; vous êtes notre force, notre fierté. Vers nous va notre gratitude éperdue, notre gratitude de fils, notre affectueux respect de Corses. Votre souvenir, qui vit en nous jusqu'à notre dernier souffle, mêle à l'image de notre pays une tendresse ineffable qui, aux plus endurcis, arrache parfois d'amères et douces larmes...

Car nous le savons bien, hélas ! nous ne vous avons pas assez aimées...

Nous ne vous avons pas assez aimées, saintes femmes, mères corses, mères admirables... Vous nous avez enfantés dans la douleur, vous nous avez nourris de votre substance, vous nous avez veillés, durant de longues nuits, dans l'angoisse, vous avez souffert, par nous, dans votre chair. C'est le lot de toutes les mères... Mais plus qu'aucunes autres, gardiennes vigilantes du foyer, vous avez vécu asservies à la destinée de vos fils, vous n'avez pas eu une pensée qui ne fût pour leur bonheur, pas un désir qui ne tendît à leur joie, pas un plaisir auquel ils ne fussent mêlés.

Nous ne vous avons pas assez aimées, vous que le philtre d'amour maternel a purifiées, absoutes des imperfections de la nature humaine... Nous avons eu des impatiences devant vos sollicitudes inquiètes, des indifférences, des rudesses, peut-être même parfois, je ne sais quelle hostilité mauvaise contre vous ;... contre vous qui, minute par minute nous avez donné toute votre vie ; contre vous, dont nous devions implorer à deux genoux le pardon pour les douleurs que nous vous avons causées, pour tant de larmes secrètes que nous vous avons fait verser.

Et pourtant ... ô miracle de l'amour, de l'abnégation, du devoir — par ce don total de vous-mêmes vous avez reçu le plus votre récompense. Et s'il y a quelque bonheur sur terre pour les cœurs de bonne volonté, ce bonheur [illegible].

[illegible]

Et [illegible] vous [illegible] vos dernières [illegible] vie [illegible]. Et vous avez bâti la vie même, narcissant vous prodiguant ses faveurs, elle vous a permis de contenter cet immense besoin de sacrifice qui est la marque des natures privilégiées, et qui est aussi leur récompense.

Reposez maintenant dans la paix de la tombe... Nous vous aimons mortes mieux que nous n'avons su vous aimer vivantes. Votre œuvre ne s'est pas éteinte avec vous ; votre exemple, en nous, continue son action bienfaisante ; votre image demeure notre talisman et notre guide. Chaque fois que nous pénètre la pensée de ce que vous fûtes, la piété du culte que nous vous avons voué nous rend meilleurs, plus fortement attachés à notre tradition corse dont vous avez, d'une manière si touchante, incarné la noblesse et vécu l'incomparable beauté.

Gardiennes et modèles de nos vertus, mères corses, saintes femmes, vous êtes le miroir de l'orgueil de notre race, et de nos traditions dans ce qu'elles ont de plus idéalement humain : la toute-puissance du culte de la famille unie, du berceau à la tombe, autour du foyer de nos pères.

Paul FONTANA

Sur la fumure de nos terrains

Divers agriculteurs nous demandent de leur indiquer des engrais pour la vigne, des engrais pour la prairie, des engrais pour les céréales, des engrais pour les pommes de terre. Nous croyons utile de leur répondre par la voie du journal.

Nos correspondants commettent deux erreurs communes à la grande majorité de nos agriculteurs corses : la croyance à l'existence d'un seul engrais ; la croyance à un engrais différent pour chaque culture.

Il n'est pas d'engrais unique, sauf le fumier naturel et malheureusement insuffisant en quantité et en qualité dans notre département. Retenons bien que d'après nos connaissances actuelles, il faut apporter au sol plusieurs sortes d'engrais et la même année, plusieurs sortes d'engrais appartenant à trois groupes : azotés, phosphatés, potassiques, et qu'il faudrait donc acheter des engrais azotés, des engrais phosphatés, des engrais potassiques.

Pourtant, de ces trois groupes, je conseillerais, aux débutants dans l'emploi des engrais de se contenter des engrais phosphatés. C'est ainsi par eux que j'ai commencé dans la propriété naturelle où il n'y en avait jamais été distribué ; c'est grâce à leurs effets que j'ai pu vaincre les voisins incrédules à les employer ; et parmi ces engrais phosphatés, nous recommandons les scories de déphosphoration. Pourquoi cette préférence ? [illegible] Les scories de déphosphoration sont fabriquées par de [illegible] qui sont [illegible] ; [illegible] est [illegible] ; nous conseillons les scories de déphosphoration parce qu'elles contiennent en plus une certaine quantité de chaux, principe également utile à la plante, et manquant à nos terres dépourvues de calcaire ; nous conseillons les scories de déphosphorations parce que ce sont des engrais bon marché d'un emploi commode et qui, à égalité de dépense, produisent dans nos terres le plus d'effets. C'est par elle qu'ont débuté les pays à agriculture arriérée. Plus tard, nous recommanderons d'autres engrais aussi, pour l'instant contentez-vous d'employer des scories de déphosphoration. Si c'est pour la vigne, vous pouvez recourir pourtant au nitrate de soude et même au sulfate ou au chlorure de potassium.

Lorsque vous aurez fourni au sol l'engrais qui lui convient, ne vous inquiétez pas de la plante ; quelle que soit la culture que vous aurez faite, elle profitera des engrais s'ils conviennent bien au sol. Employez donc les mêmes engrais pour toute sorte de culture, que ce soit une céréale, une pomme de terre, une plante fourragère, une vigne, etc. Remarquons pourtant que la dose peut varier d'une culture à l'autre : le nitrate de soude, par exemple, sera distribué à raison de 150 kilos pour une céréale, de 200 à 300 sur une culture arbustive.

Nos lecteurs demandent également une adresse de maison sérieuse pour l'achat de ce produit. Le meilleur mode d'achat consiste à s'adresser au syndicat agricole qui devra [illegible] au fabricant lui-même. Il est nécessaire que toutes les [illegible] d'un ou de tous les arrondissements soient groupées et passées en bloc à l'usine. De la sorte on aura des engrais au prix courant, majorés des frais généraux de fonctionnement du syndicat. Notez que les scories sont vendues d'après leur richesse qui peut varier de 14 à 24 % et qui est inscrite sur la facture et le sac.

Le prix actuel départ usine est de 1 franc 25 l'unité, mais il est augmenté par des frais de transport excessifs.

Ces engrais doivent être achetés maintenant et être distribués à la volée dès le début de l'automne et enfouis, sauf pour les prairies, par un labour ou un fort hersage, à raison de 400 à 800 kilos à l'hectare.

En résumé, il existe trois groupes d'engrais (azotés, phosphatés, potassiques), qu'il faudrait fournir au sol pour avoir une récolte abondante. Contentez-vous, au début, d'employer des engrais phosphatés et, parmi ceux-ci, des scories de déphosphoration pour nos terres dépourvues de calcaire. Achetez-les d'après leur richesse, et ce moment par l'intermédiaire du syndicat ; répandez-les à la volée au plus tôt possible, enfouissez-les, sauf pour les prairies à raison de 400 à 800 kilos à l'hectare. Ces engrais conviennent pour toutes les cultures.

J. CARLOTTI

Docteur en droit, Ancien élève et directeur de l'école d'agriculture

Les contribuables demandent un tribunal fiscal

Lorsqu'un créancier et son débiteur ne sont pas d'accord sur le chiffre ou les modalités de paiement d'une créance, ils peuvent s'adresser aux tribunaux et le débiteur ne s'acquitte qu'après avoir été jugé.

Mais lorsque le créancier est l'Etat, il n'est pas loisible de discuter avant de payer. On paie d'abord et l'on réclame ensuite.

Or, cette méthode, si elle est fort commode pour le fisc, l'est moins pour les contribuables. Tout le monde n'a pas le moyen d'avancer à l'Etat des sommes dont il faut attendre longtemps le remboursement, quand on l'obtient.

Pourquoi n'existe-t-il pas une juridiction fiscale facilement accessible, économique et expéditive à laquelle pourrait s'adresser le contribuable qui estime être trop imposé ou imposé à tort ?

On a proposé de charger le juge de paix de trancher ces différends, le Contrôleur des Contributions directes représentant les intérêts du Trésor.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé au ministre des Finances de mettre à l'étude une réforme qui serait

Sur les casiers judiciaires

Il est des délits purement militaires que les conseils de guerre répriment durement et qui, s'ils compromettent la discipline, n'entachent pas gravement l'honneur d'un citoyen.

Les condamnations encourues pour des faits de ce genre figurent cependant au casier judiciaire, et tel jeune soldat condamné à trois mois de prison pour outrage à supérieur se verra, au retour du régiment, dans l'impossibilité de se créer une situation et assimilé à un délinquant de droit commun.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé au ministre de la Justice de préparer une réforme de la loi sur le casier judiciaire et de proposer que les condamnations inférieures à un an de prison prononcées pour des délits militaires cessent de figurer au bulletin numéro 3.

L'examen professionnel des magistrats

La deuxième session annuelle de l'examen professionnel institué par l'article premier du décret du 13 février 1908, portant règlement d'administration publique sur le recrutement et l'avancement des magistrats, sera ouverte à Paris, le 21 novembre 1927.

DISTRACTION

— Garçon, un ballon !
— Où ça ?—

CAUSERIE POLITIQUE

L'Art et la Paix

Un Concours international est ouvert pour un hymne à la paix

L'idée de la Paix a fait germer des chefs-d'œuvres dans l'art plastique. Comment ne pas admirer les merveilleuses allégories qu'elle inspira à Raphael, à Rubens, à Puvis de Chavannes ?

C'est en considérant les compositions de ce dernier que Théophile Gautier disait : « On se croirait au temps de l'âge d'or. »

Hélas ! dans l'art musical, il n'en est pas ainsi. C'est triste à constater, mais la guerre a beaucoup mieux inspiré dans ce domaine, que la paix. Si l'on essaie de comparer le chant du Départ, hymne guerrier, au chant du Retour, hymne pacifique, tous deux de Méhul et Marie Joseph Chenier, un abîme les sépare. Le premier est un chef-d'œuvre, le second une médiocre composition. Il conviendrait cependant que la paix, source du bonheur, soit glorifiée avant la guerre, cause de tant de maux.

Dans ce but, un concours international vient de s'ouvrir sur l'initiative de M. Cahen Dhurner, qui a adopté comme devise *Si vis pacem para pacem.*

C'est grâce à lui qu'ont été réalisés des échanges interscolaires et organisée la Confédération internationale des Etudiants. M. Widor secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, admira la suggestion d'un concours pour un hymne à la paix ; l'archevêque de Paris l'honora de ses éloges et de ses vœux ; MM. Briand et Herriot l'approuvèrent hautement. Donc dès à présent, les musiciens de tous les pays peuvent se mettre au travail en collaborant avec les poètes de leur choix pour faire ajouter les paroles à leurs notes. Les amis de la musique seront certainement heureux de participer ainsi à l'ardente aspiration pacifique, pleine de générosité.

G. TUTTI.

YVES BORGHESI

Nous relevons dans le numéro du 1er août de la revue « Artistes d'aujourd'hui », l'article que nous reproduisons ci-dessous.

Nous sommes heureux de signaler que M. Yves Borghesi est depuis longtemps bastiais d'adoption.

Un portrait en bas-relief attire au Salon des Artistes français l'attention sur le nom d'Yves Borghesi qui n'était pas, jusqu'à présent, un familier des expositions.

Le « faire » solide et sincère de cette œuvre, la facture vigoureuse, fortement poussée trahissent le tempérament de l'auteur, cependant que le souci visible de l'harmonie, le dédain des trucs attestent son goût.

C'est là un sculpteur, un artiste.

Yves Borghesi a du reste été à bonne école, c'est-à-dire l'exemple des modèles anciens que l'Italie (son pays) lui a fourni.

Il ne s'est cependant asservi à les copier et travaille selon son inspiration propre, usant le plus souvent de la taille directe et ne s'en remettant à personne pour finir ses œuvres ou couler ses cires perdues.

C'est dire sa probité.

Une œuvre — celle que j'ai vue au Salon — suffit certes pour indiquer sans mentir la valeur d'un artiste. Mais il en faudrait voir plusieurs pour le connaître complètement.

Avouons donc notre impatience de visiter l'exposition particulière d'Yves Borghesi.

Une réunion générale des syndicats d'initiative

Une assemblée générale de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative de France, colonies et protectorats, se tiendra à Biarritz, le 24 septembre prochain, à l'Hôtel de Ville, salle des réunions du Conseil municipal, sous la présidence de M. Tardieu, ministre des Travaux publics, bien accueillie par l'opinion publique.

ECHOS

Billet Parisien

Si comme moi, vous aviez vécu quelques années dans un grand port de guerre, vous souriez ce que valent parfois un peu les gestes déplacés de nos équipages, gestes qui prennent de loin, avec la complaisance d'une certaine presse, l'allure de manifestations nettement révolutionnaires.

En vérité, si une poignée de matelots en goguette molestent le quartier-maître rencontré à la porte d'un « bouchon », il est ridicule de crier à l'anarchie et d'appeler à la rescousse les Torquemada de la discipline de fer.

Vous avez lu, l'épilogue de l'affaire de Toulon. Il fut reconnu que les marins appréhendés sur la plainte d'un officier pour avoir chanté l'Internationale dans la rue, ne s'étaient en fin de compte, livrés à aucun acte répréhensible, car l'Internationale qu'ils avaient entonnée à pleine voix ne célébrait, sur l'air de Pottier, que le charme truculent d'une bonne cuite au pinard. Nos braves mathurins restaient bien dans la tradition de la flotte. L'officier s'était trop pressé de rédiger son rapport. Les vieux, aujourd'hui, ne sont pas de son côté.

Et cela me rappelle un autre incident qui eut la même ville pour théâtre.

Des matelots passent en bande sur le boulevard. Ils braillent en chœur une chanson de bord assez décousue. Les passants, habitués aux gamineries de ces grands enfants, sourient et s'écartent pour les laisser passer. Mais un jeune enseigne en tenue, assis à la terrasse d'un café, en compagnie de jeunes demoiselles plus que légères, se lève et veut imposer silence aux cols bleus.

— Assez, s'écrie-t-il, c'est indigne ! Vous ne respectez pas l'uniforme que vous portez !

— Eh bien, et vous, mon ami ? l'interrompt un vieil amiral en retraite. De mon temps, nous nous mettions en civil pour promener nos maîtresses !

Le jeune officier — au demeurant un bon garçon — reprit sa place tout penaud. Cette leçon ne l'empêcha pas de continuer à fréquenter les « petites alliées », ce qui était son droit. Mais il prit le soin, chaque fois, de remplacer son uniforme par un complet veston.

Gabriel BAUDE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mercredi 7 septembre 1927, 250e jour de l'année, 115 à venir.

Aujourd'hui : St- Cloud

Demain : Nativité N. D.

—o—

EPHEMERIDES CORSES

Villemur quitte la Corse avec les troupes françaises qu'avait laissées de Maillebois.

—o—

LE GONFLEUR DEGONFLE

Cet ami de M. Jay Gould, vice-roi de la Côte d'Azur, a plusieurs autos en France et plusieurs chauffeurs. Il peut se payer le luxe d'ignorer tout ce qui concerne ses voitures.

Ces derniers jours, à Cannes, il entra par hasard dans un garage. Jamais il n'avait vu un gonfleur automatique pour les pneus.

Comme un gosse, pendant vingt minutes, il s'amusa à faire marcher l'appareil.

Il mettait à plat les pneus de la voiture et les regonflait.

A un certain moment, une explosion formidable. Il avait voulu voir jusqu'où ça pouvait marcher. Un pneu du plus gros modèle venait d'éclater.

Cet Américain était ravi.

— Vous remettrez un pneu neuf, dit-il simplement. Je ne regrette rien. Je me suis amusé pour ce prix-là !

INFORMATIONS LOCALES

Le Tour de Corse Cycliste

Un retard de transmission nous a empêché de publier hier matin le classement général du troisième tour cycliste.

Ce classement s'établit comme suit :

1er Gandolfi (Jeunesse Olympique Bastiaise), 32 h. 42' 30" ; 2me Natali (Jeunesse Olympique Bastiaise), 33 h. 49' 15" ; 3me Paoli (Vélo Club Antibois), 34 h. 23' 15" ; 4me Paoli (Jeunesse Olympique Bastiaise), 34 h. 45' ; 5me Mourel (Vélo Sport Ajaccien) 35 h. 30" ; 6me Passini Louis (Union Sportive Cortenaise), 36 h. 35' 15" ; 7me Baldini Dominique (Vélo Sport Ajaccien) 36 h. 46' 30" ; 8me Varin (Jeunesse Olympique Bastiaise), 38 h. 30' 55" ; 9me Colombani Sylvestre (Vélo Sport Ajaccien), 41 h. 55' 50" ; 10me Toddi (Vélo Sport Ajaccien), 42 h. 22' ; 11me Charolle André (Vélo Sport Ajaccien) 43 h. 9' 45".

Nous reparlerons demain du « Tour ».

Fernand POLI

—o—

AU DEPART

M. Valentini, Sous-Préfet de Rochechouart qui s'embarquera à Calvi.

MAKIA

LEGION D'HONNEUR

M. Pasquali Antoine, ex-sergent au 173e rég. d'infanterie, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 %. 100, à titre définitif, a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

—o—

EMPLOIS RESERVES

Par arrêtés préfectoraux, ont été nommés cantonniers des Ponts et Chaussées, les candidats militaires ci-après :

M. Rapole Dominique, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie, dans le département des Hautes-Alpes.

M. Ricci Jean, ex-soldat du 19me escadron du train des équipages militaires, dans les Alpes Maritimes.

M. Cattacoli Ange, ex-soldat du 141me rég. d'infanterie, dans les Alpes Maritimes.

M. Sabriel Jean, ex-soldat du 173me rég. d'infanterie, dans la Savoie.

M. Lupi Alexandre, ex-soldat de la 14me section d'infirmiers militaires, dans les Hautes Alpes.

— Mme Profizi Laure a été nommée dame visiteuse à la direction des douanes de Valenciennes.

—o—

NOUVELLES COLONIALES

M. Anceli, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4me classe, a été nommé dans le cadre général des travaux publics des colonies, au grade de conducteur de 4me classe et affecté en Afrique occidentale française.

MAKIA

RECOMPENSES HONORIFIQUES

Des médailles d'honneur et des mentions honorables sont accordées aux personnes ci-après désignées qui se sont particulièrement distinguées par leur dévouement au cours des diverses épidémies :

Médaille d'argent. — M. Colonna de Leca, médecin de colonisation au Télagh ; M. Taddei François Antoine, médecin des mines de l'Ouenza-Morscit.

Médaille de vermeil. — M. Tramini Joseph-François, médecin de colonisation à Mac Mahon.

Médaille de bronze. — M. Pietri Antoine, surveillant à la maison centrale de Lambèse.

6, 7, 8 et 9 heures. Grand' messe à 10 heures ; le soir à 5 heures, sermon et salut solennel.

Lundi 5 septembre, commencement du triduum ; le matin, messes basses de 6 h. 30 à 8 heures ; le soir, à 5 heures sermon et salut solennel.

Mardi 6, comme le jour précédent.

Mercredi 7, même programme avec en plus la traditionnelle procession aux flambeaux à 9 heures du soir.

Jeudi 8 septembre : solennité de la **Nativité de la Vierge.** Messes basses à toutes les heures. (La messe de communion générale aura lieu à 7 heures du matin). A 1 heures, messe pontificale. Deuxième messe à midi.

A 4 heures du soir, procession avec la statue de la T. S. Vierge sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Rodié. La bénédiction du T. S. Sacrement sera donnée solennellement par Monseigneur.

N. B. — Des confesseurs se tiendront en permanence à la disposition des fidèles qui désireront s'approcher des sacrements.

Pour la procession aux flambeaux, on pourra se procurer des cierges au sanctuaire même. Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie sont seules chargées de la vente des cierges et objets de piété au profit du Sanctuaire. Nous prévenons les processionnaires qu'elles pourront retirer leur cadeau à la porte de l'église.

(Les prédications du triduum seront assurées par le R. P. Séraphin des Franciscains d'Avignon, Lecteur général en philosophie et en théologie et préfet des études de la province franciscaine de Saint Bernardin en Provence).

Les Corses auront à cœur de rendre à N. D. de Lavasina, la vénérée de miracles, leur reconnaissance et leur vénération, heureux de se prosterner à leur tour au devant de l'image miraculeuse que leurs ancêtres ont de tous temps acclamée, louée !

République de Monserrato

Les citoyens de la République de Monserrato sont priés de se réunir le jeudi 8 septembre à 8 h. 30 à l'Elysée Monserratois.

Ecole Navale

L'instruction et le programme officiels d'admission à l'Ecole Navale à partir de 1928 est à la disposition des candidats qui désireraient les consulter à la Préfecture (bureau militaire).

Ce programme ne paraîtra pas au « Journal Officiel » mais les candidats peuvent s'en procurer une édition commerciale à la librairie Vuibert 63, Bd Saint Germain (Paris) pour le prix de 2 frs 50.

Cercle Athlétique Bastiais

Les équipiers de première et seconde équipe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 18 heures, rendez-vous au Café Andreani, en vue de la formation et la mise au point de ces deux équipes. MM. Rossi, Morocchini, Amoni, Puissi, Michelangeli sont priés aussi d'assister à cette réunion pour la formation du bureau.

Vice-Rectorat de la Corse

Délivrance de bons de transport à demi-tarif.

A la date du 22 août, Monsieur le Ministre écrit :

« Le Comité de Direction des grands réseaux de chemins de fer auprès duquel j'étais intervenu à différentes reprises, vient d'accepter de relever le traitement maximum servant de base pour la délivrance de bons de transport à demi-tarif aux instituteurs et institutrices primaires publics en exercice et en retraite.

Ce maximum est porté à 9.200 francs au lieu de 7200 francs.

« La Compagnie de navigation à vapeur Fraissinet accorde désormais une réduction de 30 pour cent sur le prix du passage pour le parcours en paquebots Marseille-La Corse aux instituteurs et institutrices dont le traitement ne dépasse pas 9200 frs, taux limite déjà adopté par les réseaux de chemins de fer.

« Pour bénéficier de cet avantage, les instituteurs et institutrices devront se pourvoir auprès de M. le Vice-Recteur d'un certificat attestant que leur traitement annuel ne dépasse pas 9200 francs.

Avis & Communications

Sanctuaire de N. D. de Lavasina

La neuvaine préparatoire à la solennité de N. D. de Lavasina a été inaugurée le mardi 30 août avec une rare affluence de pèlerins empressés à acclamer dès l'aurore la protectrice séculaire de notre Ile embaumée.

Les exercices se poursuivent dans le recueillement 1 l'enthousiasme croissant des pèlerins de plus en plus nombreux : le matin, de 4 h. 30 à 8 heures, les messes se succèdent d'heure en heure ; le soir, à 5 heures, salut du T. S. Sacrement.

Nous tenons à rappeler ici que, selon nos traditions, les exercices de la neuvaine s'achèveront dans la splendeur des cérémonies religieuses, que Mgr notre Evêque honorera vers la fin de son auguste présence.

Et donc :

Dimanche 4 septembre : messes basses à

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Jeudi 8 septembre à 8 h. 45 : Réouverture. Au programme : **Arènes Sanglantes**, avec Rudolph Valentino.

FEMINA CINEMA. — Les films First National présentent **Potash et Perlmutter.** Le grand succès des Variétés et des Bouffes Parisiens. De l'humour, de l'action, du rire, les aventures amusantes de deux associés, propriétaires d'une grande maison de couture.

Jeudi : **Le Roi du Turf**, avec Franck Keenan.

N° 34 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

— Dans ce parc, je donnerai une fête, une garden-party en l'honneur de notre amie la marquise et je m'offrirai cette petite vengeance d'inviter ce rastre enrichi pour qu'il meure d'envie. Vous voudrez bien être assez aimable pour tout diriger. Voici les instructions ; j'ai tout écrit hier soir en profitant de mon insomnie.

L'Argentin prit le papier que lui tendait Canterac, le lut et regarda l'ingénieur avec stupéfaction comme s'il eût douté de sa raison.

— Je comprends votre étonnement... Ce sera cher, je le sais, mais n'importe. Dépensez sans crainte, je viens de toucher quelques milliers de pesos que je comptais envoyer à Paris. J'aime mieux faire à la marquise la surprise de mon parc. Je gagnerai de l'argent plus tard, j'ai confiance en l'avenir.

Et il dit cela de bonne foi, avec la douce optimisme de ceux que l'amour enivre.

Le jour suivant était un dimanche, et Watson se rendit dans la matinée à l'ancienne maison de Pirovani pour y voir Torrebianca. Il avait besoin de lui parler d'une affaire qui intéressait les travaux en cours. Robledo était parti pour Buenos Ayres deux jours auparavant pour demander aux banques de lui consentir de nouveaux crédits qui permettraient de continuer les travaux et aussi pour vendre des terrains qu'il possédait dans la partie centrale.

Le jeune homme gravit avec quelque inquiétude le perron de bois après avoir examiné les fenêtres à la dérobée. Il frappa avec précaution à la porte comme s'il tenait à ne pas être entendu par tous les habitants de la maison, et il sourit en voyant que Sébastienne ouvrait la porte.

— Mon sieur n'est pas là. Il est parti avec don Canterac pour Fort Sarmiento ce matin... Et don Robledo, comment va-t-il ?

La métisse, comme beaucoup de gens dans le pays, plaçait le *don* indifféremment devant les prénoms et les noms (1).

(1) *Don*, placé devant le nom de famille est incorrect. On ne doit le placer que devant le prénom. Ex : don Manuel Robledo.

Watson allait se retirer quand une portière se souleva dans l'antichambre, découvrant une main blanche dont le poignet portait une montre-bracelet. Cette main lui faisait des signes empressés pour le retenir. Puis Hélène apparut tout entière et souriante l'invita à entrer. Richard, intimidé, n'eut pas la force de refuser ; il la suivit au salon et il s'assit les yeux baissés.

— Enfin vous voici dans ma maison... Je dois vous être peu sympathique puisque vous ne venez jamais me rendre visite.

Watson balbutia de vagues excuses, mais elle continua :

— Peut-être vous a-t-on dit du mal de moi ? N'essayez pas de le nier : il n'est pas étonnant qu'on me traite ainsi. Les femmes sont si souvent calomniées. Nous nous faisons tant d'ennemis en refusant d'accéder à certains désirs !

Hélène avait pris un ton ingénu pour formuler ses plaintes. Elle était tout près de Richard et le jeune homme était troublé par le parfum de sa chair saine et soignée.

— Je suis bien malheureuse, Watson, ajouta-t-elle. J'attendais une occasion opportune pour le confier. Vous me croyez coquette et je m'étourdis pour me masquer à moi-même le vide de ma vie. Depuis des années je me sens bien seule !

Richard avait perdu la méfiance qu'il éprouvait tout à l'heure ; il l'écoutait avec un intérêt naïf et la croyait :

— Mais votre mari ?

A cette innocente question une lueur d'ironie parut trembler dans les yeux d'Hélène. Mais elle dissimula son étonnement moqueur pour répondre avec tristesse.

— Ne parlons pas de lui. C'est un excellent homme, mais il n'est pas le mari qu'il faut à une femme comme moi. Il n'a jamais su me comprendre. D'ailleurs c'est un faible dans la bataille de la vie et moi, qui étais née pour atteindre aux plus hautes destinées, je suis restée ce que je suis et je suis venue échouer dans ce pays presque sauvage.

Elle regarda fixement Watson qui, interdit, baissait les yeux et elle reprit d'un ton pensif :

— Soyez sûr qu'un homme jeune et énergique serait allé loin avec une femme comme moi à son côté.

Watson leva les yeux, surpris, puis il regarda de nouveau ses pieds pour éviter le regard d'Hélène. La marquise sourit de le voir si craintif et susurra d'une voix mélancolique :

— La vie est ainsi faite : les hommes que nous méprisons nous remarquent et ceux qui nous intéressent nous fuient presque toujours.

A ces mots le jeune homme releva la tête et la regarda sans manifester aucune crainte, avec un air interrogateur. Que voulait dire cette femme ?

Il avait peu d'expérience de la vie, et d'autre part, en homme d'action, il aimait peu la lecture, et n'avait pu entrevoir l'existence à travers les livres ; il avait cependant parcouru en chemin de fer ou sur les bateaux quelques romans simplistes pleins d'aventures naïvement invraisemblables, et il avait vu une centaine de films cinématographiques ; dans les pages de ces romans et sur la toile des cinémas il avait appris à connaître le type de la femme fatale, belle mais perverse, qui déshonore du chemin de l'honneur les hommes qu'elle tente. Si la marquise était être ce femme fatale à lui ? Robledo n'avait pas beaucoup de sympathie pour elle...

Mais bientôt il pensa aux héroïnes ensorceleuses et perverses qui l'avaient souvent ému, dans les mêmes livres et dans les mêmes films ; des victimes de ce genre abondaient peut-être dans le monde.

Il regardait toujours la Torrebianca pour tâcher de deviner si elle était une femme fatale ou une créature injustement persécutée ; mais elle avait baissé les yeux pour dire avec une douceur attristée :

— J'ai bien souffert quand j'ai compris que vous me fuyez. Je suis entourée d'êtres égoïstes et grossièrement matérialistes ; j'ai besoin d'une affection noble et pure, d'un ami désintéressé, d'un compagnon qu'ait attiré mon âme et non mon corps.

Watson, instinctivement, hocha la tête. Ce mouvement réflexe indiquait qu'il approuvait intérieurement ces paroles. Il commençait à se former une opinion sur cette femme.

— J'ai toujours cru, ajouta-t-elle, que vous pourriez être cet ami idéal. Vous semblez si bon... Hélas ! vous me détestez, vous me fuyez, vous me prenez sans doute pour une femme à redouter, comme il y en a tant sur la terre, et je ne suis qu'une malheureuse.

Richard se leva, la main sur le cœur, pour protester avec plus de véhémence. Il n'avait jamais eu d'antipathie pour elle et n'avait jamais cherché à fuir sa compagnie. Il était un gentleman et n'avait jamais eu pour l'épouse de son compagnon Torrebianca que des pensées pleines de respect. Il avouait cependant que jusqu'à ce moment il l'avait mal connue.

— Ce n'est pas extraordinaire. On se parle pendant des années et des années parfois, on croit se connaître puis un jour, soudain, on se connaît vraiment et on se trouve bien différents de ce qu'on avait imaginé. Pour moi, après tout ce que je viens d'entendre...

Il se tut, mais son silence et ses yeux exprimaient l'émotion qu'il avait ressentie en écoutant Hélène.

Elle se leva aussi, s'approcha de Watson et lui tendit la main.

— Vous acceptez donc d'être cet ami dont j'ai tant besoin pour continuer à vivre ? Vous consentez à devenir mon soutien et mon guide ?

Le jeune homme que son regard troublait, balbutiait des mots indistincts tout en serrant cette main de femme qui s'attardait dans la sienne. La marquise accueillit ces vagues indices d'assentiment avec une joie enfantine.

— Quel bonheur ! Vous viendrez me voir tous les jours. Vous m'accompagnerez dans mes promenades à cheval et je ne serai plus suivie partout par ces inévitables soupirants qui m'impatientent sans arrêt.

La joie de la Torrebianca ne fut pas sans étonner Richard. Il n'avait rien promis de tout cela, mais il n'osa protester. Elle semblait ne plus douter que le jeune homme dût être son chevalier servant, elle elle eut un rire un peu malicieux.

— Et puis, quand nous sortirons ensemble, vous m'apprendrez à lancer le lasso. Qu'il est beau d'avoir ce talent ! Watson avait détourné les yeux et son front parut s'assombrir tandis que défilaient en lui de lointaines images.

Elle se rendit compte immédiatement que ces paroles étaient inopportunes.

Il se rappelait le soir où Hélène l'avait surpris avec Celinda au bord du fleuve alors que la jeune fille lui apprenait à lancer le lasso.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Lloyd Berlaud a quitté New-York se rendant à Rome

Londres, 6 septembre. — On mande de New-York que l'aviateur Berlaud a quitté New-York aujourd'hui à une heure 25, heure américaine, à destination de Rome.

M. Lamoureux candidat

Paris, 6 septembre. — M. Lucien Lamoureux, député, ancien ministre de l'Instruction publique annonce sa candidature aux prochaines élections dans la circonscription de La Palisse où il aura pour concurrent M. Gaston Vidal, ancien sous-secrétaire d'Etat.

Le circuit de la Baltique

Paris, 6 septembre. — La Direction de l'Aéronautique communique : « Le capitaine Laborie et l'adjudant Salse viennent de terminer le circuit de la Baltique par un vol sans escale de Copenhague à Paris.

« Ils sont partis de l'aérodrome de Kastrup ce matin à 9 h. 30 e tont atterri au Bourget à 15 h. 50.

Un anti-militariste condamné à Toulon

Toulon, 6 septembre. — A l'audience du tribunal correctionnel a comparu Martial Lhessier, 25 ans, tenancier de bar, poursuivi pour excitation de militaires à la désobéissance ayant distribué des tracts anarchistes à des matelots fréquentant son établissement.

Après un sévère réquisitoire du Substitut Roux, il a été condamné à dix mois de prison.

Fiançailles princières

Rome, 6 septembre. — La *Tribuna* annonce que les fiançailles du Duc de Pouilles avec la Princesse Anne de France ont eu lieu aujourd'hui.

Tragique partie de canot

Annemasse, 6 septembre. — A Anton, M. Eichenberger, aide facteur, à Beinwil, M. Haller, garçon boucher et M. Ruter, apprenti mécanicien à Hinzkirn, âgés de 20 et 2 5ons faisaient une partie de canot au lac de Hallail.

Pa suite de quelques excentricités, le canot a chaviré et les trois occupants ont été noyés.

M. Stresemann repart pour Berlin

Paris, 6 septembre. — Le bureau de presse du ministère des Affaires étrangères communique la note suivante : « Dès son arrivée à Genève, M. Stresemann a annoncé à ses collègues du Conseil de la S. D. N. qu'il était obligé de rentrer à Berlin.

Il doit assister au Conseil de Cabinet, devant discuter la question des traitements des fonctionnaires.

M. Stresemann retournera à Genève lundi matin et reprendra ce jour sa place à l'assemblée.

Un ingénieur se suicide

Toulon, 6 septembre. — Sur la voie ferrée, non loin de Lagarde, près de Toulon, on a trouvé, affreusement déchiqueté et décapité, un cadavre qui a été reconnu comme étant celui du comte de la Semme, ingénieur des mines, président du Conseil d'administration de l'Anglo Forcing Asbestos Company Limited Line de Londres.

L'enquête a démontré qu'il s'agit d'un suicide dont les causes sont inconnues.

noncés n'étaient pas venus, on dépos-

Les inondations en Bukovine

Londres, 6 septembre. — Un message de Bucarest via Vienne annonce que de graves inondations se sont produites en Bukovine ; tous les villages situés près du fleuve Tseremos sont inondés. Les dégâts matériels sont considérables.

A Tseruovica, quelques habitants seulement ont pu être sauvés ; tous les autres furent noyés.

Il y aurait aussi un certain nombre de victimes dans le district de Kirlibaba.

Le futur Lord-maire de Londres

Londres, 6 septembre. — On pense que sir Harold Moore sera élu lord maire de Londres le 29 courant. S'il en était ainsi Londres aurait pour la première fois un vannier comme premier fonctionnaire.

Tentative d'évasion

Saint Malo, 6 septembre. — Le nommé Coatter et l'Italien Martino Vinquiarotti, détenus pour vol, ont tenté de s'évader de la prison de la Victoire en creusant un trou dans le mur à l'aide d'une barre de fer arrachée à un lit.

Un cultivateur écrasé

Auxerre, 6 septembre. — M. Lepage, âgé de 57 ans, cultivateur à Quarré-les-Tombes, en voulant arrêter des bœufs emballés attelés à une balleuse, est tombé sous les roues du véhicule. Le bassin écrasé, M. Lepage a succombé pendant son transport à l'hôpital d'Avallon.

Que proposeront les polonais à la Société des Nations

C'est au cours de cet examen de l'œuvre de la Société des Nations que se produiront ordinairement les délibérations importantes.

On attend particulièrement le débat qui s'ouvrira sur les développements de la politique du désarmement.

C'est alors, comme on sait, qu'interviendront M. Stresemann, pour exposer une fois de plus la thèse allemande quant à la réduction des armements et M. Sokal, premier délégué de la Pologne en l'absence de M. Zaleski, retenu à Varsovie par la maladie.

Les intentions du gouvernement polonais font l'objet de négociations assez actives et il est difficile de préciser encore quelle forme prendra l'intervention de M. Sokal.

LA PROPOSITION POLONAISE

Les juristes de la délégation polonaise travaillent à l'élaboration du texte, mais on ne sait pas encore s'il s'agit d'une simple résolution à soumettre à l'acceptation de l'Assemblée ou bien de propositions concrètes tendant à combler la lacune qui existe dans l'article 15 du pacte de la Société des Nations qui laisse la possibilité en certains cas de recourir à la guerre.

On assure qu'après un entretien qu'il a eu hier soir avec M. Paul Boncour, M. Sokal a arrêté un texte qu'il soumettra cet après-midi à MM. Briand et Chamberlain.

Ce matin, une conversation a réuni MM. Chamberlain et Stresemann où ont été abordés les différents problèmes inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée plénière.

M. Briand a pris part à une longue délibération du bureau de l'assemblée qui s'est réuni pour mettre au point certains détails de la procédure.

Le bureau de l'assemblée s'est également occupé de la construction de nouveaux bâtiments prévus pour les services du secrétariat.

Le concours international organisé n'a donné aucun résultat définitif. Neuf projets d'architecture parmi lesquels quatre français ont été primés mais l'assemblée est appelée celle année à trancher la question.

C'est la procédure qui sera employée pour cette discussion, qui a été examinée aujourd'hui par les bureaux.

Les voleurs d'un coffre-fort condamnés

Paris, 6 septembre. — La troisième Chambre correctionnelle a condamné à deux ans de prison trois tchécoslovaques, les anciens légionnaires Wesenski, Tomary et Reitz qui avaient cambriolé dans la nuit du 5 décembre 1926 un coffre-fort contenant soixante mille francs au cinéma Madeleine à Paris.

Le chasseur de l'établissement tchécoslovaque Wickmann est condamné à quatre ans de prison.

Arrestation d'un communiste bulgare

Paris, 6 septembre. — Les inspecteurs de la Sûreté ont arrêté ce matin le communiste bulgare Nastoff qui, il y a deux ans, avait été impliqué dans l'affaire du Sobranie.

Malgré une première expulsion, Nastoff était revenu en France retrouver ses amis politiques.

Il a opposé une vive résistance au moment de l'arrestation et a fait une chute, se blessant les genoux.

L'ouverture du Reichstag

Berlin, 6 septembre. — La rentrée du Reichstag est fixée au trois octobre

Le général Gouraud sera à la Convention américaine

Paris, 6 septembre. — M. James Barton, secrétaire de la Légion américaine a reçu aujourd'hui la lettre suivante du général Gouraud :

« Mon cher camarade. Je suis très flatté de votre demande. C'est avec grand plaisir que je prendrai la parole à la convention, le matin du samedi 20 septembre.

« Je suis toujours heureux de rendre hommage à la bravoure et au dévouement des soldats américains pendant la grande guerre.

« Veuillez agréer, mes sentiments dévoués. »

Où est la vérité

Casablanca, 6 septembre. — L'organe officieux du gouvernement espagnol *La Nacien Xerech Maroc* publie un article annonçant que le haut commandement français a envoyé au sud de Meknès une colonne expéditionnaire pour étouffer la grave rébellion de plusieurs tribus.

La résidence générale déclare l'information entièrement erronée et que le calme complet règne dans l'ensemble du Maroc français, particulièrement au sud de Meknès.

La grève à l'école

Manchester, 6 septembre. — Les élèves de l'école d'Avre ayant décidé de se mettre en grève, il y a quelques jours, l'école a fermé ses portes.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 6 septembre. — De *La Volonté* : « Il est bien évident que la diplomatie et la politique militante sont rigoureusement incompatibles et que Rakowsky étant ambassadeur à Paris, doit oublier en toute circonstance qu'il est aussi membre du Comité central communiste russe. L'approbation qu'il a donné à des documents qui ne frappent que par leur bassesse phraséologique était certainement intempestive. Mais il n'y avait pas de quoi en faire un drame. L'avertissement de M. Briand suffisait pour corriger une faute de tact, dénuée de toute portée pratique et pour rappeler à nos hôtes qu'ils ne trouveraient pas un défenseur impartial en France si jamais ils oubliaient sur le terrain des réalités le caractère traditionnel de leur mission. »

Du *Quotidien* : « Il y a trois ans, non sans quelques bonnes raisons, nous avons admis la reconnaissance de jure du gouvernement soviétique ; il faudrait d'autres raisons péremptoires pour nous engager à l'annuler. Ce n'est pas votre faute, mais l'U. R. S. S. possède depuis dix ans un gouvernement de fait. On ne peut pas escamoter le communisme russe comme une muscade même lorsqu'on le voue à l'exécration universelle. Une maladresse de Rakowsky ne suffit pas à couper tous les chemins entre Moscou et Paris. »

Le Populaire (M. Léon Blum) : « La crise ne s'est pas bornée à éliminer les entreprises jugées malsaines et parasitaires, elle a frappé les plus anciennes et les plus robustes. Aucune, presque n'y a échappé. Elle n'a pas consisté en une secousse violente et brève, bien au contraire, elle se prolonge et traîne depuis un an.

« Elle se présentera sans doute sous une forme plus redoutable cet hiver prochain que l'hiver dernier. Bien loin qu'elle ait dégagé et revivifié l'ensemble de l'appareil économique, elle la frappé dans sa capacité productrice. Le corps qui devait reprendre des forces nouvelles est affaibli, languissant, anémique. »

« Ni la droite ni le centre n'ont répondu à la proposition d'union sacrée de M. Franklin-Bouillon ; c'est que cette union sacrée ne pouvait être que menteuse, dit M. Ponsot dans *l'Ere nouvelle*. Les chefs des réactionnaires n'ont soufflé mot, ils ont laissé s'essouffler l'honorable Franklin-Bouillon. C'est qu'ils ne voulaient pas avouer qu'ils plaçaient leurs intérêts de partisans avant leurs devoir de patriotes et qu'ils entendaient, aux prochaines élections, mener la campagne de violence qu'ils préparent avec perfidie.

« Renoncer à accuser le cartel de tous les crimes de leur patrie est audessus de leurs forces de Français. Ils croient qu'ils mettront les électeurs contre les radicaux et les socialistes républicains et qu'ils gagneront la bataille. »

Domaine National de Casabianda

AVIS

Le Domaine National de Casabianda fait connaître qu'il sera procédé le dimanche 11 septembre, à 13 heures, à la vente aux enchères, sur mise à prix, des animaux ci-après : un cheval et une mule de travail, un poulain et deux pouliches âgés de 3 ans, 2 bœufs de labour, 6 vaches et 6 veaux, 1 génisse, 1 velle, 2 bouvillons et un lot de 60 brebis.

Paiement au comptant. Les animaux seront livrés aux acheteurs qui devront se munir de cordes ou liens.

Le Gérant autorisé :
Signé : AGOSTINI

Domaine National de Casabianda

AVIS

Le Domaine national de Casabianda fait connaître qu'il tient à la vente les produits ci-après :

Avoine : 150 quintaux environ ; Blé de la récolte 1927 : 530 quintaux environ ; Paille battelée de blé et d'avoine : 1000 quintaux environ ; aux prix respectifs de 130 francs, 160 francs et 20 francs les 100 Kilos, sur wagon gare d'Aleria, étant convenu que pour l'avoine et le blé, les toiles seront fournies par les acheteurs agréés.

Pour ces prévisions, le gérant soussigné recevra jusqu'au 11 septembre inclus des offres d'achat, et réservera la préférence aux pétitionnaires qui offriront des prix supérieurs à ceux susfixés ou de base des ventes.

La qualité des marchandises devra être vérifiée et acceptée par les intéressés.

Dans le cas où les quantités demandées comporteraient des fournitures à livraisons échelonnées, il est d'ores et déjà stipulé que l'ensemble des fournitures sera payé dans les huit jours de l'accord et, qu'en outre, les acheteurs prendront à leur charge tous les risques d'altération des marchandises ainsi que de leur perte pour cause d'incendie ou d'événement imprévisible, durant le stationnement des produits achetés, en grange de Casabianda, ce stationnement devant cesser le 31 mars 1928, au plus tard.

AGOSTINI

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

NONZA. — *Grande fête de bienfaisance et Kermesse au profit de l'Eglise et en faveur des pauvres (Dimanche 11 septembre). — Programme :* Matin à 6 heures : Inauguration d'un pèlerinage à l'ancien couvent de Nonza. Absoute pour les pères religieux pour les nobles victimes de la guerre et pour tous les défunts de la Paroisse.

A dix heures bénédiction de la nouvelle source d'eau place Général de Paoli.

A 10 heures et quart, messe solennelle. Discours de circonstance.

Soir à 2 heures et demie : Séance récréative. Monologues religieux. Saynètes et pièces théâtrales très sérieuses par la jeunesse de la paroisse.

A 4 heures, grande vente de charité par les dames bienfaitrices et par les actrices.

A 8 heures, procession aux flambeaux, bénédiction et érection d'une grande croix en fer à l'entrée de la paroisse.

Cantiques : Vive Jésus, Vive sa Croix, Nous voulons Dieu, c'est notre Roi. Bénédiction du Très Saint Sacrement et baisement de la Sainte Relique de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Illumination. Coups de boîte et feux d'artifice.

M. le Maire, M. le Curé-doyen, MM. les membres du Conseil municipal et du Conseil paroissial, prient les Bastiais et les habitants du Cap Corse de vouloir bien rehausser par leur présence l'éclat de cette grande vente de charité.

Aimables touristes qui êtes ravis des beautés de la Corse, venez admirer Nonza, ce village historique, ce site pittoresque et enchanteur, un des plus beaux coins de la corniche du Cap Corse.

A l'arrivée. — M. le Capitaine de frégate Siré, directeur de la Société française des Roches cristallines.

Au départ. — M. Martial Poggi, inspecteur principal des douanes à Oran, Mme Poggi et leurs enfants ;

M. le docteur Joseph Cradeli et Mme Cradeli ;

M. le Capitaine Martin Emmanuelli des services de renseignements au Maroc.

Le trafic du port de Calvi pendant le mois d'août. — Nombre de navires entrés et sortis : 15, jaugeant ensemble 5335 tonneaux. Voyageurs entrés : 1366, sortis : 1596. Marchandises entrées : 370 tonnes, sorties : 343 tonnes. Produit des droits de péage : 9553 francs.

Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche matin à 10 heures, sous la présidence de M. Landry, maire-député.

Les affaires suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été traitées.

1° *Election d'un deuxième adjoint :* Le poste de deuxième adjoint étant vacant depuis plusieurs mois, par suite du décès du regretté Xavier Maggi, le Conseil décide qu'il sera procédé, dans quinze jours, à l'élection d'un titulaire. Il décide, en outre, qu'il n'y aura pas lieu de procéder préalablement à des élections municipales complémentaires.

2° *Adduction d'eau potable :* En prévision de l'extension prochaine de la ville et des besoins en eau potable des quartiers à construire, il sera procédé à l'étude d'un nouveau réseau de distribution d'eau potable. Ce réseau sera alimenté par les sources comprises entre Notre Dame de la Serra et Pietra Maggiore.

3° *Barrage-réservoir de la Figarella :* Le Conseil décide de demander à l'administration compétente de reprendre les études de construction d'un barrage-réservoir dans la haute vallée de la Figarella au lieu dit « Limiai ». Ces études abandonnées en 1923, avaient été ajournées peu après leur commencement.

La construction du barrage réservoir permettrait l'irrigation de 2000 hectares de la riche contrée que traverse la Figarella. Elle intéresse les communes de Calvi, Moncale, Calenzana, Lumio et Montemaggiore.

4° *Déclassement des fortifications de Calvi et suppression des servitudes militaires :* La présence des forts de Mozzello et de Torretta et l'existence des servitudes afférentes à ces ouvrages, empêche la construction d'immeubles dans la partie la plus abritée de la ville.

Les forts n'étant plus d'aucune utilité au point de vue stratégique, l'assemblée municipale avait demandé, il y a un an, leur déclassement et la suppression de toutes servitudes. Aucune réponse n'ayant encore été donnée à cette demande, le Conseil décide de prendre une nouvelle délibération et de la transmettre de toute urgence à M. le Ministre de la Guerre.

5° *Restauration et agrandissement des écoles communales :* M. le Maire rend compte de la correspondance échangée avec la Supérieure des religieuses de Saint Joseph, au sujet de l'acquisition de l'immeuble occupé par l'Ecole des filles. Il propose à l'assemblée qui adopte, de faire établir d'urgence le projet d'aménagement de cet immeuble ainsi que le projet d'agrandissement de l'école des garçons. Ces projets seront adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, aux fins de subvention, dans le courant de l'année 1928.

6° *Vente de terrains communaux :* M. le Maire communique deux demandes d'acquisition de terrains communaux, aux lieux dits « Lorette » et « Saint François ». Ces demandes seront soumises aux enquêtes réglementaires.

7° - *Travaux d'embellissement :* La somme de 80.000 francs, provenant de la vente de la pinède à la société immobilière de Calvi-plage, sera affectée à l'exécution de travaux d'embellissement, d'ouvertures de rues nouvelles et d'installations d'hygiène. La Commission des travaux dressera un programme des améliorations à réaliser. Ce programme sera étudié par l'architecte de la commune, puis soumis à l'appréciation du Conseil municipal.

8° *Inscription de nouveaux noms sur les marbres du monument aux morts :* Le Conseil décide qu'il ne sera plus ajouté de noms sur les marbres du monument aux morts de la guerre 1914-1918. L'inscription des noms des militaires tués sur les divers théâtres d'opérations ou morts longtemps après la guerre, étant de nature à faire perdre au monument son caractère commémoratif de la grande guerre.

9° *Réparation du jardin communal :* Le Conseil approuve les décisions de la commission des travaux, en ce qui concerne les réparations à exécuter au jardin communal.

10° *Assistance aux femmes en couches :* Les demandes d'assistance aux femmes en couches soumises à l'appréciation de l'assemblée reçoivent un avis très favorable.

11° *Confection des listes des électeurs consulaires :* MM. Pinelli et Lucchetti, conseillers municipaux, sont désignés pour assister M. le Maire dans la confection des listes des électeurs commerçants pour l'année 1927-1928.

12° - *Transport des bagages et réglementation de la profession de commissionnaire :* Le Conseil approuve les termes d'un arrêté, proposé par la commission compétente, fixant les tarifs des transports de bagages et la réglementation de la profession de commissionnaire.

Avant de lever la séance, M. Landry rend compte des diverses démarches qu'il a entreprises ou qu'il va entreprendre, auprès du Parlement, des différents ministères, des grandes administrations et du Conseil Général, pour obtenir la solution rapide de toutes les affaires qui intéressent l'avenir de notre petite ville.

Echos de la foire d'Ile Rousse. — Aux régates organisées à l'occasion de la foire d'Ile Rousse, trois bateaux seulement étaient engagés, deux embarcations calvaises et une embarcation d'Ile Rousse. Le premier et le troisième prix ont été gagnés par des deux bateaux de Calvi, le « Notre Dame de la Serra », monté par les marins Emanuelli Jean, Cardi Jean, Franchi Antoine, Emanuelli Louis, Carlotti François, Orticoni François et Guerini Toussaint et le « Saint Antoine » monté par les marins Bartoli Philippe, Guerini Jean, Milani Dominique, Savelli Emmanuel, Bianconi Grégoire, Grisoni Noël et Dondero Augustin.

L'embarcation d'Ile Rousse a gagné le deuxième prix.

Pendant toute la durée de la course, les trois bateaux se sont suivis de près. Un accrochage entre le « Saint Antoine » et la barque île-roussienne a failli faire naître un incident au moment de la distribution des récompenses. Grâce au sang froid de l'équipages calvais et au tact de la commission des fêtes de la foire, cet incident a été évité et nos braves marins ont reçu les récompenses qui leur revenaient. Ils sont rentrés le soir à Calvi où ils ont fêté leur victoire et manifesté leur joie jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Un bon point à tous ceux, calvais et île-roussiens, qui se sont employés à apaiser le conflit.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.88

Les bornes fontaines. — A la suite d'un arrangement intervenu entre la ville et la Société Industries Corses réunies, toutes les bornes-fontaines du Cours Napoléon seront enlevées et replacées à l'intersection du cours et des rues transversales.

Le nouveau boulevard. — Le boulevard Madame Mère, dans le nouveau quartier du Forcone, est exécuté rapidement. Une équipe procède en ce moment à l'établissement de l'assiette du boulevard, enlevant les souches d'arbres. On pense que la nouvelle artère pourra être ouverte à la circulation au printemps prochain.

Le pèlerinage de Lavasina. — Le pèlerinage annuel des Ajacciens à Lavasina est fixé au 9 septembre, par un train spécial qui partira à 8 heures du matin. Le retour s'effectuera par les trains ordinaires, au gré des pèlerins. Le pèlerinage est effectué cette année sous la présidence de Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio.

Le tour de Corse. — La foule était très nombreuse à assister à l'arrivée des coureurs du Tour de Corse cycliste. Dans des occasions pareilles, il y a toujours eu de la confusion, les assistants envahissant la piste. Cette fois, toutes les dispositions avaient été prises. Des cordes barraient le cours, contenant le public. Une vingtaine de gendarmes et d'agents assuraient l'ordre et, notamment, deux gendarmes à cheval qui obtinrent le maximum de résultats. Devant ces mesures, même les plus indifférents s'intéressaient à l'épreuve.

On a été naturellement très content et point mécontent que les valeureux bastiais eussent enlevé, avec de bonnes places, qu'un ajaccien gagnât l'étape d'Ajaccio. Ces, l'épreuve entière : ils ont eu leur bonne part des acclamations populaires.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 38

VEZZANI. — *Mariage.* — Le mariage de notre ami Griscelli Ange-Louis, officier de réserve avec Mlle Sarrola, institutrice à Vezzani, a été célébré à Sarrola-Carcopino le 31 août dernier. Ont signé comme témoins : pour le marié, M. Griscelli, instituteur à Venaco, son frère ; pour la mariée, M. Vitali, instituteur à Vezzani. Après la cérémonie, des automobiles ont amené à Ajaccio époux et invités, et un déjeuner exquis leur a été servi à l'Hôtel du Golfe. Au champagne, M. Giacobbi, avocat, maire de Venaco, a porté un toast en l'honneur des époux. Les nouveaux mariés se sont embarqués le soir pour la Côte d'Azur. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

CALVI

Etat civil du mois d'août 1927. — Mariages : entre Gindicelli Antoine, mécanicien, et Maggi Blanche Marie, sans profession ; entre Marchetti Raymond, mécanicien et Peretti Anne Marie Antoinette, sans profession.

Naissances : Cruciani Geneviève, fille de Cruciani Laure, femme de chambre.

Percodani Joseph Marie Dominique, fils de Percodani Jean, gendarme, et de Perfetti Antoinette.

Azema Marie Thérèse fille d'Azema Jean, marin, et de Cardi Marie Jeanne.

Milani Ignace Antoine, fils de Milani Dominique, marin et de Villanova Graziena.

Oberti Antoinette Marie, fille d'Oberti Thomas, marin, et de Sinibaldi Catherine.

Amilia Marie Françoise, fille de Amilia Jean, marin, et de Marty Suzanne.

Colombani Marie, fille de Colombani Pierre Paul, berger, et d'Orsini Paoline Marie.

Décès : Battaloro Paul Marie, 69 ans, agent de police.

Nos courriers. — L' « Ibéria », de la Compagnie Fraissinet, commandant Corrit est parti dimanche soir pour Nice, avec 133 voyageurs et 3 tonnes de marchandises. Le même bateau était arrivé dans la journée d'Ile Rousse avec 38 voyageurs et 34 tonnes de marchandises diverses.

Etude de Me DARDY, licencié en droit, avoué près le tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, 3, boulevard Lefteron à Bastia.

VENTE D'IMMEUBLES

formant l'actif d'une faillite

Le vendredi 7 octobre 1927, à 9 h. du matin, à l'audience des criées du tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, séant au Palais de Justice de ladite ville, il sera procédé à la vente des immeubles ci-après, appartenant au sieur Philippe Filippi, ancien négociant à Bastia, domicilié et demeurant actuellement à Ville di Paraso, déclaré en état de faillite suivant jugement du tribunal de commerce de Bastia, en date du dix-sept juillet 1925, confirmé par arrêt de la Cour d'appel de Bastia, faillite dans laquelle les créanciers sont en état d'union, après rejet du concordat, sur la poursuite de Me Dardy, avoué près le tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, y demeurant, agissant en sa qualité de syndic définitif de la faillite du susdit sieur Philippe Filippi, ayant pour avoué constitué Me Dardy, avoué près le tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, y demeurant, boulevard Lefteron, n° 3.

Désignation des immeubles à vendre :

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, en date du 9 août 1927, enregistré, et conformément à une ordonnance rendue par M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Philippe Filippi, en date du 22 juillet 1927.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au greffe dudit tribunal le 23 août 1927.

Les mises à prix fixées par le jugement susénoncé sont les suivantes :

Maison d'habitation de Ville di Paraso : 15.000 francs ;

Immeuble rural dénommé « Santo Fedele », sis sur le territoire de la commune de Ville di Paraso : 5.000 francs ;

Immeuble rural dénommé « Vigna lignese » ou « Vigna lignese », sis sur le territoire de la même commune, et auquel est joint la parcelle dite « To... », sise sur le territoire de la même commune : 6.000 francs ;

Parcelle de terre sise sur le territoire de la même commune, et dénommé « Triscia » : 369 francs.

S'adresser pour tous renseignements à M Dardy, avoué poursuivant.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Bastia, le 6 septembre 1927.

A. DARDY.

SERVICE VICINAL

Département de la Corse

Le public est prévenu que le vendredi 16 septembre 1927, à 10 heures, il sera procédé à Ajaccio, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, de plusieurs lots de travaux divers à exécuter sur des chemins vicinaux.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces des projets dans les bureaux de l'agent voyer en chef et de MM. les agents voyers d'arrondissement.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum : 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donné lieu à un supplément de 3 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Paoli Camille, à Cervione.

A VENDRE trois magasins et un petit appartement. S'adresser à Me Sesinelli, Notaire à Bastia.

IL A ETE PERDU hier au Nouveau Port un chien de chasse race bleu de Verne. Le rapporter contre bonne récompense à M. Sandri, restaurant du Nouveau Port.

JEUNE SOUS-OFFICIER Corse, 21 ans, perdu dans le bled marocain, désire correspondre avec gentilles amies en vue de mariage. S'adresser à M. Albertini Paul, sergent au 1er R. A., 2me Compagnie, Outat El Hadj (Maroc).

ON DEMANDE employé pour chantiers Lucchetti.

ON ACHETERAIT carter de voiture Fiat M 2 d'occasion en bon état. S'adresser à J. Lucchetti, 45, Bd Paoli, Bastia.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

BOURSE DE PARIS du 6 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPÉTUEL	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRÉSOR 6 % 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1921	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1923 AISNE	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DÉPART. SEINE	[illegible]	[illegible]
PARIS 1892	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CRÉDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	[illegible]	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLÉANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA FÉ CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TRÉFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIÈRES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KULHMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS RÉUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD.	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHÉ CINÉMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
TGANYKA	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	[illegible]	[illegible]
CH. DE FER DÉPARTEMENT	[illegible]	[illegible]
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ÉLECTRICITÉ PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES	[illegible]	[illegible]
BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
BI-METAL	[illegible]	[illegible]
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2½	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
BELGES 5 % 1900	[illegible]	[illegible]
BRÉSIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1898	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIÉ	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5 %	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3½	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMANIE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 %	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 1er	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RÉCEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIÈCES DÉTACHÉES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de : **L'AGENCE HAVAS** 62 Rue de Richelieu PARIS vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 7 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Diman. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Diman. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Mercredi 7 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 7 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

La REMINGTON Portative

payable 85 fr. par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ________ Profession ________

Adresse ________

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, 5 Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE — Factures — En-tête Lettres — Mémorandum — Catalogues — Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR — Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE — GRAND PRIX — Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury — Hors Concours — Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ________

demeurant à ________

déclare souscrire un abonnement de ________

au Petit Bastiais à partir du ________

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 31 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

LAIT MONT BLANC LA MEILLEURE NOURRICE A DÉFAUT DE LAIT MATERNEL

N° 3 - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE

DU

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

—o—

GÉOLOGIE

D'autres affleurements de poudingues existent aux environs d'Olmi-Capella, [illegible] une bande de Bocca di Campi jusqu'au col de Prato [illegible] un prolongement presque jusqu'à Olmi-Capella. La route forestière coupe plusieurs fois les affleurements. La fontaine d'Ombrone provient justement des eaux qui ont filtré à travers les grès et poudingues de cette formation.

Au dessus du poudingue, vient le calcaire nummulitique indiqué sur la carte géologique (Feuille de Bastia) sous le symbole e. Il est fossilifère sur toute son étendue, son épaisseur, très variable d'un point à un autre, est de 10 à 25 mètres. Souvent c'est un calcaire bleu très franc, veine de calcite ; mais généralement c'est une sorte de schiste avec des parties calcaires, des dalles plus ou moins calcaires, ce qui indique une période troublée sous la mer, à cette époque assez voisine d'un rivage.

La faune nummulitique n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'une monographie complète. Elle est suffisamment connue pour que l'on puisse assimiler avec certitude ces assises comme faisant partie du Lutétien moyen et supérieur.

D'abord il y a de grandes nummulites telles que *Nummulites Dufrenoyi* de grande taille (10 centimètres de diamètre dans le calcaire du Losari) et ensuite, en abondance : *N. Crassus* (*N. perforata* des auteurs), *N. Lucasana*, *N. complanata*, *N. Scaber*, *Orthophragmina Archiaci*, *O. Sella*, *O. discus*, etc. et aussi des *Lithothamnium*. Même des exemplaires de nummulites rappelant *N. laevigatus*, indiquent un niveau plus inférieur du Lutétien. De sorte que le poudingue de Palasca concordant avec ces assises, doit représenter le Lutétien inférieur, peut-être même l'Ypresien.

Sur ces calcaires nummulitiques se trouve une puissante série hétérogène de schistes à la base, puis de grès au sommet dans lesquels on n'a pas rencontré de fossiles et qui se trouve sur une faible étendue dans le canton de Bocca di Campi à San Colombano. Il y a aussi des schistes fins et des conglomérats grossiers. Bref cela indique un rivage marin très voisin.

A mesure que l'on monte dans la série, on trouve, dans la partie supérieure, beaucoup de calcaire sous forme de schistes calcaires et enfin des schistes à fucoïdes qui représentent le sommet du Nummulitique, c'est-à-dire la partie supérieure de l'Eocène supérieur et peut-être même la partie inférieure de l'Oligocène. Mais, ils sont en dehors des limites du canton.

Gabbros et serpentines. — Ces schistes sont traversés, dans la vallée de Navaccia par un puissant massif de gabbros d'âge postérieur et il est probable que tous les autres gabbros de la Corse sont aussi du même âge, c'est-à-dire oligocènes. Ils affleurent, sur les limites du canton, au voisinage de Bocca di Campi.

Ces gabbros de couleur verte sont des roches analogues au granite par la grosseur des cristaux qui sont exclusivement des feldspaths (anorthite et labrador) et des pyroxènes (diallage). L'altération de ces cristaux donne souvent des serpentines qui affleurent sur de grandes étendues. On trouve souvent au contact des roches vertes et des schistes des minerais de cuivre, d'arsenic, d'antimoine et aussi de l'amiante.

Formations quaternaires. — Il reste à parler des formations quaternaires, mais elles sont à peu près nulles. Des glaciers suspendus ont dû exister sur le massif porphyrique, mais il n'en reste plus trace dans la haute vallée du Tartagine à cause de l'érosion externe. Il ne reste non plus de dépôts alluvionnaires le long de cette haute vallée ainsi que dans la vallée moyenne et ce n'est qu'à la sortie de la cluse de Vollica que l'on trouve des terrains d'alluvions.

Tels sont les divers terrains qui affleurent sur la surface du canton. Pour connaître leur position respective, voir la carte géologique (Feuille de Bastia au 1/80.000 ainsi que sa notice explicative.

HISTOIRE
DES FORMATIONS GÉOLOGIQUES

Etudions maintenant l'histoire des formations géologiques dont nous venons de parler, c'est-à-dire l'histoire de la répartition des mers, des mouvements orogéniques et des éruptions volcaniques : c'est un peu l'histoire géologique de toute la Corse moins les dernières manifestations orogéniques.

Période primaire. — Nous avons vu que les terrains primaires antérieurs au Houiller ne sont représentés que par des roches cristallines : gneiss et granites. Cela indique un métamorphisme intense d'anciens profondes mises au jour par le mouvement hercynien, au milieu du Carbonifère. A ce moment toute la partie occidentale de la Corse émerge complètement et il ne resta plus, à sa surface, que des lagunes dans des dépressions où les cours d'eau accumulèrent des sédiments grossiers, en même des schistes houillers avec charbon. Il n'en reste plus guère que les bassins d'Osani et de Manendesa. Mais bientôt après un deuxième mouvement hercynien, souleva la région. Des fractures nombreuses, orientées en général S.O. - N. E. se produisirent un peu partout et c'est par ces fractures, à la fin de la période carbonifère, que s'épanchèrent à l'extérieur ces éruptions considérables de porphyres. Cependant à la fin du permien, ces éruptions avaient à peu près cessé, puisque le permien supérieur, formé aux dépens de ces roches, existe sur le bord de l'épanchement.

Ainsi, à Osani, on trouve toutes sortes de manifestations volcaniques (tufs, cendres, projections, etc.) tandis que dans le bassin du Tartagine on n'y voit que des laves qui étaient peu fluides et ont été rapidement solidifiées.

Période secondaire. — Pendant la période secondaire, la partie ouest de la Corse, granites et porphyres, [illegible] à peu près complètement et l'étendue des terres à l'ouest, se prolongeait très loin et était peut-être reliée aux Maures et à l'Espagne. Cependant un rivage de mer s'établissait sur sa bordure orientale et il se déplaçait très peu pendant tout le secondaire et l'Eocène inférieur. Sa limite la plus éloignée vers l'ouest devait être une ligne peu éloignée d'Olmi-Capella et ne s'en guère écartée : elle se dirigeait vers Asco, puis vers la crête de Serra Piana, un peu à l'ouest de Corscia, et toujours vers le sud, sans que l'on puisse établir ici une limite précise. Elle passait en tout cas à l'ouest du mont Rotondo.

Sur le bord de ce rivage, les dépôts étaient grossiers : il se formait des poudingues, des grès, des brèches de calcaires de récifs, etc. ; mais à mesure que l'on va vers l'Est, on constate que tous les sédiments ont un faciès à peu près régulier : ce sont des schistes lustrés qui occupent l'est et le nord de l'île. Ces dépôts, s'affaissant de plus en plus, ont subi un métamorphisme intense et sont devenus des schistes cristallins qui n'affleurent pas dans le canton d'Olmi-Capella. Nous n'avons pas à en parler.

Période tertiaire. — Mais si pendant la période secondaire le rivage était plus à l'est, à l'Eocène, la mer baignait largement la région d'Olmi-Capella. Au Lutétien moyen commença une invasion marine, une transgression, qui débuta par le poudingue de Palasca, puis par le Nummulitique ; les grès et les schistes supérieurs semblent marquer une régression de la mer, un retrait du rivage vers l'Est.

PLISSEMENTS TERTIAIRES

Plissement pyrénéen. — C'est à la fin de l'Eocène qu'eurent lieu les premières manifestations orogéniques contemporaines du plissement pyrénéen.

(*A suivre*)

52me ANNÉE - N° 230 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 8 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 16, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèques Postaux Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Corse ... Continent ... Etranger ... [illegible]

PUBLICITÉ — [illegible]

0C447

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

A PROPOS DE LA CRIMINALITÉ EN CORSE

Il a été exposé dans ce journal une théorie montrant que la diminution de la criminalité en Corse, symbolisée par la suppression d'une session d'assises, est effective. Non seulement une des sessions de 1927 a dû être supprimée, mais, depuis quelques années, les rôles criminels sont sensiblement écourtés. Maintenant, il est possible que les prochains rôles se trouvent encombrés. Cela ne démentira pas la baisse générale de la criminalité. Pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, un rôle exceptionnellement chargé ne contredit que la situation se soient sérieusement améliorée.

Une autre remarque curieuse à ce sujet. C'est lorsque la tradition des liens familiaux était cultivée dans sa plénitude, s'étendait aux cousinages les plus éloignés, poussait ses réseaux serrés dans la région que les crimes se succédaient sur un rythme effréné. On peut regretter cet aspect si séduisant de la vie sociale en Corse, faite surtout de désintéressement, de simplicité biblique, de tempérance et de sobriété. Il était empreint d'une réelle poésie qui était, en fait, l'armature du folklore insulaire. Mais toute médaille a son revers. Le sens exaspéré de la solidarité familiale poussait aux pires excès en cas de conflit. Tous les grands, les plus sombres drames de notre pays, qui ont épargné bien peu de villages et de foyers, viennent de là.

Maintenant, changement à vue. Les liens en question se sont relâchés. On ne pratique plus l'hospitalité au même degré qu'auparavant, et les portes des maisons ne sont qu'entrouvertes. Chacun chez soi, et pour soi, et Dieu pour tous. Dieu se présentant, du reste, sous de viles aspects, l'habitude ayant été prise de tout monnayer. Ainsi tout ce qui faisait l'objet d'un échange de bons procédés est représenté à l'esprit par une vignette, par une jouissance des sens matériels, et se traduit en définitive par un élan d'égoïsme.

Du moins, une autre conséquence de cette nouvelle façon de penser et de vivre est de raréfier les « atmosphères de drame » que nous avons tous plus ou moins connues, de réduire à des proportions normales le nombre des excès criminels.

Est-ce là la seule cause, regrettable en soi, qui ait produit cet effet heureux ? Il y en a peut-être d'autres. Celle-là est la principale. Tout n'est pas mauvais dans l'éloignement des vieux âges, et il ne servirait de rien, devant le spectre en pleurer, de résister aux formes actuelles de la vie. Autant souhaiter que la Corse soit envahie par le tourisme, et qu'il s'y implante à demeure. Le passé se fait regretter. Il nous y puisons d'ailleurs d'utiles leçons ; mais l'avenir attire sur le mode invincible...

Et cela ne saurait empêcher l'honnêteté et la douceur de régner. Le résultat acquis avec la baisse de la criminalité, qui fut le plus grand fléau de la Corse, est sensible, mais pas suffisant encore. Nous voici, gênés de criminalité à part, presque du même niveau que l'ensemble des départements français. C'est bien. Si ce n'est pas mieux, la faute en est aux surexcitations passagères, spécialité de ce pays. C'est à elles que l'on doit la ne majorité des crimes commis en Corse, tandis que dans les autres départements les affaires de meurtre simple sont l'exception, ici elles constituent la généralité. Supprimez des rôles les affaires de meurtre, que resterait-il ? Une session dans l'année suffirait à liquider le bilan criminel de la Corse.

C'est ainsi qu'est née l'idée de la suppression du port d'armes. La seule interdiction, mais opérante, appliquée en vertu des règlements particuliers, spéciaux à la Corse, du port d'armes cachés, le défaut effectif et pratique de cette habitude, réduirait à néant la criminalité corse, et l'île, qu'on a pu qualifier d'île rouge, pourrait être donnée en exemple pour sa quiétude.

Cette question du port d'armes a été souvent et longuement traitée. Elle a fait, de la part des syndicats d'initiative, l'objet de vœux favorables à l'interdiction. En Corse même, d'ailleurs, il y a des précédents. Mais elle est assez complexe, elle soulève tant d'observations qu'il serait peut-être utile de la commenter à part.

PB

Voici les premiers légionnaires américains qui viennent d'arriver. C'est le 20 septembre que débutera la Convention, qui groupera 25.000 légionnaires.

La Société des Nations discutera-t-elle le désarmement ?

Comment s'expliquera M. Chamberlain

Genève, 7 septembre. — L'Assemblée de la S. D. N. a commencé hier après-midi la discussion du rapport sur l'œuvre du Conseil présenté par le secrétaire et l'application des discussions des années précédentes.

Le débat a fourni l'occasion au délégué des Pays-Bas, M. Ichanker Boelaerts de prononcer un important discours sur le désarmement, accompagné d'un projet de résolution qui a été l'objet de nombreux commentaires et qui amènera certainement des discussions sur les questions.

M. STRESEMANN

M. Inchkeer a déclaré qu'il serait vivement regrettable pour l'autorité et le prestige de la S. D. N. que les membres de la S. D. N. entretiennent des négociations entre eux en dehors de l'assemblée au sujet de questions rentrant dans la compétence de la Société.

Le délégué hollandais a ajouté que le pacte dans ses différentes dispositions n'a pas voulu charger la S. D. N. de trancher toutes les questions surgissant entre ses membres.

M. Inchkeer Boelaerts a dit ensuite : « La question vitale de la S. D. N. est toujours la réduction et la limitation des armements. Il paraît impossible actuellement de réaliser d'importantes réductions des armements, mais les travaux de la Commission préparatoire pourraient aboutir sinon à réduire les armements, du moins à rendre impossible la reprise du cours des armements.

Ce but doit être énergiquement poursuivi pour obtenir le désarmement économique.

« Ce sera notre attitude, quand opéreront tous les peuples vis à vis du désarmement moral qui décidera de l'avenir du monde ».

Le délégué des Pays-Bas a déposé ensuite le projet de résolution suivant :

« L'assemblée convaincue que sans rouvrir la discussion sur le protocole de Genève de 1924 il est désirable d'examiner si le moment n'est pas venu de reprendre l'étude des principes qui ont formé la base du protocole.

« Considérant qu'il est de la plus haute importance que l'assemblée, stimule les travaux de la Commission du désarmement, décide de renvoyer à l'étude les principes fondamentaux du protocole de Genève et les conclusions du rapport de la Commission préparatoire aux commissions appropriées »

(*Lire la suite en 3e page.*)

L'"Old Glory" est tombé en mer et demande du secours

Des paquebots sont à sa recherche

Paris, 7 septembre. — L'aviateur américain Lloyd Bertaud, parti hier après-midi d'Old Orchard (Etat du Maine) à destination de Rome, via Bordeaux, avait, aux dernières nouvelles reçues la nuit à Paris, franchi sans encombre la Nouvelle Ecosse et poursuivait sa route vers l'Europe.

Dans un radiotélégramme, Bertaud annonçait à sa femme que l'avion était lourd, mais que tout fonctionnait bien.

Puis ce fut le silence.

Pendant plusieurs heures, ce silence ne fut pas considéré tout d'abord comme inquiétant, jusqu'à la réception des télégrammes suivants :

« *New-York.* — La Radio-Corporation annonce que ce matin à 7 heures heure locale, elle a reçu de divers navires en mer des messages disant que ceux-ci avaient capté des messages d'appels de S. O. S. provenant de l'*Old Glory*, à bord duquel se trouvent James de Witt, Hill, Philip Payne et Lloyd Bertaud.

« *L'Old Glory* ne précise pas sa position au moment où il lance ce message ».

« *Londres.* — Des messages sans fil lancés par les paquebots *Carmania* et *Lapland* annoncent que ces navires ont reçu des appels de S. O. S. de l'*Old Glory* ».

New-York. — *L'Old Glory* est descendu en mer entre 41 degrés 50 ouest et 49 degrés 50 nord, à proximité de la route suivie par les navires qui font le service entre la France et l'Amérique.

Trois navires, le *Lapland*, le *Carmania* et le *Pennsylvania* procèdent à d'actives recherches. Le *Pennsylvania* serait aux dernières nouvelles non loin de l'endroit où est tombé l'*Old Glory*.

New-York. — Des radiotélégrammes provenant des steamers *Carmania Lapland*, *Pennsylvania* et *California* confirment tous la réception d'un bref

LLOYD BERTAUD

message de détresse, lancé par les aviateurs du monoplan *Old Glory*, peu après huit heures du matin, heure de Greenwich.

Le *Pennsylvania* a modifié immédiatement sa route, pour se rendre à toute vitesse au secours du monoplan en détresse dont la position est estimée de 35° ou 40° 50 longitude ouest, soit à environ 80 milles de la position du transatlantique au moment où celui-ci a reçu l'appel de l'*Old Glory*.

Le paquebot *Transylvania* annonce qu'il a reçu un appel de détresse de l'*Old Glory*, dont la position est probablement de 45° longitude nord et 41° 15 de latitude ouest.

Un vent frais souffle de l'ouest.

Le "Pride of Detroit" à Rangoon

Calcutta, 7 septembre. — Le *Pride of Detroit* est arrivé à Rangoon.

Les aviateurs Brock et Schlée continuent aussi régulièrement leur voyage aérien autour du monde.

Ils voulaient faire le tour du monde

Monaco, 7 septembre. — Deux jeunes gens, Jean Bisio, 16 ans, de Novare et Alexis Kosloff, 16 ans, de Gênes, domicilié à San Remo, avaient résolu de faire un voyage autour du monde.

Pour cela ils volèrent un bateau de pêche à San-Remo dans la nuit du 3 au 4 septembre. Mais l'esquif faisant eau, ils ont abordé dimanche, en face du Boulodrome de Fontvieille à Monaco.

Intrigués par leur allure, des agents de la sûreté les ont arrêtés comme ils prenaient le train pour Nice.

A l'exposition internationale de la fonderie

Paris, 7 septembre. — M. Queuille, qui assure l'intérim du ministère du Commerce et de l'Industrie, en l'absence de M. Bokanowski, en mission en Amérique, a présidé cet après-midi l'inauguration de l'exposition internationale de la fonderie.

Il est accompagné de M. Robert Chapsal, chef adjoint du Cabinet du ministre du Commerce.

En réponse à l'allocution de M. Dufour, président de l'exposition, M. Queuille a célébré les mérites des écoles techniques qui préparent à l'industrie de la fonderie, des cadres, des ouvriers qualifiés et des apprentis pourvus de la formation complète.

L'exposition de la fonderie groupe plus de 300 exposants français et étrangers et présente l'image complète d'une des industries les plus caractéristiques des économies nationales modernes.

Au Conseil général de la Manche

Cherbourg, 7 septembre. — La majorité du Conseil général de la Manche, réunie hors séance le 5 septembre 1927, renouvelle à M. Poincaré, président du Conseil, ainsi qu'à ses collègues l'expression de sa confiance.

Elle manifeste l'espoir que le gouvernement actuel pourra continuer et mener à bonne fin le relèvement de la France.

L'ex-sultan du Maroc à Vichy

Clermont-Ferrand, 7 septembre. — L'ex-sultan du Maroc, Moulay Hafid, est arrivé à Vichy.

On signale également l'arrivée dans cette station de Si Kadour ben Ghabrit, ministre plénipotentiaire.

A la Commission des réparations

Paris, 7 septembre. — La Commission des réparations s'est réunie aujourd'hui, mercredi, sous la présidence de M. Chapsal.

Après avoir réglé certaines questions concernant les paiements devant s'effectuer au cours de la quatrième année, en application du plan Dawes (1 milliard 750 millions de marks-or pour la période allant du 1er septembre 1927 au 31 août 1928) elle a adopté divers programmes ou contrats intéressant plusieurs pays alliés et portant sur des livraisons en nature de charbon, d'azote, de matières colorantes, de matériel de chemin de fer et de navigation et de câbles téléphoniques.

Un bébé écrasé par un tramway

Nice, 7 septembre. — Cet après-midi, le jeune Jean Buchanian, 20 mois, échappant à la surveillance de sa mère, domiciliée au Ray, dans les baraquements arméniens, s'est précipité sous un tram qui l'a coupé en deux.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de cet accident.

ON DÉMENT

Paris, 7 septembre. — On déclare au ministère des Affaires étrangères, inexacte la nouvelle publiée à Genève, d'après laquelle M. Briand se serait étonné de n'avoir pas été mis au courant du projet de la Pologne, concernant le pacte général de non agression.

Les essais de Tarascon

Le Bourget, 7 septembre. — L'*Oiseau Tango* qui avait fait escale hier à Abbeville, atterrit ce matin à 10 h. 50 au Bourget, sans incident.

Les pilotes sont entièrement satisfaits de leur raid, le grand transatlantique aérien s'étant parfaitement comporté.

FRAUDEURS ET CONTREBANDIERS

Une loi économique jamais démentie veut que plus un pays élève des barrières douanières, plus même il renforce la surveillance des frontières et plus se multiplient les fraudeurs et contrebandiers, alléchés précisément par le bénéfice plus important qu'ils retireront de leurs opérations et qui compense largement le risque couru.

D'autre part, il est malheureusement vrai que ces irréguliers qui, en France, frustrent chaque année le Trésor de sommes importantes sont plutôt considérés avec sympathie, en vertu de ce principe qu'on applaudit toujours Guignol lorsqu'il rosse le gendarme. « Voler l'Etat n'est pas voler » prétend-on. Et nombre d'honnêtes gens, nombre d'honnêtes femmes surtout, trouvent naturel de se transformer pour une fois en fraudeurs en faisant passer au nez de la douane ou de l'octroi tabac, dentelles, alcools...

Eh bien ! il ne faut pas hésiter à dire que cette mentalité est déplorable, que le vol au préjudice de la communauté est aussi répréhensible que le vol au préjudice d'un individu et que si, grâce à cette complaisante indulgence du public, l'armée des contrebandiers pouvait agir impunément, nous irions tout droit au déficit budgétaire et à la faillite. Songez, en effet, que les taxes douanières, à elles seules, représentent des milliards annuels !

Certes, il ne faut pas généraliser et nous ne prétendons pas assimiler le fraudeur occasionnel au contrebandier professionnel. Introduire en France une boîte de cigares et organiser un commerce de fraude, en vivre et être prêt à tout, même au meurtre en cas de surprise, sont deux choses.

Même au meurtre, avons-nous dit. Sur les trente mille douaniers qui gardent nos frontières maritimes et terrestres, il en tombe chaque année sous le fusil et le revolver des « hors la loi », aussi ce corps des douaniers est-il composé de gens d'élite, aussi courageux qu'intelligents, capables de décision aussi bien que d'initiative et qui savent parfaitement déjouer les ruses les mieux ourdies. Cependant, à ce point de vue, l'ingéniosité des contrebandiers est sans bornes, ainsi que le prouve le palmarès de ses ses. Nos lecteurs veulent-ils feuilleter avec nous ce livre, plus intéressant et plus passionnant que le roman-feuilleton le mieux écrit ?

Il n'y a pas bien longtemps, dans un Etat d'Amérique, les douaniers avaient été surpris de constater l'énorme quantité de blocs de glace qui pénétraient sur leur territoire. La glace étant exonérée de droits et quelques blocs ayant été brisés sans que rien de suspect ne fût trouvé, la surveillance parut se relâcher. Puis un beau jour, comme il y avait là tout de même un mystère — les entrées dépassaient les besoins et ce singulier commerce n'était certes pas rémunérateur, eu égard aux frais de transit, — on arrêta un chargement, on fit fondre la glace et analyser le liquide : c'était de l'eau minérale, soumise à des droits élevés, qui pénétrait ainsi en franchise.

Quelques mois plus tard, à la frontière franco-belge, c'est l'histoire d'un vieux monsieur fort respectable qui passe chaque jour à la douane sur une toute petite voiture impossible certainement à truquer. Près de lui, une jolie fillette grave que les bons gabelous saluent paternellement au passage. Un au quatre-vingt deuxième voyage, la fillette est brutalement saisie, enlevée et dépecée : c'est un mannequin très bien construit, bourré de tabacs et de dentelles. En 1901, à Melbourne, c'est un navire entier, un loyal trois-mâts qui est saisi par la police maritime et sondé de haut en bas : ce singulier bateau était creux de partout, mâts, sièges, rambardes, agrès, quille ; tout était truqué et tout était empli d'alcool, de vins fins et d'étoffes précieuses. La cargaison fut évaluée à un million de dollars, soit 125 millions de notre franc-papier !

Quelquefois c'est le hasard qui met les douaniers sur la bonne piste : un cigare est tombé pendant le transport d'une bibliothèque et ce meuble saisi révèle en ses flancs un approvisionnement complet. Une odeur suspecte et c'est le tender de cette locomotive qui dissimule un lot important de bouteilles de liqueurs sous sa couche de charbon.

Quant à la lutte homérique qui met aux prises aujourd'hui, dans les eaux territoriales américaines, les forces de police et les contrebandiers d'alcool, nos lecteurs en ont suivi les phases aux faits divers et nul n'ignore que buveurs d'eau et adversaires du « régime sec » ont baptisé la côte est des Etats Unis « l'avenue du rhum ». Des deux côtés, on a fait appel à la science : chaque parti possède de ses navires armés de canons légers et de mitrailleuses, ses vedettes-éclaireurs, ses hydravions, son service d'espionnage. Et les rencontres se terminent souvent en batailles rangées, où les survivants comptent leur blessés et leurs morts. Mais les citoyens américains ne manquent, malgré la prohibition, ni de whisky, ni de champagne, ni de cognac et quelques-uns des « forceurs de blocus » ont déjà réalisé de belles fortunes.

Nous n'en sommes point encore là chez nous, heureusement pour les citoyens paisibles qui risquent toujours de recevoir, en ces bagarres, une balle qui ne leur était point destinée. La partie de chasse ne se joue guère qu'aux cols pyrénéens et alpins et les complices les plus difficiles à dépister des contrebandiers sont, pour nos douaniers, les braves toutous fidèles à leurs maîtres, entraînés à transporter à travers des sentiers de montagne, des ballots de trois à dix kilos et dressés admirablement à flairer, à reconnaître et à fuir l'uniforme redouté.

Parfois, hélas ! la rencontre finit mal et un de ces modestes serviteurs des lois est blessé ou tué. C'est pourquoi, comme nous le disions en débutant, nous devons leur réserver nos sympathies bien plutôt qu'aux fraudeurs qui ne sont que voleurs aujourd'hui, mais qui seront peut être des assassins demain. C'est un jeu dangereux que de fonder l'autorité, partout et toujours.

Robert DELYS

Les vieux proverbes

On a, de tous temps, connu les proverbes et Erasme a dit que toute la sagesse est dans ces dictons populaires. Il est indéniable qu'à parcourir une liste de proverbes on est frappé de la justesse des observations qu'ils renferment. Lisez ceux-ci et savourez-en la douce philosophie et surtout la vérité :

— Pour faire un bon ménage, il faut que l'homme soit sourd et la femme aveugle.

— Le mensonge qui sauve vaut mieux que la vertu qui nuit. — Ami de table, ami variable. — Qui terre a, guerre a. — Longue langue, courte main.

Il y en a des milliers comme cela et chaque pays a les siens, et il y a longtemps qu'on a remarqué que les usages, les mœurs, les productions, les animaux surtout dans le rapport de leur caractère avec celui des gens, étaient signalés de façon typique par les proverbes de chaque pays.

Ceux de l'Angleterre abondent en renards, en chiens et en chats.

Les loups, dont les Anglais ont depuis longtemps débarrassé leurs îles, sont encore nombreux en France, aussi ils reviennent souvent dans les proverbes français :

« Les loups ne se mangent pas entre eux » prouve qu'en France les loups eux-mêmes sont relativement civilisés. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que les Français aient les loups en odeur de sainteté. « Faites-vous brebis, le loup vous mangera ». — « La mort du loup est le salut du troupeau ». — « On apprend à hurler avec les loups ». — « Brebis comptée, brebis mangée ». — « Quand on parle du loup, on en voit la queue », etc., etc. Ce dernier adage [illegible] de Gévaudan de sinistre légende qui n'était vraisemblablement qu'un loup monstrueux.

La Fontaine, dans les petits drames que sont ses fables, a souvent mis le loup en scène et il semble éprouver pour lui les sentiments les plus divers. Dans « Le loup et l'agneau », c'est le tyran féroce ; dans « Le loup et le chien », le héros de l'indépendance. Mais de quelque animal qu'il s'agisse, La Fontaine l'a observé d'un coup d'œil si juste et si avisé, il a si bien surpris son caractère et son rapport avec les travers humains qu'on pourrait tirer de ses fables qu'elles sont la peinture de l'homme d'après celle des animaux. Beaucoup de ses vers lapidaires sont devenus de vrais proverbes.

Les proverbes arabes sont riches en lions, en chevaux et en chameaux ; ceux d'Espagne et d'Italie en mules et en ânes :

— « Si trois personnes vous appellent un âne, mettez-vous une queue » dit l'Espagnol. « Un âne qui brait ne mange pas de foin », dit l'Italien.

En Hollande, nation amphibie, mais surtout maritime, il y a des traits des mœurs, des usages et des accidents de la vie sur l'eau. On y dit :

— « Les meilleurs pilotes sont sur la terre ferme ». — « Tirez doucement une corde usée ». — « Après le flux, le reflux ; après le bonheur, le malheur ». — « Couvrez le pot quand il contient une anguille ». — « Les gros poissons sautent hors de la poêle ». — « Deux brebis attachées ensemble se nuisent l'une par l'autre ». — « Le premier dans la barque a le choix des armes », — « Eau qui dort emporte », etc., etc...

Il y a un dicton hollandais qui caractérise à merveille la prudence et la réserve de la race : « On ne se hasarde pas sur la glace d'une nuit ».

De même un proverbe arabe souvent cité dans les polémiques semble empreint du fatalisme oriental : « Le chien aboie, la caravane passe ».

En Bulgarie, pays agricole, nombre de proverbe se rapportent à la terre et à la vigne : « La vigne ne demande pas la prière, mais la pioche ». — « Qui se tient sous le poirier en mange les fruits ». — « Couches-toi dans le champ où tu trouves de quoi t'étendre ». — « La récolte ne vient pas à qui n'a labouré ».

Les Grecs sont philosophes et leurs proverbes s'en ressentent : « Fais du bien et jette-le dans la mer ». — « Une fois mouillé, crains-tu la pluie ? » — « Une bonne parole va loin, une mauvaise plus loin encore ». — « Eau claire, idiot devant l'ivrogne ». — « Une société d'esprits paisible ». — « Même le fou s'enfuit lorsqu'il peut soulever une montagne ». — « Le mensonge ? ses jambes sont courtes ». — « La bonne parole ouvre même une porte de fer ».

— « On reçoit l'homme, disait jadis le Russe, d'après l'habit qu'il porte, mais on le reconduit d'après l'esprit qu'il a montré ». Il est probable que ce dicton n'a plus cours au pays des Soviets. Et le Chinois qui ne se leurre pas de chimères affirme avec raison : « Un diamant avec une paille est préférable à une pierre commune sans défauts ».

Pour en revenir au loup, il est un proverbe espagnol qui est un trait inspiré par la religiosité nationale : « Ce que le loup fait dans la semaine l'empêche de venir à l'église le dimanche ».

Comme la fable, le proverbe — on n'en crée plus — a souvent servi à nos pères,

[illegible]

Au proverbe pourrait s'appliquer cette conclusion de la fable que La Fontaine indiquait dans sa dédicace à « Monseigneur le Dauphin » :

Tout parle en mon ouvrage et même les poissons, [illegible]

Ce qu'ils disent s'adresse à tous tant que nous sommes [illegible]

Marcel FRANCE.

Chinoiserie postale

[illegible]

La faute à qui ? A l'*Administration*, c'est-à-dire à personne !... Bon public tout beau, continue à payer — ou à valoir payer — des taxes funambulesques ! Comme il n'y a pas de concurrence ; que de l'autre côté du grillage, on est débordé, qu'on est las, qu'on laisse aller... l'heure passe et... les ennuis manquent le départ ! Cela l'embête, le crée des ennuis, mais cela n'empêche pas la Terre de tourner ; il faudra bien que la revienne demain !

* *

Il y a tout de même, dans les inventions des P. T. T., des choses qui laissent un peu rêveur... Exemple :

Prenez un mandat-carte, ou un mandat-lettre (quand le guichet *ad hoc* en est pourvu) et lisez : pour la désignation du destinataire, il y a un M. suivi d'un renvoi qui dit textuellement :

« *Si le mandat est destiné à une femme, mettre Madame ou Mademoiselle en toutes lettres* ».

Si vous ne suivez pas cet ordre impératif, on vous refuse d'expédier le mandat ; après avoir attendu — comme ci-dessus expliqué — votre envoi manque le courrier ! Que voulez-vous, c'est votre faute !

Donc, si vous ne mettez qu'un nom après le M., il s'agit d'offre d'un monsieur ; que le destinataire ait 5 ou 30 ans, c'est monsieur et cela va tout seul, même s'il est prénommé Camille comme feu Flammarion.

Mais, si le destinataire est « femme », il vous faut préciser : est-ce Mademoiselle ou Madame ? On ne vous demande d'ailleurs pas de justifier la qualificatif choisi... pourvu qu'il soit écrit en toutes lettres ! (à notre époque d'abréviations à outrance, Mme ou Mlle cela ne veut rien dire).

Juridiquement, le nom d'une personne féminine est son nom de fille, et cela pour toute sa vie, qu'elle soit jeune ou vieille, mariée ou non aux termes de la loi : voyez les actes notariés ou les signatures exigées par les banques...

Quoiqu'il en soit, le facteur « à l'arrivée » est chargé de payer, à domicile, à *Madame* ou à *Mademoiselle* ; Va-t-il être chargé de vérifier ?

— Diable !...

D'abord, où finit Mademoiselle et où commence Madame ? *Les P. T. T.* ont-ils institué un critérium à l'usage des facteurs distributeurs ? On aimerait alors le connaître... ne fut-ce qu'à titre documentaire !

Ensuite, on *n'exige pas de prénoms* : il peut y avoir plusieurs filles du même père de famille ; peu importe, pourvu que le mandat soit remis à une « Mademoiselle (?) », même si le facteur ne la connaît pas, ou lui connait plusieurs sœurs.

Par ailleurs il doit se produire des cas douteux pour la conscience proverbiale des facteurs des P. T. T. Par exemple, doit-il remettre le mandat d'un mandat-lettre que j'envoie à une jeune fille à l'occasion de son mariage et qui arrive *après* le passage de la dite devant M. le Maire ? elle est Madame depuis cinq minutes, légalement parlant, et ne peut plus répondre au nom *postal* de Mademoiselle. Alors ?

Que fera encore le facteur chargé de remettre le montant d'un mandat-carte adressé à *Madame* la Supérieure des Sœurs de St- X. ? Chacun sait que les religieuses ne sont généralement pas Madame... Mais peut-on écrire Mademoiselle la Supérieure etc ?

Alors, à quoi diable peut bien servir l'obligation imposée au public par la sagacité du haut P. T. T. qui a élaboré le texte des mandats-carte ???

A vous embêter une fois de plus, probablement sur une classification hypothétique du *sexe féminin* ! — [illegible]

NÉCROLOGIE

M. le Docteur RAMARONI

Dimanche, la nouvelle se répandait en ville de la mort de M. le Docteur Ramaroni, décédé après une courte maladie.

Cette brusque disparition occasionnait une profonde affliction. Le défunt était, en effet, parmi les vieilles figures bastiaises une des plus marquantes et des plus sincères.

Ses obsèques, célébrées mardi matin, ont donné lieu à une émouvante manifestation de sympathie. Une foule considérable s'y pressait parmi laquelle on remarquait les autorités civiles et militaires et toutes les notabilités bastiaises ainsi que les délégations et bannières de l'Assistance Publique, de l'Association de la Légion d'Honneur et de la Croix Rouge Bastiaise.

Le deuil était conduit par MM. Joseph Casanova, Ange Benedetti, Dominique Bianchi et Georges Camugli, beau-frère et neveux du défunt. De nombreux parents les entouraient.

MM. Joseph Orenga, administrateur de l'Hôpital civil et les docteurs Thiers, Mosnier et Orsini tenaient les cordons du poêle.

Suivant la voiture de l'Assistance publique sur laquelle avait été placée la bière, couverte de magnifiques couronnes offertes notamment par le corps médical et par la Croix Rouge Bastiaise.

En l'église Saint-Jean Baptiste, Monsieur curé-archiprêtre, donna l'absoute, en grande pompe.

Puis, le cortège s'arrêta sur le Cours [illegible] où M. le Docteur Thiers, médecin chef de l'Hôpital Civil prononça le discours suivant :

Messieurs,

[illegible]

Le Docteur Ramaroni n'est plus ! Une [illegible]

Rien n'a pu conjurer le danger : ni les soins affectueux de tous ses Confrères accourus à son chevet à la première alarme, ni l'infini tendresse d'une épouse admirable dont l'inépuisable dévouement ne s'est arrêté qu'avec le dernier souffle de celui qui en était l'objet.

Il est mort sur la brèche, on peut le dire [illegible]

Né à Bastia en avril 1849, le Docteur Ramaroni se sentit attiré de bonne heure vers les études médicales. Il est véritablement la vocation et l'avenir est venu prouver qu'il [illegible]

[illegible] primaire et, dès la Faculté de Médecine de Paris [illegible]

Muni de son diplôme de docteur, il vint, en 1876, s'installer à Bastia, sa ville natale, réalisant ainsi le rêve de toute sa jeunesse [illegible]

Tout de travail et de désintéressement [illegible]

Issu d'une famille où la probité et le devoir furent toujours de tradition, le Docteur Ramaroni a en effet honoré notre profession par une correction impeccable. Jamais il n'a fait fléchir sa dignité devant des intérêts égoïstes, estimant avec raison que dans l'exercice de notre art, le respect de soi-même ne saurait aller sans le respect de ses Confrères et des intérêts du public qui se confie à nos soins.

La mort de ce vieux Bastiais est un deuil pour sa ville natale où il était universellement connu et aimé.

La foule qui se presse derrière son cercueil trouve assez par son recueillement l'affectueuse reconnaissance qu'elle garde à celui qui durant de longues années lui a prodigué le meilleur de son dévouement.

Quant à nous ses confrères de la ville et de l'hôpital, au nom de qui j'adresse au Docteur Ramaroni le suprême adieu, nous avons conscience du vide que sa disparition creuse parmi nous. Nous sentons qu'un peu de notre patrimoine moral s'en est allé avec cette belle figure respectée de tous et entourée de l'estime générale.

Et ce sera honorer pieusement sa mémoire tout en nous honorant nous-mêmes que d'essayer de nous hausser à sa taille et de suivre le noble exemple de ses générations qui suivront.

Qu'il me soit permis en terminant de reporter ma pensée vers celle, doublement des nôtres puisque fille et femme de médecin qui pleure en silence son bonheur détruit.

Vous avez perdu, Madame, le fidèle compagnon de votre existence, l'être d'élite à qui vous aviez uni votre vie et sur lequel vous étiez heureuse et fière de vous appuyer.

Devant votre foyer à jamais brisé notre émotion est profonde et nous saluons bien bas votre douleur. Vous souffrez, cependant, en vraie femme chrétienne que vous êtes, supporter avec résignation cette dure épreuve ; vous souvenant que, du vivant de votre cher disparu, une foi commune vous animait des mêmes espérances et qu'une vie meilleure serait un défi à la justice et à la raison.

Le Petit Bastiais adresse à Mme Vve Ramaroni, à Mme Vve Belgodere et à ses enfants, à Mme Vve Dominique Camugli, à ses enfants et petits-enfants ; à Mme et M. Joseph Casanova, leurs enfants et petits enfants ; à MM. Maxime Scoffier, Ange Benedetti, Diego Portafax et à leurs familles ses sincères condoléances.

Les princes anglais vont quitter le Canada

Montréal, 7 septembre. — Le prince de Galles et le prince George ont quitté Montréal pour Québec d'où ils s'embarqueront pour l'Angleterre.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la Chronique Sportive sur le Tour de Corse Cycliste.

ECHOS

Billet Parisien

L'idée de fonder une Société des Nations qui préviendrait les conflits armés entre peuples, n'a pas attendu le vingtième siècle pour germer dans un cerveau généreux.

L'abbé de Saint-Pierre, qui mourut le 29 avril 1743, avait conçu un Projet de paix perpétuelle dans lequel il faisait appel à la bonne volonté et à l'intérêt des princes de son époque. La base de son plan était la conclusion entre les souverains d'une « grande alliance » dont le premier but consistait à les préserver des « malheurs des guerres civiles » et à leur assurer la conservation de leurs Etats.

S'étant ainsi engagés à ne plus recourir à la voie des armes, les alliés devraient établir la modalité des règlements de leurs différends futurs. Dans le projet, deux phases sont prévues : un recours d'abord à une procédure de médiation, tentée par l'assemblée générale des plénipotentiaires de l'alliance ; si la médiation échoue, les membres de l'assemblée non intéressés dans le litige s'érigent en tribunal et rendent, à la pluralité des voix, une sentence à laquelle les parties se soumettent d'avance.

Ne croirait-on pas que les conventions de Locarno ont été inspirées de ce système ?

L'abbé de Saint-Pierre avait même envisagé le désarmement des Etats, et il attendait de la réduction de leurs dépenses militaires une importante diminution des impôts dans chaque pays. Hélas ! nous n'en sommes pas encore là en 1927 !

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ce plan magnifique fut traité d'utopie et le malheureux abbé — qui par ailleurs préconisait la liberté du travail pour la classe ouvrière — fut représenté comme un constructeur de chimères.

M. Louis-Lucien Hubert nous rappelle le souvenir de cet homme aux larges vues dans son livre Au miroir du passé, au cours duquel il a tenté avec bonheur, en se cantonnant dans le domaine de la politique extérieure et de l'histoire diplomatique, de rattacher ou de comparer aux heures du présent certaines heures d'autrefois.

Gabriel BAYOZ.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui jeudi 8 septembre 1927
251 jour de l'année, 114 à venir.
Aujourd'hui : Nativité de N. D.
Demain : St-Omer

—o—

EPHEMERIDES CORSES

8 septembre 1747. — Rivarola, que les Génois, aidés de la flotte franco-espagnole commandée par un Choiseul, avaient chassé de Bastia, est poursuivi jusque dans son retranchement de Saint-Florent, par le commissaire génois à la tête d'une troupe nombreuse.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sœurs DAMIANI & C°, 23, Boulevard Paoli

—o—

TU DANSERAS SEULE !

Les originaires du Thibet considèrent la danse comme profane. Ils ont interdit à leur épouse de se livrer à des accouplements pernicieux, au bercement des instruments nasillards. Ils permettent tout au plus à leur femme d'esquisser des pas à leurs façons, mais sans cavalier.

Cette jalousie en éveil sous cette défense est assez étrange, lorsqu'on songe que les Thibétains sont polyandres, c'est-à-dire que trois ou quatre hommes n'ont qu'une seule et même épouse. Tous vivent en commun et la femme-pacha est très heureuse au milieu d'eux.

INFORMATIONS LOCALES

AU PORT

Entrées : goëlette *Gian Maria* de Trapani sur lest ; chargera charbon, brick goëlette en fer *Montegnont* de Salonique avec 175 tonnes de charbon ; le vapeur hollandais *Hos* de Gênes sur lest.

— Sorties : *Vincenzo P.*, pour Denis (Espagne) avec 200 tonnes bois rondins ; *Albertis* pour La Spezzia avec 140 tonnes bois (grosses pièces équarries et rondes) ; vapeur hollandais *Hos* pour Amsterdam avec 2500 balles lièges (200 tonnes). Malgré Negre : malgré l'encombrement de nos quais l'*Hos* a effectué son chargement en huit heures de temps.

— Attendu : Un vapeur anglais pour le 11, qui prendra un millier de fûts d'extraits de châtaigniers ; le *Cyrus* et *Doire France*, avec chargement de matières inflammables.

—o—

CABINET MEDICAL

Le Dr El. Orsini est rentré à son domicile particulier et clinique Kermaria.

—o—

LE TEMPS

Après une longue période de sécheresse les écluses célestes se sont, hier matin, ouvertes.

Pendant quelques heures, une pluie bienfaisante tomba sur la ville et la campagne.

Depuis longtemps désirée par nos agriculteurs cette ondée doit faire le plus grand bien à l'agriculture.

Dans l'après-midi, la pluie cessait et le vent balayait le ciel, mais une agréable fraîcheur subsista.

N'est-ce point d'ailleurs l'époque de la *rinfriscata* ?

—o—

AU STADE

C'est bientôt la réouverture de la saison de foot-ball. Le Stade a rouvert ses portes et nos footballers ont repris leur entraînement.

Un match aura lieu, nous dit-on, très prochainement.

—o—

LE PELERINAGE A LAVASINA

Avec les trains d'hier sont arrivés dans notre ville, de nombreux pèlerins venant de plusieurs directions pour se rendre au sanctuaire de N. D. de Lavasina.

—o—

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille, ciel très nuageux, vent nord ouest, quatre à six mètres. Visibilité : dix à vingt kilomètres. Température : 24 degrés, averse de grêles, mer modérément agitée.

Sur la Corse : ciel très nuageux, vent sud ouest, six à huit mètres. Visibilité : vingt kilomètres ; température : 25 degrés.

Avis & Communications

Sanctuaire de N. D. de Lavasina

La neuvaine préparatoire à la solennité de N. D. de Lavasina a été inaugurée le mardi 30 août avec une rare affluence de pèlerins empressés à assister dès l'aurore à la protection séculaire de notre Ile embaumée.

Les exercices se poursuivent dans le recueillement et l'enthousiasme croissant des pèlerins de plus en plus nombreux : le matin, de 4 h. 30 à 8 heures, les messes se succèdent d'heure en heure ; le soir, à 5 heures, salut du T. S. Sacrement.

Nous tenons à rappeler ici que, selon nos traditions, les exercices de la neuvaine s'achèveront dans la splendeur des cérémonies religieuses, que Mgr notre Evêque honorera vers la fin de son auguste présence.

Et donc :

Dimanche 4 septembre : messes basses à 6, 7, 8 et 9 heures. Grand' messe à 10 heures ; le soir à 5 heures, sermon et salut solennel.

Lundi 5 septembre, commencement du triduum ; le matin, messes basses de 4 h. 30 à 8 heures ; le soir, à 5 heures sermon et salut solennel.

Mardi 6, comme le jour précédent.

Mercredi 7, même programme avec en plus la traditionnelle procession aux flambeaux à 9 heures du soir.

Jeudi 8 septembre : solennité de la **Nativité de la Vierge.** Messes basses à toutes les heures. (La messe de communion générale aura lieu à 7 heures du matin). A 1 heures, messe pontificale. Dernière messe à midi...

A 4 heures du soir, procession avec la statue de la T. S. Vierge sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Rodié. La bénédiction du T. S. Sacrement sera donnée solennellement par Monseigneur.

N B. — Des confesseurs se tiendront en permanence à la disposition des fidèles qui désireront s'approcher des sacrements.

Pour la procession aux flambeaux, on pourra se procurer des cierges au sanctuaire. Les sœurs franciscaines missionnaires de Marie sont seules chargées de la vente des cierges et objets de piété au profit du Sanctuaire. Nous prévenons les personnes qu'elles pourront s'adresser aux sœurs à la porte de l'église.

(Les prédications du triduum seront assurées par le R. P. Séraphin des Franciscains d'Avignon, [illegible] de Saint Bernardin et Prévost).

Les Corses auront à cœur de rendre à N. D. de Lavasina, la semaine de miracles, leur [illegible] l'image miraculeuse qui leurs ancêtres ont de tous temps acclamée, aimée !

République de Monserrato

Les citoyens de la République de Monserrato sont priés de se réunir le jeudi 8 septembre à 8 h. 30 à l'Elysée Monserratique.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Jeudi 8 septembre à 8 h. 45 : Réouverture. Au programme : Gida cinématographique, Gaumont-Journal (Championnat de France Cycliste, la Mode, les costumes) ; deux films comiques : **Il était un petit navire** ; **Le Petit Veinard** : Paramount présente Nathalie Kovanko et Nita Naldi dans **Arènes Sanglantes**, d'après le célèbre roman de Blasco Ibanez.

Prix des places : Réservées : 3 frs ; Fauteuils : 3 fr. 5 ; Secondes : 1 fr. 50.

Au prochain programme : Une superproduction dramatique unique : **Le Bruit blessé.**

FEMINA CINEMA. — Matinée à 2 heures, même programme.

En soirée à 8 h. 45 : **Ce gaz, ce gaz !** comique : **Le roi du turf**, grand film hippique interprété par Clair d'Windsor et Frank Keenan (Film Gaumont-Métro).

Irritation de la Peau

La Pommade Cadum calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau, et assure des nuits de sommeil paisible aux personnes souffrant depuis des années d'affections cutanées. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, crevasses, teigne, coupures.

ESSENCE POUDRE SAVON LOTION

L.T. PIVER

FÉTICHE

Chaussures Henry

ACTUELLEMENT MOINS CHER QU'EN FABRIQUE

Boulevard Paoli — BASTIA

N° 35 Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Hélène s'avança plus près encore du jeune homme pour chasser ce souvenir et vint appuyer ses mains sur les revers de sa vareuse. Elle semblait vouloir se mirer dans ses pupilles et elle concentrait dans ses propres yeux tout son pouvoir de séduction.

— Amis, vraiment, susurra-t-elle, amis pour toujours ? Amis malgré la calomnie et l'envie ?

Le jeune homme se sentit vaincu par le contact et le parfum de cette femme. Le souvenir des rives du fleuve et des journées heureuses que lui donnait Celinda se dissipa. Quelque chose en lui voulut résister encore à cet entraînement. Dans sa mémoire passa le souvenir des Estables hérissés de roseaux. [illegible] Mais quand ses doigts touchèrent cet épiderme de femme, il se sentit défaillir et ses mains pressèrent celles de la marquise en une voluptueuse caresse. Alors, comme les yeux d'Hélène semblaient implorer une réponse aux questions qu'elle venait de poser, il dit « oui » de la tête.

A partir de ce jour, Watson seul accompagna la femme de Torrebianca dans ses promenades à cheval. Devant l'ancienne maison de Pirovani, un métis chargé de soigner les montures de l'entrepreneur tenait par la bride une jument blanche portant un harnachement féminin. Richard arrivait à cheval ; Hélène apparaissait au sommet du perron en costume d'amazone et au même instant l'entrepreneur entrait dans la rue comme si, dissimulé, il eût attendu jusque-là l'occasion de se montrer.

Il était lui aussi à *cheval*, mais « madame la marquise » éludait sa compagnie.

— Allez à vos affaires, monsieur Pirovani. Mon mari affirme que vous les négligez beaucoup, et cela me fait de la peine... Monsieur Watson qui est maintenant plus libre m'accompagnera.

L'Italien finissait par accepter avec une certaine reconnaissance ces paroles. Comme cette femme s'intéressait à ses affaires ! Elle ne pouvait guère manifester plus clairement la sympathie qu'elle éprouvait pour tout ce qui touchait à sa personne. D'ailleurs Watson était un compagnon qui ne pouvait pas exciter de jalousie, car tout le monde dans le pays le considérait comme le fiancé de la fille de Rojas... Il se résignait enfin, bien que de mauvaise grâce à s'en aller visiter les travaux de la digue.

Parfois, quand Hélène était déjà en selle, Canterac se présentait lui aussi à cheval pour l'accompagner. Mais Hélène lui faisait de sa cravache de petits signes de refus.

— Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je ne voulais pas d'autre compagnon que mister Watson, lui répondit-elle un jour. Pour vous, capitaine, continuez à préparer cette énorme et mystérieuse surprise que vous me réservez.

Canterac vit les deux cavaliers s'éloigner et quoiqu'il ressentit une soudaine irritation chaque fois qu'Hélène le repoussait, il s'efforça de se surmonter et se dirigea vers la maison de Moreno.

L'employé lisait un roman près de sa fenêtre et, apercevant Canterac, il s'accouda sur l'embrasure pour lui rendre compte de l'avancement des travaux :

— Nous employons pour construire ce parc près de deux cents hommes et quarante charrettes.

L'ingénieur écouta sans descendre de cheval les explications que Moreno lui donnait de sa fenêtre.

— J'ai enlevé ces hommes à Pirovani en leur offrant double salaire. De plus, j'ai raflé toutes les charrettes que l'Italien avait louées et toutes celles de Fort Sarmiento. Tout cela retardera un peu les travaux du barrage, mais chacun de votre côté vous tâcherez ensuite de regagner le temps perdu.

Les ouvriers travaillaient à cinq lieues de là, vers l'aval, dans un endroit assez marécageux où les crues avaient fait surgir un bois où dominaient les peupliers. Ils écartaient la terre au pied des troncs et mettaient à découvert les racines pour les trancher au milieu ; ils faisaient alors pencher l'arbre et le couchaient sur un char à bœufs qui s'avançait lentement le long de la rive et qui mettait un jour entier pour apporter sa charge à la Presa.

— C'est un travail long et difficile, dit Moreno. J'ai poussé jusque-là hier pour tout voir par moi-même et je vous assure que nos hommes gagnent bien leur argent.

Près de la Presa, dans une plaine une, voisine du fleuve, d'autres ouvriers creusaient des trous dans le sol. Quand les charrettes apportaient les arbres, il les redressaient et les plantaient dans les trous puis ils entassaient tout autour de la terre pour les maintenir droits.

— Ce sont des arbres hauts seulement de quelques mètres, mais ils feront un effet extraordinaire dans ce désert où on n'en trouve aucun à leur comparer. Soyez sûr, capitaine, que ce sera une surprise peu commune. L'Italien sera bien forcé d'en convenir.

Canterac eut en entendant ces derniers mots un sourire de satisfaction.

— Vous viendrez à bout de tous vos billets de banque, continua Moreno, il pourrait même arriver qu'avant la fin l'argent nous manque un peu, mais vous avez votre part... Il est vrai que ce parc ne vous occasionnera pas de nouveaux frais car le lendemain peut-être de la fête les arbres seront desséchés et morts.

Et l'employé se mit à rire devant l'énormité de ces dépenses inutiles ; il admirait et plaignait l'ingénieur tout à la fois.

Cependant, Hélène et Watson chevauchaient lentement sur la berge du fleuve. Elle lui tenait la main et lui sortait affectueusement, d'un air maternel.

— Je m'aperçois, Richard, d'après ce que vous me dites, que Robledo dirige tout ici et que vous êtes un peu comme son employé... Je ne devrais pas m'occuper de vos affaires, mais tout ce qui vous concerne m'inspire tant d'intérêt... Je ne dis pas que l'Espagnol commette des indélicatesses en répartissant les bénéfices : certes non, Robledo est un homme correct, mais il abuse un peu des avantages que lui donne son âge. Il faut vous émanciper de cette tutelle si vous voulez monter jusqu'où vous pouvez prétendre, seul et sans tuteurs.

Richard avait défendu son associé en entendant les premières insinuations ; mais le conseil d'Hélène le rendit pensif et préoccupé ; il le reçut sans un mot de protestation.

Tandis qu'ils causaient, bercés doucement par le pas lent de leurs chevaux, un cavalier, au fond de la plaine, apparut puis se dissimula à plusieurs reprises, suivant la rive du fleuve pour pénétrer dans les dunes de sable que les inondations avaient laissées à l'intérieur des terres. Ce cavalier qui s'approchait puis s'éloignait d'un galop capricieux était Celinda Rojas.

Hélène remarqua la première ces évolutions et elle sourit d'un air moqueur.

— Je crois qu'on vous cherche, dit-elle à Richard.

Celui-ci regarda dans la direction qu'elle indiquait et reconnaissant l'amazone ne put cacher un certain trouble.

— C'est mademoiselle Rojas, répondit-il en rougissant légèrement. C'est une enfant et nous sommes assez bons amis. Elle est notre sœur comme une petite sœur ou pour mieux dire, comme un camarade. N'allez pas vous imaginer...

La Torrebianca qui souriait ironiquement et feignait de ne pas croire à ses protestations lui dit avec une froideur qui l'attrista :

— Allez la saluer pour qu'elle ne vous importune plus de sa surveillance et venez me rejoindre.

Après avoir lancé ces mots d'un ton impératif elle mit son cheval au trot vers l'intérieur des terres, foulant les roseaux qui craquaient en se brisant comme du bois sec.

Aussitôt Celinda cessa d'évoluer dans le lointain et elle courut ventre à terre au-devant de Richard. Quand elle fut près de lui, elle le menaça du doigt et imitant l'expression sévère d'un précepteur qui réprimande un élève. Puis elle dit avec une gravité comique :

— Ne vous ai-je pas dit plus de cent fois, mister Watson, que je ne voulais pas vous voir avec cette femme-là ? Je passe maintenant des jours entiers à courir la campagne inutilement et si j'arrive enfin à rencontrer monsieur, je le trouve toujours en mauvaise compagnie.

Mais Watson n'était plus le même homme ; il ne rit pas de cette feinte colère. Au contraire, il parut froissé par le ton plaisant qu'elle avait pris, et il répondit sèchement :

— Je puis aller avec qui il me plaît, mademoiselle. Il n'existe entre nous qu'une bonne amitié malgré ce que trop de gens supposent à tort. Vous n'êtes pas ma fiancée et je n'ai aucune raison de rompre avec mes relations pour obéir à vos caprices.

Celinda demeura stupéfaite et Richard en profita pour s'éloigner en saluant sèchement, dans la direction qu'avait prise Hélène.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'activité fasciste sur la frontière franco-italienne

Nice, 7 septembre. — (De notre correspondant particulier). — *La France de Nice et du Sud Est* reproduit une longue enquête sur le prétendu regain ou du moins la réalisation continue du plan d'activité des fascistes sur notre territoire.

Elle relève que Breil, enfoncé dans le territoire italien, constitue une porte ouverte dans notre frontière. En effet, la route de Vintimille à Saint Dalmas de Tende traverse cette poche sur seize kilomètres.

Les nationaux italiens sont obligés de franchir la frontière de France. Chaque fois, des douaniers français accompagnent les automobilistes étrangers sur tout le parcours français.

Or, grâce à la complaisance du receveur des douanes, de nombreux Italiens munis d'un mot de recommandation de ce fonctionnaire sympathisant, circulent sans se soumettre aux formalités d'usage.

La France de Nice et du Sud-Est qui signale ce fait, envisage les conséquences funestes de cette défaillance : introduction d'indésirables, constitution de dépôts d'armes grâce à la contrebande.

Si on considère la carte, on remarque, en effet, que la route nationale venant de Nice par l'Escarène et Sospel débouche à Breil sur la route de Saint Dalmas à Vintimille et possède un embranchement sur Menton.

Cette porte ouverte est complétée par le téléphone italien installé près de Breil sur le flanc du mont Arnette pour le service fallacieux du régime hydroélectrique de la Roya.

Ce poste téléphonique est indépendant du bureau de poste français et est tenu par un fonctionnaire italien assisté d'un français. Il constitue un poste de renseignements pour le gouvernement fasciste d'autant plus que l'autorité militaire française renforce la position stratégique de Breil par des travaux exécutés par le génie et il est question d'y installer un bataillon complet.

La France souligne l'importance du danger sans surenchérir sur les révélations de notre confrère et réveiller des susceptibilités. Il nous est permis de relever que les fascistes poursuivent leurs exploits.

C'est ainsi qu'à Saint Sauveur sur Tinée, au quartier de la Pierre Blanche, quatre fascistes ont arrêté nuitamment M. Richier avant en une grange incendiée en territoire italien et avant dénoncé une plainte auprès des autorités italiennes qui n'ont pas encore rendu de jugement.

R. Garibaldi à Nice ?

Et maintenant pour ne pas être en reste l'écho de la présence à Nice de Ricciotti le d'information, notre confrère se fait Garibaldi qui, délaissant son nouveau commerce, serait revenu voir ses amis à la barbe de la police aux abois.

A l'"Officiel"

Paris, 7 septembre. — Le *Journal Officiel* publiera demain un décret autorisant les chemins de fer d'Alsace-Lorraine à émettre un emprunt.

De même que l'emprunt de 75 millions de francs suisses réalisé précédemment, le nouvel emprunt est destiné à permettre le remboursement au Trésor du solde des avances qu'il a consenties au réseau pour la couverture des dépenses d'établissement des charges d'emprunt, de l'augmentation de la dette publique.

L'emprunt sera émis au pair au taux de 6 p. cent. Les emprunts des chemins de fer d'Alsace-Lorraine comportaient un taux nominal de 7 p. cent et avaient été émis au-dessous du pair à des prix qui s'élevèrent progressivement de 94 à 97 frances.

L'auteur du déraillement de Tours est arrêté

Niort, 7 septembre. — Le déraillement du rapide Côte d'Argent survenu à Tours ces jours derniers est bien le fait d'un attentat criminel.

L'enquête de la Sûreté Générale a amené l'arrestation de l'auteur du sabotage qui a fait des aveux complets. Il a été arrêté à Parthenay (Deux Sèvres).

C'est un nommé Claudius Ladger, manœuvre, interdit de séjour, ayant subi déjà de nombreuses condamnations. Il a été mis à la disposition du Parquet de Niort.

Une terrasse cède : un mort

Saint Raphaël, 7 septembre. — Hier soir, le baron Edgard de Marcay, frère de M. Edmond de Marcay, directeur du Grand Casino, était monté sur la terrasse de l'établissement, lorsque le plafond a cédé.

Le malheureux a fait une chute de dix mètres.

Le personnel est accouru, mais le baron a expiré peu après. Il était âgé de 59 ans.

Mangés par des chacals

Casablanca, 7 septembre. — Deux indigènes et une femme se rendant à Kenifra ont été assaillis par des rôdeurs dans la haute vallée de Lagoumous.

Leurs corps ont été dévorés par les chacals.

D'après la rumeur publique, ils auraient été simplement blessés par des terribles carnivores qui pullulent actuellement au Maroc.

La thèse turque a prévalu dans l'affaire du 'Lotus'

La Haye, 7 septembre. — Le jugement dans l'affaire du *Lotus* a été rendu aujourd'hui.

La Cour s'est partagée pour les deux thèses : six voix pour la thèse française et six pour la thèse turque. Le président ayant voix double et ayant voté contre la France, cette dernière est ainsi condamnée.

L'odyssée de Bertaud

Dernières nouvelles

Le dernier signalement de l'*Old Glory* a été enregistré à 570 kilomètres à l'est de Saint-Jean.

Lloyd Bertaud était accompagné dans son raid par James de Witt Hill, également pilote de la poste aérienne et qui devait servir surtout de navigateur et d'un citoyen de New-York, Philippe Payne.

A bord de l'"Old Glory"

La poste de T. S. F. emporté par l'*Old Glory* travaille sur une longueur d'onde de 600 mètres. Il y a également à bord, un projecteur et un pistolet lance-fusées, ainsi qu'un rideau pouvant par un temps modéré, porter une charge de 1.000 kilos.

Les aviateurs ont également à bord un petit appareil pour distiller l'eau.

On peut donc espérer, à moins d'une chute brutale dans l'Océan, que les aviateurs pourront se maintenir à la surface jusqu'à l'arrivée des secours.

Les vivres, comprenant de la soupe aux compagnons avaient été choisis avec le plus grand soin, afin d'assurer à chacun des voyageurs, 2.300 calories par 24 heures pendant les deux jours que devait durer le raid.

Les vivres, comprenant de la soupe de pois, du jus d'orange, du pain de seigle, des sandwiches de roastbeef et de poulet, du saucisson, du foie gras, des œufs durs, des dattes farcies, du café, des tablettes de cacao et de la gomme à mâcher.

De plus des vivres militaires de réserve avaient été pris à bord, en cas de besoin.

Des nouvelles directes

Le *Pensylvania* est allé à toute vitesse à l'endroit de l'Atlantique d'où les appels de S. O. S. ont été lancés, mais sur le point indiqué et sur un parcours circulaire de trente milles, il n'a rien découvert concernant l'*Old Glory*.

Le *Pensylvania* s'est dirigé ensuite vers l'est, dans la direction du Cap Race, à l'endroit où le transatlantique *California* avait aperçu pour la dernière fois l'aéroplane avant ses appels de secours.

Recherches en mer

New York, 7 septembre. — On annonce que le *Pensylvania* a reçu des nouvelles directes des aviateurs qui sont encore sur l'eau, sans qu'il soit possible de préciser si c'est à bord de l'*Old Glory* ou de leur radeau.

Le *Pensylvania* qui connaît maintenant la position exacte des aviateurs, espère arriver sur les lieux avant la tombée de la nuit.

Pas de nouvelles

A 23 heures, aucune nouvelle n'était parvenue à Paris concernant le sort de l'aviateur Bertaud et de ses compagnons.

Pour l'arrivée de l'American Legion

Paris, 7 septembre. — Cet après-midi M. Sarraut, ministre de l'Intérieur, a eu avec M. Chiappe, préfet de police, M. Guichard, directeur de la police municipale, une conférence au sujet des précautions à prendre et des mesures de police à organiser en vue de la réception de l'American Légion de Paris.

La Coupe Bréguet

Le Bourget, 7 septembre. — Le lieutenant Bart, effectuant un deuxième circuit de la Coupe Bréguet, est parti du Bourget à 13 h. 31. Il est passé à Dijon à 15 h. 55 et a atterri au Bourget à 18 h. 41 avant réalisé une vitesse moyenne horaire de 195 kms 000.

Une auto dans un fossé

Moulins, 7 septembre. — Une automobile occupée par le Comte de la Chaussée, sa femme et deux de leurs amis, s'est jeté dans un fossé à la suite de la rupture d'la direction.

Les examens dans la Marine

Paris, 7 septembre. — Il est rappelé aux jeunes gens se destinant à l'Ecole Navale que le programme des connaissances exigées pour l'admission à cet école est modifié pour le concours de 1928.

Le nouveau programme a été publié au bulletin officiel de la Marine du 20 février et à titre de mesure transitoire les candidats refusés à la limite d'âge au concours de 1927 sont autorisés à se présenter au concours avec le nouveau programme.

M. Georges Leygues, ministre de la Marine, a fixé à 110, le nombre des candidats admis l'année prochaine.

Parallèlement, pour alimenter le corps des ingénieurs mécaniciens qui ont la tâche de conduire les puissants appareils moteurs de nos nouveaux bâtiments, le ministre a fixé à 41 le nombre d'élèves admis en 1927 à l'école d'ingénieurs mécaniciens. En 1926, il n'y eut que 30 admis.

Quel sera le sort du projet polonais de non-agresssion

Une grande affluence continue à suivre les travaux de l'Assemblée de la Société des Nations.

Ce matin encore, un nombreux public se pressait dans les tribunes. L'intervention dans la séance de mardi après-midi du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et les négociations qui se poursuivent au sujet de la proposition polonaise étaient le sujet de toutes les conversations.

On s'attendait à de nouvelles manifestations à la tribune de l'Assemblée, de la volonté qui s'affirme de plus en plus de placer chaque pays devant ses responsabilités relativement au problème de la sécurité et du désarmement.

L'attente n'a pas été déçue.

Tour à tour, les principaux représentants des états baltes et le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Loefgren, sont venus dire ce qu'ils pensaient de l'action assez effacée du Conseil au cours de l'année écoulée, du danger que les conversations particulières érigées en système entre quelques ministres, pouvaient faire courir à l'autorité médiatrice du Conseil et de la nécessité d'une organisation de sécurité en Europe.

Ce matin a eu donc pour résultat très net, de renforcer la profonde impression produite hier soir par le discours du ministre néerlandais Van Blockland.

Certaines critiques correctement formulées obligeront sans doute ceux à qui elles étaient adressées de s'expliquer nettement.

La Belgique, état rééligible

La séance a débuté par la lecture de la lettre du premier délégué de la Belgique, M. Vandervelde, annonçant que la Belgique formulait officiellement la demande d'attribuer à la Belgique, la qualité d'Etat rééligible au Conseil.

L'Assemblée sera invitée à se prononcer à ce sujet dans une séance ultérieure et dont la date n'a pas encore été fixée.

Il ne semble pas que la demande de la Belgique doive rencontrer une sérieuse opposition.

Le bruit avait couru que l'Italie n'était pas favorable à cette demande. Ce bruit a été ultérieurement démenti.

La discussion sur le rapport sur l'activité du Conseil et des organismes de la Société des Nations a débuté par un intéressant discours de M. Erich, ancien président du Conseil finlandais, qui a enregistré les résultats obtenus jusqu'ici par la discussion du projet finlandais, relatif à l'assistance financière en faveur de l'Etat qui serait victime d'une agression.

M. Erich a insisté pour la prompte reprise des travaux de la Commission de désarmement.

M. Erich a appuyé ouvertement la proposition de son collègue des Pays-Bas, en affirmant que le moment était venu de reprendre sérieusement l'examen des grandes idées directrices du pacte, en faveur de l'établissement de la sécurité.

Le ministre des Affaires étrangères de Lettonie, M. Cielens a parlé dans le même sens.

Le discours de M. Loefgren

Puis M. Loefgren, ministre des Affaires étrangères de Suède a prononcé un discours qui a fait une forte impression où il a rappelé que la passivité apparente qui a caractérisé son œuvre politique, au cours de l'année n'avait pas manqué de faire naître un certain sentiment de désillusion.

La Société des Nations ne doit rien négliger pour inspirer la confiance la plus absolue en sa volonté, en son pouvoir, non seulement d'organiser la paix, mais de maîtriser les difficultés aigues qui peuvent surgir.

M. Loefgren réclame un programme de principe fondamental pour la conduite de la politique des organismes de la Société des Nations.

Il insiste particulièrement sur la procédure médiatrice centrale de la Société des Nations qui doit être séparée du domaine et qui, par le pacte et les traités particuliers, a été réservée à l'arbitrage.

Au surplus, M. Loefgren appuie également les idées défendues par son collègue, ministre finlandais des Affaires étrangères. Il pense qu'il convient aussi d'appliquer efficacement et strictement les résultats de la conférence économique pour assurer de plus en plus une collaboration loyale entre les Etats et la pacification de l'Europe.

Le projet de M. Sokal

Pendant que les orateurs se succédaient à la tribune, M. Sokal, continuait à défendre le projet polonais et des discussions très animées s'engageaient dans les couloirs.

On vit ainsi M. Sokal soumettre ce matin le texte qui pouvait servir de base à l'accord définitif à M. Briand, à M. Chamberlain et à M. Stresemann.

Celui-ci a promis d'examiner attentivement la proposition polonaise.

La discussion qui doit s'engager à ce sujet à l'Assemblée l'aurait même décidé à envisager le renvoi éventuel d'un jour, de son départ momentané qui devait avoir lieu vendredi soir.

Ce que disent les Journaux de Paris

Sur le protocole de Genève, M. Sauerwein du *Matin* dit : « Il faut dire que parmi les grandes puissances, on fait des distinctions.

« Les yeux se tournent vers M. Chamberlain, avec une certaine rancune contre son pays, rancune que cet honorable gentleman, ne mérite pas personnellement en rien.

« Pourquoi ? C'est qu'on sait par la lettre de Lord Cecil que tous les gouvernements anglais qui disposent de l'influence maximum au secrétariat de la Société des Nations, ne cherchent jusqu'ici qu'à entraver le développement logique de la Société. »

Le Petit Journal analyse brièvement le discours de M. Bollaerts, délégué hollandais, qui porte tout entier sur le désarmement matériel.

« Il est dominé par le désarmement moral et pour l'obtenir, il faut que les peuples et que les gouvernements unissent leurs efforts d'un élan irrésistible. »

« La proposition hollandaise sera peut-être repoussée, mais il y aura débat et il faudra bien que M. Chamberlain s'explique, dit M. Henry Bardé, dans l'*Œuvre*.

« Sir Austen Chamberlain devra s'expliquer. Une fois encore, nous aurons connu avant le départ de M. Stresemann, qui doit se rendre à un Conseil des ministres, vendredi, puis reviendra, l'opinion allemande.

« Le ministre des Affaires étrangères du Reich rappellera en effet à ceux qui voudraient enterrer comme le protocole de 1924, le problème du désarmement, que le désarmement de l'Allemagne n'a été prescrit qu'en préface au désarmement général.

« La victoire nous a valu des droits et aussi des devoirs dont celui de veiller à la sécurité polonaise, qui n'est pas pour nous une œuvre de dilettante.

« Nous avons, en 1919, créé les solidarités défensives. Il nous est interdit d'assister tranquillement à la rupture de ces solidarités.

« Laisser s'opérer la destruction de cet état de choses, serait laisser sans défense une cause que nous nous sommes engagés à défendre devant le tribunal des Nations. »

Cycliste écrasé par un car

Nice, 7 septembre. — Route de la Corniche, un car de la maison Chrétien a écrasé un cycliste, M. Piacenza, âgé de 40 ans, qui regagnait le quartier d'Aygnebonnes.

La mort a été instantanée.

L'ex-impératrice Zita malade

Saint-Sébastien, 7 septembre. — Le roi et la reine d'Espagne sont allés à Lequeitio, visiter l'ex-impératrice Zita, légèrement malade.

Un agent tue un malfaiteur

Paris, 7 septembre. — Ce soir, à Charenton, un agent a tué un malfaiteur qui, sur le point d'être arrêté avait tenté d'opposer de la résistance à la force publique.

Médacts ajourne son départ

Bruxelles, 7 septembre. — A cause du mauvais temps, les aviateurs belges Medaets et Verhaegen ne sont pas partis aujourd'hui pour le Congo.

La succession du roi Ferdinand

Paris, 7 septembre. — Le prince Carol a désigné un procureur spécial pour le représenter dans le partage de la succession du roi Ferdinand devant la Cour d'appel de Bucarest.

Dans les milieux allemands

Berlin, 8 septembre. — Les milieux politiques allemands ne croient pas que le point de vue que le délégué hollandais a exposé à Genève ait des chances de succès, notamment concernant les modifications de l'article 15 du pacte de la S. D. N.

Ces chances paraissent d'autant plus faibles que la Grande Bretagne est hostile à toute modification.

L'U.R.S.S. et la Chine

Moscou, 7 septembre. — Mme Sun Yat Sen et Eugène Chen sont rentrés à Moscou.

Mme Sun Yat Sen a déclaré au cours de la réception qui lui a été réservée que les liens unissant les révolutionnaires chinois aux éléments révolutionnaires de l'U. R. S. S. étaient indissolubles.

Le Sir John Carling est parti pour Londres

New-York, 7 septembre. — Le monoplan *Sir John Carling* a quitté Terre-Neuve cet après midi à 15 heures à destination de Londres.

Des bagarres dans l'Inde

Londres, 7 septembre. — De nouvelles bagarres se sont produites hier entre Hindous et musulmans à Nagpour. Plusieurs incendies ont été allumés. Un certain nombre de combattants ont été tués ou blessés.

Ce matin, deux meurtres ont été commis malgré la vigilance des forces armées qui gardent la plus grande partie de la ville.

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

CERVIONE. — *La fête du 28 août.* — La journée du 28 août a été marquée par une fort agréable diversion à la monotonie de nos dimanches. Elle a été entièrement consacrée au relèvement de « La Cervionaise », société de Secours mutuels. M. Simon Pierre Mosca, son distingué Président et ses collaborateurs du bureau se sont proposés de ranimer et de vivifier cette société après une interruption de plusieurs années imposée par la guerre. A cette œuvre, M. Antoine-Jean Laurent, connu dans les milieux tunisiens pour un organisateur éclairé doublé d'un véritable artiste, a bien voulu apporter son précieux concours. Grâce à lui et aux jeunes gens qui l'ont aidé de leur talent, le succès de cette journée a dépassé les plus belles espérances.

Dans la matinée, Mlles Virgitti, Pinelli, Massoni, Minighetti décorent les passants, très aimable manière de les amener à verser leur obole dans les bourses en taffetas rose.

Dans l'après-midi, la cour de l'ancien Séminaire, bien aménagée, remplace avantageusement par un jour d'août, la plus belle salle de théâtre.

M. Laurent, principalement secondé par M. Edouard Virgitti, lui donne un air de fête. Dans le fond, la scène se dresse déjà, ornée de drapeaux et de feuillages. Elle se détache coquettement sur le vert sombre des orangers. Des bancs, des chaises, des fauteuils soigneusement disposés attendent les spectateurs. Ceux-ci arrivent nombreux, Cervionais et Cervionais affluent. Le bruit ininterrompu des moteurs annonce l'arrivée de plusieurs autos qui amènent sur la Traverse des groupes charmants partis des communes voisines, d'Alesani, d'Orezza, de la Casinca, de Bastia.

A 17 heures, six cents personnes environ ont pris place. Sous les rayons du soleil couchant que tamise le feuillage des orangers les toilettes de soie flottent délicieusement à la vue de leurs délicats reflets.

Enfin une brise providentielle vient caresser les visages des assistants qui sourient au charme de cette fraîcheur inespérée.

Soudain, les Nas, venus pour rehausser la fête, ouvrent la séance par un jazz que la foule applaudit avec enthousiasme. Puis le rideau se lève. Dans « La Paix chez soi », Mlle M. T. Virgitti par sa belle sincérité d'accent et M. Guerrini par sa verve amusante, soulèvent des applaudissements nourris et répétés. C'est à regret qu'on voit tomber le rideau. Heureusement, les Nas sont là et font entendre de nouveau leurs notes les plus gaies.

Mais on annonce une seconde pièce : « La lettre chargée ». MM. Micheli et Franciosi, par le naturel qu'ils apportent à l'accomplissement de leurs rôles sont chaleureusement applaudis.

A l'entr'acte, M. Jean Pinelli chante de sa voix harmonieuse deux jolies romances. M. Guerrini lui succède et s'attire les ovations de la foule par ses monologues particulièrement comiques.

La séance se termine par « Le gendarme est sans pitié » au cours de laquelle M. Laurent remplit avec maîtrise le rôle de magistrat, M. Brandi C. J. celui du gendarme offensé et où l'on revoit avec plaisir M. Micheli.

C'est fini. Les spectateurs qu'une musique entraînante accompagne se retirent satisfaits.

A 21 heures, ils se rendent dans les vastes salles de la Maison commune où un grand bal doit avoir lieu et où est installé un buffet bien assorti. Les autos amènent encore des danseurs.

Les Nas, sous l'habile direction de M. Gatti, jouent les plus jolies danses. Plus de cent cinquante couples se forment et tournent tallégrement. Les heures passent, la plupart des danseurs et même des plus âgés, tiennent bon jusqu'au matin. A cinq heures, il faut bien se séparer.

La journée du 28 août, dont les habitants de Cervione se souviendront longtemps avec plaisir, a été fructueuse pour « La Cervionaise ».

Nous adressons nos sincères félicitations à MM. Laurent, Mosca et tous leurs collaborateurs.

MAKIA

BORGO. — *L'élection au Conseil Général.* — M. Marcochi Augustin, du canton de Borgo, retire sa candidature à l'élection d'un Conseiller Général.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.66

Au port. — Le vapeur « Oudida », courrier direct d'Ajaccio-Tunis est parti pour ce dernier port lundi 5 septembre à midi avec 384 passagers.

Parmi les compatriotes rentrant en Tunisie, nous avons relevé le nom de notre ami M. Casalta, juge au tribunal de première instance de Sousse.

— Le vapeur « Corte II » est parti samedi soir à 7 heures pour Marseille avec 600 passagers et 98 tonnes de marchandises.

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal d'Ajaccio s'est réuni lundi à 17 heures sous la présidence de M. le Maire Paoli. La séance a été exclusivement consacrée à l'examen du cahier des charges du collège Fesch.

Le canal de la Gravona. — M. L. Ramaroni, ancien président du tribunal de Commerce, convoque les abonnés domestiques et agricoles du canal de la Gravona à une réunion qui aura lieu dimanche 11 septembre à 10 heures du matin, salle de la justice de paix, à la Mairie.

Un roman sur la Corse. — A l'*Echo de Paris* parait en ce moment, en feuilleton, un roman de M. Emile Bizet, l'éminent professeur à l'université d'Aix-Marseille, si connu à Bastia et à Ajaccio. Ce roman qui est intitulé : « Le dernier vol de l'Aigle » se déroule en grande partie en Corse et l'intrigue, toute moderne, se développe autour des cendres de l'Aigle.

Les vendanges. — Comme à regret, dans l'attente d'une ondée bienfaisante qui n'est malheureusement pas venue, les vignerons ont commencé les vendanges dans les parties basses du territoire sienien. Les raisins de tables sont, néanmoins, beaux ; mais les raisins de cuve laissent beaucoup à désirer.

Aviation. — L'appareil piloté par Pons est arrivé de Tunis le 5 septembre à 12 h. 30 et est reparti pour Antibes à 13 h. 30 avec 3 passagers.

Spectacles. — Ajaccio Cinéma : Zaïda et les devoyés. Cinéma Napoléon : Galant contre Galant.

A la Préfecture. — Un concours pour un emploi de rédacteur à la préfecture de la Corse, a été ouvert lundi dernier 5 septembre. Les épreuves écrites sont terminées. Les épreuves orales ont commencé depuis le 6 septembre après-midi. Il y a six concurrents.

EVISA. — *L'eau potable.* — Nous sommes heureux de constater que les travaux d'adduction d'eau potable confiés. Il y a quelques semaines à peine, de gré à gré, à M. Fucilo, entrepreneur, sont en voie de rapide exécution. La principale tranchée est déjà ouverte sur presque toute sa longueur.

D'autre part, M. Carrez, entrepreneur, qui a obtenu par la même occasion l'entreprise des travaux d'irrigation de l'Aitone se met en mesure de commencer sous peu l'important travail qui lui incombe.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 35

VEZZANI. — La campagne électorale bat son plein à Vezzani. Des élections au Conseil général et municipales doivent avoir lieu le même jour, le 11 septembre. La réélection de M. Giacobbi, avocat, étant assurée d'avance, les efforts des deux parties sont concentrés autour de l'élection municipale. M. Grisoni, ancien conseiller général, ne pouvant reconquérir son siège à l'assemblée départementale se contenterait de conserver une modeste place de conseiller municipal dans la liste patronnée par M. Vincent Luciani maire, conseiller général d'Omessa. Mais les électeurs de Vezzani qui l'ont subi pendant près de trente ans semblent décidés à le rejeter complètement et l'éloigner pour toujours des affaires politiques de la commune et du canton.

SARTÈNE

PORTOVECCHIO. — *Après l'incendie.* — On a eu le regret d'apprendre qu'un camion automobile de fort tonnage chargé de 7 tonnes de foin a été surpris par l'incendie du 25 août, survenant avec une rapidité foudroyante sur une route de la région. Il appartenait à un petit entrepreneur de bois qui de ce fait, se trouve privé de son principal instrument de travail.

AVIS DE DÉCÈS

CASTELLO DI ROSTINO (FRASSO)

Mlle Madeleine Caporossi ; M. et Mme Jean François Caporossi et leurs enfants de Bella Vista (Brésil). M. et Mme Fabien Caporossi et leurs enfants de Poconé (Brésil) ; M. et Mme Pierre Jean Palmieri, de Morosaglia et leurs enfants ; M. et Mme Michel Biancardini et leurs enfants de Birkaven (Algérie) ; M. Simon Simonetti de Lento ; Mlle Angèle Caporossi ; Mme et M. Paul Valentini, sous-préfet de Rochechouart (Haute Vienne) et leurs enfants ; Mme et M. Michel Palmieri et leurs enfants ; M. et Mme Pierre Biancardini et leurs enfants ; M. et Mme Don Jean Biancardini et leur fille ; M. et Mme Bernard Biancardini ; M. Joseph Antoine Simonetti ; Mme et M. Mazzoni, Greffier de paix à Lento ; Mme Vve Fabien Simonetti et ses enfants ; Mme Vve Paul Félix Palerini et ses enfants ;

Les familles Simonetti, Orsoni, Colombani de Bastia, Poletti, Bernardi, Decori, Demartini, Casta et Caporossi ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Don-Jean CAPOROSSI
Née SIMONETTI

leur mère, sœur, belle-mère, grand mère, arrière grand mère, tante, cousine germaine et alliée décédée à Frasso (Castello di Rostino) le 5 septembre 1927 à l'âge de 83 ans, munie de tous les sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu à Frasso le mercredi 7 septembre 1927 dans le caveau de la famille.

Priez pour Elle !

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emploi et Objets perdus : 5 fr. 20 le mot (minimum 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 3 fr.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal joint lire à un supplément de 3 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE, 140 chèvres. S'adresser à M. Paoli Camille, à Cervione.

ON DEMANDE employé pour chantiers Lucchetti.

ON ACHETERAIT carter de voiture Fiat M 2 d'occasion en bon état. S'adresser à J. Lucchetti, 45, Bd Paoli, Bastia.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

BOURSE DE PARIS du 7 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5 % 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1921	[illegible]	[illegible]
— — 1926	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1910	[illegible]	[illegible]
— 1912	[illegible]	[illegible]
— 1919	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
Terme		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Suez Civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Sat.	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits Ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchacca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaita	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant	cours préc.	cours du j.
Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. Ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— — Mexicain	[illegible]	[illegible]
— — Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines ordinaires	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fond. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Tales Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 5 % 1909	[illegible]	[illegible]
Belges 5 % 1920	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-98	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 % 1903	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

Postes - Récepteurs - Transformateurs - Casques - Haut-parleurs - Pièces détachées

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

PUNAISES — Insecticide Colbert — [illegible] en 10 minutes [illegible]

Dép. : Stauth-Santini, rue de l'Opéra, Bastia

RESTAURANT PUJULA

19, Ruedo L'Opéra - BASTIA

Service à la Carte - Repas sur commande

SALONS RÉSERVÉS

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Jeudi 8 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 8 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Jeudi 8 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 9 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p. Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

La REMINGTON Portative

payable **85 fr.** par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom .... Profession ....

Adresse ....

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, 5 Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE	TRAVAUX DE LABEUR
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.	Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE — GRAND PRIX — Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury — Hors Concours — Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....

demeurant à ....

déclare souscrire un abonnement de ....

au ***Petit Bastiais*** *à partir du* ....

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois — SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

N° 4. - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

—o—

PLISSEMENTS TERTIAIRES

Ces plissements modifièrent profondément le relief de la Corse. Tout se passa comme si toute la partie occidentale cristalline était charriée sur la zône des schistes lustrés et effectivement, on trouve dans la région de Corte des granites superposés à ces schistes.

Tous les terrains sédimentaires secondaires furent entraînés avec eux. A Olmi-Capella le phénomène fut moins intense et seulement une partie des sédiments éocènes furent charriés sur les schistes lustrés suivant une ligne qui est représentée aujourd'hui à peu près par la vallée de l'Ostriconi.

Sur ces sédiments charriés, M. Maury nous permettra de compléter son étude par celle de M. Hollande. La voici :

Bloc calcaire de San Colombano. — « Entre Bocca di Campi et Bocca Vagnole commencent les calcaires de Cima del Moteresu comprenant les roches de Corbajola. La direction des gros bancs est le plus souvent N. E. S. W. Ils reposent sur un grabbo de teinte roussie sur lequel ils sont incrustés. A leur contact on ne voit pas d'auréole de talc ni d'amiante, ni d'infiltration de ces roches entre les bancs. A l'ouest de ces rochers, il existe un conglomérat comprenant des fragments ou des galets de calcaire avec des sections de fossiles à test épais ; dans le conglomérat on trouve aussi des fragments de granulite rose, c'est-à-dire que l'on trouve ici un conglomérat identique à celui de Caporalino et de la halte d'Omessa. Ces roches s'avancent vers le col de San Colombano où l'on trouve un rocher de calcaire charrié. Il repose sur des schistes d'un vert jaunâtre avec lits de jaspe à organismes arrondis. Dans les bancs de calcaire de ce rocher, il y a des fragments de roches cristallines. J'ai envoyé des échantillons de ces roches à M. P. Termier qui a bien voulu les examiner, je l'en remercie vivement. Voici le résultat de cet examen : échantillon A « c'est une aplite écrasée ; c'est une variété à grain fin de granite alcalin rose qui, à l'état de mylonite, forme la base de la nappe supérieure. L'écrasement est ici très incomplet et c'est pourquoi l'aspect, à l'œil nu, est encore très granitique. La roche est très fraîche. Feldspaths, microline, microperthite et albite ». Echantillon B pris à la base de la partie du rocher regardant le N. O. « C'est un jaspe à organismes arrondis (probablement radiolaires), lui aussi fracturé et un peu écrasé » et M .P. Termier ajoute : « Le calcaire gris du col de San Colombano a donc entraîné dans son déplacement sur les schistes éocènes des fragments de roches diverses, dont un jaspe rappelant [illegible] radiolarite analogue à celle de l'île d'Elbe [illegible] une mylonite granitique. Il n'est pas douteux que ce calcaire n'appartienne à la nappe supérieure ».

Rivage éocène. — En même temps que ces blocs furent charriés, les granites furent écrasés sans que leur composition chimique fut modifiée ; seule la structure cristalline changea et ils furent transformés en une roche que l'on appelle protogine et que l'on commence à rencontrer sur les bords de l'Asco et du Tartagine très près des limites du canton.

Si tous les terrains secondaires non métamorphosés furent transportés vers l'est et si on ne trouve pas en place ces mêmes terrains, il n'en est pas de même de l'éocène qui, par le poudingue de Palasca, indique avec précision malgré les mouvements orogéniques successifs, la bordure du rivage de la mer éocène antérieurement à ce mouvement. Cela montre que ces mouvements ont bien eu lieu à la surface de la Corse de l'W. vers l'E. et non de l'E. vers l'W.

Plissement alpin. — Après ces mouvements contemporains des Pyrénées eurent lieu d'autres plissements contemporains de la formation de la chaîne des Alpes. Ils eurent lieu à deux reprises et on trouve au centre et au nord de la Corse des terrains plissés à cette époque ou formés pendant l'intervalle de tous ces mouvements, mais on ne peut indiquer à Olmi-Capella quels furent leurs effets, car déjà après les mouvements pyrénéens la région fut tout entière émergée et le restera jusqu'à nos jours.

Période quaternaire. — Depuis les derniers plissements alpins, vers la fin du tertiaire et pendant tout le quaternaire, nous observons dans le canton l'action seule des eaux superficielles qui a été très active, par suite de l'élévation des pics porphiriques du haut Tartagine. Cette érosion intense a déterminé le relief actuel ainsi que la gorge profonde du Tartagine, à travers la coulée porphyrique et le massif de gneiss, sans que l'on puisse établir, comme dans le haut Tavignano, ce qui revient aux formations glaciaires.

OROGRAPHIE ET CLIMAT

L'orographie de la région nous est maintenant connue. Le massif porphyrique, composé de roches dures s'élevant à plus de 200 mètres (l'Asinino et le Padro atteignent respectivement 2304 et 2393 mètres) est âpre, rude, couvert des pins de la forêt de Tartaggine-Melaja jusque vers 1400 mètres, rocheux et dénudé de là aux sommets. Ces « crêtes » sont le domaine de la neige qui y séjourne jusqu'au mois de juin. Sur leurs flancs exposés au nord poussent des aulnes et partout ailleurs des pâturages à l'herbe rare, mais fine et savoureuse.

Le granite en se désagrégeant donne un terrain mamelonné, de relief moins heurté, sauf à la pyramide du Parteo qui ne culmine cependant qu'à 1680 mètres. Il forme la vallée du Fruggiani qui s'insinue par les deux vallées confluentes de Pioggiola et de Forcili, jusqu'au pied de l'arête centrale, dont l'altitude moyenne est de 1100 mètres. Le fonds fertile est planté en châtaigniers ; c'est la « Castagniccia » du Giussani. Le sommet des pentes est couvert en partie de chênes blancs et de quelques chênes-verts.

L'antiforial porissique de Vallica commence à la Tartaggine par une côte couverte de chênes-verts et de genévriers, dominée par un plateau où est bâti le village, au pied de la Cima di Cultura, dont les flancs sont nus et secs.

Enfin dans la région tertiaire les mouvements orogéniques semblent avoir été moins puissants. La charrue corse, sauf de rares exceptions, peut passer partout et quoique les pentes soient parfois assez raides, l'altitude moyenne est de 650 mètres, inférieure par conséquent à celle des trois autres régions.

Ce relief très compliqué a été sculpté par l'activité fluviale qui continue son œuvre d'érosion sous l'influence d'un climat que nous allons étudier. Toutes ces vallées situées sur la rive gauche de la Tartaggine jouissent, par leur exposition, d'un climat beaucoup plus doux que leur altitude ne pourrait le faire croire et, n'était l'agitation de l'air, l'hiver lui-même serait très supportable. Les mois de décembre et de janvier, par temps calme et par ciel clair, jouissent d'une température printanière.

Le climat du Giussani revêt, en effet, toutes les caractéristiques du climat méditerranéen : une saison humide et froide, et une autre sèche et chaude, sans excès. En hiver, le thermomètre marque en moyenne 5° et descend rarement au-dessous de zéro. Le nombre des jours de gelée, d'après une constatation faite sur une période de cinq années, est de 40, et « les journées ensoleillées sont plus fréquentes que les journées nuageuses ou brumeuses ». La moyenne pluviométrique est de 230mm et les précipitations ont lieu, au commencement et à la fin de l'hiver, sous forme d'ondées, parfois très fortes. La neige tombe assez souvent mais séjourne peu. Les chutes de plus de trente centimètres sont rares. Malheureusement cet équilibre atmosphérique est souvent rompu par les courants aériens ; nos paysans l'appellent d'un nom significatif, *scorsa bole*. Les vents humides, ceux qui amènent la pluie, soufflent du Sud-Est. Ceux du Nord-Ouest et du Nord dévorent en peu de temps des trombes d'eau qui érodent les pentes et entraînent la terre, d'où la nécessité des cultures en terrasses sur les versants des vallées.

L'été est sec et chaud, mais sans excès. La chaleur résultant de la luminosité et de la pureté de l'air est tempérée par la brise de mer qui souffle presque régulièrement de 9 heures à 18 heures. Les précipitations, presque nulles en juillet et août, sont de 30 mm au mois de septembre et tombent en courtes et brusques averses.

La transition entre ces deux saisons est presque nul. Le printemps s'est marqué en réalité que par le réveil de la nature et l'apparition des premiers bourgeons. Par contre le Giussani a parfois de beaux automnes et les mois d'octobre et de novembre permettent aux habitants de faire leurs semailles.

Répartition de la pluie. — Cette quantité de pluie serait suffisante si elle tombait régulièrement en toute saison et si elle était également répartie sur toutes les eaux. Or, nous venons de voir qu'il y a une saison humide d'octobre à mai et une saison sèche de juin à la fin septembre. D'autre part, le massif porphyrique, avec ses cimes élevées et sa couverture sylvestre, arrête les nuages et condense la vapeur d'eau atmosphérique, les précipitations y sont copieuses. Elles sont à peine suffisantes dans la zône granitique moins élevée, moins boisée. Toutefois, les vallées de Pioggiola et de Forcili sont plus humides que les environs d'Olmi-Capella.

(A suivre.)

62me ANNÉE - N° 231 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 9 SEPTEMBRE

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 16, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèque Postal : [illegible]

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0C449

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

ON DEMANDE LA STABILISATION DE LA POLITIQUE

Les techniciens de la Bourse et de la Banque déclarent n'y rien comprendre. Pour un peu ils donneraient leur langue au chat.

— Voyons, disent-ils aux bonnes gens de la rue, qu'attendez-vous pour placer votre argent ? La monnaie est stable, le budget est équilibré, la Banque regorge de devises, les titres sont bon marché, les intérêts sont rémunérateurs. Allons, que vous faut-il de plus ? Que vous faut-il de mieux ?

Mais les bonnes gens de la rue ferment leurs oreilles et leurs poches. Quand ils ne ferment pas leurs bouches, on les entend dire entre eux :

— Ce qu'il nous faut, c'est la stabilisation de la politique avec une revalorisation nettement accentuée de l'intelligence politicienne. Si les politiciens n'ont rien appris et ont tout oublié, nous, nous avons dans la tourmente appris à connaître leurs méfaits et nous n'en avons oublié aucun...

Et n'en déplaise aux grands techniciens de la Banque et de la Bourse, ce sont les bonnes gens de la rue qui ont raison.

Lisez les discours des hommes du Cartel qui, quoiqu'on fasse et quoi qu'on dise, sont la majorité d'aujourd'hui et risquent d'être la majorité de demain. Trouve-t-on sur leurs lèvres une phrase, un mot, marquant qu'ils ont saisi la leçon de la quasi-catastrophe de 1926 ? Trouve-t-on dans leur pensée une indication même fugitive de sagesse pour l'avenir ? Non, rien que des reproches amers, rien que des espoirs de revanche. Ils ont la conscience légère et le cœur lourd. Tout ce qu'ils avaient apporté dans leur bagage financier, le carnet de coupons, la déclaration contrôlée, la fouille des comptes en banque, la part héréditaire de l'Etat, la surcharge des impôts directs, le prélèvement forcené sur le revenu des valeurs mobilières, voire le prélèvement déguisé sur le capital, tout ce qui a écœuré, affolé, exaspéré l'épargnant, ils l'ont provisoirement laissé au vestiaire. Mais ils ont pris un numéro qu'ils gardent soigneusement dans leur gousset, pendant que la comédie de l'union nationale se déroule sur la scène, et ils ont la ferme intention, quand le spectacle sera terminé, de retirer tout ça, de le reprendre et de s'en servir.

Même sur des questions très simples, les financiers de gauche ne sont pas d'accord entre eux. Lisez le discours qu'un homme considérable et d'ailleurs des plus modérés du cartel prononça récemment : « La sagesse, a-t-il dit, n'aurait-elle pas été, ne serait-elle pas de stabiliser le franc à un taux de la livre plus élevé que celui auquel on s'est arrêté, de façon à diminuer d'un seul coup le total de la dette ? » Qu'est-ce à dire ? Stabilisation de notre monnaie à 140 ou 150 fr. la livre ? Ce serait, selon lui, la sagesse. Mais peut-il croire que, si le franc baissait, les prix ne hausseraient pas encore ? Et, si les prix haussent, c'est les fonctionnaires demandant une nouvelle augmentation de traitement, c'est tout le budget mis en déroute. Trouvez-vous que cette perspective soit bien engageante pour faire acheter de la rente aux bonnes gens de la rue ?

A l'autre extrémité de la formation cartelliste, lisez les articles de M. Léon Blum : « Votre système, dit-il à M. Poincaré, n'a donné que de maigres résultats. Le nôtre était infiniment plus efficace : il aurait permis d'en finir avec la crise. » Ce système, on le connaît : c'est la saignée du possédant, c'est l'estampillage des billets de banque, c'est le cambriolage des coffre-forts. Et ce système, aucun radical-socialiste ne l'a condamné explicitement. Jamais M. Maurice Sarraut n'a reproché à M. Léon Blum de l'avoir conçu : il lui a reproché — ce qui est différent — de n'avoir pas pris le pouvoir avec les radicaux, c'est-à-dire de n'avoir pas appliqué un système mixte où on aurait dosé les coups de lancette à donner à l'épargne et les coups de scalpel à donner au capital. Si, aux élections prochaines, les socialistes reviennent en majorité avec les radicaux-socialistes et que la participation au pouvoir s'établit entre ces frères alliés, croyez-vous que les placements effectués aujourd'hui vaudront beaucoup d'argent ? Croyez-vous que les placements effectués aujourd'hui vaudront beaucoup d'argent ? Croyez-vous que les affaires auxquelles les capitalistes s'intéresseraient aujourd'hui prendront beaucoup d'essor ?

Mieux encore : il est un point, qui n'est pas un point de doctrine, mais un point de bon sens. On ne doit pas prélever sur le coupon d'une action industrielle les trois quarts ou la totalité de sa valeur au profit du fisc : autrement, personne ne veut plus garder cette action en portefeuille et on ruine par un ricochet l'entreprise qu'elle représente. Un enfant de quatre ans comprendrait cela ; mais les législateurs français, qui ont plus de quatre ans, ne l'ont pas compris. Et tous les jours on cite des exemples abracadabrants d'épargnants qui ont vu tout le revenu de leur épargne dévoré par l'impôt : ce sont les actionnaires de la Thomson-Houston qui, cet été, ont touché 1 fr. 10 sur un coupon de 20 fr ; ce sont les actionnaires du Nickel qui ont encaissé 1 fr. pour un dividende brut de 45 fr. ; ce sont les porteurs de parts de la Parisienne Electrique qui s'étaient vu allouer 20 fr. 80 par titre, mais qui ont été avisés que « l'impôt à récupérer étant supérieur au montant du coupon, ils ne toucheraient rien ». Des clameurs, de justes clameurs saluent quotidiennement dans la presse ce procédé où l'absurde dépasse l'odieux. Mais est-ce que les législateurs tiennent compte de ces clameurs ? Est-ce qu'un seul d'entre eux s'est levé au Parlement pour dire : « Non, c'est inique, c'est stupide ; il faut que cela cesse » ? Et, puisque cela ne cesse pas, pourquoi voulez-vous que les bonnes gens de la rue, eux, aillent mettre leurs économies dans des affaires industrielles pour le simple plaisir d'enrichir le fisc ?

Pendant des années et des années, les bonnes gens de la rue ont pu ne pas se préoccuper des variations de la politique, quand il s'agissait de leurs placements. Les politiciens se battaient sur des histoires qui n'avaient point de rapport direct avec leur petit avoir : on se disputait sur la révision de la constitution, ou sur les lois militaires, ou sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Ça passait au-dessus, sinon de la tête, du moins du portefeuille de l'épargnant. Mais aujourd'hui la politique a une corrélation étroite avec l'argent, avec le crédit, avec la monnaie. C'est la politique qui, l'an dernier, a failli faire crouler la monnaie, ruiner le crédit, fuir l'argent. C'est la politique qui, demain, ressuscitera ou tuera l'épargne. Et vous voulez que l'épargnant ne frissonne pas quand il voit passer la politique !...

Ce ne sont point les bonnes gens de la rue qu'il faut prêcher, ô techniciens de la Bourse et de la Banque, ce sont les pauvres gens de la politique. Il faut non seulement les prêcher, mais les convertir. Dure conversion. Ils ont des oreilles et ils n'entendent pas. Mais ils ont des pieds et ils les promènent dans les plate-bandes faisant la richesse de ce magnifique jardin qui s'appelle la France !

Stéphane LAUZANNE.

LE TORCHON BRULE

De violentes critiques sont adressées à la S.D.N. et à son Conseil

Mais, M. Politis prononce un plaidoyer de la S.D.N.

Genève, 8 septembre. — L'assemblée fait sur la proposition polonaise, ainsi modifiée : « Tout recours à la guerre pour régler les différends internationaux est interdit.

Tous les différends entre les Etats doivent être réglés pacifiquement.

M. Chamberlain et M. Stresemann l'accepteraient. Par la suite dans la réunion de la nuit, la délégation allemande à Genève a décidé de vider la proposition polonaise.

M. LUCIEN HUBERT
Délégué suppléant à la S. D. N.

LE TEXTE DE M. SOKAL

Genève, 8 septembre. — M. Sokal a remis à Sir Austen Chamberlain le texte de son projet. Un entretien a eu lieu hier après-midi entre Sir Chamberlain et M. Stresemann, dans la salle de la réformation.

M. Sokal a entretenu ensuite M. Stresemann, tandis que M. Briand a conversé avec M. Chamberlain et M. Stresemann.

La suggestion polonaise a été remise aux juristes aux fins d'examen.

Il a semblé que le texte polonais pourrait être transformé en résolution interdisant toute guerre, entreprise afin de résoudre les conflits internationaux.

M. Sokal présentera son projet de résolution, jeudi à l'assemblée. Au cours de ce débat, MM. Chamberlain et Stresemann discourront. On pense que M. Briand prononcera un discours.

On annonce que M. Zalewski viendrait prochainement à Genève défendre lui-même les suggestions polonaises.

PREMIÈRES ATTAQUES

La séance publique ce matin a été à des titres divers, une grande séance. Trois orateurs appartenant à des pays différents, sont venus exposer leurs idées sur le problème d'organisation de la paix qui est du reste le problème du jour.

Ces orateurs ont été MM. Valdemaras, président du Conseil lithuanien, Hambrom, président de la Chambre des députés de Norvège et Politis, ancien ministre des Affaires étrangères de Grèce.

Le dictateur lithuanien a prononcé sous le prétexte de marquer que la Société des Nations a encore beaucoup à faire, si elle veut organiser la paix, un discours quelque peu incendiaire.

(Lire la suite en 2e page.)

A COUPS DE COUTEAU...

Dans un express un garçon boucher tue un voyageur

La gendarmerie arrête peu après le meurtrier qui avoue

Paris, 8 septembre. — Dans l'express Paris-Boulogne, qui quitte la gare du Nord à 19 h. 35, plusieurs voyageurs dont deux dames, avaient pris place dans un compartiment de seconde classe.

Le train prit bientôt de la vitesse et roulait sans tarder à 90 kilomètres à l'heure.

LE DRAME

Il était 20 h. 40, l'express venait de passer la gare de Saint-Just lorsqu'un voyageur se prit à tenir un langage grossier, vis à vis des deux dames qui occupaient les coins du compartiment.

Des voyageurs outrés invitèrent le malotru à cesser de tenir un pareil langage. L'inconnu continua de plus belle.

Une violente altercation s'éleva entre le grossier personnage et ses interlocuteurs.

Perdant tout notion, ivre de rage, l'homme se précipita sur un des voyageurs et s'armant d'un couteau de boucher, le lardait littéralement en pleine poitrine.

La malheureuse victime ne put même pas tenter de se défendre, tellement l'assassin la frappait avec rage. Le couteau manié avec une force rare plongeait dans la poitrine et replongeait sans cesse. Le sang coulait à flots.

La scène rapide avait jeté la terreur dans le compartiment. Les deux femmes affolées par la peur criaient « au secours » et tiraient la sonnette d'alarme tandis que se ressaisissant, les voyageurs tentaient en vain de désarmer la brute.

Mais le meurtrier les tint en respect avec son coutelas et déployant une prodigieuse adresse, il les blessa aux mains et aux bras et saisissant le cadavre de sa victime, le jetait sur la voie.

Puis ouvrant la portière, il sautait à son tour sur le ballast et prenait la fuite.

Le train s'arrêta. Les employés accoururent et découvrirent à plusieurs kilomètres en arrière, au kilomètre 91 à 300 mètres de la halte de Clepoix, le corps de la victime étendu sur le ballast.

Le malheureux voyageur assassiné est un employé de banque, Emile Bellay, âgé de 28 ans, habitant Le Raincy. On a constaté que rien n'avait été pris dans les vêtements de la victime et que le vol n'avait pas été le mobile du crime.

LES RECHERCHES DANS LA NUIT

Dans le compartiment du drame mis sous scellés, les gendarmes ont découvert une mallette appartenant au meurtrier et renfermant plusieurs couteaux de boucher et des bourgerons rayés bleus et blancs adoptés par les gens de cette profession.

Les gendarmes de Breteuil et d'Amiens avaient été alertés et la première brigade mobile de Versailles avisée envoyait M. Lalo commissaire de police accompagné de l'inspecteur Bronner aux fins de recherches.

Une battue nocturne fut aussitôt organisée. Des chasseurs de bonne volonté, des gardes champêtres se joignirent volontairement aux représentants de la force publique.

D'autre part, à Paris, des inspecteurs de police du commissariat spécial exercèrent une étroite surveillance à l'arrivée des divers trains.

(Lire la suite en 2e page.)

Courtney attend à la Corogne

La Corogne, 8 septembre. — L'aviateur anglais Courtney est toujour à La Corogne.

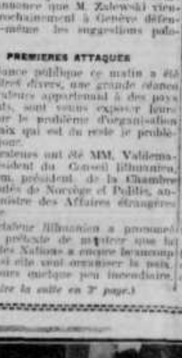

COURTNEY

Il attend une amélioration des conditions atmosphériques pour prendre son départ.

Que va faire Chang Kai Shek ?

Pékin, 8 septembre. — Les bruits relatifs à Chang Kai Chek sont très contradictoires.

Les uns annoncent son arrivée à Shanghaï où il reprendrait le commandement des troupes sudistes. D'autres, au contraire annoncent qu'il partirait pour l'Amérique en s'embarquant au Japon.

On confirme la nouvelle de l'évacuation de Pukow par Sun Chuan Fang. Une conférence a eu lieu à Tsi Nan Fou entre Sun Shuan Fang et Tchan Tsung Chang, gouverneur de Chantoung.

Un Corse prisonnier des Pirates chinois

Après 104 jours de captivité, le chef de district Poli est rendu à la liberté

On lit dans *L'Avenir du Tonkin* :

Poli ! dut votre modestie en souffrir, laissez-moi vous dire ici que vous êtes un bon français et un grand cœur.

A vos vieux et chers parents dont je devine l'immense joie au reçu de la nouvelle de votre libération, de s'enorgueillir d'avoir un tel fils.

Oui, vous avez été fait prisonnier par des bandes pirates chinoises voici 104 jours : Où alliez-vous alors ? Là, tout simplement où vous appelait votre devoir, car *le chef de district* que vous êtes a conscience de sa tâche et aux heures difficiles et périlleuses il sait redoubler de zèle.

Vous avez été fait prisonnier, parce que sans arme et sans argent vos ennemis et les vôtres déçus de ne pouvoir s'en prendre à vos biens, s'en prirent à votre personne.

Et ce furent alors des randonnées dans les montagnes, les nuits passées dans les pagodes des alertes, les fusillades.

Vous connaissiez assez la région pour savoir que la terre française, en l'espèce cette magnifique ligne de chemin de fer du Yunnan qui fait l'admiration de tous, n'était pas loin.

Fuir ! cette idée ne manqua pas de germer dans votre cerveau, d'autant qu'après quelques jours d'étroite surveillance vos gardiens eurent confiance en vous et vous laissèrent relativement assez libre.

Vous appreniez que Patoux a été, à son tour, fait prisonnier ; si vous preniez la fuite, si vous gagniez la terre française pourtant bien proche, des représailles seront exercées sur Patoux, sa tête paiera votre fuite.

Poli, avouez-le, vous n'avez pas hésité un instant. Votre devoir, certes, était sublime. Vous avez résolu de vous sacrifier et vous avez accepté votre captivité qui pouvait se terminer, tout autrement qu'elle ne vient de finir grâce à notre distingué Consul M. Lepissier, dont nous ne saurions assez louer l'activité.

Honneur à vous, Poli, honneur aux vôtres, à tous les vôtres.

Parti pour faire votre devoir, victime de votre devoir, vous avez continué en captivité à faire ce que vous a dicté votre conscience de français, votre cœur de brave homme et de Corse.

Et si j'écris ces lignes c'est qu'il est des gestes sublimes qui ne doivent pas être ignorés : le vôtre est de ceux-là. Vous voilà parmi nous, sorez le bienvenu, c'est un soulagement profond pour tous les français de vous revoir libre. Vos compatriotes, vos chefs, vos collègues, vos amis ont éprouvé plus intensément, plus profondément cette satisfaction. Ils vous l'ont prouvé en vous accueillant ce matin à votre descente du train.

Ne vous a-t-elle pas été droit au cœur cette accolade affectueuse, paternelle même de M. le directeur général Hilaire, venu vous recevoir à la gare, celle de M. l'ingénieur en chef Hod, celles de tant d'autres.

Vous apparaissiez fatigué, de prime abord ; infiniment triste et, soudain, votre corps s'est redressé, votre visage s'est éclairci ; arrière donc les mauvais souvenirs des heures douloureuses et pleines d'angoisse ; ces mains tendues, ces marques d'affection c'était un peu du cœur de chez vous qui venait vous réconforter.

Certes en foulant cette terre de Hanoï vous avez dû respirer largement, vous avez dû penser à votre vieux père, à votre vieille mère, à votre frère, à tous les vôtres que vous reverrez sous peu peut-être aurès avoir désespéré de jamais les revoir.

Quelle allégresse indescriptible eut été la leur, s'ils avaient été là ; chefs, collègues, amis, compatriotes ont remplacé de leur mieux la famille absente.

Si, cet accueil vous a réconforté, je l'ai vu et quand quelques minutes plus tard alors que l'automobile de M. le directeur général Hilaire vous avait déposé chez notre vieil ami commun Borgna, et que nous causions tranquillement autour d'une table sur laquelle se trouvait disposé le petit déjeuner du matin, vous êtes peu à peu redevenu vous-même.

Et vous avez causé, plusieurs de vos compatriotes vous écoutant, comme moi-même, dans un silence religieux et admiratif.

Vous n'avez eu aucune parole amère à l'égard de ceux qui vous ont gardé 104 jours et ceci ajoute encore à ce que j'ai déjà dit sur vous ; je le répète, vous êtes un noble cœur.

Toutes ces qualités vous ont permis de supporter votre longue et dure captivité ; d'autres auraient, peut-être, crié bien haut leurs souffrances : ils auraient insulté leurs ennemis ; vous vous êtes contenté à quelques amis et dans un cercle intime vous avez raconté votre odyssée.

Si vous aviez eu de l'argent, on ne vous aurait pas pris, on en voulait à votre bourse et à votre revolver.

Alors ce fut la vie douloureuse, une existence froide de privations — une tasse de lait le matin, une autre le soir — les jours de ravitaillement toujours arrêté en route — sauf une fois : jamais de lettres !

A chaque instant la menace de mort, le geste esquissé de deux balles dans « la peau » geste heureusement jamais consommé.

Qu'on se représente votre existence en comme de « condamné à mort » pendant 104 jours.

Vous avez tout vaillamment, stoïquement supporté ; il vous était loisible, je le répète de vous échapper — mais chaque fois que l'idée vous venait de fuir, vous reportiez votre pensée vers Ling Nhan où Patoux subissait le même sort que vous, et vous avez écouté la voix de votre conscience.

Enfin, l'heure de la libération est venue, vous vous êtes assis un jour — le 25 juillet, je crois — à la table du général Liang-Chon : dès lors vous étiez son hôte et il vous traita très convenablement.

De vous il gardera en souvenir cette paire de boutons de manchettes que la rapacité de vos gardiens avait négligée pourtant et que vous lui avez donnée — car c'était tout votre bien — pour le remercier.

Vos amis étaient à ce moment dans la plus grande angoisse, une lettre leur était parvenue qui semblait annoncer votre fin prochaine, vous fixiez vos dernières volontés, vous demandiez à être ramené au pays natal, enterré au cimetière d'Ajaccio. Vos compatriotes résolurent alors de vous sauver, ils allaient rassembler une somme, une forte somme destinée à votre rançon. Leurs démarches furent arrêtées par la nouvelle de votre libération ; leur joie fut sans mélange.

Honneur à la solidarité corse !

Je pourrais donner d'autres détails, je m'arrête là, Poli, pensant avoir dit le principal pour aujourd'hui.

Dans quelques jours, espérons-le, nous le souhaitons ardemment pour lui comme nous l'avons souhaité pour vous Patoux sera rendu à la liberté. Nous reparlerons alors de vous deux et dirons ce que vous avez fait l'un pour l'autre. Et cette page de votre vie pourra être citée en exemple.

H. de M.

Avant de gagner par la route, Douaumont, dont elle couronnera l'ossuaire sacré, la cloche offerte par le comité des Patriotes, a donné sa première sonnerie sous l'Arc de Triomphe, en l'honneur du Soldat Inconnu.

L'ARMÉE NOUVELLE

En attendant que les pacifistes l'emportent

L'armée nouvelle va coûter très cher. Plus le service militaire obligatoire est court, plus l'encadrement professionnel doit être solide si on veut qu'une armée, non une cohue, reçoive le premier choc.

L'armement puissant, le matériel compliqué exigent pour être construits, entretenus, sans cesse améliorés, d'énormes dépenses.

De vastes zones fortifiées, minutieusement préparées, des fortifications nombreuses sont indispensables en vue d'assurer la résistance aux attaques de l'ennemi d'une « couverture » ou durant les militaires de carrière et les soldats de l'active seront moins nombreux que les réservistes des régions frontières.

Le vote de l'organisation générale de l'armée nouvelle a engagé plusieurs centaines de millions de dépenses.

Etant donné l'effroyable charge de nos dettes de guerre comme l'inéluctable nécessité de faire aux dépenses d'hygiène sociale leur juste part, on se demande comment les nouvelles dépenses vont être supportables dans un pays chargé à l'excès d'impositions, dont le budget emploie plus de la moitié de ses recettes à payer les arrérages de la dette publique et des pensions.

Avouons-le. Dépenses militaires nouvelles à consentir, nouvelle frontière fortifiée à construire, périodes de réserves à rémunérer, ce sont des préoccupations qui, presque dans toutes les classes de la nation, provoquent surprise, ou, plus exactement, déception.

De nouveaux armements sont-ils nécessaires ? Une nouvelle guerre entre grandes nations civilisées est-elle possible ? Le public se révolte. Il accuse ses dirigeants de timidité, de routine, voire d'incapacité.

Une nouvelle grande guerre [illegible]

[illegible]

La semaine dernière encore, l'orateur de la fête de la République à Berlin, évoquait l'horreur tragique et déraisonnable d'un conflit futur.

Il concluait par une exhortation à la haine et à la vengeance.

Etrange contradiction. Elle est de tous les jours depuis sept ans. Elle est de tous les pays.

Genève, Locarno, Thoiry ont suscité de vibrantes espérances.

Aucune garantie sûre de paix n'a suivi, aucune possibilité de réduction des armements n'en est résultée.

Il ne passe pas de mois sans qu'au-delà de toutes nos frontières des cliquetis de fourreaux n'accompagnent des appels à la force. Comment la crainte ne persisterait-elle pas de voir tirer les épées ?

Que faire ? Quelles sécurités inventer

sur écarter l'Hécatombe, la stupide menace de suicide collectif qui pèse sur le monde civilisé ? Toutes les barrières de papiers, conventions, traités d'assistance, procédures d'arbitrage ne suffisent pas à rassurer.

Il faudrait que le droit devînt certain d'être le plus fort.

Au service du droit des hommes à la vie et des peuples à la paix, la Société des Nations sera-t-elle, un jour, assez armée pour empêcher ce lugubre certitude, les prévisions chagrines de l'avenir ?

— Les diplomates de Genève arriveront-ils à traduire en projets de loi, appliqués en toute bonne foi dans tous les pays, l'article 8 du Traité de Versailles sur la réduction des armements ? Les économistes parviendront-ils à établir entre les intérêts une collaboration qui préparerait une union européenne du Travail et de la Production ?

Pour avoir la paix, il faut l'organiser. Aucun doute, sur ce point. Mais comment ? A l'heure actuelle, personne ne le sait encore ni personne ne le sait plus.

Si la paix n'est pas organisée, il ne reste plus, pour la conserver, à chaque peuple que d'être fort.

Voilà comment, dans l'étrange époque, aux destins incertains où nous vivons, malgré nos dettes, malgré nos misères sociales, malgré la révolte du bon sens contre l'idée d'une nouvelle guerre, malgré Locarno, en attendant qu'en France, en Allemagne, en Italie, les pacifistes s'entendent et s'entendent, il nous faut réorganiser notre armée, perfectionner notre matériel, construire une frontière fortifiée, tenir toujours prête à surveiller le territoire ennemi tout entier, une aviation redoutable.

Les dépenses sont lourdes.

Au moment de les engager, ce n'est pas leur poids, si douloureux soit-il, qui oppresse en France la conscience publique ; mais, le sentiment que depuis sept ans les peuples et leurs chefs sachant une guerre européenne encore plus stupide que celle, n'arrivent pas à se garantir la paix.

Charles DUMONT,
Sénateur,
Rapporteur du Budget de la Guerre

Nouvelles universitaires

Mme Clément Falcucci, directrice du Lycée de jeunes filles de Limoges, est nommée directrice du lycée de Toulouse.

M. Clément Falcucci, inspecteur d'Académie à Guéret, est nommé, sur sa demande, professeur de philosophie au lycée de Toulouse.

Au sujet de cette double nomination, nous lisons dans la « Dépêche de Toulouse » :

« M. Falcucci, nommé professeur de philosophie au lycée de Toulouse pour raisons de famille, laisse à Guéret de nombreuses sympathies. Très cultivé, d'un commerce agréable, il avait su, dans son administration, faire apprécier un tact bienveillant. Tous ceux qui l'ont approché conserveront de lui le meilleur des souvenirs. Nous avons plaisir à le signaler en adressant au distingué universitaire nos vœux pour Mme Falcucci et pour lui. »

Nous lisons, d'autre part, dans le « Courrier de la Creuse » :

« C'est avec un bien vif plaisir que nous avons appris que, sur sa demande et pour raisons de famille, M. Falcucci, inspecteur d'académie à Guéret, venait d'être nommé professeur de philosophie au lycée de Toulouse où Mme Falcucci qui avait assuré pendant trop peu de temps les fonctions de directrice de notre lycée de jeunes filles, vient d'être appelée, en la même qualité, à ce poste de choix.

Les raisons impérieuses qui ont présidé à la détermination de M. l'inspecteur d'académie sont trop légitimes pour nous autoriser à manifester même un regret ; qu'il nous permette cependant de lui dire qu'il laisse ici avec de profondes et nombreuses sympathies, le souvenir d'un administrateur avisé, impartial et bienveillant dont la haute conscience professionnelle n'avait d'égale que la sincérité des convictions. »

Nous adressons à notre tour à notre cher collaborateur et ami nos affectueuses félicitations.

Un naufrage au Japon

Paris, 8 septembre. — Près de Kaichet (Japon) un navire a sombré. Il y a 280 morts.

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

IMPRESSIONS D'UN SUIVEUR

Le troisième tour de Corse Cycliste de l'U. V. F. est terminé.

Nous devons aujourd'hui résumer nos impressions de suiveur, de suiveur débutant, un brin sceptique à son départ, qui revient plein d'enthousiasme atténué à peine par le regret d'avoir trop tôt terminé une agréable mission.

On comprendra que, pour commencer, nous enregistrions avec joie la magnifique victoire de Gandolfi et Natali, victoire qui nous réjouit parce qu'elle est méritée, bastiaise et, ajoutons-le sans fausse modestie, conforme à notre pronostic.

Nous voudrions, dès ces premières lignes, livrer entièrement notre opinion sur les deux vainqueurs et sur leur performance. Mais la tâche qui nous reste à accomplir est assez lourde pour mériter d'être sériée. Nous dirons donc le grand bien que nous pensons de Gandolfi et Natali en même temps que nous parlerons de leurs camarades bastiais et de l'ensemble des concurrents.

Pour l'instant revenons sur

Le succès du Tour

Au contraire des précédents qui ne suscitèrent qu'un médiocre intérêt, limité aux seuls milieux sportifs, le troisième Tour de Corse Cycliste a remporté un succès complet, triomphal pouvons-nous affirmer.

Il n'est pas une ville, un village ou une agglomération traversé qui n'ait accordé au passage du « Tour » la plus grande importance.

En certaine ville, même, quelques cris hostiles montrèrent le dépit des habitants de n'avoir point vu la cité choisie comme terminus d'étape. Attitude déplorable, certes, mais qui, on ne doit pas s'y tromper, n'est qu'une manifestation probante, d'un genre spécial, de l'intérêt suscité tant chez les sportifs que parmi les profanes par la grande épreuve du Comité départemental de l'U. V. F.

Partout ailleurs, empressons-nous de le dire, cet intérêt se manifesta de façon plus agréable : l'accueil en tout endroit fut sympathique, toujours cordial, souvent chaleureux. Aucun coureur, aucun suiveur n'oubliera jamais les réceptions enthousiastes dont la caravane fut l'objet à Evisa, Corte, Ile-Rousse, Bastia, Vivario, Porto-Vecchio, Propriano, Ajaccio...

Il nous faudrait citer ici tous ceux qui prirent l'initiative de ces manifestations de sympathie ; nous n'entreprendrons pas cette énumération. Ils sont trop et nous pourrions en omettre. Nos remerciements et nos félicitations vont, également vives et sincères, à tous.

* * *

Essayons, à présent, de discerner les causes de ce succès. Elles sont nombreuses.

La grande expansion que le cyclisme tend à prendre dans notre île où la « petite reine » compte chaque jour de plus nombreux fervents, en est une.

Une autre est la présence dans le lot des partants, en outre des continentaux Paoli, Malvezzi et Alliès de tous les meilleurs coureurs insulaires et parmi ceux-ci des représentants les mieux qualifiés des trois plus grandes villes corses.

D'autre part, n'en doutons pas, la création de sous-comités dans les principaux centres (Bastia, Corte, Propriano, etc.) n'est pas étrangère au « mouvement sportif » que le Tour nous a donné l'occasion de constater un peu partout.

Au surplus, le nouveau comité de l'U. V. F. et ses organisations ont bénéficié des sympathies si nombreuses, dont jouissent ses membres.

L'on peut aussi, à notre avis, considérer que la violente polémique qui mit aux prises, récemment, cyclistes et dissidents fût une utile publicité pour le Tour.

Enfin, nous l'avons gardée pour la bonne bouche, la principale fut l'âpreté du duel que, dès les premiers kilomètres et jusqu'au but se livrèrent les concurrents.

La physionomie de la Course

Le Tour de Corse comportait huit étapes pour un parcours total d'environ 770 kilomètres, soit une moyenne quotidienne de 96 kms 250.

D'aucuns, sourirent de l'exiguïté des étapes. Ceux-là ignoraient à coup sûr les difficultés et le lamentable état des routes corses. Ils ne devaient pas non plus savoir combien est épuisant un parcours qui, tel le circuit de la Corse, fait seulement de côtes et de pentes, sans paliers, ne permet au coureur aucune récupération.

Malgré cela la lutte fut magnifique. Nous ne connûmes point d'étape-promenade, point d'arrivée en peloton, point de course d'attente. La bagarre fut continuelle. N'en prenons pour témoins que les départs rapides de Bastia, de Vivario, de Porto-Vecchio, de Propriano où, dès les premiers coups de pédales les compteurs enregistraient du 30, du 35, parfois du 40 à l'heure !

Ah ! ils ne boudèrent pas à la besogne nos braves coureurs.

Nous devrions rappeler par le détail leurs exploits de chaque étape : la fugue de Gandolfi et Malvezzi dans la première étape ; celle de Natali dans la deuxième ; le chassé-croisé de la troisième ; la belle victoire de Pauriol à Bastia après la tentative de Gandolfi, annihilée par les crevaisons : le duel Paoli-Gandolfi dans la côte de Vivario ; la fugue de Gandolfi vers Portovecchio ; celle de Colombani dans l'avant-dernière étape et l'envolée de Maurel vers l'apothéose.

Nous n'insisterons pas outre mesure sur ce chapitre. Les quelques privilégiés admis à suivre la course peuvent attester de la beauté de la lutte, de sa continuité.

Mieux encore qu'eux et que nous, la moyenne horaire du vainqueur, voisine de 24 kilomètres, laissant loin derrière elle celles des tours précédents, convaincra les sceptiques.

F. POLI

(A suivre)

Amicale des Maires de la Corse

Messieurs les Maires des communes qui ont été atteintes par les derniers incendies sont invités à se réunir le dimanche 18 courant à 10 heures à la Mairie de Bastia.

Ordre du jour : Décisions à prendre et démarches à faire auprès du Gouvernement.

Le Président :
Emile SARI,
Sénateur-Maire de Bastia

N. B. — Une réduction de 50 % sur le prix du voyage sera accordée sur présentation de la lettre de convocation.

Les examens du baccalauréat

(Session d'octobre 1927)

La deuxième session d'examens du baccalauréat de l'Enseignement Secondaire s'ouvrira dans les Académies des départements le jeudi 13 octobre 1927.

Les registres d'inscription seront ouverts du jeudi 22 septembre au vendredi 30 septembre 1927 inclus. (*Journal Officiel* du 4 septembre 1927). Demandes d'inscription sur papier timbré à 3 frs 60 à adresser directement à la Faculté.

Les Corses Partout

BONE

A la Sous-Préfecture

Tous ceux qui ont approché et, par conséquent, apprécié M. Lovichi, sous-préfet de Bône, n'ont pas été sans apprendre avec regret sa mise à la retraite. C'est une, fonctionnaire d'élite, M. Lovichi avait su gagner tous les cœurs par ses belles qualités, par sa courtoisie et sa bonté inlassables.

Le Gouvernement de la République se devait de rendre hommage à un si distingué et dévoué serviteur. Il l'a fait en lui conférant le titre de Préfet honoraire. Cette haute distinction vient récompenser une vie consacrée au devoir.

Nous en félicitons chaleureusement celui qui en est l'objet et qui l'a si bien méritée.

Le déraillement de Tours

Paris, 8 septembre. — Le repris de justice Lieger, arrêté hier à Partenay, qui a déclaré être l'auteur du déraillement de Tours, va être conduit dans cette ville pour vérifier ses aveux qui paraissent suspects.

ECHOS

Billet Parisien

— Coquin de sort ! s'écria Marius, le Théâtre de Marseille ne peut pas rivaliser avec l'Opéra-Comique, qui, d'abord, ne ferme jamais, même l'été, et qui possède des ténors, boudiou ! tant qu'on en veut ! Tous les soirs, zou ! c'est un nouveau qui essaie son gobelet. Quand ils sont le savoir les amis de la Cannebière, ils vont faire un sec long comme ça...

— Et encore, fit-je pour épater un peu plus mon bon Méridional, vous ne les avez pas tous entendus.

— Bonne mère ! j'en ai applaudi trois : Marcelin, dans Carmen ; Friant dans le Jongleur et Micheletti dans Manon.

— Et que faites-vous de Kaisin, qui chante Louise, de Razavet, qui brille dans Mme Butterfly, et de Di Mazzei, qui se produit dans la Tosca ?

— Assez ! assez !

— Attendez, j'en oublie...

— Non, supplie Marius, vous humiliez Marseille. Heureusement que du côté des barytons la liste est moins longue, qué ?

— Erreur, Marius. Nous pouvons vous offrir Lafont, Baugé, Bourdin, Espirac, Audoin...

— Allez toujours... Mais je vous attends aux chanteuses légères !

— Je vous les cite : Mlles Vallandri, Bréville, Gondy, Huillie-Stiler, Stoch, Erland...

— Vous êtes terrible ! Et les chefs d'orchestre ?

— Quatre !

— Troun de l'air ! nous sommes faits ! Et les resquilleurs ?

— Qu'entendez-vous par là ?

— Ceux qui resquillent, qui glissent devant le contrôle, les soleils, quoi ! Vous en avez beaucoup ?

— Très peu. Quelques rares privilégiés.

— Cette fois, je vous tiens. Nous, à Marseille, nous sommes resquilleurs dans l'âme. Un soir le ténor — notre seul ténor ! — étant enrhumé, le directeur fit annoncer que la représentation n'aurait pas lieu et qu'on allait rembourser les places. Eh bien, vous me croirez si vous voulez, il n'y eut qu'un spectateur qui se présenta pour toucher ses dix balles. Et il se fit arrêter, le malheureux : il avait payé avec un faux billet !...

Gabriel BAUME.

CALENDRIER

Aujourd'hui, vendredi 9 septembre 1927, 252e jour de l'année, 113 à venir.

Aujourd'hui : St-Omer
Demain : Ste Pulchérie

EPHEMERIDES CORSES

9 septembre 1797. — Les émigrés corses étant rentrés *in patria*, prennent le nom de catholiques royaux, soulèvent plusieurs cantons, interceptent les chemins, dévastent les biens des républicains et forment un camp à Stiliolo près d'Ajaccio d'où les ajacciens dévoués à la République les chassèrent.

UN BON TRUC

Il est bon dans la vie d'avoir de l'initiative. Il est encore meilleur de savoir profiter des circonstances.

La petite ville de Kolihus était inconnue de tout le monde sauf de ses habitants.

Parce que le hasard lui a amené d'Amérique, sur les ailes du vent, Chamberlin et Lévine, elle a eu son nom cité dans l'univers entier.

Elle vient, avec l'autorisation du Gouvernement, d'émettre des timbres, qui représentent le portrait des aviateurs américains avec une phrase élogieuse prononcée par ceux-ci en l'honneur de Kolihus.

Les philatélistes de New-York ont acheté ces vignettes par centaines de mille.

Kolihus a trouvé là un bon petit négoce.

INFORMATIONS LOCALES

A l'Asile des Vieillards

Il y a quelque temps qu'il n'est plus parlé dans la presse locale de l'Asile des Vieillards de Bastia. Ce n'est pas que notre magnifique établissement hospitalier ait un seul instant chômé. Tout au contraire il a continué à ouvrir plus que jamais sa porte aux malheureux infirmes que l'âge a courbés sous le poids de dures déchéances.

Ils étaient cinquante, c'est-à-dire au complet avant que l'agrandissement se fit. Ils sont maintenant quatre-vingt dix, maximum vraiment considérable de ce que cet Asile peut contenir. De temps en temps, l'un d'eux disparaît. Mais il est aussitôt remplacé, car bien d'autres attendent impatiemment leur tour.

Quelle somme de dévouement sont obligées de dépenser les saintes religieuses qui veillent sur ces pauvres vieux, nul ne peut se l'imaginer.

Qu'il nous soit permis à cette occasion de reporter notre pensée vers celle qui fut jusqu'au 17 juillet dernier la mère supérieure qui dirigea leurs pénibles efforts et que le destin est venu arracher à ce bas-monde pour lui faire sans doute dans le ciel une demeure digne d'elle.

Sœur Saint Orens a été la mère supérieure des religieuses de l'Asile pendant dix-sept ans. L'activité, la distinction, l'intelligence dont elle avait fait preuve pendant le long temps qu'elle était restée à l'Asile sous les ordres de la précédente mère supérieure, l'avaient désignée à la Direction Centrale de la Communauté de notre Dame des Sept Douleurs résidant à Tarbes, pour lui succéder. Ce choix ne pouvait être plus heureux. Les miséreux affluaient de plus en plus à l'Asile. Il était absolument impérieux de l'agrandir. Mais où trouver les ressources nécessaires ? Il fallut tout le courage, toute la foi de la Sœur Saint-Orens pour se mettre à la tête d'une entreprise aussi difficile, juste dans un moment où la construction était déjà devenue si coûteuse.

Cependant grâce à ses efforts et grâce à la générosité qu'on peut dire légendaire de notre population, l'entreprise réussit.

Depuis deux années, le bel hospice qu'est l'Asile des Vieillards de Bastia, étend ses deux grandes ailes sur les vieillards infortunés et dans le gentil temple qui a été élevé au milieu, retentissent les chants divins qui les consolent et les réjouissent.

La mère supérieure Saint Orens n'aura pas joui longtemps du spectacle de sa belle œuvre accomplie.

Une nouvelle mère supérieure en profitera. On nous dit qu'elle va arriver à Bastia la semaine prochaine. Souhaitons-lui d'ores et déjà la bienvenue. Son installation ne se fera pas probablement sans une certaine solennité qui aurait été une fête pour toute notre population si, à sa joie ne se mêlait l'amer parfum du souvenir de la mère supérieure qui a laissé tant de regrets parmi nous.

Nos hommages respectueux doivent aller par la même occasion à ces sublimes auxiliaires dont elle était entourée et qui, pendant deux mois, réduites à un petit nombre par la force des circonstances, ont fait de leur mieux pour subvenir aux besoins de leurs vieux. Sa modestie me pardonnera si je cite particulièrement la sœur Madame Saint Georges qui remplit encore par intérim les fonctions de mère supérieure, et qui est bien connue de tous à Bastia, car elle est à l'Asile depuis sa fondation. — T.

A L'ARRIVEE

Notre éminent et dévoué représentant M. Emile Sari, Sénateur-Maire de Bastia, et Mme Emile Sari, sont arrivés hier matin par le courrier de Marseille.

AU DEPART

Mme Dewey, femme du Sous-Secrétaire d'Etat aux finances des Etats-Unis d'Amérique, avec ses enfants.

MAKIA

LE BALAYAGE DES COURS

Notre service de balayage fonctionne régulièrement et effectue d'une façon irréprochable le nettoyage de nos cours.

Malheureusement, il reste des ménagères qui s'ingénient à jeter dans les cours fraîchement balayées des paquets d'ordures, ce qui rend inutile le travail du service de la voirie.

Mais notre police veille. C'est ainsi qu'avant-hier, dix-huit contraventions ont été dressées à l'encontre des locataires et propriétaires des immeubles 3, rue Spinola et 6, rue du Môle dont les cours étaient dans un complet état de malpropreté deux jours après le balayage.

Espérons que cette mesure servira de leçon.

—o—

DE PASSAGE

Mme et M. le Docteur Mastal, de Marseille.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Gaston DAMIANI & Cie, 28 Boulevard Paoli

LE TEMPS QU'IL FERA

Marseille à la Corse : Ciel peu nuageux. Vent nord-ouest de quatre à huit mètres, visibilité, de dix à vingt kilomètres.

Sur la Corse : ciel peu nuageux, vent d'ouest de deux à quatre mètres. Visibilité de dix à vingt kilomètres. Température : sur toute la région : 22 à 24 degrés.

MAKIA

NOMINATION

Nous apprenons avec plaisir que M. Belgodere Joseph, Contrôleur à la Manutention marocaine, à Casablanca, vient d'être promu au grade de sous-lieutenant de réserve.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations ainsi qu'à son beau-père, M. Vecoarezza, employé des P. T. T.

—o—

AVIS

Le Dr Et. ORSINI est rentré : A son domicile particulier et clinique Kermaria.

Avis & Communications

Oratoire du S. Nom de Marie

Dimanche prochain 11 du courant aura lieu la Fête patronale.

Le matin, messe de communion à 6 heures et demie. Autre messe à 8 heures. Grand messe à 10 heures, chantée par M. Morazzani, curé-archiprêtre de Sainte Marie. Le soir, vêpres, salut et vénération de la relique à 8 heures.

Les bienfaiteurs et les pourvoyeurs recevront comme souvenir l'effigie de Saint Martin qu'on honorera comme un des libérateurs de la France.

Prieures : Mme Dominicheli Marie ; Mlle Monchoux Blanche.

Sous-Prieures : MMlles Pellieri Amélie, Bianconi Marcelle, Luca Madeleine.

La cérémonie de l'Octave aura lieu dimanche 18 à la messe de 10 heures.

Sporting Club Bastiais

Réunion générale ce soir à 9 heures au siège social, 4, rue du Lycée.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Jeudi 8 septembre à Gala cinématographique avec orchestre, Regent-Journal (Championnat de France Cycliste), la Mode (en couleurs) ; deux films comiques : **Il était un petit navire** ; **Le Petit Veinard** ; Paramount présente Rodolph Valentino et Nita Naldi dans **Arènes Sanglantes**, d'après, le célèbre roman de Blasco Ibanez.

Prix des places : Réservées : 5 frs ; Fauteuils : 3 fr. 5 ; Secondes : 1 fr. 50.

Au prochain programme : Une superproduction dramatique unique : **La Brute bien aimée.**

FEMINA CINEMA. — Matinée à 3 heures : même programme.

En soirée à 8 h. 45 : **Ça gaze, ça gaze !** comique ; **Le roi du turf**, grand film hippique interprété par Clair Windsor et Frank Keenan (Film Gaumont Métro).

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de : L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

Si vous avez des PUNAISES Insecticide COLBERT les détruira en 15 MINUTES
Dép. : Stoath-Sosini, rue de l'Opéra, Bastia

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

La fille de Rojas se rendit compte que l'Américain s'échappait réellement ; elle fit un geste de colère, tout en lui criant des phrases suppliantes :

— Ne partez pas, gringuito. Ecoutez-moi, don Ricardo ; ne vous fâchez pas... J'ai dit cela pour rire comme les autres fois.

Watson feignit de ne pas entendre et continua sa course ; elle saisit alors le lasso qui pendait à l'arçon de sa selle, le déroula pour le lancer sur le fugitif.

— Venez ici, déshonnêt.

Avec une précision parfaite, le lasso tomba sur Richard et l'emprisonna, mais au moment où Celinda commençait à tirer sur la corde, l'ingénieur prit dans sa poche un canif et trancha la boucle. Son mouvement fut si rapide que la jeune fille, se ressentant brusquement aucune résistance, faillit tomber de cheval.

Watson se débarrassa du tronçon de corde qui entourait ses épaules et le jeta à terre sans se retourner. La fille de Rojas continua à ramener son lasso, qui traînait mollement sur le sol.

Quand elle eut dans la main le bout de la corde elle contempla avec tristesse l'extrémité que le canif avait tranchée. Des larmes lui troublèrent les yeux. Puis, pâle de colère, elle regarda les dunes derrière lesquelles l'Américain avait disparu.

— Que le diable l'emporte, gringo ingrat ! je ne veux plus le voir... Je ne te lancerai plus mon lasso et si un jour tu veux me retrouver, c'est toi qui seras obligé de me lancer le tien... si tu en es capable !

Et sans pouvoir résister davantage à la cruauté de sa découverte, Celinda cacha son visage dans ses mains, pour que ces champs sablonneux, ce fleuve impétueux et solitaire, qui tant de fois l'avaient vu rire, ne puissent aujourd'hui la voir pleurer.

XII

Le jour de la grande surprise préparée par Canterac arriva. Les ouvriers dirigés par Moreno plantèrent les derniers arbres dans la plaine voisine du fleuve.

Des groupes de curieux admiraient de loin le bois improvisé. De Fort Sarmiento et même de la capitale du Neuquen des gens arrivèrent, attirés par cette fête d'un nouveau genre. Quelques travailleurs tendaient d'un arbre à l'autre des guirlandes de feuillages et fixaient des faisceaux de drapeaux.

Fritérini, élevé au grade de maître d'hôtel avait tiré du fond de sa valise un frac quelque peu rongé de mites, souvenir du temps où il servait comme garçon de restaurant dans les hôtels d'Europe et de Buenos Ayres. Soucieux de maintenir intacts son plastron rigide et sa cravate blanche, il donnait des ordres à un groupe de métisses du bar transformées en servantes pour la fête du soir.

Don Antonio *El Gallego* avait lui aussi subi une grande transformation extérieure. Il était vêtu de noir et une grosse chaîne d'or traversait son gilet d'une poche à l'autre. Il comptait au nombre des invités, car, représentant du haut commerce, il avait bien le droit d'être compris par les notables de la Presa ; mais comme on avait commandé la collation à son établissement, il avait jugé bon de se transporter sur les lieux de la fête dès les premières heures de l'après-midi pour s'assurer que tous les préparatifs se déroulaient avec régularité.

Parmi les badauds, que maintenait une clôture de fils barbelés, se tenaient quelques gauchos dont le fameux Manos Duras. Après la bataille du cabaret, il était revenu tranquillement au campement s'expliquer. Il reconnaissait que certains des provocateurs étaient ses amis, mais ils étaient tous majeurs et il n'avait pas à répondre de leurs actes comme un père. Il se trouvait loin de la Presa quand le choc s'était produit ; pourquoi voulait-on le compromettre dans une affaire où il n'avait pris aucune part ?

Le commissaire dut se contenter de cette justification ; le patron du bar l'accepta également, car il aimait mieux avoir Manos Duras pour ami que pour ennemi : Manos Duras était donc présent et il contemplait avec une attention quelque peu ironique les préparatifs de la fête. Les autres gauchos, silencieux comme lui, semblaient rire intérieurement à la pensée du travail accompli. Les gringos transportaient les arbres de l'endroit où Dieu les avait fait naître ; et tout cela pour une femme !

Les gens du peuple se montraient plus hardis dans leurs jugements et ne se gênaient pas pour les exprimer bien haut. Des femmes, parmi les mieux vêtues, s'attaquaient à la marquise.

— La garce ! qu'est-ce que les hommes ne feraient pas pour elle !

Elles connaissaient les cadeaux de l'entrepreneur Pirovani, si avare pourtant et si dur pour les ouvriers.

Par chaque train arrivaient de Buenos Ayres ou de Bahia Blanca à l'adresse de la marquise des paquets payés par l'Italien. [illegible], une charrette chargée d'un tonneau ne cessait d'apporter de l'eau du fleuve à la maison de Pirovani. Cette grande dame avait besoin d'un bain toutes les vingt-quatre heures.

— Tout cela n'est pas naturel ; elle doit avoir dans la peau quelque chose qui ne veut pas sortir, affirmaient sentencieusement quelques femmes.

Toutes, forcées d'aller plusieurs fois par jour de leur demeure à la rivière avec une cruche sur le dos, considéraient cette charrette et ce tonneau comme un luxe inouï. Un bain chaque jour, dans ce pays où le moindre souffle de vent soulève la terre en colonnes si épaisses et si lourdes qu'il fallait se courber pour résister à leur poussée ! Beaucoup d'entre elles gardaient encore dans leur chevelure ou dans les doublures de leur robe les poussières des semaines précédentes, et cette folle dépense d'eau les indignait comme une injustice sociale.

Une femme, pour se consoler, lança une allusion méchante à l'ingénieur Torrebianca :

— Il est capable de venir ce soir avec les bons amis de sa femme !... Pas possible qu'un homme soit aussi aveugle. Certainement ils s'entendent.

Celinda, à cheval, passa lentement parmi les groupes et regarda d'un air hostile le parc improvisé. Puis elle marcha vers le village pour ne pas entendre les commentaires scabreux des femmes.

Gonzales, sans cesser de surveiller la mise en place des tables, tenait un discours à quelques-uns de ses clients en leur montrant le fleuve. Il avait trouvé le moment propice pour étaler avec une doctorale gravité les connaissances qu'il avait glanées dans les propos de son compatriote Robledo.

Les Indiens avaient appelé ce fleuve Rio Negro, « la rivière noire », à cause des dures peines qu'ils éprouvaient à remonter son courant rapide. Les conquérants le nommaient « Fleuve des Saules ». Aujourd'hui encore les saules abondaient sur ses rives et les troncs que roulait le courant constituaient pour les barques un danger constant.

Il était resté inexploré pendant des siècles, puis un missionnaire anglais avait fait une tentative pour donner à son pays la priorité dans cette importante région de passage.

C'est alors que les Espagnols qui avaient eu bien des choses à faire après s'être emparés de la plus grande partie de l'Amérique, jugèrent nécessaire l'exploration du fleuve.

L'enseigneur Villarino entreprit cette expédition obscure et difficile dans le dernier tiers du XVIIIe siècle ; don Manuel l'appelle le dernier représentant de l'héroïque génie des découvreurs espagnols.

Il partit de Carmen de Patagones avec soixante hommes d'équipage, sur quatre lourdes barques mal faites pour un tel voyage. Il s'enfonça avec cette poignée de marins dans un pays complètement inconnu où vivaient les Indiens les plus irréductibles et les plus féroces, qui poussaient parfois leurs incursions jusqu'aux abords de Buenos Ayres.

Pendant des centaines de lieues les quatre barques naviguèrent entre ces rives où les guettaient les terribles Aucas.

— Nous qui connaissons le courant du fleuve nous pouvons comprendre les difficultés de cette expédition vers l'amont, et sur barque à voile. Ils emportaient quinze chevaux qui devaient haler les bateaux dans les passages difficiles. Quatre fois les ouragans brisèrent la mâture des embarcations. L'expédition dura de longs mois et, faute de guides du pays, elle s'égara souvent dans les affluents et dut revenir ensuite en arrière... Ils cherchaient cette mer que les Indiens affirmaient avoir vue de leurs yeux et qui n'est autre que le lac Nahuel Huapi. Il communique en effet avec le Rio Negro par le bras du Limay. Eh bien ! aujourd'hui où nous possédons des embarcations cent fois meilleures, personne n'a jamais songé à recommencer le voyage de l'enseigne Villarino.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

On n'a encore sans nouvelles de l'"Old Glory"

Londres, 8 septembre. — A 20 heures, aucune précision n'est parvenue à Londres concernant le sort de l'équipage de l'*Old Glory* et du *Sir John Carling*.

On a encore aucune trace de l'"Old Glory"

Paris, 8 septembre. — Les paquebots qui ont continué à rechercher l'avion *Old Glory* ont radiotélégraphié que la nuit qu'ils n'ont rien découvert.

Le manque de nouvelles des aviateurs suscite à Londres, aussi bien qu'à Paris une émotion profonde d'ailleurs bien compréhensible.

Le mouvement contre révolutionnaire en Ukraine

Berlin, 8 septembre. — Le *Tag* publie l'information suivante de Vienne. Il paraît se confirmer que le mouvement contre révolutionnaire en Ukraine s'amplifie chaque jour, malgré les contingents de l'armée rouge que le gouvernement des Soviets a envoyé en Ukraine.

Les formations antibolchéviques, loin d'être écrasées remportent des succès marquants. Elles se sont déjà emparées de plusieurs petites villes et de hardis coups de mains ont fait des détachements rouges prisonniers.

M. Louis Marin inaugure un Monument aux Morts

Châlons-sur-Marne, 8 septembre. — M. Louis Marin, ministre des Pensions accompagné de M. Bruchon, chef de son secrétariat particulier, s'est rendu aujourd'hui à la Fère Champenoise où il a inauguré un monument aux morts érigé par le souvenir français.

Après le service religieux célébré par Mgr Tissier, évêque de Chalons, et la bénédiction des tombes au cimetière, M. Marin a présidé un déjeuner qui a réuni les personnalités locales. Le ministre des pensions a été ensuite reçu par la municipalité.

M. Louis Marin, accompagné de M. Bègue, préfet de la Marne, Mercier, sénateur, Jacquy, député, du colonel Bourel, délégué général du Souvenir Français, de La Fère Champenoise s'est rendu au monument aux morts où il a déposé une gerbe et de là au cimetière national où après des allocutions de MM. Merlin, sénateur Jacquy, député, du maire, du colonel Bourel et de M. Deforme, il a prononcé un discours.

La réorganisation de l'enseignement agricole

Paris, 8 septembre. — La question de la réorganisation de l'enseignement agricole dans les écoles normales d'instituteurs qui était à l'étude à la Commission interministérielle vient d'aboutir à un accord entre le ministre de l'Instruction publique et celui de l'Agriculture.

Le nouveau programme comportant l'extension des études, pratiques agricoles avec des visites des exploitations agricoles modèles et des écoles d'agriculture, sera en vigueur dès le mois d'octobre à titre d'essai dans vingt départements.

Après l'examen des résultats, cette expérience-réforme sera progressivement étendue en l'adaptant aux besoins de chaque région.

Medaets n'est pas parti

Bruxelles, 8 septembre. — Le départ de l'avion *Reine Elisabeth* du lieutenant Medaets pour Léopoldville n'aura pas lieu demain.

La repression communiste

Paris, 8 septembre. — Sur réquisition de substitut M. Gaudel, le juge d'instruction M. Delale a envoyé devant la correctionnelle pour provocation de militaires à la désobéissance dans le but de propagande anarchiste, MM. Cl. Chamanne, député de la Seine, Alex. de Bolbigny, gérant du *Conscrit*, Ch. Mommousseau, secrétaire général de la C. G. T. U., gérant de la *Vie ouvrière* ; Louis Coulhellas, auteur d'un article paru dans la *Vie ouvrière*, Ch. Bellanger, ancien gérant de l'*Humanité*, pour cinq délits, J. B. Michel, gérant de l'*Echo Sociale*, François Guy, gérant de l'*Humanité*, René Martelli, qui a distribué des tracts à un soldat qui était agent dans le civil.

L'affaire viendra le 17 septembre devant la douzième chambre.

Le magistrat instructeur a inculpé de provocation de militaires à la désobéissance, Michel Marty, maître d'hôtel, frère du député, pour un article paru dans l'*Humanité* du 2 juin.

Des économies dans l'administration soviétique

Paris, 8 septembre. — En Russie, les commissaires du peuple demandent le renvoi de 35 p. cent des fonctionnaires afin d'économiser 200 millions de roubles.

M. Marcel Prevost est grand officier de la Légion d'honneur

Paris, 8 septembre. — La promotion de la Légion d'Honneur au ministère de l'Instruction Publique paraîtra à l'*Officiel* dimanche prochain.

M. Marcel Prévost, de l'Académie Française, est nommé grand officier. M. Messager reçoit la cravate de commandeur.

La promotion comprend quinze rosettes d'officier et soixante-huit croix de chevalier.

Elle sera complétée au début d'octobre par une liste supplémentaire actuellement soumise au Conseil de l'Ordre en exécution des dispositions de la loi du 8 juillet dernier, relative aux titres exceptionnels.

Lieger est-il l'auteur du crime dont il s'accuse ?

Niort, 8 septembre. — Lieger qui a été arrêté comme étant, d'après ses propres déclarations, l'auteur de l'attentat de Joué-les-Tours, a été amené à Niort, encadré d'inspecteurs de la police mobile et remis au procureur de la République qui décidera de la nature des poursuites à exercer contre lui.

Lieger paraît être un déséquilibré et il est possible, dit-on, qu'il se soit attribué un crime dont il ne serait pas coupable.

C'est ce qui résulterait de l'interrogatoire que les inspecteurs de la police mobile, lui ont fait subir à Parthenay et au cours duquel, ils auraient relevé de nombreuses contradictions dans son récit.

Le drame de l'express Paris-Boulogne

(Suite de notre article de première page)

La nuit se passa en recherches infructueuses.

L'ARRESTATION

A huit heures du matin, sur le territoire de Gannes, à courte distance de Chepoix, les gendarmes aperçevaient hagard, fourbu, crotté, un individu d'assez forte corpulence, âgé d'une trentaine.

L'homme avait le visage labouré de coups d'ongles et était ensanglanté. On se jeta sur lui et sans qu'il eût pu esquisser un geste de défense, l'assassin, car c'était bien lui, était arrêté et conduit à la gendarmerie.

Fouillé, puis interrogé, le misérable reconnut en effet être l'auteur du crime commis dans l'express de Boulogne.

LE MEURTRIER

Le meurtrier est un garçon boucher de la Villette. Il est marié père d'une fillette et habite à Paris, 145, rue du Faubourg St-Denis.

C'est un nommé Sadillac Hippolyte Lucien, âgé de 40 ans. Il est alcoolique. Ecroué, il sera ramené à Versailles.

Après la mort de Zagloul Pacha

Un tombeau monumental

Londres, 8 septembre. — Le Gouvernement égyptien aurait l'intention de dépenser une somme de 20.000 livres sterling pour l'érection d'un tombeau à Zagloul pacha. L'emplacement choisi se trouverait à proximité de la demeure du premier ministre défunt.

Son successeur

Les nouvelles reçues du Caire sembleraient indiquer qu'un proche parent de Zagloul Pacha, à savoir Barakat Pacha est regardé comme son plus probable successeur en tant que chef des nationalistes.

La Coupe Breguet

Paris, 8 septembre. — Les lieutenants Rochants et Jérôme ont quitté le Bourget à 13 h. 22 pour le premier circuit de la coupe Breguet sur Paris-Metz, Dijon, Metz, Paris.

Ils ont passé à Metz à 14 h. 45 et à Dijon à 16 h. 5.

Le lieutenant Bart de l'entrepôt général d'aviation de Romorantin a quitté le Bourget à 12 h. 47 pour le troisième circuit de la coupe Breguet.

Il est passé à Metz à 13 h. 37 et est revenu à 14 h. 5.

Il a déclaré abandonner à la suite de la rupture d'une soupape.

Au congrès des Trade Unions

Plus de relations avec les syndicats russes

Edimbourg, 8 septembre. — Le Congrès des Trade Unions a approuvé la proposition du Conseil général tendant à mettre fin aux relations avec les syndicats russes.

Les délégués représentant 2.500.000 adhérents ont voté pour, tandis que les délégués représentant 620.000 adhérents ont voté contre.

La rentrée de la Diète

Varsovie, 7 septembre. — La diète polonaise a été convoquée en session extraordinaire pour le 13 septembre.

En attendant un vif débat sur le projet Sokal

(Suite de notre article de première page)

Il a reproché indirectement, mais en termes très clairs pourtant, à certains membres de la Société des Nations d'avoir mené des guerres injustes et profitables sans déclarer la guerre.

Après avoir affirmé que les solutions imposées par la force ne pourront se maintenir et qu'il y avait lieu de s'intéresser tout particulièrement à ce qui se passait dans les pays de l'Europe Orientale, si on voulait sauvegarder la paix générale, il a recommandé une solution qui serait celle de la neutralisation des pays baltes.

M. Hambron, a succédé à la tribune au dictateur de la Lithuanie. Il a formulé en anglais une critique très ferme tant à l'adresse du Conseil qu'à celle de la Société des Nations, mais, en termes plus modérés pour celle-ci, pour l'activité que l'un et l'autre avaient déployée au cours de l'année écoulée.

Au nom du Cabinet norvégien, il a tenu notamment à exprimer le désappointement de la nation norvégienne tout entière, du fait que les nations représentées à la commission préparatoire de désarmement n'avaient pas réussi à élaborer l'accord sur la réduction des armements, accord qu'exige pourtant l'article 8 du pacte.

M. Hambron a insisté pour réunir en novembre la commission préparatoire. Il a accepté le projet de résolution hollandais. Il a déclaré d'autre part que son gouvernement se rallie entièrement aux principes de la conférence économique.

Puis il se livre à une véritable diatribe contre la procédure secrète du Conseil issu des élections de l'année dernière. Il se hâte d'ajouter qu'il a foi dans le Conseil et dans son œuvre. Mais il rappelle que celui-ci a un intérêt supérieur à ne pas décevoir l'opinion publique contre lui.

Le discours de M. Hambron a été salué par les applaudissements unanimes.

LA PLAIDOIRIE DE M. POLITIS

M. Politis ne croit ni à la crise du Conseil ni à une faute grave de sa part, parce qu'il a refusé de s'occuper de certaines questions internationales ayant de l'intérêt pour la paix du monde.

M. Politis, pense que la paix du monde n'a rien à gagner, si tous les différends devaient faire l'objet d'un débat public ou de toute autre procédure de la Société des Nations.

« On ne doit l'utiliser que quand on est certain d'aboutir à un résultat favorable ».

Cette déclaration cause dans l'assemblée une réelle surprise mais M. Politis n'en continue pas moins imperturbablement l'exposé de sa thèse.

Finalement, M. Politis célèbre la force vivifiante de la Société des Nations et la montée de sa sève.

On se demandait à la sortie si M. Politis avait prononcé un discours électoral.

On sait en effet que la Grèce pose sa candidature au Conseil de la Société des Nations. On se posait alors la question de savoir s'il avait bien choisi son tremplin.

On reconnaissait cependant qu'il avait bien facilité la tâche de M. Chamberlain, qui va avoir à répondre à toutes les attaques qu'on a dirigé contre lui et contre le Conseil.

La S. D. N. a décidé cet après-midi de porter de 9 à 10 le nombre des membres de la commission des mandats.

Le Conseil a invité ensuite le gouvernement polonais à formuler des observations détaillées sur le fond de la question du port d'attache pour les navires de guerre polonais à Dantzig.

Puis la question de l'assistance financière aux Etats, victimes d'agression et la question des communications et du transit ont été examinées.

Différents rapports ont été déposés, notamment celui de M. Breitscheidt sur l'activité de l'Institut international de coopération intellectuelle.

On attend avec impatience à Genève la séance au cours de laquelle Sir Austen Chamberlain devra s'expliquer au nom de la S. D. N.

Le circuit de la Méditerranée

Paris, 8 septembre. — Le capitaine Pelletier Doisy et Gonin amèneront demain au Bourget, leur biplan 500 CV de grand raid en vue de leur départ pour le circuit de la Méditerranée à grande vitesse.

Les essais de Tarascon

Le Bourget, 8 septembre. — L'avion *Tango*, piloté par Laulhe et Tarascon, ayant à bord l'opérateur de radio Durand a quitté Le Bourget à 15 h. 44 pour des essais de T. S. F. avec les postes du Bourget.

L'avion est rentré au Bourget à 16 h. 12, après des essais satisfaisants.

Laulhe, Tarascon et Durand quitteront demain le Bourget pour un parcours Paris-Marseille-Paris sans escale sur l'avion *Tango*.

Ce que disent les Journaux de Paris

Le texte polonais, dit M. Sauerwein, dans le *Matin*, n'a pas trouvé d'opposition, mais beaucoup désirant aller au-delà.

« Je ne voudrais pas trop médire de ce texte dont la pensée est excellente. Dans le parti de la Société des Nations il y a, nous dit-on, une finesse.

« C'est que la guerre n'est pas exclue puisque tout de même, après épuisement de tous les moyens de conciliation elle devient en quelque sorte légale entre les Etats.

« Sans compter que la Société des Nations pourra faire pour son propre compte à titre de sanction ».

« Cette proposition met dans tous les cas la guerre hors la loi, écrit M. Marcel Ray dans le *Petit Journal*. Cette déclaration solennelle ne constituerait pas non plus un amendement au pacte de la Société des Nations et par conséquent les circonstances prévues dans le pacte ne s'appliqueraient pas à ce texte.

« Quelle en est donc la valeur, s'il ne comporte ni les garanties que donne un traité, ni celles que fournit la menace des sanctions prévues à l'article 16 du pacte. »

M. Stresemann lui-même paraît disposé à voter la motion polonaise, annonce M. Henry Barde dans l'*Œuvre*. Il a remis son voyage à la semaine prochaine. MM. Briand, Chamberlain et Stresemann, ont négocié aujourd'hui avec M. Sokal, qui portera demain son texte devant l'assemblée.

« Cette mise de la guerre hors la loi aura à tout de moins l'avantage de réunir les signatures voisines de la Pologne et de l'Allemagne, car on la fera voter par appel nominal.

« Ce sera pour cette partie de l'Europe comme un renouveau du pacte oriental de Locarno pour le monde, ce sera une affirmation solennelle et retentissante ».

Pour l'Allemagne, l'occasion est bonne de se poser en leader, dit la *Volonté*, la saisira-t-elle ?

L'Allemagne est en bonne posture sur le chemin du désarmement. Quoi qu'on en dise, elle est créancière de ses voisins. Elle peut se donner en exemple.

« Les principes de coopération internationale lui sont également devenus familiers. L'occasion est belle pour elle de s'attirer la reconnaissance d'une partie du monde et de se poser en leader à Genève.

« La laissera-t-elle passer ? »

A L'INSTRUCTION

Paris, 8 septembre. — M. Bacquart juge d'instruction est chargé de rechercher les responsabilités de la mort tragique de M. Derharbourne, journaliste, tué dans le métro à la station Opéra.

Le docteur Paul, chargé de l'autopsie n'a pas constaté de fracture du crâne, mais il a relevé une très forte compression des temporaux, ayant déterminé une hémorragie cérébrale provoquant la mort.

Un pari stupide

Toulon, 8 septembre. — Plusieurs matelots de la batterie du Cap Cepet, ayant fait le pari de boire quatre litres de vin dans un délai extrêmement court, quelques-uns s'arrêtèrent après la première bouteille, mais le matelot Fenouille voulut aller jusqu'au bout et vida ses quatre litres.

Il avait gagné, mais son stupide pari lui coûta la vie. Etant sorti pour prendre l'air, il tomba à terre, frappé par la congestion.

Il expira presque sur le coup.

Un attentat contre un curé

Toulouse, 8 septembre. — Dans le village de Lerra, l'abbé Armand Guillaume, curé de la Paroisse, âgé de 51 ans, a été blessé grièvement d'un coup de fusil tiré à sa fenêtre d'une distance de huit mètres par Bally Nicolas, 60 ans, auquel il avait fait des remontrances.

Le meurtrier qui s'était barricadé chez lui, a été arrêté et écroué.

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires
Messieurs,

EIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ; ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ; CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ; MATTEI, à Propriano ; ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ; Marius NOARO, à Sartène.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Le Cabinet du Dr Fourteau sera réouvert le 8 septembre.

Consultations de 2 à 4 heures et sur rendez-vous.

L'ECHO TOURISTIQUE DE LA CORSE

littéraire, anecdotique, descriptif et bibliographique.

Deuxième année, SIX FRANCS par an, bimestriel.

Directeur : A. Clavel, 43, rue St-Lazare, à Paris.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.08

Une barque chavire

Les trois hommes d'équipages sont sauvés

Dans la soirée de mercredi 5 septembre, vers 14 heures, la petite barque de plaisance « Sainte Lucie », patron Antona, et montée par deux autres hommes se trouvait au large de la place du Diamant lorsqu'une brusque rafale de vent du sud est qui venait de se lever la fit chavirer.

Les trois hommes lancés à la mer réussirent à s'accrocher à la quille de l'esquif qui surnageait.

L'accident avait été vu par le chauffeur Ernest, du garage Morazzani, et par le sergent Pascual, de l'hôpital militaire, qui donnèrent aussitôt l'alarme sur les quais.

Pendant que quatre ou cinq embarcations se détachaient à la hâte, les trois hommes étaient cependant tirés de leur dangereuse position par deux autres barques qui se trouvaient dans les parages et étaient accourues à force de rames. Les nouveaux arrivants s'occupèrent alors à redresser la *Sainte Lucie* et la remorquèrent au quai du lavoir, n'ayant perdu que ses agrès.

La foule grouillante des marins pêcheurs de la ville qui donnait aux quais une animation inaccoutumée se dissipa, enfin apaisée par l'heureuse issue de ce petit drame de la mer.

MAKIA

A la préfecture. — M. Exiga a été définitivement reçu au concours pour un poste de rédacteur à la préfecture de la Corse. Nos meilleures félicitations.

Le tourisme. — Depuis le 12 août, trois caravanes d'instituteurs venus du Continent ont excursionné dans l'île de Beauté, sous la direction de M. Hébert, de Granville, président de la Société « L'art dans nos classes ». Les trois groupes transportés par les cars du P. L. M. ont fait des excursions merveilleuses et emporteront de leurs randonnées un souvenir inoubliable.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 38

CASTELLO DI ROSTINO. — Nécrologie. — Le hameau de Frasso, Castello di Rostino, était plongé lundi dans la plus profonde et la plus légitime douleur. Une des personnes les plus aimées et les plus respectées de la commune, Mme Vve Dominique Jean Caporossi, née Simonetti, venait de mourir laissant derrière elle le souvenir d'une vie toute remplie d'affection, de sympathie, de générosité et de bonté.

La « signora Jabien » comme on l'appelait à Frasso, s'est éteinte à l'âge de 83 ans entre les bras de sa fille, Mlle Magdeleine Caporossi, dont les soins attentifs et tendres, avaient réussi à diminuer et à atténuer les souffrances pourtant dures de l'agonie.

Sa mort fut douce ; elle eut le calme que lui désiraient ses proches parents et ses nombreux amis.

Sa dernière pensée avait été pour ses enfants et en particulier pour MM. Jean François et Fabien Caporossi du Brésil, qui suivaient eux-mêmes avec la plus grande sollicitude les péripéties d'un mal que les soins d'une fille aimante et l'habileté des hommes de l'art appelés au chevet de la malade n'avaient pu enrayer.

Avant de mourir, elle eut la consolation d'embrasser ses arrière petits-enfants, les fils et filles de notre excellent ami M. Paul Valentini, Sous-Préfet de Rochechouart auquel nous offrons ainsi qu'à Mme Valentini, à Mlle Magdeleine Caporossi et aux familles atteintes par ce deuil l'expression de nos sincères condoléances. A M. Simon Simonetti, frère de la défunte, qui fut longtemps notre collaborateur sous le pseudonyme d'Acinecia dans ses spirituelles « Lettres de mon village », nous offrons aussi l'expression de nos regrets.

La levée du corps a eu lieu à Frasso le mercredi 7 septembre courant au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis venus des cantons de Campitello et Morosaglia où les familles Caporossi et Simonetti sont honorablement connues.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille à Frasso.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Corse

Chambre de Commerce d'Ajaccio

Port d'Ajaccio

Construction sur le quai de la République de deux hangars et d'une bascule publique.

Avis d'ouverture d'un concours

Un concours doit être ouvert pour l'exécution de deux hangars et d'une bascule publique sur le quai de la République, du port d'Ajaccio.

Conditions principales du concours.
I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Nabonne, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Ajaccio, avant le 20 septembre 1927, à 5 heures du soir, et joindre à cette demande, les pièces ci-après :

Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français :

1° Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les nom, prénoms, qualité et domicile du candidat ;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Pour les sociétés d'ouvriers français :

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance) ;

2° Leur acte de société ;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4° Un acte, en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile ;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la Société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus, seront adressées franco à l'ingénieur en chef, et elles devront lui parvenir avant le 20 septembre 1927, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le président de la Chambre de commerce d'Ajaccio.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Ajaccio, le 22 septembre 1927. — *Le président de la Chambre de Commerce.* — SALINI.

AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS

Mme Vve Paul François Laurenti et ses enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur époux et père

M. Paul-François LAURENTI

La messe de sortie de deuil sera dite en l'église Saint Jean Baptiste, demain samedi à 8 heures.

Association syndicale libre du hameau d'Ania

Délibération du neuf avril mil neuf cent vingt sept.

L'an mil neuf cent vingt sept, le neuf avril, l'Assemblée générale des propriétaires adhérents à l'Association Syndicale du hameau d'Ania, réunis en séance ordinaire au siège social à Ania, à l'unanimité des voix, a décidé ce qui suit :

Art. 1. — Sont élus syndics titulaires de l'association :

M. Giudicelli Benjamin, Ottomani Pierre Toussaint, Leandri Pierre Xavier, Giudicelli Charles, Bartoli Noël, Giudicelli Gratien.

Syndics suppléants : MM. Giudicelli Antoine Dominique ; Giorgi François Jean, Lanfranqui Napoléon.

Art. 2. — Les syndics réunis en séance nomment :

Directeur du Syndicat : M. Giudicelli Benjamin ; Directeur adjoint : M. Ottomani Pierre Toussaint ; Secrétaire : M. Bartoli Noël. Trésorier : M. Leandri Pierre Xavier.

Art. 3. — L'Assemblée à l'unanimité des voix donne pouvoir durant six années à M. Leandri Pierre Xavier, Trésorier, de toucher les mandats de subvention de l'Etat du Département ou autre qui pourraient être accordées à l'association.

Art. 4. — M. Leandri Pierre Xavier est responsable des fonds reçus qu'il ne pourra employer sans l'assentiment du Conseil Syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus (Suivent les signatures des membres présents).

Le Directeur : B. GIUDICELLI — Le Trésorier : X. LEANDRI

Vu pour légalisation des signatures ci-dessus apposées, Serra di Fiumorbo le 18 avril 1927. Le maire de la commune de Serra di Fiumorbo.

Signé : CARLOTTI

CHASSEURS !

Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emploi et Objets perdus : 3 fr. 20 le mot (minimum : 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donne lieu à un supplément de 2 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

BOURSE DE PARIS du 8 Septem. 1927

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 6 % 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]
— — Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1919	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1910	[illegible]	[illegible]
Communales 1919	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Gener. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez capital	[illegible]	[illegible]
Suez parts	[illegible]	[illegible]
Suez civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchacca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaita	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Tiganyka	[illegible]	[illegible]

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer départements	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Pérenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Foliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— — Mexicain	[illegible]	[illegible]
— — Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Tales Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
Belges 5 % 1920	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 5 % 1925	[illegible]	[illegible]
Egypt. unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 p. 100	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

Postes - Récepteurs - Transformateurs - Casques - Haut-Parleurs - Pièces détachées

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

DONNET

La marque qui monte

La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :

R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea

33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

COMPTABILITÉ

par Dall** JAMET-BUFFEREAU

[illegible] de BASTIA, 28, Boul* Paoli et Marseille, 15, Allées de Meilhan

RESTAURANT PUJULA

18, Rue de L'Opéra - BASTIA

Service à la Carte - Repas sur commande

SALONS RESERVES

CAP CORSE

DAMIANI

GRAND PRIX — Médaille d'Or

Membre du Jury — Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 9 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Diman. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 9 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais

Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 65-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 83 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

N° 5. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE

du

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

OROGRAPHIE ET CLIMAT

[illegible]

... *Terrains et productions.* — La couche arable fort peu épaisse, reposant sur un sous-sol rocheux, manque de chaux et d'acide phosphorique. [illegible]

LE CANTON D'OLMI-CAPPELLA

Population. — Maintenant que nous connaissons la situation et la valeur de la haute terre de Giussani, nous devinons par avance qu'elle a une vitalité à part, [illegible]

HISTOIRE

[illegible]

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 232

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
6, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèque Postal : Marseille 65-50

ABONNEMENTS
Corse ... 16 32 63
Contin. et Colon. 17 33 64
Etranger ... [illegible]

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux bureaux du journal, [illegible] Grange-Batelière, et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0C451

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE PETIT TOUR

Toutes proportions gardées (cela va de soi) le tour de Corse cycliste a de singulières ressemblances avec l'autre, le grand Tour de France. Si les épreuves cyclistes sont nombreuses, peu de tours et, si nous ne nous trompons, en résumé il n'en existe que deux, qui ont ce même caractère de circuits.

Premier point commun, auquel il faut ajouter les variétés même du parcours. Le col de Vergio est un diminutif, très appréciable d'ailleurs du Galibier, et les plates immensités maritimes qui, de Brest, mènent à Bayonne se retrouvent sur notre côte orientale. Nous ne sommes en défaut que pour les routes pavées du nord.

Ces similitudes ont été remarquées. Mais elles ne l'ont été que par nous. Ce que nous désirerions, c'est que le petit tour de Corse devînt une grande épreuve nationale, une épreuve comprise au calendrier des grandes sociétés sportives, suivi attentivement par elles et bénéficiant de leur concours et de la publicité de leurs organes.

Toutes proportions gardées, toujours : le tour de Corse, organisé par des sociétés départementales, s'adressant notamment aux coureurs locaux, doit attirer les coureurs continentaux d'une certaine classe, en commençant par les coureurs des départements méridionaux.

On a dit, à ce propos, que c'était une question d'argent. C'est fort exact. Mais si le sport en Corse était plus unifié, la question d'argent serait vite résolue, car les encouragements seraient plus nombreux du fait de cette unification : rien que le groupement des sommes dispersées en plusieurs épreuves concurrentes suffirait à grossir et à multiplier les primes de façon à provoquer l'inscription d'un plus grand nombre, et de meilleurs coureurs. Mais, répétons-le, tous ceux qui s'intéressent aux sports pour en avoir fait un pour d'autres motifs qu'il n'est point nécessaire d'énumérer s'y intéresseraient davantage si certains antagonismes ne les incitaient à l'indifférence.

Déjà, avec une somme relativement faible de primes, des coureurs continentaux sont venus, et l'un d'eux a même été écarté pour sa classe trop supérieure. Or, nous estimons que rien ne serait plus facile que de réunir une somme deux et même trois fois supérieure à celle qui a été distribuée lors du dernier tour. On peut s'imaginer l'effet d'attraction que des prix ainsi grossis, et multipliés peuvent exercer sur les clubs de Nice, de Marseille, de Toulon, et de plus loin.

Un double but est visé par nous dans cette affaire.

Un but de vulgarisation insulaire d'abord. Tous les moyens sont bons de faire connaître et fréquenter notre pays, et toutes les publicités opérantes. Celle du P.-L.-M. a été mirifique ; celle de la grande presse sportive, qui touche des millions de lecteurs, toute la jeunesse active de tous les pays, ne serait pas à dédaigner. Sans doute, la Corse n'est pas aussi accessible que le parc des Princes, mais nous n'avons pas besoin de courir trop vite pour nos jambes encore débiles, puisque notre outillage hôtelier est encore trop incomplet, mais nous avons besoin de marcher, de soutenir notre train. Point de comparaison puérile avec des épreuves plus modestes que le tour de France, mais le tour de Corse, le *Petit Tour* sera, si on le veut bien, une épreuve originale pour tout ce que nous avons dit et ce qu'on soupçonne d'elle.

Nous ne sommes qu'une des facettes du phare touristique, mais ne la laissons pas disparaître.

Un but de vulgarisation sportive, ensuite. Sans doute, il ne faut pas tout sacrifier au sport. Mais, précisément, le danger de l'antisportivité est dénoncé par les meilleurs esprits, ceux qui prêchent le relèvement total de la race, ceux qui veulent donner à la race humaine elle-même sa supériorité philosophique dans la création. Il n'y a pas que de la force brutale dans la pratique des sports : il y a surtout de l'intelligence. On a fait pendant la guerre une remarque qui a paru, malgré sa simplicité, révélatrice : c'est que l'homme a tenu là où les bêtes les plus vigoureuses, les lions ou les éléphants, auraient succombé. C'est à cet ordre majeur d'idées que participent les sports, et, dans le cas particulier de la Corse, le cyclisme devrait avoir une place favorisée pour le caractère général d'un pays qui compte, si mal entretenu soit-il, un si remarquable réseau routier.

Les Corses sont, en dépit des apparences, de grands sportifs, comme tous les montagnards. Rien de plus touchant que leur amour pour le cheval, et leur enthousiasme pour les courses hippiques, où sont atteintes leurs fibres secrètes. Mais c'est là de la sportivité primitive, ou, du moins, incomplète, au regard des temps présents. D'ailleurs, au passage des cyclistes routiers, les populations commencent à se consulter, à s'intéresser, à se mettre en haies. Ça les tente aussi. Tout ce qui est superbe effort physique, comme tout ce qui est supériorité d'esprit — il n'y a pas, loin de là — antinomie — les tente.

P.-B.

Avant-hier, à Londres, une femme a mis au monde deux sœurs siamoises. Voici Mary et Anne Church, qui se portent fort bien.

M. A. Millerand est candidat au Sénat dans l'Orne

Auparavant, un grand banquet réunira les délégués sénatoriaux

Domfront, 9 septembre. — Le décès de M. Leneveu, sénateur de l'Orne, laissant le siège vacant au Sénat, une élection complémentaire aura lieu dans ce département le dimanche 30 octobre.

A la suite de démarches faites auprès de lui par des personnalités importantes, M. Alexandre Millerand ancien président de la République a accepté de poser sa candidature.

A cette occasion, un grand banquet aura lieu à Alençon, le jeudi 15 septembre à midi en la salle des fêtes de la Halle aux toiles.

A cette manifestation, seront conviés de nombreux parlementaires, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et maires du département.

M. Duclos, député communiste de la Seine arrêté à Tarbes

Cette arrestation n'a soulevé aucun incident

Tarbes, 9 septembre. — Ce matin, à dix heures, à Tarbes, M. Duclos, député communiste de la Seine a été arrêté par M. Giniéis, commissaire spécial de police, au moment où il sortait d'une maison voisine de la place de la Préfecture.

Cette arrestation, opérée en l'absence de tout public, n'a provoqué aucun incident.

Elle a été faite en exécution d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, en date du 20 juillet, qui condamne M. Duclos à huit mois de prison pour provocation de militaires à la désobéissance dans des articles parus dans le journal communiste *La Caserne* en septembre 1926.

M. Duclos a été écroué à la maison d'arrêt.

Les iniquités de notre système fiscal

Un récent article paru ici-même, le mois dernier, sous le titre « Notre budget est-il trop lourd ? » m'a valu un grand nombre de questions de la part de mes lecteurs et presque tous m'ont demandé d'apporter quelques compléments à l'exposé que j'avais fait.

J'avais démontré, on se le rappelle, que notre équilibre budgétaire peut et doit se maintenir au cours actuel du franc et qu'il n'est nul besoin pour sauver le Pays de faire remonter la livre à 150 frs, voire 200 frs, comme le suggèrent complaisamment d'aucuns.

Il suffit en effet de comparer le pourcentage d'augmentation des charges budgétaires en or survenues depuis la guerre en France et dans les pays voisins, l'Allemagne exceptée, pour se convaincre que l'effort qui nous est demandé n'a rien d'exceptionnel, par rapport aux charges que la guerre a imposées à tous les pays. Par conséquent, on pourrait, on devrait mener à bien la réforme monétaire sans toucher au budget, sans secouer de nouveau le marché des changes.

Par contre, si le montant global du budget français ne paraît pas lourd en soi, ceci toujours par comparaison, la répartition des impôts dans notre pays est, répétons-le, des plus fâcheuses : le budget, supportable pour les uns, est intolérable pour les autres. La tâche de demain est précisément de remédier à cet état de choses. Trop étroite, la base de la pyramide fiscale devrait s'élargir notablement. C'est sur cette deuxième partie de mon raisonnement que je veux revenir aujourd'hui.

J'ai toujours été partisan, on le sait, d'une réforme fiscale profonde et décisive. « Tous les Français, disais-je il y a trois ans, sont d'accord pour constater que notre système fiscal est compliqué, injuste, tracassier et anti-économique ».

Anti-économique surtout. Tout de pièces et de morceaux, construit en certaines de ses parties récentes pour être un instrument de luttes de classes et non pas en vue du rendement financier, il faudrait que notre système fiscal fût, dans son ensemble, remanié pour aboutir à des impôts clairs, réels, inattaquables par la fraude, respectueux du secret des affaires du commerçant et des citoyens, des impôts enfin qui ne fussent pas une arme de délation politique et qui ne brimassent pas le travailleur et l'épargnant en progression géométrique de son ardeur à la production ou de son souci d'assurer l'avenir.

S'il est inévitable, après les destructions de la guerre, que les coups de la fiscalité soient durs, il semble inadmissible qu'ils tombent toujours sur les mêmes épaules.

Or, l'inégalité entre ceux qui paient est flagrante, choquante. L'autre jour au cours d'une réunion importante, le président d'une importante association industrielle, producteur lui-même, pouvait dire que son industrie payait aujourd'hui 76 % en or de plus qu'en 1914 et il ajoutait :

« Pour un revenu de 10.000 francs le propriétaire d'un immeuble, le créancier, l'actionnaire ou l'obligataire paie 800 frs d'impôts.

Pour le même revenu de 10.000 francs le commerçant ou l'officier ministériel paie 1650 francs. Le rentier ou l'avocat paie 90 frs. Quant au cultivateur, il paie, toujours pour le même revenu de 10.000 francs, 325 francs d'impôts.

On arrive, en effet, à cette conception anti-économique que le gain est frappé d'une manière différente selon la nature. Le fardeau fiscal dépend en dernier ressort des fonctions sociales qu'exerce le contribuable.

Le plus curieux et, à la fois, le plus décevant est que la notion même du revenu a subi dans notre système une déformation profonde. Un travailleur paiera plus qu'un oisif. Plus les fonctions sociales du contribuable sont loin de la production, c'est-à-dire moins il contribue à l'essor industriel et agricole du pays, plus il trouve de grâce devant le fisc. En revanche, le fisc s'ingénie à entraver les initiatives qui sont de nature à augmenter la prospérité du pays. Aujourd'hui, le fisc prélève sur les bénéfices bruts et sur les dividendes des sociétés une telle part, que notre industrie fait, au point de vue du rendement financier, bien piètre figure si on la compare à d'autres pays et il n'est pas de sénateur ou de député qui ne puisse en ce moment constater combien les impôts qui frappent l'agriculture, sont injustement et inégalement répartis.

Comment s'étonner dès lors du ralentissement des affaires, du découragement qui s'empare des producteurs, des difficultés de plus en plus grandes que rencontrent notre industrie, notre commerce pour s'imposer au marché international.

Quelque urgente que soit cependant la réforme fiscale, il tombe sous le sens que la réforme monétaire doit la précéder. C'est pourquoi je disais et je dis encore : Vouloir mener de front les deux réformes, c'est compromettre l'une et l'autre.

F. FRANÇOIS-MARSAL
Sénateur

Sir Robert Cecil est malade

Londres, 9 septembre. — Les journaux anglais annoncent que Sir Robert Cecil, premier lord de l'Amirauté, qui vient de donner une démission retentissante de son poste de délégué anglais à la Société des Nations, est actuellement malade.

SIR R. CECIL

A la suite d'une consultation ses médecins lui ont ordonné un repos complet de six semaines. On croit que Sir Robert Cecil se retirera à sa maison de campagne.

Ecrasé par un train

Toulouse, 9 septembre. — Un cantonnier de la voie, Guillaume Raynaud 50 ans, a été surpris à Sonal (Tarn) par un train de marchandises venant de Castelnaudary, qui lui passa sur le corps.

La mort a été instantanée.

Le départ de Fonck est prochain

New-York, 9 septembre. — On parlait ces derniers temps dans les milieux aéronautiques américains de l'abandon par l'aviateur Français René Fonck de sa tentative de traversée de l'Atlantique.

Interrogé par des journalistes américains, Fonck a déclaré : « Je tenterai dans huit jours, malgré tout, le raid au-dessus de l'Atlantique avec Curtin, sur l'avion *Ville de Paris*.

« Il est absolument faux que j'ai songé à renoncer à tenter l'aventure. Je suis plein de confiance. »

Un fiancé recalcitrant

Milan, 9 septembre. — A Biella un maçon, M. Todone, âgé de 36 ans, s'était fiancé l'année dernière avec une jeune paysanne Scala Rosso.

Mais il n'avait pas tardé à lui montrer la violence de son caractère et la jeune fille avait rompu. Todone à plusieurs reprises essaya de reprendre Mlle Rosso.

Hier soir, il se cacha dans un buisson, au bord de la route qu'elle devait suivre pour rentrer chez elle. Quand elle fut passée devant lui, il s'élança derrière elle, la prit aux épaules, la renversa et quand elle fut réduite à l'immobilité, il lui mordit le nez si sauvagement qu'il le lui arracha presque.

Des paysans accoururent aux cris de la jeune fille dont l'état est assez grave. Todone a pu s'enfuir.

La réduction des effectifs en Rhénanie

Trèves, 9 septembre. — A la suite de la réduction des effectifs d'occupation, l'état major et les bureaux des services du 33e corps d'armée qui étaient en garnison à Trèves, sont dissous.

Le 32e bataillon du génie se rendra à Toul pendant que le 41e régiment d'infanterie qui jusqu'ici se tenait à Kreuznach, partira pour Besançon.

Il fume cent cigarettes en deux heures

Il meurt intoxiqué

Dresde, 9 septembre. — Un apprenti pharmacien âgé de 17 ans, vient de mourir à Liebenstein, petite ville saxonne, dans des circonstances particulièrement stupides.

Désireux de s'adjuger lui aussi un record, il eut l'idée saugrenue du pari suivant. Il prétendait pouvoir fumer cent cigarettes en deux heures.

Il y parvint effectivement, mais succomba aussitôt après, la nicotine l'ayant intoxiqué.

Chez les réservistes de Moulins

Moulins, 9 septembre. — Les réservistes de la classe 20, terminant une période d'instruction au 16e escadron d'auto-mitrailleuses de Moulins, sont allés cet après-midi déposer une palme au monument des morts de la guerre, au cimetière.

Ils s'étaient d'abord arrêtés au monument de la place de la République, où, en présence du général commandant la brigade de cavalerie, un de leurs officiers a prononcé une allocution patriotique.

A Valence

Valence, 9 septembre. — Avant de quitter Valence, les réservistes du 184e régiment d'artillerie, accompagnés de leurs officiers et du général commandant d'armes, se sont rendus au cimetière de la ville, déposer une couronne dans le carré où sont inhumés les soldats morts à Valence pendant la grande guerre.

A Meximieux

Bourg, 9 septembre. — Trois sections de réservistes de la classe 1920, du sixième bataillon de chasseurs alpins cyclistes en manœuvres, de passage à Meximieux, se sont réunis au pied du monument aux morts.

Après une allocution du lieutenant Clausey, les réservistes ont déposé une gerbe de fleurs.

Renversé par une auto

Nice, 9 septembre. — Ce matin, M. Emile Granon, âgé de 82 ans, boulanger, habitant à Marseille, a été renversé par l'auto de M. Pierre Saborini, âgé de 49 ans, boucher, né à Centalbo (Italie), domicilié 2, rue Sainte Réparate.

Le vieillard, transporté à l'hôpital avec une fracture du crâne et des blessures à la jambe a succombé presque aussitôt.

L'enquête dégage la responsabilité du boucher.

Pour la réhabilitation

Paris, 9 septembre. — La Ligue des droits de l'Homme communique la note suivante : « Le 2 février dernier, le Conseil de guerre de Fez a condamné à 20 ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, le sergent fourrier Ohme et le caporal Koberstein, de la Légion étrangère, accusés d'avoir déserté à l'ennemi.

Or, d'une minutieuse enquête, menée par la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Casablanca, il résulte que ces deux militaires sont absolument innocents du crime qui leur a été reproché. Tous deux ont été faits prisonniers au cours de patrouille et tant qu'a duré leur détention, ils ont eu une conduite admirable.

Ils ont soigné des typhiques. Ils ont fait s'évader deux prisonniers français. Condamnés à mort, sachant que s'ils s'évadaient eux-mêmes, d'autres prisonniers seraient fusillés en représailles, ils n'ont rien fait pour reprendre leur liberté.

La Ligue des Droits de l'Homme poursuit la révision du procès, mais, dès à présent, elle demande la grâce pleine et entière des deux condamnés.

Les exploits d'un fou

Antibes, 9 septembre. — Ce matin, vers 5 heures 30, M. Salvatore Catalano, né en Sicile, âgé de 53 ans, commerçant ambulant, avenue Thiers prolongée, tirait de son auto, des coups de revolver sur la place Macé.

Il abandonna sa voiture, route de la Brague et revint à Antibes. Il se présenta au poste de police avec un fusil chargé.

Désarmé, il a été dirigé avec une camisole de force à l'asile St-Pons, à Nice.

M. Queuille à Pomerol

Bordeaux, 9 septembre. — M. Queuille, ministre de l'Agriculture, présidera demain samedi un banquet à Pomerol.

Dans la matinée, il visitera de nombreux vignobles.

L'express Francfort-Munich déraille

Francfort, 9 septembre. — L'express Francfort-Munich a déraillé hier en Franconie, près de la gare d'Anspach.

Six voyageurs ont été légèrement blessés.

Les causes de l'accident ne sont pas encore établies.

LA PEINE DE MORT

On ne sait pourquoi vient de nouveau de surgir la question de l'abolition de la peine de mort en France. Une abominable erreur judiciaire a-t-elle été commise par nos jurés ? Abuse-t-on, depuis quelque temps, chez nous, de la peine capitale ?

Point. Cette peine est prononcée rarement et s'il est des verdicts scandaleux, ce sont les verdicts d'acquittement. Si les jurés abusent de quelque droit, c'est assurément de celui d'absoudre.

Mais l'exécution, à Charleston, de Sacco et Vanzetti a mis les cervelles socialistes à l'envers : ces perpétuels agitateurs rendent, pour tout de bon, notre appareil judiciaire responsable des décisions des tribunaux américains ! Cela n'empêchera pas les tribunaux américains de condamner s'il y a lieu de nouveaux Sacco et de nouveaux Vanzetti à la peine capitale, mais cela punira la bourgeoisie et le capitalisme français dont Sacco et Vanzetti, sont nécessairement les victimes.

M. RENAUDEL

Et c'est pourquoi M. Pierre Renaudel vient de rédiger une proposition de loi dans ce sens.

Remarquez bien qu'en principe la suppression de la peine de mort peut se soutenir par d'excellents arguments d'école et nous avouons avoir toujours eu un faible pour cette théorie.

Mais la suppression de la peine de mort ne peut se réaliser que dans certaines conditions que nous ne remplissons pas encore. Chez nous, on tue facilement, on joue du revolver avec une aisance excessive et la criminalité ne cesse pas d'augmenter tant il est vrai que nos mœurs sont de plus en plus dissolues.

Les partisans de la suppression de la peine de mort constatent avec nous cette recrudescence de la criminalité, mais ils en tirent aussitôt argument en faveur de leur thèse. Ils disent : Vous voyez bien que la peine de mort n'a même pas le caractère exemplaire que vous lui prêtez puisqu'elle n'empêche pas les criminels de pulluler !...

La vérité est que la criminalité augmente parce que la répression faiblit. Cela n'est pas douteux. Les jurés ont pris de déplorables habitudes : ils acquittent trop souvent les meurtriers, de telle sorte que celui qui ne recule pas devant l'accomplissement d'un acte homicide peut se dire qu'il a beaucoup de chances pour être acquitté et certainement plus de chances à être condamné à des peines modérées que d'être condamné à mort.

Nous savons bien pourquoi, la plupart du temps, le jury acquitte les meurtriers. C'est par suite du manque de souplesse de notre Code pénal qui ne permet pas, très souvent, d'appliquer au coupable bénéficiant des circonstances atténuantes une sanction correspondant à l'étendue réelle de sa culpabilité. Par suite, le jury préfère se montrer indulgent plutôt que de risquer de voir infliger à l'intéressé un châtiment disproportionné à son degré de responsabilité.

Mais voilà bien longtemps qu'on réclame de tous côtés la réforme du jury, la refonte du code pénal. Pourquoi ne pas s'atteler enfin à cette besogne nécessaire ?

Pour nous, il faudrait poser comme principe absolu que quiconque tue doit être châtié ; hormis le cas de légitime défense ou de blessure involontaire, le fait qu'on a supprimé la vie à quelqu'un ne pourrait comporter aucune excuse absolvante, mais seulement l'application de circonstances atténuantes pouvant mettre en mouvement tout un jeu de peines savamment graduées.

Si cette réforme s'accomplissait, si les prisons s'ouvraient à chaque fois pour recevoir un criminel, si celui ou celle qui a tué, quel qu'ait été le mobile du crime, savait que c'en est fait de sa liberté, qu'il lui faudra subir au minimum un certain nombre de mois de prison, sans doute nous verrions le nombre des drames passionnels diminuer et d'une façon générale les crimes devenir moins fréquents.

Alors, peut-être, pourrait-on envisager la suppression de la peine de mort.

En un mot, il faut d'abord permettre aux tribunaux de se montrer plus sévères, il faut amener les jurys à ne plus acquitter que les innocents ou ceux contre lesquels aucune preuve de culpabilité n'existe.

Ainsi restauré, l'édifice judiciaire

[illegible] se passer de la guillotine et de [illegible], mais nous n'en sommes pas là. [illegible] et nous voyons au contraire les tribunaux toujours enclins à se [illegible] et les passions à s'endormir. Il [illegible] que le Garde des Sceaux les réveille à chaque instant, à coups de circulaires qu'on observe jusqu'à ce qu'on se [illegible] l'encre dont elles sont écrites.

Et voilà pourquoi la criminalité augmente.

François BERTIER

Les Lettres

A la Société des écrivains corses

Fondée en 1922 et remaniée depuis le [illegible] temps dernier, la Société voit chaque jour s'accroître le nombre de ses adhérents. Outre Nice qui est le siège principal, elle possède des centres dans les [illegible] villes du Corse, à Paris, Marseille, Lyon, Toulon, Bordeaux, dans le Territoire et les Pays Basques sans compter [illegible].

[illegible]

Les Corses Partout

MADAGASCAR

Nominations et promotions

[illegible]

Distinction honorifique

M. Luis Roger, ingénieur adjoint des Travaux Publics de l'Etat, attendu de France, a été affecté à la Direction des Travaux Publics (Tananarive).

M. le médecin-major Colombani a été nommé directeur de l'Ecole de Médecine de Tananarive.

M. Paoli Jean, industriel à Tananarive, a été nommé chevalier de l'ordre l'Etoile d'Anjouan.

Toutes nos félicitations à notre très estimé compatriote.

Académie malgache

[illegible]

LES SPORTS

Le Tour de Corse Cycliste

IMPRESSIONS D'UN SUIVEUR

La course ne cessa donc d'être des plus animées.

Elle le fut dans la première étape, grâce à Malvezzi fournissant son effort peu après le départ, dans le col San Sébastiano et menant un train très vif jusque dans la côte d'Evisa où il sema après un démarrage irrésistible Gandolfi et Mamone qui, seuls, avaient tenu jusque-là.

L'avance considérable que sa belle victoire avait donné au Marseillais fut la cause de la combattivité que manifestèrent dès le lendemain les Gandolfi, Paoli, Natali, Mamone, Maurel et tutti quanti pour diminuer leur retard.

Ce retard, rappelons-le, était de 19 minutes pour Gandolfi, 27 pour Paoli, 42 pour Natali, 45 pour Mamone, 46 pour Maurel, etc.

Et il diminua : à Corte, Gandolfi regagnait une minute, Natali en reprenait 9, Pouriol 5, Mamone 3, Maurel 2. Seul Paoli, parmi les meilleurs, aggravait son handicap de 3 minutes.

Dans la troisième étape, le leader qui était encore dans le peloton de tête au col San Colombano, perdait sur la fin du parcours, à la suite de plusieurs crevaisons, de nombreuses minutes et le maillot jaune passait à Gandolfi. Et Malvezzi, découragé, abandonnait.

La quatrième étape, disputée sur le parcours De Bonne-Bastia par le Cap, était la plus longue du Tour. Sur ses cent trente quatre kilomètres la bataille fut chaude. Successivement, Gandolfi, Morelli, Mamone, parurent devoir franchir les premiers la ligne blanche mais, toujours capricieuse, Dame Fortune favorisait Pouriol qui, après une course remarquable de régularité terminait premier à deux minutes de Mamone.

Gandolfi conservait le maillot jaune mais son avance avait sensiblement diminué. Mamone n'était plus qu'à trois minutes et Natali à 13.

Le danger devait lui donner des ailes. Le lendemain il se présentait au départ plein d'ardeur et fermement décidé à montrer sa roue arrière à ses concurrents. Il démarrait dès le départ n'emmenant dans sa roue que Maurel et Natali. Ces derniers furent alors victimes, le premier d'un accident, le deuxième d'un coup de pompe. Gandolfi seul jusqu'à Corte fut ensuite rattrapé et dépassé par Paoli. Mais ses suivants immédiats au classement général étaient largement semés. Seul Paoli l'inquiétait encore qui, classé en deuxième position, n'était qu'à quatorze minutes de lui.

Le jour suivant, le vaillant coureur bastiais parvenait enfin à ses fins. Il arrivait premier à Portovecchio 6 minutes avant Maurel et 27 minutes avant Paoli qui terminait cinquième. Dès lors, il avait la course en main.

L'avant-dernière étape vit une nouvelle victoire de Gandolfi. Au classement général, Natali passait troisième, bénéficiant de l'abandon de Mamone.

Enfin, dans l'ultime journée, Maurel remportait une splendide victoire battant Natali de deux minutes ; le leader s'étant attardé à surveiller Paoli, ne terminait que troisième mais restait premier de loin au classement général où Natali prenait encore d'un rang grâce à une erreur de parcours de Paoli.

F. POLI

(A suivre)

La lutte contre le brouillard et la navigation aérienne

Quand on cherche à mesurer la sécurité de la navigation aérienne par l'étude des statistiques, il faut avoir soin de faire la distinction entre les différentes branches de l'aviation : essais et mise au point d'avions nouveaux, aviation militaire et aviation commerciale. On considérera alors que les accidents qui frappent cette dernière branche de la navigation aérienne sont, somme toute, de moins en moins fréquents alors que le total des kilomètres parcourus par les avions de transport, le nombre des appareils en service, celui des passagers transportés augmentent, au contraire, de jour en jour.

Ce sont les mauvaises conditions atmosphériques qui constituent aujourd'hui le plus grand risque sérieux. Le brouillard, en particulier, est l'ennemi redoutable de l'aviation. Le pilote de l'avion qui navigue au-dessus du sol, par temps de brume, se trouve dans l'impossibilité de voir la surface de la terre, ni aucun objet lié à celle-ci ; il est incapable de situer sa position en altitude et alors qu'il se croit encore à 100 ou 200 mètres de haut, il est souvent beaucoup plus bas et risque, par conséquent, d'entrer à tous moments en collision avec un obstacle terrestre qu'il n'aura pas vu.

La solution de ce grave problème réside évidemment dans l'invention d'un dispositif qui permettra à l'équipage d'un avion de déterminer à un instant quelconque la distance qui le sépare d'un point de la surface du sol, cet équipage ayant la possibilité de fixer la direction de ce sondage par rapport aux axes de son avion.

Le problème, encore une fois, est ardu parce que l'instrument doit être non seulement efficace et précis, mais encore de poids très réduit et de dimensions aussi faibles que possible.

C'est pour encourager les ingénieurs et les techniciens à étudier ce problème que le Comité Français de Propagande Aéronautique vient d'instituer un Concours de Mémoires sur les sondes aériennes. Trois prix, l'un de 10.000 frs, le second de 3.000 frs, le troisième de 2.000 frs, récompenseront les auteurs des meilleurs projets de sonde aérienne ; en outre, le C. F. P. Aé. se propose d'aider le ou les concurrents qui auront présenté un mémoire particulièrement intéressant, à le réaliser ou le mettre au point, en participant aux frais d'études et de construction ou encore, en souriant, le cas échéant, l'appui d'un laboratoire.

Cet utile concours est international et les chercheurs ont jusqu'au 1er avril 1928 pour adresser leurs mémoires

Le sang-froid d'un jeune corse mécanicien-aviateur

L'adjudant pilote-aviateur Barthélémy Lantieri rentrait, il y a quelques jours, au Bourget, retour d'un tour de France.

A l'atterrissage, son avion capota ; un incendie succéda à l'accident et l'appareil était transformé en torche. Le mécanicien put se dégager rapidement et se précipita au secours du pilote qui ne fut sauvé que grâce au sang froid de ce jeune mécano, un autre enfant de Corse, à peine âgé de 21 ans qui le retira à temps des flammes et eût la présence d'esprit de l'envelopper dans le parachute.

Le sang froid du jeune Federici, fils du chef de gare de Roquevaire, méritait d'être signalé. Nous tenons à le féliciter.

NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie coloniale, armée active. Sont nommés s-lieutenant: MM. Ponaldi, Germani, Cruciani, Battistini, affectés au 22e colonial ; Muralti, 15e tirailleurs sénégalais ; Cristofoni, 13e tirailleurs sénégalais ; Tramoni, 24e tirailleurs sénégalais.

Infanterie (réserve) ; est placé dans la position hors-cadre et affecté à la 17e région, M. Giaconti, lieutenant au 173e régiment d'infanterie.

— Alors, toujours cette passion des insectes ?

— Ne m'en parlez pas, j'en suis déçue !...

ECHOS

Billet Parisien

Le Village suisse de la Porte Dauphine va disparaître. On l'appelait ainsi parce qu'il était formé de cabanes très ordinaires que l'on avait connues tant bien que mal en chalets montagnards. Il abritait de multiples œuvres de bienfaisance nées de la guerre et dues à l'initiative privée, mais si opportunes et si utiles, que le Village suisse fut rattaché, sous le nom de Cité des Œuvres, au ministère du Travail et de l'Hygiène.

La plupart de ces œuvres ont cessé de fonctionner. Les autres ont encore leur raison d'être et subsistent. Elles devront trouver asile ailleurs, car la Ville de Paris, à qui appartiennent les deux hectares sur lesquels s'élevaient les cabanes, en réclame impérieusement la libre jouissance pour les livrer au moloch immobilier au prix de cinq ou six mille francs le mètre carré, taux ordinaire du sol dans ce quartier qui est le prolongement de l'avenue du Bois.

Et le Village suisse aura vécu.

Mais il nous aura laissé cet axiome à méditer : l'utilisation des compétences est parfois un leurre ; tel qui se croit à sa place dans le métier qu'il a choisi et qu'il exerce sans éclat aurait fait preuve de qualités maîtresses au sein d'une corporation toute différente.

Et voici deux exemples que le Village suisse nous a donnés. Toutes les œuvres qu'il réunissait avaient un entrepôt général. Le gestionnaire de cet entrepôt était un financier dont la mobilisation avait fait un officier à trois galons, et qui possédait à son insu le don de l'organisation. Il existait une cantine où le personnel employé par les œuvres prenait ses repas pour un prix dérisoire, grâce à l'ingéniosité du gestionnaire qui sut créer à deux pas des fourneaux, sur les fortifs, un poulailler, un pigeonnier et un clapier.

J'ajoute, car l'un des deux exemples manquerait à l'appel sans cela, que la cuisine de la cantine était de premier ordre et digne des meilleures tables. ...Où avait-on pris la perle des cuistots ? Dans la plus ancienne classe de la territoriale, en la personne d'un religieux, véritable génie culinaire qui s'ignorait aussi. Et il est certain, comme me le disait quelqu'un qui connut la cantine du Village suisse, que jamais restaurant à prix fixe n'offrit des menus comparables à ceux que composaient, en étroite collaboration, un agent de change et un père capucin !

Gabriel BAUSE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, samedi 10 septembre 1927, 253e jour de l'année ; 112 à venir.

Aujourd'hui : Ste Pulchérie

Demain : St Hyacinthe

—o—

EPHEMERIDES CORSES

10 septembre 1790. — Ouverture de la Consulte d'Orezza.

Cette assemblée devait nommer les membres de l'administration départementale.

—o—

THEATRE FRANCO-AMERICAIN

Sacha Guitry et Yvonne Printemps retourneront l'an prochain à New-York. Ils feront, cette fois, aux Américains la surprise de leur jouer une pièce en anglais.

Comme tout de même ils ont un peu peur de ne pas avoir une prononciation parfaite, ils interpréteront une pièce nouvelle, dont nous pouvons indiquer les grandes lignes.

Deux jeunes époux français se trouvent à New-York lorsque soudain, par suite de circonstances très naturelles, ils n'ont plus un sou. Les voilà obligés de se débrouiller !

Que feront-ils ?

Sacha Guitry n'en sait encore rien lui-même. Mais ce sera certainement très bien, car les deux jeunes gens français seront Sacha et Yvonne au milieu d'artistes américains.

INFORMATIONS LOCALES

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille : ciel pur, vent nord-ouest, huit à dix mètres. Température : 21 degrés. Visibilité : 20 à 50 kilomètres. Mer agitée.

Sur la Corse : ciel peu nuageux. Vent secteur ouest : quatre à six mètres. Température : 25 degrés. Visibilité : 20 à 50 kilomètres.

MAKJA

LA REFECTION DES ORGUES DE SAINT JEAN BAPTISTE

Voici la cinquième liste de souscription pour la réfection des grandes orgues de l'église Saint Jean Baptiste de Bastia :

M. Luta Ernest : 50 ; M. Olivari Jacques : 50 ; Mme Marie Valevegna : 10 ; Mme Piiti Ferrandi-Lota : 50 ; familles de Limperani et Perein : 100 ; Mlles Grimaldi : 10 ; M. Simoni, colonel : 50 ; M. Agostini : 10 ; MM. Benedittini : 40 ; anonyme : 50 ; M. Thiers Fortuné : 50 ; Mme Mattei : 10 ; Mme Nicolaï : 10 ; M. Goldueci : 25 ; M. Scassari, coiffeur : 5 ; M. Bonifacio, papeterie : 5 ; M. Jean Tortoni : 50 ; M. Danesi : 5 ; MM. Giambelli frères : 50 ; M. Costa : 20 ; MM. Agostini frères : 50 ; M. Lucchetti : 10 ; M. Poli, marbrier : 5 ; M. Casella : 10 ; M. Morzocchi : 20 ; M. Simon Damiani : 50 ; M. Simonpoli Etienne : 25 ; M. Marini Antoine : 5 ; Mlle Pietri : 5 ; M. Fabiani : 10 ; M. Luccantoni : 20 ; M. Finateri : 5 ; M. Dominici : 20 ; Mme Vve Balbi : 20 ; Mariotti frères : 10 ; Lissac, opticien : 5 ; Hirigoyen : 5 ; Vve Mage : 5 ; Tavan, musique : 50 ; Moretti, quincaillerie : 5 ; Roth, libraire : 10 ; Silvestri, Kodak : 10 ; abbé Nicoli : 10 ; Divers : 10 ; Total : 1025 frs. Listes précédentes : 8088 frs 50 ; cinquième liste : 1025 frs. A ce jour : 9.113 frs 50.

POUR LA PAROISSE DE CARDO

Hier, MM. Paul Cardi, directeur du « Petit Courrier » d'Angers, Vincent Grégori, conseiller municipal de Bastia, Jean Baptiste Ollagnier, publiciste, se sont rendus à Erbalunga.

Ils ont eu une entrevue avec Mgr Rodié, évêque de la Corse, à qui ils ont montré tout le besoin actuel pour la paroisse de Cardo, de la nomination d'un curé.

Le prélat a écouté cet exposé avec infiniment d'attention, et a promis à MM. Cardi, Grégori et Ollagnier, d'étudier aussitôt la question et de lui apporter une solution rapide.

MAKJA

REOUVERTURES

On rouvre...

C'est le Régent-Cinéma qui, à la grande joie des fervents du septième art, vient d'inaugurer sa nouvelle saison.

Et c'est aussi le Stade Olympique qui, dimanche, demain, rouvrira ses portes aux amateurs de ballon rond.

Comme nous le laissions prévoir récemment, un match sera disputé demain entre l'équipe première de la Citadelle Sportive et une équipe mixte (première et seconde) du Sporting.

Le coup d'envoi sera donné à 14 heures 30.

—o—

DES CONTRAVENTIONS

De nombreuses contraventions ont été dressées dans le courant des dernières journées à l'encontre de personnes qui ont négligé de se conformer aux dispositions municipales concernant la circulation.

Un arrêté municipal a réglementé la circulation des véhicules autour du refuge situé place du Palais. MM. François Bontacci, demeurant rue du Pontetto, François Pasquini, demeurant rue Campanari, Joseph Mariani, patron chauffeur, 2, rue Napoléon, n'ont pas tenu compte de cette réglementation et des contraventions leur ont été dressées.

L'agence de police Bonneau a dressé contravention pour excès de vitesse à M. J., négociant à Lupino qui, avec sa voiture automobile n° 7329 M 6, roulait à une vitesse voisine de 40 kms à l'heure.

Enfin, M. Grégoire Costa, charretier à Olella, a abandonné son cabriolet, place d'Armes. Une contravention lui rappellera les termes de l'arrêté.

Avis & Communications

Oratoire du S. Nom de Marie

Dimanche prochain 11 du courant aura lieu la Fête patronale.

Le matin, messe de communion à 6 heures et demie. Autre messe à 8 heures. Grand'messe à 10 heures, chantée par M. Morzazzoni, curé-archiprêtre de Sainte Marie. Le soir, vêpres, salut et vénération de la relique à 6 heures.

Les bienfaiteurs et les protectrices recevront comme souvenir l'effigie de Saint Martin qu'on honorera comme un des libérateurs de la France.

Prieures : Mme Dominichelli M. de ; Mlle Mambeux Blanche.

Sous-Prieures : MMlles Pr. Amélie, Bianconi Marcelle, Leca Madeleine.

La cérémonie de l'Octave aura lieu dimanche 18 à la messe de 10 heures.

Jeunesse Olympique Bastiaise

Réunion ce soir à 5 heures au Café du Kiosque pour le Conseil d'Administration de la J. O. B. et tous les coureurs cyclistes de la dite Société.

Association Catholique de la « Jeunesse Française »

Aux membres du groupe partis en villégiature, à leurs parents, aux bienfaiteurs et aux bienfaitrices, nous sommes heureux d'annoncer qu'un poste puissant de T. S. F. vient d'être installé dans le local du Cercle Catholique, 1, impasse Saint Jean.

Ce poste qui permettra d'entendre les meilleurs concerts de musique de Paris, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Barcelone, sera mis gracieusement par la Jeunesse Catholique à la disposition de toutes les œuvres paroissiales de Saint Jean.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Camille DAMIANI & Cie, 36 Boulevard Paoli

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Régent-Journal (Championnat de France Cycliste, la Mode (en couleurs) ; deux films comiques : **Il était un petit navire** ; **Le Petit Veinard** ; Paramount présente Rudolph Valentino et Nita Naldi dans **Arènes Sanglantes**, d'après le célèbre roman de Blasco Ibanez.

Prix des places : Réservées : 5 frs ; Fauteuils : 3 fr. 5 ; Secondes : 1 fr. 50.

Au prochain programme : Une superproduction dramatique unique : **La Brute bien aimée**.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Ça gaze, ça gaze**, comique en deux parties ; **Le roi du turf**, grand film hippique en 7 parties interprété par Claire Windsor et Franck Keenan.

Lundi, **Le désert blanc**.

UN Produit Corse naturel
MAKIA
N. SANTANDREA
Comparable aux Cognacs les plus réputés

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMES BUFFEREAU

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Pendant que Gonzalez continuait son patriotique discours les groupes devenaient plus importants. Un orchestre composé de quelques Italiens venus de Naples se mit à déchirer l'air de la stridence de ses cuivres. Immédiatement quelques couples commencèrent à danser. Don Antonio s'indigna de ce manque de respect à l'égard de l'organisateur de la fête.

— Ne les laisse pas danser avant l'arrivée de la marquise, dit-il à Frédéric. La réception est un peu honteuse et monsieur de Cadorne sera certainement mécontent si elle commence avant l'heure.

Mais les musiciens et les danseurs ne tinrent aucun compte de ses scrupules et le bal continua.

Cependant, Hélène, brillamment parée pour la fête, se trouvait encore dans le salon de sa maison. Son visage était sombre et irrité.

Cela n'arrive qu'à moi, pensait-elle. Fallait-il que cette nouvelle nous parvînt aujourd'hui ?... Alors donc ne pas croire aux caprices de la fatalité !

Torrebianca avait reçu le matin une lettre d'Italie, que lui expédiait son notaire : il l'avait tendue à Hélène, le visage bouleversé.

« Depuis votre départ pour l'Amérique la santé de madame la marquise était si chancelante que nous attendions d'un moment à l'autre une issue fatale. Elle est morte en pensant à vous. Le dernier mot qu'elle eut la force de prononcer dans son agonie fut votre nom. Je vous enverrai quelques renseignements sur l'héritage qui malheureusement n'est pas... » Hélène s'arrêta de lire pour regarder son mari d'un air interrogateur ; mais il demeurait la tête en avant, anéanti par cette nouvelle. Elle hésita avant de parler, puis comme le temps passait sans que son mari rompit le silence, elle dit lentement :

— Je suppose que cet événement qui n'a rien d'imprévu, puisque souvent tu m'avais fait part de tes craintes, ne nous empêchera pas d'assister à la fête.

Torrebianca leva les yeux et la regarda, stupéfait...

— Que dis-tu ? Songe que celle qui vient de mourir était ma mère.

Elle feignit la confusion et répondit doucement :

— La mort de cette pauvre dame me fait beaucoup de peine. C'était ta mère et cela me suffit pour que je la pleure... mais songe aussi que je ne l'ai jamais vue et qu'elle-même ne m'a connue que par mes portraits. Reprends tes esprits et sois un peu logique. A cause d'un événement malheureux qui s'est passé à l'autre bout de la terre, nous ne pouvons pas nous dispenser d'assister à une fête qui a occasionné des frais énormes à celui qui l'a organisée.

Elle s'approcha de son mari et lui dit d'une voix insinuante tout en lui caressant de la main le visage :

— Il faut savoir vivre. Nul ne connaît ton malheur ? Imagine-toi que la lettre n'est pas arrivée aujourd'hui et que tu ne peux pas la recevoir avant le courrier d'après-demain. C'est entendu, n'est-ce pas ? Tu ignores la nouvelle et tu viens avec moi, ce soir. A quoi bon y penser maintenant ? Tu as bien le temps de méditer sur ce triste événement.

Le marquis secoua la tête. Puis il porta une main à ses yeux et, appuyant son coude sur ses genoux il gémit d'une voix sourde :

— C'était ma mère... ma pauvre mère qui m'aimait tant !

Il y eut un long silence. Torrebianca se réfugia dans une pièce voisine comme pour dérober à sa femme son chagrin. Hélène, consumée et irritée, l'entendait gémir et marcher derrière la porte.

Le temps passait. Elle regarda la pendule : trois heures. Il fallait prendre une décision. Elle eut une moue cruelle et haussa les épaules. Puis elle marcha vers la porte par où son mari avait disparu :

— Reste ici, Frédéric, ne t'occupe pas de moi. J'irai seule et je trouverai un prétexte pour t'excuser. A bientôt, mon chéri. Crois bien que si je te laisse c'est uniquement pour ne pas peiner nos amis. Ah ! quel supplice que les exigences du monde.

Sa voix avait des inflexions tendres, mais ses rictus de rage tordait les coins de sa bouche. Elle mit son chapeau et sortit. Du haut du perron elle put voir la rue complètement déserte.

Tous les habitants du village se trouvaient autour du parc improvisé. Cantinier et l'entrepreneur chacun de leur côté avaient décidé que ce jour serait férié et donné congé à leurs hommes.

Devant la maison attendait une petite voiture à quatre roues ; un métis dormait sur le siège, gardant entre ses lèvres épaisses et bleues un cigare de Paraguay, tandis qu'un essaim de mouches bourdonnaient autour de son visage en sueur.

Hélène pensa à ses admirateurs qui sans doute guettaient avec impatience son arrivée. Ils s'étaient abstenus de venir la chercher parce que la veille elle avait exprimé le désir de se rendre à la fête seulement accompagnée de son époux. Une femme doit éviter de donner prise à la calomnie.

Elle s'écartait de la maison pour gagner la voiture, quand elle entendit un galop de cheval. Un cavalier venait de surgir d'une ruelle voisine. C'était la Fleur du Rio Negro.

Le mystérieux instinct de la haine fit qu'Hélène devina sa présence avant de l'avoir aperçue. Sans attendre que le cheval fut arrêté l'intrépide amazone se laissa glisser de sa selle. Puis elle s'avança avec la démarche lourde du cavalier qu'étonne encore le contact du sol.

— Madame, un mot seulement.

Et elle se plaça entre la marquise et le marchepied de la voiture pour lui barrer le passage.

Malgré sa fierté, Hélène fut troublée par le regard dur de la jeune fille. Cependant elle eut un mouvement hautain qui demandait : « Est-ce bien moi que vous cherchez ». Celinda comprit et répondit d'un geste affirmatif.

La marquise, toujours muette, lui fit signe de parler et la fille de Rojas dit d'un ton agressif :

— Vous n'avez donc pas assez de tous ces hommes que vous rendez fous ? Il vous faut encore voler ceux qui sont à d'autres femmes ?

Hélène la regarda des pieds à la tête sans répondre un mot. Elle essayait de l'impressionner avec des airs de supériorité...

— Je ne vous connais pas, petite ! dit-elle enfin. J'ai idée, d'ailleurs, qu'il y a entre nous une trop grande différence de classe et d'éducation ; nous en resterons là, s'il vous plaît.

Elle essaya de l'écarter et de passer, mais Celinda, irritée par cette réponse méprisante deux le revanche qu'elle tenait dans sa main droite.

— Eh ! diable en jupons !

Elle abattit son fouet sur le visage d'Hélène, mais l'autre se mit aussitôt en défense, mais l'autre se mit aussitôt en défense. Une intense pâleur se répandit sur son visage et ses yeux, agrandis par la surprise, lancèrent un éclair fauve. Puis elle dit d'une voix rauque :

— Bien, petite, ne vous mettez pas en peine. Je compte ce coup comme reçu. C'est un cadeau que l'on n'oublie pas ; je m'en souviendrai quand je le jugerai bon.

Elle lâcha le bras de Celinda ; celle-ci, déjà calmée, le laissa retomber, comme honteuse de son agression.

Hélène profita de ce mouvement d'hésitation pour monter dans la voiture. Elle toucha le conducteur à l'épaule. Le métis était resté endormi jusqu'à ce moment, le cigare à la bouche, et ne s'était pas rendu compte de ce qui s'était passé à côté de son véhicule.

A peine sortie du village, Hélène aperçut au loin le parc improvisé et la multitude qui s'agitait tout autour.

Un cavalier, qui semblait revenir du lieu de la fête, la croisa au trot et ôta son chapeau pour la saluer. Hélène reconnut Manos Duras et sourit machinalement en réponse à son salut respectueux. Puis, sans bien se rendre compte de ce qu'elle faisait, elle l'appela de la main. Le gaucho fit faire demi-tour à son cheval, s'approcha de la voiture et se mit à marcher à hauteur des roues.

— Comment allez-vous, Madame la Marquise ? Pourquoi êtes-vous si pâle ?

Hélène fit un effort pour retrouver son calme.

Sans doute les traces de l'émotion qu'elle venait d'éprouver étaient encore visibles sur son visage ; il fallait qu'elle arrivât à la fête tranquille et souriante, et que nul ne pût deviner l'outrage qu'elle avait reçu.

Comme pour mettre fin promptement à son entretien avec Manos Duras, elle lui demanda avec une gaieté forcée :

— Vous m'avez bien dit un jour que vous aviez beaucoup d'estime pour moi et que vous seriez toujours prêt à exécuter un de mes ordres, quelque terrible qu'il fût ?

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Va-t-on faire revivre à la S.D.N. les principes du protocole de Genève ?

Genève, 9 septembre. — La nuit dernière, la délégation polonaise a reçu des instructions précises de Varsovie, de M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères, auteur principal du projet de pacte de non-agression.

Ce projet a subi tellement de modifications que la délégation a renoncé à le présenter.

Il paraît, d'après des bruits qui courent dans des milieux bien informés que les Polonais présenteraient un nouveau projet.

Un passage du discours de M. Vandervelde où il parle de la situation actuelle de l'Allemagne a été l'objet de commentaires nombreux. Voici textuellement ce passage :

M. Vandervelde a prononcé ce matin un long discours.

M. Lang, délégué suppléant de la Norvège, secrétaire général de l'Union interparlementaire a répondu de manière très judicieuse à M. Politis, qui avait conseillé hier une attitude passive à la S. D. N., comptant surtout sur le temps pour accomplir son œuvre et résoudre toutes les difficultés.

« Ce ne sera qu'en agissant que les hommes de la S. D. N. créeront une atmosphère qui permettra un jour de reprendre victorieusement le protocole de Genève et de le faire accepter par tous. »

Le délégué italien M. Cavazzoni, ancien ministre du Travail a fait l'éloge de l'œuvre sociale et humanitaire de la S. D. N., pour mieux célébrer ce que l'Italie a fait dans ce domaine ces dernières années.

Tel est le bilan des interventions de ce matin à la tribune de l'Assemblée. Ces trois discours ont été diversement commentés.

On a félicité M. Lang d'avoir protesté contre certaines affirmations de M. Politis et d'avoir défendu avec vigueur le point de vue des nations moyennes.

On a souligné les éloges chaleureux que le représentant de l'Italie a adressé à la S. D. N., mais on s'est occupé surtout du discours de M. Vandervelde.

Celui-ci tout d'abord n'avait pas songé à prendre part à la discussion générale.

Finalement, il s'y décida pour montrer qu'on avait tort de mésestimer l'œuvre accomplie par la commission préparatoire du désarmement, par la S. D. N. elle-même et par le Conseil qui n'est pas un supergouvernement.

M. Vandervelde a fait savoir également que le Gouvernement belge se rallait au projet de résolution hollandais qui tend à faire revivre les principes du protocole de Genève.

« Lorsqu'on vient nous parler du malaise qui règne à la Société des Nations, lorsqu'on met en doute les résultats obtenus par le Conseil au cours de ses sessions lorsqu'on compare cette Assemblée de 1927 à l'Assemblée de 1924 qui a laissé à chacun de vous un si grand souvenir, je me permets de répondre :

« Oui, l'Assemblée de 1924, l'Assemblée du protocole a été une date historique qui ne sera pas effacée des registres de l'histoire.

« Oui, cela a été une grande chose que de voir à ce moment les représentants de la France et de l'Angleterre proclamer cette trilogie : arbitrage, sécurité, désarmement.

« Mais, lorsqu'ils se tendaient ainsi la main ils la tendaient également à l'Allemagne. Or, l'Allemagne n'était pas là, n'était pas encore là !

« Tandis qu'aujourd'hui l'Allemagne est là. Elle est représentée à l'Assemblée, au Conseil, elle discute sur un pied d'égalité avec les autres nations les problèmes qui nous préoccupent.

« C'est là un fait d'une telle importance vitale que, quelques soient les craintes que l'on puisse avoir, le regret que l'on puisse éprouver au sujet de l'insuffisance de l'activité du Conseil et de l'Assemblée, cette Assemblée de 1927 peut dire : Je suis humble quand je m'examine, mais je suis fière quand je me compare ».

M. Vandervelde a été très applaudi.

Ce soir, M. Stresemann occupera la tribune de l'Assemblée et demain, ce seront MM. Briand et Chamberlain.

On continue à parler beaucoup de la proposition polonaise. En réalité ce n'est plus qu'une bulle de savon, mais il appartiendra aux commissions de l'Assemblée à qui la résolution hollandaise et la proposition polonaise vont être renvoyées, de crever cette bulle de savon, ou de la laisser crever dans l'air.

Une proposition allemande

Berlin, 9 septembre. — Suivant des renseignements de source bien informée, il appert que le gouvernement du Reich a été d'accord au cours du Conseil des ministres, ce matin, d'inviter M. Stresemann à soumettre au Conseil de la S. D. N. une proposition tendant à rechercher d'éviter tout conflit international en faisant librement appel à un tribunal arbitral.

Après la visite de M. Hindenburg au prince de Bavière

Berlin, 9 septembre. — Les milieux nationalistes reprochent aux journaux démocrates, notamment à la Gazette de Francfort d'avoir mentionné la récente visite du président Hindenburg au prince Ruprecht de Bavière.

Ainsi, la presse étrangère a accordé beaucoup trop d'importance à une simple démarche de courtoisie à la suite de la visite que le prince avait fait au président lors d'un voyage en Haute Bavière.

Un raid aérien au dessus de l'Europe

Paris, 9 septembre. — L'ambassade de l'U. R. S. S. nous communique la note suivante : « L'aviateur soviétique Chebanof, est parti ce matin de Moscou pour accomplir le raid circulaire d'Europe.

Les escales seront Johannisberg, Vienne, Prague, Paris, Berlin, Reval.

Il est attendu demain à 14 h. à Paris. Son appareil est de construction soviétique du système de l'ingénieur Toupoleff. »

Un autocar tombe dans un ravin

Foix, 9 septembre. — Hier soir, un auto-car, faisant le service d'Aix les Thermes a heurté le parapet de la route, l'a défoncé sur une longueur de quatre mètres et est tombé dans un ravin de 50 mètres dans le lit de l'Ariège.

Le chauffeur, M. Nol, âgé de 35 ans, et M. Constant Napy, âgé de 38 ans, ferblantier à Aix avant pu sauter du véhicule et ont été légèrement blessés.

Mais M. Vidal a été tué sur le coup.

Un ministre russe en France

Le Bourget, 9 septembre. — M. Krestchinski, ministre de l'Intérieur Russe et sa femme, sont partis à midi quinze pour Francfort par avion spécial.

Le ministre était venu en France en voyage d'études et à Paris, plus particulièrement pour étudier notre système de circulation.

Contre le départ du "Royal Windsor"

Ontario, 9 septembre. — Au cours de la séance d'aujourd'hui, les membres du Parlement d'Ontario ont demandé au gouvernement canadien d'interdire le prochain départ de l'avion Royal Windsor pour l'Europe.

Cette décision a été prise par le Parlement à la suite des accidents que l'on a dû déplorer dernièrement, et à cause des mauvaises conditions atmosphériques actuelles.

A l'"Officiel"

Est nommé sous-lieutenant à la date du 1er octobre 1927, M. Luigi Jean, 11me chasseurs, qui passe au 1er régiment étranger de cavalerie.

Le sous-intendant militaire de 3me classe Dréant obtient une prolongation de séjour au Maroc jusqu'au 7 décembre 1928.

Le sous-intendant de 3me classe Calzaroni est maintenu à la sous-intendance de Lorient pour convenances personnelles.

Le capitaine d'artillerie colonial Camilli, du 310me régiment, s'embarquera pour le Levant le 10 novembre 1927.

Le lieutenant Gelormini, attendu de l'Indochine, est affecté au 4me tirailleurs sénégalais à Toulon.

Le lieutenant Pietri, attendu d'Algérie, passe au 14me tirailleurs sénégalais à Mont de Marsan.

Le lieutenant Marti, attendu d'Indochine, passe au 24me tirailleurs sénégalais à Perpignan.

L'officier d'administration de 1re classe Touriol de la chefferie de Bastia, passe au Génie, en Algérie.

Le capitaine Ghori, du 4me spahis, passe au 6me cuirassiers de l'armée du Rhin.

Le capitaine Preney, du 151me d'infanterie passe au bureau de recrutement d'Ajaccio.

Le capitaine Arrighi du 9me tirailleurs, passe au 8me tirailleurs.

Le capitaine Preti, de l'état-major d'Afrique passe au 12me bataillon de chasseurs.

Le lieutenant Panzani du 66me tirailleurs, rapatrié du Levant, passe au 4me bataillon de chasseurs.

Le capitaine Bailoldi, chef du service départemental d'éducation physique à Troyes, est maintenu au 5me bataillon de mitrailleurs.

Le commandant Negroni, du 4me étranger passe au 1er étranger.

Ce n'était pas le crâne de M. Quemeneur

Brest, 9 septembre. — Les journaux annoncent que le crâne découvert dans une rivière, près de Morlaix n'est pas celui de M. Quemeneur ancien conseiller général du Morbihan, dont la disparition avait amené l'arrestation et la condamnation de Seznec, mais plutôt celui d'une femme disparue de l'asile d'aliénés de Morlaix.

Le parquet de Brest s'est rendu sur les lieux. Mais avant de connaître les résultats des travaux des médecins-légistes, on montre une certaine réserve sur la provenance réelle de la découverte.

La population est impatiente de savoir la vérité, car ce serait là, une preuve de la culpabilité de Seznec.

Les efforts de Mme Seznec, dont le mari est au bagne seraient alors inutiles.

Le meurtre de la petite Carmen

Paris, 9 septembre. — M. Burniaux père de la fillette Carmen, étranglée le 2 juillet dernier dans le bois de Boulogne s'est constitué partie civile par l'organe de Me Weill.

La serbe Janka Kures inculpée comme auteur de ce crime a été confrontée avec six témoins et le père de la victime.

Des témoins l'ont reconnue formellement. L'un d'eux a précisé l'avoir vue changer trois mille francs après le crime.

L'accusée persiste à nier les faits même les plus évidents.

Un comptable condamné

Paris, 9 septembre. — La 12e chambre correctionnelle a condamné à 13 mois de prison et à mille francs d'amende, le comptable Jean Gauvin, âgé de 39 ans, qui avait détourné dans la maison qui l'employait 250.000 fr.

Son procédé était simple. Chaque mois, il faisait dans son journal de caisse une erreur de 1.000 à 10.000 fr. Quant il a été découvert, il a pris la fuite, emportant le fond du tiroir et la femme d'un de ses patrons.

Le 19 septembre dans la Marine

Paris, 9 septembre. — M. Georges Leygues a adressé aux ports et aux établissements de la marine, une circulaire prescrivant de payer pour la journée du 19 septembre le salaire normal aux personnels civils des arsenaux et aux marins à salaire régulier.

Deux têtes tombent...

Berlin, 9 septembre. — Deux polonais, Potrow et Urbanski, chefs des malfaiteurs, qui ont commis une série de crimes en 1924 et 1925, ont été exécutés ce matin à la prison de Magdebourg.

Chez les réservistes des dragons

Moulins, 9 septembre. — Après les réservistes de l'escadron d'auto-mitrailleuses, ceux des dragons de Moulins sont allés aujourd'hui déposer une palme au monument aux morts de la guerre au cimetière.

Le critérium des as

Paris, 9 septembre. — Aujourd'hui sera disputé sur la piste de Longchamp le Critérium des As, la grande épreuve cycliste annuelle de l'Echo des Sports. Francis Pélissier part favori.

Fatale imprudence d'une fillette

Hagondange, 9 septembre. — Un terrible accident s'est produit aujourd'hui à Hagondange. Une ménagère, Mme Gertrude Kafman se rendant au marché avait laissé à la maison sa fillette âgée de 5 ans.

La petite livrée à elle-même trouva malheureusement une boîte d'allumettes. Elle en alluma une, puis une autre.

Soudain, une explosion se produisit, une allumette était tombée sur un bidon d'essence qui avait pris feu.

Des voisins accoururent immédiatement et purent à grand peine éteindre ce commencement d'incendie.

Mais la malheureuse fillette gisait grièvement blessée. Ses jours sont en danger. Le désespoir des parents fait peine à voir.

Les martyrs de la traversée de l'Atlantique

Paris, 9 septembre. — Il semble maintenant que tout espoir est perdu de retrouver les malheureux équipages des avions « Saint Raphaël », « Old Glory », et « Sir John Carling ».

Toutes les recherches entreprises, auxquelles participent de nombreux paquebots et navires de guerre sont restées vaines.

Elles seront néanmoins poursuivies pendant plusieurs jours encore...

Après l'affaire Callizo

Paris, 9 septembre. — Le bruit court dans les milieux sportifs qu'à la suite de l'affaire Callizo, la Fédération Aéronautique internationale songe à accroître la sévérité des règlements sur l'établissement des records.

Découverte d'un cadavre

Toulouse, 9 septembre. — Un cadavre inconnu a été découvert entre Lameau Calpoires et la gare de Sèvres. Il s'agirait d'un sexagénaire assassiné depuis plusieurs mois.

Une enquête est ouverte par la police mobile de la brigade de Toulouse.

Le drame de l'express de Boulogne

Paris, 9 septembre. — Hippolyte Sadillac, l'auteur du crime sauvage commis dans l'express Paris-Aubagne, a été transféré à Versailles.

Ce que disent les Journaux de Paris

Il semble bien que la motion polonaise en gagnant en précision a vu s'éloigner d'elles ses chances de victoire. C'est du moins ce que pense en toute sincérité, M. Jules Sauerwein dans son article du Matin.

« Sur un télégramme envoyé par M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, les derniers paragraphes ont pris la forme suivante : Toute guerre d'agression est interdite. L'assemblée déclare que les Etats, membres de la Société des Nations assument l'obligation de se conformer à ce principe.

« Ce nouveau texte sera-t-il voté, sera-t-il même présenté, me disait-on ce soir. Les polonais auraient mieux fait de s'en tenir à leur première formule ».

« La crise peut-être dangereuse : l'heure des grands Etats est passée, dit M. Cadenel dans l'Ere nouvelle. Il faut tenir compte des désirs des petites nations.

« Mais une crise de croissance peut être dangereuse, si on n'en dirige pas avec prudence le développement. Nous devons à ce sujet faire toute confiance à M. Briand. Il a derrière lui Locarno et avec lui tous les peuples.

« Il aura bien avoir raison quant au fond, et triompher des difficultés de forme. Relevons simplement que la Société des Nations, si elle veut vivre son destin, devra sortir de l'ère britannique pour entrer dans l'ère continentale. »

Il faut attendre. Voilà la leçon que tire M. Henry Barde dans l'Œuvre, des discours d'hier.

« Mais il faut attendre en travaillant pour fuir une exaltation éloquente, car M. Politis est un homme de grande intelligence et de grand talent.

« Attendez, nous dit cependant M. Politis, il faut savoir attendre. C'est le wait and see des britanniques.

« Les anciens athéniens, ancêtres de M. Politis le disaient aussi. Ils est vrai, hélas, qu'ils ont pour cela dû s'effacer un jour devant les barbares. »

Le Quotidien s'élève contre les impôts excessifs qui tuent :

« Depuis que les droits sur les mutations des immeubles ont été portés de 18 à 25 p. cent, il s'est produit un phénomène avertisseur. Le produit en a baissé d'environ 50 p. cent pour le mois de juillet 1927. On enregistrait par comparaison avec le même mois de 1926, un déficit de 242.203.000 francs.

« Pas de doute que la machine à finance est faussée, elle manque son but. »

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de : L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu Paris
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

LORETO DI CASINCA. — Carnet mondain. — Le mercredi 31 août a été célébré à Loreto di Casinca le mariage de Mlle Mathilde Angelini, fille de Mme et M. Angelini, propriétaires, avec M. Joseph Castelli de Casalta, unissant ainsi deux des plus anciennes familles de la région. La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes mariés par M. le curé de Penta di Casinca, oncle de la mariée qui a prononcé une touchante allocution.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Charles Vallicrioni, Directeur du Prévenetorium de Notre Dame des Monts Voirons (Haute Savoie), oncle de la mariée, assisté de l'abbé Angelini, curé doyen à Poggio-Mezzana également oncle de la mariée et de M. le curé Salgui de Loreto.

On notait parmi les nombreux invités : Son Altesse le Prince de Mirza Riza Khan Arfa, ambassadeur de Perse et ministre de la Justice à la Société des Nations, la Princesse de Mirza Riza Khan, la si distinguée femme de lettres, auteur d' « Un violon chanta » M. Vincent Salicetti, de Loreto ; Mlle Françoise Vallicrioni, Mme Massena de Nice ; Mme Castelle de Paris ; Mlles Mireille et Cécile Distanti, de Monte Carlo.

Après la cérémonie et suivant la coutume corse, un lunch auquel prenait part le village tout entier fut servi. Puis les familles nouvellement unies se trouvèrent réunies à un brillant déjeuner. Les époux ont quitté Loreto pour se rendre à Paris. Nous leur présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.66

CRISTINACCE. — Nécrologie. — Les obsèques de M. Versini, ancien maire de Cristinacce, inspecteur des eaux et forêts en retraite, ont eu lieu au milieu d'une énorme affluence. M. Versini, qui disparaît à 81 ans, était entouré de l'affection et estime de tous les habitants de la région.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Marcel Valabrègue, secrétaire général ; Massoni, conseiller général ; Bonifaci, inspecteur des eaux et forêts ; commandant Padovani ; Marcel Ceccaldi, maire d'Evisa ; le capitaine Joseph Ceccaldi.

Des discours ont été prononcés par MM. Ceccaldi, maire d'Evisa, et le commandant Padovani.

Nous adressons à la famille Versini, notamment à M. Versini, maire de Cristinacce, nos condoléances les plus empressées.

CALVI

Nos courriers. — L'Héria de la Compagnie Fraissinet est parti mercredi soir pour Toulon avec 309 voyageurs et 30 tonnes de marchandises.

Le trafic du chemin de fer de la Balagne pendant le mois d'août 1927. — Le train de la Balagne a transporté pendant le mois d'août dernier 6254 voyageurs.

De passage. — Etaient de passage mercredi à Calvi, Mme Dennery, femme du sous-secrétaire d'Etat des finances des Etats Unis et ses enfants.

Mme Dennery qui avait débarqué le matin à Ile Rousse, avait été saluée sur le quai par M. Ancourt, sous-préfet de Calvi.

Autour de la séance du Conseil municipal de dimanche. — Dans notre compte rendu de la séance du Conseil municipal de Calvi, de dimanche dernier, nous avons omis de mentionner les félicitations et les remerciements votés à l'adresse de M. Paul Pizzaza, avoué à Paris, docteur en droit, pour son magnifique ouvrage sur Calvi-Plage.

Nous réparons bien volontiers cette omission en ajoutant que M. Landry a tenu personnellement à rendre hommage au mérite de M. Pizzaza.

A l'arrivée. — Sont arrivés par le dernier courrier, pour se fixer définitivement à Calvi dans les immeubles qu'ils ont acquis à la Haute Ville, Le prince Youssoupoff et la princesse Youssoupoff, comtesse Soumakoff, le prince Wassili de Russie, la grande duchesse Marie de Russie. Ces personnages étaient accompagnés d'une suite de domestiques de leur nationalité.

Sont arrivés également : M. Marlier, Préfet de la Corse, le Général Burf, Gouverneur militaire et les membres du Conseil de révision.

SARTÈNE

Tourisme. — Depuis le 1er septembre, le nombre des touristes traversant la ville dans le circuit Ajaccio-Bonifacio s'accroît. On a vu passer jusqu'à cinq autos-cars successifs du P. L. M. chargés d'excursionnistes, mais qui n'ont malheureusement, que quelques minutes à passer à l'arrêt de Sartène.

Les vendanges. — Les vendanges, maintenant, commencent à battre leur plein, et la laborieuse population ouvrière de notre ville est mobilisée à cet effet.

Les viticulteurs, tout en obtenant un bien meilleur résultat que l'année dernière, regrettent d'avoir à commencer les vendanges sans qu'ils aient pu attendre la pluie qui aurait augmenté sensiblement la quantité. Ils devront se contenter d'une année un peu au-dessous de la moyenne.

CYCLISTES...? Achetez une "RÉGENCE" ou une "MORI"

Chaussures Henry
ACTUELLEMENT MOINS CHER QU'EN FABRIQUE
Boulevard Paoli - BASTIA

Achat au meilleur prix de toutes Antiquités & objets d'art
JOSEPH BIAGGI
2, Cours Docteur Favale
BASTIA

Etablissements Louis Maurel
3, Boulevard du Palais
BASTIA
T S F
Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste 4 LAMPES DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPÉENS
Son prix : 499f. 95
Le plus sélectif
Le moins cher

AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Roncaglia ; M. et Mme Jacques Roncaglia et leurs enfants ; M. Auguste Roncaglia et ses enfants ; Mme Vve Dominique Marini et ses enfants ; M. Casevecchie et ses enfants de Marseille ; M. Casevecchie Sauveur et ses enfants de Marseille ; M. et Mme Casevecchie et leurs enfants de Bône ; M. Pierre Ferarcini et sa famille ; M. Dominique Giovanetti et ses enfants ; M. Antoine Valentini et ses sœurs de Bastia ; Mme Vve Antoinette Taddei et ses enfants de Toulon ; Mme Vve Anna Panari et ses enfants ; Mme Vve Baccalari et ses enfants ;

Les familles Auzade et Laurent Demichelli de Bastia, Potentini de Furiani ; Mme Toussainte Massoni de Furiani ; Bertonciai de Furiani ; Marietti de Furiani ; Valentini de Furiani ; M. et Mme Paoni de Bastia et la famille Molinelli de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Annonciade RONCAGLIA
Née VELLA

leur épouse, mère, grand' mère, belle-sœur, tante, cousine et alliée, pieusement décédée à Bastia le 9 septembre 1927.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi 10 septembre à 1 heure de relevée.

Priez pour Elle !

Les membres de l'Assistance Publique sont priés d'assister aux obsèques de

Mme Annonciade RONCAGLIA

CHASSEURS ! Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emploi et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum : 2 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Journal donné lieu à un supplément de 3 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 90 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

ON DEMANDE à louer chambre meublée avec entrée indépendante. Donner renseignements aux bureaux du Petit Bastiais.

BOURSE DE PARIS du 9 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPETUEL	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 6 % 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1925 AISNE	[illegible]	[illegible]
— — PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DEPART. SEINE 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
PARIS 1865	[illegible]	[illegible]
— 1871	[illegible]	[illegible]
— 1875	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KULHMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD. 100 FR.	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHE CINEMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 1891	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIERES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]
TGANYKA	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	[illegible]
CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	[illegible]
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
PERENCHIES	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]
BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
BI-METAL	[illegible]	[illegible]
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2 ½	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
BELGES 3 % 1888	[illegible]	[illegible]
BRESIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIE	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3 ½	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1899	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4 u. 100	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

COMPTABILITÉ

au Bureau JAMET-BUFFEREAU

Succursales de BASTIA, 39, Boulevard Paoli et Marseille, 12, Allées de Meilhan.

RESTAURANT PUJULA

19, Rue de L'Opéra - BASTIA

Service à la Carte - Repas sur commande

SALONS RESERVES

La REMINGTON Portative

payable **85 fr.** par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ______________ Profession ______________

Adresse ______________

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, S Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE

Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR

Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE GRAND PRIX Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury — Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______________

demeurant à ______________

déclare souscrire un abonnement de ______________

au Petit Bastiais à partir du ______________

SIGNATURE,

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 31 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

N° 6 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE

du

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au *Lycée de Nice*.

—o—

HISTOIRE

La table est remplacée par une grosse pierre qui descend en forme de coin entre deux rochers. Devant le dolmen, du côté du village, se trouve l'aire (l'aghia), disent nos paysans. Malgré l'opinion contraire du docteur F. Major, nous persistons à croire que l'on est en présence d'un véritable monument mégalithique.

A l'ouest du Francioni, dans le massif des Pinzoli, les traces de deux cromlechs sont encore visibles malgré la destruction systématique dont ils ont été l'objet. En effet, d'après une légende traditionnelle, nos paysans étaient persuadés qu'au centre des cromlechs, des aghie, des trésors auraient été enfouis par nos lointains ancêtres ; ils les ont donc fouillés, presque démolis, comme si l'homme néolithique avait connu les monnaies d'or !

Enfin, à Mausoleo même, sur un rocher à l'est du village, se trouve une pierre branlante placée de telle façon qu'un homme peut la faire balancer, mais qu'aucune puissance humaine ne pourrait renverser.

Tous ces monuments nous prouvent que l'existence d'une race néolithique, vieille de plusieurs millénaires avant J. C., est indéniable. Elle créa cette civilisation de la pierre polie dont les vestiges, dans le canton, ont été découverts par « *un curioso investigatore delle antichità* », feu Guidone Franceschi, de Pioggiola. Il a trouvé à l'ouest de l'église de ce village, sur l'emplacement de l'ancienne Cadigliana, ainsi qu'au pied du monte Tolo, qui domine au Nord la vallée du Francioni, des armes, des haches, des racloirs en pierre polie.

Dans cette même vallée et dans celle de Pioggiola à l'endroit dénommé Capitogna, il a trouvé des objets et des armes, de l'âge du bronze : un morceau de bouclier, une épée émoussée et des débris de collier. Nous avons vu, nous-même, du vivant de feu Guidoni, tous ces débris préhistoriques. La famille les a cédés après sa mort, au Dr Forsyth Major.

Les populations néolithiques et protohistoriques se sont donc, semble-t-il, superposées sans arrêt dans le Giussani. Une question se pose alors : d'où venaient-elles ? De la Balagne, ou de la basse vallée de la Tartaggine ? Cette deuxième hypothèse est à écarter. Le canton d'Olmi-Capella, bien que faisant partie du versant oriental de la Corse, a toujours suivi les destinées de la Balagne. Et c'est logique puisque la vallée moyenne de la Tartaggine est impraticable sur deux ou trois kilomètres. Agostino Giustiniani, dans sa description de la Corse, fait cette même remarque au XVIe siècle. « A ces cinq pieve, (de la Balagne) il faut ajouter la pieve de Giussani, parce qu'elle ressort du tribunal de la Balagne ; elle n'en est séparée que par une montagne assez peu élevée qui domine Felicelo. Géographiquement, Giussani appartient à la côte intérieure puisque ses eaux vont se jeter dans la mer à l'est ». (Histoire de Filippini, traduction de l'abbé Letteron, tome 1, page 19).

C'est en vain que le village de Vallica, au nom significatif, a été bâti sur le sentier qui mène à la pieve de Caccia et que la pieve de Giussani ressortait au doyenné de Castifao ; l'attraction de la Balagne a été la plus forte.

D'autre part, les découvertes de feu Guidone Franceschi, au pied du monte Tolo, viennent à l'appui de la première hypothèse, à savoir : l'homme préhistorique est venu de la Balagne, sans doute des postes de Matola et de Pighiole qui étaient certainement bien peuplés si l'on en juge d'après l'importance des découvertes qui y ont été faites.

Nous ne voudrions pas quitter ce chapitre sans parler de l'âge de la pierre taillée. L'homme paléolithique a-t-il existé en Corse ? La réponse serait affirmative d'après les découvertes du Dr F. Major, parmi lesquelles figurent la station de Scotwel Cave, caverne célèbre de la préhistoire et l'abri de Seloga, dans la région centrale.

A l'époque quaternaire ancienne des hommes seraient venus d'Afrique par deux voies : l'Espagne d'un côté, la Sardaigne de l'autre. Ces deux routes humaines étaient d'autant plus faciles que le détroit de Gibraltar et le canal de Pantellaria n'existaient pas encore. L'une de ces migrations aurait peuplé la Sardaigne et la Corse. Elle trouvait dans ces deux îles un climat chaud et une végétation presque tropicale identique à celle de son pays d'origine. « Ces hommes pouvaient satisfaire leur mode d'alimentation et leur goût de grimpeurs ». Ils y auraient été témoins de l'invasion glaciaire qui a suivi cette période semi-tropicale. Les uns auraient quitté les montagnes et les plateaux pour s'établir sur les bords de la mer où ils restaient en contact avec le courant civilisateur, tandis que d'autres se seraient réfugiés dans les grottes et les cavernes. Lorsque les glaces se retirèrent, ceux de la mer remontèrent vers les montagnes et apportèrent à leurs frères des cavernes un regain de civilisation. C'est de cette période que dateraient les monuments mégalithiques, ainsi que les armes et les ornements de la pierre polie. Telles sont les suppositions que l'on peut faire sur l'homme paléolithique corse « en attendant que les savants palethnologues et anthropologistes aient plus de données et de matériaux ». D'après Ambrosi, Histoire des Corses et de leur civilisation ».

S'il en était ainsi nous serions fondé à croire que, dans le canton, le néolithique se serait superposé au paléolithique. En effet, si l'homme paléolithique a existé dans le Giussani, il n'a pu s'établir que dans les forêts de chênes et de genévriers beaucoup plus épaisses alors qu'elles ne le sont aujourd'hui. Or c'est précisément là que se trouvent les monuments préhistoriques : à l'orée des bois communaux d'Olmi-Capella et de Mausoleo.

Une exploration très sommaire des grottes du Giussani n'a donné aucun résultat positif. Mais qui sait si, nouvelle plus loin, elle n'éclairerait pas d'un jour nouveau le mystère de la préhistoire dont le voile commence à peine à se lever ?

Contentons-nous pour le moment de rechercher à la toponymie. Dans la forêt de Tartaggine-Melaja certains noms de lieux évoquent le passage de l'homme ancien. Tels sont : Pietra, Aiasse, corruption certaine de Pietra-Aiaose, mot ibérique signifiant grand père ; Pietra di Tavola, la table, sans doute la table expiatoire ; Pietra all'altare, l'autel des sacrifices, sans doute. Au sujet de ce dernier mot, nous renvoyons nos lecteurs à la brillante étude de l'abbé Trojani « Autour de l'église d'Asco » et nous concluons avec lui que ces lieux évocateurs ont vu s'accomplir le rite des premiers hommes.

PERIODE HISTORIQUE
PRE-CHRETIENNE

De la période historique pré-chrétienne datent Cadigliana, Canella, San Giovanni, Mausoleo et San Giusto. Cadigliana au pied du poste préhistorique du monte Tolo. Capella et San Giovanni de chaque côté du chaînon de Ginelli, tout près des monuments mégalithiques. Mausoleo au pied des cromlechs et de la pierre branlante, font songer à une superposition de la population historique à celle du néolithique et du proto-historique.

Quant à San Giusto, tout autre serait son origine. Situé à une dizaine de kilomètres à l'est de la vallée du Francioni et des villages ci-dessus, à peu de distance du col de Pruno très franchissable, nul doute qu'il n'ait été peuplé par quelque colonie venue de Balagne et plus civilisée que la population autochtone, parce que plus en contact avec le mouvement humain et civilisateur. En effet, dans les ruines du vieux Mausoleo et de Cadigliana on ne trouve que des pierres grossièrement équarries, assemblées sans mortier ni ciment, tandis que dans celles de San Giusto apparaît la pierre de taille.

Nos autochtones, complètement isolés, devaient être rudes et barbares. Ils se civilisèrent tant soit peu au contact de ces nouveaux venus qui avaient sans doute lui l'établissement en Balagne, des Phéniciens, des Etrusques ou des Phocéens.

Nous sommes donc, ici, en présence d'une civilisation différente de celle éclose dans la vallée du Francioni. Cette colonie de San Giusto, renforcée sans doute par d'autres immigrations, a essaimé dans toute la vallée de la haute Navaccia, supérieure Conza, jusqu'aux environs de Maltiola. Sur la punta al Pagliaro, à la côte 73, un vieux cultivateur d'Olmi-Capella, encore vivant, a découvert avec le soc de sa charrue — il y a de cela une trentaine d'années — un caveau funéraire en dalles équarries, non cimentées. Le squelette qu'il contenait était placé la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Le crâne, franchement séparé du tronc, était tourné vers le nord. Il n'y avait nulle autre ornement qu'une agrafe en bronze, provenant sans doute du manteau qui recouvrait le cadavre et qui a été cédée à feu Guidone Franceschi. Ce sont tous les renseignements que nous avons pu recueillir de ce brave paysan.

(*A suivre*)

52me ANNÉE - N° 233 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux Marseille [illegible]

ABONNEMENTS — Corse — Continent et Colon. — Etranger [illegible]

PUBLICITÉ [illegible]

00453

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

RÉMINISCENCES

Le respect que l'on doit au souvenir d'Emmanuel Arène est le fait de son talent, de son esprit, de son affection pour la Corse. Précisément, il n'a jamais pris la plume que pour défendre son pays lorsqu'on l'attaquait, et pour le chanter en des pages où la poésie se relevait d'émotion, et qui, pour cela, resteront. Mais Arène laissait à ceux qui en avaient la charge professionnelle le soin de signaler les tares de son pays, apparentes ou réelles. Et de citer un écho parisien où on le voit tenter d'enlever la nomination d'un juge de paix, doté de treize condamnations, cela ne nous empêche pas de lui rendre hommage en situant de tels excès (symboliques plutôt que vrais, pensons-nous) dans leur atmosphère, celle de son époque, qui n'est pas la nôtre.

L'époque d'Arène, il ne faut pas oublier qu'elle était une époque de transition politique, où les préfets, les administrations de toute catégorie étaient entraînés par un reste d'instabilité du régime à faire des pressions. On ne les justifie pas ; mais c'est déjà quelque chose que de les comprendre à la faveur des nécessités, telles qu'elles pouvaient paraître, du moment.

On dira, alors : « Raison de plus de les combattre aujourd'hui. » Certes ! Mais il faut tout de même, faire la différence, qui est sensible, entre les pressions administratives de ce moment et celles d'à présent. Nous n'avons pas dessein ici de défendre le préfet en place contre la campagne dont il est l'objet, pour la raison fort simple que rien n'est plus éloigné qu'un préfet à poigne, qu'un préfet de combat que celui qui siège présentement au Palais Lantivy d'Ajaccio. On ne peut que sourire à la pensée qu'il est représenté sous un aspect contre lequel s'insurgent précisément de nombreux maires et conseillers généraux qui ne sont point de nos amis ! On comprend alors les propres perplexités devant le cas si singulier d'un préfet attaqué avec autant de régularité que de violence par ceux là même à qui il dispense le plus possible les preuves de sa bienveillance.

Tout ce que nous avons voulu dire dans de précédents articles, c'est que les actes abusifs, vrais ou faux, signalés ne sont que de la petite bière en présence de ceux dont nous avons été victimes dans un passé lointain et même récent. Car le parti républicain démocratique n'existe pourtant que depuis huit ans, et tous les préfets qui se sont, depuis, succédés en Corse n'ont pas été à sa disposition, et les chefs de ce parti n'ont émergé que péniblement, avant cette date, des pressions formidables, dont l'histoire serait triste à raconter, organisées pour étouffer leurs légitimes aspirations et celles du corps électoral insulaire. Point besoin de remonter, comme nous l'avons fait pour mémoire, à trente ans en arrière pour évoquer ces moments pénibles, où jusqu'au résultat acquis de certaines élections était modifié, à l'esprit des lecteurs de ce journal : à vingt ans, à quinze ans, cela suffit à réveiller, chez tous, amis ou adversaires, de mauvais souvenirs.

Ainsi nous sommes nous fait l'écho de l'étonnement de milliers de gens de tous les partis au spectacle d'attaques inopportunes par elles-mêmes et par la signature qu'elles portaient. On comprend qu'un journaliste tard venu en Corse, s'y livre, qui n'a pas connu ces périodes, mais un ancien parlementaire qui en a largement bénéficié devrait s'abstenir d'entrer en danse. Pour tout dire, il n'est pas qualifié pour le rôle qu'il se donne, puisqu'aussi bien on se passe de lui pour faire connaître les faits qu'il veut qu'on connaisse. La voilà, la maladresse !

Nous avions également le droit d'opposer à cette attitude inattendue, la nôtre qui, en dépit de bien des provocations, venues de tous les coins de la Corse, n'a pas voulu en faire cas sous la forme personnelle employée par nos contradicteurs. Que de maires hostiles qui enflent leurs budgets d'assistance au détriment de nos amis, que de juges qui, bafouant la loi, lancent défis sur défis à la Cour de cassation, jonglent avec les listes électorales, et même que de jugements de première instance, avant suppression que la cour d'appel était régulièrement appelée à réviser.

Faisons la part de la passion, mais faisons la égale. Nous admettons que des abus soient commis par des amis, mais tout le monde sait qu'ils ne sont pas les seuls à sévir. Voilà la vérité, bien simple. Lorsqu'on la reconnaîtra de bonne grâce on aura réussi, et ainsi seulement, à régulariser un peu davantage le fonctionnement des services publics en Corse, que nous désirons dans la mesure même où nous avons souffert de leur désordre.

P. B.

Le Conseil des Ministres s'est réuni hier à Rambouillet

Le remplacement de M. Rakowsky serait demandé

Paris, 10 septembre. — Le Conseil des ministres s'est tenu aujourd'hui à Rambouillet, ce qui ne s'était pas produit depuis environ deux ans.

Les ministres ont quitté Paris à 8 h. 45 par la gare Montparnasse. Le wagon salon habituel avait été accroché à la queue du rapide de Brest.

Le train comportait également une nouvelle voiture de 1ère classe dans laquelle était aménagé un salon confortablement et élégamment meublé.

La direction du réseau de l'Etat a l'intention d'affecter par la suite ce wagon aux trains transatlantique.

Les membres du gouvernement sont arrivés à la gare à partir de 8 h. 30. C'étaient MM. Raymond Poincaré, Louis Barthou, Albert Sarraut, André Tardieu, Paul Painlevé, Queuille, Louis Marin et Léon Perrier.

M. Edouard Herriot était parti en automobile.

M. Briand, actuellement à Genève, M. Bokanowski aux Etats-Unis, M. Georges Leygues et M. André Fallières en province, ne prenaient pas part à la réunion.

Sur le quai de la gare Montparnasse le président du Conseil et ses collaborateurs ont été salués par le colonel Denain, de la maison militaire de la présidence de la République, Marcel Ribière, chef de Cabinet de M. Poincaré et André Thiers, sous-directeur des chemins de fer de l'Etat.

Le train est arrivé en gare de Rambouillet à 9 h. 45. Les ministres ont été reçus par M. Bonnefoy Sibour, préfet de Seine et Oise, Ancel, sous-préfet de Rambouillet et le colonel Marasse de la maison militaire du président de la République.

La délibération du Conseil a commencé à 10 heures, dans le Cabinet de travail du président de la République.

La séance a pris fin à midi dix. Elle a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Notre pain quotidien

M. Queuille a soumis à la signature du président de la République un décret réduisant les quantités de succédanés à introduire dans la farine panifiable.

Le Conseil s'est entretenu ensuite des diverses cérémonies qui seront organisées en l'honneur de l'American Legion.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu à l'Elysée le lundi 19 septembre à 8 h. 30.

L'incident Rakowsky

Ajoutons à ces communications officielles que les membres du gouvernement ont également examiné diverses questions de politique générale, notamment le cas de M. Rakowski, ambassadeur des Soviets à Paris.

Aucune détermination ne pouvant être prise aujourd'hui en raison de l'absence de M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères qui sera de retour à Paris la semaine prochaine. Cette affaire fera l'objet d'un échange de vues au prochain conseil.

Toutefois, nous croyons savoir que les ministres présents ont estimé qu'il serait désirable, dans l'intérêt des relations avec la France que l'Union soviétique remplaçât M. Rakowski dans ses fonctions d'ambassadeur à Paris.

Le président de la République a retenu à déjeuner le président du Conseil et ses collaborateurs.

Ceux-ci sont rentrés à Paris par le train de 14 h. 30.

M. RAKOWSKY

M. Aristide Briand a prononcé à Genève un grand discours

Il a précisé l'œuvre entière de la S.D.N.

Genève, 10 septembre. — Dans la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée de la Société des Nations doit discuter la proposition polonaise condamnant la guerre d'agression et demandant la signature d'un pacte de non-agression.

Aujourd'hui, la séance sera consacrée aux discours de MM. Briand et Chamberlain.

M. ARISTIDE BRIAND

Si la discussion se termine avant la fin de la journée, les commissions commenceront aussitôt leurs travaux.

De bonne heure, les tribunes réservées au public et à la presse sont remplies et l'auditoire sera attentif durant toute la séance.

Dans les couloirs, l'agitation règne. On attend avec impatience le discours que tout à l'heure doit prononcer M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères de la France.

Aussi lorsqu'il monte à la tribune c'est au milieu du silence complet que le délégué de la France à la S. D. N. commence à parler.

Le feu dans une droguerie

Nice, 10 septembre. — Vers 15 h. 30 le feu s'est déclaré subitement dans une droguerie tenue par M. Eleazar Puget à l'angle de la place Sactone et de la rue d'Alsace-Lorraine. »

En un instant toutes les pièces furent la proie des flammes. Les pompiers, accourus sur les lieux, localisèrent le sinistre.

Néanmoins le premier étage occupé par le docteur Otho, actuellement en villégiature à Parme en Italie a été gagné par les flammes et a subi des dégâts importants.

Au cours de la lutte, M. Marius Brémont et son fils, demeurant, 18, rue Reine Jeanne, ont été brûlés sur diverses parties du corps.

M. Brocca, conseiller de préfecture s'est rendu sur les lieux. Les dégâts qui ne sont pas encore évalués sont élevés.

On ignore les causes du sinistre.

Une villa cambriolée à Cannes

Le butin est de 400.000 francs

Cannes, 10 septembre. — En rentrant jeudi après minuit dans sa villa « L'Olivier », chemin du Petit Juas, Mme Georgette de Brand, qui possède un commerce *Aux Galeries Fleuries* a constaté que des cambrioleurs avaient procédé à une visite minutieuse de sa villa et emporté un butin abondant évalué à 400.000 fr. comprenant 100.000 fr. de bijoux divers, 60.000 fr. de fourrures, des manteaux de vison, écharpes de renard, 100.000 fr. d'argenterie, trois tableaux signés Chambon valant 100.000 fr et 5.600 fr. en billets de banque ainsi que de nombreux bibelots.

Les troubles communistes en Lithuanie

Riga, 10 septembre. — Des troubles ont éclaté hier matin dans diverses villes de la Lityuanie, provoqués par les partis communistes. Le mouvement prend de l'extension.

Le gouvernement lithuanien a immédiatement pris des mesures et a envoyé des troupes dans les centres de la sédition, particulièrement à Pogegen et Panmargen.

Sur de nombreux points, les communications ont été interrompues et de ce fait, les détails manquent sur les troubles.

LE LOGEMENT INSALUBRE

Le problème de l'habitation ouvrière est l'un des plus pressants qui se soit posés, surtout au cours de ces dernières années, en raison même de la crise du logement à laquelle il n'est guère possible de remédier étant donnée la cherté de la construction, l'augmentation constante du prix des loyers et l'accroissement de la population dans les grandes agglomérations urbaines.

Et cependant les conséquences du surpeuplement des logis et de la multiplication des taudis sont effroyables : si l'on veut lutter avec quelque succès contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes, contre la mortalité infantile, contre l'alcoolisme, contre la criminalité, contre tous les fléaux sociaux et toutes les causes de déchéance physique et morale de l'espèce humaine, il faut lutter contre le taudis.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est rendu compte de cette nécessité. Mais il faut avouer que la guerre l'a rendue encore plus évidente.

Une enquête faite en 1911 sur le logement, dans les villes de plus de cinquante mille habitants, a démontré que sur mille locataires il y en avait quatre-vingt-quinze occupant des logements surpeuplés, c'est-à-dire moins d'une demi-pièce par personne.

La crise de la construction empêche de remédier efficacement à cette situation ; le moindre logement pour famille moyenne revient aujourd'hui à quinze ou vingt mille francs. Et c'est par centaines de mille qu'il faut compter les logements ayant besoin d'être transformés pour devenir salubres. Et quand nous disons : transformer, c'est jeter bas et reconstruire qu'il faudrait écrire.

Le législateur s'est pourtant intéressé constamment à la question. Il y a une loi de 1902 sur la protection de la santé publique ; aux termes de cette loi, il est toujours possible de provoquer, par les soins du bureau d'hygiène, une enquête municipale sur la salubrité d'un logement construit et d'obtenir du propriétaire l'exécution de mesures d'assainissement indispensables. La seule mesure à prendre est d'ailleurs, la plupart du temps, de raser la maison. Mais on hésite à démolir les maisons devant la difficulté de reconstruire.

Il y a aussi toutes les lois sur les habitations à bon marché qui exigeraient, pour être efficaces, une politique de construction.

La dernière en date de ces lois est celle du 5 décembre 1922 dont l'objet est d'encourager la construction de maisons salubres et à bon marché en faveur des personnes peu fortunées et notamment des travailleurs vivant principalement de leur salaire.

Cette loi favorise la constitution de sociétés d'habitations à bon marché, d'offices de construction dont le patrimoine est constitué par les donations des conseils municipaux et généraux et de sociétés de crédit immobilier dont l'objet est de consentir aux particuliers et aux sociétés d'habitations des prêts hypothécaires ou des avances. Le concours de l'Etat peut s'exercer jusqu'à concurrence de cinq cents millions.

Le Crédit immobilier est ouvert aux personnes qui possèdent, au moment de la conclusion du prêt hypothécaire, le cinquième partie au moins du prix du terrain ou de la maison et passent avec la Caisse nationale d'assurances, en cas de décès, un contrat à primes garantissant le payement des annuités restant à échoir au moment de leur mort.

Les sociétés de crédit immobilier peuvent également consentir des prêts aux Sociétés coopératives d'habitation à bon marché jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes destinés aux coopérateurs.

Des commodités supplémentaires sont accordées pour la construction d'immeubles destinés aux familles nombreuses. De multiples exemptions fiscales sont en outre accordées aux propriétaires d'habitations à bon marché.

Cette loi de 1922 a été améliorée par une loi du 27 avril 1923 qui a autorisé les sociétés d'habitation à bon marché à porter à un million cinq cent mille frs leur capital maximum antérieurement fixé à cinq cent mille francs.

De plus, la loi du 2 août 1923 facilite l'acquisition d'habitations de famille et de terrains par termes échelonnés.

Le Parlement a donc fait une très utile besogne à cet égard. Dans quelle mesure les intéressés en ont-ils profité. Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats obtenus. Toutefois, le succès de ces lois a dû être considérable si l'on en juge par le nombre des Sociétés de constructions qu'elles ont fait naître.

Chacun sait également que l'initiative privée s'exerce constamment en faveur de l'amélioration du logement ouvrier. Quelle est, à l'heure actuelle l'industrie de quelque importance qui n'a pas essayé de résoudre pour sa part le problème de l'habitation salubre en construisant pour son personnel des cités ouvrières ?

Malheureusement, pour faire construire, il faut avoir déjà quelques capitaux ; il faut avoir une situation permettant de payer les échéances fixées par les Sociétés de construction. Il faut être déjà un petit bourgeois. Les lois qu'on a faites, si excellentes soient-elles, ne viennent donc pas en aide aux habitants des taudis ; elles opèrent en dehors et au-dessus d'eux. Et voilà pourquoi le mal demeure en l'état endémique au milieu des agglomérations et même à la campagne où le problème se pose avec la même acuité.

Le seul remède serait de démolir, quartier par quartier, les logements suspects pour construire à la place des maisons saines et spacieuses et y réintégrer les locataires. Et ce n'est pas en ce moment qu'on peut tenter cette expérience.

L.-D. ARNOTTO

"Pivolo" a ajourné son départ

Le Bourget, 10 septembre. — Le mauvais temps continue toujours, empêchant toutes les tentatives de grands raids et même quelques départs d'avions des lignes commerciales.

C'est ainsi que les capitaines Pelletier Doisy et Gonin, ont dû retarder le départ pour le circuit de la Méditerranée à grande vitesse.

René Lacoste, champion de France de tennis qui, au cours des premiers matches de la Coupe Davis a battu Johnston, tandis que Cochet perdait contre Tilden.

Des nouvelles de Bertaud

Halifax, 10 septembre. — L'agent local du département de la pêche a reçu aujourd'hui un message radiotélégraphique d'Ottawa, annonçant que l'avion *Old Glory* aurait été aperçu à environ 400 milles de Saint-Jean, dans la direction nord-est.

La source de ce message n'a pas été précisée, cette nouvelle ne doit être acceptée que sous réserves.

L'opinion publique n'accorde qu'une confiance limitée à cette information.

Le tour du monde en avion

Hong-Kong, 10 septembre. — L'avion *Pride of Detroit* continue son voyage aérien autour du monde.

Les aviateurs Brock et Schlee ont quitté Hong Kong ce matin à 6 heures 25, se rendant à Shanghai.

Ils ont ensuite l'intention de continuer vers Tokio, Honolulu et entreprendront la traversée de l'Océan Pacifique, atteindre San Francisco.

Ils sont à Shanghai

Shanghai, 10 septembre. — Les aviateurs Brock et Schlee à bord de l'avion *Pride of Detroit* sont arrivés à Shanghai à 17 h. 30 (heure locale) ce qui fait 9 h. 30 (heure de Greenwich).

Ils avaient quitté Hong Kong à 6 h. 25 où ils étaient arrivés hier à 7 h. venant de Hanoï.

Brock et Schlee vont s'attaquer maintenant aux dures étapes de Shanghai à Tokio (1.800 km.), Tokio Sand-Island dans le Pacifique (3.925 km.), Sand Island les îles Hawaï (2.250 km) et Honolulu San Francisco (3.850 km).

Ils ont depuis leur départ de New-York le 25 août déjà accompli plus de la moitié de leur merveilleux voyage.

Pas de concours officiel

Washington, 10 septembre. — Le secrétaire adjoint de la Marine a rejeté une proposition tendant à donner le concours de la marine à la traversée du Pacifique par le *Pride of Detroit* en plaçant des croiseurs sur sa route.

L'appareil est terrestre. Aucun des deux aviateurs n'est navigateur.

Une chute mortelle

Le Chaudan, 10 septembre. — M. Primo Vanulli, employé à l'entreprise Martin, s'était endormi hier soir sur le parapet de la route surplombant le chemin de fer de Provence.

Dans son sommeil il tomba d'une hauteur de 20 mètres et se tua.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

Un camping anglais en Corse

Au mois de juin dernier, des touristes anglais appartenant au Camping Club de Grande Bretagne et d'Irlande, passèrent environ un mois en Corse. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre l'excellent souvenir emporté par nos hôtes de leur séjour à Corte et à Calvi. La revue « Camping » a publié deux articles dont nous donnons la traduction des passages principaux :

« Je dois en principe rendre compte de notre tour en Corse... Beaucoup de membres qui ne purent pas se joindre à l'excursion et en sont « verts d'envie » verront comment les choses se sont passées. Il est tout à fait sûr qu'aucun tour organisé par le club n'a soulevé autant d'intérêt que celui-ci, à la fois de ceux qui ont précédé et de ceux qui ont suivi. Au départ, le Vice-Président, le capitaine Finch nous honora de sa présence et nous dit : « Ce n'est pas la dernière fois que le Club envoie un groupe de campeurs en Corse ». Je crois qu'il a raison...

Quatre vingt-treize membres arrivèrent dans l'île, parmi lesquels vingt-neuf dames. Le groupe en deux sections et par deux voies différentes gagna Marseille. On voyagea ensemble jusqu'à Corte. Là, le groupe se divisa de nouveau en trois unités...

Je ne conclurai pas sans mentionner l'inoubliable amabilité avec laquelle tous les camps furent reçus. On se rappelera longtemps que la Corse nous tendit une main amie et certes elle la tend à tous les Anglais.

Je dois rappeler les nombreuses attentions dont nous fûmes l'objet et les excellentes dispositions prises en notre faveur grâce à M. Battestini, notaire et président du Syndicat d'Initiative à Calvi, et le travail accompli par M. Jean Mauri du Syndicat d'Initiative de Corte. Malgré les difficultés que M. Mauri eut à vaincre à notre arrivée, le site de campement prévu se trouvant momentanément sous la neige et avec des difficultés supplémentaires de transport, il se trouva égal à sa tâche et fut en tous points un parfait gentleman, méritant les meilleurs éloges et remerciements. Il n'est pas surprenant qu'avec l'aide de ces deux messieurs le tour soit considéré comme un succès au-dessus de toute définition ».

Groupe de Calvi. — Ce fut une section, quelque peu lasse et couverte de poussière, quoique encore enthousiaste, qui continua l'excursion de Corte à Calvi. Après trois jours et trois nuits de voyage avec seulement quelques heures de sommeil happées çà et là, à de longs intervalles, la plupart d'entre nous se trouvaient dans l'état décrit par la chanson :

Et vous avez des crampes aux doigts de pieds
Et une mouche sur votre nez
Et quelque duvet dans votre poumon
Et une langue fiévreuse
Et une soif qui est intense
Et l'impression générale
Que vous n'avez pas couché sur du trèfle.

Nous fûmes reçus à Calvi par M. F. Battestini, notaire et Président du Syndicat d'Initiative, et un petit groupe de ses amis, tous désireux de nous aider.

Avec le secours appréciable de notre premier interprète, les dispositions étaient vite prises pour se procurer la nourriture et l'eau et nous nous dirigions vers le site choisi, la plus grande partie de nos bagages suivant sur une charrette. En une demi-heure à peu près, toutes les tentes étaient dressées bien qu'il fût tout de suite évident que s'il y avait du vent les pieux ordinaires seraient de peu d'usage sur le sol sablonneux.

La baie n'était qu'à quelques mètres des tentes et la mer apparaissait si tentante que quelques-uns du groupe ne perdirent pas de temps pour revêtir les caleçons et se laisser aller à une baignade très rafraîchissante. Nos pensées se tournèrent alors vers le repas. Celui-ci ayant été réglé à la satisfaction de chacun, on se prépara à un repos bien gagné. Cependant, nous ne devions pas être laissés tranquilles. Peu de temps avant l'aube, un vent violent soufflant en rafales se leva, qui menaçait d'éparpiller tout notre bien sur Calvi. Quelques-uns acceptèrent tout de suite l'inévitable, rabattirent les éléments, mais enveloppés dans des couvertures moelleuses, passèrent tranquillement le reste de la nuit, couchés sur leur équipement. D'autres, avec plus ou moins de succès combattirent les éléments, mais sacrifièrent leur sommeil.

Le jour suivant, chacun travailla à couper de longs pieux et à amarrer les tentes de toutes sortes de manières jusqu'à ce que le camp ressemblât à de nombreuses stations de T. S. F. en miniature.

La nuit suivante, de nouveau juste

avait l'aube, nous parvinrent le sifflement et la tumulte qui annonçaient les rafales de vent. Pas de dommage fut fait cette fois, après quoi, nous dormîmes en paix.

[illegible]

LA VIE QUI PASSE

Voici le vitrier qui passe

Il ne faut pas s'exagérer la portée des événements tumultueux qui dans la nuit du 23 au 24 août ont transformé Paris en un vaste champ de bataille.

Il est exact, en effet, qu'entre 9 heures et minuit on se connut ferme du Panthéon à la place Clichy et de la Bastille à l'Etoile.

L'affaire Sacco-Vanzetti avait glissé sur le terrain politique et le parti communiste qui avait organisé la manifestation l'amenait sur celui de la lutte de classes.

Déjà, dès 8 heures du matin les éditions spéciales des journaux révolutionnaires avaient été criées dans les faubourgs et l'on savait que le rendez-vous était donné pour la soirée sur les grands boulevards.

[illegible]

C'est alors que, prenant prétexte de quelques cris, la police crut devoir intervenir pour le flot continu des manifestants silencieux. Le parisien qui aime aller droit son chemin sans être dérangé, même s'il ne sait pas où il va n'encaisse jamais sans discussion le «circulez» péremptoire des agents.

Des protestations s'élevèrent suivies d'arrestations. Puis le calme revint, mais pour peu de temps. A tous les carrefours la même opération de nappage se renouvelait et tous ces gens qu'on refoulait dans les sombres rues adjacentes revenaient invariablement aux boulevards illuminés. La police chargea. Il y eut de courtes bagarres. En quelques secondes les terrasses des cafés présentaient l'aspect tragi-comique d'une table de salle à manger en 1899 après un échange de vues sur l'affaire Dreyfus. Les guéridons renversés gisaient en compagnie de carafes et de verres brisés.

Boulevard Sébastopol l'alerte était plus chaude. Devant une charge de police les manifestants trop nombreux n'avaient pu reculer à temps et les agents accablés par le nombre durent battre en retraite. Le lion populaire fier de son succès, rugit et son rugissement fit s'écrouler les devantures d'une vingtaine de magasins.

Des manifestants batailleurs se précipitèrent sur la devanture de la maison d'alimentation Félix-Potin. En un clin d'œil la grille extensible fut ouverte, la vitrine s'effondra et les boîtes de sardines servirent de projectiles.

Il fallut plusieurs charges de cavalerie pour libérer la chaussée où un squelette de barricade avait été improvisé.

En vérité je dois dire que le «pillage» des magasins fut nul. J'ai vu de mes propres yeux, le lendemain matin des devantures effondrées. Les manifestants n'auraient eu qu'à tendre la main pour s'emparer des objets exposés. Eh ! bien, j'ai pu constater qu'en beau désordre est un effet de l'art... révolutionnaire. mais que peu d'objets manquaient.

A Montmartre et à l'Etoile de grands cafés ouvrent leurs terrasses occupées et le Moulin-Rouge montre encore les débris d'une glace énorme.

En résumé l'émeute n'a eu pour résultat que quelques vitres cassées... et on ne comprendrait pas — en France et à l'étranger — que les hauteurs d'esprit de ce pays s'en prennent pour des objets matériels, plus exactement qu'ils ne l'ont fait pour Sacco et Vanzetti.

Antoine AGOSTINI.

Une bonne prise

[illegible]

EN MONTAGNE CORSE

Au maître de Peretti

Symphonie de vert majeur, insouciante errance des chèvres, cascades et vasques bruissantes, parfums des herbes, éclatante lumière des sommets, voilà de quoi est fait le séjour d'été en montagne corse.

Vous en goûtez tout le charme avec la sécurité d'un paisible lendemain, car de longtemps le touriste ne songera à comprendre votre village dans son itinéraire. Quel bonheur ! Ne pas se heurter au détour du pittoresque chemin à une caravane, laisser accrochées à la patère toutes les fastidieuses élégances citadines et avoir pour voisins des paysans au parler simple. Car un des charmes du séjour corse, c'est la solitude. A l'abri de toute rencontre importune, l'amoureux de la nature peut converser librement avec elle.

Cette nouvelle parure la fraîcheur [illegible] cette halte sur les pentes dont les [illegible] pour laisser [illegible] les proches troupes, donnent [illegible] d'oubli tranquille que vous [illegible] nulle part.

[illegible]

Tout, debout sans tarder. Vos inhaler [illegible].

Puis les dévotions à la nature corse. [illegible] tout est grand, tout est [illegible]. Le vallon, la forêt, le ruisseau t'appellent pour le faire admirer leurs franges soleils, leurs brises enivrées de saveurs et d'aromes, leurs feuilles rafraîchies, leurs herbes humectées et l'offrande de leurs fleurs.

Autour de vous, les arbres forment des retraites enchantées. Au fond, dans une rêverie de rêve, il y en a encore et derrière celle-là, d'autres encore !

La chataigneraie surtout, familière et doucement accueillante, vous convie avec un geste affectueux d'aïeule. Autour de vous, c'est le merveilleux décor de feuillages aux transluceurs d'émeraudes, où s'idéalisent les rêves dans le dédale des branches. Ce chemin vous est familier. Vous en connaissez les aimables perspectives sur l'horizon des monts, sur la rivière, les contrastes des fourrés et des clairières, des rocailles et des mousses. Un vent léger s'est levé, des oiseaux traversent rapides les feuillages que nuancent diversement les jeux d'ombre et de lumière : les vivifiantes senteurs forestières parfument l'air pur des hauteurs, le silence s'étend, parfois troublé, mais si faiblement, par le tintement d'une cloche lointaine.

Et dans la verte obscurité, dans la symphonie des parfums, un enchantement tranquille s'étend en vous et vous repose.

Le soir, vous vous accoudez à la fenêtre pour contempler les teintes changeantes du couchant et respirer les arômes des cistes, tandis que les chèvres revenant du haut pâturage, secouent par à coups leurs campanes sur les touffes déjà brunies par le crépuscule.

Mais voici septembre venu. Le matin quand le soleil découvre les sommets et que vous sortez pour inspecter l'état du ciel, ou le soir lorsque vous faites les cent pas dans le grand silence nocturne, vous avez plaisir à jeter sur l'épaule un pan du pelone ancestral et vous vous prenez à jouir du premier frisson inaccoutumé. Finie la morsure d'août. Les ravins commencent à être marqués de plaques bleuâtres et dans le creux des sentes le pied du passant fait crisser le maquis desséché.

Bientôt l'automne va empourprer l'île éclatante et vous quitterez les hauts lieux pour la blondeur rayonnante des rivages méditerranéens.

Vous reverrez les bouquets de palmes zébrés de verdure et pinnés de pourpre, corbilles éclatant dans l'air allègre et bleu.

Mais vos oreilles continueront à percevoir la rumeur du torrent qui en montagne corse monte, comme un soupir lancinant de la terre, vers l'ombre et la fraîcheur.

Louis BASSOUL.

AU STADE

Aujourd'hui c'est l'ouverture !

L'eStade va connaître de nouveau cette animation des jours de matches, au grand plaisir de la sportive population bastiaise.

En effet, cet après-midi, à 14 heures 30, l'équipe de la Citadelle Sportive Bastiaise matchera contre une équipe mixte composée des meilleurs éléments de première et d'eseconde du Sporting Club Bastiais.

Ce sera un match amical des plus intéressants et qu'un nombreux public ne manquera pas de suivre.

ECHOS

Billet Parisien

La plupart des fervents admirateurs de Lamartine, qui viennent d'assister aux fêtes de Mâcon, ignorent sans doute que le grand poète, aux environs de sa vingt-cinquième année, eut la modeste ambition d'être nommé sous-préfet en Saône-et-Loire.

Il fut déçu, d'ailleurs, et ni la sous-préfecture de Louhans qu'il convoitait ni celle de Meaux pour laquelle des amis obligeants le proposèrent, ne lui échurent.

Déjà d'ardents rivaux se disputaient les places administratives. C'était à qui pourrait dans l'action le plus grand nombre de protecteurs, et le plus opiniâtre n'obtenait pas toujours le poste en compétition. Avouez qu'il n'y a encore rien de changé aujourd'hui à ces coutumes.

Lorsque Lamartine présenta sa candidature à Louhans, il se trouva en ligne avec MM. de Genouville, Guéret de Graumont, le chevalier de Vaublanc, le comte Félix Desgarets et Serpillon.

On avait laissé entendre au futur auteur des «Méditations» qu'il tenait le troisième rang sur la liste soumise à l'agrément du ministre. En réalité, il était le cinquième et se trouva le huitième à la veille de la nomination, par suite de la déclaration de trois candidatures isolées assez sérieuses, celles de MM. Remouard, Truchy-Vazenne et Grillet.

Devant ces neufs noms accompagnés de chaudes apostilles, le baron Pasquier, ministre de l'Intérieur, hésita longuement. Puis, ne sachant vraiment quel favori choisir, il s'en tint à l'ordre de la liste et nomma M. de Cenoneille qui était en tête.

Le coup fut dur pour Lamartine, qui avait fait ressortir, dans l'exposé de ses titres, que, garde du corps du Roi au vingt mars, il avait suivi Sa Majesté jusqu'à Béthune et était sorti de son service. On sait qu'il prit la revanche de cet échec en entrant dans la diplomatie. Mais ni les affaires étrangères, ni la politique dont il tâta plus tard, ne lui apportèrent la gloire qu'il devait rencontrer dans la carrière des lettres qu'il embrassa par délassement et sans penser qu'il était destiné à y briller d'un tel éclat que son nom passerait à la postérité.

Gabriel Bruce.

CALENDRIER

Aujourd'hui, dimanche 11 septembre 1927. 254e jour de l'année, 111 à venir.

Aujourd'hui : Ste-Hyacinthe
Demain : St-Séraphin

EPHEMERIDES CORSES

11 septembre 1714. — Requête au sérénissimes collèges pour qu'à l'avenir les gouverneurs de la Corse ne puissent plus prélever de droit de non procédure dans les causes criminelles et favoriser ainsi certains puissants.

TATOUAGES ORIGINAUX

Le tatouage à l'encre de Chine est plutôt mal porté... mais la mode est, paraît-il, au tatouage du soleil.

Vous vous demandez ce que cette phrase signifie et vous vous étonnez que le soleil habille à noircir, à brunir les peaux, puisse encore faire œuvre nouvelle ?

Une de nos élégantes ondines nous a montré hier, sur un bras pareil à une énorme barre de chocolat, un poisson blanc... comprenez bien un poisson dessiné en blanc de crème. Etait-ce joli, joli ? Nous ne l'affirmerons pas...

Mais si des baigneuses veulent imiter notre amie, voici le moyen, tant pis si on nous gronde :

Avant le bain de soleil, alors que la peau est encore blanche, on applique sur la partie du corps que l'on veut tatouer un velours noir ayant la forme d'une oie, d'un oiseau, d'un singe, enfin de l'animal que l'on aime... Le soleil brûle la peau qu'on lui expose et respecte la place cachée par le velours.

INFORMATIONS LOCALES

Un cas de maladie contagieuse à Pietranera

Mise au point

Un navigateur de passage à Pietranera tombe malade. Le médecin traitant porte le diagnostic de maladie exotique éminemment contagieuse. Il prévient le service départemental d'hygiène. Le Docteur Pitti-Ferrandi, inspecteur départemental d'Hygiène, fait procéder aux mesures de prophylaxie d'usage et fait transporter le malade à l'Hôpital Civil de Bastia.

M. E. Sari, Sénateur-Maire, informé, interrompt son séjour sur le continent et rentre immédiatement à Bastia : il examine avec sa méthode consciencieuse habituelle si toutes les mesures de prophylaxie sont prises et fait appeler télégraphiquement le Docteur Renelli, Médecin-Chef de l'Hôpital Civil et Directeur du Bureau d'Hygiène en congé à Cervione.

Celui-ci dès son arrivée prend en mains la direction et le contrôle des précautions de sauvegarde qui doivent être continuées, complétées ou rendues plus sévères.

Un agent de police est placé en sentinelle nuit et jour à la porte de l'Hôpital avec la consigne la plus rigoureuse pour renforcer et assurer les mesures d'isolement.

A Pietranera les mesures nécessaires sont assurées par le service départemental d'hygiène avec le concours de l'agent Casanova du bureau municipal d'hygiène de Bastia. Non seulement l'appartement qui a été occupé par le malade, mais toute la maison et les alentours sont désinsectisés et désinfectés par la quadruple pratique du fly-tox, du pétrole, du crésylol disodique et des vapeurs de formol.

Ces mesures sont bien entendu également assurées à l'hôpital.

Les excreta du malade avant d'être jetés à l'égoût sont traités à l'acide sulfurique.

Le malade est en bonne voie de guérison. Il faut espérer et il est permis de prévoir que ce cas qui aurait pu avoir des conséquences graves, n'aura aucune suite fâcheuse grâce aux mesures de défense prescrites par ceux qui ont la charge des intérêts publics et assurées par le personnel hospitalier et les agents de l'Hygiène avec un zèle et un dévouement auxquels il nous plaît de rendre hommage. — CHIRONI.

Le "Liamone" n'arrivera pas demain

Le paquebot *Liamone*, retenu à Marseille par une question de réglementation sanitaire n'effectuera pas aujourd'hui dimanche 11 septembre son départ réglementaire pour Bastia. Il ne quittera Marseille que mardi à midi pour atteindre Bastia mercredi.

Le départ du mardi 13 septembre qu'il devait effectuer pour Livourne sera supprimé.

Le *Liamone* assurera régulièrement le départ de Bastia pour Marseille à partir du vendredi 16 septembre.

Le *Général Bonaparte* permutera la semaine prochaine à Nice avec le *Corte II*.

Il assurera encore le départ du jeudi 15 septembre de Bastia pour Nice mais le retour de Nice sur Bastia du samedi 17 sera effectué par le *Corte II* qui repartira de Bastia pour Marseille le lundi 19 septembre et demeurera sur la ligne jusqu'à nouvel ordre.

Il ne sera pas chargé de marchandises à Bastia pour Nice le 15 septembre sur le *Général Bonaparte*.

DE PASSAGE

M. Albert Chesneau, directeur des Services parisiens du *Petit Bastiais*, membre de la Commission de contrôle de la Chambre syndicale de la Publicité.

— Notre distingué confrère M. Mannoni, directeur de l'*Echo d'Oran* et sa famille.

— M. et Mme Hyacinthe de Moroni.

— M. Contresti, architecte de la Ville de Paris, et Mme.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Perinusio : ciel aux trois quart couvert. Vent d'ouest : six mètres. Visibilité : 10 à 20 kilomètres. Température : 20 degrés.

Sur Ajaccio : ciel aux trois quarts couvert. Vent du sud ouest de six mètres. Température : 25 degrés. Visibilité : 10 à 20 kilomètres.

Sur le Cap Corse, complètement dégagé, ciel clair, vent nul, visibilité : 4 à 10 kilomètres.

NOS CONCERTS

Voici le programme du concert que la musique du 173e R. I. donnera ce soir à 21 heures sur la Place Saint-Nicolas :

1. *Marche du 173e*, Défilé avec tambours et clairons (Leroy) ; 2. *Ronde*, allegro de concert (Wettge) ; 3. *Farandole Provençale* (Chandler) ; 4. *Le Rossignol*, valse pour petite flûte (Philiberty) ; 5. *Coppélia*, Ballet (Léo Delibes) ; 6. *Les Allobroges*, défilé avec tambours et clairons (Porot). — Le chef de musique : J. VINCENT.

POSTES ET TELEGRAPHES

Des la liste générale des postulants reconnus admissibles à l'emploi de facteur-chef des Postes à la suite de l'examen du 29 juin 1927, nous relevons les noms de MM. Arrighi Martin, facteur à Bastia, Mialconi et Feice à Nice, Moretti et Pierangeli à Tunis.

Nous adressons aux lauréats nos félicitations.

AU PORT

Entrées : *Général Bonaparte* de Marseille avec 402 tonnes et 371 passagers ; de *Liamone* de Livourne ; le *Cyrnus* d'Antibes avec 1500 Ecolis essence et pétrole.

— Sorties : brick goélette en fer *Montepont*, pour Barcelone.

— Attendu : *Le Sahel* d'Ile Rousse avec un important chargement pour Bastia.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Matinée et soirée : **Ça gaze, ça gaze**, comique en deux parties ; **Le roi du tort**, grand film hippique en 7 parties interprété par Claire Windsor et Franck Keenan.

Lundi : **Le désert blanc**, superproduction dramatique ; **Quel crampon**, comique en 2 parties.

REGENT CINEMA. — En matinée, une seule séance à 3 h. ; en soirée à 9 h. 45 : Régent-Journal l'Championnat de France Olympique, la Mode (en couleurs) ; deux films comiques : **Il était un petit navire** ; **Le Petit Veinard** ; Paramount présente Rudolph Valentino et Nita Naldi dans **Arènes Sanglantes**, d'après le célèbre roman de Blasco Ibanez.

Lundi à 9 h. 45 : Deux films, comique : **La Clinique du Docteur Boum** ; **Le bébé de ma sœur** ; Vitagraph présente Marguerite de la Motte et William Russel dans **La brute bien aimée**, superproduction dramatique.

Boutons du Visage

La Pommade Cadum dessèche les boutons et les fait disparaître, laissant la peau saine et lisse. Elle est souveraine contre toutes les démangeaisons et les irritations de la peau. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, couperose.

ESSENCE SAVON
POUDRE LOTION
L.T. PIVER

FÉTICHE

N° 38 Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

[illegible]

Les invités pénétraient peu à peu dans le parc artificiel, entourés de la curiosité de la foule que le commissaire et ses quatre hommes, fort affairés, maintenaient derrière la clôture de fil de fer. Ces invités étaient des commerçants espagnols ou italiens établis dans les villages voisins ou venus de l'île lointaine de Choele-Choel, le dernier point où atteignent les rares bateaux capables de remonter le Rio Negro. Les contremaîtres et les mécaniciens du chantier se présentaient aussi avec leurs femmes qui étaient débarrassées leurs costumes de fête, réservés jusqu'ici aux brefs séjours qu'elles allaient faire à Bahia Blanca ou à Buenos Ayres.

Robledo parcourait les courtes allées du parc et admirait l'enchantement l'absurde création de Canterac. Moreno lui faisait noter que un certain nombre tout les détails de l'œuvre qu'il avait dirigée.

— Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est une espèce de terrain en plein de monticules de verdure qui se trouve au bout de la futaie. Le capitaine trouvera certainement d'y amener la marquise. Mais elle est fine et elle saura lui glisser dans les mains.

Il clignait malicieusement de l'œil en parlant des projets de Canterac, puis il reprenait sa gravité pour affirmer le parfait esprit de la marquise qui n'était pas la femme que beaucoup de gens croyaient.

Il se préparait à montrer à l'Espagnol le fameux «sanctuaire» de verdure, mais, soudain, sans transition, il l'abandonna en murmurant une excuse et s'élança vers l'entrée du parc. Hélène venait d'arriver. Les autres soupirants l'aidèrent Moreno et coururent à sa rencontre ; mais après avoir salué les trois hommes, elle montra nettement sa préférence pour Watson, qui lui aussi était autres, mais ses yeux caressants restaient au-devant d'elle. Elle causa avec les valent fixés sur Richard. Robledo qui de loin examinait le groupe, ne manqua pas de s'en apercevoir.

Contraire par ce qu'il venait de découvrir, il s'approcha pour saluer la Torreblanca. Puis, à voix basse, il pria Watson faisait semblant de ne pas comprendre, son de le suivre ; mais le jeune homme Tout gonflé de son importance en tant qu'organisateur de la fête, l'ingénieur français s'interposa entre Hélène et les invités et lui offrit son bras pour lui montrer toutes les beautés de sa création forestière.

Robledo en profita pour toucher du doigt le dos de Watson et pour l'éviter à l'accompagner dans sa promenade sous la futaie. Dès qu'ils furent seuls, l'Espagnol lui montra la femme qui s'éloignait appuyée au bras de Canterac et lui dit avec bonté :

— Méfiez-vous, Richard. Je crois que cette Circé ne demande qu'à vous enchanter à votre tour.

Watson qui, jusqu'à cette heure, l'avait toujours écouté avec déférence, le regarda cette fois d'un air de hauteur.

— Je suis assez grand pour aller tout seul, répondit-il sèchement, et quand à vos conseils, vous me les donnerez quand je vous les demanderai.

Puis il tourna le dos en murmurant des mots inintelligibles et s'en fut à la recherche d'Hélène.

L'Espagnol demeura d'abord stupéfait de la brusque réponse de son associé ; puis il s'indigna.

— Cette femme ! pensa-t-il. Elle va encore m'enlever mon meilleur ami !

A ce moment commençait le service de la fête qui, pour beaucoup des invités, était la plus intéressante. Fritérial donnait des ordres à pleine voix aux métisses chargées du service. Sur les tables faites de planches supportées par des chevalets et couvertes de draps de lit fraîchement lavés en guise de nappes, apparurent les victuailles les plus riches et les plus extraordinaires qu'avaient pu fournir le magasin de Gallego et tous les autres cabarets ou auberges des colonies proches du Rio Negro. C'étaient des mets européens ou nordaméricains qui gardaient un goût de conserve, un parfum d'étain et de fer blanc ; porc de Chicago, saucisses de Francfort, foie gras, sardines de Galice, piments de la Rioja, olives de Séville, le tout venu, à travers l'océan dans des boîtes métalliques ou des petits barils de bois.

Le choix des boissons était extraordinaire. Seuls quelques péones venus des pays du Sud réclamaient les bouteilles de vin rouge. Les autres, en particulier les fils du pays, tenaient pour aux boissons premières les liquides couleur de sang, et la transparence des vins blancs leur était signe d'aristocratie.

Les bouchons de champagne ne cessaient de sauter à grand bruit. On buvait le vin mousseux comme on eût bu de l'eau du fleuve.

— C'est cher en Europe, disait un Basse aux longs cheveux grisonnants, mais ici avec la différence du change !...

Le méticuleux Moreno s'inquiétait de la soif grandissante des invités. Il faisait des signes mystérieux à l'enthousiaste Fritérial et lui glissait au passage quelques mots dans l'oreille pour lui recommander l'économie et la prudence.

— Pourvu que les pesos de Canterac y suffisent ! pensait-il. Je commence à croire que nous n'aurons pas assez d'argent pour tout payer.

Cependant l'ingénieur français s'enfonçait avec Hélène au milieu des arbres et s'arrêtait parfois pour lui signaler les plus beaux.

— Ce parc n'est pas celui de Versailles, belle marquise, disait-il en imitant les façons galantes des siècles passés. Mais dans sa médiocrité, il vous exprime du moins le désir que j'ai eu de vous être agréable.

Pirovani, fermant la distraction, marchait derrière lui à quelque distance. Il ne pouvait cacher le dépit que lui causait cette tête imaginée par son rival. Il reconnaissait qu'il n'aurait pu inventer rien de semblable. Ah ! l'instruction était bien utile !

En s'avançant dans le bois artificiel il demeurait à la dérobée de voir passer son crible les ... [illegible] ... s'en fut [illegible] Canterac.

Ses extrémités se glissèrent et tout son corps fut réfléchi au cœur lorsqu'il vit le couple pénétrer dans un épais berceau de feuillage, à l'extrémité d'une avenue. C'était le fameux sanctuaire dont Moreno avait parlé.

— La reine peut prendre place sur son trône, dit Canterac. Et il indiqua à Hélène un banc rustique surmonté d'une espèce de dais fait de guirlandes de verdure et de fleurs de papier.

Enhardi par la solitude, le Français exprima son amour en termes véhéments, et se dit prêt à tout sacrifier pour Hélène. Il lui avait souvent fait les mêmes aveux, mais cette fois, ils étaient seuls et la fête semblait avoir rendu sa passion plus agressive.

Elle était assise sur le banc rustique, près de l'ingénieur, et elle montrait quelque inquiétude, sans perdre pour cela son sourire de tentatrice. Canterac lui saisit les deux mains et voulut essayer de la baiser sur la bouche. Mais la Torreblanca, qui s'attendait à l'attaque, sut se défendre à temps et fit effort pour la repousser.

Ils luttaient de la sorte quand l'entrepreneur parut à l'entrée du cabinet. Aucun des deux ne le vit. Canterac s'obstinait à vouloir embrasser Hélène et, oubliant ses minauderies de coquette, elle le repoussait avec violence.

— C'est de la déloyauté, dit-elle d'une voix haletante. Je dois être décoiffée. Vous allez abîmer mon chapeau... Restez tranquille ! Si vous persistez, je vous quitte.

Mais elle lui parla réduite à se défendre si énergiquement que Pirovani crut le moment venu d'intervenir et pénétra résolument à l'intérieur du cabinet. L'ingénieur, en l'apercevant, abandonna Hélène et se leva, tandis qu'elle réparait le désordre de sa coiffure et de sa toilette.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

M. Briand a exposé de façon magistrale la politique internationale de la S.D.N.

Après un lever de rideau rapide, dont le discours du délégué de l'Autriche, le comte Mensdorff-Pouilly a fourni l'occasion, le président Guani donnait la parole au premier délégué de la France.

Suivant son habitude à l'égard des orateurs qu'elle admire le plus, l'Assemblée a fait à M. Briand une ovation.

Très calme, très en forme, au milieu d'un silence religieux, M. Briand allait improviser pendant une heure, un des discours les meilleurs de sa vie politique.

Il ne devait rien laisser dans l'ombre des questions de l'ordre de la politique internationale, qui préoccupent les opinions publiques : la Société des Nations, la raison de son existence, son avenir, les rapports franco-allemands, les conversations diplomatiques de Genève, la sécurité, le désarmement, etc.

LE MALAISE A LA S. D. N.

M. Briand rend hommage au noble discours de son collègue M. Stresemann « Je dis à ceux qui affectent de considérer la Société des Nations comme une organisation ne portant pas en elle le grand germe de la vie :

« Pensez à la situation dans laquelle elle était, il y a un peu plus d'un an et demandez vous ce qu'auraient dit alors les détracteurs de notre institution, si on leur avait prédit qu'à la même Assemblée, leurs représentants pourraient y échanger leurs idées sur les sujets les plus délicats et qui troublent le plus profondément leur pays.

L'ENTRÉE DE L'ALLEMAGNE A LA S. D. N.

« J'ai recueilli une à une, poursuit M. Briand, les paroles de M. Stresemann. J'ai compris tout ce que sa courtoisie y avait mis d'atténuation. J'ai saisi toutes les nuances de son désir bien naturel. Aucune des parties de son discours ne m'a troublé, ni choqué.

« J'y ai trouvé des encouragements à persister dans l'œuvre dans laquelle nous sommes associés et la certitude que les obstacles qui peuvent se dresser encore sur la route du rapprochement entre nos deux peuples disparaîtront certainement l'un après l'autre.

« Il suffit que nous ayons une égale loyauté, que nos pays nous suivent avec la volonté d'aller vers le même but et que nous interprétions nos engagements réciproques avec probité. »

Après avoir montré les graves répercussions que peuvent avoir les conflits économiques, M. Briand aborde le malaise qu'on a senti planer sur l'Assemblée et qui, s'il ne s'était pas dissipé par la liberté largement pratiquée des orateurs, aurait pu être exploité contre la ligue et l'avenir même de la Société des Nations.

« Malheureusement, pour ceux qui nourrissent l'espoir de voir se dissocier la Société des Nations, il y a ici une tribune où chacun peut monter et dire ce qu'il pense, exaler ses plaintes et sa mauvaise humeur.

« Notre grande force, continue M. Briand, c'est cette confiance profonde et instinctive que les peuples ont dans la Société des Nations. Ils sentent bien que sans elle, tous les dangers planent sur eux. Ils la défendent avec la ténacité qui doit nous tracer notre devoir.

« On a eu l'impression à certains moments dans l'Assemblée, que les représentants des grandes puissances pouvaient avoir, peu à peu, l'arrière pensée, par des conforts mystérieux et multipliés, de prendre des directives qu'ils imposeraient à l'Assemblée.

« J'ai pris part à ces contacts, dit M. Briand, et je puis vous assurer qu'à aucun moment la pensée ne nous est venue de nous soustraire à l'universalité de la question de la Société dont nous faisons partie. Au contraire, à tout instant, nos efforts ont tendu à aplanir les difficultés sur la route de la Société des Nations. »

M. Briand a rappelé ensuite les difficultés qui ont entouré l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations et la minute d'émotion inoubliable qui a été vécue par tous les peuples, lorsque l'Allemagne a été enfin admise au sein de la ligue.

M. Briand montre ensuite qu'il est bien naturel que lorsqu'un certain nombre de ministres des Affaires étrangères se trouvent réunis à Genève, ils en profitent pour régler des questions qui les intéressent par des conversations au lieu d'échanger des télégrammes.

« Nous avons bien vu, dit-il, par les orateurs qui sont montés à cette tribune que les nobles idées qui sont inscrites au fronton de la Société des Nations ne sont pas le monopole des hommes d'Etat et qu'il n'y a pas que des avantages à ce que les hommes d'Etat viennent prendre contact avec les délégués libres des Nations. »

M. Briand aborde ensuite la question du désarmement.

LE DESARMEMENT

« La France, dit M. Briand, connaît toute l'importance des engagements qu'elle a pris lorsqu'elle a signé le pacte de la Société des Nations et en particulier l'article 8 qui n'est pas celui qui lui apparaît comme ayant le caractère le moins sacré.

« C'est un devoir de limiter les armements, c'est un devoir pour tous les pays, membres de la Société des Nations de poursuivre ce but sans arrière pensée, en toute loyauté.

« Mais si je veux bien convenir avec les orateurs qui m'ont précédé, que dans cette voie nous avons donné le spectacle de trébucher quelquefois si certaines espérances peut-être excessives ont été en partie déçues, il ne faudrait pas en conclure que rien n'a été fait.

« Nous apportons ici quelque chose de massif et de solide. Nous avons raison, mais nous n'avons pas toujours les matériaux qu'il faudrait à notre disposition.

« Les efforts n'ont pas abouti du premier coup, mais toute la matière est là, accumulée et prête. »

Faisant allusion ensuite au discours politique de M. Politis, M. Briand craint que le conseil qu'a donné son collègue « Attendez », ne soit pas bien compris par les peuples et il met en garde contre les formules lapidaires qui ne résistent pas à la pression puissante des peuples.

« Ceux-ci veulent bien attendre, mais pas indéfiniment et il est naturel qu'ils désirent voir leurs meilleures espérances se réaliser pendant leur courte vie. »

LE PROJET POLONAIS

Ici, M. Briand retrace les circonstances sur la proposition polonaise, il ne pense pas qu'un tel vœu soit inutile.

« Il ne faut plus craindre, dit-il, de crier la paix. Crions là sous toutes ses formes, qu'elles soient juridiques ou qu'elles ne le soient pas. Qu'on sente sortir de nos cœurs un grand élan vers la paix. »

Quelque difficile que puisse paraître au premier abord la désignation de l'agresseur, M. Briand ne pense pas qu'elle soit impossible, car on peut bien voir lequel des deux belligérants continuera les hostilités, alors que la Société des Nations a ordonné de cesser le feu.

Ici, M. Briand, retrace les circonstances dans lesquelles a eu lieu le règlement du différend gréco-bulgare et il trouve dans de tels événements, la pleine justification de l'existence de la Société des Nations.

« J'ai encore dans l'esprit, poursuit M. Briand, les paroles si nobles et si courageuses de M. Stresemann, quand ce représentant d'un grand pays vint à cette tribune, devant le monde entier, dire que son pays quand il a signé les accords de Locarno a décidé de ne pas recourir à la force en Europe aussi bien à l'ouest qu'à l'est.

« Des engagements solennels comme ceux-là sont enregistrés par des organes judiciaires, par un tribunal constitué par la conscience universelle et je mets au défi, après un engagement solennel de ne pas recourir à la guerre, un pays quelconque de déchaîner les hostilités sans se rendre la vie impossible.

« C'est une barrière morale, mais il peut paraître puéril à certains qu'on l'élève. Je dis : « Elevons la ».

M. Briand souligne ensuite le progrès de l'arbitrage et dit la satisfaction qu'il a eu en entendant M. Stresemann déclarer que l'Allemagne souscrivait à l'article 36.

« Il n'y a pas, conclut M. Briand, de paix qui puisse s'installer solidement dans le monde, si la Société des Nations ne la consolide pas, si tous ceux *qui* la composent ne sont pas membres d'une même famille, une famille humaine, une famille mondiale animée par des pensées universelles, désireuse de faire son travail au grand jour, ayant du reste un travail assez honorable pour qu'on le considère digne du soleil de la paix.

« Messieurs, vous irez vers la paix par l'arbitrage. »

M. Briand, en regagnant sa place, reçoit des félicitations d'un très grand nombre de ses collègues.

Le syndicat général des P.T.T. met au point

Paris, 10 septembre. — Le Syndicat Général des P. T. T. appelle l'attention du gouvernement sur la situation des manutentionnaires chargeurs des P. T. T.

Il craint qu'une confusion ne s'établisse dans l'opinion politique à propos de ces deux catégories de petit personnel.

Des déclarations récentes du Président du Conseil, l'opinion publique a retenu que les traitements de ces derniers avaient été majorés dans une proportion relativement correspondante au coût de la vie.

A propos des facteurs de ville, le Syndicat Général a déjà précisé que le traitement de 3500 francs ne représentait pour ceux-ci qu'une majoration de 4,32 alors que le coût de la vie dépasse 5,70, selon ses déclarations.

En 1914 leur maximum s'élevait à 2300 francs et les décrets déjà parus fixent à 9000 francs le traitement des gardiens de bureaux des autres ministères.

Le Syndicat général des employés se basant seulement sur les traitements envisagés pour les autres catégories, n'admet pas que ce chiffre soit retenu pour les manutentionnaires chargeurs.

Tenant compte toutefois que le gouvernement est inflexible quant à la rétroactivité de la base de 8.000 francs sur 1926-1927 et pour rester dans la limite fixée. Seul le maximum de 10.000 frs et même de 11.000 frs pourrait être acceptable.

Tarascon et Laulhé sont très satisfaits de leurs essais

Le Bourget, 10 septembre. — L'avion transatlantique de Tarascon et Lhaulhé qui avait quitté le Bourget, ce matin à 11 h. 10 pour un vol d'essai sur le parcours Bourget-Marseille et retour, est revenu atterrir ce soir à 19 h. à l'aérodrome du Bourget.

Le parcours de 1.400 kilomètres a été accompli en 6 h. 50, soit à une moyenne de 180 kilomètres à l'heure.

L'avion Tango s'est constamment tenu en liaison radiotélégraphique avec les postes de Lyon et Marseille et son passage signalé successivement à 13 h. 52 à Lyon, à 15 h. 23 à Istres et 18 h. 10 à Auxerre.

L'équipage de l'avion Tango qui a rencontré sur tout le parcours un très mauvais temps s'est cependant déclaré très satisfait de la tenue de l'appareil.

Le Maroc célèbre le Mouloud

Casablanca, 10 septembre. — Aujourd'hui, à 17 heures, à l'occasion de la fête du Mouloud, le ministre plénipotentiaire représentant le résident général, a rendu visite solennellement au palais impérial au Sultan du Maroc.

Il était accompagné de nombreuses personnalités diplomatiques.

La Garde noire et les spahis rendaient les honneurs aux visiteurs.

Le représentant du résident général a été introduit auprès du Sultan auquel il a offert au nom de la France ses meilleurs vœux de santé ainsi que ceux de M. Steeg, actuellement retenu en France ainsi que ses vœux personnels pour la prospérité et la grandeur de l'Empire chérifien.

A l'issue de cette visite a eu lieu dans l'enceinte de la résidence impériale, la cérémonie traditionnelle de la Meyda.

Le Sultan du Maroc est sorti du Palais impérial et a reçu, entouré de son Maghzen et des personnalités de sa Cour, l'hommage de son peuple et les cadeaux des tribus.

Des Fantasias se sont déroulées jusqu'au soir au milieu de la foule enthousiaste.

Capture d'un squale

Saint Jean Cap Ferrat, 10 septembre. — Hier soir, quatre jeunes étudiants, Silvio Agliany, Honoré Toscan Jacques et Claude Bonnin se trouvaient en mer, lorsqu'ils aperçurent un squale.

Ils revinrent à terre s'armer de fusils et de harpons et reprirent la mer.

Après une chasse longue et mouvementée ils capturèrent le monstre long de 3 m. 95 et pesant 400 kilos.

245.000 francs volés dans un bureau de poste

Toulon, 10 septembre. — Des cambrioleurs se sont emparés en l'absence de M. Louis Dubès, receveur buraliste de la poste du pont du Las, hier soir, d'une somme de 40.000 fr. représentant la recette du jour, 5.000 fr. qui constituaient ses économies et 200.000 fr. de bons de la défense nationale.

La grève de la faim chez les communistes hongrois

Budapest, 10 septembre. — Les chefs de la conspiration communiste qui a été découverte récemment, et qui font de la détention préventive, au nombre de 28, ont commencé aujourd'hui la grève de la faim.

Pas de patronage officiel pour les films

Paris, 10 septembre. — Le ministère de l'Intérieur communique la note suivante :

« Aucun film, quel qu'il soit, n'est autorisé à se prévaloir du patronage ou de la collaboration du gouvernement ou d'un ministre quelconque.

Les films qui continueraient à faire état d'une soi-disant collaboration ministérielle où patronage gouvernemental, seront interdits ».

La réception de l'American Legion à Cherbourg

Paris, 10 septembre. — Le ministère de l'intérieur communique la note suivante :

« Il est inexact que le gouvernement ait interdit le défilé de l'American Legion à Cherbourg.

Dès que le Comité de réception en accord avec la municipalité aura définitivement arrêté le programme, toutes les mesures seront prises pour qu'il soit exécuté.

Blessé par un ours

Bâle, 10 septembre. — Un employé du jardin zoologique de Bâle qui donnait de la confiture à un plantigrade voulut retirer sa cuiller en passant son avant-bras au travers les barreaux.

Un ours, rendu furieux, lui a porté un terrible coup de patte.

Le gardien a dû être admis sur le champ à l'hôpital où son état a été jugé désespéré.

Ce que disent les Journaux de Paris

« Bonne journée pour la S. D. N., en somme, dit M. Sauerwein dans le *Matin*. Cependant les membres du secrétariat, disaient ce soir : C'est une bonne journée pour la Société des Nations. Ce n'est vrai que dans un sens.

« C'est que la huitième assemblée, vu l'état général du monde, paraît renoncer aux entreprises trop hardies et se contente de maintenir dans cette année d'attente, sa volonté de travailler à la paix ».

« Admirez, dit M. René Lara dans *Le Gaulois*, comment le loup Stresemann se fait berger. Mais on voit passer le bout de l'oreille.

« Certes, nous ne nous défendons pas d'admirer le double coup de maître de M. Stresemann, donnant l'adhésion de son gouvernement à la clause facultative de l'arbitrage du statut de la cour de justice internationale de La Haye et acceptant pour tirer l'assemblée de la Société des Nations d'un mauvais pas, la résolution polonaise.

« *Mais sous la peau du mouton*, n'a-t-on pas vu passer le bout de l'oreille quand M. Stresemann à fait appel à la confiance réciproque dont l'esprit ne saurait prévaloir tant que des peuples seront en litige. »

M. Cudenet reconnait, dans l'*Ere nouvelle*, que c'était avec son discours qu'il fallait que M. Stresemann joue son jeu.

« C'est dans son droit, c'est dans le nôtre de ne pas le laisser gagner. Mais il ne convient pas de placer notre existence dans ce dilemme : être suspecte de mauvaise volonté quand elle n'adopte pas notre point de vue, être suspecte de duplicité quand elle s'y rallie. »

« *L'attitude de M. Stresemann est bizarre* ; son acte est-il un jeu ou bien entre-t-il dans son programme réellement, se demande M. Elie Bois, dans le *Petit Parisien*.

« Il a compris que l'Allemagne ne pourrait reprendre sa place dans le concert mondial et remonter la pente au bas de laquelle les Hohenzollern l'avaient précipitée que par une politique de réconciliation avec les peuples qu'elle avait attaqués et qui l'avaient vaincue.

« Le discours d'aujourd'hui est l'expression la plus caractéristique de cette politique.

Un survivant de Reischoffen vient de mourir

Toulon, 10 septembre. — Un survivant de la fameuse charge des cuirassiers de Reischoffen, M. Victor Reynald vient de mourir à Draguignan.

Il était fort populaire dans la région.

Un drame de la vengeance

Annemasse, 10 septembre. — M. Romain Morard, âgé de 56 ans, rentrait dans son domicile à la tombée de la nuit avec sa fille lorsqu'il a été assailli par un nommé Oscar Ayman, 26 ans, qui lui a porté plusieurs coups de couteau. La victime est décédée à l'hôpital. Il s'agit d'une vengeance personnelle.

M. Bratiano chez M. Poincaré

Paris, 10 septembre. — M. Poincaré a reçu cet après-midi M. Bratiano, Président du Conseil de Roumanie.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décret du ministère de la Guerre du 9 septembre, est admis dans l'arme du génie le lieutenant Valentini Lucien, du 39e régiment d'infanterie, affecté au 5e régiment à Versailles.

Chaussures Henry

ACTUELLEMENT
MOINS CHER QU'EN
FABRIQUE

Boulevard Paoli — BASTIA

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires

Messieurs,

RIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ;
ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ;
CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ;
MATTEI, à Propriano ;
ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ;
Marius NOARO, à Sartène.

LES BIJOUX
"ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE
COMME LES MÉTAUX PRÉCIEUX

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.05

Aviation. — Journée du 8 septembre. L'appareil piloté par Pons est arrivé d'Antibes à 10 heures avec cinq passagers et est reparti à 11 heures pour Tunis avec deux passagers.

A Lavatina. — Ce matin 9 septembre, plus de trois cents ajacciens sont partis par train spécial pour participer au pèlerinage de Lavasina, sous la conduite de M. l'Abbé Nicoli, vicaire à la Cathédrale.

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal n'ayant pas épuisé, au cours de sa dernière séance, le bordereau des affaires qui lui avaient été soumises, tiendra une nouvelle réunion dans quelques jours.

A l'arrivée. — Mme et M. Ludwig Wachtel, rédacteur au «Berliner Morgenpost», le grand organe démocrate de Berlin.

Les vins. — Légère baisse sur les vins en prévision des vendanges commencées. *Au détail : vins rouges ordinaires*, 2 frs 50 et 2 frs 60 ; vins roses et blancs première qualité : 3 frs et 3 fr 25.

Spectacles. — Cinéma Napoléon : La duchesse de Langeais. Cinéma d'Ajaccio : *Sans peur*.

ZONZA. — *Elections municipales.* — A la suite d'une décision d'annulation prise par le Conseil d'Etat le Conseil municipal de Zonza va être renouvelé dimanche prochain 11 septembre.

La lutte est très chaude entre la municipalité sortante et la liste composée par nos amis du parti républicain démocratique qui espèrent enlever cette citadelle détenue depuis longtemps par nos adversaires.

QUENZA. — *Association syndicale.* — Trente propriétaires de la commune de Quenza ont constitué une association syndicale pour l'ouverture et l'entretien d'un chemin rural entre Quenza et le hameau de Cantoli.

VICO. — *Nos hôtes.* — Parmi les hôtes de Vico, ces derniers jours, venus se reposer à l'ombre des châtaigniers séculaires, nous avons eu le plaisir de noter M. Martin Gallini, rédacteur à la «Dépêche Tunisienne», neveu du si regretté sénateur et M. Leca, rédacteur au «Petit Niçois», neveu de l'administrateur de cet important organe de la presse régionale.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 26

PIEDICROCE. — *La visite de Mgr Rodié.* — Le 31 août dernier, Mgr Rodié, évêque de la Corse, a reçu d'une foule énorme et compacte venue de tous les villages d'Orezza une réception chaleureuse.

Dans la soirée du 30, un grand feu de joie fut allumé sur la place au lieu dit «Portone», ou place du Carmel, point culminant qui domine presque toute la vallée d'Orezza et une partie de l'Ampugnani. Le Campanile était éclairé à giorno ainsi que le frontispice de l'église.

Les cloches sonnaient comme aux jours des grandes fêtes. Le coup d'œil était merveilleux.

Le lendemain, au moment de la réception de l'évêque, M. le Curé Ghipponi prononça le discours suivant :

Monseigneur,

L'arrivée de Votre Grandeur dans ce chef-lieu est un événement heureux qui sera pour longtemps gravé dans le souvenir de nous tous.

[illegible]

Oui, vous l'avez défendu en noble et valeureux soldat cette France et ce ruban qui orne votre poitrine est la juste récompense de votre bravoure. La France servie, le devoir vaillamment accompli, vous avez repris cette chère soutane laissée pour les besoins de la cause et, aujourd'hui cette soutane s'est changée en violet.

[illegible]

Vive Monseigneur !

AVIS

M. T. Micaelli, entrepreneur, embauche des terrassiers et manœuvres de 20 à 25 frs, des mineurs et des casseurs de 25 à 30 frs par jour. Bon margeur, chef de chantier est aussi demandé. S'adresser ou se présenter au chantier de Nocetta et de Solenzara.

Cobra — [illegible]

Cobra ARRÊTE L'INVASION DES INSECTES
En vente dans toutes drogueries, pharmacies, etc.
JEAN CIPRIANI, Représentant
Descente des Colonnes BASTIA

AVIS

MAIRIE DE BARRETTALI

Le public est prévenu qu'il sera procédé le dimanche 25 septembre courant, à 13 heures en la Mairie de Barrettali par devant le Maire de cette commune, assisté de deux Conseillers municipaux, à l'adjudication aux enchères publiques des Coupes de bois de la forêt communale.

On pourra prendre connaissance du Cahier des Charges général au Secrétariat de la Mairie, tous les jours de 9 heures à midi.

Fait à Barrettali, le 9 septembre 1927.

Le Maire :
F. M. ALTIERI

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emplois et Objets perdus : 3 fr. 20 le mot [illegible] Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

[illegible] : s'adresser aux Bureaux du *Journal* [illegible]. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

Vous donneriez dix ans de votre vie pour retrouver la santé.

Les Pilules Pink

qui donnent du sang, tonifient le système nerveux et stimulent toutes les fonctions de l'organisme,

peuvent vous la rendre en très peu de temps.

Les contes du PETIT BASTIAIS

IMMÉDIATEMENT

En poussant la porte de fer de notre grille, j'aperçus dans le jardin, sous le parasol crème et jaune, Lucie tricotant avec sérénité. Elle entendit le grincement des gonds et au lieu de l'habituel « Voilà huit jours que je te dis de graisser cette porte », elle leva vers moi un visage où je vis un rayonnement que je n'avais pas l'habitude de voir. Je n'eus pas à m'en étonner longtemps, car Lucie me cria :

— Viens vite près de moi, Victor, vite, vite, j'ai une bonne nouvelle à t'apprendre...

Elle avait dû songer à mon arrivée, car elle avait prémédité jusqu'au fauteuil d'osier garni de coussins. C'était une prévenance des grands jours. A peine y étais-je assis, qu'elle me lança :

— Victor, nous sommes riches.

J'eus un sursaut. Tout de suite, je pensai qu'un de nos numéros du Crédit National avait obtenu à un tirage récent un lot important.

— M. Lourdot, mon banquier a-t-il télégraphié ou téléphoné ?

— Non ! dit-elle, ne cherche pas, tu ne devinerais jamais. Oh ! je suis folle de joie. Pense donc une veine pareille à l'improviste. Oh ! depuis que j'ai fait cette trouvaille, je ne tiens plus en place...

N'est-il pas surprenant que les gens possesseurs d'un secret retardent toujours, par des circonlutions, le moment de le dévoiler !

— Quelle trouvaille as-tu faite, ma chérie ?

— Ecoute-moi bien, Victor !...

Elle n'avait guère besoin de me faire une telle recommandation, toute mon attitude disait et ma perplexité et mon ardent désir de m'instruire...

— Ecoute-moi bien, Victor. Cet après-midi, en rangeant le troisième tiroir de la petite commode de ma chambre, tu sais, la petite commode Louis XVI qui me vient de ma tante Josée...

J'eus un mouvement d'impatience, devant tant de phrases incidentes dont la nécessité ne me paraissait pas urgente. Mais je me gardai bien de dire un mot, sachant que le meilleur moyen de retarder une femme est de la presser. Lucie ne vit pas l'imperceptible geste de mon bras nerveux, il n'y eut donc pas d'arrêt dans sa phrase.

— ... qui me vient de ma tante Josée, j'ai trouvé sous une pile de gilets de flanelle, tu sais, ceux que tu as achetés il y a deux mois, au Cornaval de Naples, cinq billets de 100.000 marks chacun.

— Hein ?

— Oui ! 100.000 marks et cinq billets. Cela fait 500.000 marks. Tu es étonné comme moi... Oh ! qu'allons-nous faire de tout cet argent ?

— Mais ma pauvre chérie...

Ce n'était pas encore l'heure d'arrêter son élan. Elle me coupa la parole.

— Oui, je sais ce que tu vas me dire. Tu veux me rappeler, ne crois-tu pas que j'ai de la mémoire moi-aussi ? tu veux me rappeler que ces billets nous ont été donnés, place de la République par un camelot qui s'en servait pour envelopper des savonnettes à six sous; mais, Victor, tu n'ignores pas que les marks ont repris leur valeur, tout le monde a vu cela dans les journaux. Nous sommes donc riches et la question qui se pose est la suivante : Comment allons-nous dépenser cet argent?

— Mais comprends donc...

— Non ! je ne veux pas comprendre... Je dis dépenser. Je ne veux plus que tu me parles de ces placements aux avantages hypothétiques : je ne suis sur la terre que pour un nombre bien limité d'années ; moi aussi je veux profiter de la vie immédiatement, avoir de belles robes, un petit boudoir de Poméranie, un jour de réception avec beaucoup de petits fours et des fleurs dans des vases de cristal, moi aussi, je veux avoir ma voiture avec une carrosserie basse...

— Oui, tout cela, repris-je sans conviction, serait bien agréable si...

— Toujours des si... Pourquoi des si ? oui. Pourquoi ? Le fait est là, sûr et pressant... Naturellement pressant, parce qu'il ne faut pas que notre existence pénible dure une seconde de plus.

— Notre existence pénible ! Ingrate Lucie ! Sans doute, le ménage ne roule pas sur l'or, mais je souhaite à tous mes contemporains d'avoir ce que j'ai : la jeunesse, une petite femme jolie et généralement raisonnable et, au bureau, des appointements qui nous permettent de lentes, mais sûres économies pour pouvoir acheter plus tard la maison des vieux jours.

— Tu comprends, Victor, que c'est sans tarder que nous allons balayer nos inutilités et nos médiocrités. Nous nous élevons d'un seul coup et tu verras les têtes des Bourri-Belourd, des Crommidard et de Laure Gunouvaire. Ah ! mon chéri...

Je suis sûr de l'amour de Lucie, mais elle ne m'a pas habitué à de fréquentes démonstrations d'expansion vocale. Quand par hasard elle m'adresse un mot tendre, quelque chose vacille en moi, mon raisonnement titube dans une sensiblerie qu'ensuite je n'hésite pas à qualifier d'exagérée. Donc la voilà qui me dit :

— Ah ! mon chéri ! la délicieuse et réconfortante énergie que toute cela nous donne ! Et ne crois pas que dans mes plans tu disparaisses. Fini de petit pâlotot étriqué, tu seras l'élégant Victor, tu auras les petits plats préférés à leur de rôle et les plaisirs favoris tout le temps, car finie ton existence de forçat, derrière les vitres dépolies d'un bureau malsain. Tu agiras à ta guise, en homme libre, et même tu pourras avoir tes caprices. Dis-moi, mon chéri, ce qui pourrait te faire plaisir immédiatement...

Je suis gagné par l'emballement de Lucie, je la vois si bien dans sa petite conduite intérieure très basse, avec une belle robe de chez Vinlan.

— Ma petite Lucie, la seule chose qui puisse me faire plaisir est de le savoir heureuse.

— Tu es bien gentil. Tiens ! Les voilà les fameux billets ! Il faudra que tu ailles les changer demain.

Devant les vignettes longues, je retrouve mon assiette normale. Je sais que ce ne sont que des papiers sans valeur, même sans curiosité car il y en a trop de semblables de par le monde. Ma mine déconfite dévoile mon malaise.

— Tu est déconcertant, Victor. Tu est déconcertant, Victor. Tu finis par me faire douter de l'aubaine. Oh ! non tu ne me dis pas qu'il faut renoncer à tous mes rêves.

— Pourtant, ma petite Lucie...

Et je lui explique ce qui est vrai, je fais même de l'histoire. Je trouve dans ma mémoire quelques anecdotes sur les assignats. C'est lamentable, mais c'est comme cela. Il ne faut pas avoir l'imagination trop vagabonde. Que de gens recommencent la fable de Perrette et de son Pot de lait ! Lucie pleure.

Je la calme de mon mieux par des mots sensés, je me sens un peu prétentieux à étaler tant de sagesse. Lucie continue à verser des larmes abondantes. Pourquoi diable a-t-elle occupé son loisir à fouiller dans la petite commode et à bâtir cette enfantine histoire ?

Marie, la bonne, vient mal à propos donner une morale plus triste encore à cette épreuve que je ne demandais pas. De son air gauche, elle avance jusqu'à nous et elle nous jette sans prévenance l'annonce que le boucher vient réclamer pour la troisième fois le paiement des deux dernières notes hebdomadaires.

— N'as-tu plus d'argent, Lucie ?

— Non ! il n'y a plus un sou à la maison, il n'y a plus dans un dossier que les récépissés de tes valeurs inutiles.

— C'est que je n'ai pas touché mon mois encore. Marie, vous direz au boucher de repasser demain.

Alors Lucie me regarde et ses yeux sont pleins de détresse ; elle va parler sans doute avec rancœur... Non tandis que son regard se prolonge, elle a un soupir, presque un sanglot, qui me fait mesurer la profondeur où s'effondre son rêve fragile.

Paul-Louis Hervier.

REVUE DES JOURNAUX

LA HOUILLE BLEUE

La France de Bordeaux :

Le problème de l'asservissement de la houille bleue peut donc être énoncé très simplement : il s'agit tout bonnement de réaliser les installations dans des conditions telles qu'il n'y ait pas un trop — de perte d'énergie, et de manière à fournir une puissance constante aussi élevée que possible. Grâce à la ténacité d'un ingénieur-architecte, M. Defour, on y est parvenu. N'en doutons plus, puisque la docte Académie des Sciences a donné son approbation à la méthode envisagée. Mieux, l'apôtre-né de la turbine à vapeur, naturellement adversaire de la turbine marine, s'est fait l'avocat de la cause de la houille bleue. Celle-ci est, désormais, gagnée. Les futures stations marémotrices comporteront un barrage, déterminant la chute, un bassin-réservoir principal jouant lorsque la mer se retirera, et une retenue auxiliaire équilibrant les défaillances simultanées du flot et du réservoir.

L'ingéniosité de l'inventeur a permis de concevoir la possibilité d'obtenir une puissance *invariable* durant tout le cours d'une marée. On ne pouvait vraiment escompter un résultat aussi décisif. Notre époque est aussi fertile en surprises agréables. Il ne nous reste plus qu'à passer à la mise en œuvre.

Constructeurs de matériel électrique, ingénieurs du génie civil, sont d'accord pour reconnaître que rien ne s'oppose plus aux aménagements. Allons-nous, cependant, nous croiser les bras, et attendre que l'étranger adopte nos formules pour faire quelque chose ? Nous laisserons-nous battre sur le terrain de la mer comme sur le champ aérien ? Ce serait à désespérer de la génération actuelle.

LONGEMER

BOLCHEVISME ET CINEMA

Le Phare de la Loire (Nantes) :

Il existe beaucoup d'hommes de bonne volonté qui emploient toute leur énergie à lutter aujourd'hui contre le communisme.

Ils le font par tracts, par affiches, par des articles de presse et, lorsqu'il s'agit des campagnes, ils manquent généralement le but qu'ils se proposaient d'atteindre.

Mais il est un moyen qui a été négligé et qui, à mon avis, donnerait des résultats rapides.

Nous avons à notre disposition un procédé de propagande remarquable, lorsqu'il s'agit d'exposer des faits matériels : c'est le cinéma.

Nous possédons, en France, sur la révolution russe, sur ses excès, sur ses conséquences, toute une série de documents photographiques impressionnants.

C'est par une campagne de conférences appuyées par la projection photographique des documents que nous avons en mains que nous pouvons, dès à présent, montrer aux populations agricoles la tragique vérité, si soigneusement cachée sous les mensonges qu'on leur débite évangéliquement chaque jour.

C'est là qu'il faut chercher le remède immédiat à la gangrène bolchevique.

Maurice CONSTANTIN-WEYER

Nouveaux pétroliers

On nous informe que les Ateliers et Chantiers du Sud-Ouest viennent d'obtenir du ministère de la marine, la commande d'un pétrolier ravitailleur d'escadre d'une portée en lourd de 8000 tonnes. Celle unité entrera en service dans les premiers mois de l'année 1929.

Ces mêmes chantiers, en plus des trois chalands-citernes destinés à notre marine militaire, ont actuellement en construction deux pétroliers à moteur, d'une portée en lourd de 10.800 tonnes, pour le compte de la Compagnie auxiliaire de Navigation dont la flotte comprend déjà les vapeurs-citernes : *Meinam-ine, Mérope, Roulone, Marinus, Omphale, Nausicaa, Ophélie et Palina*, affectés au transport des pétroles ; les cargos *Anaïs, Arlette, Brunels, Brielis* et, en gérance, *Ar..., Crinaline, Désirée*. Ces navires sont affectés à la ligne Algérie, Tunisie, Méditerranée.

Disons que ces pétroliers à moteurs seront les premiers en France.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
13, Boulevard Paoli - Bastia

LES TERRASSÉS

Le sanatorium marin de la F.N.B.P.C.

Rappeler les ravages que cause la tuberculose peut sembler chose inutile, car, comment se figurer qu'il soit possible que l'on puisse oublier ce fléau qui cause chaque année, en France, environ 200.000 décès. Cependant comment expliquer sinon par l'ignorance ou l'oubli, que nous soyons si en retard encore dans l'organisation rationnelle et sociale de la lutte anti-tuberculeuse ?

Nous avons vu avec joie les instituteurs, les cheminots, puis les étudiants, créer des sanatoria et joindre ainsi leur effort corporatif, si l'on peut dire, à l'effort dispersé des autres collectivités.

Il est heureux que des initiatives privées conçoivent et puissent créer de telles œuvres en présence de l'impossibilité matérielle où se trouvent les départements de respecter la loi du 7 septembre 1919, dite loi Honnorat, qui leur fait une obligation d'avoir chacun leur sanatorium.

Un établissement moderne représente un nombre de millions que les charges actuelles qui pèsent sur les villes et les départements les empêchent de trouver. Toutefois quelque chose a été fait, mais que de choses restent à faire !

De toutes les catégories de tuberculeux, celle des tuberculeux osseux est sans contredit la plus éprouvée.

Alors que le pulmonaire peut avoir l'illusion de vivre comme tout le monde, l'osseux lui, couché et plâtré dans sa gouttière, n'ayant que le ciel ou un plafond comme horizon ne peut oublier un instant sa triste situation.

Il faut absolument combattre cette misère, il faut que ceux qui sont à peu près vivants pensent à ceux qui sont à peu près morts, il faut que ceux qui ont un peu de bien-être en donnent à ceux-là qui en ont tant besoin, il faut enfin que les édiles mettent tout leur dévouement et tout leur désintéressement à soulager cette grande infortune dans laquelle l'esprit souffre plus encore que le corps.

Tous nos camarades l'ont compris. Tous nous comprendrons.

Notre Fédération, qui a fait tant pour les tuberculeux de guerre, s'occupe de plus en plus activement de la lutte antituberculeuse d'une façon générale. Elle a son administration, ses dispensaires gratuits, ses installations de radio et son rayon d'action va sans cesse grandissant.

Les pouvoirs publics par le bienveillant intérêt qu'ils nous témoignent garantissent notre œuvre.

Notre immeuble de la rue Bobillot est maintenant bien connu de tous et la visite des personnages officiels, celle entr'autres de M. Marin, Ministre des Pensions, l'ont définitivement consacré.

Dire tout ce que nous avons fait et faisons encore, les dizaines de milliers de lettres que nous recevons et l'abondance, en même temps que l'utilité de notre travail, serait fastidieux. Ce que nous voulons dire, ce que nous voulons que l'on sache, c'est notre volonté inébranlable de persévérer dans la voie que nous ont tracée ceux des nôtres qui sont morts à la tâche en assumant la direction de notre chère Fédération à ses débuts.

Nos camarades de Berck ont depuis longtemps attiré notre attention sur la situation des tuberculeux, de ces « allongés » comme tout le monde, en commençant par Mlle Jeanne Glazy, les appelle.

Berck-Plage ! le mot plage ne suffit pas à effacer de l'esprit ce que Berck évoque de souffrances.

Berck où 7000 malades sont en traitement est par excellence, grâce aux conditions multiples qu'elle remplit, la ville où se soigne et se guérit la tuberculose osseuse. La richesse en principes iodés, ainsi de son air, la salubrité de sa plage en font un lieu unique.

Beaucoup de nos camarades réformés de guerre s'y soignent ; beaucoup, guéris, s'y sont fixés.

Nous avons été amenés à examiner de près le fonctionnement et l'administration des établissements hospitaliers de Berck. Nous avons constaté le gros effort de la ville de Paris qui dispose d'un hôtel très important. Mais nous avons pu nous rendre compte que la presque totalité des sanatoria sont des entreprises privées.

Consolons-nous de voir que ce qui aurait dû être le fruit du devoir soit le fruit de l'intérêt particulier, mais déplorons que les administrations se soient contentées de ce régime et souhaitons qu'elles vont prendre plus complètement conscience de leurs obligations.

La Fédération Nationale des Blessés du Poumon et des Chirurgicaux, voulant faire sa partiale Écuyère qui s'impose, a décidé d'avoir son sanatorium à Berck. Nous avons fait dans ce but l'acquisition d'un terrain de 18 hectares : 200 mètres en bordure de la mer, sur 500 mètres de profondeur.

C'est 200 lits que nous voulons installer.

Une des particularités de notre établissement est l'importance que nous donnons à tout ce qui est destiné à rendre le séjour aussi agréable et confortable que possible. Nous totalisons à nous tous des siècles de séjour en sanatorium, et voulons faire profiter les autres de notre expérience.

Le bâtiment principal, le sanatorium proprement dit, a 138 mètres de façade sur la mer et deux ailes de 36 mètres. Dans une aile, se trouvent les services sanitaires : salles d'opération, une salle pour les plâtres, un laboratoire, un cabinet dentaire avec son atelier de prothèse, une salle de pansements et deux cabinets de réception pour les docteurs. En sous-sol, dans cette aile, service radiologique complet, avec appareil à contact tournant, rayons ultra-violets et laboratoire pour le développement des films.

A chaque étage, des cabinets à pansements complètent l'installation sanitaire proprement dite.

Dans l'autre aile, un service plus agréable à visiter est installé.

C'est la cuisine, avec toutes ses dépendances : boulangerie, boucherie, réserve à légumes secs, réserve à légumes frais, salle d'épluchage, plonge, etc. Nous avons prévu partout des appareils modernes destinés à simplifier le travail, à éviter les pertes de temps et les déchets, et à assurer le maximum de propreté dans la préparation des aliments.

Dans des pavillons séparés, sont la désinfection et la blanchisserie.

Un garage, une ferme, une salle de conférences et de réunions et un petit pavillon pour le directeur sont suivant de constructions dont l'étude a été approfondie.

Passons enfin à l'installation des malades eux-mêmes. Les malades couchés, les plus nombreux, pour lesquels l'isolement n'est pas désirable, sont groupés dans quarante chambres de cinq lits. Il y a cent chambres à un lit pour les malades se levant ou préférant l'isolement.

Toutes les chambres, à un ou plusieurs lits, ont un lavabo avec eau chaude et froide courantes. L'éclairage est à la tête du lit. Les chambres sont tendues de papier et non peintes. L'air marin oblige à la remise en état tous les deux ans, aussi bien de la peinture que des tentures de papier, la première coûte plus cher, est moins agréable à l'œil, et dans un établissement où les fenêtres sont ouvertes perpétuellement et où les malades ne sont pas contagieux, le papier ne présente aucun inconvénient pour l'hygiène.

Une petite penderie est prévue dans chaque chambre et, enfin, à la tête de chaque lit, au lieu de la sonnette qui oblige l'infirmière à deux déplacements, un petit téléphone.

Des galeries de cure font le tour à chaque étage de toute la construction et permettent avec le solarium installé sur la terrasse du bâtiment d'excellentes cures d'air et de lumière.

A chacun des deux étages, une petite salle permet aux malades d'écrire et de se réunir sans descendre, quoique des ascenseurs soient à leur disposition.

Au rez-de-chaussée, à proximité de la cuisine, deux salles à manger, une pour les couchés sur chariot, une pour les autres, réuniront aux heures des repas, tous les malades autour de petites tables, dans un cadre gai, devant de bons plats.

Ceux qui ensuite voudront lire trouveront de l'autre côté du hall de réception une bibliothèque et une salle de lecture. Ceux qui préfèrent boire un café ou une autre boisson, alcool excepté, trouveront entre la salle à manger et le hall un bar bien agencé, hygiénique et qui enlèvera à tous les désirs d'aller boire en ville, en payant plus cher des consommations d'une qualité douteuse et d'une nocivité certaine.

Peut-on dire, dès maintenant, que tout soit prévu pour donner des soins éclairés, des aliments sains, un intérieur agréable et pratique ?

Nous affirmons que oui. Car à tout ce que nous avons énuméré, il faut ajouter une petite écurie d'ânes qui conduiront nos chers allongés à notre plage ou en ville selon leur désir.

Il va sans dire que la réalisation d'un tel projet nécessite un capital assez élevé. Les frais de roulement ensuite ne seront guère plus importants que dans un autre établissement, étant donné toute la machinerie prévue.

Ce capital qu'il nous faut trouver, que nous allons trouver, est de onze millions. Le gouvernement est avec nous, vous seulement de cœur comme tout le monde, mais le ... nous adressons un appel financier.

Nous faisons appel à tous et en particulier aux départements pour nous aider par des subventions ou pour nous souscrire, afin d'en disposer, à des lits, dont le prix est de 30.000 francs.

Nous sommes persuadés que devant la grandeur de notre tâche, la générosité de notre conception et la noblesse du but que nous poursuivons, cet appel sera entendu.

Pensez aux tuberculeux, non seulement à ceux, victimes de la guerre, mais à tous les autres. Songez à ce que peut être l'existence d'hommes condamnés à rester des années dans le plâtre, figurez-vous subissant une telle épreuve, et vous ne pourrez pas rester indifférents.

C'est à une belle et bonne action que nous vous convions.

La Fédération Nationale des Blessés du Poumon et des Chirurgicaux.

P. S. — Adresser toute correspondance concernant le sanatorium, à M. Pierre Huber, Administrateur de la F. N. B. P. C., 31, rue Laugier, Paris (17me).

Pour les candidats aux fonctions publiques

Rédacteur des manufactures de l'Etat et contrôleur adjoint de culture. Date : décembre. Délai : 20 novembre. Age : 18 à 30 ans. Traitement de début : 10.000 francs. Baccalauréat ou abitur exigé.

Examen préliminaire pour l'obtention du brevet d'expert comptable. Date : 20 novembre, délai d'inscription : 20 octobre. Aucun diplôme exigé.

Contrôleur adjoint des douanes. Date : 9 et 10 janvier 1928. Délai d'inscription : 10 novembre. Age : 18 à 25 ans. Traitement de début : 7700 francs plus 12 %, plus indemnités. Baccalauréat exigé ou diplôme d'une Ecole Supérieure de Commerce.

Dame sténo dactylographe au ministère du Travail : Date : 17 octobre. Délai d'inscription : 17 septembre. Traitement de début : 7300 francs. Age : 18 à 30 ans. Aucun diplôme exigé.

Commissaire de police ou inspecteur spécial de la police des chemins de fer et des ports en Algérie : Date : 24 octobre 1927. Délai d'inscription : 24 septembre. Traitement de début : 8500 francs, plus le quart colonial. Aucun diplôme exigé.

Vérificateur adjoint des poids et mesures : Date : 21 novembre 1927. Délai d'inscription : 30 septembre. Traitement de début : 10.000 francs. Age : 22 à 29 ans, plus temps de mobilisation. Aucun diplôme exigé.

Commis à l'Assistance publique à Paris. Date : 25 octobre 1927. Délai d'inscription : 15 octobre. Age : 20 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 7800 francs plus charges de famille. Aucun diplôme exigé.

Commis à la Trésorerie d'Algérie. Date : novembre 1927. Délai d'inscription : 1e octobre. Age : 22 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 7900 francs, plus le quart colonial, plus 12 %. Aucun diplôme exigé.

Rédacteur à la Caisse des Dépôts et Consignations. Date : deuxième quinzaine de novembre. Délai : 25 octobre. Age : 18 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 10.000 francs. Baccalauréat exigé, ou divers titres. Accessible aux dames.

Commis d'ordre et de comptabilité à l'Imprimerie nationale. Date : octobre 1927. Délai : 1er octobre. Age : 21 à 30 ans, plus services militaires. Traitement de début : 8000 francs, plus 2310 francs de résidence, plus indemnités. Aucun diplôme exigé.

Renseignements fournis par l'Orientation Professionnelle, revue mensuelle. Abonnement : 15 francs par an.

Les personnes qui désirent des renseignements sur l'un des emplois ou concours ci-dessus ou sur un concours quelconque peuvent s'adresser de notre part à l'Orientation Professionnelle, 103, rue Lafayette, Paris (10me), qui leur répondra à titre absolument gracieux.

Joindre un timbre de 0 fr. 50 et ne pas oublier de mentionner en qualité de lecteur du Petit Bastiais.

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0.75 et de la dernière bande.

N° 7 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE

DU

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI

Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

PERIODE HISTORIQUE PRE-CHRETIENNE

Tels qu'ils sont ils nous permettent d'affirmer que ce caveau est pré-chrétien et qu'il date peut-être de l'occupation étrusque. Des restes de murs en grosses pierres cimentées avec un mortier compact et qui se trouvent dans les environs, semblent confirmer cette opinion.

Dans la basse vallée de la Cuzza, en amont de Maltijola, un ossuaire antérieur à l'époque romaine, a été mis à jour par un cultivateur qui défonçait le terrain pour planter une vigne. Enfin, nous citerons encore les ruines d'Urosio et de Capanooli dont il sera parlé plus longuement dans un prochain article.

Ces vestiges, si rares soient-ils encore, nous montrent suffisamment qu'en temps de l'occupation romaine, il y avait dans le canton deux centres de peuplement : un dans la vallée du Francioni où se trouvent les villages actuels de Piaggiola, Mausoleo et Olmi-Capella, et l'autre dans la vallée de la Cuzza. Nous verrons bientôt comment ce dernier va disparaître, en même temps que les hameaux de Mausa et Parodi, seul San Giusto qui végètera jusqu'à la fin du seizième siècle.

PERIODE CARTHAGINOISE ET ROMAINE

Au commencement du IIIme siècle avant J. C., les Carthaginois étaient maîtres de la Corse. Si certains historiens prétendent qu'ils n'ont occupé que la région côtière d'autres, mieux documentés, ont prouvé qu'ils ont occupé également l'intérieur. En tout cas, il est hors de doute qu'ils tiraient des forêts de la Corse du bois pour la construction de leurs flottes.

Mais alors comment pouvaient-ils transporter ce bois, puisqu'il n'existe aucune trace de chemin datant de ce temps-là ? Par eau, répondent les partisans de l'occupation et ils ajoutent que les cours d'eau, à cette époque étaient beaucoup plus abondants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Leur débit actuel proviendrait du déboisement à outrance des crêtes montueuses de l'intérieur de l'île.

Lors de la construction du chemin de vidange de la forêt de Tartagine, on a trouvé les traces d'un chemin datant, dit-on, des Carthaginois. Ce chemin conduisait à la rivière où l'on n'a trouvé aucune trace de construction. On conclut de là que les Carthaginois faisaient flotter le bois jusqu'à la mer.

Bien plus, d'après une légende que nous avons nous-même recueillie de la bouche de deux lettrés, aujourd'hui décédés, le nom de la forêt, Tartagine, ne serait qu'une corruption du mot Cartagine, nom italien de la puissante Carthage.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette tradition dont il faut faire état, faute de documents sérieux ? A notre humble avis, la petite rivière de Tartagine n'a jamais été flottable sauf à l'époque quaternaire diluvienne. Actuellement, pendant les plus fortes crues, les troncs qu'elle charrie ne flottent que sur deux cents mètres au plus.

D'autre part, les traces du chemin dont il semblent indiquer une exploitation beaucoup plus récente, par la forêt de Calenzana. C'est par là qu'elle a été exploitée par les Pisans et les Génois. Nous lisons en effet, dans Agostino Giustiniani : « Des montagnes voisines arrivent en grande quantité à Calvi des bois magnifiques. Les Calvais font un grand commerce de ces bois, ainsi que ceux de Giussani, Zilia et Calenzana ».

Enfin nous laissons aux étymologistes le soin de trouver l'origine du mot Tartagine.

Il ne reste aucune trace, non plus, de la domination romaine. Et cependant, il paraît indiscutable que les Romains n'aient pas songé à s'établir dans une aussi vaste région comme le Giussani, à proximité de la Balagne et de Speloncato, où l'on a trouvé des ruines certaines de thermes.

Le grand géographe Strabon, vers le 1er siècle avant J. C., fait un tableau affreux de la Corse et de ses habitants : « L'île de Cyrnos que les Romains appellent Corsica est un pays affreux à habiter, vu la nature âpre du sol et le manque absolu de routes praticables, qui fait que les populations, réduites à vivre de brigandages, sont plus sauvages que les bêtes fauves ».

Les Romains de cette époque, en butte aux révoltes des Corses, toujours battus mais non soumis, conduisaient des esclaves à Rome et c'est là que Strabon a vu et observé de près « la physionomie étrange de ces hommes farouches comme les bêtes des bois ou abrutis comme des bestiaux, qui ne supportent pas de vivre dans la servitude ou qui, s'ils se résignent à ne pas mourir, lassent par leur apathie et leur insensibilité les maîtres qui les ont achetés ».

Ce témoignage de Strabon est en contradiction flagrante avec celui de Diodore de Sicile qui a visité l'île de Corse, et qui vante la générosité de ses habitants, leur justice et leur franche équité. A notre humble avis les Corses, dans cette captivité de domesticité qu'on peut appeler illégale et qui avait pour objet les soins à donner aux personnes, apportaient une grande fidélité et beaucoup de dévouement. Il n'en était pas de même lorsqu'ils étaient réduits à l'esclavage pendant les guerres contre Rome. Cette basse et vile servitude les faisait regarder plutôt comme des brutes que comme des hommes.

Strabon, exempt ... des Corses et le ... de la réputation de Diodore de Sicile, ... dans une tour du Cap, sont des guides à écrire pour l'histoire des Corses et de leur civilisation. Si le premier a vu la Corse de Plombino, le second, triste philosophe exilé, n'en a fait que le sujet de ses plaintes. L'opinion du général Paoli, qui a bien connu le naturel de ses compatriotes, est remarquable. « Diodore de Sicile a bien connu nos compatriotes. Ils aiment les lois et respectent un gouvernement juste et équitable ; sensibles à l'injure, ils ne la laissent point passer sans en tirer vengeance. Mais, pour les désarmer, il suffit que le gouvernement répare l'outrage par la punition du coupable ».

Est-ce à dire que les Corses étaient civilisés ? Loin de là. Mais ils n'étaient pas plus farouches que les montagnards liguriens ou que ceux des Abruzzes. Nos bergers n'étaient certes pas plus arriérés que ceux de la Sicile. Même actuellement, un berger corse vit, sinon mieux, du moins tout aussi bien qu'un berger de Taormina.

PERIODE DES INVASIONS DU Ve AU Xe SIECLE

Les vandales. — Les byzantins et le pape. — Les Lombards. — La période des invasions est une des plus désastreuses de l'histoire des peuples de la Méditerranée. La barbarie s'implante sur les ruines de l'empire romain et la Corse, pendant cinq siècles va devenir la proie des hordes barbares qui s'abattent sur elle tantôt du nord-est, tantôt du sud : Vandales, Lombards, Byzantins, Sarrasins et d'autres encore qui ne font que passer.

Les documents nous manquent totalement ou presque et nos chroniqueurs très postérieurs aux événements de l'invasion sarrasine, n'ont recueilli que des contes ou des légendes qui nous font sourire à moins qu'on ne considère leurs récits « comme la transcription des chansons de geste corses ».

Il serait cependant hors de doute que les Vandales, malgré l'avis contraire de certains historiens, l'ont dévastée, surtout pendant les premières années du Vme siècle qui marquent la fin de leur domination. Les Vandales étaient ariens, par conséquent, hérétiques. Or, les persécutions qu'ils éprouvèrent de la part des catholiques changèrent complètement leur administration au point qu'elle devint funeste aux populations corses. Girolami-Cortona écrit : « En 455, Unéric, fils de Genséric, ne pouvant mettre d'accord les évêques ariens et les évêques catholiques d'Afrique, envoie ces derniers en Corse couper du bois dont il a besoin pour construire ses flottes ». Tel paraît être aussi l'avis de Victor Vitensis qui place l'événement après le Concile de Carthage, en 484. D'autre part, la tradition reflète parfois l'image de la réalité et le substantif « bandalisme » est devenu dans notre région, synonyme de férocité et de destruction.

Plus terrible encore fut la domination byzantine qui succéda, en 532, à celle des Vandales, après un court passage des Goths d'Italie. Conquise par l'eunuque Narsès, généralissime de l'empereur Justinien, la Corse fit partie de la province d'Afrique. La tyrannie des agents impériaux devint de plus en plus oppressive et l'île « fut honteusement exploitée ». Les charges étaient si énormes que les habitants étaient obligés de vendre leurs enfants pour y satisfaire. Dans ces conditions, il est tout naturel que plusieurs d'entre eux se soient expatriés pour se soustraire à de si terribles vexations. La Corse se dépeuple : les montagnards devinrent plus farouches et retournèrent à la barbarie primitive.

(A suivre.)

BRASSERIE GASPARINI
ALBERT BONNIN, Successeur
Place Saint-Nicolas - BASTIA
Consommations de choix
SERVICE IRRÉPROCHABLE
BON ACCUEIL
Sa Bière de la Meuse

Imprimerie D'ART
E. Cordier & Fils
8, BOULEVARD DU PALAIS
Téléphone : 0.03
BASTIA
UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE
Seuls, les Prix-courants, Catalogues, Avis de passage, Cartes de commerce, etc. composés avec élégance et bon goût attirent l'attention de la clientèle. Ils sont la réclame la plus économique parce que la plus lue et la plus productive
Atelier de Typographie Moderne

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Retraités, lisez tous
Le Journal des Retraités
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XVe
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Augustin, dit Aug. Fraval.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 598.09 - Spécimen sur demande

PENDULES - MONTRES - CHRONOS - RÉVEILS - ORFÈVRERIE - BIJOUTERIE

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ. BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

52 ans d'expérience dans la Construction des véhicules Industriels
LATIL

Camionnettes 1.500 à 3.000 Kilogs - Camions 4 à 29 tonnes
Tracteurs Routiers et Agricoles
Nos Véhicules Industriels sont :
APPROPRIÉS A VOS BESOINS
CAPABLES D'ASSURER UN SERVICE REGULIER
ECONOMIQUES, AGRÉABLES A CONDUIRE
Nos tracteurs routiers ou agricoles sont :
LES MEILLEURS - RIEN NE PEUT LES ARRETER
R. LUÇCANTONI, Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA, 33, Boul. Paoli - BASTIA

GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
Grands assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
APPAREILLAGE DE T. S. F.
FACILITÉS DE PAIEMENT
TÉLÉPHONE : 0.90

MARFISI
Apéritif au Cédrat
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Concessionnaires Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires
DEPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Louis Rogliano
33, Boulevard Paoli - Bastia Tél. 1-43
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

La REMINGTON Portative

payable 85 fr. par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ______ Profession ______

Adresse ______

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

UNDERWOOD

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

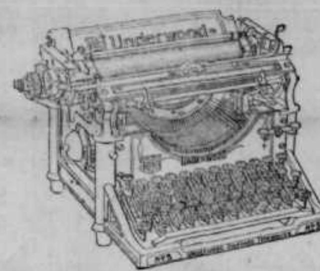

UNDERWOOD clavier Standard

(84 caractères)

E. CORDIER & FILS, Agents exclusifs pour la Corse

8, Boulevard du Palais - BASTIA - Tél. 0.03

Une réference qui doit fixer votre attention :

Plus de TROIS CENT machines vendues en Corse

.. la liste des acquéreurs est à votre disposition

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RÉCEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIÈCES DÉTACHÉES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

RESTAURANT PUJULA

19, Ruede L'Opéra - BASTIA

Service à la Carte - Repas sur commande

SALONS RESERVES

COMPTABILITÉ

JAMET-BUFFEREAU

CAP CORSE

DAMIANI

GRAND PRIX Médaille d'Or

Membre du Jury Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE

SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE

SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs

Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio

Tournées par camion pour l'intérieur

Avant de traiter, consulter notre Agent général

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Tarif des Abonnements

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE	TRAVAUX DE LABEUR
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.	Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

L'ECHO TOURISTIQUE

DE LA CORSE

littéraire, anecdotique, descriptif et bibliographique.

Deuxième année, *SIX FRANCS* par an, bimestriel.

Directeur : *A. Clavel, 43, rue St-Lazare, à Paris.*

PUNAISES Insecticide COLBERT

Dép. : *Smith Sainil, rue de l'Opéra, Bastia*

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de : *L'AGENCE HAVAS* 62, Rue de Richelieu Paris vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Samedi 10 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 10 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 11 - Marseille p. Bastia à midi
Lundi 12 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Samedi 10 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanc. 11 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 12 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p. Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais

Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

52me ANNÉE - N° 234 | 25 centimes | LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE | 25 centimes | LUNDI 12 et MARDI 13 SEPT. 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 16, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER — Compte Chèques Postaux : Marseille 64-30

ABONNEMENTS — Corse … Continent … Étranger …

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière …

00456

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE PORT D'ARMES

La question du port d'armes, évoquée dans le sens de l'interdiction par les syndicats d'initiative, à chacune de leur assemblée générale, mérite d'être située aussi exactement que possible. Elle est d'ailleurs de celles qui tendent à un sentiment plus vif que celui qui peut être éveillé par des intérêts matériels, auxquels, au fond, les Corses sont assez peu sensibles, par rapport aux réactions de leur amour propre.

Le port des armes non apparentes est déjà prohibé par la loi. S'il s'agit d'interdire le port des armes apparentes, c'est-à-dire le fusil, il faut bien se convaincre que la mesure, au point de vue de la criminalité, serait inopérante. On ne tue avec le fusil que dans des cas, excessivement rares, où l'intention est normale de commettre un crime, formée et préparée. On s'empare du fusil pour entrer en campagne, et déjà le criminel est sur ses gardes.

D'un autre côté le port du fusil dans un but mi-défensif, mi-offensif, pour cause d'inimitié, a presque complètement disparu, après avoir été pratiqué dans quelques assez peu nombreuses localités où régnait une atmosphère troublée.

On aperçoit bien encore quelques gens dépourvus de mauvaises intentions et d'ennemis qui portent le fusil *par habitude, dans le vague espoir d'un coup inopiné de chasse*. C'est tout. C'est le spectacle de ces hommes **armés, ce spectacle devenu presque anachronique même pour nos compatriotes, qui étonne les touristes, et c'est cet étonnement que les syndicats expriment dans leur vœux. Encore faut-il être certain que ce sentiment d'étonnement est déplaisant pour tous ceux qui l'éprouvent.** Ce n'est pas prouvé. Nous n'évoquerons pas la couleur locale à ce sujet : ce serait puéril. Mais enfin, la rencontre de quelques hommes cheminant le fusil en bandoulière ou sous le bras, surprend, légèrement, aussi bien les voyageurs romantiques que les voyageurs timorés. Cela fait compensation.

Tout autre est le cas des armes non apparentes. C'est là qu'est le danger, puisqu'on est, comme il a été dit, malheureusement enclin à faire usage de ces armes portées continuellement à la moindre algarade. C'est de là que vient le principal caractère de la criminalité corse.

Mais comment arriver à supprimer effectivement le port des armes cachées ? Il faudrait une loi donnant à la police le droit de fouiller sans motif, et certainement tout le monde s'inclinerait devant une mesure pareille si elle était appliquée indistinctement à tous, car l'on a en Corse un sens très vif de l'égalité. Une procédure légale et annoncée d'avance dans certains cas déterminés à certaines localités où se sont produits et ou peuvent se produire des troubles collectifs serait acceptée à cette condition absolue d'égalité. Ce serait, en quelque sorte, l'état de siège partiel.

Il serait, empressons-nous de le dire, rarement justifié. Ce sont les élections municipales qui, généralement, donneraient lieu à l'application de cette mesure exceptionnelle. Or, à la veille de chaque consultation municipale, on sait très bien qu'elles sont les communes qui constituent des « points névralgiques ». On en compte ordinairement cinq ou six dans toute la Corse, et si l'échauffourée n'est pas toujours évitée, hélas ! les forces de police occupant ces îlots suspects ne constituent pas une précaution inutile. Faut-il ajouter que, assez souvent, c'est la connaissance où l'on est de tous ces hommes armés qui évite précisément qu'on se livre plus fréquemment à des fraudes ? La crainte du carnage et celle des *sanctions judiciaires, si dissemblables qu'elles paraissent*, sont des causes aboutissant au même résultat heureux.

On voit les raisons qui font hésiter les assemblées élues à recommander pour la Corse des mesures d'exception de cet ordre. Il fut un temps où le Conseil général demanda lui-même la suppression du port d'armes : c'est que la Corse était ensanglantée par les homicides. Dieu merci, nous n'en sommes plus là.

Ce à quoi il faut plutôt tenir la main, c'est à punir sévèrement le port des armes prohibées, lorsque le délit est découvert normalement. Or, les tribunaux s'y appliquent en vertu de recommandations expresses. Alors que ce délit est considéré comme véniel sur le Continent, en Corse on le sanctionne presque toujours par des condamnations rigoureuses. Il est bon que cela se sache et que cela se répète. Mais n'est-ce pas suffisant pour le moment ? Il ne faut rien exagérer.

P. B.

UN DRAME AU CONSULAT

Le vice-consul d'Italie à Paris est tué par un de ses compatriotes

On ignore l'identité du meurtrier qui a été aussitôt arrêté

Paris, 12 septembre. — Un attentat a été commis ce matin à 11 heures au consulat d'Italie, 3, avenue Villars.

Un sujet italien dont l'identité n'est pas encore établie a tiré deux coups de revolver sur le comte Carlo Nardini, vice-consul d'Italie à Paris.

Le diplomate, grièvement atteint a été transporté immédiatement à l'hôpital Necker où il est décédé à 12 h. 30. *Le meurtrier a été arrêté.*

Le drame

Voici les circonstances de ce drame rapide telles que les a exposées M. Torrente, secrétaire du consulat, encore en proie à une poignante émotion.

« Le comte Nardini, dit-il, travaillait dans son cabinet au rez-de-chaussée du consulat et recevait en même temps divers visiteurs.

« A 11 h., un sujet italien, vêtu sobrement et qui semblait être ouvrier s'est présenté et a demandé à parler au consul général pour une affaire personnelle.

« C'est le comte Nardini qui l'a reçu en présence d'une dame âgée qui se trouvait dans le bureau et de moi-même.

« L'inconnu a entretenu le vice-consul d'une question de passeport le concernant. Il désirait se rendre en Italie, mais n'avait pas l'autorisation de la préfecture de sa province d'origine.

« Le comte Nardini lui a objecté que dans ces conditions, le consulat ne pouvait lui délivrer de passeport.

« A ce moment, poursuit M. Torrente, je suis monté au 1er étage, chercher dans mon bureau un renseignement. J'étais à peine arrivé que j'ai entendu deux détonations successives. Je suis descendu en toute hâte et j'ai aperçu le comte Nardini gisant inanimé, tandis que le concierge du consulat, aidé d'un gardien de la paix de service à la porte de l'immeuble s'efforçait de maîtriser le meurtrier.

« Ce dernier tenait encore à la main son arme, un pistolet automatique de 7 mm. 65. L'individu a tiré alors encore trois coups de revolver. Les balles se sont perdues dans la salle.

« Comme à trois, nous ne pouvions parvenir à désarmer l'homme, je lui ai envoyé un coup de poing à l'estomac suivi d'un autre à la mâchoire. Il est tombé. Nous lui avons arraché son revolver et des agents l'ont conduit en taxi au commissariat de police du quartier.

« Pendant ce temps, on s'empressait autour du comte Nardini. Le baron Pullino, consul général, le tenait dans ses bras. Le blessé a réussi péniblement à lui dire *m'ha ammazzato* (il m'a tué). 2 balles l'avaient atteint, une dans la région du cœur, l'autre au bras gauche.

« Une voiture ambulance a été aussitôt mandée. Le baron Pullino a transporté notre pauvre ami à l'hôpital Necker où les soins lui ont été prodigués.

« Hélas, on vient de nous téléphoner qu'il est décédé. »

La victime

Le comte Nardini, âgé de 56 ans, habitait Paris, depuis 27 ans, et occupait les fonctions de vice-consul depuis une quinzaine d'années.

Marié et père d'une jeune fille de 20 ans, il était très aimé de ses collaborateurs et particulièrement estimé dans les milieux diplomatiques.

(Lire la suite en 3e page.)

LA CONQUÊTE DE L'OCÉAN

Les raids de Fonck Levine et Courtney sont abandonnés

Les trois aviateurs ne partiront que l'été prochain

Paris, 12 septembre. — Trois tentatives de traversée aérienne de l'Atlantique ont eu une issue inattendue du public, mais qui s'imposait à la suite de la persistance du mauvais temps et des dernières tentatives de Bertaud, du *Saint-Raphael*, du *sir John Carling*.

En effet, Levine, Courtney et Fonck viennent de renoncer à leurs raids respectifs, tout au moins pour cette année.

Voici d'ailleurs les divers télégrammes qui ont été reçus dans la journée d'aujourd'hui à Paris et qui concernent les décisions des trois aviateurs :

New-York. — Fonck a abandonné définitivement son projet de vol transatlantique pour cet été.

« L'aviateur français espère néanmoins établir un nouveau record du monde de distance par un long vol au-dessus de la terre. »

Londres. — Levine a abandonné son projet de vol transatlantique pour cet été à bord du *Miss Columbia*.

« Il se propose, cependant, de le tenter l'année prochaine avec un appareil plus puissant. »

La Corogne. — Le capitaine aviateur Courtney, actuellement ici, a renoncé à poursuivre son raid vers l'Amérique. »

Le mérite agricole

Ministère de l'Agriculture. — Sont nommés officiers du mérite agricole MM. Biaggioni Dominique, agriculteur à Sainte Lucie de Tallano (Corse), Chevalier du premier février 1913 ; Gandolfi Louis, agriculteur, conseiller municipal de Bastia, chevalier du 24 septembre 1920 ; Zonza Jean, agriculteur à Ajaccio, chevalier du 2 septembre 1922.

Sont nommés chevaliers : MM. Dominici Dominique, agriculteur à Patrimonio ; Luccioni Dominique, agriculteur à Giuncaggio ; Migozzi Antoine, instituteur à Linguizetta ; Piétri Gaspard, agriculteur à Erss ; Salicetti Joseph, propriétaire à Oletta ; Simbaldi Charles, agriculteur à Calenzana ; Tuffelli Antoine agriculteur à Figaja.

NOUVELLES MILITAIRES

Ministère de la Guerre. — Sont nommés sous-lieutenant : au 173e régiment d'infanterie : Colonna et Moscle ; au 1er étranger : Quilici ; au 91e régiment d'infanterie : Chipponi.

Le député Marty est remis au régime politique

Paris, 12 septembre. — Le député communiste André Marty, détenu politique à la Santé, avait été placé au régime du droit commun, à la suite d'une lettre adressée au maréchal Foch.

Sur la demande de Mes André Berthon et Gilbert Robin, M. Barthou, garde des Sceaux, avait soumis le cas de Marty au Conseil des ministres.

Ce dernier a pris une décision et ce matin, le député de Seine et Oise a été remis au régime politique.

Une bonne découverte

Roquebillière, 12 septembre. — En procédant à des fouilles à l'endroit où existait sa maison, M. Gaelli Victor, facteur à Roquebillière a eu la joie de retrouver divers objets, une somme de 40.000 fr. et son linge, le tout intact.

La conférence économique de Genève et les cartels internationaux

II. - L'importance actuelle des ententes industrielles nationales

Avant de rechercher si, comme on l'a prétendu, *les cartels sont susceptibles de* remplacer le système traditionnel des droits de douane et de corriger les excès du protectionnisme, il convient d'analyser la situation actuelle de ce mouvement déjà ancien dans le sens des ententes industrielles, mouvement qui, depuis sa naissance, n'a cessé d'évoluer dans les divers pays.

Cartels et trusts. — On a souvent remarqué qu'en matière économique l'évolution ne se manifestait pas toujours en ligne droite et en sens uniforme ; il est fréquent qu'on revienne, sous des formes différentes, à des systèmes et à des procédés que l'on croyait depuis longtemps dépassés. C'est ainsi que la libre concurrence, qui apparaissait aux économistes classiques comme le terme définitif du progrès en matière économique, tend elle-même à se détruire : on revient maintenant à des tendances opposées, sous l'influence des ententes industrielles écloses à l'ombre d'un régime d'entière liberté.

Cette concentration de la production et de la distribution, qui est le résultat des tendances modernes favorables à l'association et à l'organisation, se manifeste sous deux aspects essentiels : les cartels et les trusts. Le cartel a une durée très limitée et laisse une certaine indépendance à ses adhérents. Le trust a un caractère de permanence plus marqué et tend à abolir l'individualité de ses membres, ce qui lui permet de se rendre lui-même indépendant du marché.

Il y a, d'ailleurs, une infinité de degrés dans cette aliénation de la liberté des entreprises. Il est bien certain qu'indépendamment de toute idée de cartel, la vie économique normale comporte déjà, par l'entrecroisement de ses contrats plus ou moins longs, des pertes temporaires d'indépendance et, à cet égard, le constructeur qui accepte une commande très importante échelonnée sur une longue période sacrifie une partie de sa liberté, puisqu'il ne pourra plus, en fait, disposer à sa guise, pendant quelque temps, de sa main d'œuvre et de son matériel. L'idée de cartel implique que cette aliénation de liberté est consentie *en faveur d'autres producteurs d'articles similaires*. Les entrepreneurs de telle industrie peuvent s'entendre pour l'octroi des crédits, les rabais, les conditions de vente. Le lien est moins lâche lorsqu'ils s'attribuent, en outre, des *zones de débouchés* ou encore lorsqu'ils stipulent des *prix minima*, car il faut alors prévoir des mesures de contrôle. Et celles-ci sont plus strictes encore lorsqu'on limite la production et la vente à l'aide de *contingents*. Parfois, *un organisme central* est constitué pour centraliser les opérations et compenser les quantités produites ou les recettes. Le dernier terme de cette évolution du cartel est le « *syndicat* », personnalité juridique distincte qui reçoit des membres la partie de leur production destinée à la vente et qui se charge de ses opérations de vente.

Le trust se caractérise par la fusion et l'absorption des entreprises : dans les « sociétés de porte-feuille » (*holding companies*), le trust a un capital réduit ou absorbe tout le capital : dans d'autres cas, l'absorption est le fait d'un capitaliste (*trust privé*) ou d'une société puissante qui achète toutes les actions des autres (*controlling interests*).

Si cette fusion s'applique à des entreprises *réalisant la même fabrication*, on se trouve en présence du phénomène usuel de concentration connu sous le nom de combinaison *horizontale*. Si l'absorption vise des stades divers de la fabrication, chaque établissement fabriquant le produit qui subira dans une autre usine une main d'œuvre supérieure, de telle sorte que le trust n'ait rien à acheter au dehors, on réalise la combinaison *verticale*, qui n'est autre chose que l'intégration.

A côté de ces « *entreprises mixtes* » de concentration horizontale et verticale, il faut mentionner les « communautés d'intérêts » (…) dans lesquelles les adhérents se tiennent au courant de la production et des marchés, échangent leurs brevets, procèdent à une organisation commune de la vente et à une compensation mutuelle des bénéfices, aboutissant ainsi à une communauté financière plus ou moins complète.

Extension actuelle des ententes. — Cette progression formidable des cartels et des trusts s'explique par les crises de surproduction, d'encombrement et de mévente qui, avec le développement du machinisme et des moyens de transport, ont tôt fait de s'étendre à l'ensemble d'une nation et sont d'autant plus graves que les débouchés à l'extérieur sont plus rares. De même que les ouvriers menacés dans leur bien-être par l'industrialisme moderne, ont ressenti la nécessité de s'associer pour échapper aux effets intolérables des contrats de travail individuels, les patrons mus par un instinct vital, ont compris qu'il leur fallait s'unir pour parer au déséquilibre de la production et de la distribution qui résulte des conditions anarchiques dans lesquelles s'effectuent les fabrications dans un régime de liberté et d'individualisme.

Trusts et cartels ne se sont pas imposés, toutefois, avec la même force dans tous les domaines de l'activité économique et dans tous les pays.

Certaines formes de l'entreprise sont rebelles à la constitution de ces grands « complexes ». Il n'y a que peu de cartels et de trusts dans l'agriculture, dans le commerce, dans les industries de luxe, les articles finis, la mode. Par contre, les ententes sont fréquentes dans les entreprises de transport, dans les câbles et télégraphes, dans les mines et dans certaines industries. Elles concernent surtout les marchandises de faible valeur spécifique, très pondéreuse ou difficiles à transporter (charbon, pétrole) ; les industries qui dépendent des inventions nouvelles et qui comportent de gros risques (industries chimiques) ; les mines qui utilisent pour leurs fabrications des grands quantités de combustibles et de matériaux bruts (grosse métallurgie) ; celles qui nécessitent des capitaux fixes et des appareillages considérables (chemins de fer, viandes congelées, poissons). La métallurgie a tendance à se localiser dans les lieux de production du charbon et une concentration verticale s'établit naturellement dans ces régions entre les divers degrés de fabrication jusqu'au moment où se constituent des cartels pour assurer la domination de marché ou des trusts pour réaliser l'unité de possession.

Emile ARENE

Conseiller du Commerce Extérieur.

(A suivre.)

Un gendarme blessé à Pila-Canale

Ajaccio, 12 septembre. — Cette nuit vers minuit, un coup de revolver a été tiré contre les gendarmes de Pila-Canale patrouillant dans les rues.

Le gendarme Henriot a été atteint grièvement à l'abdomen et transporté ce matin à l'hôpital militaire d'Ajaccio.

L'auteur présumé du crime, Jacques Colonna est en fuite et recherché activement.

La Cour de Cassation rejette le pourvoi de Bougrat

Marseille, 12 septembre. — On se rappelle qu'après le verdict du 30 mars, de la cour d'assises des Bouches du Rhône, le condamnant aux travaux forcés à perpétuité, pour l'assassinat du garçon de recette Rumèbe, le docteur Bougrat, avait formulé un pourvoi en cassation.

La chambre criminelle de la cour de cassation vient de rejeter ce pourvoi.

M. A. Varenne dans le Cambodge

Saïgon, 12 septembre. — Le gouverneur général et Mme Varenne sont arrivés le 9 septembre à Pnom Penh.

A midi ils ont été reçus au Bac Chakangre par le résident supérieur, le maire, les ministres, au nom du roi et par de nombreuses personnalités du protectorat et de la cour.

Le roi Monivong a rendu visite au chef de la colonie à 16 heures, dans l'hôtel de la résidence.

A 17 h. le gouverneur général accompagné du résident supérieur s'est rendu au palais où il a salué l'urne funéraire contenant le corps de Sisowath.

La population française a été alors admise à saluer la dépouille du roi défunt.

La cérémonie a revêtu un caractère émouvant.

Le roi Monivong a reçu ensuite dans l'intimité le gouverneur général.

De Dublin à New-York

Dublin, 12 septembre. — Les aviateurs irlandais Mac Intosh et Fitzmaurice annoncent leur intention de quitter notre ville demain pour tenter le raid Dublin-New-York.

Ferdinand de Bulgarie reviendra-t-il ?

Bucarest, 12 septembre. — Le gouvernement bulgare, aurait pressenti la Yougoslavie, la Roumanie et la Grèce, afin de savoir si un retour en Bulgarie de l'ex-roi Ferdinand Ier, soulèverait auprès de ces Etats quelques difficultés.

Une note de source officieuse annonce que ce retour, depuis longtemps préparé, pourrait être prochain.

Au Congrès sioniste

Bâle, 12 septembre. — Les congressistes de l'assemblée sioniste, qui se tient actuellement ici, ont procédé aujourd'hui à leurs élections pour la formation du bureau directeur.

Le professeur Weizman, président a été réélu à une très forte majorité.

Les élections législatives en Yougoslavie

Belgrade, 12 septembre. — Les élections législatives, par les résultats connus jusqu'à trois heures du matin donnent la majorité au bloc gouvernemental qui obtient 200 mandats dont 112 aux radicaux, 67 aux démocrates de Davidovitch, 21 aux musulmans, contre 115 à l'opposition.

Le parti paysan croate de Raditch obtient 53 mandats agrariens, six démocrates indépendants, 30 populistes slovènes, 19 allemands, quatre socialistes, un fédéraliste.

Le président de la Chambre, Marko Trifkovitch n'a pas été réélu. Les radicaux perdent 50 mandats, les démocrates gagnent 30 sièges, tandis que le parti Raditch en perd six.

Il est caractéristique de constater que Raditch a été battu à Zagreb où deux mandats ont été emportés par le bloc croate de Trumbitch.

Tous les membres du gouvernement ont été réélus.

M. Briand reçoit

Genève, 12 septembre. — Ce matin, M. Briand ministre des Affaires étrangères de la France a reçu la visite de M. Grandi, sous-secrétaire d'Etat.

Au cours de l'entrevue, les deux hommes d'Etat, se sont entretenus longuement de diverses questions intéressant la France et l'Italie.

Les aviateurs américains Brock et Schlee, qui tentent le tour du monde en avion, à bord du Pride of Detroit.

Le problème démographique

La natalité diminue partout, mais elle est si faible chez nous qu'on ne saurait assez féliciter les bons français que cette question ne cesse de préoccuper.

De ce nombre est M. Fernand Boverat, membre du Conseil supérieur de la natalité, qui, dans la très utile *Revue de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française*, a récemment montré combien était grave et menaçante pour l'avenir notre continuelle décadance démographique.

Elle met en danger notre sécurité. Elle ouvre les frontières de la France à l'invasion étrangère et, à ce sujet, on fera bien de méditer les lignes suivantes :

« Les Italiens formaient, au dernier recensement, 35 % de la population des Alpes-Maritimes ; ils y constituent près de la moitié de la population active et sont dès à présent en majorité dans bon nombre d'agglomérations. Leur supériorité numérique ne fera que s'accentuer à l'avenir si les Français de cette région maintiennent leur quasi-stérilité de l'heure actuelle. Que fera la Société des Nations si, dans dix ans, dans vingt ans, l'Italie vient lui exposer que ses nationaux constituent la majorité des habitants d'un certain nombre d'arrondissements des Alpes-Maritimes ou du moins frontières, si elle invoque le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, si elle demande qu'un plébiscite ait lieu pour décider de l'attribution des arrondissements visés à une France dépeuplée ou à une Italie à la population exubérante ?

« Quelle transaction lamentable la Société des Nations nous offrira-t-elle pour éviter un conflit armé imminent et susceptible de mettre toute l'Europe en feu ? Abandon de souveraineté ou abandon de territoire ? Création d'un nouvel état neutre, temporaire ou définitif, comme celui de la Sarre ou de Dantzig ? S'imagine-t-on vraiment que la France acceptera de semblables solutions ? Si on veut les lui imposer, ce sera elle-même qui préférera la guerre et l'on verra les politiciens les plus responsables de la dénatalité prononcer des discours enflammés pour inciter la « France immortelle » à résister par les armes aux prétentions de ses adversaires ».

Ces lignes de M. Fernand Boverat correspondent exactement à une pensée que nous avons souvent eue en voyant notre sol national subir l'invasion pacifique… provisoirement des étrangers de tous les pays.

Qu'il y ait là un danger, nul ne peut le nier. Dans une courageuse petite publication, la *Revue des Indépendants*, M. Paul Maury vient d'écrire sur les conséquences de la dépopulation, un article qui corrobore en tous points les préoccupations de M. Boverat. Il y montre que toute richesse diminue avec la dépopulation, agriculture (manque de bras), industrie mise à la merci de sa clientèle étrangère, par suite de la stagnation de la clientèle intérieure, commerce (manque d'agents et par conséquent des débouchés à l'extérieur, etc.

« Il s'agit de savoir, écrit M. Paul Haury, s'il existe encore dans ce pays une volonté de vivre, car le dilemme se pose aujourd'hui même pour la grande nation que nous sommes : être ou n'être plus.

« La France est le seul pays où la population reste à peu près stationnaire, le seul qui, depuis cinq, ait à peine deux naissances pour un mariage, le seul où il y avait tant de vides à remplir que les étrangers s'y précipitent par millions ».

Dès maintenant, ajoute notre confrère, et dans tous les domaines, la France est à la merci des étrangers ; même sa population ne paraît augmenter quelque peu que grâce à la naissance sur notre sol de nombreux enfants d'étrangers ».

Plus loin, M. Paul Haury rejoint tout à fait les inquiétudes de M. Boverat :

« L'invasion violente guette les peuples dont la force vitale paraît épuisée. Or, notre armée va manquer de soldats

[illegible] nos écoles [illegible] d'élèves [illegible] parviendront à l'âge d'homme [illegible] trop rares enfants nés pendant [illegible] la défense nationale passera par une phase critique : entre 1936 et 1940, le nombre des conscrits tombera de [illegible] à 135.000 par an. On compte peut-être trop sur l'utilisation intensive des indigènes de nos colonies, on compte surtout sur une politique de paix et sur la Société des Nations. Certes, la [illegible] et le maintien d'une atmosphère [illegible] contribuent grandement à [illegible] Mais [illegible] la France si elle [illegible] sur les autres pour assurer son [illegible] sa sécurité [illegible] ? La vraie leçon de l'après-guerre, c'est qu'à trop avoir besoin des autres, on [illegible] à leur merci.

Ces lignes sont à méditer. La ruine [illegible] Peut-être [illegible] nous n'avons plus le courage [illegible] d'élever des enfants.

[illegible] donc le péril n'est pas imminent [illegible] il existe, comme la mort qui nous [illegible] tous et à laquelle nous ne [illegible] dans l'illusion où nous sommes qu'elle ne nous frappera que le plus tard possible. Nous vivons même comme si elle devait nous épargner !

Maurice DUVAL

L'American Legion à Paris

Les légionnaires de l'État de New-Jersey paraissent être les plus nombreux à Paris en ce moment. Le local de Hudson County est le seul qui, jusqu'à présent, a ouvert un Quartier Général. M. L. A. [illegible] est chargé des services de réception et des renseignements pour les légionnaires de Hudson County (New Jersey) à l'Hôtel de Noailles, 9, rue de la Michaudière, près de l'Opéra.

**

Une course spéciale de 100 yards, exclusivement réservée aux légionnaires, sera comprise dans le programme du [illegible] International d'Athlétisme, au Stade de Colombes, le dimanche 18 septembre.

M. Gaston Francois, Directeur du Gymnase Américain, 79, rue Denfert-Rochereau, qui est membre honoraire du Comité d'Athlétisme du Poste de Paris de l'American Legion, demande aux légionnaires qui s'intéressent à cette course de s'inscrire au Quartier Général de l'American Legion, Cours La Reine.

M. Francois a offert de placer le Stade [illegible] de Colombes à la disposition des légionnaires l'après-midi du 22 septembre pour un match de baseball. Les légionnaires trouveront à cet effet, à leur disposition les gants, les balles et [illegible] effet, à leur disposition les gants, les battes. Les légionnaires désirant prendre part à ce match s'inscriront également au Quartier Général de l'American Legion.

**

Le Rotary Club de Paris qui tient un dîner hebdomadaire le mercredi, à l'Hôtel Ambassador, Boul. Haussmann, invite les légionnaires Rotariens de renseigner leurs camarades de Paris à ces [illegible]. Ces légionnaires sont priés d'informer le Secrétaire du Club, 12, Bd Haussmann, quelques jours à l'avance.

M. Paul Flobert écrivant pour M. Emile Berthod, président de la Rotary Club de Paris annonce que les membres du Club de Paris ayant combattus pendant la guerre près des américains leur réserveront un accueil chaleureux.

Pour les civils belges morts pendant la guerre

Dinant, 12 septembre. — L'inauguration du monument élevé à Dinant à la mémoire des civils belges morts pendant la grande guerre a donné lieu à une cérémonie émouvante.

Le maréchal Pétain, qui y assistait, a prononcé une allocution, dans laquelle il a célébré, avec une belle éloquence, la fraternité franco-belge. Ce discours a été très apprécié.

Encore pas de nouvelles de Bertaud

Saint Jean de Terre Neuve, 12 septembre. — Le vapeur canadien Kyle qui s'était mis à la recherche de l'avion de Bertaud, est rentré hier soir au port de Saint Jean de Terre Neuve.

Le capitaine du navire a déclaré qu'il n'avait pu recueillir aucun indice concernant l'Old Glory.

[illegible] peut maintenant considérer Bertaud, Hill et Payne, passagers de l'Old Glory, comme définitivement perdus.

LA "JOURNÉE DE LA TUBERCULOSE"

Le centenaire du médecin-inspecteur Villemin

Au programme des manifestations organisées du 15 au 19 octobre 1927, à l'occasion du centenaire de la naissance de Villemin, le ministre de la Guerre a décidé d'ajouter une importante journée médicale la « Journée de la Tuberculose ».

Cette « Journée » se déroulera au Val-de-Grâce, dans les salles du 3me Fiévreux où Villemin a enseigné la clinique médicale à 22 promotions de médecins militaires, le dimanche 16 octobre 1927, en deux séances qui s'ouvriront à 9 heures et à 15 heures.

Au cours de cette journée, des leçons de choses, des mises au point pratiques seront présentées par les personnalités civiles et militaires les plus qualifiées sur les principales questions qui sollicitent, en toute dernière actualité, l'activité des phtisiologues au point de vue étiologique, anatomo-pathologique, clinique thérapeutique et prophylactique.

A côté des manifestations purement commémoratives, se placera donc une manifestation scientifique d'un caractère essentiellement utilitaire, qui intéressera tous les praticiens et qui constituera le plus précieux hommage rendu à la mémoire de celui qui, professeur agrégé au Val-de-Grâce, s'immortalisa par la géniale découverte de l'inoculabilité et de la contagiosité de la tuberculose.

Le comité d'organisation de la « Journée de la tuberculose » qui vient d'être constitué est présidé par le médecin-inspecteur Dopter, membre de l'Académie [illegible] du Service de Santé militaire, de Médecine, (Directeur de l'Ecole d'Application professeur du Val-de-Grâce.

A cette mémorable journée, au sujet de laquelle aucune cotisation ne sera demandée, sont invités tous les docteurs en médecine, docteurs vétérinaires, ainsi que les pharmaciens ou chirurgiens-dentistes, que cette question intéresse. Ceux-ci n'auront qu'à se faire inscrire à la Direction du Service de Santé de la région où ils sont domiciliés, où toutes les indications utiles leur seront données.

Le Ministre de la Guerre a décidé que les officiers de réserve du Service de Santé militaire et des troupes coloniales qui participeront à cette démonstration technique, constituent un si important enseignement anti-tuberculeux, seront considérés comme en période d'instruction, sans solde et recevront par les soins du Directeur du Service de Santé de leur région de domicile, un ordre de convocation les faisant bénéficier du tarif militaire sur les chemins de fer.

Un numéro spécial des *Archives de Médecine et de Pharmacie Militaire* sera consacré à la publication in-extenso des conférences et présentations faites au cours de la Journée de la Tuberculose. Ce numéro, qui paraîtra dans le cours de novembre prochain, sera envoyé, contre remboursement, à tous les adhérents à cette journée, qui auront manifesté le désir de le recevoir.

Un attentat dans un train

York, 12 septembre. — Un attentat a été commis la nuit dernière dans un express allant à Londres.

Un individu, qui a réussi à s'enfuir, a tenté d'assassiner pour le voler, un voyageur qui se trouvait dans le même compartiment que lui.

L'état de la victime, qui n'est que blessée, n'est pas grave.

A TABLE

— *Hein ! mon général, fameux gueuleton, ça doit vous changer de la gamelle !!*

LES SPORTS

Sur les coureurs du Tour de Corse

Ils étaient 22 au départ sur 37 engagés. Onze à peine terminèrent le parcours. Parmi ceux qui durent abandonner, quelques-uns avaient les plus grandes chances de finir aux places d'honneur : Angeli, victime d'une chute. Malvezzi, qui avait abusé de ses forces dans la première étape. Allies, et Mamone enfin qui, souffrant depuis la cinquième étape d'un abcès mal placé, rétrogradent de la deuxième à la troisième place du classement général puis devait, malgré son courage, renoncer à terminer l'avant-dernière étape.

Sans l'abandon du vaillant coureur de *Chemineau*, l'équipe bastiaise semblait devoir enlever les 1re, 2me, 3me et 5me places du classement général.

Parmi l'ensemble des coureurs, cinq hommes se montrèrent nettement supérieurs à leurs adversaires : Gandolfi, Maurel, Paoli, Natali et Pauriol qui furent les principaux animateurs du Tour ; il était devenu normal des les voir seuls en tête après quelques kilomètres, distançant à chaque tour de manivelles leurs rivaux. Bagarres, poursuites, chasses, furent chaque fois leur œuvre.

Gandolfi gagna. Sa victoire, il la mérita car il la remporta de haute lutte. Dans les quatrième, cinquième, sixième et septième étapes notamment, il affirma sa classe, mais aussi un reste d'inexpérience car il lui arriva, étant seul en tête (quatrième et cinquième étapes) de vouloir vivre sur une légère avance que le moindre accident réduisait à néant.

Maurel fut le grand malchanceux de la course. Après une terrible chute dès le départ d'Ajaccio, il cassait sa fourche en quittant Bo-Rousse puis une roue près de Barchetta. La place de sixième du vainqueur du Tour 1925 est loin d'être celle qui lui convenait. Maurel est homme à prendre sa revanche l'an prochain, une revanche éclatante.

Paoli, le glorieux vétéran antibois, a pris une excellente place de troisième. Une erreur de parcours dans la dernière étape et aussi, peut-être, un léger coup de pompe, lui firent perdre le rang précédent. Paoli se montra sous un jour très favorable. Grimpant allègrement les côtes bien qu'en danseuse, il tarda à s'accoutumer aux descentes et perdit de ce fait de nombreuses minutes.

Natali est un champion qui vient. Nous dirons de lui, une fois encore, qu'il pourrait être le meilleur s'il apprenait à courir.

Pauriol, après un début désastreux, reprit du poil de la bête et chaque jour rattrapa un peu du temps perdu. Ce coureur sympathique et loyal réalisa d'excellentes performances. Au contraire de Paoli, il se montra surtout brillant en train et en descente.

Derrière les cinq « as » d'autres coureurs méritent une mention spéciale. Ce sont le cortenais Marcelli, les ajacciens Baldini et Merli dont les dispositions sont grandes ; le jeune Toddi, benjamin de la course, terminant honorablement le pénible circuit ; le brave vétéran Sylvestre Colombani, qui, grièvement blessé aux jambes ,aux mains et à la poitrine à la suite d'une chute, voulut à tout prix terminer et y parvint après avoir même provoqué dans la septième étape une formidable bagarre.

Un mot encore pour le dernier bastiais Verin qui, pour l'ensemble du parcours, battit le record des crevaisons avec une moyenne de cinq par étapes.

F. POLI

RÉGENCE VICTORIEUSE
ANNÉE 1927

1er Tour de Corse U. V. C. : 1er Subrero ;

2me Tour de Corse U. V. F. officiel : 1er Gandolfi, 2me Natali ;

Tour du Cap Corse, championnat de la J. O. B. : 1er Gandolfi, 2me Natali ;

Course-côte J. O. B. : 1er Subrero ; 2me Punciatici ;

Premier Pas Dunlop : 1er Mamone ;

tous sur bicyclette

Régence

Agent : Mori Paul, Magasin de vente et réparations, 2, Bd Auguste Gaudin, à Bastia.

Le meeting automobile de Boulogne

Boulogne, 12 septembre. — Le coureur automobiliste Laly, pilotant une voiture Ariès, a remporté la coupe Baillot, à la moyenne de 110 km. 740.

ECHOS

Billet Parisien

Le Parisien moyen qui villégiature dans le petit trou pas cher et que l'on nomme, d'une excursion démocratique en autocar conduit pour quelques heures sur une plage à la mode, de Normandie ou de Bretagne, soit bien qu'il n'y rencontrera personne de ses amis. Mais il peut au moins y trouver quelques visages de connaissance.

La préfecture de police a répondu favorablement à la requête des syndicats d'initiative des stations balnéaires de la Manche qui sollicitaient le concours, pendant la saison, d'un petit nombre d'agents de la brigade des voitures pour canaliser la circulation dans les deux ou trois artères principales de leur station.

Et cela fait plaisir, quand on est seul, d'apercevoir tel brigadier que l'on croisait quelques semaines auparavant place de l'Opéra. Faut-il souligner que ces agents ont été choisis parmi les plus habiles, les plus aimables et les mieux trempés, qui, à toutes ces qualités, pouvaient joindre celle de célibataire ?

Leur rôle n'est pas seulement de décongestionner la voie publique, mais aussi de renseigner l'étranger. Ils ont pris possession de leur poste dans les derniers jours de juin, avant la cohue de juillet et d'août. Ils ont eu le loisir d'étudier la topographie de la petite ville de caser dans leur mémoire le nom des rues, leur emplacement, et d'apprendre une foule de détails qui ont fait d'eux de véritables memento touristiques.

A Dinard, l'agent 567 connaît le prix de la pension dans tous les hôtels.

— Ici, dit-il, en désignant un immense cube de maçonnerie percé de mille fenêtres, c'est quatre cent cinquante balles par jour, vin, taxes de luxe et de séjour en plus.

Et il ajoute avec un sourire à la Boucot :

— C'est là que je perche.

Il vous contera, si ça peut vous intéresser que le marquis de la Tour-Fauchée a loué la villa des Retapés pour vingt mille francs et que, samedi dernier, un gros négociant du Sentier arrivant par le train des maris, a pincé sa femme avec le premier comique du Casino. Il sait encore quel genre de clientèle fréquente chaque dancing et l'adresse des meilleurs pâtissiers. Enfin, si vous avez une tête qui lui revient, il vous confiera qu'il prend son bain à marée basse et en compagnie de la comtesse de Piombino, laquelle, séduite par sa bonne mine et sa belle prestance, lui a offert un voyage en Argentine. Mais alors l'agent 567 vous glissera dans l'oreille en clignant de l'œil :

— C'est bon pour rigoler. Mais ces poules exotiques, pour ce qui est de l'amour vrai, ça ne vaut pas les mômes de la rue de la Paix !

Gabriel BAUSE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui mardi 13 septembre 1927. 256e jour de l'année : 109 à venir.

Aujourd'hui : Ste Maurille

Demain : Ste-Croix

—o—

EPHEMERIDES CORSES

13 septembre 1859. — M. Germanes est nommé premier président de la Cour d'appel de Bastia.

—o—

IL FAUDRAIT S'ENTENDRE

Depuis toujours, et ce sera encore longtemps ainsi, certaine classe sociale ouvrière bouffe du bourgeois à chaque instant. Mais alors il s'agirait de s'entendre et de ne pas prouver le contraire par une enseigne ; tel ce bistrot situé dans une ville de province, qui a marqué en fronton :

Restaurant ouvrier

Au-dessous et en aussi gros caractères :

Cuisine bourgeoise

INFORMATIONS LOCALES

M. Landry à Bastia

M. Adolphe Landry, député de la Corse, ancien ministre, Président du Conseil Général, est arrivé à Bastia hier venant de Calvi.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre éminent ami.

Un incident au départ du bateau italien

Un incident assez vif s'est produit dimanche matin vers onze heures, au Nouveau Port, au moment du départ du vapeur italien *Bengasi*, de la Compagnie de navigation Florio.

Il y a quelques jours, la Gendarmerie de Brando arrêtait cinq italiens, les nommés Pietro Ristori, 27 ans, cultivateur, Magnio Cruci, 25 ans, journalier, Amleto Maestrelli, 25 ans, cordonnier, Dino Maestrelli, 20 ans, journalier et Vasco Marconcini, 20 ans, journalier.

Ces individus qui n'étaient porteurs d'aucun passeport ni de papiers d'identité, avaient, disaient-ils, quitté l'Italie pour échapper au joug fasciste. Ils avaient gagné la Corse à bord d'un canot.

En vertu de la législation en vigueur sur l'accès de territoire aux sujets étrangers qui ordonne le refoulement des individus dépourvus de pièces d'identité, M. Ferrié, Commissaire Spécial à Bastia avait décidé de faire embarquer les prétendus « fuorusciti » sur le *Bengasi*, se rendant à Livourne.

En attendant l'accomplissement de certaines formalités pour l'embarquement, les cinq hommes avaient été rassemblés dans les locaux de la douane. L'un d'eux mit à profit ce laps de temps pour ameuter le public présent sur les quais en se lamentant sur les conséquences de leur retour en Italie.

La foule ne resta pas insensible aux appels qui lui étaient adressés. Elle prit fait et cause pour les Italiens. Tant et si bien que ceux-ci, encouragés par elle, résistèrent avec vigueur aux gendarmes qui voulaient les conduire à bord du navire.

Pour éviter le renouvellement de cette scène, le Commissaire spécial essaya de réquisitionner une automobile pour transporter les indésirables du hangar à l'échelle de coupée. Un chauffeur interpellé prit la fuite à toute vitesse. On dut se contenter des services d'un « tramway ».

Mais à peine y avait-on fait monter un des Italiens que les chevaux, piqués par un témoin, partirent au galop.

Puis, le public s'armant de pavés et de briques, se tourna vers l'état-major et l'équipage du *Bengasi* leur ordonnant de lever l'ancre sans plus attendre. Les amarres furent même jetées à la mer.

M. Ferrié se rendant compte que quelque incident grave pouvait se produire, prit alors la sage décision de surseoir à l'expulsion des italiens.

Ces derniers furent conduits au violon. Ils seront vraisemblablement inculpés de rebellion aux agents de la force publique.

**

A la suite de cet incident, la Section de Bastia de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a adressé les deux télégrammes suivants :

1° - *A la Ligue des Droits de l'Homme, (Paris)* :

« Cinq italiens se disant réfugiés politiques débarqués ce matin Cap Corse sans passeports, furent arrêtés Bastia. Rembarquement forcé destination Italie tenté par police échoua grâce protection foule. Actuellement maintenus dépôt et menacés expulsion premier courrier. Intervenir urgence énergiquement intervenir pour obtenir stricte application lois existantes. »

2° - *Préfet Ajaccio* :

« Honneur solliciter intervention urgente faveur cinq réfugiés politiques italiens sans passeports menacés expulsion immédiate sur Italie par police Bastia. »

AU STADE

Dimanche après-midi, au Stade Olympique s'est déroulé le premier match de la saison qui opposait une équipe mixte du Sporting à la première de la Citadelle Sportive.

Après une partie sans grand intérêt, arbitrée par M. Tchetcheyan, le Sporting fut battu par 4 à 2.

Dimanche prochain, la première du C. A. B. rencontrera le team correspondant de l'Etoile Filante.

—o—

NOS CINEMAS

La *Brute bien aimée*, tel est le titre d'un film que le « Régent-Cinéma » passe actuellement.

Cette production de la Vitagraph, supérieurement interprétée par Victor Mac Laglen, Marguerite de la Motte et William Russel est une des mieux réussies de la série « Aventures et sports ».

Deux comiques hilarants complètent agréablement le programme.

C'est également un film sportif, le *Roi du Turf*, qui constitue le principal attrait du programme du « Fémina Cinéma ».

—o—

A L'ARRIVEE

Le Colonel Clément, commandant la 15me légion de gendarmerie en tournée d'inspection.

—o—

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Hier soir, vers 20 heures, un taxi-automobile conduit par le chauffeur Casanova Paul a renversé, boulevard Auguste Gaudin, devant la Place Préla, une femme, la sympathique épouse du populaire « Joseph l'Aveugle ».

La malheureuse a été conduite aussitôt à l'hôpital par l'auteur de l'accident. Son état serait assez grave.

Aux dires des témoins de l'accident, l'automobile marchait à une allure modérée.

L'enquête établira les responsabilités.

—o—

DES CONTRAVENTIONS

M. Ange Bastiani, recouvreur au marché faisait une observation à un revendeur Jean Haugé, demeurant 1 route du Cap.

Ce dernier ne trouvant pas cette remontrance à son goût, se mit à agonir de sottises M. Bastiani.

Contravention a été dressée contre Haugé pour tapage injurieux.

Deux poissonnières, Marie Babilani et Elisabeth Gualtella, demeurant toutes à laisser leurs corbeilles dans une allée du deux rues des Zéphyrs s'obstinaient, hier Marché.

Cet encombrement de la voie publique leur a valu une contravention.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Deux comiques : **Il était un petit navire** ; **Le petit veinard** ; Vitagraph présente Marguerite de la Motte, William Russel et Victor Mac Laglen dans **La Brute bien aimée**, drame sportif en 7 parties.

Au prochain programme : **Espionne**.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Ça gaze, ça gaze**, comique en deux parties ; **Le roi du turf**, grand film hippique en 7 parties interprété par Claire Windsor et Franck Keenan.

Prochainement : une superproduction : **Le Désert Blanc.**

ESSENCES . SAVONS
POUDRES . LOTIONS
L.T. PIVER
NOS DENTIFRICES
TCHEGU - MAO - TCHA
POUR LE BAIN
SACHETS POUSSE MOUSSE
SELS COMPRIMÉS

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA
Téléphone : 79

N° 38 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Les deux hommes se regardèrent fixement : l'Italien se sentit contraint de prendre la parole.

— Vous êtes bien pressé, dit-il ironiquement, de vous faire payer les frais de la fête.

Canterac fut si étonné d'entendre un simple entrepreneur l'insulter à cet endroit même, dans un parc somptueux où dans son esprit, qu'il resta un instant sans pouvoir parler. Puis sa colère d'homme autoritaire éclata, fulgurante et froide.

— De quel droit m'adressez-vous la parole ? J'aurais dû m'abstenir d'inviter chez moi un émigrant sans éducation, qui a fait sa fortune on ne sait trop comment.

Furieux d'être ainsi outragé en présence d'Hélène, Pirovani fut pris d'une rage folle. La violence de son tempérament sanguin le poussait à l'action immédiate : pour toute réponse il se jeta sur l'ingénieur et le gifla. Immédiatement les deux hommes s'empoignèrent et se mirent à lutter à bras le corps, tandis que la Torrebianca, perdant la tête, poussait des cris d'épouvante.

Les invités accoururent et les premiers à se présenter furent Robledo et Watson chacun de leur côté.

L'ingénieur et l'entrepreneur, qui se roulaient sur le sol, étroitement enlacés, avaient en grande partie détruit le sanctuaire de verdure.

Pirovani, plus puissant et plus vigoureux que Canterac, l'étouffait de son poids. La colère lui faisait oublier tout ce qu'il savait d'espagnol et il blasphémait en italien, invoquant la Vierge et la plupart des habitants du ciel. Il prit à grands cris ceux qui tentaient de s'interposer de le laisser manger le foie de son rival. En quelques secondes, il était revenu aux années de sa jeunesse, où il se battait avec ses compagnons de misère dans quelque trattoria du port de Gênes.

En les tiraillant avec énergie et en distribuant quelques bons coups de poing, des hommes de bonne volonté parvinrent à séparer leurs deux chefs. Watson, sans s'occuper des combattants, s'était élancé vers la marquise et s'était placé devant elle comme pour la défendre d'un péril.

Robledo regarda les deux adversaires. Contenus chacun par un groupe d'hommes, ils s'insultaient de loin et lançaient des injures, les yeux injectés de sang. Tous deux avaient brusquement oublié l'espagnol et ils bredouillaient les mots les plus sales de leurs langues respectives.

Puis il contempla la marquise de Torrebianca qui, soutenue par Watson, gémissait comme une fillette.

« Il ne manquait plus que ce scandale ! se dit-il. J'ai peur que cette femme ne soit bientôt cause de la mort d'un homme ».

XIII

Watson et Robledo, préoccupés par l'événement qui s'était produit quelques heures auparavant dans le parc lorsque par Canterac, terminèrent silencieusement leur repas.

Un obstacle infranchissable semblait s'être élevé entre eux. Watson montrait un visage sombre et évitait de regarder Robledo qui levait de temps en temps les yeux vers son associé avec un sourire plein d'amertume. Il pensait à Hélène, ce cruel démon, qui peut-être avait excité Richard contre lui.

Le jeune homme quitta la table, prit congé en murmurant quelques mots indistincts et saisit son chapeau pour sortir.

— Il va la voir, se dit l'Espagnol ; loin d'elle il ne vit plus.

Dans la rue centrale, Watson rencontra des groupes qui discutaient avec ardeur. Les rectangles rouges que projetaient sur le sol les portes du bar étaient souvent voilés par l'ombre de gens qui entraient ou sortaient.

Il devina que tous commentaient l'événement du jour en prenant fait et cause soit pour l'ingénieur, soit pour l'entrepreneur.

Quand il arriva chez Hélène, Sébastienne le reçut au sommet du perron. La métisse elle-même était préoccupée par les incidents de l'après-midi.

Elle regarda Richard avec sévérité ; sans doute, elle pensait à Celinda. « Ah ! les hommes ! Ce gringo qu'elle avait pris pour un bon garçon, il était tout aussi vicieux que les autres ».

Le jeune homme passa sans remarquer ce regard et trouva dans la grande salle Hélène qui semblait l'attendre.

Il voulut prendre un fauteuil, mais la marquise s'y opposa.

— Non, ici, à côté de moi. Personne ainsi ne pourra nous entendre.

Et elle l'obligea à s'asseoir sur le sofa, tout près d'elle.

Son visage était pâle, son regard dur et elle semblait encore sous l'impression désagréable des événements récents. La rixe entre Pirovani et Canterac était passée dans sa mémoire au second plan, mais l'image de Celinda, le fouet levé, la tourmentait sans cesse, et elle en frémissait encore de rage. Elle oubliait sa cruauté en voyant arriver soudainement Richard qu'elle avait prié de venir passer la soirée chez elle. Elle regardait Watson avec inquiétude les portes de la salle et crut devoir le rassurer.

— Personne ne viendra. Mon mari est dans sa chambre, accablé par une migraine [illegible] qu'il a reçue d'Europe... un meilleur de famille que nous [illegible] depuis quelque temps n'a pas touché par beaucoup moi-même.

Puis, changeant de ton et de visage, elle continua :

— Combien je vous remercie d'être venu !... Je tremblais à la pensée qu'il me faudrait passer seule les longues heures de la soirée. Je m'ennuie tant ici !... C'est pour cela qu'aujourd'hui, en nous séparant, je vous ai supplié de ne pas m'abandonner...

Et en prononçant ces mots elle prit la main de Watson qu'elle contempla de ses yeux caressants.

Le jeune homme se sentit flatté par ce regard dans sa vanité masculine, mais immédiatement le souvenir des incidents de l'après-midi lui revint à la mémoire.

— Pourquoi ces deux hommes se sont-ils battus ? Est-ce pour vous ?

Elle hésita d'abord puis, détournant les yeux, elle répondit avec détachement :

— Peut-être : mais je les méprise tous les deux. Vous seul existez pour moi, Richard.

Elle lui posa les mains sur les épaules et approcha de lui son visage ; son corps souple s'étira avec une ondulation féline.

— Il me semble, murmura-t-elle, que nous sommes près de franchir les bornes d'une tranquille amitié. Vous ne savez pas comme vous m'intéressez.

Ils se sentaient enhardis par la solitude et par la force de leur désir. En quelques minutes ils allaient parcourir des étapes que dans son inexpérience le jeune homme s'attendait à voir durer fort longtemps. Hélène pensait à la jeune amante qui avait tenté de la frapper. Outragée dans son orgueil, elle voulait une prompte vengeance, et cyniquement elle se disait avec un rire cruel qui faisait briller son regard :

— Puisque tu es jalouse, ce ne sera pas sans motif. Je te rendrai bien tes coups de cravache.

De plus, elle songeait à ces deux hommes qui s'étaient collettés devant elle, sans qu'elle éprouvât aucune émotion véritable et, avec l'étrange logique d'un cerveau désordonné, elle arrêtait que le plus sûr moyen de rétablir la paix entre eux était de se donner à un troisième, plus digne qu'elle le distinguât.

Watson de son côté, la trouvait plus belle et plus désirable depuis que deux hommes avaient essayé de se tuer pour elle. Un sentiment d'orgueil viril, de vanité sexuelle, s'unissait aux émotions qu'excitaient en lui les paroles de la Torrebianca et le contact de son corps.

Les deux mains qu'elle avait appuyées sur les épaules de Richard se rejoignirent lentement et le jeune homme se sentit emprisonné entre deux bras adorables. Quelque chose se réveilla dans son âme, comme une fleur mourante qui renaît. Il crut voir le noble et triste visage de l'ingénieur Torrebianca et soudain il voulut rompre le charme, se raidir en arrière et repousser Hélène... Il ne pouvait trahir son compagnon. Il ne pouvait commettre cet acte honteux sous le toit même de cet homme à peine séparé de lui par quelques cloisons.

Puis il se vit lui-même marchant loyalement dans la campagne, aux côtés de Celinda. Encore une fois il voulut secouer la tête et ses paupières battirent avec angoisse ; alors même qu'il tentait de se dégendre, il était certain d'en être incapable.

« Pauvre petite Fleur du Rio Negro ! » pensa-t-il.

Les bras qui entouraient son cou se resserrèrent doucement et attirèrent peu à peu sa tête vers le visage féminin qui lui tendait ses lèvres avides et hardies. Leurs bouches s'unirent enfin et Richard crut que ce baiser n'aurait plus de fin.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'Assemblée de la Société des Nations s'est terminée dans une bonne atmosphère

Genève, 12 septembre. — La huitième assemblée de la Société des Nations s'est terminée. Le Secrétariat de l'Assemblée a commencé par renvoyer purement et simplement à la troisième commission, la résolution hollandaise dont voici le texte nouveau qui sera discuté et reviendra en séance devant l'Assemblée :

« L'Assemblée convaincue que, sans rouvrir les discussions sur le protocole de Genève de 1924, il est désirable d'examiner si le moment n'est pas venu de reprendre l'étude des principes de désarmement, de sécurité et d'arbitrage qui se sont exprimés dans le pacte.

Considérant qu'il est de la plus haute importance que l'Assemblée stimule les travaux de la Commission préparatoire de la Conférence du Désarmement.

Décide de renvoyer à la troisième commission l'étude des principes ci-dessus énoncés et les chapitres du rapport et du rapport supplémentaire sur l'œuvre du Conseil et du Secrétariat qui ont trait au désarmement ».

La bibliothèque de la S.D.N.

L'Assemblée a confirmé ensuite l'acceptation d'un don de M. John Rockfeller fils qui s'élève à la somme de deux millions de dollars et qui doit servir à la création pour la Société des Nations d'une bibliothèque de la plus grande importance.

M. Motta, Président de la Confédération helvétique, M. Osuski, ministre tchécoslovaque à Paris, Président de la Commission de contrôle des Affaires financières de la Société des Nations, M. Van Eysinga, délégué de la Hollande ,ont exprimé le sentiment de l'Assemblée en soulignant l'initiative du généreux philanthrope et l'importance de cette manifestation d'intérêt que le peuple américain prend à l'effort de paix qui se poursuit à Genève.

Enfin, au nom des quarante-sept états qui composent l'Assemblée, M. Guani a déclaré que ce don était un honneur pour la Société des Nations et pour l'homme dont il vient. Il lui a exprimé la reconnaissance des Etats et a déclaré que l'Assemblée confirme l'acceptation du Conseil du don de M. John Rockfeller fils.

Le discours de M. Motta

M. Motta monte ensuite à la tribune pour la continuation de la discussion générale.

Le Président de la confédération helvétique a constaté qu'il lui serait peut-être inutile de parler après les représentants des grandes puissances.

Il montre comme le débat s'est constamment déroulé dans une atmosphère de pensée, de liberté et d'élévation.

« La crainte de quelques-uns, a dit M. Motta, qui pensaient que nous serions venus ici dire des monologues n'ayant point le caractère d'une discussion contradictoire, ne s'est point confirmée. La contradiction a existé et je m'en félicite.

« L'année dernière, le débat de la discussion fut sévère parce qu'au moment où l'Assemblée était réunie, une grande préoccupation pesait sur elle.

« C'était la question de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations et dans le Conseil et aussi le problème de l'élargissement du Conseil. Cette préoccupation était telle que le débat général en fut influencé et un peu écourté.

« Mais il importe que l'Assemblée demeure de contrôle supérieur vigilant et à mon avis, cette année, à un degré éminent.

« Le rôle de l'Assemblée est d'être l'organe de contrôle supérieur vigilant et agissant. Si les développements de la S. D. N. marquent des points d'arrêt, c'est à l'Assemblée qu'il faut l'imputer ».

Les rapports franco-allemands

M. Motta insiste surtout sur les relations avec les autres peuples, la procédure d'arbitrage obligatoire et il souligne la [illegible] l'Allemagne de la clause facultative valeur exceptionnelle de l'acceptation d'arbitrage obligatoire inscrite dans le statut de la Cour Internationale de Justice.

« Quelques heures après, dit-il, le premier délégué de la France venait s'associer à cet acte et terminait son discours par ces mots : « La paix par l'arbitrage. »

« Deux pays qui se sont mesurés sur le champ de bataille et ont prodigué leur sang héroïque, viennent ici quelques années après la grande guerre proclamer la vertu de la nécessité de l'arbitrage.

« Ne faut-il pas être frappé de cécité physique ou d'insensibilité morale pour ne pas souligner la grandeur et la portée de ce geste ? »

Le Président de la Confédération helvétique a toujours été le champion du Droit. A l'heure où l'Assemblée apporte son adhésion à la nouvelle et solennelle condamnation de la guerre d'agression, il se prononce pour la publicité des discussions du Conseil dans tous les cas où cela est possible.

« Ce que j'apporte à cette réunion, dit-il en terminant, c'est la parole de la bonne foi totale. Soyons confiants en nous, confiants dans la force des idées de la S. D. N. C'est uniquement par ce moyen que nous pourrons nous rapprocher de la justice immanente, car si la source est dans l'esprit créateur qui gouverne le monde, son instrument matériel sur la terre est l'être humain ».

M. Motta a conclu : « Que ceux qui ont quelquefois des doutes sur notre œuvre soient remerciés : qu'ils ne soient pas dédaignés. Ils nous rendent service. Ils nous sont utiles, parce qu'ils nous aident à réfléchir.

« Mais, à ceux qui cherchent à paralyser notre bonne volonté et notre action et attisent les discordes, les divisions et la haine, je rappelle la parole d'une des plus grands poètes de la Suisse allemande Gottfried Keller, chantant la paix des tendres : « Ceux-là, il aurait mieux valu qu'ils ne fussent point nés. Ils croient vivre et leurs pieds frôlent déjà la tombe ».

Contre la guerre d'agression

Le délégué roumain, M. Nicolas Lupu, montre que la S. D. N. est aujourd'hui le résultat d'une profonde nécessité historique dans l'évolution humaine.

« La dernière guerre a mis en évidence deux grandes vérités, à savoir : 1° - qu'à la suite des grandes découvertes scientifiques et à cause de celles-ci, la guerre n'est plus un moyen pratique de résoudre les difficultés entre les peuples, que vainqueurs aussi bien que vaincus, restent pendant de longues années également épuisés ; 2° - qu'il existe une telle interdépendance dans la vie économique de tous les peuples que les guerres ne peuvent plus être locales.

« La puissance des forces mauvaises du passé est encore grande et si nous ne savons pas la réduire à néant, notre civilisation disparaîtra comme tant d'autres : Guerre à la guerre, c'est entendu, mais la première guerre à entreprendre, c'est celle de ce qu'il y a de mauvais en nous : l'orgueil, maladie tant pour l'individu que pour les nations.

« L'individu s'est sacrifié à la famille, la famille à la cité, la cité à l'Etat. C'est pour les nations faire des sacrifices sur l'autel de l'humanité ».

Pour l'arbitrage

M. Dandurand, délégué du Canada, clôt la discussion générale en constatant que son pays avec un voisin aussi pacifique que les Etats-Unis se sent en parfaite sécurité.

« Le Canada est pourtant partisan convaincu de la procédure de l'arbitrage pour tous les problèmes.

« En appliquant cette procédure, le Canada a perdu d'immenses espaces à l'ouest et à l'est et récemment l'équivalent de toute une province plus grande que l'Italie a été cédée par lui à Terre-Neuve.

« Mais je demeure néanmoins persuadé qu'une transaction malheureuse est toujours mieux qu'une guerre heureuse ».

Le vote du Canada

« Vous exprimerez peut-être quelque surprise, dit M. Dandurand, que dans cette attitude d'esprit le Canada ait rejeté le protocole de 1924. Je vous dois une explication sur ce point.

« Le Canada est séparé des Etats-Unis par une série de lacs et par le fleuve Saint Laurent. Nos deux pays utilisent cette voie qui conduit à la mer et sont en contact étroit dans leurs relations commerciales.

Parmi les raisons qui ont empêché de souscrire au protocole, il nous a fallu tenir compte des conséquences qu'entraînerait la non participation des Etats-Unis à l'application de sanctions économiques et militaires.

« Dans une dépêche expédiée le 16 mars 1925 par le gouvernement canadien au secrétariat de la Société des Nations, nous avons dit que nous restions fermement convaincus qu'il convenait de soumettre les différends internationaux à l'arbitrage.

« Nous étudions que nous étions disposés à envisager l'acceptation d'une juridiction obligatoire de la Cour permanente de justice internationale dans les différends d'ordre juridique avec de certaines réserves et d'étudier les moyens permettant de compléter la disposition du pacte en vue du règlement des questions de caractère non juridique tout en nous réservant une décision finale dans les questions d'ordre intérieur et sans assumer de plus lourdes obligations dans l'application des sanctions ».

M. Dandurand donne ensuite l'exemple de son pays pour résoudre le problème des minorités nationales et il montre combien la minorité française de la province de Québec vit prospère et heureuse.

L'Assemblée s'ajourne à jeudi. D'ici là, les commissions travailleront sur les propositions qui leur ont été renvoyées.

Jeudi matin, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de rééligibilité de la Belgique et l'après-midi elle procédera à l'élection de trois membres non permanents du Conseil.

Le départ de M. Briand

M. Briand assistera au prochain Conseil des ministres qui se tiendra lundi prochain dans la matinée à l'Elysée.

Il est probable que le ministre des Affaires étrangères quittera Genève samedi. MM. Loucheur et Paul Boncour le remplaceront à l'Assemblée et au Conseil de la Société des Nations jusqu'à la clôture de la session.

A la 3e Commission

La troisième commission de la S. D. N. a tenu cet après-midi une séance sous la présidence de M. Benès qui a constaté le progrès de l'idée d'arbitrage, de sécurité, de désarmement.

M. Guerrero, délégué de San Salvador, a souhaité que l'Assemblée renouvelle le vœu exprimé par les assemblées précédentes en insistant sur l'urgence de la convocation de la Conférence pour le contrôle de la fabrication des armements qui devrait se réunir l'année prochaine.

DANS LES CONSEILS GÉNÉRAUX

En Charente Inférieure

La Rochelle, 12 septembre. — Le sénateur Coyrard a été réélu à l'unanimité président du Conseil général de la Charente-Inférieure.

Dans les Basses Alpes

Digne, 12 septembre. — M. Pierre de Courtois, avocat à la cour de Paris, maire de [illegible] a été réélu président du Conseil général par 15 voix contre 9 à M. André Honnorat, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

Le Bourdon de la Victoire a pris place à l'ossuaire de Douaumont

Verdun, 12 septembre. — Le bourdon de la Victoire a quitté la cathédrale de Verdun, cet après-midi pour l'ossuaire de Douaumont, escorté par les artistes parisiens qui l'avaient accompagné dans son voyage à travers les villes de l'Est.

A l'entrée du cimetière national, le bourdon a été transbordé sur la plateforme d'un train à voie étroite qui l'a conduit à son emplacement.

Il fut enfin placé sous une tour de 48 mètres de hauteur qui dominera les champs de bataille et où il sera baptisé par Mgr Ginisty évêque de Verdun au cours de la cérémonie d'inauguration.

Les membres du bureau du Comité de l'Ossuaire de Douaumont étaient présents à cette cérémonie.

Le drame du consulat d'Italie

Le meurtrier

Au commissariat de police des invalides où le meurtrier a été d'abord conduit, on a déclaré qu'on ne connaissait pas encore son identité, sauf qu'il s'agit d'un sujet italien.

L'homme avait d'ailleurs, peu après son arrestation, réussi à déchirer divers papiers. Il n'en avait plus sur lui lorsqu'on l'a fouillé.

Au cours de cette opération, il a été pris d'une crise réelle ou simulée de folie.

Le commissaire de police l'a fait emmener à l'hôpital Laennec où il est gardé à vue.

Les condoléances de M. Poincaré

Paris, 12 septembre. — M. Raymond Poincaré, président du Conseil, absent de Paris, dès qu'il a été informé de l'assassinat du comte Nardini, a chargé M. Ribières, chef de son Cabinet, de se rendre en Italie pour exprimer de se rendre au consulat d'Italie pour exprimer ses condoléances.

Des garçons de café font du sport

Nice, 12 septembre. — Rééditant le geste qui avait obtenu cet été un succès immense, pour assurer plus de logique à son idéal, M. Gabriel Dausan, négociant en vins et liqueurs, rue Foncet, dont les initiatives heureuses ne se comptent plus, a fait courir dimanche la course originale des garçons de café.

62 chevaliers du « rondin » s'alignèrent avenue Félix Faure et s'élancèrent par séries contre la montre, sur un parcours long de 2 km. 500 qui empruntait les principales voies de la ville.

Certes, si la vitesse entrait en ligne de compte, l'habileté jouait un grand rôle, et les palmes revenaient à ceux qui réalisaient un temps court avec le maximum de liquide dans les trois verres en équilibre sur le plateau.

Tréra, du bar des Quatre avenues, a été champion en 22 minutes 9" ; Delair, de la brasserie Tantonville, second en 22' 28" ; Mulli, du Ruhl Plage 3ème en 24' 22" etc.

Plus de 5.000 fr. de prix étaient attribués à l'épreuve. Si les coureurs apprécièrent les récompenses, les plus intéressés furent les milliers de spectateurs que cette course originale avait attiré.

La police espagnole fait trop de zèle

Paris, 12 septembre. — La Ligue des Droits de l'Homme communique : Mlle Gabrielle Lasterre, de Hendaye, se rendait en Espagne, le 24 juin dernier, munie d'un passeport en règle.

Elle a été arrêtée à Irun et emprisonnée par les autorités espagnoles.

Grâce à l'intervention énergique des autorités françaises et à la demande de la Ligue des Droits de l'Homme, elle a été remise en liberté six jours plus tard.

Mais elle ignore toujours pourquoi on l'a incarcérée. Aucune instruction n'a été ouverte contre elle.

Nul ne lui a dit de quoi elle était accusée.

Le gouvernement ne saurait se contenter de l'avoir fait libérer : il doit exiger des explications du gouvernement espagnol et des sanctions contre les auteurs ou les instigateurs de cette mesure s'ils sont reconnus coupables de manquement à leurs devoirs professionnels.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé au ministre des Affaires étrangères de poursuivre l'affaire. Pour sa part il donne toute vigilance.

M. Poincaré félicite M. Briand

Paris, 12 septembre. — Le président du Conseil a adressé à M. Briand le télégramme suivant : « Très heureux de votre grand succès, vous envoie félicitations et amitiés ; signé Poincaré. »

M. Briand a répondu : « Reçois instant télégramme amical dont vous remercie bien sincèrement. Amitiés. Signé : Briand. »

Ce que disent les Journaux de Paris

Les trois évangélistes de la paix qui siègent à Genève les travaux de leur [illegible] l'Avenir. M. Briand dans l'entreprise apporte l'ensemble de ses mérites. Il en apporte vraiment beaucoup. Il l'appuie avec enthousiasme. Mais où sont les pierres et le sable ?

« La Pologne ne voit rien venir. D'autres petites puissances sont dans la même situation, de telle sorte que le malaise du début de la semaine dernière que les trois évangélistes se sont forts d'avoir dissipé, pourrait bien s'épaissir de nouveau cette semaine, comme un brouillard tenace et froid sur l'assemblée genevoise ».

M. Eugène Lautier dans l'*Homme Libre* s'élève contre l'insolence à la Société des Nations des petites nations :

« Que les neutres de la Hollande, de la Suède et de la Lettonie aient osé morigéner l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, cela passe la mesure et quand je lisais leurs discours, je songeais au proverbe français : « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs ».

« Les grandes nations ont payé en or et en sang. Elles sont diminuées et appauvries. D'autres se sont enrichies de notre souffrance et ont taillé des biftecks dans nos muscles.

« Je sens bien que je suis rude et que j'énonce un peu crûment la vérité, mais c'est surtout la vérité qui est cruelle et non pas moi ».

« L'ambassadeur des Soviets va partir, M. Rakowsky aura donc un successeur s'étonne le *Journal des Débats*. Mais si tout le bruit causé par cette affaire avait simplement pour effet de remplacer M. Rakowsky par un autre ambassadeur soviétique, nous n'aurions rien gagné et nous entrerions dans une période d'agitation sans fin.

« On se refuse à croire que le gouvernement se prête à une pareille comédie. Le successeur de M. Rakowsky fera exactement la même besogne que son prédécesseur. »

De M. Gabriel Codenel dans l'*Ere Nouvelle* : « Une note officieuse nous a informé que le Conseil des ministres a décidé de demander le rappel de M. Rakowsky, mais en ajournant l'exécution de cette décision jusqu'au retour de M. Briand. La France entend être maîtresse chez elle, mais elle n'entend pas rompre avec la Russie.

« Le délégué des Soviets a manqué à la règle du jeu et en matière diplomatique c'est une chose sérieuse. L'accord est scellé entre le Conseil et M. Briand. Tant mieux ,il appartient au ministre des Affaires étrangères de régler avec son habituel doigté, la situation de M. Rakowsky.

« Il y a des usages internationaux que nous ne nous dispensons pas de respecter. »

AVIS DE DÉCÈS

Mme Michel Bonnet ; M. et Mme Henri Pomonti et leurs enfants ; M. et Mme Etienne Pomonti et leurs enfants ; M. et Mme Paul Bonnet et leur fils ; Mlle Juliette Bonnet et M. Henry Charavet, son fiancé ; Mlle Yvonne Bonnet ; M. et Mme Francois Patrimonio ; M. et Mme Henri Patrimonio ; M. et Mme Joseph Patrimonio ; M. et Mme Leval ; Comte et Comtesse Patrimonio ; M. et Mme Emile Sari ; Mme Fortuné Sisco ; Mme Antoine Pietri ; M. Antoine Pomonti ; Mlles Marie et Désirée Pomonti ;

Les familles Pitti-Ferrandi, Ernest Lota, Filippi, de Casalta ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Etienne POMONTI

Née Marie Catherine PATRIMONIO

leur mère, grand' mère, arrière grand' mère tante et cousine germaine, décédée le 11 septembre 1927 dans sa 85me année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 12 septembre 1927.

Priez pour Elle !

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison PIERRE ROSSI & DEGAN Fils informe qu'elle met en construction une série de Villas modèles avec tous le confort. A partir de 8000 francs la pièce (terrain non compris).

Plans et devis sur commande.

S'adresser 8, Boulevard du Palais, au deuxième étage (Bastia).

AVIS

M. T. Micaelli, entrepreneur, embauche des terrassiers et manœuvres de 20 à 25 frs, des mineurs et des casseurs de 25 à 30 frs par jour. Bon margeur, chef de chantier est aussi demandé. S'adresser ou se présenter au chantier de Noreta et de Solenzara.

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires

Messieurs,

EIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ; ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ; CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ; MATTEI, à Propriano ; ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ; Marius NOARO, à Sartène.

A TRAVERS LA CORSE

Les élections de dimanche

A Borgo

M. Mordiconi a été élu conseiller général du canton de Borgo, sans concurrents, par 337 voix sur 348 votants et 795 inscrits.

A Vezzani

M. Griscelli a été élu conseiller général de Vezzani par 36 voix de majorité à M. Paul Giacobbi.

La liste municipale de Vezzani, patronnée par M. Locciani, a été réélue.

A Zonza

Aux élections municipales de Zonza, les seize candidats de la liste du parti républicain démocratique ont été élus à 26 voix de majorité contre la liste du Maire sortant.

Arrondissement de Bastia

CERVIONE. — La Municipalité de Cervione a voté à l'unanimité, le principe de l'éclairage communal par l'appareil *Falgor* (Inventeur M. Marc de Ville d'Avray, modèle visible à Bastia, rue de l'Opéra N° 23, chez M. Tréhouillardi.

Toutes nos vives félicitations à M. N. Mannoni, l'adjoint, ffons de maire, et à MM. les Conseillers, dont l'amour du bien public et la clairvoyance, mettent ainsi Cervione en tête du grand mouvement de l'éclairage de nos villes et villages corses, comme aussi de celui des particuliers.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.65

Le temps. — Il y a eu, ces jours-ci, des temps orageux en ville et il est même tombé quelque pluie, mais pas assez, même pas pour arroser la chaussée.

Par contre, on nous signale que la pluie est tombée suffisamment dans les montagnes au nord et au sud d'Ajaccio. La région sartenaise a également presque partout reçu l'ondée bienfaisante pour les vignes de moyenne altitude qui n'avaient pas encore été vendangées et pourront donner ainsi un supplément modeste mais inespéré de récolte.

Pour le moment, la question des eaux domestiques et de consommation à Ajaccio est en grande partie résolue à cause de la pluie de montagne. Le débit de la Gravona et celui de la Lisa (eau potable) se sont améliorés.

Carnet. — On nous annonce l'heureuse délivrance de Mme Doyen, fille de M. le Dr Petrolacci, officier de la Légion d'Honneur, maire et conseiller général de Bône.

— Nous apprenons le mariage de M. Toussaint Marzi, adjoint principal du service des mines à Tunis, avec Mlle Agathe Boulet. Le mariage a eu lieu à l'église Notre Dame de Clignancourt, à Paris.

Dans l'enseignement. — On nous communique :

1° - Le 1er octobre prochain, l'école primaire élémentaire annexée à l'école normale de garçons comptera 3 classes au lieu de 2 : un cours préparatoire au lieu de 2 : un cours préparatoire, un cours élémentaire, un cours de préparation au certificat d'études. Chacun de ces cours sera dirigé par un maître. Les deux premiers n'étant plus réunis dans la même salle comme par le passé, il sera possible d'inscrire un plus grand nombre d'élèves ayant de 6 à 9 ans. Le jour de la rentrée, le Directeur de l'Ecole annexe admettra ces élèves dans l'ordre où les familles les présenteront et jusqu'à concurrence des places disponibles.

2° - Le cours complémentaire installé jusqu'ici dans les locaux de l'Ecole normale d'instituteurs est supprimé. Les élèves qui comptaient s'y faire admettre pourront fréquenter le Cours complémentaire de la rue Forcioli-Conti où la deuxième année d'études sera désormais dédoublée et où trois maîtres au lieu de deux assureront la préparation au brevet et à l'Ecole normale.

Au port. — Journée du 9 septembre. Le vapeur *Numidia* est arrivé à 5 heures du matin de Marseille avec 210 passagers et 259 tonnes de marchandises.

Le danger des armes à feu. — Jeudi dernier, un enfant d'une quinzaine d'années, en tombant sur le Cours Napoléon, eut la jambe traversée par une balle du revolver qu'il avait dans la poche. Il fut transporté à l'hôpital. La blessure est heureusement sans gravité.

A l'arrivée. — Mme et M. Long, contrôleur général des Messageries Hachette.

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Mme Vve Benedetti, mère de M. Benedetti, huissier à Ajaccio. Nos sincères condoléances.

Incident. — Au cours de l'enterrement d'un indigent au cimetière communal, la bière mal assujettie se disloqua et le cadavre roula à terre. Cet incident a produit une certaine émotion. On espère que des dispositions seront prises pour qu'il ne se renouvelle plus.

Chez les combattants. — Les membres du Comité de rédaction du « Combattant Corse », organe de l'Union départementale unique des victimes de la guerre et anciens combattants, ont tenu jeudi dernier 8 septembre à la mairie, à 6 heures 30 du soir, une réunion destinée à examiner la question de la parution du nouvel organe.

L'industrie du bois. — Les entrepreneurs de charbon et de bois sont convoqués à une réunion spéciale qui aura lieu le 14 septembre, à 9 heures du soir, au Café Napoléon. Il s'agit de la main d'œuvre italienne dont nos industriels ont besoin et d'étudier les moyens de l'assurer. La convocation est faite par MM. Favalli, Sorba, Vve Tollinchi et fils, Bortoli, exploitants à Ajaccio et à Propriano.

Au Stade. — La réouverture annuelle du Stade des Salines a eu lieu, en vue de l'entraînement pour la saison qui va bientôt commencer. Un ou deux matches non officiels sont envisagés pour la fin du mois.

La tombola des coloniaux. — Le comité colonial nous prie de dire que M. Dominique Spinosi, négociant, 1, rue Bonaparte, est chargé de donner tous renseignements sur la grande tombola des coloniaux.

La route des Sanguinaires. — On annonce que le P. L. M. et le T. C. F. seraient disposés à aider la ville et le Conseil Général à remettre en état la route des Sanguinaires et à la prolonger jusqu'à la Liscia, si ce programme était repris. Des négociations seraient également en cours pour la reprise en état et la terminaison du chemin des crêtes.

CALVI

Nos courriers. — L'*Ibéria* est arrivé dimanche matin de Toulon avec 188 voyageurs et 36 tonnes de marchandises diverses. Il est reparti le soir pour Nice via Ile Rousse, avec 119 voyageurs et 5 tonnes de raisins de choix et pêches.

A l'arrivée. — M. le Docteur Antoine Orticoni.

Au départ. — Notre éminent représentant, M. Landry député, maire de Calvi, a quitté notre ville hier matin se rendant à Bastia. Il était accompagné de Mme Landry.

CALENZANA. — *Conseil de révision.* — Le Conseil de révision, composé de MM. Marlier, Préfet, Ancourt, Sous-Préfet, Rueff, Gouverneur de la Corse, Landry, Conseiller Général de Calvi, Martin, Commandant de Recrutement, Berlandi, Médecin-Major de 1re classe, a examiné vingt-sept conscrits ; dix-huit étaient présents ; la plupart ont été reconnus bons pour le service armé.

Visite de M. Landry. — M. et Mme Adolphe Landry, ancien ministre, Président du Conseil Général, ont passé quelques jours à Calenzana.

Accompagné de MM. Raoul Fabiani, Conseiller Général de Calenzana, Juge au Tribunal de Tunis, Philippe Marini, avocat, Docteur en droit, M. Landry a fait un tour dans le canton ; partout, à Calenzana comme dans les villages environnants un accueil chaleureux et empressé : c'est l'hommage d'une affectueuse admiration qui va au grand citoyen qui, ainsi que le disait M. de Kerguezec, Président de la Commission Sénatoriale de la Marine, porte divers titres légèrement et très modestement sur ses épaules ; il travaille à plein cœur à la grandeur de la France démocratique et républicaine tout en enveloppant la petite Patrie d'une sollicitude inlassablement dévouée.

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.

Louis Rogliano

22, Boul. Paoli Bastia - Tel. 1 43

DEPOSITAIRE

les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson-Houston.

GRAND ASSORTIMENT

de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison LOUIS ROGLIANO s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

Machines à Coudre
SINGER

Facilités de paiement

Réparations, Aiguilles, Accessoires

Succursales :

BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 15, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emploi et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum : 2 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Le [illegible] : s'adresser aux Bureaux du Journal dans lieu à un supplément de 0 fr. joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 28, rue des Terrasses, Bastia.

ON DEMANDE à louer chambre meublée avec entrée indépendante. Donner renseignements aux bureaux du Petit Bastiais.

BOURSE DE PARIS du 12 Septem. 1927

[illegible]

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RÉCEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIÈCES DÉTACHÉES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS compartiments depuis 20 fr. par an

La REMINGTON Portative

payable **85 fr.** par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ______ Profession ______

Adresse ______

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, S Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0. 03

IMPRESSIONS DE LUXE

Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR

Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE

DAMIANI

GRAND PRIX

Médaille d'Or

Membre du Jury

Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Mardi 13 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30
Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 13 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 13 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais

Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

LAIT MONT BLANC

SUCRÉ ET NON SUCRÉ DEUX PRODUITS FRANÇAIS DONT LA QUALITÉ VOUS EMERVEILLERA

N° 8 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

Ce fut en vain que le pape Grégoire le Grand intervint, vers la fin du VIme siècle. Malgré la présence de son représentant dans l'île, « l'Experientis » qui avait pour mission de protéger les églises et les malheureuses populations, malgré la création de l'évêché de Saint Pierre d'Accia et la fondation de plusieurs monastères, l'étincelle de la civilisation ne fut rallumer que pour un temps éphémère.

Toutefois ce mouvement religieux eut sa répercussion dans le Giussani puisque, d'après une tradition fortement accréditée, c'est de cette époque que date la construction de la chapelle de Capella, ainsi que celle de l'oratoire de San Par[illegible] tre, au pied de l'arête orientale du mont de ce nom. Les préoccupations incessantes de Grégoire le Grand portèrent leur fruit. Les insulaires, si maltraités pendant le siècle précédent, se prirent à espérer et « on ne s'étonnera pas que les populations corses pleines de reconnaissance pour ce protectorat tutélaire, lui aient voué une affection profonde et qu'elles aient ardemment souhaité d'appartenir à la domination pontificale ». (Ambrosi, Histoire des Corses et de leur civilisation).

Luitprand, roi des Lombards, s'empara de la ville éternelle et, en 725, de la Corse. Cette nouvelle domination dura un demi-siècle et nous lui devons, d'après quelques historiens tels que Cantù, plusieurs de nos lois et de nos coutumes, entre autres le partage des biens patrimoniaux et le mode de parcours dans les terres par les habitants d'une même commune.

En tout cas, un vieil usage lombard s'est conservé dans certaines familles du Giussani et la civilisation moderne n'a pu le faire disparaître tout à fait. C'est le mariage, dans les familles nombreuses, d'un seul des frères, les autres travaillant pour celui-ci. Ce célibat volontaire ressemble, à s'y méprendre, au malthusianisme dont les théories néfastes entraînent, aujourd'hui, la dépopulation.

Les Arabes. — La papauté appuyée par les Pépinides ou Carolingiens, prit bientôt sa revanche. Pépin le Bref, en 755, Charlemagne en 774, firent donation au pape des provinces italiennes nominalement occupées par les Lombards, et la Corse fit partie de cette donation. Elle devint en quelque sorte « un bien pontifical ». Si cette double alliance de l'Empereur et de l'Eglise eut sa répercussion dans les siècles futurs, ses résultats immédiats furent tout à fait éphémères. En effet, la désagrégation de l'empire carolingien va laisser la papauté impuissante contre de nouvelles invasions, celles des Arabes. Chacun connaît les succès du grand Empereur — d'aucuns parlent de larmes qu'il aurait versées — lorsque, se trouvant dans le midi de la Gaule, il fut frappé de la hardiesse de ces nouveaux pirates qui osaient s'aventurer, lui présent, tout près des côtes. Il prévoyait certainement à tout le mal qu'ils feraient à ses faibles successeurs.

Mahomet, de son vivant, « avait fait, par la religion, l'unité du peuple arabe... Le dogme est simple, les pratiques du culte peu nombreuses et faciles à observer ; cela convient aux esprits simples, tels que sont généralement les barbares... Ce qui leur convient mieux encore, c'est que l'islamisme est une religion de guerre qui permet à ses fidèles du butin sur la terre et des récompenses matérielles dans le ciel. Là est la cause principale de la diffusion rapide de la religion de Mahomet ». (Mallet).

Sous ses successeurs, les conquêtes se suivent avec une foudroyante rapidité. Mais si la bataille de Xérès leur livre l'Espagne, la défaite de Poitiers, en 732, marque la fin de leur expansion en Occident. C'est peu après cette bataille qu'ils s'emparent des îles de la Méditerranée et que la Corse devint le théâtre de leurs incursions en attendant qu'ils s'en emparent définitivement. En 807, Eginhard raconte le premier pillage de la Corse par les musulmans. Ils l'envahissent de nouveau en 809, en 810, en 812, en 815, si bien que vers 850, ils en sont les maîtres pendant plus d'un siècle et demi.

L'histoire des incursions sarrasines en Corse dépasse le cadre de cette monographie. Nous nous contenterons donc de raconter brièvement celles de la région, en tout pareilles à celles des autres parties de l'île.

Les Sarrasins appelés aussi Maures, pénétrèrent dans le Giussani par la Balagne. La population connaissait certainement les désastreux effets de leur passage, lorsqu'elle s'arma chaque fois et défendit l'entrée du territoire avec une farouche énergie. Malheureusement, les Giussaninchi furent battus aux cols de Battaglia et de Croce-Dolo dont les noms rappellent ces tristes événements. Les Maures restèrent les maîtres et fidèles à leurs principes religieux, ils « abolissent et foulaient aux pieds tout ce qu'ils rencontraient, massacraient les femmes, écrasaient les enfants, livraient aux flammes tous les édifices privés ou publics ». (P. Cyrnéen). Les populations, à bout de souffle, traitèrent à l'endroit dénommé Parlamento avec leurs cruels agresseurs et consentirent à payer tribut. Ils construisirent plus tard le fortin de Majari pour dominer la route d'Asco et pour soumettre celles, très nombreuses qui s'étaient réfugiées dans la forêt.

Ce que fut leur domination, il est facile de se l'imaginer. Partout où l'islamisme s'est installé, après avoir jeté un rapide éclat, il a toujours, dans la suite, empêché le développement de la civilisation. Or, en Corse, le chef arabe ou Vali se souciait fort peu du sort des populations. Une seule chose lui importait : la perception du tribut très élevé. Aussi bien, de ce temps-là, dates d'abandon des plaines côtières par émigration à l'intérieur ou bien sur les montagnes, dans des villages escarpés, faciles à défendre et où se perdit toute trace de civilisation antérieure. Il ne resta de la civilisation arabe que la condition inférieure de la femme et la vendetta (D'après Ambrosi). Il n'y a pas longtemps, en effet, qu'un mari, vraiment digne de ce nom, se considérait d'une bonne réputation, que s'il battait souvent sa femme et que quelques-uns de ces malappris, trop civilisés pour pratiquer la vendetta sous le strict on le fusil à la main, emploient toujours des procès à propos des moindres désaccords.

Le souvenir de cette domination dans le Giussani s'est également conservé dans l'appellation de certains lieux : Castello di Mori, Pietra Morescia, Moratello, et dans le nom générique des cours d'eau Guado, corruption du mot oued. Enfin, tout le monde connaît à Capella le quartier de Calabraghe. Or, en écartant tout [illegible] arabe et tout esprit moqueur, nous savons que le mot arabe Cala signifie station, parfois port. En résumé, tous ces noms de lieu, nous montrent incontestablement l'établissement des Arabes dans nos vallées.

LA CROISADE CONTRE LES MAURES

Loin d'écrire leur histoire, les Sarrasins ont pillé les bibliothèques de la Corse et n'ont pas épargné celle d'Algajola où étaient conservés quelques parchemins concernant les événements qui s'étaient succédés dans le Giussani. Les documents écrits font ainsi totalement défaut ; il est difficile, sinon impossible, de fixer la date précise de leur expulsion. Les historiens corses qui en ont parlé sont nombreux et les dates qu'ils donnent s'écartent d'environ un siècle, le onzième. C'est une cette précision doit distinguer à la fois la fin de leur domination et le commencement des incursions qui ont suivi, très nombreuses d'abord, plus rares ensuite.

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 236

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

JEUDI 15 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 603

BUREAUX A PARIS
15, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A)	30	60	120
Étranger B)	44	90	150

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (Paris) dans toutes les grandes Agences de publicité.

00458

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

IDÉES ET DOCTRINES

Autour des Incendies

On discute encore, longuement, mais peu véhémentement, autour des causes des incendies de ce dernier août. L'immensité du sinistre, sans doute, en vaut la peine. Toutefois, elle ne justifierait pas qu'on s'égare dans le maquis inutile. C'est l'ampleur même du fléau qui indique que ses causes sont multiples et, en quelque sorte fatales.

Selon l'endroit, le feu qui a ravagé une grande partie de l'île et a causé des dégâts qui s'élèvent peut-être à dix millions (sans exagération si l'on devait bien calculer, jusqu'à la valeur de la broussaille carbonisable dans quelques années), est dû aussi bien aux malveillances criminelles qu'aux imprudences. Il faut mettre en cause les bergers, qui obéissent par esprit de lucre ; les cultivateurs, qui « nettoient » leurs champs par ce moyen rapide et pour s'éviter un supplément de travail ou de frais. Il ne faut pas écarter les imprudences des fumeurs, ni les conséquences des escarbilles des locomotives, ni même les simples attentats crapuleux, ceux qui sont commis dans le simple but de nuire, qui ont pour mobile un luxe de malfaisance...

Toutes les causes ; il faut les supposer, les admettre toutes...

Cette sécheresse persistante et ce vent tout à coup levé en violence, ce sont des coïncidences qui ne se retrouvent pas toutes les années pour faire marcher le feu, par monts et par vaux à la vitesse d'un homme au trot, comme ce fut le cas, ces derniers temps...

Même la terre brûlait, nous disait un pays de Luccisna. Elle non moins pareille qu'on ne pense...

Dans ces cas-là, toute la nature est à l'état de carbonari. Lorsque l'atmosphère est humide ainsi, étouffante, que la pesanteur de l'air fait seulement présager les coups de rafale, une allumette en bois, non une allumette-tison, n'éteint pas au vol, ni en touchant terre. Et voici une catastrophe...

L'évocation des causes, qui sont toutes exactes selon les régions, ne se justifie que pour essayer de déterminer les remèdes. Mais de même que toutes les causes d'incendie sont bonnes à retenir, toutes les mesures préconisées pour combattre le fléau sont efficaces, relativement parlant, les meilleures étant encore celles qui dépendent des intéressés. Tant qu'un propriétaire aura toujours présente à l'esprit, en hiver plutôt qu'en été, la menace du feu, il saura quoi faire pour s'en préserver, au moins dans une large mesure. Mais compter sur l'Etat... On pourrait sans doute décider les maires à prendre quelques dispositions utiles. Utiles simplement, mais moins [illegible] Mais le signalement d'un foyer ne l'empêche pas de se déclarer, ni, en cas de libeccio, et malgré la troupe postée, de s'étendre. L'établissement de zones vides n'empêcherait pas le feu de les traverser, puisqu'il a des sautes de dizaines et de centaines de mètres, comme on l'a vu. Plus efficace serait l'entente des populations en vue de surveiller les bergers soupçonnés à l'avance, puis le cas échéant, de les signaler à la justice ; en vue également de s'abstenir réciproquement d'allumer des feux de nettoyage. Aussi efficace encore l'action des maires mettant les parties ravagées de leur territoire en quarantaine. Mais toutes ces résolutions prises sont l'influence du désastre subi dureront-elles ? Notre fatalisme habituel ne reprendra-t-il pas le dessus ?

Pourtant, tout doit être mis en œuvre, car si un rien allume un incendie, un rien peut l'empêcher : un fumeur tout à coup inspiré, soufflera sur son allumette ; un berger, vaguement inquiet dans une ambiance de méfiance ne bougera pas cette année. Il n'en faut pas plus parfois, pour maintenir ou pour perdre une fortune. Et surtout, ne pas oublier que même contre l'incendie, nous ne serons jamais si bien servis que par nous-mêmes. Méfions-nous, dans la mesure où cela nous appartient (et que nous ne comblons presque jamais) hors de ses atteintes, car, comme nous venons de le constater, toutes les causes d'incendie, dans un pays chaud et broussailleux, sont terriblement opérantes.

Seulement, un fléau qui a sévi au point de faire six victimes est exceptionnel et il est exceptionnel qu'un pays aussi pauvre que la Corse subisse pour une dizaine de millions de dégâts. Nous reconnaissons que nos représentants ont eu le premier geste qui convenait, celui de solliciter des secours. On en distribuera d'urgents dans la mesure modique des crédits disponibles ; mais il s'agit surtout, comme l'indique la réponse de M. Sarraut à nos représentants, de reconstituer les capitaux perdus, et il y en a de nombreux, et il y en a surtout d'intéressants en une foule de ces capitaux détruits faisaient vivre exclusivement des familles entières. C'est le vote de cette loi, promise par le ministre de l'Intérieur, qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous avons heureusement des représentants dont l'autorité nous garantit le succès. Il faut sauver nos sinistrés, moins peut-être de la misère que du découragement profond qui s'est emparé de beaucoup d'entre eux.

Emile VINCIGUERRA.

Voici le général Guillaumat, entouré de son état-major étudiant la carte géographique.

Le "Pride of Détroit" est arrivé au seuil du Pacifique

Tokio, 14 septembre. — C'est avec une étonnante régularité que les aviateurs américains Brock et Schlee, à bord de l'avion *Pride of Détroit* effectuent leur voyage aérien autour du monde.

Ce matin, ils sont arrivés à Tokio et l'accueil qui leur a été réservé à leur atterrissage a été des plus chaleureux.

Il reste maintenant aux deux valeureux aviateurs à franchir l'Océan Pacifique par deux étapes maritimes, pour parvenir au terme de leur randonnée.

Schlée a reçu une lettre de sa femme, dans laquelle cette dernière, lui rappelant les récentes tentatives de Berlaud et la course de San-Francisco Honolulu, adjure son mari de faire le voyage de Tokio en Amérique en paquebot.

Pour l'anniversaire d'Hindenburg

Vienne, 14 septembre. — A l'occasion du 80e anniversaire de la naissance du président du Reich, le maréchal Hindenburg, des fêtes seront données en son honneur dans tous les pays autrichiens.

A Vienne, on organise une grande manifestation qui aura lieu le 2 octobre, sur une vaste place dite « Place des Héros », devant l'ancien château impérial.

Toutes les associations et corporations allemandes de Vienne et des localités environnantes y prendront part pour symboliser l'unité des Allemands de l'Autriche et du Reich.

Un procès communiste au Japon

Tokio, 14 septembre. — La première audience publique du procès dans lequel 15 communistes coréens et japonais sont inculpés d'avoir conspiré contre l'ordre social a commencé hier à Séoul.

Un millier de policiers gardent le tribunal qui est entouré de fils de fer barbelés contre toute tentative possible.

Un communiste abattu à Ravenne

Ravenne, 14 septembre. — Place Victor Emmanuel, un communiste nommé Missiroli a tiré plusieurs coups de revolver sur un groupe d'officiers de la milice fasciste.

Le commandant de la 8e légion de la milice a été blessé gravement. Le secrétaire du faisceau de Ravenne, plus légèrement blessé a répondu par deux coups de revolver qui ont tué Missiroli.

Un entretien entre MM. Briand et Malko

Genève, 14 septembre. — M. Briand a reçu hier après-midi, M. Louis Malko, ministre des Affaires étrangères de Hongrie.

Les deux hommes d'Etat se sont entretenus longuement de différentes questions politiques intéressant les deux pays.

L'express Rome-Milan déraille

Rome, 14 septembre. — L'express Rome-Milan a déraillé la nuit dernière en gare de Marzabotto près de Bologne.

La machine et six voitures sont sorties des rails.

On compte jusqu'à présent 4 blessés dont un grièvement.

Le droit international retient l'attention de la S.D.N.

Genève, 14 septembre. — Continuant la discussion commencée hier la première commission de l'Assemblée a discuté le rapport relatif à l'œuvre des experts pour la codification progressive du droit international.

M. Fromageot, membre de ce Comité a exposé à ses collègues de la Commission, l'état actuel des travaux et différents orateurs, notamment MM. Henri Rolin (Belgique), Politis (Grèce) et Limbourg (Hollande) ont fait connaître leurs vues.

M. LOUCHEUR

De cette discussion, il résulte que plusieurs points importants du droit international sont en état de faire l'objet de conventions internationales.

C'est le cas, pour le problème des nationalités celui des eaux territoriales et aussi la question de responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages causés, sur leurs territoires aux personnes et aux biens des étrangers.

Il a été décidé que la première conférence de codification qui sera convoquée le plus tôt possible aura lieu à La Haye pour répondre à l'invitation du gouvernement néerlandais.

Il demeure bien entendu que cette première conférence aura lieu sous les auspices directs de la Société des Nations.

M. Politis qui a défendu cette thèse a suggéré également une préparation minutieuse de la seconde conférence de codification qui traitera plus particulièrement de l'exploitation des richesses de la mer.

La deuxième commission d'organisation technique de la Société des Nations a porté son attention aujourd'hui sur la proposition du gouvernement italien de créer à Rome l'institut international du cinématographe éducatif soumis à l'autorité de la Société des Nations, mais au frais du gouvernement.

M. Loucheur, tout en priant le délégué de l'Italie de ne pas voir là un sentiment d'hostilité contre sa proposition s'est déclaré en principe opposé à la création de nombreux instituts ce qui conduirait à l'émiettage des forces de la Société des Nations.

Il se rallie à la proposition de M. Brouckère de constituer un comité d'études chargé de suggérer une solution. Cette commission est aussitôt constituée.

(Lire la suite en 3e page.)

Le roi de Bulgarie en Angleterre

Londres, 14 septembre. — Le roi Boris de Bulgarie voyageant incognito sous le nom [illegible]

LE ROI BORIS

vé au château de Balmoral accompagné du lieutenant colonel Dragonoff, inspecteur des palais et du docteur Bandjieff son secrétaire privé.

Bertaud et ses compagnons seraient-ils vivants ?

Saint-Jean de Terre Neuve, 14 septembre. — Hier après-midi les bateaux lancés à la recherche des aviateurs Bertaud, Hill et Payne, qui composaient l'équipage de l'*Old Glory* ont découvert 34 pieds d'aile et trois réservoirs.

Jusqu'à présent on n'a pas retrouvé le bateau de caoutchouc que Bertaud avait emporté avec lui. On conserve encore l'espoir que les trois passagers de l'*Old Glory* voguent sur l'Océan à bord de cette frêle embarcation.

Encore le raid New-York-Paris

New-York, 14 septembre. — L'aviatrice américaine Ruth Elder, est arrivée ce matin à Dieling.

Elle a l'intention de tenter dimanche le raid New-York-Paris.

A l'"Officiel"

M. Marcantoni, juge au tribunal de première instance de la Corse, section de Bastia, est admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

La médaille des médecins

Reçoivent une médaille de bronze pour les soins ou médicaments donnés, gratuitement, soit aux militaires et à la gendarmerie, soit aux chevaux d'acme, les médecins Marcantoni de Valle d'Alesani, Martelli de Santa Reparata.

Reçoit la médaille d'argent, le médecin Passano, de Cagnicoli-Monticchi.

Reçoivent la médaille d'argent, les médecins Giambelli d'Ajaccio ; Antonaldi de Pietraserena.

A l'École Polytechnique

Paris, 14 septembre. — Sont admis à l'école polytechnique, n° 158, Casta-gnoni Georges ; n° 100 Rossi Yves.

Mort de M. Froment

Paris, 14 septembre. — M. Maurice Froment, âgé de 60 ans, conseiller général de la Seine, est décédé hier à son domicile.

De Vitrolles quitte Casablanca

Casablanca, 14 septembre. — Devant une nombreuse foule qui se pressait à l'aérodrome de Casablanca, l'avion des lieutenants de Vitrolles s'est envolé hier à 21 heures 45, à destination de Tunis.

La conférence économique de Genève et les cartels internationaux

Les comptoirs français présentent la forme de cartels où le lien est assez lâche. Le comptoir de Longwy, créé en 1876 pour l'exploitation des fontes lorraines par le procédé Thomas (bassin de Briey) est aujourd'hui dissous ; sa politique était des plus critiquables. Des groupements se sont constitués pour les poutrelles, les tôles et larges-plats et les profilés dont les efforts tendent, au contraire, à organiser la propagande et à uniformiser les types. Enfin, l'industrie chimique française, comme celle de l'Angleterre est de plus en plus centralisée.

Avantages et inconvénients des ententes. — Les groupements entre producteurs évitent les dangers d'une concurrence illimitée ; ils mettent fin à l'anarchie de la production, de la distribution en introduisant dans ce domaine les bienfaits de l'association et de l'esprit d'organisation.

Pour autant qu'ils sont susceptibles de faire régner la discipline entre leurs membres, ils peuvent développer la division du travail, perfectionner le machinisme, assurer la rationalisation des industries et l'organisation scientifique du travail, éliminer les usines mal douées et improductives.

Mais à la vérité il est rare que ces buts aient réellement inspiré les fondateurs des cartels. Le bref historique que nous avons esquissé nous montre, au contraire, que, dans la plupart des cas, les cartels ont été créés *en vue de relever artificiellement les prix par une raréfaction volontaire de l'offre.* Leur but véritable est, trop souvent, de réaliser un bénéfice aussi grand que possible en éliminant la libre concurrence et en appliquant des prix de monopole aussi élevés que possible. Dans la mesure où le consommateur n'est pas capable de se fournir ailleurs, de remplacer l'article monopolisé par des succédanés ou de s'organiser avec ou sans l'appui de l'Etat, les prix sont donc fixés souverainement par la décision d'un cercle de plus en plus restreint de producteurs. Le cartel est dès lors tenté de pratiquer des prix différentiels suivant la faculté et la volonté de paiement du consommateur. C'est ainsi que les entreprises de chemin de fer à forme monopolisatrice, appliquent aux marchandises de grande valeur des tarifs beaucoup plus élevés que le coût réel du transport, parce qu'elles savent que leurs clients pourront en raison du prix de ces articles, accepter de pareilles redevances. Ce système des prix différentiels est couramment pratiqué à l'encontre des consommateurs du pays pour se procurer des débouchés à l'étranger, le cartel vend moins cher les produits destinés à l'exportation et il récupère cette perte en surélevant les prix intérieurs. Il pourra le faire s'il prend soin d'écouler tout l'excédent de sa production : dans ce cas la différence entre les prix intérieurs et les prix d'exportation ne pourra dépasser les frais de courtage et de transport du produit concurrent que l'on pourrait importer de l'étranger. A cette différence s'ajoute le droit de douane, s'il y en a un : *les droits de douane favorisent donc la pratique des prix différentiels et du dumping.*

Ce relèvement arbitraire des prix intérieurs pèsera lourdement sur le consommateur, lequel peut être un particulier ou un industriel achetant cette marchandise pour la transformer. Dans ce dernier cas, le manufacturier, lésé par ces manœuvres, devra opposer une association, un syndicat de consommateurs au cartel, de manière à obtenir de celui-ci des ristournes, pour compenser son préjudice. En fait, cette ristourne ne lui sera payée que pour ses exportations, car à l'intérieur, il lui sera loisible de relever les prix de l'objet manufacturé, surtout si le droit de douane lui procure une certaine marge. Le cartel versera donc de véritables primes d'exportation aux industriels transformateurs, qui vendront eux-mêmes à des prix différentiels : *de proche en proche, le système du dumping s'étendra à des articles plus ouvrés, sous le couvert des primes d'exportation.* Malgré cela, ce client du cartel devra faire l'avance de ces ristournes et il pourra arriver que celles-ci soient trop faibles. De toute manière, il subira donc un préjudice appréciable.

Nous venons d'analyser la situation en supposant que le cartel est parfaitement organisé et contrôle réellement la plus grande partie de la production. Mais les mêmes résultats peuvent être atteints, dans une certaine mesure, par des cartels imparfaits. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que tous les cartels ne poursuivent pas une politique des prix aussi brutale. Certains se bornent à régulariser et à stabiliser les prix et, dans ce cas, ils permettent à l'industrie de fonctionner sans à-coups. On peut même observer que si, en période de crise, le cartel de matières premières maintient les prix à un niveau élevé, il arrête les fabrications et, par là même, atténue l'engorgement et sert la cause de l'intérêt général. En temps de hausse, il peut au contraire maintenir des prix relativement bas, ce qui est encore un heureux résultat pour l'activité industrielle.

On a dit que les cartels pratiquent, en général, un prix uniforme pour tous leurs clients, ce qui est à l'avantage des petits consommateurs. Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi et dans certains cas, les ententes ont établi des discriminations entre leurs clients, accordant des rabais ou des délais aux uns, refusant de livrer à d'autres.

Le consommateur est donc fondé à concevoir certaines appréhensions en présence de ce phénomène récent de la cartellisation des industries. Les ouvriers, de leur côté, ont formulé, au début surtout, quelques craintes, mais aucune ne paraît aujourd'hui déterminante. Contrairement à ce que l'on avait avancé, les cartels et les trusts n'ont pas abaissé les salaires et aux Etats-Unis, grâce à l'organisation scientifique du travail, c'est le salaire de Granit et non celui de Taylor, qui s'est généralisé. Les dangers de chômage ne sont pas particuliers aux cartels ; ils résultent du machinisme, de la division du travail, de la rationalisation et d'une façon plus générale, du progrès industriel ; il n'est pas impossible d'y parer par une sage législation sociale. Quant aux critiques émises contre la « nouvelle féodalité économique » et « l'oligarchie capitaliste » résultant de la constitution de très puissants groupements patronaux, elles n'ont pas une bien grande portée pratique, car il est naturel que les patrons, comme leurs ouvriers, se syndiquent et rien ne s'oppose à ce que les deux syndicats, tous deux puissants, se développent dans la liberté et aboutissent à des ententes, dans les sous la forme de relations paritaires. Il convient d'ajouter que les milieux ouvriers se montrent souvent favorables aux ententes industrielles, lorsqu'ils ont le sentiment qu'il existe des intérêts communs entre eux et leurs employeurs et lorsque les cartels pratiquent une politique de hauts salaires.

De cette courte étude, il est aisé de conclure que le mouvement de cartellisation ne saurait être considéré dans tous les cas, sous le même angle. Les cartels et les trusts peuvent être hautement productifs lorsqu'ils favorisent la rationalisation, abaissent les prix de revient et régularisent le marché sans exercer de tyrannie. Ils sont, au contraire, improductifs lorsqu'ils pratiquent le malmalthusianisme économique, gâchent les prix, brimant ou rançonnant la clientèle.

On comprend donc que les législations intérieures des divers Etats aient adopté, suivant le temps et suivant les circonstances, diverses mesures tendant à exercer une emprise plus ou moins étendue sur ces organismes : l'interdiction s'étant révélée inefficace (Angleterre, Etats-Unis), on a, en général, prescrit des mesures de publicité et, dans quelques pays des mesures de contrôle par des tribunaux spéciaux (Etats-Unis, Allemagne, Norvège).

Nous reviendrons sur cette question en examinant, dans un prochain article, la question des cartels internationaux.

Emile ABENE
Conseiller du Commerce Extérieur.

LA DAME AUX GANTS NOIRS

Yvette Guilbert nous conte ses débuts

Yvette Guilbert vient de publier ses Mémoires, pages amères et joyeuses, vibrantes ou désabusées, selon les jours. Mais une attachante et vibrante personnalité s'y reflète...

— Pénibles, mes débuts ?... oui, certes, nous dit-elle, mais le succès vint vite, et je ne me plaindrai pas de la fortune. J'ai débuté... comme vendeuse... au Printemps... Et j'y serais peut-être encore si ma santé ne m'avait obligé de chercher un autre métier...

Mme Yvette Guilbert ajoute avec un sourire :

— Il va y avoir, dans quelques jours, une fête pour les employés du Printemps, j'ai accepté d'y chanter... à la condition que sur le programme on mette : « Yvette Guilbert, ancienne vendeuse »...

Donc, je n'avais aucune santé, et cela n'avait rien d'étonnant car j'avais poussé comme une asperge ; à l'âge de 12 ans, j'avais déjà la taille que j'ai aujourd'hui.

Quand je commençai à faire du théâtre, j'avais 18 ans ; j'aurais pu y réussir, car j'étais douée : Meilhac et Halévy voulaient s'occuper de moi... et puis j'étais à bonne école, aux Variétés, Réjane, Jeanne Granier, Judic, Baron et Dupuis (le Guitry de l'époque) voilà quel fut mon Conservatoire, à moi !... Mais il fallait vivre, et faire vivre ma pauvre mère aveugle... Or, il y a une trentaine d'années, on donnait 150 francs par mois aux débutantes, à peine de quoi ne pas mourir de faim...

Aussi, au cours d'une tournée, un de mes camarades, Lareis, m'ayant dit que je pourrais gagner 400 francs par mois en faisant du concert, j'allai me présenter à l'Eldorado.

Je n'avais pas de répertoire, je leur chantai... attendez... voilà que tout à coup je m'en souviens...

Et Mme Yvette Guilbert, avec une émotion soudaine, retrouve dans sa mémoire un couplet du « Gamin de Paris » qu'elle nous chante à mi-voix...

« *Tu n'as pas la beauté fatale*
Qui met les femmes à l'envers,
Mais ton œil est original,
Et ton petit nez de travers... »

Au bout de quinze minutes, j'avais un engagement, mais pour la rentrée d'octobre seulement, on était en août, la directrice de l'Eldorado me conseillait d'i-

... et là d'aller me faire le voir en province...

... A Lyon, je me suis à l'oeu, et chantai les chansons de Xanrof... Je lui dis dignement : « Vous me donnez 40 francs par jour... » M. Verdelet me dit : mais...

De retour à Paris, en octobre, le chantai à l'Eldorado, où j'étais engagée pour trois ans, à 300 francs par mois...

Après l'Eldorado, le fis deux saisons à l'Eden, puis j'allai à Liège... C'est de Liège que date mon succès. Il fut subit et tel, que l'impresario qui m'avait engagée m'offrit aussitôt 2.000 francs par mois... C'était trop beau... je refusai... je croyais qu'on se moquait de moi !

De retour à Paris, le plaque l'Eden et je chante au Moulin Rouge, à 10 heures du soir, à 11 heures, au fameux Divan Japonais... J'étais lancée : 30 francs par soirée, la fortune !...

Ce Divan Japonais était la boîte la plus étrange de Montmartre et la plus curieuse... Tous les hommes de lettres de l'époque vinrent m'y entendre : Maurice Donnay, Marcel Prévost, les Goncourt...

Je demande alors à la grande artiste l'impression que lui fit sa rentrée, ces temps derniers, au café-concert, dans le répertoire et dans le costume de ses premiers succès.

— Ah ! monsieur, me dit-elle, la voix chaude, le répertoire de Xanrof (je ne l'avais pas chanté depuis l'Exposition de 1900) et les gants noirs... cette robe... Ce fut une émotion folle. J'en ai été malade pendant trois jours... je tremblais littéralement en montant sur la scène...

Et alors, le triomphe total, toute une salle qui frémit et qui vibre, une ovation formidable !... Comprenez-vous, monsieur, ce que peut éprouver une femme de 60 ans, une artiste jadis tant gâtée, et qui retrouve tout à coup dans la tendre admiration l'engouement de celle d'autrefois... Ce fut la grande émotion de ma vie.

Et tandis que je prends congé, la grande artiste me dit encore :

— Tant qu'il me restera des forces, je resterai la muse de nos chansonniers et de la chanson française.

André de WISSANT

Au Congrès des Maires de la Corse

Les maires de la Corse se réuniront en congrès dimanche prochain 18 septembre, à 10 heures, à la Mairie de Bastia.

L'ordre du jour comporte l'examen de la situation créée dans le département à la suite des incendies.

MM. les Maires qui seraient empêchés d'assister à cette réunion, peuvent se faire représenter par un conseiller municipal délégué.

Les Corses Partout

A TOULON

Le comité de défense des intérêts corses à Toulon

Pour lutter vigoureusement contre toutes les plaies dont la Corse souffre, pour faire pression et pression efficace sur les Pouvoirs Publics, pour activer un résultat qui se fait infiniment attendre, quelques Corses en dehors de toute idée politique, en dehors de toute arrière-pensée de profit ou de gloriole future ; mais mus simplement par une même pensée, un groupe de défense des intérêts se réunirent et ont formé un comité de Corses dont le rôle pouvait être des plus efficaces en même temps que des plus grandioses, à la condition de susciter chez tous les compatriotes l'enthousiasme nécessaire et de réveiller les énergies désabusées.

Il convient de féliciter les compatriotes de Toulon de leur geste (de leur acte plutôt). Il les honore grandement.

Ce groupement s'est intitulé de défense des intérêts corses : son titre est un titre de bataille.

Ce n'est point un nouveau groupement chargé de diviser encore plus que ne sont les compatriotes d'ici. Et à ce propos, certains se sont émus — non pas à tort : nous avons ici tant de groupements corses ! — ; ils ont trouvé qu'une nouvelle subdivision de nos forces pourrait nous être néfaste. Encore une fois : ils ont raison; mille fois raison.

Mais qu'ils se rassurent. Le comité nommé à cet effet, mieux le groupement dans son entier, n'a aucune velléité de désunion.

Au contraire ! Il veut grouper, grouper en un seul bloc compact toutes les forces jusqu'ici non agissantes parce que disséminées, éparses.

Des forces non agissantes, avons-nous dit. C'est absurde et c'est aussi méconnaître ces forces : elles agissent beaucoup : mais voilà : séparément : et les efforts séparés, quoique parallèles ne peuvent et ne pourront jamais donner un résultat positif.

Ce qui entre aux veux de tout Corse habitant Toulon, c'est cette grande division d'efforts tentés dans le même sens, orientés vers le même but dans la plus grande harmonie morale.

Mais la théorie et la pratique — chacun le sait — sont choses bien distinctes. Aussi quel spectacle triste, lamentable, offrent les compatriotes d'ici qui se réclament, chacun de leur côté, en de très beaux efforts aussi louables que vains ! Et l'on se rechigne, on crie contre les Pouvoirs Publics. On les accuse de négligence... vous qui... ; et l'on veut sauver la Corse ! Pourquoi ? Que chacun de son côté soit les plus graves torts ! Les plus graves torts sont nôtres. Corses de Toulon, qui n'avons pas su et ... pas faire bloc et bloc imposant autour de nos revendications communes ! Les Pouvoirs Publics assiègent ont les leurs ; mais assaillis de chez, des interventions différentes, ils ... les côtés à la fois par des démarches ... n'en rien faire.

Cette indifférence, bien que très coupable, s'explique.

A Toulon, il y a trop de groupements Corses. Si c'est ici que les Corses sont le plus nombreux — toutes proportions gardées — c'est aussi ici qu'ils sont le plus divisés. En somme, cela s'explique : leur désunion n'est autre que le corollaire de leur plus grand nombre. Chacun de ces groupements se dispute en quelque sorte... la gloire d'être le plus Corse. Chacun essaye de travailler lui seul pour l'île et d'en tirer — non pas un profit car ce serait un bien collectif — mais l'orgueil de se pouvoir dire : C'est mon œuvre à moi seul !

Comprenez-vous bien cette rivalité, cette rivalité qui se cache derrière une excessive bonté de cœur, derrière une ardente flamme d'amour ?...

C'est pour grouper tous ces efforts louables qui, toujours, seront vains, restèrent vains, que s'est constitué ce groupe de Défense des Intérêts Corses qui a pour mission de faire aboutir les plus urgentes revendications et de disparaître tout aussitôt.

Ce but, nous l'avons dit, est noble. S'il réussit dans ses desseins, le Comité des Intérêts Corses non seulement aura, comme nous le disions plus haut, un rôle des plus Corses non seulement aura un comme plus efficaces, mais aussi des plus grandioses.

Car l'œuvre à accomplir est belle. En unissant nos efforts nous pourrons aboutir à la pleine satisfaction de nos plus chers désirs.

Sauveur SALVADORI

Les Lettres

Un beau livre

Joyaux et Reliques, tel est le titre du délicieux recueil de poèmes que publie aujourd'hui, chez Figuière, M. Jean de Peretti, membre de l'Académie Corse, fondateur du journal *Paris-Nice* qu'il dirige depuis trente-six ans, aidé par Mme de Peretti (Nicette) qui trace élégamment, pour la plus grande satisfaction des lettres, de gracieuses légendes, de fort jolis contes.

L'Académie Corse est toute fière du nouveau succès de M. de Peretti de la Rocca qui n'en est cependant pas à ses débuts. Ses œuvres bien connues et très appréciées embrassent sans embarras des genres variés ; nous admirons ainsi dans *Pierre Corneille* et *Sampiero Corso* ses éminentes qualités de dramaturge ; dans *Fiancée*, comédie en quatre tableaux, le style alerte, vif, pétillant d'esprit. *Divine Interview* est une création bien différente : strophes émouvantes, inspirées par la guerre, où l'on sent palpiter une âme. Outre plusieurs romans, M. Jean de Peretti a publié des poésies, la *Comédie du Cœur*, le *Panthéon Corse*, *Cœurs de France*, ce dernier en collaboration avec son fils Henri.

Tous les intellectuels corses auront à cœur de connaître le nouveau volume de l'un des leurs. Dans *Joyaux et Reliques*, ils trouveront de ravissantes poésies, toutes à citer. La série des « Pierres Précieuses » ouvre le recueil, depuis le diamant « souverain des joyaux, si beau, si rayonnant, si pur et si parfait » jusqu'à l'onde qui débute par cette jolie strophe :

Trop d'ombre, trop de deuils voilent ton horizon
Opale, viens sourire à mon âme attristée !
Apporte la douceur de ta face enchantée,
Calme, aradiane-moi ta lumière lactée,
Lueur d'espoir dans la maison !

Puis, viennent les chants d'amour, profonds, graves et beaux :

Je chante mon amour immuable et fidèle...
Mon émoi, les serments de mon âme immortelle...

Comme dans l'existence, s'égrène ensuite le chapelet des heures tristes :

C'en est fait... à jamais, une ombre est sur ma vie...

Enfin les petits joyaux, poèmes consolateurs : Œillet rose, Doux matin, la Source, suivis des Reliques de l'Ame, chants douloureux où passent des sanglots et, pour finir, divers beaux poèmes, la *Victoire*, *Napoléon* :

Battez, tambours ! Sonnez, clairons !
Jouez, fanfares !
Debout, tous les héros de notre Panthéon,
Formez la haie... illuminons, flambeaux et phares :
On réveille Napoléon !

En publiant ce nouveau volume, M. Jean de Peretti aura comblé de joie ses lectrices et lecteurs de la Riviera qui furent, dans *Paris-Nice*, la primeur de ces émouvantes strophes : il a aussi travaillé dans sa sphère pour le renom de sa petite patrie, la Corse, qui, à juste titre peut être fière de lui, du beau et noble travail qu'il nous présente, en un style clair, élégant, d'inspiration profonde, ardente, mélancolique parfois.

Chacun de ses poèmes est d'une si haute inspiration et d'une si belle pureté de ligne, chacun de ses mots cerne si nettement l'idée que son recueil est comme un marbre précieux où l'artiste a inscrit pieusement le meilleur de lui-même. Richesse de pensée, intensité d'émotion, tels sont les mérites de ces vers qui laissent en nous une résonance profonde...

Suzanne d'ALOISI
de l'Académie Corse

LES SPORTS

LE MATCH C.A.B. - E.F.

En prévision de leur rencontre de dimanche les équipes de l'Etoile Filante et du Cercle Athlétique Bastiais ont repris leur entraînement.

Des deux côtés on tient à réussir pour le premier match de la saison une performance honorable. Cabistes et Filantistes sont, chacuns, fermement décidés à faire triompher leurs couleurs.

Il semble que le C. A. B. alignera un team renforcé par Casson et Albert (ursini) qui compléteront la ligne d'avants.

A l'Etoile, Berti fera sa rentrée ; quelques excellents espoirs seront essayés qu'encadreront les fins footballers que sont Poggi, Arcadius, Gioronini, etc...

Nous donnerons demain la constitution définitive des deux équipes.

ECHOS

Billet Parisien

Du diable si, étant allé une fois à Marseille, vous n'avez pas goûté à la bouillabaisse. Et vous vous êtes léché les doigts jusqu'au coude. Ce plat est un bienfait des Dieux provençaux. Tel de mes amis se rend régulièrement tous les six mois dans la cité phocéenne, pour faire, dit-il, sa cure de bouillabaisse. Ça désinfecte l'estomac, ça purge le sang, ça éclaircit les idées et ça rend amoureux.

La huitième merveille, quoi !

Mais il n'est de bonne bouillabaisse que de Marseille. Ne vous avisez pas d'en préférer à Paris dans quelque restaurant, même si le menu vous en signale une « véritable bouillabaisse de Marseille ». Duperie ! Les Parisiens n'ont pas le poisson spécial indispensable, ni le tour de main. Ils vous serviront une sorte d'anguille à la Tartare ou de homard à l'américaine avec un toupet imperturbable. Et si vous réclamez les tranches de pain arrosées de bouillon parfumé et safrané, le garçon s'écriera en équarquillant les yeux :

— Oh ! monsieur, vous n'y connaissez rien !

A votre tour, vous lui démontrerez que sa contrefaçon ne contient ni rascasse, ni girelle, ni sard, ni congre, ni moules, ni la cuillère d'huile d'olive, ni la gousse d'ail, ni le poivre, ni les aromates... Mais, incrédule, il éclatera de rire et vous dira tout net :

— Taisez-vous, profane. On voit bien que vous n'êtes jamais allé à Marseille !

Le « fada ».

On prête aux restaurateurs marseillais l'intention de protester énergiquement contre cette habitude de saboter leur plat de prédilection. Cette ratatouille de remplacement ne peut pas séduire les gourmets et c'est pourquoi, à Marseille même, tant de touristes font la grimace lorsqu'on leur propose une bouillabaisse.

Il n'y a pourtant rien de meilleur. Avec une bouteille de vin blanc de Cassis...

Gabriel BAUGE.

CALENDRIER

Aujourd'hui, jeudi 15 septembre 1927 : 258 jour de l'année : 107 à venir.

Aujourd'hui : St-Nicodème
Demain : St-Cyprien

EPHEMERIDES CORSES

15 septembre 1556. — Des Ursins ayant reçu de la couronne de France l'ordre de se rendre sur le Continent tient une assemblée à Corte à laquelle assistaient deux députés de chaque piève.

Cette assemblée reforma les lois que les Génois avaient imposées aux Corses et en fit d'autres que l'état de l'île rendaient nécessaires. Elle décréta entr'autres choses que Marcel Pertuso devait siéger six mois à Corte et six mois à Corte et six mois à Campoloro ou autre endroit de la Corse.

LE PROPRIETAIRE EST BIEN RENSEIGNE

Parfois, c'est la concierge qui se charge de ce soin, mais en cette petite histoire c'est un géologue.

Le propriétaire d'un fameux parc, situé dans l'une des plus pittoresques de France, faisait visiter ses biens à provinces de France, faisait visiter ses biens à des amis.

« Tenez, dit-il, voici un grand rocher qui compte soixante-dix mille et quatre ans d'âge ! »

Un géologue se trouvant parmi les visiteurs, interrogea, intrigué et... ironique :

« Qu'est-ce donc, cher Monsieur qui vous fait supposer cela ! — Oh ! je suis sûr de ce que j'avance, répondit notre homme ; un géologue de séjour ici, il y a quatre ans, m'affirma alors que cette pierre avait soixante-dix mille ans ».

INFORMATIONS LOCALES

Les voyages supplémentaires du "Corsica"

En raison de l'affluence des voyageurs, la Compagnie Fraissinet mettra sur la ligne son vapeur *Corsica* qui effectuera, extraordinairement d'ici la fin du mois deux voyages supplémentaires du Continent en Corse et de Corse sur le Continent.

Les départs de Marseille pour Bastia auront lieu :

Le vendredi 23 septembre à midi ; le jeudi 29 septembre à midi.

Les départs de Bastia pour Marseille seront effectués :

Le samedi 24 septembre à 14 heures ; le vendredi 30 septembre à 16 heures.

A L'ARRIVEE

M. E. Piret, le sympathique directeur de la Remington Typewriter à Marseille.

LES NOUVELLES GALERIES DE PARIS

présentent à la sixième page, quelques-uns des nombreux articles mis en vente à l'occasion de leur exposition sensationnelle de blanc.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille : beau, peu nuageux. Vent : secteur ouest : quatre à six mètres. Température : 24 degrés. Visibilité : 20 à 50 kms. Mer : modérément agitée.

Sur Corse : ciel nuageux, orageux. Vent secteur sud : trois à cinq mètres. Température : 22°. Visibilité : 20 à 50 kms.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

OBSEQUES

Lundi dernier ont eu lieu à l'Hospice Civil les obsèques du regretté Simon Lucciani, dit l'Aveugle.

Tout Bastia connaissait ce sympathique aveugle, qui, quoique infirme, travaillait avec une opiniâtreté remarquable soit chez M. Airola, soit surtout à la Paroisse Saint Jean Baptiste où il servait les messes et était également souffleur des orgues.

Le clergé de Saint Jean en entier a présidé à ses funérailles et M. Barboni a chanté de sa belle voix le « Libera » et le « Benedictus » qu'accompagnait à l'harmonium M. Regiensi. Une foule de parents et d'amis a accompagné ensuite le cercueil jusqu'au Palais de Justice.

Nous présentons nos vives condoléances à ses vieux parents et à ses sœurs.

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le Dr Paul Dufour, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

SEANCE RECREATIVE

L'Association Catholique de la Jeunesse Française (groupe Saint Jean Baptiste) donnera en son siège, 1, Impasse St Jean, Bastia, deux séances récréatives, le samedi 17 septembre à 21 heures et le dimanche 18 septembre, à 14 heures 30.

Voici le programme de ces fêtes : Orchestre. *Le Gendarme est sans pitié*, comédie en un acte de Courteline. Partie concert. *Le poignard*, drame en un acte de Botrel. Chœur final : *Le rêve passe*. Cartes d'entrée à 5 et 3 francs.

Avis & Communications

Paroisse Saint Jean Baptiste

Dimanche 18 septembre aura lieu le pèlerinage annuel de Bastia au sanctuaire vénéré de Lavasina. Le rendez-vous général des pèlerins sera, comme toujours à Mouse, où la procession s'organisera à 6 heures du matin.

Cependant les personnes de bonne volonté qui préfèreraient faire tout le voyage à pied, devront se trouver à 5 heures en l'église de Saint Jean d'où elles partiront à 5 heures sous la conduite d'un de Messieurs les Vicaires de manière à se trouver à Mouse avant le départ de la grande procession.

Selon la sainte coutume, le pèlerinage sera précédé d'un Triduum de prières qui sera prêché dans l'église Saint Jean Baptiste par le clergé paroissial aujourd'hui 14, jeudi 15 et vendredi 16, à 5 heures 30 du soir.

Samedi est réservé pour les confessions ... en allant en pèlerinage, il faut faire la Sainte Communion, et il est vivement recommandé aux gens de Bastia déjà confessés pour pouvoir participer à la communion générale, laquelle se donner à la messe de 7 heures.

A 10 heures, on chantera la messe solennelle fondée par sa Grandeur Mgr Simeone à la mémoire des victimes de la guerre et de la mer, mais tout particulièrement des naufragés du « Balkan » torpillé par l'ennemi. On donnera immédiatement après l'absoute au bord de la mer.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de Rédacteurs des Manufactures de Tabacs et d'Allumettes et de Contrôleurs Adjoints de la culture du Tabac, aura lieu dans le courant du mois de décembre 1927.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part pourront se faire inscrire à la Manufacture des Tabacs de Nice, avant le 20 novembre 1927, dernier délai.

Age exigé : 18 ans au 1er décembre 1927 et 30 ans au plus au 1er janvier 1927.

Diplôme nécessaire : Baccalauréat ou Certificat secondaire.

Pour tous renseignements s'adresser à la Manufacture des Tabacs de Nice.

Union Locale

Les membres délégués des Syndicats ouvriers sont convoqués pour le vendredi 16 courant à 8 heures 30 du soir, salle de l'assistance publique.

Présence indispensable.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Matinée à 3 heures. Au programme : Deux comiques : **Il était un petit navire** ; **Le petit voisin** ; Villagemusique présente Marguerite de la Motte, William Russel et Victor Mac Laglen dans **La Brute bien aimée**, drame sportif en 7 parties.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent journal ; deux films comiques : **La clinique du docteur Boum** ; **Le bébé de ma sœur** ; les films Erka présentent la vedette française Gritta Gonda dans **Espionne**, grand film dramatique en 8 parties.

Au prochain programme, deux grands films : **Que personne ne sorte**, grand film comique en 7 parties ; Harry Carey dans **Le Jaguar**, film d'aventures, dramatiques en 7 parties.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Quel crampon**, fou-rire en deux bobines ; une superproduction de la G. M. G. : **Le Désert Blanc** avec Claire Windsor.

Lundi : **Une biche et 40 chevaux**, avec Larry Semon (Zigoto).

Eczéma

Les personnes qui souffrent d'eczéma depuis des années peuvent recouvrer un sommeil paisible en employant la Pommade Cadum qui arrête immédiatement les démangeaisons. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, coupures.

ESSENCES . SAVONS
POUDRES . LOTIONS
L.T. PIVER
NOS DENTIFRICES
TCHEOU . MAO . TCHA
POUR LE BAIN
SACHETS, POUDRE, MOUSSE, SELS COMPRIMÉS

Réouverture de la Charcuterie Continentale

M. H. Biondi a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de la place du Marché.

N° 18 Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Le rond-de-cuir continua de fumer avec le calme d'un Oriental qui aime exciter la curiosité de son interlocuteur avant d'entrer en matière.

— Dans votre jeunesse, don Carlos, dit-il enfin, vous avez eu maintes affaires. Je me suis laissé dire que lorsque vous habitiez Buenos-Ayres vous avez eu plus d'un duel pour histoires de femmes.

Rojas regarda de côté et d'autre pour s'assurer que sa fille était loin et ne pouvait entendre. Puis il sourit avec la vanité d'un homme mûr qui évoque les aventures de sa jeunesse ardente, et il dit, faussement modeste :

— Bah ! tout cela est oublié ! Pêchés de jeunesse ! C'était l'habitude d'autrefois.

Moreno sent de faire ... sinon ...

— L'intendant Cauterac et l'entrepreneur Pirovani se battront en duel demain... C'est un duel à mort.

— Quel âge charmant ce sont pas encore passés de mode ? Et ici, en plein désert ?

Moreno fit oui de la tête sans dire un mot. L'estanciero resta muet lui aussi et il regarda son hôte avec des yeux interrogateurs. En quoi cela le regardait-il ? Il avait donc fait ce voyage pour le plaisir de lui annoncer cette nouvelle ?

— Cauterac, dit l'employé, a comme témoins le marquis de Torrebianca et le gringo Watson. Comme ils sont tous deux ingénieurs, ils ne peuvent refuser un service aussi important à un collègue.

Rojas trouva la chose fort naturelle. Mais que lui importait, à lui, que les témoins fussent celui-ci ou celui-là.

— Pirovani n'a pu trouver que moi, continua Moreno, et je viens vous prier, don Carlos, vous qui connaissez les armes, de me tirer d'affaire en acceptant d'être le second témoin de l'Italien.

L'estanciero protesta avec véhémence.

— Assez de blagues, hein ?... Pourquoi irai-je me mêler des disputes entre les gens de la Presa, qui d'ailleurs sont tous mes amis ? Et puis, je suis trop vieux pour m'embarquer dans ces affaires et je ne tiens pas à jouer au matamore.

Moreno insista et la discussion des deux hommes dura quelques minutes. Don Carlos enfin parut mollir, séduit par le mystère qui cachait ce duel inattendu. Son rôle de témoin lui permettrait peut-être de découvrir des choses fort drôles et fort intéressantes.

— Bon, ce sera comme vous voudrez. Qu'est-ce que vous ne me feriez pas faire, rond-de-cuir maudit !

Il sourit ensuite d'un air égrillard, et, frappant la cuisse de l'employé, il lui demanda en baissant le ton :

— Et pourquoi veulent-ils se tuer ? Histoire de femme encore ? Cette marquise qui les a tous rendus fous, elle est bien pour quelque chose dans l'aventure ?

Moreno prit une attitude pleine de réserve et porta un doigt à ses lèvres pour lui imposer silence.

— Soyez prudent, don Carlos. Songez que nous aurons affaire au marquis de Torrebianca qui est témoin et qui dirigera sans doute le combat, car il est expert en cette matière.

L'estanciero se mit à rire en appliquant de nouvelles claques sur les cuisses de son ami. Il était de si bon cœur qu'il portait de temps en temps sa main à sa gorge comme s'il eût craint d'étouffer.

— Ah ! elle est bien bonne !... C'est le mari qui sera directeur du duel... Et c'est pour sa femme que les deux autres se battent !... Ces gringos sont vraiment délicieux ! Je serai bien content de voir ça... C'est formidable !

Puis il reprit, calme :

— Eh bien, oui, j'accepte d'être témoin. C'est plus fort qu'une place de théâtre à Buenos-Ayres, ou que ces histoires de cinéma dont ma fillette raffole.

Vers le milieu de l'après-midi, Moreno, qui avait déjeuné à l'estancia de Rojas, regagna la Presa et mit pied à terre devant l'ancienne maison de Pirovani.

Torrebianca marchait de long en large dans la pièce qui lui servait de bureau. Il était vêtu de noir et paraissait plus triste et plus découragé que les jours précédents. Il s'arrêtait parfois près de sa table sur laquelle était posée une boîte de pistolets ouverte. Il avait passé une partie de l'après-midi à nettoyer ces armes et à les contempler mélancoliquement, comme si leur vue eût évoqué pour lui de lointains souvenirs. S'il oubliait un instant les pistolets, c'était pour regarder une photographie placée aussi sur la table : la photographie de sa mère. Ses yeux se mouillaient quand il la contemplait.

Moreno le salua, se hâta de l'informer qu'il avait trouvé un autre témoin et qu'il avait pleins pouvoirs pour discuter avec lui les préparatifs du combat. Le marquis s'inclina avec un salut cérémonieux, puis lui fit voir les pistolets.

— Je les ai apportés d'Europe ; ils ont servi plus d'une fois en des circonstances aussi graves que celle qui nous occupe. Examinez-les avec soin ; nous n'en avons pas d'autres, les deux parties doivent donc les accepter.

L'employé répondit qu'il jugeait inutile de les vérifier et qu'il acceptait toutes les décisions du marquis.

Torrebianca continua de parler avec une noble dignité qui impressionnait vivement Moreno.

« Le pauvre homme, pensait-il, ignore sa véritable situation. C'est un homme de cœur et d'honneur : un vrai gentilhomme qui ne voit rien des actes de sa femme et du triste rôle qu'il va jouer ».

Tandis que l'Argentin le regardait avec une sympathie apitoyée, le marquis ajouta :

— Aucun des deux adversaires ne veut faire d'excuses et les injures sont extrêmement graves ; nous devons donc décider que le duel sera un duel à mort. N'est-ce pas votre avis Monsieur ?

L'employé s'était rendu compte de l'importance de cette conversation. Très grave, il approuva silencieusement de la tête.

— Mon client, continua le marquis, n'admet pas moins de trois balles échangées à vingt pas avec faculté de viser pendant cinq secondes.

Moreno battit des paupières, consterné, et parut sur le point de rejeter des conditions pareilles ; mais il se souvint d'un dernier entretien qu'il avait eu avec Pirovani le matin même avant de partir pour l'estancia de Rojas.

L'Italien avait paru transfiguré par un enthousiasme belliqueux. Il se félicitait qu'une occasion lui fût donnée de prendre devant « Madame la Marquise » la figure d'un héros de roman. « Acceptez toutes les conditions, avait-il dit à Moreno, aussi terribles soient-elles. Je vous montrerai que si j'ai débuté comme simple ouvrier, j'ai plus de bravoure et de vraie noblesse que ce capitaine ».

L'employé se résigna donc à faire de la tête un nouveau signe affirmatif.

— Ce soir, continua le marquis, les quatre témoins se réuniront chez Watson pour arrêter les conditions par écrit, et la rencontre aura lieu demain à la première heure.

Le témoin de Pirovani fit savoir que don Carlos Rojas ne pourrait assister à la réunion, car il était allé à Fort Sarmiento chercher un médecin qui assisterait au combat ; mais il déclarait signer en son nom tous les documents utiles. Et les deux témoins se séparèrent.

En sortant de la maison, Moreno aperçut près du perron le commissaire de police qui semblait l'attendre. Don Roque l'interpella avec indignation :

— Vous vous figurez sans doute que vous pouvez faire ici tout ce qu'il vous plaît, et que dans ce pays il n'y a ni autorité, ni loi, ni règle, comme au temps des Indiens. Je suis commissaire de police, sachez-le bien, et j'ai le devoir d'empêcher les gens de faire des folies. Dites-moi à quel moment aura lieu le duel... J'ai besoin de le savoir.

Moreno refusa de le dire, et devant son entêtement le commissaire prit un ton plus aimable.

— Dites-le moi et ne faites pas le malin. Songez qu'il n'est pas convenable que des choses pareilles se passent ici, moi présent. Dites-moi l'heure de l'affaire pour que je puisse m'éloigner avant.

Le témoin lui parla à l'oreille, et don Roque lui serra la main pour le remercier de sa confidence. Ensuite, il alla prendre son cheval qui se trouvait à proximité et le pied déjà dans l'étrier, il dit à voix basse :

— Je vais passer la nuit à Fort Sarmiento, et je ne serai pas de retour avant demain soir... Faites ce que vous voudrez... Je ne sais rien. »

XIV

Les clients les plus attardés du bar commençaient à se retirer quand l'oblido arriva devant la maison où logeait Hélène.

Il gravit à pas silencieux le perron et après un moment d'hésitation, il frappa discrètement. La porte s'ouvrit bientôt et Sébastienne parut : cet appel l'avait surprise au moment où elle allait se coucher.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Le Canada a réservé un accueil triomphal au Prince de Galles

Cherbourg, 14 septembre. — Le paquebot *Empress of Scotland* est arrivé ce matin à 11 heures, ayant à son bord le prince de Galles, revenant du Canada.

Son secrétaire a fait les déclarations suivantes : « Le voyage du prince de Galles a été triomphal. Tout le Canada l'a acclamé avec frénésie.

« Vous savez qu'il a été pendant un certain temps accompagné de M. Baldwin. Ils ont été fêtés avec enthousiasme. Le prince de Galles a prolongé son séjour pour se rendre à sa ferme, car il possède au Canada une immense propriété dont il s'occupe avec grand soin. »

A bord du paquebot, le prince de Galles a conquis non seulement les passagers, mais aussi tout l'équipage par son amabilité et sa simplicité.

« Il a voulu visiter tout le navire. Le soir, il était au salon et faisait danser toutes les jeunes filles du bord. C'est dire si le prince s'est acquis de vives sympathies.

« Il a supporté le voyage sans fatigue, seuls les derniers jours de la traversée ont été un peu durs. »

En Angleterre, le prince sera accueilli avec transport, car on a attaché une grande importance à ce voyage qui n'a pu que resserrer les liens qui unissent le royaume d'Angleterre aux Dominions canadiens.

Lévine ne part pas

Londres, 14 septembre. — Des journaux anglais, ce matin, avaient annoncé que M. Levine revenant sur la décision qu'il avait prise récemment, avait décidé de partir pour tenter le raid Londres-New-York.

Il aurait même, d'après les journaux, accepté d'emmener avec lui à bord du *Miss Columbia*, la richissime américaine Miss Doll, qui avait déjà plusieurs fois sollicité l'américain pour participer au raid.

Interrogés chacun de leur côté, par des journalistes, sur leur départ possible, Lévine et le pilote Hinchliffe, ont démenti ces informations.

D'autre part, d'après des renseignements de source certaine, miss Dole aurait quitté l'Angleterre depuis une huitaine de jour, dévoilant l'inutilité de ses efforts.

Le député Théveny est mort

Troyes, 14 septembre. — On annonce que ce matin à 5 heures, M. Théveny, député de l'Aube, est décédé dans sa propriété de Pouy (Aube).

M. Théveny, qui était âgé de 64 ans, était docteur en médecine, conseiller général ; il fut élu pour la première fois à la Chambre des députés comme représentant de l'Aube en 1919. Depuis, il fut toujours réélu.

Le défunt qui appartenait au groupe de la gauche républicaine démocratique était très estimé dans son entourage et la nouvelle de son décès a causé une vive émotion dans le département.

Le Maire de New-York à Paris

Paris, 14 septembre. — M. Delsol, président du Conseil municipal, accompagné de M. Weiss, directeur de son Cabinet, se sont rendus ce matin à la tombe du soldat inconnu, où M. Walker, maire de New-York a déposé une gerbe.

Le raid de Pelletier Doisy

Bucarest, 14 septembre. — Le capitaine Pelletier Doisy qui est reparti ce matin de Vienne, a atterri à l'aéroport de Baneasa, près de Bucarest.

L'amnistie en Espagne pour les délits de presse

Madrid, 14 septembre. — Le roi a signé un décret amnistiant tous les condamnés pour délit de presse et un autre créant des comités paritaires de propriétaires et locataires.

Fiançailles princières

Rome, 14 septembre. — On annonce officiellement les fiançailles du duc des Pouilles, fils aîné du duc d'Aoste avec la princesse Anne de France, fille du duc et de la duchesse de Guise.

Les obsèques du comte Nardini

Paris, 14 septembre. — Les obsèques du comte Nardini seront célébrées vendredi, à 11 heures, au frais du gouvernement italien.

Des pèlerins français au Vatican

Rome, 14 septembre. — Le pape a reçu 150 pèlerins français appartenant à différents diocèses, conduits par le père Aumasson.

Le souverain pontife s'exprimant en français a salué ses fils venus de cette chère et belle France, de cette France « pour laquelle il prie chaque jour ».

Aujourd'hui, à Genève le débat s'annonce des plus vifs

Les négociations qui ont commencé depuis quelques jours entre les membres qui composent le comité restreint du Conseil, dont M. Chamberlain est rapporteur, à propos de l'affaire des optants hongrois de la Transylvanie, se poursuivent.

Un comité de juristes a été consulté. La question viendra devant le Conseil jeudi matin à 11 heures, au cours d'une séance qui aura lieu après le vote de l'Assemblée accordant à la Belgique le droit de rééligibilité au Conseil.

La question des optants hongrois

Ce matin, M. Briand a reçu plusieurs visites et s'est rendu auprès de M. Chamberlain avec lequel il a eu une longue conversation.

M. Chamberlain a retardé son départ jusqu'à samedi, date à laquelle il se rendra à Cannes pour une croisière en Méditerranée.

La raison de sa décision est motivée par l'état de la question soumise au Conseil des optants hongrois.

Cette affaire qui préoccupe vivement les hommes politiques actuellement réunis à Genève n'a pas encore reçu de solution.

Le Conseil avait nommé un comité formé de trois de ses membres dont M. Chamberlain était à la fois le président et le rapporteur.

Tous les efforts accomplis jusqu'à ce jour, en vue d'amener une entente directe entre les gouvernements hongrois et roumains ont échoué.

La délégation hongroise a offert de déférer le différend à la cour internationale de Justice de La Haye, mais le gouvernement roumain estimant que la question est d'ordre intérieur s'est refusé à cette solution et a fait une contre-proposition qui n'a pas été acceptée par l'autre partie.

Avant la séance du Conseil

Les représentants des Etats signataires du pacte de Locarno MM. Briand, Stresemann, Scialoja, Chamberlain, ont conversé cet après-midi durant une heure, après le déjeuner offert par M. Villegas, président du Conseil.

Au cours de cet entretien, les quatre hommes d'Etat ont discuté des diverses questions dont l'Assemblée sera saisie demain, et notamment de l'élection des trois membres permanents du Conseil.

Il ressortirait de ces conversations que le choix de l'Assemblée s'est porté sur la Belgique, la République de San Salvador et pour le troisième siège, le Canada semble avoir plus de chances que la Grèce, malgré l'éloquent discours de M. Politis.

Mme Edith Lyttelton de la délégation britannique, annonce qu'elle saisira l'Assemblée d'une motion sur les relations à établir entre les instituts internationaux et la Société des Nations.

La Commission politique enfin, sous la présidence de M. Bech (Luxembourg) s'est longuement occupée ce matin de la motion norvégienne sur le système du vote unique transférable et le principe de la représentation proportionnelle à l'élection des membres non permanents du Conseil.

La discussion n'est pas achevée, M. Loucheur Hubert, délégué français, s'est rallié ce matin à l'opinion de ceux de ses collègues qui se sont prononcés contre ce système.

M. Varenne dans le Cambodge

Pnom-Penh, 13 septembre. — Le roi Monivong a offert samedi un grand dîner de cent couverts en l'honneur du gouverneur général et Mme Varenne.

Le roi a porté un toast affirmant son intention sincère de continuer l'œuvre loyale de son auguste père. Il a levé son verre en l'honneur du président de la République et du ministre de France.

M. Varenne a répondu affirmant à nouveau la volonté de la France de respecter les traditions, les coutumes et les croyances cambodgiennes dans le protectorat, n'intervenant que pour garantir la sécurité de la frontière et l'ordre intérieur, aider à l'administration des intérêts généraux, au progrès intellectuel et au développement économique.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 13 septembre. — Candidats reçus à l'école spéciale militaire à la suite du concours d'admission de 1927 :

Casi Jean Joseph, Ceccaldi André François, Franchi Jean Baptiste.

Le meurtrier du Paris-Boulogne est mort

Beauvais, 13 septembre. — Sadilek, auteur du drame du rapide Paris-Boulogne est mort ce matin au cours d'une crise de delirium tremens.

Une nouvelle tournée de M. Leygues

Paris, 14 septembre. — On prête à M. Leygues, ministre de la Marine l'intention d'effectuer prochainement une nouvelle tournée d'inspection sur le littoral méditerranéen.

18.000 membres de l'American Legion voguent pour la France

Paris, 14 septembre. — 15 paquebots ont quitté Cherbourg, transportant 18.000 membres de l'American Legion, dont la Convention commencera lundi prochain.

Pendant le séjour des américains en France, des fêtes seront organisées ainsi que des manifestations sportives.

Entre autre, ils prendront part à un match de base-ball.

A l'occasion de l'arrivée de l'American Legion sur notre territoire, l'administration des Postes a décidé l'émission de deux timbres-poste commémoratifs, de grand format, l'un de 0,90 rouge, l'autre de 1,50 bleu.

Ces timbres dont le dessin comporte les silhouettes de Lafayette et Washington et au milieu le paquebot *Paris*, surcoté par l'avion de Lindbergh, seront mis en vente du 15 septembre au 15 octobre à Paris et dans les bureaux importants de province.

La flotte espagnole à Bizerte

Bizerte, 14 septembre. — La division navale espagnole a quitté Bizerte pour Alger.

De brillantes réceptions ont eu lieu à Bizerte en l'honneur de l'état-major et des équipages.

M. Bratiano expose la situation en Roumanie

Paris, 14 septembre. — M. Bratiano ministre des Finances de Roumanie, de passage à Paris a fait à la presse des déclarations sur la stabilité de la Roumanie, sur l'œuvre de consolidation nationale entreprise avec succès dans son pays et sur la collaboration de la Roumanie avec l'étranger.

« C'est sous la forme, a-t-il dit, d'une collaboration industrielle et commerciale que j'envisage les rapports économiques de la Roumanie avec l'étranger. Mon rêve, c'est de voir travailler ensemble à des tâches communes la compétence et le capital de l'étranger et de la Roumanie.

« De la sorte, il n'y aura point à redouter de conflit entre l'activité nationale et celle des pays amis. Tout le monde y trouvera son compte, mais pour que cette méthode porte ses fruits il est indispensable que la confiance règne.

« C'est à provoquer et à justifier cette confiance que l'éminent homme d'Etat roumain consacre à présent ses efforts. »

Après cet exposé, M. Bratiano a bien voulu aborder quelques sujets dépassant un peu le cadre qu'il s'était fixé. La question bessarabienne par exemple, ne doit provoquer aucune alarme. Elle est définitivement réglée.

L'ordre règne dans le pays malgré quelques fois russes qui y demeurent. Le bolchevisme qui de la Bulgarie avait tenté à un certain moment un grand effort dans les Balkans a complètement échoué devant le bon sens roumain.

Par ailleurs, désireux d'éviter à son pays tout accident M. Bratiano s'est montré opposé à toute stabilisation financière trop rapidement radicale. Eclairé par l'exemple de la Pologne et de la Belgique qui ont agi avec une certaine précipitation et s'inspirant de la tactique prudente et salutaire du ministre des Finances français, M. Poincaré, le grand argentier roumain entend agir avec mesure et sans précipitation.

Plus bêtes que les hommes !

Un chien tente par trois fois de se suicider

Cardiff, 14 septembre. — Un chien de luxe traité depuis quelques mois pour une sorte d'eczéma, sans doute très découragé de se voir ainsi malade, a tenté trois fois de se suicider en huit jours.

Sa niche était dans la cuisine, une nuit, il en sortit et avec ses pattes essaya de tourner la clé du gaz. Le lendemain, tandis qu'on préparait le bain de son maître, il sauta dans la baignoire pleine d'eau bouillante. On l'en retira avec de fortes brûlures.

Enfin hier, il attendait sur le bord du trottoir, les voitures et chaque fois qu'une auto était en vue, il se précipitait sous elle, dans l'espoir d'être écrasé.

Ses efforts ont été vains. Dans la soirée, il a été admis dans l'infirmerie d'un vétérinaire.

Il n'y a pas eu d'attentat contre Alphonse XIII

Paris, 13 septembre. — L'Ambassade d'Espagne à Paris dément le bruit qui a couru avec persistance à Paris dans la soirée et dans les différentes capitales étrangères que le roi d'Espagne aurait été victime d'un attentat cet après-midi.

La typhoïde dans l'Allier

Moulins, 14 septembre. — Une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté à Creuzier-le-Vieux.

On signale une quinzaine de cas dont trois mortels.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 14 septembre. — Dans le *Matin*, M. Sauerwein déclare que M. Paul Boncour a posé nettement à Genève le problème de la sécurité.

« Il a été suivi par la Pologne et les Pays-Bas. Il a eu le courage d'évoquer avec clarté le drame auquel a abouti le grand débat du désarmement et de la sécurité, qui est la base des travaux de Genève depuis plusieurs années. »

Dans la *Volonté*, M. Dauzet réfute M. Maginot qui a déclaré que l'Allemagne ne désarme pas.

Avec les chiffres il prouve que la France a une armée permanente de 700.000 hommes alors que celle de l'Allemagne n'est que de 200.000 seulement.

Il ajoute : « La mobilisation française assure la levée en quelques semaines de 7 à 8 millions d'hommes, alors que l'Allemagne devra improviser sa mobilisation ».

Dans l'*Ere nouvelle*, M. Cudenet écrit en parlant de la rupture éventuelle avec la Russie que la France, pour garder le contact avec Moscou, a des raisons que la raison connaît bien.

« La première, parce qu'elle est une puissance créancière, la seconde parce qu'elle est une puissance coloniale. La Russie doit de l'argent aux plus humbles français et en bravant nos débiteurs, nous ne ferons pas rentrer cet argent. Pour le faire rentrer, il faut négocier avec eux. »

Dans le *Populaire*, M. Léon Blum enterre la dissolution de la Chambre. Il déclare que la dissolution est impossible et absurde. Il estime que cette histoire est finie.

« Il faut que le gouvernement et la majorité se résignent ».

Le feu dans une boulangerie

Remiremont, 14 septembre. — A Vagney, le feu a pris dans une boulangerie, à la suite de causes que l'on n'a pu encore définir.

La maison a été entièrement détruite ainsi qu'une petite baraque attenante. Les dégâts très élevés sont couverts par une assurance.

Au cours de la lutte contre le feu, le boulanger, M. Barguel a été légèrement blessé et transporté à l'hôpital. Son état n'est pas grave.

Elle ne voulait pas de lui, il l'a tue et se suicide

Annemasse, 14 septembre. — Près d'un pont situé à Bischofszell, dans le canton de Thurgovie, Mlle Ida Munger, 24 ans, fille de salle de restaurant, se rendait à la gare avec sa sœur, quand Henri Rebsammen, 25 ans, cordonnier, a tiré sur elle plusieurs coups de revolver, atteignant Ida mortellement.

Celle-ci avait toujours refusé de répondre aux assiduités de Rebsammen qui s'est logé deux balles dans la tête, mourant instantanément.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Thérèse Jassois, née Vincensini ; M. et Mme Adolphe Canderoque, née Jassois ; M. et Mme Michel Ardrenzi, née Jassois et leur fils ; M. et Mme Jassois Jarmes et leurs enfants ; M. et Mme Jassois Sauveur et leurs enfants ; M. et Mme Rocchesani Emile, née Jassois, et leurs enfants ; M. et Mme Sauveur Jassois et leur enfant de Marseille ; M. et Mme Scotto et leurs enfants de Marseille ; Mme Annonciade Jassois et ses enfants ; M. Vincensini Jean Brand ;

Les familles Jassois de Marseille ; Mandrichi, Tognetti, Vve Lota, Bozzani, Rocchesani, Lavezzi, Agostini, Feretti, Zolezzi, Ouilici, Brusini, Poggi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique JASSOIS
Ancien maître-bottier

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, décédé à Bastia à l'âge de 81 ans, muni des Sacrements de l'Église.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui jeudi 15 courant à une heure et demie de relevée.

Maison mortuaire : 1, Bd Auguste Gaudin.

Les membres de la Société Sainte Dévote sont priés d'assister à l'enterrement du regretté

M. Dominique JASSOIS
Sociétaire

M. Buggiani Ange et son fils Joseph ; Mme Vve Muraccioli-Delgrossi ; Mme Vve Buggiani-Braccini ; M. et Mme Gravini, née Micheli, et leurs enfants ; M. et Mme Muraccioli Thomas et leurs enfants ; M. et Mme Muraccioli Jules et leurs enfants ; Mme Vve Bonerandi-Buggiani et son fils ;

Les familles Pomerera, Delgrossi, Blanc, Giraldi, Buzetti, Braccini, Siponi ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie BUGGIANI
Née MICHELI

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine et alliée décédée le 14 septembre courant et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 15 courant à 16 heures et demie.

Maison mortuaire : 31, rue Napoléon.

La famille ne reçoit pas.

Les membres de la Société d'Assistance Publique sont priés d'assister à l'enterrement de

Mme Marie BUGGIANI

qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie.

Les contes du PETIT BASTIAIS

L'AUBERGE PLEINE

Depuis qu'il pleut, c'est-à-dire depuis longtemps, l'auberge de l'*Ane Rouge*, à Lucenay-sur-Auron, est pleine.

Les automobilistes, partis dans la joie pour des contrées éloignées, ont, à cette étape, décidé de ne plus se fier aux hasards des routes détrempées. Il y a trop de boue, les ondées sont trop fréquentes, puis, ici, le vin est bon, la chère est savoureuse et l'existence ne manque pas d'imprévu.

M. Saucet-Menu, maître du logis, et sa femme et ses deux servantes, accortes (vous vous y attendiez), et ses deux garçonnets tour à tour gâte-sauces, chasseurs, balayeurs, porteurs d'eau et garçons de café font de leur mieux pour loger, nourrir, divertir, avec deux familles de pensionnaires, quelques hétéroclites ménages parisiens, dont les voitures encombrent pour l'instant toutes les granges de Lucenay-sur-Auron.

La pluie peut battre les vitres de l'auberge de l'*Ane Rouge*. Les amusements et les petits jeux innocents n'y chôment guère dans la grande salle où l'on s'assemble pour tuer les heures. Les pères de familles, dans un coin, fond d'interminables piquets tout en prêtant l'oreille aux propos badins des voisins, tout en regardant en coulisse les jolis minois qui s'éclairent de rires fréquents.

Leurs « dames » jugeant indignes de leur caractère honorable une présence sans entr'acte dans un rez-de-chaussée bon à tout faire, demeurent dans leurs chambres, faisant une broderie pénélopienne ou des patiences sans portée. Pendant ce temps, leurs enfants, deux filles pour l'une, deux garçons pour l'autre, tous ivres de liberté, ont ordre de ne pas descendre et de s'amuser à l'étage. Ils s'en donnent à cœur joie, en des parties de cache-cache plus silencieuses que turbulentes.

Mais voilà que le dîner achevé et tout le monde songeant au repos, des appels automobiles résonnent bruyamment devant l'auberge. M. Saucet-Menu introduit bientôt dans la salle parcimonieusement éclairée, deux voyageurs vêtus de pluie ruisselante sur des imperméables de cuir sang-de-bœuf.

— Une chambre, je vous demande une chambre, dit l'homme, tandis que la femme regarde sans bouger la rivière qui prend sa source sur elle-même.

— Mais, monsieur, bégaye, abattu et navré, l'hôtelier qui tourne dans ses mains grasses sa casquette du soir, par laquelle il remplace son bonnet blanc matinal, je vous assure que je n'ai plus rien, plus rien.

— Et le billard ?

— Il n'y a pas de billard. Il n'y a rien, rien. Nous allons transporter dans cette salle à manger, comme chaque soir, les lits de M. et Mme Bidouton. Dans les courants d'air du corridor, dorment, si elle le peuvent, la Rose et la Camille, car messieurs Dudonloux et Ramassoir occupent leurs lits dans les mansardes, pour le présent.

— Mais, voyons, aubergiste sans cœur, trouvez quelque chose. Il y a bien une grange, une écurie, une remise, une buanderie, un galetas, un grenier, une serre, une glacière... chez le voisin... dans le village...

— Rien ! monsieur, rien ! Mettez votre auto contre le portail de l'église qui est là en face. Il y a un auvent qui vous protégera de la pluie et des rafales. C'est tout ce que je peux vous conseiller. Si vous voulez-même, je vais vous aider. Je vais aller quérir ma lanterne sourde.

Se penchant vers M. Saucet-Menu, le voyageur lui parle à voix plus basse. Il a deviné que ni la violence ni les menaces ne peuvent avoir de résultats. Il a recours à l'émotion.

— Vous êtes marié, monsieur et vous êtes sûrement bon époux. Vos yeux révèlent une douleur sans limite. Eh bien regardez ma femme, regardez-la et dites-moi franchement si elle ne vous fait pas pitié. Entendez, dehors, la pluie redoublée de violence. Dites-moi, bon époux et bon père, si vous oseriez la mettre dans pauvre créature, en l'envoyant au hasard, dans la nuit inclémente, dites-moi...

— Cela suffit, interrompt M. Saucet-Menu, j'ai une idée, elle me sera méchante, car le chanoine me le dira. Oh ! ce n'est pas l'hôtel ! Vous ne me trouverez pas ! Vous mettrez votre voiture dans le tronc des pauvres. Venez ! je suis le bedeau de l'église qui est en face, je vais vous ouvrir, vous pourrez passer la nuit presque confortablement sur des bancs en-dessous des orgues. Venez !

Tout ceci a été dit sur un ton discret. L'homme entraîne son humide moitié. Ils disparaissent en suivant l'aubergiste, tandis que les vieux clients, unis par quelques jours de détention, font leurs suppositions.

— Où diable le patron a-t-il pu les conduire ?

M. Saucet-Menu revient à point pour renseigner tout le monde. Il le fait en cherchant à se justifier.

— Je ne pouvais pas les envoyer jusqu'à Gimme qui est à quinze kilomètres. Il pleut à pleins tonneaux. Je les loge une nuit sous l'orgue de l'église. Il repartiront demain... s'il fait beau.

Et voilà la fin de la journée. On s'organise à l'auberge de l'*Ane Rouge* pour la nuit. Puis bientôt tout dort.

Tout dort longtemps, pesamment, tandis que, sur la toiture d'ardoises, la pluie bat une charge monotone. Soudain, dans le matin chargé de fraîcheur et de brume, bien qu'il soit mercredi et huit heures moins le tiers, les cloches de l'église se mettent à sonner à toute volée. C'est un carillon fougueux, échevelé, sans rythme, nerveux, épileptique. Les âmes pieuses croient à quelque incendie grave dans une ferme des environs, quelques sceptiques à un enterrement d'un supermondiale, les dormeurs qui tiennent à leur sommeil du matin s'enfouissent la tête dans leur oreiller, quelques audacieux passent par la fenêtre et ne découvrent rien, rien que la pluie tombée toujours. M. Saucet-Menu qui se méfie soudain, envoie aux renseignements la Camille court vêtue. Celle-ci bientôt réapparaît sous le porche de l'église et elle crie au patron prudemment à l'abri au seuil de son logis :

— C'est le monsieur d'hier soir qui a sonné. Il dit comme cela qu'il veut deux chocolats complets et des serviettes éponges.

Paul-Louis HERVIEU.

...Des millions de beaux Bébés, dans le monde entier, "poussent" heureux, forts et bien portants, malgré la raréfaction du lait frais, et malgré que leur maman ne puisse les nourrir elle-même. Ils trouvent la santé dans le

Lait sucré Nestlé

évaporé dans le vide à basse température, riche en crème et en vitamines

SOCIETE NESTLE

NOUVEAUTE
Toutes Combinaisons d'Assurances
Cie D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE
87, Rue de Richelieu, PARIS
Capitaux assurés : 5 Milliards 3
Capitaux versés : 172 Millions
Capitaux assurés : 132 Millions 104.435
Rentes viagères : 4 Millions 558.365
MM. BITTERLET et CAGNINACCI
1 bis, Nouveau-Port, à Bastia

ETABLISSEMENTS SOLIER FRERES
ROQUEFORT (Aveyron)
Spécialité de fromages « Surchoix ».
Dépôts de vente : Vve Rinaldi, 15, Bd Auguste Gaudin. Gros et demi-gros.

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

AVIS
Ouverture de la Charcuterie Parisienne, 9, Bd du Palais (Bastia), Marcel Calla, Propriétaire.

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte-Azur, S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA
Téléphone : 79

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

VESCOVATO. — *Nécrologie.* — Les obsèques de M. Décius Giamarchi, propriétaire, décédé à l'âge de 33 ans, ont eu lieu en présence d'une assistance des plus nombreuses parmi laquelle on notait la présence de personnes venues des villages voisins.

Le défunt qui appartenait à une des familles les plus estimées de la région, était entouré de la considération générale. Sa perte a été vivement ressentie.

Nous adressons à Mme Vve Giamarchi et à toutes les familles atteintes par ce deuil nos condoléances émues.

OLMETA DI TUDA. — *Nomination.* — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen M. Benigni Pierre Félix, ex-soldat du 4me régiment de zouaves, a été nommé surveillant de troisième classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

Nous lui adressons nos félicitations.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.05

Commission départementale de la Corse

Ajaccio, 13 septembre. (De notre correspondant particulier). — La commission départementale de la Corse s'est réunie le 12 septembre à 15 heures à la préfecture, sous la présidence de M. le Dr Casalta. M. Marlier, Préfet était présent.

Le bordereau des affaires suivantes est examiné :

Electrification de la Balagne. — Le projet prend corps. La commission donne un avis favorable.

Port de Sagone. — Ce projet également prend corps. L'exécution des travaux d'aménagement est subordonné à la participation des communes intéressées, qui ne disposent pas de beaucoup de ressources. Cependant le Conseil Général pourrait les aider, le cas échéant, en ayant recours à son système d'avances remboursables.

Comptabilité départementale. — M. le Préfet fait, là-dessus, un long et intéressant exposé, montrant que la situation s'améliore constamment. Le département a actuellement des disponibilités pour 5.900.000 francs.

Asile d'aliénés. — La question de la construction en Corse d'un asile d'aliénés, en raison des dépenses qu'elle entraînerait est réservée pour une nouvelle étude.

L'usine du Golo. — La commission prend connaissance du dossier du projet d'aménagement d'une usine hydro-électrique sur le Golo, dont l'avis d'adjudication est déjà annoncé.

Chambre d'agriculture. — La commission est d'avis de fournir des ressources abondantes à la Chambre d'agriculture. Sur la proposition de son président, elle décide en principe de lui attribuer une subvention de cent mille francs.

Eaux potables. — Le Préfet expose la question des adductions d'eau potable réalisées par les communes avec le concours des avances remboursables du département. En trois ans depuis 1924, 98 communes avec une dépense totale d'environ 16 millions, ont procédé à des travaux de ce genre.

Au Conseil Municipal d'Ajaccio

Le Conseil municipal d'Ajaccio était convoqué lundi à 17 heures. Onze conseillers seulement étaient présents : MM. Dque Paoli, maire ; de Pellegrino, Leonzi, Orsoni, Campiglia, Tessarech, Nicolai, Martin Carboni, Dque Carboni, Antoine Carboni, Chiaroni. Faute de quorum, la séance ne peut avoir lieu. Mais le maire propose une séance plénière pour entendre M. Pierre Casanova, industriel à Corte, qui désire exposer deux projets relatifs le premier à l'électrification de la ville, le second à un casino.

M. le Maire ayant prononcé quelques mots de bienvenue et M. Casanova ayant remercié, celui-ci expose que concessionnaire de l'électrification à Corte, le débit de la Restonica serait suffisant pour électrifier Ajaccio. Il est prêt à le faire sous certaines conditions à débattre. Après avoir salué et félicité M. Davin, président de la Société corse d'industries réunies, qui a la concession de l'éclairage électrique et se trouve dans la salle, il expose les avantages de son projet basé sur la force hydraulique remplaçant la force thermique prévue.

M. le Maire répond que les choses sont très avancées avec la Société locale, les engagements pris ; cependant, la ville serait heureuse si un arrangement intervenait entre la Société et M. Casanova.

M. Davin explique que sa société est trop engagée. Le Conseil Général a donné un délai limité à sa participation aux travaux, et ceux-ci, pratiquement, sont commencés. Le projet Casanova serait excellent, dispenserait la ville de contracter un emprunt de 1.400.000 francs et donnerait l'éclairage à bon marché puisque M. Casanova amènerait gratuitement le courant en ville, mais il est trop tard pour faire une substitution et arrêter ce qui est en train. Seulement, ajoute-t-il, rien n'empêcherait la Société de prendre le courant électrique s'il était conduit aux portes de la ville : un arrangement interviendrait alors, car l'outillage électrique à la force thermique serait utilisable pour la force hydraulique.

M. Pierre Casanova expose ensuite qu'il accepterait bien de construire un casino pour son compte personnel si la ville lui donne gratuitement l'emplacement choisi : une partie de la place du Diamant, le petit square qui se trouve au bas de cette place et l'emplacement du café Bellevue. Il consacrerait deux millions à cette édification. Son architecte et celui de la ville feraient le plan et, s'ils tombaient d'accord, il verserait un dédit de 50.000 francs qui reviendrait à la ville si les travaux ne commençaient pas dans les trois mois.

On décide là-dessus de soumettre la question à la commission des travaux publics qui se réunira à cet effet vendredi matin, le Conseil Municipal étant également convoqué pour vendredi soir.

A l'arrivée. — Mme Dupont-Foiret et son oncle, M. Marinaro, président du Conseil d'Etat, Vice-Président du Touring Club de France.

Le drame de Pila Canale. — L'état du gendarme Henriot, blessé à l'abdomen au cours du drame survenu à Pila Canale dans les conditions que nous avons indiquées, est toujours très grave.

Accident. — Dimanche dernier, l'auto conduite par M. F. O., huissier, se garait dans la rue de la Poste. Elle effectuait la manœuvre nécessaire d'une façon lente et prudente lorsque le jeune A. L. en bicyclette voulut passer devant et alla heurter le trottoir pour tomber à terre. Il fut relevé avec de légères contusions. Le blessé regagna lui-même son domicile.

Nos courriers. — Les deux voyages supplémentaires de retour du paquebot *Ibéria* Ajaccio-Marseille auront lieu, nous le rappelons, les mercredi 21 et 28 septembre à 14 heures.

Le temps. — Pour la première fois depuis le mois de mai, la pluie est tombée, avec une certaine consistance, dans la nuit du dimanche au lundi et dans la journée suivante. La température est sensiblement rafraîchie. La question de la distribution de l'eau est ainsi résolue pour cette année.

Les courriers. — Un important mouvement de passagers a eu lieu dans la journée de vendredi et de samedi 9 et 10 septembre, à la suite de la coïncidence de l'arrivée et du départ de plusieurs courriers.

Arrivées : *Corte II*, de Nice, avec 203 passagers ; *Oudjda*, de Tunis, avec 104 passagers, la plupart militaires et réquisitionnaires ; *Numidia*, de Marseille, avec 231 passagers.

Départs : *Oudjda* pour Alger, avec 450 passagers ; *Corte II*, pour Marseille, avec 480 passagers.

Commission départementale. — La Commission départementale de la Corse se réunit à la préfecture lundi 12 septembre dans l'après-midi, sous la présidence de M. le Dr Casalta.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal d'Ajaccio est convoqué pour lundi 19 septembre à 16 heures. Questions diverses.

Aviation. — L'appareil piloté par Pommereau est arrivé le 12 septembre d'Antibes à 10 heures avec 3 passagers et est reparti à 11 heures pour Tunis avec 4 passagers.

L'appareil piloté par Carlos est parti pour Antibes le 13 septembre à 8 heures avec 6 passagers.

L'appareil piloté par Pons est arrivé de Tunis le 14 septembre à 12 h. 30 avec 4 passagers et est reparti pour Antibes à 13 h. 30 avec 5 passagers.

Mérite agricole. — M. Zonza, l'important planteur de tabac, a été promu au grade d'officier du mérite agricole. Nos félicitations.

Au port. — Journée du 13 septembre. Arrivée de Marseille : vapeur *Corte II.* avec 317 passagers et 221 tonnes de marchandises.

Arrestations. — M. Fleury, commissaire de police, ayant été prévenu que dans la soirée de dimanche, un individu avait été blessé par un coup de revolver procéda à une enquête qui a amené l'arrestation des nommés L. Jean Baptiste et des frères G..., habitant rue Fesch.

Le blessé, Coppolani Lucien, a été légèrement atteint au séton au-dessus de l'épaule gauche.

Une escadre anglaise à Ajaccio. — L'escadre anglaise effectue en ce moment une croisière en Méditerranée. Des escales ont été prévues à Ajaccio pour un certain nombre de bâtiments. Le croiseur *Assistance* mouillera dans notre port du 23 septembre au 10 octobre. Les unités *Cardiff, Calypso, Caledon* et *Cérès* arriveront le 29 septembre pour y séjourner jusqu'au 10 octobre.

Sur la demande de l'autorité britannique, il a été entendu que ces relâches seraient considérées comme de simples escales de repos comportant uniquement l'échange des visites réglementaires.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 25

Manœuvres électorales

Des manœuvres vraiment scandaleuses se sont produites aux élections du Conseil Général pour le canton de Vezzani.

En effet, seuls électeurs porteurs d'une décision de justice, n'ont pas été admis au vote.

Huit bulletins sur lesquels ne figure aucune tache ont été écartés.

Vingt-huit électeurs du canton, au mépris de la sommation à eux préalablement notifiée, ont pris part au vote dans le canton, alors qu'ils avaient antérieurement voté dans différentes communes étrangères au canton de Vezzani à l'occasion d'élections de même nature, et ce, au mépris de l'article 34 du décret du 2 février 1852 et des arrêts de la Cour de Cassation en date des 12 août 1881 et 13 novembre 1898.

Toutes ces manœuvres honteuses et déloyales sont l'œuvre des différents Président de bureaux de vote et notamment par celui de Vezzani, dont le cynisme éhonté ne recule devant aucune ignominie.

Nous disons que, selon les règles de la plus stricte justice le candidat Giacobbi devrait être proclamé par les soins de M. le Préfet de la Corse dont l'esprit d'équité est connu de nous tous.

Dominique CERATI

N. B. — Les électeurs du canton de Vezzani appartenant au parti Giacobbi, ont laissé perpétrer ces fraudes, pour éviter une effusion de sang.

STAZZONA-OREZZA. — *Brillant mariage.* — Le coquet village de Stazzona s'égayait le 27 août dernier du joyeux carillon des épousailles de Mlle Jéromine Pietri avec M. Joseph Raffalli et Mlle Régina Pietri avec M. Jacques Raffalli. Cette double union vient sceller pour la troisième fois en un demi-siècle les liens des familles Pietri et Raffalli, fortement estimées de leur canton. C'est ce qui nous permit de lire aux yeux des charmants conjoints, en plus des couronnes blanches d'espoirs que pareil événement fait naître, une radieuse confiance, une joie profonde d'avoir à marcher en un chemin déjà aperçu. Même race, même éducation, mêmes aspirations, même vie, leur firent apprécier très avant la bonté qui fait leurs cœurs et les déterminèrent à leur choix.

L'élégant cortège quitta la maison Pietri à dix heures du matin pour la Mairie et pour l'église. Les jeunes mariées étaient conduites par leur père, M. François Pietri, juge de paix de Pietra di Verde, et leur frère M. Louis Pietri, étudiant en droit. Elles étaient belles, allant ainsi faire connaître leur désir, en leurs robes nailletées auxquelles s'accrochaient mille rayons éclatants comme en leurs âmes les rayons des rêves permis. Le service d'honneur était assuré par Mlles et MM. : Jeanne Pietri et Fredo Benedetti ; Blanche Raffalli et Antoine Coti, avocat au barreau de Nice ; Justine Raffalli et Charles Alfiti ; Blanche Amoni et César Viacenti ; Minetti Puccio et Henri Bellairi ; Mercédès Viacenti et Morazzani.

La blanche église de Stazzona se vit rarement aussi bien garnie. En y pénétrant on entendit la marche de Lohengrin de Wagner, magistralement exécutée par Mme Abbati-Delfini.

Le Révérend Père Joliot qui aida à se former les qualités de « ses chères enfants » pendant leurs longues années de pensionnat à l'Abbaye d'Erbalunga, prononça une allocution aux termes aussi émouvants et choisis que l'évangélisait en qu'ils exprimaient. Il bénit ensuite leurs unions en leur annonçant que le Saint Père leur accordait la bénédiction et célébra la messe. M. Antoine Coti fit alors chanter une « Prière » que sa fine voix de ténor nuança avec émotion et Mlle Jeanine Benedetti, exquise violoniste, fit chanter à son instrument l' « Agnus Dei » de Bizet.

La quête fut faite par Mlles Jeanne Pietri et Fredo Benedetti et Mlle Blanche Raffalli et Antoine Coti.

Ont signé comme témoins tant à la mairie qu'à l'église : le Docteur Giacomo Manfredi, conseiller général, chevalier de la Légion d'Honneur ; Louis Vincenti, industriel ; Achille Raffalli, avocat à la Cour d'Appel de Bastia ; Louis Giaciati, propriétaire.

A l'issue de la cérémonie, un lunch exquis était offert aux invités et à la foule chez Mme Emile Raffalli. On se rendit ensuite dans le parc du Grand Hôtel, où un succulent repas ordonné et servi dans un vert décor et sous la haute attention de Mme Alfiti, fit les délices des invités. Des toasts émouvants où les vœux, les conseils, le rappel des doux et vieux souvenirs, se succédèrent, furent prononcés par MM. Louis Pietri, Giacomo Manfredi et Achille Raffalli.

De la riante villa Raffalli, les époux s'en furent laissant le bal s'animer jusqu'aux heures où l'Orient baigne de sa clarté diaphane les cimes de nos châtaigneraies et le fond de nos esprits pour y verser une joyeuse et touchante intimité.

Nos vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux, nos félicitations sincères à leurs familles.

VENTISERI. — *Le feu.* — Dans les derniers jours du mois d'août, le feu a de nouveau sévi avec violence dans la région de Ventiseri.

Le hameau de Chisa a été particulièrement menacé par cet incendie. Les flammes pendant de longues heures ont entouré l'agglomération. Grâce aux efforts des habitants qui durant de longues heures n'ont cessé de lutter contre le fléau, les maisons ont pu être préservées.

Mais, les dégâts causés par le sinistre sont néanmoins immenses. D'innombrables châtaigniers, noyers, chênes, chênes-verts et arbres de toute essence ont été la proie des flammes ainsi que des stocks importants de bois de charbonnage. Une grande quantité de bétail a été détruite.

Il n'y a eu fort heureusement de pertes humaines à déplorer.

Les dégâts sont considérables. On peut les évaluer à plusieurs centaines de mille francs.

CALACUCCIA. — *La foire du Niolo.* — La foire du 8 septembre de la Santa a été un plein succès par le nombre des animaux exposés et l'affluence des éleveurs et curieux.

Sur l'initiative du félibre Maistrale, un concours de poésie corse a eu lieu, avec jury composé de MM. Maistrale, président, Paul Graziani, Paul Arrighi et Pierre Rocca. Le nombre des improvisateurs concurrents était élevé.

Les trois premiers prix sont revenus à Misinde, d'Evisa ; Leoni, d'Orchiatana, et Pampagiolo, de Laquale. Quatrième prix, le Cacciadore, de Niolo ; cinquième prix, D. Guerrini, d'Asco ; sixième prix, Ant. Acquaviva. Un septième prix spécial a été institué séance tenante pour récompenser le plus jeune improvisateur de la Corse, Jacques Santucci, âgé de 15 ans.

MM. le colonel Giansily, président de l'Amicale des Niolais de Paris et M. Pérès, président de la Cyrnos, de Nice, sociétés ayant, avec l'amicale des Corses de Saïgon, subventionné le concours, en étaient les présidents d'honneur.

CALACUCCIA. — *Un hôtel incendié.* — Le chalet du P. L. M. qui était sur le point d'être terminé, dans la forêt de Valdoniello, a été incendié. Il ne reste plus que les quatre murs.

Le sinistre est dû à un feu de cheminée, ainsi qu'il apparaît de l'enquête faite par la brigade de gendarmerie de Calacuccia. Toute idée de malveillance doit être écartée.

CRISTINACCE. — *Le monument aux morts.* — L'inauguration du monument aux morts de la guerre de Cristinacce a eu lieu le 12 septembre. Le service religieux, à l'église décorée et où avait été dressé un catafalque, a été célébré par le chanoine Albertini, curé doyen d'Evisa. Aux places d'honneur, tous les pères des héros morts pour la France.

Ensuite, la foule précédée des autorités et des filleuls se porta devant le monument édifié. Des discours émouvants furent prononcés par le commandant Padovani, breveté d'état-major, au nom du comité ; par le maire M. Versini, qui reçut le monument et par le sous-lieutenant Xavier Versini, du 4me chasseurs d'Afrique, parlant au nom de la jeunesse corse.

Puis, les membres du Comité se réunirent en un banquet fraternel à l'école des garçons.

POPOLASCA. — *Les fêtes de Sainte Thérèse.* — Dimanche dernier ont été célébrées les fêtes organisées en l'honneur de Sainte Thérèse.

Ces fêtes se sont déroulées avec un éclat particulier rehaussé par la présence de l'Harmonie des Nas venue tout exprès de Bastia.

Durant la messe célébrée par M. l'abbé Antonini, les excellents musiciens ont exécuté divers morceaux religieux.

A cinq heures, s'est déroulée la procession solennelle à laquelle ont pris part de nombreuses personnes des localités voisines.

SARTÈNE

CONCA. — *Après les incendies.* — Contrairement à ce qui a été dit dans certains journaux, l'incendie qui a sévi sur le territoire de la commune de Conca n'a fait aucune victime.

IMPRESSIONS DE BELGIQUE

LES PEUPLIERS

En la longueur compatissante de l'été
Où s'abolissent les douleurs irrésolues,
Se dissolvent les nœuds, serpent
[Anxiété.
Et l'aiguillon s'endort des heures révolues.
Le silence, ainsi qu'un long voile indé-
[fini,
En l'ondulation lentement incertaine
De ses plis, roule les échos de l'infini,
Et prolonge le temps comme une
ombre lointaine.
Mais le soir a parlé dans les arbres
[émus,
Sonnez longuement sous les souffles
[élus...
Et le vertige prend la verte solitude,
Et tout ce que l'instant a de forces
[qui montent,
Il semble que les hauts peupliers le
[racontent
Au rythme échevelé de leur musique
[rude.

Pierre Battistini.

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison PIERRE ROSSI & DEGAN Fils informe qu'elle met en construction une série de Villas modèles avec tous les conforts. A partir de 8000 francs la pièce (terrain non compris).

Plans et devis sur commande. S'adresser 8, Boulevard du Palais, au deuxième étage (Bastia).

Machines à Coudre SINGER

Facilités de paiement

Réparations, Aiguilles, Accessoires

Succursales :

BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

Eaux d'Orezza

Madame Marie Thibert, concessionnaire des Eaux d'Orezza, source départementale de la Corse, serait très reconnaissante à tous les hôteliers et restaurateurs d'avoir de l'Eau d'Orezza sur leurs tables.

Les touristes se plaignent de ne pas trouver de notre eau dans certains hôtels.

S'adresser à nos dépositaires
Messieurs,

EIDEL, Cours Grandval, 34, à Ajaccio ;
ROSSI, rue de l'Opéra, 31, à Bastia ;
CASANOVA, Place Paoli, 2, à Corte ;
MATTEI, à Propriano ;
ALLEGRINI, à l'Ile Rousse ;
Marius NOARO, à Sartène.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Département de la Corse

PONTS ET CHAUSSÉES

Assainissement de la Côte Orientale de la Corse

RÉGION DE SOLENZARA
Quatrième lot

Alimentation en eau potable

Un concours doit avoir lieu pour l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de la région de Solenzara.

Les travaux en question comprennent :

1° - l'établissement d'une conduite en fonte ou en acier avec joints au plomb à emboîtement ou joints en caoutchouc à bébés de 16.337 m. 40 se décomposant ainsi :

Canalisation principale (tuyaux de 0.08) : 6.300 m. 00.

Branchement nord (tuyaux de 0.08) : 5.192 m. 00.

Branchement de Solaro (tuyaux de 0.06) : 182.70.

Branchement de Travo (tuyaux de 0.05) : 717.00.

Branchement sud (tuyaux de 0.11) : 2056.00.

Branchement de Solenzara (tuyaux de 0.06) : 598.70.

Branchements secondaires (tuyaux de 0.06) : 137.00.

Branchement de la Marine (tuyaux de 0.06) : 188.00.

Total égal : 16.337,40.

2° - La construction de 2 réservoirs en maçonnerie recouverts par une dalle de ciment armé, de 30 et 50 mètres cubes ;

3° - l'établissement de 11 bornes fontaines du type Bayard ;

4° - Divers ouvrages en maçonnerie et appareils de robinetterie.

Le concours ne portera que sur l'évaluation des travaux et sur la nature des matériaux (fonte ou acier) à employer pour les canalisations.

CONDITIONS PRINCIPALES DU CONCOURS

1. - *Demande d'admission*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Nabonne, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Ajaccio, avant le 17 octobre 1927 à 17 heures du soir, et joindre à cette demande les pièces ci-après :

Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français :

1° - Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître les nom, prénoms, qualités et domiciles du candidat ;

2° - Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Pour les sociétés d'ouvriers français :

1° - La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance) ;

2° - Leur acte de société ;

3° - L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute la durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4° - un acte en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° - Une note de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile ;

6° - Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la Société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les nom, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Les demandes, accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront adressées franco à l'Ingénieur en chef et elles devront lui parvenir avant le 16 octobre 1927 à 18 heures du soir, terme de rigueur.

2° - *Instructions des demandes*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par une Commission dont la composition sera fixée par M. le Préfet, délégué à cet effet par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 11 août 1927.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pu être accueillie.

Fait à Vizzavona, le 5 septembre 1927
Le Préfet :
L. MARLIER.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A VENDRE immédiatement un appartement de huit pièces, cinquième étage, 20, rue de l'Opéra. S'adresser à M. Poletti, ... étage.

LA PERSONNE qui a perdu le 8 septembre un porte-monnaie contenant une certaine somme est priée de se faire connaître au chapelain de Notre Dame de Lavasina.

BOURSE DE PARIS du 14 Septem. 1927

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3% PERPETUEL	[illegible]	[illegible]
5% 15	[illegible]	[illegible]
4% 17	[illegible]	[illegible]
4% 18	[illegible]	[illegible]
5% 20	[illegible]	[illegible]
6% 20	[illegible]	[illegible]
4% 25	[illegible]	[illegible]
6% 27	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 6% 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
— 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
BONS 7% 1923 AVANT	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DEPART. SEINE 7% 1926	[illegible]	[illegible]
PARIS 1865	[illegible]	[illegible]
— 1871	[illegible]	[illegible]
— 1892	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]
— 1899	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours du j.	cours préc.
COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KUHLMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHE CINEMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4%	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5% 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4%	[illegible]	[illegible]
TURC 5% 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCCERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIERE CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HOANCHACA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTELLATINI	[illegible]	[illegible]
MEXITA	[illegible]	[illegible]
RAYONS	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
TOBACCO	[illegible]	[illegible]

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	[illegible]
CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	[illegible]
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
PENARROYA	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO CHINE	[illegible]	[illegible]
FOLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES	[illegible]	[illegible]
BANQUE PERMAL MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
UN METAL	[illegible]	[illegible]
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
METER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2 1/2	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4% 1900	[illegible]	[illegible]
BELGE 3% 1909	[illegible]	[illegible]
BRESIL 4% 1889	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5% 1909	[illegible]	[illegible]
CHINE 4% 1895	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIE	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5% 1914	[illegible]	[illegible]
ITALIE 5%	[illegible]	[illegible]
JAPON 4% 1905	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4% 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMAIN 4% 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3% 1891	[illegible]	[illegible]
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4% 1901	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

52 ans d'expérience dans la Construction des véhicules Industriels

LATIL

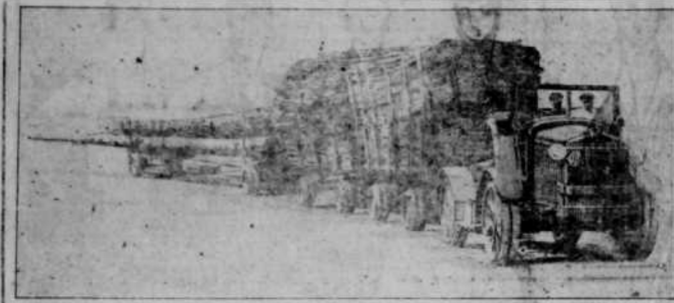

Camionnettes 1.500 à 3.000 Kilogs - Camions 4 à 29 tonnes

Tracteurs Routiers et Agricoles

Nos Véhicules Industriels sont :

APPROPRIÉS A VOS BESOINS
CAPABLES D'ASSURER UN SERVICE REGULIER
ECONOMIQUES, AGRÉABLES A CONDUIRE

Nos tracteurs routiers ou agricoles sont :

LES MEILLEURS - RIEN NE PEUT LES ARRETER

R. LUCCANTONI, Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA, 33, Boul. Paoli - BASTIA

COMPTABILITÉ au Bur JAMET-BUFFEREAU
... Boulevard de BASTIA ...

RESTAURANT PUJULA
13, rue ... BASTIA
Service à la Carte - Repas sur commande
SALONS RÉSERVÉS

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 8 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 13 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 17 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 13 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p. Marseille à midi

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.

Louis Rogliano

22, Boul. Paoli Bastia - Tel. 1 43

DÉPOSITAIRE

les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson-Houston.

GRAND ASSORTIMENT

de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

Achat au Comptant
plus HAUT PRIX de toute
ANTIQUITÉ
Meubles, Faïences, Tapisseries
Soieries, Bijoux, Argenterie, etc.
BONNEAU, EXPERT D'ART
1, Boulevard du Palais - BASTIA

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE

SIÈGE SOCIAL : ..., MARSEILLE

SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tél. 1.81)
Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio
Tournées par camion pour l'intérieur

Avant de traiter, consulter notre Agent général

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

CAP CORSE DAMIANI
GRAND PRIX
Médaille d'Or
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
7, Boul. du Palais, BASTIA

Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

Grands assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

APPAREILLAGE DE T. S. F.

FACILITÉS DE PAIEMENT

TÉLÉPHONE : 0.90

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
..., Boul. Paoli, BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare.

VOTRE AVENIR
vous sera dévoilé par le Professeur ARGUS, 3, rue Mist, PARIS. Envoyez votre date de naissance et 5 francs.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ... LE PLUS ESTIMÉ

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

N° 9 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

LA FEODALITE

Cette légende, recueillie par le chroniqueur ... deux siècles plus tard relate des événements qui, à notre avis, se seraient produits vers le milieu du XIIe siècle. Les ... du Giussani ... avons dit que le servage était ... ... pris part au mouvement communal corse qui aboutit plus tard à l'établissement d'un gouvernement populaire. Le fait est possible, même probable. La seigneurie du marquis serait en lutte beaucoup plus tard, lors d'un retour offensif des féodaux. Capannelli et Urcia auraient été détruits alors.

La révolte du seigneur de Cadaghiano fut suivie d'effets bien ... Le village fut complètement détruit (vers 1220) et les habitants se réfugièrent dans les bois de ... environnants, où ils fondèrent dans la suite les hameaux de Cavaliscia, de Poggiola et de Porcili, qui devait s'appeler Porcili.

LA FEODALITE
Giudice et les Pisans

Les années des Maures furent passagères et leurs ... déclina. Ils furent bientôt tellement affaiblis qu'ils ne prirent aucune part, au milieu du XIIIe siècle, à la lutte que les seigneurs de Sant' Antonino soutinrent contre Giudice de Cinarca, dernier champion de la domination pisane en Corse.

Sinucello della Rocca, né vers 1219, fut obligé de quitter l'île tout jeune, par suite d'inimitiés de famille. Il alla s'établir à Pise où il conquit « un grand renom » par sa bravoure, sa droiture et sa franche équité. En récompense de signalés services qu'il rendit à sa patrie adoptive dans une guerre contre les Français, il fut envoyé en Corse avec le titre de Juge, ... avec des pouvoirs très étendus. Il s'installa à Cinarca en 1255, et il se fit bientôt aimer et craindre à la fois par les populations du sud de l'île. Grâce au prestige qu'il acquit, il devint le chef incontesté du delà des monts et échangea son nom contre celui de Giudice di Cinarca.

Il commença dès ... en Balagne, ... les seigneurs des monti ... que les Génois, en guerre avec Pise, envoyèrent un renfort de cinq cents hommes sous les ordres de Tomaso Spinola, au secours des ennemis de Giudice. Ce dernier, par la ruse ... ... à ... ... furent faits prisonniers ».

Après ce beau fait d'armes qui ... ... une fois de plus le titre qu'il avait pris, Giudice passa en Balagne. Imitant les seigneurs de Sant' Antonino qui se soumirent ; « leur exemple fut imité par le reste de la Balagne et, peu à peu, par tous les autres ». Aussi, vers 1258, Giudice fut nommé comte de Corse et à l'assemblée générale tenue à la Canonica di Mariana, il fixa les conditions de vassalité des seigneurs et le tribut qui devait être payé par chaque famille de paysans.

Giudice gouverna l'île entière pendant plusieurs années et comme il fut le seul, avec Paoli beaucoup plus tard, à connaître l'esprit de ses compatriotes, son administration fut empreinte de douceur, de justice et de fermeté. ... ... judiciaire, il avait tous les attributs d'un souverain et avait à connaître, en appel, des de justice et de fermeté. En matière judiciaire l'impôt qui variait, d'après la fortune, de une livre à trois livres par feu, était partagé par moitié avec le ... ... sur ... ... en outre partout ailleurs. Ses habitations principales étaient les châteaux de Cinarca, de la Rocca, de Vertico en Balagne. Il parcourait les campagnes à cheval, s'entretenait avec les paysans, donnait des conseils et redressait les torts.

Giovanni della Grossa et Pietro Cirneo racontent dans leurs chroniques un événement significatif de la popularité de Giudice quand il marcha en Balagne pour faire la guerre à Bonne de Sant' Antonino. Il s'avançait à cheval au milieu de ses gens, lorsqu'il rencontra un troupeau de vaches ; un grand nombre de veaux mêlés étaient alors leurs mères et ... fit la nourrir de grossir ... le ... Giudice fit appeler le bouvier et lui demanda comment il traitait ces veaux. Le bouvier répondit qu'il les tenait attachés à certains moments pour tirer profit du lait. Giudice lui dit alors comment il devait s'y prendre à l'avenir pour tirer profit du lait sans faire pâtir les veaux. Aussitôt les veaux se mirent à ... comme pour témoigner leur reconnaissance et remercièrent le pâturage en se ... ... Aujourd'hui encore on observe dans le pays les instructions données par Giudice ». (Giovanni della Grossa).

Pendant ces années de paix les Corses respirèrent. Nos montagnards, débarrassés de ... de la tutelle des ... ... purent goûter au travail, défrichèrent les terrains, augmentèrent la surface cultivée et connurent une ère de prospérité relative. Les Pisans, dont Giudice était le véritable représentant, firent construire les larges chemins muletiers qui sillonnaient le Giussani et que les Génois ne firent qu'entretenir.

LA FEODALITE
Révolte de Giovanninello
Fin de la domination pisane

Depuis la domination impériale la Corse n'avait plus joui d'une paix si profonde. Malheureusement pour ses populations, Gênes voulait pour s'emparer de l'île que pour créer des embarras à Pise, sa rivale, suscita des ennemis à Giudice dont la puissance constituait pour elle un danger. Elle pouvait compter sur les ... du Cap Corse, ... et sut attirer à sa cause un des plus riches seigneurs de l'île, Giovanninello de ... ... Arretis de Nebbio. Elle vit ... se prendre son ... ... à la merci du moindre incident.

Or, il était d'usage, depuis que Giudice était maître de la Corse, que tous les seigneurs se rendissent, une fois par an, aux fêtes de Pâques, à son château de la Rocca où en leur honneur les réjouissances duraient plusieurs jours. En 1264, Giovanninello s'y rendit comme d'habitude, prétendit avoir été outragé par Giudice pour un motif futile et, tout en restant soumis, jura de ne plus paraître devant son suzerain. Pietro Cirneo ... ... même quel fut cet incident. « Pendant ces réjouissances, dit-il, il s'éleva une querelle entre un des gens de Giovanninello et un des gens de Giudice. Celui-ci, ayant saisi une petite chaise qui se trouvait à sa portée, pour en frapper son subordonné atteignit légèrement Giovanninello à la poitrine. Giudice fut bien faire des excuses, Giovanninello ne voulut plus reparaître en sa présence ».

Giovanninello, courageux et énergique, « était d'un caractère naturellement orgueilleux et implacable », il était puissant par lui-même et plus encore par ses six gendres : un seigneur de ... ... un de Sant' Antonino, un des marquis de San Colombano, un des Bagnaia, ... de ... un des Pevrici de Castellare et Guglielmo de Pietr'Ellerata. (Pietra di Verde).

Toutefois, il hésita pendant plus d'un an avant d'ouvrir les hostilités. Si Cinarca avait ... ... le ... ... dans le delà des monts, était ... dans le deçà. En effet, outre ... ... étaient mariés ... ... de Giovanninello, ... Cinarca ... ... de Pietr'Ellerata, le seigneur de ... ... de Nasso, ... un des marquis de San Colombano et un seigneur de Brando.

Soutenu par ses six gendres et donnant libre cours à son caractère altier, Giovanninello se fit enfin proclamer, en 1265, chef de la ligne contre Giudice, dans une assemblée qui se tint à Croce di Campo, ... avec l'... Capanne. Le choix de l'endroit et la présence de tous les gentilshommes de la Balagne, d'Ostriconi, du Giussani, de Caccia et du ... indiquent assez la marche de ... des Maures.

La guerre éclata bientôt et les populations du Giussani furent fortement, pendant quatre ans, par deux influences contraires, celles des marquis leurs seigneurs. Le gendre de Giovanninello, chassé du château de ses pères, en boutit en ... à Manoaleu. Il ne tarda pas à en être délogé et ses partisans eurent à souffrir des ... et du pillage de la part de ... ... des gens de Giudice. On cessa de cultiver les champs ; les habitations furent en partie démolies et le bétail razzié. Pendant cette guerre fratricide la misère redevint affreuse et l'esprit de vengeance, à peine étouffé, reprit de plus belle.

Giovanninello, complètement battu en 1268, traqué de toutes parts comme une bête fauve, fut obligé de s'expatrier avec les maris de ses filles et les plus compromis de ses partisans. Giudice s'empara de leurs biens qu'il partagea entre ses fidèles ... ... le ... ... de ceux qu'il avait exilés. Il créa ainsi une nouvelle féodalité, vassale de ses gendres, qui lui fut toute dévouée. Mais elle devint tracassière et mécontenta les populations.

Le marquis de San Colombano, gendre de Giudice, ... puissant ; ses biens ... furent définitivement chassés et le Giussani tout entier lui appartint. Les habitants furent alors pressurés d'une façon scandaleuse et lui vouèrent une haine inextinguible.

(A suivre.)

cains pour obtenir des droits de douane prohibitifs.

L'esprit d'organisation et de discipline qui caractérise ses habitants devait prédisposer l'Allemagne à participer à ce mouvement. Mais dans ce pays, où la concentration des fortunes était moins avancée qu'en Amérique et où les individualités étaient moins marquantes, il était naturel qu'à l'idée de domination du trust fut substituée l'idée d'association qui trouve son expression dans le cartel. Ces groupements existent des formes diverses jusqu'au moment où, devant les oppositions qui se manifestaient entre leurs membres, le Gouvernement décida, sous l'empire des nécessités de guerre, de les rendre obligatoires dans certaines industries tout en créant des conseils dans lesquels étaient représentés l'Etat, les ouvriers et les consommateurs. Quant aux *Konzerns* d'Hugo Stinnes, éclos dans la période d'inflation, ils ne sont qu'une caricature des cartels et se sont écroulés avec la stabilisation monétaire.

La concentration s'est manifestée de bonne heure dans les mines de charbon de certaines régions. *Le Syndicat charbonnier westphalo-rhénan*, créé en 1893, tendait, à l'origine, à restreindre la production et à égaliser les prix, grâce à une discipline sévère ; il s'appliqua, par la suite, à accroître les débouchés ; les prélèvements effectués à un profit étaient d'autant plus élevés qu'il avait pu exporter sur des marchés plus éloignés et plus disputés. Cette institution est devenue obligatoire depuis 1915 et s'est accompagnée de la création d'un organe spécial : le Conseil des charbonnages. Il existe aussi des cartels assez forts pour les briquettes de lignite dans la Ruhr et en Basse Silésie. Le Syndicat des lignites de l'Allemagne centrale, quoique obligatoire, n'établit entre ses membres que des liens assez lâches.

Dans la métallurgie existent, pour les produits lourds (articles élémentaires) de l'industrie du fer, l'*Union des Aciéries allemandes et le groupement de l'acier brut. La Communauté de travail des industries transformatrices du fer* est moins stricte tandis qu'à l'opposé la *Société Anonyme des Aciéries réunies* vise à constituer un véritable trust sur le modèle du trust américain de l'acier ; un conseil dit « Union économique du fer » fonctionne à côté de ce puissant groupement.

Les industries chimiques lourdes ont réussi à centraliser leur production par la fusion de deux organismes déjà cartellisés (*Communauté d'intérêts de l'industrie des matières colorantes - Trust des explosifs*).

Le Syndicat des potasses, le plus ancien en date, créé par les producteurs de Stassfurt pour protéger les mines domaniales de la Prusse contre les gisements alsaciens, ne songea d'abord qu'à restreindre la production ; il ne se préoccupa que plus tard de développer la consommation, grâce à la propagande et aux primes d'exportation. Obligatoire depuis 1910, complété plus tard par un Conseil du kali, il devait participer ensuite, comme on le verra plus loin, au cartel franco-allemand de la potasse.

Il existe aussi un certain nombre de cartels dans la construction mécanique et notamment dans les locomotives, avec des primes graduées à l'exportation. Le Syndicat est obligatoire dans les industries électriques. Enfin, dans l'industrie textile, les cartels sont très nombreux, mais très lâches : c'est là que sévissent les *cartels tricheurs* dans lesquels les membres éludent volontiers les obligations de leur contrat.

La politique libre-échangiste de l'Angleterre, l'individualisme de ses entrepreneurs, le peu de gravité de ses crises de surproduction, atténués par l'importance de ses exportations, expliquent la faiblesse de la concentration dans ce pays. Les groupements constitués en Grande Bretagne visent rarement les opérations de vente et de distribution, sauf toutefois pour le trust de la viande qui englobe toutes les opérations relatives à l'achat, le transport, la vente de cette denrée. Ici, les complexes procèdent par absorption et fusions, à la manière des trusts américains, mais ils ne visent pas la domination du marché. Le coaltrust ... [illegible] ... des fils à coudre étend son activité dans le monde entier. Les cartels de la métallurgie, résultats d'intégrations successives, ne groupent qu'une partie de la production et sont très imparfaits : ils n'ont ni la propriété des mines de charbon, comme leurs concurrents allemands, ni celle des mines de fer, comme en Amérique.

Emile ARENE.
Conseiller du Commerce Extérieur.

(A suivre.)

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0.75 et de la dernière bande.

Les Services Maritimes de la Corse

M. Emile Sari, Sénateur-Maire de la Ville de Bastia, Rapporteur de la Commission de la Marine du Sénat a reçu les réponses suivantes aux diverses questions posées :

Les vitesses des lignes secondaires

Paris, le 1er septembre 1927

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attache à assurer, le plus tôt possible, les services secondaires des lignes de la Corse à une vitesse de 12 nœuds.

J'ai l'honneur de vous confirmer que cette augmentation de vitesse sera effectivement réalisée dès la mise en service des nouveaux navires, ainsi qu'il a été convenu lors de l'examen de la nouvelle convention devant les Commissions parlementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics

Colis postaux à valeur déclarée

Paris, le 5 septembre 1927

Monsieur le Sénateur,

En réponse à votre lettre du 20 août courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les colis postaux avec déclaration de valeur expédiée sur la Corse sont admis pour toutes les localités pourvues d'une agence maritime ou d'une gare ou station de chemin de fer.

Les envois de la catégorie à destination des autres localités ne sont acceptés que livrables dans une agence maritime ou dans une gare.

En raison des difficultés très sérieuses auxquelles donne lieu l'exécution par les courriers de la Cie du service des colis ordinaires ou grevés de remboursement, bien que ces envois n'engagent que dans une faible mesure la responsabilité des transporteurs, mon Administration n'a pu, jusqu'à présent, autoriser l'admission des colis postaux comportant une déclaration de valeur.

Je me préoccupe toutefois d'améliorer la situation et d'étendre le service à toutes les localités du Continent et de la Corse pourvues d'un bureau de poste. La question étant complexe, l'étude demandera un assez long délai. Le moment venu, je ne manquerai pas de vous faire part des résultats obtenus.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Le transport des bestiaux

Paris, le 5 septembre 1927

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 août dernier, m'informant que des bestiaux avaient été embarqués sur le paquebot *Général Bonaparte* sans être isolés des passagers, en violation de la prescription de l'article 13 du Cahier des Charges de la nouvelle convention relative aux services maritimes entre la France continentale et la Corse.

Je m'empresse de vous faire connaître que j'ai immédiatement invité la Compagnie Fraissinet à prendre toutes dispositions pour mettre fin à cet état de choses.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics.

Les colis de 15 à 20 kilos

Paris, le 6 septembre 1927

Monsieur le Sénateur,

Par lettre du 20 août, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre la Compagnie concessionnaire du service maritime entre la France et la Corse dans l'obligation d'assurer l'acheminement des colis postaux de 15 à 20 kilogs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'accord avec le Départemental des Travaux Publics (Service de la Marine Marchande), mon Administration poursuit avec la Compagnie Fraissinet des pourparlers en vue de la réalisation de la mesure.

Je ne manquerai pas de vous aviser dès qu'une solution sera intervenue.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Les accidents du travail

Interprétation à donner à l'article 2 de la loi du 8 juillet 1926. — La loi du 8 juillet 1926 a modifié le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et porté à 8000 francs au lieu de 4500 frs le salaire de base pour le calcul de la rente-accident.

Il était spécifié dans cette loi (article 2) qu'elle ne serait applicable aux chefs d'entreprise que le premier jour du septième mois qui en suivrait la promulgation, c'est-à-dire le 1er février 1927.

Le Département a interprété ce texte de la façon suivante : « La loi du 8 juillet 1926 est applicable, quelle que soit la date de l'accident, toutes les fois que le règlement de l'indemnité n'est pas intervenu avant le 1er février 1927 ».

Or, en réponse au télégramme postal n° 5.518 S.N.7, du 1er juin 1927, fixant la rente à offrir à un ouvrier victime d'un accident de travail, le 27 septembre 1926, la Direction des Constructions navales de Toulon a fait savoir au Département que le tribunal de 1re instance, après avoir sanctionné en séance de conciliation l'offre favorable à l'intéressé, était revenu ensuite sur sa décision. D'après lui, l'évaluation de la rente est entachée d'erreur, parce que la loi du 8 juillet 1926 ne doit être appliquée qu'aux ouvriers victimes d'un accident de travail survenu depuis le 1er février 1927.

D'après le Ministère du Travail, cette décision est conforme à une jurisprudence absolument constante des autres tribunaux du territoire. Il convient donc de modifier l'interprétation de la Marine, tout au moins dans les affaires qui n'ont pas encore été réglées par accord des parties.

Avis aux réservistes

Les réservistes agriculteurs convoqués cette année pour une période dans les réserves sont prévenus qu'ils ont la possibilité, s'ils le désirent, de demander à être convoqués à la période spéciale du 25 octobre au 18 novembre. *Ils doivent adresser leurs demandes directement à leurs chefs de corps respectifs.*

LES SPORTS

LE MATCH C.A.B. - E.F.

C'est dimanche après-midi que le Cercle Athlétique Bastiais et l'Etoile Filante joueront leur premier match de la saison.

On ignore encore la constitution des équipes en présence mais nous pouvons affirmer qu'elles seront à quelques unités près celles qui représenteront dans les matches officiels les deux clubs.

Le team des noirs comprendra notamment les oCufortini, Ville, Santucci, Andreani, Pucetti, etc..

Poggi, Gilormini, Fino, Arcadius, Mazover figureront dans le onze des blancs.

On se souvient que sur la fin de la saison passée, l'Etoile s'affirma l'égale des meilleurs et triompha du C. A. B.

Les cabistes accusaient par contre un net déclin. Que feront-ils cette année ? La rencontre de dimanche, sans être trop significative, donnera une idée de leur tenue dans la saison qui vient.

BIZARRE !

— Il y a deux mots qu'on ne peut pas lire dans votre rédaction.
— Lesquels ?
— Courage et hardiesse !

ECHOS

Billet Parisien

Les viticulteurs français sont seize cent mille. Ils représentent le cinquième du nombre des propriétaires cultivant le sol de notre pays, qui est, sans conteste, le pays traditionnel de la vigne, ainsi que le dit M. Maurice Sarraut dans la préface qu'il a écrite pour le Vin de France, *de M. Léon Douarche.*

Ce livre paraît à son heure, au moment où le Parlement se décide à créer un Office international du vin, dont le but sera de faciliter l'écoulement d'une partie de notre production à l'étranger et de neutraliser autant que faire se pourra la campagne déchaînée sur certains points du globe contre le vin et qui aboutit à restaurer, par exemple aux Etats-Unis, ce désastreux régime sec.

Ailleurs, rappelle le sénateur de l'Aude, ce sont des barrières douanières qui se sont élevées, tellement épaisses et formidables que nous ne pouvons plus arriver à les franchir. Il en résulte que nos produits de premier ordre — car malgré que d'autres pays récoltent des vins connus, rien ne pourra jamais égaler nos bordeaux, nos bourgognes et nos champagnes — il en résulte, dis-je, que nos crus réputés ne rencontrent plus à l'extérieur que des débouchés restreints.

M. Léon Douarche entreprend une véritable croisade pour que la France retrouve son marché d'exportation du vin. Mais il ne se contente pas d'exporter ses raisins et de formuler un vœu platonique. Il montre dans son ouvrage la voie que doivent suivre et la viticulture et les pouvoirs publics.

Ici, le consommateur peut risquer son petit mot :

— Pourquoi, si le vin ne sort pas du territoire, et s'il y a mévente, la clientèle française ne profiterait-elle pas de la baisse ?

Mais le viticulteur peut répliquer : — Il s'agit, pauvre contribuable, de vins classés que tu ne peux le payer.

Alors, mon Dieu, ces fines bouteilles ne sont pas pour notre bec, autant vaut qu'elles emportent au delà de nos frontières un peu de la gloire de nos vignes. Puissent au moins ceux qui les boiront porter un toast à notre santé et ne pas nous les lancer sur la tête quand ils les auront vidées !

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mercredi 14 septembre 1927 ; 257e jour de l'année. 107 à venir.
Aujourd'hui : Ex. Ste-Croix
Demain : St-Nicodème

—o—

EPHEMERIDES CORSES

14 septembre 1800 (18 fructidor an IX). — M. Giovellina, maire de Bastia, prend un arrêté divisant la ville en trois quartiers. Le premier contenant les habitations sises depuis la Gabella jusqu'à St-Joseph ; le Guadello y compris ; le second depuis la Gabella jusqu'à la maison Rigo aux terrasses, la Marine et depuis la maison Cristofini en montant vers l'église de la Miséricorde. Le troisième depuis et y compris la maison Rigo jusqu'au pont de St-Nicolas, « la punta »

—o—

PRUDENCE

Dans les régions méridionales, sur les plages, aux carrefours, aux tournants des montagnes, aux croisements des trams, partout, une pancarte avertit le touriste : « Attention ! ».

Le commissionnaire girondin qui portait notre valise de la gare Bordeaux Saint-Jean à l'hôtel d'en face, n'eut garde d'omettre le traditionnel avis. Il nous cria soudain, d'une voix tremblante :

— Attention, monsieur. Suivez-moi de près !

Et comme nous le regardions, surpris, il ajouta :

— Hé, quoi de drôle ? Une auto pourrait bien survenir... alors !

INFORMATIONS LOCALES

AU PORT

Trafic du port de Bastia pendant le mois d'août écoulé, période comprise du 1er au 31 août 1927.

Il est entré et sorti au port de Bastia 111 navires jaugeant ensemble 49.671 tonneaux et se répartissant ainsi :

Navires entrés chargés : 32, jaugeant 18.023 tonneaux.

Navires sortis chargés : 33, jaugeant 17.124 tonneaux.

Navires entrés sur lest : 27 jaugeant 6.609 tonneaux.

Navires sortis sur lest : 19 jaugeant 7910 tonneaux.

Marchandises importées : 5041 tonnes.
Marchandises exportées : 3101 tonnes.
Total : 8142 tonnes de produits divers.
Passagers arrivés : 5.680. Passagers sortis : 4439. Total : 10.119 en tout dont 2530 sur la ligne Bastia-Nice (vice-versa) et 484 sur la ligne Bastia-Livourne et vice-versa.

—o—

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille : ciel peu nuageux ou nuages élevés. Vent nord ouest : 8 à 10 mètres. Visibilité : 10 à 20 kms. Température : 22 degrés.

Sur la Corse : peu nuageux par nuages élevés. Vent : sud ouest modéré. Visibilité : 10 à 20 kms. Mer : calme. Température : 23 degrés.

—o—

LA MAIN DANS LE SAC

Mme Noëlie Andreani, demeurant à Murato ,avait pris place dans un tram faisant le service entre la place d'Armes et la place Saint Nicolas.

En cours de route, elle s'aperçut qu'une jeune fille qui était assise à ses côtés, lui avait dérobé un porte-monnaie contenant 135 francs.

La voleuse, Marie Valle, 17 ans, demeurant chez ses parents, rue Saint Joseph, a été aussitôt arrêtée et déférée au Parquet.

—o—

UN ACTE DE PROBITE

Place Saint Nicolas, hier, M. Joseph Ciavaldini, âgé de 31 ans, demeurant rue Posta Vecchia, a trouvé un gilet contenant 1 franc 85 et une montre et qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

LIRE

dans notre numéro de demain, en dernière page, l'annonce illustrée de la Grande mise en vente sensationnelle de blanc, organisée par les

NOUVELLES GALERIES DE PARIS

La Cannebière - Marseille

Avis & Communications

Postes et Télégraphes

L'Administration des Postes porte à la connaissance du public que le paiement des remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne s'élevant à plus de 500 francs n'est plus effectué sur le vu de simples envelop-pes.

Les bénéficiaires lorsqu'ils ne sont pas connus de l'agent payeur, doivent produire l'une des pièces exigées pour la livraison au guichet des objets chargés ou recommandés (carte d'électeur, livret de famille, permis de chasse, diplôme universitaire, extrait des registres de l'état-civil, carte d'identité, carte d'abonnement au chemin de fer non périmée, etc., etc...)

La femme mariée et le mineur peuvent produire des pièces au nom du mari ou du représentant légal.

Les Chèques Postaux

Le service des Chèques Postaux continue à progresser. Voici les résultats constatés pour les sept premiers mois de la présente année :

33.682 nouveaux comptes ont été ouverts depuis le 1er janvier ; plus de 43 millions d'opérations ont été effectuées. Montant total des opérations effectuées : 186 milliards 275.312.541 frs 16. Montant des opérations liquidées sans emploi de signes monétaires : 131 milliards 137.134.642 frs 62.

Le pourcentage de ces opérations, par rapport au montant global des opérations effectuées, s'élève à 81.

Association Catholique de la « Jeunesse Française »

Aux membres du groupe partis en villégiature, à leurs parents, aux bienfaiteurs et aux bienfaitrices, nous sommes heureux d'annoncer qu'un poste puissant de T. S. F. vient d'être installé dans le local du Cercle Catholique, 1, impasse Saint Jean.

Ce poste qui permettra d'entendre les meilleurs concerts de musique de Paris, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Barcelone, sera mis gratuitement par la Jeunesse Catholique à la disposition de toutes les œuvres paroissiales de Saint Jean.

Paroisse Saint Jean Baptiste

Dimanche 18 septembre aura lieu le pèlerinage annuel de Bastia au sanctuaire vénéré de Lavasina. Le rendez-vous général des pèlerins sera, comme toujours à Minmo, où la procession s'organisera à 6 heures du matin.

Cependant ,les personnes de bonne volonté qui préféreraient faire tout le voyage à pied, devront se trouver à 5 heures en l'église de Saint Jean d'où elles partiront à 5 heures sous la conduite d'un de Messieurs les Vicaires de manière à se trouver à Minmo avant le départ de la grande procession.

Selon la sainte coutume, le pèlerinage sera précédé d'un Triduum de prières qui sera prêché dans l'Eglise Saint Jean Baptiste par le clergé paroissial aujourd'hui 14, jeudi 15 et vendredi 16, à 5 heures 30 du relevée.

Samedi est réservé pour les confessions car on allant en pèlerinage, il faut faire la Sainte Communion, si l'on veut gagner l'indulgence plénière. Il convient dès lors de partir de Bastia déjà confessé pour pouvoir participer à la communion générale, laquelle doit se donner à la messe de 7 heures.

A 10 heures, on chantera la messe solennelle fondée par sa Grandeur Mgr Simeone à la mémoire des victimes de la guerre et de la mer, mais tout particulièrement des naufragés du « Balkan » torpillé par l'ennemi. On donnera immédiatement après l'absoute au bord de la mer.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de Rédacteurs des Manufactures de Tabacs et d'Allumettes et de Contrôleurs Adjoints de la culture du Tabac, aura lieu dans le courant du mois de décembre 1927.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part pourront se faire inscrire à la Manufacture des Tabacs de Nice, avant le 20 novembre 1927 ,dernier délai.

Age exigé : 18 ans au 1er décembre 1927 et 30 ans au plus au 1er janvier 1927.

Diplôme nécessaire : Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Manufacture des Tabacs de Nice.

Primes aux meilleurs baudets utilisés dans l'industrie mulassière

Des primes d'approbation seront accordées en 1928 aux baudets de réel mérite destinés à l'industrie mulassière en Corse.

Aucun baudet ne pourra être approuvé :

1. - s'il n'est âgé de 30 mois au moins ;
2. - si sa conformation, son état d'entretien et son état de santé ne le rendent apte à la reproduction et à l'amélioration de la race mulassière en Corse.

Les déclarations pour l'obtention des primes seront reçues à la Préfecture ou dans les Sous-Préfectures jusqu'au 1er octobre inclus. Après cette date aucune demande ne sera recevable.

La demande comportera :

Le nom du propriétaire ou du concessionnaire ; le nom du baudet, l'âge et la taille et le centre où il désire le présenter.

Un avis ultérieur fera connaître en détail la date de la visite par la Commission.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Deux comiques : **Il était un petit navire : Le petit veinard :** Vitagraph présente Marguerite de la Motte, William Russel et Victor Mal Laglen dans **La Brute bien aimée,** drame sportif en 7 parties. .

Au prochain programme : **Espionne.**

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Quel crampon,** fou-rire en deux bobines : une superproduction de la G. M. G. : **Le Désert Blanc** avec Claire Windsor.

Lundi : **Une biche et 40 chevaux,** avec Larry Semon (Zigoto).

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Il était livre comme un homme qui, trouvant toutes portes ouvertes, s'avance de salle en salle dans un palais merveilleux, et découvre chaque fois une chambre plus admirable et des perspectives plus éblouissantes au delà.

Au moment où il s'imaginait que cette bouche, il l'avait possédée toute, les lèvres s'entr'ouvraient en un bâillement de fauve et le laissaient pénétrer plus avant pour lui révéler l'exquise volupté de contacts inconnus. Il croyait avoir épuisé toutes les sensations que recélaient en elles ces deux valves de chair humide et douce et de nouveaux frissons de plaisir lui parcouraient le dos.

A ce moment, il eut la même pensée que tous les mâles habitants de la Presa qui connurent Hélène dans le village de la Torrebianca : « C'est elle la vraie femme. Les femmes qui ont connu l'existence élégante méritent seules qu'on les admire ».

Ses mains s'égarèrent sur les rondeurs de ce corps adorable, essayèrent d'écarter les vêtements importuns.

Soudain tous deux se repoussèrent sous le coup d'une violente surprise et se hâtèrent de réparer le désordre de leur aspect. Sébastienne venait de frapper à la porte et demandait la permission d'entrer.

La métisse était trop bien stylée pour ouvrir une porte sans autorisation ; mais avant de la solliciter elle jugeait toujours bon de jeter un coup d'œil par le trou de la serrure.

Sa tête parut enfin dans l'entre-bâillement et elle dit, en voilant son regard malicieux :

— Mon ancien patron, don Pirovani, demande à voir Madame. Il dit que c'est très pressé.

Richard se leva pour partir ; Hélène le supplia de rester, lui permettant de congédier l'intrus au plus tôt. Mais le jeune homme avait repris son sang-froid et s'était rendu compte du danger qu'il venait de courir ; il saisit l'occasion qui se présentait et se retira, désireux de ne pas rester seul avec elle à nouveau. Sur le seuil, il hésita presque l'entrepreneur qui entrait, saluant de très loin « Madame la Marquise ».

Il lui serra la main et disparut incontinent.

Hélène ne chercha pas à dissimuler l'irritation que lui causait cette visite inopportune ; elle reçut l'Italien avec une visible mauvaise humeur.

Elle resta debout pour lui faire comprendre que leur entrevue devait être brève ; mais l'autre, préoccupé, lui demanda la permission de s'asseoir et prit un fauteuil avant même qu'elle eût répondu. La Torrebianca se contenta de s'appuyer au bord d'une table.

— Mon mari est indisposé, dit-elle, et a besoin de mes soins. Ce n'est pas bien grave : l'émotion que lui a causée un malheur de famille. Mais parlons de vous : quel sujet vous amène ici à une heure pareille ?

Pirovani resta un moment sans répondre, pour donner ainsi plus de solennité aux paroles qu'il allait prononcer.

— Monsieur de Canterac estime qu'après l'incident de ce soir nous devons nous mesurer dans un duel à mort.

Hélène, qui ne pensait qu'à Watson et qui supportait mal la présence de celui qui l'avait mis en fuite, eut un mouvement qui marquait que la nouvelle l'intéressait peu. Puis elle essaya de dissimuler son indifférence et dit :

— Cette proposition n'a rien d'extraordinaire. Si j'étais un homme j'agirais de même.

Pirovani, qui avait hésité jusqu'alors parce qu'il trouvait stupide le défi de Canterac, se leva de son fauteuil d'un air décidé.

— Eh bien, dit-il, puisque vous l'approuvez, c'est dit. Je me battrai contre le Français ; je me battrai s'il le faut contre la moitié du monde pour vous prouver que je suis digne de votre estime.

En parlant ainsi il avait saisi une main d'Hélène, mais cette main lui sembla si molle et si froide qu'il la lâcha avec découragement. Elle se tourna d'un air las vers les pièces intérieures de la maison où se trouvait son mari. Pirovani comprit qu'il devait se retirer, et il se hâta d'obéir, mais en se dirigeant vers la porte, il n'épargna pas à la marquise les déclarations et les gestes d'un amoureux qui veut faire admirer son héroïsme.

Restée seule enfin, Hélène appela Sébastienne à grands cris. La métisse ne se hâta pas d'accourir. Elle avait dû accompagner jusqu'à la porte de la rue son ancien patron.

— Essaie de rejoindre M. Watson, ordonna-t-elle vivement. Il ne doit pas être loin, dis-lui de revenir.

La métisse sourit, baissa les yeux et dit avec une feinte naïveté :

— Ce serait difficile de le rattraper ! Il est parti comme une bombe, on comme s'il avait le diable à ses trousses.

En sortant de son ancienne maison, Pirovani se rendit chez Robledo. L'Espagnol lisait un livre qu'il tenait appuyé contre la lampe à pétrole posée au centre de la table. En voyant entrer l'entrepreneur il l'accueillit avec des exclamations et des gestes de reproche.

— Eh bien ! qu'est-ce qui vous a donc pris ?... Un homme de votre âge et de votre caractère... Mais vous êtes pire qu'un gamin de quinze ans qui se bat pour sa fillette.

L'Italien, l'air hautain, n'accepta pas cette réprimande trop tardive et orgueilleusement fier de ce qu'il annonçait, il dit avec solennité :

— Je dois avoir un duel à mort avec le capitaine Canterac. Je suis venu vous trouver pour vous prier d'être mon témoin avec Moreno.

Robledo poussa des clameurs indignées en levant les bras au ciel pour donner plus de vigueur à sa protestation.

— Et vous croyez que je vais appuyer ces extravagances et me montrer aussi fou que vous ou que l'autre ?

Il continua de s'élever contre l'absurde demande de Pirovani, mais l'Italien secouait la tête avec obstination. Depuis son entretien avec Hélène, il était résolu à tout.

— Je suis de naissance modeste, dit-il, je veux montrer à ce monsieur que je ne le crains pas, quelque habile qu'il soit à manier les armes.

Robledo haussa les épaules en entendant ces mots qui lui semblaient stupides. Il se lassa enfin de protester sans résultat :

— Je vois qu'il est inutile d'essayer de vous rendre le bon sens... C'est bien, je consens à parler en votre nom, mais à la condition que vous me laisserez arranger les choses raisonnablement en évitant ce duel.

L'entrepreneur parut offensé et prit une attitude de dignité chevaleresque.

— Non ; je veux le duel à mort. Je ne suis pas un lâche et je ne cherche pas des accommodements.

Puis il laissa voir sa vraie pensée :

— Je n'ai pas reçu une brillante éducation, mais je sais comment on doit se comporter dans des circonstances comme celle-ci. En outre, des personnes haut placées m'ont dit leur opinion. Je dois me battre ,je me battrai.

Il prononça ces mots avec une telle conviction que Robledo devina qu'Hélène était la « personne haut placée » qui l'avait conseillé. Il le regarda avec pitié, mais déclara qu'il se refusait de façon formelle à lui servir de témoin.

Le jour suivant, don Carlos Rojas reçut une visite fort matinale. Il se trouvait devant la porte du corps de logis de son estancia quand il vit arriver, monté sur un bidet qui le fit sourire, un cavalier en costume de ville.

C'était le secrétaire Moreno.

— Où courez-vous, monté sur cette rosse ?... Descendez ; que diriez-vous d'un peu de maté, camarade ?

Tous deux entrèrent dans la pièce qui servait de salon et de bureau à don Carlos et tandis qu'une petite servante préparait le maté, Moreno aperçut par une porte entre-bâillée, la fille de Rojas assise, triste et pensive, dans un fauteuil d'osier. Elle portait un costume féminin et semblait avoir dépouillé avec ses habits d'homme son audace joyeuse de garçon turbulent.

Moreno la salua, de son côté de la porte, et elle répondit mélancoliquement à son salut.

— Regardez-la, dit le père ,elle n'est plus la même. Est-ce qu'on ne la croirait pas malade ; la jeunesse est ainsi.

Celinda sourit d'un air las et secoua la tête : Non, elle n'était pas malade. Bientôt, elle quitta la pièce où elle se trouvait trop voisine du salon, pour permettre aux deux hommes de parler librement.

Quand ils eurent pris la première tasse de maté, Rojas offrit à Moreno un cigare, alluma le sien et se prépara à écouter.

— Quel bon vent vous amène en ces lieux, mon cher rond-de-cuir ? Vous n'êtes pas homme de cheval et ce n'est pas pour rien que vous avez poussé un galop jusqu'ici.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Le travail a continué hier au sein des commissions

Jeudi, séance de l'Assemblée

Genève, 13 septembre. — Ce matin le Comité restreint du Conseil, composé de MM. Chamberlain, Paul Boncour, Scialoja qui s'occupe des affaires relatives à la Grèce a examiné les conditions dans lesquelles le Conseil de la Société des Nations pourrait donner son patronage à l'emprunt de 9 millions de livres sterling, destiné pour la plus grande partie à la restauration financière de la Grèce.

Cette délibération qui a eu lieu en présence de M. Kafandaris, ministre hellénique des Finances, sera poursuivie avant que le Conseil soit appelé à se prononcer.

L'élection triennale

L'élection pour une période de trois années de trois membres non permanents au Conseil a fait l'objet de conversations entre les délégués à l'Assemblée. Le scrutin doit avoir lieu jeudi après-midi.

La réélection de la Belgique semble assurée de même que l'élection de Cuba, comme représentant de l'Amérique latine.

Pour le siège que quitte la Tchécoslovaquie, le Canada, la Grèce et la Finlande sont officiellement candidats.

Une réunion privée

On annonce pour cet après-midi une réunion privée des ministres qui représentent à Genève les puissances signataires des accords de Locarno.

Cette réunion, sans objet bien précis, servira surtout à l'examen général de la situation.

L'absence de M. Briand

On sait que M. Briand doit quitter Genève, probablement vendredi, afin de prendre part à la séance du Conseil des ministres français.

Le ministre des Affaires étrangères reviendra à Genève au début de la semaine prochaine pour participer à la fin de la huitième session de l'Assemblée.

DANS LES GRANDES COMMISSIONS

Trois des grandes commissions de la huitième assemblée de la Société des Nations ont siégé ce matin. Elles ont pour la plupart procédé à une mise au point de leur ordre du jour.

La première commission des questions juridiques et constitutionnelles a discuté sous la présidence de M. Adatci le principe de l'adhésion par les Etats à des conventions internationales sous réserve de ratification.

M. Fromageot (France) a indiqué que de l'avis de la délégation française, une telle adhésion ne doit pas être sujette à la ratification.

La même commission a commencé la discussion d'une motion du délégué du Paraguay, M. Caballero, tendant à la préparation par la Société des Nations d'un code de droit international.

LE CINEMA EDUCATIF

Sous la présidence de M. Dandurand la deuxième commission des questions relevant des organisations techniques de la Société a abordé l'examen d'une proposition italienne pour la création d'un institut international du cinématographe éducatif à Rome.

Après quelques observations de M. Loucheur, sur la procédure à suivre, la commission a examiné le rapport sur l'œuvre de la commission internationale de coopération intellectuelle. Un certain nombre de délégués ont souligné les travaux intéressants accomplis dans ce domaine par l'Institut international de coopération intellectuelle de Paris.

M. Breitscheid, délégué allemand, a déclaré que l'Allemagne souhaitait vivement que les manuels scolaires fussent expurgés des excitations nationalistes et que l'enseignement public fît une large part à l'esprit de la Société des Nations.

L'ESCLAVAGE

La commission des questions politiques, présidée par M. Bech (Luxembourg) a discuté le rapport du Conseil sur les adhésions à la convention pour la répression de l'esclavage.

Le maharadjah de Kapurthala (Indes) a rendu hommage au vicomte Cecil qui a pris l'initiative de ce mouvement international contre les dernières manifestations dans le monde de l'esclavage.

Il explique que la plupart des Etats de l'Inde prennent des mesures efficaces contre toutes les formes de la privation de la liberté individuelle.

UN DEBAT ATTENDU

Cet après-midi commencera devant la troisième commission de la question du désarmement, la grande discussion générale au cours de laquelle M. Paul Boncour exposera les vues précises du gouvernement français, soulignant les résultats acquis par la commission préparatoire.

De gouvernement à gouvernement, des tendances se manifestent en faveur de l'ajournement de la réunion de la commission préparatoire de la Conférence du désarmement qui devait se tenir au mois de novembre.

Malgré cela, l'ajournement de la Conférence du désarmement sera certainement voté.

Le meurtre à Paris du comte Nardini est un crime politique

On connaît l'identité de l'assassin

Paris, 13 septembre. — M. Bacquart, juge d'instruction, accompagné de son secrétaire et d'un interprète s'est rendu ce matin à la Prison de la Santé pour y entendre le meurtrier du comte Nardini.

En quittant la prison, le magistrat a fait seulement cette brève déclaration : « Je ne puis rien vous dire si ce n'est qu'après mille difficultés, j'ai pu obtenir du meurtrier qu'il m'écrive sur un papier son nom et son adresse complète. C'est sur cette identité que je vais transmettre au Procureur de la République et que nous allons nous efforcer de vérifier.

« J'ai pu obtenir aussi quelques vagues renseignements mais qui n'apportent aucune lumière sur l'affaire. Le meurtrier est encore très abattu et à demi-inconscient. Il paraît ne vouloir répondre à aucune question ».

M. Bacquart est rentré au Palais à midi un quart. Il s'est rendu aussitôt chez le Procureur de la République avec lequel il a conféré longuement.

Un peu avant une heure, M. Barthelemy, Commissaire divisionnaire à la police judiciaire, était appelé au Parquet et peu après en ressortait porteur d'un mandat de perquisition.

Au début de l'après-midi, M. Caron, Commissaire à la police judiciaire, a procédé à diverses vérifications au domicile indiqué par le meurtrier.

A L'AMBASSADE D'ITALIE

La consternation règne ce matin encore dans les bureaux de l'Ambassade d'Italie où le comte Carlo Nardini était très apprécié et très aimé.

« C'était nous dit-on, un francophile de longue date. Il était d'une simplicité extrême et d'une bonté exquise. Il ne faisait aucune différence entre les riches et les pauvres et tous ses compatriotes trouvaient auprès de lui le plus charmant accueil. »

« Combien ont reçu des dons remis discrètement et sans affectation ».

Mme Nardini prévenue avec le plus de ménagements possibles du deuil cruel qui la frappe ,est attendue aujourd'hui rue de Bourgogne ainsi que sa fille.

L'AUTOPSIE

Le Docteur Paul, médecin-légiste, a procédé au début de l'après-midi à l'Institut médico-légal à l'autopsie du corps du comte Nardini.

Le médecin-légiste a extrait du corps de la victime deux projectiles de pistolet automatique du calibre 7 mm. 65. La première balle, après avoir traversé le bras gauche, a pénétré dans le thorax, a traversé le cœur pour se loger finalement dans la colonne vertébrale. Le deuxième projectile, après avoir pénétré dans la cage thoracique à hauteur du mamelon gauche, a traversé le foie, l'estomac, l'aorte pour venir également se loger dans la colonne vertébrale.

Le Popolo di Roma écrit qu'un journaliste expédié ... [illegible] ... de Paris et qui a déjeuné samedi avec le vice-consul Nardini a déclaré savoir que ce dernier avait reçu une lettre comminatoire.

Cette lettre menaçait le Comte Nardini de mort mais n'indiquait pas clairement les raisons de cette menace.

LE MEURTRIER

L'assassin du vice-consul d'Italie est un nommé Di Modugno Serge, né à Seranida (Italie), le 3 mai 1902. Il habite depuis le 25 août dans un hôtel faisant le coin de la rue Tiquetonne et du Boulevard Ménilmontant, n° 78.

Le meurtrier habitait auparavant dans la banlieue parisienne depuis au moins le 6 août dernier.

UNE PERQUISITION

Une perquisition effectuée dans la chambre de Di Modugno a fait découvrir un journal antifasciste édité à Paris, intitulé *La Liberté*.

Pendant son séjour à l'hôtel, le meurtrier ne paraissait pas travailler et se montrait d'une sobriété exemplaire. Il a été vu en compagnie d'individus qui ne pénétraient jamais dans le débit attenant à l'hôtel.

Di Modugno paraît être très lié avec un antifasciste notoire résidant actuellement à Paris.

La perquisition n'a donné aucun autre résultat. On a découvert une quantité de lettres de famille qui ont été traduites.

Il semble de plus en plus qu'on se trouve en présence d'un crime politique.

Les pièces démonétisées

Paris, 13 septembre. — Le ministère des Finances communique :

« Le public est informé que les écus de cinq francs grecs et italiens cesseront comme les écus et les pièces divisionnaires belges d'avoir cours légal en France et ne seront plus acceptées par les caisses publiques à partir du 1er octobre 1927.

« Les pièces démonétisées ne seront plus acceptées par la Banque de France dont les achats de monnaie d'argent se portent, dès à présent, que sur les monnaies nationales et les écus suisses de cinq francs.

Sanglantes représailles

Pékin, 13 septembre. — Les journaux chinois relatent qu'un membre d'une organisation ayant tué quelques soldats du général Feng-Yeh Siang à Chang Tê, ville de 300.000 habitants dans le nord du Honan, les troupes du général ont exécuté un massacre horrible ne respectant ni l'âge ni le sexe.

Des réfugiés déclarent que cette tuerie a été sans précédent. Les journaux indigènes publient des évaluations du nombre de tués, variant de 30.000 à 50.000.

Les "héros" de la nuit du 23 au 24 août sont condamnés

Les peines ont été sévères

Paris, 13 septembre. — La 12me Chambre Correctionnelle a jugé aujourd'hui les individus qui profitèrent des manifestations de Sacco et Vanzetti pour piller des boutiques Bd Sébastopol.

Louise Lyautard, fille-mère, élevant un enfant de trois ans, prévenue du vol d'une boîte de papier à lettres et d'une paire de chaussures est condamnée à six mois de prison avec sursis.

Par contre ,le balayeur Raoul Ribain, récidiviste, accusé du vol de deux paires de chaussures, est condamné à 13 mois de prison sans sursis.

Pour violences à agents, un fumiste, Georges Bouldoiries, est condamné à 12 mois de prison ; un plombier Georges Cornesse, à un an de prison ; Alfred Carnesse ,son frère, obtient six mois de prison pour port d'arme prohibée.

Pour violences à agents, Bd Sébastopol, un mécanicien Louis Mousset, est condamné à 13 mois de prison avec sursis ; Robert Ferrand, un gamin qui a lancé des projectiles dans la devanture du magasin est condamné à six mois de prison et 50 francs d'amende.

Enfin, un journalier, Le Clech, qui a frappé les agents qui perquisitionnaient dans un débit, obtient deux mois de prison.

Les naturalisations

Paris, 13 septembre. — Sont naturalisés français par application de l'article 6, paragraphe 1er de la loi du 10 août 1927 : MM. Sandri Oldo, coiffeur, né le 16 mars 1898 à Bastia de parents italiens, y demeurant ; Galanti Jean, journalier, né le 20 octobre 1879 à Solso (Italie) demeurant à Bastia.

Est naturalisée française par application de l'article sept, paragraphe premier, de la loi du 10 août 1927 : Achilli Thérèse, femme Galanti, née le 21 août 1885 à Migliano (Italie), demeurant à Bastia.

Est réintégrée dans sa qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger naturalisé par décret en date de ce jour : Mistraeli Angèle, femme Taddei, née le 22 avril 1893, à Murato (Corse), demeurant à La Seyne (Var).

Est réintégrée dans sa qualité de française qu'elle avait perdue par son mariage, Loci Marie Antoinette, veuve Oehlpente, née le 15 février 1878 à Sartène, demeurant à Toulon, ayant une fille mineure.

La récolte en vin de 1927

Montpellier, 13 septembre. — Le bureau de la Confédération générale des vignerons publie une note protestant contre l'évaluation trop optimiste faite sur la récolte de 1927, estimant dans quatre départements méridionaux la récolte de 1927 égale à celle de 1926 et dépassant au maximum d'un million d'hectolitres la récolte du reste de la France.

Dans l'ensemble de la France, la récolte peut atteindre 48 à 56 millions d'hectolitres.

Les impressions des frères de Vitrolles

Casablanca, 13 septembre. — Interviewé à son arrivée, le lieutenant de Vitrolles a déclaré qu'il avait eu un temps splendide au cours de son voyage Le Bourget-Casablanca et que le moteur, depuis le départ a fonctionné admirablement.

Seule la brume l'avait légèrement gêné quand il eut quitté les côtes françaises.

Il a ajouté que le but de son voyage était d'atteindre un maximum de vitesse dans le circuit nord-africain.

Sans prendre de repos, il a donné des instructions pour la révision immédiate de l'appareil pour repartir ce soir à 20 heures 45 pour Tunis où il pense arriver demain aux premières heures de la matinée.

Le procès de Leningrad

Moscou, 13 septembre. — Le tribunal de Leningrad a rendu son verdict dans le procès des vingt-six espions terroristes.

Neuf accusés sont condamnés à mort. Treize reçoivent de six mois à huit ans de prison ; parmi ces derniers : Mme Olchevskaia est condamnée à un emprisonnement conditionnel d'une année. Quatre accusés sont acquittés.

Les condamnés à mort sont : Gover, Valisky, les deux frères Kluparhine, Alexandre Grouddine, Chorine, les frères Kounisine et Meradov.

En correctionnelle

Paris, 13 septembre. — Trois terrassiers inculpés d'entraves à la liberté du travail, de violences et d'outrages à des agents, ont comparu aujourd'hui devant la 12me Chambre correctionnelle.

Faivre et Montel ont eu 4 mois de prison et Adrien Plac, 8 mois de prison.

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison PIERRE ROSSI & DEZAN Fils informe qu'elle met en construction une série de Villas modèles avec tous les conforts. A partir de 8000 francs la pièce (terrain non compris).

Plans et devis sur commande. S'adresser 8, Boulevard du Palais, au deuxième étage (Bastia).

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 13 septembre. — « La Société des Nations n'est déjà un commencement. N'en faut-il pas un à tout, dit M. Elie Bois dans le *Petit Parisien*.

« Un commencement voilà le mot. Sans doute n'y a-t-il rien de fait tant que tout n'est pas fait, mais on ne ferait rien, absolument rien, si on ne commençait jamais. Il faut commencer.

« La Société des Nations est un commencement. Non, dans l'état actuel du monde on ne peut pas se reposer sur elle, mais on n'a pas davantage le droit de se priver de son assistance. »

« La troisième commission s'est ouverte sur un débat sur le désarmement et tout de suite la gravité du problème est apparue, dit M. Sauerwein dans le *Matin*.

« Or, voici le drame, c'est que la Société des Nations doit en même temps assurer la sécurité et le désarmement. Ici, le traité de Versailles est seul responsable de l'issue de deux doctrines, celle de la réconciliation et celle de l'exécution du traité. Il n'a jamais su les combler. »

« L'Angleterre ne voit aucun inconvénient à ce qu'on signe des pactes sans elle. Elle l'a dit à la presse et M. Henry Barde le rapporte dans l'*Œuvre*.

« Nous posons alors cette question précise : Ce que vous ne pouvez pas faire, trouveriez vous mauvais qu'on le fit sans vous ?

« Si de proche en proche des accords dans le genre de ceux de Locarno s'établissaient en Europe jusqu'à devenir comme un protocole de non-agression continentale, quelle serait l'attitude de la Grande-Bretagne ? »

« L'abstention britannique ne doit pas paralyser la Société des Nations et empêcher les Etats-Unis d'Europe, estime M. Luchaire dans la *Volonté*. L'idée fondamentale de *Pan Europa*, nous l'avons défendue sans trêve, parce qu'elle nous apparaît depuis deux ans comme seule capable d'organiser la paix sur notre vieux continent, la seule qui satisfasse à la fois la logique et la réalité.

« Régionaliser la Société des Nations, grouper les Etats Unis d'Europe, dont la Grande-Bretagne est la collaboratrice nécessaire, mais non une partie intégrante, voilà la marche à suivre. »

« Cette question de la dissolution, c'est la comédie qu'on nous joue, écrit M. Ponsot, dans l'*Ere Nouvelle*.

« Nous vivotons, nous travaillons, nous croyons à la paix, nous attendons de bonnes nouvelles de Genève, nous n'éprouvons pas le besoin de nous invectiver cet automne. Attendons le joli mois de mai pour nous livrer à cet exercice. N'est-ce pas votre avis ? Il sera toujours assez tôt pour nous traiter de sans patrie, de banqueroutiers de sectaires .»

A travers la Corse

SARTÈNE

ZONZA. — *Elections municipales.* — Le 11 septembre avaient lieu dans la commune de Zonza, une des plus importantes de la Corse, puisqu'elle compte 1600 habitants, des élections pour le remplacement du Conseil Municipal, les élections de mai 1925 ayant été annulées par le Conseil d'Etat.

Il y avait seize conseillers municipaux à élire.

La liste du maire sortant a été battue à une majorité variant de 22 à 26 voix par la liste Giudicelli, du parti républicain démocratique.

Depuis longtemps, notre commune était considérée comme une forteresse du parti adverse. Elle avait donné une forte minorité à nos amis aux élections législatives de 1924.

Nous adressons au valeureux parti démocratique de Zonza nos plus chaleureuses félicitations.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

Etablissements
Louis Maurel
3, Boulevard du Palais
BASTIA

T S F

Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste

4 LAMPE S
DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPEENS
Son prix :

499f. 95

Le plus sélectif
Le moins cher

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Corse

Ministère de l'Agriculture

Assainissement de la Côte Orientale de la Corse

Aménagement d'une usine hydro-électrique sur le « Golo », Prunelli di Casacconi.

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique ,par le Préfet du département de la Corse, assisté de M. le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, et de M. le Trésorier-Payeur Général du département, en présence de M. l'Ingénieur en Chef du service hydraulique, ou de son délégué, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumission cachetée des travaux d'aménagement d'une usine hydro-électrique sur le « Golo » à Prunelli di Casacconi.

Montant du cautionnement : provisoire : 60.000 francs ; définitif : 120.000 francs.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'Administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. *Demandes d'admission*

Les concurrents qui désireront prendre part à l'adjudication devront en adresser la demande, sous pli recommandé, à l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Ajaccio et joindre à cette demande les pièces ci-après :

Pour les concurrents autres que les sociétés d'ouvriers français ;

1° - Une déclaration indiquant leur intention de soumissionner en faisant connaître les nom, prénoms, qualité et domicile du candidat.

Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les nom, qualités et domicile des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Pour les sociétés d'ouvriers français :

1° La liste nominative de leurs membres (noms, prénoms, domiciles, date et lieux de naissance) ;

2° Leur acte de société ;

3° - L'engagement d'employer effectivement aux travaux pendant toute la durée un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront ;

4° - Un acte en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après ;

5° - Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile ;

6° - Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que cette société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domicile des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Pour les concurrents et pour les sociétés d'ouvriers français :

1° - La liste du ou des constructeurs du matériel d'équipement hydro-électrique auxquels les concurrents s'adresseront pour la fourniture et la pose de ce matériel qui comprend notamment : des vannes de décharge, de prise de tête de conduites forcées, des conduites forcées, des turbines, alternateurs transformateurs, appareillage haute et basse tension, services auxiliaires et ligne de distribution pour services auxiliaires.

2° - Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des fournitures de matériel d'équipement hydro-électrique faites par les constructeurs choisis par les concurrents.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront adressées franco à l'Ingénieur en Chef et elles devront lui parvenir avant le 17 octobre 1927 à 4 heures du soir, terme de rigueur.

Frais d'adjudication. — Les frais d'adjudication sont à la charge des adjudicataires. Ces frais sont ceux d'affiche et de publication, de timbre des minutes, de timbre et d'expédition des devis, bordereau des prix, du détail estimatif et du procès-verbal d'adjudication ainsi que ceux d'enregistrement. Ils devront être acquittés le jour même de l'adjudication.

II. - *Instruction des demandes*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le Préfet assisté de M. le Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre ; de M. le Trésorier Payeur Général et en présence de l'Ingénieur en Chef ou de leurs délégués.

Pourront être éliminés de l'adjudication les concurrents qui susceptibles d'être agréés en tant qu'entrepreneurs des travaux du génie civil indiquerons comme constructeurs ou fournisseurs de matériel d'équipement électrique des personnes dont les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux ne seraient pas ou ne paraîtraient pas entièrement justifiées.

Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant le bureau d'adjudication ainsi constitué.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date et des autres conditions de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. - *Communication des pièces de projet aux entrepreneurs*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et jours fériés :

1° - Dans les bureaux de la Préfecture (2me Division) de neuf heures à midi et de quinze heures à dix-sept heures.

2° - Dans les bureaux de M. Altieri, Ingénieur ordinaire, rue des Capanelle, n° 2, à Bastia de neuf heures à midi et de quinze heures à dix-sept heures.

3° - Au ministère des Travaux Publics (service intérieur), boulevard Saint Germain n° 244, de dix heures et demie du matin à cinq heures du soir.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux, accompagné de croquis ou de dessins sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'Ingénieur en Chef.

Fait à Vizzavona, le 3 septembre 1927

Le Préfet :
L. MARLIER

AVIS

M. T. Micaelli, entrepreneur, embauche des terrassiers et manœuvres de 20 à 25 frs, des mineurs et des casseurs de 25 à 30 frs par jour. Bon margeur, chef de chantier est aussi demandé. S'adresser ou se présenter au chantier de Nocetta et de Solenzara.

AVIS

Ouverture de la Charcuterie Parisienne, 9, Bd du Palais (Bastia). Marcel Callo, Propriétaire.

Réouverture de la Charcuterie Continentale

M. H. Bonain a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de la place du Marché.

CHASSEURS !

Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurie 50 mètres de la Gare

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

CONDITIONS. — Demandes d'emploi et Objets perdus : 0 fr. 20 le mot (minimum 3 fr. 50). Toutes les autres rubriques : 0 fr. 30 le mot (minimum : 5 frs.). Une majoration de 20 0/0 est appliquée pour les annonces ordinaires paraissant aux réclames tous les jours de la semaine.

Le montant : s'adresser aux Bureaux du Journal donne lieu à un supplément de 3 fr. Joindre un timbre-poste de 0 fr. 50 à toutes demandes de renseignements.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

A VENDRE immédiatement un appartement de huit pièces, cinquième étage, 20, rue de l'Opéra. S'adresser à M. Palazzi, au 3me étage.

SI VOUS DÉSIREZ UNE INSTALLATION MODERNE de

POMPES-MOTEURS

faite dans toutes les règles de l'Art par une MAISON SPÉCIALISÉE

Monsieur PAUL DEVÈZE dont la réputation est mondiale, se tient à votre entière disposition pour vous étudier gratuitement le projet d'installation qu'il vous plairait de lui soumettre : 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE.

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE

SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE

SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tél. 1-81)

Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio

Tournées par camion pour l'intérieur

Avant de traiter, consulter notre Agent général

BOURSE DE PARIS du 13 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPETUEL	[illegible]	[illegible]
3 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
5 % 27	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 6 % 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1923 AISNE	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DEPART. SEINE 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
PARIS 1910	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]
— 1899	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KULHMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD. 100 FR.	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHE CINEMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIERES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]
TAYKAGAN	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	[illegible]
CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	[illegible]
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
PENNNCHIES	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]
BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
BI-METAL	[illegible]	[illegible]
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	du j.
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROAYL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2½	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
BELGES 5 % 1925	[illegible]	[illegible]
BRESIL 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIE	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3½	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4 p. 100	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAME-BUFFEREAU

Quand ce partir pour Paris notez l'adresse de : L'AGENCE HAVAS 62 Rue de Richelieu PARIS vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

N'hésitez plus seule, la Cigarette MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR (paquet blanc) Vous donnera toute satisfaction

La REMINGTON Portative

payable 85 fr. par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ____ Profession ____

Adresse ____

A envoyer sous enveloppe affranchie à

M. A. SERRA, S Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

MAISONS Pour Tous LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Numéro : 1 fr. 45.

AGRICULTEURS

C'est maintenant la saison des récoltes

N'achetez aucune machine sans avoir vu

Les Machines Agricoles DEERING

Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia

Représentants Exclusifs pour la Corse

ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

RHUM FOX-LAND Grande Marque

CAP CORSE DAMIANI

GRAND PRIX Médaille d'Or

Membre du Jury Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 14 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 15 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 15 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Mercredi 14 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 14 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Jeudi 15 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais

Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 9 - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE

du

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI

Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

LA CROISADE CONTRE LES MAURES

« La légende d'Ugo Colonna, placée par Giovanni della Grossa au IXe siècle, recouvre un grand nombre de faits véritables dont on trouve le récit dans les annales des XIe et XIIe siècles ». (Hantz et Dupuchi). Or, ce chroniqueur place l'expulsion définitive des Arabes à la fin du Xe siècle et, sous Arrigo Bel Messere, ils n'y possèdent plus que des abris. Pierre Cyrnée raconte que vers 1020 une armée pisane, commandée par Alessio, inflige une défaite aux Musulmans et les contraint à quitter l'île. Enfin Ambrosi, dans son histoire des Corses et de leur civilisation, page 77, place l'événement entre 1030 et 1050. Pour une fois, l'historien de la Grossa semble être dans le vrai et nous verrons bientôt que le premier marquis de Massa, comte de Corse en 1020, n'a pas lutté contre les Arabes, mais bien contre les Cinarchesi et les autres seigneurs. Il a forcé les premiers à s'expatrier en Sardaigne et a soumis les seconds. Ceci nous montre clairement que la féodalité s'est établie en Corse après l'expulsion des Maures.

Si donc le pape Grégoire VII a pu écrire en 1077 qu'il « se considérait comme le seul propriétaire » de l'île et s'il a pu dire aux populations : « en vous soumettant par la force, vos maîtres actuels ont commis un sacrilège », ces maîtres n'étaient pas les Arabes, mais bien les seigneurs qui aspiraient à soumettre ces mêmes populations et peut être aussi les Pisans dont les aventuriers avaient participé à la Croisade. De plus, aucun historien corse n'aurait osé placer en 1007, donc en pleine occupation arabe, le mouvement communal dirigé contre les seigneurs.

C'est donc à la fin du dixième siècle qu'eut lieu la grande croisade et que les Maures furent sinon expulsés définitivement, du moins réduits à quelques stations des côtes qui servirent de base à des incursions et à des razzias auxquelles ils procédèrent pendant de longues années encore.

Cela étant, nos populations n'auraient pu, à elles seules, obtenir ce résultat malgré leur farouche énergie et leur courage incontesté. Retirées sur les montagnes, dans des villages inaccessibles, elles semblaient se grouper, au contraire, en clans isolés les uns des autres et sans le moindre lien patriotique. Sous les principaux des leurs elles furent menées à la Croisade par des aventuriers de Provence et d'Italie attirés par le désir de chasser les Infidèles, mais surtout dans l'espoir de s'y établir à demeure et d'y créer une nouvelle féodalité. Ils purent ainsi refouler les Musulmans vers le Sud de l'île.

LA FEODALITE

Le voile se lève un peu sur la période féodale. Les seigneurs créés ou établis dans l'île pendant la croisade contre les Sarrasins, en lutte continuelle entre eux et en butte aux révoltes de leurs sujets, font régner sur l'île l'anarchie la plus complète. Fatigués de cet état de choses, les uns et les autres font appel au marquis Guillaume de Massa, d'origine toscane, qui accepte l'offre, en 1012.

A peine débarqué ce personnage conçoit le projet de soumettre l'île entière. Il battit les balanins (Pinaschi), puis ceux de Giorellina, (Amondaschi) et construisit, pour les contenir, le château de San Colombano sur un bloc de charriage, au col de ce nom, traversé actuellement par la route de Ponte-Leccia à Calvi. Il dominait ainsi Giussani et Caccia d'un côté, Ostriconi et le Canale de l'autre. Se portant ensuite contre les Cinarchesi, il parvint à les expulser de l'île qu'il soumit entièrement et qu'il administra en paix pendant huit années.

Un cultivateur d'Olmi-Capella a trouvé, dans les ruines du château, le sceau de ce premier marquis. Il l'a donné à feu l'abbé Giammoni, curé de Mausoléo qui l'a cédé, à son tour, au comte Maglia de Speloncato. Ce dernier en a fait don à la famille Simonetti-Malaspina, de Ville di Parana. Il porte dans l'exergue cette inscription en latin : « Guillaume de Massa, comte de Corse ». Les armes sont composées d'une tour, supportée par deux lions.

Au marquis Guillaume succéda, vers 1020, son fils Hugues. Moins énergique que son père, il perdit le delà des monts et ne put empêcher l'émancipation des seigneurs du deçà. Il garda sous tutelle les territoires de Giussani, d'Ostriconi, de Caccia du bas Rostino, de Pietra Pola et de Pietra di Verde, qu'on appelait le Marchesato. Ses successeurs : Alberto Ruffo, Rinaldo, Arnaldo, etc., furent réduits aux quatre premiers territoires ci-dessus. Alberto Ruffo fut obligé de construire un autre château à Caspigna (Castellarcio) pour maintenir intact ce domaine amoindri.

C'est qu'au douzième siècle, les Massa eurent un rude adversaire dans Orlando Cortinchi, évêque d'Aleria, qui se mit plusieurs fois en campagne contre eux. Si bien que « pendant cette guerre, Caccia et Giussani furent ruinés », dit le chroniqueur. En effet, c'est de cette époque que datent l'émancipation des seigneurs de Pietra-Pola et de Pietra di Verde ou Pietra Ellerata, ainsi que le pillage des villages de San Colombano et d'Ucia dans les possessions directes et de Caligliana dans les domaines inféodés.

Le chroniqueur est muet sur la destruction de ces villages du Giussani. Il nous raconte cependant l'épisode typique de l'église de Santa Exdra. Le voici, tel qu'il a été adapté par Cecaldi : « Cette église était alors en si grande vénération que, lorsque l'évêque allait guerroyer de ce côté, les paysans déposaient avec la plus entière confiance leurs effets dans ce lieu pour les sauver, et personne n'osait y entrer pour les prendre. Ce même évêque, dit-on, pour se moquer des paysans, dont il trouvait la dévotion par trop naïve, entra en personne dans cette église et pilla tout ce qui s'y trouvait ; mais par une sorte de miracle, avant de sortir, il se sentit tout à coup atteint de la pierre ; il retourna donc, en proie aux plus vives souffrances, à Aleria, et à partir de ce moment, il ne fit plus de guerre ».

En laissant de côté la partie amusante de cet épisode, nous pouvons conclure que si cet évêque belliqueux respectait si peu les sanctuaires, il ruinait complètement les villages et pillait le plat pays.

LA FEODALITE

Le Giussani, possession des Massa

Jetons un coup d'œil sur le Giussani au commencement du XIIe siècle. Il était divisé en deux parties : la vallée de la Cours (presa de San Colombano) et la vallée du Barigioni (presa de Croce di Campo) étaient les possessions directes des marquis. La vallée du Francioni constituait les fiefs vassaux. Dans les possessions directes il y avait les villages de San Colombano, au pied du château d'Ucia, de San Giusto et de Capannoli. Les fiefs vassaux comprenaient Capella, San Giovanni, Caligliana et Mausoleo. Les vassaux, au nombre de trois, étaient : le seigneur de Valletona (Capella et San Giovanni), celui de Caligliana, et celui de Castelluccio, probablement de Mausoleo.

La région était boisée jusqu'aux crêtes et les essences végétales, yeuses, chênes, hêtres, genévriers, poussaient dru et fort. Le sous-bois, grâce à l'humidité relative du climat était très épais, et le tout formait un réseau inextricable d'herbes, de plantes de toutes sortes, d'arbrisseaux et d'arbres aux troncs noueux et cheveluss. Les villages étaient bâtis dans les éclaircies ; ils formaient un assemblage de cabanes, aux rares maisons en pierres cimentées et ressemblaient à certains hameaux reculés du Filosorma d'il y a cinquante ans.

Les habitants n'avaient d'autres produits que ceux de l'élevage, le miel de leurs abeilles et le seigle qu'ils cultivaient dans les champs à l'entour des villages. Ils ne pouvaient payer à leurs seigneurs que des tributs en nature. Ils avaient perdu l'esprit farouche des siècles précédents, mais ils étaient restés rudes et grossiers. Les Massa ne purent jamais les asservir et ils furent pour eux des sujets peu dociles.

D'autre part les marquis de San Colombano se conduisaient comme de véritables tyrans. Mais parmi toutes les vexations imposées à la population, une seule était intolérable : le droit de cuissage. « Ils voulaient que les femmes de leur seigneurie qui se mariaient, se livrassent d'abord à eux, avant de vivre avec leurs maris ». Aussi certains historiens, prenant un fait légendaire pour un fait réel, ne considérant, sous un climat tonique et vivifiant, que les belles couleurs de nos montagnardes et les droits excessifs des marquis, certains historiens, dis-je, ont donné au mot Giussani cette origine peu noble.

Quoiqu'il en soit, le chroniqueur raconte que les Capannolesi, pour se délivrer d'une si ignominieuse tyrannie, tuèrent dans un repas trois des marquis sur quatre. Mais celui qui s'échappa fit périr ces mêmes Capannolesi avec la plus grande cruauté. Un enfant seul, nommé Santarolo, fut sauvé par sa mère. Il alla s'établir à Ampugnani, dans un endroit qu'il appela Capannoli, et y construisit une tour, la Casabianca d'où sont sortis les Casabiancacci. (D'après Giovanni della Grossa).

(*A suivre*)

52me ANNÉE - N° 297 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 16 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 16, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER — Compte Chèques Postaux : Marseille [illegible]

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Corse 16 32 62
Contin. et Colon. 17 33 64
Etranger A) 30 60 120 — B) 45 90 180
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0f 463

BIBLIOTHEQUE BASTIA

L'ENSEIGNEMENT ET LE RECRUTEMENT RELIGIEUX

On n'ignore pas qu'il y a une relation directe, immédiate de cause à effet entre l'enseignement religieux et le recrutement sacerdotal, en complète défaillance à l'heure actuelle dans l'île ; et de ce fait, l'autorité diocésaine n'a pas célé les graves soucis qui l'assiègent.

Pour avoir une proportion plus raisonnable de prêtres, il faut remplir les petit et grand séminaire, celui-ci par celui-là. Mais pour remplir les deux séminaires, il ne faut pas seulement se fier à des procédés artificiels de recrutement. On peut réussir à augmenter sensiblement le nombre actuel des élèves en ouvrant plus largement les portes du petit séminaire, en se procurant les ressources qui permettront d'augmenter la capacité de cet établissement, et d'en permettre l'accès aux plus nécessiteux des élèves.

On obtiendrait ainsi un certain résultat, mais, à notre avis, toujours éphémère, insuffisant, instable. Solution de fortune à laquelle on sera peut-être forcé de recourir, mais non solution définitive et idéale, qui ne saurait venir que de la disparition du discrédit qui frappe la vocation sacerdotale, si en faveur il y a une trentaine d'années à peine.

Ce discrédit est certainement la conséquence d'une loi qui a privé les prêtres de leur traitement. Le mal est pourtant réparable tant qu'il s'agit d'une question d'argent. Dans beaucoup de diocèses du continent, la question d'argent a été résolue et le recrutement sacerdotal ne présente pas les mêmes difficultés qu'ici. Il s'agit sans doute de diocèses plus riches que le nôtre, mais nous voyons très bien pour le nôtre la possibilité de former non pas une masse de 450 prêtres (approximativement l'ancien personnel, toutes les paroisses, même les plus minimes étant desservies), mais, au moins une masse stable, permanente, de 300 prêtres convenablement rétribués.

Seulement, notre crainte est qu'on n'aboutisse pas à ce résultat souhaitable du seul fait que le petit séminaire, établissement d'enseignement exclusivement religieux, recevra deux ou trois cents élèves (au lieu de cent). La base du recrutement restera fragile tant qu'elle n'aura pas été élargie et compensée d'une autre manière. Car si à l'origine du discrédit (qui, bien entendu, touche la profession, non les très dignes ecclésiastiques corses) dont nous parlons, il y a une question de situation matérielle inférieure, il s'est trouvé que, par la suite, les fils des bonnes familles où se recrutait précédemment le clergé, s'évadent maintenant dans d'autres directions. Il s'agirait d'effacer ce pli, de restituer son prestige à la profession sacerdotale.

En supposant qu'on améliore les conditions matérielles des prêtres corses, et l'on peut y réussir avec le concours d'un évêque énergique et entreprenant, et à la condition de limiter à trois cents environ le groupe *actif* des prêtres insulaires, il resterait donc à attirer au séminaire des éléments non pas seulement plus nombreux, mais meilleurs : il resterait à décider les bonnes familles à destiner comme par le passé, leurs bons rejetons à la prêtrise. Actuellement, pourquoi le dissimuler (il faut toujours aborder les difficultés de front), le recrutement séminariste est, en grande partie, assuré par les éléments ou peu défaillants des familles les plus pauvres, gênées pour réaliser les touchantes et légitimes ambitions qu'elles nourrissent pour ceux de leurs enfants qui n'ont pas de très fortes capacités.

Il convient de dire que les études sont conduites au petit séminaire avec un dévouement d'autant plus méritoire que le terrain est assez fréquemment aride. L'atmosphère d'intimité qui règne au petit séminaire favorise les éclosions, et plusieurs de ses élèves ont pu brillamment soutenir la comparaison avec ceux d'autres établissements officiels.

Mais cela ne suffit pas. Et nous voyons la solution du gros problème posé sous l'aspect suivant : l'effort consistant à améliorer les conditions de l'existence matérielle des prêtres en Corse doit être appuyé par un effort parallèle portant sur l'éducation et l'instruction. C'est la seconde et nécessaire condition destinée à restituer son prestige à la profession sacerdotale. Employons une autre expression : la quantité, ici, est également fonction de la qualité.

L'ambition des vieilles familles était de toujours compter des prêtres dans leur sein, parce que les prêtres, dans les temps peu éloignés que nous évoquons, étaient, par leur mesure, des sujets d'élite, ne manquant ni d'autorité, ni d'influence, grâce et à leurs liens familiaux et à leur savoir.

On doit pouvoir revenir à ces époques. Nous nous permettrons de rechercher comment.

PB

M. James Walker maire de New-York a été reçu à Paris

Paris, 15 septembre. — La municipalité de Paris a reçu cet après-midi à 16 h. 30, l'Honorable M. James Walker, maire de New-York.

M. Walker est accompagné de Mrs Walker, de MM. Walker Herrick, directeur général des parcs et jardins publics de New-York, Downing, sénateur de New-York au parlement d'Albany, William Mac Cormick, directeur général des services administratifs de la ville de New-York, du professeur Herbert Adams Gibbons, de l'Université de Princeton, de M. Hector Fuller, chef de Cabinet du maire de New-York, de miss Wagner, secrétaire administratif de la mairie de New-York.

M. JAMES WALKER

A son arrivée à l'Hôtel de Ville, M. James Walker a été introduit dans le Cabinet du président du Conseil municipal où les souhaits de bienvenue lui ont été exprimés par M. Louis Delsol.

Après avoir apposé leurs signatures sur le livre d'or, les hôtes de la ville se sont rendus dans le salon des Arcades où des discours ont été prononcés par M. Delsol, président du Conseil municipal et M. Paul Bouju, préfet de la Seine. M. Walker a répondu.

Un concert a eu lieu ensuite.

Au cours de la réception une réplique de la maquette en bronze de la statue équestre d'Etienne Marcel a été offerte à M. Walker. Il lui a été remis en outre un exemplaire luxueusement relié en maroquin de l'ouvrage de M. René Weiss, directeur du Cabinet du président du Conseil municipal de Paris, pendant la guerre ainsi que le livre de M. François Boucher, conservateur adjoint du musée Carnavalet, relatant tous les souvenirs américains à Paris.

Des fleurs ont été offertes à Mrs Walker et une médaille de la Ville de Paris à chacun des membres de la délégation.

M. Briand s'était fait représenter par M. Domenger.

M. A. Millerand a prononcé hier un discours politique

Alençon, 15 septembre. — Le banquet offert aujourd'hui à M. Millerand ancien président de la République, candidat à une prochaine élection sénatoriale dans le département de l'Orne, par les délégués sénatoriaux de ce département, a eu lieu aujourd'hui à midi trente, à Alençon, à la Halle aux Toiles.

320 convives, dont 276 maires du département y assistaient. Le banquet a été présidé par M. Lemaréchal, président à Alençon, de la Ligue nationale républicaine. Il avait à sa droite MM. Millerand, Roulleaux, Dugage et le marquis de Ludre ; à sa gauche, MM. Dentu, sénateur et Audiffred Pasquier, député, auprès desquels avaient pris place les maires d'Alençon, de Domfront et de Flers.

A la fin du banquet, M. Lemaréchal, président, a pris le premier la parole et a donné lecture d'une lettre de M. Maginot, recommandant ardemment la candidature de M. Millerand. Il a lu ensuite une autre lettre de M. Chéron, sénateur du Calvados, formant des vœux pour le succès de l'ancien président de la République.

M. Audiffred Pasquier, député, a pris ensuite la parole pour apporter son adhésion enthousiaste à cette candidature, MM. de Ludre et Dentu ont prononcé une allocution dans le même sens. M. Roulleaux Dugage, député a lu une lettre de M. Rebel, recommandant la candidature de M. Millerand.

Le discours de M. Millerand

Puis, M. Millerand a pris la parole. Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Leneveu, ancien sénateur de l'Orne, M. Millerand s'explique sur les circonstances qui ont amené sa démission de président de la République en 1924.

Le 11 juin 1924

« Le 11 juin, 1924, j'ai donné ma démission de président de la République. Pourquoi et dans quelles circonstances ?

« Est-il vrai, comme certains l'ont affirmé, qu'il n'eut dépendu que de moi de demeurer à l'Elysée, et qu'en le quittant j'ai déserté mon poste et trahi la confiance des bons citoyens ?

« Ecoutez et jugez. M'inclinant devant le verdict du suffrage universel, fidèle à mon devoir constitutionnel, j'avais fait successivement appeler les parlementaires que leur situation, leur passé, les services rendus, indiquaient comme capables de constituer un Cabinet qui gouvernât avec une majorité nouvelle.

« Tous ont refusé. En violation de la lettre comme de l'esprit de la Constitution qui veut que, sauf le cas de haute trahison, le président de la République demeure en fonctions sept années, une réunion extra-parlementaire tenue à l'instigation de quelques meneurs avait résolu de contraindre à la retraite un président qui lui déplaisait.

« Quels moyens la constitution m'offrait-elle pour résister à cette agression ? La dissolution ? L'autorisation du Sénat m'était indispensable.

« Je savais de source certaine (et l'événement a prouvé que l'information était exacte), qu'il me la repousserait.

« L'ajournement des Chambres, autorisée par la loi du 16 juillet pour un mois et à deux reprises au plus dans la même session ? Nous étions aux premiers jours de juin. Il fallait obtenir du Parlement le vote des crédits nécessaires à la marche des services publics avant la fin du mois.

(*Lire la suite en 3e page.*)

Notre dette et le Plan Dawes

La dette publique impose à la France un service annuel d'environ vingt milliards, soit la moitié du budget des dépenses.

Cette dette se décompose ainsi :
Fonds consolidé : 4.748 millions.
Dette amortissable et d'Alsace-Lorraine : 170 millions.
Obligations et Bons de la Défense nationale, du Crédit National et du Trésor : 6769 millions.
Intérêts à divers et annuités à la Caisse des Dépôts et Consignations, aux Réseaux : 304 millions.
Intérêt des avances de la Banque de France : 1.080 millions.
Annuités des dommages de guerre : 1228.
Au total : 15.199 millions.
Dette viagère pensions, allocations, etc. : 6145 millions.
Service des emprunts aux Etats-Unis, intérêts des stocks et intérêts de notre dette flottante extérieure : 1.865 millions.
Total général : 21.314 millions.

Ces chiffres laissent, bien entendu, en dehors, les annuités de notre dette de guerre envers l'Angleterre et les Etats-Unis. Quand on a une dette d'une importance telle qu'elle exige des sacrifices annuels aussi considérables, on n'a pas de cadeau à faire à ses débiteurs. Nous devons, par conséquent, ne consentir à l'Allemagne aucune atténuation de ses propres échéances. Le plan Dawes constitue pour nous une charte qui doit demeurer intangible. C'est là une nécessité absolue, pour deux raisons : d'abord parce que nous avons besoin de ces versements effectués au titre des réparations et ne pourrions nous en passer sans déséquilibrer gravement notre budget, et ensuite parce que la charge même que ces annuités imposent à l'Allemagne maintient un certain parallélisme entre sa situation économique et la nôtre. Si nous allégions cette charge, la balance ne serait plus en équilibre, l'économie allemande s'en trouverait immédiatement améliorée, la nôtre s'en trouverait au contraire accablée.

LE GENERAL DAWES

Il est évident en effet, que les prestations allemandes soit en espèces, soit en nature, entrent dans notre économie ; si nous ne les recevions plus, il nous faudrait faire face par nos propres moyens aux obligations intérieures auxquelles elles subviennent, d'où un accroissement de nos dépenses et par conséquent, une nécessité pour l'Etat d'y pourvoir à l'aide de nouveaux impôts dont la répercussion s'étendrait à toute notre activité nationale, alourdirait les prix de revient et nécessairement aussi le coût général de la vie.

En Allemagne, cependant le phénomène inverse se produirait : abaissement des prix de revient, possibilité immédiate de fabriquer et de vendre à meilleur compte.

Ainsi, tandis que nos produits se vendraient plus cher, au risque de ralentir notre commerce d'exportation, les produits similaires se présenteraient, sur tous les marchés du monde et même chez nous, en meilleure posture que les nôtres : la concurrence meurtrière d'avant-guerre recommencerait et nos industries seraient réduites au chômage, ce qui aurait inévitablement pour conséquence de provoquer une crise sociale.

Telle est la raison économique et morale qui nous fait une obligation de ne consentir à l'Allemagne aucune faveur nouvelle, relativement au plan Dawes.

Nous voyons cependant que le Reich médite de déclarer un de ces prochains jours que les annuités de ce plan sont écrasantes pour son budget et que d'ailleurs la situation actuelle de son industrie ne lui permet pas de nous livrer des ne contraire se produirait : dégrèvements prestations en nature dans une proportion aussi considérable que celle prévue par le plan, d'autant plus que les programmes de grands travaux que nous mettons sur pied pour l'utilisation de ces prestations n'intéressent qu'une partie de la production allemande : l'outillage, la métallurgie. Cette branche de l'activité germanique va se trouver, il faut le reconnaître, complètement accaparée par les commandes que la France va lui faire au titre des prestations ; elle ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation allemande et devra renoncer, à plus forte raison, à l'exportation.

Mais, en pratique, les choses ne se passeront pas ainsi. Là où il y aura abondance des commandes françaises, l'industrie allemande saura bien s'organiser rapidement en conséquence ; elle a bien fait face, pendant la guerre, aux nécessités très spéciales de sa défense nationale.

Les producteurs d'Outre-Rhin trouveront ville, nous en sommes persuadés, le moyen de satisfaire à la fois à ces trois besoins simultanés : celui de la consommation allemande, celui de la consommation en nature et celui de l'exportation.

Sans doute, ce n'est pas du jour au lendemain que le mécanisme des prestations pourra jouer avec toute l'élasticité nécessaire, mais il ne faut pas laisser dire que l'Allemagne, dont on constate chaque jour le redressement économique, n'a pas la capacité de faire face aux obligations du plan Dawes.

Les experts se sont prononcés là-dessus, à une époque où cependant la situation de nos voisins était beaucoup plus critique qu'aujourd'hui.

François BERTIER

UNE VILLE VA RESSUSCITER

Herculanum

Jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, le Vésuve fut une bonnête montagne qui n'avait jamais fait parler d'elle. On savait bien que, dans des temps très anciens, bien avant la fondation de Rome le Vésuve avait été un volcan ; mais on le croyait éteint à tout jamais.

Pourtant, dès l'année 63 après J. C., le volcan commençait à secouer sa torpeur séculaire. Jusqu'en l'an 77, il se contenta de trembler et de faire trembler la terre autour de lui. Enfin éclatait l'épouvantable éruption qui devait détruire d'un seul coup Herculanum et Pompeï, et qui paraît avoir été la plus violente de toutes celles qui se sont produites depuis cette époque.

Or, des siècles devaient s'écouler avant qu'on se souciât de retrouver l'emplacement des villes disparues et qu'on tentât de les ramener à la lumière ou de sauver les trésors d'art qu'elles contenaient.

C'est le hasard qui amena enfin la découverte d'Herculanum et de Pompeï au XVIIIe siècle, soit près de seize cents ans après la catastrophe qui causa leur ensevelissement.

En 1711, des habitants de Résina, creusant un puits, ne furent pas peu surpris de rencontrer des fragments de marbres qu'ils remontèrent au jour. Les fouilles, poussées plus loin, révélèrent l'emplacement exact d'Herculanum, et amenèrent la découverte d'un temple à Bacchus.

Or, il faut croire que la connaissance du passé intéressait fort médiocrement le gouvernement de Naples à cette époque. Les choses en restèrent là jusqu'en 1738, époque où le roi Charles III des Deux-Siciles ordonna que l'on procédât à de nouvelles excavations.

Mais ces recherches devaient être de nouveau interrompues, car, quelques années plus tard le hasard faisait découvrir l'emplacement de Pompeï.

Au-dessus d'Herculanum, profondément ensevelie sous une lave très dure, deux villes, Résina et Portici, avaient été bâties. Au-dessus de Pompeï, au contraire, rien que des champs et des vignes ; et la lave était là bien moins épaisse et moins résistante qu'à Herculanum.

La facilité d'effectuer les travaux plus aisément et à ciel ouvert, dirigea vers Pompeï toutes les initiatives.

Pendant ce temps, les fouilles à Herculanum demeuraient à peu près abandonnées.

En 1868, enfin, elles furent reprises par Fiorelli. Mais, en 1875, faute d'argent et parfaitement... par l'un des plus célèbres archéologues de l'Italie, elles étaient ... arrêtées.

Cependant, les découvertes opérées à Herculanum étaient de nature à susciter l'intérêt public autant, et peut-être même plus encore que celles de Pompeï.

Un savant italien, M. Angelo Conti, prétendait naguère que les fouilles d'Herculanum donneraient des résultats infiniment plus importants que celles de Pompeï.

« Pompeï, disait-il, était une ville de commerce. Ses habitants n'avaient qu'une culture seulement moyenne. Tout entiers à leur trafic, ils s'occupaient peu des arts. La ville ne devait contenir qu'un nombre relativement restreint de richesses artistiques. Les habitants étaient presque tous Romains. Herculanum, au contraire, était une ville grecque. Parmi ses habitants il y avait de nombreux collectionneurs. Presque tous les beaux bronzes du musée de Naples proviennent d'Herculanum. Si nous nous rappelons que les fouilles d'une partie seulement d'une seule villa ont enrichi les collections d'aussi inestimables trésors, nous pouvons donc imaginer ce que donneraient ces mêmes fouilles étendues à toute la cité... »

Il est certain que les merveilles trouvées à Herculanum donnent pour l'avenir les plus brillantes espérances. Voici ce qu'on y a découvert jusqu'à présent :

Le Théâtre — encore est-il incomplètement dégagé. C'est un des plus importants et des mieux conservés de l'antiquité. On estime qu'il pouvait contenir sur ses seize rangs de gradins, dix mille spectateurs. Et ce seul chiffre donne une idée précise de l'importance de la ville.

La Basilique qui s'élève sur le forum,

M. de Moro-Giafferri préside un banquet

Nice, 15 septembre. — Au banquet d'adieux, offert par l'Association amicale des anciens combattants de l'armée d'Orient à leur camarade M. Lysandre, nommé directeur de l'Ecole hôtelière de Strasbourg, M. de Moro-Giafferri, ancien ministre, qui présidait a prononcé une émouvant discours, tout empreint de camaraderie, évoquant le souvenir des souffrances communes, exaltant le rôle de cette armée lointaine qui a ouvert le chemin de la victoire.

Au prochain consistoire

Rome, 15 septembre. — Dans les milieux catholiques on attend avec impatience le prochain consistoire, qui doit se réunir à Rome, au mois de novembre prochain.

Au cours de ce Consistoire, le pape nommera cinq cardinaux. Trois d'entre eux seront étrangers.

Une bijouterie cambriolée

Paris, 15 septembre. — Durant la nuit dernière, des malfaiteurs audacieux ont réussi à pénétrer, par effraction, dans une bijouterie du Faubourg Montmartre.

Sans doute dérangés dans leur travail, les cambrioleurs ont dû quitter la place, n'emportant qu'un butin, relativement maigre qui n'a pu être encore évalué.

A l'"Officiel"

Paris, 15 septembre. — M. Casanata, inspecteur de première classe de l'enregistrement en Corse, est nommé receveur conservateur de deuxième classe à Bastia.

M. Léandri, lieutenant au 52e régiment d'artillerie passe au 19e régiment d'artillerie en Corse.

M. Pagès, lieutenant au 58e régiment d'artillerie, passe au 19e régiment d'artillerie en Corse.

Brock et Schlée s'arrêtent à Tokio

Tokio, 15 septembre. — Aujourd'hui les aviateurs Brock et Schlée, partis de San-Francisco, le 25 août, pour leur tour, à bord du *Pride of Detroit*, le tour du monde, ont pris une sage décision. Ils ont décidé d'interrompre leur randonnée, devant les instances de leur famille craignant une issue redoutable.

Brock et Schlee, qui terminent leur raid à Tokio, rejoindront les Etats-Unis par le premier paquebot. Leur appareil les accompagnera.

C'est après avoir accompli plus des deux tiers de la distance que les deux passagers du *Pride of Detroit* abandonneront leur voyage.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1863

Le numéro 518.042 gagne 150.000 fr.
Le numéro 71.066 gagne 50.000 fr.

M. Myron T. Herrick ne reviendrait pas à Paris

Paris, 15 septembre. — L'Ambassadeur des Etats-Unis à Paris M. Myron T. Herrick, qui est actuellement en Amérique, rejoindra-t-il son poste ou adonnera-t-il sa démission ?

A l'ambassade et dans les milieux diplomatiques, on affirme ne rien savoir à ce sujet.

Toutefois après les deux opérations qu'il a subies, M. Herrick, âgé on le sait de 73 ans, demeure de santé précaire et fonctions, à tout — de l'aveu du fils même malgré son vif désir de reprendre ses fonctions de l'ambassadeur — peu probable que M. Myron T. Herrick revienne à Paris.

Lady Chamberlain est rentrée à Cannes

Cannes, 15 septembre. — Le yacht *Dolphin*, appartenant à Sir Chilcott ayant à bord Lady Chamberlain, est entré au port ce matin à 7 heures 30, venant de Corse.

M. Chamberlain est attendu pour dimanche. Il prendra place à bord pour la croisière annoncée.

Entre propriétaire et locataire

Nice, 15 septembre. — Ce matin, M. Gabriel Lafont, 55 ans, propriétaire, au n° 5 du Bd Joseph Garnier, a cherché dispute à Mme Chenu sa locataire et lui a porté des coups qui ont été constatés par la suite par un docteur.

Le mari survint et tira un coup de revolver qui blessa M. Lafont à la main gauche. L'enquête révèle que le propriétaire et les locataires vivent dans une inimitié constante, le premier voulant congédier le second qui, fort de son bon droit et de la loi, a obtenu une prolongation jusqu'en 1931.

A Moscou, M. Tchitcherine (à droite) a eu un entretien avec M. Jean Herbette (à gauche), ambassadeur de France, au sujet de M. Rakowsky (au centre).

et dont le portique, supporté par quarante-deux colonnes, est orné d'autant de statues de marbre et de bronze, et décoré de peintures à fresque.

La fameuse villa de plaisance de Pison, beau-père de Jules César, qu'on nomme parfois villa suburbaine, ou villa d'Aristide, ou villa du Faune, ou villa des Papyrus, l'une des maisons romaines les plus complètes, les plus belles, les plus riches en œuvres d'art qui aient été conservées. A côté d'admirables statues, celle d'Aristide et celles du Faune ivre et du Faune dormant, on a trouvé des objets précieux entre tous : une bibliothèque comprenant plus de 1800 papyrus en parfait état de conservation.

Enfin, une autre maison, la maison d'Argus qui, entre autres reliques du passé, a fourni au musée de Naples des comestibles, du pain, des fruits, non moins bien conservés que les papyrus de la villa de Pison.

La profondeur à laquelle est enfouie la ville d'Herculanum, la nature spéciale de la lave, très dure, qui la recouvre, et le fait qu'il est impossible d'y travailler à ciel ouvert comme à Pompei, et qu'il faut y faire une besogne de taupes et procéder par puits et par tunnels, à cause de l'extension prise par les villes de Portici et de Resina, qui se trouvent exactement au-dessus de la cité disparue — toutes ces raisons font que les fouilles d'Herculanum n'ont jamais été poursuivies avec régularité.

C'est pourquoi l'Italie, hautement fière de son grand passé, a jugé qu'elle ne pouvait laisser plus longtemps ensevelies dans l'oubli tant de richesses. La reprise des fouilles d'Herculanum vient d'être décidée. Le roi est allé en personne inaugurer les travaux. La nation italienne s'enthousiasme pour l'entreprise. L'Europe — que dis-je ? — le monde entier va suivre avec un intérêt passionné cette campagne de fouilles qui, en arrachant ses secrets à la lave dix-huit fois centenaire, nous apportera des lumières nouvelles sur la plus haute civilisation d'autrefois.

Ernest LAUT

La Corse participera le 10 octobre à une grande manifestation régionaliste

Nous sommes heureux d'avoir appris par la grande presse continentale qu'une grande manifestation régionaliste est organisée à Paris pour le 10 octobre prochain par toutes les grandes associations provinciales.

La Corse sera représentée par l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse dont le siège est 47, rue de la Tour, Paris (16me).

Son Président fondateur et effectif M. P. O. Poli, Directeur de l'*Echo de la Corse et des Colonies* est membre du Comité exécutif de cette intéressante manifestation qui a pour but d'organiser des fêtes d'originalité, de chaque région ainsi que des concours de chansons en dialecte avec des prix décernés par un jury. Ces sociétés exposeront en outre les produits de chaque région.

Le vaillant Président de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse est depuis quelques jours à Bastia où il a trouvé d'excellents et précieux concours pour la réussite de cette manifestation.

Les compatriotes désireux de s'intéresser à cette manifestation peuvent s'adresser jusqu'au 22 courant à M. P. O. Poli, Hôtel Jean Bartoli, à Bastia.

Nous sommes persuadés que tous les compatriotes applaudiront de tout cœur à l'effort qui est fait en faveur de notre chère île.

Clotilde POLI, de Brando

Le raid Paris-Tunis

Tunis, 14 septembre. — L'avion piloté par les frères de Vitrolles, est arrivé ce matin à 9 heures sur le terrain d'El Aouina. Un public nombreux a réservé aux deux aviateurs un accueil des plus chaleureux.

Ils sont repartis à 10 heures à destination de Paris, via Cadix. Ils avaient, à leur arrivée à Tunis, couvert 3.000 kilomètres.

M. Daudet est toujours en Belgique

Paris, 15 septembre. — Le bruit a couru aujourd'hui dans certains milieux que M. Léon Daudet avait quitté Bruxelles pour rentrer en France et qu'il avait pu s'passer la frontière malgré la surveillance exercée.

Or, l'exilé de la Santé est encore en Belgique et il ne semble pas qu'il ait pour l'instant l'intention de quitter la patrie du *Mannekên-Pis.*

Avant le Congrès des Maires

Le Congrès des Maires de la Corse a inscrit à son ordre du jour la question des incendies.

Nous augurons les plus grands espoirs du prochain. Les administrateurs de sur les résultats de la réunion de diverses communes qui démontrent à diverses reprises quel était leur souci du bien public lorsque les circonstances leur imposaient la mission de tenter de porter remède à une situation préoccupante.

N'avons-nous pas vu, il y a un an, le Congrès de Corte traiter en quelques heures la question du prix des farines et imposer respect à certains minotiers qui avaient tenté de refuser de livrer à la Corse la farine au prix de la taxe. Ce fut là un résultat que la population n'a certainement pas oublié.

C'est aujourd'hui le problème de la conservation des forêts qui se pose et qui réclame une solution urgente.

Demander des secours, solliciter des pouvoirs publics l'attribution d'indemnités toujours insuffisantes, constitue certainement une œuvre utile mais de même qu'en médecine la méthode prophylactique doit être toujours préférée à la méthode curative, de même dans la situation qui nous préoccupe le véritable but à atteindre est celui qui prévoit le sinistre en demandant au Gouvernement de prendre les mesures susceptibles d'éviter les incendies.

Les maires sont certainement les mieux placés pour juger les causes réelles qui périodiquement, à la même époque, et avec une gravité toujours croissante, font que la flamme détruit nos forêts et dévore nos cultures.

Le problème étant nettement posé par eux, il leur sera possible de déduire quelle est la méthode et quels sont les moyens qui méritent d'être mis en pratique pour empêcher le retour de désastres pareils à ceux que nous déplorons.

La population de la Corse attend avec impatience les suggestions qui sortiront des délibérations du Congrès des Maires. Elle fait confiance à ses sages administrateurs. A eux de trouver la formule qui mettra fin aux mœurs incendiaires.

* * *

MM. les Maires qui seraient empêchés d'assister au Congrès qui se tiendra dimanche matin à 10 heures à la Mairie de Bastia, peuvent se faire remplacer par un Conseiller Municipal délégué.

Le Port de Sagone

Il a été indiqué que la Commission départementale de la Corse, au cours de sa dernière réunion, s'est montrée disposée à faciliter les travaux d'aménagement du port de Sagone.

Le nouveau projet établi par le service des Ponts et Chaussées prévoit une dépense de 1.850.000 francs.

On espère que l'Etat acceptera de couvrir la moitié de la dépense, soit 925.000 francs.

Le département prendrait à sa charge la moitié du restant, soit 412.500 francs.

Pareille somme resterait donc à la charge des communes intéressées, au nombre d'une quinzaine, de la région de Vico. Elles ne sont visiblement pas en état de la supporter.

Mais elles pourraient en supporter un peu plus de la moitié, soit 220.000 francs environ, versés par elles à fonds perdus.

C'est alors le département qui ferait aux communes, sur sa caisse d'avances remboursables qui fonctionne pour les adductions d'eau potable à la satisfaction générale, et sans intérêts, le prêt nécessaire du reliquat, soit un peu moins de 200.000 francs.

On estime que de cette façon la question de l'aménagement du port de Sagone serait bientôt et heureusement résolue.

Vice-Rectorat de la Corse

Nouveaux postes vacants ou susceptibles de le devenir :

Pacianiticoli (Zoaza) (m); Teppa (Casevecchie) (m.) ; Mola (Sartène) (m) ; Poggio-Marinaccio (m) ; Cervione (gr (Cours complémentaire) ; Serra di Fiumorbo (mi (adjointe).

Les demandes devront parvenir au Vice-Rectorat pour le 22 septembre au plus tard.

Les candidatures qui se sont manifestées antérieurement pour ces postes restent valables.

Au Conseil général du Gard

Nîmes, 15 septembre. — M. Mourier a été réélu président du Conseil Général du Gard.

L'aviation et la défense du territoire

Il est fortement question, d'établir tout le long de notre frontière du Nord et de l'Est un vaste système de tranchées bétonnées, blindées armées destinées à assurer l'inviolabilité du territoire français. L'idée est louable puisqu'elle tend à éviter au pays le retour des invasions qu'à plusieurs reprises, il a connues, et à former une barrière infranchissable aux peuples qui, dans l'avenir, seraient tentés, pour une raison ou pour l'autre, d'attaquer notre frontière la plus vulnérable. Ce système a fait l'objet des études de nos techniciens militaires les plus qualifiés et les crédits qu'exige sa réalisation doivent être demandés, au jour prochain, au Parlement.

Si la guerre future devait être exclusivement terrestre le système préconisé serait probablement efficace. Mais comme, il n'en faut pas douter, cette guerre sera essentiellement aérienne, les tranchées les plus formidables, les mieux organisées du monde risqueront bien alors de ne présenter qu'une utilité toute relative. Ce n'est pas par la terre que se produira l'invasion : c'est par l'air. En admettant que la flotte aérienne ennemie ne suffise pas à obtenir la décision, son action à *l'intérieur de notre système défensif* sera telle que si ce système pourra subsister, il ne présentera plus aucun intérêt.

Des avions commerciaux étrangers sont actuellement capables d'emmener 2000 kilos de charge à plus de 2000 kms de distance à une vitesse supérieure à 200 kms à l'heure. C'est dire qu'une flotte de 100 avions peut, en 10 heures de vol, s'envoler d'un aérodrome situé à 100 kms de Paris et revenir à son point de départ après avoir jeté sur notre capitale 200 tonnes de bombes explosives, incendiaires et même asphyxiantes. *Ceci est du domaine des possibilités actuelles.* Si une telle opération était répétée plusieurs jours ou plusieurs nuits de suite sur Paris, sur nos grands centres de production industrielle, sur nos gares, sur tous les points vitaux de la résistance du pays, croit-on que celui-ci serait en mesure d'opposer une défense à des combattants qui, derrière leur système tériel, en munitions, en vivres, etc., les de tranchées ultra-modernes, interdiraient le passage à l'armée terrestre de l'envahisseur ?

Dès l'instant où l'on connaît les possibilités immenses de l'aviation adaptée à des buts guerriers, on conçoit que c'est par l'aviation qu'il faut écarter le risque de guerre et organiser, en tout cas, la défense du pays.

Nul système de tranchées, fût-il le modèle du genre, ne peut empêcher une flotte aérienne de passer par dessus. Celui dont on parle, coûterait, dit-on, sept milliards... Les progrès de l'aviation ne risquent-ils pas de lui enlever toute efficacité ?

LES SPORTS

LE MATCH C.A.B. - E.F.

Les sportsmen bastiais attendent impatiemment le match qui, dimanche, doit mettre en présence les équipes premières du C. A. B. et de l'E. F.

Les teams dont les deux clubs disposeront cette saison seront bien différents de ceux des années précédentes. De vieux joueurs ont pris leur retraite, d'autres sont partis.

Les jeunes qui les remplaceront sont de taille à suivre leurs traces. Dès dimanche, nous les verrons à l'œuvre et leur volonté est grande de s'imposer de façon définitive.

Nous ne connaissons pas encore la constitution du onze fifantiste.

Le C. A. B. alignera vraisemblablement le team suivant :

Santucci
Pucetti, Giacometti
Bosch, Andreani, Sei
Vallecalle, Orsini, Cassou, Ville, Confortini.

On remarque la présence dans cette formation de Cassou et Orsini qui, de passage à Bastia, reprennent momentanément leur place parmi leurs anciens camarades. Avec eux Confortini, Ville, Andreani, Pucetti et Santucci sont les « vieux » « vétérans ».

Quatre espoirs : Giacometti, Bosch, Vallecalle et Sei complètent l'équipe ; les trois premiers ont déjà figuré au moins une fois en équipe première. Tous ont d'excellentes qualités et suscent le prouve.

Ajoutons que succèdent au populaire Kikin qui se ressent encore d'une blessure reçue l'an dernier, Pierrot a été élu capitaine.

ECHOS

Billet Parisien

Moi. — *J'ai rencontré votre femme hier. Elle paraissait boiter. Les bains de mer lui auraient-ils été contraires ?*

Lui. — *Ne m'en parlez pas !*

Moi. — *Il a fait un si vilain temps, partout ! Des amis m'écrivent que l'humidité est telle à Lestampé-les-Bains, que les baigneurs font la cueillette des champignons sur la plage. Rien d'étonnant que votre femme soit rentrée avec une pointe de rhumatisme.*

Lui. — *Je le voudrais.*

Moi. — *N'est-ce donc pas cela ?*

Lui. — *Un rhumatisme, ça se guérit. La furie du gigotement est incurable.*

Moi. — *C'est en dansant que madame ?...*

Lui. — *Non, monsieur, car je persiste à croire que le charleston n'est pas une danse.*

Moi. — *L'imprudente s'est déboîté le genou. Elle heurtait ses rotules avec tant d'entrain que l'une des deux a cédé.*

Moi. — *Peu de chose, en somme.*

Lui. — *Peu de chose ! On voit bien que vous n'êtes pas à ma place. Le bobo n'est pas grave, mais l'humeur de la malade est exécrable. M'étant toujours refusé à connaître les charmes du charleston, me voilà contraint d'en goûter les inconvénients par contre-coup. La valse de nos pères était bien moins dangereuse pour les maris.*

Moi. — *Ce petit accident servira d'expérience à votre chère épouse. A l'avenir, elle choquera ses genoux moins fort.*

Lui. — *Peut-être me déciderai-je à lui acheter une paire d'amortisseurs.*

Moi. — *Voilà une bonne idée.*

Lui. — *Je ne tiens pas qu'elle se déboîte quelque chose toutes les semaines. Je la connais. Elle y va toujours de bon cœur. Et si ce maudit charleston exigeait que ses fervents se frappassent la tête contre le sol, il y a longtemps que ma femme se serait offert une belle fracture du crâne !*

Moi. — *La malheureuse ! De quoi la rendre folle.*

Lui. — *Elle peut-être. Mais moi, sûrement !...*

Gabriel BAUCH.

CALENDRIER

Aujourd'hui, vendredi 16 septembre 1927 ; 259e jour de l'année ; 106 à venir.

Aujourd'hui : St-Cyprien
Demain : St-Lambert

EPHEMERIDES CORSES

16 septembre. — Le baron Drost, neveu de Théodore, quitte la Corse où il était venu pour soutenir la cause de son oncle. Il obéissait ainsi à Boissieux qui l'avait prié de retourner sur le Continent s'il ne voulait pas empêcher, par sa présence, la conclusion des pourparlers entamés avec les chefs insulaires.

Drost partit d'autant plus volontiers qu'on lui avait dit que Théodore allait être nommé gouverneur de la Corse avec la garantie de Gênes et la protection de la France.

DECIDEMENT NOS AVOCATES

Si quelques avocates sont arrivées à de belles situations, ont un cabinet intéressant, combien en échange, y en a-t-il qui végètent.

Tout récemment encore, quatre maîtres féminin viennent de quitter le Palais, à Paris, et ont choisi des situations plus lucratives, écoutant en cela le bâtonnier Chenu, lequel en apprenant la démission de ses consœurs eut ce bon mot : « La profession ne nourrit pas son *homme* ».

La première des quatre démissionnaires devient professeur de droit dans une institution de Paris ; la seconde se marie et sa démission est une question primordiale du mariage ; la troisième entre dans un contentieux. Quant à la quatrième, elle devient co-directrice d'un institut de beauté parisien.

INFORMATIONS LOCALES

ECOLE DE NAVIGATION

Cours d'élève-officier de la Marine marchande : L'examen d'entrée aura lieu au siège de l'Ecole le samedi 1er octobre à 8 heures. Faire parvenir le plus tôt possible le dossier réglementaire.

Cours préparatoire à l'Ecole : Les candidats sont priés de se faire inscrire.

Cours particulier pour le brevet de lieutenant au long-cours : Ce cours commencera vers le 15 novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur la Méditerranée : ciel très nuageux et couvert. Vent : sud-est : huit à dix mètres. Visibilité : 10 à 20 kms. Température moyenne : 22°.

Sur la Corse : ciel très nuageux et couvert. Vent secteur sud : 6 à 8 mètres. Température : 24°. Etat de la mer sur toute la région : calme.

DE PASSAGE

M. Henri Falque, de Marseille, Agent général de la grande marque française Marie Brizard et Roger.

— M. Jean Sandrol, le Commissionnaire bien connu de Marseille.

COLLISION D'AUTOS

Hier matin, l'auto 3654 M3 que conduisait M. Jean Mattei, demeurant 11, rue de l'Opéra, longeait cette rue.

A hauteur de la rue Sampiero, elle a été heurtée par la camionnette automobile N° 3524 L, appartenant à M. Jean Bramani, domicilié place Fontaine Neuve.

La boîte à outils et le garde boue de la voiture de M. Mattei ont été endommagés.

On n'a heureusement à déplorer aucun accident de personne.

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le Dr Paul Dufour, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

SEANCE RECREATIVE

L'Association Catholique de la Jeunesse Française (groupe Saint Jean Baptiste) donnera en son siège, 1, Impasse St Jean, Bastia, deux séances récréatives, le samedi 17 septembre à 21 heures et le

Voici le programme de ces fêtes : Ordimanche 18 septembre à 14 heures 30, chestre. *Le gendarme est sans pitié*, comédie en un acte de Courteline. Partie concert. *Le poignard*, drame en un acte de Botrel. Chœur final : *Le rêve passe*.

Cartes d'entrée à 5 et 3 francs.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sam DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

LES CONCERTS

Le concert que la Musique Militaire devait donner hier soir, à 21 heures, sur la place Saint Nicolas, a dû être renvoyé en raison de la pluie.

AU PORT

Le Général Bonaparte a quitté hier soir Bastia pour Nice avec, malgré le mauvais état de la mer, de très nombreux passagers.

Ce superbe paquebot ne reviendra dans notre port que dans quelques mois. Il permutera à Nice avec le *Corte II*.

Avis & Communication

Sporting Club Bastiais

Réunion générale ce soir à 9 heures au siège social, 4, rue du Lycée.

Présence de tous indispensable.

Le droit à pension des ascendants

Depuis plus de sept ans, les vieux parents des militaires morts pour le pays réclament leur « droit à la pension ». La Fédération Générale des Pères et mères des morts pour la France dont le siège est 9, rue Dulong à Paris (17me) s'est toujours occupée de cette question, et si de nombreuses propositions de loi, dues à son initiative, notamment le projet Vincent Auriol, ont été déposées dans ce but, aucune amélioration n'a encore été apportée à la législation qui régit les ascendants.

Il semble cependant que le Gouvernement soit enfin disposé à faire le nécessaire pour venir en aide à ceux qui sont les plus dignes et les plus éprouvés des victimes de la guerre. En effet, à la rentrée d'octobre, et à sa demande, le nouveau rapport de la Commission des Finances présenté par M. de Chappedelaine, portant ouverture de crédits supplémentaires pour 1927, doit être discuté.

L'article 47 de ce rapport prévoit la transformation de l'allocation qui est actuellement servie aux ascendants en pension définitive acquise de plein droit, sans condition de fortune ou de non-imposition sur les salaires ou sur le revenu. D'autres dispositions concernent les parâtres et les marâtres, ainsi que les questions de nationalité étrangère, etc.

Les ascendants intéressés qui désirent de plus amples renseignements doivent s'adresser au siège de la Fédération des Pères et Mères : 9, rue Dulong, Paris (17me). Le nouveau rapport dont il est question ci-dessus sera adressé à tous ceux qui en feront la demande.

Paroisse Saint Jean Baptiste

Dimanche 18 septembre aura lieu le pèlerinage annuel de Bastia au sanctuaire vénéré de Lavasina. Le rendez-vous général des pèlerins sera, comme toujours à Miomo, où la procession s'organisera à 4 heures, du matin.

Cependant les personnes de bonne volonté qui préféreraient faire tout le voyage à pied, devront se trouver à 3 heures en l'église de Saint Jean d'où elles partiront à 3 heures sous la conduite d'un de Messieurs les Vicaires de manière à se trouver à Miomo avant le départ de la grande procession.

Selon la sainte coutume, le pèlerinage sera précédé d'un Triduum de prières qui sera prêché dans l'Eglise Saint Jean Baptiste par le clergé paroissial aujourd'hui 14, jeudi 15 et vendredi 16, à 5 heures 30 de relevée.

Samedi est réservé pour les confessions car en allant en pèlerinage, il faut faire la Sainte Communion, si l'on veut gagner l'indulgence plénière. Il convient dès lors de partir de Bastia déjà confessé pour pouvoir participer à la communion générale, laquelle doit se donner à la messe de 7 heures.

A 10 heures, on chantera la messe solennelle fondée par sa Grandeur Mgr Simeone à la mémoire des victimes de la guerre et de la mer, mais tout particulièrement des naufragés du « Balkan » torpillé par l'ennemi. On donnera immédiatement après l'absoute au bord de la mer.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de Rédacteurs des Manufactures de Tabacs et d'Allumettes et de Contrôleurs Adjoints de la culture du Tabac, aura lieu dans le courant du mois de décembre 1927.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part pourront se faire inscrire à la Manufacture des Tabacs de Nice, avant le 20 novembre 1927 dernier délai.

Age exigé : 18 ans au 1er décembre 1927 et 30 ans au plus au 1er janvier 1927.

Diplôme nécessaire : Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Manufacture des Tabacs de Nice.

Union Locale

Les membres délégués des Syndicats ouvriers sont convoqués pour le vendredi 16 courant à 9 heures 30 du soir, salle de l'assistance publique.

Présence indispensable.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Regent-Journal ; **La clinique du docteur Boum ; Le bébé de ma sœur ;** les films Erka présentent la vedette française Gitta Gundel dans **Espionne,** grand film dramatique en 8 parties.

Au prochain programme, deux grands films : Johnny Hines dans **Le fantôme de la vitesse,** grand film sportif en 7 parties ; Harry Carey, le célèbre cow boy dans **Le Jaguar,** film d'aventures et dramatique.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Quel crampon,** fou-rire en deux bobines ; une superproduction de la G. M. G. : **Le Désert Blanc** avec Claire Windsor.

Lundi : **Une biche et 40 chevaux,** avec Larry Semon (Zigotto).

Réouverture de la Charcuterie Continentale

M. H. Bonnin a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de la place du Marché.

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

Ses cheveux raides étaient divisés en une infinité de tresses, nouées chacune d'une petit lacet, et elle s'efforçait de dissimuler sous la masse énorme de ses bras une partie de sa gorge entr'ouverte et puissante que son corsage dégrafé laissait à découvert. Ses yeux farouches prédisaient à l'importun une avalanche d'insultes, mais ils s'adoucirent à la vue de Robledo, et elle dit simplement avant même qu'il eût prononcé un mot :

— La patronne est dans sa chambre et le marquis est parti avec sa mandille hutte de pistolets. Je crois qu'il était avec vous... Entrez, don Robledo ; je vais prévenir Madame.

L'ingénieur n'ignorait pas que Torrebianca se trouvait chez lui avec les autres témoins ; mais il avait besoin de parler immédiatement à Hélène. Pourtant, il recula en voyant Sebastienne ouvrir la porte toute grande pour l'inviter à entrer. Il eût peur de se trouver seul avec la marquise dans la salle. Il fallait que leur entrevue fût courte. D'ailleurs le mari pouvait arriver et il lui serait difficile d'expliquer sa présence dans la maison, alors qu'il venait de le voir et de lui parler dans sa propre demeure.

— Je n'ai pas grand' chose à dire à ta maîtresse... Il vaut mieux qu'elle vienne à la fenêtre de sa chambre.

La métisse ferma la porte et Robledo, avançant sur la galerie extérieure, passa devant plusieurs fenêtres. Un instant après, l'une d'elles s'ouvrit et la marquise s'y montra, les cheveux dénoués ; un peignoir négligemment jeté sur ses épaules lui laissait à découvert une grande partie de ses bras et de sa gorge.

Elle s'était habillée précipitamment, et semblait effrayée ; avant même que Robledo l'eût saluée elle demanda d'une voix angoissée :

— Un malheur est arrivé à Watson ? Qu'est-il arrivé à Watson ? Parlez !

Robledo sourit ironiquement avant de répondre.

— Watson est en bonne santé, et si je viens à pareille heure, c'est pour vous parler d'un autre homme.

Puis il fixa sur elle un regard sévère et continua lentement :

— Au lever du soleil deux hommes vont s'entretuer. Cette tragique folie m'ôte le sommeil, et je suis venu vous dire : « Hélène, empêchez ce malheur ». Sûre maintenant que Watson était... peuvent bien se battre si cela leur plaît... sauf, elle répondit avec humeur :

— Que voulez-vous que j'y fasse ? Ils... C'est le fait des hommes.

Robledo fut consterné de cette cruauté.

— Je ne suis qu'une femme, continua-t-elle, mais ces combats ne m'effraient pas. Frédéric s'est battu une fois pour moi peu de temps après notre mariage. Là-bas, dans mon pays, plus d'un homme a risqué sa vie pour m'être agréable, et je n'ai jamais essayé de l'empêcher.

Elle eut une moue de mépris et ajouta :

— Vous voudriez que j'aille prier ces deux messieurs de ne pas risquer leur précieuse vie, pour qu'ensuite chacun d'entre eux vienne me réclamer quelque faveur en échange de son obéissance ?... D'ailleurs, si j'intervenais dans cette affaire, ils croiraient tous deux qu'ils moque de l'un et de l'autre. S'il s'agissait d'un autre homme, peut-être céderais-je à votre prière.

L'Espagnol hocha la tête en entendant ces mots : « autre homme », et un instant l'image de son associé lui apparut. Hélène le regardait maintenant avec pitié.

— Dormez tranquille, Robledo, comme je vais dormir moi-même. Laissez ces deux orgueilleux comprendre qu'ils vont se tuer. Il n'arrivera rien de grave, vous verrez.

Elle s'écarta un peu de la fenêtre, parmi des jeunes et de tous les insectes sanguinaires qui, attirés par sa chair appétissante, commençaient à bourdonner autour de ses épaules et l'obligeaient à les chasser de la main tout en parlant.

— Si vous voyez Watson, dites-lui que je l'ai attendu toute la journée. Avec cette histoire de duel on ne peut plus lui parler... A demain, passez une nuit bien tranquille.

Elle ferma la fenêtre en simulant une peur enfantine des moustiques et Robledo découragé dut se retirer.

A cette heure même l'ingénieur Canterac écrivait sur sa table de travail et terminait une longue lettre par ces mots : « telle est ma dernière volonté ; je compte sur vous pour l'exécuter. Adieu, chère femme ! adieu mes enfants ! Pardonnez-moi ».

Il plia le papier pour l'introduire dans l'enveloppe qu'il plaça ensuite dans la poche intérieure d'une redingote suspendue à côté de lui.

« Si je tombe demain, pensa-t-il, on trouvera cette lettre sur ma poitrine. Je chargerai Watson, avant le duel, de l'envoyer à ma famille au cas où je mourrais ».

Une heure après, son adversaire entrait chez Moreno. L'employé revenait de la réunion où il avait rencontré les témoins de Canterac. Pirovani lui parla d'une voix lente en s'efforçant de cacher son émotion.

— Il venait de déposer sur la table de Moreno deux lettres dont l'une, très volumineuse, était sous enveloppe ouverte. Il avait écrit pendant une période de la nuit dans son logement pour résumer dans ces deux lettres l'état de ses affaires. Il montra le plus mince et dit :

— Celle-ci est pour ma fille. Vous la lui enverrez si je meurs.

L'Argentin s'efforça de rire pour montrer qu'il ne croyait pas à la possibilité de sa mort et que de telles paroles méritaient seulement qu'on s'en amusât. Mais il ne persista guère dans sa gaîté factice car la voix de l'entrepreneur restait grave.

Dans l'enveloppe la plus épaisse vous trouverez une procuration en règle qui vous permettra de toucher sans difficulté ce que le gouvernement me doit, et les sommes que j'ai en dépôt dans les banques. Vous êtes habile et vous n'aurez pas de peine à vous rendre compte, en examinant ces papiers, de l'état de mes affaires et à trouver les meilleurs moyens de les liquider. J'ai fait aussi un testament qui vous nomme tuteur de ma fille. Vous êtes le seul homme en qui j'aie confiance. Sans doute vous avez penché plus d'une fois du côté de mon adversaire plutôt que du mien, mais cela importe peu. Je sais que vous êtes un honnête homme et je vous confie ma fille et ma fortune ; tout ce que je possède de ce monde.

Moreno fut si touché par cette marque de confiance qu'il dut porter une main à ses yeux. Puis il se leva, serra avec force la main de l'Italien et lui promit d'exécuter fidèlement toutes ses recommandations. Il jura de protéger la fille et la fortune de son ami, si celui-ci venait à mourir le lendemain.

— Mais vous ne mourrez pas, ajouta-t-il en se frappant la poitrine. Mon cœur me le dit.

Peu après le lever du soleil quelques hommes s'assemblaient dans une prairie couverte d'une herbe maigre, au bord du fleuve. Elle était bordée par quelques vieux saules aux racines mi-découvertes qui se penchaient, moribonds, au-dessus de l'eau, comme si, d'un moment à l'autre, ils devaient s'écrouler dans le courant.

L'endroit était triste. A cette heure où la lumière arrivait horizontalement, presque au ras du sol, les ombres des êtres et des arbres s'étiraient en un allongement bizarre.

Pirovani arriva le premier, escorté de Moreno et de don Carlos ; tous étaient vêtus de noir, mais une redingote neuve et salonnette distinguait l'entrepreneur de ses compagnons. Il l'avait reçue de Buenos Ayres la semaine précédente ; elle sortait de chez un tailleur fameux à qui il avait commandé une garde-robe complète aussi riche que celle des millionnaires les plus élégants de la ville.

Derrière ce groupe s'avança un long et maigre vieillard ; il avait le nez violacé et bourgeonné des alcooliques et portait une trousse de chirurgien sous le bras. C'était le médecin que Rojas était allé chercher à l'agglomération voisine la veille au soir.

Quelques minutes après, Canterac, Torrebianca et Watson arrivèrent dans la prairie. Le capitaine et le marquis portaient de longues redingotes, moins resplendissantes que celle de Pirovani, et des cravates noires : on eût dit qu'ils allaient assister à un enterrement. Watson portait seulement un costume sombre.

Après avoir fait de loin un salut cérémonieux à son adversaire et à ses témoins, Canterac commença d'aller et venir au bord du fleuve. Il feignait de s'amuser à suivre des yeux le vol capricieux des oiseaux du matin, ou à lancer des pierres dans le courant.

(A suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Philippe Turati a été condamné à 18 mois de prison

Savone, 15 septembre. — Depuis le début de la semaine, se juge devant le tribunal de Savone, la révision du procès infligé à Philippe Turati, député socialiste à la Chambre italienne, poursuivi pour s'être enfui d'Italie.

Seuls comparaissent comme prévenus, Turati étant en France, Parri et Rosselli, qui ont facilité la fuite en canot automobile de Savone à Calvi, de Turati, le propriétaire du canot automobile, Albani, et l'aubergiste qui a hébergé une nuit le député italien.

Le début des débats avait été marqués par une courageuse déclaration de Parri et Rosselli, réclamant toutes les responsabilités dans l'affaire, et se déclarant en pleine audience, « heureux d'avoir collaboré de façon si effective à la fuite salutaire contre le fascisme ».

Puis le commandant Amilcar Dupanloup, commandant la milice fasciste, a, au cours d'une très longue déposition innocenté le matelot Albani.

Le procureur, après un bref réquisitoire, a réclamé cinq ans de réclusion pour Turati, et des peines plus légères pour les autres inculpés.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement. Philippe Turati, chef du parti unitaire italien, est condamné à dix-huit mois de prison, pour avoir quitté l'Italie sans passeport.

Les amis de Turati, sont condamnés à dix et treize mois de prison pour avoir aidé à son départ. Albani est acquitté.

Isadora Duncan meurt dans un accident d'auto

Nice, 15 septembre. — La danseuse Isadora Duncan a été tuée dans un accident d'auto qui s'est produit sur la promenade des Anglais.

Elle se trouvait assise à l'arrière d'une auto de course, portant autour du cou une grande écharpe.

Quand la voiture se mit en marche un des pans de cette écharpe qui flottait à terre s'est enroulée autour d'une roue.

Isadora Duncan a été étranglée, puis son corps a basculé sur la chaussée.

Lorsqu'on l'a relevée, la mort avait déjà fait son œuvre.

On se souvient que les deux enfants de la danseuse moururent eux aussi d'une façon tragique et d'un accident d'auto comme leur mère.

Nouveaux détails

Nice, 15 septembre. — Voici des détails sur la mort de la célèbre danseuse Isadora Duncan. L'artiste avait manifesté le désir d'acheter une auto rapide et aux lignes effilées.

Elle aperçut un jour une *Amilcar* qui répondait à ses goûts.

Les pourparlers furent engagés avec M. Benoit Falchetto, garagiste, 5, rue Berlioz, celui-ci à 21 h. 30 se rendit au 343, promenade des Anglais en face du studio de l'artiste qui loge dans la pension Bella Vista.

Dans le voisinage immédiat, elle était en train de prendre son repas dans un restaurant proche. Elle se leva et malgré les objurgations de son amie, Mme Desty, qui lui fit part de ses sombres pressentiments, elle prit place dans l'étroite voiture.

Au moment où l'auto se mit en marche, elle rejeta un pan de son châle vénitien autour du cou, mais les franges glissèrent entre le pare-boue gauche arrière et la carrosserie, ils s'enroulèrent autour du tambour. L'artiste céda au mouvement du châle, fut précipitée au dehors du baquet et tomba étranglée.

L'auto stoppa. M. Falchetto aidé de Mme Desty et de M. Edgard Jose, industriel, rue du Congrès, releva la malheureuse, qui en outre de la strangulation, avait succombé à une fracture de la colonne vertébrale, faite dans la chute.

Le corps fut transporté à l'hôpital où l'on ne put que constater le décès.

On ramena alors le corps dans le studio où une chapelle ardente fut édifiée par des amis.

Après l'enquête de la police, les scellés ont été apposés.

Ecrasé par un train

Romilly, 15 septembre. — Ce matin, un brave cultivateur, Alphonse Voyer, âgé de 83 ans, demeurant à Romilly, se disposait à traverser la voie bien que le passage à niveau fût fermé pour le passage du rapide Paris-Troyes.

Il ne put voir, par suite d'une courbe que forme la voie à cet endroit, le train déboucher et il a été écrasé par la locomotive. M. Alphonse Voyer a été

Dans l'armée italienne

Rome, 15 septembre. — Par décret du ministère de la Guerre, ratifié par le roi d'Italie et M. Mussolini, un nouveau corps d'armée est créé en Udine.

La création de cette nouvelle unité amène de nombreux changements dans les garnisons limitrophes.

Un accord commercial franco-américain serait bientôt signé

Paris, 15 septembre. — La signature de l'accord commercial franco-américain a amené les Etats-Unis à faire connaître leur désir d'entrer en pourparler avec la France en vue d'arriver à la conclusion d'un accord commercial entre les deux pays, fait qui mérite d'être souligné, car les Etats-Unis jusqu'ici s'étaient refusés à tout accord économique avec les autres nations et les produits français étaient soumis à leur entrée en Amérique aux droit prévus à un tarif (Fordney) intégralement appliqué.

De son côté, la France appliquait comme pour tous les pays avec lesquels elle n'a passé aucun accord contractuel, le tarif général qui correspondait à quatre fois le tarif minimum.

La demande d'ouverture de négociations économiques formulée par les Etats-Unis a été accueillie favorablement par le gouvernement français et les pourparlers vont commencer très prochainement.

Pour montrer l'esprit bienveillant avec lequel elle veut mener les conversations, la France a décidé d'accorder à la grande république américaine un régime de faveur, avant même que ne soient engagés les pourparlers et sans aucun espoir d'une réciprocité quelconque, la législation douanière actuelle des Etats-Unis ne le permettant pas sans négociations.

Par un décret qui paraîtra incessamment, la France accordera aux Etats-Unis l'avantage sans précédent d'un traité général ne représentant que deux fois seulement le droit du tarif minimum actuel, soit un abattement de 50 p. cent des droit présentement appliqués.

Il n'y aura qu'une seule exception pour un certain nombre, d'ailleurs réduit, d'articles compris dans la liste B du *modus vivendi* de 1910 et qui ne bénéficieraient pas de cette réduction.

Auto contre carriole

Chateauroux, 15 septembre. — A un kilomètre de Chaillon sur Indre, une automobile que conduisait M. Jacques Pollack, âgé de 50 ans, demeurant à Paris, 58, rue Lafayette, et auprès duquel se trouvait le chauffeur, Maurice Bandet, 27 ans, sujet suisse, est entrée en collision avec l'attelage conduit par M. Barboul, cultivateur à Cléré-du-Bois.

Sous la violence du choc, l'automobile décrivit une série d'embardées et s'immobilisa.

M. Pollack, la tempe gauche trouée, a été tué sur le coup. Le chauffeur Bandet a été grièvement blessé à la tête.

M. Barboul et ses deux amis qui étaient dans sa voiture, ont reçu des contusions sans gravité.

Le Championnat d'Amérique de Tennis

New-York, 15 septembre. — Au cours du championnat d'Amérique de Tennis, le Français Borotra a battu l'américain Jerry Lang par 2-6, 4-6, 6-3, 6-1, 6-3.

A la Commission des Finances de la Chambre

Paris, 15 septembre. — La Commission des Finances de la Chambre, dont les travaux étaient suspendus depuis la mi-juillet, va reprendre le mardi 20 courant et continuer les jours suivants l'étude des divers budgets des dépenses qui n'ont pas été encore tous examinés.

Elle commencera par celui du ministère des Finances, les rapporteurs spéciaux ont été invités par le président de la commission à se tenir prêts à faire discuter les rapports qu'il leur reste à présenter.

Dans ces conditions, M. Malvy estime que l'œuvre de la commission pourra être terminée vers le 10 octobre.

A ce moment, selon lui, la plupart des rapports auront été imprimés et l'élaboration du rapport général sera achevé.

Ainsi la Chambre pourrait entreprendre l'examen dès la semaine suivante. A ce propos le président de la commission a l'intention de faire connaître au chef du gouvernement qu'il ne verrait pour sa part que des avantages à fixer la rentrée au 18 octobre.

Il est probable que le Conseil des ministres qui aura lieu samedi à Rambouillet prendra une décision à ce sujet.

Chez les réservistes de Pau

Pau, 15 septembre. — Les réservistes du 18e régiment d'infanterie, venant d'accomplir une période d'instruction au camp de Ger, ont réintégré ce matin la caserne Bernardotte à Pau.

Avant de rentrer au cantonnement, ils ont formé le carré autour du monument élevé à la gloire du 18e régiment et ont déposé une palme de bronze portant cette inscription « septembre 1927, les réservistes de la classe 1920 à leurs aînés ».

Cette manifestation a été fort bien accueillie par la population. Parmi les réservistes se trouvait l'international de rugby André Behotéguy.

La Belgique ne pourra pas être réélue au Conseil de la S.D.N.

Genève, 15 septembre. — La huitième assemblée de la Société des Nations s'est réunie ce matin pour procéder au vote sur la demande de rééligibilité au Conseil, présentée par la Belgique.

La demande belge est repoussée

Contrairement aux probabilités, étant données les assurances formelles reçues par le chef de la délégation belge, de très nombreuses délégations, l'assemblée s'est prononcée contre la demande du gouvernement belge.

En vertu du règlement, la majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour déclarer exceptionnellement rééligible un membre sortant du Conseil.

La demande de la Belgique n'a réuni que 29 voix sur quarante-huit votants. Il lui eut fallu 32 voix. L'opposition vient en particulier des délégations de Scandinavie qui sont formellement opposées au principe même de la rééligibilité et aussi les voix de nombreux candidats qui briguent un siège non permanent au Conseil.

Les grandes puissances, y compris l'Allemagne et à l'exception peut-être de l'Italie, ont voté pour la Belgique. Les voix du groupe sud-américain semblent s'être plutôt prononcées contre, en raison de la candidature du Canada.

La situation est donc assez confuse pour les élections aux trois sièges non permanents qui auront lieu cet après-midi, en remplacement de la Belgique, de la Tchécoslovaquie et de San Salvador, sortants.

Sont candidats actuellement : le Canada, Cuba, la Finlande et peut-être le Portugal.

M. Vandervelde parle

Après que M. Guani, président, eut fait connaître le résultat du vote émis au scrutin secret, le premier délégué de la Belgique, M. Vandervelde, est monté à la tribune : « J'ai demandé la parole, dit-il, pour faire une très brève déclaration. Un certain nombre de nations avaient estimé qu'il pouvait être utile, notamment à l'application des accords de Locarno, que la Belgique restât pour un nouveau terme de trois années au Conseil de la Société des Nations.

« La majorité de cette assemblée a été de cet avis, mais la majorité statutaire requise n'a pas été atteinte. Dans ces conditions, je tiens à dire deux choses : la première, c'est que la délégation belge est profondément convaincue que les votes négatifs qui viennent d'être émis l'ont été pour des raisons de principe respectables qui n'ont rien à voir avec les sentiments de l'Assemblée à l'égard de la Belgique.

« En second lieu, il est à peine besoin de le dire, le vote qui vient d'être émis n'empêchera pas la Belgique à continuer à apporter son concours le plus actif, le plus dévoué, le plus ardent à la grande œuvre de paix poursuivie par la Société des Nations ».

L'Assemblée, debout, a fait une longue ovation au délégué de la Belgique qui regagne son siège où de nombreux délégués, en particulier MM. Briand et Chamberlain, viennent lui serrer la main.

Avant de lever la séance, le président rappelle que l'Assemblée procédera aujourd'hui à 18 heures à l'élection de trois membres non permanents du Conseil.

Des emprunts

Le Conseil de la Société des Nations s'est réuni ce matin aussitôt après la séance de l'Assemblée.

Il a liquidé nombre de questions figurant à son ordre du jour, notamment les diverses dispositions à prendre en faveur des réfugiés grecs et arméniens, au sujet de l'extension des mesures prises envers ces réfugiés à d'autres groupes analogues.

M. Scialoja a présenté plusieurs réserves. Le Conseil a pris ensuite en considération une demande du Gouvernement bulgare qui poursuivant, dit-il, sa politique de paix se voit dans l'obligation d'entreprendre une méthode inévitable d'assainissement de ses finances et sollicite le haut patronage du Conseil pour émettre un emprunt à l'étranger.

Cette demande présentée par M. Molloff, ministre bulgare des Finances, a été appuyée par M. Vandervelde.

Le Conseil a renvoyé au comité financier de la Société des Nations le soin d'étudier un plan d'assainissement financier de la Bulgarie.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil en présence de M. Kaffandaris, ministre hellénique des Finances, a exprimé l'espoir que l'émission de l'emprunt consenti au Gouvernement grec sera couronné de succès afin de permettre au gouvernement hellénique de mener à bien l'œuvre entreprise en faveur des réfugiés, en collaboration avec la Société des Nations.

La question de Dantzig

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'un rapport du Comité des juristes qu'il avait constitué à cet effet, a liquidé une fois pour toutes les demandes du Sénat de Dantzig tendant à remettre en question l'accord polono-dantzigois au sujet des dépôts de munitions et du matériel de guerre destinés à la Pologne et situés sur la presqu'île de Westerplatte.

Voici la résolution adoptée par le Conseil :

« Après avoir pris connaissance du rapport du comité des juristes, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande contenue dans la notice du Président du Sénat de Dantzig, adressée au Président du Conseil, relativement à l'emplacement du Westerplatte ».

Enfin, dans une brève séance privée, le Conseil s'est occupé une fois de plus de la question des optants hongrois de la Transylvanie.

M. Chamberlain, rapporteur de cette affaire, a fait connaître à ses collègues qu'il venait de recevoir ce matin seulement le rapport des juristes consultés et qu'il lui était difficile de faire des maintenant des suggestions concrètes au Conseil.

Dans ces conditions le Conseil a ajourné la question à samedi prochain.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 15 septembre. — Le *Petit Journal* dit : « La sécurité doit être recherchée par le désarmement. Le comte Bernsdorff a été particulièrement pressant. Il a donné lecture de la note de M. Clémenceau en date du 16 juin 1919, dans laquelle il était dit que le désarmement de l'Allemagne constituait le premier pas vers la réduction et la limitation des armements de toutes les puissances.

« Interprétant cette note, le représentant de l'Allemagne a déclaré qu'il fallait rechercher la sécurité par le désarmement. »

« Le comte Bernsdorff a fait preuve, écrit M. Sauerwein, dans le *Matin*, d'un scepticisme assez rude. Avec l'intervention du comte Bernsdorff, délégué allemand, on a eu la vision de difficultés d'un nouveau genre.

« L'intérêt de l'Allemagne est visiblement le désarmement et le désarmement seul. Quant au protocole de 1924, elle n'y a pas collaboré d'une façon officielle, car il lui semble que certains articles détruisent le droit à la révision pacifique des traités qu'elle pourrait tenir de l'article 19 du pacte. »

Un bon moyen de tuer la guerre, M. Ponsot l'indique dans l'*Ere nouvelle* : « Et si cette auguste Assemblée déclarait expressément que le vainqueur n'aurait droit à aucune indemnité et ne mettrait la main sur aucun territoire, la guerre aura reçu au flanc une large blessure. Le jeu n'en vaudrait plus la chandelle ».

« La Grande-Bretagne demeure insensible, constate M. Henry Bardé, dans l'*Œuvre*, il y en a d'autres qui le sont infiniment moins.

« L'Empire britannique demeure aussi étranger à l'inquiétude qui anime les petits peuples et c'est pour cela que peu à peu, il prend devant la Société des Nations, figure d'accusé.

« C'est injuste et juste à la fois, mais en vérité, il ne marque pas assez de sollicitude pour de très compréhensibles soucis. »

110 divorces en une minute

Londres, 15 septembre. — Hier un juge a prononcé en une seule minute 110 divorces.

C'est un record pour Londres, mais pas pour le monde entier, car il y a un an, un juge en avait prononcé 115 en une minute à New-York.

A propos des relations franco-russes

Paris, 15 septembre. — M. Charles Spinasse, député socialiste de la Corrèze, a adressé au ministre des Affaires étrangères une demande d'interpellation sur les relations diplomatiques entre la France et la Russie.

Dans la lettre qu'il a écrite à M. Briand, M. Spinasse s'exprime notamment ainsi : « Ayant manifesté mon libre sentiment sur la politique sociale de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, je n'en suis que plus autorisé à vous demander pourquoi, en l'absence d'actes positifs dont votre pays puisse se plaindre, le Gouvernement a décidé le rappel de M. Rakowsky et prépare ainsi une rupture diplomatique avec le Gouvernement, quel qu'il soit, de Russie. »

Le discours de M. Millerand

(*Suite de la première page*)

Passé le 30 juin, c'était un coup d'Etat. Le tenter eut été encore plus fou que criminel, juste au lendemain des élections générales où du suffrage universel venait une erreur dont seule une cruelle expérience allait lui révéler la gravité et l'étendue. Telle est la vérité. »

M. Millerand s'explique ensuite sur le programme de la Ligue républicaine nationale et se prononce pour la liberté de l'enseignement.

Parlant du communisme, M. Millerand déclare : « Entendez-moi, il ne s'agit pas de jouer une comédie dont la France serait la dupe, en réclamant du gouvernement des Soviets, trop heureux de s'en tirer à si bon compte, le remplacement de M. Rakowsky par un nouveau représentant de la troisième internationale.

« Il n'est pas de solution plus sérieuse et plus digne que la rupture. Pourquoi donc, sur ce point encore, le gouvernement s'en tient-il à des manifestations et à des velléités ?

« Cherchez-en la cause essentielle dans l'infirmité de notre constitution. Le pouvoir exécutif n'a plus aujourd'hui, sous notre régime, même les dehors de l'indépendance.

« Il est asservi au pouvoir législatif qui a usurpé peu à peu toutes ses attributions. »

A plusieurs reprises l'orateur a été interrompu par les applaudissements et la fin de sa péroraison a été marquée par une ovation.

Les méfaits de la foudre

Tarbes, 15 septembre. — La foudre est tombée sur une grange appartenant à Joseph Lacamoire, adjoint au maire de Vallenave, et a traversé le grenier, sans mettre le feu à une grande quantité de fourrage qui y était contenue.

Puis elle est descendue au rez-de-chaussée où elle a tué quinze brebis.

A travers la Corse

Arrondissement de Bastia

PORETTO DE BRANDO. — *Inauguration.* — Depuis deux mois à peine, autocar entrepris... gracieusement, M. Tomasi Xavier, assure un service régulier entre Porto-Poretto et Bastia.

Conduite par le propriétaire même dont l'amabilité et la prudence sont classiques dans la localité, elle fait le bonheur de tous ceux qui attendaient depuis longtemps un moyen de transport plus sûr, plus confortable et plus rapide que les charrettes à deux roues.

Il est du devoir de tous d'encourager cette heureuse initiative en appuyant par notre clientèle et en favorisant par notre sollicitude de tous les instants l'effort méritoire de notre compatriote.

C'est en même temps notre intérêt certain, soyons-en convaincus.

Le téléphone. — Un autre sensible progrès que nous nous plaisons à enregistrer c'est l'installation du téléphone à laquelle on procède depuis quelques jours. Dès le premier octobre nos hameaux disposeront de l'avantage précieux de pouvoir communiquer directement avec tous les centres importants de la Corse. Je suis sûr d'être le fidèle interprète de la population en félicitant sincèrement ceux qui ont travaillé à réaliser cette revendication et en les assurant de notre gratitude. Qu'ils continuent à doter nos campagnes de tout ce qui peut y rendre la vie plus facile et plus agréable.

Bien des améliorations importantes sont encore nécessaires, mais l'impatience de l'attente sera moins pénible si nos espoirs trop longtemps déçus voient enfin se réaliser quelques-unes de nos aspirations.

Quoiqu'il faille compter beaucoup avec la force des traditions, des préjugés et des rivalités d'intérêts locaux, pour convaincre nettement nos paysans des avantages de tout ce qui favorise l'intérêt général, le temps et l'expérience travaillent de concert avec le bon sens et rendent justice, tôt ou tard, aux efforts courageux des dévoués partisans du mieux-être.

"FLORIO"
COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

Horaire à partir du 1er Avril 1927

	Arrivées	Départs
Gênes :		Mar. 22 h.
Livourne ?	Merc. 7 h.	Mer. 23 h.
Bastia :	Jeudi, Aube	Jeudi 15 h.
Porto-Torrès :	Vend. 8 h.	Sam. 17 h. 30
Bastia :	Dim., Aube	Dim. 11 h.
Livourne ?	Dim. 17 h.	Dim. 22 h.
Gênes ?	Lundi 7 heures	

La Compagnie délivre des billets aller et retour à prix réduits de Bastia

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison PIERRE ROSI & DEGAN Fils informe qu'elle met en construction une série de Villas modèles avec tous les conforts. A partir de 8000 francs la pièce (terrain non compris).

Plans et devis sur commande. S'adresser 8, Boulevard du Palais, au deuxième étage (Bastia).

AVIS

Ouverture de la Charcuterie Parisienne, 9, Bd du Palais (Bastia). Marcel Callo, Propriétaire.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de : L'AGENCE HAVAS 62 Rue de Richelieu Paris vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare.

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.
Louis Rogliano
22, Boul. Paoli Bastia - Tél. 1 43
DEPOSITAIRE
les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson-Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JAME... - BUFFEREAU

AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS

Les familles Polacci-Biasse, Polacci Michel, Polacci Edmond et Rugiali Piscille remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils ont bien voulu leur accorder à l'occasion de la perte douloureuse qu'ils ont éprouvée en la personne de

M. Pierre POLACCI
Négociant

leur époux, père, grand' père et beau-père survenue à Bastia le dimanche 4 septembre et les prient de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée le samedi 17 septembre à sept heures du matin en l'Eglise de Notre Dame de Lourdes.

De Profundis !

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St James » prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde !

Etablissements Louis Maurel
3, Boulevard du Palais BASTIA

T. S. F.
Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste 4 LAMPES DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPÉENS
Son prix : 499f. 95
Le plus sélectif
Le moins cher

ETABLISSEMENTS SOLIER FRÈRES ROQUEFORT (Aveyron)
Spécialité de fromages « Surchoix ». Dépôts de vente : Vve Rinaldi, 15, Bd Auguste Gaudin. Gros et demi-gros.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A VENDRE immédiatement un appartement de huit pièces, cinquième étage, 30, rue de l'Opéra. S'adresser à M. Palazzi, au 3me étage.

LA PERSONNE qui a perdu le 8 septembre un porte-monnaie contenant une certaine somme est priée de se faire connaître au chapelain de Notre Dame de Lavasina.

FONCTIONNAIRE cherche appartement meublé ou non. Faire offres. Ecrire Jean, *Petit Bastiais*.

PERDU ânesse noire, taille moyenne, seime postérieur droit. S'adresser : M. Mattei, Place Donjon, Citadelle.

PHARMACIE à céder, chef-lieu canton Cap Corse. Cond. avantag. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ON DEMANDE à louer chambre meublée avec entrée indépendante. Donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

BOURSE DE PARIS du 15 Septem. 1927

Fonds d'État Français	cours préc.	cours du j.		cours du j.	cours préc.		cours préc.	cours du j.	COMPTANT	cours préc.	cours du j.		cours	du j.
3% perpétuel	[illegible]	[illegible]	Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	Serbe 1909	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]	Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
5%	[illegible]	[illegible]	Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]	Turc 4%	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]	Talcs Luzenac	[illegible]	[illegible]
4% 17	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]	Turc 5% 1914	[illegible]	[illegible]	Docks Marseille	[illegible]	[illegible]	Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
4% 18	[illegible]	[illegible]	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]	Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]	Shell	[illegible]	[illegible]
5% 20	[illegible]	[illegible]	Société Générale	[illegible]	[illegible]	— Ottomane	[illegible]	[illegible]	Electricité Paris	[illegible]	[illegible]	**Fonds d'État Étrangers**		
6% 20	[illegible]	[illegible]	Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Égyptien	[illegible]	[illegible]	Union Electricité	[illegible]	[illegible]	Anglais 2½	[illegible]	[illegible]
4% 25	[illegible]	[illegible]	Suez capital	[illegible]	[illegible]	Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]	Penarroya	[illegible]	[illegible]	Argentin 4% 1900	[illegible]	[illegible]
6% 27	[illegible]	[illegible]	Suez parts	[illegible]	[illegible]	Central Mining	[illegible]	[illegible]	Lebon	[illegible]	[illegible]	Belges 3% 1903	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5% 1922	[illegible]	[illegible]	Suez civiles	[illegible]	[illegible]	Rio Tinto	[illegible]	[illegible]	Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]	Brésil 4% 1901	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]	Est capital	[illegible]	[illegible]	Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]	Schneider	[illegible]	[illegible]	Bulgare 5% 1902	[illegible]	[illegible]
— — 1926	[illegible]	[illegible]	Lyon capital	[illegible]	[illegible]	Petrofina	[illegible]	[illegible]	Fives Lille	[illegible]	[illegible]	Chine 4% 1895	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]	Midi capital	[illegible]	[illegible]	Sucreries d'Égypte	[illegible]	[illegible]	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]	Nord capital	[illegible]	[illegible]	Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]	Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]	Hellen 5% 1914	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]	Orléans capital	[illegible]	[illegible]	Brakpan	[illegible]	[illegible]	Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]	Italie 3½	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]	Santa-Fé ch. de fer	[illegible]	[illegible]	Cambodge	[illegible]	[illegible]	Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]	Japon 4% 1905	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]	Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]	Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]	Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]	Mexique 4% 1904	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]	Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]	Chartered	[illegible]	[illegible]	Fol et Chausson	[illegible]	[illegible]	Roumanie 4% 1922	[illegible]	[illegible]
Bons 7% 1920 Alsac.	[illegible]	[illegible]	Thomson	[illegible]	[illegible]	Concordia	[illegible]	[illegible]	Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]	Russe 5% 1906	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]	De Beers ord.	[illegible]	[illegible]	Paris France	[illegible]	[illegible]	Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7% 1922	[illegible]	[illegible]	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]	Estrellas	[illegible]	[illegible]	Printemps	[illegible]	[illegible]	Turc 4% 1910	[illegible]	[illegible]
Paris 1910	[illegible]	[illegible]	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]	Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]	Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]	**CHANGES**		
— 1920	[illegible]	[illegible]	Kulhmann	[illegible]	[illegible]	Huanchacca	[illegible]	[illegible]	Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
— 1930	[illegible]	[illegible]	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]	Jagersfontein	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Malacca ord.	[illegible]	[illegible]	— — Mexicain	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]	Mexican Eagle	[illegible]	[illegible]	— — Cuba	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
TERME			Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]	Modderfontein	[illegible]	[illegible]	Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	Voitures Paris	[illegible]	[illegible]	Montecatini	[illegible]	[illegible]	Banque Pekins, Mexicain	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]	Mzaita	[illegible]	[illegible]	— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]	Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]	Padang	[illegible]	[illegible]	Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]	Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]	Rand Mines	[illegible]	[illegible]	Bi-Métal	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
			Russe 4%	[illegible]	[illegible]	Boumano-Oflocs	[illegible]	[illegible]	Hotchkiss	[illegible]	[illegible]			
			Russe 5% 1906	[illegible]	[illegible]	Hyacan	[illegible]	[illegible]						

Il faut en ce moment faire des
• ÉCONOMIES •
il cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, fumes, sacs et bijoux, etc. comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03
IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE
GRAND PRIX
Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

...ant à ...
...re un abonnement de ...
au *Petit Bastiais* à partir du ...
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 16 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h
Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 16 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 16 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE
du
Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'École à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

—o—

LA FÉODALITÉ
Révolte de Giovanninello
Fin de la domination pisane

Pendant ce temps, Giovanninello, de sa terre d'exil, allait souvent à Gênes pour solliciter des secours qu'il ne put obtenir. Il commençait à désespérer lorsqu'en 1278, une révolte des bâtards de Cinarca dans le territoire cinarchese, lui permit de rentrer en Corse et de recommencer la lutte avec l'appui de Da Mare. Il fut plus heureux cette fois-ci, bien qu'il connût des périodes de revers. Chassé d'abord du Cap Corse, il alla ensuite fonder Calvi, au siège duquel échoua Giudice et s'empara du château de la Vortica (Montitello et non Vetrica) pendant que le marquis de Massa, son gendre, s'installa dans celui de Mansolen.

« Giudice, déjà vieux, et découragé par l'inconstance des populations de l'En deçà, se retira dans le territoire cinarchese qu'il ne devait plus quitter ». Cet avis du chroniqueur s'explique par suffisamment les choses. Ni l'inconstance naturelle des populations, ni la sénilité, l'arrogance et l'avidité des nouveaux seigneurs, ni même le gouvernement de Giudice, devenu autoritaire, ne peuvent expliquer ce revirement. La réalité des faits nous montre que si le déclin des comtes fut différé et si Giovanninello et les siens purent rentrer en possession de leurs biens, c'est à Gênes qu'ils le durent.

Les deux puissantes républiques de Gênes et de Pise avaient engagé, depuis plusieurs années, une lutte sans merci pour la suprématie maritime et commerciale en Méditerranée. Or, si depuis le combat de Tomaso Spinola, Gênes n'avait pu envoyer en Corse aucun secours ni en hommes ni en argent, elle était prête maintenant à jouer sa dernière carte pour abattre sa rivale et lui enlever la souveraineté de l'île. Elle envoya de l'argent et intrigua, tant et si bien, qu'à partir de 1282 Giudice se vit abandonné, d'abord par ses vassaux, puis par ses partisans. Son emprisonnement même, en 1312, fut l'œuvre de Gênes qui sut gagner à sa cause, non seulement les seigneurs du deçà, mais aussi le neveu et le fils du dernier champion de Pise en Corse.

La réaction fut donc sanglante, lorsque Giudice se retira dans le deçà des monts. Dans le Giussani, le gendre de Giovanninello, ... à Mansolen, avec les armes contre son frère et devint le maître de presque tout le pays. Enfin, vers 1288, un accord intervint entre leurs fils, à la suite duquel Roberto, partisan des Génois, garde le titre de marquis et les seigneuries de Giussani et de Caccia tandis que son cousin Idolo reste seigneur d'Ostriconi et épousa la fille unique de Guglielminuccio Cortinco, de Pietralba.

Ces faits marquent la fin de la domination pisane en Corse. Gênes envoie, en 1289, son premier gouverneur, Luccheto Doria et le 13 août de la même année le marquis Roberto di Massa lui prête serment de fidélité à Bigaglia.

Enfin, au commencement du XIVe siècle, un petit fils de Giovanninello Guglielminuccio Cortinco, après avoir soumis tout le Nebbio, s'empara de la haute vallée d'Ostriconi et construisit à Lotifano à Pietralba le château de Pietralba. Il n'eut qu'une fille unique qu'épousa, comme nous l'avons déjà dit, Idolo di Massa, qui devint ainsi la souche des Massa di Pietralba.

Toutefois le rôle des marquis de San Colombano est fini. La famille s'éteint et avec elle disparaissent les agglomérations de la vallée de la Cinara, en San Colombano seul, devenu un hameau d'Olmi-Capella, végétera jusqu'en 1584.

HABITATION ET VIE DES SEIGNEURS

Les châteaux. — C'est le moment de jeter un coup d'œil sur l'habitation et la vie des seigneurs du Giussani. Les châteaux comme tous ceux de la Corse d'ailleurs, étaient construits sur des rochers escarpés, presque inaccessibles, où la défense était facile ; les murs en épais, mais toutes les ... ainsi leur destruction a été presque totale et les vestiges sont, pour ainsi dire, insignifiants. On ignore complètement l'emplacement de ceux de Cadiglione et de Valletana. Un escalier taillé à même le roc, quelques pans de murs en forme de rectangle dont les pierres sont cimentées avec un mortier défiant les intempéries, voilà tout ce qui reste de celui de Mansolen, bâti au pied de la pierre branlante. Les ruines de Castellareio ne sont qu'un amas informe de pierres grossièrement taillées. On ne peut donc rien préciser de leur forme et de leur importance.

Le château de San Colombano. — Plus imposant devait être celui des Massa de San Colombano, bâti sur le col de ce nom un peu à l'est du sommet de la route nationale de Ponte-Leccia à Calvi, dans une situation incomparable d'où la vue s'étend au sud, sur la vallée de la Cinara et les hautes montagnes de l'intérieur de l'île, et au nord, sur la basse vallée d'Ostriconi, les Agriate et la mer.

L'air y est pur et sain. La brise de mer rafraîchit agréablement les journées chaudes de l'été et en hiver le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro. Les forêts voisines de Pietralba, de Monaccia et de Monte-Giovanni donnent une eau fraîche et délicieuse. Enfin, les épais fourrés d'Olmo et de Cruschini, domaines de chasse à la perdrix et au sanglier, l'étaient aussi du cerf disparu depuis longtemps de ces parages.

La défense était particulièrement aisée, car les pentes qui conduisent au col sont raides et d'accès difficile. Il était cependant traversé par le seul chemin muletier vraiment praticable qui traversait alors le canton et mettait en communication Caccia et la Balagne, par Palasca. Ce séjour certainement agréable, il est permis de croire que le premier marquis qui y construisit un château et qu'il fit de San Colombano sa principale demeure.

Le bloc de charriage sur lequel il était construit mesure actuellement 85 mètres de long sur 58 mètres de large. De forme sensiblement ovale, il s'élève verticalement à une hauteur d'une quarantaine de mètres au nord et au nord-ouest et à six ou sept mètres seulement à l'ouest et au sud. L'apic disparaît complètement à l'est, dans la direction de la pente, où se trouvait l'entrée principale avec pont-levis.

Tout le long de cette pente on peut voir encore, séparées par une distance de 6 mètres, les fondations de deux murs cimentés d'environ deux mètres d'épaisseur. Là étaient sans doute les bâtiments, habitations et magasins, qui dominaient à l'ouest sur une courtine. Au sommet du roc s'élevait un donjon circulaire — autant qu'on en peut juger par quelques ruines en voie de disparaître complètement — au bas duquel se trouvait une cave, prison ou oubliette.

Au nord-ouest, sur le bord le plus élevé de l'escarpement, est construite une bâtisse rectangulaire, avec porte au sud et dont les murs, s'élevant à hauteur d'homme, sont en pierres assemblées avec un ciment inaltérable. Le propriétaire du rocher, un berger ... l'avait ... pour y ... le troupeau. L'... n'ayant ... cette enceinte a dû être abandonnée.

La tradition voit là une chapelle dont nous connaissons que c'était la chapelle du château. Ce qui nous le ... c'est que tout près, à l'est, on a découvert en 1912, un ... ; une sépulture ... dans le ... Le dernier ... a été emporté par une ... de ... d'Olmi-Capella. Ce ... qui le ... de la bâtisse. Il est creusé sur le sommet de la pente nord-est, devenue une carrière d'extraction de pierre à chaux. A notre avis, la citerne se trouvait à l'ouest du donjon, dans une excavation du rocher où l'on voit encore des traces de murs cimentés.

Enfin l'enceinte, haute et large, était construite en grosses pierres de taille qui ont servi à construire les murs de soutènement de la route nationale.

Sur l'emplacement des habitations, on a trouvé et on trouve encore, paraît-il, du blé brûlé, ce qui parait indiquer une destruction par le feu. On a découvert dans les ruines différents objets de défense, d'usage domestique ou d'ornement, dont les principaux sont : le sceau du premier marquis, Guillaume de Massa, possédé actuellement par M. Simonetti-Malaspina de Ville di Paraso, une hâche, un pic, des flèches en fer avec inscriptions ; un chapelet ou un collier dont les grains sont en terre non vernie ; une agrafe d'or et des bois de cerf. Tous ces objets sont entre les mains de M. Giudicelli Denis, instituteur en retraite, ... nous ... des renseignements précieux qu'il nous a donnés sur le château de San Colombano.

LA VIE FÉODALE

Le seigneur. — Dans ces nids d'aigle, les seigneurs vivaient dans d'éternelles alarmes. L'état de guerre était permanent et les chroniqueurs nous parlent de luttes continuelles, de bétail enlevé, de villages détruits avec une barbarie raffinée. Leurs guerriers étaient les paysans, prêts à toute réquisition, moins par esprit de soumission que par amour de la guerre et du pillage.

(A suivre.)

62me ANNÉE - N° 238
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
95, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Adresse télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux Marseille 64-50

ABONNEMENTS
	1 an	6 mois	3 m.
Corse	16	32	62
Continent et Colon.	17	36	64
Étranger	30 / 46	60 / 90	110 / 180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 95, rue de la Grange-Batelière et dans toutes les grandes Agences de publicité.

01465
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LES RESTRICTIONS A LA MAIN D'ŒUVRE ITALIENNE

Le gouvernement italien a pris des mesures restrictives concernant l'émigration. Ces mesures, on les avait annoncées, mais on pensait qu'elles n'auraient pas été appliquées. On les applique, paraît-il, et voici nos industriels émus, qui ne sauraient que fort difficilement se tirer d'affaire sans le concours de la main-d'œuvre italienne si proche et relativement si abondante, dont ils faisaient usage depuis plusieurs années — depuis la reprise des affaires de bois et de charbon — au taux d'environ 3.000 individus par saison ; ils se réunissent pour examiner la situation qui leur est ainsi créée.

Déjà, cette main d'œuvre leur devenait lourde. Pendant que la monnaie de la nation où ils livrent la plus grande partie de leur production, l'Espagne, revenait à un taux plus modéré, perdant une centaine de points en une année, la lire, au contraire, de volonté expresse du gouvernement italien qui s'y est employé activement, et facticement ou non, se maintenait à un taux élevé. Les paiements des ouvriers italiens en lire sont onéreux. Il ne faut pas perdre de vue que, dans une exploitation de bois et de charbon de bois, le coefficient de frais représenté par les salaires est considérable, alors qu'il est très faible, au contraire, pour d'autres exploitations, comme la fromagerie.

Néanmoins, la plupart des entrepreneurs de charbon et de bois estiment, paraît-il, que le concours de la main d'œuvre italienne, en présence de la carence de la main d'œuvre locale, leur est nécessaire. Que suggéreront-ils pour que son accès leur en soit de nouveau facilité ? Nous n'en savons rien. Et, à la vérité, nous ne voyons pas comment on pourrait décider le Gouvernement italien à accorder ces facilités, si elles ne sont pas, ou ne sont plus, dans sa politique. De même que nous avons toujours estimé que la France est maîtresse chez elle, notamment d'avoir la politique de naturalisations qui lui convient, de même le gouvernement italien est parfaitement libre de pratiquer la politique d'émigration qui lui semble expédiente.

Nos moyens de recours dans ce domaine sont aléatoires. Si l'Italie commet une erreur en aggravant les conditions de sortie de ses nationaux, elle la découvrira bien un jour ou l'autre. Tout ce que nous pouvons affirmer à ce sujet c'est qu'il s'agit bien, à notre sens, d'une erreur, du moins en ce qui concerne la Corse.

Les ouvriers appelés par nos industriels sont, en effet, non pas des immigrants définitifs, comme dans le sud-ouest de la France, comme dans l'Amérique du nord ou du sud ou en Tunisie ; ils sont des ouvriers saisonniers qui travaillent en Corse cinq ou six mois de l'année, peut être plus, mais presque jamais de manière permanente. Ils retournent donc chez eux la saison terminée. Ils y retournent avec des ressources économisées durant leur séjour dans l'Ile, et ces ressources représentent les deux tiers ou les trois quarts des salaires touchés ici. Est-ce de ce manque à gagner que le gouvernement italien veut priver ses nationaux ?

De plus, la plus grande partie de la production traitée en Corse par les nationaux italiens s'en va en Espagne sur des navires battant pavillon de Savoie. C'est du travail assuré pour une assez importante flotte italienne qui n'est nullement assurée d'en trouver en s'adressant ailleurs. Il peut paraître intéressant au gouvernement de Rome de retenir sa main d'œuvre sous prétexte d'économie nationale considérée d'assez haut et négligeant ainsi le détail de nombreux besoins particuliers. Mais, par contre, c'est une règle absolue connue des grandes puissances maritimes que le développement indispensable de leur navigation est subordonné par la multiplicité des lignes, qui ne sauraient donc être exclusivement nationales. Il manquera quelque chose à l'économie italienne, dont on dit qu'elle est en ce moment délicate, du fait des salaires que ses ouvriers ne rapporteront plus en Italie ; il lui manquera davantage encore du fait du désarmement des navires italiens que nos industriels, qui ne pourront plus travailler sans les trois mille ouvriers péninsulaires qu'ils avaient coutume d'embaucher, se dispenseront d'utiliser.

Les industriels corses travailleront en Corse, mais au ralenti, en utilisant la main-d'œuvre locale et les moyens de transport français. Sera-ce un mal, sera-ce un bien ? C'est une autre question.

LE DRAME DU CONSULAT D'ITALIE

D'imposantes obsèques ont été faites hier au comte Nardini

Le meurtrier serait un antifasciste notoire

Paris, 16 septembre. — Les obsèques du comte Nardini, vice-consul d'Italie, lâchement assassiné mardi dernier par le communiste italien di Modugno ont eu lieu ce matin en présence d'une foule considérable, parmi laquelle on remarquait de nombreuses personnalités françaises et italiennes.

La levée du corps a eu lieu au consulat, 3, avenue de Villars et la cérémonie religieuse s'est déroulée à l'église Saint François Xavier.

Le président de la République, MM. Poincaré, Briand et la plupart des membres du gouvernement s'étaient fait représenter. Le corps diplomatique était au grand complet.

Derrière la famille où l'on remarquait l'abbé Nardini, frère du défunt, avaient pris place le comte Manzoni, ambassadeur d'Italie à Paris, entouré du baron Pullino de Landini et de M. Torrente, et du personnel de l'ambassade et du Consulat.

A l'issue de la cérémonie, le baron Pullino, consul général d'Italie a prononcé un discours ému sous le porche de l'église, puis M. Villorio, président du fascio italien de Paris a fait l'appel des victimes de l'antifascisme, tandis que l'assistance faisait le salut fasciste et répondait à chaque nom : « Présent ».

Le corps du défunt a été déposé dans un caveau provisoire de l'église.

Ce qu'était di Modugno

Rome, 16 septembre. — Des renseignements recueillis sur le meurtrier du comte Nardini, il résulte que di Modugno, fils de parents inconnus, né à Cerignolles, avait pris une part active en 1921, aux agitations politiques de Cerignoles, ce qui lui valut d'être inculpé d'homicide, mais il fut acquitté pour insuffisance de preuves.

Il a travaillé ensuite à Rome comme manœuvre dans une entreprise de travaux publics, mais a été licencié pour mauvaise conduite, puis arrêté comme subversif et rapatrié à Cerignoles.

Il est retourné alors à Rome où sa conduite ne donna lieu à aucune remarque. Toutefois, en janvier dernier, craignant d'être relégué, il émigra clandestinement en France.

Sa femme Maria Giavarrano, dont la conduite politique a laissé également à désirer, est restée à Rome avec son enfant, le passeport pour l'étranger lui ayant été refusé.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 16 septembre. — M. Briand a été représenté aux obsèques du comte Nardini par M. de Fouquières, directeur du protocole.

L'AMÉRIQUE SÈCHE

Londres, 15 septembre. — On mande de Philadelphie que les autorités douanières américaines ont saisi à bord d'un bateau, une cargaison de whisky évaluée à deux millions de dollars et qui était destinée à être vendue à Chicago, aux milliers de personnes qui assisteront la semaine prochaine au combat de boxe revanche entre Tunney et Dempsey.

Le liquide a été immédiatement saisi et l'équipage du bateau arrêté et conduit à terre.

Des premiers éléments de l'enquête il ressort que le whisky en question aurait été chargé à Saint-Pierre et Miquelon.

Drame de famille

Paris, 15 septembre. — Au cours d'une discussion, Paul Joly, demeurant 92, rue du Ruisseau, a tué sa femme à coups de revolver et s'est suicidé ensuite.

Le commissaire de Clignancourt procède à une enquête et a fait envoyer les deux cadavres à l'Institut médico-légal.

Les voleurs chez le coiffeur

Paris, 15 septembre. — Des cambrioleurs se sont introduits la nuit dernière chez M. Vincent, coiffeur, 20 rue Royale.

Le montant du vol atteint environ 30.000 fr. Le commissaire de police du quartier de la Madeleine a ouvert une enquête.

L'AMERICAN LEGION EN FRANCE

Cherbourg a reçu avec enthousiasme les premiers légionnaires

Jamais, depuis 1914 on n'avait vu pareille journée

Cherbourg, 16 septembre. — Le *Leviathan* qui amène en France 1.300 légionnaires américains, conduits par le général Pershing et par le commandant Savage étant arrivé à Cherbourg le débarquement de nos visiteurs a eu lieu à 8 heures du matin.

Une foule énorme les a accueillis et c'est une ville superbement décorée qu'ils ont traversée pour se rendre à l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur avait été préparé pour eux.

Les acclamations les plus chaleureuses leur ont été prodiguées et aux premiers rangs de la manifestation on remarquait les dockers à qui, cependant le parti communiste cherbourgeois avait envoyé l'ordre de s'abstenir.

LE GÉNÉRAL PERSHING

Le cortège s'étant formé à la gare maritime, dans l'ordre le plus parfait s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville précédé par la musique de la flotte de Brest le *Band of Chio* et son splendide tambour-major et l'Union lyrique de Cherbourg, encadrant les drapeaux de nos régiments, des drapeaux américains, entre autres celui des « 40 hommes et 8 chevaux », les drapeaux des anciens combattants.

Une immense haie d'hommes, de femmes, d'enfants se déroulait de la gare maritime à l'Hôtel de Ville et des maisons pavoisées, des fleurs tombaient en pluie sur le cortège, les ouvriers faisaient le salut militaire au passage des drapeaux. Des femmes pleuraient.

On ne peut pas trouver dans les annales locales, une cérémonie aussi grandiose, ayant provoqué une émotion aussi forte que celle du départ des régiments pour le front en 1914.

Sur la place de la République a eu lieu le rassemblement des drapeaux et des musiques, tandis que les autorités et les chefs étaient reçus par le maire de Cherbourg, entouré des membres de la municipalité, le Conseil général, les membres de la Chambre de Commerce.

Dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, M. Le Brettevillois, maire de Cherbourg, souhaite la bienvenue aux légionnaires.

Le général Pershing prend la parole, s'excusant de ne pouvoir s'exprimer dans la belle langue française.

« Nous sommes infiniment touchés de la splendide réception que la population de Cherbourg vient de faire à l'American Legion. Si les réceptions qu'on nous prépare à Paris, sont semblables à celle-ci, nous ne pourrons pas faire l'effort physique nécessaire.

« Nous sommes bien heureux d'être de retour en France, car les Américains aiment la France.

« On a dit que nous étions entrés dans la guerre pour des raisons d'État. Nous avons eu une cause commune à défendre nous n'avons pas oublié complètement qu'autrefois la France avait lutté pour notre indépendance.

« Chez nous les enfants apprennent sur les genoux de leurs mères les noms de Lafayette et Rochambeau. Nous venons renouer les liens d'affection échangés pendant le cours de l'histoire de nos deux pays.

« Rien ne pourra les faire changer. »

Les bravos et les hourras qui, depuis ce matin, se sont succédés sans discontinuer éclatent à nouveau.

(Lire la suite en 3e page.)

Le Circuit du Pétrole Soviétique

M. Louis Wiley, directeur-administratif du *New York Times*, traversait ces jours derniers Paris, après avoir parcouru l'Europe. Et il me disait :

— J'ai trouvé un peu partout une sourde propagande anti-américaine. Elle ne m'émeut pas beaucoup, mais j'aimerais bien savoir qui en fait les frais. D'où vient l'argent ?

— Il vient en partie d'Amérique, répondis-je.

Le bon Wiley me regarda avec de gros yeux ronds, où il y avait une lueur d'ahurissement, et me demanda quelle était cette plaisanterie.

— Ce n'est pas une plaisanterie, fis-je, c'est très sérieux. Et vous allez comprendre... Une de vos grandes Sociétés, la Standard Oil of New York, a cru devoir acheter récemment pour huit millions de dollars de mazout aux Soviets. Je ne doute pas un instant qu'elle ne les ait payés. Alors, suivez, je vous prie, le circuit qu'ont parcouru vos dollars... De New York, ils ont été, via Vladivostock, à Moscou-Trésor. De Moscou-Trésor, ils ont été à Moscou-Internationale, qui est le bâtiment d'à-côté. De Moscou-Internationale, ils ont été dirigés sur Berlin, Paris, Londres et même New York, où ils ont servi à alimenter la propagande contre l'Amérique qui est la grande barrière anti-communiste du monde, celle sur laquelle les mâchoires bolchevistes ont jusqu'ici brisé leurs dents sans pouvoir mordre.

M. Wiley, du coup, ne me demanda plus si je plaisantais et son œil rond s'éclaira d'une lueur d'assentiment.

— Vous avez raison, déclara-t-il, je le répéterai là-bas quand je serai de retour.

Remarquez que ce que je disais à l'ami Wiley, nous pouvons nous le dire à nous-mêmes. Le circuit n'existe pas que pour l'Amérique : il existe pour le monde entier.

Voici, par exemple, notre marine qui se plaint d'être plus particulièrement contaminée par la propagande communiste. Il paraît que les agents de Moscou déploient une activité hors pair dans nos ports de guerre, nos arsenaux maritimes, nos dépôts d'équipage de la flotte. C'est le Ministère de la rue Royale qui le raconte lui-même à qui veut l'entendre. Or, le même ministère a passé, l'an dernier, par l'entremise d'une Société française, une commande de pétrole aux Soviets pour la flotte française. Dans une déclaration à l'*Agence Économique et Financière*, le Ministère de la Marine s'est expliqué sur cette commande : les prix étaient, nous a-t-on dit, plus avantageux qu'ailleurs et notre flotte de guerre a intérêt à multiplier les réservoirs où elle peut s'approvisionner en pétrole. Explication qui serait excellente si la Russie était une Société commerciale ordinaire. Explication qui est détestable, étant donné que la Russie est une Société en commandite d'insurrections. L'argent du ministère de la Marine, qui est l'argent de la Nation française, a suivi à peu près le même circuit que l'argent de la Compagnie new-yorkaise : Paris-rue Royale, Moscou-Trésor, Moscou-Internationale, Paris-rue de Grenelle, Cherbourg, Brest, Toulon, etc. L'argent de la marine française est probablement revenu tout entier en France pour fomenter l'agitation dans la marine française et, par conséquent, travailler contre la Nation française.

Il est possible, comme M. Rakowsky le prétend, que le pétrole russe soit égal à tous autres. Mais il a incontestablement une propriété que n'en a aucun autre : celle de charrier avec lui des matières incandescentes révolutionnaires qui explosent avec les barils. Si vous achetez du pétrole russe, vous êtes sûr et certain que l'argent va à M. Tchitchérine, qui le renasse aux camarades de la Troisième Internationale. Il n'y a en Russie qu'un seul industriel : le gouvernement soviétique, qui vend les produits et en touche le montant. Et le gouvernement soviétique ne fait qu'un corps et qu'une âme avec la Troisième Internationale. Il ne fait aussi qu'une caisse. Tout franc versé au gouvernement soviétique est un franc versé à la IIIe Internationale. Il sert à sa propagande. Il revient, après diverses transformations, en France, soit sous forme d'affiches convoquant les citoyens à des meetings révolutionnaires, soit même sous forme de pavés qui trouent, aux soirs de manifestation en faveur de la Justice et du Droit, des vitrines de commerçants ou de restaurants parisiens.

Eugène Lautier, dans « L'Homme Libre », résume ainsi cette vérité d'évidence : « Beaucoup de gens s'étonnent que le ministre de la Marine puisse transmettre à son collègue de la Justice des protestations répétées contre la propagande bolcheviste dans la flotte, tandis que le même ministre de la Marine fournit au gouvernement des Soviets plusieurs centaines de millions par an ».

C'est sans joie que nous traçons le diagramme de ce circuit. Si la Russie avait été un pays comme les autres, si le commerce et l'industrie y avaient, ainsi que partout ailleurs constitué des entités distinctes, si le commerce et l'industrie y avaient eu le pouvoir ainsi que dans le reste du monde moderne de consacrer leurs bénéfices à accroître leurs forces de production, nous aurions tous travaillé à renouer avec elle des relations économiques, quelque extravagante ou néfaste qu'ait pu être la politique de ses dirigeants.

Mais la Russie a cessé d'être un pays comme les autres. Encore une fois, il n'y a plus chez elle qu'un seul commerçant et un seul industriel, l'État, c'est-à-dire le gouvernement. Et le gouvernement et la IIIe Internationale sont un seul Dieu et deux personnes pas même distinctes, comme M. Rakowsky vient de le démontrer lui-même. Ses profits, ses recettes, le gouvernement de la IIIe Internationale les fait servir non pas à améliorer son outillage industriel, mais à perfectionner son outillage révolutionnaire. Chaque sou apporté au circuit du pétrole soviétique est un sou apporté à la cause de la guerre civile.

Tâchons au moins de n'être ni aveugles, ni manchots. Et, si nous versons au circuit, ne nous étonnons pas d'avoir la guerre civile.

Stéphane LAUZANNE.

Police et Policiers

Question d'actualité, s'il en fut, car par un paradoxe singulier, plus un peuple marche dans la voie de la civilisation, plus le progrès répand les doctrines morales, le droit sacré à la vie et à la propriété et plus la loi sociale est battue en brèche, plus on doit développer les moyens de répression et de prévention. Certes, il y a à cet état de choses, à côté des causes psychologiques inconnues une cause connue et certaine, c'est l'extension prise par les grandes villes où vient déferler de partout, et surtout de l'étranger, attirée comme le papillon par la lumière, par le luxe et l'espoir d'une vie facile, cette horde qu'on a appelée l'Armée du Crime, rebuts des nations, paresseux, tarés et dévoyés prêts pour toutes les déchéances, professionnels du vol et de l'assassinat, souteneurs et filles, vagabonds et mendiants.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il faut opposer une autre armée, celle de la police à celle du crime. C'est pourquoi, rien qu'à Paris, douze mille gardiens de la paix, agents auxiliaires, inspecteurs, commissaires et gendarmes, assurent à l'heure actuelle l'ordre des rues et la sécurité des personnes.

Comme nous sommes loin de la police d'autrefois et combien sont différents de leurs devanciers nos actuels sergents de ville ! C'est en 595 qu'apparurent les premiers gardiens de l'ordre, créés par un édit de Clotaire II, dotés plus tard du nom de « guet » par une ordonnance de Saint-Louis. En 1667, la charge de la police est confiée à un « prévôt de Paris », titre transformé sous Louis XIV en celui de « lieutenant de police ». Quelques-uns de ces hauts fonctionnaires ont laissé un souvenir par leurs initiatives heureuses. De La Reynie et d'Argenson qui ont installé l'éclairage des rues au moyen de quinquets à l'huile ; de Marville, qui instaura le pavage et fit démolir les vieilles fortifications ; Berryer qui créa la « Sûreté » ; de Sartine qui présida à la construction de la Halle aux Blés ; Lenoir qui ouvrit le « Mont-de-Piété ».

Les services, bouleversés par la Révolution, prennent un essor nouveau sous le Directoire et sous l'Empire. C'est le règne de Fouché et c'est l'apparition de la « police d'État », organisation secrète en marge de la police régulière, dirigée par un Préfet de Police placé théoriquement sous les ordres du Ministre de la Police. Mais, en réalité, les deux autorités se combattent et s'espionnent sans merci. Les plus hauts personnages sont « filés », trahis, dénoncés. Le mur de la vie privée est en fait abattu. Napoléon connait toutes les intrigues de la Cour et de la bourgeoisie et se délecte à ces ragots de concierge, grâce auxquels il peut, à peu de frais, annihiler ses interlocuteurs en leur récitant l'emploi de leurs dernières journées. Et comme en ces temps héroïques l'amour et la politique sont étroitement mêlés, jugements, exils, exécutions, vengeances privées, duels, fuites, enlèvements, s'enchevêtrent dans l'imbroglio le plus tragi-comique qu'on puisse rêver.

Mais, voici les temps modernes : le Préfet de police est demeuré, mais sa juridiction est limitée à la sécurité des rues de la Capitale. Le modeste bureau de la Sûreté inventé par Berryer a grandi ; c'est aujourd'hui une des plus importantes directions du Ministère de l'Intérieur et qui assure la police générale de tout le territoire. Ses inspecteurs et commissaires répriment l'espionnage, enquêtent au lendemain des crimes, recherchent les malfaiteurs en fuite, surveillent les champs de course, les cercles et les tripots, protègent les hauts personnages étrangers, poursuivent les trafiquants de cocaïne, d'éther ou de morphine, entretiennent des indicateurs auprès des groupements politiques extrémistes, sont détachés chaque fois qu'un événement grave, manifestations, grèves, complots, menace la vie sociale. Lourde tâche qu'aggrave encore le fait que lorsqu'il s'agit de Paris, l'antagonisme bien connu et qui continue depuis l'Empire, des deux rouages Préfecture et Sûreté dont le domaine respectif est peut-être insuffisamment délimité, aboutit parfois à annihiler les efforts de l'un et de l'autre camp.

Cependant, il est juste de rendre hommage au courage, à l'intelligence, à l'initiative de notre police. Tout le monde connaît le nom de M. Lépine qui fut Préfet de Police pendant plus de vingt années et qui réussit par l'ascendant qu'il exerçait sur les foules par son sang-froid, par sa connaissance profonde de la mentalité des Parisiens et de celle des dangereux bandits qui occupaient alors en maîtres les hauteurs de Belleville, de Montparnasse, de Charonne, de Montrouge d'où ils descendaient écumer le « Sébasto ».

Dans les annales de la Préfecture de Police comme dans celles de la Sûreté

Claudius Lioger nie toujours

Niort, 16 septembre. — Le juge d'instruction a une fois de plus interrogé Claudius Lioger, qui s'était accusé du déraillement du rapide Côte d'Argent, à Joué-les-Tours.

Lioger, qui comme on le sait s'était rétracté pendant son transfert de Parthenay à Niort, a de nouveau, déclaré qu'il était innocent.

Il déclare n'avoir jamais travaillé dans l'entreprise qui répare la voie et être absolument innocent des faits dont il s'était primitivement accusé.

Sans nouvelles de de Vitrolles

Le Bourget, 16 septembre. — A 21 h. 15, on était sans nouvelles de l'équipage de Vitrolles et Lefèvre.

Pour regagner Paris, via Cadix, l'avion avait fait de l'essence pour un vol de 15 heures. On a attendu en vain l'atterrissage jusqu'à 21 heures.

On se montre assez inquiet sur le sort de cet équipage qui n'a pas été signalé par les postes de T. S. F. de Perpignan, Lyon, Cazaux, Clermont-Ferrand, Bordeaux.

En raison du mauvais temps, on incline à penser que de Vitrolles a fait escale en Espagne, jugeant dangereux de poursuivre sa route ayant à lutter contre les éléments déchaînés.

Querelle entre Polonais

Lille, 16 septembre. — La nuit dernière, dans un estaminet de Lille, quatre polonais après force libations, se querellèrent.

Le patron de l'établissement les mit dehors.

Dans la rue, la discussion reprit et s'envenima. Soudain Boleslas Pieljask s'écroula, mortellement atteint de plusieurs coups de couteau.

Les deux meurtriers Joseph Romaouki et Thomas Augudymach ont été arrêtés.

Le danger des armes à feu

Berne, 16 septembre. — A Uetendorf, le jeune Buhlman maniait imprudemment un revolver quand le coup partit. Le projectile atteignit son père dans le dos.

La mort a été instantanée.

Violents orages en Belgique

Bourges, 16 septembre. — Un violent ouragan s'est abattu sur la région de Courtrai, et notamment sur la petite ville de Bissegem.

Une maison d'habitation a été complètement détruite, la grange y attenant, remplie de lin, a été arrachée. Un ouvrier qui y travaillait, a été enseveli sous le textile.

De nombreux toits ont été soulevés. D'innombrables arbres fruitiers, pommiers et poiriers, ont beaucoup souffert.

Les dégâts sont considérables.

L'éducation physique dans l'enseignement

Paris, 16 septembre. — M. Herriot, ministre de l'Instruction publique a institué auprès du Comité consultatif d'éducation physique et sportive dans l'enseignement, une Commission de 12 membres, chargés d'étudier la coordination des questions relatives à l'organisation de l'éducation physique.

La présidence de la commission a été confiée à M. Gaston Vidal, président du Comité consultatif.

Le programme sera le suivant : révision de vœux émis précédemment par le comité consultatif et non réalisés, faute de crédits ; projet de création de l'Institut national d'éducation physique ; organisation de l'inspection de l'éducation physique dans les établissements de l'enseignement ; établissement du programme d'éducation physique à appliquer dans les divers ordres de l'enseignement ; introduction des épreuves obligatoires d'éducation physique dans les examens, recherche des moyens propres à l'application des programmes ; évaluation des dépenses nécessaires par la mise en œuvre de ces mesures.

Un incendie à Luchon

Toulouse, 16 septembre. — Un violent incendie a détruit le corps principal de l'Hôtel d'Angleterre à Luchon.

L'arrière corps du bâtiment a pu être préservé ainsi que l'hôtel Continental qui était menacé par le feu qui a été provoqué par un court-circuit qui a gagné d'abord la toiture.

Les dégâts importants n'ont pu encore être évalués.

[illegible] d'ailleurs, on relève des noms devenus historiques : Védrines, devenu chef de la [illegible] Mermoz [illegible] des [illegible] et lorsqu'on lit le récit de leurs exploits, ceux des héros de Conan Doyle [illegible] Aventures [illegible] la mort [illegible] de [illegible] du puissant de l'imposture ».

La police moderne, du reste, devient de plus en plus « scientifique » et c'est un bien. Les [illegible] d'inspecteurs et d'agents sont de plus en plus rares [illegible] grâce aux moyens [illegible] plus [illegible] chaque jour, [illegible] Le vol de ces [illegible] serviteurs de l'ordre ne continuera pas d'être à la merci du geste homicide d'un forcené. Le palmarès glorieux de ceux qui sont tombés en service commandé est déjà trop long et il y a trop de veuves et d'orphelins qui pleurent l'homme parti un soir, en souriant, pour une dangereuse expédition et qui n'est jamais revenu.

Mais pour rendre ce [illegible] possible, il faut encore une chose : il faut que les tribunaux [illegible] à leur indulgence [illegible] Il faut que [illegible] tolère [illegible] Plus la répression sera forte, plus l'armée du crime verra diminuer ses effectifs.

Robert DELYS

PERDUS EN MER

Boulogne-sur-Mer, 16 septembre. — Deux rameurs, le Suisse Fehete et l'Autrichien Klanmeyer, qui s'étaient embarqués ce matin dans un canot de caoutchouc pour traverser le détroit ont pris une très mauvaise direction en plein ouest au départ.

Les rameurs pouvant courir un danger, aucune terre ne se trouvant devant eux, le sémaphore du cap Gris Nez a alerté les pilotes et la Société des naufragés de Boulogne, qui actuellement recherchent les navigateurs à travers la Manche.

Mort en jouant

Moulins, 16 septembre. — Jean Simon, 14 ans, jouait dans les dépendances de l'usine de Moulins, où il travaillait. Il a eu le crâne défoncé par la chute d'une vigie métallique à laquelle il se balançait.

La mort a été instantanée.

Un découvert de 5 millions

Zurich, 16 septembre. — Le docteur Félix Pinkus, commissaire dans une banque de Zurich, a disparu depuis le mois d'août, avec un découvert atteignant cinq millions, qui est supporté par les banques et les maisons de commerce étrangères. Les créanciers suisses sont peu nombreux.

LA COUPE BRÉGUET

Le Bourget, 16 septembre. — L'adjudant Batel a effectué aujourd'hui le [illegible] circuit de la coupe Bréguet.

Il est parti du Bourget à 13 h. 15 et est revenu atterrir à 18 h. 50, ayant marché à une moyenne horaire de 195 km. 250.

Des forêts brûlent en Provence

Marseille, 16 septembre. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de Roquefort et de la Redonne. Poussées par un vent violent, les flammes ont atteint ce matin la route départementale.

NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie (réserve). — MM. Giovannetti, sous-lieutenant au 21e ; Santini, chef de bataillon au 92e ; Emmanuelli, lieutenant au 141e ; Testanier, sous-lieutenant au centre mobilisateur n° 151, passent au 173e régiment d'infanterie.

L'océan homicide

Cette course à la mort qu'est actuellement tout grand raid d'aviation au-dessus des océans s'arrête : les uns après les autres, les aviateurs renoncent à tenter un exploit trop inutilement dangereux : Courtney abandonne, Fonck annonce qu'il remet son projet à l'an prochain et Levine, toujours plein d'imprévu, veut maintenant s'élancer vers les Indes.

Les tentatives de cette année ont coûté cher. Aux victimes de l'Atlantique, n'ont pas tardé de s'ajouter celles du Pacifique. Et, à peine le dernier remous du flot anonyme s'était-il amorti sur la tombe mouvante du dernier martyr, que d'autres volaient sur ses traces et, sacrifiés volontaires, s'offraient au gouffre insatiable.

L'Antiquité n'eut pas manqué de personnifier les éléments, causes de ces catastrophes répétées, et qui ne laissent pas subsister la moindre épave flottante. Elle eut imaginé on ne sait quelle déesse aux yeux glauques, quelle sirène à la voix plaintive et qui veille, aux immensités de la plaine liquide : elle guette les hardis navigateurs. A son incantation magique et irrésistible, ils se posent sur les flots, et amoureux de leur hardiesse, elle les conduit vers les profondeurs, en ses palais abyssaux, d'où plus jamais ils ne reviendront.

Les déesses n'existent plus, les sirènes sont mortes. Leurs fantômes errent mélancoliquement dans les Panthéons désertés. Cependant, l'appel de l'Océan se manifeste, éternel, avec la même force qu'au temps des grandes aventures passées. Cet attrait irrésistible de l'inconnu est une des manifestations les plus nettes du besoin d'idéal qu'ont les hommes de toutes les époques. Une entreprise nouvelle, pleine de dangers, les tente ; ils en subissent la fascination : ils partent sans crainte, et rien au monde ne saurait les rebuter, les faire renoncer à leur geste, même — et surtout peut-être — s'il est sans portée pratique.

Il semble bien que tel est le cas des longues traversées marines sans escales.

Un avion lourdement chargé part. En plus de l'équipage indispensable, il n'emporte qu'une cargaison utile insignifiante, et une provision de carburant formidable. Le Progrès peut marcher : il n'en demeure pas moins qu'un fardeau considérable, sans intérêt marchand, sera toujours imposé aux appareils qui seront destinés à rejoindre l'Europe aux Amériques d'un seul coup d'aile.

A cette infériorité permanente de la capacité utile de transport s'ajoute l'incertitude des conditions de l'atmosphère sur de si longs parcours. Tant qu'il ne sera pas possible de prévoir le temps probable sur un espace de quarante-huit heures, tout vol transocéanien sera gros de l'imprévu le plus redoutable : combien partiront, qui n'arriveront jamais ? Et dans ces conditions, qui donc pourrait songer à confier un fret précieux à un moyen de transport aussi peu sûr ? Et même, quand les météorologues seront parvenus à faire des prévisions suffisamment exactes, que se passera-t-il durant les journées, les semaines de tempête ? Les avions resteront au port, leur liaison sera suspendue. Intermittente, elle sera, dans certains ordres d'idées, peu efficace.

Il semble donc vain de poursuivre avec obstination les grands raids d'une seule traite au-dessus des océans. La liste est déjà longue, bien trop longue, de ceux qui sont morts, et chaque nation doit être ménagère de la vie de ses jeunes hommes.

Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner toute idée de liaison rapide entre les Continents. Des études nombreuses ont déjà été faites. Les unes préconisent un service d'hydravions, de chaque rive, [illegible] devant des pinombots. Les autres envisagent des escales sur le parcours, en profitant des îles. D'autres enfin prétendent qu'il faudrait construire des îles artificielles. Leurs constructeurs qui seraient ancrés à demeure, et qui jalonneraient la route.

Tous ces projets réduisent la distance ; ils permettent donc une meilleure utilisation commerciale des avions, en supprimant une partie de la provision de combustible au profit de la cargaison utile ; ils donnent une sécurité incomparablement plus grande, et, pour peu qu'ils soient complétés par une liaison par bateaux, en cas de brume ou de mauvais temps, ils diminueraient l'incertitude des communications.

Assez de raids meurtriers et inutiles, des réalisations pratiques et ménagères de la vie des pilotes, voilà où doit tendre actuellement l'effort aéronautique.

LES SPORTS

Le Stade Olympique

La saison de foot-ball est ouverte. Un premier match, déjà, a été disputé. Un deuxième est conclu pour demain. Puis, viendront les rencontres officielles.

Nos clubs ont pour l'année sportive 1927-28 un calendrier chargé et, sauf imprévu, on escompte que le Stade ne chômera aucun dimanche.

Or, à l'aube de la nouvelle saison, nous avons tenu à revoir notre vieux « Stade Olympique ». Nous n'espérions point le trouver rajeuni. Nous avons été déçus état d'abandon !

quand même : il est dans un lamentable Certes, nous savons que la Commission du Stade ne dispose que de ressources très limitées. Mais il est des réparations dont la nécessité et l'urgence ne se discutent pas, qui doivent être effectuées dans le plus bref délai.

En premier lieu, s'impose le remplacement des poteaux de buts, vermoulus et tordus ; puis, le comblement du sautoir ; enfin, la reconstitution de la main courante qui présente plusieurs solutions de continuité et le nivellement du terrain.

La remise en état et le nettoyage des tribunes viendront ensuite, ainsi que le rafistolage du grillage métallique.

Nous ne doutons pas que les autorités compétentes qui ont si souvent manifesté l'intérêt qu'elles portent aux sports, voudront bien prendre en considération les doléances des sportifs dont nous nous sommes fait ici l'interprète. — F. POLI.

La situation des cultures en Corse

Le *Journal Officiel* publie les renseignements suivants sur l'état des cultures, en Corse, au 1er septembre 1927 :

« La situation des cultures à l'heure actuelle laisse beaucoup à désirer, d'une manière générale.

« La sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois est très préjudiciable à toutes les plantes. Avec les fortes chaleurs que la campagne subit depuis plusieurs semaines, les incendies se sont multipliés d'une façon inouïe dans toutes les régions et ont causé des dégâts considérables. Des vignes, des arbres fruitiers, des bois ont été la proie des flammes. Les pâtures sont presque nulles en ce moment ; le bétail en souffre. Aux vignobles, les raisins se sont peu développés à cause de la sécheresse. A défaut de la quantité, on peut escompter une bonne qualité des vins, car la maturation des raisins est relativement avancée. La production des fruits est moyenne ».

Vice-Rectorat de la Corse

Nouveau poste susceptible de devenir vacant : Serra di Scopamène (g.).

Les candidatures pour ce poste devront parvenir au Vice-Rectorat pour le 22 septembre au plus tard.

Les candidatures qui se sont déjà manifestées pour ce poste restent valables.

Essais de Motoculture

Malgré la saison défavorable, il sera procédé dimanche prochain 18 courant à des démonstrations de motoculture dans la propriété Luciani, près le pont de Pevinco, à partir de 14 heures.

Ces essais auront lieu avec tracteur « Deering » et porteront sur le rendement et la consommation.

Les intéressés trouveront à leur disposition et gratuitement : 1° - un autocar Agostini Frères qui partira de la Place d'Armes, à Bastia, à 13 heures 30 pour rentrer à 17 heures ; 2° - Un deuxième autocar partira à 14 heures de l'embranchement de Lucciana pour y retourner à 17 heures.

En cas de fortes pluies, les essais seront renvoyés au mardi 20 courant aux mêmes heures. Les mêmes dispositions de transport seront prises.

La vague de chaleur à Chicago

New-York, 16 septembre. — La vague de chaleur à Chicago en est à son quatrième jour et on signale déjà 25 morts.

Les écoles sont fermées, les magasins sont vides.

Le manque d'eau cause une gêne sérieuse.

ECHOS

Billet Parisien

Une chose m'a agréablement étonné pendant mes vacances. Le tambour de ville existe encore dans beaucoup de petites bourgades de province où il représente à lui tout seul, mais de façon intermittente, la presse d'information rapide.

En général le garde champêtre est chargé de ces fonctions. La caisse battant les grands, il va de carrefour en carrefour, et chaque fois qu'il s'arrête le tonnerre de la peau d'âne cétèle sous le battement énergique des baguettes, puis d'une voix enrouée l'homme communique à la population ce qu'il est urgent qu'elle connaisse.

Le tambour de ville se doit d'être neutre. Après avoir annoncé la kermesse des Enfants de Marie, sous la présidence effective de M. le Curé, il fait « assavoir » que Mlle Franfreluche, des concerts de Paris, donnera une démonstration de danses modernes à l'Hôtel des Trois-Palourdes.

Rrran, rrran et rrran !

A X...-sur-Mer, un baigneur avait oublié son veston sur la plage. Le lendemain, le même tambour de ville clamait à tous les échos :

— Aviss... On a trouvé sur le sable, au lieu dit les Callots, un vêtement masculin dans lequel nous n'avons recueilli aucun papier d'identité, mais seulement la photographie d'une jeunesse avec cette inscription : « A mon gros Loulou, sa Zézette ». Le gros au bureau du Syndicat d'Initiative ! »

Rrran, rrran, et rrran !

Un autre jour, la pêche avait été bonne. Le crieur — aviss — invita les ménagères à s'offrir quelques maquereaux à bon compte chez le père Jacut.

Rrran, rrran, rrran !

Le tambour est nécessaire au crieur. Il donne le cachet officiel à ce qu'il annonce. Aussi, j'ai peine à croire que la municipalité de Combresol, en Corrèze ait décidé de remplacer le tambour de son crieur par un claxon. Est-ce ainsi qu'il pourra battre le rappel des habitants. Ses sous barbares feront fuir les curieux qui laisseront la route libre à l'auto invisible. Le crieur débitera son boniment aux pierres du chemin, et de rage, il finira par précipiter son claxon dans la rivière.

Qu'on lui rende son tambour.

Rrran, rrran, et rrran !

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, samedi 17 septembre 1927, 260e jour de l'année, 105 à venir.

Aujourd'hui : St Lambert

Demain : Ste Sophie

—o—

EPHEMERIDES CORSES

17 septembre 1565. — Doria rentre à Bastia revenant d'une expédition au cours de laquelle il s'est emparé de Corte.

—o—

LA ROUTE TRAGIQUE DE MONTENVERS

Après cette horrible catastrophe du Montenvers, on se demande si les cadavres non transportés en leurs pays respectifs reposeront dans le petit cimetière de Chamonix, face à la gare.

Ce petit champ de repos devenu trop étroit depuis que Chamonix a pris de telles proportions, semble par son emplacement, prévenir les voyageurs de la traîtrise des sommets proches.

A l'ombre de grands arbres on vient s'y promener, et découvrir sur les dalles les noms des malheureux alpinistes, victimes de leur témérité ; mais cela n'empêche en rien les excursionnistes d'admirer, de l'endroit même, les neiges immaculées du Mont Blanc, dont les glaciers coulent et semblent les traînées floconneuses d'un gigantesque plat renversé de crème Chantilly.

INFORMATIONS LOCALES

A L'ARRIVEE

M. Basti, le nouveau proviseur du Lycée, agrégé de l'Université.

Le nouveau proviseur de notre grand établissement d'enseignement secondaire vient du Lycée de Constantine où il était Censeur des Etudes.

Nous lui présentons nos souhaits de bienvenue.

—o—

AU PORT

Entrées : *Le Sahel* d'Ile Rousse, avec 130 tonnes pour Bastia ; le *Limousin* de Marseille avec 314 tonnes et 165 passagers ; le *Général Bonaparte* de Marseille avec 363 tonnes et 228 passagers ; le *Bengali* de Livourne ; *La Gaillarde*, de Cette avec 68 tonnes essence et pétrole ; La Costanza de Porto-Ferrajo.

En charge : le grand voilier *Angelo* (500 tonnes de charbon).

Instance de départ : *Gésu Maria*, avec 60 tonnes de charbon.

—o—

LA CHRONIQUE DU VOL

Avant hier soir, vers 21 heures, des malfaiteurs se sont introduits dans les Chantiers de l'entreprise de M. Le Bomin, au Nouvel Hôpital.

Puis, fracturant une persienne, ils ont pénétré dans les bureaux de l'ingénieur. Après avoir visité les diverses pièces, ils se sont attaqués au tiroir caisse dans le bureau de M. Le Bomin.

Leur butin fut maigre puisque pour toute fortune, ils n'ont pu emporter que la somme de 21 francs 80. Espérons que notre commissaire de police, M. Ferrié, saura mettre la main au collet de ces audacieux cambrioleurs.

—o—

RUPTURE DE QUARTIER

Procès-verbal pour rupture de quartier a été dressé à l'encontre de deux filles soumises, Anna Battini, 35 ans, et Joséphine Lepori, 25 ans, demeurant toutes deux rue du Colle.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Mon DAMIANI & Cie, 25 Boulevard Paoli

—o—

MORSURE DE CHIEN

Le chien de M. Damien Angelini, boulanger, 37 bis rue de l'Opéra, a mordu hier matin, le jeune Antoine Filippi, âgé de 11 ans.

Ajoutons que M. Angelini a refusé, malgré la demande de la police, de faire examiner le chien.

—o—

LE TEMPS QU'IL FERA

Région méditerranéenne : ciel couvert très nuageux avec orage. Vent d'ouest : 10 à 12 mètres. Visibilité : 10 à 20 kms. Température moyenne : 22°. Mer calme.

Sur la Corse : ciel très nuageux avec pluies et orages. Vent : variable secteur nord. Visibilité : 10 à 20 kms. Mer : modérée. Température moyenne : 20°.

Avis & Communications

Asile des Vieillards

La fête de N. D. des Sept Douleurs sera célébrée, demain, 18 courant, dans la Chapelle de l'Etablissement. Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Le matin, messes basses à 8 et 10 heures. Grand' messe à 9 heures.

Le soir : Vêpres à 5 heures suivies du Sermon, et du Salut.

M. Lanfranchi Joseph, le jeune ténor bastiais prêtera son gracieux concours, et chantera à la grand' messe : « Levez les yeux sur le calvaire », du chanoine Perruchot, Ave Salut : O vos omnes, de Théd. Dubois.

Prieures : Mmes Ursule Marzocchi, Cesari, Mlles Hélène Santelli et Antoinette Bernardi.

Sous-Prieures : Mmes Fontana et Ange Marie Agostini.

La quête sera faite par Mlles Malerba Geneviève, Ferrali Léontine.

Le droit à pension des ascendants

Depuis plus de sept ans, les vieux parents des militaires morts pour le pays réclament leur « droit à la pension ». La Fédération Générale des Pères et mères des morts pour la France dont le siège est 9, rue Duluong à Paris (17me) s'est toujours occupée de cette question, et si de nombreuses propositions de loi, dues à son initiative, notamment le projet Vincent Auriol, ont été déposées dans ce but, aucune amélioration n'a encore été apportée à la législation qui régit les ascendants.

Il semble cependant que le Gouvernement soit enfin décidé à faire le nécessaire pour cette catégorie si digne et si éprouvée de victimes de la guerre. En effet, à la rentrée d'octobre, et à sa demande, le nouveau rapport de la Commission des Finances présenté par M. de Chappedelaine, portant ouverture de crédits supplémentaires pour 1927, doit être discuté.

L'art. 47 de ce rapport prévoit la transformation de l'allocation qui est actuellement servie aux ascendants en pension définitive acquise de plein droit, sans condition de fortune ou de non-imposition sur les salaires ou sur le revenu. D'autres dispositions concernent les parâtres et les marâtres, ainsi que les ascendants de nationalité étrangère, etc.

Les ascendants intéressés qui désirent de plus amples renseignements doivent s'adresser au siège de la Fédération des Pères et Mères : 9, rue Dulong, Paris (17me). Le nouveau rapport dont il est question ci-dessus sera adressé à tous ceux qui en feront la demande.

Paroisse Saint Jean Baptiste

Dimanche 18 septembre aura lieu le pèlerinage annuel de Bastia au sanctuaire vénéré de Lavasina. Le rendez-vous général des pèlerins sera, comme toujours à Miomo, où la procession s'organisera à 6 heures du matin.

Cependant, les personnes de bonne volonté qui préféreraient faire tout le voyage à pied, devront se trouver à 3 heures en l'église de Saint Jean d'où elles partiront à 3 heures sous la conduite d'un de Messieurs les Vicaires de manière à se trouver à Miomo avant le départ de la grande procession.

Selon la sainte coutume, le pèlerinage sera précédé d'un Triduum de prières qui sera prêché dans l'Eglise Saint Jean Baptiste par le clergé paroissial aujourd'hui 14, jeudi 15 et vendredi 16, à 5 heures 30 de relevée.

Samedi est réservé pour les confessions car on allant en pèlerinage, il faut faire la Sainte Communion, si l'on veut gagner l'indulgence plénière. Il convient dès lors de partir de Bastia déjà confessé pour pouvoir participer à la communion générale, laquelle doit se donner à la messe de 7 heures.

A 10 heures, on chantera la messe solennelle fondée par sa Grandeur Mgr Simeone à la mémoire des victimes de la guerre et de la mer, mais tout particulièrement des naufragés du « Balkan » torpillé par l'ennemi. On donnera immédiatement après l'absoute au bord de la mer.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de Rédacteurs des Manufactures de Tabacs et d'Allumettes et de Contrôleurs Adjoints de la culture du Tabac, aura lieu dans le courant du mois de décembre 1927.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part peuvent se faire inscrire à la Manufacture des Tabacs de Nice, avant le 10 novembre 1927 dernier délai.

Age exigé : 18 ans au 1er décembre 1927 et 30 ans au plus au 1er janvier 1927.

Diplôme nécessaire : Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Manufacture des Tabacs de Nice.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Regent-Journal : **La clinique du docteur Boum ; Le bébé de ma sœur ;** les films Eclair présentent la vedette française Greta Gaulin dans **Espionne**, grand film dramatique en 6 parties.

Au prochain programme, deux grands films : Johnny Hinge dans, **Le fantôme de la vitesse**, grand film sportif en 7 parties ; Harry Carey, le célèbre cow boy dans **Le Jaguar**, film d'aventures et dramatique.

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Quel crampon**, fou-rire en deux bobines ; une superproduction de la G. M. G. : **Le Désert Blanc** avec Claire Windsor.

Lundi : **Une biche et 40 chevaux**, avec Larry Semon (Zigoto).

Réouverture de la Charcuterie Continentale

M. H. Bonnin a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de la place du Marché.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de: L'AGENCE HAVAS 62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La troisième commission de la S.D.N. s'est occupée, hier, du désarmement

M. Paul Boncour a présenté une résolution

Genève, 16 septembre. — La troisième commission de l'Assemblée plénière qui s'occupe des problèmes relatifs au désarmement sous la présidence de M. Benès en a terminé ce matin avec la discussion générale de cette question.

Elle a entendu tout d'abord M. Holsti (Finlande) parler de l'assistance financière mutuelle en cas d'agression.

Puis M. Sandler, ancien président du Conseil de la Suède et le comte Lytton ont exprimé ensuite des doutes sur la valeur morale d'une résolution dans le genre de celle proposée par la Pologne pour la condamnation de la guerre d'agression.

Une fois de plus, l'orateur, ainsi que M. Chamberlain l'avait fait déjà devant l'assemblée s'appuie sur les dispositions conventionnelles du pacte de la Société.

Il se demande si une nouvelle affirmation de ces principes, ne donnerait pas lieu à des critiques et au reproche pour la Société des Nations d'avoir oublié ces principes mêmes, qui sont à la base de son activité internationale.

M. Paul Boncour intervient

C'est alors que M. Paul Boncour se lève pour déclarer que la discussion générale étant close, il désire rappeler les conclusions de sa première intervention devant la Commission.

« L'heure est venue de décider si la troisième commission se bornera à préparer des textes fragmentaires ou si elle va adopter une résolution sur l'ensemble du problème.

La Commission préparatoire du désarmement doit se remettre au travail. Il faut, dit l'orateur, lui donner un élan nouveau afin de lui permettre de surmonter les obstacles. »

S'adressant au comte Bernsdorff, délégué de l'Allemagne, le délégué français dit que le rôle négatif d'un Méphistophélès n'est pas suffisant pour le représentant d'une grande nation dont l'esprit d'organisation pourrait être de la plus haute utilité.

Il déclare que seule la sécurité vraie peut conduire aux résultats que le Reich allemand réclame légitimement par l'intermédiaire de ses délégués.

Le délégué reconnaît que la sécurité de son propre pays a été augmentée par les accords de Locarno, mais il est aujourd'hui préoccupé avant tout par l'ensemble d'un problème international de la plus haute et de la plus extrême gravité.

« Si on veut autre chose que de permettre des guerres à meilleur compte, il faut à tout prix apporter des précisions aux garanties de sécurité contenues en des formules générales dans le pacte de la Société des Nations. »

M. Paul Boncour commente et expose devant ses collègues la résolution qu'il dépose au nom de la délégation française.

« Développer l'arbitrage ne suffit pas, dit-il, car le tragique de la situation est qu'en demandant aux peuples de désarmer, on leur propose le troisième terme d'une proposition célèbre : arbitrage, sécurité, désarmement. »

L'orateur revient à l'idée qui lui est la plus chère, reprendre le protocole de Genève de 1924 et lui donner davantage de souplesse.

En terminant, M. Boncour insiste sur le fait que l'initiative présente de la délégation française a comme point de départ la préoccupation que la Conférence du désarmement doit réussir.

« Le jour où cette conférence commencera à délibérer, il faut absolument que l'état général de la sécurité des Nations en permette le succès ».

La résolution française

Et il donne lecture de la résolution suivante qui sera discutée dès lundi matin par la troisième commission.

« L'Assemblée prenant acte des progrès réalisés au point de vue technique par les travaux de la Commission préparatoire du désarmement, ainsi que par ceux du comité du Conseil, en vue de la réunion rapide du Conseil et des délibérations des décisions de celui-ci.

« En cas de crise, se préoccupe de réaliser les conditions politiques indispensables au succès des travaux du désarmement ;

« Convaincue que ce succès ne pourra être obtenu que si chaque Etat, assuré de n'avoir pas à pourvoir seul aux soins de sa sécurité par le moyen de ses armements particuliers, peut le faire reposer également sur l'action collective organisée de la Société des Nations ;

« Affirmant que cette action doit tendre principalement à interdire, à prévenir ou arrêter tout recours à la guerre et éventuellement à protéger efficacement tout état, victime d'une agression.

« Considérant que les charges qui pourraient en résulter pour différents Etats seront d'autant plus facilement acceptées par ceux-ci :

a) Qu'elles seront réparties sur un grand nombre d'Etats ;

b) Que leurs obligations particulières auront été plus nettement définies et limitées.

« 1° recommande la conclusion d'accords d'arbitrage assurant le règlement pacifique de tous les différends et créant entre tous les autres pays, la confiance mutuelle indispensable, pour que soit poursuivie utilement l'œuvre de la commission préparatoire ;

« 2° prie le Conseil de charger cette commission d'étudier en même temps qu'on [illegible] projet de limitation et de réduction des armements, les mesures susceptibles de donner à tous les Etats les garanties de sécurité nécessaires pour leur permettre de fixer le niveau de leurs armements aux chiffres les plus bas dans un contrat international de désarmement ;

« L'Assemblée estime que ces mesures peuvent être cherchées soit dans l'action de la Société des Nations tendant à généraliser et à coordonner les accords particuliers de sécurité, soit dans la préparation systématique de l'application des différents articles du pacte, soit dans un assouplissement des dispositions du protocole de 1924, permettant aux Nations signataires, indépendamment des obligations générales du pacte, de proportionner leurs engagements à la solidarité plus ou moins étroite qui les unit aux diverses Nations suivant la situation géographique de celles-ci ».

Les Commissions continueront leurs travaux dans l'après-midi et M. Stresemann recevra la presse internationale.

Le départ de M. Briand

M. Briand accompagné à la gare par de nombreux collaborateurs, a quitté Genève, ce matin, se rendant à Paris, pour assister au Conseil des ministres qui se tiendra demain à l'Elysée.

Il arrivera à Paris à 22 h. 15, à la gare de Lyon.

Avant son départ, M. Briand a déclaré qu'il comptait être de retour lundi, à Genève, car il est très désireux d'assister personnellement à la fin de la huitième Assemblée.

L'ossuaire de Douaumont sera inauguré dimanche

Paris, 16 septembre. — Dimanche prochain, 18 septembre, le maréchal Pétain, président du Comité de l'ossuaire de Douaumont, inaugurera le monument. Le gouvernement sera représenté par M. Marin, ministre des Pensions et M. Maginot, ancien ministre de la Guerre assistera à la cérémonie.

Une centaine de généraux iront à Verdun pour cette manifestation qui se déroulera en présence de toutes les autorités civiles, militaires et religieuses de Verdun. Des délégations d'anciens combattants et veuves de guerre y assisteront également en grand nombre à cette cérémonie.

Il n'y aura pas de tribunes. Le champ de bataille sera égal pour tous. Tout le monde pourra voir défiler les 52 cercueils transférés de l'ossuaire provisoire au monument définitif.

Au départ du cortège, le Bourdon de Douaumont annoncera la minute de silence. Vingt haut-parleurs seront installés et les discours seront répercutés partout où il y aura de la foule.

Les désespérés

Nice, 15 septembre. — Des voisins incommodés par une forte odeur de gaz provenant d'un appartement situé au n° 2, avenue Mirabeau, au troisième étage, ont prévenu M. Leverre, commissaire de police du 5me arrondissement. N'entendant aucun bruit à l'intérieur, le magistrat fit ouvrir la porte.

Dans les chambres, quatre corps étaient étendus sans mouvements sur leurs lits. L'asphyxie avait fait son œuvre mortelle. Le docteur Aulas, appelé, constata le décès qu'il situa à quatre ou cinq jours.

L'enquête a établi que M. Antoine Casali, âgé de 43 ans, né à Alexandrie (Egypte) ancien garagiste, à la suite d'une perte d'argent au jeu estimée à 400.000 frs, résolut de se suicider avec une femme qui habitait avec lui, Yvonne Elbis, Vve Williams Branson.

Il avait attendu le sommeil des enfants de cette dernière, Pierre et Andrée Branson, 9 et 10 ans, pour exécuter sa funeste résolution. Puis, il s'était couché aux côtés de sa compagne.

Di Modugno a été interrogé

Paris, 16 septembre. — M. Barnaud, juge d'instruction, a interrogé hier, pour la première fois, Serge di Modugno, qui a tué au consulat d'Italie, le comte Nardini, vice-consul d'Italie.

Di Modugno était assisté de son avocat, M. Lazurech. Il a répondu avec bonne grâce aux questions du magistrat.

Il raconta comment il avait quitté l'Italie, le 14 février dernier, comment il avait été employé dans les divers complots contre M. Mussolini.

Il a déclaré que c'était exaspéré qu'on lui refusât le passeport de sa femme et manifestant le fascisme qu'il a tué sur le vice-consul.

Paris a reçu hier L'American Legion

L'accueil fut chaleureux

(*Suite de la première page*)

Le champagne est ensuite offert par la municipalité. Le maire de Cherbourg porte un toast à la santé des légionnaires et leur souhaite un bon voyage. Il salue le général Pershing, le commandeur Savage et Mme Mac Aulay.

Le général Pershing a répondu à son tour, levant son verre à la prospérité et au progrès de la République Française, à l'armée et à la marine françaises et à l'amitié franco-américaine.

On a applaudi. On a sablé le Champagne, puis, les chefs de la Légion sont parus au balcon de l'Hôtel de Ville.

Alors, la population demeurée sur la place, les a salué d'une acclamation formidable.

Le retour à la gare maritime a été plus enthousiaste encore qu'à l'aller.

Le départ de la gare a été infiniment cordial. Dans le wagon-salon du train, le général Pershing et ses compagnons ont reçu les adieux de leurs camarades de Cherbourg et des autorités.

Ils ont été salués d'une ovation indescriptible de la foule que les fantassins et les fusiliers marins avaient peine à contenir.

L'arrivée à Paris

Paris, 16 septembre. — Malgré le temps incertain et quelques petites ondées, une foule nombreuse avait tenu à saluer à son arrivée à Paris le Général Pershing, ancien commandant en chef de l'armée américaine.

A 4 h. 24, très exactement, le train dont la locomotive est pavoisée aux couleurs des deux nations, a fait son entrée en gare.

Devant le premier quai, où une compagnie de la Garde Républicaine rend les honneurs, M. Painlevé s'avance pour saluer au nom du Gouvernement et de l'armée française le grand chef qui vient avec ses anciens soldats, tenir le congrès annuel de l'American Legion.

Le général Pershing, en civil, avec à la boutonnière les insignes de grand croix de la Légion d'Honneur apparaît bientôt à la portière de son wagon-salon suivi du commandeur Savage, chef de l'American Legion.

Les personnalités officielles font aussitôt le cercle cependant que les gardes républicains rendent les honneurs et que les délégués de l'American Legion avec leurs drapeaux étoilés saluent leur grand chef en inclinant les étendards.

Le discours de M. Painlevé

Puis M. Painlevé souhaite la bienvenue au Général Pershing et à ses compagnons :

« L'accueil, dit-il, que vous avez reçu à l'heure du péril vous fait pressentir celui qui vous attend aujourd'hui. Vous retrouverez partout, aussi fidèles qu'il y a dix ans, les frères d'armes à côté desquels vous avez combattu et aussi les affectueux braves gens de notre pays dont le hasard fit vos hôtes.

« Vous constaterez que sur l'immense ligne de feu, des villes et des villages sans nombre que vous avez connus en ruines ont été presque entièrement relevés et devant une telle résurrection, vous penserez, j'espère, que le courage et la constance de la France depuis la paix n'ont point été inférieurs à son courage et à sa constance durant la guerre.

« Vous constaterez surtout que ni le temps, ni les difficultés passagères inévitables entre deux nations, ne sauraient altérer si peu que ce soit le souvenir que nous gardons de cette jeunesse héroïque qui s'en vint de l'autre côté de la terre, mourir sur les hauteurs de la Meuse ou dans les plaines de la Champagne et de la Picardie.

« Le Gouvernement a voulu dès votre arrivée que le ministre qui eût la mission de vous accueillir comme des soldats à l'heure des batailles vous adressât ce mot où tient la gratitude de la France et lui serre vivement la main : « Merci ! »

Le général Pershing répond

Le Général Pershing, très ému, remercie.

Le grand chef des armées américaines prononce alors en anglais quelques paroles rappelant l'effort de la France pour défendre le droit et la justice.

Il souligne le souvenir de La Fayette et Rochambeau glorieux français venus en Amérique pour fonder l'indépendance de son pays.

Il parle également de l'amitié unissant les deux peuples à jamais.

On applaudit vivement et de très nombreux cris : « Vive Pershing ! » retentissent.

Le cortège se forme pour gagner la sortie de la gare des Invalides. A son apparition dans la rue de Constantine les acclamations retentissent de partout, cependant que la musique du [illegible] joue l'Hymne américain et la Marseillaise, au milieu des vivants de la foule.

A la tombe du soldat inconnu

Le général Pershing, accompagné du ministre de la Guerre, du maréchal Pétain et du commandeur Savage monte dans une automobile et va s'incliner devant la tombe glorieuse du Soldat Inconnu.

Il a déposé une immense palme nouée de rubans aux couleurs américaines et françaises. Le général s'est recueilli longuement pour se recueillir et après s'être incliné à nouveau devant la tombe, il s'est retiré, salué par les cris de : Vive Pershing ! Vive les Etats-Unis ! »

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 16 septembre. — Sur l'échec belge à Genève, M. Sauerwein, dans le *Matin*, dit : « Voilà un vote qui ne grandira pas l'Assemblée de Genève. La Belgique n'a obtenu que 29 voix. beaucoup de votes ont été inspirés simplement par le désir d'assurer à [illegible] de rôle la participation du plus grand nombre d'Etats possibles aux travaux du Conseil.

« C'est l'automatisme et le principe du roulement qui ont prévalu dans cette élection, regrette M. Ray, dans le *Petit Journal*.

« Pourquoi la Belgique n'a-t-elle pas été réélue ? Un grand nombre de délégués qui ont voté contre elle, se déclaraient parfaitement compte qu'il était désirable de maintenir au Conseil, tous les signataires du pacte rhénan.

« S'ils ont cependant voté contre la candidature belge, c'est pour sauvegarder le principe du roulement et pour ne pas laisser s'accréditer une tradition qui tendait à accroître en fait, sinon en droit, le nombre des sièges permanents. »

« Cuba, la Finlande et le Canada ont été élus aux trois sièges vacants, voilà un choix fort judicieux, estime M. Albert Julliot, dans le *Petit Parisien*.

« Voici donc le Conseil de nouveau constitué. Certains regretteront de ne pas voir le départ de représentants comme MM. Benès et Vandervelde compensé dans une certaine mesure par la venue d'un Politis. D'autres se demanderont si l'entrée d'un Dominion n'est pas de nature à accroître indûment au sein du Conseil l'influence britannique ».

M. Blum écrit dans le *Populaire* :

« En vérité, c'est un beau programme. L'homme du discours de Saint-Mandé et du régime abject, l'homme qui a trahi tour à tour Clémenceau, Jaurès, Combes et Briand, lui-même va de plus en plus fort.

« Ne nous étonnons plus que M. Millerand soit dans l'Orne, le candidat du duc d'Audiffred Pasquier et de M. Boulieux Dugage. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'il y soit candidat de M. Chéron. »

Le duc d'York en France

Le Bourget, 16 septembre. — Le prince George, duc d'York, qui a quitté Londres à 16 h. 30, par avion commercial britannique, piloté par le capitaine Olley, est arrivé à l'aérodrome du Bourget à 19 h. 35.

L'amour meurtrier

Toulouse, 16 septembre. — Une femme, Suzanne Demesse, âgée de 31 ans a été trouvée dans la rue, inanimée.

Relevée et transportée à l'hôpital, on a constaté qu'elle était blessée au sein gauche d'une balle de revolver.

Revenue à elle, Suzanne Demesse, déclara qu'elle avait voulu se suicider, mais l'enquête a établi qu'elle avait été blessée par son amant, nommé Boucard, 24 ans, interdit de séjour qui a été arrêté et écroué.

Le dessinateur G. Pavis inculpé d'outrage aux bonnes mœurs

Paris, 16 septembre. — Sur une plainte au préfet de police le parquet a ordonné l'ouverture d'une information pour outrages aux bonnes mœurs contre le dessinateur G. Pavis et M. Ulysse, gérant du journal hebdomadaire *Paris-Plaisirs*, le sujet du dessin ayant pour légende « Le dollar remplace la romance » où le principal personnage est un Américain tenant un sac de dollars et dans une position obscène.

L'instruction de l'affaire est confiée à M. Peyre, juge d'instruction.

De Vitrolles aurait atterri en Espagne

Madrid, 16 septembre. — Les journaux signalent que l'aviateur français, le lieutenant de Vitrolles et le sergent Lefèvre qui étaient partis d'Oran, hier à six heures pour Paris et dont on était sans nouvelles on été contraints d'atterrir par suite d'une panne de moteur, hier à Castellon de la Plana, près de Valence.

L'appareil serait détruit, mais les aviateurs indemnes.

Le pain diminue à Paris

Paris, 16 septembre. — La Commission consultative départementale chargée de fixer le prix limite des farines panifiables l'a ce matin abaissé de 229 à 220 francs, côte officielle.

En conséquence, le prix du pain va subir une nouvelle diminution de cinq centimes à partir du 22 septembre.

Le kilo de pain devra se vendre 2 frs 10 au lieu de 2 frs 15.

Man Intosh est parti de Dublin pour New-York

Paris, 16 septembre. — On télégraphie de Dublin qu'aujourd'hui au début de l'après-midi, le capitaine Mac Intosh a pris son vol pour tenter le raid transatlantique Dublin-New York.

Le capitaine Mac Intosh qui pilote un avion Xenia est accompagné du capitaine Antony Jeyman Wreford qui remplit les fonctions de navigateur.

Le départ s'est effectué de l'aérodrome de Baldonnel, près de Dublin.

A travers la Corse

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.69

Aviation. — L'appareil piloté par Cabrol est arrivé d'Antibes le 15 septembre à 10 heures avec 6 passagers et est reparti à 11 heures pour Tunis avec 4 passagers.

L'appareil piloté par Villette est arrivé le même jour d'Antibes à 16 heures 30 avec 3 passagers.

Au départ. — Le courrier direct de Bône, paquebot *Gallia*, a quitté Ajaccio le 16 septembre à midi avec de nombreux passagers, parmi lesquels nos amis MM. Giovacchini et Valle, conseillers généraux de Bône et de Constantine.

Le drame de Pila Canale. — Le gendarme Henriot, de la brigade de Pila Canale, blessé grièvement dans les conditions que nous avons indiquées, et transporté à l'Hôpital Militaire d'Ajaccio, y a succombé le 15 septembre.

Le meurtrier, Jacques Colonna, est toujours en fuite. Une arrestation pour complicité présumée a été opérée à Pila Canale.

Au port. — Journée du 17 septembre. Le vapeur *Numidia* est parti pour Marseille à 13 heures avec 250 passagers et 22 tonnes de marchandises.

Conseil municipal. — Le conseil municipal d'Ajaccio est convoqué pour vendredi 16 septembre à 17 heures.

Ordre du jour : approbation du cahier des charges et de la convention annexe pour une concession de distribution d'énergie électrique par la ville d'Ajaccio à la société Industries Corses réunies.

Proposition de M. Casanova, relative à l'érection d'un Casino.

Affaires diverses.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 25

POGGIO DI VENACO. — *Le téléphone.* — L'administration des P. T. T. nous informe que le service téléphonique fonctionnera à Poggio di Venaco à partir du 16 septembre 1927.

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison *Pierre Biel et Degan fils* informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la portée de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

UN Produit Corse naturel

MAKIA

Comparable aux Cognacs les plus réputés

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 26 Bd Mac Mahon, NICE.

Achat au meilleur prix de toutes Antiquités & objets d'art
JOSEPH BIAGGI
2, Cours Docteur Favale
BASTIA

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA
Téléphone : 79

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve J. B. Casanova ; Mme et M. Casanova Paul, greffier à Sousse (Tunisie) ; M. Casanova Michel à Sousse (Tunisie) ; Mme Marchioni Virginie, institutrice à Sousse ; M. Marchioni Charles, officier en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur à Sousse ; Mme et M. Giacomi Théodore et famille, officier de paix à Marseille, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Mme et M. Giacomi Charles et famille, propriétaire et maire de Pruno (Corse) ; Mme et M. Giacomi Joseph et famille, propriétaire à Pruno ; M. Marchioni Don Marc, propriétaire et famille à Pruno ; M. Orsini Marin et ses enfants à San Gavino d'Ampugnani ; Mme et M. Giacomi Antoine, commis principal du P. L. M. en retraite à Bastia ; Mme et M. Marchioni Paul, retraité à Pruno ; Mme et M. Santolini, employé, à Moknassy (Tunisie) ; Mme et M. Simonet Français et leurs enfants de Marseille ; Mme et M. Agostini Ange Joseph à Pruno, propriétaire ; M. de Pruno François et famille, propriétaire à Pruno ; M. de Pruno Louis, retraité à Pruno ; M. Paoli Horace, curé à San Damiano ;

Les familles Giacobucci de Pero ; Taddei, Lanfranchi, Battaglini et Giacomi Jean de Pruno ; Vaillant Pasqualini, Pietri Sylvestre, Pietri Paul Vincent ; Vve Sicurani ; Sauini ; Giorgi et Basilici Agostini ;

Ont la douleur de vous faire part du décès de leur très regretté

M. J.-B. CASANOVA

Inspecteur en chef de la Sûreté en retraite

décédé le 3 septembre 1927 dans sa 61me année.

Les obsèques ont eu lieu à Pruno le dimanche 4 septembre à 10 heures du matin.

Priez pour Lui !

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Machines à Coudre SINGER
Facilités de paiement
Réparations, Aiguilles, Accessoires
Succursales :
BASTIA, 3, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
Agences. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

Etablissements Louis Maurel
3, Boulevard du Palais
BASTIA
T.S.F.
Demandez une audition gratuite à domicile de notre poste
4 LAMPES DONNANT TOUS LES CONCERTS EUROPÉENS
Son prix : 499f. 95
Le plus sélectif
Le moins cher

ETABLISSEMENTS SOLIER frères
ROQUEFORT (Aveyron)
—o—
Spécialité de fromages "SURCHOIX"
—o—
Dépôts de vente :
Veuve RINALDI
15, Boulevard Auguste-Gaudin
GROS ET DEMI-GROS

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

PERDU anesse noire, taille moyenne, [illegible] postérieur droit. S'adresser : M. [illegible], Place Donjon, Citadelle.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa à la Coopérative 10, rue des Terrasses, Bastia.

AVIS DE DETTES. — M. Quilici Louis, [illegible], demeurant à Bastia, quartier Saint Joseph, ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme qui par des scènes incessantes et vexatoires l'a obligé à quitter le domicile conjugal.

N° 43 *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

L'entrepreneur, qui tenait à ne pas paraître inférieur, saluait tous ses gestes et se mit aussi à marcher près des [illegible] en regardant le fleuve. Tous deux continuèrent ainsi à se déplacer d'un pas d'automate chacun dans la partie de la rive qui lui était réservée.

Torrebianca, que son expérience en ces matières [illegible] les préparatifs du combat. Il demanda à Moreno deux cannes que celui-ci avait sur la prévention d'importer, et en planta une dans le sol. Puis, une main sur les yeux, il regarda dans la direction du soleil pour s'assurer exactement de quel côté venait la lumière, et il se mit à marcher en comptant ses pas.

— Vingt, dit-il en plantant dans le sol la seconde canne.

Il rejoignit à nouveau les témoins, prit une pièce de monnaie et, après avoir interrogé Moreno, il la lança en l'air. Quand la pièce retomba, l'employé dit à Rojas.

— Nous avons gagné, don Carlos ; c'est à nous de choisir la place.

Le marquis, qui avait apporté sous son bras sa fameuse boîte de pistolets, la laissa ouverte sur l'herbe. Il chargea les deux armes avec lenteur et minutie puis reprit la même pièce de monnaie pour laisser le hasard décider encore. Quand la rondelle de métal fut retombée, l'employé se pencha pour la voir et dit à l'ingénieur :

— La chance est pour nous. Nous pouvons choisir aussi le pistolet.

Les témoins de Pirovani allèrent ensuite chercher leur client et le placèrent à côté de la canne qui marquait l'emplacement choisi par eux. Le marquis et Moreno conduisirent leur ami à côté de la seconde canne.

Cependant le médecin, quelque peu affairé, se préparait de son côté. C'était la première fois qu'il assistait à un duel. Il avait ouvert sa trousse de chirurgien et, un genou à terre, il s'était mis à décrocher des bandages, à ouvrir des fioles et à vérifier le fonctionnement de ses appareils.

Les deux adversaires restèrent face à face. Canterac se tenait raide, avec le visage grave et sans expression du soldat qui attend un commandement. Pirovani avait les yeux ardents, le regard haineux, le visage furieux. Quand Moreno s'approcha pour lui remettre le pistolet, il lui dit à voix basse :

— Je vais le tuer, vous allez voir. C'est mon cœur qui me le dit.

Mais il oublia un instant son optimisme cruel pour ajouter avec une certaine anxiété :

— Je veux qu'on m'explique bien de combien de temps je dispose pour viser. Je veux pas me tromper pour qu'on ne dise pas ensuite que je suis un rustre incapable de comprendre ces choses.

Les deux ennemis prirent leurs pistolets, le canon levé. Moreno prit soin de boutonner la redingote de Pirovani qui était dégrafée. Puis il lui releva le col pour cacher le blanc de la chemise. Torrebianca, de son côté, examina Canterac. Il était correctement boutonné comme un militaire, mais son témoin lui releva aussi le col de la redingote. Tous deux avant de prendre leur arme avaient quitté leur chapeau et l'avaient remis à un de leurs témoins.

Le marquis se plaça entre les deux adversaires, sortit un papier de sa poche et se mit à lire avec lenteur et gravité.

« Deuxièmement. Le directeur du combat frappera trois coups dans ses mains et les adversaires pourront viser et faire feu à volonté entre le premier et le troisième coup.

« Troisièmement. Si l'un des deux adversaires faisait feu après le troisième coup, il serait déclaré félon et disqualifié immédiatement ».

Pirovani, le pistolet levé, avançait la tête les yeux à demi fermés pour mieux entendre, et approuvait du menton chacune des paroles de Torrebianca. Canterac demeurait impassible ; il semblait connaître depuis longtemps ce qu'il venait d'entendre.

Le marquis continua sa lecture, puis, repliant son papier, il adressa la parole aux deux adversaires :

— Mon devoir est de faire un dernier appel à la concorde. Peut-on espérer encore la réconciliation de deux hommes d'honneur ? L'un d'entre vous consent-il à présenter ses excuses à l'autre ?

Pirovani secoua violemment la tête. L'ingénieur demeura immobile et pas une ligne de son visage durci ne bougea.

Le marquis reprit la parole, étant son chapeau avec une courtoisie attristée.

— Alors, que le combat commence et que chacun se comporte en galant homme.

Il recula de quelques pas sans perdre de vue les combattants. Puis il leva la main et leur demanda s'ils étaient prêts. Pirovani fit un signe affirmatif. Son adversaire restait immobile et muet. Le marquis sépara ses deux mains pour frapper le premier coup. La lenteur de ses mouvements leur communiquait comme une solennité tragique.

Les autres témoins placés à quelque distance de lui regardaient avec une émotion mal dissimulée. Le médecin, toujours accroupi à côté de sa trousse, leva la tête et ouvrit de grands yeux.

Torrebianca rapprocha ses mains et dit lentement :

— Feu !... Un...

Les deux adversaires abaissèrent ensemble leur pistolet.

Pirovani, qui à ce moment était surtout préoccupé de ne pas faire feu après le troisième coup, se hâta de tirer. Son ennemi cligna légèrement un œil et contracta un peu la joue du même côté, comme s'il eût senti le vent du projectile. Mais il recouvra immédiatement son impassibilité farouche et continua de viser.

Le marquis frappa un second coup dans ses mains et dit lentement : « Deux ».

Pirovani restait désarmé devant un adversaire indemne. Le frisson de la peur passa sur son visage comme un nuage rapide ; mais ce ne fut qu'un instant. Aussitôt après, il regarda Canterac qui le visait encore, se croisa les bras, appuya contre sa poitrine le pistolet inutile et présenta tout son corps de face avec une folle jactance, comme pour défier la mort.

Moreno, que son angoisse forçait à chercher un appui, saisit l'épaule de Rojas. L'Espagnol avait les lèvres serrées.

— Il va le tuer, pocho !... dit-il entre ses dents.

Le directeur du combat frappa le troisième coup : « Trois ». Canterac venait de faire feu. Tous coururent dans la même direction, sauf le capitaine qui demeura immobile, le bras pendant, le pistolet encore fumant à la main.

L'entrepreneur gisait, face contre terre, comme une masse inerte. Ceux qui coururent vers lui virent d'abord le sommet de sa tête d'où sortait un filet de sang qui serpentait dans l'herbe. Brusquement, cette tête ne fut plus visible car tous les assistants venaient de se masser autour du corps étendu, et se penchaient pour écouter le médecin qui l'examinait, un genou en terre.

Quelques instants après, le docteur releva la tête et, tout ému, balbutia :

— Il n'y a rien à faire !... Il est mort !

Torrebianca vit Canterac s'approcher du groupe pour s'informer de ce qui venait d'arriver ; il vint à sa rencontre et lui barra le passage. Le marquis n'avait prononcé aucune parole, mais son visage révéla à l'ingénieur la vérité.

Il fallait l'éloigner de cet endroit et son témoin Flavila impérieusement à le suivre. Derrière les dunes attendait la voiture qui avait mené Hélène à la fête.

Quand ce véhicule les eut laissés devant l'ancienne maison du mort, tous deux s'arrêtèrent, hésitants. Torrebianca ne pouvait inviter Canterac à entrer dans un logis qui appartenait à Pirovani, et l'autre n'osait, lui non plus, avancer.

Tous deux demeurèrent immobiles, sans trouver rien à se dire, quand Robledo parut. Depuis longtemps, il devait rôder autour de la maison pour apprendre plus tôt les nouvelles. Reconnaissant Canterac, il le regarda d'un air interrogateur :

— Et l'autre ?

Canterac courba la tête et l'expression douloureuse qu'eut le visage du marquis indiqua à Robledo ce qui était arrivé.

Tous trois demeurèrent silencieux. Puis le Français dit à voix basse :

— Ma carrière est brisée. J'ai perdu ma famille. Et le plus terrible, c'est qu'en pensant à ce malheureux, je n'éprouve aucun sentiment de haine. Que vais-je devenir ?

Seul des trois, Robledo était capable en ce moment de prendre une résolution énergique.

— D'abord, il faut fuir, Canterac. L'affaire fera grand bruit et on ne pourra pas l'étouffer comme une rixe de cabaret. Passez les Andes au plus tôt : de l'autre côté il y a le Chili, et Dieu sait comment s'arrangera... Tout s'arrange dans ce monde ; bien ou mal sans doute, mais tout s'arrange.

(*à suivre*)

BOURSE DE PARIS du 16 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3% Perpétuel	[illegible]	[illegible]
5% 15	[illegible]	[illegible]
4% 17	[illegible]	[illegible]
4% 18	[illegible]	[illegible]
5% 20	[illegible]	[illegible]
6% 20	[illegible]	[illegible]
4% 25	[illegible]	[illegible]
6% 27	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 6% 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
— 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7% 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7% 1924	[illegible]	[illegible]
Paris 1905	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
Terme		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

	cours du j.	cours préc.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Gener. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez capital	[illegible]	[illegible]
Suez parts	[illegible]	[illegible]
Suez civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Ch. de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique ord. 100 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4%	[illegible]	[illegible]
Russe 5% 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4%	[illegible]	[illegible]
Turc 5% 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchacca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaita	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Aflues	[illegible]	[illegible]
Zyrardow	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Comptant		
Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer Département	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Metal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Talcs Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4% 1900	[illegible]	[illegible]
Belges 3% 1898	[illegible]	[illegible]
Brésil 4% 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5% 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4% 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5% 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3½	[illegible]	[illegible]
Japon 4% 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4% 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4% 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3% 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4% unif.	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :

R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea

33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

CAP CORSE

GRAND PRIX

Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury

Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAME - BUFFEREAU

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

ant à ......
...re un abonnement de ......
au *Petit Bastiais* à partir du ......

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 65-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Samedi 17 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 17 - de Toulon p. Ile Rousse à 18 h.
Dimanche 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 18 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanche 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Samedi 17 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p. Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanche 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

N° 11 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE

DU

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

LA VIE FEODALE

La chasse et la pêche étaient plus qu'un passe-temps, mais une nécessité. Ils chassaient et ils pêchaient pour se nourrir et pour nourrir leurs hommes. La viande de boucherie était remplacée par des quartiers de sanglier, de mouflon, de cerf même, tirés des forêts d'Olmo et de Cruschini, des bois de la Cesara et de la partie porphyrique. Ses rivières, la Tartagine en particulier, fournissaient d'excellentes truites et des anguilles.

Le seigneur vivait peu chez lui. Que pouvait-il faire dans ces demeures haut-perchées et peu commodes. De là vient certainement leur vie désordonnée et tyrannique.

A l'encontre de ses congénères du continent, le seigneur corse ne fut jamais chargé de fer. Les Massa portaient le casque en tout pareil à celui des dragons. La tunique en mailles d'acier recouvrait la poitrine et le commencement des cuisses. Les jambes étaient à moitié enveloppées de lanières et le pied chaussait le cothurne.

Les évêques et le bas clergé. — Les évêques, forcément mêlés à toutes les luttes, devinrent belliqueux et leur vie se passait à la guerre. Il fallait bien défendre leurs domaines et leurs paysans contre la rapacité des seigneurs laïcs, contre les Génois et assez souvent contre les incursions des Maures. Le Giussani a été parcouru et ravagé à différentes reprises par les évêques guerriers et pillards de la famille des Cortinchi et plus tard, sous Vincentello d'Istria, par Jean d'Omessa.

Malgré cet esprit batailleur et le manque absolu de « mœurs canoniques », ils avaient un grand ascendant sur les paysans qui, tout en croyant à l'existence d'un Dieu très juste et très bon, se laissaient volontiers embrigader pour le pillage et la tuerie.

Cela explique l'influence du bas-clergé à cette époque. Dans ces temps de misères et de luttes atroces les prêtres ont fait bâtir les nombreuses églises et les oratoires qui couvraient la terre de Corse. L'église d'Olmo, au pied du château de San Colombano, celles de San Giusto et de San Giovanni, les chapelles de Vallica et de Saint Roch à Pioggiola, l'oratoire de Saint Antoine, sur le chemin muletier de Palasca à Olmi-Capella, datent probablement de la fin du XIIIe siècle.

Le peuple. — Les habitations. — Sur le flanc nord du col de San Colombano, en face de la mer, était bâti le village d'Olmo dont les vestiges sont toujours visibles. L'avant-dernier propriétaire de l'endroit, demeurant à Olmi-Capella, y a mis au jour, en défonçant le terrain, les fondations de quatorze maisons et de l'église construite en pierres de taille.

Moins importante devait être l'agglomération de San Colombano, au pied du château sur le versant sud, bien qu'englobant les groupes de Lacrone, Maltijols et Tacia. Les restes des habitations sont vagues, peu nombreux, ce qui fait penser à une dépendance ecclésiastique d'Olmo. Il ne reste aucune trace des maisons de San Giusto qui n'était sans doute qu'une agglomération de huttes en pierres sèches. Les pierres de taille de son église ont servi à la construction de quelques pagliaghi et d'après une légende que nous avons recueillie de la bouche de plusieurs vieux, un trésor aurait été enfoui sous le seuil de la porte d'entrée. On le cherche toujours en vain.

Dans les fiefs vassaux, Mausoleo (646 m.) le plus ancien de tous, était bâti en aval du village actuel (728 m.) sur la rive gauche du Franciuni. *Ha il nome dalli Carenti, popoli del regno di Toledo in Spagna, venira ad Aleriâ e questa citta pulchra di Mausoleo re di Caria onde della Caria ebbe grand nome per il memorie nell'Olimpiade venti due e ebbe da lui il nome il Mausoleo opera maravigliosa fra le sette meraviglie del mondo.* D'après cette légende, le village aurait été fondé au commencement du IIIe siècle avant J. C.

Capella a déjà existé dans l'amont de sa vallée où ont été construits les hameaux d'Olmi, de Lerciole, d'Aquila... et d'Altiani. Ce dernier culmine à 950 mètres.

La destruction de Catiglians vers le milieu du XIIIe siècle a permis le développement des hameaux de Pioggiola - Forcili (735 m.), Pioggiola (780 m.) et Calchinetti (964 m.), corruption visible du mot Cosaliatti.

Enfin, San Giovanni se dépeuple de plus en plus et Vallica (XIIe) dont le nom signifie passage, vient à peine de paraître au jour.

La vie des paysans. — Nous avons déjà vu que la superficie cultivable était réduite aux alentours des villages, bâtis dans les éclaircies des bois de chênes-blancs et de chênes-verts. Le produit des récoltes était maigre, car les hommes devaient toujours se tenir prêts à faire partie de la horde guerrière du seigneur. Le laitage constituait la partie fondamentale de leur nourriture et leur bétail, à demi-sauvage, était reconnaissable à une marque particulière au fer chaud, sur une des croupes et à des entailles pratiquées dans les oreilles. Ces hommes avaient « comme vêtements, des habits en poils de chèvre, un bonnet pour coiffure ; pour abri une hutte sans fenêtre, ni cheminée... On se chauffait à l'aide de broussailles, on s'éclairait avec de la résine ».

LE MOUVEMENT COMMUNAL

Nous avons émis, en ses lieu et place, l'opinion que les habitants du Giussani étaient pour les Massa des sujets peu dociles et qu'ils se sont souvent révoltés contre leur tyrannie. Il résulte en effet de la chronique originale de Giovanni della Grossa, dont quelques extraits ont été recueillis par feu l'archiprêtre Cesarie, que si quelques-uns d'entre eux restèrent fidèles à leurs seigneurs — il faut écarter l'idée de maîtres — la presque unanimité s'associa de bonne heure aux soulèvements populaires de l'En-Deçà des monts. Un des leurs « Dom Pietro della villa di Tombolaccia », hameau de Pioggiola, se signala à côté de Sambucuccio d'Alando, dans sa lutte contre la féodalité.

D'autre part, la secte des Giovannali est des adeptes dans le canton. On ne peut expliquer autrement la présence du comte Polo à Capella, chez « le sparvile Paolo Mattro » et l'écartèlement du giovannale « Angelo Santa di Barnaba, à Mausoleo ».

On a beaucoup écrit sur cette « secte diabolique » dont les promoteurs furent, en 1365, Polo et Arrigo d'Attalà, seigneurs du delà des monts. Giovanni della Grossa nous le présente sous un jour bien triste. La loi des associés, dit-il, « portait que tout serait commun entre eux, les femmes, les enfants, ainsi que tous les biens ; peut-être voulaient-ils faire revivre l'âge d'or du temps de Saturne qu'ont chanté les poètes. Ils s'imposaient certaines pénitences à leur manière ; ils se réunissaient dans les églises la nuit pour faire leurs sacrifices, et là, après quelques pratiques superstitieuses, après quelques valses effrénées, ils éteignaient les flambeaux, puis prenaient les postures les plus honteuses et les plus dégoûtantes qu'ils pouvaient imaginer. Ils se livraient l'un à l'autre jusqu'à satiété, sans distinction d'hommes ni de femmes ».

Le pape d'Avignon, Urbain V, les excommunia et organisa une croisade dirigée par le père franciscain Georges. Polo fut battu à Alesani où il s'était retranché, et les Giovannali furent traqués jusqu'au dernier, dans leurs repaires, avec la plus cruelle énergie.

Nous avons tenu à rapporter entièrement le mouvement des Giovannali tel qu'il a été raconté par le chroniqueur. Quand il a commencé à écrire, il y avait à peine cinquante ans que les derniers « sectaires » avaient été massacrés sans pitié. Il a donc pu recueillir des renseignements exacts et précis de la bouche même d'individus, contemporains des faits qu'il a consignés dans son histoire. De plus le temps, crible des événements historiques, avait déjà commencé son œuvre ; on ne peut pas le taxer d'exagération d'autant que la « secte » s'était constituée à Levie, près de la Grossa, patrie de l'écrivain.

Si maintenant quelques auteurs voient dans les Giovannali des rénovateurs du régime de la propriété, voire « des communistes », il n'en est pas moins vrai que leurs réunions nocturnes se sont terminées par de véritables orgies. Elles ont donné prise au scandale qui a abouti à leur excommunication et à leur massacre par des féodaux est purement féodal.

Quoiqu'il en soit ce mouvement dirigé par Polo et Arrigo étaient frères illégitimes de ce Guglielminuccio d'Attalà qui s'était rendu maître, par la force, d'une partie du delà des monts. Ne pouvant l'attaquer par les armes, les deux frères créèrent cette « secte diabolique » qui fit tache d'huile dans toute la Corse et qui eut contre elle tous les féodaux laïcs et ecclésiastiques.

CHUTE DE LA FEODALITE

Gênes et la Corse. — Malgré sa victoire de la Meloria (1284) et la décapitation de Giudice vers 1312, Gênes ne songe pas encore à s'emparer de la Corse. Elle n'y trouve effectivement que Iacopo Sambucuccio d'Alando, croyant donner un protecteur à la commune de Corse contre la rapacité des seigneurs, consent à la réunion officiellement à la commune de Gênes, moyennant l'acquittement d'une taxe de vingt sous par feu (1347).

(A suivre.)

52me ANNÉE - N° 239 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION - RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Marseille 65-50

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Corse ...... 16 / 32 / 62
Contin. et Colon. 17 / 33 / 64
Etranger A 30 / 60 / 120 ; B 46 / 90 / 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0C467

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

L'industrie du bois et la main d'œuvre

La défaillance de la main d'œuvre locale était compensée dans une certaine mesure par le recrutement de quelques centaines d'ouvriers italiens ; on a vu que la source de cette main d'œuvre italienne menace de tarir.

D'autre part, il est assuré que la main d'œuvre locale restera longtemps défaillante, si même le mal ne s'aggrave pas avec l'application des nouvelles lois militaires comportant, pour les engagés et les rengagés, des primes plus fortes, et des avantages encore mieux garantis à la fin des périodes de service, qui donnent droit, en outre, à l'obtention de pensions.

Si donc le gouvernement italien ne revient pas sur les mesures restrictives qu'il a prises à l'émigration, au moins dans le cas particulier de la Corse qui ne recrute guère que des ouvriers industriels et saisonniers emportant avec eux d'abondantes économies, et qui donne du travail à la flotte marchande italienne, il faut prévoir un ralentissement sensible dans les exploitations de bois et de charbon, notamment.

Prévoir, n'est rien. Il faut s'adapter à la situation nouvelle, qui obligera les industriels corses à travailler au ralenti s'ils veulent persister, malgré tout, à pratiquer les méthodes actuelles qui consistent à vendre le plus possible de bois et de charbon un peu à l'Italie et surtout à l'Espagne. Pourquoi, l'Espagne, principale bénéficiaire de nos exportations, et qui dispose, elle aussi, d'une certaine masse de travailleurs à l'émigration, n'essayerait-elle pas de les aiguiller en partie vers la Corse, les détournant du midi français et de l'Afrique du Nord ? Nous n'avons pas de lumières spéciales sur cette question. Il est possible que la main d'œuvre espagnole résiste à cette suggestion, où qu'elle manque d'aptitude au genre de travail qui va si bien aux ouvriers italiens. Nous posons simplement la question.

Mais si l'industrie du bois et de ses dérivés doit entrer en chômage partiel, les activités qu'elle emploie doivent et peuvent se manifester autrement.

Par la sollicitation, sur de nouvelles bases, du marché français, d'abord. Cela ne résoud pas la question de la main d'œuvre, sans doute, mais le ralentissement admis et inévitable, qui atteindra la quantité des produits traités. Reste à examiner s'il ne serait pas possible de récupérer les activités qui risquent d'entrer en sommeil en les portant sur la qualité de la production. On exporte surtout les bois en grume. Cependant, des industriels se sont prémunis contre certains aléas en façonnant le bois sur place, et le bois façonné, que ne vise pas les décrets d'interdiction d'exportation, sont plus volontiers traités par la main d'œuvre nationale, et donnerait lieu à un supplément d'activité de nature à compenser la perte subie par le traitement en gros, ou grossier, des bois, qui exigent une forte main-d'œuvre étrangère.

Nous n'abordons cet aspect de la question que prudemment. Il est délicat. On ne s'adapte pas aux situations nouvelles sans résistances et sans délais. De même, nous osons à peine conseiller au groupe important des industriels corses de se détourner des bois pour s'engager dans des opérations d'une autre nature, ressortissant par exemple, à l'agriculture, qui ne sont pas dans leurs cordes, et qui exigeraient elles-mêmes de la main-d'œuvre.

Et, cependant, on ne saurait admettre qu'ils restent inactifs, si l'immigration saisonnière italienne doit cesser. Voilà un fait brutal. Il faut le considérer en face.

Nous ne disons pas que l'industrie du bois, si elle donne lieu à un important mouvement d'affaires, n'est pas celle dont l'économie insulaire ait le plus à se flatter. Elle fait travailler des milliers de personnes, et cela nous suffit. Mais enfin, au regard d'autres industries dont les bénéfices restent presque entièrement dans l'Ile, elle n'est pas essentiellement indispensable à notre bonheur. Nous préférons autant qu'elle continue, mais si elle devait entrer en période d'assoupissement, mieux que de se lamenter vainement vaudrait que ceux qui en vivent cherchent à s'occuper dans d'autres directions. Ce n'est pas impossible.

PB

LE REICH A GENÈVE

Ce que pense M. Stresemann de la Société des Nations

Il a confiance dans l'avenir

Genève, 17 septembre. — M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères du Reich a offert un thé hier soir à la presse internationale.

Au cours de cette réception il a prononcé un long discours. Il a fait d'abord remarquer que les propositions hollandaises et polonaises tendant à consolider la paix mondiale et à augmenter la sécurité internationale constituent les questions les plus importantes de l'Assemblée.

Il a ajouté que l'Allemagne attribuait une importance énorme à la question. Il a appuyé la thèse polonaise et a adopté la clause facultative, selon l'article 36 des statuts de la cour permanente de La Haye.

« Ce geste, a dit M. Stresemann, sera très puissances. La meilleure preuve certainement bientôt suivi par les autres de la politique pacifique de l'Allemagne, est la présence de la délégation allemande à Genève. »

M. Stresemann estime que de grands progrès seraient faits vers la paix en Allemagne et que de sérieuses difficultés seraient aplanies si l'occupation de la Rhénanie disparaissait.

Il affirme sa volonté d'appuyer la sauvegarde des droits des petits Etats et déclare que l'Allemagne sera toujours partisan de la démocratie dans la S. D. N.

Il regrette profondément le départ du Conseil de MM. Vandervelde et Benès.

M. Stresemann poursuit, disant que la question du désarmement occupe certainement le premier plan. Il pense que les membres de la délégation allemande prendront la parole au cours du débat général qui sera ouvert à la suite de la motion déposée par M. Paul Boncour à la troisième commission.

« L'Allemagne, poursuit l'orateur est parmi tous les pays, celui qui a le plus besoin de sécurité. Elle collaborera donc avec la plus grande activité à une question de la plus haute importance pour la S. D. N. »

M. Stresemann exprime l'espoir que le Conseil tranchera à la satisfaction de tous le différend qui surgit entre la Roumanie et la Hongrie et que la S. D. N. trouvera une solution aussi heureuse que dans les conflits antérieurs.

Répondant à une question qui lui était posée, concernant l'évacuation de la Rhénanie, M. Stresemann a déclaré que cette question a été discutée exclusivement entre les puissances de Locarno. Les négociations seront continuées.

Il espère une solution satisfaisante.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La rupture des relations avec les Soviets n'a pas été acceptée

M. de Margerie a été remplacé

Paris, 17 septembre. — Les membres du gouvernement se sont rendus ce matin à Rambouillet pour prendre part au Conseil des ministres.

Sur le quai de la gare Montparnasse ils ont été salués par le lieutenant-colonel de Boyve, de la maison militaire du président de la République et par MM. Thiers, sous-directeur et Boudier, secrétaire général du réseau de l'Etat.

Avant de monter dans le wagon-salon, qui avait été accroché au rapide de Brest, M. Poincaré qui était accompagné de M. Grignon, directeur de son Cabinet, s'est entretenu avec ses collaborateurs. Seuls manquaient MM. Leygues et Queille et M. Briand qui était parti par la route.

A 9 h. 10, à leur arrivée à Rambouillet, les ministres ont été accueillis par M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine et Oise, Ancel, sous-préfet de Rambouillet, colonel Audibert de la maison militaire du président de la République et Roux, maire de la localité.

Les membres du Gouvernement se sont rendus au château où les délibérations gouvernementales ont commencé à 10 heures.

Les relations avec l'U.R.S.S.

Le Conseil a examiné la question des relations avec la Russie sur laquelle il avait ajourné toute décision jusqu'au retour du ministre des Affaires étrangères.

Il a décidé de ne pas répondre à la proposition de pacte de non ingérence formée par le gouvernement de l'U. R. S. S. Ce dernier ayant déjà pris à cet égard le 20 octobre 1924, un engagement absolu et inconditionnel dont le gouvernement français se réserve de surveiller l'exécution.

Le Conseil, estimant d'autre part que rien ne justifierait actuellement la rupture des relations diplomatiques, a retenu la proposition russe du pacte de non agression qui est conforme à sa politique, comme au besoin de sécurité de ses alliés.

Il a donné en conséquence mandat au ministre des Affaires étrangères de poursuivre cette négociation en s'assurant au préalable de la réalisation de toutes conditions de nature à la rendre possible. — Havas.

Le remplacement de M. de Margerie

Le président du Conseil, ministre des Finances, a soumis à la signature du président de la République un décret nommant directeur général des contributions indirectes, en remplacement de M. de Margerie démissionnaire, M. Escallier, inspecteur des finances en disponibilité, directeur des services financiers du gouvernement général de l'Algérie.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu le samedi 30 septembre.

A l'issue du déjeuner offert par le président de la République aux membres du gouvernement, ceux-ci ont repris à 14 h. 40, le train qui les a ramené à Paris à 16 heures.

Le cas Rakowsky

A l'issue du Conseil des ministres, interrogé par les journalistes au sujet du cas Rakowsky, ambassadeur du gouvernement de l'U. R. S. S. à Paris, le ministre de l'Intérieur qui faisait les communications à la presse, a déclaré qu'il n'avait pas un mot à ajouter au communiqué officiel du Conseil des ministres qui se suffisait à lui-même.

M. RAKOWSKY

SUR LE CHEMIN DE LA PAIX

L'on disait autrefois : tous les chemins mènent à Rome. Il faudra changer le proverbe. C'est à Genève aujourd'hui que conduisent toutes les routes. De quarante-neuf capitales appartenant au Nouveau comme à l'Ancien Monde, des délégués, pour la plupart ministres des Affaires extérieures de leur pays, sont venus prendre part à la huitième assemblée de la Société des Nations.

Nouvelle Babel, la vieille cité calviniste réunit en ce moment les races les plus diverses et retentit des idiomes les plus variés. Mais grâce à la diffusion des langues diplomatiques et au concours d'excellents interprètes, cette multiplicité des dialectes ne nuira pas à la construction de la tour. Car c'est bien d'une tour qu'il s'agit. On construit à Genève un observatoire, un poste de guetteur d'où l'on examinera l'horizon pour voir s'il ne s'y élève pas de nuages dans le ciel bleu de la paix.

M. STRESEMANN

Cette session-ci, on ne s'attendait pas à avancer beaucoup l'édifice auquel chaque année ajoute quelques nouvelles pierres. On s'apprêtait au cours de cette huitième assemblée, à se livrer à des travaux de tout repos comme de haute moralité. On aurait, d'un cœur unanime, stigmatisé l'usage de quelques poisons qui amoindrissent l'humanité : opium, haschich ou cocaïne et l'on aurait réglementé sévèrement leur funeste débit. Ouvrages de dames auxquels excellent certaines ligues et même, entre deux débats plus épineux, certaines conférences interparlementaires.

Mais du grand œuvre, de cette recherche de la pierre philosophale moderne qui se nomme la paix universelle on pensait ne devoir s'occuper qu'hors séances, dans des conversations de couloirs où l'on se serait mis en quête du moyen d'avancer davantage les choses l'année prochaine.

Et puis, voilà qu'au lieu de cet ordre du jour tout en grisailles, les projets les plus éclatants s'emparent de la tribune de la salle de la Réformation. Rien de tel que ces sessions ou ces audiences où il ne doit rien se passer de sensationnel ou d'intéressant. Dans les Parlements, les débats les plus importants — et à coup sûr les plus dangereux pour les gouvernements — sont sortis de la boîte à surprise d'une séance où un honorable a voulu secouer son ennui. C'est ce qui s'est produit à Genève ces jours-ci. Dans une atmosphère un peu lourde et soporifique, en présence d'un ordre du jour où ne figuraient que des questions secondaires, les délégués des Pays-Bas, les délégués de la Pologne ont pensé que c'était cette fois à leur tour, représentants de petits Etats, de secouer le marasme où prisonniers de complexités insurmontables, les ministres des grandes nations laissaient, un moment, s'engluer le débat.

Il n'y a rien de plus fort que l'obsession. A force de venir à Genève une ou deux fois l'an, pour discourir de la paix prochaine, les ministres des nations les plus petites, les plus vulnérables, de celles pour qui le conflit armé est le plus redoutable, ont pris leur rôle de plus en plus au sérieux et à cœur. Certains plénipotentiaires leur paraissent des retrais. Et, plus libres d'entournures que les représentants de certains grands Etats, pouvant se permettre toutes les audaces, les Polonais et les Hollandais proposent, sans barguigner, à la huitième assemblée de la Société des Nations, de mettre la guerre hors la loi.

Là-dessus, s'ouvre le plus formidable concours de rhétorique qu'ait jamais connu l'Assemblée de Genève. Et les hommes de peu de foi s'en vont disant que tout cela finira par des discours.

C'est entendu. Tout cela finira par des discours et aussi, sans doute, par un vote à l'unanimité d'une résolution un peu vague, d'un caractère sinon théâtral, du moins sentimental et dépourvu de sanctions. Après quoi, il n'y aura ni en France, ni en Allemagne, un soldat, ni en Angleterre un dreadnought de moins. Mais est-ce à dire, cependant, que la cause de la paix n'y aura rien gagné ?

L'épreuve est faite depuis ces derniers mois que l'heure n'est pas encore venue du désarmement des peuples. L'échec des conférences réunies pour s'occuper de cette question a prouvé une fois de plus qu'on n'a pas avantage à mettre la charrue devant les bœufs. La délégation française à Genève le dit et le redit avec infiniment de logique depuis 1924. Pas de désarmement sans sécurité et pas de sécurité, hors des armes, sans l'arbitrage. Arbitrage, sécurité, désarmement, voilà les éléments de cette formidable équation qui s'appelle la paix du monde. Mais là, contrairement à la mathématique, il ne faut pas modifier l'ordre des facteurs sous peine de changer le produit.

N'attachons pas aux mots plus de force qu'ils n'en ont. Nous savons de quel vent est gonflée l'outre de l'éloquence. Mais, tout de même, le discours d'un chef de gouvernement s'engageant par ses déclarations et ses promesses, c'est autre chose qu'une composition pour jeux floraux et il en reste, forcément, quelque chose.

Le débat aura donc en ce grand avantage de mettre en lumière les réactions diverses des puissances à grands armements devant la condamnation de la guerre.

Quand la France adhère sans réserve à cette proposition on n'apprend rien de nouveau. N'a-t-elle pas proposé le protocole de 1924 ? Ne l'a-t-elle pas signé seule ?

Quand l'Italie, évitant de se prononcer à Genève même par l'organe de son délégué, proclame dans sa presse officieuse qu'un peuple jeune et dont le dynamisme ne saurait être contrarié ne peut accepter un protocole de paix forcée, il est difficile de marquer un point pour la cause de la paix.

Mais il serait injuste de n'en pas commenter allemand. M. Stresemann admet la ter un le jour où au nom du gouvernement des accords de Locarno pour l'Est comme pour l'Ouest de l'Europe et annonce qu'il va, au cours de la session, signer à côté de la France la clause d'arbitrage du protocole de 1924.

Allons, allons, nous ne touchons pas encore au but. It's a long way... Mais c'est un pas de plus qui vient d'être fait sur le chemin béni de la paix. Comme le dit si bien notre confrère Bois, dans le *Petit Parisien* d'hier : « C'est, en tout cas, un commencement ».

JEAN PERINARD, *Député*

La main d'œuvre italienne en Corse

Une protestation des employeurs

On nous communique les documents suivants qui sont commentés d'autre part :

Le contrat de travail qui liait la main d'œuvre italienne au patronat Corse et en particulier à la catégorie des exploitants de charbon qui est la principale source d'activité et de revenus de ce pays, qui était déjà si sévère, s'étant encore aggravé par un addendum dont ci après copie entière qui contient des clauses qui rendent tout travail impossible et livrent le patronat, pieds et poings liés aux exigences et aux fantaisies d'une main d'œuvre insatiable, les Exploitants de charbon se sont réunis le mercredi 14 courant à Ajaccio pour discuter leurs intérêts corporatifs sur ces graves questions.

De cette réunion sont sorties les résolutions qui figurent au procès-verbal ci-après :

Procès-verbal de réunion

Les exploitants de charbon, soussignés, agissant pour eux-mêmes et plusieurs de leurs collègues qui les ont, pour cela, délégués à cette réunion et qui représentent ainsi la presqu'unanimité de la corporation des exploitants de charbon insulaire.

En présence des exigences exorbitantes de la main d'œuvre italienne, sanctionnées par les autorités consulaires et d'émigration du gouvernement Italien, exigences qui, si elles étaient acceptées, rendraient impossible l'exploitation des charbons en Corse.

Décident de donner mandat à leurs collègues MM. Ganni, Favalle, Micaelli et Casanova, de demander au consulat général d'Italie, à Bastia, de faire le nécessaire, auprès des autorités d'émigration pour obtenir la revision des clauses figurant au dernier contrat de travail édicté par les autorités italiennes ; notamment en ce qui concerne le prix forfaitaire de la journée de travail, le règlement, par anticipation des salaires, la désignation de l'expertise d'office à la seule convenance du consulat général d'Italie, le droit de cautionnement porté à quatre cents francs par homme, l'absence de responsabilité des ouvriers, en cas d'incendie dans leur travail, etc. etc...

Décident : de ne faire aucune formalité pour le recrutement de la main d'œuvre italienne ou de suspendre celles qui peuvent être en cours, jusqu'à ce que leurs mandataires aient obtenu, des autorités italiennes, un statut de travail qui permette à leur industrie de vivre.

Décident : de n'adjuger, ni personne pour eux, à aucune coupe aux prochaines adjudications, qu'il serait d'ailleurs souhaitable de voir renvoyer à une date ultérieure, qui serait mieux appropriée à la conclusion du problème primordial de la main d'œuvre.

Engagent leurs délégués à faire toutes diligences, auprès de leurs collègues absents de cette réunion pour, en présence du fait brutal et nouveau de la publication du récent contrat de travail, les engager à se rendre solidaires des présentes décisions ; disent, en tout cas, que la responsabilité de chacun des signataires reste pleinement engagée, en cas de non exécution pleinement constatée vis à vis de chacun des cosignataires et ont signé :

Vve Tullinchi et fils - Sorba - Bartoli - Zanni - Micaelli - Geronimi - Leandri -

M. Mussolini est en bonne santé

Rome, 17 septembre. — Des bruits avaient couru ce matin, au sujet de la

M. MUSSOLINI

santé de M. Mussolini, que l'on disait se trouver dans un état alarmant.

Il n'en est rien, car le ministre de l'Intérieur, dans une note officielle, dément tous ces bruits.

La Sûreté niçoise opère

Nice, 17 septembre. — Le service de la sûreté a arrêté aujourd'hui la nommée Rose Bryce, de nationalité britannique, née en 1886, à Ilfracombe, expulsée du territoire monégasque à la suite d'une contravention pour excès de vitesse en auto et réfugiée au Cap Ferrat.

En vertu du traité de réciprocité conclu avec la principauté de Monaco, relativement aux expulsions, Rose Bryce devra quitter le département des Alpes-Maritimes.

Rose Bryce portait sur elle un revolver et 25 cartouches. Elle sera poursuivie pour port d'arme prohibée.

Enfin, son permis de conduire lui a été retiré.

New-York-Plymouth en 129 heures

Plymouth, 17 septembre. — Malgré un fort orage sur l'Atlantique, le paquebot « Ile de France » a effectué le trajet de New-York à Plymouth, en cinq jours et 9 heures.

L'*Ile de France* a établi ainsi le record pour la traversée de l'Océan.

Des Italiens arrêtés en Suisse

Annemasse, 17 septembre. — 23 Italiens qui avaient passé la frontière italo-suisse sans passeport et vivaient depuis huit jours dans une colonie de vacances communiste du canton Bâlois, au Passwang, assistaient à des réunions secrètes qui ont attiré l'attention des autorités, lesquelles ouvrirent une enquête.

Le tribunal les a condamnés à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

BROYÉ PAR LE TRAIN

Troyes, 17 septembre. — L'Italien Frederico Morelli, 33 ans, employé à la Société générale de maçonnerie de Paris, travaillait à la gare de Troyes à la réfection de la ligne télégraphique Paris-Belfort, quand il a été tamponné par une machine haut le pied, qui l'a broyé.

Les obsèques d'Isadora Duncan

Nice, 17 septembre. — Le corps d'Isadora Duncan est parti pour Paris où il sera déposé à l'atelier de Raymond Duncan, rue du Ranelagh, en attendant les obsèques qui auront lieu lundi.

Perdus en canot sur la Manche

Boulogne sur Mer, 17 septembre. — La vedette des pilotes du port de Boulogne, commandée par le capitaine Duchêne a effectué sans succès des recherches durant cinq heures dans la Manche pour découvrir le canot de caoutchouc monté par les rameurs Fehrle et Klausmeyer.

L'opinion du capitaine Duchêne ayant constaté que la mer est bonne est que les rameurs ont pu gagner un endroit isolé de la côte britannique.

Mac Intosh renonce

Londres, 17 septembre. — Ce matin, l'aviateur irlandais Mac Intosh qui s'était envolé de Dublin à destination de New-York a été arrêté par les conditions atmosphériques déplorables.

Il est revenu atterrir à l'embouchure du Shannon et a déclaré à sa descente de l'appareil qu'il renonçait à sa tentative de traversée de l'Atlantique.

Un coup de feu contre un train

Tours, 17 septembre. — Un coup de feu a été tiré à 11 heures du matin sur la vigie d'un train de marchandises du Mans à Tours, dans laquelle était le conducteur du convoi, qui n'a pas été atteint.

La gendarmerie de Tours a ouvert une enquête.

Perdue en canot

Londres, 17 septembre. — On n'a plus reçu, depuis hier, de nouvelles de Mistress Stanley Poller, qui avait quitté l'île de Wight à bord d'un canot pour se rendre à Christchurch.

On est assez inquiet sur le sort de Mistress Poller.

La traversée du Channel

Boulogne sur Mer, 17 septembre. — Une nageuse anglaise, Miss Hudson, voulait traverser la Manche à la nage a dû renoncer à sa tentative au bout de treize heures.

UNE BONNE PRISE

Nice, 17 septembre. — Les inspecteurs ont mis en état d'arrestation Charles William Schroeder, 58 ans, rentier, originaire de Liverpool et sa femme, expulsés de France en 1916.

Comptes : Tassilari - (Cabelat - Santi - Pongo - Bassani.

Complément au contrat

Le salaire journalier minimum est fixé à 20 frs pour un travail de 10 heures. Des avances avant paiés par l'employeur à l'ouvrier, à la fin de chaque mois. Pour les travaux à la tâche (Cottage), le tarif convenu sur la base du salaire ci-dessus. Le Bureau du placement des travaux à la tâche (Cottage) sera à Ajaccio et au Consulat Général d'Italie à Bastia, avant le commencement des travaux. Le Consulat Général d'Italie à Bastia, s'occupera de la main d'œuvre et travailleur, avec un salaire minimum de 20 frs. Ces chiffres s'appliquent seulement aux travaux de jour, et seulement de moins difficiles.

1) Ouvrier qui n'est pas bon, le n'apporte aucune chose dans l'entreprise, ou qui ne respecte ses horaires ou qui ne respecte ses horaires, ou qui ne respecte ses horaires, ou qui ne respecte ses horaires,

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er
PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 7 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 6 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR — Paraît quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qui se fait en mode — Le N° 10 fr.
NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE — Le Volume 12 fr.
En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, moitié prix pour Abonnés
Demandez Tarif

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines
COMPTOIRS DELHOM & CONTE
SIÈGE SOCIAL ; 8, Rue Colbert, MARSEILLE
SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tél. 1-81)
Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio
Tournées par camion pour l'intérieur
Avant de traiter, consulter notre Agent général

COMPTABILITÉ
au Cabinet JAMET-BUFFEREAU

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03
IMPRESSIONS DE LUXE — Factures — En-tête Lettres — Mémorandum — Catalogues — Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR — Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

CAP CORSE
DAMIANI
GRAND PRIX — Médaille d'Or
Membre du Jury — Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

LABRAUDINE GUÉRIT CHEVAUX DÉTAIL CHIENS

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-30

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 12 - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE
du
Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

—o—

CHUTE DE LA FEODALITE

Cette alliance ne donna pas les résultats espérés car la puissante république italienne fut contrainte d'attaquer la féodalité dans l'île. La lutte, qui dura de 1348 à 1511, fut compliquée d'intrigues de toutes sortes et marquée par l'intervention de l'Espagne et de la France. Elle se termina par la victoire de Gênes, grâce au poison et aux traîtres à sa solde. Les Cinarchesi sont les champions de la féodalité et organisent une résistance acharnée. Ce sont, dans l'ordre chronologique : Arrigo della Rocca, Vincentello d'Istria, son neveu, Giovan Paolo de Leca et Rinuccio della Rocca.

La banque de Saint Georges et la Féodalité. — Les Giussani a presque toujours partisans des Génois et co-propriétaires suivi la fortune des vicomtes liguriens, avec la famille des Caporali de Poggio di Santo Pietro, de toutes les Agriates, où les Giussaninchi menaient leur bétail en hiver. Arrigo della Rocca avec les subsides aragonais, s'est proclamer comte de Corse, soumit la région vers 1394 et exigea le tribut pendant quatre années.

Sous Vincentello d'Istria, Jean d'Omessa, évêque de Mariana, fit révolter Caris et Giussani contre le Cinarchese et contribua ainsi à faire échouer ses projets de domination en 1413. Plus tard, il se réconcilia avec Vincentello qui avait été proclamé comte de Corse et au nom de ce dernier il vint gouverner dans la région, particulièrement à Vallica et à Capella.

Avec Giovan Paolo de Leca un revirement brusque se produisit dans l'esprit de la population. De nombreux guerriers du Giussani, braves mais indociles et indisciplinés, prirent part à la bataille de Caros, près de Sant Antonino, où Giovan Paolo, pour le compte de l'Office de Saint Georges, battit son cousin Rinuccio qui soutenait la cause du Comte Gherardo.

Pendant sa deuxième révolte, les Giussaninchi sont encore avec lui. Giovan Paolo, venant de Morosaglia, convoque la population du Croce di Campo et, comme il était beau parleur, la tient sous le charme et se l'attache complètement quand il lui donne des conseils sur la façon de cultiver la terre. C'est depuis lors, dit-on, que les noces sont casernées heureux cette fois. Battu à Orchistana, il reste tous les trois ans. Mais il ne fut pas fut obligé de rentrer dans son fief et de s'exiler après avoir tenté la chance une troisième fois contre l'Office de Saint Georges.

Enfin Rinuccio della Rocca, après son échec au siège de Belgodere de Bagnaia, se dirige vers la Balagne, passe par Caccia et Giussani et soulève les populations de ces pays et afin de les affermir dans leurs bonnes dispositions, il resta plusieurs jours au milieu d'elles.

On sait comment il échoua et qu'il périt assassiné le matin du 12 avril 1511. « Pendant les années qui suivirent la mort de Rinuccio la Corse n'eut plus à souffrir d'aucun soulèvement provoqué par les seigneurs ».

Les Génois sont les maîtres incontestés de l'île.

LA DOMINATION GENOISE
Sampiero Corso

Gouvernement de la Banque. — La Corse, Monteggiani dépeint en quelques féodalité vaincue, Gênes s'empare de la mois le nouveau gouvernement : « Alors les gouverneurs, délivrés de toute inquiétude, commencèrent à montrer dans leur administration une telle négligence que les Corses, toujours plus ou moins bien, reprirent leurs anciennes habitudes... ainsi les animosités qui s'étaient engendrèrent une pauvreté et une misère tant alors furent si nombreuses et si grandes, que la Corse offrait partout un spectacle lamentable ».

Cet état dura plusieurs années ; bien plus, il fut aggravé encore par les incursions des Turcs, très nombreuses au commencement du XVIe siècle et contre lesquelles l'Office ne faisait rien. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Corses aient suivi Sampiero avec l'appui des Français d'abord, livré à ses seules ressources ensuite.

Ce mouvement a surgi des entrailles mêmes du peuple. Son chef « natif de gente pebbia » fut « acclamé comme un défenseur et un libérateur de la Patrie » au moment où la misère était à son comble. Il méritait cela l'homme de la Bocognano, du siège de Marseille, de Cérisoles, de Saint-Déziers et de le de Pavie, de Perpignan, de Landrecies, qui luttait avec autant de bravoure en Italie qu'en France et qui avait pour collègues les Jehan de Turin, les Essard, les Brissac et tant d'autres. Sous lui, le peuple se constituait dans la belle séculaire pour l'indépendance, à la Féodalité vaincue.

Lutte de Sampiero. — Les détails de la lutte de Sampiero Corso — le Sampiero di Bastelica de Cerruti, le San Petro de Brissac et de Bovvia de Villars, le Ser Petro Corso de Brantôme — dépassent le cadre de cette monographie. Qu'il nous suffise de savoir qu'il avait fait de la Petrera di Castifao une de ses principales demeures et que, de là, il a souvent traversé le Giussani, dont la population lui a toujours été fidèle.

Dans la première phase de la lutte, Croce di Campo et surtout Carcia, furent le théâtre de combats heureux des bandes de Thermes et de Sampiero où figurèrent des guerriers de la région. Elles enfoncèrent les bataillons génois aux cris de : « Corse, Corse e Libertà ».

Les Génois avaient fait de grands efforts, envoyé en Corse avec 17000 hommes, l'Amiral André Doria, vieillard de quatre vingt six ans, mais dont l'amour était illustre dans le monde entier. La lutte devint alors et plusieurs fois Carcia, Pietralba et Giussani furent ravagés.

Dans la seconde phase, Sampiero livré à ses seules ressources, a parcouru la Balagne et a traversé plusieurs fois le canton. Les habitants lui ont toujours été fidèles et à Barrigarone de Giussani y fut un des treize deux corses qui détruisirent trente-huit soldats génois pour s'emparer de leurs chaussures. « Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches abattus à la gloire, allaient au même pas », dit Fumoroli.

Les habitants du Giussani se donnaient en ce temps-là à la culture de la vigne. Il reste en effet beaucoup de traces de pressoirs et de vignobles au milieu des bosquets de chênes-verts, dans Costa. La terre reprend ses droits et les propriétés abandonnées Giussani et chênes repoussent où le déboisement avait été poussé trop loin pour faire place aux vignobles. Cette particularité frappa traversé le canton, il écrivit de Petrera pas fort Sampiero ; aussi après avoir destiné d'Olmi-Capella, dans laquelle il engage une longue lettre à Petro Giudicelli, pour inviter les habitants d'abandonner cette culture, très abîmée dans les hautes régions et de s'adonner à l'élevage, plus rémunérateur.

Ces conseils viennent d'un homme versé dans la culture et l'élevage. En effet, on ... 300 ... de blé ... les immeubles de Sampiero ... valait 6 bacini ; ses vignes rapportaient 63 à 70 mezzarole de vin. Comme tous les grands propriétaires fonciers, Sampiero avait beaucoup de bétail ».

C'est avec ces ressources et avec la taille d'une demi-livre par feu qu'il faisait face aux besoins de la guerre. Aussi a-t-on pu dire que « jamais la Corse n'a plus souffert que du temps de Sampiero et jamais elle ne fut plus glorieuse ».

On sait comment il fut assassiné après une lutte désespérée le 17 janvier 1567, à l'âge de 70 ans et aussi le dernier effort tenté par son fils Alfonso d'Ornano. La Corse fut replacée sous le joug génois. (D'après Hanin et Dupuch).

LA CORSE GENOISE
« Le Siècle de Fer »

Gouvernement de Gênes. — Depuis la mort de Sampiero jusqu'en 1729, c'est-à-dire pendant cent soixante ans, les Corses plient sous le joug de Gênes et sa résignation n'est qu'apparente et on peut bien se résigner à leur sort. Mais cette l'imputer à deux causes : l'émigration des principaux personnages qui privent l'île d'hommes robustes et énergiques capables de prendre la tête d'un mouvement de révolte et les incursions des corsaires barbaresques qui obligent la population à abandonner les régions côtières et à se réfugier dans l'intérieur ou la défense était plus facile.

D'autre part le Sénat de Gênes gouverne la Corse en maître absolu. Il n'a qu'un but : l'exploiter. Il accumule crime sur crime et ne recule devant aucun acte si injuste, si révoltant soit-il. Les Corses patientent en attendant que la mesure trop pleine déborde enfin.

La Signoria de la Sérénissime République de Gênes nommait chaque année un gouverneur qui résidait à Bastia et qui avait tous les attributs du plein pouvoir. Il était entouré d'une cour de fonctionnaires qui coûtaient très chers à entretenir et qui contribuaient à augmenter la misère du pays.

Le Gouverneur avait sous ses ordres huit lieutenants qui résidaient à Algajola, à Saint Florent, à Bonifacio, à Cervione, à Bonifacio, à Sartène, à Ajaccio et à Corte. Le Giussani faisait partie de la circonscription d'Algajola.

(A suivre.)

52me ANNÉE - N° 240 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUNDI 19 et MARDI 20 SEPT. 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Marseille 64-30

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	45	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00469
BIBLIOTHÈQUE

La main d'œuvre et les exploitations agricoles en Corse

L'intérêt que nous portons à l'effort des industriels corses, très légitime car il nous vaut un important mouvement d'affaires dont profitent nos ouvriers en forêt et au charroi, notre transit maritime et les propriétaires qui vendent bien leurs bois d'œuvre ou carbonisable, ne doit pas nous faire oublier, non pas seulement que l'agriculture, elle aussi, elle surtout, manque de bras, mais que les besoins en main d'œuvre de l'industrie ont raréfié les ouvriers agricoles.

Mieux organisés, les industriels recrutent plus facilement en Italie le personnel dont ils ont besoin, et, sur place même, le journalier agricole préfère aller à l'industriel qui lui assure un travail plus régulier et peut-être aussi mieux rémunéré.

Il y a actuellement en Corse une masse d'ouvriers plus spécialement employés à l'industrie qu'une carence partielle de celle-ci mettrait à la disposition des agriculteurs.

Mais il ne faut pas trop y compter. Du moins, ici, les événements nous dépassent. Ces événements sont d'ordre national ou international, et nous n'avons aucun pouvoir sur eux, ou si peu qu'il vaut mieux n'en pas parler.

On avait espéré une solution du côté de la main d'œuvre tchécoslovaque, et l'on a peut-être gardé le souvenir des articles publiés ici-même sur cette affaire. Nous croyons savoir qu'on a voulu se rendre compte d'abord de l'importance des terrains à culture avec habitat, que la Corse pourrait donner en vente aux immigrés de ce pays. Peu de réponses favorables sont, paraît-il, arrivées. Cet échec, nous l'avions prévu. Nous avions recommandé l'arrivée des ouvriers tchécoslovaques, agricoles ou industriels, leur concentration en deux camps, à Bastia et à Ajaccio, les frais étant assurés par les collectivités locales, car, en peu de temps, toute la main d'œuvre aurait été recrutée et les camps dissous.

Nous ignorons ce qui a pu s'opposer à cette méthode, si elle a été envisagée ou s'il y a eu de sérieuses raisons, qui ne sont pas à notre connaissance, de ne pas l'envisager.

Quoiqu'il en soit, nous risquons même dans le domaine industriel, de rester livrés à nous-mêmes.

Dans ces conditions, il faut simplement constater la situation, et nous en accomoder de notre mieux.

Constatation de la situation de la main d'œuvre au point de vue agricole puisque nous sommes sur ce chapitre) : les besoins sont bien plus abondants et, vraisemblablement, resteront pendant longtemps plus abondants que les disponibilités en main d'œuvre. Il faut s'y faire, et se consoler en pensant qu'il en est de même dans de nombreuses régions du continent français.

Nous avons fait quelques études consacrés à cette question : toutes aboutissent à cette conclusion que partout, les seules exploitations agricoles petites et moyennes (du genre de celles qui existent en Corse) qui prospèrent sont celles qui bénéficient de la main d'œuvre de leurs propriétaires. Cela se comprend, aux bénéfices propres de l'exploitation s'ajoutant ceux représentés par les salaires économisés sur la base de vingt-cinq francs en moyenne par jour et par employé.

Ainsi, à la tendance qui s'oppose désormais à la domesticité agricole et pousse à la possession de la terre, au point que les immigrants italiens du sud-ouest de la France sont presque tous devenus rapidement propriétaires, se juxtapose un autre phénomène en réalité corollaire : le travail agricole n'a de succès que s'il est effectué par ceux qui en doivent être les bénéficiaires.

Cela, nous le constatons même en Corse, sauf dans les exploitations susceptibles d'offrir aux ouvriers un travail permanent, et qui font pour ainsi dire partie du domaine. Ces cas d'espèce exceptés, la main-d'œuvre est de difficile recrutement.

Et l'on constate également que les petits domaines exploités directement par leurs intermédiaires sont généralement prospères, même dans les régions les plus isolées. Ce sont de petites fortunes qui s'édifient. Il n'en est pas de même, malgré la hausse des denrées alimentaires, et leur recherche avide par les marchands et les courtiers, des domaines où la main-d'œuvre familiale est défaillante.

Ce phénomène n'a pas qu'une valeur économique, mais, au premier chef, sociale. C'est ce qui fait son importance, ce qui pourrait faire sa pérennité. Il est dû probablement à l'abondance de l'argent qui a occasionné un déplacement sensible, et visible même dans notre département, de la fortune publique.

Nous le notons, simplement. Car, pour la conclusion pratique, chacun doit la rechercher pour son compte et l'appliquer à son propre cas.

P.B.

Le Congrès de l'American Legion a donné lieu à une belle manifestation franco-américaine

M. Doumergue a assisté à la séance d'ouverture

Paris, 19 septembre. — Bien avant huit heures, de nombreuses voitures et cars amènent au Trocadéro les délégués avec les fanions des divers États de la grande République, devant assister au Congrès et bientôt la salle est pleine.

Devant l'entrée d'honneur, la musique de la Légion de l'Illinois attend l'arrivée du Président de la République, qui doit assister à l'ouverture solennelle du Congrès de l'American Legion.

Les gardes républicains en grande tenue font haie pour rendre les honneurs au chef de l'État, au commandeur Savage et au général Pershing.

A partir de 9 heures, les personnalités officielles commencent à arriver. Nous notons MM. Bouju, Chiappe, préfets, Delsol, président du Conseil municipal de Paris, le maréchal Foch, l'amiral Guépratte, colonel Whitehouse, chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis, Becq de Fouquières, directeur du protocole, Paul Doumer, président du Sénat, F. Buisson, président de la Chambre, MM. Sarraut, Marin, ministres, Dejean, représentant M. Briand, les généraux Pershing,

La place des États-Unis, à Paris, avec au centre la statue de Washington, pavoisée en l'honneur de l'American Legion.

Carnoc, Haguenau, Marriaux, Gourand colonel Picot, député, professeur Vaillant, commandeur Savage, etc.

A 9 h. 40, un remous se produit. C'est l'auto du président de la République, qui arrive, accompagné du général Lasson.

Le cortège se forme aussitôt et se dirige vers la salle des Fêtes, tapissée de drapeaux aux couleurs des deux Nations, pour assister au Congrès.

A l'entrée de M. Gaston Doumergue, la musique américaine joue la *Marseillaise*.

Les soldats de la Légion et les drapeaux rendent les honneurs au président de la République.

Aussitôt après, le commandeur Savage souhaite en anglais, la bienvenue au chef aimé de la Nation française.

Un bref commandement suit et deux drapeaux de la garde d'honneur de la Légion, vont se placer sur les deux côtés de l'estrade.

Le manifestant qui vient de crier « Sacco et Vanzetti ».

Le manifestant qui venait de crier vêtu d'un uniforme kaki, comme les légionnaires n'est autre que le secrétaire du comité Sacco-Vanzetti, l'anarchiste Lecoin.

Il a été arrêté et conduit au commissariat de la porte Dauphine.

Quand les derniers accents de la *Marseillaise* et de *l'Hymne Américain* se furent éteints, le commandeur Savage a donné la parole pour l'invocation traditionnelle au chapelain national, le révérend Joseph Wolfe, qu'on a écouté debout.

Le commandeur avait fait le geste allégorique de remettre au président de la République le marteau présidentiel, mais M. Doumergue s'était empressé de le lui rendre en remerciant et c'est encore le commandeur qui a donné le signal d'avancer les couleurs, le drapeau et la bannière du poste de Paris, numéro un.

M. Louis Marin, ministre des Pensions a prononcé alors un discours dont nous détachons les passages suivants :

« Au seuil de cet événement émouvant, devant le premier retour de la Légion dans la ville même où elle a pris naissance, dès 1919, en celle année, dixième anniversaire de l'entrée en guerre de l'Amérique, en ce jour, si justement érigé en fête nationale, pour l'honneur de vos morts, pour le souvenir de vos efforts passés et pour le magnifique témoignage actuel de votre amitié, en cette heure où tous les cœurs français vous comprennent et vous acclament, le gouvernement de la République, au nom de la Nation entière, vous exprime sa reconnaissance. »

(Lire la suite en 3e page.)

L'American Legion en France

Un discours de M. de Moro-Giafferri fournit aux anciens combattants la formule d'union contre la division révolutionnaire.

Une affiche a été apposée sur les murs de Marseille, indiquant en substance que la fête officielle du 19 septembre, instituée pour fêter l'arrivée de l'American Legion est la fête du crime de Sacco et Vanzetti, car l'American Legion c'est la guerre et le fascisme.

M. DE MORO-GIAFFERRI

La Fédération départementale des Victimes de la guerre des Bouches-du-Rhône, justement émue, a adressé un vibrant appel à la population marseillaise dont nous publions ci-après un des principaux passages, dans lequel cette importante Fédération fait sienne, la déclaration de M. de Moro-Giafferri au récent banquet offert à Nice par l'Association amicale des anciens combattants de l'armée d'Orient à un de leur camarade :

Les anciens combattants américains amis s'unissent aux anciens combattants français pour s'élever contre les horreurs du retour de la guerre et au moment où ils viennent chez nous affirmer cette opinion, en nous apportant le témoignage de leur franche amitié, les 15.000 membres de la Fédération départementale des victimes de la guerre des Bouches-du-Rhône ne peuvent laisser ternir cette manifestation d'entente cordiale, faite strictement entre anciens combattants et croient utile de rappeler la récente déclaration de M. de Moro-Giafferri : « Si les États-Unis ont une législation particulière, ne formulons ni récriminations ni critiques. Ne pas faire ce qui est notre devoir envers les compagnons de Pershing serait une mauvaise action au passif de la France. »

Pour nous, qui avons toujours méprisé les insinuations d'adversaires aux abois, nous sommes heureux de voir consacrer publiquement la pensée si hautement libérale, mais toujours si fermement nationale de notre éminent représentant.

Nous notons avec satisfaction, dont tous nos compatriotes saisiront le caractère, que les combattants français, sans distinction d'opinion politique, désireux de faire front contre le communisme révolutionnaire, ont adopté comme formule et en quelque sorte comme devise une parole de notre ami.

Un express déraille près de Francfort

Francfort sur le Mein, 19 septembre. — Hier, l'express Cologne-Francfort a déraillé peu avant l'arrivée du train à Francfort.

A la suite de causes qu'on n'a pu encore définir, un wagon restaurant et un wagon de voyageurs ont quitté les rails et se sont couchés sur la voie.

Les secours ont été rapidement organisés. Neuf personnes ont été blessées mais peu grièvement.

La circulation des trains, interrompue par cet accident, a pu être rétablie ce matin.

L'inauguration du Tannenberg

Berlin, 19 septembre. — A l'occasion de l'inauguration du monument de Tannenberg, le maréchal Hindenburg a prononcé un grand discours.

La Société des Nations a accepté à l'unanimité le projet polonais

La question des optants hongrois est toujours pendante

Genève, 19 septembre. — La Commission du désarmement a accepté à l'unanimité et par acclamations la proposition polonaise mettant la guerre hors la loi et préconisant l'arbitrage obligatoire pour tous les différends internationaux.

Le représentant du Japon a fait cependant une réserve montrant la préoccupation qu'il avait de n'approuver cette seconde disposition de la proposition polonaise que pour autant qu'il était certain d'avoir la réciprocité entre tous les États.

« Le Japon, a-t-il dit, ne voudrait pas par un engagement quelconque se trouver dans une situation inférieure à l'égard d'États non membres de la Société des Nations et qui n'ont pris aucun engagement analogue. »

Il a été convenu en outre, de renvoyer toutes les autres propositions sur le désarmement à l'examen d'un Comité de quatorze membres.

A ce propos, le comte Bernstorff a montré, lui aussi, les préoccupations particulières de l'Allemagne.

Il a demandé la disjonction de la question de la sécurité et de celle du désarmement. De cette façon, la sécurité serait seule renvoyée à la Commission préparatoire qui devrait se réunir cette année-ci encore, tandis que la deuxième serait renvoyée à une autre commission.

L'Allemagne manœuvre de plus en plus nettement pour que la commission préparatoire, n'ayant plus à s'occuper que du problème technique du désarmement, termine le débat par un aveu d'impuissance dont elle croirait pouvoir s'autoriser pour déclarer qu'il

M. TITULESCO

lui est permis de reprendre son entière liberté d'action.

(Lire la suite en 3e page.)

Les prochaines négociations commerciales avec les États-Unis

On annonce que les États-Unis, préoccupés des répercussions que ne manquera pas d'avoir, sur leurs marchandises, le nouveau tarif institué à la suite de l'accord franco-allemand, ont demandé l'ouverture des négociations commerciales avec la France. Cette manière n'aurait pas lieu de surprendre s'il s'agissait d'un État d'Europe : elle est, au contraire, très caractéristique si l'on considère que les États-Unis ont manifesté jusqu'à ces derniers temps une répugnance marquée à l'encontre des traités de commerce.

La politique douanière américaine, qui avant toutes celles des pays du monde, s'est inspirée d'idées protectionnistes, consiste, en effet, à ne prévoir qu'un *seul tarif*, d'un taux généralement élevé, *et à n'accorder aucune concession sur ce tarif.* Comme cependant l'exportation américaine a besoin de débouchés, il lui faut obtenir des tarifs de faveur pour ses envois en Europe : la tactique consiste à obtenir ces avantages tarifaires sans bourse délier, en n'utilisant d'autre procédé que la menace de surtaxes particulièrement lourdes ; c'est la politique du *big stick* (gros bâton). Étant donné que le marché américain, très étendu, présente un intérêt considérable pour les nations européennes, celles-ci se sont en général, inclinées devant ces prétentions exorbitantes, faute d'entente entre les divers États du Continent.

Lorsque la France renouvela ses traités de commerce, à la suite de la mise en vigueur de son tarif de 1892, elle ne put aboutir à l'élaboration d'un accord comportant, pour ses relations commerciales avec l'Amérique, la clause générale de la nation la plus favorisée, car les réductions de droits qui lui étaient offertes par les États-Unis étaient loin de correspondre aux avantages que comportait l'application intégrale de son tarif minimum. En échange du tarif le plus réduit des États-Unis, elle se borna à accorder son tarif minimum à un très petit nombre de marchandises américaines, savoir les conserves de viandes en boîte, les fruits frais, secs ou tapés (raisins secs exceptés), les pommes et poires écrasées ; les bois communs non rabotés, les pavés en bois et les merrains ; le houblon. Tel fut l'objet de la loi du 30 janvier 1893. Cinq mois après, le tarif minimum fut également accordé aux pétroles américains « sous réserve d'avantages réciproques à *stipuler ultérieurement* ». (Décret du 7 juillet 1893).

Les États-Unis se contentèrent de ces concessions limitées et précaires, accordées par acte unilatéral de la France jusqu'à la mise en vigueur du nouveau tarif de 1910. Ils voulaient au même moment, d'écrire leur tarif et leur nouvelle loi comportait une clause aux termes de laquelle les surtaxes considérables seraient imposées aux marchandises originaires d'États qui soumettaient les produits américains à des discriminations injustes (*indue discriminations*). On fit savoir au Gouvernement français que, pour éviter l'application de ces surtaxes différentielles, il devait accorder :

1° - à certaines marchandises américaines le bénéfice du tarif minimum ;

2° - à d'autres, le tarif général *antérieur à celui de 1910.*

La France s'inclina devant cette menace et le gouvernement publia, à la date du 29 mars 1910, c'est-à-dire en même temps que le nouveau tarif, un décret énumérant, dans un tableau A, les produits admissibles au tarif minimum et, dans un tableau B, ceux qui n'acquittaient que les droits de l'ancien tarif général. C'était en réalité créer à l'égard de ces derniers articles, un véritable tarif intermédiaire et c'est sur ce précédent que l'on se basa dans la loi du 29 juillet 1919, avec cette différence que les droits intermédiaires créés depuis lors, sont calculés en fonction des deux tarifs de base dont les taux peuvent être révisés tandis que le tarif intermédiaire de 1910 était rigide, c'est-à-dire fixé en chiffres connus à des taux favorables.

Il faut ajouter que la liste B ne comportait qu'un petit nombre de marchandises. Mais, lorsque le Gouvernement décida, sur la demande de la Chambre, de relever les taux du tarif général de manière à porter de 1,5 à 4 le rapport entre les deux tarifs de base (général et minimum), on convint d'excepter de ce relèvement, *par mesure unilatérale*, tous les produits américains qui, ne figurant pas aux listes A et B, devaient en principe, devenir passibles du nouveau tarif général. Ces mesures furent réalisées par le décret du 28 mars 1921. Pour quelle raison a-t-on cru devoir accorder cette concession gratuite à l'Amérique ? On a dit que le relèvement du tarif général ne visait que les pays à change très déprécié, comme l'Allemagne et qu'il aurait été injuste de l'étendre à des pays à monnaie forte, comme les États-Unis. Peut-être la véritable cause n'est-elle pas celle-là et il est permis de présumer que le Gouvernement français a craint la menace d'un autre *big stick*, celui du paiement immédiat des dettes de guerre.

A cet acte bienveillant, les États-Unis se sont d'ailleurs, empressés de répondre par des tarifs de plus en plus protectionnistes, dans lesquels on discerne, au milieu de classes extrêmement nombreuses des taux de l'ordre de 50 et 60 %. Et comme la mansuétude de l'Europe leur paraissait inépuisable, ils rétablirent le système des enquêtes et des espions commerciaux chargés d'inspecter les livres de nos fabricants, système contre lequel la Conférence économique a cru devoir protester, sans se dissimuler, sans doute, la vanité de ses efforts.

Il est possible que le Gouvernement français malgré l'absence de continuité qui caractérise sa politique économique, ait eu le sentiment d'avoir été débonnaire à cette occasion. En effet, dans les décrets qui ont été publiés depuis 1921, il a évité, en général, d'insérer une clause analogue en faveur des États-Unis : en d'autres termes, les produits américains qui n'étaient inscrits ni à la liste A ni à la liste B ont été soumis pour les articles dont il s'agit (ils sont actuellement en petit nombre) aux droits du nouveau tarif général et non à des droits intermédiaires.

Dès lors, les produits américains sont aujourd'hui sujets, suivant leur nature, à quatre tarifs différents :

1° - tarif minimum, pour ceux repris à la liste A de 1910 ;

2° - tarif général antérieur à 1910, pour ceux énumérés à la liste B ;

3° - tarif général antérieur à 1921 pour ceux qui, n'étant pas repris aux listes A et B, *n'ont pas subi de changement de tarif depuis 1921* ;

4° - tarif général proprement dit pour les autres.

Il est facile d'apercevoir que le traité de commerce franco-allemand ayant, pour de nombreux articles — et notamment, l'appareillage électrique — modifié les marchés, les produits chimiques le tarif minimum et, par suite, le tarif général, un grand nombre de produits américains vont passer de la 3me catégorie dans la 4me et devenir passibles des droits maxima 4 fois plus élevés que ceux applicables désormais à l'Allemagne.

Le Cabinet de Washington s'est ému de cette situation et il a pris le parti d'engager de nouvelles négociations avec la France, au lieu de se borner aux menaces habituelles.

Il y a un revirement notable dans la politique des États-Unis. Au lendemain de la guerre, ce pays s'est isolé dans un « splendide isolement » se refusant à ratifier le traité de Versailles, s'abstenant de faire partie de la Société des Nations, élevant ses barrières douanières à des niveaux inouïs. Cette attitude a provoqué quelque stupeur en Europe, puis celle-ci a pris son parti de la situation : les Alliés ont fait exécuter par leurs propres moyens le traité de Versailles ; ils ont veillé sur le berceau déjà menacé du jeune organisme de Genève et ont facilité la croissance de ce nouvel être : ils ont eux-mêmes relevé leurs tarifs. Entre temps, les États-Unis ont manifesté l'intention de coopérer plus ou moins à l'œuvre de la Société des Nations : celle-ci les a accueillis avec beaucoup de politesse, mais sans enthousiasme réel. Et voici maintenant que l'Amérique, après avoir pris part à la Conférence économique et y avoir donné son opinion, parfois bien décevante, sur le relèvement commercial du monde, a proclamé tout récemment, lors de la Conférence du transit d'août 1927, qu'elle prendrait part à toutes les assemblées économiques de la Société des Nations.

Une évolution analogue s'est produite en matière de traités de commerce et, depuis quelque temps, les États-Unis acceptent, comme les autres nations civilisées, ce mode de règlement des relations douanières. Félicitons-nous de ce nouvel état d'esprit, mais gardons-nous de formuler à ce propos, des espoirs exagérés.

Que l'Amérique consente à reviser son dernier traité de commerce avec la France — qui date de 1822 — c'est fort bien, mais que compte-t-elle nous offrir en échange de la clause de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire en échange de la concession très importante de notre tarif minimum ? Si elle nous accorde seulement le traitement de la nation la plus favorisée, on pourra dire, suivant la formule connue, que « la réciprocité est un leurre ». Pareille stipulation serait, en effet, dans la pratique, de nul effet, et cela pour un double motif : d'une part l'Amérique n'ayant qu'un seul tarif ne peut rien nous offrir ; d'autre part, elle interprète la clause de la nation la plus favorisée de telle sorte qu'elle ne lui impose, pour ainsi dire jamais, puisqu'elle prétend se l'appliquer aux moyennant de nouvelles concessions équivalentes à l'avantage obtenu.

Il semble donc que nos négociateurs seraient bien inspirés si, voyant le fond des choses et non les apparences, ils demandaient aux États-Unis des avantages tangibles et immédiats, tels que l'abaissement de leurs tarifs sur des articles intéressant le commerce français comme les soies, qui paient actuellement des droits de 55 à 60 % de leur valeur.

Il faut espérer que le problème des dettes ne pèsera pas sur ces pourparlers et que les questions de sentiment — peu compréhensibles pour des cerveaux américains — seront écartées du débat. La France ne pourrait que rehausser son prestige aux yeux des américains — qui sont, avant tout, des gens d'affaires — en discutant ces questions avec fermeté, et en appliquant scrupuleusement le principe du *donnant, donnant*. Peut-être nos négociateurs aboutiront-ils enfin, s'ils adoptent cette attitude digne et énergique, à faire comprendre à nos anciens alliés que les produits s'échangent contre des produits, que toute concession en appelle une autre et que le meilleur moyen de payer les dettes de guerre est de s'acquitter sur des prestations en marchandises, librement acceptées par le pays créancier, suivant le principe qui a prévalu dans nos relations avec l'Allemagne.

Emile ARENE
Conseiller du Commerce Extérieur

Leçons de choses

A la ville, dans un certain monde, il ne parait pas y avoir d'ignorants. C'est que le manuel de conversation de la plupart des salons se compose de chapitres immuables : le temps, la santé, le bridge, le théâtre et le chapitre des potins.

Quand on glisse qui ne sait pas rien, met la causerie sur un sujet trop spécial : périodes obscures de l'histoire, philosophie de Nietzsche, littérature et politique étrangères, découvertes scientifiques, etc., on en est quitte pour opiner du bonnet, d'un air entendu.

A la ville, personne n'est donc ignorant ou personne ne parait l'être, ce qui revient au même. Mais transportez à la campagne le monsieur ou la dame des salons et vous verrez bien vite qu'ils savent peu de choses. Demandez-leur, par exemple, la différence qu'il y a entre du blé et de l'orge : pour peu qu'ils soient initiés à l'argot tel qu'on le parle dans l'indépendance du plein air, ils vous répondront : « Oh ! la barbe ! » sans se douter d'ailleurs que c'est justement à la barbe que l'on reconnait le blé de l'orge. Ces braves gens savent sans doute que orge, substantif féminin devient masculin, dans les expressions orge mondé, orge perlé, mais ils n'ont jamais vu un épi d'orge que dans la grammaire.

Si vous leur demandez ensuite la différence qu'il y a entre le blé et le froment, ils hésiteront. Ils chercheront la différence qui n'existe pas, ne sachant pas que le pur froment, le biblique froment, n'est que le noble pseudonyme du blé.

Il est vrai qu'étant données les exigences mondaines d'aujourd'hui, il est peut-être préférable de connaître tous les secrets du bridge, de distinguer un sans-atout d'un sportie à cœur plutôt que l'orge du blé et que cette luzerne qu'est le trèfle vert, le trèfle a infiniment plus d'intérêt que le froment.

Cependant quand on pense qu'à notre époque de culture intellectuelle prétendue intensive, à notre époque de brevets et d'examens à outrance, c'est tout juste si certains jeunes gens ne croient pas qu'il y a des mines de sucre et que les mouches émigrent à l'automne vers les pays chauds comme les hirondelles ! Combien connaissez-vous autour de vous de gens du monde qui sauraient reconnaître, avant l'avènement du fruit, un carré de haricots d'un carré de petits pois ? Que de joueurs parlent à tout propos de la « fève », synonyme de déveine, qui n'en ont jamais vu sur pied ! Que de membres du Cercle agricole, dit « Cercle des pommes de terre », qui ne connaissent ces tubercules que pour les avoir vus en robes de chambre ! Que de rapporteurs du budget de l'agriculture qui, bien que qualifiés eux-mêmes de « grosses légumes », ne reconnaîtraient pas un plant de céleris en bas âge d'un plant d'artichauts non formés ! Que de tireurs de carottes qui n'en virent jamais un champ ! Quelles exclamations d'étonnement ne poussent pas au cours d'une promenade à travers les cultures, des citadins à qui l'on montre ces choses extraordinaires des champs de sarrasin, et des champs de maïs ! Quelle stupéfaction laisse paraître un monsieur, fumeur invétéré, à qui l'on fait enfin voir un champ de tabac !

L'ignorance des gens de villes est aussi parfaite en zoologie qu'en botanique. Que connaissent-ils, en fait d'insectes, en dehors de ceux qui s'attaquent à leur peaux ? Le hanneton, la bête à bon Dieu, l'araignée et c'est tout. Ils ne commencent à s'intéresser aux papillons que parce qu'il est chic d'en avoir sur sa table à écrire dans des presse-papiers en cristal. Ils ne sont pas plus renseignés sur les petits oiseaux. Sauf les moineaux, les serins et les perroquets, quels oiseaux reconnaîtraient-ils à leur simple aspect? Seules quelques portières savent qu'il n'y a pas décidément de merles blancs et qu'un sonnet sans défaut vaut un long poème. Pour la grande majorité des autres femmes les oiseaux sont des créatures anonymes de la classe des auxiliaires somptuaires, famille de la chapellerie.

Même ignorance générale en ce qui concerne les crustacés et les poissons. Emmenez dans une poissonnerie une maîtresse de maison réputée pour l'excellence de sa table et vous verrez son embarras. Combien de gens savent la différence qu'il y a entre un homard et une langouste ? Combien, sans la plaisanterie classique du « cardinal des mers », seraient bien sûrs que le homard vivant n'est pas rouge ? Que de gourmets et de gourmands n'ont jamais vu une truite ou un turbot que voisinant avec de la sauce verte ? Combien n'ont vu des sardines que conservées, du thon que mariné, du hareng que saur ?

— Mon Dieu, que j'aurais eu peur si j'avais été seule ! s'écriait une jeune femme qui, se promenant en nombreuse compagnie, avait aperçu un petit crapaud dévalant vers son trou, de toute la lenteur de ses courtes pattes.

S'alarmerait-on à ce point, si l'on était mieux renseigné sur les mœurs du crapaud ? Si l'on savait que ce n'est qu'un petit batracien insectivore qui, au contraire de tant de gens n'a jamais bavé sur personne ; un déshérité que la vue d'un être humain terrorise et qui ne serait pas plus flatté que cela s'il se doutait que l'on donne son nom aux enfants en bas âge ?

A mon humble avis, les programmes scolaires, si bourrés de choses inutiles, ne perdraient rien à insister un peu plus sur les choses usuelles, par exemple sur celles de la terre, de l'air, de la mer et un peu moins sur un casse-tête historique, comme celui, par exemple, des péripéties de la guerre de Trente Ans.

Marcel FRANCE.

Le Congrès des Maires de la Corse

Le troisième congrès des maires de la Corse s'est tenu dimanche à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia.

Il a été des plus réussis. Près de cinquante maires y ont assisté.

Une seule question figurait à l'ordre du jour : celle des incendies de forêts en Corse.

Elle a donné lieu à un important débat au cours duquel diverses thèses ont été exposées et diverses mesures proposées.

Après une longue discussion, parfois vive, mais toujours courtoise et intéressante, une motion a été votée.

Nous publierons incessamment le compte rendu complet de la réunion.

Vice-Rectorat de la Corse

Nouveaux postes vacants ou susceptibles de le devenir. — Serra-di-Scopamène (g) ; Sardegna (Palneca) (m).

Les demandes pour ces postes devront parvenir au vice-rectorat avant le 22 septembre.

Les candidatures qui se sont déjà manifestées restent valables.

Pour l'agriculture

Il est toujours bon de faire connaître les initiatives intelligentes et, selon la tradition de ce journal, nous ne manquerons pas de signaler celle, particulièrement intéressante, qui s'est réalisée dimanche, dans les environs de notre ville.

Ces jours derniers, nous avions eu connaissance par la presse bastiaise que des démonstrations de motoculture seraient faites le dimanche 18 septembre par les agents de « Deering » pour la Corse, MM. Agostini frères, nos industriels connus, qui tout comme ils l'ont fait pour l'automobile, lancent en Corse un tracteur très apprécié sur le Continent, mais qui n'avait pas encore fait ses essais dans l'île.

Le nom des organisateurs nous était une sûre garantie du succès, en effet, plus de soixante personnes se trouvaient sur le terrain désigné : il avait été fait choix d'une terre inculte, argilo-calcaire, rendue encore plus dure par la sécheresse. De l'avis de nombreux laboureurs, la charrue ne devait pas s'enfoncer dans le sol, tellement la terre était sèche et compacte.

Avec leur assurance habituelle, les organisateurs devaient donner aux sceptiques un démenti rapide.

Au grand ébahissement des spectateurs dès le départ, la charrue montée sur deux socs, s'enfonça de 30 à 35 centimètres dans cette espèce de ciment armé sans que le tracteur subît le moindre gêne ni fasse le moindre soubresaut, ne déversant même pas les deux tiers de sa puissance.

Pendant quarante-cinq minutes, le tracteur tourna sans fatigue, ayant retourné 1.700 mètres carrés de terre, à une profondeur moyenne de 32 centimètres avec une consommation moyenne de 27 litres de combustible par hectare et deux litres d'huile par dix heures de travail.

A la suite de ces démonstrations le tracteur fut acheté sur place par des agriculteurs italiens installés depuis peu en Corse.

Nous souhaitons à MM. Agostini frères le même succès pour les essais qu'ils vont faire dans les plaines de la Casinca et d'Aléria où ils comptent se rendre prochainement.

LES SPORTS

C.A.B. bat S.C.B.

Le match C. A. B.-C.S.B. s'est disputé devant une assez nombreuse assistance.

Les cabistes ont battu les jeunes « tous verts » par 4 buts à 1, mais leurs adversaires menaient au repos par un but à zéro après avoir dominé largement durant presque toute la mi-temps.

A la reprise, quelques modifications opérées dans le onze des « mairs » eurent pour effet de changer complètement la physionomie du jeu.

Le C.A.B. s'installa dans le camp adverse. Un dégagement plongeant de Pucetti lui valut d'égaliser puis, après de multiples essais, trois nouveaux buts furent marqués.

Les joueurs du « Corsica » montrèrent au cours de cette rencontre d'excellentes dispositions. Tous sont à féliciter.

Au C.A.B., la formation de la deuxième mi-temps doit être maintenue. La ligne d'avants fut la meilleure. — F. Pozz.

Le sixième Grand Prix d'Ajaccio

Les échos du troisième Tour de Corse cycliste ne sont pas encore éteints, et déjà la prochaine grande épreuve Bastia-Corte-Ajaccio suscite l'intérêt de nos milieux sportifs. C'est que, généralement, la course annuelle de l'Union Cycliste ajaccienne donne lieu à une compétition sportive revêtant un puissant intérêt.

L'itinéraire de la course n'a pas été modifié ; il permettra aux populations de l'intérieur d'assister à une lutte qui s'annonce splendide.

Voici l'itinéraire et l'horaire probables : départ de Bastia, 153 kil., à 8 heures 45 ; Barchetta, 121 kil., à 9 h. 10 ; Ponte-Nuovo, 112 kil., à 9 h. 35 ; Ponte-Leccia, 106 kil., à 9 h. 50 ; Francardo, 99 kil., à 10 h. 10 ; Corte, 82 kil., à 10 h. 50 ; Saint-Pierre, 74 kil., à 11 h. 50 ; Venaco, 70 kil., à 11 h. 55 ; Vivario, 62 kil., à 12 h. 30 ; Col de Vizzavona, 50 kil., à 13 h. 40 ; Bocognano, 40 kil., à 14 heures 10 ; Suarcia, 25 kil., à 14 h. 40 ; Ajaccio, arrivée, 0 kil., à 15 h. 40.

La liste des prix est ainsi arrêtée : 1er prix, 300 francs ; 2e prix, 200 francs ; 3e prix, 150 francs ; 4e prix, 100 francs ; 5e prix, 70 francs ; 6e prix, 60 francs ; 7e prix, 40 francs ; 8e prix, 30 francs ; 9e prix, 30 francs ; 10e prix, 20 francs.

Les engagements sont reçus dès ce jour au siège social, 31, rue Fesch, chez M. Pierre Bordigoni, contre la somme de cinq francs. Ils seront clos le 27 septembre, dernier délai.

La première liste des engagés contient les noms des meilleurs coureurs de la région ajaccienne.

Leur rencontre à laquelle il ne nous a plus été donné d'assister depuis le troisième Tour de Corse, ne manquera pas d'intéresser les populations des localités situées sur le parcours.

Del-Magro, Danti, Rabissoni, Idda, Pech, Padovani, Casabianca, Paganini. Ces coureurs feront partis du team de l'Etoile Sportive Ajaccienne. Pittalis, Zappini, Cecchi, Borgomano endosseront leur maillot bleu-ciel de l'Union Cycliste Ajaccienne. Nous espérons que le fameux Soubrero, vainqueur du troisième Tour de Corse cycliste officiel, sera de la partie.

Nous donnerons dans un prochain numéro, le palmarès de chaque coureur, ainsi que le règlement de la course.

Voici les prix spéciaux attribués à cette épreuve : 20 francs au premier coureur au Col de Vizzavona, offerts par Mme Plaisant, Grand Hôtel de la Foce ; 10 francs, au deuxième coureur au Col de Vizzavona, offerts par Mlle Plaisant, Grand Hôtel de la Foce ; 10 francs, au troisième coureur, au Col de Vizzavona, offerts par Mlle Plaisant ; 30 francs, au premier coureur au Col de Vizzavona, offerts par M. C. C. d'Ajaccio ; 20 francs, au dernier coureur au Col de Vizzavona, offerts par M. C. C. d'Ajaccio ; un boyau Hutchinson, au premier, au col de Vizzavona, valeur 50 francs, offert par M. Pierre Bordigoni ; un boyau Hutchinson au premier coureur de l'U. C. A., au Col de Vizzavona, offert par M. Pierre Bordigoni, valeur 50 francs ; un boyau Hutchinson, au premier coureur de l'U. C. A., à l'arrivée à Ajaccio, offert par M. Bordigoni, valeur 50 francs.

Nous félicitons bien sincèrement ces généreux donateurs. — D. F.

Un avion atterrit à Berck

Berck-sur-Mer, 19 septembre. — Un avion commercial anglais, a fait, hier à 18 heures, un atterrissage forcé, à 3 kilomètres de Berck, en raison du mauvais temps.

L'appareil est fortement endommagé, mais le pilote et les deux passagers sont indemnes.

ECHOS

Billet Parisien

Lui. — *Vous voyez un homme indécis. Mon aîné vient d'avoir six ans. Il est temps qu'il aille en classe.*

Moi. — *Mieux vaut trop tôt que trop tard.*

Lui. — *Mais où le mettre ?*

Moi. — *La question ne se pose pas : à l'école laïque.*

Lui. — *C'était bien là mon intention. J'ai donc cherché une école à proximité de la maison. Il y en a deux.*

Moi. — *Vous voilà délivré d'un souci.*

Lui. — *Au contraire, me voici dans l'embarras. Les deux écoles primaires de mon quartier sont sans façade et resserrées entre de hauts immeubles qui les étouffent. Pas d'air, pas de soleil. Pour les heures de récréation, un étroit et noir préau. Alors, je ne vous le cache pas, j'hésite à faire inscrire mon petit, que je viens d'envoyer un mois à la montagne, au prix de quel sacrifice !*

Moi. — *Vous me citez deux exceptions. Paris ne manque pas de groupes scolaires modernes.*

Lui. — *Eh oui, mais ils sont trop loin.*

Moi. — *Avez-vous bien cherché ?*

Lui. — *Il y a bien un beau lycée, construit au milieu des jardins et des arbres.*

Moi. — *Voilà votre affaire.*

Lui. — *Comme vous y allez ! On me demande 810 francs pour la classe préparatoire. L'année prochaine, ce serait 1.134 francs, auxquels il faudrait ajouter le prix des livres.*

Moi. — *En effet, c'est chérot.*

Lui. — *Même en me serrant un peu plus la ceinture, je n'y arriverais pas. Et c'est dommage. Ça me tente, le lycée. Le petit n'est pas plus bête qu'un autre.*

Moi. — *Il peut décrocher un bourse plus tard.*

Lui. — *A propos, je n'ai plus entendu parler de l'école unique. Y aurait-on renoncé ?*

Moi. — *Tiens, c'est vrai. Qu'est devenu ce généreux projet ?*

Lui. — *Je vous le demande.*

Moi. — *Je n'en sais rien. Pour l'instant, nous sommes tout au redressement du franc et à l'union nationale.*

Lui. — *Il me semble que ce serait une belle union et réellement nationale, celle de tous les écoliers français recevant la même instruction solide... et gratuite, sans doute.*

Moi. — *Voici les élections. Les candidats s'engageront peut-être à réaliser cette réforme.*

Lui. — *Ah ! tant mieux. Vous me rendez quelque espoir.*

Moi. — *Hé là ! mon pauvre homme, je ne vous ai pas dit qu'ils y penseront encore lorsqu'ils seront élus !...*

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mardi 20 septembre 1927, 263e jour de l'année, 102 à venir.

Aujourd'hui : St-Eustache

Demain : St-Mathieu

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — [illegible] C° 30, Boulevard Paoli

EPHEMERIDES CORSES

20 septembre 1788. — Alfieri dédie à Paoli sa tragédie « Timoléone ».

« Je comprends, disait Paoli, que l'on m'ait dédié cette tragédie. Timoléone se démit de son autorité que personne ne songeait à lui contester et alla vivre dans la retraite. Je remercie le poète d'Asti de m'avoir rappelé cet exemple et surtout de me croire capable de le suivre ; quant à la gloire d'avoir sauvé l'indépendance de la Corse, je dirai comme le libérateur de la Sicile aux étrangers qui lui prodiguaient des louanges : Les dieux voulaient la délivrer et je lui rends grâce de m'avoir choisi pour l'instrument de leur volonté. »

INFORMATIONS LOCALES

DE PASSAGE

M. Entringer, inspecteur des Etablissements Lambert, les grands importateurs de la célèbre marque du Rhum Saint-James.

—o—

ON RECLAME

Des lecteurs nous signalent que la caisse à eau de l'urinoir de la promenade des quais est percée en maints endroits et que les « usagers » de cet édicule sont ainsi exposés à être douchés.

Une réparation s'impose...

—o—

LES CONTRAVENTIONS

Rapport de contravention a été dressé à l'encontre de M. Ange Frediani, âgé de 48 ans, demeurant 15, rue Napoléon.

M. Frediani, ne trouva rien de mieux, samedi soir, vers 9 heures, que d'exciter son chien à se battre avec un autre animal, ameutant ainsi tout le quartier.

—o—

NOUVELLES COLONIALES

M. Muracciole, commis-greffier au Cameroun, est nommé greffier de la Justice de Paix, compétence étendue de Pointe-Noire.

— M. Morelli, adjudant d'administration du génie, a été nommé commis des postes, télégraphes et téléphones au cours d'instruction de Bordeaux.

Ont été nommés manutentionnaires des postes :

A Bastia, M. Colombani, candidat militaire ;

A Douai, M. Battestini, candidat militaire.

—o—

ENREGISTREMENT

M. Massimi, receveur de première classe, à Montélimar, a été nommé receveur de première classe, à Grenoble.

— M. de Matra, receveur de première classe, en Tunisie, a été élevé à la classe exceptionnelle de son grade.

—o—

AU PORT

Le *Corte II*, de Nice, avec 200 passagers et 72 tonnes ; le *Bengasi* (Italien), de Porto-Torrès, avec 200 passagers et 288 tonnes ; le *Quartz*, de la Société Minerais et Métaux, capitaine Durel, venant de Cette, avec 229 tonnes de marchandises, dont 53 tonnes d'essence et pétrole, pour le compte de M. A. Musso, et 256 tonnes en transit ; le *Sahel* (tunisien), capitaine Albertini, venant de Marseille et Port-Saint-Louis-du-Rhône, avec 261 tonnes pour Bastia et 140 tonnes en transit.

Sorties : La Gaillarde (navire mixte), capitaine-armateur, M. Leandi, affrétée par M. Musso, est parti pour Ajaccio avec 80 tonnes d'essence et pétrole, après avoir débarqué à Bastia 60 tonnes de mêmes marchandises, le tout pour le compte de M. A. Musso ; le *Bengasi*, italien, pour Lisbonne.

Le *Sahel*, parti mercredi 14 courant, à 18 heures, pour Marseille, avec son chargement complet, est retourné dans notre port le dimanche 18, à 18 heures. Ce vapeur a effectué son voyage aller et retour en quatre jours, ayant au surplus fait escale à Port-Saint-Louis-du-Rhône. C'est là un véritable record pour ce cargo-boat qui peut donner onze milles et demi à l'heure.

—o—

AU DEPART

Notre bon confrère et ami, M. Paul Cardi, directeur du *Petit Courrier*, d'Angers.

—o—

ECOLE MILITAIRE D'INFANTERIE

Les élèves dont les noms suivent, sortant de l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent sont nommés au grade de sous-lieutenant à titre définitif, pour prendre rang du 1er octobre 1927 et reçoivent les affectations suivantes :

M. Santini P., au 67me rég. d'infanterie, à Soissons ; M. Colonna T., au 173me rég. d'infanterie à Bastia ; M. Casalta J., au 13me bataillon de chasseurs ; M. de Rocca-Serra H., au 20me bataillon de chasseurs ; M. Vellutini F. au 26me bataillon de chasseurs ; M. Deangeli L., au 8me rég. de tirailleurs ; M. Orsini J., au 2me rég. de zouaves, au Maroc ; M. Finidori J., au 3me rég. de zouaves ; M. Comiti B., au 1er rég. étranger.

—o—

ECOLE SPECIALE MILITAIRE

Les élèves dont les noms suivent, sortant de l'Ecole Spéciale militaire de St-Cyr, sont nommés au grade de sous-lieutenant à titre définitif, pour prendre rang du 1er octobre 1927 :

M. de Pianelli Y. M. F., au 45e rég. d'infanterie, à Paris ; M. Chippuni G. X., au 91me rég., à Mézières ; M. Paoli F. A. N., au 150me rég. d'infanterie A. F. R. ; M. Mouregliu V. E., au 153me rég. à Morhange ; M. Mascle B. M. E., au 173me, à Bastia ; M. Quilici J. E., au 1er rég. étranger, à Sidi bel Abbès.

—o—

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le Dr Paul Dufour, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, au programme : **Que Personne ne sorte**, film comique en sept parties. Erika Film présente Harry Carey, dans **Le Jaguar**, drame d'aventures.

Au prochain programme : Charlot Chaplin et Jackie Coogan dans **Le Gosse**. Johnny Hines dans **Le Fantôme de la vitesse**, grand film comique et sportif.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, les films First National présentent Zigoto dans **Une Biche et 40 chevaux**, grand film comique.

Le dernier succès de Larry Semon.

ESSENCE SAVON
POUDRE LOTION
L.T. PIVER

FÉTICHE

Demandez un PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause d'edépart, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Le défilé des légionnaires amércains fut des plus impressionnants

La foule a applaudi tout le long du cortège

(*Suite de la première page*)

Tout Paris, comme aux jours de joyeuse effervescence, tournant le dos aux sacrilèges diversions communistes, est, depuis les dernières heures de la matinée, au dehors, pour voir passer dans un lent ordre les héros de la formidable cohorte — presque une armée — qui a voulu venir communier avec nous dans le souvenir de la fraternité des armes.

Dès 13 heures, une foule nombreuse est rassemblée aux Champs-Elysées et sur la place de l'Etoile, pavoisée d'innombrables drapeaux, ornée d'arcs triomphaux, se pressant à l'entrée de l'avenue des avenues d'Iéna, derrière les soldats de l'infanterie coloniale et les dragons dispersés en double haie autour de la place Iéna où les légionnaires se rassemblent avec des cris joyeux autour d'innombrables emblèmes et de leurs musiciens aux uniformes pittoresques.

Quand un détachement d'anciens combattants ou de soldats français passe au milieu d'eux pour se rendre au point de rassemblement désigné pour lui, ils l'applaudissent et l'acclament avec enthousiasme.

Le défilé

Quelques minutes avant 14 heures, le signal du départ est donné. Le cortège immense s'engage dans la place puis l'avenue d'Iéna pour se diriger vers l'Etoile.

En tête, marche un peloton de gardes républicains à cheval dont la musique joue *Sambre et Meuse*, puis un détachement du 24e d'infanterie avec son drapeau et une importante délégation de la Fédération des anciens combattants portant les drapeaux des nations alliées.

Le drapeau du Commander et les emblèmes d'honneur de l'American Legion sont escortés par ceux des mutilés et anciens combattants français.

Le commander Savage, le maréchal Foch, le général Pershing suivent dans une automobile.

Puis, suivent la musique d'honneur de l'American Legion exécutant des marches et les légionnaires du Canada, de la Floride et de la Louisiane, en uniformes kaki, accompagnés de leurs emblèmes.

Suivent encore les délégations de tous les postes de l'American Legion. Au-dessus des têtes se dressent des pancartes sur lesquelles on lit : « Pensylvania, Ohio, Minnesota, Kentucki, Wisconsin, Nevada, Mississipi, Kansas, Dakota, New-Hampshire, New-York, Maine, Vermont, Washington, New Mexico, Massachusetts.

Le plus grand nombre des légionnaires sont en civil ne portant que le bonnet de police et les insignes.

Mais les musiciens et les guides de chaque délégation sont vêtus d'uniformes curieux et variés.

On remarque particulièrement les représentants du Michigan, ressemblant à des zouaves avec la chéchia, la courte veste rouge, galonnée de noir, les culottes bleues, les bottes et les ceintures blanches.

Les légionnaires de l'Arkansas ne sont pas moins pittoresques avec les pantalons blancs, une courte cape noire doublée de blanc, une casquette blanche et noire semblable à celle des jockeys.

La foule admire particulièrement les musiciens de Wanamaker Poste, leur pantalon bleu à bandes or et garance, la tunique rouge brodée d'argent et d'or, les passementeries blanches des képis bleu, or et rouge attirent les regards.

On remarque beaucoup les dames de l'Auxiliary Legion, vêtues pour la plupart de tailleurs bleus.

Les anciens combattants américains sont entourés de mutilés français et de délégués de l'Union des combattants.

Des boys-scouts distribuent des fleurs qui seront laissées pieusement sur la tombe du Soldat Inconnu. Une foule très dense massée derrière les cordons de troupe et les agents des services d'ordre ne cesse pas d'acclamer les légionnaires, applaudissant et agitant de petits drapeaux aux couleurs américaines et françaises.

A l'Arc de Triomphe

Bientôt, la tête du défilé arrive place de l'Etoile. Les premiers éléments tournent à gauche et s'engagent sous l'Arc de Triomphe par l'entrée sud. On va ainsi défiler devant la tombe sacrée, jetant au passage des fleurs.

Le cortège sort par la porte nord, se dirigeant ensuite par l'avenue des Champs-Elysées où une foule de plus en plus dense acclame les légionnaires et l'Amérique.

Toutes les voies sont largement dégagées. L'assistance devient de plus en plus nombreuse jusqu'à la place de la Concorde.

A cet endroit, tandis que le défilé se poursuit, l'automobile du général Pershing, du commander Savage et du maréchal Foch s'arrête devant la tribune officielle où l'on remarque MM. Doumergue, président du Sénat, Sarraut, ministre de l'Intérieur, Painlevé, ministre de la Guerre, Tardieu, ministre des Travaux publics, Bokanowski, ministre du Commerce, Grognon, directeur du cabinet du président du Conseil, représentant M. Poincaré, les représentants du président de la Chambre et de divers ministres.

On remarque également M. Whitehouse chargé d'Affaires des Etats-Unis, le général Gouraud, gouverneur de Paris, général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

A ce moment, deux jeunes filles vêtues l'une en Alsacienne, l'autre en Lorraine, sortent du caveau sous la statue de Strasbourg, accompagnées de M. Scapini, président de l'Association des aveugles de guerre.

Tous trois s'avancent à la tribune officielle.

L'Alsacienne offre au commander Savage un drapeau tricolore portant l'inscription : « *L'Alsace-Lorraine à l'American Legion* ».

La jeune Lorraine offre également au commander un bouquet, cravaté d'un ruban tricolore sur lequel on lit : « *L'Alsace-Lorraine au commander Savage* ».

La foule applaudit chaleureusement.

Un service d'ordre très important a été organisé sur tout le parcours avec le concours de la troupe.

A l'Hôtel de Ville

A l'Hôtel de Ville, où une tribune était édifiée, à 16 heures, MM. Deloul, président du Conseil municipal, Chiappe, Bouju ont salué au fur et à mesure de leur passage, les délégués de l'American Legion.

Les acclamations partaient de toutes parts et la grande Parade, au fur et à mesure qu'elle passait devant la tribune, criait : « Vive la France, vive Paris ».

A 18 heures, le défilé terminé, s'est clôturé par l'exécution de *Sambre et Meuse* jouée par le 31e régiment.

La dislocation s'est effectuée sur le parvis de Notre-Dame. Il n'y a eu aucun incident.

Aux Invalides

Le défilé des légionnaires à travers Paris devait avoir son épilogue aux Invalides où, dans la cour d'honneur couverte pour la circonstance de velums, ornés de faisceaux aux couleurs des Etats-Unis et de la France était donné un banquet de 4.200 couverts, sous la présidence de M. André Tardieu, qui a prononcé un discours applaudi.

Ce banquet, offert par l'association des Anciens combattants et victimes de la guerre, a été empreint de la plus vive cordialité et les discours prononcés ont été vigoureusement applaudis à maintes reprises.

La séance d'hier à la S.D.N.

(*Suite de notre article de première page*)

La première commission de la S. D. N. également réunie ce matin a continué la discussion publique de la question des optants hongrois de Transylvanie.

M. Villegas a proposé à ses collègues d'adopter le rapport du Comité des trois, présenté au Conseil par Sir Austen Chamberlain.

Le comte Apponyi a repris aujourd'hui la parole pour répéter ce qu'il avait déjà longuement exposé samedi à savoir que la Hongrie et son représentant refusent de se rallier aux trois principes contenus dans le rapport de M. Chamberlain.

Il souligne que le point culminant qui sépare dans cette affaire la Hongrie de la Roumanie, c'est que ce dernier pays pose en principe essentiel qu'aucune différenciation ne peut exister dans le traitement des ressortissants roumains et étrangers.

« Ce principe, déclare-t-il, la Hongrie ne peut l'admettre. C'est question insoluble puisque la Roumanie se refuse à soumettre le différend à l'arbitrage de la Cour permanente de Justice internationale. »

M. Titulescu, délégué de la Roumanie prend la parole : « M. Chamberlain, en termes énergiques a souligné que les arguments du comte Apponyi ont été présents à l'esprit du Comité restreint du Conseil qui, en formulant son rapport, pense fermement que sur ces bases, les deux pays pourraient utilement négocier. »

M. Chamberlain a insisté sur l'attitude purement négative du gouvernement hongrois, qui refuse de faire la plus légère concession et ne fait même pas un geste de conciliation.

M. Sato, représentant du Japon, conclut que si le Comité n'a pas pu donner satisfaction aux deux parties, il a essayé du moins de les rapprocher en fixant un terrain solide pour les négociations ultérieures.

M. Briand assistait à cette longue séance du Conseil, M. Boncour doit parler cet après-midi comme représentant de la France.

Au Comité de la S.D.N.

Le Comité de la S. D. N. a tenu cet après-midi une nouvelle séance. Il a examiné la question des optants hongrois.

Après un discours véhément de M. Titulescu, le Conseil a décidé de demander à la Roumanie et à la Hongrie de se conformer au principe établi par le rapport du Comité des trois ; attendre le mois de décembre pour discuter nouvellement la question et lui donner une solution définitive.

La Commission du désarmement

La sous-commission du désarmement a tenu sa première séance cet après-midi. Elle a examiné les propositions néerlandaises, françaises et allemandes.

Ce débat a insinué l'ensemble des questions, et il reprendra demain en détail.

La deuxième commission a adopté la proposition de M. Loucheur tendant à maintenir le Comité économique comme organisme permanent et à créer une nouvelle organisation temporaire consultative.

La discussion s'est engagée sur la désignation des délégués ouvriers, patronaux.

Les délégués ouvriers seront particulièrement désignés par le B. I. T. Aucune décision n'a été prise concernant les délégués patronaux au sujet desquels existe une controverse.

Le maréchal Pétain a inauguré dimanche l'ossuaire de Verdun

Verdun, 19 septembre. — L'inauguration, hier, de l'ossuaire de Douaumont a donné lieu à une cérémonie vraiment émouvante. Le maréchal Pétain, président du comité de l'ossuaire a présidé cette manifestation qui s'est déroulée en présence de 32 généraux, 20 princes de l'église et d'une foule innombrable qui ont salué les 52 cercueils contenant les restes de soldats tombés dans les régions de Verdun.

Une allocution patriotique a été prononcée par le maréchal Pétain qui, en présence d'une assistance attentive, a retracé l'histoire des heures glorieuses et a exalté le culte du souvenir.

Ensuite des discours ont été dits par Mgr Ginesty, évêque de Verdun, M. Schleiter, député de Verdun, M. Maginot, ancien ministre de la Guerre.

Une minute de recueillement, marquée par le bourdon de la Victoire, a été observée au départ du cortège par toute la foule.

Les bénédictions

Verdun, 19 septembre. — Aujourd'hui, ont eu lieu les bénédictions du Bourdon de la Victoire et de la chapelle de l'ossuaire, sous la présidence du cardinal Maurin, archevêque de Lyon, assisté de nombreux prélats, des autorités civiles et militaires.

Au cours des cérémonies, des discours ont été prononcés par Monseigneur Ginisty, évêque de Verdun, M. Reymond, aumônier militaire, inspecteur de l'armée du Rhin.

Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie du 22e tirailleurs algériens avec le drapeau et la musique.

Aussitôt terminée la bénédiction du Bourdon, celui-ci sonna le glas pour les morts. Depuis le matin, le temps est affreux, il pleut, le vent souffle par rafales, les chemins sont transformés en rivières de boue glaiseuse par lesquelles marchent de nombreux pèlerins, uniquement composés de veuves, orphelins, frères et sœurs, venant rendre un pieux hommage aux héros tombés.

La foule est morne, compacte et recueillie. On se croirait un jour de Toussaint.

Désormais, tous les jours, trois fois par jour, le Bourdon tintera le glas pour les morts. Il sonnera ensuite à toute volée pour la victoire.

Un accident à la ménagerie

Nantes, 19 septembre. — Un accident grave s'est produit dimanche soir à la représentation habituelle de la ménagerie Amar, à la foire de Nantes.

Un gymnaste, Georges Lancien, âgé de 18 ans, qui exécutait des acrobaties au trapèze et évoluait au-dessus de la cage des fauves, est tombé auprès d'un lion.

La bête se jetant sur Lancien, l'a labouré de ses griffes, le blessant aux jambes.

Un dompteur est accouru et s'est précipité à temps dans la cage, car les autres fauves excités par la vue du sang, s'agitaient fort.

Lancien a été transporté à l'Hôtel-Dieu Son état est très sérieux.

Pour les conscrits de la classe 1927

Paris, 19 septembre. — Le ministère de la Guerre a procédé au tirage au sort de la date qui servira de base Nord.

La date sortie de l'urne est le dix-huit. Ainsi, tous les jeunes gens nés les 18 octobre, 18 septembre, 18 août, 18 juillet, 18 juin, 18 mai, seront inscrits en tête de liste et dans cet ordre.

Ensuite seront inscrits les jeunes gens nés les 17 octobre, 17 septembre, 17 août, 17 juillet, 17 juin, 17 mai et ainsi de suite jusqu'à satisfaction des besoins du service.

Le 19 septembre à Brest

Brest, 19 septembre. — L'Union nationale des combattants s'est rendue en pèlerinage devant les tombes américaines où des gerbes ont été déposées.

Des carillons se sont fait entendre. Les édifices nationaux sont pavoisés. Il n'y a eu aucun incident.

Un vapeur accidenté

Brest, 19 septembre. — Le vapeur *Saint-Enogat* du Hâvre a heurté ce matin une épave ou une roche, à l'entrée du Fromveur. L'avant s'est enfoncé dans l'eau.

Il a cependant fait route sur Brest convoyé par le remorqueur *Iroise*.

La traversée de Nice à la nage

Nice, 19 septembre. — La traversée de Nice à la nage, d'une distance de 3 kilomètres, organisé par la Société Amicale de natation de Nice, a donné lieu à une belle épreuve sportive.

Voici le classement : 1er Renato Bacigalupo (Italien) en 58 minutes 22" 2-5 ; 2e Paul Gostoli (S. A. N. Nice) en 59' 38" 3-5 ; 3e Angiessy (C. N. Marseille) en 1 heure 3' 3-5 ; 4e Russell (A. S. Cannes) ; 5e Gampani (S. A. N. N.) ; 6e Pelleguy, (C. N. Marseille).

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 19 septembre. — De la *Liberté* :

« Le peuple de Paris, le vrai, pas celui de Vaillant-Couturier et de Cachin, a compris la signification du pèlerinage de l'American Legion.

« On l'a bien vu hier soir, les parisiens bourgeois en chapeau et ouvriers en casquette étaient descendus dans la rue.

« Dès 9 heures, c'était la cohue sur les boulevards, Rue Royale, on circulait avec peine et la place de la Concorde était noire de monde. Quant aux Champs-Elysées, une longue cohorte de promeneurs montait et descendait la voie triomphale. Cette foule était joyeuse. Elle répondait aux rires des Américains venus eux, aussi nombreux. »

Du *Journal des Débats* : « Décidément les Soviets s'en tirent à bon compte. Il n'est même pas question dans le communiqué français des fameuses dettes russes dont Litvinoff faisait l'objet de son chantage.

« Le Conseil des Ministres n'a pas voulu se couvrir de ridicule ou assumer les responsabilités d'un de ces coups de Bourse, d'envergure régulièrement déclarée, dont les déclarations russes sur la reconnaissance des dettes ont été maintes fois l'occasion.

« Les malheureux porteurs n'ont plus d'illusion. Ils savent trop bien que la présence d'un ambassadeur russe à Paris peut faire baisser les rentes françaises, mais elle est bien incapable de faire remonter les fonds russes. »

Du *Figaro* : « Est-ce que notre représentant à Moscou fait de son ambassade un foyer de propagande antibolchevique ? S'il en avait l'audace, les Soviets auraient tôt fait de l'expulser ou de le supprimer, sans autre forme de procès.

« Que nos gouvernants, pour les raisons qu'ils taisent, mais que nous avons dites, à savoir les seules raisons électorales, s'obstinent ou non dans leur attitude, la rupture s'accomplira parce que le pays entend notre appel et nos arguments, comme le peuple britannique a entendu l'appel et les arguments de ses meilleurs concitoyens. »

Du *Soir* : « Le parti républicain semble dormir, scrupuleux de ne pas gêner l'expérience de M. Poincaré. Il laisse se développer contre lui, dans tout le pays une propagande de dénigrement systématique.

« De toutes parts, la réaction attaque et elle ne trouve devant elle que des militants un peu désemparés par le silence des chefs.

« Allons-nous laisser ceux dont l'objectif est de rendre plus complète l'exploitation dont souffrent les déshérités, être victorieux sans combattre ? Allons-nous laisser compromettre l'œuvre de paix réalisée par la Chambre du 11 mai ?

« Ce pays va-t-il subir la dictature du ploutocratie, préface des fascismes les plus déshonorants, des coups d'Etats et des aventures meurtrières. »

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Philippe Agostini Guize, Mme veuve Paul Guize, Mme veuve Hilaire Agostini, Mme veuve Rose Agostini, Mlle Thérèsa Agostini, MM. Mathieu, Bébé et Angelo Agostini, M. Pierre Guize, trésorier-général, Mme et M. Lisier-Orenga, Mme et M. Michel Agostini et leurs enfants, Mlle Pauline Agostini, Mme veuve Louis Micheli ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de leur ange chéri

Hilaire AGOSTINI

leur fils, petit-fils, arrière petit-fils et neveu, décédé à Vescovato, le 19 septembre, à l'âge de deux ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mardi 20.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

“Au Petit Chic”
1, Boulevard du Palais - BASTIA

Madame PIETRI prévient sa clientèle qu'elle vient de recevoir, à la suite de son passage à PARIS une collection de
Manteaux, Tailleurs Fourrures
Robes de mariées, d'après-midi, du soir, Modèle de haute couture venant des plus grandes Maisons.
Prix très avantageux
Assortiment de manteaux pour pensionnats, costumes et pardessus garçonnets et baby.
LAINAGES - SOIERIES

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison *Pierre Paul et Degou fils* informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la porte de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

AVIS

Dimanche 25 septembre aura lieu à Barchetta, à 1 heure de l'après-midi, un grand bal-concert, avec le concours de MM. Danielli Emile, Paoli Bernard, Camporà Joseph, Oliger Jean, qui seront à la disposition de M. Caccinguerra.

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

VESCOVATO. — D'habiles malfaiteurs ont trouvé moyen de dérober au cours de l'avant-dernière nuit, des paniers de raisin, qui se trouvaient sur deux charrettes et appartenant à M. Bataille.

La gendarmerie, aussitôt avisée, a ouvert une enquête qui, espérons-le, aura une issue heureuse.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon — Téléphone : 1.08

Au Conseil Municipal d'Ajaccio

Le Conseil municipal d'Ajaccio s'est réuni vendredi 16 septembre, à 17 heures, sous la présidence de M. le maire Dominique Paoli.

Etaient présents : MM. del Pellegrino, Leonzi, Orsoni, Campiglio, Tessarech, Nicolai, Farinacci, Chiaroni, Mayer, Folacci, Antoine Carboni, Martin Carboni, Dominique Carboni, Gambarelli, Savelli.

Le Conseil examina le projet de contrat entre la ville et la Société Corse d'Industries réunies pour l'éclairage électrique. Cet examen provoque quelques échanges de vues et observations entre conseillers. Sont admis à donner leur avis : MM. Davin, président de la Société, et Louis Carbone, avocat, M. Davin donne satisfaction sur plusieurs points à M. Louis Carbone qui demandait certaines modifications.

M. Davin, au cours de son exposé, explique que l'éclairage actuel donne une force de 6.000 bougies et coûte 80.000 francs à la ville. L'éclairage électrique coûtera 110.000 francs, mais donnera 19.000 bougies.

Le projet est définitivement adopté à l'unanimité ; M. Folacci seul déclare s'abstenir.

Sont désignés pour la commission chargée d'établir la liste des électeurs à la Chambre climatique, M. Dominique Carboni ; pour la commission des listes consulaires, MM. Farinacci et Gambarelli.

On passe à la question du Casino à construire au fond de la place du Diamant. Lecture est donnée du projet de contrat présenté par M. Pierre Casanova, qui est entendu de nouveau et explique ses conceptions, qui ne sont pas mirifiques et en rapport avec l'importance de la ville ; il y mettrait deux millions. Le casino qui se doublera de bains de mer comportera salles de jeux, restaurant, café, salle de spectacle. Les hôtels, dit-il, viendront après. Il s'engage à remettre ses plans au plus tard le 31 octobre prochain. Comme délai de trois mois après approbation définitive des projets, les travaux devront commencer et être terminés en trois ans. La ville encaissera 10 pour 100 sur la recette des jeux pendant les dix premières années, 20 pour 100 par la suite, c'est-à-dire pendant encore trente ans, le contrat étant pour quarante ans. A l'expiration de ces quarante années, la ville devient propriétaire de tous les établissements. En garantie de ces engagements de délais, M. Pierre Casanova versera un dédit de 50.000 francs.

MM. Martin Carboni et Orsoni présentent des observations.

M. Louis Carbone estime l'emplacement mal choisi, destiné à masquer la perspective de la place et de la mer.

M. Orsoni fait toutes réserves ; il propose d'ajourner le vote et d'examiner plus à fond le projet.

M. Casanova explique que le Casino ne peut être construit qu'au cœur de la ville et qu'il ne masquera pas la perspective de la place et de la mer. A M. Orsoni, il dit que la question reviendra devant le Conseil avec l'examen des projets.

La concession est alors votée à l'unanimité.

M. Casanova remet aussitôt un chèque de 50.000 francs.

Une proposition de M. Lluis, tendant à acheter cent hectares de terrains de la ville pour dix mille francs, pour y établir un golf est repoussée à l'unanimité, moins deux abstentions, celles de MM. Tessarech et Martin Carboni.

La séance est levée.

Nos concitoyens. — M. Massoni, chef de bureau à la mairie de Toulon, secrétaire du Syndicat des employés des services publics de cette ville, a été délégué au congrès fédéral des employés des services publics qui s'est tenu à Toulouse.

Nos représentants. — Notre éminent ami, M. Landry, député de la Corse, président du Conseil général, est arrivé à Ajaccio.

Les courriers directs. — Le vapeur *Oudjda* de la Compagnie Transatlantique, a quitté Ajaccio vendredi 16 septembre, à midi, pour Bône, en voyage direct, avec 516 passagers, parmi lesquels nous avons noté au passage MM. Valle, avocat à Constantine, conseiller général de cette ville, et Ciada, avocat au même barreau, fils du regretté docteur Ciada, ancien maire et conseiller général de Souk-Ahras.

Le prochain courrier direct partira pour Tunis.

A l'arrivée. — M. Jean-Luc Gallini, secrétaire de la direction de la *Dépêche Tunisienne*, est arrivé de Tunis par avion et s'est rendu à Nice où il passera un mois de congé.

Son frère, M. Martin Gallini, rédacteur au même journal, venant de Nice, a rejoint Tunis également par la voie aérienne.

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort, à 32 ans, des suites de ses blessures de guerre, de M. Antoine-Raphaël Barsotti, employé à la sous-intendance d'Ajaccio, grand mutilé de guerre, médaillé militaire et croix de guerre. Les obsèques ont été suivies par tous ses camarades du front. Nos sincères condoléances à sa famille.

Au port. — Le vapeur *Numidia* est arrivé de Marseille le 16 septembre, avec 195 passagers.

CALVI

SANTA REPARATA DI BALAGNA. — *Les fêtes des 9, 10 et 11 octobre.* — Voici le programme des réjouissances qui se dérouleront à Santa-Reparata-di-Balagna à l'occasion de la fête patronale pendant les journées des 9, 10 et 11 octobre prochain :

Journée du 9 octobre : à 6 heures, ouverture de la fête, salves de mortiers ; à 10 heures, messe solennelle, procession ; à 14 heures, jeux divers : courses dans le sac, jeu de la poêle, passage dans le sac, course à l'œuf ; à 19 heures, illumination générale, bataille de confetti, bal public.

Journée du 10 octobre avec le concours de la musique de Bastia : à 14 heures, courses à pied : prix divers : 1. enfants au-dessous de 11 ans ; 2. jeunes gens au-dessus de 15 ans ; 16 heures, mât de cocagne ; à 19 heures, retraite en musique, illumination générale, bataille de confetti, bal public.

Journée du 11 octobre : à 14 heures, bal public avec le concours de la musique de Bastia ; à 16 heures, concours de chansonnettes, prix divers ; à 20 heures, retraite en musique, illumination générale, bataille de confetti, feu d'artifice.

N.-B. — La course des chevaux, qui devait avoir lieu cette année, a été renvoyée à l'année prochaine, faute de piste convenable. La direction se réserve le droit de modifier le programme. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. Toute responsabilité est déclinée au sujet des accidents qui peuvent survenir. — Le président du Comité des fêtes, F. RETALI ; le secrétaire-trésorier, Ch. DANTON.

CALENZANA. — *Les vendanges.* — Elles battent leur plein. La récolte des raisins est passablement bonne. Une grande activité règne chez tous les vignerons car les acheteurs sont rares ; on vend 160 et 144 francs les 100 kilos.

Les amandes. — La récolte est satisfaisante. Les prix sont encore à débattre.

De passage. — MM. le baron Moroni, A. Puccinelli, industriel, agent de la Compagnie Fraissinet, Battistini, notaire, docteur Orticoni, de l'Institut Pasteur, Danny, capitaine de gendarmerie, Pittiloni, lieutenant au 173e, Farinacce, secrétaire en chef de sous-préfecture.

A l'arrivée. — M. Marini Martin, sous-préfet du Morbihan.

Mariages. — Cardi Dominique, cultivateur, et Giustiniani Marie-Augustine, ménagère.

Naissances. — Guglielmacci Gracieuse de Antoine et de Madeleine, née Orsini.

Décès. — Massoni Jean, propriétaire, 75 ans ; Milani Madeleine, un an, de Milani Jean et de Restitude, née Rutily.

ETABLISSEMENTS
SOLIER frères
ROQUEFORT (Aveyron)
—o—
Spécialité de fromages "SURCHOIX"
—o—
Dépôts de vente :
Veuve RINALDI
15, Boulevard Auguste-Gaudin
GROS ET DEMI-GROS

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

PERDU Jeune noire, taille moyenne, séme postérieur droit. S'adresser : M. Mattei, Place Donjon, Citadelle.

A VENDRE une paire de bœufs de 4 et 6 ans, taille moyenne, bon état, ayant labouré. S'adresser à Pancheraccia, à M. Verticcioni.

MISE AU POINT. — Mme Xavière Quilici prévient le public que contrairement à ce qu'a edit son mari, c'est bien lui qui lui rendait la vie conjugale impossible par ses vexations de toutes sortes et que c'est de sa propre volonté qu'il a abandonné son foyer.

Mme Quilici n'a pas besoin de contracter de dettes, vivant au sein de sa famille qui y subvient largement.

A l'occasion de la Rentrée des Classes
Les Etablissements Louis Maurel
2, Boulevard du Palais - BASTIA
présentent un assortiment complet d'articles pour Lycéens et Ecoliers. Le plus grand choix
Les meilleurs prix

N° 45 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

X

et ôta son chapeau pour répondre aux gestes affectueux de la marquise.

— Nous sommes restés bien longtemps sans nous voir !... Entrez tout de suite.

Il secoua la tête et la regarda d'un air sévère.

— Vous ne me demandez pas de qui je porte le deuil ? continua-t-elle. La mère de mon mari est morte et je l'aimais beaucoup. Je suis triste. Si vous saviez quel besoin j'éprouve en ce moment de causer avec un véritable ami.

Elle essayait de donner à ses paroles un accent douloureux, tout en l'invitant avec des gestes séducteurs à entrer dans la maison. Mais Richard continuait de secouer la tête et dit enfin :

— Je viendrai vous rendre visite quand vous habiterez une autre maison et quand votre mari sera là. Maintenant, je ne puis.

Et il s'éloigna sans tourner la tête tandis qu'elle passait de la surprise à la colère et qu'elle se décidait à refermer violemment sa fenêtre.

Après le repas, Watson voulut s'excuser auprès de Robledo et le prier de lui pardonner sa brutalité ; mais l'Espagnol lui imposa silence :

— Ne parlons plus du passé ; notre amitié reste entière, notre petit heurt est sans importance. Ce qui est terrible c'est le sort de Pirovani et la situation où se trouve Canterac... Je comprends que ses paroles vous aient fait impression. Pauvre homme ! Il n'a voulu accepter que ce qui lui était strictement nécessaire pour son voyage à travers la Cordillière. Il m'a dit qu'il attendrait de mes nouvelles au Chili. J'essaierai d'obtenir quelques recommandations. Quelle catastrophe ! Et tout cela pour une femme !

Robledo demeura pensif, puis son optimisme reprit le dessus et il affirma :

— Je ne la crois pas foncièrement mauvaise. C'est une femme impulsive, aux passions mal maîtrisées, et qui sème le mal le plus souvent sans s'en douter, parce que toute son attention porte sur sa propre personne qu'elle prend pour le centre de tout ce qui existe. Riche, peut-être serait-elle bonne ; mais elle ignore la modestie et elle est incapable de se résigner au sacrifice. Elle désire tant de choses et elle en possède si peu !

Il sourit avec mélancolie, se tut un instant puis reprit :

— Fort heureusement toutes les femmes ne lui ressemblent pas. Elle-même m'a dit un jour qu'à notre époque la femme qui pense un peu se croit malheureuse et déteste ce qui l'entoure ; elle femme qui pense un peu se croit malheureuse ne possède pas le collier de perles qui est comme l'uniforme de la femme moderne... Il est un être, mon cher Watson, plus redoutable encore que la femme qui perles, c'est celle qui l'a possédé, qui l'a veut à tout prix acquérir son collier de perdu et qui veut à tout prix le regagner.

Dans sa mémoire passa le souvenir de Gualicho ce démon sournois dont les ruses harcèlent les Indiens et qui les force à monter à cheval pour le chasser à coups de lance et de *boleadoras*. Sa Hélène était demeurée dans l'ancien monde, elle n'eût été qu'une d'entre ces femmes dont le charme redoutable s'atténue et se neutralise par le voisinage d'autres femmes pareilles. Ici, entourée d'hommes qui l'admiraient, dans ce milieu primitif qui la faisait ressortir comme un être d'essence supérieure, elle avait exercé sans le vouloir une influence aussi désastreuse que celle du démon rouge que redoutaient jadis les cavaliers errants de la Pampa.

Elle même avait été victime de l'isolement quand elle s'était éprise de Watson. Elle avait cru pouvoir se jouer des hommes et les mépriser. Elle l'avait confié à Robledo, un soir, en regardant avec pitié ses poursuivants. Mais Richard était la jeunesse, la santé virile, l'objet adoré du premier amour d'une jeune fille et qui cela même il représentait la tentation pour une coquette déjà mûre qui devait désirer l'enlever à une autre femme. Elle avait besoin de se prouver à elle-même qu'elle avait conservé son ancien pouvoir de séduction en bouleversant l'existence du jeune ingénieur.

Et maintenant sans doute, elle souffrait cruellement dans sa vanité en se voyant dédaignée par le seul homme qui, dans ce désert, eût réussi à l'intéresser.

Robledo finit par montrer une pitié un peu méprisante pour la femme de Torrebianca.

— Elle se croit née pour vivre sur les sommets et le malheur semble se complaire à la jeter à bas... Il est naturel qu'elle soit mauvaise puisqu'elle n'a pour se consoler, ni modestie, ni résignation.

Puis l'Espagnol envisagea non sans alarme les conséquences des malheurs de ce matin.

— L'entrepreneur mort... l'ingénieur en chef en fuite... Il faudra suspendre les travaux... La construction de la digue va subir un retard et les crues arriveront avant qu'elle soit achevée. Quelle situation ! Il faut nous rendre à Buenos-Ayres et provoquer des décisions rapides.

Pendant une grande partie de la nuit ses préoccupations l'empêchèrent de s'endormir.

Le lendemain matin, Watson monta à cheval, mais au lieu de se diriger vers les chantiers des canaux, il prit le chemin de l'estancia de Rojas. Tant que le gouvernement n'aurait pas envoyé un nouveau directeur chargé d'achever la construction de la digue, les travaux entrepris par Robledo seraient inutiles ; il était prudent de les suspendre.

Arrivé près de l'estancia, il voulut descendre de cheval pour ouvrir une *tranquera*, sorte de claie formée de gros bâtons qui servait de porte à la clôture. Mais il aperçut tout contre elle un petit métis bouffi, d'une dizaine d'années, aux yeux vénérés d'antilope, au teint brillant couleur chocolat clair, qui le regardait en souriant, un doigt dans le nez.

— Le patron est parti comme une bombe ce matin... dit-il, on nous a volé une vache hier au soir.

Mais Richard l'interrogea sur un point qui l'intéressait bien davantage.

— Et ta petite patronne, Cachafaz ?

L'enfant qu'on appelait Cachafaz (1) à cause de ses espiègleries retira son index de la narine, où il l'avait fourré et montra la plaine.

— Elle vient de partir tout de suite, tout de suite... Vous la trouverez par là, tout près.

Et son doigt montrait toute l'étendue de l'horizon. Watson comprit que pour l'ami Cachafaz, enfant du désert, « tout de suite, tout de suite » signifiait une heure, peut-être même deux ou trois, et par « là tout près » environ deux ou trois lieues.

Mais il voulait voir Celinda. Il était décidé à la chercher et, se fiant à son étoile, il se lança au galop dans la plaine.

Ce que le petit métis ne dit pas c'est que la petite patronne était malade, de l'avis de sa mère vieille Indienne qui était venue remplacer Sébastienne comme première servante de l'estancia mais qui n'avait ni la bonne humeur ni l'activité de la métisse. Un cigare du Paraguay pendant continuellement au bout de ses lèvres bleuâtres et dégoûtantes de nicotine et quand don Carlos était absent elle se servait pour boire du maté de la calebasse sauvagée et du chalumeau d'argent du patron lui-même. Les gens de l'estancia éprouvaient pour la mère de Cachafaz un respect superstitieux. On la croyait sorcière et on supposait qu'elle entretenait des rapports cachés avec les esprits qui hurlent et tourbillonnent dans les colonnes de sable hautes comme des tours que l'ouragan soulève sur le plateau. L'Indienne qui avait remarqué la mélancolie de Celinda et surpris plusieurs fois ses larmes, secouait la tête comme si ces constatations eussent confirmé son opinion.

— Il n'y a pas de doute, fillette, vous êtes malade et je connais votre maladie.

Un de ses ancêtres avait été un grand magicien à l'époque où les Indiens étaient seuls maîtres dans ce pays où ils campaient.

Les chefs de tribus l'appelaient quand ils se sentaient malades. Son père avait hérité de ce trésor de science, mais il ne lui en avait malheureusement transmis qu'une infime partie.

— Ce sont les *gualichos* qui vous tourmentent et il faut vous guérir des blessures.

Elle connaissait bien les *ayacayas*, ces génies indiens si petits que douze d'entre eux tenaient sur un ongle, génies armés d'arcs et de flèches dont les blessures sont la cause certaine de la plupart des maladies.

Elle même, pauvre ignorante, ne les avait jamais vus ; mais son aïeul et son père, les grands machis (sorciers guérisseurs des diables minuscules. Seuls les sorciers avaient eu de fréquentes relations indigènes les plus savants arrivaient à les connaître. Des médecins gringos prétendaient les avoir vus également et les avaient appelés dans leur langage des microbes, mais que pouvaient-ils savoir !

(A suivre)

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE

SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE

SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tél. 1-81)

Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio

Tournées par camion pour l'intérieur

Avant de traiter, consulter notre Agent général

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLESHABILLÉS
Le Nº 7 fr.

PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le Nº 5 fr.

PARIS-CHAPEAUX
Le Nº 7 fr.

PARIS-TAILLEUR
PARAIT QUATRE FOIS PAR AN
Le Nº 12 fr.

TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le Nº 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE
Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies

COMPTABILITÉ
JAMET-BUFFEREAU

Quand ce partir pour Paris notez l'adresse de : L'AGENCE HAVAS 62 Rue de Richelieu PARIS vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

AGRICULTEURS

C'est maintenant la saison des récoltes

N'achetez aucune machine sans avoir vu

Les Machines Agricoles DEERING

Exposées chez MM. AGOTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia

ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS

Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :

R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea

33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

CAP CORSE

DAMIANI

GRAND PRIX Médaille d'Or

Membre du Jury — Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

LABRAUDINE ... CHEVAUX ... GUERIT ... BETAIL ... CHIENS

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 32 francs — 6 mois : 21 francs — 3 mois : 10 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Dimanc. 18 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 19 - de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 20 - de Nice p. Ile Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 18 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 18 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Dimanche 18 - de Calvi p. Nice à 20 h.
Lundi 19 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 20 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

Nº 22. - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE DU Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'École à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

LA CORSE GÉNOISE
« Le Siècle de Fer »

Tous les emplois étaient entre les mains des Génois, les Corses étant jugés incapables de remplir les fonctions « de notaire, de greffier et même de garde ». A partir de 1630 seulement un notaire de Pioggiola, Lucio Colombani, est autorisé à résider à l'Agajola, près du Bealonnent. [illegible]

La taille. — La taille n'était, en principe, que de vingt sous par feu. [illegible] ... l'argent des populations de Giussani ... construits les trois ponts sur le ... Francioni et les deux sur la Tartagine.

Les privilégiés étaient peu nombreux. [illegible] ... le pagnia et « le nobilissima famiglia della Cagninaccia, dell'Olmo, dell'Altiani et della Pioggiola ». A la taille s'ajoutaient les taxes particulières : la fourniture de foin pour les chevaux des fonctionnaires en tournée et la contribution en blé. Cette dernière était fixée ainsi qu'il suit : Pioggiola 15 mezzi, Forcili 7, Mausoleo 9, Vallica 14, Olmi-Capella 21. Elle fut doublée à dater de 1673.

Les monopoles. — La Serenissima Republica avait en outre le monopole du ... Elle ne tolérait en aucune façon la vente, la conservation, la manipulation et la fabrication de l'eau-de-vie. Les ... étaient punies d'une amende 300 écus d'or. Un tiers sera remis au dénonciateur dont le nom restera secret ; un tiers au trésor public et un tiers aux adjudicataires : D'après le Libro Rosso.

Le code forestier, ou ce que nous appelons de ce nom, était très sévère : La coupe était défendue du 1er avril au 15 septembre et tout arbre coupé dans les biens communaux devait être transporté à Gênes, non ailleurs, sous peine d'amende. Dans les forêts particulières, il était défendu de couper des noyers, les ormes, les frênes (D'après Agghiani).

A ces taxes et monopoles il faut ajouter les droits de douanes, très vexatoires. Les produits corses ne pouvaient être vendus qu'à Gênes, à vil prix, alors que les insulaires payaient très cher le fer, les armes, la poudre, les tabacs et les alcools.

Le cabelle. — Le sel devait être acheté à l'État qui seul avait la propriété des salines et le monopole du commerce. La ... dont la mesure était minutieusement déterminée, coûtait de 14 à 15 sous et les fours ... étaient condamnés à l'amende et à la relégation ou aux galères.

La vendetta. — La vendetta fut une conséquence de la vénalité des juges. Outre le prélèvement des ... perçus sur tous les plaideurs, ils étaient autorisés à délivrer aux bandits, à prix d'argent, des sauf-conduits qui devenaient une espèce de rachat des condamnations encourues pour meurtres. Enfin les gouverneurs accordèrent en 1662, le port d'armes aux parents et contribuèrent ainsi à augmenter les homicides.

La justice était rendue dans le canton par le podestà d'Olmi-Capella et les justiciables pouvaient interjeter appel devant le lieutenant au gouverneur, à Algajola.

Agriculture. — La culture des ... et leur ... en céréales était obligatoire. Le déboisement et les défrichements furent poussés à outrance et contribuèrent à rendre le climat plus sec et partant les récoltes aléatoires. La propriété, peu respectée, ... récoltes et les familles étaient fréquentes dans une région ...

Il résulte de documents authentiques était pourtant très sobre, que le Sénat de Gênes, impuissant à faire respecter la propriété, ordonna la clôture en pierres sèches entre 1625 et 1636.

La population. — Deux visites pastorales en 1646 et en 1657 nous fournissent des renseignements précieux sur la population des différentes communes. [illegible] ... le village d'Olmi-Capella c'est ... « d'une douzaine di ... feux » ou familles.

Les évêques constatent que la population vit misérablement ... peut à peine acquitter les redevances ecclésiastiques. Ainsi ils donnent aux habitants d'utiles conseils et les engagent à augmenter le bétail.

« L'Olmo et la Capella » ont 90 feux à la première visite et 107 à la seconde. Il n'y a qu'une seule chapelle à Capella, ... Saint Joseph, aussi l'évêque de ... le village sous le nom de « San Giuseppe ».

Mausoleo (vicariatus Jovancii) a 45 feux. Son église paroissiale est toujours à San Giovanni, ... L'église actuelle est en construction lors de la seconde visite. Cela indique l'abandon de l'ancien village, rebâti sur un emplacement plus propice.

Pioggiola a 60 feux. Forcili, Pioggiola et Colombani ont leurs chapelles. A la seconde visite une église paroissiale, couverte en planches, est construite sur l'emplacement de l'église actuelle, à un mille de Forcili et moins d'un mille des deux autres hameaux.

Enfin Vallica, « Avallica » a des ... 30 feux et n'a « qu'une pauvre petite chapelle ».

Industrie et habitations. — L'industrie et le commerce de Giussani étaient nuls. On y fabriquait à peine ... [illegible] ... La nourriture consistait en pain d'orge ou de seigle, en laitage — lait et fromage — et en viande de porc. Elle était complétée par les produits de la chasse et de la pêche, rarement par de la viande de boucherie.

Communications. — Les Génois n'ont pas construit en Corse de routes carrossables. On voyageait à pied ou à cheval ... [illegible] ... sentiers ... frais des populations. Cet état de choses va durer, dans le ... jusqu'en 1800, sous le second empire.

Le Giussani était traversé, dans la partie ... [illegible] ... par Croce di Canone, San Giusto et San Colombano. Nous verrons ... que les sentiers existaient déjà. Les gouverneurs génois n'ont fait qu'élever les trois ponts de Francioni et les deux de la Tartagine sur les chemins de Vallica et d'Olmi-Capella à Asco. C'est tout ce qui reste des œuvres d'art datant de la domination génoise.

LE GIUSSANI AU XVIIe SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XVIIIe

L'affaire des Corses à Rome. — Pendant le siècle de fer les habitants du Giussani ... [illegible] ... Laurent en 1228 que Pietro ... soldat du pape, fils de Pietro Francesco de Giussani, de Cirreu, fut mêlé dans « l'affaire des Corses à Rome en 1662 ». Il fut interrogé le 22 août de la même année, mais il ne put donner aucune relation sérieuse de la brouille survenue entre les Corses, soldats du pape Alexandre VII et les gens du duc de Créquy, ambassadeur de France à Rome.

L'importance politique et les suites de cette rixe grave dépassent le cadre de cette monographie. Nous dirons seulement que Pietro Giussano, au moment de la rixe ... avec sa ... Girolama et des camarades corses : Simonetto Luca Andrea Linguizetta, Raffaele de Bastia, « Pietro di Giussano ». Ils étaient deux deux qui portaient le même nom.

Le Giussani, vicariat forain. — Le curé doyen du Giussani était, à cette époque, vicaire forain. Nous donnons ci-après la nomination, à ces fonctions, de l'abbé Georges Grimaldi en 1706. L'évêque de Mariana et d'Accia fixe tous les pouvoirs du vicaire forain. Aussi nous donnons cette nomination sans commentaires.

« Marius Emmanuel Durtius, par la grâce de Dieu et le Saint Siège apostolique, évêque de Mariana et d'Accia ;

« A notre cher fils en J. C. Georges Grimaldi recteur de l'Église de Sainte Marie de Pioggiola (Giussani) ;

« Salut dans le Seigneur, toujours ».

Voulant nommer pour tout le Giussani, ... et vicariat de notre diocèse, une personne capable de remplir l'office de vicaire forain et d'assurer aux prêtres et aux fidèles le salut et la paix ; dans l'impossibilité où nous sommes, Nous et notre Vicaire Général, à cause des nombreux et pénibles travaux qui nous incombent, de nous transporter personnellement partout, malgré notre désir.

(A suivre.)

52me ANNÉE - Nº 241 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — MERCREDI 21 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
15, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

00471

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE BASTIA

Les étrangers s'installent en Corse

Cet article pourrait tout aussi bien s'intituler : Découverte de la Corse par les Étrangers. On a souvent écrit qu'il pouvait sembler puéril de vouloir découvrir la Corse. Mais, au fait, on la découvre fréquemment par morceaux choisis, et même tout entière, car si les pays les mieux prospectés dissimulent toujours quelques aspects secrets, intéressants aux yeux des bons observateurs qui savent, en outre, les mettre en relief et en tirer de curieux rapprochements ou d'originales déductions, que dire d'une contrée comme la Corse, qui, en plein bassin de la Méditerranée occidentale, est encore si neuve ?

Nous faisons surtout allusion à des récents événements que *Le Petit Bastiais* n'a point manqué de signaler dans ses chroniques locales : l'installation à Calvi d'une colonie anglaise, suivie d'une colonie russe, l'une et l'autre composées d'éléments de tout premier ordre, rien moins que des princes et des grandes duchesses du blason régnant, qui attendront dans la petite cité le retour des jours réparateurs. Pour l'instant, si l'on peut dire, les voici à demeure en Corse.

Participant au charme de la Corse, le charme de Calvi est-il si prenant ? Il faut le croire, et on a tenté de l'expliquer ici, de le définir. Encore avons-nous eu raison de préciser qu'il participe, avec ses côtés propres, à celui de la Corse, car on annonce également que sir Austen Chamberlain, ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, qui connaît déjà la Corse depuis l'an dernier pour y avoir débarqué et fait, dans une localité de l'intérieur, un savoureux repas paysan composé de lonzo, de truites et de cabri, s'installera lui-même, pour de longs séjours hivernaux, dans notre île, vraisemblablement lorsqu'aura sonné pour lui — le plus tard possible — l'heure de la retraite. Et à cet effet, il s'est rendu acquéreur d'un domaine de dix hectares à Saint-Florent, un autre coin béni d'un pays que nous ne serons plus les seuls à flatter, ni à découvrir.

Car nous aimons à croire qu'il s'agit de véritables découvertes, qui procèdent du même goût qu'éprouvent les écrivains « arrivés » à découvrir et à lancer les jeunes talents. Ainsi Paul Bourget de Francis Carco, et Jean Lorrain de Pierre Louys qui, lui-même, poussa Claude Farrère. N'est-ce pas aussi Pierre Dominique qui fut — un peu — distingué et soutenu par Léon Daudet : et ne sommes-nous pas ainsi, en quelque sorte, en pays de connaissance avec des littérateurs qui se reconnaissent l'origine insulaire, et s'en félicitent ?

Pour rentrer dans le domaine des séjours enchantés ou bienfaisants, rappelons que Napoléon III lança Vichy, que l'impératrice Eugénie assura la fortune première et définitive de Biarritz. A Ajaccio même, l'on garde une reconnaissance, à une anglaise, miss Campbell, qui y attira du monde londonien et y édifia les assises d'un quartier. Généralement, il faut aux villes comme aux hommes un « lanceur » et les plus huppées ont le leur. Nous négligeons de Morny découvrant Trouville et, par là, sa sœur siamoise Deauville : mais en cherchant bien, qu'elle est la station qui n'a pas bénéficié, entièrement ou partiellement, d'un illustre patronage ?

Nous pensons toujours à Calvi et à St-Florent, qui semblent vouloir connaître pareille fortune avec les Anglais, ces grands découvreurs qui sont allés jusqu'à l'Égypte et jusqu'aux Açores pour y fonder des coins de repos. C'est un peu loin. Au fond, ce que veulent les Anglais, c'est s'éloigner surtout des stations envahies, et dans ce sens, le nord de la Corse est plus loin de Nice que de Madère. Nice, la côte d'Azur sont devenues « populacières ». Non seulement tous les beaux sites sont accaparés et font l'objet de spéculations forcenées, mais le milieu est devenu trop grouillant et trop mêlé : on le fuit. Ainsi, dans l'antiquité, en a-t-il été de Corinthe, la ville chic de l'Hellade, dont on disait orgueilleusement : *Non omnibus licet adire Corinthum*, tout le monde ne va pas à Corinthe. Puis, tout le monde y alla, et Corinthe perdit son fleuron.

Tenons-nous prêts à recueillir les fugitifs de la Côte d'Azur, tout étonnés d'apercevoir, en face d'eux, un pays neuf, un pays admirable, qui se découvre, en somme, au bout de la lorgnette. Quel immense service nous ont rendu nos représentants en assurant une exploitation maritime digne déjà de cet avenir dont toute la Corse va être favorisée ! Toutefois, n'oublions pas qu'il nous reste quelque chose à faire pour ne pas perdre le bénéfice de ce mouvement en esquisse. Il est donc utile, entièrement utile de répéter ici : la vertu attirante de la Corse n'est pas que dans sa nature, ou dans sa proximité de Nice ; elle est aussi et peut-être surtout dans ses souvenirs historiques. Il faut rigoureusement respecter l'aspect actuel de ces vestiges qui rappellent Napoléon, Christophe Colomb, Don Juan, Nelson. A St-Florent même, dans l'église, il doit y avoir une plaque consacrée par le commodore Nelson à l'un de ses camarades mort en campagne, à ses côtés. Pour un Anglais, pour tous les Anglais, comme pour l'histoire, ce sont là, cette citadelle, ces vieilles pierres, ces horizons même, choses émouvantes, qui doublent le prix de notre ciel.

PB

AVANT LES ÉLECTIONS

M. Victor Boret expose le programme agricole des futurs candidats

Poitiers, 20 septembre. — Dans une allocution qu'il a adressée aux agriculteurs, réunis à l'occasion du Comice agricole de Loudun, M. Victor Boret, sénateur, ancien ministre, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a examiné en vue du prochain renouvellement législatif les principales données du problème agricole et agraire.

Après avoir constaté que les agriculteurs ont contribué plus que tous les autres à l'établissement du régime démocratique et sont restés les plus fermes soutiens de la République, M. Victor Boret a demandé aux agriculteurs de prendre désormais conscience sur le plan politique de leurs intérêts professionnels et de n'accorder leur voix qu'à un candidat approuvant un programme agraire et agricole inspiré d'un idéal démocratique et républicain.

Il devrait comporter l'accession des travailleurs agricoles à la petite propriété, la garantie d'une stabilité économique mettant fin à l'incertitude des dernières années, la suppression définitive du régime des interdictions de sortie des produits agricoles, l'établissement d'un tarif douanier non compensateur et égal pour tous les producteurs des usines et des champs, l'extension du crédit agricole et la recherche des moyens nouveaux pour financer l'agriculture, l'organisation financière des Chambres d'agriculture, l'établissement d'une politique rurale, l'immigration des ouvriers étrangers, la réalisation d'un confort généralisé à la ferme et au village notamment au moyen de l'électrification rurale.

LE CONGRÈS DE BORDEAUX

Les critiques sont toujours aussi vives contre le bureau

Bordeaux, 20 septembre. — La minorité a continué dans la séance de ce matin, la critique de l'action du bureau confédéral.

Bien que certains orateurs notamment les délégués des instituteurs mettent une certaine vigueur dans leur censure, la salle écoute attentive, recueillie, sans aucune impatience, dans le silence absolu. Cette réserve de l'assemblée en impose visiblement aux orateurs car, à l'inverse de ce qui se produit lorsque l'assistance réagit, ils deviennent à mesure qu'ils parlent, de plus en plus modérés, courtois, académiques.

C'est l'introduction dans les statuts de la formule consacrant la valeur de la dictature du prolétariat qui soulève les objections les plus vives de la part de certains délégués.

Après une trop longue diatribe d'un délégué de Rouen qui avait ainsi conclu : « Mettez de l'eau dans votre vin. Acceptez plus de souplesse. N'obligez pas les adhérents à penser en série. Ayez le mépris des camarades qui ont la paresse de penser par eux-mêmes », on a proposé la limitation du temps de la parole.

La minorité a accepté sans difficulté cette limitation lorsqu'elle a su qu'il y avait plus de seize orateurs inscrits dans la discussion du rapport moral qu'on voudrait terminer ce soir.

Le Congrès entend ensuite l'exposé des rapports de Maure, sur l'unité, Dudilleux, sur l'ordre du jour, qui sont adoptés à l'unanimité.

Malgré les critiques de la matinée, on sent que la majorité parviendra à faire voter avec facilité les motions qu'elle présente.

La Conférence économique de Genève et les cartels internationaux

III. - Les ententes industrielles internationales considérées au point de vue de la politique douanière et de l'intérêt général

L'étude des cartels nationaux nous a permis de dégager les grandes lignes du mouvement de concentration industrielle. Il nous sera plus facile maintenant de décrire le phénomène des cartels internationaux, de rechercher si la cartellisation peut amener un abaissement des barrières douanières, comme le croit M. Grossmann, et d'examiner, d'une manière plus générale, la politique qui paraît devoir être suivie à l'égard de ces ententes.

Étendue du mouvement international de cartellisation. — Il existait, avant la guerre, un certain nombre de trusts importants qui contrôlaient la production mondiale de certains articles déterminés. Tel était le cas pour le trust américain du pétrole (Standard Oil), qui s'est heurté depuis lors à la rivalité du trust anglo-néerlandais (Royal Dutch-Shell), et qui s'est efforcé cependant d'englober à la fois la production de la Russie Soviétique (1) et celle du pétrole synthétique, réalisée depuis peu en Allemagne. Tel était encore le cas pour le trust des viandes, qui contrôlait 50 % de la production exportable du monde ; pour le trust suédo-américain des cigarettes ; pour le trust anglais *Coats*, qui avait englobé la plupart des filatures et filteries.

Plus intéressants sont, pour nous, les cartels qui, à cette époque, avaient été réalisés *entre les producteurs de divers* États et qui comportaient, le plus souvent, des clauses tendant à la répartition des marchés. Les plus importants groupaient les producteurs allemands et autrichiens, comme le cartel du zinc, celui des glaces, etc. Des ententes de même nature ont été réalisées dans l'industrie chimique (borax, carbures, explosifs, engrais chimiques) dans la métallurgie (rails, tubes, articles émaillés), dans la soie.

Les ententes internationales existaient aussi depuis longtemps dans les entreprises de navigation, qui, par la nature même de leurs opérations, sont soustraites à l'influence des tarifs douaniers, le principe de l'égalité des pavillons et de la liberté des ports étant universellement admis par les États. Le but des conférences maritimes était de lutter contre les navires *tramps* ou vagabonds, sans itinéraire déterminé : pour restreindre les opérations de ce genre, les compagnies à lignes régulières concluaient des ententes sur les tarifs et elles accordaient à leurs clients des primes de fidélité ou *ristournes différées* (*deferred rebates system*) payées, avec 6 mois de retard, à ceux qui, pendant six mois, n'utilisaient pas les services d'autres compagnies.

Les ententes internationales créées depuis la guerre se sont établies à la faveur des circonstances très variables. Tantôt elles ont prolongé, à une distance limitée, certains cartels nationaux, comme ce fut le cas pour les soies et les velours dans l'Europe centrale tantôt elles ont réassocié certains marchés séparés par les traités de paix, la France et l'Allemagne pour le cartel des potasses (29 décembre 1926) la Lorraine, la Sarre, le Luxembourg, la Haute Silésie, et l'Allemagne pour le cartel de l'acier (20 septembre 1926). D'autres groupements sont plus vastes. Ils ont été favorisés par l'importance des nouvelles découvertes éventuelles tel le cartel des lampes à incandescence qui a fixé des prix minima et des contingents. Parfois, ce sont les tarifs douaniers de certains pays qui ont précipité le mouvement de cartellisation ; tel fut le cas pour le tarif anglais sur les manchons à incandescence qui a déterminé la formation d'un cartel sur ces articles, et du tarif allemand de la métallurgie lourde qui a hâté la constitution d'un cartel européen de l'acier. Citons encore les cartels des rails et des tubes, auxquels les industriels américains n'ont pas adhéré ; celui des fils de fer ; les trusts très importants du cuivre et des diamants (le trust suédo-américain des allumettes ; le trust germano-hollandais de la margarine, etc...

Ce qui gêne la formation de ces groupements, c'est la disparité des législations des divers États et les mesures restrictives prises par certains d'entre eux à l'encontre des trusts et des cartels. De même qu'aux États-Unis les trusts se constituent de préférence dans les districts de New Jersey et de Delaware, dont la législation est la plus libérale, de même, en Europe les ententes industrielles établissent leur siège social dans les contrées où les formalités et le contrôle ne leur apportent aucune entrave. Pour se prémunir contre les effets des diverses lois nationales, les membres stipulent d'habitude une clause d'arbitrage ou une modalité permettant de trancher les litiges sans intervention des tribunaux locaux (*gentlemen's agreement*). On prévoit également des garanties spéciales, telles que le dépôt anticipé de fortes amendes éventuelles, par exemple au moyen d'un dépôt de traites.

Il est naturel que les cartels internationaux, fondés le plus souvent à la suite de crises de surproduction mondiale et de mévente, *limitent la production en fixant pour chaque membre un quantum* ou contingent de fabrication : c'est ainsi que le cartel européen de l'acier, conclu le 20 septembre 1926 entre les producteurs de France, d'Allemagne, de Belgique, de Luxembourg, de Pologne et de Tchécoslovaquie, comporte pour chaque pays, des contingents qui peuvent être révisés d'après la décision du Comité des Quatre.

L'excès de concurrence ayant, le plus souvent, amené l'avilissement des prix à la suite soit de ventes à perte, soit de dumping proprement dit, soit de dumping monétaire, on peut également prévoir l'adoption de *prix minima* : le cartel des lampes électriques s'est, nous l'avons dit, rallié à cette modalité.

(1) On sait que la Standard Oil de New-York, profitant de la rupture entre l'Angleterre et la Russie, vient de conclure avec le Syndicat russe du naphte, c'est-à-dire avec le Gouvernement soviétique, d'importants contrats de 6 ans, qui lui permettront de *créer une raffinerie* de Batoum et d'alimenter les Indes Anglaises avec du pétrole russe. C'est à ce sujet que Sir Henry Deterding, président de la Royal Dutch, a parlé de « pétrole volé » et a dit accepter l'arbitrage offert par M. Staline, au nom de l'U. R. S. S. En réalité, le Syndicat russe avait déjà signé, en 1924, un arrangement avec la Vacuum Oil, dont le nouveau contrat n'est que le prolongement. Il convient de rappeler qu'après la révolution russe, la Standard avait acheté les droits du groupe Nobel, et la Royal les droits du groupe Mantacheff Lianosoff Tsaturoff. L'incident qui vient d'éclater n'est qu'un épisode de la lutte entre les deux trusts qui sera plus ardente encore lorsque les réserves mondiales de pétrole seront épuisées. Du reste la Standard Oil de New-Jersey ne poursuit pas la même politique que celle de New York et elle s'est étendue avec la Royal Dutch pour ce qui concerne le marché européen.

Emile ABENE
Conseiller du Commerce Extérieur

(A suivre.)

L'enthousiasme est toujours croissant au congrès de l'American Legion

Deux beaux discours du maréchal Foch et du général Gouraud

Paris, 20 septembre. — Malgré la fatigue de la grande parade, des milliers de délégués de l'American Legion avaient tenu à se trouver à la seconde réunion du Congrès pour saluer de leurs vives acclamations le maréchal Foch, le général Gouraud et leur chef, le général Pershing.

A peine les grands chefs faisaient-ils leur apparition sur l'estrade de la grande salle des fêtes du Trocadéro que tous les délégués des différents États de la République, se levaient et poussaient des vivats chaleureux à l'adresse de ceux qui les ont conduits à la victoire.

La musique, pendant ce temps, a joué la marche de *Sambre et Meuse* qui a été bissée par les délégués, de plus en plus enthousiastes.

Quand le calme a été rétabli, le général Pershing, de nouveau salué par les bravos et les « hip, hip, hurrah » des délégués s'est levé pour saluer le

Une vue des drapeaux de l'American Legion devant l'Arc de Triomphe.

maréchal Foch et le général Gouraud.

Il a exprimé la reconnaissance de ses soldats pour l'accueil délirant que ses camarades du front et lui-même avaient reçu du peuple de Paris et de toute la France.

Le Maréchal Foch parle

Puis le maréchal Foch a prononcé le discours suivant : « Mes chers camarades de l'American Legion, qu'il me soit permis tout d'abord de saluer votre drapeau, ce drapeau que j'ai vu dès 1917 flotter à côté du nôtre et en 1918, emporté par des âmes ardentes et des bras vigoureux en des bonds victorieux de la Marne à la Meuse et de la Moselle jusqu'aux rives du Rhin.

« Oui, ce drapeau, en souvenir de ces moments tragiques, je le salue respectueusement. Quand on a vécu ensemble des heures tragiques, quand on a compté avec anxiété le nombre des bataillons et des étendards qui vont à la bataille, on ne peut sans émotion se rappeler ou rappeler les noms de Cantigny, Château-Thierry, Bois Belleau, Saint-Mihiel, Argonne, Woëvre, Champagne et Flandre qui sonnaient déjà l'approche de la fin de la guerre.

« Et si de ces angoisses, nous avons fait sortir la victoire, n'oublions pas qu'après la vaillance du soldat, la plus grande partie du résultat est dûe à la parfaite entente qui n'a cessé de régner entre les chefs que, devant toutes les difficultés de ces heures tragiques, le général Pershing, sans marchander sur les prérogatives de son rang et apporté toujours à nos combinaisons la droiture la plus grande, l'abnégation la plus complète, le dévouement le plus entier à la cause commune, comme aussi la plus forte énergie pour assurer le concours de ses troupes.

« Puis en 1919, ajoute-t-il, ce fut le défilé glorieux de votre bannière étoilée dans les capitales victorieuses de l'Europe.

Des applaudissements nourris interrompent fréquemment le maréchal Foch.

« Puis ce fut l'inoubliable convention nationale de Kansas City, en 1921. Ce foyer d'enthousiasme et de puissante confraternité.

(Lire la suite en 2e page.)

M. Chamberlain part en croisière

Cannes, 20 septembre. — Sir Austen Chamberlain, est arrivé ce matin à 8 h. 50. Il a été reçu à la gare par sa femme et ses enfants et lord Chilcott.

Sir CHAMBERLAIN

Ils ont embarqué immédiatement à bord du yacht *Dolphin* qui va entreprendre une croisière.

Le but de celle-ci demeure secret. Cependant, on déclare qu'ils seront de retour à Cannes le 4 ou 5 octobre.

De nombreuses personnalités étaient à la gare de Cannes pour saluer le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.

Macabre découverte près d'Ajaccio

Ajaccio, 20 septembre. — On découvre au lieu dit « Pietralba », à cinq kilomètres d'Ajaccio, un squelette auquel adhèrent encore des lambeaux d'étoffe et un soulier qui permettent de l'identifier comme étant celui d'une jeune fille disparue depuis douze ans et qui aurait été victime d'un viol.

A cette époque, l'enquête n'avait donné aucun résultat, le cadavre n'ayant jamais été découvert. Elle est reprise à toutes fins utiles.

M. Albert Sarraut victime d'un accident

Paris, 20 septembre. — M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a été victime d'un léger accident au moment où il quittait, en automobile, le ministère.

Il a eu trois doigts de la main droite serrés dans la rainure de la portière qu'il referma brusquement. Le ministre s'est fait conduire aussitôt chez un médecin qui a constaté un douloureux déplacement de l'épiderme et a ordonné à M. Sarraut de se faire radiographier.

Cette opération a eu lieu à l'hôpital Beaujon dans le courant de l'après-midi.

Du premier examen, il semble résulter qu'il n'y a pas lieu de redouter la fracture.

Cependant, le ministre qui a été pris d'un violent accès de fièvre, devra, sur les conseils de son docteur, garder la chambre pendant quelques jours.

L'HEURE D'HIVER

Paris, 20 septembre. — L'heure d'hiver sera rétablie dans la nuit du samedi 1er au dimanche 2 octobre.

L'American Legion à Nice

Nice, 20 septembre. — Un détachement d'American Legion comprenant 150 hussards ... arrivera ... matin.

Il arrivera en deux trains.

La municipalité prépare avec le concours des ... une brillante réception.

LE CENTENAIRE D'UN CHANSONNIER

DESAUGIERS

Les membres du Caveau, la vieille et célèbre société chansonnière, s'apprêtent à célébrer le centenaire de l'un des plus féconds et des plus illustres parmi leurs devanciers : Désaugiers, que ses contemporains appelaient *l'Anacréon français*.

Fils d'un compositeur de quelque talent, Marc Antoine Madeleine Désaugiers eut de bonne heure la vocation chansonnière. A dix-neuf ans, il écrivait ses premières chansons et accommodait en livret d'opéra-comique *Le Médecin malgré lui* dont son père fit la musique. La pièce, jouée au théâtre Feydeau, eut un succès qui décida de la carrière du jeune auteur.

D'autres œuvrettes, empreintes de cette fine ironie qui caractérise l'art de Désaugiers, le font bientôt presque célèbre. Et il n'a qu'un peu plus de vingt ans. Le plus brillant avenir s'offre à lui... Mais, soudain, la Révolution éclate. Désaugiers, dans quelques chansons, n'a pas dissimulé ses sentiments royalistes. On le menace des colères populaires. Il prend peur et décide de s'expatrier. Mais où aller ?... Il choisit Saint-Domingue, où il a des parents ; et le voilà parti.

Funeste choix ! A peine, en effet, a-t-il débarqué, que l'insurrection noire éclate. Le chansonnier faillit en être victime. Il put, heureusement, au prix de mille dangers, s'enfuir aux États-Unis.

On était en 1797 quand, enfin, il rentra à Paris.

Les fureurs révolutionnaires étaient tombées. Par un contraste souvent observé dans des circonstances pareilles, une sorte de frénésie poussait vers le plaisir ces populations qui, pendant de si longs mois, n'avaient cessé de souffrir et de trembler. On cherchait dans une fête continuelle l'oubli des vicissitudes passées.

Désaugiers arrivait fort à point. Il se mit à la besogne avec une ardeur et une verve infatigables. Et les chansons succédèrent aux vaudevilles, et les vaudevilles aux chansons.

Le théâtre des Jeunes Artistes, celui de la Montansier, les Variétés, le Vaudeville, jouent ses pièces à l'envi. Il en fit plus d'une centaine ; et quelques-unes eurent plus de cent représentations. Elles sont pourtant bien oubliées.

D'ailleurs, le vrai titre de gloire de Désaugiers n'est pas dans son théâtre : il est dans ses chansons. La plupart d'entre elles ont l'avantage d'être des piquantes peintures des mœurs ou des ridicules du temps. Si on ne les chante plus, on peut, à ce titre, les lire encore. *Le Tableau du Jour de l'An, la Halle, le Palais Royal, les Plaisirs du Dimanche, le Carnaval*, et surtout *Paris à cinq heures du matin*, dont on a, depuis un siècle, tant pastiché la forme poétique et tant utilisé la musique, sont des petits chefs de pittoresque dignes de figurer dans les anthologies.

On peut en dire autant de ses chansons satiriques. Désaugiers a le trait vif : il excelle à développer une idée plaisante, à la présenter sous toutes ses faces. L'art d'amener le refrain n'a pas de secrets pour lui. Au temps où l'on aimait encore chanter à table, que de générations ont répété les couplets de ces ravissantes œuvrettes qui s'appellent : *Family d'un moine, Petite pluie abat grand vent, la moutarde après dîner, l'Eau va toujours à la rivière, Quand on est mort c'est pour longtemps...* Que d'autres encore !

[illegible] ... Désaugiers, celle qui, je crois bien, a tous les plus longtemps, *C'est Monsieur et Madame Denis*, cette histoire d'un vieux couple sentimental qui, parvenu à son déclin, évoque l'ivresse de son vieux temps ... [illegible]

Déconchons, déconchons, déconchons...

Les chansonniers se regardent effarés ... [illegible]

— *Les traits de la satire...*

[illegible]

— C'est bien vous qui êtes l'auteur de cette chanson ? dit Désaugiers, en se présentant chez Béranger.

— Oui, monsieur, répondit le jeune homme, c'est moi. Je sais à quel danger elle m'exposait... Puisque la police est inspirée, je vois venir à vous ... [illegible]

— Ah ça ! fit Désaugiers, vous me prenez donc pour un record ?...

— Mais oui, n'en êtes-vous pas un ?

— Je suis Désaugiers, président du Caveau, et je viens vous convier à être des nôtres.

Les deux chansonniers se donnèrent en riant l'accolade, et, jusqu'à la mort de Désaugiers, Béranger l'entoura du plus affectueux respect.

[illegible]

C'est, hélas ! vous cette pierre
Pierre ... [illegible]
... [illegible] Paul ou Pierre,
Ne me fais pas jeter la pierre.

Désaugiers, jusqu'à la dernière heure, avait gardé son esprit narquois et sa bonne humeur.

Ernest LAUT

La main d'œuvre militaire aux agriculteurs

M. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia, a reçu de M. le ministre de la Guerre la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur,

[illegible]

Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, les assurances de ma haute considération.

Déraillement d'un train

Berlin, 19 septembre. — Un train de voyageurs a déraillé près de la station de ... [illegible], près de Postdam.

22 personnes qui ont été blessées dont 12 grièvement.

Double tentative de meurtre à Linguizetta

La commune de Linguizetta, restée célèbre dans les annales judiciaires, mais qui, depuis quelque temps, paraissait être retombée dans le calme et la tranquillité, vient, à nouveau, d'être le théâtre d'un drame sanglant.

Une double tentative de meurtre a été commise dans la soirée de lundi, vers 9 heures, contre le sieur Grilli Dominique, cultivateur, âgé de 51 ans, et sa femme Grilli Mathilde, âgée de 46 ans, par leur gendre, le nommé Federicci Pierre-Louis, lequel, son crime accompli, a pris la fuite.

Les causes du drame

Le mobile de cette double tentative de meurtre est des plus insignifiants.

Federicci Pierre-Louis se rendit au domicile de son beau-père et l'attira hors de chez lui afin de lui demander des explications au sujet de propos malveillants qu'il aurait tenu à l'encontre de sa belle-sœur. Une légère discussion s'en suivit, à laquelle la femme Grilli vint participer, joignant ses dénégations à celles de son mari et essayant de calmer Federicci qui continuait ses invectives et ses menaces. Au lieu de se tranquilliser, Federicci se mit tout à fait en colère et, sortant un pistolet automatique, fit feu sur ses beaux-parents à cinq reprises différentes.

Grilli Dominique fut atteint de quatre projectiles ; sa femme en a reçu un seul.

A l'hôpital de Bastia

Pendant que le meurtrier se soustrayait aux recherches de la justice, les deux blessés furent transportés à Bastia où ils ont été admis d'urgence. Grilli Dominique porte quatre blessures : une à la clavicule droite, une au bras droit, une troisième non pénétrante à l'épaule gauche, et une quatrième au sein gauche. Cette dernière seule est d'une réelle gravité. Le projectile a traversé la poitrine de part en part.

Grilli Mathilde a reçu une blessure dont l'orifice d'entrée se trouve à la région antérieure et supérieure du cou, côté gauche. La balle est allée se loger dans la profondeur des tissus, mais ne paraît pas avoir intéressé d'organes essentiels.

L'état des deux blessés est cependant grave.

L'enquête

M. Alfonsi, substitut du procureur de la République, qui se disposait à partir pour Linguizetta, en compagnie de M. Colonna d'Anfriani, juge d'instruction, et de M. le docteur Zuccarelli, médecin légiste, s'est transporté avec eux à l'hôpital civil, quand il a appris l'arrivée des deux blessés.

Une information a été ouverte contre Federicci pour double tentative de meurtre et port d'arme prohibé.

Le magistrat instructeur a pu procéder à une audition sommaire des victimes qui ont nettement désigné le coupable.

Mandat d'arrêt a été lancé contre Federicci Pierre-Louis.

Pour converser avec Napoléon

Un milliardaire américain, féru de spiritisme, vient d'être la victime d'un vol particulièrement audacieux, qui dénote de sa part une singulière crédulité.

Il fréquentait une maison où des gens versaient soi-disant converser avec les trépassés. Il devint vite le mécène de l'établissement. Aussi ses désirs étaient-ils devenu pour les pseudo-spirites des ordres. Un jour il demanda à converser avec Napoléon. On tenta l'aventure, mais en vain. De ce fait, le désir du milliardaire de converser avec Napoléon se manifesta plus vif encore. Aussi ne tarda-t-il pas à recevoir la visite d'un des spirites qui lui déclara :

— J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Vous allez pouvoir converser avec Napoléon, mais celui-ci veut qu'auparavant vous consigniez par écrit les questions que vous voulez lui poser et que vous signiez de votre main le questionnaire. Pour vous épargner la peine de sa rédaction, nous l'avons rédigé. Le voici.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le document, le milliardaire en approuva les termes et il se préparait à le signer lorsqu'il lui fut répondu :

— Napoléon exige que la signature n'en soit donnée qu'au moment où vous entrerez en conversation avec lui.

— Dans l'obscurité alors ? demanda-t-il un peu inquiet.

— Qu'à cela ne tienne, lui répliqua-t-on, on éclairera à ce moment le papier avec une lanterne électrique.

Tout se passa comme il avait été prévu. Celui qui voulut converser avec Napoléon sortit enthousiasmé de son entretien et s'écria :

— Dire qu'il existe encore des incrédules !

Mais son enthousiasme se changea bientôt en une amère déception lorsqu'il s'aperçut qu'on avait enlevé une feuille de son carnet de chèques et qu'au lieu de parapher le questionnaire exigé par le vainqueur d'Austerlitz, il avait signé un chèque de 350.000 dollars. La police américaine est à la recherche des bandits filous dont le spiritisme se résume en l'exploitation des poires.

(*Excelsior*).

LES SPORTS

Un nouveau club

Un nouveau club vient de se former, le « Club Bastiais l'Oiseau Blanc » dont le nom rappelle la malheureuse équipée des aviateurs Nungesser et Coli. Cette jeune société qui est née d'hier désire faire du football ; elle possède des équipiers qui, quoique âgés seulement de dix à treize ans, entendent s'affirmer dans les matchs des minimes où ils sauront montrer leurs réelles qualités.

Honneur à ce jeune club qui, souhaitons-le, vivra et prospérera et nos bravos au jeune Jean Giacomi, capitaine de l'équipe, âgé de 11 ans, à qui revient le mérite de la pieuse idée de rappeler à tous le nom des glorieux aviateurs qui ont tenté les premiers la traversée de l'Atlantique et ont péri si tragiquement. France du merca.

Pour dimanche

Dimanche 25 sera disputée une course Bastia-Casamozza et retour, réservée aux jeunes coureurs bastiais n'ayant jamais couru les grandes épreuves.

Les engagements sont reçus chez M. Mori, cycles Régence.

Au Stade se disputera un match C. A. B.-E. F.

Ces deux events sportifs procureront donc aux fervents de la « petite rime » et aux piqués du ballon une agréable journée.

Nous nous promettons de donner demain de plus amples détails pour ces épreuves qui s'annoncent toutes deux très intéressantes.

ERRATUM...

Une erreur de composition nous a fait dire, hier, dans la chronique du match Cercle Athlétique Bastiais-Citadelle Sportive : C. A. B. bat S. C. B. Il fallait lire : C. A. B. bat C. S. B.

Nos lecteurs, il est vrai, auront rectifié d'eux-mêmes.

A LINGUA CORSA

U FOCU

O ! i mio figliolelle chì spaventu ch'aghiu avutu ! U sedici agostu, u ghiornu di San Roccu aghiu cridatu ch'ellu fussi l'ultima.

Mi so truvatu a meze fiaccule.

Da luntanu, bidia u fume densu e oscuru ma mi dicia : un serà nunda, bruscerà qualche macchione, e senza fiamma, mi in strada co bulava sembre versu Berchetta perche avia pressa. Ma, a misura ch'eo avanzava, mi rendia contu chi l'affari eranu brutti. Era un bersu infernu : macchie e filetaghi, olive, bigne, castagni e ghiardine tuttu ci passava in un batter d'occhiu.

Un si sentia che u fragu è e fiaccule e un si bidia un cristu terrene per se strade. Tutte e ghiente difendianu i paesi chi risicavanu di passacì.

E rundinelle eranu cume sturdulite in ceria. Chi ne serà statu di i poveri pettirossi ?

Un n'è serà restatu mancunu, poveri disgraziati. Quale è chi mi rispunderà stu veranu ? E quale è chi cunsulerà stu inbernu i poveri campagnoli.

Tuttu c'è passatu, tuita e tumanu tutu o oscutu. Un c'è più che una speranza : fà legne di l'alive abruscatate, fa cherbone cun l'ardette, aumiscà orzu a debiali e scurticà i pastori u più chi si pò. O sino serà fame negra ! Sopra tuttu si u Statu un bene in aiutu.

Ma, pon esse chì qualchi santu preghi pe a nostra Corsica sciaguratà.

Serà sempre cusì spinnulata ! Serà deciso chi un n'averà mai bè ? Un ci possu crede.

Oghie e mai, avemu tanti e tanti prufettori chi speru cun ci lesceranu more di fame.

In tutti i casi, i turisti di u mondu intieru scodanu a battagliati e si manghianu ciò chi ci ferma. E bera chì i biglietti pioveranu e « l'auto » rullanu. In qualchì manera s'imprezzerà. Un dite accu voi cume mè ?

Bi salutu e a bedeci, a prestu.

U CUCCU

ECHOS

Billet Parisien

M. Walker, maire de New-York, fut notre hôte quelques jours et nous arrivé tout droit de Rome où son attitude à l'égard du Duce et de la municipalité romaine n'a pas laissé de causer quelque émotion.

A son arrivée dans la Ville Eternelle, interrogé sur le moment qui lui paraîtrait opportun pour rencontrer M. Mussolini, puis le prince Potenziani, gouverneur de Rome, M. Walker aurait répondu :

— Je suis catholique et je remplirai mon devoir à l'égard du Saint-Père avant toute autre chose. Dès que cette pieuse visite aura eu lieu, je quitterai mon incognito et j'accepterai de voir officiellement le premier ministre et les autorités civiles.

Ce précédent avait apporté quelque trouble dans nos sphères gouvernementales. On prétend qu'un personnage du ministère de l'Intérieur téléphona à la Préfecture de la Seine pour recommander en souriant à M. Bouju d'être discret et de ne pas accaparer, de complicité avec le président du conseil municipal, leur collègue newyorkais. Il convenait de laisser à l'honorable et distingué M. Walker, ses coudées franches et de ne pas le priver de toute liberté.

M. Bouju se rangea à cet avis. Et le lendemain, tandis qu'il arpentait le quai de la gare de Lyon où, dans un instant, allait stopper le Rome-Express il tournait dans sa tête le compliment de bienvenue par quoi il allait accueillir le maire de la grande cité américaine.

Voici le train. M. Walker paraît.

—Welcome ! s'écrie M. Bouju.

— All right ! répond M. Walker, qui saute légèrement sur le sol parisien.

Les deux hommes se serrent les mains devant les photographes, puis entraînant le maire à l'écart, le préfet lui dit :

— Entre amis, il n'est pas besoin de se gêner. Rien ne presse pour les réceptions officielles, n'est-ce pas ? Aussi, si vous avez le désir de rencontrer auparavant Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, mon auto est à votre disposition.

M. Walker fit des yeux tout ronds. Quand il fut revenu de sa surprise, on raconte qu'il glissa dans l'oreille attentive et complaisante de M. Bouju :

— Oh ! non pas la peine. Conduisez-moi plutôt chez Joséphine Baker...

Gabriel Bauge.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui mercredi 21 septembre 1927, 264e jour de l'année : 101 à venir

Aujourd'hui : St-Mathieu

Demain : St-Maurice

—o—

EPHEMERIDES CORSES

21 septembre 1768. — Les patriotes commencent leurs attaques contre Borgo, alors occupé par les troupes françaises.

A cause de la position difficile de ce village, tous les vaillants de l'armée corse ont voulu prendre part à la lutte. Les braves étaient : Clément Paoli, Gaffori, Charles Bonaparte, Abatucci, Antoine Gentili, Grimaldi, Serpentini, etc.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Vve DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

—o—

HEUREUX SUISSES

En Suisse on pratique le culte de l'arbre. Non seulement on veille à ne pas laisser déboiser les flancs de montagnes, mais on soigne surtout les arbres fruitiers, ce qui est une véritable richesse nationale.

Pour le seul canton du Valais, on a atteint un total de 765.000 arbres fruitiers.

INFORMATIONS LOCALES

Les départs supplémentaires du "Corsica"

Il est rappelé aux personnes devant rentrer à Marseille que deux départs supplémentaires seront effectués de Bastia, l'un le samedi 24 septembre, à 14 heures, l'autre le vendredi 30 septembre, à 16 heures. Les intéressés auront tout avantage à utiliser ces voyages supplémentaires pour éviter l'encombrement des courriers réguliers.

Un accident au port

Hier dans la journée, le nommé Simoni Davis, doker, qui travaillait au déchargement du vapeur *Le Quartz*, est tombé à fond de cale et s'est sérieusement blessé à la figure et aux jambes.

Il a été transporté d'urgence à la clinique Saint-Antoine. Le blessé est à la veille d'être père de famille.

UN SAC POSTAL DISPARAIT

Avant-hier, le conducteur du courrier Bastia-Murato-Santo Pietro, a constaté à l'arrivée à Murato que le sac postal contenant le courrier amené du Continent par le *Limousin*, avait disparu.

C'est un sac en toile grise, portant la mention bien apparente « Postes Françaises ».

Une enquête est ouverte pour retrouver le sac postal que l'on croit avoir été perdu en cours de route.

—o—

DE PASSAGE

M. A. François Vincentelli, le grand industriel d'Anvers, administrateur délégué des Etablissements Vincentelli.

—o—

AU DEPART

M. le docteur Casablanca, d'Hyères, et sa famille.

—o—

ADMINISTRATION CENTRALE

M. Poli Vincent, sous-chef de bureau de deuxième classe, à l'administration centrale du ministère des Beaux-Arts, a été promu, au choix, à la première classe de son grade.

—o—

EAUX ET FORETS

M. Rossi Joseph, garde des eaux et forêts, démissionnaire, demeurant à Saint-Dizier, est réintégré dans les cadres et affecté au poste de Florimont.

—o—

DANS L'ARMEE

M. de Rocca-Serra, sous-lieutenant au 20e bataillon de chasseurs à pied, est désigné pour remplir les fonctions d'instructeur adjoint à l'Ecole militaire de l'infanterie et des chars de combat.

Avis & Communications

Union locale des Syndicats ouvriers de la ville de Bastia

Ordre du jour : Les membres de l'Union locale des Syndicats de la ville de Bastia, réunis le 16 septembre ;

Après avoir entendu le camarade Alessi, secrétaire du Syndicat des employés de la Corse des Compagnies de Navigation ;

Constatant que M. Fraissinet refuse de reconnaître ledit Syndicat ;

Considérant que la Compagnie Fraissinet exploite les lignes de Corse pour le compte de l'Etat ;

Qu'il est inadmissible que le gouvernement laisse l'observation de la loi de 1884 par une Compagnie subventionnée par lui ;

Considérant, d'autre part, que M. le ministre des Travaux publics est intervenu en vain jusqu'ici pour que s'établissent des relations normales entre le directeur de la Compagnie et le Syndicat ;

Sollicitant l'intervention de M. Sari, sénateur-maire, rapporteur à la commission de la Marine marchande pour que le Syndicat soit reconnu ;

Décident d'appuyer les revendications des camarades de la Compagnie Fraissinet ;

Et s'engagent à faire triompher leurs légitimes aspirations.

Le secrétaire ? CASTELLO.

Après avoir adopté à l'unanimité l'ordre du jour ci-dessus, les délégués des Syndicats ouvriers ont désigné une délégation qui a été reçue par M. le sénateur-maire, le samedi 17 septembre, à 15 h. 30.

M. Sari a reconnu la légitimité des revendications formulées. Il a fait observer qu'il a insisté dans son rapport et fait adopter par la commission de la Marine marchande ... [illegible] ... situation de ces derniers.

En ce qui concerne la reconnaissance du Syndicat, M. Tardieu ayant déclaré que M. Fraissinet serait invité à entrer en contact avec l'organisation syndicale si celle-ci était régulièrement constituée, M. le sénateur-maire s'engage à rappeler à M. le ministre des Travaux publics la promesse qu'il lui a faite.

La délégation a remercié M. le sénateur-maire à qui elle fait entièrement confiance pour la réalisation des modestes aspirations de nos camarades.

Société Nationale d'Horticulture de France

L'Exposition Internationale d'Horticulture organisée par la Société Nationale d'Horticulture de France, à l'occasion de son cinquantenaire, aura lieu au Cours-la-Reine, du 28 octobre au 6 novembre.

Elle sera consacrée aux chrysanthèmes, aux fruits, aux arbres fruitiers, fleurs de saison, légumes, orchidées, beaux-arts et industries horticoles.

Deux congrès internationaux de pomologie et de chrysanthèmes auront lieu au 84, rue de Grenelle, les 26 et 27 octobre.

S'adresser pour tous renseignements et participation à l'Exposition au siège de la Société, 84, rue de Grenelle.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, au programme : **Que Personne ne sorte**, film comique en sept parties. Ecran film présente Harry Carey, dans **Le Jaguar**, drame d'aventures.

Au prochain programme : Charlie Chaplin et Jackie Coogan dans **Le Gosse**.

Johnny Hines dans **Le Fantôme de la vitesse**, grand film comique et sportif.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, les films First National présentent Ziesto dans **Une Biche et 40 chevaux**, grand film comique.

Le dernier succès de Larry Semon.

UN Produit Corse naturel

MAKIA

M. SANTANDREA

Comparable aux Cognacs les plus réputés

Machines à Coudre SINGER
Facilités de paiement
Réparations, Aiguilles, Accessoires
Succursales :
BASTIA, 5, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

N° 88 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

Quand ils n'avaient plus de flèches pour blesser les hommes ils les attaquaient à coups d'ongles et de dents. [illegible]

[illegible]

Elle s'arrêta en remarquant que ce cavalier ... [illegible] ... passez votre chemin ; aujourd'hui je ne fais pas l'aumône.

Elle se remit en marche, mais elle s'arrêta encore une fois pour ajouter avec une cruauté d'enfant gâtée :

— Je n'aime pas les hommes qui demandent pardon. D'ailleurs j'ai juré de ne vous revoir que si vous me preniez au lasso. Et vous ne me prendrez jamais car vous n'êtes qu'un gringo, un maladroit et un ingrat.

Et piquant son cheval elle s'enfuit au grand galop non sans avoir adressé à Richard une grimace méprisante. La cruelle femme dont l'amazone l'avait quitté laissa tout honteux le jeune homme et lui enleva l'envie de la poursuivre. Mais son orgueil se révolta et il résolut de la rattraper pour lui montrer qu'il n'était pas si maladroit qu'elle le croyait.

Tous deux se mirent à évoluer dans les terres de l'estancia, à se poursuivre en escaladant les hauteurs et en plongeant dans les bas-fonds. De temps en temps, Celinda qui avait toujours une grande avance sur son poursuivant, retenait la course de son cheval comme pour se laisser atteindre par Watson ; mais quand il était tout proche elle repartait au grand galop et l'insultait en lui lançant des mots que les gauchos avaient autrefois inventés pour se moquer des Européens, ignorants des usages du pays et médiocres cavaliers.

— *Gringo chapeton* (1), cavalier de ... qui ne tient même pas à cheval !

Richard portait au pommeau de sa selle un lasso de corde que la Fleur du Rio Negro lui avait donné autrefois. Tout en galopant, il le déroule et il lançait vers elle à chaque fois qu'il pouvait l'approcher. Le lasso retombait dans le vide, bien loin de Celinda qui soulignait d'ironiques éclats de rire la maladresse de l'ingénieur ; mais peu à peu à peu ses rires changea d'accent, et fit de plus en plus joyeux ; le mépris qu'elle éprouvait pour son maladroit ami semblait avoir fait place à une franche gaîté. Watson riait lui aussi car il pressentait que cette joie commune les réunirait plus rapidement que l'inutile lasso.

Dans leurs évolutions, ils se rapprochaient de l'estancia. Celinda fit franchir à son cheval une barrière de troncs et disparut. Watson ne put obliger le sien à sauter de même et dut faire un large détour pour entrer par la *tranquera* ouverte.

Il s'avança alors avec une lenteur calculée jusqu'à la maison de l'estanciero. Il espérait que quelqu'un viendrait l'interroger. Celinda demeurait invisible et il n'osait se présenter à la porte, craignant d'être fort mal reçu par la fille de Rojas.

(1) Le mot *chapeton* (maladroit, recrue) ... [illegible]

Avec un à propos providentiel le petit Carchafaz surgit à nouveau contre les pattes de son cheval.

— Demande à mademoiselle Celinda si je puis entrer pour la saluer.

Le petit métis s'éloigna en grattant sous sa chemise blanche ... [illegible] ... Watson de sa petite voix chantante et ... d'Indien :

— Ma petite patronne vous fait dire de partir : elle ne veut plus vous voir parce que vous êtes... parce que vous êtes trop laid.

Et Carchafaz se mit à rire de ses propres paroles tandis que Watson regardait tristement du côté de la maison. Enfin, le jeune homme fit faire demi-tour à son cheval et s'éloigna un peu rassuré par la résolution qu'il venait de prendre.

— Je reviendrai demain, se dit-il, je reviendrai tous les jours jusqu'à ce qu'elle me pardonne.

Hélène passa la soirée seule dans la grande salle de sa maison. A plusieurs reprises elle prit un livre, mais ses yeux glissaient sur les pages sans qu'elle comprît le sens d'une seule ligne.

Elle demeura longtemps pensive sur le sopha à fumer des cigarettes. Puis elle vint se placer près d'une fenêtre et regarda à travers les vitres la rue centrale de manière à ne pas être vue de l'extérieur.

En réalité, elle risquait seulement d'être vue par les deux agents de police que don Roque avait placés près de la maison pour empêcher les rassemblements ... [illegible] ... Les ouvriers se trouvaient au magasin de Gallego, en formant aux abords du village des groupes où l'on se demandait avec vivacité si vraiment les travaux allaient être suspendus, ce qui laisserait tout le monde sans ouvrage ... [illegible] ... Buenos Ayres de vivre un jour de plus si les travaux n'étaient immédiatement repris. Le Gallego et d'autres Espagnols engageaient des paris et soutenaient que leur compatriote don Manuel Robledo, qu'ils honoraient comme une gloire nationale, serait le nouveau directeur désigné.

De vieux journaliers qui avaient prêté leurs bras à toutes les entreprises de l'Etat haussaient les épaules avec résignation.

— La charrette est embourbée, vous verrez le temps qu'il faudra pour la faire rouler à nouveau.

Cependant, Hélène, debout près de la fenêtre contemplait la rue déserte et repoussait dans son esprit toutes les difficultés de la situation. Pirovani mort : l'entre en Quite ; la maison qu'elle occupait sans propriétaire certain. Elle pensait aussi à ce que devait être Robledo et sa brusque éloignement de Watson. L'homme qui lui inspirait le seul sentiment qui donnait quelque intérêt à l'existence monotone qu'elle menait ici. Peut-être, à cette heure même, Richard courait à la recherche de cette petite fille qui avait tenté de le frapper de sa cravache.

Jamais, au cours de son existence si diverse qu'elle était seule à connaître entièrement, elle ne s'était vue dans une situation aussi difficile. Jusqu'à cette solitude hétérogène, où plus d'un individu avait laissé en Europe un passé chargé de crimes, qui osait lui adresser des réprimandes et forçait les autorités de la Presse à le faire ... [illegible] ... sur leurs selles. C'est pour se trouver dans cette situation qu'elle avait passé l'Océan et qu'elle était venue s'installer dans ce pays presque sauvage !

(A suivre).

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La Dette publique comportera en 1928 plus de 26 milliards

Paris, 20 septembre. — La Commission des Finances de la Chambre, s'est réunie sous la présidence de M. Malvy et a examiné le budget du ministère des Finances dont les crédits sont en diminution de 600 millions sur ceux de 1927.

M. Palmade, rapporteur, précise dans l'exposé préliminaire les chiffres de crédits demandés par le Gouvernement pour 1929, au titre de la Dette publique.

Ces crédits de 21 milliards 654 millions doivent être portés à 21 milliards 200 millions environ pour tenir compte du service des deux opérations effectuées au cours de cette année, soit 125 millions pour la rente 6 p. cent et 22 millions pour les obligations 6 p. cent amortissables.

Pour avoir une physionomie complète des charges de la dette publique imposées au contribuable, il faut ajouter : 1° 2 milliards 2000 millions d'intérêts extrabudgétaires à payer en 1929 par la caisse autonome d'amortissement ;

2° 2 milliards 500 millions représentant les amortissements extrabudgétaires à effectuer par ladite caisse en 1928 ;

3° 3 milliards 600 millions représentant les prélèvements sur les versements allemands au total de 30 milliards.

En déduisant les 3 milliards 600 millions, il reste 26 milliards 400 millions qui pèseront sur le contribuable français en 1928, tant pour l'amortissement que pour les arrérages.

Un train tamponne une auto

Auxerre, 20 septembre. — Au passage à niveau de Champigny-sur-Yonne, ce matin, le rapide de luxe 34, Vintimille-Paris a tamponné une automobile conduite par M. Gaston Wirquin, maraîcher à Courlon, qui était accompagné de sa femme et d'un ouvrier charpentier, Jean Piguret, qu'il avait pris complaisamment dans sa voiture pour le conduire à son travail.

En l'absence du garde titulaire, la barrière était gardée par un vieillard de 69 ans qui avait oublié de la fermer.

Les trois voyageurs ont été tués sur le coup.

La motion Paul Boncour est en excellente voie à Genève

Genève, 20 septembre. — La sous-commission de quatorze membres de la troisième commission a poursuivi ses travaux à huis clos.

La motion de M. Paul Boncourt paraît être en excellente voie.

Il était beaucoup question ce soir d'une formule laissant aux Etats la possibilité de se lier entre eux par des engagements précis.

Ce serait un protocole restreint, accessible aux Etats désireux d'y participer.

Le Dimanche Sportif

FOOTBALL-ASSOCIATION

Nice, 19 septembre. — A. S. Cannes bat S. C. Nîmes par 2 à 0.

A. S. Monaco et S. Raphaelois match nul 1 à 1.

ATHLÉTISME

Paris, 19 septembre. — Voici les résultats :

1.000 : 1° Otto Peltzer (Allemand) en 2' 25'' 4-5, record du monde battu, ancien record Sera Martin en 2' 26'' ;

200 mètre haies : 1° Lord Burghley (Anglais) en 25''.

Saut à la perche : 1° Vintousky (Stade Français) 3 m. 82, ancien record Gonder 3 m. 74.

Relais 4 x 100 m. 1° Equipe mixte française en 42'' 2-5, record de France battu.

Des journalistes américains à Paris

Paris, 20 septembre. — La maison des journalistes a reçu aujourd'hui à déjeuner les journalistes américains qui accompagnent l'American Legion. Une centaine de nos confrères américains avaient répondu à cette aimable invitation.

Parmi les invités, on remarquait M. Peck, secrétaire général du service de presse de l'American Legion, Paul André, député du Massachusetts, Hedin, du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, représentant M. Briand, Boudier, secrétaire général des chemins de fer de l'Etat, etc.

Au dessert, M. Dunflesse, président de la Maison des Journalistes a souhaité la bienvenue à nos hôtes et les a remercié d'avoir réservé une de leurs premières visites à la maison des Journalistes.

Il a rappelé le concours que les Etats-Unis ont apporté aux Alliés pendant la guerre et il a bu à l'amitié franco-américaine.

Le colonel Paoli Andrew a répondu en français. Il a exprimé la gratitude des Etats-Unis pour l'accueil qu'à reçu en France l'American Legion.

Au milieu de la joie des légionnaires la Convention poursuit ses travaux

(*Suite de notre article de première page*)

« Quand aujourd'hui l'American Legion vient tenir à Paris sa convention nationale, au milieu de ses frères d'armes d'il y a dix ans, c'est un grand exemple qu'elle nous donne de sa fidélité au souvenir et une preuve indiscutable de l'amitié qu'elle garde à ses anciens compagnons de combat.

« C'est en même temps une leçon de morale supérieure qu'elle apporte à l'humanité.

« Oui, votre armée de combattants victorieux entend aujourd'hui poursuivre dans la Liberté avec le maintien de la paix mondiale, l'amélioration du sort de l'Humanité par le travail.

« Il s'agit-il de remplir ce splendide programme, bien loin de vous égarer en de terribles conceptions morales ou en de longues concessions sur les principes qui doivent rester la base de nos sociétés et les fondements de la civilisation moderne, il s'est pour maintenir le respect de la loi, pour inculquer aux citoyens le sentiment national individuel, le dévouement à la Patrie, pour combattre l'autocratie des classes et des masses, pour faire régner la paix et l'esprit de fraternité, pour faire triompher la justice sur la violence, que vous vous êtes réunis dites-vous que vous développez l'American Legion dans sa marche ascendante.

« Voilà ce que vous nous apportez, vous les soldats victorieux d'hier devenus les citoyens libres d'une puissante république.

« Avec votre sens réaliste, vous faites descendre des murs qui les portent les mots « Liberté, Egalité, Fraternité » pour en faire une formule pratique du triomphe de la vraie démocratie offrant à tous, par le travail et la paix les horizons les plus vastes.

« Mes chers camarades, aucun pays ne vous comprendra aussi bien que la France. Au jour de ses angoisses, Pershing est venu à la tête de l'armée américaine lui dire : « Lafayette, nous voici ! » Au jour où elle panse ses blessures, l'American Legion lui dit : « Pour la paix et la liberté, ensemble et en avant ! »

« Quel est le Français qui ne répondrait pas à cet appel ? »

Le discours du commandant en chef des armées alliées a été plus qu'applaudi. Ce fut un véritable délire.

Le discours de M. Gouraud

Le général Gouraud qui a commandé des divisions américaines le jour de la dernière offensive s'est levé et a parlé en ces termes :

« Vous me permettrez d'abord de vous féliciter bien sincèrement de l'admirable parade d'hier.

« Ce fut une manifestation grandiose de force pacifique dans un ordre parfait, un alignement et une cadence qui fait honneur aux hommes et aux femmes de la Legion et c'est avec émotion que nous avons salué vos drapeaux et les nôtres.

« Ils n'apparaissent jamais plus beaux que lorsqu'ils sont ensemble. De grands souvenirs de la guerre m'envahissaient pendant la parade.

« Je revoyais les joyeux visages de mes soldats, quand la nouvelle s'est répandue dans les tranchées de l'entrée de l'Amérique dans la guerre.

« Mais, on se demandait : « Combien seront-ils ? Ils n'ont pas d'armée. Quand arriveront-ils ? Ils sont séparés de nous par des milliers de lieues, par l'Océan, par les sous-marins.

« Nous n'osions prévoir que vous auriez dans un gigantesque effort, levé quatre millions d'hommes et en faire passer deux millions par-dessus l'Atlantique.

« Je songeais aux jours sombres de 1918, l'ennemi libre par la catastrophe russe de reporter sur le front tout son effort, la semaine tragique de mars et cette noble lettre du 28, mon général, où vous avez dit au maréchal Foch : « L'infanterie, l'artillerie, l'aviation, tout ce que nous avons est à vous. Disposez-en comme il vous plaira, il en viendra encore d'autres, aussi nombreux qu'il sera nécessaire.

« Cette lettre, mon général, vous l'aviez signée de votre nom de grand homme de guerre clairvoyant, d'ami chevaleresque et vos soldats l'ont contresignée avec leur sang.

« Qui donc pourrait ne pas comprendre que des anciens combattants éprouvent une douce émotion à évoquer ensemble leurs jours de souffrance et de gloire, à revoir les lieux où ils ont combattu, les cimetières où reposent leurs compagnons, leurs amis, leurs parents tombés au champ d'honneur.

« C'est ce sentiment qui vous a amené ici à travers les mers. Rappelant ainsi l'acte historique de 1917, vous avez voulu en même temps, en choisissant Paris pour centre de votre Convention, marquer la fidélité de votre amitié à vos anciens compagnons d'armes et le peuple français tout entier en est profondément touché.

« Il n'est permis à quiconque, aux mêmes ... [illegible] ... encore. »

Le capitaine Lhopital a traduit en anglais les discours du maréchal Foch et du général Gouraud.

Au nom de la Convention, le commandeur Savage salue les deux grands chefs.

Après le départ du maréchal Foch et du général Gouraud, le Congrès a repris ses travaux. Il a entendu de nombreux orateurs, notamment M. Walker, maire de New-York.

A l'Elysée

Le président de la République a reçu cet après-midi à 16 heures, à l'Elysée, l'état-major de l'American Legion et les délégués des postes de la Légion qui prennent part à la Convention.

A son arrivée à la présidence, le commandeur Savage et sa suite ont été introduits dans le Cabinet de travail du chef d'Etat où se trouvaient réunis MM. Painlevé, Sarraut, Tardieu Bokanowski, Marin, Leygues, entourés de toutes les personnalités présentes.

M. Doumergue a assisté ensuite du haut perron du palais qui donne sur le parc de la présidence, au défilé de la Légion.

Les légionnaires au nombre de 1.200 environ, ont pénétré à l'Elysée par la grande porte de l'avenue Gabriel. Au passage, ils ont salué le président de la République qui a répondu à l'ovation dont il a été l'objet.

En passant devant le président de la République, les délégués du poste d'Iowa ont remis un drapeau à M. Doumergue.

Sur la tombe de La Fayette

Une délégation de légionnaires américains a été conduite par le commandeur dans le petit cimetière de Picpus, sur la tombe de La Fayette.

Le général Simon représentait M. Painlevé, ministre de la guerre. Les honneurs ont été rendus par un détachement du poste de Paris de l'American Legion qui escortait bolonnette au canon, deux drapeaux étoilés et des bannières bleues frangées d'or.

A ce détachement s'étaient jointes quatre dames de la Legion auxiliaire, avec leur drapeau.

Quelques minutes après 14 h. 30, le commandeur Savage et sa suite ont été reçus dans la cour où se dresse la chapelle du cimetière par le marquis de Mantagnac, président de la Société de l'oratoire et du cimetière de Picpus, assisté du marquis Chambrun.

Le marquis de Montagnac, petit neveu de La Fayette a pris la parole. Il a évoqué l'ombre de celui qui reste comme l'immortel trait-d'union entre les Etats-Unis et la France. Il a rappelé ensuite la visite que le général Pershing avait faite le 4 juillet 1917 à la tombe du petit cimetière.

Le cortège s'est rendu devant la tombe et le marquis de Chambrun, petit-fils de La Fayette, a évoqué à son tour l'histoire de l'amitié franco-américaine.

M. Leighton Webb, président de la Société des fils de la révolution a parlé. Ensuite le commandeur Savage a répondu aux orateurs.

Une assistance recueillie assistait à cette cérémonie intime.

Dans Reims reconstruite

Reims, 20 septembre. — Une importante manifestation de la Légion américaine ayant à sa tête M. Sims, vice-commandeur, a visité Reims où elle a été reçue officiellement par la municipalité, les groupements d'anciens combattants et le Comité d'action des régions dévastées.

C'est au début de l'après-midi dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, actuellement en cours de reconstruction, que cette réception a eu lieu en présence de M. Tardieu, ministre des Travaux publics, des présidents et des porte-drapeaux de toutes les sections d'anciens combattants de l'arrondissement de Reims.

Entouré des parlementaires du département et de la municipalité, M. Marchandeau, député-maire de Reims, a souhaité la bienvenue au ministre et à la délégation des congressistes américains.

Il a remercié en termes émus le peuple des Etats-Unis, non seulement de l'aide qu'il a donné à la nation française dans la guerre, mais encore du concours qu'il lui a apporté dans l'œuvre de reconstitution.

M. Sims, vice-commander de la Légion a remercié M. Marchandeau et la ville de Reims de leur accueil.

Puis, M. Tardieu a dit éloquemment l'effort considérable de reconstruction accompli par la France tout entière et par les régions sinistrées elles-mêmes.

La santé de M. Clemenceau

La Roche-sur-Yon, 20 septembre. — M. Clemenceau, dont la santé est actuellement excellente, a quitté ce matin, à 8 heures, Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée), en automobile, allant à Paris où il séjournera quelques jours.

L'arrivée de M. Chamberlain à Cannes

Cannes, 20 septembre. — Sir Austen Chamberlain est arrivé ce matin à Cannes, venant de Genève. Il était attendu sur le quai de la gare par lady Chamberlain et ses enfants, sir Walter Chilcott, propriétaire du yacht *Dolphin* et ami personnel du ministre et John Gray, Taylor, consul britannique.

A 10 h. 30, le *Dolphin* a levé l'ancre et a pris le large pour une croisière d'environ trois semaines en Méditerranée.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 20 septembre. — Ce fut, hier, la grande journée de l'American Legion. Malgré le mauvais temps, malgré la pluie Paris a acclamé avec enthousiasme la Grande Parade de la Légion américaine, exemple extraordinaire de fantaisie dans l'ordre.

Les journaux se font, ce matin, les échos des divers sentiments qui agitaient la foule.

« Débauche de sons et de couleurs, dit *Excelsior*.

« Ce n'est pas une Légion, c'est un peuple qui a défilé hier dans Paris, déclare le *Matin*. Ce n'est pas une Légion, c'est un peuple que Paris a vu défiler hier dans ses Champs-Elysées et pendant deux heures, Paris a eu ainsi une fenêtre ouverte sur un horizon dont il ne soupçonnait peut-être pas l'immensité. »

« L'âme populaire ne se trompe pas dans ses élans, affirme M. Edouard Helsey, dans *Le Journal*. Le remous des affaires et de la politique peuvent par instants troubler les plus claires notions mais l'âme populaire ne s'y trompe pas.

« Si les complications de la diplomatie, si les imbroglios de la finance n'ont de prise sur une amitié sincère, profonde, désintéressée, à jamais scellée dans le sang. »

* * *

« La commission du désarmement a voté à l'unanimité le texte polonais contre la guerre, rapporte M. Sauerwein dans *Le Matin*.

« Nos alliés polonais considèrent que le vote de leur motion leur facilitera les négociations pour des pactes de non-agression, notamment avec les Soviets et ce sentiment doit d'être retenu au moment où la France elle-même va préciser son intervention à Moscou pour amener les bolchevikis à une entente avec la Pologne et, si possible, avec la Roumanie. »

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme François Casablanca et leurs enfants, M. Pardi Pierre et ses enfants, Mme Pardi Pierre, M. et Mme Paul Casablanca et leur fille, Mme Manfredi Devoto et son fils, M. Ange Toussaint Casablanca ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur petit ange

Toussaint CASABIANCA

leur fils, petit-fils, arrière petit-fils et neveu, décédé à l'âge de 50 jours.

L'enterrement aura lieu à Silvareccio, le 22 septembre. Maison mortuaire, 8, boulevard Auguste-Gaudin.

La famille ne reçoit pas.

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison Pierre ... et Depau fils informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la porte de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.
Louis Rogliano
22, Boul. Paoli Bastia - Tel. 1 43
DEPOSITAIRE
des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson-Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

Chaussures Henry
ACTUELLEMENT MOINS CHER QU'EN FABRIQUE
Boulevard Paoli - BASTIA

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.28

Nécrologie. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort à Limoges, à l'âge de 74 ans, de M. Charles Bouchard, président du Conseil d'administration des Etablissements Bouchard et Lamassiande, père et beau-père de Mme et de M. Jules Lequand, directeur de la Société Générale à Ajaccio. Nos sincères condoléances.

Au port. — Journée du 17 septembre : arrivé de Nice, *Général Bonaparte* avec 109 passagers et deux tonnes de marchandises. Par suite du changement de navires, les marchandises ordinaires n'ont pas été embarquées.

Le même vapeur est parti à 19 heures avec 200 passagers pour Marseille.

Obsèques. — Les obsèques du gendarme Henriet, de la brigade de Pila Canale, décédé des suites des blessures reçues à l'occasion du drame que nous avons relaté, ont eu lieu le 17 septembre, à 15 heures, à l'hôpital militaire, en présence du père et de la sœur de la malheureuse victime, venus de la Haute-Saône, du lieutenant commandant la section de Sainte-Marie-Siché, et de M. de Cinarca, conseiller de préfecture intérdépartemental, remplaçant le préfet, malade, et le secrétaire général absent, qui ont prononcé des discours ; du lieutenant-colonel commandant la quinzième légion ter, venu de Bastia, du commandant de la gendarmerie et du commandant d'armes d'Ajaccio, des membres du tribunal d'Ajaccio, etc. La foule était nombreuse. Toutes les troupes de la garnison avaient envoyé des délégations et les gendarmes d'Ajaccio rendaient les honneurs.

Sur une prolonge militaire, le corps a été transporté sur les quais et embarqué à bord du *Général Bonaparte*.

Nous adressons nos condoléances à la famille Henriet et au corps de la gendarmerie.

PIANA. — *De passage.* — M. Béghin, ingénieur en chef des chemins de fer de Corse, a séjourné du 15 au 18 septembre, à l'Hôtel des Roches Rouges.

SARTÈNE

Conseil municipal. — Dimanche 11 septembre, à 15 heures, les conseillers municipaux étaient assemblés, extraordinairement, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le maire.

M. le maire traite la question du cimetière.

La commune, à la disposition de laquelle il met gracieusement une bande de terrain, supportera, simplement, les frais que le déplacement d'une partie du mur d'enceinte exigera. La vente des concessions perpétuelles, non seulement couvrira ces frais, mais elle laissera un reliquat qui pourrait alimenter une caisse de bienfaisance. M. le maire proposa 1.000 francs à titre indicatif comme prix d'une concession.

M. Michel Neri adressa des félicitations et des remerciements à M. le maire pour son généreux don, accepté de tout cœur, par l'assemblée communale, puis il combattit le chiffre de 1.000 francs, exagéré, d'après lui.

A l'issue d'une courte discussion, on transigea ; le prix du *site* resta fixé à 600 francs.

M. le maire exposa ensuite à grands traits les principales lignes d'un projet qui recueillera l'adhésion unanime des Sartenais. Il s'agit de doter la ville d'un établissement mixte : hospice-hôpital destiné avant tout à recevoir les vieillards valides, mais indigents, et les indigents incurables ou infirmes, selon les prescriptions contenues dans la législation de 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. Il comporterait une salle d'opération, munie du matériel nécessaire aux interventions chirurgicales, et un jardin potager que les pensionnaires valides mettraient en valeur. Ainsi disparaîtrait un peu de misère, ainsi les déchets humains n'orneraient plus nos rues déjà si encombrées par tant d'ordures.

La dépense pour la construction de l'hospice-hôpital peut être évaluée à un million, 800.000 francs seraient versés par l'Etat et le reste par des donateurs dont la générosité est acquise à toutes les œuvres d'un caractère philanthropique indéniable. La ville n'aurait qu'à assurer un revenu à l'établissement qui répond à un véritable besoin.

La proposition de M. le maire tendant à lui accorder l'autorisation de demander des plans et un devis à M. l'ingénieur de la ville, fut adoptée.

Après quoi, le président évoqua la dernière réunion marquée d'incidents et il déclara qu'il voulait détruire les critiques formulées contre sa gestion. M. le maire ne paraissait pas exactement informé. Sa gestion n'avait pas été critiquée ; elle avait fait l'objet d'une demande d'éclaircissements, à laquelle ne put répondre le premier adjoint qui n'était pas assisté du receveur municipal.

M. Michel Neri, dont la curiosité toujours éveillée, provoqua l'incident, mit les choses au point : il affirma qu'il n'avait émis aucune critique. Il n'a qu'une préoccupation : défendre les intérêts de la commune, et c'est dans cet ordre d'idées qu'il a sollicité certains renseignements.

M. Michel Roberti, qui donnait depuis un instant des signes manifestes d'agitation, alors alors une ruade. Il louangea l'habileté de son collègue Neri et l'accusa de développer des manœuvres politiciennes pour forcer, tel un mirmillon ou un retiaire, les applaudissements de la galerie.

M. le maire désapprouva ces propos qui troublèrent un peu la sérénité de la séance. Il rendit un hommage mérité à l'action désintéressée de Michel Neri : « Mon ancien adjoint, déclara-t-il, en substance, n'a pas un esprit de dénigrement systématique. Il veut savoir. Ne me laissait-il pas, quand nous collaborions à la même besogne ? Il n'a pas varié ; il est resté tel que je l'ai connu et le reproche qui vient de lui être adressé ne saurait l'atteindre. »

M. le maire possède l'art de bien manier la séduction « des mots ». Il parla avec onction, avec l'accent pénétrant et touchant. « A mot enfourner, ont fait des jolis cornets », n'est-ce pas ?

Le maintenant liquidé, on vota le relèvement justifié des traitements de nos employés municipaux, on accepta l'augmentation des taxes des écoles, conformément à la vingt-sixième loi qui régit la matière, et, sur la proposition de Michel Neri, on adopta :

1° Un vœu tendant au dédoublement de la classe maternelle de filles, avec création d'un poste d'adjointe ;

2° Un crédit de 100 francs pour l'achat de certaines fournitures scolaires, destinées à la classe maternelle ;

3° La construction de water-closets dans toutes les écoles. Le montant de la dépense que la réalisation de cette mesure d'hygiène élémentaire et de moralité entraînerait, serait demandé à une récente ressource : le produit des abonnements à l'eau.

On ne pouvait pas, ne pas parler de la fête patronale. Elle s'annonce sous de brillants auspices. Son organisation est avancée. Les membres du Comité, et plus particulièrement le trésorier du Comité, se dépensent sans compter. Je souhaite ardemment qu'un succès éclatant couronne leur dévouement.

Mais nous n'avons pas d'hippodrome et la course des chevaux ne rendra pas. A la demande de M. Joachim Gatto, pour combler cette regrettable lacune, le Conseil décida de poursuivre l'ouverture d'un champ de courses, transformable en stade, entre les réunions hippiques. Une commission de quatre conseillers devra dénicher un terrain susceptible d'être transformé en hippodrome. Cherchez, Messieurs, et vous trouverez.

La séance fut levée dans une atmosphère respirable.

ZONZA. — *La nouvelle municipalité.* — Les seize conseillers municipaux élus le 11 septembre dernier, se sont réunis le dimanche suivant 18 septembre pour procéder à l'élection de la municipalité.

A l'unanimité ont été désignés : maire, M. Jacques Giudicelli, ancien maire, ancien percepteur ; adjoint au maire, M. Olivier Bradesi, ancien maire ; adjoint spécial de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, M. Sébastien Rocca Serra ; adjoint spécial de Carabiana, M. Antoine-Marie Giorgi.

Aussitôt après la proclamation de ces résultats, qui ont donné lieu à une manifestation triomphale, un banquet offert par le nouveau maire, réunissait les conseillers municipaux, les militants du parti, les maires des environs, MM. de Rocca Serra et Camille Pietri, conseillers généraux, venus de Quenza.

M. Jacques Giudicelli, le nouveau maire est l'initiateur du mouvement qui fait de Zonza l'important centre touristique que l'on sait.

M. Olivier Bradesi, son adjoint, lui-même ancien maire, est un jeune ancien combattant, qui a fait toute la guerre.

On peut tout attendre de l'esprit d'initiative de la nouvelle municipalité qui saura choisir et provoquer les occasions d'assurer le brillant avenir de cette importante commune.

Nous lui adressons avec nos compliments, nos vœux les plus chaleureux.

Etude de Me Laurent GIACOBBI, avoué près le tribunal de la Corse, section de Bastia, demeurant à Corté.

DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le tribunal de la Corse, section de Bastia, le 2 avril 1927, enregistré, entre Mme Grescincci Angèle-Marie, épouse Raffalli et Raffalli Antoine-Marie, journalier, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait à Paris, rue du Cherche-Midi, N° 127.

Il appert que le divorce d'entre les époux Raffalli a été prononcé au profit du mari.

Annonces Economiques
Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

PERDU ânesse noire, taille moyenne, selme postérieur droit. S'adresser : M. Mattei, Place Donjon, Citadelle.

FAMILLE sérieuse, désirerait avoir jeunes lycéens en pension, de 12 à 14 ans. S'adresser aux bureaux du journal.

PENSION DE FAMILLE. S'adresser : Madame de Matra, 1, boulevard Letteron.

ON DEMANDE à la Bijouterie Danesi jeune homme sérieux, présenté par ses parents.

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines
COMPTOIRS DELHOM & CONTE
SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE
SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tel. 1.81)
Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio
Tournées par camion pour l'intérieur
Avant de traiter, consulter notre Agent général

BOURSE DE PARIS du 20 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.		cours du j.	cours préc.		cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.		cours	du j.
Fonds d'Etat Français			COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]	SERBE 1909	[illegible]	[illegible]	**COMPTANT**			MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
3 % PERPETUEL	[illegible]	[illegible]	COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]	TURC 4 %	[illegible]	[illegible]	CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	[illegible]	TALCA LUZENAC	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]	TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	[illegible]	ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]	BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]	DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]	SHELL	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]	— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]	LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]	**Fonds d'Etat Etrangers**		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]	CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]	ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]	ANGLAIS 2 ½	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]	WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]	UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]	ARGENTIN 4 % 1906	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]	CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]	PERENCHIES	[illegible]	[illegible]	BELGES 5 % 1889	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]	RIO TINTO	[illegible]	[illegible]	LEBON	[illegible]	[illegible]	BRESIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	EST capital	[illegible]	[illegible]	ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]	GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]	BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 5 % 1922	[illegible]	[illegible]	LYON capital	[illegible]	[illegible]	PETROFINA	[illegible]	[illegible]	SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]	CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]	MIDI capital	[illegible]	[illegible]	SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]	FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]	EGYPT. UNIFIE	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]	NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]	BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]	SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]	HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]	ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]	BRAKPAN	[illegible]	[illegible]	VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]	ITALIE 3 ½	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]	SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]	CAMBODGE	[illegible]	[illegible]	SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]	JAPON 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]	DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]	FINANCIERES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]	MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]	MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]	COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]	CHARTERED	[illegible]	[illegible]	DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]	ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]	THOMSON	[illegible]	[illegible]	CONCORDIA	[illegible]	[illegible]	POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]	RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]	TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]	DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]	GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]	SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1923 AISNE	[illegible]	[illegible]	MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]	ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]	PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]	TURC 4 % 100	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]	MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]	FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]	PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]	**CHANGES**		
DEPART. SEINE 7 % 1926	[illegible]	[illegible]	KULHMANN	[illegible]	[illegible]	HUANCHACA	[illegible]	[illegible]	BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
PARIS 1865	[illegible]	[illegible]	PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]	JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]	LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
— 1892	[illegible]	[illegible]	PECHINEY	[illegible]	[illegible]	MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]	CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
— 1905	[illegible]	[illegible]	CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]	MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]	— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]	TRANSATLANTIQUE ORD. 100 FR.	[illegible]	[illegible]	MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]	— — CUBA	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
— 1899	[illegible]	[illegible]	VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]	MONTECATINI	[illegible]	[illegible]	TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
TERME			CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]	MZAITA	[illegible]	[illegible]	BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]	PATHE CINEMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]	PADANG	[illegible]	[illegible]	— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]	SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]	RAND MINES	[illegible]	[illegible]	CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]	RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]	ROUMANO-BFLOES	[illegible]	[illegible]	BI-METAL	[illegible]	[illegible]			
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]	RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]	GANTKA	[illegible]	[illegible]	HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]			

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

DONNET

La marque qui monte

La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS

Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :

R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea

33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE	TRAVAUX DE LABEUR
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.	Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

CAP CORSE

GRAND PRIX

Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury

Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de:

L'AGENCE HAVAS

62 Rue de Richelieu Paris

vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais [illegible]

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAME-BUFFEREAU [illegible]

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 21 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h.
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 20 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 13 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER

N° 14 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE

DU

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

—o—

LE GIUSSANI AU XVII° SIECLE ET AU DEBUT DU XVIII°

« Connaissant votre foi, votre prudence, votre probité et votre intégrité, par l'autorité dont nous sommes investi, nous vous nommons vicaire forain de la [illegible] et du Vicariat susnommés avec toutes les charges, tous les honneurs, tous les revenus et toutes les prérogatives d'usage, avec pouvoir de recevoir les plaintes et d'instruire les enquêtes dans les causes criminelles et pour les délits et autres culpabilités que pourraient commettre les prêtres, les clercs et autres ecclésiastiques, ainsi que les laïcs soumis à notre juridiction à cause du lieu ou du délit, avec obligation de faire parvenir à notre Curie les informations que vous aurez recueillies avec les pièces originales afin que nous puissions avoir des preuves suffisantes qui nous permettent d'avancer n'importe quel ordre contre les coupables.

« Toutefois dans les causes de [illegible] mixte nous vous accordons le pouvoir, non seulement de citer les coupables, mais même de les arrêter, et toujours jusqu'à la proclamation du jugement exclusivement ; Pour tout cela, nous vous autorisons à déléguer et à choisir un notaire expérimenté ou un ecclésiastique jouissant de votre estime et de votre confiance, auquel vous pourrez donner le pouvoir d'instruire et de juger dans tout le Vicariat — sous toute réserve — toutes les causes civiles appartenant, en quelque manière à notre Curie, pourvu que chacune ne dépasse pas la somme de vingt-cinq livres, étant bien convenu que pour chaque affaire l'appel de notre tribunal reste possible. Seront exceptées les causes concernant les dîmes et les prémices, à quelque valeur que la cause puisse monter, voulant réserver à Nous et à notre Vicaire Général la connaissance et le jugement des dites causes...

« Suivent les pouvoirs ecclésiastiques.

« Donné à Bastia, en notre palais épiscopal, ce 22 octobre 1706 ».

La pièce est signée par l'évêque, revêtue de son sceau et contresignée par le Vicaire Général Jean Baptiste Belgodere.

LA GUERRE DE L'INDEPENDANCE

La lutte suprême pour l'indépendance dura quarante ans, de 1729 à 1769. Les Corses, réduits à la misère, vivant sous le despotisme génois depuis cent soixante ans, n'auraient jamais eu l'énergie de se révolter s'ils n'avaient été poussés au désespoir. Après l'imposition extraordinaire de deux seini (treize sous quatre deniers), en 1715, la vente de nouvelles armes, pour six livres seize sous huit deniers, contribua à augmenter les guerres privées et les inimitiés. L'exaspération fut à son comble lorsque le Sénat promulgua une amnistie générale en vertu de laquelle les bandits pouvaient racheter leurs crimes en payant une indemnité à leurs victimes. (D'après Ambrosi).

Le signal de la révolte fut donné par un pauvre vieillard de Bustanico, à qui le lieutenant génois de Corte avait refusé la remise d'un demi-sou d'impôt. Dans cette lutte s'illustrèrent Giafferi, le roi Théodore, Gaffori et, plus que tous, Pascal Paoli. Ils auraient réussi à chasser définitivement les Génois sans l'intervention de la France comme médiatrice d'abord, pour son compte personnel ensuite.

Dans cette période de troubles et de guerre à outrance le Giussani a toujours fourni un nombreux contingent de guerriers, dévoués à la cause nationale. Les levées étaient faites par des gentilshommes « quelli della Caporalecia » qui ne peuvent être que des familles originaires de Capella. Gentilshommes et guerriers étaient peu disciplinés et les chefs se [illegible] ont eu souvent à se plaindre d'eux.

Pendant le généralat de Giafferi et d'André Ceccaldi, en 1731, une première consulte générale eut lieu à Corte. La pieve de Giussani était représentée par deux délégués : Anton Francesco Giudicelli et Abramo Brancci.

A l'assemblée générale d'Alesani, le 15 avril 1736, au cours de laquelle le roi Théodore accepta les articles fondamentaux de la constitution monarchique, figuraient « Domenico Maria Casanova della Pieggiola, Angelo Benedetti del Mulino et Frate Antonio della Capella ».

En 1737, la France fit alliance avec Gênes impuissante à ramener la paix. Le général Maillebois débarqua à Calvi en 1739 et, disposant de plus de 15000 hommes, attaqua simultanément les Corses par la Balagne, le Nebbio et la Casinca. Ses bataillons séjournèrent même dans le Giussani pendant trois jours. En quelques mois les Corses, à bout de souffle, furent réduits dans leur retraite du Cortenais.

La cause de l'indépendance fut confiée ensuite à Gaffori de Corte, nommé Protecteur de la Patrie en 1745, puis généralissime des Corses. « Esprit cultivé, libéral, d'une grande noblesse de caractère et d'une vaillance à toute épreuve », le « Turenne de la Corse », après avoir lutté avantageusement contre les Génois, fut l'auxiliaire dévoué de Maria de Cursay, commandant des troupes françaises.

Le marquis de Cursay trouva en Corse des partisans sérieux : il pratiqua une politique sévère et juste à la fois qui désarma momentanément les chefs, mais qui ne put aboutir au traité de paix qu'il rêvait entre Corses et Génois. Dans une de ses tournées, il traversa le Giussani se rendant de la Balagne à Corte. Il était suivi d'un escadron de cavalerie qui séjourna une nuit à Cambulsali.

L'assassinat de Gaffori, le 3 octobre 1753, par Battista Romei, vendu aux Génois, marque le commencement de la lutte finale qui permettra à la France d'annexer l'île malgré le général Paoli.

Nous ne ferons que relater, pendant cette période épique, quelques faits concernant le Giussani. Dans la lutte de Paoli contre Matra, Angelo Santo Colombani « della Pieggiola » ayant pris parti pour Matra, fut obligé de s'expatrier. A la consulte de Caccia qui eut lieu les 27 et 28 juillet 1755, le délégué du Giussani, Abramo Casanova, fut admis à la séance qui eut lieu à huis clos, dans la sacristie du couvent. En 1760 il reçut Paoli et son secrétaire Gaeffi qui traversèrent le Giussani venant de Nesse. Tous les deux furent très sévères pour l'appréciation du caractère de nos montagnards.

Grâce à une administration sage et éclairée, un réel bien être commença à régner dans toute la Corse. Une visite pastorale de l'évêque de Mariana, en 1763, nous renseigne sur la population des villages du Giussani. Olmi-Capella a 660 habitants ; son église est construite et la « caserma » en construction. Mausoleo a 150 habitants et les maisons sont groupées « cotuma de l'église ». Vallica et Pioggiola avaient la même population qu'aujourd'hui. Sur les conseils de l'évêque, la voute de l'église est commencée l'année même et sera achevée en 1765. Les redevances ecclésiastiques, régulièrement payées, indiquent une aisance relative.

La vie chère du temps de Paoli. — Nous donnons ci après quelques détails qui sont extraits de la brochure de Fapandi, intitulée Pascal Paoli. En étudiant la vie de la Corse, nous comprendrons mieux celle du Giussani. « Un bœuf valait 20 livres ou francs ; une vache de 20 à 30 livres ; un cheval de 100 à 140 livres ; un mulet de 70 à 80 livres ; un âne de 20 à 25 livres ; un mouton 4 livres ; une perdrix 4 sous ; un merle un sou ; [illegible] ; une livre de bœuf (1er choix) 2 sous ; une livre de mouton [illegible] ; une livre de poisson fins 2 sous ; une livre de poisson ordinaires 1 sou ; un litre de vin 4 sous ; un baril de blé, 1 fr. 50, etc, etc. La Corse était un pays de cocagne ».

Armement d'un soldat corse. — D'après Boswel, voyageur anglais « le soldat corse était armé d'un fusil, d'un pistolet et d'un stylet ; il porte un habit court, fait d'une étoffe grossière du pays de couleur obscure [illegible] et la culotte de même drap ou de drap [illegible] de couleur, d'ordinaire écarlate ; et une gibecière, pour ses munitions, attachée autour du corps par un ceinturon. Dans cette gibecière est placé le stylet et au côté gauche pend le pistolet. Le fusil est rejeté derrière l'épaule.

« Il porte des guêtres de peau noire doublées d'une frise rouge par une pièce d'étoffe plus fine et proprement bordée.

« Le bonnet est particulier aux Corses et très anciennement usité dans la nation ; il a des ailes de chaque côté et lorsqu'elles sont rabattues il a la forme d'un casque pareil à ceux qu'on voit sur la colonne Trajan. L'habillement corse est très bien entendu pour traverser les bois et les montagnes ; il donne un soldat un air dévoué et très militaire ».

Paoli. — Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler de l'homme qui a incarné la Corse tout entière et qui appartient tout aussi bien au Giussani qu'au reste de l'île. « Il est marié à son pays et les Corses sont ses enfants » a-t-on pu dire de Paoli. En effet, il a, connu le fonds et le tréfonds de l'âme de ses compatriotes et « quand il en parlait son cœur se dilatait ».

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 242

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

JEUDI 22 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION - RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63

BUREAUX A PARIS
11, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux Marseille 64-50

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	45	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicité, 11, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0F473

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Question des Passagers

Car il y a une question des passagers, point dérisoire si l'on songe au nombre des fonctionnaires qui, originaires de la Corse, la désirent rejoindre périodiquement des continents où ils font leur carrière. Question importante car les passages sont très chers, et le besoin de congés, de repos dans l'île natale qui s'y prête si bien est impérieux.

Entre l'Afrique du Nord et la Corse, le problème est presque résolu. Non seulement les dispositions appliquées aux fonctionnaires de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc sont libérales, mais une grande facilité leur est accordée du fait des services directs utilisés toutes les années par cinq mille passagers environ qui viennent, à frais très réduits, passer en Corse des congés variant entre un et trois mois.

Elle ne l'est pas encore sur les lignes maritimes Fraissinet, où des remises n'ont été accordées qu'à un nombre assez faible d'ayant-droit, et ce pour éviter de creuser un déficit encore plus considérable dans l'exploitation que la nouvelle convention surcharge sérieusement ; on a obtenu beaucoup, mais l'on n'a pas pu tout obtenir.

Par contre, un excellent résultat a été obtenu pour les indo-chinois, pour les militaires indo-chinois notamment, à qui une décision inopportune avait enlevé le droit aux passages gratuits. Sous-officiers et officiers — la Corse en compte des centaines dans notre domaine d'extrême-Orient — s'étaient vus privés d'une facilité qui les mettaient dans l'obligation absolue de ne plus pratiquer le séjour européen, indispensable à leur santé et à leurs intérêts, en raison du prix exhorbitant, et sur lequel nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs, des passages.

C'est M. Landry qui a fait rétablir la gratuité des passages, et a même, par son intervention, provoqué le remboursement des sommes payées par les militaires au cours de la période comprise entre la suppression et le rétablissement, ordonné par le Parlement, des passages gratuits.

Commentant cette question, la *France militaire*, s'exprimait ainsi :

« Cette mesure (la suppression) un peu hâtive fut heureusement rapportée grâce à l'intervention de M. Landry, député de la Corse, président du groupe parlementaire de la famille nombreuse et de la natalité.

« Mais, lors de la première décision du ministre, les militaires rejoignant l'Indo-Chine ne pouvaient pas prévoir que la gratuité des passages serait rétablie quelques mois plus tard et certains d'entre eux s'imposèrent le lourd sacrifice de payer de leurs deniers personnels les frais de voyage de leurs familles.

« La question du remboursement de ces frais se posant tout naturellement, M. Landry signala la situation à M. Perrier. »

M. Perrier indiqua dans sa réponse qu'il mettait la question à l'étude, que sa solution était subordonnée à l'existence de disponibilités budgétaires suffisantes, que des renseignements étaient demandés au service colonial de Marseille.

M. Landry insista et le remboursement fut ordonné.

« Nos marsouins, ajoute la *France militaire* sauront se souvenir du geste généreux du sympathique député de la Corse. »

A cette époque, tous les journaux de l'Indo-Chine signaler le double résultat obtenu : le rétablissement de la gratuité ordonné par le Parlement à la demande de M. Landry, et le remboursement des passages déjà payés pendant la période transitaire.

L'un d'eux, l'*Indo-Chine Républicaine*, dit :

« Le père Landry est, en effet, un de ces parlementaires consciencieux à qui répugne l'injustice surtout envers les humbles ; constamment sur la brèche pour la défense des bonnes causes, il n'a pas seulement les sympathies de ses électeurs corses, mais aussi la déférente reconnaissance de tant de Français du Continent pour lesquels il s'est également dépensé.

« Nous le remercions bien sincèrement de son énergique intervention. »

Il reste à obtenir un meilleur régime des passages pour fonctionnaires sur les lignes de la Corse, de nombreux avantages étant d'ailleurs déjà accordés par la nouvelle convention à certaines catégories : mutilés, familles nombreuses, etc.

On s'y employera au moment opportun, et, en attendant, on n'oublie pas ce que cette convention et l'action de nos représentants nous ont apporté.

P. B.

Au banquet de l'Américan Légion à Verdun M. Poincaré prononce des paroles éloquentes

La veille, M. Leygues avait exalté l'amitié franco-américaine

Paris, 21 septembre. — L'enthousiasme populaire qui avait accueilli l'American Legion et ses membres n'a pas diminué depuis leur arrivée en France.

Après le magnifique défilé de lundi, après les émouvantes séances de la Convention nationale, les légionnaires américains ont consacré leurs loisirs officiels à des réceptions.

L'animation dans les rues de Paris est grande, et des ovations continuelles sont faites aux légionnaires, qui emporteront de leur voyage en France un souvenir inoubliable.

LE GENERAL PERSHING

Au Continental

Hier soir l'état-major de la Legion américaine a offert, dans les salons de l'Hôtel Continental, un grand banquet en l'honneur du président de la République.

A la table d'honneur, autour du président, avaient pris place le commandeur Savage, M. Doumer, président du Sénat, le général Pershing, MM. Painlevé, ministre de la Guerre, Georges Leygues, ministre de la Marine, le maréchal Foch, M. Tardieu, ministre des Travaux publics, etc.

Pendant le banquet, la musique de Monham, musique nationale de l'American Legion s'est fait entendre dans un répertoire des plus choisis.

M. Georges Leygues a prononcé un discours disant notamment : « La poussée morale qui a poussé vos légions sur les champs de bataille de France, marque le plus haut versant de l'histoire.

« Nous vous attendions, non pas en vertu de combinaisons habiles, mais avec la foi populaire qui entrevoyait clairement les raisons lointaines et présentes qui devaient provoquer le grand acte et qui mesurait les conséquences qu'il aurait pour la civilisation.

« Vous avez voulu défendre la liberté des mers que violait la guerre sous-marine allemande. Les souvenirs de guerre ne peuvent pas s'effacer parce qu'ils portent en eux la leçon dure mais salutaire que tous les peuples doivent retenir parce qu'ils entretiennent dans les cœurs des hommes, le sentiment le plus pur et le plus beau : celui de la reconnaissance.

« Je lève mon verre en l'honneur de vos valeureux frères d'armes, les héroïques combattants de la Legion Américaine, leurs chefs, le glorieux général Pershing, leur éminent commandeur Savage.

« Chers amis de la France vous, qui, il y a dix ans, veniez de si loin combattre pour elle, vous qui aujourd'hui venez de si loin témoigner votre affection, vous qui avez laissé tant des vôtres à la garde fidèle de la terre qu'ils ont voulu défendre, vous avez senti hier battre le cœur de la France.

« Tâtes bien une fois rentrés dans vos foyers que les petits fils de Lafayette, n'ont rien oublié de votre aide généreuse à l'heure du péril, dites bien que les années passeront sans effacer, sans atténuer un tel souvenir. »

A Verdun

Verdun, 21 septembre. — Un peu après M. Poincaré, venu de Sampigny arrivent à Verdun, M. de Colnet d'Huart, grand maréchal de la Cour de la Grande duchesse de Luxembourg et président du Conseil échevinal.

Enfin, à midi, sont arrivés par le train de Paris, le général Pershing, M. Stafford King, national vice-commandeur de l'American Legion, accompagné d'une importante délégation de légionnaires, le général Harts attaché militaire des Etats-Unis à Milan, Dannhauser, délégué des Chevaliers de Colomb, les généraux Gouraud, Nollet, Ragueneau et de nombreuses personnalités officielles.

Par le quai, recouvert de tapis, les arrivants ont gagné la salle d'attente transformée en salon d'honneur avec des tentures rouges, décorées aux couleurs américaines et françaises.

Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement du 311e régiment d'artillerie et du 22e tirailleurs avec la musique.

Le cortège des anciens combattants français et américains s'est formé dans la cour de la gare, puis au milieu des acclamations de la population, s'est rendu au marché couvert où a eu lieu un banquet comprenant 1.200 couverts offert par la municipalité.

M. Poincaré a présidé. Il convient de citer parmi les personnalités présentes, outre celles déjà nommées, MM.

M. POINCARE

Ridier, Delsol, Bucaille, membres du Conseil municipal de Paris, Edward Lhearm, Lebrun, vice-président du Luxembourg, Brunswig, Sanerend, bourgmestre de Dinant, Chest, échevin de Liège, André Blum, délégué des provinces martyres, des parlementaires meusiens et de nombreux départements environnants. Le général Bordereau, Monseigneur Ginisty, évêque de Verdun, la princesse Polignac, les conseillers généraux et d'arrondissements, les maires du département de la Meuse, les maires de Metz, Nancy, Thionville et Mme Poincaré.

(Lire la suite en 2e page.)

La Conférence économique de Genève et les cartels internationaux

III. - Les ententes industrielles internationales considérées au point de vue de la politique douanière et de l'intérêt général

(Suite)

Enfin, chacun des producteurs entend parfois *se réserver son propre marché* : l'article 1er de l'accord des potasses, en date du 29 décembre 1926, dispose que le droit exclusif de vente est réservé : en Allemagne, au kali syndikat, en France à la Société Commerciale des Potasses.

Ajoutons que, lorsque des contingents sont prévus, tout dépassement de contingent donne lieu au paiement d'une amende dont le caractère est plus compensateur que coercitif. Au reste, le contingent peut être accru au profit des membres qui ont développé la consommation sur leur propre marché.

Avantages et inconvénients des cartels internationaux. — Les ententes et combinaisons à caractère international ont théoriquement les mêmes avantages que les groupements nationaux ; comme eux, elles tendent à développer les bienfaits de l'organisation de la production et de la division du travail : elles réalisent une « rationalisation internationalisée ». En fait, ces avantages sont souvent amoindris par le facteur de la distance, par la diversité des pays au point de vue des formes de la production, de la puissance de consommation, de la mentalité des industriels et des commerçants. Il faut aussi tenir compte de l'égoïsme de chaque Etat : comment faire accepter par tel pays, par exemple, la fermeture de certaines usines mal douées, installées sur son territoire ?

Par contre, les dangers sont plus considérables que sous le régime des simples ententes constituées dans le cadre national. Les restrictions à la production affectent plus directement les prix lorsqu'elles s'étendent à des groupes importants d'Etats. Les relèvements artificiels de prix ne peuvent être atténués par les importations d'articles étrangers, puisque la répartition géographique des zones a précisément pour but d'aboutir à un eprohibition douanière volontaire et contractuelle, édictée non par les Etats, en considération des intérêts généraux dont ils ont la charge, chargu dans leur domaine, mais par des syndicats internationaux inspirés de mobiles purement égoïstes.

Privé de la soupape de sûreté que constituaient les importations en provenance de l'étranger, les consommateurs sont donc entièrement à la merci du cartel. Cela est particulièrement grave pour les industriels transformateurs, principalement si ces industriels appartiennent à un pays qui ne produit pas les matières premières et demi-produits dont la cartellisation a été prononcée. Ici le consommateur peut-être non seulement un particulier ou une industrie, mais encore un Etat sur lequel les possesseurs de produits bruts ou les fabricants d'articles semi-ouvrés peuvent faire peser un impôt parfois très lourd. Le résultat est le même que pour les *valorisations* telles que celles du café au Brésil, des raisins secs en Grèce, des planteurs de caoutchouc (plan Stevenson), effectués par le moyen de droits de sortie, de prohibitions, d'accaparement, etc...

Quant aux masses ouvrières, elles sont fondées, avec plus de titres que pour les cartels nationaux, à craindre les diminutions de salaires, les atteintes à la liberté syndicale, l'accroissement du chômage, car elles ne pourront plus émigrer dans les pays où la main d'œuvre est mieux rétribuée, où les droits des syndicats sont mieux respectés et les allocations de chômage mieux distribuées.

Cartels et politique douanière. — Malgré tous les dangers qu'ils présentent, les cartels internationaux sont-ils capables de réaliser la pacification économique, non seulement dans le domaine du sentiment et des tendances intellectuelles, mais dans celui des faits ? Ce qui a pu faire supposer qu'ils étaient susceptibles de provoquer l'abaissement des tarifs douaniers c'est que :

1° - la fixation des zones entre les adhérents joue le rôle d'un droit protecteur, ou même lorsque certains marchés sont interdits, celui d'une prohibition douanière ;

2° - la recherche des débouchés extérieurs perd de son importance lorsque les membres du cartel ont la faculté d'accroître leur maximum de production chaque fois qu'ils développent la consommation dans leur propre pays ;

3° - les pays non syndiqués *producteurs* de l'article cartellisé n'ont plus besoin de droits de douane pour protéger leur industrie, puisque le relèvement des prix provoqué par le cartel produit chez eux les mêmes résultats qu'un droit protecteur ;

4° - les pays non syndiqués *consommateurs* de l'article cartellisé échapperont d'autant mieux à la politique des prix du cartel qu'ils auront des droits de douane plus réduits, puisque ces droits modiques favoriseront l'importation de produits similaires en provenance des Etats dissidents ?

Emile ARENE
Conseiller du Commerce Extérieur

(A suivre.)

Contre le bloc bourgeois allemand

Berlin, 21 septembre. — Le Comité central du parti communiste allemand a adressé aujourd'hui au parti socialiste et à toutes les organisations ouvrières des autres partis ainsi qu'à la bannière républicaine, la proposition de faire des démonstrations en masse contre le bloc bourgeois le 2 octobre.

Cette date a été choisie parce que c'est celle du quatre vingtième anniversaire de M. Hindenburg.

Pas d'entrevue Chamberlain-Mussolini

Londres, 21 septembre. — Dans les milieux bien informés, on affirme que Sir Austen Chamberlain, qui a quitté Cannes, hier, en compagnie de la famille, à bord du yacht *Dolphin*, effectuera une croisière aux Iles Baléares.

On dément catégoriquement les nouvelles suivant lesquelles le ministre des Affaires étrangères britannique, aurait sous peu une entrevue avec M. Mussolini.

Koennecke part pour un grand raid

Berlin, 21 septembre. — L'avion *Germania*, piloté par Koennecke a quitté Cologne à 14 heures 30, pour entreprendre un voyage depuis longtemps projeté en Extrême-Orient.

Koennecke effectue le voyage en compagnie du comte Solms et de M. Junker, le fabricant d'avions bien connu.

Les souverains espagnols au Maroc

Madrid, 21 septembre. — S. M. le roi Alphonse XIII et la reine d'Espagne, se rendront au Maroc, le 5 octobre.

Le maire de New-York a quitté la France

Le Havre, 21 septembre. — M. James Walker, maire de New-York, venant de Paris, et rentrant aux Etats-Unis, a pris passage aujourd'hui sur le paquebot *Ile-de-France*.

La municipalité l'a salué à bord, la musique militaire du 129e régiment d'infanterie s'est fait entendre.

Rakowsky resterait à Moscou ?

Paris, 21 septembre. — On croit que Christian Rakowsky, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à Paris, se rendra vers le 15 octobre au Congrès du Comité central exécutif russe, qui a lancé il y a près d'un mois le fameux manifeste.

D'autre part, on assure que Rakowsky ne reviendrait plus à Paris, après ce voyage.

NOUVELLES MILITAIRES

Candidats reçus à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent : Constantini, sergent au 83e d'infanterie ; Massoni, sergent à l'école d'infanterie et chars de combat ; Vincenti, sergent-major au 141e d'infanterie ; Lorenzi, sergent au 173e d'infanterie ; Casanova, sergent-major au 4e bataillon de chasseurs à pied ; Canioni, 61e tirailleurs marocains ; Antomarchi, sergent au 173e d'infanterie ; Léonardi, sergent au 141e d'infanterie ; Leoni, sergent-major au 4e zouaves ; Ciccoli, sergent-major au 2e zouaves ; Grimaldi, 4e tirailleurs sénégalais ; Angeli, sergent au 8e tirailleurs sénégalais.

Est admis à l'Ecole d'application de cavalerie, comme élève officier : Sebastiani, maréchal des logis au 1er dragons.

Est admis à l'Ecole d'administration de Vincennes, Ristori, maréchal des logis, 23e d'artillerie.

Devant la 12e chambre correctionnelle

Paris, 21 septembre. — A la suite de la bagarre qui s'est produite le 7 août dernier, boulevard de Belleville, à l'occasion d'une réunion de protestation contre l'exécution décidée de Sacco et Vanzetti, trois hommes et une femme avaient été arrêtés pour violences et outrages à agents.

Les quatre délinquants ont comparu aujourd'hui devant la 12e chambre correctionnelle qui les a condamnés : Charles Remion et J. B. Granjon, un mois de prison et 25 francs d'amende, Pierre Monlignier, quatre mois de prison et 50 francs d'amende, la femme Anna Chellain, huit jours de prison et 50 francs d'amende.

La ville de Chicago vient de construire un bâtiment pour les services des postes qui est certainement le plus moderne du monde. Le toit de cet immense bâtiment est un vaste champ d'aviation où les avions postaux prennent leur départ et viennent atterrir pour le trafic des correspondances.

BLAGUES ET MYSTIFICATIONS

FARCES JOURNALISTIQUES

La farce d'Hégésippe Simon demeurera éternelle. Ce fut la plus réussie des blagues journalistiques. Faut-il la rappeler ? Un journaliste inventa ce poète et fit demander à des parlementaires de bien vouloir figurer dans un comité en formation. Les réponses furent hilarantes. Les acceptations arrivèrent nombreuses, quelques-unes ajoutant qu'il était grand temps de rendre justice à ce génie méconnu. Il se trouva de graves personnages pour avouer avoir rencontré, admiré le poète qui n'avait jamais existé. Il y a deux ans le *Merle Blanc* **nous amusa par une mystification plus modeste. Un seul homme en fut la victime. Notre confrère avait proposé à un savant conservateur du musée un double centimètre avant appartenu, disait-il, à Marie-Antoinette. Le conservateur répondit que si l'authenticité de l'objet était certaine, il était prêt à l'examiner avec attention. Or, le système métrique n'était pas encore adopté au temps de Marie Antoinette.**

Peut-être faut-il citer comme blague journalistique et celle-ci est d'envergure le coup de téléphone bien étudié qui lésera M. Léon Daudet.

Le « coup » du double décimètre de Marie-Antoinette rappelle la farce de Caillot-Duval. En 1775, l'officier de Fortis Piler, qui a laissé trente ou quarante volumes de sa plume... qu'on ne lit plus guère, était en garnison à Nancy. Il s'ennuyait fort. L'idée lui vint d'écrire à un grand nombre de personnes de tout état, des lettres qu'il signa du nom inventé de Caillot-Duval : il mystifiait ses correspondants de la façon la moins équivoque : le ton, l'allure, la niaiserie de la plupart de ces épîtres ne permettaient guère de s'y tromper. On s'y trompa cependant : de tout côté, on lui répondit de la façon la plus sérieuse, et ce sont ces lettres et ces réponses qui ont été recueillies en 1795 sous le titre de la *Correspondance de Caillot Duval.* Un jour, Caillot-Duval proposa à un libraire l'achat d'un volume d'un très grand prix : *L'entrée du roi Priam à Lutèce*, volume imprimé en 1400 et orné de magnifiques gravures : le libraire demanda avec empressement à voir l'ouvrage (imprimé avant la découverte de l'imprimerie) ; mais dans l'intervalle, Caillot l'avait vendu (expliqua-t-il) à la Bibliothèque Royale pour 3000 livres comptant et une pension de 300 livres, dont moitié réversible sur la tête de sa grand' mère.

Les journaux font quelquefois des farces, mais on fait aussi des farces aux journaux. Un savant français, Joseph Nicollet, envoya en 1836, au *New York Sun* un long article relatant des découvertes lunaires attribuées au grand astronome anglais Sir John Herschel. L'article était sensationnel et les lecteurs le lurent avec passion. Pensez donc ! il affirmait qu'il y avait dans la lune des habitants, beaucoup d'habitants ; une description en était faite : ils ressemblaient à de grands singes, mais ils étaient certainement civilisés, car ils avaient des habitations et cultivaient des jardins. La flore lunaire, la faune lunaire se prêtaient à quelques descriptions. Bref, sous une apparence de réalité, l'histoire était si bien inventée que la direction du *New York Sun* se laissa prendre.

Le même journal, malgré cette expérience, accueillit, huit ans plus tard, une nouvelle information fantaisiste. Celle-ci disait qu'un ballon dirigeable venait de traverser l'Océan Atlantique en trois jours. [illegible] Poë, qui l'avait [illegible] pour s'amuser simplement [illegible] d'un directeur [illegible] se venger d'un journal qui avait tourné en ridicule son poème *The Raven* (Le Corbeau).

[illegible] de découvrir dans les marécages des [illegible]

Quelques années avant la guerre, on annonça dans le monde entier qu'on venait de découvrir dans les grandes forêts du Congo, en Afrique Centrale, un *brontosaure* vivant. L'histoire merveilleuse fut d'abord publiée dans un journal de Port-Elisabeth, un croquis de l'animal était joint au récit du narrateur qui tenait ses informations d'un missionnaire qui, lui-même avait été renseigné par un indigène minier du nom de Lepage, etc. Il se trouva qu'en cette occasion, la farce n'avait pas été voulue de cette envergure. Lepage avait bien raconté au missionnaire une histoire inventée de toutes pièces où le brontosaure jouait le rôle principal ; mais il n'avait jamais pensé que le missionnaire allait colporter cette pseudo-découverte et surtout qu'il mentionnerait son nom à lui. Dès qu'il vit l'article du journal, il se hâta de le contredire, mais il était trop tard ; le récit avait été câblé et s'était répandu dans les gazettes du monde entier, surtout dans les gazettes américaines, avides de récits à sensation.

Les journaux américains auraient-ils le record de ces « canards » invraisem-

Mahlon ? Il y a deux ou trois ans, le directeur du New York Herald s'excusa auprès de ses lecteurs, pour leur avoir raconté un petit roman inventé par un reporter mystificateur. Ce reporter avait assuré dans un article qu'il y avait un cabaret flottant, dominé par le pavillon britannique, à dix milles au large de New York. Ce cabaret, disait une minutieuse description, était un vapeur de 17.000 tonnes, meublé avec beaucoup de luxe et où les riches Américains se rendaient en vedettes spéciales afin de boire des cocktails qu'ils ne pouvaient se procurer à New York, à cause de la prohibition. L'histoire fut publiée et, bien vite, il fut établi qu'elle était absolument sans fondement. Le reporter, trop imaginatif, fut renvoyé.

Reconnaissons qu'il est aisé de rire une fois la farce réussie ! mais les gens pressés, à qui un piège est tendu, n'ont pas toujours le temps et les moyens de contrôler la vraisemblance de ce qui leur est offert. On sait que, bien souvent on a présenté à des directeurs de journaux littéraires, qui se sont hâtés de les refuser, des contes peu connus d'auteurs célèbres signés fallacieusement pour la circonstance de noms de débutants. Il n'y a pas plus de deux ans, le sérieux Times de Londres publia un poème de Rudyard Kipling qui n'était pas de Kipling. Il faut bien s'amuser un peu.

Paul Louis HERVIER

Double tentative de meurtre à Calvi

Calvi (De notre correspondant particulier par téléphone). — Un drame rapide s'est déroulé aujourd'hui à Calvi qui a jeté l'émoi parmi la laborieuse population de la paisible cité.

Vers 14 heures, une violente querelle éclatait entre les dames Biso et Franceschi. Le sieur Biso Alexandre, âgé de 70 ans, survint et s'armant d'un couteau en porta un violent coup à la dame Franceschi, qui fut atteinte au crâne.

Puis le septuagénaire tourna son arme contre le mari de sa première victime, le sieur Franceschi Antoine et, par deux fois, le frappa au visage.

La gendarmerie a procédé immédiatement à l'arrestation du meurtrier.

L'état de Mme Franceschi, qui est âgée de 84 ans, est considéré comme désespéré.

CINE-CHRONIQUE

Le nouveau programme que le Régent-Cinéma affiche à partir de ce soir est un des plus dignes de succès que le coquet établissement ait mis sur pied.

Il comporte en premier lieu le célèbre film de Charlie Chaplin et de Jackie Coogan : *Le Gosse*. Cette production éditée il y a déjà quelques années, a connu dans les plus grandes salles de spectacles du monde entier, qui s'en disputaient à prix d'or l'exclusivité, les plus éclatants triomphes ; elle continue encore de par le monde sa brillante carrière.

Ce succès n'étonnera personne quand nous aurons dit que *Le Gosse* est le premier film joué en collaboration par le génial comique Charlot et par le jeune prodige Jackie Coogan. Ces deux grands artistes y déploient toutes leurs merveilleuses qualités et ont réalisé sur un scénario d'une touchante simplicité, un réel chef-d'œuvre.

Nous y reviendrons ainsi que sur le film qui complète le programme : *Le Fantôme de la vitesse*, interprété par l'intrépide Johnny Hines.

Aujourd'hui, en matinée, à 3 heures, dernière représentation du vaudeville : *Que personne ne sorte* et du drame d'aventures *le Jaguar*, les deux films qui ont fait salle comble depuis lundi.

Une bonne nouvelle

Le « Pernod fils » qui a obtenu à Paris, depuis quelques mois, un si grand succès, vient d'être mis en vente dans notre région.

Les connaisseurs qui le goûteront pourront apprécier hautement cet apéritif correspondant en tous points aux qualités que le nom commercial de « Pernod fils » donne droit d'attendre des produits de la célèbre maison qui, fondée par Henri-Louis Pernod, en 1798 à Couvet (Suisse) puis en 1805 à Pontarlier (Doubs), n'a cessé depuis d'accroître sa réputation mondiale dans l'industrie et le commerce des spiritueux.

Le public ne verra pas sans plaisir et presque avec émotion paraître sur les comptoirs l'anis portant la célèbre marque « Pernod fils » qui eut autrefois toutes ses faveurs.

Le tourisme en Corse

Les touristes protestent contre l'état des routes et la tenue de certains hôtels

M. Battistini, président du Syndicat d'Initiative de Calvi, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de l'Office du Tourisme de l'Automobile Club de France :

Monsieur le Président,

Nous sommes en possession de votre honorée du 31 écoulé.

Nous pensons que l'envoi des guides, brochures et dépliants que vous nous signalez nous parviendra également, mais à l'heure où nous écrivons, nous n'avons encore rien reçu.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre lettre précédente, cette documentation est centralisée à l'intention de nos Sociétaires qui nous ont annoncé leur intention d'aller visiter l'Ile de Beauté.

Vous nous permettrez à ce propos de vous faire part des observations qui nous ont été présentées par nos adhérents qui reviennent de Corse.

Ils ont trouvé le réseau routier dans un état déplorable. D'après leurs affirmations, *les chemins les plus médiocres de France n'arrivent pas à égaler les routes les meilleures de Corse.*

Dans toutes les directions, les routes de l'île sont, paraît-il, défoncées et dans un tel état qu'il devient impossible d'y rouler à moins d'avoir de très grosses voitures suspendues comme des « Pullmann », ce qui, tout de même, vous le savez, est l'exception car la grosse majorité des automobilistes ont des voitures de puissance et de poids moyens.

Nous nous faisons un devoir de vous signaler ces observations, afin de vous permettre de faire des démarches auprès de qui de droit.

De l'ensemble de vos démarches et des nôtres et de toutes les Associations qui s'occupent de tourisme et de faciliter les déplacements aux usagers de la route, nous arriverons peut-être à obtenir satisfaction auprès des Pouvoirs Publics.

Il n'est pas admissible que l'Ile de Beauté soit traitée autrement que l'ensemble des départements français, et puisqu'il y a des crédits supplémentaires pour la réfection des routes à grand trafic, il serait nécessaire que la Fédération des Syndicats d'Initiative de Corse, aidée en cela par le Conseil Général et les Conseillers municipaux des grands centres, tente d'obtenir satisfaction auprès du ministère des Travaux Publics et auprès de l'administration des Ponts et Chaussées.

Devons-nous vous signaler que nous avons reçu également quelques plaintes au sujet de la tenue de certains hôtels de Corse ?

Cela est une autre histoire dont nous vous parlerons dans un prochain courrier, si vous le voulez bien.

Quoiqu'il en soit, nous sommes tout disposés à vous aider et à faire valoir les côtés touristiques de votre île admirable, mais nous pensons aussi que vous devez nous aider vous-même sinon nos propres efforts seront vains.

A votre disposition pour vous être agréables et utiles dans la mesure de nos moyens, veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

P. l'Office du Tourisme :
Signé : A. STEINES

Ainsi, les touristes emportent de leur séjour en Corse une double impression défavorable : l'état lamentable du réseau routier et la tenue de certains hôtels.

Nous ne voulons pas douter que l'action de notre assemblée départementale, des Conseils municipaux et des Syndicats d'Initiative obtiendra des pouvoirs publics la réfection du réseau routier.

Mais les hôteliers comprendront-ils enfin que les agissements de quelques-uns d'entr'eux risquent de tuer la poule aux œufs d'or ?

Souhaitons le sans trop y croire...

Encore des embarquements clandestins

On nous signale de nombreux départs de punaises qui après un séjour dans les hôtels de l'intérieur ont réussi à s'introduire dans les bagages des touristes afin de faire un tour sur le Continent.

Qu'elles partent les punaises, cela n'est rien, au contraire, mais le pire c'est que, se trouvant confortablement installées dans les cabines du *Corte II*, elles ne veulent plus les quitter.

Heureusement, nous pouvons compter sur la diligence des officiers de ce bâtiment pour débarrasser les passagers de ce véritable fléau.

LES SPORTS

Le match C.A.B. - E.S.B.

L'Etoile Filante qui n'avait pu constituer son équipe pour rencontrer le Cercle Athlétique dimanche dernier, y est parvenue cette semaine.

Son onze « quand-tout premier » rencontrera le 25 courant du C. A. B. que nous avons vu évoluer déjà contre le Corsica.

Les filantistes aligneront la formation suivante :

Piso ; Berti, Ceress ; Arcaïdis, Arrighi, Ciavatti ; Fabi, Poggi, Gilormini, Ramani, Sandro.

Le match est cette fois définitivement conclu.

Il est hors de doute que, dimanche, les sportifs bastiais se rendront en foule au Stade pour assister à cette rencontre qui s'annonce fort intéressante.

Nous publierons demain la composition définitive du onze cabiste. — F. POLI.

Une course pour les débutants

Quelques sportifs organisent pour dimanche prochain une course cycliste qui se disputera sur le parcours Bastia-Casamozza et retour, soit environ 40 kilomètres.

Cette épreuve est réservée aux jeunes coureurs bastiais n'ayant jamais participé aux grandes courses.

Les engagés sont déjà nombreux et l'on doit s'attendre à une rude lutte.

Nos jeunes espoirs ne manquent pas de qualités et chacun d'eux veut mettre à profit l'occasion pour s'imposer.

Les organisateurs espèrent que la course de dimanche sera marquée par quelques révélations qui, l'année prochaine seraient « poussées » dans les épreuves officielles régionales.

Les engagements sont reçus chez M. Mori, cycles « Régence ».

Motoculture

MM. les agriculteurs s'intéressant à la motoculture sont informés que la maison E. Ponzevera vend depuis longtemps le tracteur marque « Scemia ».

Ce tracteur, provenant d'une des plus importantes usines spécialisées dans la construction des tracteurs agricoles, est une des marques les plus répandues et les plus réputées en France et en Algérie. Participant depuis de nombreuses années aux concours de motoculture les plus importants, il possède un palmarès de récompenses difficile à égaler.

D'une force de 25 chevaux, il laboure très aisément dans n'importe quel terrain avec une charrue à trois socs. Grâce à son poids qui atteint 3.000 kilos, il possède une adhérence au sol parfaite et cette adhérence est encore accrue par un système breveté qui l'empêche totalement de s'embourber dans des endroits difficiles. Il possède outre la poulie pour travaux de battage, un treuil très puissant et, grâce à un dispositif spécial, on peut lui adapter un treuil permettant des travaux de défoncement dans les deux sens à une profondeur de 0,70 centimètres.

Sa consommation est la plus réduite qui existe pour des tracteurs de la même puissance. Elle atteint en moyenne 30 litres de pétrole ordinaire par hectare de terrain mais est beaucoup plus réduite encore dans des travaux faciles. A part l'essence et le pétrole ce tracteur peut fonctionner aux huiles lourdes et même aux huiles de shiste.

Enfin, son prix est à la portée de la grande majorité des agriculteurs car, étant de marque française, l'acquéreur n'a pas à consacrer une partie de son achat pour favoriser le change étranger.

A noter que ce tracteur a déjà fait ses preuves en Corse. En ce qui concerne particulièrement la région de Bastia, un de ces tracteurs a fonctionné à merveille dans un terrain vierge depuis plus de trente ans, composé d'un argile compact et entièrement couvert de galets et considéré comme inattaquable à la charrue en raison de la sécheresse persistante.

Les trois socs de la charrue ont travaillé de toute leur profondeur à la grande satisfaction du propriétaire de l'endroit, M. Albertini Pierre-Joseph, à Lucciana, qui s'en est rendu immédiatement acquéreur.

La maison E. Ponzevera organisera prochainement une série de démonstrations dans la plaine orientale et se tient en attendant, à la disposition de toutes les personnes que l'achat de ce matériel intéresse pour leur fournir tous les renseignements d'ordre pratique et technique ainsi que pour des essais à faire dans un terrain de leur choix. A noter que toutes les garanties voulues sont données aux acheteurs éventuels notamment en ce qui concerne les réparations, la maison possédant un atelier et d'excellents ouvriers.

ECHOS

Billet Parisien

Si la jeunesse se trémousse, flirte et s'en donne à cœur joie dans les soirées dansantes, il n'est pas rare de remarquer derrière les rangs des personnes d'âge mûr qui, elles s'amusent moins, quelque vieux monsieur affalé sur une bergère, le visage tourné vers la tapisserie et pionçant comme chez lui.

Quand je rencontre un de ces bienheureux dans un salon, je me fais un malin plaisir de le réveiller. Je l'envie peut-être, à mon insu, en n'osant tromper mon ennui à sa manière.

Chez les Machin, qui donnaient hier leur première réunion d'après les vacances, je tombai sur un dormeur à cheveux gris qui s'était installé sur le divan du cabinet de travail du maître de céans. Je laissai dégringoler un livre.

— Ah ! fit-il en ouvrant les yeux, il doit être tard.

Je m'excusai en lui disant l'heure : minuit.

— Est-ce qu'on va souper ?
— Dans un instant.
— Machin était-il avec vous ?
— Non, j'étais seul.

— Tant mieux. Je ne voudrais pas que cet excellent ami s'imaginât que je me barbe chez lui. Mais, voyez-vous, quand on approche de la soixantaine, il est difficile de passer l'heure habituelle du coucher sans choir quelques minutes dans une douce somnolence. Autrefois, je ne quittais pas le bal de la nuit. Aussi, ai-je pas mal de sommeil en retard, et dans le monde ou au théâtre, si le besoin de dormir me saisit, je ne cherche pas à résister. Vous comprendrez cela dans quelques années. D'ailleurs, j'ose dire que je peux être surpris par une dame sans qu'elle s'écrie : « Ah ! qu'il est laid ! » J'ai le sommeil photogénique : je tiens la bouche close, je ne bave pas ni ne ronfle. En somme, je ne gêne personne. Et quand je reprends mes esprits, vous savez, j'ai un appétit !

— Allons donc souper.
— C'est cela.

Nous nous assîmes au bout de la table. J'étais le dernier à qui l'on présentait les plats. Le vieux monsieur se servait avant moi, copieusement. Je dus me contenter de bien peu de chose et je regrettai amèrement de l'avoir réveillé, jurant, mais un peu tard, qu'on ne m'y prendrait plus !

Gabriel BAUGE.

CALENDRIER

Aujourd'hui, jeudi 22 septembre 1927. 265 jour de l'année, 100 à venir.

Aujourd'hui : St-Maurice.
Demain : Ste Thècle.

EPHEMERIDES CORSES

22 septembre 1754. — Mathieu de Buttafuoco écrit à Jean-Jacques Rousseau que puisqu'il avait dit dans le « Contrat Social » qu'il fallait à la Corse un homme sage pour apprendre à ses habitants à conserver leur liberté, son pays voyait en lui cet homme. A cette lettre, Rousseau répondit qu'il était convaincu que le reste de ses jours seraient bien noblement remplis, s'il réussissait à faire le bonheur des Corses.

Mais Rousseau, fut empêché de venir en Corse par la maladie et l'approche de la Révolution.

On voit par ce fait, que sans cesse, les Corses ont tourné les yeux vers la France.

FUMISTERIE ALIMENTAIRE

Dans sa dernière chronique si spirituelle de *La Petite Gironde*, Willy rappelle la « frousse de Rodolphe Salis, au Chat Noir quand un bohême s'offrir un copieux repas, magistralement arrosé et qui au moment de l'addition, énonça simplement :

« Je suis anarchiste », profession de foi qui décida le prudent gentilhomme cabaretier, à laisser partir, sans insister, ce client indésirable... »

INFORMATIONS LOCALES

A propos du pain

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans votre journal, à la date du 18 courant, une lettre d'un sieur M... qui incrimine notre corporation. Il l'accuse, ni plus ni moins, de fraude et de tromperie sur la marchandise ; nous espérons que vous nous permettrez de nous justifier.

Pour faire du bon pain il faut de toute nécessité de bonnes farines. Hélas, celles que nous livrent les minotiers sont à peine suffisantes aux pâtissiers et encore nous est-il revenu qu'ils se plaignent. A ces farines « de taxe », destinées à la fabrication du pain « taxé », il serait indispensable d'incorporer un 25 ou un 30 pour 100 de farine « hors taxe » si l'on veut obtenir un pain présentable.

Mais les farines « hors taxe » coûtent beaucoup plus cher que les autres et l'administration préfectorale ne veut pas en entendre parler car leur incorporation entraînerait fatalement la majoration de la prime à la cuisson et par voie de conséquence, celle du prix du pain. De ceci, une démagogie (sic) qui se respecte, ne saurait se rendre complice. Le pain est un aliment de première nécessité qui... que... quoi... dont... etc. Qu'importe que le consommateur s'intoxique, que les enfants du peuple dont le pain constitue l'aliment principal soient anémiés par des entérites répétées, que le gaspillage inévitable du mauvais pain en rende en fin de compte le coût plus onéreux, pourvu que l'on sauve la face !...

Ajoutons, pour compléter, la documentation de votre correspondant que, de tous les départements français, la Corse est celui où la prime à la cuisson est la plus faible c'est-à-dire laisse le moins de profit au boulanger malgré les pertes et les avaries que lui vaut son éloignement des centres de production.

Tant qu'il ne nous sera pas permis de « couper » les farines « de taxe » avec des farines « hors taxe » tant que la prime à la cuisson restera ce qu'elle est, le pain de fabrication courante ne pourra pas être meilleur, et le consommateur malade ou difficile n'aura d'autre ressource que celle d'acheter du pain de fantaisie ou de régime.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc., etc.

Pour la Chambre syndicale des P. B., le président : PAULUCCI.

AU PORT

Entrées : le trois mâts italien *Natale* jaugeant 284 tonneaux, de Gênes, pour prendre bois rondins pour l'Espagne ; le trois mâts italien *Secondo San Giovanni*, jaugeant 353 tonneaux net, de Gênes, pour charger du charbon pour Palerme.

Sorties : le *Corte II*, capitaine Gilbert, pour Marseille, avec 851 passagers et 43 tonnes ; le *Quartz*, capitaine Duret (continuation de voyage, Ajaccio-Propriano), avec 34 tonnes embarquées à Bastia pour Marseille (consigné chez M. Colombo) ; le *Sahel*, capitaine Albertini, pour l'Ile Rousse, continuation de voyage, avec 95 tonnes embarquées à Bastia pour Marseille ; la *Constance* par Porto-Ferrajo avec 24 tonnes charbon.

Attendu : le 2 octobre, le vapeur français *Vaccarès*, de la Compagnie Daher, de Marseille, avec 380 tonnes de charpente et quatre locomotives pour la Compagnie des C. F. D.

LA COUR D'ASSISES

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour d'appel de Bastia, les assises du département de la Corse pour le quatrième trimestre 1927, s'ouvriront à Bastia, le lundi 14 novembre 1927, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Ersa, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, assisté de MM. les conseillers Martini et Ajaccio.

SURETE GENERALE

M. Moracchini Jean-Antoine, commissaire de police de deuxième classe à Lens, est promu, sur place, à la première classe.

— M. Griscelli Angelo-Pierre-Toussaint, commissaire de police de deuxième classe à Estaires, est nommé commissaire spécial de police adjoint de deuxième classe, à la direction de la Sûreté générale à Paris.

PERCEPTION

M. Benedetti, percepteur de Saisy, a été nommé en qualité de percepteur de deuxième classe, premier échelon, à la perception d'Herbeviller.

NOUVELLES MILITAIRES

Sont nommés à l'emploi d'adjudant-chef (service général) :

L'adjudant Ceroni Joseph, du 21e régiment d'infanterie ; l'adjudant Luporsi François, au 57e régiment d'infanterie ; l'adjudant Léonelli Clément, du 141e régiment d'infanterie ; l'adjudant Borgomano Jean, au 141e régiment d'infanterie.

GENIE

M. le lieutenant Valentini Lucien-Pierre, du 32e régiment d'infanterie, est affecté au 5e régiment du génie, à Versailles.

NOSTALGIE

Tel est le titre d'une jolie chanson qui vient d'être éditée.

Les paroles d'un rythme remarquable sont de M. A. Colombani et la musique est due au talent de M. François Giorgi, notre compatriote, actuellement à Lyon.

Nul doute que cette chanson qui retrace les beautés de notre pays, n'obtienne un grand succès, d'ailleurs légitime.

Le Dr Paul Dufour, ancien interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

Avis & Communications

Cercle Athlétique Bastiais

Les membres du Conseil d'administration du Cercle Athlétique Bastiais et le capitaine de l'équipe première sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 18 heures, au Café Amicale.

Présence indispensable.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée, à 3 heures, « Que personne ne sorte », superproduction comique en sept parties. « Le Jaguar », grand film dramatique et d'aventures, avec Harry Carey.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre, « Régent Journal », Johnny Hines dans : « Le Fantôme de la vitesse », grand film comique et sportif en 7 parties. « Charlie Chaplin et Jackie Coogan dans : « Le Gosse (The Kid), superproduction en six parties.

Au prochain programme : « Silence ».

FEMINA-CINEMA. — En matinée, à 3 heures, même programme.

En soirée, les films First National présentent Richard Barthelmess dans « Pour l'honneur ».

Au prochain programme, deux grands films : « Cœur de Chien » et « L'As du Ring ».

ESSENCES . SAVONS
POUDRES . LOTIONS
L.T. PIVER
NOS DENTIFRICES
TENSOU - MAG - TONA
POUR LE BAIN
SACHETS POUDRE MOUSSE SELS COMPRIMÉS

Hémorroïdes

Les personnes qui souffrent des douleurs atroces causées par les hémorroïdes retrouveront une sensation de bien-être et un sommeil paisible par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, coupures.

N° 47 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

Dans les moments les plus angoissants de son existence elle avait toujours trouvé un remède ; mais comment continuer à vivre à la Presa ? Pirovani mort, il lui faudrait abandonner cette maison, et personne ne viendrait plus l'admirer, ni s'efforcer de lui être agréable. Il ne restait que Robledo, un ennemi. Il restait bien aussi Watson, mais il avait tout changé !

Elle se rappela l'idée qu'elle avait caressée pendant ces derniers jours, alors que le jeune homme était le compagnon de ses promenades. Elle abandonnerait Torrebianca, ce naufragé incapable de regagner la rive et s'en irait par le monde avec Watson. Mais ce fut pour se convaincre que cette solution était désormais impossible, et une fièvre de haine la saisit.

Richard s'était écarté d'elle pour toujours. Elle n'en pouvait plus douter depuis qu'elle lui avait parlé de sa tendresse la veille. Peut-être pourrait-elle le reprendre facilement si seulement elle le voyait en tête à tête ; mais l'autre semblait pressentir le danger, il lui avait dit d'un ton qui ne laissait aucun doute sur sa résolution, qu'il ne la reverrait que dans une autre maison et en présence de son mari. Hélène ignorant l'entrevue de Watson et de Canterac ne pouvait attribuer ce brusque revirement qu'à l'influence de Celinda.

« Elle me l'a repris, pensa-t-elle. Cette fille sauvage m'a barré la seule route qui me fût encore ouverte. Oh ! comme je la hais ! »

Tandis que se continuaient ses réflexions, elle se sentait agitée par deux ordres contraires de pensées qui semblaient partager sa conscience en deux personnalités distinctes.

L'image de Watson la réconfortait encore pendant ces moments d'angoisse. C'était lui l'homme jeune, le maître irrésistible qui s'impose à l'heure du crépuscule aux femmes habituées à se jouer cruellement et froidement du désir des hommes. Les hommes, elle les avait recherchés autrefois par ambition ou par cupidité ; mais maintenant elle ne pouvait se passer de Watson. Elle ne le désirait plus seulement parce qu'il était capable de la faire sortir de cette situation critique, elle le désirait pour lui-même ; parce qu'il était la jeunesse et la force, tout ce qui peut servir de soutien à une existence lassée. En outre, la jalousie la torturait, une jalousie de femme orgueilleuse et vieillie qui se voit arracher le dernier espoir d'être heureuse par une rivale qui pourrait presque être sa fille.

Et tout en subissant cette torture, il lui fallait se préoccuper de la tragique situation où l'avait mise la rivalité d'amour de deux hommes qui l'avaient désirée et se défendre aussi de la haine de tout un village.

« Que faire ? pensait-elle. Ah ! où me suis-je laissée prendre ? »

De petits coups frappés à la porte de la salle la troublèrent dans ses pensées. Sébastienne entra d'un air timide et embarrassé, en tournant dans ses doigts un bout de son tablier. En même temps elle souriait en regardant sa maîtresse et semblait chercher des mots pour donner corps à la demande qu'elle était venue présenter.

Hélène l'encouragea à parler et la métisse dit alors résolument :

— J'étais au service de feu don Pirovani et comme il n'est plus là, pour le motif que nous savons tous, il faut que je parte.

Hélène s'étonna fort de cette décision. Elle pouvait rester ; sa maîtresse était satisfaite de son service. La mort de l'Italien ne l'obligeait nullement à partir. Il fallait bien qu'elle servît quelque part et Hélène préférait que ce fût chez elle. Mais la métisse s'obstina et secoua la tête :

— Il faut que je parte. Si je reste, j'ai des amis capables de m'arracher les yeux. Merci bien ! Je tiens à vivre en paix avec les miens... et, pourquoi ne pas le dire ? Madame ne compte pas beaucoup de sympathies dans le pays.

Après ces mots, Hélène ne jugea pas prudent de continuer la conversation et elle se contenta d'approuver avec tristesse.

— Si vous avez peur de rester ici !

Cette tristesse émut Sébastienne.

— Je resterais bien volontiers ; Madame me plaît beaucoup et ne m'a jamais fait de mal... Mais les gens sont comme ils sont et moi, pauvre femme, je ne veux pas me battre avec toutes celles de la Presa. Si je puis servir madame en quelque autre chose, qu'elle me le dise...

Elle se retira enfin après avoir insisté sur son désir d'être utile à Hélène et sur le chagrin qu'elle éprouvait de quitter son service. Elle était près de la porte quand, pour répondre à la marquise qui lui demandait où était son mari, elle se retourna.

— Je ne sais pas. Il est sorti ce matin et n'est pas encore rentré ; peut-être est-il allé à Fort Sarmiento avec don Moreno pour l'enterrement de mon pauvre patron.

Restée seule, Hélène commença à s'inquiéter de son mari, cette figure oubliée prit à ses yeux une importance nouvelle. Elle était habituée à le considérer comme un être sans volonté, toujours prêt à croire ce qu'elle voulait qu'il crût. Mais le dernier épisode de sa vie n'était pas sans relief !

Dans une grande capitale il aurait eu de moindres proportions, mais, ici, dans ce village, où les événements extraordinaires étaient rares, et face à cette foule d'aventuriers toujours prêts à l'assaillir les armes d'une classe plus élevée ?

Son inquiétude s'accrut lorsqu'elle pensa que Torrebianca découvrirait peut-être la vraie raison du combat à mort qu'il avait lui-même dirigé.

Elle repassa dans son esprit tout ce qu'elle avait pu remarquer chez son époux depuis la veille. Rentrée chez lui, Frédéric lui avait raconté la triste fin du duel, mais avec certains ménagements, comme s'il eût redouté de lui causer une émotion en lui apprenant la nouvelle. Puis, le soir, il n'avait plus semblé le même homme.

Il avait évité de lui parler, ne lui avait répondu que par monosyllabes ; par deux fois elle avait surpris son regard fixé sur elle avec une expression qu'elle ne lui avait jamais vue. Agacé par la curiosité de la foule, Torrebianca avait fermé la fenêtre puis s'était réfugié dans sa chambre pour n'en sortir que le lendemain matin de très bonne heure, avant qu'elle même fut éveillée. Le jour touchait à sa fin et il n'était pas encore de retour. Que devait-elle penser de tout cela ?

Mais son inquiétude ne tarda pas à s'évanouir. Elle était si habituée à dominer complètement son mari qu'elle finit par trouver absurdes ses soupçons et ses craintes. D'ailleurs, même si ces inquiétudes étaient pleinement justifiées, elle réussirait bien à le calmer et à le convaincre comme tant d'autres fois.

L'apparition d'un passant, qui marchait lentement le long de la maison en regardant les fenêtres lui fit oublier son mari. C'était Manos Duras. Une heure auparavant, alors qu'elle était devant la fenêtre, elle avait cru par deux fois voir le gaucho au coin d'une ruelle voisine. Le rude cavalier passait à pied, à travers le village, comme un travailleur au jour de repos. Il distingua la forme de la marquise derrière les rideaux et la salua en ôtant son chapeau, tandis qu'un sourire découvrait ses dents de loup.

C'était le premier salut souriant qu'eût reçu Hélène depuis la mort de Pirovani. Elle devina que cet homme était le seul admirateur qui lui restât, et cela lui parut si comique qu'elle en rit presque.

Dorénavant elle n'aurait plus d'autre amoureux qu'un gaucho aux trois-quarts bandit.

Pensive, le front contre les vitres, elle regarda l'avenue déserte. Manos Duras avait disparu dans la ruelle voisine et les deux policiers, jugeant leur faction inutile, s'étaient éloignés dans la direction du bar.

De nouveau coups discrets de Sébastienne se firent entendre à la porte de la salle. Elle entra avec plus de résolution que tout à l'heure, mais elle parla à voix basse avec un sourire confidentiel.

— Monsieur est-il rentré ? demanda Hélène.

— Non, c'est pour autre chose... J'étais dans la basse-cour il n'y a qu'un instant quand ce gaucho qu'on appelle Manos Duras s'est présenté à la porte de derrière et m'a dit :

Elle réfléchissait pour se rappeler exactement les paroles de Manos Duras.

— Va dire à la patronne que je ne lui tourne pas le dos comme beaucoup d'autres et qu'elle sera toujours la même pour moi, parce que je suis de ceux qui se brisent mais ne plient pas.

Voilà ce que m'a dit Manos Duras pour que je le répète à Madame.

Hélène sourit en entendant ces déclarations. Pauvre homme ! Et ce traître de bandit !... Pour elle il était en ce moment la figure la plus séduisante du sexe, le seul homme d'honneur qui osât lui offrir son aide et faire front contre la populace.

(A Suivre.)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Les adresses de sympathie affluent à la convention de l'American Legion

La Croix de Guerre et les chasseurs à pied ont offert un fanion à la Légion

Au banquet, M. Schleiter, maire de Verdun a pris le premier la parole. Au nom du peuple de Verdun, il a adressé sa gratitude et ses hommages reconnaissants envers les combattants américains, dignes successeurs des soldats français, relevés par eux au front de Verdun, après le magnifique effort d'héroïsme au cours d'une bataille de 18 mois, commencée en 1916.

Il a salué ensuite le président Poincaré qui était le chef de l'Etat aux jours d'angoisse de l'invasion. Il a invité nos hôtes à reporter pour un instant leurs pensées vers les camarades tombés devant Verdun et qui aux cimetières de Romagne et Thiaucourt, partagent avec les enfants de France le repos dans la bonne terre lorraine, restée française grâce à eux.

M. Rodrigue, président de la Fédération des anciens combattants meusiens a parlé ensuite. Puis la musique a joué l'*Hymne américain* et la *Marseillaise*.

Le discours de M. Poincaré

M. Poincaré a prononcé un discours où il a célébré la fraternité d'armes franco-américaine. Après avoir exprimé son regret de n'avoir pas pu assister à l'inauguration de l'ossuaire de Douaumont, M. Poincaré a évoqué la grande victoire de Verdun.

« Je venais dans la ville déserte et dévastée d'épingler à ses armoiries des décorations britanniques, belges, italiennes, serbes, russes et la croix française de la Légion d'Honneur. Nous ne savions pas encore qu'au printemps suivant les Etats-Unis interviendraient dans la guerre et y embrasseraient ardemment notre cause.

« Les allemands qui n'avaient pu prendre la place, continuaient à la bombarder avec violence. Les obus pleuvaient sur nos maisons écroulées et les incendies s'allumaient ça et là dans les rues.

« Nous nous étions réunis dans la Citadelle avec le général Pétain, le général Nivelle, les représentants des pays alliés et c'est là, dans une des salles souterraines que j'avais essayé de dégager les conséquences décisives de la belle défense de Verdun.

« C'était elle, disais-je, qui avait permis à nos alliés de travailler avec une activité croissante à la fabrication du matériel de guerre ; c'était elle qui avait laissé à la Russie, le temps d'engager les offensives de l'été 1916, à l'Italie le temps d'organiser l'attaque de Gorizia, aux troupes anglo-françaises le temps d'entreprendre les opérations de la Somme, à l'armée d'Orient, le temps de concentrer ses divers éléments dans la péninsule balkanique.

« Voilà ce qu'avait fait le soldat de Verdun, ce français du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest, à qui vous venez de décerner le vieux titre de citadin.

« Il avait fait mieux, il avait montré au monde entier la valeur morale des fils de la France, il avait rappelé à des nations encore neutres, la fermeté de notre caractère de constance, de notre volonté de vaincre.

« A lui seul, le nom de Verdun évoquait dans tous les continents les images de nos plus nobles vertus nationales.

« Lorsque les Etats-Unis se sont rangés à nos côtés, ils savaient par les déclarations réitérées du président et du gouvernement de la République, qu'attaqués sans provocation, nous ne déposerions pas les armes avant d'être en mesure d'obtenir de l'Allemagne des réparations, des garanties et la restitution de nos provinces.

« Pour que les Etats-Unis consentissent à faire leurs, les conditions que nous jugions indispensables, il fallait, n'est-il pas vrai, qu'ils eussent confiance dans l'énergie et la ténacité de notre peuple.

« De toute évidence, Verdun avait été à leurs yeux, une des meilleures caution de la bravoure et de l'opiniâtreté française. »

Le président du Conseil évoque ensuite Verdun désert, mais que l'ennemi s'obstinait à bombarder, puis l'offensive de septembre 1918 où, pour la première fois, les troupes américaines, sous le commandement du maréchal Foch, entraient dans la mêlée.

« Les corps américains et les corps français s'étaient trouvés ainsi répartis côte à côte dans le vaste secteur qui allait du fort de la Seille à la Harazée et de la Harazée à la Meuse.

« Le 26 septembre à 5 heures et demi du matin, après une foudroyante préparation d'artillerie, les troisième, cinquième et premier corps américains partaient magnifiquement à l'attaque dans la direction de Montfaucon. Les premières lignes ennemies étaient enlevées sur tout le front, Ardeuil, Thegny, le bois de Montfaucon, Cierges, Gercourt étaient dépassés.

« Cependant, sur le front du cinquième corps, les Allemands conservaient encore ce qui restait de Montfaucon, c'est-à-dire quelques ruines informes au sommet d'une colline rasée.

« Les jours suivants, les Américains infatigables, renouvelaient leur effort sur tout leur front d'attaque. Cette fois, Montfaucon, Epinonville, Charpentry et Apremont étaient enlevés.

« La droite de nos associés débordait Nantillois et s'établissait dans les bois du sud de Brieulles, tandis que leur gauche embarrassée par les plantements de l'Argonne demeurait immobile à la hauteur d'Apremont.

« Au total, l'ennemi avait dû abandonner dans sa retraite neuf mille prisonniers et plus d'une centaine de canons.

« Cette fraternité d'armes mise à l'épreuve dans la plus terrible et la plus sanglante des guerres où se soit déchirée l'humanité, ne peut pas être un sentiment éphémère destiné à disparaître dans les inévitables conflits d'intérêts qui naissent ou subsistent après une si forte secousse internationale.

« Deux peuples qui ont communié dans la défense d'une même cause, sont appelés à se mieux connaître que par le passé et à s'estimer chaque jour davantage, qui ont trouvé à leur vieille amitié, des raisons nouvelles, ne peuvent plus être séparés par rien.

« Que les Américains nous arrivent par l'air ou par l'océan, ils peuvent toujours être assurés de recevoir parmi nous l'accueil le plus cordial et de tous les américains ceux qui ont autrefois traversé la mer pour venir combattre sur notre sol, ceux qui se sont exposés à verser leur sang dans notre pays, ceux qui ont des fils et des frères ensevelis dans les plis de notre terre natale, auront toujours une place dans le cœur de la France.

« Je bois à l'immortelle amitié de la France et des Etats-Unis. »

Ce discours a été salué par les applaudissements frénétiques de tous les assistants, qui debout acclament longuement le président du Conseil. Ce dernier remercie, très ému par cette manifestation sincère et spontanée.

Puis après une rapide visite de la salle où sont exposées les décorations, les légionnaires ont défilé. La 42e division a été passée en revue, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires et des délégations d'anciens combattants des fédérations meusiennes.

La médaille de Verdun a été remise à de nombreux légionnaires ayant combattu dans la région.

Un cortège imposant s'est formé ensuite qui s'est rendu au cimetière militaire du Faubourg Pavé. Tous se sont recueillis un instant devant la tombe des sept soldats inconnus, puis, le cortège officiel a gagné Douaumont pour l'inauguration de la tour de l'ossuaire.

La séance de la Convention

Paris, 21 septembre. — Malgré le départ de nombreux légionnaires qui se sont rendus en pieux pèlerinage dans les cimetières du front, Verdun, St-Mihiel, Chateau-Thierry, au bois Belleau où reposent leurs frères d'armes tombés au champ d'honneur, les délégués étaient encore en nombre ce matin au Trocadéro, pour la troisième journée de la Convention.

Au cours de cette séance solennelle, on a célébré encore la fraternité d'armes franco-américaine.

Mais ce fut surtout la matinée de l'Association de la Croix de Guerre qui a été honorée en la personne de son président, le si populaire amiral Guépratte, qui a remis un drapeau aux couleurs françaises à l'American Legion, brodé par les Dames de la Croix Rouge, que dirige Mme Guépratte.

Les vastes gradins étaient amplement garnis par les délégués qui écoutèrent tout d'abord la prière dite par le révérend père Percy Crosse.

Puis on a entendu une courte allocution du commandeur Savage, annonçant que l'amiral Guépratte allait offrir un drapeau à la Convention. Ce fut un déchaînement de hourras et de cris et pendant un certain temps les hip, hip, hurrah, se sont fait entendre.

Auparavant, le quator de la Legion de Chicago a chanté la *Marseillaise* et l'*Hymne américain*. Puis l'amiral Guépratte, entouré de l'abbé Enock, du général Mariaux, gouverneur des Invalides, s'est avancé vers le commandeur Savage et lui a présenté un drapeau, sur lequel on lit : « American Legion ».

Devant la garde en armes de la Legion et au nom de l'Association de la Croix de Guerre, il a donné un étendard ayant à la hampe les couleurs de la croix de guerre, au commandeur cependant que la foule acclamait le héros de la mer.

Le calme étant revenu, l'amiral Guépratte a prononcé quelques mots, rendant tout d'abord hommage à l'American Legion. Il a salué ensuite le général Pershing, le général Mariaux et a dit enfin l'amour des femmes françaises pour les soldats américains qui sont venus au secours de leurs maris et de leurs enfants.

L'amiral Guépratte a assuré la Legion de la reconnaissance de la France et a terminé en rappelant quelques-uns de ses souvenirs de guerre.

Ce fut ensuite le tour de Miss Booth, commandante en chef de l'armée du Salut, qui a prononcé une brillante allocution, remerciant la France de son si fraternel accueil, dont les délégués garderont un éternel souvenir.

Elle a parlé des services rendus par l'armée du Salut dans le monde entier.

Une délégation de la Fédération nationale des anciens chasseurs à pied, conduite par son président, M. Hervieux, accompagné de Mme Sautel, de MM. Baudin, Roques, Sautel, Lecerde, Botton, Minard, Demadre, s'est présentée au commandeur Savage, cependant que la musique jouait *Sidi-Brahim*.

Prenant la parole, M. Hervieux a offert à l'American Legion, en souvenir de la Convention, une superbe reproduction du premier drapeau de chasseurs à pied, prise quelques minutes avant son entrée au musée de l'Armée.

Le commandeur Savage en peu de mots a exprimé combien il était ému de cette si touchante attention des anciens « diables bleus ».

Le Congrès a poursuivi ensuite ses travaux.

Dans une lettre ouverte M. de Jouvenel félicite Sir Robert Cecil

Zurich, 21 septembre. — M. Henry de Jouvenel publie dans la *Gazette de Zurich*, une lettre ouverte à sir Robert Cecil où il dit notamment :

« Vous rappelez courageusement à mes compatriotes que le rejet de la convention entraîne l'échec du protocole de Genève et de celui de la conférence du désarmement naval sont dus en bonne partie à la politique britannique.

« Vous avez fait une juste répartition des responsabilités. Si chacun d'entre nous, dans son pays, dénonce avec autant d'énergie, les hommes de peu de foi qui ne reconnaissent la Société des Nations que du bout des lèvres, le problème prendra son véritable aspect, celui d'une question pendante entre le gouvernement et l'opinion publique de leurs pays respectifs.

« A vrai dire, la plupart des peuples espèrent dans la Société des Nations et la plupart des gouvernements se défient d'elle. A l'exception des ministres français, aucun autre homme d'Etat n'ose renier les principes du pacte de la Société des Nations.

« Quand un ministre descend de la tribune, il retrouve son bureau qui a maintenu sans modifications ses anciennes habitudes. Plus on s'éloigne de la guerre, plus les bureaux civils et militaires regagnent de leur ancien pouvoir.

« Ou bien, il faut que la Société des Nations les transforme ou il est à craindre qu'ils ne lui fassent perdre son indépendance.

« C'est vers cette éventualité que nous allons. Depuis quelques années, les bureaux les mieux armés, les plus puissants et les plus soumis à la tradition sont les bureaux britanniques. C'est sur eux que les fonctionnaires et les diplomates du monde entier jettent un regard d'admiration. Leur exemple les anime tous.

« Au nom de l'organisation internationale de la paix, vous vous êtes dressé contre cette organisation internationale de guerre. Ainsi, vous n'avez pas seulement contribué à soumettre au monde la crise de la Société des Nations, mais à la résoudre. Si vous arrivez à gagner l'Angleterre sans réserves et sans arrière-pensée à la cause de la Société des Nations, cette dernière est sauvée. »

Nouvel interrogatoire de Modugno

Paris, 21 septembre. — Interrogé par M. Bacquart, juge d'instruction, di Modugno a déclaré être arrivé en France en février.

Ne trouvant pas de travail, il est allé au Luxembourg où il s'est occupé jusqu'à la fin du mois de mars. Depuis il est revenu en France, pour faire venir sa femme.

Il avait pris le nom de Males Lomusco, pour éviter la surveillance de la police fasciste et a écrit à sa femme sous ce nom, pour lui éviter aussi la persécution de la police italienne.

Di Modugno a habité d'abord St-Mandé, une chambre qu'il payait 25 francs par semaine, puis est venu rue de Tlemcen où demeurait l'ancien député italien Villario qui a été expulsé le 11 septembre, la veille du meurtre.

Di Modugno a dit qu'il avait acheté son revolver, il y a deux ans à Rome. Depuis, il le portait toujours sur lui, chargé.

Une femme qui avait vu le portrait de di Modugno dans les journaux, avait dit l'avoir vu qui se promenait la veille du crime devant le consulat. Di Modugno a déclaré qu'elle se trompait.

Le député Villario, actuellement à Bruxelles a demandé à être entendu comme témoin. Les défenseurs de l'inculpé ont demandé aussi l'audition de Mme di Modugno à Paris.

On dément

Paris, 21 septembre. — Le ministère des Affaires étrangères communique que les renseignements détaillés, donnés ou reproduits par quelques journaux ou agences du matin sur les instructions envoyées par le gouvernement français à son représentant à Moscou, n'émanent à aucun degré d'une source officielle ou officieuse. Ils ne peuvent être tenus pour exacts.

L'accord commercial franco-américain

Paris, 21 septembre. — Les milieux officiels français n'ont pas encore reçu la réponse américaine à leur proposition relative à la réduction des tarifs douaniers en faveur des produits américains.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 21 septembre. — Il semble qu'on s'achemine vers la création d'un Comité pour la sécurité, dit le *Petit Parisien*. La discussion porte toujours sur la question de savoir si la commission préparatoire du désarmement sera également saisie, comme le demande le délégué français, du problème de la sécurité.

Il semble qu'on s'achemine vers la création par la commission préparatoire elle-même d'un Comité spécial qui travaillerait d'accord avec les gouvernements à l'organisation générale de la sécurité. »

« Le désarmement n'est possible que dans la sécurité, répète M. Oudard, dans l'*Ere Nouvelle*. Nous convenons, en effet, qu'il ne suffit pas de blasphémer contre la guerre pour nous en débarrasser mais, jusqu'ici, la guerre était humaine.

« C'est à se demander si le *Bella Matribus detestata* du poète avait jeté quelque discrédit sur le mot.

« Aujourd'hui, il s'agit de déshonorer ce mot.

« M. Stresemann compte bien sur la faillite de Genève pour reprendre sa liberté, dit *La Volonté*. Demander que la conférence projetée se réunisse avant que l'organisation de paix soit plus solide, c'est la vouer à un échec certain et déjà de mauvaises langues prétendent que tel est bien le dessein inavoué de M. Stresemann. »

« La vie chère, la vie Chéronne, comme dit M. Gustave Théry dans l'*Œuvre*, contre les consommateurs, car on ne va augmenter encore la juste perspective bien significative de cette offensive aurait l'appeler autrement.

« La vie qui est chère, va renchérir encore. Ceux qui en sont responsables, peu ou prou, prennent les devants.

« Si on arrivait à faire accroire aux bonnes gens, oh ! seulement jusqu'aux élections, que tout le mal vient des consommateurs, ces galeux, ces pelés, ah ! oui, qui ne cessent de se plaindre.

« C'est cela même. Haro sur le consommateur qui a un droit, celui de consommer et de payer en silence. »

A l'"Officiel"

Le Journal Officiel publie : Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, M. Ferrié Antoine, commissaire spécial de police, hors classe, deuxième échelon, à Bastia, est nommé en même qualité sur les chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à la résidence de Mâcon (Saône et Loire) à compter du 1er octobre 1927.

A la commission du désarmement de la S.D.N.

Genève, 21 septembre. — La troisième commission du désarmement, réunie sous la présidence de M. Benès, a adopté à l'unanimité la résolution d'arbitrage, sécurité, désarmement.

M. Dehrouckère a manifesté son plaisir de voir l'accord réalisé :

« Cela marque, dit-il, non la volonté de changer les méthodes mais la volonté de réaliser le désarmement. Plus l'arbitrage sera répandu, plus la sécurité sera grande et plus le désarmement pourra être poussé.

Le délégué de la Suède a déclaré que s'il croyait pouvoir se rallier au texte proposé, c'est qu'il pensait que son adoption ne changerait rien aux obligations du pacte.

A la commission des finances de la Chambre

Paris, 21 septembre. — La commission des Finances de la Chambre, présidée par M. Malvy, a adopté sur le rapport de M. Desjardins, le budget annexe de la Légion d'honneur. Il a examiné ensuite le budget des P. T. T.

Puis, sur la proposition de M. de Chandelaine, rapporteur général, d'accord avec le rapporteur spécial, M. Dezarnault, la commission a décidé de réserver l'étude des recettes de ce budget attendant de nouvelles précisions.

La commission a réservé spécialement dans le chapitre 4 les crédits concernant l'application des décrets sur les économies et a décidé d'entendre sur ce point, le ministre du Commerce.

"Au Petit Chic"

1, Boulevard du Palais - BASTIA

Madame PIETRI présente sa clientèle qu'elle vient de recevoir à la suite de son passage à PARIS une collection de

Manteaux, Tailleurs Fourrures

Robes de mariées, d'après-midi, du soir. Modèle de haute couture venant des plus grandes Maisons.

Prix très avantageux

Assortiment de manteaux pour pensionnats, costumes et pardessus garçonnets et baby.

LAINAGES - SOIERIES

CHASSEURS !

Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon — Téléphone : 1.48

Le logement des militaires

M. Landry a reçu du ministre de la Guerre la lettre suivante :

Monsieur le ministre et cher collègue,

Vous avez bien voulu, en me communiquant une lettre que vous a adressée un officier en garnison à Ajaccio, appeler mon attention sur les difficultés que rencontrent, pour se loger, les officiers et les sous-officiers.

L'intérêt de cette question ne m'a pas échappé.

Concernant les sous-officiers, des crédits importants sont inscrits au budget de 1927 pour leur aménager des logements ; des prévisions du même ordre sont faites au projet du budget de 1928.

La situation financière ne permet malheureusement pas d'adopter la même solution concernant les officiers ; mais le département de la Guerre étudie une solution qui permettrait dans une certaine mesure, et avec la contribution simultanée de l'Etat, des départements et des communes, de faire un effort dans le sens demandé par votre correspondant.

Veuillez, etc.

M. Landry est de nouveau, cette année, rapporteur de la commission des Finances pour les questions concernant l'habitation. Dans son rapport du ministère du Travail, de l'Hygiène et des Assurances sociales, il étudie longuement la question de l'habitation évoquée par le document qu'on a lu.

A l'arrivée. — M. Napoléon Poggiale, maire de Valle-di-Mezzana, venant de Marseille.

CALVI

CALENZANA. — *Adjudication.* — Dimanche dernier a eu lieu à la mairie de Calenzana, l'adjudication des travaux d'aménagement de l'ancienne école des frères de la doctrine chrétienne, en école des filles et maternelle. Deux candidats ont soumissionné : MM. Luciani Dominique et Padovani Paul-François, entrepreneurs à Calenzana. M. Padovani a été déclaré adjudicataire avec un rabais de dix pour cent, sur les estimations du projet.

Nos courriers. — L'*Iberia*, commandant Corsi, est parti dimanche soir pour Nice, avec 282 voyageurs et 15 tonnes de raisin et baquantes.

L'élection du deuxième adjoint. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche soir, sous la présidence de M. Legris, pour procéder à l'élection du deuxième adjoint en remplacement de M. Xavier Maggi, décédé. A l'unanimité des membres présents, M. Toussaint Semeriva a été proclamé deuxième adjoint. Le nouvel élu a remercié, en quelques mots aimables ses collègues du Conseil et a promis de consacrer toute son activité à la mission qui lui a été confiée.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

De passage. — M. François Marini, maire de Calenzana, chevalier de la Légion d'honneur, M. Philippe Marini, avocat, docteur en droit, M. le baron de Moroni, secrétaire de la Société Corsotel.

M. Fratacci, architecte à Nice.

Au départ. — M. Dupuy, capitaine de gendarmerie à Arles, Mme Dupuy et leurs enfants.

Mme Aucourt, femme de notre distingué sous-préfet.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Lucrèce Maestracci, Mme veuve Arrighi Marie, née Maestracci et son fils ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Auguste MAESTRACCI
greffier-notaire de l'Indochine

leur fils, frère et oncle décédé à Bastia, le 21 courant, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 1 heure 30 de relevée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

Maison mortuaire, 9, boulevard du Palais.

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison *Pierre Rosi et Degan fils* informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la portée de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

" FLORIO "

COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

Horaire à partir du 1er Avril 1927

	Arrivées	Départs
Gênes :		Mar. 22 h.
Livourne :	Merc. 7 h.	Mer. 23 h.
Bastia :	Jeudi, Aube	Jeudi 15 h.
Porto-Torrès :	Vend. 8 h.	Sam. 17 h. 30
Bastia :	Dim., Aube	Dim. 11 h.
Livourne :	Dim. 17 h.	Dim. 22 h
Gênes :	Lundi 7 heures	

La Compagnie délivre des billets aller et retour à prix réduits de Bastia

Préjugés ridicules

Il y a encore bien des préjugés sur les médicaments. Sous prétexte qu'un médicament fait de la publicité, certaines gens suspectent sa valeur. C'est un principe. De sorte qu'en vertu de ce même principe, le meilleur médicament, c'est celui dont on ne parle jamais, celui qui est absolument mystérieux. Les gens timorés qui raisonnent ainsi, ne se rendent pas compte que l'attrait du mystère est souvent le plus adroit des attrape-nigauds.

Quant à nous, nous estimons que, pour prouver la valeur d'un médicament, il n'est rien de tel que de mettre sous les yeux du public les déclarations des malades qui en ont fait usage. C'est ce que nous faisons pour les Pilules Pink. Et les attestations que nous publions — accompagnées des noms et adresses, afin que l'on puisse contrôler — prouvent bien que les Pilules Pink sont un des remèdes les plus puissamment efficaces contre les affections et les troubles consécutifs à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux, tels que l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge l'épuisement nerveux. Nouvel exemple : c'est celui de Mme Morin, demeurant aux Iffs, commune de Nalliers (Vendée). Mme Morin, très affaiblie par le surmenage, a fait une cure de Pilules Pink et s'en félicite grandement.

« A la suite de surmenage — nous écrit-elle — je me suis trouvée très déprimée, très affaiblie. Connaissant déjà les Pilules Pink, j'en commençai une cure. A la troisième boîte, la sensation de fatigue s'était dissipée. Je me sentais bien plus résistante. Et après la sixième boîte, j'étais complètement remise et j'avais retrouvé toutes mes forces ».

Les Pilules Pink
Régénérateur du sang, tonique des nerfs

Mlle POGGI
Diplômée de l'Etat,
Lauréate des Concours de Paris
Elève de l'Académie de Danse Lafitte.

Leçons de piano à partir du 1er octobre.
Cours de danse : rythmiques le 13 octobre ; modernes le 15 octobre.
Place du Théâtre, 6.

GRATUIT JOURNAL **DE LA BORIE-NICE** commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

FAMILLE sérieuse, désirerait avoir jeunes lycéens en pension, de 12 à 14 ans. S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER 5 pièces, 7, rue de l'Opéra. Pour renseignements, téléphone 3, à Casabianca.

A l'occasion de la Rentrée des Classes

Les Etablissements Louis Maurel

2, Boulevard du Palais - BASTIA

présentent un assortiment complet d'articles pour Lycéens et Ecoliers. Le plus grand choix
Les meilleurs prix

BOURSE DE PARIS du 21 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPETUEL	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 5 % 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1922	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1921 AISNE	[illegible]	[illegible]
— — PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DEPART. SEINE 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
PARIS 1910	[illegible]	[illegible]
— 1912	[illegible]	[illegible]
— 1913	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1879	[illegible]	[illegible]
— 1880	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KULHMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD.	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHE CINEMA JOUIS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIERES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTHELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]
NYKAGA	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	
CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
HUCHINSON	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	[illegible]	
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	
CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	
TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]
BANQUE PENINS. MEXICAIN	[illegible]	
— INDUSTRIELLE JAPON.	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
SI-METAL	[illegible]	
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2 ½	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
BELGES 3 % 1906	[illegible]	[illegible]
BRESIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1898	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIE	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3 ½	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1910	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4 ½ 1904	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (c) 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIME

LA MAUDINE — GUERIT — DETAIL — CHIENS

Grand concours
ouvert aux lecteurs de ce Journal et
doté de 5.000 francs de prix
DEVINEZ le nom de cette Ville de France
et adressez votre réponse au SERVICE du Concours, Bureau E. Y. 186, Boulevard Saint-Germain, Paris (7e)
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

CAP CORSE
GRAND PRIX
Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Avant de partir pour Paris
notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ________________

demeurant à ________________

déclare souscrire un abonnement de ________________

au Petit Bastiais à partir du ________________

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 66-50

Tarif des Abonnements

CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Jeudi 22 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 22 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 2 9- de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Jeudi 22 - de Bastia pour Nice à 20 heures
Mercredi 21 - d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile ... pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

LAIT MONT BLANC LE PRODUIT DU PLUS GRAND CRU LAITIER DE FRANCE

N° 15 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE
du
Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

LA GUERRE DE L'INDEPENDANCE

Homme d'Etat et diplomate plutôt que soldat, il a donné à son pays une constitution non seulement conforme aux principes des philosophes réformateurs, mais surtout parce qu'elle était adaptée aux aspirations de la population. [illegible] ... Corses et Paoli a pu dire à Boswell : « Je della Rome, Sparte et Thèbes de montrer quarante années de patriotisme ... me celui dont la Corse peut se glorifier ».

Les trois pouvoirs étaient nettement séparés. Le pouvoir exécutif appartenait au Général de la Nation, assisté « d'un Consiglio Supremo » de neuf membres — un par province — élus pour un an et responsables devant la Consulta ou assemblée générale qui détenait le pouvoir législatif. Elle était élue par tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, à raison de un représentant pour mille habitants.

La justice comprenait les tribunaux des podestà, les tribunaux de province et la Rota civile ou Cour Suprême qui siégeait à Corte, capitale de la nation.

Cette constitution fut donnée à la Corse, aux yeux du monde étonné, bien avant « celles de Washington et de 1791 ».

Nous savons comment Gênes, ne pouvant soumettre les insulaires, fait de nouveau appel à la France. Choiseul échange avec Paoli des correspondances sur un ton aigre-doux en attendant qu'il décide la conquête de l'île après le traité de Versailles en 1768.

La résistance suprême fut votée par la Consulta qui décida en outre la levée en masse. La guerre dura juste un an (mai 1768, mai 1769) et après les échecs de Chauvelin, elle se termina par la défaite des Corses à Ponte-Nuovo (9 mai 1769).

Cette bataille nous montre l'incapacité militaire de Paoli et de ses généraux et que nous sommes loin de la tactique de Sampiero. Le Général de la Nation n'avait pas donné d'ordre précis et se tenait trop loin des opérations ; il a donné l'ordre de la bataille lorsque les Français occupaient une situation ... [illegible] ... Son général Gentile voulut arrêter les fuyards dans un endroit où il leur était impossible de combattre. Enfin, Gaffori et Grimaldi abandonnèrent sans combattre, Leoni et Casanoggia. La perte du pont devenait inévitable, ... le désastre des Corses.

Paoli fut obligé de s'exiler et l'île de Corse devenait française le 12 juin 1769. Ainsi portait « l'exil, le père, l'idole des villes et des hameaux ». (Mémoires de Lucien Bonaparte).

LEGISLATION CRIMINELLE DE PAOLI

Article 1. — Celui qui tuera avec préméditation, celui qui tuera d'assassinat ... sera pendu et un écriteau indiquera le nom de l'assassin et le motif de la condamnation. En cas de contumace, ... ses biens confisqués ; puis on érigera une colonne d'infamie sur l'emplacement de sa maison rasée.

Art. 2. — Pour les blessures faites avec effusion de sang, la condamnation sera d'un an de prison et de deux années d'exil ; en cas de contumace, le délinquant sera banni pour dix ans et ses biens confisqués pour le même laps de temps.

Art. 3. — Pour les blessures graves, l'exil sera de dix ans ; en cas d'infraction la sentence sera de dix ans de travaux forcés avec la chaîne aux pieds.

Art. 4. — Le rimbecco et la diffamation ... seront punis de deux mois de prison. Si l'offensé se venge dans le délai de huit jours, l'insulteur sera considéré comme complice.

Art. 5. — Les injures légères seront punies de 10 à 30 jours de prison.

Art. 6. — Celui qui composera ou récitera des libelles diffamatoires contre des personnes honnêtes, aura quatre mois de prison. Si l'honneur est visé, la peine sera réduite à 15 jours.

Art. 7. — Celui qui chantera sous les fenêtres d'un citoyen des chansons déshonnêtes, aura quinze jours de prison.

Art. 8. — Celui qui enlèvera une jeune fille ou une veuve honnête, sera pendu. Si l'enlèvement a lieu avec le consentement de la jeune fille ou veuve honnête, à la suite de promesses [illegible], le coupable sera banni à perpétuité.

Art. 9. — Celui qui recevra dans sa maison une jeune fille ou veuve honnête, âgée de moins de vingt-cinq ans, même avec l'intention de l'épouser, sera puni de la peine établie à l'art. 8, parce qu'il y a présomption qu'elle a été séduite.

Art. 10. — Celui qui violera une jeune fille ou veuve honnête sera tenu de l'épouser. Le mariage ne se fera qu'avec preuves à l'appui de l'honneur ; autrement, écrit ou témoins dignes de foi.

Art. 11. — Celui qui empêchera une jeune fille ou veuve honnête de se marier par des moyens publics ou privés, celui qui enlèvera le chapeau ou le châle d'une jeune fille ou veuve honnête, sera mis en un an de prison et l'exil de la pieve ... à moins qu'il n'obtienne le pardon de son offense.

Art. 12. — Les petits vols seront condamnés, la première fois à 8 jours de prison, la deuxième à 15 et la troisième à la berlina (exposition sur la place publique).

Art. 13. — Celui qui volera une somme d'argent quelconque sera condamné de 6 à 12 mois de prison ; la deuxième fois à 2 ans de travaux forcés avec la chaîne aux pieds ; si le vol a lieu sur la grande route à main armée, il sera pendu.

(Traduit de l'italien)

M. Pamaroli ajoute :

Cet article vise les auteurs de nos jours ; ... les bastias et la corde, du ... paralysaient par ...

L'histoire est une science ... celle ... les lois, les mœurs de nos ancêtres pour les faire servir à l'accusation.

« Il n'y a pas de bon- I... disait Paoli qui n'ait son protecteur ». Est-ce qu'il y a lieu de changer le langage aujourd'hui ?

L'ANCIEN REGIME

La Corse française, par faveur spéciale, fut érigée en pays d'Etats. Les intendants, pénétrés des idées du XVIIIe siècle, administrèrent l'île avec douceur et fermeté. Ce furent : Chardon, Colla de Pradine, Boucheporn, ... des auxiliaires de Turgot et La Galaizière.

Le Comte de Marbeuf fut gouverneur de 1770 à 1786. Il réussit ce tour de force d'incorporer un pays démocratique à une nation gouvernée par le plus despotique des rois. C'est qu'il a été le seul, avec Paoli, à connaître le caractère des insulaires. Aussi son administration eut des résultats remarquables.

Le Génois ... reste fidèle à la cause nationale, fut définitivement gagné à la France malgré les fautes du gouvernement révolutionnaire. Les députés aux Etats firent preuve d'attachement à Marbeuf et approuvèrent de leur vote tous les projets d'amélioration économique.

Un tribunal d'arbitrage fut établi à Cervione en 1772. Il était composé de six Corses et avait pour mission de prévenir les délits plutôt que de les punir. Le podestà d'Olmi-Capella en fit partie.

(A suivre)

62me ANNÉE - N° 243
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 23 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèque Postal : Marseille 66-50

0475
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ABONNEMENTS
	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Veille de session

Cette fois, la session du Conseil général coïncide avec certains mouvements provoqués par les élections législatives de 1928. C'est ce qui explique qu'on lance, mais avec plus de persistance, des rumeurs dont nous avons déjà la vieille habitude, relatives à la désagrégation du parti républicain démocratique corse. A Bastia notamment, on fait circuler une liste des conseillers généraux — trois à quatre ou huit à dix, selon l'humeur des gens — qui feraient défection. Dans ce dernier cas, évidemment, la présidence du conseil général nous échapperait, et la question, sur le papier, serait vite réglée.

Tout cela mérite un commentaire.

Il est possible qu'il se soit introduit dans le parti démocratique des gens qui s'y sentent mal à l'aise, et qui n'étaient venus à lui que pour l'une ou l'autre de ces raisons :

Attraction d'un parti puissant et désir d'en recevoir un supplément d'influence au regard des électeurs ;

Calcul d'ambition ne pouvant être satisfait dans le cadre du vieux parti périmé.

Dans l'un et dans l'autre cas il y avait équivoque ; et mieux vaut la dissiper.

La Corse ne fait que quatre députés. Elle en faisait cinq auparavant, avant 1919, et la différence n'était guère au gré des prétendants dont certains rallièrent notre panache moins par goût que dans l'espoir d'en tirer avantage de gloriole. Devenu trop fort pour un nombre limité de sièges parlementaires, ce parti démocratique, il est, encore une fois possible que quelques-uns de ses membres songent à le quitter, convaincus que leur ambition estimable, mais secondaire pour le pays, en recevra satisfaction.

Cela prouve tout simplement que la porte d'entrée du parti devrait être plus sévèrement gardée que ne le sera désormais la porte de sortie.

Bon débarras pour nous, à qui un coup de lancette nous délivrera d'une complexion apoplectique, et quant à l'acquisition faite par nos honorables adversaires, c'est leur affaire de la juger.

On voit que nous prenons la chose très philosophiquement. En somme, entre gens d'esprit, ou tout au moins de sens, de l'un et de l'autre bord, par dessus les deux bords on peut engager cette conversation courtoise et même amicale relative aux transfuges.

— Un tel nous quitte.

— En êtes vous très privé ?

— Point trop. Et le recevez-vous avec plaisir ?

— Couçi, couça. Il va occuper beaucoup de place ; il fait déjà l'important.

— Que donc bien vous fasse. A vos souhaits.

— Merci, et autant.

Car tout de même il n'y a pas des cadavres entre nous. La politique est, certes, chose sérieuse. De grands intérêts sont en jeu, non point ceux des protagonistes considérés personnellement, qui sont négligeables, mais ceux des partis locaux où il se dépense beaucoup de dévouement qu'il faut reconnaître, et, surtout, ceux de la Corse, que nous mettons en tête de nos soucis et que nous avons la prétention de vouloir et de savoir mieux défendre ; cela dit d'ailleurs en forme de justification, non de défi. Au reste, le suffrage universel sera toujours là pour nous départager.

Nous abordons donc la nouvelle période de lutte qui commence en établissant la règle principale du jeu qui est de ne jamais donner à un antagonisme politique le vilain caractère d'un antagonisme personnel, comme le voudraient les pauvres forcenés qui essayent de faire des eaux électorales corses un tourbillon.

Mais non ! Nous abordons ce nouveau cycle avec calme, sang froid, pour mieux dire avec sérénité, et, naturellement, avec la décision de mettre tout en œuvre pour gagner la partie. Un des éléments de ce succès ne constitue-t-il pas à ne pas sous-estimer nos adversaires ? Nous les savons aimés et également décidés. Qu'ils nous fassent donc l'honneur de croire que, tout prévu, nous sommes gens de ressources. Mieux, toutes nos ressources d'action ni même d'hommes ne sont en jeu. Elles interviendraient le cas échéant, non point, ce qu'à Dieu ne plaise, pour envenimer la lutte, mais pour lui donner un caractère plus profitable aux intérêts de la Corse que nous ne dissocions jamais de ceux de notre parti. La Corse est plus que jamais riche de talents et de volontés, dont la France elle-même ne ferait pas fi, pour ses destinées supérieures.

Pour le moment, nous suffisons à la peine, à garantir les intérêts de la Corse dans la mesure que nous avons l'orgueil d'estimer large, où ils dépendent de nos chefs actuels qui ont toujours fait leur devoir, qui jouissent de l'estime de tous, qui donnent à la Corse la représentation dont elle se flatte.

Si, à travers ces réticences volontaires, nos amis, nos vrais amis comme nos adversaires, ont compris, ceux ci que nous respecterons les règles du jeu telles que les déterminer leur loyauté, ceux-là qu'ils seront bien défendus, bien soutenus, tant mieux !

P. B.

Une pieuse cérémonie s'est déroulée mercredi à Douaumont

Le maréchal Pétain a présidé

Verdun, 22 septembre. — Une foule énorme est massée aux abords de l'ossuaire de Douaumont quand le cortège officiel arrive.

Après la visite de la nécropole et de

LE GENERAL PERSHING

la chapelle, Mgr Ginisty, retrace l'historique du monument dont la pose de la première pierre a eu lieu lors de la réception des *Chevaliers de Colomb*.

« Il fallait, dit-il, un monument où flotte le drapeau américain, pour que les étoiles étincellent, mêlées aux trois couleurs de l'étendard national. »

Mgr Ginisty rappelle les paroles prononcées par le maréchal Pétain, lors de la pose de la première pierre : « C'est à la gloire du soldat de Verdun, à son sacrifice sublime que rendra hommage le monument édifié, en partie, par des mains américaines. Il dira l'effort admirable accompli par les Etats-Unis pour la victoire remportée avec les armées françaises contre l'ennemi commun. »

Le maréchal Pétain s'excuse d'écourter son discours. Rappelant la première visite que lui fit le général Pershing, il répète la parole que le chef américain a prononcée : « A l'heure fixée nous partirons ! »

« Ils sont partis, dit le maréchal Pétain, avec nous, comme nous et ensemble, nous avons vaincu ».

Le général Pershing s'exprimant en anglais, célèbre l'héroïsme des soldats de Verdun et il affirme que l'ossuaire contient les restes de soldats américains.

« Si le monument était violé par le retour de l'ennemi, ajoute le général Pershing, le Bourdon de la Victoire dirait : « Frères de l'Amérique, aux armes », et nous répondrions comme Lafayette, « Nous voici ! ».

Un officier comme il en faudrait beaucoup dans l'armée italienne

Sa conduite est vraiment à signaler

Nice, 22 septembre. — Nous avons toujours relevé dans notre journal les excès fascistes comme contraires au maintien des bonnes relations que

M. MUSSOLINI

nous souhaitons voir exister entre nos deux pays.

Mais chaque fois qu'une manifestation d'amitié s'est produite, nous nous sommes fait un devoir de la signaler.

C'est ainsi que nous ne voulons pas passer sous silence le fait qui vient de se dérouler au cours des manœuvres dans la région de Fontan, Saorge et la vallée de la Roya.

Une section de chasseurs à pied avait poussé une reconnaissance vers la frontière et un sous-lieutenant de réserve avait abandonné ses hommes et s'était aventuré en territoire italien.

Les carabiniers l'avaient arrêté et l'avaient conduit à Vintimille où ils l'avaient remis au capitaine des Finances, l'officier français ne possédait aucun papier italien.

Il l'avait laissé en liberté, confié à sa famille qui lui avait fait visiter la ville et l'avait mené au Casino.

Le lendemain, il l'avait muni des papiers nécessaires et d'argent, lui disant : « Portez le salut des officiers italiens à l'armée française. »

Ce geste élégant méritait d'être signalé, il amène à conclure que si les hommes de M. Mussolini qui montent la garde à la frontière étaient recrutés ailleurs que dans la lie, les populations méridionales n'auraient pas à déplorer d'incidents.

Le Congrès des Maires de la Corse

Répondant à l'invitation qui leur avait été adressée par *M. Emile Sari*, Sénateur-Maire de Bastia, en sa qualité de Président de l'Amicale des Maires de la Corse un grand nombre de chefs de municipalités des *régions touchées par les derniers incendies se sont réunis dimanche à l'Hôtel de Ville de Bastia*.

Etaient présents : MM. Paoletti (Prunelli de Casacconi) ; Arrighi (Ventiseri) ; Sarripanti (Piobetta) ; Biaggi (Cagnano) ; Capitaine Filippi (Pietracorbara) ; Mannoni (Ersa) ; Colombini (délégué du maire de Rogliano) ; Sabbatori (Canale di Verde) ; Pancrazi (délégué du maire de Riventosa) ; Donesi (Saint Pierre de Venaco) ; de Moro-Giafferri (délégué du maire de Brando) ; Casanova (Riventosa) ; Danesi (Zuani) ; Vincenti (Casalta) ; Dinelli (Biguglia) ; Vesperini (Borgo) ; Abati (Pieve) ; Rasori (Santo Pietro) ; Acquatella (Vignale) ; Agostini (Crocicchia) ; Figarella (Sainte Marie de Lota) ; Bracrini (Ville de Pietrabugno) ; Ausiani (San Martino di Lota) ; Casanova (Adjoint municipal de Cardo) ; de Buttafoco (Vescovato) ; Donmarchi (Saint André de Cotone) ; Mordiconi (Barettali), conseiller d'arrondissement ; (Lucciana), conseiller général ; Altieri Maestracci (Patrimonio) ; Casalta (Furiani) ; Graziani (San Martino) ; Battestini (Scolca) ; Allegrini (Algajola) ; le maire de San Gavino di Tenda.

Etaient présents à titre consultatif : MM. les Membres de la Chambre Syndicale du Syndicat Agricole du Département de la Corse ; MM. le Professeur Donati, Musso, Franzini, Patrimonio.

Excusés : MM. les Maires de Boccaserra (Portovecchio) Conseiller général ; Abbé Valentini (Poggio Marinaccio) ; Savelli (Ile Rousse) ; Angeli (Ginnaggio) ; de Monti-Rossi (Palasca) ; Filippi (Vivario) ; Colonna (San Guliano) ; Giorgetti (Olcani).

Séance du matin

M. Emile Sari, Sénateur-Maire de Bastia ouvre la séance en faisant un exposé de la situation qui est faite à la Corse à la suite des incendies qui ont détruit sur une très large étendue forêts et cultures.

Il invite les maires des communes intéressées, à faire connaître leur avis au sujet des mesures qu'il convient de prendre à l'avenir afin d'éviter le retour de pareils désastres.

ELECTION DU BUREAU

Le Maire de Bastia invite aussitôt l'Assemblée à élire son bureau.

Sont élus à l'unanimité :

Président : *M. Emile Sari*, Sénateur-Maire de Bastia ;

Vice-Présidents : *MM. Mordiconi*, Conseiller général, maire de Lucciana ; *Altieri*, Conseiller d'arrondissement, Maire de Barretali ;

Secrétaire : *M. Donmarchi*, Maire de Saint André de Cotone ;

Secrétaire adjoint : *M. Casalta*, Maire de Furiani.

LES MESURES ADMINISTRATIVES

M. Musso donne la motion suivante qui avait déjà été adoptée par la Chambre d'Agriculture de la Corse. En voici le texte :

« Les membres du Congrès des Maires soussignés ;

« Considérant que les incendies périodiques qui sévissent pendant la période estivale dans notre île menacent de notre Département ;
ruiner complètement l'agriculture de

« Considérant que ce fléau peut-être limité, sinon complètement enrayé par des moyens appropriés ;

« Emet le vœu :

« 1° Que tous les biens communaux qui ont été ravagés par le feu ne puissent être pacagés pendant trois ans ;

« 2° Que la loi sur l'écobuage soit les propriétaires ou fermiers ne puissent strictement appliquée, c'est-à-dire que mettre le feu dans leur terre en friche qu'à certaines époques de l'année et avec l'autorisation du Préfet et du Maire de leur commune ;

« 3° Qu'en cas de sinistre, les propriétaires qui n'ont pas débroussaillé leurs forêts ou plantations d'arbres n'aient droit à aucune indemnité ;

« 4° Que les incendiaires soient l'objet de sanctions pénales de la plus grande sévérité ;

« 5° Que de fortes primes soient allouées aux personnes qui signaleraient les auteurs volontaires d'incendie ;

« 6° Que dans chaque commune un service public fortement organisé sous le patronage du maire et comprenant notamment les gardes-champêtres et la gendarmerie cantonale et la troupe, soit chargé de signaler, surveiller et combattre (en faisant appel à la population) dès leur début les incendies ;

« Que ce service redouble de vigilance pendant les périodes de sécheresse.

« Que les familles des malheureuses victimes de l'incendie du 16 août soient fortement indemnisées et secourues ».

M. le Professeur Donati, M. Donmarchi, Maire de Saint André de Cotone et *M. Franzini* dans leur exposé combattent et complètent le vœu de *M. Musso*. Ils s'élèvent tout principalement contre tout acte arbitraire qui pourrait gêner le propriétaire de tout terrain incendié dans la vente de ses pacages. Ils proposent de rendre les contrats résiliants s'ils sont conclus avant le 15 septembre. C'est, disent-ils, la meilleure façon de mettre l'incendiaire intéressé hors d'état de nuire. Par suite de cette intervention, la motion de M. le Conseiller Général Mordiconi se trouve également combattue.

M. Donati s'exprime ainsi :

L'incendie des 15 et 16 août au cours duquel on a eu à déplorer la perte de nombreux troupeaux, la destruction de massifs d'oliviers, de châtaigniers et de chênes-lièges, sur des étendues immenses et, chose plus douloureuse, la mort d'êtres humains qui, encerclés dans la fournaise, n'ont pu être sauvés, a provoqué, dans le pays, une vive émotion et exige des mesures pour empêcher le retour d'un pareil désastre. Or, la déchéance progressive de notre économie rurale qui provoque l'extension du maquis, jointe aux conditions de notre système pastoral, ne feront qu'augmenter les risques d'incendie. L'industrie pastorale que l'on incrimine et contre laquelle s'élèvent, en ce moment, les plus sévères récriminations, comprend deux élevages : l'élevage ovin et l'élevage caprin qu'il importe de différencier. Tandis que la brebis, précieux auxiliaire du cultivateur, vit sur les chaumes et les prairies, en plaine, constituant ainsi la principale ressource de nos campagnes, la chèvre, fléau de l'arboriculture, vit du libre parcours et du maquis et lorsque celui-ci devient impénétrable aux troupeaux le feu apparaît aux chevriers comme un moyen facile d'utiliser ces terrains broussailleux en les transformant en plantureux pâturages. Annuellement, à époque fixe, avant les pluies de la mi-août, quand la terre surchauffée favorise une complète combustion des souches, on voit apparaître ces feux dont on devine les auteurs, mais le berger incendiaire a toujours rejoint son domicile, en temps opportun, de manière à pouvoir établir un alibi qui l'innocente. C'est ce berger qu'il faudrait surveiller pendant la période critique de l'été et contre lequel il faudrait sévir toutes les fois qu'apparait le mobile intéressé de l'incendie.

L'opinion publique réclame comme mesure préventive l'interdiction de pratiquer l'écobuage pendant la saison estivale et, comme mesure répressive, l'interdiction de pâturer les terrains communaux, voire même les propriétés privées incendiées. La loi interdit déjà l'écobuage au cours de l'été et il est regrettable que cette loi ne soit pas appliquée, il n'est pas un maire qui ait fait dresser un procès-verbal pour incendie en temps prohibé et même, depuis le désastre, on voit poindre un peu partout des foyers sans que des procès-verbaux soient dressés. Une autre loi de 1924 donne aux préfets les pouvoirs nécessaires pour interdire le pâturage des propriétés boisées incendiées ; cette mesure pourrait être sollicitée pour la région du Cap Corse qui n'est fréquentée que par des chevriers et pour certaines localités boisées ou assimilées où il importe de favoriser le reboisement. Mais on ne saurait l'étendre aux exploitations rurales et l'interdiction de pâturer ces immenses étendues affamerait le cheptel ovin, priverait ainsi le pays de ressources considérables, car si le maquis n'est qu'un pacage de peu de valeur, le pâturage d'un terrain écobué vaut, comme celui des meilleures prairies, 500 francs et plus l'hectare. Mieux vaudrait, à mon avis, convertir cette herbe en lait et en fromages.

Il serait donc possible de réduire les risques d'incendie sur les terrains communaux, non en interdisant d'y conduire les troupeaux mais en obtenant que tous les terrains communaux, incendiés ou non, soient, dès cette année même, mis en adjudication, cela dans le but de priver les bergers incendiaires du bénéfice de leur méfait. Quant aux incendies dans les exploitations rurales, nous n'y pouvons rien, mais les propriétaires ont la possibilité de se défendre car lorsqu'ils louent un maquis à un chevrier ils ne lui concèdent pas le droit de le détruire et tout bail de ce genre se trouve résilié, *ipso facto*, du seul fait qu'un incendie, même fortuit, a changé la nature du pâturage qui, de simple parcage pour les chèvres, est devenu pâturage pour brebis.

Par une sévère application de la loi pendant la période estivale, en privant les bergers du bénéfice de leur méfait toutes les fois qu'ils allument un incendie et en stimulant pour cela l'initiative des propriétaires des terrains incendiés pour qu'ils réclament aux chevriers ou bergers une majoration rationnelle du prix du pâturage résultant d'un incendie, il nous semble qu'il serait possible de diminuer considérablement les risques d'incendies dans l'avenir.

M. Altieri, Maire de Barretali, écartant la question des propriétés individuelles concerne la propriété communale et il demande l'application de la loi en ce qui propose les mesures suivantes :

« L'interdiction absolue pendant cinq ans de pacage de troupeaux de chèvres dans tous les biens communaux incendiés ou non ;

« L'interdiction absolue pendant deux ans de pacage à toute espèce d'animaux dans les parties incendiées.

« Le reboisement obligatoire par la commune au fur et à mesure de ses moyens budgétaires.

« L'obligation pour la commune de faire dresser tous les ans un rapport par l'Inspection des Eaux et Forêts en vue du reboisement ;

« L'obligation pour les municipalités de se conformer à ces dits rapports ».

M. Danesi, Maire de Saint Pierre de Venaco, demande que la loi de 1924, article 8, visant l'écobuage soit appliquée dans toute sa rigueur et propose la motion suivante :

« Les Maires soucieux de mettre un terme aux incendies qui pendant l'été dévastent une partie du territoire et menacent de transformer notre île en un rocher inhabitable ;

« Demandent que la loi sur l'écobuage soit appliquée dans toute sa teneur, que des ordres soient donnés aux autorités

La jeune " girl " électrocutée

Paris, 22 septembre. — On se rappelle d'un accident mortel survenu aux Folies Bergères, il y a près de deux mois.

Une « girl » s'étant approchée d'un portant, son costume métallique avait touché les fils électriques. La jeune fille, sur le coup, n'avait ressenti qu'une légère commotion, due, avait dit le médecin de service à une dépression des nerfs.

En dépit des soins qui lui furent prodigués, Mlle Colette Gaillard, mourut. Elle avait été électrocutée.

Hier, Mme Gaillard, mère de la jeune girl, a porté plainte contre inconnu auprès de M. Delalé, juge d'instruction, pour homicide par imprudence. Elle s'est, de plus, constituée partie civile.

Les tarifs douaniers et l'Amérique

Paris, 22 septembre. — Le ministère des Affaires étrangères nous informe, par l'intermédiaire de son service de presse, que la réponse du secrétaire d'Etat américain du commerce, concernant la question des tarifs douaniers a été remise, hier soir au quai d'Orsay, par l'ambassade des Etats-Unis.

Le principal obstacle à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et l'Amérique, réside dans la clause de réciprocité en ce qui concerne les tarifs douaniers.

On croit savoir dans les milieux bien informés que cette clause pourra être adoptée, après entente. D'ailleurs la France, a déjà abaissé de moitié ses tarifs douaniers, en ce qui touche l'importation des produits américains.

A l'Instruction

Paris, 22 septembre. — M. Delalé, juge d'instruction a inculpé Pierre Lecoin, 30 ans, secrétaire du Comité Sacco-Vanzetti d'apologie du crime, pour avoir crié trois fois : « Vivent Sacco et Vanzetti », le 19 septembre, lors de la séance d'ouverture du Congrès de l'American Legion.

En raison de deux articles publiés en août, dans *La Caserne*, M. Delalé a inculpé de provocation de militaires à la désobéissance, dans le but de propagande anarchiste, Jacques Duclos, député de la Seine, actuellement détenu à la prison de la Santé.

Duclos fait aussi l'objet d'un mandat d'amener du parquet de Boulogne-sur-Mer.

NOUVELLES MILITAIRES

Sont admis à l'école militaire d'infanterie, au titre de l'infanterie coloniale : Grimaldi, sergent au 4e tirailleurs sénégalais, Beccelli, sergent major au 4e tirailleurs sénégalais, Andréani, sergent au 4e tirailleurs sénégalais, Tieri, sergent au 4e tirailleurs sénégalais, Angeli et Bruschi, du 8e tirailleurs sénégalais, Flori et Padovani, sergents au 4e tirailleurs sénégalais.

Est nommé sous-lieutenant à dater du 1er octobre, Bojardi Eugène, du 18e génie, élève à l'Ecole militaire du génie.

Sont admis à l'école du Génie à la suite du concours d'admission de 1927, Massoglia, maréchal des logis au 38e d'artillerie, Saveri, sergent, Luciani, sergent au 8e tirailleurs sénégalais.

Le service militaire d'un an en Esthonie

Memel, 22 septembre. — Le ministre de la Guerre d'Esthonie déposera prochainement au Parlement un projet de loi réduisant la durée du service militaire de 18 mois à un an.

En remplacement de Voikow

Moscou, 22 septembre. — Le gouvernement soviétique a désigné M. Bogomoloff, pour le poste d'ambassadeur à Varsovie en remplacement de M. Woïkoff, récemment assassiné.

Avec le bien des autres...

Anvers, 22 septembre. — A la suite de plaintes déposées au parquet d'Anvers, celui-ci a convoqué au palais de Justice, un employé de banque, demeurant à Morxen.

Celui-ci a avoué avoir spéculé avec des titres qui lui avaient été donné en dépôt à la Banque et avoir tout perdu.

Les sommes détournées se montent à 500.000 francs. L'employé est écroué.

A propos des naturalisations

Paris, 22 septembre. — Le ministère de la Justice rappelle aux étrangers en instance de naturalisation, qu'ils doivent s'abstenir de s'adresser directement au ministère de la Justice, place Vendôme ou bureau du Sceau 24, rue de l'Université.

Les demandes sont instruites : 1° en province par les préfets ; 2° à Paris et dans le département de la Seine. Ils doivent s'adresser à la préfecture de police, rue de Lutèce, service des étrangers, bureau des naturalisations, pavillon de la cour.

Rien de fait, encore, pour les dettes russes

Paris, 22 septembre. — Le ministère des Affaires étrangères communique la note suivante : L'affirmation produite par M. Litvinoff, suivant laquelle un accord complet serait intervenu en matière de dettes et serait en vue, en matière de crédits, ne répond en aucune façon à la réalité.

La délégation française à la délégation franco-soviétique donnera très prochainement les explications détaillées, mettant les choses au point et apportant toutes les rectifications indispensables. »

Le roi de Bulgarie en voyage

Lucerne, 22 septembre. — Le roi Boris de Bulgarie, voyageant incognito, est arrivé à Lucerne où il fera un court séjour.

Une suite nombreuse l'accompagne dans ce voyage.

Violentes émeutes à Hang Kéou

Washington, 22 septembre. — Suivant des nouvelles reçues de Chine, de sérieux désordres xénophobes ont éclaté à Hankéou.

Au cours de ces émeutes, les Japonais ont été contraints de tirer avec des mitrailleuses, tuant plusieurs Chinois. De fortes barricades ont été élevées autour de la concession française.

Les autorités chinoises prennent des mesures énergiques pour éviter le retour de pareils incidents.

Un train déraille en Italie

Rome, 22 septembre. — Ce matin à 4 h. 45, pour une cause non déterminée le train spécial transportant d'anciens combattants de Brescia, venant de Naples a été tamponné en gare de Rome-Tiburtino, par un train de marchandises.

On compte cinquante blessés, dont dix grièvement. Deux wagons, sont presque complètement démolis, les autres fort endommagés.

Lévine rompt un contrat de plus

Londres, 22 septembre. — On annonce que les arrangements entre Levine et le pilote anglais Hinchliffe, pour un vol en direction des Indes, viennent d'être définitivement rompus sur l'initiative de Levine.

administratives et judiciaires pour qu'une répression constante et sévère intervienne à chaque infraction constatée ;

« Emettent le vœu :

« 1° Que la loi du 27 mars 1924 soit strictement appliquée ;

« 2° Que les terrains en nature de [illegible] ou de bois qui seront incendiés, ne soient plus livrés aux pâturages pendant 10 ans ;

« Que les abords de la voie ferrée soient, à la diligence de la Cie des C.F.D. débroussaillés ;

« 3° Que les charbonnières ne puissent être installées qu'après déclaration faite à la gendarmerie et autorisation donnée par [illegible] ;

« Que la fabrication du charbon soit subordonnée à la présence effective d'un ouvrier ;

« Que sur les terrains communaux, les municipalités soient tenues de faire procéder à un reboisement rationnel.

« Enfin qu'une prime assez importante soit accordée aux propriétaires qui reboiseront leur terrain ».

M. Altieri, revenant sur la nécessité [illegible], demande que les Municipalités s'occupent de faire débroussailler les forêts.

M. Emile Sari résumant le débat expose qu'en principe deux thèses opposées se sont manifestées :

L'une qui, respectant le droit de propriété voudrait interdire toutes mesures administratives concernant les biens privés. L'autre qui, faisant passer avant tout l'intérêt général, tendrait à donner aux Municipalités des pouvoirs étendus, en ce qui concerne la protection des forêts contre l'incendie, non seulement pour les biens communaux, mais aussi pour les biens privés.

Il invite ses collègues à trouver un terrain d'entente, afin d'aboutir à une formule qui soit adoptée à l'unanimité de l'Assemblée.

Séance de l'après-midi

M. Colombini lit au nom de M. Chiarelli, Maire de Bagliano, la motion suivante :

« S'il est vrai que les situations exceptionnelles réclament des mesures d'exception, les mesures à prendre en vue de lutter contre le fléau qui périodiquement ravage l'île, si elles ne sont pas radicales, sont inefficaces.

« En conséquence, le Maire de Bagliano a l'honneur de soumettre à l'examen de ses honorables collègues la motion suivante :

« 1° L'article 148 du code forestier devrait être modifié dans le sens de l'interdiction absolue d'allumer du feu dans l'intérieur et à n'importe quelle distance des bois et forêts ;

« 2° Interdire les charbonnières dans la période allant du 15 juin aux premières pluies automnales ;

« 3° Modifier les articles 1 et 10 de la loi du 21 juin 1898, qui visent les précautions à prendre pour éviter les dégâts d'incendies, en accordant aux Maires le droit d'interdire le pacage même sur les propriétés privées quand elles auront été ravagées par le feu et qu'il s'agira de terres incultes, que seuls les bergers peuvent utiliser.

« 4° L'arrêté préfectoral permanent du 2 juillet 1891, qui réglemente les écobuages, devrait être rapporté : et les écobuages absolument interdits ;

« 5° Les baux à passer avec les bergers ou tous autres propriétaires de bétail n'auront jamais une durée supérieure à une année, afin que si l'interdiction de pacager sur les biens communaux ou privés était prescrite, les bergers ne puissent se prévaloir de la clause du bail en spécifiant la durée. (Propriétés communales ou privées).

« Ainsi, conclut M. Chiarelli, les incendies par imprudence, dits involontaires, qui se produisent le plus souvent à la faveur des tolérances insérées dans les lois seront du fait des modifications apportées à ces lois, plus sévèrement réprimés.

« Ainsi s'affirmerait la solidarité des habitants d'une même commune, car [illegible] s'agit de mesures de salut public, il n'est plus permis d'hésiter à édicter les lois de [illegible] qui, seules, [illegible] des tolérances des lois en vigueur semblent avoir plutôt favorisées ».

MM. Franzini et Musso seraient d'avis que tout délit rural commis sur un terrain incendié par du gros bétail à l'abandon, entraîne pour le propriétaire du gros bétail une amende de 100 à 500 frs, en cas de récidive, un emprisonnement de 15 jours à 3 mois de prison et que tout délit rural commis sur un terrain incendié par un menu bétail à l'abandon ou gardé à vue, entraîne pour le berger qui en a la garde, une amende de 300 frs à 500 frs et en cas de récidive un emprisonnement de un mois à six mois de prison.

M. Emile Sari, Président, déclare la discussion close.

Il donne lecture au Congrès des dispositions de la loi du 27 mars 1924 dont les articles 2 et 8 donnent déjà satisfaction à un grand nombre de vœux qui ont été déposés.

Toutefois ce texte demande à être complété afin de permettre aux municipalités de réprimer dès leur début toutes les tentatives d'incendies qui, livrées à elles-mêmes, risqueraient d'entraîner des désastres semblables à ceux auxquels nous venons d'assister.

Le président invite donc les auteurs des diverses motions et amendements à se réunir afin de rédiger un texte complet qui résume les diverses opinions qui se sont manifestées au cours de la discussion.

DELIBERATION

MM. Franzini, Musso, Membres de la Chambre Syndicale ; M. Altieri, Maire de Barrettali ; Dussol, Maire de Saint Pierre de Venaco ; Mannoni, Maire d'Ersa ; Donarchi, Maire de Saint André de Cotone ; Colombini, délégué du maire de Bagliano, après entente, ont rédigé d'un commun accord et signé le projet de délibération ci-après :

« Le Congrès des Maires de la Corse émet le vœu :

« 1° Que la loi du 17 mars 1924 soit strictement appliquée ;

« 2° Que tous les biens communaux qui ont été ravagés par les incendies, ne puissent pas être pacagés pour une période allant de 5 à 10 ans, suivant les directives communales ;

« 3° Que tout délit rural commis par des troupeaux de gros bétail sur tout territoire incendié entraîne pour le propriétaire du gros bétail une amende de 100 à 500 francs et en cas de récidive un emprisonnement de 15 jours à 3 mois.

« Que tout délit rural commis par du menu bétail à l'abandon ou gardé à vue sur un terrain incendié, entraîne pour le berger qui en a la garde une amende de 300 à 500 francs et en cas de récidive un emprisonnement de un mois à six mois.

« 4° Que la loi sur l'écobuage soit sévèrement appliquée, c'est-à-dire, que les propriétaires ou fermiers ne puissent mettre le feu dans leur terrain en friche du 15 mai au 15 octobre ;

« 5° Que de fortes primes soient allouées aux personnes qui signaleraient les auteurs volontaires d'incendie ;

« 6° Que dans chaque commune un service public fortement organisé, placé sous la Direction du Maire et comprenant notamment les gardes-champêtres, la gendarmerie et la troupe, soit chargé de signaler, surveiller et combattre (en faisant appel à la population) les incendies dès leur début ;

« Que ce service redouble de vigilance pendant la période de sécheresse ;

« 7° Qu'à l'avenir les contrats de pacage passés entre propriétaires et bergers soient résiliables en cas d'incendies, s'ils ont été conclus avant le 17 septembre ;

« 8° Que les charbonnières fonctionnant pendant la période allant du 15 mai au 15 septembre, fassent l'objet d'une déclaration à la Mairie ;

« 9° Que sur les terrains communaux situés en montagnes, les Municipalités intéressées soient obligatoirement tenues de faire procéder à un reboisement rationnel ;

« Qu'une prime assez importante soit accordée aux particuliers qui, propriétaires de terrains, les reboiseront eux-mêmes ;

« 10° Que les familles des malheureuses victimes de l'incendie du mois d'août 1927 soient fortement indemnisées et secourues ».

Après une question posée par M. Martinetti, Maire de Patrimonio, au sujet de la durée des baux, et une opposition de M. Bonarl, délégué du Maire de Santo-Pietro concernant l'article III relatif au gros bétail, la délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SURVEILLANCE DES FORÊTS PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE

M. Emile Sari, Président, demande qu'il soit ajouté à ce vœu certaines dispositions qui ont déjà été réclamées par lui-même au Gouvernement :

La première de toutes c'est que la surveillance et la protection des forêts soient assurées du 15 juillet au 15 septembre par les troupes de la région qui seraient stationnées aux divers points du territoire reconnus comme étant le siège le plus fréquent du départ des incendies.

A l'appui de sa proposition, le Sénateur-Maire de Bastia fait valoir que, dans une commune de l'arrondissement de Corte venait de se déclarer un incendie dont l'importance aurait été telle qu'il aurait dévasté la région. Par un heureux hasard, un détachement de militaires vint à passer, le Maire les réquisitionna et avec l'assistance des habitants, le commencement d'incendie fut jugulé et ré-cité.

C'est ce qu'il se passerait, si, dans les communes qui sont le siège fréquent d'incendies, pendant l'été, les Maires pouvaient facilement réquisitionner la troupe à la première alerte.

Le Congrès adopte à l'unanimité l'amendement de M. Emile Sari.

D'autre part, le Sénateur-Maire de Bastia fait part au Congrès que, sur sa demande, le ministre de la Guerre a fait savoir qu'il a donné délégation aux Généraux commandant la Région pour mettre la main d'œuvre militaire à la disposition des agriculteurs qui en feraient la demande. Ainsi les propriétaires qui voudraient reconstituer leurs cultures dévastées par l'incendie, pourraient avoir recours à la main d'œuvre militaire à défaut de main d'œuvre civile.

LES INDEMNITÉS ET SECOURS AUX SINISTRÉS

M. Vesperini, maire de Borgo, dépose la motion suivante :

« Considérant que les dégâts causés par les récents incendies ont dépassé en gravité tout ce qui avait été constaté jusqu'à ce jour ;

« Que des familles sont réduites à la misère ;

« Que d'autres ont perdu la plus grande partie de leurs biens ;

« Que pour longtemps la Corse ne pourra se relever du désastre qu'elle a subi, émet le vœu :

« Que le gouvernement demande au Parlement les crédits les plus élevés possibles, afin d'accorder aux propriétaires sinistrés des indemnités en rapport avec les pertes subies ».

Adopté à l'unanimité.

M. Gasalta, Maire de Furiani, dépose le vœu suivant :

« Considérant qu'à la suite des derniers incendies, certains petits propriétaires se trouvent dans une situation de dénuement le plus complet, demande à M. le Ministre de l'Intérieur d'accorder des secours immédiats aux plus nécessiteux ».

Etant donné l'urgence, le Congrès demande à l'unanimité au Président de vouloir bien transmettre ce vœu par télégramme à M. le Ministre de l'Intérieur.

L'ENCOURAGEMENT AUX EMBLAVURES

M. Poncerri et M. Casanova, Maire de Rivento, déposent le vœu suivant :

« Considérant que de tout temps [illegible] principales régions productrices de blé, les producteurs de céréales sont pour la plupart découragés et décidés à abandonner la culture à cause du manque de débouchés pour la récolte.

« Que toute la production de 1927, et en grande partie, celle de 1926 se trouvent encore en souffrance chez les propriétaires exposés à beaucoup de risques ;

« Le Congrès fait un appel pressant au Gouvernement pour qu'il fasse procéder à l'achat des blés en souffrance par les soins de l'intendance avant les prochaines emblavures ».

Adopté à l'unanimité.

PRIX DES FARINES

M. Agostini, Maire de Crocicchia, émet le vœu :

« Considérant que les prix des farines a atteint en Corse des limites plus élevées que dans n'importe quel autre département en raison du prix de transport ;

« 1° Que les farines soient exonérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires ;

« 2° Qu'en attendant cette décision, les autorités administrative et judiciaire surveillent les conditions dans lesquelles les commerçants font retomber sur les consommateurs le montant de l'impôt sur le chiffre d'affaires ».

Adopté à l'unanimité.

LE SEL POUR LA MISE EN SAUMURE DES CÉDRATS

M. Domeni, Maire de Zaoni, émet le vœu :

« Considérant qu'il est de la plus grande importance de protéger l'agriculture nationale contre la concurrence étrangère, émet le vœu :

« Que le sel marin, de provenance française servant à la mise en saumure et à la conservation des cédrats, frappé du droit de douanes à son entrée en Corse, soit à l'avenir livré exempt de toutes taxes aux coopératives agricoles et aux industriels s'occupant de la mise en saumure des cédrats ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président avant de prononcer la clôture du Congrès demande à ses collègues de vouloir bien poursuivre l'œuvre entreprise aujourd'hui, lorsqu'ils rentreront dans leur commune. Pour ce but, il demande au Maire de constituer par région des Syndicats de Communes dont le but exclusif, serait la surveillance et la protection des forêts contre l'incendie.

Le Congrès à l'unanimité adhère à la proposition qui est faite par le Maire de Bastia.

Aussitôt, des groupements par région se sont formés et à des dates fixes, dans chaque région, dès les premiers jours du mois d'octobre, auront lieu les premières réunions des Syndicats de Communes.

ECHOS

Billet Parisien

Je viens de serrer la main de mon ami Patachon, que je n'avais pas vu depuis longtemps.

Malgré son nom, Patachon mène une vie rangée ; il va de chez lui au bureau, et du bureau chez lui. Et ai-je importe. Il n'est même pas allé en vacances. Il m'a dit pourquoi.

— Les vacances, vois-tu, c'est l'époque des catastrophes... Non, je ne parle pas des risques courus à la mer ou à la montagne par les imprudents, mais des bouleversements inattendus qui menacent notre sécurité et notre bonheur pendant notre absence. Jadis je faisais comme tout le monde, j'allais me mettre au vert durant un mois. La dernière fois que je partis, mon patron me fit mille amitiés. Au retour, je trouvai ma place occupée. Je reçus une petite indemnité et l'on me poussa doucement vers la porte. Triste rentrée ! La leçon, cependant, n'avait pas été assez dure, puisque je repartis l'année d'après, tout seul, ma femme souffrant d'un léger rhumatisme. Quand je revins, la maison était vide. « Madame est sortie il y a huit jours pour se faire masser », m'annonça la concierge. Elle n'est pas revenue. En suite suivant, je m'en allai encore. On cambriola mon appartement. Je m'aperçus enfin — et j'y avais mis le temps ! — que les vacances ne me réussissaient pas. Je pris donc la résolution de m'en passer. Je ne m'en porte pas plus mal.

Patachon reprit :

— Entre nous, crois-tu au bienfait des vacances ? Si tu as de la fortune, tu fais la bombe. Si tes moyens sont restreints, tu t'ennuies. Et si tu as de la famille à trimballer par monts et par vaux avec, à l'aller et au retour, le voyage dans des trains archi-lents et bondés, c'est l'éreintement total au bout de quinze jours. L'homme sage ne quitte pas Paris, car les vacances, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, ne vous laissent, en définitive, que des regrets.

Gabriel BAUER.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, vendredi 23 septembre 1927, 266e jour de l'année, 99 à venir.

Aujourd'hui : Ste Thècle

Demain : St-Gérard

—o—

EPHEMERIDES CORSES

23 septembre 1553. — Des Ursins ayant décidé les Turcs à aller mettre le siège devant Bastia, ceux-ci firent voile vers cette ville, mais au lieu de tenir leur promesse, ils mouillèrent devant Erbalunga, pour célébrer leurs Pâques, puis se dirigèrent vers l'île de Sardaigne.

A cette époque, il y avait à Bastia un gouverneur nommé Nicolas Pallavicino, « il quale dal primo giorno in qui venne fino a questo tempo avea la [illegible] fortificata. »

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
[illegible] DAMIANI & Cie, 29 Boulevard [illegible]

NOS ROUTES

L'administration des ponts et chaussées du département des Ardennes vient de prendre l'initiative d'une nouvelle méthode de signalisation des routes. Aux endroits utiles, sur les murs et les murailles des maisons, sont peintes en blanc de grands rectangles, dans lesquels sont inscrites les indications des localités et les distances. En tête des ponts seront posés des panneaux portant le nom du cours d'eau.

INFORMATIONS LOCALES

Le drame de Linguizetta

La dame Grilli Mathilde, blessée à Linguizetta, et transportée à l'hôpital civil, a succombé, hier matin, à 5 heures, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués.

Dans la journée, le médecin du Parquet a pratiqué l'autopsie en présence de M. Alfonsi, substitut du procureur de la République, et M. Colonna d'Anfriani, juge d'instruction.

On a pu extraire la balle des couches profondes du cou. La radiographie faite par M. le docteur Pesara avait précisé la situation du projectile.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille, ciel très nuageux, vent du Sud-Ouest de huit à dix mètres par seconde. Température, 23°, visibilité dix à vingt kilomètres.

Sur la Corse : ciel nuageux, vent du Sud-Ouest à Ouest, trois à six mètres par seconde. Température, 24° ; visibilité, dix à vingt kilomètres ; mer modérément agitée.

—o—

CYCLISME

La course cycliste des débutants qui se disputera dimanche, groupe déjà de nombreux engagés.

Les prix suivants récompenseront les vainqueurs : 60 francs au premier ; 45 francs au deuxième ; 30 francs au troisième ; 20 francs au quatrième ; 15 francs au cinquième ; 10 francs au sixième ; 5 francs au septième.

Les organisateurs préviennent les coureurs qu'ils déclinent toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir.

Le départ aura lieu à 15 heures devant le Palais de Justice et l'arrivée sera contrôlée devant le Sportsman-Bar.

—o—

A L'ARRIVEE

M. Hyacinthe de Montera, avocat, adjoint au maire, et Mme de Montera Ettori, venant du Mont-Dore.

—o—

ECOLE NAVALE

MM. Lorenzi J.-J.-R.-E.-M. et Lorenzi M.-H.-M. ont été nommés élèves de l'Ecole navale, à la suite du concours de 1927, le premier avec le numéro 41, le second avec le numéro 71.

—o—

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés gardiens de la paix stagiaires de la police d'Etat de Marseille : MM. Filippi Paul et Forcioli Jean, candidats civils.

— M. Grisoni Antoine-Martin, candidat classé, a été nommé à l'emploi de gardien de bureau auxiliaire des services extérieurs de la Marine marchande au Havre.

—o—

ECOLE DE SAINT-CYR

Les candidats dont les noms suivent ont été reçus à l'Ecole spéciale militaire, à la suite du concours d'admission en 1927.

M. Bastiani Dominique, avec le numéro 158.

M. Cervaldi André-François, avec le numéro 179.

M. Franchi Jean-Baptiste, avec le numéro 192.

—o—

RECOMPENSES HONORIFIQUES

M. Marcantoni, médecin à Valle d'Alesani, et M. Mortelli, médecin à Santa-Reparata-di-Balagna, ont obtenu la médaille de bronze pour les soins qu'ils donnent gratuitement, depuis plus de quinze années, aux militaires de la gendarmerie.

—o—

DE PASSAGE

Mr José Bonifacio, avocat au barreau de Nice.

—o—

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le Dr Paul Dufour, ancien interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

Avis & Communications

POSTES ET TELEGRAPHES

Service postal aérien Paris-Berlin

L'horaire de la ligne postale aérienne Paris-Berlin vient d'être avancé. Les départs ont lieu de Le Bourget chaque jour, sauf le dimanche, à 7 h. 30 (précédemment 8 h. 15). L'avion arrive à Berlin à 15 h. 15.

Il est rappelé, à cette occasion, que la ligne aérienne Paris-Berlin est en correspondance à Cologne (arrivée à 10 h. 30) avec toutes les lignes du réseau allemand.

Ouverture d'un bureau de chèques postaux à Orléans

Un bureau central de chèques postaux sera ouvert le 1er octobre prochain à Orléans, 26, rue des Bons-Enfants ; il tiendra les comptes des titulaires domiciliés dans les départements du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher et de la Nièvre.

Le service des paiements à vue fonctionnera dans l'immeuble occupé par le bureau de chèques.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : gala cinématographique avec orchestre : Régent-Journal ; Johnny Hines dans « Le Fantôme de la vitesse », comédie sportive en sept parties. — Erka Film présente Charlie Chaplin et Jackie Coogan dans « Le Gosse ».

Au prochain programme : « Silence ». Prochainement, un chef-d'œuvre : « Le Roman d'une Reine », avec Adolphe Menjou.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : les films First National présentent Richard Barthelmess, dans « Pour l'Honneur » ; Kes Kim grille, fou rire en deux parties.

Au prochain programme, « Cœur de Chien » « l'As du Ring ».

Motoculture

MM. les agriculteurs s'intéressant à la motoculture sont informés que la maison E. Ponzevera vend depuis longtemps le tracteur marque « Scemia ».

Ce tracteur, provenant d'une des plus importantes usines spécialisées dans la construction des tracteurs agricoles, est une des marques les plus répandues et les plus réputées en France et en Algérie. Participant depuis de nombreuses années aux concours de motoculture les plus importants, il possède un palmarès de récompenses difficile à égaler.

D'une force de 25 chevaux, il laboure très aisément dans n'importe quel terrain avec une charrue à trois socs. Grâce à son poids qui atteint 3.000 kilos, il possède une adhérence au sol parfaite et cette adhérence est encore accrue par un système breveté qui l'empêche totalement de s'embourber dans des endroits difficiles. Il possède outre la poulie pour travaux de battage, un treuil très puissant et, grâce à un dispositif spécial, on peut lui adapter un treuil permettant des travaux de défoncement dans les deux sens à une profondeur de 0,70 centimètres.

Sa consommation est la plus réduite qui existe pour des tracteurs de la même puissance. Elle atteint en moyenne 30 litres de pétrole ordinaire par hectare de terrain mais est beaucoup plus réduite encore dans des travaux faciles. A part l'essence et le pétrole ce tracteur peut fonctionner aux huiles lourdes et même aux huiles de schiste.

Enfin, son prix est à la portée de la grande majorité des agriculteurs car, étant de marque française, l'acquéreur n'a pas à consacrer une partie de son achat pour favoriser le change étranger.

A noter que ce tracteur a déjà fait ses preuves en Corse. En ce qui concerne particulièrement la région de Bastia, un de ces tracteurs a fonctionné à merveille dans un terrain vierge depuis plus de trente ans, composé d'une argile compact et entièrement couvert de galets et considéré comme inattaquable à la charrue en raison de la sécheresse persistante.

Les trois socs de la charrue ont travaillé de toute leur profondeur à la grande satisfaction du propriétaire de l'endroit, M. Aldertini Pierre-Joseph, à Lucciana, qui s'en est rendu immédiatement acquéreur.

La maison E. Ponzevera organisera prochainement une série de démonstrations dans la plaine orientale et se tient en attendant, à la disposition de toutes les personnes que l'achat de ce matériel intéresse pour leur fournir tous les renseignements d'ordre pratique et technique ainsi que pour des essais à faire dans un terrain de leur choix. A noter que toutes les garanties voulues sont données aux acheteurs éventuels notamment en ce qui concerne les réparations, la maison possédant un atelier et d'excellents ouvriers.

N° 11 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

Quand la métisse fut sortie, Hélène resta à la fenêtre pour voir défiler les passants dans la [illegible] la chute du jour. Elle s'éloigna des vitres quand survinrent quelques groupes d'ouvriers à cheval ; d'autres suivirent dans des voitures louées à Fort Sarmiento. Ils revenaient certainement de l'enterrement de l'entrepreneur. Avant de disparaître, tous regardaient furtivement le [illegible]

Il faisait presque nuit quand elle vit passer, seul, un cavalier qui baissait obstinément la tête. C'était Richard Watson. Elle comprit à son costume couvert de poussière et à l'aspect de son cheval qu'il ne revenait pas comme les autres de l'enterrement. Il avait sans doute passé la journée dans les champs, à l'extrémité de [illegible] peut-être, et il avait erré près du fleuve en compagnie de l'Ennemie [illegible]

« Et moi, je suis là, pensa-t-elle, [illegible] »

Elle demeura immobile, les yeux [illegible], tandis que les ombres du crépuscule surgissaient des coins de la pièce et [illegible] peu à peu se rejoindre au centre et l'envahissaient toute. Seule une faible clarté extérieure donnait une légère fluorescence bleue aux vitres sur lesquelles se détachait la silhouette immobile d'Hélène.

Il faisait nuit noire quand elle se décida à appeler Sébastienne qui, devinant son désir, répondit :

— J'apporte la lampe !

Elle entra portant une grande lampe à pétrole qu'elle posa sur la table au milieu de la pièce.

Elle allait se retirer, croyant n'avoir plus rien à faire, quand la maîtresse la retint.

— Savez-vous où peut se trouver en ce moment ce Manos Duras dont vous m'avez parlé tout à l'heure ?

La métisse, toujours prête au bavardage, sourit, avant de répondre avec précision, un long préambule. Manos Duras vagabondait partout en ce moment avec ses amis de la Cordillère qu'il avait logés dans son rancho, des gens peu recommandables qui ne craignaient même pas Dieu. Qui savait ce qu'ils pouvaient faire maintenant !... Il lui avait dit aussi, pendant leur entretien à la porte de la maison, qu'il allait peut-être partir pour un long voyage : « c'est pourquoi il s'était permis de venir déranger Madame pour savoir si elle n'avait rien à lui ordonner ».

— Je crois, termina-t-elle, qu'il n'est pas encore rentré à son rancho ; je mettrai la main dessus chez le Gallego.

— Allez le chercher, dit Hélène, et prévenez-le de ma part de se trouver à dix heures précises devant la maison... C'est tout. Mais avertissez-le habilement sans que personne s'en aperçoive.

Sébastienne, qui avait eu l'air de ne pas bien comprendre les premiers mots tant elle avait éprouvé de surprise, cessa de s'étonner quand sa maîtresse lui eut recommandé d'être discrète, et affirma avec énergie que la patronne pouvait dormir sur ses deux oreilles, qu'elle ferait la commission avec sa prudence habituelle.

Elle sortit de la maison et se hâta vers le cabaret. Si elle n'y trouvait pas le gaucho c'est qu'il aurait quitté le village.

Devant la porte de l'établissement, elle s'arrêta pour jeter un coup d'œil à l'intérieur. C'était l'heure du dîner, la pratique était rare. La plupart des clients dînaient chez eux, assis à leur table, et ce n'était que dans une heure qu'ils reviendraient se grouper autour du comptoir. Un vieux gaucho raclait une guitare en regardant la panse d'un des caïmans suspendus au plafond.

Les trois hôtes de Manos Duras fumaient avec attention. Ce dernier, assis sur un crâne de cheval, le dos au mur, fumait d'un air pensif. Comme le patron du bar était absent, Pesteriat imitait derrière le comptoir les allures du propriétaire, et lisait avec ravissement un vieux journal italien tout crasseux.

Averti par une toux discrète, Manos [illegible] le cabaret Sébastienne lui fit sa commission. Duras leva les yeux et vit à la porte la métisse lui faire signe de sortir. Derrière en partant, elle porta à plusieurs reprises son doigt à ses lèvres. En outre elle cligna de l'œil pour que l'autre ne la prît pas pour une bête et pour lui laisser entendre qu'elle savait très bien pourquoi on l'avait envoyée l'avertir.

Quand la métisse fut partie, Manos Duras ne rentra pas tout de suite dans le bar. Il préféra demeurer seul dans l'ombre pour mieux savourer sa satisfaction. Sa joie était mêlée d'un étonnement profond. Comment aurait-il pu s'imaginer, tandis qu'il rôdait autour de la demeure de la belle dame, que celle-ci allait le prier de venir la voir seule ce soir même ?

En proposant ses services à Sébastienne dans la cour de la maison, il avait ouvert l'âme d'une façon de générosité. Il voulait apparaître à la marquise comme différent des autres habitants de la [illegible], et il avait offert sa protection sans espoir de la voir acceptée... Et quelques heures après, elle l'envoyait chercher. Que voulait-elle lui demander ?

Mais il chassa bientôt les incertitudes qui commençaient à troubler sa joie et il se raffermit dans son orgueil viril. Il n'était qu'un sauvage, mais il était un homme autant que les autres, mieux que les autres même puisque tous le redoutaient... et ces mirages venus de l'autre monde, ont parfois de telles fantaisies !... Il finit par sourire avec fatuité.

— C'est bien ce que je disais, pensa-t-il, l'une vaut l'autre !... Toutes les mêmes !

Et il revint s'asseoir au cabaret au milieu de ses amis, attendant l'heure.

Cependant Robledo et Watson achevaient leur repas ; ils entendirent frapper à leur porte.

L'Espagnol s'étonna un peu de voir entrer Torrebianca en costume de ville noir et cravate de deuil, mais si couvert de poussière que ses vêtements semblaient gris et sa tête et ses moustaches complètement blanches.

— Je viens d'enterrer le pauvre Pirovani à Fort Sarmiento... Moreno m'a ramené dans sa voiture.

Robledo l'invita à s'asseoir à table.

— Tu peux dîner ici si tu ne veux pas rentrer tout de suite chez toi.

Torrebianca secoua la tête.

— Je ne rentrerai pas chez moi.

Il prononça ces mots avec une telle énergie que Robledo se mit à le regarder fixement. Il était en proie à une excitation qui faisait trembler ses mains et bouillir ses mots.

— J'ai mangé un peu avec Moreno avant de partir... Mais le [illegible]... Ah ! la mort ! Pauvre Pirovani ! Je voudrais aussi boire un peu.

Bien qu'il prétendît avoir faim, il toucha à peine aux divers plats que lui présenta la servante. Par contre il but beaucoup de vin, machinalement, sans savoir au juste ce qu'il buvait.

L'Espagnol avait cru percevoir, depuis l'entrée de son ami, une odeur de genièvre. Moreno et lui avaient sans doute bu quelques verres de liqueur avant de prendre le chemin du retour. C'était pour cela peut-être que Torrebianca se montrait nerveux, car il n'avait pas l'habitude des boissons alcooliques.

Watson qui avait fini de dîner, remarqua que le nouveau venu le regardait avec insistance comme pour lui faire entendre que sa présence le gênait.

— Moreno est resté chez lui ? demanda-t-il.

Et il partit en prétextant qu'il avait besoin de parler à l'employé et d'apprendre ce qu'il avait l'intention d'écrire au Gouvernement pour lui exposer la nécessité de reprendre des travaux.

Quand Robledo et Torrebianca furent seuls, le marquis sembla devenu un autre homme. Son excitation tomba, il abaissa son regard et l'Espagnol crut le voir s'affaisser sur son siège comme une masse qui s'écroule faute de soutien. Toute l'énergie factice qu'il devait à l'alcool était brusquement tombée et le Torrebianca que Robledo avait devant lui n'était plus comparable qu'à une enveloppe de baudruche subitement dégonflée.

— Il faut que tu m'écoutes, dit-il en levant sur son ami des yeux humiliés et suppliants. Tu es le seul appui qui me reste au monde, le seul être qui m'aime... Et c'est pour cela que tu me dois la vérité. Aujourd'hui pendant l'enterrement du malheureux Pirovani, je n'ai pensé qu'à une chose : « Il faut que je voie Robledo : il me dira ce que je dois penser de tout cela ». Mais je ne t'ai pas dit encore ce qu'est « tout cela » : c'est que je remarque autour de moi depuis hier, les regards des gens, les gestes hostiles, les injures que je crois deviner et que je ne veux même pas croire avoir devinées... Ah ! tout cela est si affreux.

Toujours plus découragé et plus lamentable, Torrebianca appuya son front dans ses mains. Robledo voulut lui donner quelques mots pour lui rendre un peu d'énergie, mais il l'interrompit.

(A Suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Dans un vibrant discours M. Poincaré retrace la glorieuse campagne de septembre 1918

La Convention continue toujours ses travaux

Saint-Mihiel, 22 septembre. — Au lunch qui a été offert aujourd'hui aux légionnaires américains, M. Poincaré, président du Conseil a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Messieurs, il n'est pas une ville de France qui ait plus de droits que Saint-Mihiel à recevoir la visite d'anciens combattants américains.

« Il y a neuf ans et quelques jours, le 13 septembre 1918, le général Pershing et le général Pétain entraient côte à côte, en libérateurs dans notre malheureuse cité, depuis quatre ans, occupée par l'ennemi.

La prise de Saint-Mihiel avait été en 1914, au lendemain de la victoire de la Marne, une des plus douloureuses surprises de la guerre. Je me rappellerai jusqu'à ma mort, la cruelle émotion que j'ai éprouvée le jour où j'appris que pour essayer de tourner Verdun par le sud, les Allemands avaient attaqué la région des côtes puis réussi à prendre pied sur les sommets et enfin poussé une pointe dans la direction de Saint-Mihiel, en bombardant les forts de Troyon, des Paroches et du camp des Romains. »

L'orateur retrace ensuite pas à pas, la lutte ardente, opiniâtre, poursuivie pour tenir tête à l'ennemi, en possession de positions stratégiques formidables jusqu'au moment où l'entrée en ligne de nos alliés américains allait nous permettre de prendre l'offensive.

« C'est seulement dans le cours de l'année 1918 que le maréchal Foch a formé le dessein d'expulser de Saint-Mihiel, l'adversaire qui s'y cramponnait.

« Une première fois, dans les directives qui dataient du 17 août 1918, le maréchal Foch avait indiqué au général Pershing les conditions générales d'une attaque américaine entre la Meuse et la Moselle.

« Le maréchal Foch, qui voulait d'ailleurs conserver des forces américaines et françaises disponibles pour la grande bataille qu'il se proposait de livrer avant peu entre Reims et Verdun, jugea prudent de diminuer l'importance de l'offensive prévue autour de Saint-Mihiel et de limiter pour le moment les objectifs à la ligne Vigneulles-Regnéville, sans étendre l'action à la rive droite de la Moselle et sans essayer d'enlever la position de Michel.

« Le général Pershing aurait volontiers adopté le programme plus vaste, mais il se rallia aux vues du commandant suprême des armées alliées et se plaça même de fort bonne grâce, pour la bataille projetée, sous les ordres du général Pétain.

« L'excellente camaraderie de l'armée américaine et de l'armée française se manifesta de la manière la plus touchante dans les préparatifs et dans l'exécution de l'offensive qu'on préparait.

« Toutes les dispositions furent prises pour tromper la vigilance des Allemands, même pour leur faire croire qu'on était sur le point de les attaquer dans la Haute-Alsace mais, en dépit des plus sévères précautions, la concentration de troupes si nombreuses n'échappa point longtemps aux vues de l'ennemi.

« Ce dernier craignant d'être coupé de sa seule ligne de retraite, prit alors le parti de se replier promptement sur la position Hindenburg et il commença l'évacuation de son artillerie.

« Les déplacements de matériel qu'entraînait la préparation de ce repli ne tardèrent pas à être remarqués par les armées alliées.

« Les interrogatoires des prisonniers confirmèrent les présomptions que fournissaient ces premiers mouvements.

« D'accord avec le général Pétain, le général Pershing avança d'un jour son attaque et le 11 septembre, il prescrivit qu'elle serait déclanchée dans la matinée du lendemain, après un bombardement dont la durée ne devrait pas dépasser quatre heures.

« Si brève qu'elle fût, cette préparation d'artillerie produisit des effets extraordinaires. Elle surprit en déposition de retraite, un ennemi déjà sensiblement démoralisé par les échecs que depuis quelques semaines le maréchal Foch lui avait infligés et le 12 septembre, lorsque dans un merveilleux élan, l'infanterie américaine se jeta sur les réseaux de fils de fer et sur les tranchées, ce ne fut plus que la débandade et la déroute.

« Lorsqu'on a vécu ensemble des minutes comme celle-là, on comprend mieux qu'il y a maintenant entre nos deux pays, des liens intangibles.

« Des Américains de mes amis m'ont dit récemment qu'aux Etats-Unis, on avait été agréablement surpris de l'accueil enthousiaste que Paris avait fait à Lindbergh.

« Si vraiment on nous a cru indifférents ou détachés, comme on s'est trompé sur notre caractère et sur nos sentiments !

« La France n'est pas la nation capricieuse et mobile que des observateurs superficiels ont parfois prétendu voir en elle. Elle est claire et fidèle dans ses amitiés.

« Elle a le droit et le devoir de défendre ses intérêts, parce qu'ils sont ceux d'un peuple cruellement éprouvé par la guerre et quelque peu déçu par la paix. Malgré une victoire qui nous a coûté plus cher qu'à tous les autres.

« Mais rien ne nous fera jamais oublier le temps où le drapeau tricolore et le drapeau étoilé flottaient dans nos campagnes lorraines, devant les armées qui combattaient côte à côte pour le même idéal.

« Nous en donnons solennellement l'assurance à nos hôtes américains auxquels nous adressons bien d'un même cœur, nos vœux et nos compliments. »

Ce discours a été vigoureusement applaudi par tous les assistants.

L'American Legion a voulu commémorer les combats que soutinrent au Bois Belleau et au village de Vaux, les divisions américaines incorporées dans l'armée du général Degoutte, lors de l'offensive des armées alliées qui marqua en juillet 1918 le commencement de la retraite allemande.

Une délégation d'un millier de légionnaires, sous la direction du révérend O'Connor, s'est rendue aujourd'hui sur ces champs de bataille, visités en tout temps par de nombreux pèlerins américains.

La délégation a été reçue à l'Hôtel de Ville par M. Flament, maire de Château-Thierry, assisté du Conseil municipal, du préfet de l'Aisne, M. Chenebolt, sénateur, MM. Billard de Veroeuil et Accambray, députés, Welweeth, directeur de l'Office américain, etc.

La séance de la Convention

Paris, 22 septembre. — Les délégués sont revenus nombreux aujourd'hui pour assister à la dernière séance du Congrès. Beaucoup font part de leurs impressions recueillies à Verdun, à St-Mihiel, au Bois Belleau.

Les anciens soldats de l'armée des Etats-Unis sont tous enchantés du bon accueil qu'ils ont reçu partout et de la rencontre d'anciens camarades des jours de guerre.

Le commandeur Savage dont les pouvoirs arrivent à expiration, préside la dernière réunion de la Convention.

Après l'exécution de *Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine*, jouée par la musique militaire de Clearfield, le révérend père Monnie Flick, de Baltimore, chapelain de la Légion Américaine, pour l'Etat de Maryland, a dit la prière. Puis le colonel Dougherty, a fait l'exposé de la question intéressant le logement des vétérans invalides. Par acclamations, le Congrès, sur la proposition du vice-commandeur Simms a décidé d'accorder la médaille de la Légion au comte Dejean, sous-directeur aux Affaires étrangères, pour les services signalés qu'il a pu rendre à la France et aux Etats-Unis.

Les délégués décident ensuite, après avoir entendu le pupille de l'Etat de Pensylvanie de le nommer mascotte officielle pour toute la Légion.

Le commandeur Savage prie ensuite l'Assemblée de se lever pour saluer respectueusement Frank Noble, de Wyncote, ancien officier de l'armée américaine qui a été gazé et est devenu aveugle.

On renvoie à une commission spéciale après de nombreuses interventions, une motion tendant à donner pleins pouvoirs au président Coolidge pour réglementer l'immigration.

On rappelle que le Congrès de 1928 se tiendra à San Antonio (Texas). Puis les délégués adoptent une proposition tendant à créer des ports aéronautiques dans toutes les villes où cela sera possible.

Par applaudissements répétés, les congressistes adoptent une autre motion demandant que le 11 novembre jour de l'armistice, soit déclaré férié aux Etats-Unis.

Après que le groupe des délégués de l'Illinois eut offert un marteau d'honneur au commandeur Savage, on a fait entrer les deux cow-boys de la Californie, porteurs de leurs instruments : mandolines et accordéon, et qui avaient été si applaudis le jour de la grande parade par la foule parisienne. Pendant un certain temps, ils ont joué pour le plus grand amusement des assistants.

Enfin, on a résumé les travaux de la Convention de Paris et tous les vœux proposés ont été adoptés unanimement.

Le commandeur Savage a remercié de la visite en France, les soins dont ont été entourés les délégués du jour où ils ont mis le pied sur le sol français.

Il a affirmé sa gratitude envers lui et a remercié le gouvernement de la République, les grands chefs, les villes de France, Paris, de leur sollicitude.

Par des applaudissements sans fin les délégués ont montré qu'ils étaient du même avis que leur commandeur général, cependant que retentissaient de nombreux cris de Vive la France, vive Paris, vivent les Etats-Unis.

A l'Hôtel de Ville

Paris, 22 septembre. — Les légionnaires américains ont été reçus ce soir à l'Hôtel de Ville.

A 9 h. 30, le président du Conseil municipal, entouré de son bureau, de MM. Bouju, Chiappe, et de nombreuses personnalités militaires et civiles, se porte à la rencontre du commandeur Savage, du général Pershing et de l'état-major de l'American Legion.

Après de brèves présentations, le cortège s'est formé et a gagné la salle des fêtes où le président du Conseil municipal et le préfet de la Seine ont prononcé deux chaleureux discours à l'adresse de l'American Legion des Etats-Unis et rappelant les souvenirs communs rattachant les deux nations.

Puis le commandeur Savage remercie la Ville de Paris de la brillante réception dont ses camarades garderont le plus vif souvenir.

Le budget de la Marine subit une réduction de cent sept millions

Paris, 22 septembre. — La commission des Finances de la Chambre, sous la présidence de M. Malvy, a adopté, sur le rapport de M. Henry Paté, le budget du ministère de la Marine sur lequel ont été opérées des réductions pour 107 millions dont la plupart sur les crédits qui ne seront pas utilisés au cours du prochain exercice.

La commission a adopté sur le rapport de M. Henry Paté le budget de l'Aéronautique sous réserve des chapitres 21 sur les subventions aux entreprises de navigation aérienne et 25 sur la protection météorologique de la navigation aérienne militaire.

Elle examinera demain les budgets des ministères des Colonies et de la Guerre.

"Vivent Sacco et Vanzetti" est-il un cri subversif ?

Paris, 22 septembre. — MM. Henry Torrès et Robert Lazurick, défenseurs de Pierre-Louis Lecoin, secrétaire du Comité Sacco-Vanzetti, arrêté pour apologie du crime de meurtre, ont écrit à M. Delalé, juge d'instruction, la lettre suivante :

« Nous avons l'honneur de vous demander, en attendant l'inévitable non lieu que votre justice ne manquera pas de rendre, la mise en liberté immédiate de Lecoin que le Parquet a déféré sous une inculpation déconcertante et qui a provoqué déjà les protestations dans l'opinion.

« A l'heure où se déroulent les réceptions officielles de l'American Legion, une pareille poursuite risque d'être interprétée comme une provocation douloureuse ressentie par les intellectuels et les ouvriers français qui ont dénoncé dans le drame de Boston, non seulement la barbarie du supplice mais l'iniquité de la sentence.

« Si le cri de : « Vive Sacco et Vanzetti », qui signifie « Vivent les innocents injustement condamnés », devait être tenu pour subversif, que d'hommes et de femmes de cœur dans notre pays s'offriraient à votre justice qui pourrait exercer ses rigueurs jusque parmi les membres de l'Institut de France. »

Le procès de Kovno

Berlin, 22 septembre. — Une information à Kovno annonce que le Conseil de guerre a rendu son jugement dans l'affaire de l'insurrection du mois d'août.

Sur 22 nouveaux accusés, huit sont condamnés à mort, neuf à la détention perpétuelle, cinq à des peines d'emprisonnement.

Parmi les condamnés à mort, sept ont vu leur peine commuée en détention perpétuelle.

Mortel accident d'aviation

Berlin, 22 septembre. — Un aéroplane Sachsen affecté au transport des passagers en Thuringe est tombé sur le sol d'une hauteur de cinquante mètres, ce matin, au moment de l'atterrissage.

Le pilote a été tué. Sur trois femmes se trouvant dans la carlingue, une a été tuée, les deux autres ont des fractures graves.

L'inauguration du monument de Livron

Pau, 22 septembre. — Cet après-midi, est arrivé à Pau, le général Garcia Benitez qui représentera l'armée espagnole à l'inauguration du monument élevé à Liveron à la mémoire du sergent Deroés Cambot, héros du massif de Bilasse.

Le désarmement à Genève

Genève, 22 septembre. — La troisième commission de la Société des Nations s'occupant des questions relatives à la limitation et la réduction des armements, s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Benes.

Elle a adopté la proposition finlandaise relative à l'assistance financière aux Etats, victimes d'agression.

La commission a adopté ensuite le projet de rapport, préparé par M. Guerrero (San Salvador) sur la fabrication privée des armes, munitions et matériel de guerre, ainsi que la publicité autour de cette fabrication.

Le plus long pont suspendu du monde

New-York, 22 septembre. — On a commencé aujourd'hui, à New-York, la construction d'un pont suspendu entre New-York et Fort Lee devant coûter soixante millions de dollars.

Quand il sera terminé en 1932, ce pont sera le plus long pont suspendu du monde. Il mesurera près de deux kilomètres et demi de longueur.

Retour de croisière

Brest, 22 septembre. — Le torpilleur *Jaguar*, retour d'une croisière en Amérique du Sud, est arrivé dans la soirée à Brest.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 22 septembre. — A propos de l'affaire Rakowsky, *Le Matin* revient aujourd'hui à la charge et maintient ses dires : « Nous posons nettement la question : est-il exact que des instructions précises aient été envoyées dès samedi dernier à M. Jean Herbette, notre ambassadeur à Moscou ?

« Est-il exact que, se conformant à ces instructions, notre représentant ait fait le lendemain, une démarche auprès de M. Tchitchérine et qu'il ait déjà rendu compte de sa mission ?

« Est-il exact que sa démarche ait porté sur trois points que nous avons indiqués, à savoir : l'inopportunité du départ de Rakowsky, la non ingérence et les dettes. Nous maintenons que les choses se sont strictement passées comme nous l'avons exposé. »

« Nul n'a le droit, dit M. Cadenet dans l'*Ere Nouvelle*, en une très claire allusion, de gouverner un gouvernement, même au nom du prestige de la France.

« Il est très facile d'évoquer le prestige de la France pour justifier des sommations une trop rigoureuses, mais le prestige de la France est intéressé avant tout par la fidélité à un idéal qui est l'idéal de la paix, à des coutumes qui sont toutes de courtoisie, à un principe qui est celui du respect de l'indépendance gouvernementale.

« Nul n'a le droit de gouverner un gouvernement. »

« Nous allons vers la partie franco-russe et la *Volonté* en fait sentir l'importance en ce moment, quoi qu'il en soit. Il faut souligner l'importance des négociations dont M. Jean Herbette est chargé de fixer les bases avec M. Tchitchérine.

« Signer au pacte de non agression avec Moscou, c'est pour notre pays renoncer nettement à la possibilité, escomptée par certains, de coopérer avec Londres à l'éventuel front antisoviétique.

« C'est asseoir définitivement le caractère pacifique des rapports franco-russes mais, et ce sera le point délicat, c'est pour renoncer à tout projet d'agression contre les soviets de la France. »

« Qu'on le veuille ou non, l'opinion puissante nous ramène vers le protocole constate M. Léon Blum dans *Le Populaire* : pourquoi perdre encore du temps.

« En sorte qu'un puissant mouvement d'opinion ramène maintenant la Société des Nations vers le protocole.

« La Hollande a demandé qu'on en reprît l'étude. M. Paul-Boncour a demandé qu'on en fît passer l'esprit dans des formules moins rigides et pour bien faire apparaître qu'il ne s'agit que d'une même opération en deux temps, il propose de confier ce travail à la commission déjà saisie du désarmement. »

Pour sauver son frère

Paris, 22 septembre. — Le 18 août dernier, à bord du ponton d'une grue, Marie Eugène Baget, ivre, brutalisait sa femme. Son beau-frère, Georges Dubosc, marinier, intervint et le tua net d'un coup de couteau.

Mme Baget, pour sauver son frère, s'accusa du meurtre, mais l'instruction révéla la vérité.

Aussi, M. Monier, juge d'instruction, a signalé l'ordonnance de non-lieu en faveur de Mme Baget, mais a renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine Dubosc.

Chez les réservistes de Chateauroux

Chateauroux, 22 septembre. — Revenant du camp de la Courtine, après avoir accompli la période d'instruction les réservistes du 90e d'infanterie ont défilé ce soir en ville, avec la musique militaire et les drapeaux.

Ils se sont arrêtés devant le monument des mobiles de 1870 et ont rendu un hommage aux morts de 1870 et de 1914 en déposant une palme de bronze.

Le chef de "Khemaleche" est mort

Casablanca, 22 septembre. — On annonce de Fez la mort de Saddik el Khamlichi, dans la Zaouia de Sidi ben Khemaleche, très répandue dans le Riff. C'est lui qui a soutenu de son influence et avec de l'argent l'entreprise d'Abd el Krim.

Les obsèques de Saddik el Khamlichi ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Toutes les tribus du Riff ont envoyé des guerriers.

Les autorités espagnoles s'y étaient fait représenter.

A l'"Officiel"

Sont admis à l'Ecole d'officiers, élèves et élèves officiers de gendarmerie de Versailles : Simonpoli Paul, capitaine au 42e bataillon de Génie ; Vincensini Marcel, lieutenant au 8e zouaves ; Colombani Fabrice, maréchal des logis de la garde républicaine ; Orsatelli Jean, maréchal des logis-chef à la 15e légion.

En correctionnelle

Paris, 22 septembre. — Le 20 septembre, à 22 heures, rue de Belleville, [illegible] Morand malmenait une femme. Deux légionnaires américains, John Davis et Joseph Blum, intervinrent.

Morand, alors, tourna sa fureur contre les légionnaires et en gifla un. Morand a été condamné aujourd'hui à 3 mois de prison et 50 francs d'amende.

Au Conseil général de la Haute-Marne

Chaumont, 22 septembre. — Le Conseil général de la Haute-Marne a adressé aux membres de la délégation américaine, l'expression de sa vive sympathie et son hommage respectueux.

Des vestiges de l'"Oiseau Blanc" ?

Calais, 22 septembre. — On a découvert au Cap Gris Nez des morceaux de carlingue peints en blanc. On se demande si on ne serait pas en présence des vestiges de l'avion de Nungesser.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon — Téléphone : 1.08

Mérite agricole. — Par décret du 8 septembre, sont promus au grade d'officier du Mérite agricole, M. François Taviani, sous-préfet de Lunéville ; M. Antoine-Jules Luciani, employé au service de la reconstitution foncière à Laon.

A l'arrivée. — M. Moretti, inspecteur des colonies.

Aux manœuvres. — La garnison d'Ajaccio est partie pour la Balagne où elle participe aux manœuvres de septembre.

Rectification. — C'est par erreur que notre compte rendu du dernier conseil municipal d'Ajaccio disait que la réserve relative à l'emplacement du Casino avait été faite par M. Louis Carbonne. Elle a été faite par M. Martin Carboni, conseiller municipal. Le projet ayant été voté à l'unanimité, M. Martin Carboni a tenu à s'abstenir.

Carnet. — A Constantine a eu lieu le mariage de Mlle Felici, fille du directeur de l'enregistrement dans cette ville, nièce du colonel Felici, membre du grand conseil de Tunisie, avec M. le docteur Carregi, ancien interne des hôpitaux de Paris. Nos meilleurs souhaits.

A la police. — La police recherche l'auteur de deux coups de feu tirés lundi 19 septembre, à 8 heures du soir, cours Napoléon, devant le théâtre, à un moment où la circulation est intensive.

Les chiens errants. — M. Pierre Vidal, 24 ans, mécanicien, a été mordu par un chien errant quai Napoléon, devant le bar Leca. Le chien a pu être capturé et est en observation.

Aviation. — L'appareil piloté par Pons est arrivé d'Antibes, à 10 heures, avec cinq passagers et reparti pour Tunis avec cinq passagers.

L'appareil piloté par Corange est arrivé d'Antibes à 10 h. 30 avec quatre passagers et reparti pour Tunis avec un passager.

L'appareil piloté par Carion est arrivé le 21 septembre de Tunis avec un passager et est reparti pour Antibes avec cinq passagers.

CALVI

La rixe de Calvi

Une des victimes expire

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier le drame sanglant qui s'est déroulé à Calvi dans l'après-midi de mercredi.

Il résulte des renseignements qui nous sont transmis par notre correspondant particulier que la dame Franceschi Jeanne a succombé, hier, à la suite de la blessure grave qu'elle avait reçue au crâne.

L'enquête

Sur les instructions qui lui ont été données par le Parquet de Bastia, M. le juge de paix Marini a procédé à une enquête minutieuse sur les circonstances du crime reproché au nommé Biso Laurent.

Le mobile du meurtre est une discussion des plus futiles survenue entre la femme Biso et la femme Franceschi, et à laquelle vinrent participer les maris de celles-ci.

Malgré les efforts des témoins de la scène, en particulier du garde-champêtre Milani, pour calmer les antagonistes, la discussion s'envenima au point que, fou de colère, Biso Laurent, armé d'un coutelas, se précipita d'abord sur le sieur Franceschi qu'il blessa légèrement au visage, et ensuite sur la femme Franceschi, qui fut gravement atteinte au sommet de la boîte crânienne.

Le Parquet a commis M. le docteur Massoni, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie.

L'inculpé Biso Laurent sera transféré aujourd'hui à Bastia.

CALENZANA. — *Adjudication de l'ancienne école des frères.* — L'adjudication de cet immeuble qui va être aménagé en école des filles a eu lieu dimanche dernier.

La salle de la mairie était trop petite pour contenir la foule de ceux qui tenaient à savoir à qui allait être adjugée cette entreprise (325.000 francs).

M. François Marini, maire, chevalier de la Légion d'honneur, présidait, entouré de MM. Salinelli, ingénieur des Ponts et Chaussées, Raffalli, percepteur, J. Fabiani et Marancchi, conseillers municipaux.

M. Padovani François, entrepreneur, qui a consenti un rabais de 19 pour 100, a été déclaré adjudicataire.

Tous nos compliments à M. Marini, maire, qui s'intéresse aux choses de l'école avec un zèle inlassable ; un chaleureux merci à M. Landry qui a aussi hâté la mise en adjudication de cet immeuble dont la restauration dotera notre commune d'un magnifique palais scolaire.

De passage. — M. le docteur Etienne Mariani, accompagné de sa famille et de son frère, M. Antoine Mariani, ancien maire de Corbara ; M. et Mme Albert Fondacci, professeur au collège de Cannes ; M. Joseph Franceschini, élève à l'école de médecine navale de Bordeaux.

A l'arrivée. — Mme Raoul Fabiani, accompagnée de Miles Angeliora Fabiani, Annonciade Franceschini.

Au départ. — M. Philippe Marini, avocat, docteur en droit, fils de M. Marini, maire, se rendant à Paris. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Achat au meilleur prix de toutes Antiquités & objets d'art
JOSEPH BIAGGI
3, Cours Docteur Favale
BASTIA

VENTE
par suite de saisie-exécution

Le dimanche 25 septembre 1927, à 14 heures, place Saint-Nicolas, à Bastia, il sera procédé par ministère de l'huissier soussigné à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une jument avec harnais et d'un cabriolet. La vente aura lieu au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu le 15 pour cent en sus du prix de vente.

L'huissier poursuivant : Etienne FILIPPI.

ADMINISTRATION DES DOMAINES
VENTE

Le 1er octobre 1927, à 10 heures, au garage des Ponts et Chaussées, d'une voiture automobile Brasier, six places, 18 chevaux, torpédo, avec accessoires, dont deux roues de rechange.

Il sera perçu 10 pour 100 en sus du prix.

Le receveur des domaines : CASAMATTA.

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.
Louis Rogliano
22, Boul. Paoli Bastia - Tel. 1 43
DEPOSITAIRE
les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson-Houston.
GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

Machines à Coudre SINGER
Facilités de paiement
Réparations, Aiguilles, Accessoires
Succursales :
BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
Agents. — Corte : M. Bianchi ; Calvi : M. Negretti ; Porto-Vecchio : M. Alessandri ; Bonifacio : M. Orecchioni.

[illegible] DE LA BORIE-NICE
[illegible] villas à vendre Côte-d'Azur [illegible] 30 Bd Mac Mahon, NICE.

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison *Pierre Boal et Degan fils* informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la portée de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

AVIS

M. Elie, tailleur à Marseille, informe son aimable clientèle qu'il sera de passage à Bastia le 23, Hôtel de France.

— Corte, 24, Hôtel Paoli.

— Venaco, 26, [illegible]

— Ajaccio, Hôtel de France, 26 et 27.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

PHARMACIE, à céder, chef-lieu canton Cap Corse. Cond. avantag. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

BOURSE DE PARIS du 22 Septem. 1927

	cours du j.	cours préc.
Fonds d'Etat Français		
3 % Perpétuel	[illegible]	[illegible]
3 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5 % 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
— — 1925	[illegible]	[illegible]
— — 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1910	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Suez Civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Électricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Électricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 100 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours du j.	cours préc.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Égyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits Ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Égypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchacca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Ganyka	[illegible]	[illegible]

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Électricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Électricité	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. Ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— — Mexicain	[illegible]	[illegible]
— — Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

	cours	du j.
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Talcs Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
Belges 5 % 1920	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 p. 100	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAMET-BUFFEREAU

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0. 03
IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE
DAMIANI
GRAND PRIX
Médaille d'Or
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

ETABLISSEMENTS
SOLIER frères
ROQUEFORT (Aveyron)
Spécialité de fromages "SURCHOIX"
Dépôts de vente :
Veuve RINALDI
15, Bvard Auguste-Gaudin
GROS ET DEMI-GROS

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ____

demeurant à ____

déclare souscrire un abonnement de ____

au Petit Bastiais à partir du ____

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 65-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 16 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'École à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

L'ANCIEN RÉGIME

La révolution française. — Dans chaque pieve le tiers état désigna des électeurs qui se réunirent à ceux des deux autres ordres à Bastia, pour choisir les députés et rédiger les cahiers de doléances. Pietro Giudicelli et Matteo Casioni — les mêmes noms reviennent souvent — furent désignés pour la pieve de Giussani. Ils votèrent pour Saliceti, qui fut élu dans le Deçà des monts, tandis que la noblesse désigna Matthieu Buttafuoco et le clergé, Charles Peretti, vicaire d'Aléria. L'au-delà des monts avait élu Pierre-Paul Colonna-Cesari Rocca.

Les cahiers de doléances ressemblent à ceux qui ont été rédigés sur le continent. Mêmes demandes, mêmes sollicitations. Quelques-unes seulement sont particulières à la Corse : continuation de l'œuvre entreprise par la France, égalité de traitement entre Corses et Français, création d'un archevêché, respect de la propriété. Tout cela indique « un mouvement réformateur et non séparatiste ».

La Corse obtint, par ses mandataires « son incorporation définitive à la France libérée ». A cette motion fut jointe une déclaration d'amnistie pour les exilés et Pascal Paoli put rentrer en Corse. Il visita toutes les pieve où il fut reçu avec un enthousiasme qui tenait du délire. Quand il passa dans le Giussani, on chanta le « Te Deum », en son honneur dans l'église Saint Nicolas.

En 1790, les électeurs primaires sont convoqués à Orezza pour élire les administrateurs départementaux. Ceux du Giussani sont Pietro Giudicelli, Giovanni Benucci, Francesco Maria Franceschi et Tommaso Giacomoni. (Pratica Manuale del dottore Pietro Morati). A l'unanimité des voix, Pascal Paoli fut nommé président du département avec le titre de commandant en chef des gardes nationales de Corse.

En 1792, de nouvelles élections eurent lieu pour choisir les députés de la Convention. Les délégués du Giussani furent Matteo Casioni, Alessandro Franceschi et Giovanni Benucci.

On sait que l'échec de l'expédition de Sardaigne fut imputé à Paoli qui ne fournit que 1800 hommes sur les 3000 que demandait l'amiral Truguet. La Convention envoya le député Saliceti pour faire une enquête et retira ses fonctions à Paoli. Celui-ci rompit alors avec la France et appela les Anglais. (Ambrosi).

LA CORSE SOUS LA RÉVOLUTION

La Corse anglaise. — Les Anglais convoitaient la Corse depuis longtemps. Les conventionnels Saliceti et Barère prophétisèrent juste et les événements leur donnèrent raison. Aussi la Convention « divisa l'île en deux départements pour en faciliter la défense » et chargea le régicide Lacombe Saint-Michel de la conserver à la France.

Pendant ce temps Paoli, qui s'était vu enlever le commandement, devint un partisan de Pitt et de l'occupation anglaise. Sir Gilbert Elliot constate que « les Corses sont passionnément attachés à Paoli et les menaces dont sa personne a été l'objet de la part de la Convention, ont été le signal de la révolte la plus générale et la plus spontanée ». Les 5 à 6000 républicains ne purent rien faire contre les patriotes et la conquête anglaise fut courte et facile.

Le 1er mai 1794, Paoli invita les Corses à nommer leurs délégués qui devaient se réunir le 10 juin à Corte. Font partie de la *Giuridizione di Balagna, per il Giussani* Pietro Giudicelli, ancien juge de paix du canton de Tenda et Matteo Casioni. Pietro Giudicelli fut désigné pour faire partie *del comitato di verificazione per fare rapporti delle commissioni dei membri in contestazione.* (D'après les procès-verbaux du parlement anglo-corse).

Une nouvelle constitution fut votée et acceptée avec joie par le commissaire royal Elliot : « Je jure, au nom du peuple que je représente, de reconnaître pour mon souverain et roi Sa Majesté Georges III, roi de Grande-Bretagne, et de lui prêter foi et hommage, conformément à la constitution ». Matteo Casioni prêta serment d'une voix claironnante, tandis que Pietro Giudicelli le fit d'une voix sourde et entrecoupée qui dénotait déjà ses sentiments anglophobes.

La Corse était anglaise. Restait à élire le Vice-Roi. Quatre délégués, Colonna Cesari Rocca, Galeazzi, Pietri et Savelli furent désignés par l'assemblée de Corte pour porter les hommages du peuple Corse à son nouveau souverain. Ils espéraient rapporter la nomination de Paoli, mais sir Elliot les avait devancés. Il fut nommé Vice-Roi.

Paoli, mécontent de ce choix, fut invité à se rendre en Angleterre où il termina ses jours. Après son départ, les Corses, privés de leur chef, se détachèrent peu à peu du Vice-Roi et de ses conseillers. Aussi à l'assemblée de Bastia, à la fin de 1795, les députés abstentionnistes — dont ceux du Giussani — furent très nombreux.

Elliot ne connaissait pas l'âme des Corses. « Je crois que ce peuple est une énigme dont personne ne peut être sûr de posséder la clé », a-t-il dit après son départ. Il ne sut pas les attacher à la cause anglaise et à la fin du mois d'octobre 1796 l'île était de nouveau française sans aucune effusion de sang.

La Corse sous le Directoire. — Ce résultat fut l'œuvre du général Bonaparte pendant sa campagne d'Italie. Le 2 floréal (21 mai) 1796, il chargea le Corse [illegible] de nouer des relations avec les républicains de l'île et le 15 octobre suivant la Corse était libre. Après la conquête, le Directoire, sous l'inspiration de Bonaparte, nomma le général Gentili, commandant en chef et Miot de Melito, gouverneur. Tous les deux devaient vivre en bonne intelligence. « Il faut que la Corse soit une bonne fois française. »

L'ancienne administration disparut tout à fait. Plus de podestà et de padri del comune. La commune fut englobée dans le canton et le commissaire cantonal — qu'il s'appelle Savelli ou Giacoga — est aux ordres du pouvoir central.

Dans la révolte dite de la Crocetta — les révoltés avaient une croix blanche fixée au bonnet — Domenico Maria Fratacci, Alessandro Rinucci, Angelo [illegible] Bataglini et Paolo Maria Casanova furent exécutés à Bastia, en même temps que le vieux Giaffer, chef de la révolte.

La Corse sous Napoléon. — Le premier Consul, devenu Empereur, appliqua à son pays un régime d'exception. Au-dessus des deux préfets, un commissaire militaire réprimait les désordres en faisant circuler les colonnes mobiles suivies de tribunaux qui condamnaient, sur le champ, les assassins et les rebelles. En 1804, ils sont restés une semaine entière dans le Giussani, à Pioggiola et à Olmi-Capella. On les a surnommés *i sbirri rossi.*

L'arrêté consulaire du 17 nivose an IX confère à Miot le titre d'administrateur général. Il s'acquitte de ses fonctions à la grande satisfaction de tous et quelques-unes de ses institutions [illegible] à l'excès et les abus des [illegible] existent encore.

Malheureusement le recrutement [illegible] Morand et Berthier, frères du Grand-Duc de Berg et de Clèves, empêchèrent la réussite de si beaux projets. Berthier imposa à l'île une contribution supplémentaire de 578.000 francs et après l'abdication de Fontainebleau, [illegible] les Anglais. Mais la pression unanime des Corses déclara que l'île [illegible] département français et [illegible] française de cœur.

LE XIXe SIÈCLE

La Restauration. — Nous savons que le gouvernement de la Restauration donna son entière confiance au comte Charles André Pozzo-di-Borgo et que la Corse fut totalement délaissée. On ne fit rien, on ne voulut rien faire pour elle.

Sous ce régime, le fait le plus marquant fut la rivalité des Pozzo di Borgo et des Sébastiani, [illegible] ultra-royalistes et des libéraux. La lutte devint âpre et dure dans le canton, il y eut même des prises d'armes entre un parti et l'autre et plusieurs familles eurent beaucoup à souffrir de ces luttes intestines. Les libéraux (ceux de Mausoleo et d'Olmi-Capella furent traqués comme des bêtes par les ultra (negri). Leurs maisons furent pillées, leurs femmes insultées, leurs propriétés dévastées et leurs ustensiles de laiterie brisés contre les rochers.

Le banditisme et la vendetta reparurent en Corse sous une administration indifférente et « les exploits du bandit Théodore Poli défrayèrent la presse ».

Monarchie de Juillet. — Pendant la monarchie de Juillet, l'influence politique des Pozzo di Borgo cessa. Le maréchal comte Horace de Sébastiani, pair de France puis ministre, fut, pour ses partisans, un grand dispensateur de faveurs. Plusieurs familles du Giussani se targuaient de son appui et profitèrent de son influence politique.

Si Louis-Philippe a fait construire en Corse beaucoup de routes, entre autres celle de Ponte-Leccia à Calvi par le col de San Colombano, il s'est complètement désintéressé du canton. Les faveurs particulières accordées aux habitants par les Sébastiani étaient jugées, semble-t-il, plus que suffisantes.

(A suivre.)

52me ANNÉE - N° 244

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0C477
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Conservation de notre patrimoine artistique

A propos de vols ou de mises aux enchères d'objets d'art et anciens appartenant au patrimoine des communes et notamment des églises de France, Olivier Guyon qui, dans un grand journal de Paris tient la chronique si riche et si savoureuse de la vie provinciale, indique « que la création dans chaque diocèse d'un service artistique dépendant de l'évêché serait fort désirable » et que « ce service devrait être dirigé par un prêtre possédant la compétence et l'autorité voulues pour s'opposer à toute vente, échange ou transformation affectant la valeur artistique des monuments religieux ».

Cet ordre de préoccupations a été déjà abordé ici-même, il y a quelque temps, par un de nos collaborateurs, faisant légitimement cas de la compétence en matière archéologique du nouvel évêque de la Corse.

C'est un ordre de préoccupations dont de nombreux et dignes ecclésiastiques du diocèse sont malheureusement obligés de se détourner : ils ont, comme on dit en termes vulgaires, d'autres chats à fouetter. Les contingences matérielles, en effet, les tiennent trop fort. On ne peut même pas dire que cela ne saurait empêcher d'avoir le souci général de l'art. Non, lorsqu'un prêtre est trop vieux pour faire du service actif et qu'il se fait quand même pour s'assurer quelques ressources ou bien pour atténuer la carence du recrutement sacerdotal ; lorsqu'un prêtre est, en dépit de sa jeunesse, affecté à plusieurs paroisses à la fois, souvent fort éloignées les unes des autres, on n'a plus la disposition d'esprit nécessaire à « faire de l'art ».

Car le domaine de l'art est très vaste et multiple. Le goût de l'art ne s'étend pas seulement qu'aux pièces rares et précieuses, aux vestiges caractéristiques du passé. Il n'y a pas que les tableaux, les statuettes, les styles anciens à conserver. Il y a aussi le goût du sobre et du beau dans la richesse moderne et même dans la pauvreté. Souvent, le prêtre à qui son fonds de culture permet de se hasarder dans ce domaine, se trouve dans la nécessité de laisser opérer de pieux sabotages. Il y a des ménagements à observer. D'autre part, comment solliciter la générosité des populations pour donner aux églises une tenue définitive décente, lorsque le clergé crie encore misère, et que cette misère est à l'origine de la défaillance du recrutement ?

Toutefois, ne s'agissant que des objets d'art proprement dits, il est possible de répondre favorablement, en ce qui concerne la Corse, à la demande du journaliste parisien.

Ce qu'il faut, avant tout, c'est un inventaire complet des objets d'art ancien faisant partie du patrimoine des églises de Corse.

Cet inventaire n'existe ni aux archives départementales ni à l'évêché, ou, plutôt, il n'existe que sous la forme de listes fractionnelles. On sait que telles églises possèdent des peintures remarquables, telles autres des sculptures précieuses, ou des autels de grand prix en marbres devenus rares, etc. On a la liste des pièces intéressantes possédées par certaines églises, mais par église : Bastia, Ajaccio, Bonifacio, etc. Mais l'on n'a pas sous la main l'inventaire groupé de toutes les églises, et encore si l'on tirait de ces documents épars qui ont été publiés à des dates différentes, la nomenclature des pièces qui forment le patrimoine artistique des églises de la Corse, cette nomenclature risquerait-elle d'être incomplète.

Il faut donc la dresser.

Il ne s'agit, en somme, que de dresser un inventaire. Cela peut paraître facile, et c'est facile, en effet. On peut demander à chaque curé de l'adresser, pour chaque église respectivement, à l'évêché. L'on aurait ainsi un inventaire trop abondant, non pas dans le sens des véritables objets d'art, mais dans le sens contraire ; les curés qui sont excusables de ne pas tous être des connaisseurs (il arrive à des gens très distingués et même fort cultivés de ne pas distinguer un tableau de valeur et une croûte), ne réussiront pas à séparer le bon grain de l'ivraie. Cela n'a que peu d'importance.

Point même n'est besoin de nommer une commission artistique au siège de l'évêché. L'évêque lui-même, qui a des connaissances sérieuses, et ne laisse pas que de montrer une belle activité en parcourant le diocèse à peine installé, y pourrait, le cas échéant, aviser personnellement fort bien, en contrôlant, le temps ne lui faisant pas défaut, les déclarations qui lui seraient faites.

C'est ainsi que pourrait s'établir l'inventaire complet et précis des richesses artistiques de la Corse, qui, presque toutes, si l'on excepte les musées et les maisons particulières, se trouvent dans les églises.

L'établissement de cet inventaire serait un grand service que Mgr Rodié rendrait à la Corse.

Il ne resterait plus alors à l'évêque qu'à adresser à ses curés des instructions formelles garantissant la conservation de notre patrimoine artistique, qui peut être modeste, mais qui n'en est que plus précieux.

TUNNEY BAT DEMPSEY

Gene Tunney (à droite) vient de battre, jeudi, dans un match comptant pour le championnat du monde de boxe poids lourds, Jack Dempsey (à gauche).

La question des dettes franco-russes n'est pas encore résolue

On attend les propositions russes

Paris, 23 septembre. — Le ministère des Finances communique la note suivante : M. de Monzie président de la délégation française à la Conférence franco-soviétique et la section française [illegible] ont appris par de récentes déclarations faites à la presse par M. Litvinoff, qu'un accord complet a été atteint sur la question des dettes russes.

Les mêmes déclarations annoncent que l'ambassadeur de l'U. R. S. S. auprès du gouvernement français a été autorisé à laisser afficher des ratifications d'un accord général, une première mesure d'exécution consistant dans le versement d'une somme de trente millions de francs-or représentant un semestre de la première annuité.

M. RAKOWSKY

Or, l'assertion suivant laquelle l'accord complet aurait été obtenu sur la question des dettes se trouve catégoriquement démentie par la correspondance et les documents officiels de la Conférence.

Pour ne citer que les derniers textes à la date du 25 mars 1927, le memorandum de la délégation soviétique précisait les conditions au-delà desquelles il était impossible au gouvernement de Moscou d'aller en vue du règlement de la dette.

A ce memorandum, la délégation française a dû répondre le 28 mars que ces conditions ne marquaient aucun progrès sur celles qui avaient été formulées à la date du 26 juillet 1926 et que dans ces conditions, la délégation française devait attendre des propositions nouvelles.

Le 30 juin 1927, M. Rakowsky, constatant le fait que les négociations étaient restées en suspens, a demandé leur prompte reprise, assurant que l'esprit de conciliation de la délégation soviétique permettrait d'arriver facilement à un accord complet, mais il ne présentait aucune offre concrète.

A cette lettre du 30 juin, la délégation française a répondu le 28 juillet en formulant l'espoir qu'un nouvel effort d'adaptation permettrait de reprendre la négociation sur des bases précises.

(Lire la suite en 2e page.)

L'American Legion rend une visite au "Père la Victoire"

La cérémonie a été simple et émouvante

Paris, 23 septembre. — Les délégués de l'American Legion au cours de la dernière réunion de la convention, [illegible] à M. Clémenceau, revenu de Vendée et descendu chez son ami, M. Pietri, avenue de Messine.

A partir de 9 heures, la foule se presse devant l'immeuble où habite provisoirement l'ancien président du Conseil.

A 10 heures, la délégation ayant à sa tête le commandeur Savage et son successeur M. Scafford et accompagnée du général Pershing est introduite dans le salon où se trouve déjà M. Clémenceau, coiffé de son calot placé en bataille et entouré de MM. Pietri, Paul Fontan, général Mordacq et Mme Pietri.

La réception pour toute intime qu'elle était n'en fut pas moins émouvante au possible. De voir l'ancien président du Conseil, face à face avec le général Pershing, on sentait l'émotion qui devait étreindre le ministre français de la Guerre, disant en 1916 « Je fais la guerre » et le chef des armées américaines disant à son arrivée en France « Lafayette, nous voici ! »

Après quelques rapides présentations, le vice-commandeur député Piatt Andrew a remis des fleurs représentant les couleurs des deux Nations qui ne devraient jamais être séparées.

Puis le commandeur Savage, prenant la parole a souligné la décision de la Convention de faire une visite au président Clémenceau pour lui présenter ses hommages, l'assurer de son respect, lui dire toute l'admiration qu'on éprouve pour sa personne aux États-Unis.

Il a parlé aussi des services signalés rendus par M. Clémenceau à la France.

Puis le général Pershing, s'adressant à l'ancien président du Conseil l'a félicité de son extrême jeunesse, assurant qu'il le trouvait plus alerte que jamais.

Ces mots ont fait sourire M. Clémenceau.

Le général Pershing, comme le commander Savage a dit son admiration

M. CLEMENCEAU

et a parlé de ses entretiens au cours de la grande guerre et de la confiance que tous deux avaient dans la victoire finale.

Il a dit que c'était un grand honneur pour ses compatriotes de saluer celui, dont le Parlement français a dit qu'il avait bien mérité de la Patrie.

(Lire la suite en 2e page.)

La Conférence économique de Genève et les cartels internationaux

III. - Les ententes industrielles internationales considérées au point de vue de la politique douanière et de l'intérêt général

Toutes ces observations contiennent une part de vérité. Cependant, il convient de remarquer, en sens opposé :

1° - Que la création de cartels internationaux suppose l'existence préalable de groupements nationaux et que ceux-ci se développent de préférence dans les pays protectionnistes à l'abri de la concurrence étrangère ;

2° - que, dans la fixation des contingents on se base sur l'état de la production à la date de la conclusion du cartel, dans chacun des pays adhérents. Or, les industries protégées par des droits de douane ont pu développer leur production dans une plus grande mesure que celles qui ont subsisté dans des pays libre-échangistes ;

3° Que, dans le cas où les amendes sont fixées, ces amendes représentent, dans les pays protectionnistes adhérant au cartel, des pourcentages de prix moins élevés que dans les nations libre-échangistes.

Indépendamment de ces considérations de détail, il est facile d'apercevoir que les Etats adhérents au cartel ne supprimeront pas, en réalité, leurs droits de douane, car ceux-ci sont nécessaires pour les importations en provenance des Etats dissidents et aussi, dans les relations entre membres du cartel, pour favoriser les négociations ou parer aux conséquences de la rupture du cartel, or on sait que l'existence des ententes internationales est toujours fragile en raison des difficultés intestines entre les adhérents et des menaces de groupements rivaux. Au surplus, les Etats hésiteront, à l'heure actuelle, à se priver des revenus de leurs douanes et il est à craindre qu'ils ne relèvent d'autres droits pour compenser les moins-values. Et surtout, il est à présumer qu'ils demanderont aux autres nations de leur offrir, en échange de ces abaissements de droits, des avantages corrélatifs et l'on revient par là à la question des traités de commerce que l'on avait cru éliminer du débat. Nous tournons ainsi dans un cercle vicieux.

On s'explique que, dans ces conditions, ni le pacte de l'acier, ni l'accord des potasses, ni, semble-t-il, aucune entente de ce genre n'ait provoqué la suppression ou l'atténuation des droits de douane. *Les cartels internationaux ne sont pas capables d'abaisser directement les barrières douanières.*

Mais, dira-t-on, ne peuvent-ils obtenir ce résultat par la voie indirecte en compensant par des ristournes le montant des droits ? Le fait n'est pas niable, mais il ne faut pas nier le but que l'on s'efforce d'atteindre est de dégrever le consommateur ; or, si les prix sont artificiellement relevés par le cartel, le consommateur sera, malgré ces ristournes, dans une situation au moins aussi mauvaise que sous le régime des tarifs douaniers sans cartel.

Les Cartels et l'intérêt général. — L'intérêt général ne commande-t-il pas, dans ces conditions, d'interdire ou tout au moins de réglementer et de contrôler les cartels, au lieu de les encourager ?

Il nous faut, à ce sujet, signaler une théorie fort séduisante émise par M. Paul de Rousiers, vice-président du Comité Central des armateurs de France, qui étudie depuis longtemps les cartels et les trusts. D'après cet auteur, les ententes devraient être licites et il conviendrait de distinguer, contrairement à la conception du Code pénal français (article 419) l'entente licite de l'accaparement. Les bons cartels se reconnaissent à ce qu'ils assurent la stabilité du marché en réalisant l'équilibre entre la production et la consommation ; ils ne visent pas à l'accaparement et n'engagent pas la lutte contre les dissidents. Ils assurent aussi la régularité du marché du travail et ne ferment pas les usines. En fin l'histoire des cartels et des trusts montre, que tôt ou tard, les groupements de ce genre ne peuvent exister que s'ils appliquent ces principes, et, en outre, s'ils sont indépendants de l'Etat et ne travaillent pas dans le secret, les bons cartels se reconnaissent à leur durée. Stabilité du marché, régularité du travail, publicité, durée, indépendance de l'Etat sont donc les signes certains du cartel licite. Rappelant les abus commis, à leurs débuts, par les trusts américains du pétrole, du sucre et de l'acier, M. de Rousiers croit que :

« les ententes ne risquent d'être tyranniques que lorsqu'elles empruntent à l'autorité publique une force artificielle soit abusivement en cas de défaillance de la loi ou de ceux qui la font en l'appliquant, soit régulièrement, quand la loi les reconnaît officiellement ou les impose. »

Il y a sans doute dans ces doctrines une part d'optimisme où l'on reconnaît la tournure d'esprit des anciens économistes classiques. On n'aperçoit pas nettement pourquoi les bons cartels deviendraient, comme certains vins de cru, meilleurs en vieillissant, et on peut se demander si, seuls, les cartels occultes sont néfastes. Néanmoins, on peut admettre que l'existence des ententes industrielles est un fait devant lequel il serait vain de vouloir instituer des interdictions et que l'Etat ne doit ni supprimer les cartels, ni les rendre obligatoires, mais les contrôler.

Emile ARENE
Conseiller du Commerce extérieur

(A suivre.)

La Sécurité des Nations

Des efforts sont faits, à l'assemblée de Genève, pour amener les puissances à désarmer. C'est là un redoutable problème. Le désarmement ? Qui donc, parmi les peuples pacifiques, ne le souhaite pas ? N'y a-t-il donc pas d'autre moyen que la force pour régler les différends et faire aboutir les revendications légitimes ?

Mais les puissances sont empêchées de réduire au strict minimum leurs armées par la méfiance que leur inspire l'attitude de leurs voisins. La bonne foi des uns ne sera-t-elle pas, tôt ou tard, victime de la duplicité des autres ? Comment faire pour arriver à se sentir complètement en sécurité ?

Le principal argument contre le désarmement réside donc dans le manque de sécurité et M. Paul-Boncour, qui est à la Société des Nations le champion ardent du désarmement se rend bien compte de cet obstacle. Il s'en est ouvert franchement dans le discours fort intéressant qu'il a prononcé devant la troisième commission de l'assemblée de Genève ; il s'est exprimé comme il suit :

« Les véritables difficultés procèdent du problème non résolu, de la sécurité. La sécurité se dresse devant nous à toutes les croisées de chemins, sous la forme de la statue du Silence avec un doigt posé sur la bouche. Là est le cœur du problème du désarmement. Supposons tous les problèmes techniques résolus et la conférence convoquée. Il ne s'agit plus que de mettre des chiffres dans les colonnes blanches. Mais voilà qu'en l'absence de la sécurité, ces chiffres seront tels que les peuples éprouveront une amère déception en constatant que le pseudo-désarmement se termine par un surarmement général ».

Voilà le problème bien posé.

Comment M. Paul-Boncour espère-t-il pouvoir le résoudre ? Par la mise en vigueur du Protocole de Genève qui organise l'arbitrage, définit et réprime l'agression et par là donne apparemment aux nations une apparence de sécurité.

Mais l'Angleterre n'a pu prendre l'engagement de ratifier ce protocole, qui oblige en effet ses signataires à se garantir solidairement contre toute guerre d'agression. L'Angleterre est loyale et franche. Elle a pu prendre un engagement de cette nature en ce qui concerne la France pour toute agression contre notre propre frontière. Elle ne veut pas être obligée d'intervenir dans tous les autres cas.

C'est bien là, en effet, la faiblesse d'un pacte général qui, loin d'empêcher la guerre, allumerait en cas d'agression sur n'importe quelle partie du monde une guerre formidable.

La sagesse de l'attitude de la Grande-Bretagne paraît avoir touché M. Paul-Boncour qui pourtant se refuse à reconnaître que le Protocole de Genève, par cela même qu'il visait à l'universalité, ne pouvait être qu'une utopie.

L'orateur français n'en arrive pas moins à concevoir des visées moins ambitieuses : « S'il est vraiment, a-t-il dit, certains gouvernements qui ne peuvent donner leur signature à un accord universel, n'est-il pas possible de rechercher une extension des engagements locaux ? »

On pourrait ainsi, de proche en proche, le temps aidant, arriver à l'universalité ; il suffirait de graduer les engagements et les sanctions, suivant la géographie et les conditions particulières des Etats.

Une autre suggestion de M. Paul-Boncour est celle-ci :

A défaut d'un pacte universel, ne pourrait-on envisager un pacte simplement européen qui garantirait ainsi, solidairement, la sécurité des nations du Vieux Continent et leur assurerait en cas de guerre d'agression, les concours nécessaires pour résister à l'envahisseur ?

Là encore, les défauts d'un pacte général apparaissent avec netteté. D'abord, il est toujours facile, pour la puissance qui veut faire la guerre, de se poser en victime d'une agression imaginaire. Les puissances signataires du pacte de non agression auront d'autant plus de penchant à se laisser convaincre que cela pourra leur éviter une intervention désagréable et d'ailleurs qu'arrivera-t-il au cas où deux ou trois nations, malgré leurs engagements réciproques, se refuseraient à venir en aide à la puissance faussement accusée d'avoir tiré le premier coup de feu ? Ces défections auraient-elles pour effet de généraliser le conflit ? On peut le craindre et ces raisonnements sont si plausibles et viennent si facilement à l'esprit qu'on a peine à concevoir que des juristes éminents comme M. Paul-Boncour ou M. Briand n'en tiennent pas compte et s'imaginent vraiment avoir fait faire à la cause de la paix de réels progrès.

Nous ne voulons, bien entendu, décourager personne ; il est utile qu'on cherche ainsi un remède efficace contre la guerre ; n'en cherche-t-on pas contre le cancer, contre tous les fléaux sociaux ? Mais de même qu'on ne possède pas la

M. Rakowsky serait rappelé à Moscou

Berlin, 23 septembre. — Le *Taegliche Rundschau* reproduit dans son édition de ce matin, une dépêche de Kovno, disant que les Soviets auraient décidé définitivement de donner satisfaction au gouvernement français en rappelant M. Rakowsky.

L'ambassadeur de l'U. R. S. S. à Paris, présenterait au gouvernement ses lettres de rappel avant samedi. Puis il se rendrait à Moscou, où il doit assister à la réunion du Comité exécutif du Conseil de l'U. R. S. S.

D'autre part, M. Litvinoff, commissaire des Affaires étrangères à Moscou, a affirmé que l'accord complet avait été atteint entre les délégations soviétique et française en ce qui concerne les dettes russes.

Une femme à la conquête de l'Océan

New-York, 23 septembre. — Un nouveau départ d'avion pour l'Europe doit avoir lieu aujourd'hui. C'est l'aviatrice américaine, Ruth Elder, qui va tenter de se rendre à Paris par la voie des airs sans escale.

L'appareil, tout prêt pour le raid, a été amené hier à l'aérodrome de Roosevelt Field.

Le voyage de M. Bokanowsky

Paris, 23 septembre. — M. Bokanowski, ministre du Commerce, qui se rend par la voie des airs à la Foire de Prague, quittera demain matin le Bourget à 8 h. 45.

Il arrivera à Strasbourg à 10 h. 45, d'où il repartira après une courte escale.

DEMAIN

Le PETIT BASTIAIS publiera dans sa page supplémentaire les paragraphes essentiels des lois et règlement concernant

Les Familles Nombreuses

Lévine part pour les Indes

Londres, 23 septembre. — Une fois de plus Levine a étonné les foules sportives. Après son départ brusque avec Chamberlain, ses démêlés avec Drouhin, son équipée du Bourget, ses différentes ruptures de contrat, il vient de partir pour un grand raid.

A bord du *Miss Columbia*, piloté par Hinchliffe, il a quitté l'aérodrome de Cranwell, ce matin à huit heures cinq, se rendant aux Indes.

A l'Elysée

Paris, 23 septembre. — Les délégués de l'American Legion de l'Etat de Virginie sont venus, ce matin à 10 heures remettre au président de la République, un drapeau offert par le gouvernement et le peuple de la Virginie.

En l'absence de M. Doumergue, ils ont été reçus par le général Lasson, secrétaire général militaire de la présidence qui les a remerciés vivement au nom du président de la République.

Jack Dempsey réclame

New-York, 23 septembre.— Jack Dempsey annonce qu'il fera appel contre la décision de l'arbitre qui a accordé la décision en faveur de Tunney.

Dempsey affirme que son adversaire a été knock-down pendant quinze secondes au cours du septième round.

Lecoin est remis en liberté provisoire

Paris, 23 septembre. — M. Pierre Lecoin, secrétaire du Comité de défense Sacco et Vanzetti, arrêté au Trocadéro pour avoir crié trois fois « Vivent Sacco et Vanzetti », a été interrogé cet après-midi par M. Delalé, juge d'instruction.

Il a demandé sa mise en liberté provisoire et un non-lieu dans l'information ouverte contre lui.

Le magistrat a fait droit seulement à la première de ses demandes et Lecoin a été remis en liberté.

thérapeutique du remède, pas plus que celle de la tuberculose, la thérapeutique de la guerre échappe encore toutefois aux praticiens réunis en congrès à Genève pour étudier ce grave problème. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on parle de désarmement.

François BER[illegible]

M. Poincaré envisage-t-il la dissolution

La Commission des Finances de la Chambre des Députés a repris cette semaine ses travaux interrompus par les vacances parlementaires. Elle a continué l'examen du Projet de Budget qui lui a été soumis par le Gouvernement. Cette réouverture de la vie parlementaire donne une nouvelle actualité à l'enquête que la *Revue des Vivants* vient de publier, dans son numéro de septembre sur la question de savoir « s'il faut dissoudre la Chambre ou non ? »

D'une façon générale, les parlementaires consultés, notamment les sénateurs Henry Bérenger, Daniel-Vincent, François-Marsal, Justin Godart, et les députés Paul Aubriot, Candace, Camille Chautemps, Joseph-Barthélemy, Jean Montigny et Louis Rollin, se sont prononcés contre la Dissolution de la Chambre.

Ce n'est pas qu'ils aient contesté la légalité d'une dissolution que la Constitution de 1875 autorise, sur l'initiative du Président de la République et après avis conforme du Sénat.

Mais ils ont souligné l'inopportunité d'une semblable mesure qui semblerait dirigée contre la Chambre actuelle, à moins de six mois avant la date légale de l'expiration de son mandat.

« Une dissolution — a notamment écrit M. François-Marsal — serait présentée au pays comme une mesure réactionnaire. On crierait à l'étranglement et notre redressement financier ne pourrait qu'en souffrir. Tout ce qui pourrait troubler l'ordre, semer le doute, doit être proscrit. C'est pourquoi, si peu hostile que je sois à l'idée théorique de la dissolution, je ne saurais la préconiser aujourd'hui. »

Mais que pense M. Poincaré ?

Le principal intérêt de l'enquête publiée par la *Revue des Vivants* semble être dans cette confidence très précise publiée, sous sa signature, par M. Louis Rollin, député de la Seine.

« Dans la nuit du 13 juillet dernier, M. Poincaré, qui venait de rencontrer les plus sérieuses difficultés dans le débat relatif au rappel des majorations de traitement des fonctionnaires, n'a pas fait mystère — au cours d'un entretien avec plusieurs députés dont j'étais — qu'il serait amené à envisager la dissolution *le jour où il serait avéré qu'à raison de la* votes de surenchère menaceraient l'équi- *prochaine consultation électorale*, des libre du budget et, par voie de conséquence, toute l'œuvre de redressement financier et monétaire saluée comme une œuvre de salut public par le pays tout entier. M. Poincaré a ajouté qu'il était convaincu que — le scrutin d'arrondissement étant voté — le Sénat ne lui refuserait pas son concours ».

M. Louis Rollin est un témoin trop sérieux et trop pondéré pour avoir mal compris ou mal interprété. Sa réponse, parue depuis quinze jours déjà dans la *Revue des Vivants*, n'a d'ailleurs été l'objet d'aucun démenti.

EN PROMENADE

— Deux francs l'heure ? Votre bateau est tout vermoulu, et si je me noie ?
— Je vous rendrai vos quarante sous !...

Causerie politique

Le congrès de Wurtebourg

Tout le monde sait qu'il y a la jeunesse allemande militariste, belliqueuse, fortement organisée ; mais il y a aussi une jeunesse allemande pacifique, chaudement résolue et sûre d'elle-même ; les partisans de « la Bannière du Reich » luttant contre l'organisation des « Casques d'acier ».

Le dimanche 4 septembre, par les rues de Wurtebourg, sous un soleil vainqueur, dans un immense défilé, on put voir en marche cette armée de la paix.

Marc Sangnier avait organisé la manifestation. Les devises, ses devises, étaient suprêmement éloquentes :

Les orphelins marchaient avec cette inscription : « La guerre nous a pris nos pères ».

Les adolescents portaient l'appel aux mères, ainsi rédigé : « Mères, avez-vous fait des enfants pour qu'ils soient tués ».

Les hommes innombrables et convaincus, suivaient avec cette affiche impressionnante : « Le chrétien qui tue un homme verse le sang du Christ ».

Enfin, pour finir, d'autres groupes portaient un tableau aux couleurs papales contenant cette parole de Benoît XV : « Volontiers nous donnons notre vie pour la paix du monde ».

Qu'il était beau de voir Marc Sangnier monté sur une automobile pour haranguer la foule compacte ; c'est là-bas qu'il faut en effet, aller démontrer les bienfaits de la paix, car chez nous tout le monde l'aime. Et parmi les milliers de spectateurs, des pères, des mères, et vraisemblablement nombreux, se seront décidés à envoyer désormais leurs fils aux groupements pacifiques de la « Bannière du Reich » opposés aux combattifs « Casques d'Acier ».

Et voilà l'œuvre courageuse, apostolique et sublime, vraiment patriotique de Marc Sangnier.

Dussions-nous avoir la guerre avec l'Allemagne, ceux de chez elle qui auront vibré à l'unisson du cœur de Marc Sangnier ne seront jamais des barbares, des faiseurs d'atrocités, car les bons désirs font aussi les actions et les vies meilleures.

Et comme Marc Sangnier veut que la pensée profonde et nette réponde toujours au décor symbolique, trois poètes allemands étaient conviés pour parler à la foule recueillie : Henrich Lersch, barde des masses populaires qui, épris des généreux sentiments propagés par le congrès de Bierville, flétrit les combats meurtriers entre peuples ; puis Jacob Kneip, qui, dans une admirable envolée, salue le rôle du poète « Hérault des nations » ; enfin, Léo Weismantel, le docte commentateur de l'histoire de sa ville, rappela qu'on doit lutter contre les forces brutales qui s'acharnent à ruiner la tranquillité des peuples.

A la prière générale, Marc Sangnier prononça un discours dont chaque parole était bue avidement et qui eut un incomparable retentissement, dont il est permis d'augurer quelques bons résultats.

G. TUTTI

La main d'œuvre italienne

On nous communique :

La délégation des exploitants de charbon, composée par MM. Zanni, Favalli et Casanova, s'est présentée le 16 courant au consulat général d'Italie à Bastia ; et après avoir entendu M. le Consul d'Italie, a reconnu que l'interprétation donnée par les exploitants de charbon à certaines clauses, du complément du contrat, qui ne sont du reste pas exactement reproduites par les journaux, était erronée ; et que, en conséquence, les clauses du contrat pour l'enrôlement de la main-d'œuvre italienne, sanctionnée par les autorités consulaires, et par le gouvernement italien, n'ont nullement un caractère d'exigences exorbitantes et par conséquent sont pleinement acceptables.

Bastia, le 16 septembre 1927.
Signé : Zanni, Favalli, Casanova.

Avis de convocaton

Faisant suite aux conversations engagées entre le Consulat général d'Italie et le patronat insulaire au sujet du recrutement de la main-d'œuvre italienne et en vue de donner à ces conversations une solution pratique, les exploitants de charbon de bois et bois sont convoqués à une réunion qui aura lieu le mardi 27 septembre prochain à 9 heures du soir au Café Cerani à Corté, Monsieur le Consul général d'Italie et Monsieur le directeur de l'Office agricole seront priés de bien vouloir assister à cette réunion.

Signé : Zanni, Favalli, Casanova, Micaelli.

LES SPORTS

C.A.B.-E.F. ou S.C.B.-C.S. ?

Une note parue dans un confrère local annonce que le Stade sera, dimanche après-midi, le théâtre d'un match entre les équipes premières du S. C. B. et de la Citadelle.

Or, nous avions annoncé nous-mêmes pour demain une rencontre E. F.-C. A.B.

Des renseignements que nous avons recueillis hier, il résulte que le Stade aurait été demandé dans la forme réglementaire seulement par l'E. F.

Il est donc vraisemblable que le Stade sera demain à la disposition de ce club qui recevra le C. A. B.

* *

Le Sporting nous communique la composition de son équipe formée en vue du match contre la Citadelle Sportive Bastiaise :

Feydet Cesari ; Dias ; Natali, Marchi, Pinzuti ; Staath, Campana, Savery, Cambiaggi, Géria.

Remplaçants : Bogliano, Guagnini, Journée, Beltrand.

A propos du District-Nord

Nous recevons la lettre suivante :

La saison officielle de football doit s'ouvrir le 2 octobre par la Coupe de la F. F. A. Je crois nécessaire, quelques jours avant cet événement, d'attirer l'attention des sportifs de notre ville sur la situation des Sociétés de football.

Il y a dans notre ville un district. Le bon sens voudrait que tous les clubs y soient représentés, mais grâce à la suspension de deux clubs, la direction néfaste du « tapis vert » n'a pas changé de mains et le district a été formé avec la plus grande partialité.

Sur les dix membres qui le composent, *sept sont du Sporting et trois de son associée*, la Citadelle Sportive. L'Etoile Filante et le C. A. B. ont été écartés.

Ce n'est pas tout. Pour obtenir cette majorité, il fallait des clubs. On en a fondé deux. Leur but est facile à comprendre. Ce n'est pas de faire du sport mais d'apporter chacun deux suffrages au Sporting, comme me le disait le secrétaire de l'Union Sportive Bastiaise, qui est un membre du Sporting ainsi que tous les autres. Des équipiers, ils n'en ont pas, cela ne les intéresse pas. Ces clubs n'existent donc que pour la forme seulement. Il est regrettable de constater une pareille mentalité chez des sportifs.

On peut croire, sachant ce qui se passe au district et comment il est formé, que nous assisterons cette saison aux mêmes agissements que l'année dernière. On devine que les matchs seront arbitrés par des membres du S. C. B. et que les arbitres des autres clubs seront écartés sans tambour ni trompette.

Nos suppositions seront confirmées par la suite. La façon dont les choses se sont passées l'année dernière prouve que la sportivité est le dernier souci des manitous de la ligue et du district.

Il faut absolument que la minorité ne se laisse pas frustrer de ses droits et qu'elle réagisse. Elle doit s'organiser pour lutter et pour faire respecter les règlements.

Le public est maintenant au courant de la situation sportive. Il jugera l'attitude de ceux qui dirigent le district et il se rendra compte avec le temps que mes craintes sont justifiées. — A. TOMASI.

La course des débutants

Parmi les engagés de la course des débutants, qui se disputera dimanche sur le parcours Bastia-Casamozza et retour, nous relevons les noms de Bolivari, dit l'Annamite, vainqueur de la première course, Baldacci, vainqueur de l'américaine des jeunes, organisée par la J. O. B., sur la place Saint-Nicolas, Santucci, Zappelli, Pietrucci, Baisi, etc.

COLONIE FRANÇAISE DE MONACO
Comité de Bienfaisance

Grande loterie annuelle
au profit des Régions dévastées

Gros lot, 50.000 francs en un Bon de la Défense Nationale ou une automobile de même valeur. Autres lots : 10.000, 5.0000, 2.000, 2 de 1.000, 6 de 500, 30 de 100, 100 de 50. Un lot offert par le président de la République et de nombreux objets d'art.

Prix du billet : 2 francs ; tirage, 30 avril.

Envoyer le montant de préférence par compte chèque postal Marseille 205-95, par mandat-poste ou mandat-carte, les contre-remboursements ne sont pas acceptés.

Pour mois de cinq billets joindre 0 fr. 50 en timbres-poste pour frais de retour.

Adresser les demandes à la Colonie Française, Monaco.

ECHOS

Billet Parisien

Le jour de l'ouverture, je pensais à mon vieux cousin Laboufigue, chasseur impénitent, que l'âge empêchait désormais de se livrer à son plaisir favori. Je courus chez lui, car j'imaginais qu'il devait avoir besoin de quelque secours pour supporter son infortune.

Comme je traversais le petit jardin qui entoure d'un geste parfumé sa claire maisonnette, la servante me fit signe :

— Venez vite, monsieur. Votre cousin tempête et jure depuis ce matin que c'en est une malédiction !

Laboufigue était assis dans son grand fauteuil, une couverture de laine sur les genoux. Il regardait par la fenêtre ouverte les frondaisons déjà roussies du petit bois qui descend vers la Seine. Au loin, dans la vallée et sur les coteaux, éclataient les coups de fusil des heureux mortels qui, eux, faisaient l'ouverture.

— Eh bien mon cousin ?

Il me regarda, le sourcil froncé, et me dit :

— Tu entends le pétard qu'ils font, ces cochons-là ? Ah ! ils s'en donnent Ah ! ils vont en faire du mal, pendant quelques semaines ! Que ne puis-je courir après eux pour les désarmer !

— Comment, mon cousin, fis-je, étonné, c'est en faveur du gibier que vous parlez ?

— Oui, mon petit, je passe à l'ennemi. Vraiment la chasse est une sport sauvage. Que de victimes ne fait-elle pas parmi les hôtes charmants des collines et de la plaine ? Et faut-il avoir la barbarie chevillée dans l'âme pour se plaire à ce carnage ? Je ne peux voir aujourd'hui une alouette monter dans le ciel en chantant sans être ému. Et quand je pense aux familles de lapins qui folâtrent dans les clairières, je pleurerais de désespoir si j'assistais à leur massacre par quelques butors. En vérité, avons-nous besoin de tuer tous ces innocents pour nous sustenter ? Est-ce que les légumes ne suffisent pas ?

— Bravo mon cousin, m'écriai-je, vous parlez en homme sensible et bon. Je gage que si vous retrouviez tout d'un coup vos jambes de quarante ans, vous partiriez incontinent en croisade contre la classe et tous les meurtres que l'on commet en son nom.

Un éclair brilla dans l'œil du cousin.

— Ah ! fit-il, si je retrouvais mes jambes de quarante ans ; si un miracle rendait la souplesse et l'énergie à mes vieilles guiboles, eh bien, vois-tu... je reprendrais mon fusil et mon carnier, et pif ! paf ! pouf ! Ah ! malheur ! je t'en abattrais du gibier !

Gabriel BAUER.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, samedi 24 septembre 1927, 267 jour de l'année, 98 à venir.
Aujourd'hui : St- Gérard
Demain : St-Firmin

—o—

EPHEMERIDES CORSES

24 septembre 1351. — Le roi Pierre d'Aragon écrit au pape Clément VI, pour s'excuser humblement de n'avoir pas acquitté le tribut qu'il devait payer pour la possession de la Corse et de la Sardaigne.

—o—

L'AUTOMNE

Nous voici en automne. Qui l'aurait dit, sinon le calendrier, fidèle conservateur de nos vieilles traditions ?

L'automne, époque des vendanges, et aussi celle de l'activité de nos campagnes où le brave paysan est tout entier absorbé par les travaux.

Pour nous l'automne marque la rentrée, le 1er octobre ce seront les écoles, un peu plus tard, le Parlement et petit à petit, nous penserons au printemps !

INFORMATIONS LOCALES

Le départ de l'"Iberia"

Le paquebot *Iberia* partira aujourd'hui après-midi, à 16 heures, en service supplémentaire pour Marseille. Il est recommandé aux passagers de pont en instance de départ de profiter de cette occasion sans attendre le courrier régulier de lundi afin d'éviter l'encombrement résultant de l'affluence habituelle à cette époque de l'année. Les intéressés ont à envisager que pour le départ de lundi, le nombre des passagers acceptés à bord sera limité au contingent normal et qu'une fois le chiffre réglementaire atteint, personne ne pourra s'embarquer en supplément.

OBJETS TROUVES

Une valise contenant divers objets. La réclamer au commissariat de police.

—o—

AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le tribunal de commerce de Bastia tiendra ses audiences à 14 heures, à partir du 7 octobre.

—o—

AU DEPART

M. Pierre Battistini, professeur agrégé de l'Université, et Madame.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

—o—

LA CHAPELLE DE L'HOPITAL CIVIL

Liste de souscriptions recueillies par Mme Flach-d'Angelis :

Mme d'Angelis de Casabianca (deuxième versement), 5 francs ; Mme de Casabianca-Grégory (deuxième versement), 20 francs ; Mme Edmond Lota, 5 francs ; Mme Blasini-Thiers, 10 francs ; Mme Blasini-Flach, 5 francs ; Miles Blasini, 5 fr. ; Mme Ajaccio-Cervoni, 5 francs ; Mme Henri Piazza, 10 francs ; Mme Albert Vial, 10 francs ; Anonyme, 2 francs ; Mlle Matraglia, 2 francs ; Mlle Armani Thérèse, 5 francs ; Mme Ajaccio Bastiani, 5 francs ; Mme Louis Alberti, 5 fr. ; Mme Raffalli Gabazzi, 10 francs ; Mlle Pauly, 10 francs ; Mlle Piacentini, 5 fr. ; Mme Ph. de Suzzoni, 20 francs ; Mme Campana de Suzzoni, 50 francs ; Mme Pierre de Casabianca, 50 francs ; président Flach, 20 francs ; Mme de Jucheraux-Flach, 10 francs ; Anonyme, 1 fr. ; Mlle Ursule de Casabianca, 10 francs ; Anonyme, 10 francs ; Mme Flach d'Angelis, 100 francs ; Mlle Ninette Flach, 20 francs. Total : 410 francs.

Liste de souscriptions recueillies par Mme Monnier-Vannier de Morelli :

M. le chanoine Battisti, 100 francs ; Mme Pierre Battisti, 50 francs ; Anonyme, 10 francs ; Mlle M. Louise Mariani, 10 francs ; Mme Joseph Vannier de Morelli, 50 francs ; Mme A. Paravicini, 20 francs ; Mme A. Paoli, 10 francs ; Mme François Lazarotti, 20 francs ; Mme Joseph Pellegrini, 100 francs ; Mme Agathe Pellegrini, 50 francs ; docteur Monnier, 100 francs. Total : 520 francs.

Liste de souscription de la marquise de Perrin :

M. Colonna Santini (deuxième versement), 200 francs.

—o—

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur le littoral de Marseille, ciel très nuageux, vent d'ouest à nord-ouest, huit à dix mètres. Température 24° ; visibilité plus grande que cinquante kilomètres.

Sur la Corse, ciel nuageux ou très nuageux, vents de sud-ouest à ouest, six à dix mètres. Température, 23°. Visibilité, dix à vingt kilomètres.

—o—

AU REGENT

La clientèle du Régent a fait, comme nous l'avions prévu, au célèbre film *Le Gosse*, le meilleur accueil.

Jeudi soir et hier, le vaste établissement loua toutes ses places.

Les inénarrables aventures de Charlot et de Jackie Coogan, d'un comique intense, que fait mieux apprécier l'opposition inattendue, par-ci par-là, de quelque scène mélancolique, provoquèrent l'enthousiasme du public.

Ce succès des premières représentations, augure du triomphe des dernières.

Avis & Communications

POSTES ET TELEGRAPHES
Service postal aérien Paris-Berlin

L'horaire de la ligne postale aérienne Paris-Berlin vient d'être avancé. Les départs ont lieu de l'aéroport du Bourget chaque jour, sauf le dimanche, à 7 h. 30 (précédemment 9 h. 25). L'avion arrive à Berlin à 15 h. 15.

Il est rappelé, à cette occasion, que la ligne aérienne Paris-Berlin est en correspondance à Cologne (arrivée à 10 h. 30) avec toutes les lignes du réseau allemand.

Ouverture d'un bureau de chèques postaux à Orléans

Un bureau central de chèques postaux sera ouvert le 1er octobre prochain à Orléans, 26, rue des Bons-Enfants ; il tiendra les comptes des titulaires domiciliés dans les départements du Cher, de l'Indre, du Loiret, du Loir-et-Cher et de la Nièvre.

Le service des paiements à vue fonctionnera dans l'immeuble occupé par le bureau de chèques.

**Office National des Combattants.
Délivrance de la carte du Combattant.
Décret du 28 juin 1927.**

Le trésorier de la Fédération du Nord de l'île, tient à la disposition des camarades les formules de demande de délivrance de cartes. — Le trésorier : Léonetty.

Syndicat des Ouvriers Gaz et Electricité.

Réunion ce soir, à 8 h. 30, au local habituel. Questions importantes.

Nos Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : gala cinématographique avec orchestre : Régent-Journal ; Johnny Hines dans « Le Fantôme de la vitrine », comédie sportive en sept parties. — Erka Film présente Charlie Chaplin et Jackie Coogan dans « Le Gosse ».

Au prochain programme : « Silence ». Prochainement, un chef-d'œuvre : « Le Roman d'une Reine », avec Adolphe Menjou.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : les films First National présentent Richard Barthelmess, dans « Pour l'Honneur » ; Ken Kon gratte, fou rire en deux parties.

Au prochain programme, «Cœur de Chien» et « l'As du Ring ».

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA
Téléphone : 79

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

N° 19 *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

— Tu parleras tout à l'heure. Je veux que tu écoutes d'abord des choses que tu ne sais pas ou que tu as oubliées, depuis que je te les ai dites. Mais avant tout, il faut que je te pose une question. Crois-tu que ma femme me trompe ?

Ces mots prirent au dépourvu l'Espagnol qui demeura quelques secondes sans tenter de répondre. Son ami semblait craindre qu'il ne répondit et pour l'en empêcher il se mit à raconter sa propre histoire depuis le jour de sa rencontre avec Hélène.

Robledo l'avait entendue en partie lors de son séjour à Paris ; ils s'étaient connus à Londres, elle était d'une noble famille russe et son mari avait occupé une haute dignité à la cour des tsars. [illegible] tout différent et Torrebianca semblait douter de ce passé qu'il avait toujours admis sincèrement jusque-là et qu'il étalait avec fierté.

Par contre, ne se bornant plus aux traits généraux de cette histoire, il révéla à son ami de nouveaux épisodes. Les choses du passé semblaient avoir pris pour lui un relief nouveau et il remarquait des détails qu'il avait négligés autrefois. Il était toujours reçu dans sa maison en ami intime, un ami favori de la femme à qui elle montrait la plus grande confiance et qu'elle affirmait avoir connu au temps où elle vivait dans sa noble famille avant son premier mariage. Deux fois le marquis s'était battu en duel pour sa femme que des gens habitués jusque-là à fréquenter ses salons s'étaient mis brusquement à calomnier. Il ne pouvait se rappeler sans remords un de ses amis qu'il avait gravement blessé au cours d'un de ces combats.

— Je t'ai raconté, continua-t-il, toute notre histoire, tout ce que je sais de certain sur la vie de cette femme. Tout le reste, c'est elle qui me l'a dit et je ne sais plus si je dois la croire... J'ai même des doutes sur sa nationalité et son nom. Je lui ai confié avec franchise tout mon passé et peut-être en échange ne m'a-t-elle raconté que des mensonges.

De nouveau, il regarda Robledo avec angoisse, espérant encore que son ami lui conseillerait d'ajouter foi aux récits de sa femme. On eût dit un naufragé cherchant un objet solide pour s'y cramponner. Mais Robledo eut un geste ambigu et baissa la tête.

— Depuis quelques heures, ajouta Torrebianca, il me semble que je vois les choses avec d'autres yeux. Oh ! les regards cruels de cette pauvre engeance, quand hier j'ai ouvert ma fenêtre !... Et aujourd'hui pendant l'enterrement, quel supplice ! Moi qui n'ai jamais craint personne, je n'ai pu soutenir le regard hostile ou moqueur de tous ces ouvriers. Le pauvre Moreno m'a entraîné à l'écart plusieurs fois ou s'est mis à parler très fort pour m'empêcher d'entendre les commentaires qu'on faisait derrière moi. Il ignore que j'ai deviné les efforts qu'il faisait pour m'éviter des ennuis... Je me suis senti si abandonné qu'après avoir pensé à toi, j'ai pensé à ma mère, comme un enfant. Elle qui s'est privée de tout pour que son fils pût conserver intact l'honneur de ses ancêtres !... Et à la fin, son fils est devenu la risée d'un campement d'émigrants, dans un coin sauvage de la terre... Quelle honte !

Il porta ses mains à ses yeux comme pour les préserver de visions trop cruelles et il demeura dans cette position quelque temps. Puis il releva la tête et demanda anxieusement :

— Toi, qui es mon seul ami, toi qui as vu de près mon existence à Paris, dis-moi si tu crois que Fontenoy était l'amant de ma femme ?

L'Espagnol eut un nouveau geste d'incertitude ; comment répondre ; Torrebianca, d'une voix que l'agonie serrait de plus en plus, demanda encore :

— Et ces deux hommes, crois-tu que c'est pour Hélène qu'ils se sont battus hier ?

Robledo ne fit même pas le geste vague de tout à l'heure ; il se contenta de baisser les yeux. Ce silence parut au marquis une réponse affirmative et, désespéré, il dit en cachant à nouveau son visage entre ses mains :

— Et c'est moi, le mari, qui ai dirigé le combat où ils s'entre-tuaient !

Il y eut un long silence. Le marquis cachait toujours son visage entre ses mains, tandis que Robledo le regardait avec pitié. Soudain, il se dressa et dit lentement en se frottant les paupières :

— Je ne puis rester ici, je ne pourrais pas affronter sans honte le regard de tous ces gens... Je ne puis non plus partir avec elle, elle ne me prendrait plus à de nouveaux mensonges. Je la regarderai bien en face, je verrai la fausseté de ses yeux et de son sourire et je la tuerai... Je suis sûr que je la tuerai.

Son ami crut le moment venu de lui donner un conseil.

— Oublie cette femme et pour le moment essaye de trouver le repos. Demain nous chercherons le meilleur moyen de te délivrer d'elle. Tu vas commencer par passer la nuit ici. Je réfléchirai à ce que nous avons à faire. Elle s'en ira, je ne sais pas encore comment nous réussirons à l'éloigner ; mais elle s'en ira et tu resteras avec moi.

Il passa son bras derrière le dos de Torrebianca et le caressa paternellement ; le marquis cachait toujours son visage.

Il détestait maintenant sa femme, mais il éprouvait en même temps un inexplicable malaise à la pensée qu'il allait se séparer d'elle sans retour.

XVI

Tourmentée par sa curiosité de femme, la métisse attendit avec impatience l'heure du rendez-vous.

Elle se trouvait dans la cuisine de la maison, située dans un hangar ouvert sur la cour. Elle avait sur sa table un réveille-matin et plusieurs fois, elle en approcha la lampe pour savoir l'heure. Un peu avant dix heures elle quitta ses souliers, traversa la cour pieds nus et s'engagea finalement sur une des galeries extérieures.

Elle parvint ainsi en étouffant le bruit de ses pas à l'angle du bâtiment le plus voisin de la fenêtre de la chambre d'Hélène. Puis elle s'assit sur le plancher et se tapit pour écouter sans être vue.

Au bout d'un instant elle aperçut dans l'ombre Manos Duras qui s'approchait de la maison. Elle le vit quitter ses éperons, les serrer dans sa ceinture et monter avec précaution les marches du perron. Presque aussitôt, la fenêtre de la chambre s'ouvrit ; Hélène parut et fit signe au nouveau venu de parler à voix basse. Sébastienne tendit l'oreille, mais la fenêtre était si loin qu'elle ne put, en concentrant son attention, que saisir quelques mots isolés.

Encore étaient-ils prononcés d'une voix si faible qu'elle ne put être certaine de les avoir exactement perçus. Elle crut entendre « Celinda » et « Fleur du Rio Negro ». Mais elle pensa bientôt qu'elle était le jouet d'une illusion de ses sens. Comment sa petite patronne d'autrefois serait-elle mêlée aux affaires de ces gens-là ?

En avançant la tête au coin de la maison elle parvenait à voir Manos Duras et la marquise. Le gaucho l'écoutait avec des signes approbateurs ou bien, s'il parlait, c'était en phrases brèves, en appuyant sur les mots avec des gestes affirmatifs. A un certain moment, il essaya même de prendre la main d'Hélène, mais elle se rejeta en arrière avec une brusquerie qui faisait voir à la fois sa répugnance et son orgueil. Immédiatement elle sembla se repentir et dit à voix plus haute sur un ton de promesse :

— Nous reparlerons de cela demain ou un autre jour ; quand vous aurez accompli la mission que je vous ai donnée. Vous connaissez nos conventions.

Et elle se sépara de lui avec des mines coquettes tout en prenant soin de se maintenir hors de la portée de ses mains.

Le gaucho voyant la fenêtre se fermer descendit l'escalier et, arrivé dans la rue, s'arrêta.

Sébastienne qui s'était levée pour mieux le voir crut l'entendre murmurer avec un accent joyeux :

— Au lieu d'une, j'en aurai deux.

Mais cette fois encore, elle n'était pas sûre d'avoir bien entendu. Elle finit par regagner à travers la cour le réduit où elle avait son grabat, quoique peu déçue par les maigres résultats de sa surveillance.

Une chose cependant s'était fixée dans sa mémoire et l'empêchait de trouver le sommeil. Les deux interlocuteurs avaient-ils vraiment prononcé le nom de mademoiselle Rojas ?

A plusieurs reprises, elle se demanda encore : « Qu'est-ce que ces gens pouvaient bien dire de ma fillette ? »

Robledo lui aussi passa une nuit agitée. Il avait installé Torrebianca dans la chambre qu'il avait déjà occupée avec sa femme lors de son arrivée à la Presa. Epuisé par les émotions de la journée, le marquis avait enfin consenti à rester chez son ami.

Deux fois, l'Espagnol s'éveilla au cours de la nuit et prêta l'oreille pour mieux entendre. De la chambre voisine, où se trouvait son ami, lui parvenaient des gémissements et des mots prononcés à demi.

(A Suivre.)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Le président du Conseil Interparlementaire a remercié M. Poincaré

Paris, 23 septembre. — Le président du Conseil a reçu la lettre suivante de interparlementaire de Genève.

« Monsieur le président du Conseil. De retour en Suède, mon premier et plus agréable devoir est de venir exprimer à votre excellence les remerciements de mes collègues et les vèrement a apporté à l'organisation de la 24e Conférence interparlementaire et l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à ses travaux.

« Ce discours magistral que vous avez prononcé à la séance d'ouverture combine une véritable philosophie de l'œuvre interparlementaire et restera gravé dans la mémoire de ceux qui ont eu le privilège de l'entendre.

« Il est aussi, pour nous, un précieux encouragement. »

« En vous réitérant en ma qualité de président du Conseil interparlementaire, l'expression de reconnaissance de tous les participants à la 24e Conférence interparlementaire. Je saisis cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de ma très haute considération. »

Le président du Conseil a répondu en ces termes : « Monsieur le président. Je suis très sensible à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en remercie en mon nom personnel et au nom du gouvernement de la République.

« Nous avons été très heureux de pouvoir faciliter à l'Union interparlementaire son œuvre de progrès et de paix et nous vous félicitons vivement du succès de la 24e Conférence.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération. — Poincaré. »

L'American Legion chez M. Clemenceau

(Suite de la première page)

Enfin, M. Clémenceau a répondu en anglais à ses visiteurs remerciant en la personne de son commandeur, toute la Légion pour cette visite qui va droit à son cœur.

L'ancien président du Conseil, très ému, a prié ses visiteurs de dire à leurs camarades de la grande Légion qu'il garderait un souvenir ému de cette visite si spontanée, si émouvante.

S'adressant ensuite au général Pershing, il a rappelé le secours efficace fourni par les Etats-Unis pour défendre le droit et libérer la Belgique et la France envahies.

Il a rendu un vif hommage aux soldats venus de l'autre côté de l'Atlantique, ajoutant au milieu des rires qu'il y a dix ans, il était plus jeune, quand il avait fait la connaissance du général Pershing.

M. Clémenceau, toujours souriant, a ajouté qu'on connaissait suffisamment une langue amie pour exprimer une pensée amicale à l'adresse de ses vieux amis.

Les trois brèves allocutions ont été saluées par les applaudissements des américains et pendant un certain temps on a causé cordialement.

Avant de se séparer, à un moment donné, comme M. Clémenceau, disait qu'il ne pourrait plus aller aux Etats-Unis en raison de son âge, le général Pershing lui a dit qu'il y avait maintenant des avions et que c'était plus rapide.

Enfin, avant de prendre congé des visiteurs, M. Clémenceau a terminé par cette boutade à l'adresse du général Pershing et du commandeur Savage, « Au revoir, si je ne vous revois pas dans ce monde, ce sera dans un autre. »

M. Clémenceau a serré avec effusion les mains tendues vers lui et a repris les fleurs qui lui avaient été offertes et qui sont nouées d'un ruban tricolore.

A la demande du public, M. Clémenceau s'est mis à la fenêtre pendant qu'on le saluait des cris de « Vive Clémenceau ! »

De nombreux membres de l'American Legion ont quitté Paris, ce matin à 8 h. 30 par la gare de l'Est, rendant à Reims.

Ils ont visité ce matin la cathédrale ont rendus en automobile à Saint-Hilaire Senain (Ferme du monument Navarin), dans la Somme, à Py, Moulriège, Moronvilliers et Nauroy.

Ils seront de retour à Reims à 17 heures.

Une cérémonie spéciale aura lieu à la ferme Navarin, vers 15 heures. Elle durera environ une demi-heure.

Tragique suicide

Paris, 23 septembre. — Cet après-midi, un nommé Désiré Clerck, âgé de 60 ans, dont l'identité n'a pu encore être établie, s'est jeté du haut de l'Arc de Triomphe.

La mort a été instantanée. Ce suicide, dont la cause établie par l'enquête de la police, est la misère, a causé une vive émotion parmi les nombreux passants qui ont assisté à cette scène.

Une note de l'U.R.S.S. au sujet des dettes franco-russes

(Suite de notre article de première page)

Ces textes établissent donc sans contestations possibles qu'à la fin du mois de juillet, aucun accord n'était réalisé. Or, depuis cette date, la délégation soviétique n'a communiqué aucune proposition nouvelle.

D'autre part, si les points de vue des deux délégations concernant soit le montant des annuités, soit les modalités essentielles du règlement de la dette, se sont effectivement rapprochés, la délégation soviétique persiste à subordonner ses propositions à l'octroi de crédits dont le montant est de beaucoup supérieur à celui des premières annuités offertes aux porteurs français.

Cela ne permettait aucun examen utile. En conséquence, la Conférence question des crédits, question, d'ailleurs particulièrement difficile à résoudre en raison des préoccupations de l'épargne française.

Il en résulte, à l'évidence que tant que la délégation soviétique restera dans les mêmes intentions et qu'un programme de crédits n'aura pu être établi, nul n'est autorisé à affirmer l'existence d'un accord complet, concernant la dette.

Enfin, il importe de rappeler que les questions de la dette et des crédits forment deux rubriques de la liste des problèmes inscrits au programme de la conférence et qui doivent être résolus dans leur ensemble.

Le règlement général que la conférence a reçu mission de préparer suppose qu'une entente aura été acquise sur tous ces problèmes et notamment en ce qui concerne les indemnités dues aux français ayant subi d'injustes dommages en Russie et le règlement des dettes de la Trésorerie.

Or, la Conférence n'a pas encore délibéré sur ces deux questions qui ont été également posées dès le début de la conférence et qui n'ont cessé de l'être.

La note des Soviets

Paris, 23 septembre. — L'ambassade des Soviets communique ce soir un long document de trois cents lignes, relatif à la question des dettes russes envers la France.

Ce document se divise en trois parties La première est une lettre adressée à M. de Monzie, président de la Commission chargée de la négociation avec la délégation soviétique. Elle porte la date du 21 septembre 1927.

La seconde partie détaille les propositions de la délégation soviétique concernant le règlement des dettes contractées par la Russie envers la France avant la guerre.

Enfin la troisième partie fait état des crédits qui seraient demandés par la Russie des soviets pour le développement de ses relations économiques avec la France.

Ce troisième chapitre indique que l'accord sur les dettes n'entrera en vigueur qu'après la conclusion de l'accord sur les crédits sus-indiqués.

La fête aérienne du Bourget

Paris, 23 septembre. — Cet après-midi au Bourget s'est déroulé une manifestation d'aviation organisée en l'honneur de l'American Legion.

Ce meeting a commencé à 15 heures devant plusieurs milliers de personnes. De nombreuses personnalités politiques, militaires et civiles étaient présentes, notamment M. Bokanowski, ministre du Commerce, le commandeur Savage, les généraux Hergault, Barrès, Nicoud, Mangin, le capitaine de vaisseau Guilbaud, représentant le ministre de la Marine, le capitaine Cheolist, représentant le maréchal Foch, MM. Farman, Bréguet, etc.

Un léger incident s'est produit. Le capitaine Pinsard, monté à une centaine de mètres, a dû revenir atterrir. Le parebrise de son appareil s'étant brisé, le pilote avait une légère blessure au-dessus des yeux.

On a beaucoup remarqué les évolutions audacieuses des pilotes Dore, Fronval.

La réunion s'est terminée par des vols en groupes d'avions de chasse et de reconnaissance et par un simulacre de combats aériens.

Un lunch a été servi au buffet où des discours ont été prononcés par M. de la Vaulx, M. Bokanowski, le commandeur Savage, qui a remercié en termes émus pour la touchante réception faite à l'American Legion.

NOUVELLES MILITAIRES

Liste par ordre de mérite des officiers à titre définitif des corps de troupe admis à l'Ecole d'officiers élèves et élèves-officiers de gendarmerie de Versailles, lieutenant à titre définitif, numéro 35, Noble Jean, du 173e régiment d'infanterie.

Une pluie diluvienne à Brest

Brest, 23 septembre. — Aujourd'hui une pluie diluvienne d'une violence inouïe est tombée sur la ville de Brest. En un rien de temps, les rues ont été transformées en torrents.

Pendant plus d'une heure, la circulation des piétons et des tramways devenue impossible, a dû être interrompue. De nombreuses rues ont été inondées.

Les dégâts, causés par cette pluie et qu'on n'a pu encore évaluer, sont très importants.

Les trois commissions de la S.D.N. sont prêtes à achever leurs travaux

Genève, 23 septembre. — Les grandes commissions de l'Assemblée terminent peu à peu leurs travaux. La première commission de l'Assemblée (juridiques) présidée par M. Adatci, s'est longuement occupée ce matin d'un rapport d'une sous-commission, au sujet de la proposition de M. Nansen, en faveur d'une convention facultative d'arbitrage obligatoire.

La commission est parvenue à la conviction que la suggestion norvégienne mérite une étude attentive.

Sur la proposition de la Commission des questions relatives au désarmement, M. René Cassin, délégué de la France a exposé devant la commission juridique des raisons qui militent en faveur du renvoi de la proposition de M. Nansen, à l'examen du comité prévu par la résolution anglo-franco- allemande qui, siégeant parallèlement à la commission préparatoire du désarmement, aura à s'occuper des questions relatives à l'arbitrage et à la sécurité.

Cette thèse qui avait rencontré ce matin diverses oppositions a fini néanmoins par prévaloir et le projet de la convention facultative d'arbitrage obligatoire a été renvoyé au comité de sécurité.

La troisième commission, sous la présidence de M. Benès a examiné le préparé sur la motion anglo-franco allemande.

Ce document constitue un commentaire attentif et minutieux des résolutions que la troisième commission renvoie devant l'assemblée.

Elles sont au nombre de six et en dehors de la résolution anglo-franco-allemande sur la sécurité et du désarmement, elles portent sur le développement de l'aéronautique civile, orientée uniquement vers un but économique, sur l'accélération des décisions du Conseil de la Société en temps de crise, sur la prompte application du système prévu par le pacte de la Société, pour le maintien de la paix ainsi que sur l'assistance financière et mutuelle, suggérée par la délégation de la Finlande.

Au cours de cet examen, M. Paul Boncour est intervenu à plusieurs reprises pour marquer que l'adoption de la résolution anglo-franco-allemande étant un fait, il devenait difficile d'en affaiblir les principes par les commentaires insérés au rapport ainsi que le proposaient quelques délégations et notamment celle de la Grande-Bretagne.

La deuxième commission (organisme technique) que préside M. Dandurant a terminé ce matin ses travaux en adoptant une résolution relative à l'ouverture aux signatures des Etats d'une convention concernant l'exécution des sentences arbitrales rendues à l'étranger.

On annonce que M. Stresemann, au cours d'une cérémonie intime signera cet après-midi au nom du gouvernement du Reich, la clause facultative de l'arbitrage obligatoire du statut de la Cour permanente de justice internationale.

L'assemblée se réunit cet après-midi. En dehors des questions relatives aux mandats, le débat s'ouvrira à propos de la Conférence économique mondiale et des suites à donner à ses résolutions.

On sait déjà que M. Stresemann a l'intention de parler et d'exposer les vues de son gouvernement.

De son côté, M. Loucheur, rapporteur de cette question devant l'Assemblée, interviendra tout naturellement.

Un navire en danger

Brest, 23 septembre.— Un vapeur français, *Hélène-Vieljeux* ayant un panneau défoncé, a demandé l'assistance immédiate, l'équipage se préparant à quitter le navire, se trouvant dans les environs d'Ouessant.

Les remorqueurs *Iroise* et *Willems Aberdez* sont allés au secours.

M. Vaillant Couturier est inculpé

Paris, 23 septembre. — M. Delalé, juge d'instruction, a fait subir à M. Vaillant-Couturier, député communiste de la Seine, un interrogatoire d'identité à l'issue duquel il l'a inculpé de provocation de militaires, à la désobéissance dans le but de propagande anarchiste en raison d'un article qu'il a publié le 30 mars dernier dans le journal *L'Humanité*.

A l'Ecole de Médecine de Bordeaux

Paris, 23 septembre. — Le ministre de la Marine a admis à l'Ecole de médecine de Bordeaux 127 étudiants en médecine et 17 étudiants en pharmacie, au lieu de 88 et 16 l'année dernière.

On sait que l'Ecole de Bordeaux forme non seulement les pharmaciens et médecins de la marine, mais encore ceux des troupes coloniales.

Il y a quelques années les jeunes gens entrant au corps médical de la marine ou des colonies provenaient presque exclusivement des provinces maritimes.

Maintenant, le Centre de la France a fourni aussi des candidats. Le concours d'admission de cette année fut excellent pour la préparation par les écoles annexes de la marine.

Sur 127 étudiants admis, 104 sortent de ces écoles.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 23 septembre. — En France, dit *Le Matin*, on ne saurait se faire d'illusion sur ce que peuvent offrir réellement les Soviets. Nous pouvons assurer M. Litvinoff qu'il n'existe pas, même dans la commune la plus isolée de France, un paysan de fibre assez capable de s'imaginer qu'on lui offre, ne fût-ce que quelques misérables kopecks, sans une très sérieuse, sans une très coûteuse contre-partie.

« Nous savons tous ce que signifie cette phrase : entente complète, en provision des crédits : ceci veut dire tout bonnement que les Soviets n'ont pas d'argent à nous donner et que, bien au contraire, ils cherchent à nous en soutirer. »

« M. Rakowsky a-t-il tenu réellement les propos qu'on lui prête, les textes ne le disent point, écrit M. Thiéry dans *l'Œuvre* ;

« En réalité, il n'y a eu ni appel ni manifeste. Il y a eu dans la *Pravda* le compte rendu d'une séance plénière du Comité central composé d'une cinquantaine de membres.

« Au cours de la discussion, la majorité a posé diverses questions à la minorité, autrement dit à l'opposition, dont fait partie M. Rakowsky.

« *La première de ces questions était : Quelle serait votre attitude en temps de guerre ? La minorité a répondu : Nous sommes sans condition et sans réserve pour la défense de notre patrie socialiste contre l'impérialisme.* »

« On ne voit pas ce que notre pays gagnerait, dit *La Volonté* au départ de M. Rakowsky. Quant à M. Rakowsky, il ne s'apprête point à quitter son poste et on ne voit pas ce que notre pays gagnerait au départ de l'homme qui a été la cheville ouvrière de l'entente prévue.

« On comprend aisément, par contre, que les partisans de la rupture se féliciteraient d'un incident qui retarderait dangereusement les négociations.»

« Nous sommes, dit M. Cadenet, dans *l'Ere Nouvelle*, en présence d'un mouvement d'opinion et non d'un mouvement d'humeur.

« Aujourd'hui on voit ce que peuvent ces Américains. Il serait assurément fâcheux de prendre au tragique, ce qui doit simplement être pris au sérieux.

« Mais il serait plus fâcheux encore de s'imaginer qu'il n'y a pas en tout ceci la manifestation précise d'un état d'esprit. »

Le communiste Langumier condamné

Dijon, 23 septembre. — Le tribunal correctionnel a condamné, aujourd'hui, à quarante jours de prison l'agitateur communiste, Adrien Langumier, secrétaire de la Section locale de la C.G.T.U., poursuivi pour outrages aux magistrats dans les exercices de leurs fonctions, proférées pendant les manifestations communistes qui avaient marqué la représentation en soût dernier du film *La Grande Parade* à Dijon.

Pour le deuxième contingent de la classe 1927

Paris, 23 septembre. — Le ministre de la Guerre rappelle aux jeunes gens nés entre le 1er mai et le 31 décembre 1907, ayant leur résidence dans la métropole, désireux de faire leur service militaire aux colonies qu'ils peuvent s'engager pour deux ans au cours de la période du 1er au 9 novembre prochain.

Pour les six mois de service supplémentaires, les intéressés bénéficient d'une prime de 775 francs payable en totalité avantages sérieux auxquels s'ajoute une à partir du troisième mois de service.

Pour tous les renseignements, s'adresser aux bureaux de recrutement ou auprès des chefs de corps coloniaux ou du ministère de la Guerre, huitième direction.

Les voleurs dans la clinique

Paris, 23 septembre. — Le 29 août dernier, trois individus étaient venus à la clinique du docteur Kaplan, 4, rue Monte-Cristo.

Pendant que le médecin examinait l'un d'eux se prétendant victime d'un accident du travail, les deux autres s'étaient précipités sur le médecin, le rouant de coups et avaient pris la fuite après l'avoir dévalisé.

Arrêtés quelques jours après, les malandrins ont été condamnés aujourd'hui. André Dennes, dit Dédé de Grenelle, à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Joseph Vincent, dit Jojo de la Chapelle, et André Vaniger, à deux ans de prison chacun.

A l'Instruction

Paris, 23 septembre. — L'électricien Etienne Morinière, anarchiste, signalé comme devant manifester au défilé de l'American Legion, avait été pris en filature par des inspecteurs de la Sûreté.

Il avait été arrêté le 17 septembre et remis en liberté provisoire aujourd'hui ayant subi une détention préventive de six jours.

L'anarchiste n'a pas voulu faire d'excuses aux policiers.

Machines à Coudre
SINGER
Facilités de paiement
Réparations, Aiguilles, Accessoires
Succursales :
BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.85

Le lock-out des industriels en bois

Mercredi 22 septembre devaient avoir lieu, en l'hôtel de la préfecture, les mises, en adjudication habituelles des coupes de bois dans les forêts soumises au régime forestier.

Aucun industriel n'a adjugé.

C'est un lock-out des exploitants, conséquence de l'ordre du jour de protestation contre les conditions de contrat draconiennes imposées par le gouvernement italien en faveur de sa main-d'œuvre.

Mais, comme on le verra d'autre part, un arrangement entre les industriels et les autorités consulaires italiennes pourrait intervenir : il est en bonne voie.

Dans ces conditions, on peut prévoir que les adjudications manquées de l'administration des forêts seront reprises à brève échéance.

Au port. — Un grand sous-marin est entré dans le port d'Ajaccio le 21 septembre, à 15 heures, pour compléter son ravitaillement. Il est reparti le lendemain 22 septembre.

Remonte. — La commission de remonte a tenu le 21 septembre, à 15 heures, devant l'hôpital militaire, le concours annoncé des poulinières ; elle a ensuite procédé à quelques achats de chevaux pour la gendarmerie et pour l'armée.

Les courriers. — Dans la journée de mercredi 21 septembre sont partis d'Ajaccio :

Pour Marseille, le vapeur *Corsica*, courrier supplémentaire ;

Pour Alger, le vapeur *Gudida*, courrier spécial.

Pour Nice, le vapeur *Général-Bonaparte*, courrier ordinaire.

La coïncidence de ces trois départs a donné lieu à une certaine animation dans notre ville.

Nos compatriotes. — Le capitaine Jean T. Fieschi, de Petreto-Bicchisano, un de nos plus brillants aviateurs de guerre, après avoir accompli une mission de reconstitution de l'aviation militaire brésilienne, dont il avait été chargé par les deux gouvernements, de Paris et de Rio de Janeiro, avait été investi de la même mission auprès du gouvernement central de Pékin.

A l'expiration de cette nouvelle mission, le capitaine Fieschi a accepté sa nomination comme conseiller militaire des armées chinoises du nord, et, en récompense de ses services, le maréchal Tchang Tso Lin lui a dernièrement conféré le grade de général. Nos meilleures félicitations.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort, à Hanoï, de M. Bernardin Paoletti, notre concitoyen, commis principal des douanes. Nos sincères condoléances.

GALERIA. — *Adjudication de l'entreprise de transport de dépêches.* — Le 12 octobre 1927, à 10 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, à Ajaccio, rue du Collège, direction des postes, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en automobile de Galéria à [illegible] par Ota.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au directeur des postes et des télégraphes à Ajaccio, le 24 septembre 1927 au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.).

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la direction des postes et des télégraphes à Ajaccio et au bureau des postes et des télégraphes à Galéria.

CALVI

POPOLASCA. — *La fête du 4 septembre.* — La fête organisée à Popolasca le 4 septembre dernier a obtenu le plus grand succès grâce aux efforts du Comité des fêtes et à l'inlassable activité de M. l'abbé Antoniotti, curé de Popolasca.

Dès 8 heures du matin, la réputée harmonie des « Nas » de Bastia, sous la conduite de M. le curé, saluait successivement les beaux villages de Prato, Castiglione et Piedigriggio, où MM. les maires Simoni, Palavisini et Giovanetti réservaient à nos musiciens l'accueil le plus aimable. A 11 heures, entrée triomphale à Popolasca, dont M. le maire Fioccani faisait les honneurs avec une exquise urbanité. Les « Nas » donnaient aussitôt, sur la place de l'Eglise, un concert chaleureusement applaudi, puis pénétraient dans la coquette église et exécutaient durant le divin office des morceaux religieux du plus haut style. Après le baptême de la statue de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, offerte par les jeunes filles de la paroisse, M. le curé Antoniotti prononçait un magnifique Sermon, donnant en exemple la vie des Saints, tout entière consacrée au bien. A midi, un banquet monstre réunissait, dans une atmosphère d'intimité charmante, autorités et musiciens. A 3 heures, leurs divers couronnés du plus grand succès. Enfin, à 4 heures, avait lieu la procession en musique de la statue de Sainte Thérèse, suivie par une foule compacte, venue de toutes les paroisses environnantes.

A 6 heures, les « Nas », salués par les hurras de la population, prenaient congé de leurs aimables hôtes en promettant bien de revenir.

Toutes nos *félicitations* au Comité des fêtes et surtout à M. le curé Antoniotti, qui fut l'âme de cette belle journée.

AVIS

Contrairement à l'avis publié dans ces mêmes colonnes, le Pensionnat Pozzevera continuera comme par le passé à recevoir des élèves internes et externes.

Enseignement primaire et primaire supérieur, enseignement secondaire.

Mlle Pozzevera s'est assurée le concours d'un personnel de choix et les parents sont assurés d'avance d'une éducation parfaite et d'un personnel enseignant compétent et dévoué.

Internat remis à neuf.

Rentrée des élèves mercredi 4 octobre.

Ecole de commerce de jeunes filles reconnue par l'Etat

Enseignement primaire supérieur ; enseignement commercial ; enseignement ménager ; préparation à tous les concours des administrations ; internat.

Tous nos élèves diplômés sont casés par l'école. Rentrée des classes : 4 octobre.

Mlle POGGI
Diplômée de l'Etat.
Lauréate des Concours de Paris
Elève de l'Académie de Danse Lafitte.
Leçons de piano à partir du 1er octobre.
Cours de danse : rythmiques le 13 octobre ; modernes le 15 octobre.
Place du Théâtre, 6.

FAMILLE sérieuse, désirerait avoir jeunes lycéens en pension, de 12 à 14 ans. S'adresser aux bureaux du journal.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

Chaussures Henry
Rentrée des Classes
Grand assortiment
Boulevard Paoli - BASTIA

A VENDRE vieux papiers et journaux. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

AVIS DE DÉCÈS

Le commandant Louis Albertini, Mme et leurs enfants, le docteur Jean-Baptiste Albertini et Mme, Mme veuve François Bertandi et ses enfants, M. et Mme Ant. André Acquaviva et leurs enfants, M. et Mme François-Louis Acquaviva et leurs enfants, M. Barthélemy Albertini et ses enfants, M. Antoine Albertini et ses enfants.

Les familles Albertini (de Corscia), Acquaviva (de Lozzi), Geronimi, Andrei, Sabiani, Maestracci, Mattei, Grimaldi, Orsini, Siméon de Buochberg, Flori, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Angèle ALBERTINI
née ACQUAVIVA

leur mère, belle-mère, grand-mère, tante et cousine, pieusement décédée à Corscia (Corscia), le 9 septembre 1927, à l'âge de 80 ans.

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT
CONSTRUCTIONS MODERNES

La Maison *Pierre Beal et Degan fils*, informe qu'elle met en construction au quartier des Capanelle des villas de tout modèle avec le confort moderne, à la portée de toutes les bourses. Cinq, dix, quinze ans de crédit, payable par mensualité. Plans et devis. S'adresser : 8, Bd du Palais (Bastia).

Annonces Economiques
Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

BONNE OCCASION, à vendre 10 CV. Citroën (sport), éclairage, démarrage garanti en parfait état. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

L'EAU, L'ELECTRICITÉ
La FORCE MOTRICE pour tous par nos Groupes modernes
PAUL DEVÈZE, Rue des Vignerons - MARSEILLE

BOURSE DE PARIS du 23 Septem. 1927

Fonds d'État Français	cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.		cours préc.	cours du j.	COMPTANT	cours préc.	cours du j.		du j.	cours
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]	Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	Serbe 1895	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Routes Algérie	[illegible]	[illegible]	Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]	Ch. de fer Départements	[illegible]	[illegible]	Tales Lutenac	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]	Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	Docks Marseille	[illegible]	[illegible]	Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]	Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]	Shell	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Générale	[illegible]	[illegible]	— Ottomane	[illegible]	[illegible]	Électricité Paris	[illegible]	[illegible]	Fonds d'État Étrangers		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Égyptien	[illegible]	[illegible]	Union Électricité	[illegible]	[illegible]	Anglais 2 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez capital	[illegible]	[illegible]	Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez parts	[illegible]	[illegible]	Central Mining	[illegible]	[illegible]	Lebon	[illegible]	[illegible]	Belges 3 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Suez civiles	[illegible]	[illegible]	Rio Tinto	[illegible]	[illegible]	Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]	Brésil 4 % 1901	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	[illegible]	Est capital	[illegible]	[illegible]	Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]	Schneider	[illegible]	[illegible]	Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lyon capital	[illegible]	[illegible]	Petrofina	[illegible]	[illegible]	Fives Lille	[illegible]	[illegible]	Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Midi capital	[illegible]	[illegible]	Sucreries d'Égypte	[illegible]	[illegible]	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	Égypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Nord capital	[illegible]	[illegible]	Bons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]	Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]	Hellen 3 %	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]	Orléans capital	[illegible]	[illegible]	Brakpan	[illegible]	[illegible]	Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]	Italie 3 %	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]	Santa-Fé ch. de fer	[illegible]	[illegible]	Gambodge	[illegible]	[illegible]	Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]	Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Dist. Électricité	[illegible]	[illegible]	Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]	Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]	Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Comp. Gén. Électricité	[illegible]	[illegible]	Chartered	[illegible]	[illegible]	Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]	Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Thomson	[illegible]	[illegible]	Concordia	[illegible]	[illegible]	Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]	Russe 3 %	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]	De Beers ord.	[illegible]	[illegible]	Paris France	[illegible]	[illegible]	Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]	Estrellas	[illegible]	[illegible]	Printemps	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]	Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]	Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]	CHANGES		
Paris 1920	[illegible]	[illegible]	Kulhmann	[illegible]	[illegible]	Huanchacca	[illegible]	[illegible]	Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]	Jagersfontein	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]	Pechiney	[illegible]	[illegible]	Malacca ord.	[illegible]	[illegible]	— Mexicain	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]	Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]	— Cuba	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]	Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]	Modderfontein	[illegible]	[illegible]	Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
TERME			Voitures Paris	[illegible]	[illegible]	Montecatini	[illegible]	[illegible]	Banque Pernins Mexicain	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]	Mozaïta	[illegible]	[illegible]	— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]	Pathé Cinéma Jouies	[illegible]	[illegible]	Padang	[illegible]	[illegible]	Crédit Fond. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]	Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]	Rand Mines	[illegible]	[illegible]	Si-Metal	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]	Russe 4 %	[illegible]	[illegible]	Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]	Hutchinson	[illegible]	[illegible]			
			Russe 5 %	[illegible]	[illegible]	Gansk	[illegible]	[illegible]						

Faites tenir, contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAME... -BUFFEREAU ... Bd Paoli ... Bastia

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffres-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

DONNET
La marque qui monte
La voiture qui grimpe
Nouveaux Modèles
7 CV Donnet
La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
11 CV Donnet
La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues
Chassis 1000/1400 kil
Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia
Venez nous voir
Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.
Vous serez convaincus
Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA TEL. 0.03
IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres
Mémorandum — Catalogues
Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE
GRAND PRIX
Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

ÉTABLISSEMENTS
SOLIER frères
ROQUEFORT (Aveyron)
Spécialité de fromages "SURCHOIX"
Dépôts de vente :
Veuve RINALDI
15, Bvard Auguste-Gaudin
GROS ET DEMI-GROS

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ____________

demeurant à ____________

déclare souscrire un abonnement de ____________

au Petit Bastiais à partir du ____________

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 42 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse

Vendredi 23 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Samedi 24 - de Nice p. Bastia à 9 h.
Samedi 24 - de Toulon p. Calvi à 18 h.
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 18 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 23 - de Bastia p Marseille à midi
Samedi 24 - d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 17 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'École à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MAURY, professeur au Lycée de Nice.

—o—

LE XIXe SIÈCLE

Pour comble de malheur, deux groupes de bandits de Merignana, les Massoni et les Zarafini se poursuivaient entre eux et parcouraient le canton, en véritables brigands. Ils s'imposaient de force dans certaines maisons et après de longues ripailles, à titre de salaire, ils pourchassaient les conseils des familles qui les avaient hébergés. Les habitants vivaient sous un éternel qui-vive.

République de 1848. — La proclamation de la seconde république fut bien accueillie dans le canton. Pour la première fois depuis Paoli le délire fut à son comble. Le suffrage universel, rêve des Corses et des Giussanichi, était acquis et l'albero della liberta fut planté dans toutes les communes au milieu des libations et des coups de feu.

Le Second Empire. — Le gouvernement impérial s'empara de la forêt de Tartagine-Melaja, après un long procès intenté aux communes co-propriétaires, Olmi-Capella, Pioggiola et Mausoleo. Cette main mise de l'État, plus ou moins justifiée, a porté un préjudice énorme aux éleveurs du canton en défendant aux pasteurs de bétail, plus de 2.000 hectares de terrains. Les fours à poix, très nombreux, disparurent complètement pour le grand profit des fabricants d'Ascu. Aussi le mécontentement des bergers fut à son comble et depuis 1856 à différentes reprises, des incendies dus à la malveillance ont dévoré les arbres séculaires de la vallée de la Tartagine. Le premier de ces fléaux dura plusieurs mois, tellement les arbres étaient épais ; il détruisit complètement une scierie hydraulique située tout près de la maison forestière qui fut épargnée à grand' peine.

« A quelque chose malheur est bon » nous disaient des vieux contemporains de ces événements. Et ils ajoutaient : « L'État nous a dotés d'un belle route forestière qui rend les communications beaucoup plus faciles ». Sans commentaires, nous donnons leurs réflexions.

De 1850 à 1870, les habitants connurent un réel bien être et ces mêmes personnes ont vu jouer et ont loué elles-mêmes à cultiva avec des pièces de cinq francs.

La troisième République. — Le second empire comme le premier, finit par la honte de l'invasion et la mutilation du territoire. N'importe, nos montagnards demeurèrent fidèles aux Bonaparte et ce n'est que quelques années après l'échec du Boulangisme qu'ils se sont attachés à la République.

Depuis 1870 « c'est l'histoire qui se fait ». Il est donc téméraire de prononcer des jugements. Nous nous contenterons de dire que les quelques républicains de la première heure furent vilipendés de 1870 au Coup d'État du 16 mai 1877. La démission de Mac Mahon et l'élection de Jules Grévy les encouragèrent et, depuis, leur noyau a fait boule de neige. Cependant à chaque élection les bonapartistes étaient en majorité ainsi que dans la Balagne. Leur dernière victoire est celle du marquis de Villeneuve qui électrisa les populations par sa parole et par l'argent, mais surtout en les visitant avec sa femme la princesse Jeanne Bonaparte.

Depuis lors, les électeurs du Giussani et de la Balagne ont toujours choisi des mandataires républicains.

La troisième République a fait achever ou construire les embranchements reliant les villages à la route forestière. Les bienfaits de l'instruction, les nouvelles lois de bienfaisance et des retraites ouvrières et paysannes ont achevé d'attacher définitivement les Giussanichi au régime républicain.

LE GIUSSANI — LES HOMMES

Le Giussani n'a jamais fourni d'hommes éminents, ni à la petite patrie, ni aux républiques italiennes de Pise et de Gênes, ni à la France. Les meilleurs, les plus intelligents se sont contentés de jouer un rôle de premier plan dans leur pieve où ils sont devenus populaires, tandis que d'autres occupaient des emplois modestes dans les pays où ils avaient émigré, au moins temporairement.

L'annexion par la France n'a pas changé cet état d'esprit. Les jeunes gens les plus aisés embrassaient la carrière ecclésiastique et le Giussani a été, jusqu'à ces temps derniers, une pépinière de prêtres. Nous citerons dans l'ordre chronologique, MM. les Abbés :

Le Clergé. — A Olmi-Capella : Georges Grimaldi, vicaire forain du Giussani de 1706 à 1724 ; les deux Polelli desservants de 1726 à 1791 ; Filippini, curé italien, sous la Révolution et le Premier Empire, auteur de trois livres de Poésie Toscane, imprimés à Florence en 1823 ; les deux Grimaldi, curés d'Olmi-Capella sous la Révolution, le premier Empire et la Restauration ; Giacomoni, desservant de Mausoleo, pendant plus de 60 ans jusqu'en 1893 ; Filippini, desservant à Vallica ; Filippini, vicaire à Muro.

A Pioggiola : Les deux Colombani au XVIIe siècle ; Colombani Mathieu, sous le Second Empire et le début de la troisième république ; Franceschi, archiprêtre à Corte, médecin à ses heures. Troisième République, et ses contemporains, tous décédés : Franceschi, archiprêtre à Calvi ; Casanova, archiprêtre à Saint Jean de Bastia ; Casanova, frère du précédent, curé doyen d'Olmi-Capella, auteur d'une brochure sur Christophe Colomb qu'il fait naître à Calvi, poète du lieu, membre de l'Académie des Arcades de Rome ; Colombani, desservant à Pioggiola ; Benucci, desservant à Rutali.

A Mausoleo : Benucci Jean Mathieu, curé à Mausoleo, sous la Restauration ; l'Abbé Sabini, desservant ; Giudicelli, professeur au Petit Séminaire d'Ajaccio, tous deux décédés en ces dernières années.

A Vallica : Antoniotti François et Antoniotti Noël (XVIIe siècle) ; Antoniotti Lucien, (XIXe siècle) ; Antoniotti Séraphin, (XIXe siècle) ; Antoniotti Ignace (XIXe siècle).

L'armée. — Les officiers au nombre de trois ont exercé sous le second Empire et la troisième République. Ce sont :

Le capitaine d'Infanterie Benucci, de Mausoleo, élève de Saint-Cyr, auteur de plusieurs brochures dont une sur la durabilité des ballons et d'un livre intitulé : *Projet d'une constitution politico-sociale-humanitaire*, qui est une application des théories socialistes ;

Le capitaine Antoniotti, officier d'administration, maire et conseiller général d'Olmi-Capella. Sous son administration a été construit le groupe scolaire Batlaglini, du nom du généreux donateur, un enfant du pays, qui avait réalisé une petite fortune en Égypte.

Le capitaine d'infanterie Fratacci, surtout des rangs, ne devait sa situation qu'à son seul mérite. Il a été maire d'Olmi-Capella.

L'enseignement. — Les éducateurs de la jeunesse ont formé les générations, sous le Second Empire et sous la troisième république, soit dans le canton, soit dans les villages de la Balagne.

Casanova d'Olmi-Capella, instituteur à Mausoleo, a eu en outre comme élèves beaucoup de jeunes gens de son village natal. Il est décédé à Montemaggiore, où il s'était établi.

Franceschi Joseph-Marie de Pioggiola, élève de l'école normale d'Ajaccio, instituteur à Mausoleo de 1879 à 1903.

Costa, du canton d'Omessa, élève de l'école normale d'Ajaccio, instituteur à Pioggiola pendant plus de trente ans. Il s'était définitivement établi dans cette commune, où il est décédé en 1915. Il peut être compté comme étant du Giussani.

Franceschi, de Pioggiola, décédé en exercice à Costa.

Grimaldi, d'Olmi-Capella, décédé au moment où il venait d'être nommé à Vallica.

Giacomoni, d'Olmi-Capella, Directeur à Île Rousse, où il est décédé après sa retraite.

Le professeur Casimi Antoine, tué à la Guerre de 1914-1918.

Sculpture. — Une mention spéciale sera faite à Luigi Ramus de Vallica, décédé vers 1882. Après quelques études à Montecatini, il s'est établi dans son village natal où il sculpte sur bois les statues de Saint Michel d'Asco et de Saint Antoine d'Olmi-Capella. L'église de Vallica possède un bénitier en porphyre du Padro, supporté par une vierge en pierre noire de Morato. Deux toutes ces œuvres, il a fait preuve de finesse, d'élégance et de goût.

LE GIUSSANI — LES POETES

L'abbé Filippini. — Les giussanichi qui ont « taquiné la Muse » sont assez nombreux. L'abbé Filippini et le curé Martin Casanova, dont nous avons déjà parlé, se sont servis *della bella lingua toscana*. Le premier a écrit des sonnets et des poésies lyriques qui ont eu les honneurs de l'impression à Florence. Voici deux de ces sonnets, le premier sur la Balagne ; le second a été écrit à l'occasion du mariage d'Ange Mathieu Casanova de Pioggiola et de Catherine Giudicelli d'Olmi-Capella :

(A suivre)

52me ANNÉE - N° 245 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
15, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Marseille ...

ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an
Corse ... 16 22 42
Contin. et Colon. 17 33 64
Étranger A) 20 60 120 ; B) 46 90 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0.473 — BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

La Maison de Catacciolo

L'administration des Beaux-Arts, par une décision récente, a classé comme monument historique, le portail de la maison de la rue Longue à Bonifacio, dite maison Catacciolo, du nom du citadin qui aurait donné l'hospitalité à Charles Quint, de passage dans cette ville. Même, rapporte-t-on, Catacciolo las de sa main la bête montée par le souverain, disant qu'aucun autre homme n'était digne de s'en servir après un si illustre personnage.

Légendes, que ces deux faits, a-t-on voulu nous convaincre. Les chercheurs de dates, les confrontateurs d'itinéraires ont expliqué que rien ne prouve que Charles-Quint se soit, passant d'Espagne en Italie, d'un de ses nombreux États à un autre, arrêté à Bonifacio. Ils auraient même établi le contraire. Du coup, l'anecdote du cheval disparaît. Mais, à notre sens, l'administration des Beaux-Arts n'en aurait pas moins bien agi.

Car nous nous méfions des destructeurs de légendes. D'abord ils poussent parfois trop leur art, qui devient une manie, et, les éloigne du vrai par horreur du faux. C'est ainsi que Valery, l'auteur du premier et d'ailleurs fort intéressant volume de notes et impressions sur la Corse, qui parut en 1838, et se trouve dans beaucoup de bibliothèques, s'attaqua à la légende de la grotte de Napoléon, du Casone d'Ajaccio. C'était un ardent royaliste, qui prit apparemment quelque plaisir à piétiner un objet d'idolâtrie. Je regrette, expliquait-il en substance, de détruire à ce sujet les illusions des Ajacciens, mais Napoléon n'eut jamais le loisir de méditer sur les grands problèmes de l'histoire et de l'humanité à l'ombre du rocher du Casone. Et de préciser que le cardinal Fesch acheta cet endroit lorsque Napoléon avait sept ans, âge auquel, à coup sûr, les beautés de Plutarque échappent, même aux enfants de génie. Il oubliait seulement le bon Valéry, que Napoléon quittant sa ville à 9 ans y revenait à dix sept et y résidait jusqu'à vingt-deux. Voici donc des motifs qui donnent à la légende des aspects de vraisemblance historique.

Ainsi de l'anecdote de Catacciolo, vraisemblable du fait que Bonifacio se trouve sur la route d'Espagne à l'Italie, et qu'il serait osé d'établir avec une stricte exactitude les itinéraires d'un prince aussi remuant et aussi lointain que Charles Quint.

D'ailleurs il suffit qu'une légende soit belle ou expressive pour qu'elle soit vraie, pour qu'il y ait en elle, au moins, un fond de vérité dans le fait même auquel elle se rapporte. Il est difficile d'imaginer des anecdotes aussi précises, et même lorsqu'elles ne sont pas tôt transcrites, le plus souvent la tradition orale en certifie la véracité.

Il n'y aurait rien, au premier abord de plus « légende » que la miraculeuse et dans un certain sens ahurissante histoire de Jeanne d'Arc, si elle n'avait été aussitôt notée dans ses détails par les annalistes. George Sand, dans un de ses meilleurs romans paysans, qui s'intitule précisément « Jeanne » s'est amusée, comme tout récemment un écrivain de la jeune génération, Joseph Delteil, à restituer sa figure humaine à Jeanne D'Arc, tout en marge de l'histoire. Il l'a recampée à une époque bien postérieure sous les traits d'une pastoure inspirée par les us et croyances d'une région isolée et restée primitive. Bref, l'on comprend que Jeanne d'Arc a pu être vraie, et comment la riche et poétique nature peut donner des assises véritables et tangibles aux légendes qui n'en sont pas.

On n'invente pas Catacciolo. On sait en outre que Napoléon aimait à s'isoler : il l'a fait sous les oliviers du Casone, comme à Brienne, comme à la Malmaison et à Ste-Hélène. Sous une forme ou sous une autre, comme nous l'avons un jour expliqué ici-même, Sambuccio d'Alando a existé bien qu'aucun document de l'époque ne nous ait été transmis qui le démontre ; mais Alando existe, et tous les éléments naturels qui donnent leur certitude au soulèvement populaire indiqué sous le nom de Terre des Communes, et donc l'homme aussi a existé. Sans doute, on ne possède pas sa photo.

On peut faire le tour des légendes corses, si nombreuses, si caractéristiques de l'état social et physique connu d'un pays qui y retrouve, même en grande partie, au temps présent, son image : les plus puériles ont donc un fond de vérité, et il n'y a que les sceptiques, qui se croient toujours supérieurs, pour le nier et pourtant le poète, créateur des légendes, sait que les fictions qu'il imagine sont bien au-dessous des miracles du monde réel.

P. B.

La pénible impression produite par le discours de Tannenberg

Une entrevue Briand-Stresemann ajournée

Genève, 24 septembre. — Un message adressé cet après-midi à l'*Excelsior*, par son envoyé spécial à Genève, dit qu'une impression particulièrement pénible a été causée, non seulement en France, mais aussi à Genève par le discours du président Hindenburg, lors de l'inauguration du monument du Tannenberg et par le télégramme de l'ex-Kaiser, exprimant son espoir dans l'avenir.

M. HINDENBURG

Ce correspondant ajoute qu'en raison de ces circonstances, une conversation sur les relations franco-allemandes qui devait avoir lieu avant la prochaine réunion de la S. D. N. entre M. Stresemann et M. Briand, a été ajournée *sine die*.

Cette décision a causé une vive émotion dans les milieux diplomatiques à Genève qui ne s'y attendaient pas.

D'ailleurs à ce point de vue, si toute la presse allemande a été unanime sur le fond même du discours du Tannenberg, beaucoup de journaux de gauche ont nettement relevé l'inopportunité de pareilles paroles.

M. Poincaré retrace la glorieuse conduite de Belfort en 1870

Il rend hommage à M. Tardieu

Belfort, 24 septembre. — M. Poincaré, président du Conseil, avait tenu à accompagner aujourd'hui à Belfort, M. André Tardieu, ministre des Travaux publics, député de cette circonscription, pour assister à la réception des délégués de l'American Legion.

M. Poincaré en a profité pour prononcer un discours au cours duquel il a remercié M. Tardieu de l'avoir prié de l'accompagner.

Il a rendu hommage au talent et à la conscience du ministre des Travaux publics et a rappelé qu'il avait autrefois rompu avec lui quelques lances, mais que ces ressentiments passagers n'ont jamais eu d'influence sur l'estime qu'il lui a témoigné toujours.

L'orateur a fait ensuite l'historique de Belfort, non seulement pendant la dernière guerre, où la ville ne fut jamais investie, mais, dans le passé.

Il a rappelé le rôle de Belfort en 1813 et 1815, le siège soutenu par cette ville pendant 113 jours contre les Autrichiens et enfin sa résistance magnifique en 1870.

« Belfort, dit-il, était cerné depuis le trois novembre 1870 par la première et la quatrième division prussiennes de réserve, que commandait le général Treskow. Denfert Rochereau qui s'était activement préparé au siège, qui avait mis en état les forts des hautes et des basses Perches, élevé le fort de Bellevue, organisé les villages de Danjoutin et Pérouse, avait déconcerté l'ennemi par un audacieux système de reconnaissance, de surprises, et d'escarmouches.

« C'est lui qu'Antonin Mercié a représenté expirant, soutenu par une Alsacienne, dans son célèbre groupe de la place d'Armes.

« Treskow recevait au contraire des renforts de plus en plus exercés et de plus en plus nombreux. Il était contraint de manière à bombarder les forts et la ville. 98.000 obus sont tombés ainsi sur Belfort, sans que les défenseurs consentissent à capituler.

L'armistice du 28 janvier était signé que la place résistait encore. L'Assemblée nationale élue le huit février, se réunissait le 12 à Bordeaux, que Belfort ne s'était pas rendu.

C'est seulement le 18 février, qu'autorisé par le Gouvernement, le colonel Denfert, sortait de la ville avec ses armes et ses bagages.

C'était lui qui avait eu la gloire de tirer le dernier coup de canon et qui par sa vigueur et l'opiniâtreté de sa défense avait conservé Belfort à la Patrie.

« Trois fois en moins de soixante ans, la France avait eu ainsi à lutter contre l'invasion étrangère et moins d'un demi-siècle après, elle était appelée à subir de nouveau la même épreuve. Heureuse, l'Amérique qui n'a point à redouter de tels dangers et que l'immensité de son territoire et l'importance de sa population mettent à l'abri des incursions armées.

M. TARDIEU

« Pour nous, si passionnément que nous soyons attachés à la paix, si vivement que nous soyons intéressés à la maintenir, nous ne sommes jamais tout à fait sûrs de la conserver, parce qu'en Europe, elle dépend beaucoup plus des autres que de nous.

« Nous savons bien que si la défiance est mère de la sûreté, l'excès de défiance mutuelle peut finir par provoquer les guerres au lieu de les écarter.

(Lire la suite en 2e page.)

La Conférence économique de Genève et les cartels internationaux

III. - Les ententes industrielles internationales considérées au point de vue de la politique douanière et de l'intérêt général

Les législations nationales. — Qu'ont fait, à cet égard, les divers États ?

Les États-Unis ont d'abord interdit les trusts en 1890 par la loi Sherman (*Federal antitrust law*) et cette interdiction a été étendu aux monopoles en matière d'importations par la loi Wilson de 1894 modifiée en 1913. En fait, ces lois n'ont pas été appliquées, par les tribunaux : c'était le « gouvernement des juges », chargés d'apprécier si les trusts apportaient au commerce des *restrictions non équitables*. En 1914, il fallut atténuer cette jurisprudence et créer une Commission spéciale (*Fédéral Trade Commission*) pour procéder à des enquêtes et *empêcher la concurrence déloyale*. Elle défend les discriminations de prix, les réductions ou escomptes illégitimes, l'achat par une société des actions d'une autre dans le but de réduire la concurrence ou de constituer un monopole, la nomination d'un même individu comme directeur ou employé de plusieurs entreprises. Mais cette loi ne s'applique pas au commerce extérieur, en vertu de la loi Webb-Pomerene, de 1918 : les trusts pour l'exportation doivent d'ailleurs être rendus publics.

L'Allemagne possède, depuis 1923, une ordonnance sur les cartels ou, plus exactement, contre les abus de la puissance économique ; les conventions et décisions cartellaires doivent être rédigées par écrit ; les mesures susceptibles de léser certaines personnes ne peuvent être prises sans l'autorisation du *tribunal des cartels*, devant lequel sont évoqués les litiges.

La loi norvégienne du 12 mars 1926 déclare nulles et de nul effet les ententes non enregistrées ; elle interdit les unions d'une durée de plus d'un an et proscrit *en principe* les amendes imposées par les cartels, les prix différentiels ou déraisonnables, les monopoles. Un bureau et un conseil de contrôle assurent l'exécution de cette loi.

La loi canadienne du 13 juin 1923 (*The Combines Investigation Act*) soumet à des enquêtes les cartels contre lesquels des plaintes ont été formulées et prévoit leur interdiction dans le cas où leur influence est contraire à l'intérêt du public.

Une législation internationale est-elle souhaitable ? — Au total, l'interdiction pure et simple des cartels n'a pas donné d'heureux résultats. Quant à la définition juridique des cartels illicites, on s'est heurté partout à de graves difficultés lorsqu'il a fallu la formuler et il semble peu expédient de confier à des juges ordinaires le soin de trancher *in iure* des difficultés d'ordre purement économique. L'idée de constituer des tribunaux spéciaux, chargés de juger en équité est donc assez séduisante. Mais, même sans aller jusque-là, on peut à titre de mesure préventive, décider que les ententes industrielles seront astreintes à une certaine publicité (1) et que, faute de se conformer à cette disposition elles seront présumées illicites.

Ces solutions peuvent-elles être transportées sur le plan international ? Cela est certain, mais il faudrait d'abord unifier les législations nationales, ce qui ferait l'objet d'une convention diplomatique. Cet acte pourrait instituer des organismes nationaux qui seraient rattachés à une institution internationale fonctionnant sous le contrôle de la Société des Nations.

Les conclusions de la Conférence. — **Tels sont les résultats auxquels aurait pu aboutir la Conférence économique de Genève et qui correspondaient aux conclusions d'excellents esprits — tels que le professeur Oualid, de l'Université de Paris — et qui avait étudié cette question de très près.**

Mais la Conférence s'est trouvée en présence d'opinions très divergentes. Les pays consommateurs, comme l'Italie et la plupart des petits États se sont montrés très opposés au principe même de la cartellisation. Et tandis que les représentants des ouvriers et des consommateurs réclamaient des mesures de contrôle et de garanties, beaucoup de délégués des États, imbus des idées de libéralisme, considéraient avec répugnance l'idée d'une intervention de l'État ou d'un organisme international en matière de cartels et de trusts.

En présence de ces difficultés, la Conférence a pris une attitude assez timide. La résolution qu'elle a adoptée fait d'abord observer que la cartellisation est un fait qu'on ne peut qu'enregistrer, dans l'état actuel de l'évolution économique :

« La conférence a dû constater que le phénomène des ententes, né des nécessités économiques, ne constitue pas une perspective sur laquelle il y a lieu de prendre un parti de principe, mais un fait dont on doit enregistrer le développement ».

Après avoir exposé les avantages généraux des ententes, elle en a décrit, d'une manière assez heureuse, les inconvénients et les dangers :

« La conférence estime que ces ententes, si elles encouragent des tendances monopolisatrices et l'application de méthodes commerciales malsaines, peuvent arrêter le progrès technique de la production et comporter des dangers pour les intérêts légitimes d'importantes catégories sociales et de certains pays. Aussi apparaît-il à la Conférence comme absolument nécessaire que les ententes n'entraînent pas une hausse artificielle des prix qui frapperaient les consommateurs et qu'elles conservent une juste considération pour les intérêts de la main d'œuvre. Il est, en outre, nécessaire que les ententes ne puissent avoir, ni pour but ni pour résultat de restreindre l'approvisionnement d'aucun pays en matières premières ou en produits de base ni de créer arbitrairement des conditions inégales pour les industries transformatrices des pays consommateurs et des pays producteurs ou d'autres pays producteurs placés dans les mêmes conditions. Elles ne doivent pas non plus avoir pour but ou pour effet de réduire l'armature économique jugée indispensable par une nation, ni de cristalliser la situation présente de la production tant en ce qui concerne les progrès de la technique qu'au point de vue de la répartition des industries entre les différents pays, suivant les exigences qu'impose à chacun d'eux le développement de son économie et de sa population ».

Passant à l'examen des mesures à prendre vis-à-vis des cartels, la résolution reflète quelque hésitation. Elle prend acte de la diversité des législations nationales en cette matière et déclare que, pour les cartels internationaux, il appartient à chaque État de légiférer à sa guise. Elle observe cependant à ce propos :

« Qu'il n'est pas désirable que les législations nationales, en témoignant aux ententes une prévention *a priori*, fassent obstacle aux avantages qu'elles peuvent assurer ».

Restait la délicate question des ententes internationales. La conférence a estimé que « l'institution d'une juridiction internationale était impossible » en égard à la diversité des législations nationales et aux objections d'ordre constitutionnel qui pourraient être formulées par les États. Elle n'a pas accepté non plus l'idée d'une publicité obligatoire, avec présomption d'illicité pour les cartels occultes, mais elle n'a pas cependant repoussé toute idée de publicité et s'en est tenue, à cet égard, à une formule des plus prudentes.

« La Conférence estime que la Société des Nations devrait suivre de près ces formes de coopération industrielle internationale, ainsi que leurs effets au point de vue du progrès technique, du développement de la production, des conditions de la main-d'œuvre, de l'état des approvisionnements et du mouvement des prix. Elle devrait recueillir la documentation y relative en sollicitant à cet effet la coopération des divers gouvernements et elle devrait publier de temps à autre les renseignements d'intérêt général ».

Le problème se trouve ainsi rétréci et ramené à une simple affaire d'information et de renseignements intéressants l'industrie. Aussi est-il singulier que la Conférence ait conclu en avançant que cette « publicité constitue un des moyens les plus efficaces... pour empêcher les abus éventuels ». C'était confondre publicité et documentation et vouloir attribuer des efforts juridiques à de simples travaux de compilation, dépourvus d'ailleurs de tout caractère obligatoire et de toute garantie d'exactitude.

En réalité la résolution porte la trace d'un compromis établi entre les tendances opposées. Les délégués ouvriers n'ont pas voté ce texte. M. Jouhaux ayant déclaré qu'un contrôle ou tout au moins, une publicité effective n'était pas impossible sur le plan international, car « le mal impossible n'est pas français ». Il semble bien que M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, ait pensé à cette notion lorsqu'il a déclaré, devant la Conférence du Travail :

« Je me permets de regretter — je le dis tout net — que cette pensée sociale, ce souci d'écarter le chômage de le prévenir, ce souci de relever internationalement les conditions de vie du peuple ouvrier, n'apparaissent pas et n'émergent pas dans les résolutions de la Conférence économique autant qu'il serait souhaitable ».

Notons en terminant que la Conférence ne fait aucune mention, dans son rapport final, de la possibilité d'abaisser les barrières douanières par les cartels internationaux. Elle a pensé que, pour obtenir ce résultat, il fallait s'attaquer directement aux causes réelles du mal et sur ce point, elle a accompli courageusement sa tâche. Mais ainsi disparaissait une des raisons pour lesquelles elle avait inscrit à son programme la question des ententes et cela explique peut-être qu'elle n'ait pas cru devoir résoudre entièrement le problème, qui pourra être repris plus tard.

Émile ARENE
Conseiller du Commerce extérieur

(1) Le projet de loi français du 23 juin 1923 prévoyait également la déclaration préalable des ententes industrielles et commerciales. Cette disposition n'a malheureusement pas trouvé place dans la loi du 3 décembre 1926 portant modification de articles 419 et 420 du Code Pénal.

Le Conseil général

L'ouverture de la session

Ajaccio, 24 septembre (De notre correspondant particulier.) — La seconde session ordinaire de 1927 s'ouvre, on le sait, lundi 26 septembre, à 15 heures.

Il sera aussitôt procédé au renouvellement du bureau. On sait également que les bruits les plus fantaisistes et, naturellement, les plus tendancieux ont été colportés sur le compte de plusieurs de nos amis du parti républicain démocratique à qui tout simplement et sans motif plausible, l'on faisait tourner casaque... Il est à peine besoin d'indiquer que ces conseillers généraux, s'ils ont été les derniers informés, de ce qui se disait sur leur compte, en ont été les premiers étonnés et indignés. Seuls, quitteront le parti où leur présence créait une équivoque, ceux-là même qui ne seront pas reçus sans appréhension par l'autre parti. Ils sont d'ailleurs fort rares, deux ou trois, ce qui laisse au parti démocratique une belle marge majoritaire.

Cette affaire liquidée, le Conseil général se mettra au travail. D'importantes questions intéressant la vie économique du département sont à l'ordre du jour. Elles seront traitées posément, dans le calme le plus complet et dans l'union des partis qui, sur ce terrain, sait faire preuve de jugement et de solidarité.

Par les courriers de Marseille et de Nice du 23 septembre, sont arrivés, MM. Giordan, sénateur de la Corse, comte Caraffa, docteur Catioli, Jean Colonna, Beretti, conseillers généraux.

La coupe Davis est en France

Le Havre, 24 septembre. — Ce matin, par le paquebot *France*, est arrivé M. Pierre Gillou, capitaine de l'équipe française de tennis, composée de Lacoste, Borotra, Brugnon et Cochet, qui a remporté aux États-Unis, le trophée de la coupe Davis, que M. Pierre Gillou a ramené en France.

A bord du *France*, se trouvaient également Henri Cochet et sa femme. Les autres membres de l'équipe reviendront prochainement.

Deux puissantes et confortables automobiles avaient été mises à la disposition des arrivants pour revenir rapidement à Paris par la route. C'était une attention aimable de M. Lacoste, administrateur de la Société Hispano-Suiza, père du champion René Lacoste.

Le cardinal Billot au Vatican

Rome, 24 septembre. — Le pape Pie XI a reçu au Vatican le cardinal Billot, dont la décision récente a causé une vive émotion parmi les milieux ecclésiastiques.

LE CARDINAL BILLOT

L'entrevue a été fort longue à l'issue de laquelle le cardinal « démissionné » a déclaré que sa décision avait été irrévocable et que rien ne pouvait le faire revenir.

Une auto volée

Paris, 24 septembre. — M. Lange, avocat à la Cour, 80 rue de Varenne, a signalé hier au commissariat du quartier Vendôme, qu'on lui avait dérobé son auto, n° 3823 U 5, qu'il avait laissée en station rue Royale.

Derrière cette voiture, se trouvait un coffre dans lequel avaient été placés un manteau en lamé or à parements de zibeline valant 100.000 fr., quatre ou cinq robes, ainsi que plusieurs paires de chaussures.

Des recherches ont été aussitôt ordonnées.

Vers le mariage idéal

New-York, 24 septembre. — On mande de Sioux City, que Mme Lossis Lane va se remarier sous peu. Cette jeune femme a convolé pour la première fois, il y a cinq ans, alors qu'elle n'avait pas 17 printemps. Elle a divorcé cinq fois et elle n'a que 21 ans.

Avant son nouveau mariage, elle a déclaré que l'hymen ne lui avait pas réussi jusqu'à présent, mais qu'elle ne croyait pas que le beau et durable mariage n'existât pas.

Peut-être, cette jeune personne cherche à battre le record du mariage et du divorce *in the world*.

Avant l'élection sénatoriale de l'Aube

Troyes, 24 septembre. — Demain a lieu dans l'Aube, l'élection sénatoriale pour pourvoir au siège laissé vacant par le décès de M. Castillard.

Cinq candidats sont en présence, MM. Alexandre Israel, ancien député, radical socialiste, Lesage, vice-président du Conseil général radical indépendant, Royer, conseiller général, républicain indépendant, Penot, socialiste et Célestin Philbois, communiste.

Rappelons que le 9 janvier, lorsqu'il s'était agi de remplacer M. Mony, démissionnaire, M. Armbruster, républicain socialiste, avait été élu au deuxième tour par 328 voix contre 317 à M. Israel.

La session de la S.D.N. sera close mardi

Berlin, 24 septembre. — Le *Tageblatt Rundschau* annonce un rencontre que la session de la Société des Nations sera très vraisemblablement close mardi prochain.

Une infanticide condamné

Coutances, 24 septembre. — La Cour d'assises de la Manche, vient de condamner à six ans de travaux forcés la femme Laurent, de la Lucerne, d'Outremer, pour avoir étranglé son enfant nouveau-né.

« Il paraissait trop chétif, dit-elle pour se défendre et il aurait fallu dépenser trop d'argent pour le soigner et l'élever. »

Son mari qui avait assisté au crime a été acquitté.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas
Le Petit Bastiais

A propos de l'élection de Vezzani

[illegible]

Les Services Maritimes

Le paquebot Corte II sera arrêté pour réparations, du 4 au 25 octobre. Il sera remplacé pendant cette période par le Limonne qui assurera le service rapide à partir du mercredi 5 octobre [illegible]

[illegible]

1° Lundi 26, à 16 heures, pour Marseille, par le Corte II ;
2° Mardi 27, à 23 heures, pour Livourne, par le Limonne ;
3° Jeudi 29, à 19 heures, pour Nice, par le Corte II ;
4° Vendredi 30, à midi, pour Marseille, par le Limonne ;
5° Vendredi 30, à 16 heures, pour Marseille, par l'Ibéria.

La lutte contre les Incendies

Coup d'œil rétrospectif sur le Congrès des Maires

Nous recevons de M. Musso la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 22 septembre vous donnez un compte rendu du congrès des maires, qui s'est réuni à Bastia le 18 septembre, ayant à son ordre du jour comme article unique : « Lutte contre les Incendies ».

J'ai relevé dans ce compte rendu quelques erreurs, certainement involontaires. Je compte sur votre courtoisie pour m'aider à les relever.

MM. Donati, Franzini, Patrimonio et moi, avions été convoqués à titre consultatif par le président de l'Assemblée, comme membres de la Chambre syndicale du Syndicat agricole de Bastia.

Vous dites que ma motion a été combattue et complétée par MM. Donati, Franzini et Demarchi. Cette affirmation est inexacte.

M. Donati a combattu mon vœu, mais MM. Franzini et Demarchi l'ont soutenu puisqu'ils ont signé avec moi, une motion qui le contenait implicitement.

Par contre je reconnais volontiers, que quelques articles dus à MM. Altieri, Colombani et Franzini, ont complété heureusement ma motion. Je regrette toutefois que l'assemblée n'ait retenu ni les suggestions de M. Donati, maire de Saint-Pierre de Venaco ni les miennes, pour ce qui a trait au débroussaillage des sous-bois.

Que dit l'article premier de ma motion combattu par M. Donati ?

« Que tous les biens communaux, qui ont été ravagés par le feu, ne puissent être pacagés pendant trois ans. »

En vérité, sur cet article, le plus important de mon vœu, l'assemblée a manifesté trois tendances et non deux, comme vous le dites, dans votre estimable journal.

1° Ceux qui étaient partisans que les biens communaux incendiés ne puissent être pacagés pendant plusieurs années (thèse Musso).

2° Ceux qui demandaient que l'interdiction du pacage des terrains incendiés s'étende aux biens privés (thèse Colombani).

3° Ceux qui demandaient que tous les terrains brûlés sans distinction, communaux ou autres, ne puissent être pacagés (thèse Donati).

L'assemblée, après une discussion passionnée mais courtoise, s'est enfin ralliée à l'unanimité, à l'article premier de ma motion.

M. Donati seul, qui n'était d'ailleurs là, comme moi, qu'à titre consultatif, est resté sur ses positions. Toutes les opinions sont respectables.

Je termine en rendant hommage au patriotisme des maires du congrès et de mes antagonistes, qui, en prenant une vive part au débat, se sont tous faits et ils le savent bien, des adversaires irréductibles, peut-être même des ennemis. Ils trouveront, j'en suis certain, la meilleure des récompenses dans la fierté du devoir accompli.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Joseph MUSSO.
Membre de la Chambre d'Agriculture

Pernod-Fils
Couvet - Pontarlier - Paris

MM. les débitants sont informés que Pernod Fils est, dès maintenant, livrable dans notre région. Pour en obtenir et pour tous renseignements, ils peuvent s'adresser à M. Alessandri, 38, boulevard Paoli, agent régional de la grande marque.

La course des débutants

C'est aujourd'hui, à 2 heures précises, que sera donné devant le Palais de Justice, par M. Ange Ersa, ancien champion de la Corse de fond, le départ aux 27 coureurs engagés dans la course des débutants, qui se courra sur une distance de 40 kilomètres sur le parcours Bastia-Casamozza et retour.

L'arrivée sera jugée devant le Sport-Bar, par MM. Mori Paul, agent des Cycles [illegible] Arrivée probable à 16 h. 30.

LES SPORTS

C.A.B.-F.F. et S.C.B.-C.S.

Le « conflit » du Stade est enfin réglé. Sinon à la satisfaction de tous les clubs intéressés, du moins, à celle des sportifs qui, grâce à la solution adoptée, assisteront aujourd'hui à deux rencontres.

Ce matin, à 10 heures, l'Étoile Filante recevra le Cercle Athlétique Bastiais.

A 15 heures, le Sporting tentera de prendre sa revanche sur la Citadelle Sportive.

Le match de ce matin, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, promet d'être très intéressant.

Les deux équipes en présence ont été de tout temps réputées pour leur jeu plaisant et leurs dernières rencontres les ont montrées de valeur sensiblement égale.

Les modifications... raisonnables apportées dans leur composition peuvent, il est vrai, avoir eu quelque répercussion — bienfaisante ou non — sur leur technique ; elles peuvent aussi avoir amélioré ou diminué la valeur d'une d'elles.

Et cela ajouté à l'intérêt de la rencontre, l'attrait de l'imprévu...

Mais nous empêche de faire un pronostic.

A 15 heures, les Doyens se retrouveront en présence des jeunes équipiers de la Citadelle.

On se souvient que ces derniers les ont, il y a deux semaines, battus par quatre buts à deux. Ce jour-là, cependant, les champions de la Corse alignaient un team mixte et à court d'entraînement.

Aujourd'hui, le onze « bleu », dont nous avons donné hier la composition, a plus belle allure. Nous retrouvons notamment la ligne d'avant qui réalisa, la saison passée, de retentissantes performances et que Gérin, remplaçant Mattei à l'extrême gauche, vient encore renforcer.

Aussi, croyons-nous que les « rouges » seront, aujourd'hui, nettement battus.

F. ROLL.

Agriculteurs

Vous tous qu'inquiète le grand problème de la main-d'œuvre, remplacez hommes et chevaux par un tracteur Fordson.

Il peut labourer un hectare en quatre heures.

Il peut moissonner huit hectares par jour.

Il peut remorquer toutes machines agricoles.

Il s'emploie comme moteur fixe pour travaux à la poulie. Equipé en tracteur routier, il remorque jusqu'à douze tonnes.

Ce dont un Fordson est capable comme tracteur agricole :

Défrichages, assainissements, préparations du sol, travaux des vignes, moissons, fauchages, fenaisons, distributions d'engrais, remorquages, tractions, travaux forestiers, nivelages, réfections des routes.

Comme moteur fixe :

Battages, installations intérieures, pompes, moulins, scieries, transporteurs, électricité, carrières, chantiers divers, services publics et entreprises, mines.

En résumé

Un Fordson substitue la machine aux muscles.

Un Fordson sauve du temps et de l'argent par chaque hectare exploité par lui.

Un Fordson procure moins de fatigue et plus de bien-être.

Un Fordson permet à un seul homme, [illegible] et à meilleur marché, d'abattre plus de travail que deux hommes et six chevaux. Il a été démontré un nombre incalculable de fois qu'il est plus économique de cultiver une ferme avec un Fordson qu'avec toute autre forme de force motrice.

[illegible]

Prix du tracteur Fordson : 13.350 fr.

[illegible]

ECHOS

Billet Parisien

On remarque un changement curieux dans l'effectif des concierges parisiennes.

Le type classique de la pipelette [illegible] peignée et revêche, se rencontre de moins en moins. [illegible] toutes les concierges [illegible] pas ainsi. On en voyait dont l'âge était à peine mûr et qui entretenaient des rapports courtois avec leurs locataires. On en voit encore, mais les autres ont disparu qui [illegible] la vieille garde et qui [illegible] en compagnie d'un chien poilu ou d'un chat galeux.

Qui les a remplacées ?

De toutes jeunes femmes, jolies en général et soignées de leur personne. Quand on ouvre la porte d'une loge maintenant, et que la concierge est à sa toilette, des effluves d'eau de Cologne caressent les narines du visiteur.

A quoi devons-nous ce changement ?

La crise des loyers ne doit pas y être étrangère.

De nombreux couples d'ouvriers et d'employés n'ont eu d'autre ressource, pour fonder un ménage, que d'accepter un poste de concierge. Le mari continue d'exercer sa profession au dehors et la femme assure la surveillance de l'immeuble qu'on lui a confié.

La perspective d'être appelée « pipelette » et de tirer le cordon ne souriait pas tout d'abord à certaines jeunes femmes. Mais à l'avantage de posséder un logis s'ajoutait celui d'en jouir gratuitement et d'être éclairée en même prix. Cela valait bien que l'on fît taire quelque répugnance, et les maris, plus pratiques, surent sortir au bon moment le vieil adage : « Il n'y a pas de sot métier... »

Les nouvelles concierges, aux qualités extérieures qui charment les yeux, ajoute l'agrément d'une amabilité constante. Et pourquoi ne seraient-elles pas aimables ? Elles ont vingt-cinq ans, toutes leurs dents, elles sont aimées, et quelques-unes ont de beaux enfants qui font la joie du foyer. En retour, les Parisiens leur font la grâce d'oublier leur surnom indiquant pour leur donner celui « d'ange gardien », qui souligne mieux leur charme, leur jeunesse, et toutes les vertus domestiques qu'elles paraissent posséder...

Gabriel Bacon.

CALENDRIER

Aujourd'hui, dimanche 25 septembre 1927 : 208e jour de l'année. 97 à venir.
Aujourd'hui : St-Firmin
Demain : Ste Justine

EPHEMERIDES CORSES

25 septembre 1790.
Sur la demande d'Arena, l'assemblée électorale d'Orezza décide de prier l'Assemblée Nationale d'ordonner la levée des séquestres et d'allouer aux réfugiés, une indemnité proportionnelle au montant des biens confisqués.

VESTIAIRE !

La mort de Sisowath a attiré l'attention sur les danseuses cambodgiennes. On ne peut calculer la valeur totale de l'opulente garde-robe de la troupe royale. Véritables statuettes faites d'or ciselé et de pierreries, étroitement drapées en de lourdes et somptueuses tuniques et moulées sur leur corps souple, les danseuses portent des costumes et des « panns » d'un prix incalculable.

Aussi certaine fille d'un ancien gouverneur général de l'Indochine fut-elle tentée par le costume de la première danseuse. Elle se para, se fit photographier sur les marches du palais de Pnom-Penh ! Elle fit l'admiration d'un fiancé sous ce travesti évalué à 5 millions de francs.

Mais l'amour lui faisant perdre la tête, sans doute, notre délicieuse demoiselle oublia... de rendre le costume. Petite erreur de vestiaire qui coûte 300.000 piastres au Cambodge, tout simplement.

INFORMATIONS LOCALES

Le trafic du port depuis 1922

Après avoir fait connaître le mouvement en progression croissante du port de Bastia, concernant les passagers de 1922 à ce jour, M. J. Magna, officier du port nous communique la statistique du trafic de 1922 au 1er juillet 1927 :

1922. Exportations, 20.481 tonnes ; Importations, 50.145 tonnes, soit 70.627 tonnes.

1923. Exportations, 26.717 tonnes ; Importations, 47.244 tonnes, soit 74.961 tonnes.

1924. Exportations, 31.051 tonnes ; Importations, 52.759 tonnes, soit 83.810 tonnes.

1925. Exportations, 40.038 tonnes ; Importations, 57.746 tonnes, soit 97.784 tonnes.

1926. Exportations, 51.529 tonnes ; Importations, 50.399 tonnes, soit 101.928 tonnes.

Le premier semestre 1927 donne un total de 60.669 tonneaux. L'année 1927 promet de dépasser toutes les années précédentes.

Il est à remarquer : 1° que les exportations n'ont cessé de s'accroître, et qu'en 1926, elles dépassent les importations ; 2° que le mouvement de l'année 1926 atteint le chiffre d'avant guerre, qui était en 1913 de 102.000 tonnes, et que l'année 1927 promet de dépasser ce chiffre.

DES CONTRAVENTIONS

M. André Polidori, âgé de 34 ans, propriétaire à Sartène, passa avec sa voiture automobile n° 2.936-M9, boulevard Paoli, dimanche dernier, à 8 h. 30 du matin.

L'excès de vitesse ayant été constaté par un agent de police, à l'avenir, M. Polidori roulera doucement dans Bastia.

— Pour avoir laissé son camion automobile à l'abandon pendant deux jours, M. Gatti, garagiste, 22, rue de l'Opéra, a écopé d'une contravention.

— Trois jeunes gens, Auguste Mulinelli, 16 ans, 8, rue Fontaine-Neuve, Jean Arenesi, 16 ans, 3, rue Fontaine-Neuve, et Joseph Bertoli, 17 ans, 4, rue des Jardins, s'amusaient à abattre un pigeon sur la place du Marché.

Pour ce faire, ils employèrent des pierres, ce qui leur a valu une bonne contravention. Ils ne recommenceront pas !

ACCIDENT DU TRAVAIL

Hier matin, vers 9 heures, un ouvrier maçon, Augustin Bartoli, demeurant 13, rue du Môle, employé au service de M. Baffalli, maître maçon, rue d'Elisabeth, effectuait des réparations au premier étage d'un immeuble de la rue Droite.

Soudain, comme il se trouvait sur le rebord d'une fenêtre de la cour intérieure, il fit un faux pas et tomba dans la cour d'une hauteur de huit mètres.

Aussitôt relevé par des voisins accourus à ses cris de douleur, il fut transporté à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance publique.

Bartoli, examiné par le médecin de service, ne porte que des blessures superficielles, mais comme il se plaint de douleurs au ventre, et qu'une intervention chirurgicale pourrait devenir nécessaire, il a été conduit à la clinique du docteur Dufour.

ENTRE VOISINS

Mmes Catherine Gasidella, 20 ans, et Assomption Capuri, 30 ans, demeurant toutes deux 19, rue Sainte-Elisabeth, se sont disputées, lundi dernier, vers 22 heures.

Des injures ont été échangées. Mme Gasidella s'est même plainte de violences que son antagoniste aurait exercée sur elle.

La police enquête et, en attendant, a infligé des contraventions aux deux belligérantes.

A L'ARRIVEE

M. Sébastiani, notre nouveau commissaire spécial, nommé à Bastia, par permutation, avec M. Ferrié, qui nous quittera vendredi prochain.

NOS CONCERTS

Voici le programme du concert que la musique du 173e régiment d'infanterie donnera, ce soir, sur la place Saint-Nicolas :

Sons Peur, défilé (Wattelle) ; *Première Symphonie*, marche Scherzo (Saint-Saëns) ; *Le Prélude du Déluge* (Saint-Saëns) ; *Le Premier Zouave* (Saint-Saëns) ; *Symphonie*, adagio et allegro (Saint-Saëns). — *Le chef de musique*, J. MICHEL.

PHARMACIE DE GARDE

Manunsi, place d'Armes.

AU PORT

Entrées : Corte II, capitaine Gilbert de Marseille, avec 210 passagers et 290 tonnes de marchandises ; Limonne de Livourne, avec 35 passagers ; Bergeni, de Livourne, avec 39 passagers ; Ibéria, de Marseille, capitaine Gorsil, avec 4 passagers et 158 tonnes ; goélette Annala Prima, de Cagliari, avec 4.225 fûts de fromage sardes.

Sorties : Le Rougal pour Porto-Torres, avec 14 passagers ; Corte II, pour Nice, avec 617 passagers et 35 tonnes ; Limonne, pour Marseille, 498 passagers et 83 tonnes ; le trois-mâts Annela pour Palerme, avec 380 tonnes de charbon ; le voilier Alberto pour la Spezzia, avec un chargement de grosses pilons de bois ; l'Ibéria, pour Marseille, avec 94 passagers.

Attendus : Le Netto qui prendra un important chargement de bois rondins pour l'Espagne ; la Douce France, partie le 22 à midi, d'Alger, est attendue le 26 avec un important chargement de matières inflammables ou explosives pour le compte de l'Italo-Américaine.

Avis & Communications

Syndicat des Employés de la Corse des Compagnies de Navigation

Ordre du jour. — Les employés sédentaires de la Corse de la Compagnie Fraissinet, réunis en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 1927 :

Après avoir pris connaissance d'une lettre de leur Compagnie portant principalement sur son refus de reconnaître leur Syndicat, malgré les prescriptions de M. le ministre des Travaux publics.

Sollicitent l'intervention des Pouvoirs publics pour que la loi de 1884 ne soit pas violée par une Compagnie gérante des services de l'Etat.

Protestent énergiquement contre la position prise par leur Compagnie à l'égard de leur Syndicat, malgré la courtoisie déployée et particulièrement de son attitude envers leur secrétaire général.

Adressent un pressant appel à toutes les organisations syndicales pour que le libre exercice du droit syndical soit respecté.

Remercient l'Union départementale et l'Union locale des syndicats ouvriers de Bastia, pour leur geste de solidarité, ainsi que M. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia, rapporteur de la commission de la Marine marchande pour ses interventions en leur faveur.

Adressent [illegible] à tous les autres parlementaires, dont le dévouement à la cause des travailleurs est connu, et particulièrement M. de Moro-Giafferri, qui leur a aussi formellement promis son concours, d'avoir à cœur de respecter leurs engagements.

Décident de faire triompher leurs modestes aspirations, se promettent plus unis que jamais autour de la bannière syndicale, félicitent les dirigeants et les assurent de leur indéfectible solidarité.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : tournée Valbert Dewitte avec les Revues « Alors, ça va ! Tu charries, Chéri. Ça, c'est un monde. » Binaldi, Régis-Liberi (revues).

REGENT-CINEMA. — Matinée à 3 heures ; soirée à 8 h. 45 : « Regent-Journal » ; Johnny Hines dans « Le Fantôme de la ville », comédie sportive en sept parties ; Charlie Chaplin et Jackie Coogan dans « Le Gosse ». En soirée, orchestre.

Lundi à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Deux [illegible] : « La case de l'Oncle Tom », « L'Enfer [illegible] » : H.-B. Warner dans « Silence ».

FEMINA-CINEMA. — Matinée à 2 heures et à 5 heures du soir ; soirée à 8 heures 45 : « Les Kiu-Gidi », film en deux parties ; Fri, Film [illegible] — « Pour l'Honneur », grand film dramatique.

Irritation de la Peau

La Poudre de Cadum calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau [illegible]

N° 20 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

[illegible]

lait voir son ami. Un vague pressentiment le tourmentait.

« Allons voir comment il a passé la nuit », se dit-il.

Il ouvrit la porte regarda à l'intérieur de la pièce et fit un geste d'étonnement. Il n'y avait personne ; le lit, avec ses couvertures en désordre, était vide. L'Espagnol demeura tout pensif. Il s'imagina d'abord que Frédéric n'ayant pu dormir de la nuit était sorti à l'aube, pour marcher un peu.

Instinctivement il se mit à regarder autour de lui et à examiner la chambre. Sur la table étaient dispersés des papiers et sur chacun il [illegible] une ou deux lignes de l'écriture de Torrebianca : des lettres commencées que le marquis avait [illegible] de continuer.

Il prit un des papiers : « Je te suis [illegible] » Sur une autre il lut : « La seule femme qui m'ait véritablement aimée [illegible] »

Robledo [illegible] l'examen des autres feuilles. Il n'y trouva que quelques [illegible] Torrebianca avait essayé d'écrire mais il avait finalement renoncé à cet effort. Il crut voir son ami au milieu de la nuit, jeter sa plume, qu'il venait de trouver sur le plancher, et dire avec l'indifférence de celui qui déjà croit s'être dégagé des soucis d'ici-bas : « à quoi bon ! »

Il demeura pensif, les feuillets à la main. Puis une pensée optimiste lui rendit l'espoir. Son ami serait peut-être aux environs du village. Ces lettres inachevées étaient la preuve que sa volonté n'était pas bien ferme.

Il examina le sol devant la maison et eut un geste de satisfaction en distinguant parmi les empreintes fraîches laissées par les sabots de cheval de Watson le contour d'un pied humain, celui de son camarade sans doute.

Il avait été à l'école des chercheurs de pistes qui tirent profit des moindres traces perdues dans le désert. Les pas de Torrebianca le conduisirent dans une ruelle ouverte entre sa maison et la maison voisine et qui donnait sur la campagne. Mais à la sortie du village il perdit la piste au milieu des nombreuses empreintes laissées là par les gens qui étaient partis à l'aube.

Instinctivement il marcha vers la [illegible] et se mit à le suivre vers l'amont. Les eaux glissaient d'un mouvement uniforme sans que le moindre objet flottant vînt altérer leur surface. Il finit par se lasser de ces recherches [illegible]

« Frédéric, se dit-il, m'a trouvé par le récit de ses malheurs. [illegible] des choses absurdes ?... Rentrons à la maison. Mon cœur me dit que je l'y trouverai en arrivant. Il doit être allé se promener de l'autre côté du village. »

Et il revint à la Presa : mais une angoisse vague l'obligeait à passer le pas.

A la même heure près de l'estancia de Rojas, Manos Duras, à l'abri de quelques buissons causait avec ses trois compères.

Ils avaient mis pied à terre et ils tenaient leurs chevaux par la bride. L'un des trois hommes ne portait pas le même costume que ses compagnons et ressemblait plutôt à un ouvrier de la Presa qu'à un cavalier des champs. Manos Duras lui donnait des explications qu'il écoutait en silence avec de légers clignements d'yeux approbateurs. Puis, cet homme se mit en selle ; le bandit et ses deux compagnons le suivirent des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu au milieu des bouquets de plantes sauvages.

— Le petit vieux va savoir ce qu'il en coûte de me menacer, dit le gaucho avec un sourire haineux.

Un des hommes de la Cordillière qui portait le surnom de *Piola* (1) et qui, grâce à son âge et à ses façons autoritaires, semblait exercer une certaine influence sur ses deux compagnons, secoua la tête d'un air de doute. Le plan de Manos Duras lui paraissait excellent, mais il ne comprenait pas [illegible] Il valait mieux battre en retraite tous ensemble et sans délai vers la Cordillière.

— [illegible]

Il [illegible] sur son cheval dont il [illegible] de grands éloges. Avec cette bête il se faisait fort de rattraper ses camarades en route. D'ailleurs, seul, il irait d'un meilleur train que ses amis dont les bagages retarderaient la marche.

Cependant l'envoyé de Manos Duras galopait vers l'estancia de Rojas. Il arriva devant une barrière, l'ouvrit et continua sa course à travers les domaines de don Carlos.

Arrivé près du bâtiment principal, il vit venir à sa rencontre Cachafaz, averti par les aboiements de quelques chiens qui sautaient devant les pattes du cheval et tentaient de le mordre. Le petit cria pour les chasser, puis écouta avec la gravité d'une grande personne les paroles de l'envoyé.

Le message lui causa une joie telle qu'oubliant le cavalier, il courut vers l'estancia. Don Carlos buvait dans la salle à manger le dixième maté de la matinée. Celinda, en costume féminin, était assise dans un fauteuil de jonc et semblait en proie à de mélancoliques pensées. Le métis entra en criant.

— Patron, le commissaire vous fait dire de vous rendre tout de suite au village. On a arrêté celui qui a volé votre vache.

L'estanciero, tout heureux de la nouvelle, suivit Cachafaz sans lâcher toutefois la calebasse à maté et sans cesser tout en marchant d'aspirer le breuvage avec son chalumeau d'argent.

Il voulait obtenir du courrier [illegible] de nouveaux détails sur l'événement. Arrivé devant la maison, il demeura perplexe : le cavalier avait disparu. [illegible] Don Roque, pour qu'il fût plus vite [illegible] lui avait envoyé un avis par un voyageur quelconque qui avait dû faire un large détour et qui n'avait pas voulu perdre plus de temps. Lui aussi était pressé, et comme il jugeait utile d'aller à la Presa pour parler au commissaire, il monta à cheval en promettant à Celinda d'être de retour avant le repas de midi.

Allongés sur le sol, Manos Duras et ses trois amis le virent passer dans le lointain, en route vers le village. La face collée contre les racines des buissons, ils causaient et riaient avec un calme cynique.

— Il va chercher la vache que nous avons mangé hier, dit *Piola*.

Et Manos Duras ajouta, en accompagnant ses paroles d'une grimace obscène :

« Nous verrons bien ce qu'il dira quand nous serons près de Celinda. »

Richard Watson, qui galopait dans la campagne, avait bonne envie de s'approcher de l'estancia, mais il craignait que sa présence n'irritât Celinda : il vit lui aussi dans le lointain don Carlos [illegible] dans la direction de la Presa. Cela parut lui donner de l'audace. Celinda était seule chez elle et il lui était facile de trouver un prétexte quelconque pour lui rendre visite. Mais bientôt il eut peur de nouveau. S'il se montrait près de l'estancia, le seul Cachafaz ne signalerait-il pas sa présence ? Il valait mieux errer dans la campagne. Peut-être la fille de Rojas, lasse d'être seule, se déciderait-elle à monter à cheval.

(A suivre.)

(1) La ficelle.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La question des dettes de l'U.R.S.S. envers la France

Paris, 24 septembre. — Le bureau de Presse de l'ambassade soviétique publie une pièce officielle datée du 30 juin dernier, adressée à la délégation française par la délégation soviétique.

Il y est dit notamment que l'opinion publique française avait reproché à la délégation soviétique de ne pas apporter toute la diligence nécessaire pour accélérer les négociations.

« La délégation soviétique, dit le document, ne peut accepter les responsabilités de la lenteur apportée dans les négociations. Elle affirme sa bonne volonté et prétend que les deux délégations étaient d'accord, aussi bien sur la question des annuités que sur le nombre de ces annuités.

« Il restait seulement certaines divergences sur les modalités du paiement pendant les premières années.

« Or, des conversations privées, réitérées, entre les présidents et les différents membres des délégations, il était apparu que sur ces points encore, par l'esprit de conciliation de la délégation soviétique, un rapprochement s'était réalisé, à tel point que sur la question des dettes, les divergences étaient devenues insignifiantes.

« Les deux parties paraissaient devoir arriver facilement à un accord complet. D'autre part, la question des crédits ne pouvait pas davantage suivant la délégation soviétique servir d'explication suffisante à l'arrêt des travaux de la Conférence.

« Donc, rien jusqu'ici dans les travaux de la Conférence qui puisse expliquer et justifier l'arrêt des négociations. »

Ce document se termine en disant que la solution des problèmes posés, touche un tel ensemble des intérêts vitaux, économiques et politiques des deux pays, que le succès des négociations est ardemment désiré par les deux gouvernements.

M. Poincaré à Belfort

(Suite de notre article de première page)

Et c'est pour ne pas courir ce risque, que tout en regrettant à la Société des Nations, l'absence des Etats-Unis, nous voulons compter sur une institution nouvelle pour rapprocher peu à peu les peuples, pour faire tomber les préventions réciproques et, au besoin pour assagir les gouvernements.

« Mais si utiles, si nécessaires que soient ces tentatives coopératives, elles ne peuvent pour le moment nous apporter une sécurité complète. Nous sommes donc bien forcés de considérer encore, sinon comme probables, du moins comme possibles, des éventualités qui nous mettraient quelque jour dans la nécessité de nous protéger ou de protéger nos amis et dès lors, nous ne pouvons nous passer dès aujourd'hui, ni de places fortes ni de soldats pour les défendre.

C'est l'inévitable leçon qui se dégage d'un séjour à Belfort. Elle n'a rien d'incompatible, bien entendu, avec un fervent éloge de la paix. Belfort est une ville très pacifique qui n'a jamais cherché noise à personne.

« Elle s'est bornée à riposter lorsqu'on est venu l'attaquer. La France, tout entière, est dans les mêmes dispositions.

« Elle ne souhaite rien autant que de voir lever l'aurore du jour béni où quelque Bartholdi de l'avenir ne représentera plus la ville inviolée sous les traits d'un guerrier et la forteresse sous l'aspect d'un lion majestueux. Mais l'une sous la figure d'une travailleuse de la terre ou de l'usine et l'autre sous la forme rassurante d'un agneau.

« C'est à cette conclusion bienfaisante que nous voudrions voir aboutir tôt ou tard la visite de nos amis d'Amérique.

« En attendant, leur voyage nous aura du moins procuré la grande joie de les retrouver et de leur témoigner nos affectueux sentiments.

Le colonel Poteron s'est tué

Châteauroux, 24 septembre. — Le colonel Poteron, en retraite à Giron, s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver dans la bouche.

Le colonel Poteron était un grand mutilé de la face, un éclat d'obus lui ayant enlevé l'œil et nécessité des blessures qui avaient nécessité plusieurs interventions chirurgicales.

A la tête d'un bataillon du 68e régiment d'infanterie, il avait été cité [illegible] fois et fait officier de la Légion d'honneur.

Malgré ses blessures et les souffrances qu'il avait endurées, il avait continué le service et était resté au ministère de la Guerre jusqu'en 1924.

Contre la boxe

Rome, 24 septembre. — Un article particulièrement violent, paru ce matin dans l'*Osservatore Romano* à propos du match championnat du monde de boxe Tunney-Dempsey, proteste contre ce qu'il appelle une manifestation sportive contraire aux principes de la civilisation.

L'American Legion continue le cours de ses réceptions

Paris, 24 septembre. — Aujourd'hui, le programme des légionnaires américains restés à Paris était le suivant : A 11 heures, la générale Evangeline Booth, de l'armée du Salut a déposé une gerbe sur la tombe du soldat inconnu.

A 17 h. 30, avenue Edouard Vaillant à Billancourt, la pose de la première pierre de la maison des mécanos.

A 20 h., un banquet offert par les médecins, anciens combattants, aux médecins de l'American Legion.

L'Union nationale des combattants a offert cet après-midi à Fontainebleau, une grande fête historique aux légionnaires.

Le programme comprenait la reconstitution d'une fête donnée par Napoléon premier, pour la réception de l'ambassadeur d'Autriche. M. Doumergue et M. Painlevé se sont faits représenter.

Des trains spéciaux sont partis de Paris à partir de 9 h. 18. Le retour s'est effectué par des trains spéciaux à partir de 19 heures.

A 16 heures, cet après-midi a eu lieu le départ de Paris de nombreux américains. Parmi les arrêts prévus, figurent les villes suivantes : Nice, Monte-Carlo, Gênes, Rome, Lucerne, Strasbourg, Bruxelles, Anvers, Londres.

Aujourd'hui à Cherbourg, part le premier des transatlantiques qui doivent ramener aux Etats-Unis, nos hôtes de la Legion.

Le maire de La Fayette et une délégation de la Louisiane qu'accompagnait M. Bucaille, secrétaire du Conseil municipal se sont rendus ce matin au cimetière de Picpus.

La délégation américaine a déposé une couronne sur la tombe de La Fayette.

Le voyage de M. Bokanowsky

Paris, 24 septembre. — M. Bokanowski, ministre du Commerce, de l'Industrie et des P. T. T. a quitté ce matin l'aéroport du Bourget.

Il se rend à Prague, où il doit assister et représenter le gouvernement français à la Foire Exposition internationale.

Il a pris place à bord d'un monoplan quadri-moteur piloté par Chicoine. Le ministre est accompagné du général Duval, président du Conseil d'administration de la Compagnie internationale de navigation aérienne et d'un journaliste, M. Bosteaux.

Paris, 24 septembre. — M. Bokanowski, ministre du Commerce, est parti ce matin en avion du Bourget, se rendant à Prague.

Au cours de la première partie du voyage, la transmission de messages à des particuliers provenant de personnes à bord d'avions a été tentée.

A 10 h. 20, le ministre qui avait survolé Châlons-sur-Marne, depuis dix minutes, a envoyé un message qui a été reçu par le poste de téléphonie sans fil du Bourget et transmis aux soins du commandant du port aérien par téléphone à l'adresse indiquée.

La réponse a été transmise quelques minutes après par le poste du Bourget à l'avion qui poursuivait son voyage.

En raison du mauvais temps sur la région, il attend des renseignements météorologiques pour savoir s'il est possible de passer au-dessus des nuages.

La Convention de l'American Legion se tiendrait tous les dix ans à Paris

Paris, 24 septembre. — M. Peixotto, président de l'American Club avait organisé ce matin une réunion intime pour permettre aux journalistes français et américains de rencontrer le général Pershing.

Cette réunion a eu lieu à l'hôtel Crillon à midi.

M. Peixotto a prononcé quelques mots pour saluer le général Pershing qui a répondu en adressant aux représentants de la presse ses très sincères félicitations pour le tact et l'entrain avec lesquels elle a contribué à donner de l'éclat à la réception de la Legion américaine.

« Il n'est pas un légionnaire a-t-il ajouté, qui ne se souviendra du pieux pèlerinage qu'il vient d'accomplir. Chacun a compris intensément la signification élevée de l'accueil qui lui a été fait par la France.

« Quand, le 19 septembre, j'ai paru aux côtés du maréchal Foch et du commandeur Savage, la sincérité, la spontanéité de l'élan de la foule vers nos drapeaux et nos légionnaires, ont été pour nous, plus éloquentes que des paroles historiques. »

Un membre de l'American Club a souligné l'importance symbolique de la rencontre du maréchal Foch et du général Pershing, sur le sol français, dix ans après la guerre.

Quelqu'un ayant demandé au général Pershing s'il ne convenait pas que ce pèlerinage de la Légion américaine fut renouvelé tous les dix ans, l'illustre soldat a répondu : « Nous y avons déjà pensé et il est très probable que la Legion Americaine décidera de tenir sa Convention à Paris, tous les dix ans. »

Comment Tunney a battu Dempsey à Chicago

Paris, 24 septembre. — Voici quelques nouveaux détails sur la victoire de Tunney.

Dempsey probablement abandonnera à tout jamais l'espoir de reconquérir le titre mondial.

Les détails de cette lutte nous arrivent maintenant d'Amérique, avec les à côtés de la rencontre et des recettes formidables.

Les organisateurs du match ont annoncé à la presse que le seul chiffre exact des recettes est de 2.658.660 dollars, soit 66.446.500 francs, ce qui bat de 10.091.500 fr. les recettes du match de l'année dernière à Philadelphie.

Néanmoins ce chiffre a été inférieur de 12.500.000 fr. au chiffre prévu par les organisateurs de la rencontre. Les paris dépassent le chiffre de 10 millions de dollars, soit 250 millions de francs.

Mais d'autres nouvelles nous arrivent d'Amérique. Si on en croit les dernières informations, plusieurs personnes sont mortes d'émotion en écoutant le résultat du match de Chicago.

Le nombre des personnes qui auraient succombé s'élèverait à douze.

Un cadavre dans un canal

Paris, 24 septembre. — Le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 18 ans, a été repêché dans le canal de l'Ourcq, à Paris, portant plusieurs blessures.

D'après les premiers éléments de l'enquête, l'on se trouverait en présence d'un crime.

Sauvetage d'un cargo

Cherbourg, 24 septembre. — Alerté par les appels de T. S. F., le remorqueur *Iroise*, de Brest a rejoint dans la Manche, le cargo *Hélène Vieljeux* qui avait eu des panneaux enfoncés par la mer.

Il l'a ramené aujourd'hui à Cherbourg.

A l'"Officiel"

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui le décret suivant : M. Juranville, inspecteur de l'Assistance Publique en Corse, passe en Loiret. M. Chéry, sous-inspecteur de l'Assistance publique de l'Indre et Loir, est nommé inspecteur de troisième classe en Corse.

Horrible mort d'un boucher

Paris, 24 septembre. — M. Bisquel âgé de 40 ans, chef boucher, chez M. Reverdy, 4 rue Rochechouart, s'est mortellement blessé ce matin en dépeçant un bœuf.

Le couteau ayant glissé, il s'est fait une entaille à l'aine et s'est coupé l'artère fémorale. Il a succombé en arrivant à l'hôpital Lariboisière.

Un incident à la frontière gréco-bulgare

Londres, 24 septembre. — Plusieurs Komitadjis bulgares, poursuivis par des troupes serbes auraient pénétré en territoire grec et aurait été aperçus près de Micovitza.

Une poudrière saute

Baltimore, 24 septembre. — Un incendie a éclaté ce soir dans un dépôt de munitions à Curtis Bay. Les détonations des obus ont continué sans interruption pendant un certain temps et s'entendaient à une grande distance.

NOUVELLES MILITAIRES

Sont nommés au grade de capitaine : MM. Ottavi, lieutenant au 141e régiment d'infanterie pour ordre, adjoint au chef du service d'E. P. de Corse, en remplacement de M. Villermoz, promu, maintenu provisoirement ; Franceschi, lieutenant au D.I.M.D. de Marseille, en remplacement de M. Messerer, retraité, affecté au 60e régiment de tirailleurs ; Basti, lieutenant au dixième bataillon de tirailleurs, en remplacement de M. Rivière, promu, maintenu ; Guidi, lieutenant au 173e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Stiot, maintenu provisoirement.

Le capitaine Marti Joseph est promu chef d'escadron, affecté au 63e d'artillerie d'Afrique, en remplacement de M. Bonnel, promu et maintenu.

Le lieutenant Colombani Louis est promu capitaine au 32e d'artillerie pour ordre de l'Ecole d'application d'artillerie, classé à l'Etat-major particulier de l'école d'application d'artillerie.

Le sous-lieutenant Placidi Grégoire est promu lieutenant, affecté au 20e escadron du train.

Sont promus au grade de chef de bataillon, les capitaines Zanoli Félix, chef du Génie à Langres, en remplacement de M. Sivot, promu maintenu. Borrallo Gustave, commandant le parc du Génie de l'armée française du Rhin, en remplacement de M. Paure, promu maintenu.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 24 septembre. — Du *Figaro* : « M. Rakowsky, pour nous payer, nous prie de lui prêter au préalable 120 millions de dollars. C'est toujours la même plaisanterie.

« Elle suffit, il est vrai, à la politique russe, puisqu'elle prolonge les négociations tandis que s'organise ici entre les cellules civiles militaires et navales, le lien nécessaire au sabotage de la mobilisation.

« Les communistes et leurs amis de gauche, rééditeront l'argument un peu fatigué mais dont se contentera la complaisance ministérielle : « Rompre avec les Soviets ? rediront-ils. Quel crime ce serait, à l'heure où Moscou se prépare enfin à donner satisfaction aux porteurs de valeurs russes.

« Après tout, pourquoi M. Litvinoff ne profiterait-il pas de cette volonté d'être berné que montre, avec une si rare opiniâtreté, notre gouvernement. »

De l'*Ere nouvelle* : « L'U. R. S. S. nous offre des francs-or, mais elle nous demande des ouvertures de crédit. C'est la base de la discussion dont il a été imprudent de faire l'élément de conclusion.

« On ne résoudra pas plus l'affaire des dettes par le maintien de l'ambassadeur qu'on ne maintiendra l'ambassadeur par la solution de l'affaire des dettes.

« Ces deux choses ne sont pas solidaires. Ce qui importe pour le moment, c'est d'établir entre notre peuple et le peuple russe une atmosphère nouvelle, c'est de substituer à la politique d'antagonismes une politique de négociations. »

Des *Débats* : « Toute cette histoire de Tannenberg, complétée par les paroles prononcées à Koenisberg par le chancelier Marx et en sa présence par le bourgmestre de cette ville, est singulièrement instructive pour la connaissance de l'état d'esprit qui règne dans les milieux dirigeants allemands.

« Comme on se sent loin de Genève et de Locarno, de ces lieux où tout est à la concorde, à la conciliation et à la consolidation européennes.

« A Tannenberg et à Koenigsberg, il n'est question que de réparations dûes à une Allemagne victime de l'agression alliée de 1914 et par conséquent de revanche espérée.

« Certains de nos confrères trouvent que cela n'a pas d'importance. Que leur faut-il donc ? D'un côté ou de l'autre, on trompe quelqu'un.

« Il serait vraiment curieux que ceux qu'on cherche à duper fussent du côté allemand.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve André Servetto, M. et Mme Léopold Janssaud, née Servetto, et leurs enfants, M. et Mme Léon Servetto et famille, M. et Mme Arcudei, née Servetto et famille, M. et Mme Jules Servetto et famille, Mlle Marie Servetto, M. et Mme Crucien Servetto et famille, M. et Mme Canarelli, née Servetto, M. et Mme Louis Fages, Mlle Emilie Arrighi.

Les familles Servetto, Janssaud, Moretti, Santini, Franceschini, Berlandi, Modena, Franchi, Canessa ont la douleur de vous faire part de la mort de

M. André SERVETTO

leur époux, père, grand-père, frère, oncle, beau-père et allié, décédé à Nice, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu, aujourd'hui dimanche, à 16 h. 30. Réunion église Conception.

M. Don Pierre de Mari, juge d'instruction, Mme Don Pierre de Mari et leurs enfants, M. Jean Guerrini, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Velone-Orneto et Mme Jean Guerrini, M. et Mme César Dominici Urbani d'Ersa et leurs enfants, M. Joseph Fani ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Alexandre de MARI

leur père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin germain, décédé à Bastia, le 24 septembre, à l'âge de 91 ans.

Les obsèques auront lieu à Taglio Isolaccio, le lundi 26 septembre, à 10 heures 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Biscuits
Huntley & Palmers
Agents généraux :
BITTERLET & CAGNINACCI
1 bis, rue du Nouveau-Port

Ecole de commerce de jeunes filles reconnue par l'Etat

Enseignement primaire supérieur ; enseignement commercial ; enseignement ménager ; préparation à tous les concours des administrations ; internat.

Tous nos élèves diplômés sont casés par l'école. Rentrée des classes : 4 octobre.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.86

Le Casino. — C'est par erreur qu'il a été dit que le concessionnaire du Casino aurait un délai de trois ans pour terminer l'établissement, en cas d'accord définitif. Le délai de construction, toutes formalités terminées, sera de huit mois.

Le boulevard Madame-Mère. — Les travaux d'établissement du boulevard Madame-Mère, au quartier du Forcone, sont très avancés. L'assiette de la nouvelle artère est presque complètement terminée et, partant du boulevard [illegible], sur le point de rejoindre la hauteur du boulevard des Etrangers.

La question forestière. — On sait que les mises en adjudication forestières du 21 septembre ont été vaines, les exploitants attendant la solution du problème de la main-d'œuvre italienne.

L'administration des forêts remettra les lots en vente en octobre ou novembre, lorsqu'elle aura été avisée qu'une entente est intervenue.

Sortie en mer. — Dimanche prochain 25 septembre, si le temps le permet, les sociétaires du « Golfe » feront une sortie de pêche à l'Isolella. Le départ aura lieu à 4 heures du matin du quai Napoléon, où le convoi se formera pour être remorqué.

Aviation. — L'appareil piloté par Prumeneau est arrivé d'Antibes le 22 septembre avec deux passagers.

L'appareil piloté par Corouge est, le même jour, parti pour Tunis, à 10 h. 30, avec quatre passagers.

L'appareil piloté par Pons est arrivé de Tunis le 23 septembre, à 12 h. 30, avec un passager et est reparti pour Antibes à 13 h. 30, avec six passagers.

Au port. — Le *Général Bonaparte* est parti pour Nice avec 334 passagers ; le courrier supplémentaire *Cyrnos* est parti pour Marseille avec 52 passagers ; le vapeur *Oudjda* est parti pour Alger avec 490 passagers.

Le vapeur *Numidia* est arrivé de Marseille le 23 septembre à 5 heures du matin avec 152 passagers et 140 tonnes de marchandises.

Le vapeur *Général Bonaparte* est arrivé de Nice avec 123 passagers et 90 tonnes de marchandises.

Ce paquebot s'est amarré au quai exactement à 18 heures au lieu de 19 heures comme précédemment. C'est le résultat de la nouvelle vitesse de 15 nœuds imprimée aux paquebots dits rapides sur cette ligne.

Un important groupe de passagers-touristes étaient à bord.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Pierre Paoli, sous-chef de section en retraite.

CALVI

Le courrier. — Le Corsica est parti mercredi soir pour Toulon, avec 500 voyageurs et 43 tonnes de marchandises diverses.

L'affluence des passagers a été telle que la Compagnie a dû refuser des billets de passage. Une centaine de personnes n'ayant pu embarquer, faute de place, ont été obligées de s'acheminer dans d'autres directions. Cela ne s'est pas passé sans protestations et récriminations. Grâce aux mesures de précaution et au service d'ordre qui avaient été organisés aucun incident ne s'est produit et le bateau est parti à l'heure réglementaire.

Mouvement du port. — Entrées : le yatch anglais *Jane* venant de Porto-Ferraio ; la balancelle italienne *Ecnotta Primo*, venant de Galeria ; le vapeur tunisien le *Sahel*, venant de Marseille, via Bastia, avec un chargement de matériaux divers, pour l'hôtel en construction.

Nécrologie. — Mercredi dernier ont eu lieu, au milieu du concours de toute la population, les obsèques de Mme veuve Jeanne Ausilia, née Marestorchino, décédée après une longue et douloureuse maladie.

Femme de bien et de dévouement, Mme Ausilia n'a laissé derrière elle que d'unanimes regrets.

En cette pénible circonstance, nous adressons à son frère, M. Auguste Marestorchino et à son fils, M. Jean Ausilia, nos plus sincères condoléances.

Les obsèques de la victime du drame de mercredi. — Toute la population calvaise, encore sous le coup de l'émotion produite par le drame rapide de mercredi, a assisté, hier, à l'enterrement de la victime, Mme Franceschi qui avait élevé une nombreuse famille et avait eu la douleur de perdre deux enfants sur le front, portait allègrement ses 84 ans. Sa fin brutale et inattendue a plongé tous les siens dans une immense douleur. Nous leur adressons toutes nos condoléances.

Incendie. — Un incendie qui aurait pu se transformer en désastre, a éclaté vendredi soir au lieu dit « l'Alzeta » entre Sainte-Catherine et le pont de Bambino. Le feu alimenté par des touffes touffues et attisé par la brise, est arrivé presqu'aux lisières de la forêt communale et sans l'arrivée des secours promptement et savamment organisés par M. le sous-préfet Aucourt, les pins qui font l'ornement de notre belle plage, auraient été la proie des flammes.

Dès qu'il a eu connaissance de l'incendie, M. Aucourt a réquisitionné la compagnie de disciplinaires et la gendarmerie et s'est transporté lui-même sur les lieux où il a été rejoint par M. Semeriva, deuxième adjoint au maire, Orsini et Andreani, conseillers municipaux. Des camionnettes automobiles appartenant à MM. Andreani, Froment et Peretti, ont transporté pendant toute la soirée et une grande partie de la nuit la troupe et des équipes de volontaires civils.

L'incendie combattu avec opiniâtreté par les militaires et les civils, dirigés dans cette rude besogne par MM. le capitaine Mastracci, commandant d'armes, le lieutenant Pittiloni, commandant la section spéciale, et l'adjudant de gendarmerie Nors, a été maîtrisé vers minuit.

Les disciplinaires que l'on représente trop souvent et à tort comme des indésirables, se sont jetés dans les flammes avec un courage remarquable et ont travaillé avec acharnement à l'extinction des divers foyers et à l'ouverture de tranchées de protection autour de la forêt de pins.

Parmi les civils qui ont secondé les militaires et qui se sont particulièrement signalés nous citons trois vaillants cheminots de la gare de Calvi, MM. Pierre Brandolini, Dominique Marcolorchino et Noël Agostini, ainsi que MM. Giudicelli Jean et Marcolorchino Jean-Dominique.

Notre liste est sûrement incomplète, mais nous prions ceux que nous avons involontairement oubliés, de nous excuser.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. le sous-préfet Aucourt pour la rapidité avec laquelle il a organisé la lutte contre l'incendie et nous appelons l'attention de l'autorité militaire et celle des pouvoirs publics sur les courageux sauveteurs.

Motoculture

MM. les agriculteurs s'intéressant à la motoculture sont informés que la maison E. Ponzevera vend depuis longtemps le tracteur marque « Scemia ».

Ce tracteur, provenant d'une des plus importantes usines spécialisées dans la construction des tracteurs agricoles, est une des marques les plus répandues et les plus réputées en France et en Algérie. Participant depuis de nombreuses années aux concours de motoculture les plus importants, il possède un palmarès de récompenses difficile à égaler.

D'une force de 25 chevaux, il laboure très aisément dans n'importe quel terrain avec une charrue à trois socs. Grâce à son poids qui atteint 3.000 kilos, il possède une adhérence au sol parfaite et cette adhérence est encore accrue par un système breveté qui l'empêche totalement de s'embourber dans des endroits difficiles. Il possède outre la poulie pour travaux de battage, un treuil très puissant et, grâce à un dispositif spécial, on peut lui adapter un treuil permettant des travaux de défoncement dans les deux sens à une profondeur de 0,70 centimètres.

Sa consommation est la plus réduite qui existe pour des tracteurs de la même puissance. Elle atteint en moyenne 30 litres de pétrole ordinaire par hectare de terrain mais est beaucoup plus réduite encore dans des travaux faciles. A part l'essence et le pétrole ce tracteur peut fonctionner aux huiles lourdes et même aux huiles de shiste.

Enfin, son prix est à la portée de la grande majorité des agriculteurs car, étant de marque française, l'acquéreur n'a pas à consumer une partie de son achat pour favoriser le change étranger.

A noter que ce tracteur a déjà fait ses preuves en Corse. En ce qui concerne particulièrement la région de Bastia, un de ces tracteurs a fonctionné à merveille dans un terrain vierge depuis plus de trente ans, composé d'une argile compacte et entièrement couvert de galets et considéré comme inattaquable à la charrue en raison de la sécheresse persistante.

Les trois socs de la charrue ont travaillé de toute leur profondeur à la grande satisfaction du propriétaire de l'endroit, M. Albertini Pierre-Joseph, à Lucciana, qui s'en est rendu immédiatement acquéreur.

La maison E. Ponzevera organisera prochainement une série de démonstrations dans la plaine orientale et se tient en attendant, à la disposition de toutes les personnes que l'achat de ce matériel intéresse pour leur fournir tous les renseignements d'ordre pratique et technique ainsi que pour des essais à faire dans un terrain de leur choix. A noter que toutes les garanties voulues sont données aux acheteurs éventuels notamment en ce qui concerne les réparations, la maison possédant un atelier et d'excellents ouvriers.

PONTS ET CHAUSSEES
Arrondissement de Bastia

ROUTE NATIONALE N° 197

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION

Par suite des travaux de réparations du pont en charpente de Saltichesa, sur la route nationale n° 197 (borne 69 kil. 150, près de la gare de Pichalbo) la circulation sera interrompue en ce point les mardi 27 et mercredi 28 septembre.

COMPAGNIE FLORIO

A partir du 1er novembre, par suite du changement de l'heure, le départ de Bastia sur Livourne, aura lieu le dimanche à 10 heures, et de Bastia pour Porto-Torres, le jeudi à 14 heures.

AVIS

Contrairement à l'avis publié dans ces mêmes colonnes, le Pensionnat Ponzevera continuera comme par le passé à recevoir des élèves internes et externes.

Enseignement primaire et primaire supérieur, enseignement secondaire.

Mlle Ponzevera s'est assuré le concours d'un personnel de choix et les parents sont assurés d'avance d'une éducation parfaite et d'un personnel enseignant compétent et dévoué.

Internat remis à neuf.

Rentrée des élèves mercredi 4 octobre.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

ON DEMANDE à louer deux pièces meublées ou non meublées avec cuisine ou droit à la cuisine. Deux personnes. Très sérieux. Prière de donner renseignements aux bureaux du *Petit Bastiais*.

BONNE OCCASION, à vendre 10 CV. Citroen (sport), éclairage, démarrage, garanti en parfait état. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A LOUER chambre meublée. S'adresser chez Mme Pasquini, 4, route du Cap, troisième étage.

PENSION DE FAMILLE. S'adresser : Madame de Maira, 1, boulevard Letteron.

0C481

Les avantages réservés aux Familles nombreuses

ALLOCATIONS AUX FEMMES EN COUCHES REPOS ET PRIMES D'ALLAITEMENT

(Lois des 17 juin et 30 juillet 1913, 2 décembre 1917 et 24 octobre 1919. Décrets des 17 et 20 décembre 1913. Art. 29 et 29a, 54 et 104 du Code du Travail).

Toute Française salariée ou non, si elle établit qu'elle manque de ressources suffisantes, peut, à la suite d'une demande qu'elle adresse à son maire, obtenir, pendant les quatre semaines de repos suivant ses couches (et les quatre semaines les précédant, si elle produit un certificat médical) une allocation journalière qui varie de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 suivant les communes, majorée de 0 fr. 50 (à Paris de 0 fr. 75) après les couches si elle allaite elle-même son enfant.

D'autre part, si elle a obtenu le bénéfice de l'assistance aux femmes en couches, elle a droit également à une *prime d'allaitement* de 15 francs par mois pendant 12 mois si elle nourrit son enfant au sein.

L'allocation aux femmes en couches et la prime d'allaitement peuvent être accordées à toute femme indigente, dès la naissance du premier enfant. Toutefois, elles ne le sont généralement qu'à partir du troisième.

Toute femme en état de grossesse apparente peut quitter l'établissement où elle travaille, sans délai-congé et sans avoir à payer de ce fait à l'employeur une indemnité. Il lui suffit de produire un certificat médical établissant qu'elle est dans une situation de grossesse avancée.

Pendant les quatre semaines de l'accouchement, il est interdit d'employer des femmes accouchées dans les établissements industriels ou commerciaux.

Au cours de son travail, l'ouvrière ou l'employée a droit à deux repos, d'une demi-heure, pris sur les heures de travail, l'un le matin, l'autre le soir, pour allaiter son enfant jusqu'à l'âge d'un an. Elle a toujours le droit d'allaiter son enfant dans *l'établissement* où elle travaille.

Elle peut, d'accord avec l'employeur, modifier les heures de ses repas.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

(Lois du 14 juillet 1913 et 30 avril 1926)

Les familles françaises dont les ressources ont été reconnues — après enquête officielle — insuffisantes pour élever les enfants légitimes ou reconnus dont elles ont la charge, peuvent, grâce à la loi du 14 juillet 1913 et aux lois de finances la complétant, toucher une ou plusieurs allocations d'assistance annuelle. Le montant de chaque allocation est, à partir du 1er janvier 1926, de 270 frs à 300 francs suivant les communes (210 à la charge exclusive de l'Etat, 60 à 90 francs à la charge collective de l'Etat, des départements et des communes, art. 105 de la loi de finances du 30 avril 1926).

a) Si le père et la mère sont *tous les deux vivants* la famille a droit à autant d'allocations qu'il y a d'enfants de moins de 13 ans, moins trois.

b) Si le *père est seul* par suite du décès ou de l'abandon de la mère, la famille a droit à autant d'allocations qu'il y a d'enfants de moins de 13 ans, moins deux.

c) Si la *mère est seule* (père mort, interné ou disparu), la famille a droit à autant d'allocations qu'il y a d'enfants de moins de 13 ans, moins un.

d) Si, par suite du décès du père et de la mère, un parent a recueilli les enfants, il n'a droit à l'allocation que s'il a recueilli au moins 4 enfants de moins de 13 ans et il touche alors autant d'allocations qu'il a recueilli d'enfants de moins de 13 ans, moins trois.

Seuls entrent en ligne de compte les enfants âgés de moins de 13 ans ; toutefois, par dérogation, les apprentis de 13 à 16 ans sont considérés comme enfants de 13 ans si un contrat écrit et régulier d'apprentissage a été passé entre leurs parents et le patron.

Procédure

Toute personne qui désire bénéficier d'une des lois ci-dessus doit adresser au maire de sa commune une demande écrite sur papier libre où elle mentionnera : 1° qu'elle est Française ; 2° qu'elle réside depuis plus d'un an dans la commune ou dans le cas contraire indiquer où l'on a résidé depuis deux ans ; 3° le montant de ses ressources ; 4° les nom, prénoms, âge des enfants de moins de 13 ans, des apprentis de 13 à 16 ans à sa charge s'il y a lieu. Elle joindra à cette lettre les extraits de naissance des enfants (délivrés gratuitement), l'extrait du rôle des contributions, une copie du contrat d'apprentissage. Si la demande a été faite par une mère seule ou un père seul, joindre également une pièce établissant le décès, la disparition ou l'abandon de l'autre époux. Récépissé de cette demande est obligatoirement délivré par le maire au postulant. Les formalités dans les campagnes sont pratiquement faites par MM. les Secrétaires de mairies.

Recours

C'est le Conseil Municipal qui statue à la plus prochaine réunion sur la demande d'assistance et qui dresse la liste des bénéficiaires, liste déposée après les réunions du Conseil au secrétariat de la mairie et que toute personne peut consulter.

Si la demande est rejetée, on peut dans les vingt jours qui suivent le dépôt des listes faire appel de la décision municipale devant la commission cantonale, par une lettre sur papier libre adressée *au maire de la commune*, qui est obligé de la transmettre à la Commission cantonale. Celle-ci statue *dans le délai d'un mois*. Le Sous-Préfet, président de la Commission cantonale notifie dans les huit jours au maire la décision motivée de la Commission cantonale dont les intéressés sont informés. Si la Commission cantonale a confirmé le refus du Conseil Municipal, le postulant peut, *dans le même délai de 20 jours*, adresser à la Préfecture une lettre de réclamation au ministre qui est transmise à la Commission centrale d'assistance au Ministère de l'Intérieur à Paris.

INSAISISSABILITE DU MOBILIER DES FAMILLES NOMBREUSES NECESSITEUSES

(Loi du 14 avril 1917).

L'article 593 du Code de procédure civile est complété par la disposition suivante :

Le mobilier meublant, le linge, les vêtements et objets de ménage appartenant aux familles visées par l'art. 2 de la loi du 14 juillet 1913, *relative à l'assistance* aux familles nombreuses, régulièrement inscrites sur les listes dressées pour l'exécution de la dite loi, ne pourront être saisis pour *aucune créance*.

ATTRIBUTION DE BOURSES, TROUSSEAUX ET DEGREVEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS NATIONAUX DE BIENFAISANCE

(Orphelinats, Hospices, Maisons de santé, Sanatoria, etc...)

(Décret du 8 janvier 1921, J. O., 15 janvier).

Toute demande de bourse, trousseau, dégrèvements et secours de toute nature ne sera recevable que si elle indique, avec les renseignements nécessaires sur la situation de fortune des intéressés, *le nombre et l'âge de leurs enfants* (art. 3).

Pour l'attribution des bourses, trousseaux, dégrèvements et secours de toute *nature, il sera tenu compte en toute première ligne des charges de famille des intéressés* (art. 4).

A moins de circonstances tout à fait exceptionnelles (infirmités graves des parents, revers dépourvus de ressources) *il ne sera pas accordé de bourse entière*, entraînant un dégrèvement total des frais *d'entretien, aux personnes ayant moins de trois enfants*.

ALLOCATIONS NATIONALES

(Loi d'encouragement aux familles nombreuses du 22 juillet 1923).

Toute famille de nationalité française non assujettie au paiement de l'impôt global sur le revenu et comptant quatre enfants vivants légitimes ou légitimés reçoit de l'Etat à partir du 1er janvier 1927 une allocation annuelle minima de 360 francs par enfant à partir du quatrième. Entrent seuls en ligne de compte les enfants âgés de moins de 13 ans ; cet âge est porté jusqu'à 16 ans pour les enfants placés en apprentissage ou poursuivant leurs études, pour les infirmes et les incurables.

Toutefois, par dérogation et en vertu de la loi de finances du 13 juillet 1925, cette allocation est accordée au deuxième enfant de moins de 13 ans pour les femmes seules, au troisième pour les hommes seuls. Cette allocation ne se cumule ni avec l'allocation d'assistance aux Familles nombreuses, ni avec les allocations familiales d'Etat, des départements et des communes aux fonctionnaires.

Procédure

La déclaration doit être faite par le père, à son défaut par la mère ; à défaut de l'un ou de l'autre, par le tuteur. Cette déclaration est faite à la mairie de la résidence du déclarant, sur papier libre, signée et légalisée.

La déclaration mentionne :

1° Les noms, prénoms, date et lieu de naissance, résidence, profession, nationalité du déclarant ;

2° Les noms, prénoms, date, lieux de naissance et de résidence des enfants vivants de moins de 13 ans et de moins de 16 ans ayant un contrat écrit d'apprentissage en cours d'études, infirmes ou atteints de maladies incurables ;

3° L'attestation du déclarant qu'il ne reçoit ni l'allocation d'assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913) ni les allocations pour charges de familles allouées par l'Etat, les départements ou les communes à leurs fonctionnaires civils et militaires.

A l'appui de cette déclaration doivent figurer les bulletins de naissance des enfants, un certificat du percepteur constatant la non-imposition du déclarant au rôle de l'impôt sur le revenu et, éventuellement, le contrat d'apprentissage, le certificat du chef d'établissement scolaire ou l'attestation médicale, le certificat de décès, d'absence, de disparition de l'un des deux conjoints s'il y a lieu. Le maire délivre le récépissé de la déclaration ainsi faite qui est adressée sur le champ au préfet.

PRIMES A LA NATALITE

Le décret du 30 avril 1920 et l'article 92 de la loi de finances du 30 avril 1921 accordent une large subvention de l'Etat aux départements et aux communes qui instituent des primes de natalité ; la subvention s'applique aux primes comprises entre 100 et 1.000 francs accordées au troisième enfant et aux suivants. Quelques départements ne commencent qu'au quatrième et même au cinquième.

Ces primes sont versées à toutes les familles *quelle que soit leur situation de fortune*. Elles sont en général payables, moitié à la naissance, moitié quand l'enfant a atteint un an, à la mairie du domicile du bénéficiaire, et sous réserve d'un certain délai de résidence qui varie suivant les départements.

Au 1er janvier 1926, 67 départements avaient leurs règlements approuvés et leur système de primes fonctionnait régulièrement.

Près de 7.000 communes ont actuellement créé des primes communales. *Pour tous renseignements et formalités, s'adresser aux mairies. On peut aussi se reporter* à la revue de l'Alliance Nationale d'avril 1921 qui donne le tableau des primes actuellement existantes.

ALLOCATIONS FAMILIALES OU SURSALAIRE FAMILIAL

En sus du salaire normal, les ouvriers ou *employés de certaines maisons* commerciales, industrielles ou d'exploitation agricoles reçoivent pour chacun de leurs enfants, une allocation spéciale qui leur est versée par une « Caisse de compensation » alimentée dans des conditions déterminées par les patrons.

L'allocation mensuelle varie de 15 à 60 francs par enfant, selon les caisses et selon le nombre des enfants de l'intéressé. Certains employeurs versent également des allocations à la naissance, sortes de primes à la natalité, des primes d'allaitement, des allocations spéciales aux enfants en cas de maladie ou d'accident de travail.

A côté des 185 caisses patronales, industrielles et agricoles qui groupent plus d'un million de salariés, il est important de noter les très nombreux employeurs qui font directement bénéficier leur personnel d'un régime d'allocation familiale. De ce nombre sont la plupart des grandes firmes industrielles, les compagnies minières et celles des chemins de fer. On évalue à environ 700 millions le versement annuel qui en résulte, réparti sur plus de deux millions et demi de travailleurs.

Si à ces sommes, on ajoute le montant des allocations familiales payées par les administrations publiques, on obtient un total de plus de un milliard, annuellement réparti sur 3.600.000 salariés. (*Pour tous renseignements, consulter l'Annuaire annuel du Comité Central des Allocations familiales, 35, avenue Hoche*).

Une loi du 19 décembre 1922 impose aux commissionnaires des marchés de travaux publics effectués par l'Etat, l'obligation de servir des allocations familiales à leur personnel ; elle autorise les départements et communes à insérer une clause analogue dans leurs cahiers des charges.

AVANTAGES AUX ENFANTS D'UNE VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL SUIVI DE MORT

(Lois des 1er avril 1898, 12 avril 1906 et 15 juin 1914).

Les enfants ont droit à une rente calculée sur le salaire annuel de la victime à raison de 15 % s'il n'y a qu'un enfant, de 25 % s'il y en a deux, de 35 % s'il y en a trois, de 40 % s'il y en a quatre ou davantage.

Pour les enfants orphelins de père et de mère, la rente est portée, pour chacun d'eux, à 20 % du salaire.

SERVICE MILITAIRE

(Lois du 1er avril 1923 et du 23 avril 1925).

A. — *Les pères de famille sont, en fait, libérés du service militaire dans les réserves avant les autres citoyens.*

En effet, en vertu d'une disposition de la nouvelle loi de recrutement, la naissance de chaque enfant fait passer son père dans une classe antérieure de deux ans à celle à laquelle il appartenait précédemment. Un père de famille sera donc versé dans la dernière classe mobilisable à 46 ans — au lieu de 48 — s'il a un enfant, à 42 s'il en a 3, à 38 s'il en a 5. La naissance d'un sixième enfant fait verser le père dans cette même classe quel que soit son âge.

La dernière classe mobilisable comprendra donc une grande majorité de pères de famille nombreuse ; son appel sous les drapeaux entraînerait des dépenses énormes en raison des allocations à verser aux enfants des mobilisés ; on peut affirmer qu'aucun ministre des finances ne l'acceptera, qu'un gouvernement ne le proposera. *D'ailleurs pendant la guerre européenne, la dernière classe mobilisable n'a jamais été appelée.*

Tout réserviste, *père de quatre enfants, passe de droit et définitivement dans la territoriale*, dont les soldats ne sont plus affectés, en principe, qu'aux services de l'arrière.

Pour obtenir automatiquement ce changement de classe, tout homme encore soumis aux obligations militaires fait fournir par la mairie de sa résidence et adresser au bureau de recrutement une carte-postale du modèle prévu en application de la note ministérielle du 12 août 1923, qui atteste la naissance de l'enfant du postulant.

B. — *L'aîné des fils de toute famille comptant au moins cinq enfants vivants ou morts pour la France ne fait qu'un an de service au lieu de dix-huit mois.*

Des sursis peuvent être demandés de 20 à 25 ans pour les soutiens de famille. Les demandes de sursis sont adressées aux maires dans les deux mois qui précèdent le conseil de révision, transmises pour avis en Conseil Municipal, envoyées par la Préfecture au Conseil de révision qui statue.

Si deux frères sont appelés la même année, l'un des deux, normalement le plus jeune, ne fait son service qu'à l'expiration de celui de son frère.

C. — *Il est accordé une allocation journalière de 1 fr. 60 aux soutiens de familles de quatre enfants et plus reconnues nécessiteuses.*

Cette allocation est majorée en fonction du nombre d'enfants de moins de 16 ans : savoir : de 0 fr. 60 pour le premier, 0 fr. 70 pour le deuxième ; 0 fr. 80 pour le troisième, 1 franc pour le quatrième et ainsi de suite, chaque enfant donnant droit à une majoration supérieure de 0 fr. 20 à celle du précédent.

Cette allocation est également accordée aux soutiens de familles nécessiteuses au cours de leurs périodes d'instruction dans la réserve ou la territoriale.

Les demandes d'allocations militaires sont faites par les familles aux maires de leur commune qui en délivrent récépissé. A la demande doivent être joints le relevé des contributions certifié par le percepteur, l'état certifié par le maire du nombre et de la position des membres de la famille.

D. — *Dispense de participation aux opérations lointaines.*

La circulaire ministérielle du 16 septembre 1925 dispense de la relève des militaires au Maroc et en Syrie, c'est-à-dire laisse dans les garnisons de l'intérieur durant leur service actif : 1° les jeunes gens mariés avec ou sans enfants, et ceux qui sont veufs avec enfants ; 2° ceux dont le père ou deux frères sont morts pour la patrie ; 3° les fils aînés de veuves ou les aînés d'orphelins de père ou de mère ; 4° les jeunes gens dont un frère se trouve déjà sur les théâtres extérieurs d'opérations, ainsi que les jeunes gens accomplissant en raison de l'art. 2 de la loi de recrutement moins de 18 mois de service.

Il a été en surplus décidé que le tour de départ réglé par le tirage au sort d'une lettre serait établi d'après la situation de famille des jeunes gens, les enfants des familles les plus nombreuses devant être inscrits pour partir en dernier lieu.

(à suivre)

Les contes du PETIT BASTIAIS

LE DEVOIR

Aux premières rigueurs de l'hiver, maître Gérard Seghers, le fermier de Quaëdypre, s'aperçut que Tom, son vieux chien de garde, avait des rhumatismes.

La bête allait par la cour, traînant la patte ; et, quand le fermier l'appelait, elle venait à lui en poussant de petits jappements plaintifs qui semblaient dire :

— Tu vois comme je souffre... Soulage-moi donc, toi qui m'aimes !

Maître Seghers fit venir le berger, qui était quelque peu rebouteux pour les bêtes aussi bien que pour les gens.

— Qu'est-ce qu'il y a à faire ?

— Pas grand' chose, not' maître, répondit l'homme, c'est l'âge... Un bon coup de fusil, c'est encore ce qu'il y aurait de mieux.

— Ah! pour ça non! fit le fermier. On n'abat pas une bête qui vous a servi fidèlement pendant plus de douze ans. Si Tom doit mourir, il mourra de sa belle mort ; ce n'est fichtre pas moi qui le tuerai.

— En ce cas, dit le berger, faut le mettre au chaud ; à le laisser là, dans sa niche, il serait perclus des quatre membres avant huit jours, et vous seriez forcé de lui faire un nid à l'étable ; il sera là à lui donner le coup de grâce. Je m'en vais « l'envelir », comme un vieux rentier.

— Soit ! dit maître Gérard ; mais faudrait songer à le remplacer. As-tu un chien de garde à me fournir ?

— J'ai mieux que ça, not' maître : j'ai la paire. Deux jeunes mâtins de Belgique, mâle et femelle. Ça vaut mieux pour la garde que pour les troupeaux ; c'est hargneux, mais fidèle et vigilant. Avec ces deux bêtes-là, la ferme sera bien gardée et votre vieux Tom pourra se reposer le restant de ses jours.

— Bon !... Va me les chercher.

Plique et Ploc, les deux mâtins belges, — Plique la femelle et Ploc le mâle — furent installés de chaque côté de la porte dans deux niches qui se faisaient face.

C'étaient des bêtes robustes et souples, en dépit de leur aspect massif. Maître Seghers était enchanté de l'acquisition.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés que Plique et Ploc connaissaient déjà tous les familiers de la ferme, et ne donnaient plus de la voix qu'à l'approche des étrangers.

Vigilants, certes ! Personne ne pouvait passer l'huis sans être consciencieusement dévisagé par eux ; et les chemineaux, au seul aspect de ces deux cerbères, gagnaient vite le large et filaient sans demander leur reste.

Le soir, la porte charretière close, on les lâchait dans la cour ; ils étaient les maîtres nocturnes de la ferme ; et, quiconque eût voulu y pénétrer, n'étant point du logis, ne fût pas sorti vivant de leurs crocs.

Pendant ce temps, Tom sommeillait tranquillement dans son lit de l'étable. On lui portait sa pâtée, qu'il savourait en paix, dans le calme de sa conscience, car il savait bien, le vieux philosophe, que ces égards dus à son âge, il les avait amplement mérités, par toute son existence de dévouement et de fidélité.

S'il n'avait plus bonne patte et guère bon œil, il avait toujours bon estomac et aussi bon cœur ; et, quand le maître, au passage, lui disait un mot d'amitié, il se soulevait, tout flageolant, frétillait de la queue et dressait le museau pour embrasser la main qui se tendait vers lui.

Ainsi s'écoulaient dans la chaude douceur de la pitié humaine, les derniers jours du vieux chien retraité.

Au temps des semailles, maître Gérard Seghers attela son cabriolet et s'en fut inspecter les travaux de ses terres.

Chaque jour, à travers la grande plaine flamande, par les chemins bordés de hauts peupliers que l'âpre vent qui vient de la mer fait claquer comme des mâts dans la tempête, le fermier de Quaëdypre s'en allait loin de la ferme, car ses champs s'étendaient dans tous les sens, et par delà la grand'route de Bergues.

Il se plaisait parfois à détacher Plique et Ploc et à les emmener avec lui. Les deux chiens précédaient la carriole ou l'escortaient comme deux cavaliers d'honneur trottant aux portières d'un carrosse royal. Les paysans s'arrêtaient de besogner dans leurs courtils pour les regarder passer :

— Voilà, disaient-ils, maître Gérard et ses molosses.

Plique et Ploc étaient célèbres à trois lieues à la ronde. Ils avaient, maintenant, atteint leur taille : c'étaient des bêtes superbes, également fortes et vives, d'une pureté de formes irréprochable, et, si pareilles l'une à l'autre, que, seuls, les familiers de la ferme pouvaient les distinguer.

Maître Gérard était fier de les montrer et de raconter qu'un amateur de Lille était venu les voir et lui en avait offert cinq cents francs.

— Vous pensez si j'ai refusé, disait-il.

Et le brave fermier eût volontiers répété en parlant de ses chiens, ce que disait de ses bœufs le paysan de Pierre Dupont :

S'il me fallait les vendre,
J'aimerais mieux me pendre !...

Or, un jour qu'il était allé, avec ses bêtes, assez loin de la ferme, par là-bas vers Wormhoudt, et qu'il s'était attardé dans une discussion d'intérêts, la nuit tombait quand il se remit en chemin. Plique et Ploc, excités par un long repos, et joyeux de rentrer à la ferme, trottaient joyeusement en avant du cabriolet, stimulant le cheval par leurs aboiements.

Soudain, comme maître Gérard arrivait au croisement de la gran' route de Dunkerque, une énorme forme noire passa devant ses yeux, telle une trombe. Il entendit deux cris de détresse, deux cris humains. Puis, plus rien !... L'automobile, tous phares éteints, continuait sa course vers d'autres massacres.

Le fermier, avec l'intuition du danger, avait arrêté brusquement son cheval. Il descendit de voiture, décrocha sa lanterne. A dix mètres de là, ses deux chiens, happés par le bolide, entraînés, broyés, gisaient le ventre ouvert, dans une mare de sang.

Ce fut une stupeur à la ferme, quand on vit revenir maître Gérard, rapportant dans sa carriole les deux cadavres qu'il n'avait pas voulu abandonner sur la route.

Des valets s'empressèrent, emportèrent les bêtes mortes, tandis que, tristement, le fermier dételait son cheval et le conduisait à l'écurie.

Et, alors, de l'étable on entendit sortir un aboiement long, quelque chose comme une prière, comme une supplication.

Derrière la porte close, c'était le vieux Tom qui aboyait ainsi.

Comment avait-il pu faire pour venir jusque-là ?... Depuis quelques jours, il ne bougeait plus de son coin ; ses pattes douloureuses refusaient de le porter.

Il était là, pourtant. Le berger accourut à ses cris, poussa le vantail, et l'on vit Tom, titubant, apparaître sur le seuil. Il ne se plaignait plus ; au contraire, il agitait la queue et tendait la tête vers l'homme, comme pour le remercier.

On eût dit tout à coup qu'une force surnaturelle le poussait : il marcha ; ses pattes se raidirent ; il courut, même, et s'en vint, droit à la porte charretière, s'accoler à la niche où, tant d'années, il avait monté sa garde vigilante.

Le fermier, sortant de l'écurie, avait vu le manège. Il l'appela :

— Tom !... vite au lit !... Allons, Tom !...

Mais Tom, pour la première fois, désobéissait à son maître. Recoquillé contre sa niche, il frétillait de la queue et ne bougeait pas.

Alors, maître Gérard s'approcha, le saisit au collier, essaya de l'entraîner. Tom résistait, se faisait lourd. Le fermier dut le lâcher ; et la bête aussitôt, revint s'accoler à la niche.

— Ah ça ! dit maître Gérard, qu'a donc ce chien ?

Le berger s'approcha :

— Ce qu'il a, not' maître — vous allez dire que c'est du miracle ! — il a qu'il sait... Il sait que les autres sont morts, qu'il n'y a plus personne pour garder la ferme, et il vient... Il vient à son poste, comme un bon chien qu'il est.

Oui, Tom savait... Quel mystérieux instinct l'avait averti ?... Mais qui nous dira les secrets de l'âme des bêtes ?... Qui mesurera le pouvoir du dévouement qui les attache à nous ?

Le fermier était bouleversé.

— On ne peut pourtant, dit-il, le laisser passer la nuit ici.

— Si fait ! not' maître, répondit le berger, il faut le laisser. Si vous l'enfermez, il mourra de chagrin. Si vous le laissez, il mourra peut-être aussi, mais il mourra content... Pas plus les bêtes que les gens, voyez-vous, not' maître, il ne faut empêcher personne de mourir content.

Au petit jour, quand les valets vinrent ouvrir la porte, ils trouvèrent le vieux Tom au bord de sa niche, étendu raide, mort pour l'accomplissement de son devoir.

Ernest LAUT

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0.75 et de la dernière bande.

N° 18 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE

DU

Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI

Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

LE XIXe SIECLE

BELEZZA

[illegible]

UN MATRIMONIO

[illegible]

Il excelle dans la Cansonetta à huit ou à six vers :

[illegible]

Il a écrit également des satires dont la meilleure est dédiée au Vicaire général de Margana et [illegible] Giovanni. Hypocrite et gourmand.

[illegible]

Il aime toute espèce de fromage.

[illegible]

Le Vicaire général est reçu le lendemain par le curé doyen et après avoir fait bonne chère, tous les commensaux organisent une partie de chasse dans la forêt.

[illegible]

Une bruyante survient ensuite qui est pour conséquence le déplacement du curé Maninal, de la suite du Vicaire.

[illegible]

L'abbé Filippini ajoute lui-même les réflexions suivantes à cette satire. [illegible]

L'abbé Martin Casanova. — L'abbé Martin Casanova, curé doyen d'Olmi-Capella, a beaucoup écrit. Nous ne mentionnerons ici que ses poésies : Pancrazio martire, tragédie en cinq actes ; une traduction en vers du Crucifix de Lamartine, plusieurs sonnets et la Cantate, ou la venue de l'Impératrice en Corse, en 1869. Cette dernière pièce débute ainsi :

[illegible]

Falla à l'onda sul sangue de' forti,

[illegible]

La Corse entière est en liesse. Grands et petits, jeunes et vieux se rendent à Ajaccio pour assister au débarquement de l'Impératrice et de son fils. Le temps est de la fête.

[illegible]

Les animaux mêmes sautent de joie :

[illegible]

Vient ensuite la relation du voyage d'Ajaccio à Bastia et la réception dans cette dernière ville. Mais comme la place est restreinte, nous renvoyons le lecteur au livre *Pancrazio martire*, [illegible]

Jules Colombani. — Les poètes dont nous allons parler ont écrit à la fin du second Empire et au commencement de la troisième République.

Jules Colombani (maestro Giulio) chante les scènes de la vie de famille en des sonnets remarquables qui ont pour titre : U vennar da raccè du paini ; [illegible] pedrerale, U staccia, etc... Ce dernier finit ainsi :

Ma, [illegible]

[illegible]

Son poème principal écrit *in terza rima*, est intitulé : *Il mese di farunchiu*. Il nous montre la détresse de la population de Piaggiola pendant le mois de février 1882. Les chutes de neige sont si nombreuses et si épaisses que les habitants sont comme murés dans leurs maisons et obligés de brûler les boiseries pour faire du feu. Quand mastro Giulio réduit en échardes *u catelupance* — banc en bois avec dossier en usage encore dans quelques cuisines — il dit à sa femme :

[illegible]

Ses tercets sont émaillés de lazzi (?) toutes les fois qu'un meuble devient la proie du feu.

[illegible]

s'écrie-t-il quand c'est le tour du *Tavolella di a pidenta* d'alimenter la flamme qui doit faire bouillir la soupe. Et il continue ainsi pour la chaise, pour la table, etc.

Ignace François Colombani. — Ignace François Colombani, dit Cicione, est l'auteur de plusieurs poèmes humoristiques dont les principaux sont : Canzona di Pippuccia, I corsi e i Falchi, [illegible] di Mormanlasè

Pippuccia était une jeune fille de Cepella, bien qu'appartenant à une famille honorable, sa beauté la perdit. Mais n'anticipons pas sur les événements, le poète va nous les narrer par la bouche de Peppu Cannone. Ce dernier, à la recherche del suo bujo regalo, rencontra à Oziricone le berger Abramu qui lui demande des nouvelles du village.

[illegible]

Le notaire Silvuccio avait été, en effet, le séducteur de la belle Pippuccia et ne voulait pas l'épouser.

[illegible]

Devant un refus si catégorique et voulant à tout prix réhabiliter l'honneur de leur sœur et fille

[illegible]

A la grande joie de Pistello et de Loule, le notaire discute les articles du contrat de mariage. Tout à coup, il se rappelle que Pipuccia n'avait plus sa réstile ; vite, il la réclame en dot.

[illegible]

Alors devant Abramo abasourdi, Peppu Cannone raconte l'histoire mirobolante de la réstile.

(à suivre)

52 ans d'expérience dans la Construction des véhicules Industriels

LATIL

Camionnettes 1.500 à 3.000 Kilogs — Camions 4 à 20 tonnes

Tracteurs Routiers et Agricoles

Nos Véhicul ul industriels sont :

APPROPRIÉS A VOS BESOINS
CAPABLES D'ASSURER UN SERVICE RÉGULIER
ÉCONOMIQUES, AGRÉABLES A CONDUIRE

Nos tracteurs routiers ou agricoles sont :

LES MEILLEURS - RIEN NE PEUT LES ARRETER

R. LUCCANTONI, Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA, 33, Boul. Paoli-BASTIA

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio.

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires

DEPOSITAIRE des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Louis Rogliano

23, Boulevard Paoli - Bastia — Tél. 1-43

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis Rogliano s'impose pour toutes installations. Les mei[illegible]

Imprimerie D'ART

E. Cordier & Fils

8, BOULEVARD DU PALAIS
Téléphone : 0.03
BASTIA

UN IMPRIMÉ PRÉSENTÉ AVEC ART EST UN CACHET DE DISTINCTION POUR LA MAISON QUI EN FAIT USAGE

Seuls, les Prix-courants, Catalogues, Avis de passage, Cartes de commerce, etc. composés avec élégance et bon goût attirent l'attention de la clientèle. Ils sont la réclame la plus économique parce que la plus lue et la plus productive

Atelier de Typographie Moderne

Cuirs, Peaux, Cuirs secs & Laines

COMPTOIRS DELHOM & CONTE

SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Colbert, MARSEILLE

SUCCURSALE DE BASTIA : Bureaux et Entrepôts aux Abattoirs (Tél. 1-81)
Exploitation aux Abattoirs de Bastia et Ajaccio
Tournées par camion pour l'intérieur

Avant de traiter, consulter notre Agent général

STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU
[illegible] BASTIA, 19, Boulᵈ Paoli [illegible]

RESTAURANT PUJULA
19, Rue de l'Opéra - BASTIA
Service à la Carte - Repas sur commande
SALONS RESERVES

BERNARD-MOTEURS
TOUJOURS MIEUX !!
LE MOTEUR TYPE M.2-5 CV
EST REMPLACÉ PAR
LE TYPE P. 3 - 6 CV.
VENDU LE MÊME PRIX : 3.290 fr.
De plus, nous avons maintenant 2 types de moteurs 3 CV :
ancien - TYPE D. 1
nouveau - TYPE M. 1 "Bloc-blindé"
vendu au prix de 2.750 fr.
en tous points semblable au "BLOC M.2"

TELEPH. SURESNES [illegible] — R.C. Seine [illegible]

L'EAU, L'ÉLECTRICITÉ
La FORCE MOTRICE pour tous par nos Groupes modernes
PAUL DEVÈZE, Rue des Vignerons - MARSEILLE

Journal des Retraités

[illegible] de l'Amiral Roussin, Paris XVe
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
[illegible] pour la péréquation [illegible] minimum vital de retraite.
[illegible] : Auguste Aussenat, dit [illegible] Fraval.
Abonnements : Un an : 12 frs. [illegible] - Spécimen sur demande

MARFISI
Apéritif au Quinquina
NECTAR ... LE PLUS ESTIMÉ

UN Produit Corse naturel

MAKIA

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
20, RUE DE LA BOURDIÈRE, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT — SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS — Le N° 2 fr.
PARIS-MODE — SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES — Le N° 2 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 2 fr.
PARIS-TAILLEUR — PARAIT QUATRE FOIS PAR AN — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE — Le N° 10 fr.
NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE — Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies [illegible]

UNDERWOOD

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

UNDERWOOD clavier Standard
(84 caractères)

E. CORDIER & FILS, Agents exclusifs pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA - Tél. 0.03

Une référence qui doit fixer votre attention :

Plus de TROIS CENT machines vendues en Corse
... la liste des acquéreurs est à votre disposition

DONNET

La marque qui monte
La voiture qui grimpe

Nouveaux Modèles

7 CV Donnet

La voiture économique pour la ville, la route et les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

11 CV Donnet

La voiture conçue pour la route, rapide, souple, puissante pour les amateurs de grand tourisme, la famille, les affaires.
4 vitesses - Freins aux 4 roues

Chassis 1000/1400 kil

Le plus économique, le plus robuste, le mieux adapté, le plus grand emplacement de carrosserie.
Charge utile EFFECTIVE MINIMUM 1000 KILOS
Voitures en dépot dans nos magasins à Bastia

Venez nous voir

Nous nous ferons un plaisir de vous faire faire un essai, qui tout en ne vous engageant à rien, vous permettra d'apprécier le confort, la vitesse, la souplesse incomparable et la tenue de route impeccable de nos belles voitures.

Vous serez convaincus

Concessionnaire Exclusif pour la Corse :
R. LUCCANTONI, Autostock Cirnea
33, Boulevard Paoli, 33 - BASTIA

La REMINGTON Portative

payable **85 fr.** par mois

est la machine qui convient

Chez vous, au Bureau, en Voyage

Remplissez le Bulletin ci-dessus et vous recevrez franco tous renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ______ Profession ______
Adresse ______

A envoyer sous enveloppe affranchie à
M. A. SERRA, S Directeur de la REMINGTON TYPEWRITER Co S.A., Bureaux du Petit Bastiais - BASTIA

CAP CORSE
GRAND PRIX
Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury
Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAMET-BUFFEREAU

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE	TRAVAUX DE LABEUR
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.	Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
SIGNATURE.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

T. S. F.
Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins
G. GUIDUCCI
34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA
Installations complètes. Renseignements et démonstrations sur demande

ETABLISSEMENTS
SOLIER frères
ROQUEFORT (Aveyron)
Spécialité de fromages "SURCHOIX"
Dépôt de vente :
Veuve RINALDI
15, Bd Auguste-Gaudin
GROS ET DEMI-GROS

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse
Dimanc. 25 - de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 26 - de Marseille p. Ajaccio à 16 h
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent
Dimanc. 25 - d'Ile Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 26 - de Bastia p. Marseille à 16 h.
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

SI VOUS DÉSIREZ UNE INSTALLATION MODERNE de
POMPES-MOTEURS
faite dans toutes les règles de l'Art par une MAISON SPÉCIALISÉE
Monsieur PAUL DEVÈZE dont la réputation est mondiale, se tient à votre entière disposition pour vous étudier gratuitement le projet d'installation qu'il vous plairait de lui soumettre : 3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE.

Produit hygiénique d'une qualité supérieure l'alcool de menthe de **RICOLÈS** est économique

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an 62 francs — 6 mois 32 francs — 3 mois 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an 64 francs — 6 mois 33 francs — 3 mois 17 francs

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

52me ANNÉE - N° 245 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUNDI & MARDI 27 SEPTEM 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux, Marseille

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicitas, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00482
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Dans nos Hôtels

Le directeur de l'office du tourisme de l'Automobile Club de France a écrit au président du Syndicat d'Initiative de Calvi une lettre de protestation contre l'état des routes de la Corse et la tenue de certains hôtels. Cette lettre, qui a été communiquée au *Petit Bastiais* par son honorable destinataire, et insérée dans nos colonnes (n° du 22 septembre dernier) n'est point faite pour nous étonner.

Nous nous occuperons un autre jour de l'état des routes, non que la question soit peu importante, au contraire, mais parce qu'on pourrait obtenir, simplement, avec un peu de bonne volonté et quelques dispositions faciles à prendre, un résultat immédiat du côté de la tenue des hôtels.

Par tenue des hôtels, nous entendons surtout leurs tarifs.

Sans aucun doute, on a bien besoin en Corse de nouveaux hôtels confortables, sinon tout à fait modernes et luxueux. De ceux-ci, nous en avons quelques-uns et l'on va nous en donner d'autres. D'hôtels d'ordre moyen nécessairement fréquentés par les touristes, nous en avons également quelques-uns. La question du nombre est en voie d'être résolue. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de leur tenue à tous, qui est essentiellement fonction de leurs tarifs appliqués à leur valeur.

Car le touriste s'il aime l'hotel qui convient à sa catégorie, à ses habitudes, à ses ressources, comprend parfaitement que la variété puisse faire défaut dans un pays qui, comme la Corse, à pour lui l'attrait de la nouveauté et doit donc présenter les défauts d'un pays neuf. Il passe condamnation là-dessus.

Il ne proteste pas, même si ses ressources sont faibles, contre une forte note s'il a été reçu et traité en conséquence. Il ne s'insurge pas contre une chambre propre mais privée d'eau courante chaude ou froide, ni contre un déjeuner sommaire si on le fait payer en proportion. Il se révolte contre le tarif qui ne correspond pas au traitement.

Or, de ce côté, des plaintes nous sont venues non point rares, ni exceptionnelles, mais fréquentes et visant tout de même un peu plus d'hôtels qu'il ne conviendrait, et de toute catégorie.

Nous désirons donc une surveillance plus suivie de ces hôtels, de tous les hôtels que favorise le mouvement touristique actuel qui n'est pas un mouvement spontané, mais parfaitement organisé, ce qui implique des moyens et des devoirs de contrôle de ceux, en commençant par les syndicats d'initiative, qui en ont assumé la charge morale.

Généralement, ces hôtels ont des tarifs et des conditions de réception qu'ils font connaître et qui sont même l'objet d'une convention. Ce sont ces conditions dont il faut exiger le respect constant. Rien ne serait plus aisé aux organismes responsables que d'en assurer l'observation rigoureuse et qui passerait ainsi à l'état d'habitude, de ce qui, implicitement ou explicitement, a été convenu entre eux et les hôteliers.

Parmi les touristes qui se mettent en route, très fréquemment on en pourrait aviser qui, offrant par leur situation et leur expérience, toutes les garanties d'impartialité et de jugement désirables, accepteraient cette mission de contrôle et adresseraient à qui de droit, aux syndicats d'initiative et à la direction du P. L. M. ou aux agences de ces circuits, des rapports sur la tenue des hôtels utilisés. L'on comprend sans peine que faisant l'objet de plusieurs observations successives, ceux-ci ne tarderaient pas à se mettre à la page. La crainte des remontrances et d'un contrôle inlassable serait pour eux le commencement de la sagesse.

On a déjà dit qu'on ne s'improvise pas hôtelier. C'est un métier «professionnel» où il faut du goût et du savoir. Malheureusement, il nous faut nous accomoder des éléments disponibles, et encore heureux de les trouver ! Ces éléments, pourtant, peuvent être dressés à recevoir décemment leur monde et avant tout, à ne pas l'écorcher à la faveur des bénéfices de plus en plus assurés qu'ils en reçoivent et qui doivent les décider à se ranger honnêtement.

Nous avons longtemps hésité à produire ces remarques. Mais rien de ces abus ne saurait trop longtemps résister caché. Les touristes ne se plaignent pas que verbalement entre eux ou avec des quidams. Ils se plaignent comme on l'a vu, à leurs agences. Ils pourraient s'adresser plus haut encore. Nous ne leur déconseillerions d'ailleurs de le faire. Il appartient aux organismes locaux chargés de l'organisation du tourisme d'aviser en marge de leurs affaires administratives courantes, absolument comme s'il s'agissait d'une fonction principale, et non exceptionnelle ou ennuyeuse, à faire disparaître les défectuosités signalées, et qui sont, on n'en disconviendra pas, d'un certain ordre de gravité.

P. B.

Au Conseil Général de la Meuse M. Poincaré a parlé

Il a fait l'éloge de l'Union Nationale

Bar-le-Duc, 26 septembre. — A l'occasion de sa réélection comme président du Conseil général de la Meuse, M. Poincaré, président du Conseil a prononcé un important discours.

Après avoir rendu un émouvant hommage au doyen d'âge de cette assemblée, M. Quilly, décédé dans le courant de l'année, M. Poincaré s'exprima en ces termes :

« J'ai appris ces jours derniers, mes chers collègues, par la lecture des journaux, que je devais vous adresser aujourd'hui, ce qu'on est convenu d'appeler un grand discours politique.

« Quand cette nouvelle m'est parvenue, il dépendait de moi-même qu'elle fut vraie ou qu'elle fut fausse.

« Par confraternelle amitié pour la presse, d'abord j'ai songé à la faire vraie, mais une courte réflexion m'a convaincu que le pays a en ce moment beaucoup plus besoin d'actes que de discours.

« Depuis un an, personne ne peut nier, je pense, que la situation financière et monétaire se soit singulièrement améliorée, que le budget soit fermement équilibré, que le crédit public soit rétabli, que l'amortissement de notre dette ait été largement pratiqué que les cours de nos rentes se soit considérablement relevé et que la crise économique dont nous étions menacés, ait été en grande partie conjurée.

« Seule la question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si nous voulons poursuivre par des moyens qui ont réussi, cette besogne de longue haleine ou si, pour des raisons quelconques, nous préférons écarter les ouvriers et jeter les outils à terre.

« Il me paraît tout à fait oiseux de discuter avec ceux qui me disent que ce qu'il y a de mieux dans l'édifice que vous avez élevé, ce sont les parties que vous avez construites d'après nos plans.

« J'accepte volontiers la collaboration de tous les architectes, mais je réclame le droit de choisir les entrepreneurs et les matériaux.

« C'est grâce à la formation de l'Union nationale que le crédit ébranlé s'est rapidement fortifié et que le pays a consenti les sacrifices nécessaires à son salut.

« Briser cette union, ce serait, je ne dis même pas tout compromettre, mais tout anéantir. J'entends, il est vrai des critiques d'intransigeants qui me déclarent : « Cette Union que vous préconisez, elle vous empêche d'être vous-même. Elle vous condamne à des concessions qui altèrent votre programme personnel. Vous feriez bien mieux de reprendre votre liberté pour défendre toutes vos idées, sans composition et sans accomodement. »

« Le même langage est tenu à mes collègues par quelques-uns de leurs amis. Si nous l'écoutions, les uns ou les autres, c'en serait fait de nos efforts et des premiers résultats que nous avons obtenus.

« Or, remarquez que ces résultats même simplements financiers, conditionnent et commandent toute la politique française à l'extérieur comme à l'intérieur.

« Le redressement monétaire de la France n'a pas seulement relevé son prestige à l'étranger. Il a augmenté son influence et ses moyens d'action.

« Je considérerais pour ma part, comme une désertion d'abandonner le poste auquel j'ai été appelé.

« Je ne le quitterais que si les Chambres me refusaient leur confiance ou s'il était émis, soit un vote qui menaçat l'œuvre commencée, soit un vote qui, sur le point essentiel, heurtât mes convictions.

« Ma résolution est également celle de mes collaborateurs. Contrairement aux suppositions malveillantes ou aux espérances inavouées, ce n'est nullement un déjeuner d'adieu qu'ils m'ont offert à l'anniversaire du Cabinet.

« Mais, je m'aperçois que si je ne m'arrête point, la nouvelle donnée par la presse va finir par se vérifier.

« Je me hâte donc, avec votre assentiment de passer à l'ordre du jour. »

M. Poincaré à Guebwiller

Guebwiller, 26 septembre. — Inaugurant à Guebwiller, le monument des « Diables bleus », M. Poincaré a déclaré :

« Réprouvant les violences et la barbarie, souhaitons la paix et travaillons pour la paix. Sans relâche et sans découragement.

« Oublions le mal et l'injustice, mais n'oublions jamais ni la grandeur de la France, ni la vaillance de ses fils. Gloire immortelle aux chasseurs et salut à leur drapeau ! »

On découvre trois attentats contre l'American Légion

On a voulu faire sauter le train spécial

Nice, 26 septembre. — Un triple attentat, heureusement évité et qui aurait pu avoir des conséquences terribles, a été découvert hier, dans les circonstances suivantes :

Peu avant le passage en gare de Golfe Juan, du train spécial, transportant des touristes de l'American Legion, se rendant à Nice, une bombe a fait explosion, à 3 kilomètres de la gare de Golfe Juan, en direction de Cannes.

M. BARTON

Un homme d'équipe, ayant entendu l'explosion, s'est précipité alors sur les lieux et s'est aperçu que la voie était détruite sur quelques mètres.

Il prévint aussitôt le chef de gare de Cannes qui prit toutes dispositions utiles pour éviter un accident. Près du lieu où se trouvait la bombe, un calicot tendu le long de la voie ferrée portait ces mots : « Vivent Sacco et Vanzetti ».

D'autre part, une autre bombe, a été trouvée sur les rails près de la gare de Cannes.

En outre, la ligne entre Nice et Monaco était obstruée de gros blocs de rochers posés sur la voie.

La réception à Nice a été des plus enthousiastes. La municipalité niçoise avait d'ailleurs bien fait les choses.

Les légionnaires américains parmi lesquels on note le commander national Savage, Mme Macauley, présidente de l'Auxiliary Legion, ont été reçus par M. Benedetti, préfet des Alpes-Maritimes, Ourmet, secrétaire général, Mari, maire de Nice.

Puis dans la soirée, les légionnaires, au nombre de plusieurs centaines ont été reçus à Monte-Carlo.

De là, ils se rendront à Gênes et à Rome.

Ajoutons qu'au départ de Paris, M. Louis Marin, avait salué les touristes américains au nom du gouvernement. Il avait offert une magnifique gerbe de roses à Mme Macauley.

Autour de M. Marin, on notait le comte Dejean, représentant le ministre des Affaires étrangères, Mme Jusserand, présidente du Comité de réception des dames, le capitaine Lhopital, représentant le maréchal Foch, Spafford, élu commander national pour 1928, Barton, secrétaire général de la Légion, major et Mme Kipling.

Le commander Savage et Mme Macauley, ont exprimé à M. Louis Marin leur reconnaissance la plus vive pour la semaine magnifique que les légionnaires viennent de passer à Paris et leur vif désir de recevoir les anciens combattants français aux Etats-Unis et leur manifester l'ardente amitié des Américains.

Les élections sénatoriales

Dans l'Aube

Troyes, 26 septembre. — M. Alexandre Israel, ancien député, radical socialiste est élu au deuxième tour, sénateur de l'Aube, en remplacement de M. Castillard, radical socialiste, décédé.

Dans les Hautes-Pyrenées

Tarbes, 26 septembre. — M. Fourcade, ancien bâtonnier, républicain nationaliste, est élu au troisième tour sénateur des Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. Paul Dupuy, républicain radical, décédé.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1899
Le numéro 29.267 gagne 100.000 fr.
VILLE DE PARIS 1910
Le numéro 18.751 gagne 50.000 fr.

Au Conseil Général de la Corse

M. Adolphe LANDRY est réélu Président

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Ajaccio, 26 septembre. — Dimanche soir à 21 heures, les conseillers généraux du parti démocratique composant la majorité de l'Assemblée départementale, se sont réunis dans une salle de la Préfecture, sur convocation et sous la présidence de M. Landry.

Avec un accord parfait et dans une atmosphère pleine de cordialité, ils ont désigné leurs camarades au bureau et aux Commissions diverses.

Peu après, se réunissaient également dans une autre salle de la Préfecture, les membres de la minorité, pour décider de leur conduite en présence de l'écroulement de leurs calculs, auxquels ils s'étaient attachés jusqu'à la dernière minute et qui leur faisaient escompter la conquête même de la présidence.

La Séance

La séance est ouverte devant une salle archi-comble, à 15 h., par le docteur Zuccarelli, doyen d'âge, assisté de M. Marcantetti, comme secrétaire.

Le préfet y assiste.

On procède à l'appel nominal. Tous les conseillers, au nombre de 61, répondent à l'appel, sauf M. Caitucoli, dont tout à l'heure le président lira un télégramme d'excuse pour maladie.

Le président d'âge prononce ensuite un bref discours, unanimement applaudi où il affirme plus que jamais sa foi dans l'avenir de la Corse, note la recrudescence du mouvement touristique, les excellents résultats obtenus par la représentation insulaire avec le relèvement de la subvention cinquantenaire, et les nouveaux services maritimes, sans compter l'effort particulier en faveur des nouveaux hôtels.

Il préconise ensuite la continuation de l'effort contre le paludisme, pour l'irrigation et la lutte impitoyable contre les incendies.

Election du Président

On procède ensuite au renouvellement du bureau. *M. Landry* est réélu président, par 35 voix contre 26 à M. François Pietri.

Un véritable tonnerre d'applaudissements et d'ovations éclate, qui couvre aisément une tentative de contre manifestation.

Quelques incidents se produisent dans le public. Puis au bout de dix minutes, le calme revient.

Election du Bureau

On reprend le scrutin. Sont élus par 36 voix, comme vice présidents, MM. Serra, Balisoni et Marcantoni, par 35 voix, comme secrétaires, MM. Grimaldi, Giocanti, J. F. Casta et Murati.

Discours de M. Landry

Pendant que de nouveaux applaudissements éclatent, très nourris, M. Landry monte au fauteuil et prononce le remarquable discours suivant :

Mes Chers Collègues,

Je vous remercie du fond du cœur de m'avoir porté à nouveau au fauteuil présidentiel. Laissez-moi vous donner l'assurance que je ressens l'honneur que vous me faites et que je suis touché de la confiance persistante que vous me témoignez. Je m'efforcerai de mériter cette confiance en continuant de diriger vos débats de la façon la plus impartiale, comme aussi avec le soin de les rendre aussi méthodiques et aussi efficaces que possible.

En votre nom, conformément à l'usage et aux convenances je tiens à complimenter les membres du bureau provisoire qui a eu à ouvrir la session, et à dire particulièrement à notre doyen d'âge le plaisir qu'il nous a procuré en faisant entendre, cette fois-ci, sa voix si autorisée et si sympathique.

Jetons un coup d'œil sur la marche générale des affaires publiques. Vous vous rappelez où nous en étions il y a un an. Après une crise monétaire et financière aiguë, qui avait répandu dans le pays tout entier les alarmes les plus vives, un redressement magnifique s'était produit, consécutif à la constitution du ministère Poincaré et aux premières mesures, prises par lui. On se reprenait à espérer ; on pouvait, malgré tout, se demander quelle serait l'évolution ultérieure de la situation.

L'année écoulée a répondu aux vœux que nous formions alors. La restauration financière s'est poursuivie dans des conditions auxquelles le monde entier a rendu un hommage admiratif. Notre monnaie jouit depuis de longs mois d'une remarquable stabilité, dont la continuation est garantie par l'acquisition que la Banque de France a pu faire d'une masse imposante de devises ; l'équilibre budgétaire a été réalisé ; l'amortissement a bénéficié de très larges dotations ; la trésorerie, grâce à d'heureuses opérations de consolidation, est délivrée dans une grande mesure des menaces qui pesaient sur elle ; l'amélioration du cours des rentes atteste le relèvement du crédit public. Cependant, des satisfactions très appréciables ont pu être accordées aux fonctionnaires, aux retraités, aux mutilés ; le budget de 1928 va permettre de renforcer certains points faibles de la défense nationale ; demain sera votée la grande loi des assurances sociales, qui mettra la classe déshéritée à l'abri des risques redoutables représentés, pour elle par la maladie, l'invalidité et la vieillesse. D'autre part, notre économie a traversé sans trop de dommages une période d'adaptation inévitable, et elle ne pourra que gagner à avoir été replacée sur des bases normales. Il n'est pas jusqu'à la vie morale du pays qui ne se soit pas trouvée assainie.

Tout cela a été dû à la sagesse et à la fermeté dont a su faire preuve l'homme d'Etat à qui il y a quatorze mois, dans un moment singulièrement critique, a été confiée la direction des affaires du pays. Mais il y a fallu aussi la constitution dans les assemblées, sous les auspices de M. Poincaré, de majorités de gouvernements connexes, l'union de la plus grande partie des éléments républicains pour l'œuvre de salut.

Celle-ci est-elle terminée aujourd'hui ? Non pas. Il s'agit de compléter, au travers de ... non négligeables, la préparation de difficultés techniques dont certaines de la réforme qui fixera le nouveau régime monétaire, de déterminer les modalités et de régler les détails de cette réforme, d'en surveiller l'application, de procéder, dans bien des domaines, aux réajustements que les bouleversements des années récentes ont rendu indispensables mais qui ne pourront guère être entrepris ou achevés, que lorsqu'elle aura eu lieu.

Souhaitons que dans la consultation qui se prépare, les électeurs comprennent l'importance et l'ampleur de la tâche à accomplir, et les conditions essentielles sans lesquelles on ne peut la mener à bien. Souhaitons que les partis, sans renoncer le moins du monde à leur autonomie, sans abandonner leurs programmes respectifs, sachent cependant consentir les concessions réclamées par une collaboration qui s'est révélée si féconde et qui continue d'être nécessaire.

Passons maintenant dans notre domaine propre, qui est celui des affaires départementales.

L'an dernier, je m'inquiétais — n'étais-je pas fondé à le faire ? — des conséquences que pourrait avoir pour nous le parti-pris de sévérité extrême auquel le gouvernement s'était résolu pour l'administration des finances publiques. Mes craintes ont été heureusement démenties. Le tour favorable pris par les événements a permis de faire fléchir quelque peu la rigueur tout d'abord affichée, et des résultats ont pu être acquis dont nous pourrons nous féliciter.

La question des services maritimes — que je tiens à mentionner tout d'abord — ne donnera plus lieu de longtemps, je pense, parmi nous à des débats comme ceux qu'elle a provoqués à tant de reprises dans cette enceinte. La solution qui est enfin intervenue ne satisfait sans doute pas toutes les demandes que nous avions formulées : ainsi, pour la suppression des clauses de connaissements dérogatoires du droit commun, il nous faudra attendre la législation générale dont le parlement poursuit la lente et, semble-t-il, la pénible élaboration. Mais les unités vieillies de notre flotte vont être remplacées par des paquebots neufs, mieux adaptés à la fois pour le transport des marchandises et pour celui des passagers ; les [illegible]. La mise en chantier, dès l'année prochaine, d'un paquebot supplémentaire nous assurera, dans moins de trois ans, un service à tous égards [illegible] que la Corse a [illegible] d'ailleurs, [illegible] sur des points de détail pendant la durée d'application de la convention [illegible]. Je n'ai pas besoin d'insister sur les [illegible] encourager la tendance [illegible] marquer chez nos populations à déployer plus d'activité dans l'exploitation des ressources si variées de notre île, et en favorisant puissamment l'essor déjà [illegible] marquable du tourisme.

Le relèvement de la subvention cinquantenaire, portée de 500.000 francs à 2.500.000 francs, a constitué un soulagement sérieux pour nos finances.

Au cours des dernières années, notre assemblée, guidée par une haute conception de ses devoirs envers les populations qu'elle représente, a inscrit non seulement dans le budget extraordinaire du département, mais dans le budget ordinaire en dehors des dépenses imposées par les lois organiques, ou résultat d'obligations auxquelles nous avons pu souscrire, des dépenses qui en diverses manières, sont destinées à améliorer les conditions de la vie économique et de la vie sociale dans notre île. Pour ce qui est de la voirie, par exemple, nos constants de poursuivre le développement du réseau vicinal selon le rythme que commande le montant des subventions de l'Etat et le jeu des barèmes de la loi de 1899, nous avons entrepris un effort considérable en vue de la réfection des routes existantes, devenues trop souvent inutilisables pour ne pas avoir été suffisamment entretenues. Par nos subventions, nous avons rendu possible la construction de canaux d'irrigation et nous allons permettre la réalisation de projets d'électrification d'un très grand intérêt. Nous avons contribué à l'extension du réseau téléphonique, qui se poursuit rapidement. Nous sommes venus en aide à quantité de communes pour des adductions d'eau potable ou des constructions de locaux scolaires. Ce sont là quelques

Un prochain discours de M. Caillaux

Paris, 26 septembre. — Le 16 octobre prochain, M. Joseph Caillaux, assistera au Congrès de la Fédération des Combattants républicains, qui se tiendra à Joigny.

M. CAILLAUX

A l'issue de ce Congrès, au banquet de clôture, M. Caillaux, prononcera un important discours politique où il exposera son programme financier.

Il tue le mari de sa femme

Dijon, 26 septembre. — Un manœuvre de Bourbilly (Côte d'Or), nommé Henry Dupré, ayant insulté l'amant de sa femme, celui-ci nommé Lucien Colombier a pris un revolver et a poursuivi le mari outragé, tirant six balles de son arme.

Dupré est dans un état très grave. Le meurtrier a été arrêté.

M. Louis Barthou à Livron

Pau, 26 septembre. — A Livron, près de Pau, M. Barthou a inauguré le monument du sergent Bernes Cambot, tué au Maroc.

Dans son discours, M. Barthou a répondu à la harangue de M. Hindenburg à Tannenberg.

Il a déclaré : « Il y a des démentis que l'histoire n'accepte pas et qui ne prévaudront pas, de quelque bouche qu'ils tombent, contre la vérité des faits, des documents et des dates.

« Les responsabilités si voisines de nous, parlent encore trop haut sur nos territoires saccagés pour qu'une dénégation solennelle, mais maladroite, suffise à détruire d'irrécusables témoignages.

« L'Allemagne de 1914, si elle avait eu le cœur pur, aurait d'un mot ou d'un geste, en acceptant la médiation offerte, écarté le péril de guerre que la mobilisation ordonnée sur de fausses nouvelles, proclamait et au contraire, aggravait et précipitait.

« L'Allemagne de 1914 n'avait pas les mains pures. »

Un violent typhon en Chine

Hong Kong, 26 septembre. — On rapporte qu'un terrible typhon vient de se produire au large de Yeung Kong à environ 250 kilomètres au sud-ouest de Hong Kong.

Lorsque le typhon a approché de la côte, 5.000 personnes ont trouvé la mort.

Près de 20.000 habitations légères ont été détruites.

Des nouvelles d'autres sources confirment l'importance des dégâts.

LA COUPE SCHNEIDER

Venise, 26 septembre. — Le lieutenant anglais Webster gagne la coupe Schneider d'Hydravions, réalisant une moyenne de 456 kil. 160 à l'heure.

Les concurrents italiens ont abandonné pour des causes diverses.

[illegible] publiques que j'indique, sans chercher à [illegible].

On a critiqué cette politique comme étant trop onéreuse. Il est vrai que le nombre des centimes départementaux, quand on compare les budgets de 1914 et de 1927, a passé de 122,58 à 548,11. L'augmentation est impressionnante. Mais voyons le produit des centimes : il est monté de 256.942 fr. 95 à 244.272 fr. 48, faisant apparaître un coefficient de multiplication d'environ 4,6. Ce coefficient est très inférieur au coefficient qui se manifeste pour les charges fiscales que nous impose le budget de l'Etat ; dépassant légèrement l'indice de la dépréciation de notre change, il demeure au-dessous de celui qui mesure la hausse générale des prix. En somme, le fardeau que nous mettons sur les épaules de nos contribuables ne saurait être dénoncé comme écrasant. Il est lourd cependant, et nous devons avoir le souci de ne pas l'aggraver. Est-il besoin de souligner davantage combien a été opportun l'accroissement de ressources de 2 millions dont nous avons bénéficié ?

Je veux encore relever la promesse donnée par le gouvernement, dans son projet de budget pour 1928, que l'exécution du programme de la loi de 1911 sur l'assainissement de la côte orientale, découragé jusqu'ici — à preuve que les crédits disponibles, ces dernières années, étaient employés seulement dans la proportion d'un quart environ — va désormais recevoir une très notable accélération.

Nous savons que les travaux visés par la loi de 1911, si nécessaires soient-ils, ne suffiront pas pour faire disparaître le fléau du paludisme. Celui-ci doit être combattu en même temps par un large emploi de la quinine à titre préventif, par le traitement intensif des malades, et aussi par l'application méthodique de mesures antilarvaires. M. le préfet — au dévouement et au labeur de qui je suis heureux, à ce propos, de rendre une fois de plus hommage — a saisi le gouvernement d'un rapport inspiré des vues de la mission Marchoux-Raynaud et des recommandations de la fondation Rockefeller. Tous les efforts nécessaires seront faits pour essayer d'obtenir que les conclusions de ce rapport soient adoptées et mises en acte.

Une grande affaire, à cette heure, est de savoir si les prestations en nature de l'Allemagne pourront être utilisées en vue de l'accomplissement plus rapide des travaux d'intérêt public qui sont la condition du développement économique de notre île. Les demandes de cette sorte affluent auprès des pouvoirs publics et, déjà, des décisions interviennent au profit de telle ou telle région, des projets de loi ont été déposés. Quel sort est réservé à la proposition que les députés de la Corse ont introduit, il y a plus d'un an ? Nous ne pourrons guère avoir une idée là-dessus que lorsque le gouvernement aura fait savoir ce qu'il pense de cette proposition. Il faut donc que la commission parlementaire qui en est actuellement saisie convoque au plus tôt les ministres compétents pour s'expliquer avec eux. Il s'agit, en premier lieu, de se mettre d'accord, si possible, sur les questions de principe, financières et administratives, soulevées par la proposition, notamment sur les taux et les modalités diverses de la participation financière des collectivités locales dans la dépense des travaux éventuellement à entreprendre, question dont notre assemblée est justement préoccupée. Il s'agit aussi d'amener le gouvernement à dire quels sont, dans le programme des Travaux que nous demandons, les chapitres et, s'il y a lieu, quels sont, à l'intérieur de chaque chapitre, les articles qu'il est disposé à retenir comme pouvant être inscrits dans son plan d'emploi des prestations en nature.

J'ai à rappeler encore que la question des tabacs, dont je disais un mot dans mon discours de l'an dernier, a donné lieu au dépôt d'un projet de loi. Ce projet tend à apporter des modifications profondes au régime sous lequel nous sommes placés aujourd'hui. Il touche à des intérêts divers, et a provoqué de vives protestations de la part de certains d'entre eux. Comme il est à croire que la commission des Finances de la Chambre, à laquelle il a été envoyé, aura bientôt fait d'en aborder l'examen, je pense que le Conseil général tiendra, au cours de la présente session, à porter sur lui son attention.

Je ne saurais terminer, mes chers collègues, sans dire quelques mots des calamités désastreuses qui se sont abattues récemment sur notre département. Cet hiver, la neige a causé des malheurs et de grandes pertes. Le feu, cet été, a fait plus de mal encore. Nous voulons espérer que l'Etat tiendra à donner une aide efficace aux sinistrés. Ce n'est pas là, cependant, tout ce que nous avons à demander. Il faudrait aussi que fussent non seulement étudiés, mais méthodiquement mis en pratique l'ensemble des moyens propres à empêcher le retour périodique du fléau des incendies.

Dans un bref discours, le préfet remercie le président de ses encouragements. Il parle notamment de l'amélioration des finances départementales et assure qu'il continuera son effort soutenu en faveur du département.

Les grandes Commissions

On procède à l'élection des grandes Commissions, dont voici la composition :

Commission des Finances : MM. Agostini, Marc Marie Cagninacci, Caitucoli, Carrega, Colonna, Fabiani, Marcaudoni, Murati, Peroni, Sari, Camille Pietri, J. F. Giocanti, Cattoli, Casalta, Seta, de Moro-Giafferri, Casabianca, Louis Colombani, Franceschi, François Pietri, Fantauzzi.

Commission des Travaux publics : MM Agostini J., Ceccaldi, Beretti, Carlotti, Massoni, Salvini, Casta, Grimaldi d'Esdra, Morelli, Musso, Rocca-Serra, Serra, Stefanini, Trani, Valéry, Zuccarelli, Balisoni, Gavini, Marucci, de Corsi.

Tous les autres membres font partie de la Commission d'administration générale.

Sur la proposition de M. Camille Pietri, le Conseil général vote à l'unanimité une motion exprimant un vœu en faveur du rétablissement de la santé de M. Caitucoli et lui adressant une expression de sympathie.

M. Peroni, dépose un vœu applaudi, tendant à accorder une subvention de 5.000 francs à l'œuvre de Mme Chiappe, pour l'orphelinat des agents de police.

La prochaine séance aura lieu mercredi à 10 heures. La séance est levée.

Le changement de l'heure

Dans la nuit du 1er au 2 octobre, à 24 heures, l'heure légale sera retardée d'une heure, conformément à la loi du 24 mai 1923.

En conséquence, *dans la nuit du 1er au 2 octobre, à 24 heures*, toutes les horloges publiques (horloges des chemins de fer, des bureaux de poste, de l'Etat, des départements et des communes) seront mises à 23 heures.

L'heure ainsi modifiée règlera tous les usages de la vie. En particulier, les règlements de police concernant l'ouverture et la fermeture des établissements ouverts au public seront appliqués en se conformant à l'heure nouvelle.

Captif pendant cinq ans des pirates chinois

Périgueux, 26 septembre. — Notre compatriote M. André Patoux, de Mussidan, ingénieur des chemins de fer de l'Indochine à Hanoï qui a été retenu prisonnier pendant cinq mois d'une bande de pirates chinois, vient enfin d'être remis en liberté.

Voici dans quelles circonstances, il était tombé entre les mains des corsaires. Le 17 avril, M. André Patoux apprenait qu'un de ses agents venait d'être capturé par une bande de pirates.

Il fit mettre une machine à vapeur sous pression et se rendit au camp ennemi, dans le but de négocier la libération de son auxiliaire.

Mais au lieu de la lui accorder, le chef des pirates le retint à son tour comme prisonnier.

Dès qu'elle fut connue, cette arrestation produisit une vive émotion à Hanoï. Le gouvernement en fut saisi ainsi que les autorités chinoises et des négociations pour la délivrance de M. Patoux furent entreprises.

Les démarches furent difficiles et longues puisqu'elles durèrent cinq mois.

M Rakowski aurait demandé son rappel

Londres, 26 septembre. — On mande de Moscou que M. Rakowski aurait adressé une lettre à M. Tchitchérine, lui demandant, en présence de la campagne de la presse française, son rappel et sa permutation avec M. Krestinsky, ambassadeur à Berlin.

Mais ce dernier aurait refusé catégoriquement de quitter son poste.

LES SPORTS

S.C.B. bat C.S.B.

Confirmant notre pronostic, le Sporting Club Bastiais a pris, sur la Citadelle Sportive, une éclatante revanche.

Par quatre buts à zéro, les « Champions » ont triomphé de leurs jeunes adversaires, qui ne sont parvenus à inquiéter leur défense que très rarement.

La grande supériorité des vainqueurs a nui considérablement à l'intérêt de la partie, qui a été très quelconque.

Le match C. A. B.-E.F., qui devait être disputé le matin, n'a pu avoir lieu, quelques équipiers filantistes n'ayant pas répondu à la convocation. — F. Pozz.

La course des débutants

La course des débutants, disputée avant-hier sur le parcours Bastia-Casamozza et retour, a réuni 22 partants sur 28 engagés.

Le départ a été donné à 2 h. 56, devant le Palais de Justice, par M. Erva, ancien champion de la Corse de fond. De nombreux sportifs ont assisté à l'envolée des jeunes cyclistes.

Voici le classement : 1. Bolivari, dit « l'Anzanite », 1 h. 30 ; 2. Pietrucci, 1 heure 36' 30" ; 3. Emmanuelli, 1 h. 46 ; 4. Casanova, 1 h. 48 ; 5. Baisi, 4 heures 54 ; Evangelista, Fanti, Pasquini, Biasi, Rognoni, Baldacci.

Les sinistres maritimes en juillet

L'administration du Bureau Véritas vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois de juillet 1927, concernant tous les pavillons.

Nous relevons dans cette publication la statistique suivante :

Pertes totales : navires à vapeur, quatre américains, neuf anglais, quatre français, un grec, quatre japonais, un norvégien ; total, vingt-trois.

Navires à moteurs et navires à voiles munis de moteurs auxiliaires : un américain, cinq anglais, un danois, un suédois ; total, huit.

Navires à voiles : onze anglais, un français, un norvégien ; total treize.

Causes des pertes : navires à vapeur, naufragés cinq, abordés trois, incendiés un, sombrés quatre, abandonnés deux, démolis, huit ; total, vingt-trois.

Navires à moteurs et navires à voiles munis de moteurs auxiliaires : naufragé un, abordé un, incendiés trois, abandonné, un, sans nouvelles deux ; total, huit.

Navires à voiles : naufragés deux, incendiés deux, sombrés quatre, abandonné un, sans nouvelles un, démolis trois ; total, treize.

Accidents : navires à vapeur, les accidents survenus sont les suivants : échouements 128, abordages 166, incendiés 38, voies d'eau 32, tempête 32, machines et chaudières 101 ; total 497.

Navires à moteurs et navires à voiles munis de moteurs auxiliaires : échouements 12, abordages 21, incendiés 4, voies d'eau 3, tempête 5, moteurs 12 ; total 57.

Navires à voiles : échouements 7, abordages 17, incendiés 3, voies d'eau 9, tempête 3 ; total 39.

La vente des coupes de bois

Nous avons annoncé que la vente des coupes de bois de l'exercice 1927 qui devait avoir lieu le 19 septembre dernier à Ajaccio n'avait pas donné de résultats en raison de l'abstention des exploitants, motivée par l'impossibilité dans laquelle ils s'étaient jugés de se procurer la main-d'œuvre italienne indispensable.

Ces mises en vente devaient atteindre, pour toute la Corse, une valeur de plus de 2.500.000 francs.

Sur 86 lots offerts, quatre seulement, de minime importance, ont été adjugés pour la somme totale de 67.000 francs à de petits exploitants dissidents.

On attend maintenant le résultat des démarches conciliatrices engagées entre les exploitants et le Consul général d'Italie à Bastia. On sait qu'une réunion à cet effet est annoncée à Corté.

Au cas où ces démarches seraient couronnées de succès, comme on l'espère, M. le Conservateur des forêts de la Corse a été prié par les exploitants, d'envisager une remise en vente des lots.

Nous croyons savoir que ce chef de service s'empressera de donner satisfaction au désir exprimé.

ECHOS

Billet Parisien

Il y a une crise de la bicyclette.

La bicyclette n'est plus appréciée que des travailleurs comme moyen de transport économique et rapide. Le bourgeois, le touriste, boudent la bicyclette. Elle n'est plus « chic ».

Ce qui est chic, c'est de s'entasser — monsieur, madame, les enfants et le chien — dans un exigu tacot de cinq chevaux et d'essayer de dévorer l'obstacle avec le poid extra-maximum quitte à pousser la bagnole par derrière aux montées. Ce qui est chic, c'est d'entrer dans la cour d'une hostellerie en coup de vent et, après un virage sensationnel, bloquer les freins devant le perron. Ce qui est chic, c'est de se faire estamper dans cette caverne. Ce qui est chic, c'est de dire aux copains qui ne l'ont pas encore vue : « J'ai mon auto ». Ce qui est chic, c'est d'emboutir le capot de sa machine contre un arbre et de lire le lendemain dans les journaux : « M. X... qui suivait la route de Lyon, en auto, avec sa famille... » Ce qui est chic, enfin, c'est d'inscrire sur sa carte de visite : « Membre de l'Automobile-Club ».

La bicyclette, évidemment, ne peut donner ces satisfactions d'amour-propre. Cependant, il y a encore quelques rêveurs qui préfèrent le plaisir modeste et intelligent de rouler à quinze à l'heure en se livrant sans fatigue à un sport de première qualité.

Et c'est à l'auberge du village que le cycliste fait halte et qu'il se restaure sainement et à bon marché.

Malheureusement, ceux-là sont devenus trop rares.

Les bolides à quatre roues qui arrachent le macadam des grandes voies nationales ont chassé les prudents pédaleurs. Il n'y a plus de sécurité pour le cycliste menacé par les enragés de la vitesse. Mais il lui reste les chemins vicinaux bordés d'églantiers. Il n'était pas rare de rencontrer jadis, à l'heure de la sieste, deux bécanes devant un buisson. Les voyageurs n'étaient pas loin, dans le champ de blé...

Qui remettra à la mode la « petite reine », agréable et douce auxiliaire des bonheurs discrets ?...

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mardi 27 septembre 1927, 270e jour de l'année, 95 à venir.
Aujourd'hui : St-Côme
Demain : St-Wenceslas

—o—

EPHEMERIDES CORSES

27 septembre 1730. — Le général de Maillebois quitte la piève de Talavo pour se rendre à Ajaccio.

Il laisse à Zicavo, chef-lieu de cette piève, trois bataillons et 15 compagnies de grenadiers et d'arquebusiers sous les ordres de Lamargen.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sme DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

—o—

Quel est le clocher le plus élevé du monde ?

Posez la question. Neuf personnes sur dix répondront que c'est le clocher de la cathédrale de Cologne. Celui-ci a en effet cinq cent vingt-cinq pieds de hauteur. Ce n'est pas mal !

Mais il y a mieux !

Et c'est en Allemagne encore !

A Ulm, le clocher de l'église a cinq cent vingt-neufs pieds. Ça n'est pas beaucoup davantage. C'est suffisant pour que le record soit battu.

Cette église d'Ulm vient d'avoir cinq cent cinquante ans d'existence. L'évènement a été, ces derniers jours célébré par des réjouissances.

Si les pierres pouvaient parler, celles qui, depuis plus de cinq siècles, narguent là-haut les nuages, nous demanderaient des renseignements sur ce qui s'est passé sur la terre depuis leur ascension.

Qu'est-ce qu'elles apprendraient, les malheureuses ! Quand on est monté, mieux vaut ne pas redescendre...

INFORMATIONS LOCALES

Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce

Les membres du groupe amical de Bastia sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi à 18 heures, à la mairie.

M. Lennox, vice-président de la Société, président d'honneur du groupe, résident de la Mutualité et des Assurances Sociales, exposera diverses questions du plus haut intérêt.

Pour le président Poggi, le vice-président : A. GUGLIELMINI.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille, ciel nuageux ou très nuageux, vent du nord-ouest, quatre à six mètres ; température, vingt degrés. Visibilité, vingt à cinquante kilomètres ; mer faiblement agitée.

Sur la Corse, ciel nuageux ou très nuageux. Vent d'ouest à nord-ouest, six à huit mètres ; température vingt degrés. Visibilité, 10 à 20 kilomètres.

—o—

CHRONIQUE DU VOL

Il y a quelques jours, M. Joseph Mamberti, jardinier, âgé de 33 ans, demeurant rue Posta-Vecchia, déposait une plainte à la suite du vol d'un pantalon contenant 8 francs.

Hier, la police a arrêté l'auteur du vol, Pierre Manca, âgé de 16 ans, pupille de l'Assistance Publique, sans domicile fixe, qui était porteur du pantalon de M. Mamberti.

Interrogé par M. Albertini, commissaire de police, Manca n'a fait aucune difficulté pour avouer son larcin, mais a nié avec la dernière énergie le vol des 8 francs.

—o—

Lire en troisième page le compte rendu du procès gagné par la « Chicorée Boulangère Croissant », devant le tribunal de Marseille.

—o—

AU DEPART

M. Inibaldi Pierre, professeur au grand Lycée de Marseille, président de la Fraternelle Bastiaise, et sa famille.

—o—

ECOLE DE SAINT-CYR

M. Azema François a été admis au concours d'entrée à l'école militaire de Saint-Cyr avec le numéro 95.

Nos félicitations.

—o—

CLINIQUE CHIRURGICALE

Le Dr Paul Dufour, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, de retour, a repris ses consultations, 15, Bd Albert 1er.

Clinique Chirurgicale : Villa Kermaria, Route du Cap.

Avis & Communications

Avis de concours

Un concours sera ouvert le lundi 7 novembre 1927, pour quatre emplois de vérificateur des poids et mesures en Algérie.

Les demandes d'admission, devront parvenir au gouvernement général de l'Algérie (direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation) avant le 7 octobre 1927, dernier délai. Le programme et le règlement du concours contenant toutes les indications utiles, seront adressés aux postulants, sur leur demande, soit par la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, à Alger, ou par les préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine, soit, en ce qui concerne les candidats de la métropole, par le ministère du Commerce et de l'Industrie de Paris.

Les candidats de la Métropole, admissibles aux épreuves écrites, seront convoqués à Alger, pour l'examen oral. Ils pourront, à cet effet, sur demande adressée au gouverneur général (direction de l'Agriculture) recevoir le passage gratuit sur mer, en deuxième classe, de Marseille à Alger et retour.

Examens de Droit

La session des examens de baccalauréat, de licence et de capacité en droit s'ouvrira le 3 novembre 1927. Les examens écrits auront lieu le 3 novembre et les examens oraux commenceront à la même date.

Les demandes d'inscription pour les examens, établies sur feuille, timbrée à 3 fr. 60, seront reçues au Secrétariat jusqu'au 15 octobre dernier délai. Elles devront mentionner l'adresse des candidats et, pour les étudiants de troisième année, les cours à option. A la suite de leur demande, les candidats recevront une convocation et des bulletins de versement des droits à acquitter. Ils devront, avant le 25 octobre, envoyer au [illegible] pour le Secrétariat les récépissés des droits versés.

La matière tirée au sort pour les examens écrits sera portée à la connaissance des étudiants par la voie de la presse le 22 octobre. Les étudiants, qui désireront en être informés par télégramme, peuvent le demander au Secrétariat en envoyant la somme nécessaire pour le télégramme.

Les examens de doctorat auront lieu dans la dernière semaine de novembre. Les inscriptions pour le doctorat seront reçues jusqu'au 18 novembre.

Le registre des inscriptions pour l'année scolaire 1927-1928 sera ouvert du 3 au 25 novembre inclus.

Il est rappelé que pour prendre la première inscription, l'étudiant doit se présenter au Secrétariat, porteur de son extrait de naissance (sur timbre) et d'un certificat de baccalauréat pour les études de licence.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Tournée Volbert Bouelle avec les « Revues » **Alors, ça va ! Tu charries, Charlie. Ça, c'est un monde.** Bicolit, Régis-Libert (revues).

REGET-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, au programme : deux films comiques : « Le cas de l'Oncle Tom », « l'Edouard dans les Lions » ; Erka Prodisco présente H. B. Warner dans « Silence », superproduction dramatique.

Le 29 septembre, reprise des grandes actualités cinématographiques avec « Le Roman d'une Reine », superproduction avec Adolphe Menjou, et six vedettes.

Prochainement « L'Ile enchantée », superproduction d'Henry Roussel. Film tourné en Corse.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, deux grands films : « Cœur de Chien », avec le fameux chien "Rap Thunder" ; « L'As du Ring », grand film sportif interprété par Kenneth Mac Donald.

Jeudi : Tom Mix dans « Docteur Frakass ».

Ecole de commerce de jeunes filles reconnue par l'État

Enseignement primaire supérieur ; enseignement commercial ; enseignement ménager ; préparation à tous les concours des administrations ; internat.

Tous nos élèves diplômés sont casés par l'école. Rentrée des classes : 4 octobre.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

COMPAGNIE FLORIO

A partir du 1er octobre, par suite du changement de l'heure, le départ de Bastia sur Livourne, aura lieu le dimanche à 10 heures, et de Bastia pour Porto-Torrès, le jeudi à 14 heures.

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte-Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

ESSENCES . SAVONS
POUDRES . LOTIONS
L.T. PIVER
NOS DENTIFRICES
TOMEBU . MAO . TCHA
POUR LE BAIN
SACHETS POUDRE MOUSSE
SELS COMPRIMÉS

Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 51

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

Il était résolu à attendre jusqu'à la chute du soleil. Il avait eu la précaution d'emporter quelques vivres dans une des sacoches de sa selle et d'ailleurs, comme tous les amoureux, il ignorait que l'homme est de naissance, affecté d'une maladie mortelle, la faim, et qu'il ne peut vivre qu'en l'apaisant deux fois par jour. Pour l'instant, des choses qu'il jugeait beaucoup plus importantes l'occupaient.

Cependant, son ami Robledo errait la tête basse dans la rue centrale de la Presa. Il revenait de chez elle et Torrebianca ne s'y trouvait pas. La servante qui avait préparé le déjeuner l'avait attendu en vain. Où le trouver ?

Au milieu de la rue, il entendit des voix amies et leva la tête. Rojas parlait avec animation au commissaire du village qui lui répondait d'un air étonné. Tous deux saluèrent Robledo qui s'approcha.

— Un courrier est arrivé à mon estancia, dit don Carlos, pour me prévenir que le commissaire avait retrouvé la valise qu'on m'a volée... Or, don Roque n'a envoyé personne et ne sait de quoi il s'agit. C'est une plaisanterie que je trouve fort mauvaise. Quel est le maudit imbécile qui a voulu me jouer ce tour ?

Robledo resta quelques minutes à l'écouter en feignant de s'intéresser à l'affaire, puis il se remit en marche. Il s'inquiétait uniquement de découvrir la cachette de Torrebianca et croyait la reconnaître dans tous les hommes qu'il apercevait au loin.

« Dommage que Richard soit sorti de si bonne heure, pensa-t-il. Il m'aurait aidé à le chercher ».

Watson, ballotté entre ses craintes et le désir de voir Celinda, s'était peu à peu rapproché de l'estancia ; mais quand il arrivait auprès d'une des claires-voies qui servaient de portes à l'enceinte de fils barbelés il demeurait indécis. La Fleur du Rio Negro lui avait dans sa rancune ordonné de ne plus reparaître ; comment expliquerait-il sa présence dans la propriété de Rojas ?

A la vue d'une barrière ouverte, il reprit courage. « Elle dira ce qu'elle voudra, en avant ! pensa-t-il. Il faut que je la voie quand elle devrait ne m'adresser que des injures ! »

Et il avança lentement sur un des chemins qui menaient à l'estancia. Soudain son cheval parut inquiet, pressa le pas puis s'arrêta net, prêt à se cabrer.

Le jeune homme aperçut les corps de 2 dogues, tués tout récemment sans doute, car leurs têtes brisées baignaient dans une flaque de sang. Il continua d'avancer et à quelques pas de la maison il trouva un homme étendu au milieu du chemin.

Il était mort lui aussi. C'était un péon de Rojas, un métis qu'il crut reconnaître pour l'avoir vu plusieurs fois, bien qu'il fût maintenant défiguré par des coups de feu. Une de ses orbites était restée vide et quelques débris de la masse cérébrale s'échappaient du crâne par ce trou. Autour de lui la terre buvait avidement le sang et se couvrait de mouches.

Il sauta à bas de son cheval et, revolver au poing, il s'avança vers la maison. Arrivé devant la porte il s'aperçut qu'il n'y avait personne dans la vaste pièce qui servait à la fois de salon et de salle à manger et il se mit à lancer des appels de tous côtés.

Un fauteuil de jonc, le siège préféré de Celinda, était par terre renversé. Il remarqua aussi que le tapis de la grande table semblait avoir été violemment tiré, car il était lui aussi tombé à terre. Il avait entraîné dans sa chute tous les objets qui se trouvaient d'ordinaire sur la table et qu'on voyait froissés ou brisés sur le sol.

Il poussa de tels cris et répéta tant de fois son nom pour rassurer tout le monde que des pas se firent entendre enfin à l'intérieur du bâtiment et que le visage envieux et ridé de la mère de Cachafaz parut dans l'entre-bâillement d'une petite porte. D'autres servantes et des péons de l'estancia, tous métis, surgirent peu à peu de leurs cachettes ; ils bredouillaient des explications inintelligibles et gardaient un silence plein d'horreur.

Watson sortit de la maison juste au moment où le petit Cabafaz revenait de l'enclos en regardant avec inquiétude de côté et d'autre. Brusquement tous en même temps voulurent raconter l'évènement à l'ingénieur, mais le petit métis les devança avec une espèce d'autorité. Il se trouvait près de la petite patronne et il avait tout vu. Trois hommes étaient arrivés au grand galop. Cachafaz était sorti de la maison, attiré par les aboiements des chiens, et il avait entendu les coups de feu qui les avaient tués. Puis il avait vu un péon courir vers les cavaliers pour leur demander sans doute pourquoi ils envahissaient l'estancia. Tous trois avaient tiré des coups de revolver sur lui et il avait roulé à terre.

— Je me suis réfugié en courant dans la maison, continua l'enfant. Ma petite patronne est sortie pour voir ce qui se passait ; mais les trois méchants hommes sont arrivés et lui ont jeté un poncho sur la tête. Je me suis caché sous une table ; puis j'ai risqué un œil et je les ai vus monter à cheval en emportant la petite patronne, qui agitait ses bras... comme ça... sous le poncho. Voilà tout ce que je sais.

Les autres auraient bien voulu raconter aussi leurs impressions bien qu'ils n'eussent en vérité pas vu grand' chose puisqu'ils s'étaient cachés dès que le péon était tombé et ne s'étaient montrés qu'à l'arrivée de Watson.

Celui-ci, tout en cherchant de se débarrasser de tous ces gens qui lui parlaient à la fois, pensait avec remords au temps qu'il avait perdu par son indécision en errant le long des clôtures barbelées de l'estancia. Pourquoi n'était-il pas entré une demi-heure plus tôt ; il aurait été aux côtés de Celinda pour la défendre !

Il lut dans les yeux d'antilope de Cachafaz que le petit n'avait pas tout dit et qu'il voulait bien parler, mais à lui tout seul. L'enfant souriait avec mépris en entendant les autres donner des renseignements contradictoires sur l'extérieur des assaillants. Tous croyaient les connaître et tous les avaient vus sous un aspect différent. Watson l'entraîna à l'écar et Cachafaz, dressé sur la pointe des pieds, lui dit à voix basse :

— C'est Manos Duras qui a enlevé la petite patronne. Je sais où il la tient.

Pressé de questions par Richard, il s'expliqua. Manos Duras ne figurait pas parmi les trois hommes qui avaient emmené Celinda. Mais, le petit, sorti de sa cachette, s'était glissé dans un enclos voisin et avait grimpé au sommet d'une pyramide de luzerne séchée que l'on conservait pour nourrir les vaches pendant l'hiver. La cime était un poste d'observation d'où son regard embrassait une énorme étendue de terrain. Invisible dans son beffroi, il avait vu les trois cavaliers en rejoindre un quatrième qui semblait les attendre et qui était sans aucun doute Manos Duras. Puis les quatre hommes avaient pris au galop la même direction : l'un d'eux portait la prisonnière devant lui sur sa selle.

Il avait vu aussi du haut de la montagne de luzerne Watson arriver, mais il était si méfiant qu'il n'avait pas voulu descendre avant de s'être assuré de son identité.

Ce récit troubla si profondément Richard qu'il resta quelque temps sans pouvoir coordonner ses idées. Il pensa avant tout qu'il était urgent de partir à la recherche de Celinda pour la délivrer et se voulut pas considérer l'énorme disproportion de forces qui existait entre lui et les bandits. Il avait pour l'aider le petit Cachafaz qui connaissait l'endroit où il cachait la jeune fille. C'était là le point important. A lui maintenant de l'arracher à ses ravisseurs. Et avec l'absurde témérité des amoureux qui refusent d'apprécier les obstacles à leur valeur, il monta à cheval et fit signe au petit de l'accompagner.

Cachafaz se jucha d'un bond sur la croupe et se cramponna aux vêtements de Watson qui piqua des deux et mit son cheval au galop. Richard croyait avoir deviné la pensée de l'enfant et dès qu'il eût dépassé la clôture de fils de fer barbelés de l'estancia, il prit la direction du rancho de Manos Duras que souvent il avait aperçu de loin.

— Vous vous trompez de chemin, patron, dit Cachafaz.

Et, montrant le point le plus élevé qui bordait le fleuve du côté de la pampa, il ajouta :

— Allons par là, au rancho de la India muerta.

Ce rancho en ruines, dit de la India muerta était bien connu dans la région et cependant peu de gens s'y étaient rendus car il servait uniquement de refuge aux vagabonds, soucieux de continuer leur voyage sans être vus des gens du pays.

— Nous les trouverons là-bas, répéta le petit métis, s'ils n'ont pas filé plus loin.

Quand Robledo rentra chez lui *fatigué d'avoir inutilement cherché son ami, il fut aussi désagréablement surpris que l'avait été Watson à peu près à la même heure en arrivant à l'estancia de Rojas.*

(A Suivre.)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Nice a reçu une délégation de l'American Légion

Nice, 26 septembre. — L'accueil que la population a réservé aux légionnaires américains, hier, est aux dires de ceux-ci un des plus chaleureux qu'ils aient reçus.

Une foule énorme se pressait, bien avant l'heure, sur le parcours : à la gare, avenues Thiers et de la Victoire, place Masséna, avenue de Verdun, Jardin Albert 1er, Jetée promenade.

La cour de la gare est transformée en une vaste place d'armes, comprenant les 22e et 24e chasseurs, 3e d'infanterie, 157e et 94e d'artillerie et les pompiers.

A 10 h. 30, le premier train spécial arrive. La musique municipale joue les hymnes nationaux.

Le colonel Tayler est reçu par MM. Mari, maire, Benedetti, préfet, Raiberti, Charabot, sénateurs, Orinda, Barety, Ricolfi, députés, Gasvin, président du Conseil général, Glazebrook, consul général des Etats-Unis, Ricard, évêque, Schumacher, grand rabbin, Bengière, pasteur, les officiers des destroyers américains, Smith Tompson et J. D. Edwards, les généraux Mittelhauser, Saramito, Pellegrin, George, chef d'état-major du maréchal Foch, le corps consulaire, les représentants des groupements d'anciens combattants et toutes les notabilités de la ville.

A 10 h. 40, un second train stoppe, le commandeur Savage descend. Il est reçu avec le même cérémonial au milieu des acclamations.

L'aveugle Hebreard embrasse le lieutenant Schoble, aveugle de guerre américain.

Après les présentations dans le salon aménagé, le cortège gagne le perron. Place de la gare, le coup d'œil est magnifique.

Toutes les sociétés sont groupées avec leurs drapeaux, et avec un détachement de marins américains avec leurs étendards forment un quadrilatère immense où toutes les couleurs sont représentées.

Les musiques attaquent les hymnes nationaux, les drapeaux s'inclinent. L'aveugle Hebreard commande une minute de silence pour les morts.

C'est alors le défilé entre une haie de sociétés, sous la voute des voiles multicolores des décorations tendues par les soins de la municipalité, au flottement des drapeaux des deux pays que les habitants ont prodigués, à leurs fenêtres parsemés de place en place de grandes banderoles portant des souhaits de bienvenue et placées par les maisons de commerce et les administrations.

Les agents cyclistes ouvrent le cortège. La musique des sapeurs pompiers suit, puis des pompiers portant des drapeaux, un groupe de jeunes niçoises, les sociétés cyclistes et de gymnastique, un détachement de fusiliers américains avec la musique du 3e d'infanterie, une compagnie d'infanterie, les associations nées de la guerre, l'American Légion avec la fanfare des chasseurs, la municipalité au grand complet, les autorités officielles, de la troupe, des groupements divers, encore de la troupe.

Tout le long, la foule vibre. C'est un torrent impétueux de bravos et de cris enthousiastes.

Le cortège se groupe autour du monument du Centenaire, les troupes défilent, acclamées. La délégation se rend au cénotaphe de Rauba Capeu.

Après un recueillement, M. Mac Nut commandeur de la Légion de l'Indiana, puis M. Bollone, président des Ascendants, prononcent une allocution.

Un banquet a réuni 500 convives dans la jetée promenade qui a reçu une décoration artistique.

Pendant le repas, la musique municipale, l'orchestre de la Jetée, une chorale se sont fait entendre, une grande cordialité n'a cessé de régner.

Le maire, le commander Savage, *MM. Benedetti, Raiberti, Gassin*, Tordo, ont exalté les vertus des deux peuples et l'amitié profonde qui ne cesse de les unir.

Le maire remet au commander Savage, une superbe bannière et M. Tiranty au nom du syndicat d'initiative offre aux légionnaires un album souvenir de Nice.

A 16 heures, les cars emmènent les légionnaires, après un arrêt au monument aux morts en construction.

Le départ se fera à 2 heures du matin pour Gênes.

Une conversation Briand Stresemann

Genève, 26 septembre. — Une conversation a eu lieu après-midi, à l'Hôtel Victoria, dans la salle des Pas-Perdus de l'assemblée, entre MM. Briand et Stresemann.

M. Briand était assisté du professeur Hesnard, de l'ambassade de France à Berlin, et M. Stresemann, du docteur Redhamer.

De nombreux témoins ont suivi la conversation qui a porté sur les incidents des derniers jours, notamment le discours de M. Hindenburg à Tannenberg.

On pense que M. Briand et Stresemann sont d'avis que la politique commencée à Locarno soit poursuivie dans l'intérêt de tous les Etats qui y ont participé et les questions intéressant la France et l'Allemagne doivent recevoir une solution amiable, malgré toutes les divergences et les difficultés.

On assure que les deux hommes auraient parlé des relations avec les Soviets.

Aujourd'hui la S.D.N. va clôturer sa huitième session

Genève, 26 septembre. — Dimanche la Commission du désarmement a entendu l'exposé de M. Paul Boncour, concernant la proposition française.

M. Loudon, délégué des Pays-Bas dit que la limitation et la réduction des armements est un travail de longue haleine.

« L'Assemblée a le droit de dire qu'un pas en avant a été fait dans ce but ».

M. Onslow (Grande-Bretagne) a dit que la Société des Nations a fait un grand pas dans la voie du désarmement.

M. Binimez, délégué du Chili, fait remarquer que son pays a toujours été disposé à faire des efforts utiles et pratiques pour atteindre le but en vue depuis de longues années.

M. Erich (Finlande), dit qu'il partagent les vues du rappel de M. de Brouckère.

Il reste encore trois orateurs inscrits pour la discussion du rapport sur l'arbitrage, la sécurité et le désarmement.

Aussi la suite du débat a-t-elle été renvoyée à lundi matin.

Malgré tous les efforts qui ont été faits pour permettre au président de déclarer close ce soir la huitième Assemblée de la Société des Nations, l'abondance des derniers rapports à examiner obligera celle-ci à siéger encore demain matin.

L'Assemblée a terminé cependant la discussion de la résolution sur l'arbitrage, la sécurité et le désarmement, qui contient, comme on le sait, une bonne partie de l'ancienne résolution présentée par M. Paul Boncour au nom de la délégation française.

Le général de Marinis, au nom de l'Italie a dit ce matin que la délégation italienne s'y ralliait entièrement. Il a déclaré que son attitude dans les commissions techniques et politiques de la Société des Nations, qui ont traité du problème mondial de la réduction des armements, avait toujours répondu à la politique essentiellement pacifique de son gouvernement.

Cette politique se montre d'ailleurs dans une extrême modestie des budgets italiens.

Le général de Marinis a affirmé qu'on avait fort de suspecter les techniciens militaires du désarmement. Ceux-ci ont vécu la guerre et ne peuvent que s'associer de tout cœur à l'œuvre de paix poursuivie par la Société des Nations.

Le problème à résoudre, demeure du reste, un problème essentiellement un problème politique. Le délégué de l'Italie est convaincu que la résolution permettra de faire un pas considérable en avant.

La même conviction anime le représentant du Japon, qui estime que plus les conditions de sécurité s'amélioreront, plus on approchera des solutions concrètes du désarmement.

Puis M. Nansen, dans son discours a insisté surtout sur la question des arbitrages et sur l'établissement d'un traité modèle.

Il demande que pendant l'étude à laquelle la Société des Nations va se livrer, il ne soit pas trop parlé du protocole de 1924.

M. Koumanoudi, ministre yougoslave, conclut que la Société des Nations par la simple recherche des moyens propres à rendre la guerre impossible, a montré déjà à tous les Gouvernements à côté de la voie à suivre pour éviter des catastrophes.

Il souhaite que dans l'avenir prochain, on arrive par une définition exacte de l'agresseur à compléter la proposition de la délégation polonaise.

Cette définition devrait entraîner également l'élaboration du système précis des moyens de prévention et de coercition, il insiste enfin, lui aussi sur l'idée de l'arbitrage.

Il estime du reste que les ententes régionales préparent la voie à l'entente universelle.

Au vote, la résolution est admise à l'unanimité. Le président adresse un hommage grandement mérité à M. de Madariaga, qui a été l'âme de la discussion sur le désarmement, depuis que la Société des Nations s'en occupe et qui vient d'être appelé à Oxford à une chaire de littérature espagnole.

L'Assemblée décide ensuite d'ouvrir un protocole relatif à l'exécution des sentences arbitrales en matière commerciale, rendues à l'étranger.

Elle entend ensuite un chaud plaidoyer du docteur Nansen, en faveur de l'œuvre de l'établissement pour les réfugiés arméniens.

L'argent manque, le docteur Nansen est riche des promesses des Etats qui devraient s'intéresser à cette œuvre, nécessaire, mais dont peu passent aux actes.

Il faut espérer que le docteur Nansen finira par avoir gain de cause.

M. Briand demeurera à Genève jusqu'à mardi soir. Son dessein est de participer à la séance importante du Conseil de la Société des Nations qui suivra la séparation de l'Assemblée.

M. Stresemann quitterait aussi Genève mardi. Il n'est pas question d'une rencontre des ministres français et allemands.

La rupture des digues provoque en Suisse un grand désastre

Zurich, 26 septembre. — La contrée de Rheintal présente un aspect désolant à la suite de la rupture des digues sur les versants du Liechtenstein où l'on constate une nouvelle brèche de 200 mètres qui s'étend près du pont du chemin de fer.

Les eaux atteignent maintenant le rez-de-chaussée de nombreuses maisons. La maisonnette du garde-barrière a été emportée ; le cadavre du préposé a été retrouvé non loin de la gare.

Sa femme a disparu ; on est sans nouvelle aussi de plusieurs pompiers qui ont participé aux travaux de sauvetage.

Toutes les communications par téléphone et télégraphe sont interrompues avec le Liechenstein.

A Bellinzona, la Maggia monte toujours. Le lac est démonté.

Un train quittant Locarno a roulé dans les eaux des vallées.

Les eaux. Les vallées disparaissent sous les eaux.

A Bordula, Cadenazzo, Gongas, la rivière du Tessin est déchaînée. Des vagues de plusieurs mètres de hauteur emportent tout sur leur passage.

A Lucerne, les eaux envahissant le tunnel de Truns, ont arraché des rails. L'église de Rinkinberg a été détruite et, dans la soirée, la circulation est interrompue dans cette dernière localité.

A Berne, on signale de fortes chutes de neige à une altitude de deux mille mètres une couche de neige fraîche de 30 ctres. Les stations les plus élevées signalent 50 centimètres.

A Milan, on signale également de fortes chutes de neige et aussi à Bozen.

Enfin, un train de secours parti de Venise pour les régions ravagées par les intempéries, a déraillé. Quatorze employés ont trouvé la mort, ayant été précipités dans les eaux.

Seul, le mécanicien du train, est sauf

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 26 septembre. — On nous offre de l'argent ou la guerre ; les Soviets approuvent-ils que leur offre soit une menace ? demande M. Pierre Bertrand, dans *Le Quotidien*.

« Il nous suffira de dire que cette façon de discuter une affaire en brandissant un marteau sur la tête des négociateurs est au moins originale.

« Que M. Bokanowski est bien malheureux d'avoir de tels interprètes de sa pensée et si la diplomatie des Soviets ne sait pas adopter un autre langage, recourir à d'autres arguments, présenter sous un autre jour ses offres, elle ne doit pas compter beaucoup sur leur acceptation.

M. Georges Ponsot, dans *l'Ere Nouvelle*, adresse ce billet à M. Antony Ratier à propos de l'élection sénatoriale de l'Orne :

« Il appert des lettres échangées entre le sénateur Antony Ratier, président du parti républicain démocratique et M. Adrien Dariac, député de l'Orne, que M. Dariac, n'a point *été consulté* sur l'opportunité de doter l'Orne d'un nouveau sénateur appelé Alexandre Millerand.

« Tout est bien qui finit bien. M. Dariac a écrit à M. Antony Ratier une lettre de protestation contre la candidature de M. Millerand.

« Mais quel rôle joue donc M. Antony Ratier, président de l'Alliance qui ne me parait plus guère républicain, encore moins démocratique ».

De *La Volonté* : « On affirme que l'interview de M. Stresemann a produit, à Genève une fâcheuse impression.

« Pourquoi ? Qu'y a-t-il de mal à ce que le chef de la Wilhelmstrasse fasse connaître avec un tact ignoré de M. Hindenburg, ce qui est, en effet, l'opinion unanime du peuple allemand.

« Nous ne pensons pas que nos dirigeants soient assez naïfs pour s'imaginer que la condamnation prononcée à Versailles contre le Reich demeurera intangible.

« *Le problème des responsabilités de la guerre, quoi qu'en disent MM. Poincaré et Barthou est assez troublant et assez obscur pour rendre nécessaire, un jour, une étude impartiale et un jugement moins intéressé que celui des vainqueurs.* »

Du *Peuple* (M. Jules Téry) : « J'ai eu la curiosité de suivre d'un bout à l'autre, une rue commerçante de Paris.

« J'ai noté par exemple que les endives vendues 9 fr. 75 au début de la rue finissaient par être vendues 2 fr. 10 à la fin.

« Par quel phénomène cette augmentation a-t-elle pu se produire et comment la Fédération des commerçants détaillants me l'expliquera-t-elle ?

« L'Espagne se jette sur nos haricots et malgré une excellente récolte, ils ont déjà augmenté de 20 francs par 100 kilos ; l'Allemagne va accaparer notre viande et l'Angleterre notre beurre et nos œufs.

« Le lait, indispensable aux enfants va atteindre un prix fou. Ce sera le développement de notre mortalité infantile, déjà si considérable.

MYSTÉRIEUX ATTENTAT

Limoges, 26 septembre. — A midi 30, le sergent Guerre, 28 ans, gérant de cercle des officiers de Limoges, a été brusquement assailli par derrière par deux inconnus, dont un lui a tiré une balle de revolver.

Le sous-officier a été traversé de part en part à hauteur du thorax par une balle de gros calibre, qui s'est logée dans la bibliothèque du cercle, après avoir brisé la vitrine.

Le blessé, transporté dans un état grave, à l'hôpital, n'a pu donner aucune indication sur les agresseurs.

La police enquête.

A travers la Corse

Arrondissement de Bastia

LURI. — *De passage*. — M. de Moro-Giafferri, ancien sous-secrétaire d'Etat, député, et M. Altieri F.-M., conseiller et président du conseil d'arrondissement.

Ils ont fait une visite à M. Dominici Pierre, notaire.

AJACCIO

Bureaux : 19, Cours Napoléon
Téléphone : 1.68

Le réouverture du « Casino ». — Le bel établissement du Cours Napoléon a réouvert ses portes, vendredi dernier.

Une foule de clients et d'amis ont fêté cet évènement.

M. François Santarelli, le très sympathique propriétaire, mérite nos vives félicitations pour le bon goût qu'il témoigne dans sa réalisation, ainsi que par l'excellent choix qu'il a fait en engageant ce brillant Jazz nègre qu'est *The Five Paris*.

Accident d'automobile. — Nous apprenons avec regret l'accident survenu à M. Camille Piétri, le sympathique conseiller général de Serra di Scopamène. Dans les environs de Cargiaca, sur la route nationale de Corte à Sartène, l'auto de notre compatriote se renversa pour éviter un cabriolet. M. Camille Piétri fut dégagé de dessous la voiture avec des contusions assez faibles. Il a été ramené à Quenza. On pense que le blessé sera vite rétabli. Nous lui exprimons tous nos vœux.

CALVI

CALVI. — *Nos courriers*. — Le *Corsica* est arrivé dimanche matin de Toulon avec 185 voyageurs et 140 tonnes de marchandises diverses. Il est reparti dans l'après-midi pour Nice via Ile-Rousse avec de nombreux passagers et plusieurs tonnes de raisin et langoustes.

L'incendie de l'Alzeta. — Nous avons relaté dans notre dernier numéro l'incendie qui a éclaté dans la soirée de vendredi au lieudit « l'Alzeta » et qui a failli détruire la forêt communale de plus maritimes.

Le feu que l'on croyait éteint, à minuit, a repris de plus belle dans la matinée de samedi. Bien qu'activé par un vent extrêmement violent, il a pu être circonscrit après plusieurs heures de lutte opiniâtre, au cours de laquelle les militaires de la section spéciale se sont montrés aussi vaillants que la veille.

Une partie des équipes a été transportée sur les lieux du sinistre, par voie de mer, sur le bateau à moteur, *Le Tranquille*, mis gracieusement à la disposition des autorités par M. Orsini, armateur et conseiller municipal.

La forêt a été, une fois de plus, épargnée.

A la liste des volontaires qui se sont particulièrement signalés et que nous avons publiée, il convient d'ajouter M. Vecchi Noël, chef de dépôt à la gare de Calvi, et M. Galentini Jean, retraité. Arrivés des premiers sur les terrains en feu, ils ont puissamment contribué à maîtriser le fléau.

La visite pastorale de Mgr Rodié. — Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio, arrivera à Calvi le 9 octobre au soir, et présidera le lendemain la cérémonie de la Confirmation qui aura lieu dans l'église de la Haute Ville.

La population, qui conserve toujours intactes les traditions religieuses, réservera au chef de l'Eglise en Corse, une réception des plus imposantes.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 26 septembre. — Est promu au grade de capitaine, le lieutenant Ajaccio Victor, de l'état-major particulier du parc d'aviation n° 22 (organisation), maintenu.

Est affecté en Indo-Chine, l'officier d'administration Valenti (conducteur de travaux) de la chefferie du Génie de Toulon.

Sont affectés en Indo-Chine : le capitaine Lucchini, du 22e régiment, le lieutenant Carli, du 21e régiment.

Est affecté au 24e tirailleurs sénégalais de Perpignan, le lieutenant Paoli, rapatrié de l'Afrique occidentale Française.

M. Colombani, officier d'administration de première classe, rapatrié du Levant, est affecté à l'armée française du Rhin.

M. Ceccaldi, lieutenant au deuxième groupe d'ouvriers de l'aéronautique, adjoint au trésorier, remplira transitoirement les fonctions de trésorier.

M. Leschi, lieutenant au 8e régiment est affecté au 43e bataillon du Levant.

Le lieutenant Franchini du 15e escadron du train, est affecté au 15e escadron du train, première compagnie.

Le lieutenant Battaglini, de la troisième compagnie de remonte, en congé de fin de campagne à Maïra (Corse), est affecté au 29e dragons (matériel et services).

Le capitaine Sagli, du 501e régiment de chars d'assaut, bataillon du Levant est affecté au 501e régiment de chars d'assaut, en service.

Le capitaine Grassi, du 21e régiment de tirailleurs (Levant), dissous, est affecté au 9e régiment de tirailleurs (Algérie).

Le capitaine Barosi, du 1er régt. de tirailleurs, est affecté au 9e régt de tirailleurs (Algérie).

Le capitaine Ghérardi est affecté au 4e Tirailleurs.

M. Mondielli, chef de bataillon d'infanterie, breveté hors cadres, sous chef d'état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie, est affecté à l'état-major du vice-amiral, préfet maritime de Toulon en service.

M. Colombani, officier d'administration de première classe, en service au Maroc, est nommé au grade d'officier d'administration principal, en remplacement de M. Pitard, retraité.

La Maison Cardon Duverger et Cie [illegible] de chicorée à Cambrai, [illegible] dénommée « La Boulangère », paquetage [illegible].

La Maison Grégoire et la Société Française de Torréfaction, ayant leur siège place Gélis, à Marseille, ont mis en vente de la chicorée sous une marque dénommée « La Pâtissière », ayant des ressemblances frappantes avec la marque « Boulangère ».

La Maison Cardon Duverger et Cie a poursuivi la Maison Grégoire frères et la Société de Torréfaction en imitation frauduleuse de marque, devant le tribunal civil de Marseille. A la date du 2 juin 1926, ce tribunal a rendu un jugement passé aujourd'hui en force de chose jugée dont la teneur suit :

[illegible]

Que ces dépôts ont été faits en renouvellement de ceux effectués le 22 juin 1906 sous les numéros 1035 ; 1042 ; 1036.

Qu'à l'appui de sa déclaration, M. Cardon Duverger a déposé pour l'Office National [illegible] 11 septembre 1920, article 2, en exécution de la loi du 26 juin 1920, article premier.

Que le dépôt effectué en 1906 était fait en renouvellement de ceux effectués au greffe du tribunal de commerce de Cambrai le 5 juillet 1897, sous le numéro 551, renouvellement et en complément de dépôts antérieurs notamment de ceux effectués les 24 mai et 4 juin 1892, 18 juin, 3 juillet 1891 et 25 janvier 1884.

[illegible]

1° La même forme du paquet ;

2° La même consonnance dans l'appellation de la marque.

[illegible]

Par ces motifs :

Le tribunal de première instance de Marseille [illegible]

[illegible] par le Palais de Justice à Marseille, le 2 juin 1926.

AVIS DE DÉCÈS

CERVIONE

M. Joseph-Louis de Suzzoni, Mme Napoléon de Suzzoni, Mme Angeli de Bonaldi, Mme Battestini de Suzzoni, M. Battestini, greffier en chef du tribunal civil de Bastia, et leurs enfants, Mme Micheli de Suzzoni, M. Angeli, sous-préfet d'Aix-en-Provence, Mme Angeli et leurs filles, M. et Mlles Piccialoi.

Les familles de feu Jules de Rocca-Serra, de feu Jean-Paul de Rocca-Serra, de feu Antoine de Rocca-Serra, Massa, Campocasso, Blanchard, Géronimi, baron et baronne de Césari, Elfori, Poli, veuve Cristofari, comtesse Zigliara, de Giacomoni, Lantieri, Colonna d'Istria, Forcioli, Siméon de Buochberg, Dulac, Vico, Ferrandi-Viale, Bonifaci et Raffalli.

Les familles de Suzzoni, Grassi, Astima, Dumez, baronne de Césari, de Casabianca, comtesse de Neuflbourg, baron Orsatelli, veuve comte der Durazzo ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Camille de SUZZONI

ancien juge de paix

leur père, beau-père, oncle, grand-oncle, et cousin pieusement décédé à Cervione, le samedi 24 septembre 1927, à dix heures du matin.

Les obsèques ont eu lieu à Cervione, lundi matin 26 septembre, à dix heures.

Pensionnat Puccio

Enseignement primaire et secondaire. Rentrée des classes : lundi 3 octobre.

Pensionnat Jeanne d'Arc

RENTRÉE DES CLASSES : *internes*, 3 octobre ; *externes* : 4 octobre.

"Au Petit Chic"
1, Boulevard du Palais - BASTIA

Madame PIETRI prévient sa clientèle qu'elle vient de recevoir, à la suite de son passage à PARIS une collection de

Manteaux, Tailleurs
Fourrures

Robes de mariées, d'après-midi, du soir. Modèle de haute couture venant des plus grandes Maisons.

Prix très avantageux

Assortiment de manteaux pour pensionnats, costumes et pardessus garçonnets et baby.

LAINAGES - SOIERIES

Biscuits
Huntley & Palmers
Agents généraux :
BITTERLET & CAGNINACCI
1 bis, rue du Nouveau-Port

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

BONNE OCCASION, à vendre 10 CV. Citroen (sport), éclairage, démarrage garanti en parfait état. S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

LYCEEN de dix à treize ans serait désiré par famille. Soins et surveillance sûrs. Leçons continues de latin et de français. Prix raisonnables.

A VENDRE, voiture Peugeot, six places, deux strapontins face à la route, en parfait état de marche, essais à volonté. Prix à débattre. S'adresser 1, rue Abbatucci, au deuxième.

PHARMACIE à céder, chef-lieu canton Cap Corse. Cond. avantag. S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

BOURSE DE PARIS du 26 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3% perpétuel	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
3 % 27	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5 % 1922	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
— 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Aisne	[illegible]	[illegible]
— Pas de Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
Paris 1865	[illegible]	[illegible]
— 1910	[illegible]	[illegible]
— 1920	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1906	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris & Pays Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Génér. Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Suez Civiles	[illegible]	[illegible]
Est capital	[illegible]	[illegible]
Lyon capital	[illegible]	[illegible]
Midi capital	[illegible]	[illegible]
Nord capital	[illegible]	[illegible]
Orléans capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Ch. de fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique ord.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Cultures tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucrerie Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
— Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons Lits ord.	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Sons Mexicains 1913	[illegible]	[illegible]
Nyakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chantered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca ord.	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mzaita	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Gantax	[illegible]	[illegible]

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
Ch. de fer routes Algérie	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer départements	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verrerie Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Marit. ord.	[illegible]	[illegible]
Distillerie Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Poliet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banque Française Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
— — Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philippines ordinaire	[illegible]	[illegible]
Banque Pernine. Mexicain	[illegible]	[illegible]
— Industrielle Japon	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Hi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Talcs Luzenac	[illegible]	[illegible]
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
Belges 5 % 1920	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1903	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1903	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 p. 100	[illegible]	[illegible]

CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (1-41 36), Bd Paoli & BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

T. S. F.
Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins
G. GUIDUCCI
34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA
POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::
Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

N'hésitez plus seule, la Cigarette
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03
IMPRESSIONS DE LUXE — Factures — En-tête Lettres — Mémorandum — Catalogues — Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR — Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

AGRICULTEURS
C'est maintenant la saison des récoltes
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

CAP CORSE
DAMIANI
GRAND PRIX — Médaille d'Or
Membre du Jury — Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur • 29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er

PARIS-ÉLÉGANT — Spécial pour modèles habillés — Le N° 7 fr.
PARIS-MODE — Spécial pour modèles simples — Le N° 6 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 7 fr.
PARIS-TAILLEUR — Parait quatre fois par an — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Tout ce qui se fait en mode — Le N° 10 fr.
NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE — Le Volume 12 fr.
En vente dans les principales Librairies • Pour nos patrons, moitié prix pour Abonnés — Demander Tarif

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires
DEPOSITAIRE des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.
GRAND ASSORTIMENT de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.
Louis Rogliano
23, Boulevard Paoli - Bastia — Tél. 1-43
Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis ROGLIANO s'impose pour toutes installations. Les meilleures

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

ABONNEMENTS AU **Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
SIGNATURE,
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Compagnie Fraissinet
Horaire du mois de septembre 1927
Départs du Continent pour la Corse
Mardi 27 - de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h
Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi
Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.
Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.
Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent
Mardi 27 - d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.
Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Etablissements JARL - BUFFEREAU

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

L'ECHO TOURISTIQUE DE LA CORSE
littéraire, anecdotique, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, SIX FRANCS par an, bimestriel.
Directeur : A. Clavel, 43, rue St-Lazare, à Paris.

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 61 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

N° 19 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

LE XIVe SIECLE
BELTEZZA

Des marchands ambulants de Corbara, de passage à Capella racontent chez Trivone, le vieux et le convert. Le soir venu, n'ayant pas d'écuie pour loger leurs trois bêtes. [illegible]

Nous laissons ici la parole au poète. Tout commentaire ne ferait qu'affaiblir sa pensée. [illegible]

Elle se tourne ensuite vers Trivone et l'apostrophe ainsi : [illegible]

Une violente discussion s'engage alors ; la fille de Peppo Cannone fut mise habilement à l'étranger, l'affaire qui se termina le plus gentiment du monde.

La vieille fut trouvée au col de Croce-Dolo [illegible]

et finalement le notaire, n'ayant pu l'obtenir en dot, n'épousa pas Pipparella.

Cirenne avait à Feliceto beaucoup de parents et d'amis qu'il fréquentait souvent. Or ce village était divisé par la politique en deux partis irréconciliables, celui des Corvi et celui des Falchi. Suivant des deux côtés, le poète mit en parallèle les corbeaux et les faucons. Il en place pour ses derniers, car le corbeau [illegible]

Et plus loin, il ajoute [illegible]

Cette chanson produisit son effet sur l'esprit des habitants et aux élections suivantes, il n'y eut à Feliceto qu'une seule liste municipale.

Enfin on lui dit à Moncaglia que le Directeur de l'école Paoli s'occupait de toute autre chose que de l'instruction des jeunes gens. Aussi les classes se vidaient et l'école était déserte. Le poète écrivit alors « la terza rima » : *A scuola di Moncaglia*. C'est une lettre de Paoli à son village natal. [illegible]

Et il continue en disant des vérités si mordantes que l'administration changea tout le personnel enseignant et le remplacent par des maîtres qui relèvent le niveau des études et rendent à l'école son ancienne importance.

Alexandre Franceschi. — Alexandre Franceschi, dit Lisandrello, Juge de paix, était poète à ses heures. Malheureusement nous n'avons pu lire aucune de ses poésies. Seules quelques bribes nous sont parvenues.

Nous savons que Cirenne et lui n'ont pas toujours été en parfait accord et que, même ils se sont défiés des satires « poesia amorosa » et que Lisandrello a dit de Cirenne qui était boiteux : [illegible]

Jean André Renucci. — Mais le roi de la satire c'est Jean André Renucci de Mausoleo. Cordonnier de son état, il fut condamné pour meurtre et pendant sa captivité sa femme vécut maritalement avec un autre et eut plusieurs enfants enregistrés à son nom.

Toute son œuvre consiste à tourner en ridicule le maire, le curé, tous ceux qui de près ou de loin, entretenaient des relations avec le nouveau ménage. Ses satires les plus remarquables sont : *Il previbitero, et I ruffiani.*

Dans la première il s'agit de la construction du presbytère. [illegible]

Ensuite, non seulement il décrit, mais il dépeint les faits et gestes de chacun. [illegible]

Lorsque tout le monde fut d'accord, le curé ordonne de faire une procession solennelle jusqu'à Bocca-al-Piano. [illegible]

Suivent les hymnes, celui des hommes et celui des femmes, chantés avec recueillement, au pied de la Croix.

Dans la seconde de ses poésies, il réunit les principaux Ruffiani, parmi lesquels figurent le maire, Morgohone, Fiaschetta sa belle-sœur et Domalos, le curé. Voici ce qu'il dit des deux premiers : [illegible]

Dans cette réunion, les ruffian élaborent un programme que chacun jure d'observer minutieusement. [illegible]

Il lui arrive une fois ou deux seulement d'incorporer dans la satire des louanges méritées, comme celles-ci, par exemple, sur la première messe d'un abbé : [illegible]

Il était poète dans l'âme, le vieux Jean André. Un jour un vieux le rencontre et lui dit son épitaphe. [illegible]

I répondit : [illegible]

Nous nous rappelons d'une promenade à Mausoleo faite avec lui et feu le docteur Rossi. Il nous suivait d'un pas vif et alerte malgré ses 80 ans, mais surtout il nous dérida par son esprit et ses fines réparties. Comme le docteur louait son agilité, il répondit : [illegible]

Nous nous assîmes un instant devant la première maison du village et on lui fit réciter plusieurs de ses satires. A chaque salve d'applaudissements, il ne cessait de réciter [illegible]

(A suivre.)

52me ANNÉE - N° 246 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — MERCREDI 28 SEPTEMBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
15, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER — Compte Chèques Postaux [illegible]

ABONNEMENTS
	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A	30	60	120
Étranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 15, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0L484
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Au Conseil Général

Ce pourrait être un nouveau chapitre des « Illusions perdues ». Cette fois, l'affaire devait être sérieuse, définitive, se terminer par la culbute du parti républicain démocratique, par la perte de sa majorité à l'assemblée départementale.

Nous ne doutons pas qu'un gros effort n'ait été fait dans ce but, et qui ne date pas d'hier. Mais même s'il avait réussi, qu'en serait-il résulté ? Depuis qu'il est constitué avec la consécration éclatante du suffrage universel, qui non seulement l'a consacré, mais, en réalité, créé, depuis 1919, le parti démocratique n'en est, au Conseil général, ni à son premier assaut, ni même à sa première défaite. Oui, une fois déjà il avait perdu la majorité à l'assemblée départementale.

L'année suivante, il la reprenait.

Victime d'une surprise, il opérait aussitôt le rétablissement nécessaire.

C'est parce qu'il a en soi-même, en ses ressources d'action et d'organisation de quoi opérer ces rétablissements soudains et durables.

Certes, à sa tête se trouvent des hommes dont la confiance qu'ils inspirent est faite de leur autorité. Encore faut-il ajouter qu'à la base de cette autorité il y a un fonds de valeur qui flatte aussi bien l'électeur corse que les milieux politiques de Paris. Mais peu importe : il y a surtout un parti qui s'est développé et enraciné en Corse, d'autant plus redoutable dans son réseau complet de ramifications qu'il s'encourage de la sympathie que lui apportent jusque, en grande majorité, les éléments corses de l'extérieur, les éléments éclairés d'ici et d'ailleurs, ceux qui font profession d'indépendance et qui savent que la Corse à tout à gagner des hommes nouveaux et des méthodes nouvelles qu'ils appliquent au domaine public insulaire.

C'est bien depuis que ces hommes nouveaux sont venus, que ces méthodes nouvelles sont appliquées qu'on n'assiste plus à ces agitations populaires où l'opinion exprimait sa lassitude d'une formule qui sacrifiait ses intérêts les plus essentiels. C'est un fait brutal à relever : maintenant l'opinion publique sait que ses intérêts sont défendus comme jamais ils ne l'ont été.

Aucun démenti ne vaut : ce calme dans lequel se repose le public est symptomatique.

Il fallait concrétiser ce sentiment dans une organisation des énergies locales : c'est fait.

Ainsi, le parti démocratique constitue une masse qu'on peut, à force d'intrigues et d'épuisement, remuer ; quant à l'effriter, rien à faire.

La sagesse commande de s'incliner devant cette évidence.

Au reste, nous suivons les événements avec attention. Mais aussi avec calme, avec sérénité, car nous avons des facultés de renouvellement en réserve.

C'est parce que nos amis sentent bien qu'ils participent à la puissance d'un parti dont l'existence et la prééminence sont nécessaires aux destinées de la Corse qu'ils lui restent si fidèles. Pour ceux qui l'ont quitté, nous ne parlerons même pas de défaillances. Il s'était introduit dans le parti des élus qui en avaient simplement besoin dans des desseins limités ou rétrécis. Il est certain que les aspirations personnelles et celles d'un parti doivent se concilier dans les circonstances opportunes et compte tenu des droits en présence. Encore ne faut-il pas considérer le parti comme un mouchoir de poche ou une pochette de veston. A plus forte raison avons-nous été satisfaits d'avoir été abandonnés par des conseillers qui, sans avoir d'ambition démesurée, se sentaient, comme nous l'avons dit l'autre jour, mal à l'aise dans un groupement dont leurs véritables sentiments les éloignaient. Pourquoi y étaient-ils donc venus ?

Il a mieux valu, en effet, en finir avec cette équivoque qui gênait, en réalité, les deux partis. C'est pourquoi nous approuvons fort que le président réélu, brillamment dans les circonstances que l'on connaît, de l'assemblée départementale, ait trouvé un concurrent. Les positions sont nettes. Les chefs des deux partis se sont réciproquement rendu service.

L'avenir... L'avenir n'est à personne. Mais, nous le répétons, le temps a maintenant solidifié la masse qu'est ce parti républicain démocratique corse. On ne réussira jamais à le faire broncher, si l'on y réussit, que pour assister au spectacle de sa remise en place. C'est un parti qui répond à un besoin de la collectivité, non aux aspirations de quelques personnalités. C'est un parti d'indépendants et de réalisateurs et sa formule républicaine, démocratique et sociale n'est peut-être pas, comme de vains esprits le pensent, un effet du hasard. Qu'on y médite et l'on en conviendra.

P. B.

L'élection de M. Landry

On avait fait courir tant de bruits tendancieux au sujet de la « consistance » du parti démocratique, que le public avait fini, sinon par y croire, du moins par être intrigué par la persistance de ces rumeurs qui donnaient comme transfuges au moins une bonne douzaine de conseillers généraux dont les noms étaient annoncés et qui furent du reste les premiers étonnés, naturellement, fort indisposés du cas que des adversaires imprudents faisaient de leur conscience.

En réalité, dès le début de la campagne on connaissait parfaitement l'identité des conseillers qui n'avaient pas plus le désir de rester dans un parti qui n'était pas manifestement le leur que ce parti n'avait le désir de les garder.

Dans les conditions où s'est faite cette élection, elle marque une belle victoire pour le parti démocratique et pour son chef, M. Landry qui y a vu justement une des meilleures satisfactions de sa carrière politique.

Le scrutin

Voici comment se sont départagés les suffrages des 61 conseillers généraux. On sait que seul était absent M. le député Caltuceli, retenu par la maladie à Paris.

Pour M. Landry :

MM. Peri, Dr Seta, Dr Calloli, Serra, Massoni, Colonna, Ceccaldi, Dr Stefanini, J.-F. Giocanti, Landry, Fabiani, Dr Zuccarelli, Grimaldi d'Esdra, Dr Marcantoni, Dr Carlotti, Dr Casalta, Moretti, Agostini (St-Laurent), Salviat, Dr Bonavita, Casta, Emile Sari, de Moro-Giafferri, Murati, Valery, Caguinacci, Agostini (Oletta), Musso, Camille Pietri, Dr Rocca-Serra, Trani, Carregia, Peroni, Balisoni, Beretti.

Pour M. Pietri :

MM. Tollinchi, Dr Ghiappini, Nonce Paoli, Pietri, Griscelli, Dr de Nobili, Acquaviva, Dr Manfredi, Dr Anfosini, Semidei, Luciani, Pitti Ferrandi, Gavini, Casabianca, de Corsi, Dr Martinetti, Louis Colombani, Dr Colombani, Dr Giocanti, Mordiconi, Peydel, Mercantetti, Pantaloni, Franceschi, Bagnoli.

A 453 KILOMETRES A L'HEURE

L'avion de Webster, vainqueur de Coupe Schneider

La huitième session de la Société des Nations s'est close hier

ON Y A DISCUTE LES DERNIERS RAPPORTS

Genève, 27 septembre. — L'Assemblée de la Société des Nations a clos ce matin sa huitième session annuelle.

Elle a achevé tout d'abord la discussion du rapport présenté par M. Politis, délégué de la Grèce sur la codification progressive du droit international.

M. Politis a fait l'historique des travaux effectués dans cette voie : « Dès 1921, la Société des Nations s'est imposée de doter le droit international de règles nouvelles, car l'imprécision du droit international peut causer de graves dangers pour la paix.

En 1924, la Société des Nations arrêtait sa méthode qui tend à déterminer par les travaux d'un Comité d'experts, les matières internationales assez mûres pour faire l'objet d'une convention internationale.

Le Comité d'experts a tenu trois sessions de 1925 à 1927 et la première conférence de codification sera convoquée en 1929, à la Haye.

« Cette conférence comprendra plusieurs sections et pourra tenir des sessions successives. Elle se bornera d'abord à traiter les problèmes des eaux territoriales, de la question des nationalités et de la responsabilité des Etats, dans les dommages causés aux personnes et aux biens des étrangers.

« Cette conférence, souligne M. Politis, sera la première d'une série de conférences qui se réuniront peut-être pendant toute une génération pour continuer l'œuvre de codification du droit international qui commence aujourd'hui. »

MM. Pella (Roumanie), Loudon (Pays-Bas), Cecil Hurst (Grande-Bretagne), ont commenté le rapport, présenté par le délégué de la Grèce. Une résolution finale pour ce rapport a été adoptée.

L'assemblée a adopté également le rapport de M. Caballero (Paraguay) qui tend à la préparation d'un plan général et synthétique de codification du droit international afin d'éviter que les codifications qui s'effectuent dans différents pays ne s'opposent les unes aux autres et contribuer ainsi à l'universalité du droit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Guani, délégué de l'Uruguay, président de la huitième Assemblée a prononcé son discours de clôture, concluant ainsi :

« Depuis plus de trois semaines dans cette assemblée, les gouvernements siègent. Ils ont examiné tous les aspects de l'activité internationale. Ils ont fait le bilan de leur politique, arrêté, j'en suis convaincu, le programme de leur action.

« Aucun d'eux ne songera une minute à s'évader des engagements écrits ou moraux qu'il a contractés dans cette salle, aucun d'eux n'oubliera les discussions qui se sont déroulées, les conclusions auxquelles nous avons abouti.

« Tel est le véritable apport de la Société des Nations à l'unité du monde. Tels sont sa force et son avenir.

« Attendre, espérer et agir, nous disait-on successivement au cours de nos premiers débats.

« Vous pouvez attendre avec confiance, car vous vous êtes engagés d'un esprit résolu sur les routes du progrès. Vous pouvez espérer sans inquiétude ni crainte et emporter d'ici une vision claire et déjà moins lointaine des belles moissons que vous récolterez après avoir semé. Vous avez agi. »

L'Assemblée a applaudi le discours de M. Guani. La huitième assemblée est close.

Un faux prêtre arrêté

Rio de Janeiro, 27 septembre. — Les autorités religieuses ont fait procéder à l'arrestation d'un faux prêtre nommé José Urtaiza Ramos, qui, depuis dix ans, célébrait la messe, mariait et baptisait tous les habitants du village de Serrinalik (Est de Minas Geraes).

Il avait une grande réputation pour la guérison des maladies au moyen d'une simple bénédiction et on venait consulter le prêtre, même des Etats voisins.

Il a fallu soustraire le soi-disant ecclésiastique à la fureur d'une partie des huit cents couples qu'il a mariés pendant son faux ministère et qui se demandent quelle est maintenant leur situation exacte vis-à-vis de l'Eglise.

Au Cartel de l'Acier

Luxembourg, 27 septembre. — M. Mayrisch, président sortant du Cartel de l'acier, a été réélu à l'unanimité pour la deuxième année.

Le Luxembourg reste donc le siège du Cartel.

AURONS-NOUS une seconde Conférence navale

LE JAPON EN PRENDRAIT L'INITIATIVE

Paris, 27 septembre. — On se rappelle le récent échec de la conférence navale, à Genève, par suite de l'intransigeance de l'Amérique et de l'Angleterre en ce qui concernait la réduction des armements.

Dans cette conférence, le Japon qui a toutes les raisons de redouter l'augmentation des effectifs navals des Etats-Unis, avait joué le rôle de médiateur.

Mais malgré les efforts de conciliation de l'amiral Saito, délégué japonais à la conférence, on n'était arrivé à aucun résultat.

Une dépêche de Tokio annonce que l'amiral Saito, retour de Genève, vient d'arriver à Kobe.

Interrogé à son arrivée par les représentants de la presse, il a déclaré qu'il était prêt à recommander à son gouvernement de convoquer une deuxième conférence navale tripartite à une date rapprochée.

Il a ajouté qu'aucun accord n'était possible sans compromis, mais il croit qu'une deuxième conférence pourrait avoir des chances d'aboutir parce que les trois puissances connaissent maintenant la situation à fond.

Double mort dans une cuve à vendange

Gaillac, 26 septembre. — En vacances chez des grands parents, les époux Frezouls, propriétaires à Gaillac, le jeune Navarro, sept ans, s'étant penché sur une cuve à vendange en fermentation, a perdu l'équilibre et est tombé à l'intérieur.

Aux cris poussés par un petit camarade témoin de l'accident, une vieille bonne de la famille à l'aide d'une échelle voulu sauver le petit Navarro, mais atteinte par l'asphyxie, elle s'est effondrée.

Quand on a réussi à retirer de la cuve la vieille bonne et l'enfant, tous deux avaient cessé de vivre.

Les nageurs du Channel se groupent

Londres, 27 septembre. — Nous aurons, l'année prochaine, non plus des tentatives isolées de la traversée de la Manche à la nage, mais une course en règle.

MISS CARSON

Ceux qui rêvent de vaincre la Manche viennent de former la Société des Nageurs de la Manche.

On créerait dès la semaine prochaine une section féminine. Miss Jansen du Danemark, Mme Sion, notre compatriote, l'Américaine Carson et Mme Vierkotter, l'épouse du champion allemand, dont le record a été battu l'année dernière, par le nageur français Gén Michel, se sont faits inscrire au nombre des membres de l'Association.

Le règlement prévoit un départ simultané et d'un même endroit.

L'accord franco-américain

Paris, 27 septembre. — Les gouvernements de Paris et de Washington se sont mis d'accord pour publier simultanément, jeudi ou vendredi, le texte des notes échangées ces temps derniers au sujet des relations commerciales entre les deux pays et des négociations éventuelles d'un traité de commerce.

En maniant un fusil chargé

Troyes, 27 septembre. — M. Douine, âgé de 44 ans, cultivateur à Orvilliers (Aube), rentrant de chasse, donnait son fusil à nettoyer à sa bonne. Celle-ci saisit l'arme par la crosse. La maniant, elle actionna la gâchette. Le fusil étant chargé les deux coups partirent et M. Douine reçut la charge sous l'arcade sourcillière droite.

Transporté aussitôt dans une clinique de Troyes, le blessé a subi l'opération du trépan. Son état est grave.

La légende de l'argent cher

Les détracteurs du redressement financier que le gouvernement d'Union Nationale opère depuis le mois d'août 1926, d'après les règles classiques de l'économie politique, ne désarment point. A les entendre, la situation « réelle » de la France ne fait qu'empirer, nous serions en train de traverser une crise économique qui frappe la Nation dans sa « capacité productrice », tandis qu'au contraire le fameux « prélèvement sur le capital » nous aurait permis d'éviter les « conséquences désastreuses » de la « méthode Poincaré ».

Pour soutenir leurs critiques systématiques, il arrive même que certains écrivains énoncent des affirmations qui ne correspondent pas aux faits réels. C'est ainsi que tout dernièrement, M. Léon Blum écrivait que « le taux usuraire de l'intérêt de l'argent » impose à la production française « des charges intolérables ».

Le taux usuraire ? Mais jusqu'à présent, il nous a semblé que, grâce à l'abondance des disponibilités, l'argent en France est moins cher que presque partout ailleurs.

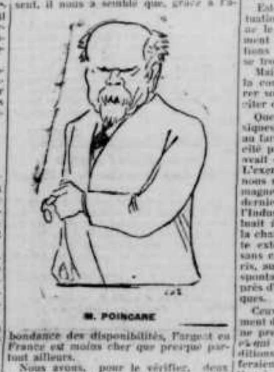

M. POINCARE

Nous avons, pour le vérifier, deux chiffres incontestables : le taux d'escompte officiel, fixé par les instituts d'émission et le taux d'escompte hors banque.

La Banque de France s'est trouvée en mesure, depuis le mois d'août 1926, d'abaisser à deux reprises son taux d'escompte. Il est aujourd'hui de 5 %. Quels sont les taux sur les autres grandes places internationales européennes ?

Berlin : 6 % ; Londres : 4 1/2 % ; Bruxelles : 5 % ; Vienne 6 1/2 % ; Vienne : 6 1/2 % ; Amsterdam : 3 1/2 %.

Il ne semble donc pas que, chez nous, le taux soit particulièrement élevé.

Mais le taux officiel, en ce moment surtout, n'est qu'une indication.

De plus en plus, le bon papier commercial est réescompté par les établissements de crédit et les grandes banques d'affaires à un taux dit « hors banque », qui, bien plus que le taux officiel, donne la mesure du loyer effectif de l'argent. Ce taux varie tous les jours, sinon toutes les heures, selon l'intensité de la vie économique. Or, voici la moyenne pour la semaine écoulée.

Paris de 1 7/8 à 2 1/4 % ; Londres de 3 à 4 5/16 % ; Berlin de 5 1/8 à 5 7/8 % ; Amsterdam de 3 9/16 à 4 % ; New York de 3 1/2 à 3 1/4 %.

Ainsi, nulle part dans le monde, le taux de l'intérêt de l'argent n'est aussi faible qu'aujourd'hui en France. Nulle part, l'industriel, le commerçant n'est en mesure d'escompter son papier dans des conditions aussi avantageuses.

Est-ce à dire d'ailleurs que cette situation doive durer indéfiniment, nous ne le croyons pas ; en certain revirement se produira quand diverses conditions actuelles du marché des capitaux se trouveront modifiées.

Mais en attendant la France, grâce à la confiance enfin restaurée, a pu opérer son redressement, sans avoir à solliciter des emprunts au dehors.

Que les détracteurs des méthodes classiques de redressement financier pensent au fardeau qui aurait pesé sur la « capacité productrice » de notre pays, si l'on avait dû recourir à l'aide de l'étranger. L'exemple de l'Allemagne est là pour nous renseigner. Progressivement l'Allemagne s'endette vis-à-vis du dehors. Au dernier Congrès de la Fédération de l'Industrie du Reich, M. Duisberg évaluait à 2 milliards de marks-or par an, la charge actuelle des intérêts de la dette extérieure allemande à long terme, sans compter les annuités Dawes. A Paris, au contraire, les capitaux ont afflué spontanément, en se contentant, depuis près d'un an, d'un intérêt des plus modiques.

Ceux qui se plaignent d'un ralentissement des affaires — qui est réel, mais qui ne prend nullement l'aspect d'une crise et qui rappelle plutôt le retour aux conditions économiques d'avant-guerre — feraient bien de comparer notre situation à celle de l'Allemagne dont l'avenir, en dépit de sa puissance économique, reste fort incertain.

Si les capitaux ne sont pas de nouveau effrayés et chassés par des formules et des menaces anti-économiques, le pays peut être assuré que lentement, sagement et sans secousse il réparera, dans le travail et l'épargne, les ravages de la guerre.

F. François MARSAL,
Sénateur,
Ancien Président du Conseil.

LES GAITÉS DE LA POSTE

Dans le public, le service des postes a généralement une mauvaise presse. On lui reproche, le plus souvent, d'acheminer trop lentement la correspondance vers ses destinataires et les journaux se font un malin plaisir de conter périodiquement des histoires savoureuses de lettres, quand ce n'est pas de télégrammes, qui ont mis des ans, des mois et des jours pour passer d'un département dans le voisin.

Mon Dieu ! il y a sans doute du vrai dans ces singulières impressions de voyages et les griefs du malheureux contribuable sont peut-être justifiés en admettant qu'on les exagère un peu, mais cela ne veut pas dire que tout marche mal dans les P. T. T. et que cette administration est ignorante et rétrograde.

Se fait-on une idée, par exemple, de ce qu'il faut d'ingéniosité pour lire ou plutôt pour deviner le libellé de certaines enveloppes ? On croit que c'est sans motif que, périodiquement, l'Administration lance le même appel : « Ecrivez lisiblement vos adresses ! » Hélas ! elle a, au contraire, d'excellentes raisons pour le faire ! les raisons de l'expérience. C'est qu'elle a vu, ou plutôt ils extraordinaires exercices de calligraphie de certaines bonnes gens qui font chercher leur petit cousin dans la rue de la Lunette au lieu de rue de l'Alouette ou Avenue de Tourne-vire au lieu d'avenue de Tourville.

Il faut bien que l'Administration se débrouille en face de ces rébus posés par des illettrés ou bien encore par des négligents ou, parfois aussi, par des farceurs. Un de nos confrères ne citait-il pas, ces jours-ci, l'invention de ce mauvais plaisant qui écrivit à un ami domicilié rue de Navarin : « Rue du Ragout-de-Mouton aux pommes ? » On a rappelé aussi la fantaisie de ce faiseur de rimes qui libella ainsi une adresse :

Facteur que Mercure encourage,
Porte ce léger billet doux
A l'homme de lettres Bernage
Qui aura le payer trois sous !
Dans ton ardeur impatiente,
Vole, cours et d'un pas hardi,
Maison du numéro quarante,
Dans la rue appelée Boudy.

C'est à peu près, clair, mais il faut être évidemment perspicace pour deviner que la rue des Hommes mariés, Paris (9me) n'est autre que la Rue des Martyrs ; que la Rue de la Belle-Epée est la Rue de l'Abbé de l'Epée ; la rue de la Coiffe-au-Bain, la rue de Lacroix-Faubin ; la rue des Lieux de Police, la rue d'Héliopolis. Il faut aussi avoir du temps à perdre pour rechercher d'annuaire en annuaire, l'adresse de Mme X..., artiste lyrique ou de M. Z..., négociant en huiles à Paris. Jadis, certains écrivaient à : « M. Victor Hugo, France » et cela parvenait à la bonne adresse. Mais tout le monde n'est pas Victor Hugo !

Le service du « rebut » à l'Hôtel des Postes de Paris est bien le plus extraordinaire office de chercheurs de devinettes. Il se compose de quelques dames charmantes autant que déluréés, armées de loupes, de dictionnaires et de cartes géographiques et de quelques messieurs graves et doués de l'imagination la plus fertile. Il en faut, en effet pour, comprendre comme ils l'ont fait, que : « M. Bernard, Sultan Crète Méditerranée » ne signifiait pas autre chose que ceci : « M. Bernard, sur le Tancrède, Méditerranée » et que « Monsieur Ledusiro Petronnal pour Tierhounion abord Dolfrino à Beauvy Paris Siens » voulait tout simplement dire : « Monsieur l'Enfant de la Mourale : pour remettre à Tichoux Aimé, à bord du Solferino quai Conti à Fleury, Paris, Seine ».

Déchiffrer un pareil galimatias constitue un véritable tour de force : les employés du rebut n'en tirent cependant aucune gloire car ils sont coutumiers du fait. C'est toute la journée qu'ils évoluent dans le labyrinthe le plus compliqué et le plus mystérieux. Ils y ont acquis une virtuosité sans égale et il faut que l'adresse manque totalement ou presque pour que la lettre n'atteigne pas son but. Cela arrive cependant et souvent puisqu'on a signalé qu'au cours de la dernière année cinq millions d'objets n'ont pu parvenir à leurs destinataires et la moitié parce que l'adresse était illisible, indéchiffrable, insuffisante... ou même absente.

Il y a, en effet, des gens distraits qui jettent une missive à la boîte après l'avoir timbrée, mais en laissant l'enveloppe blanche. Ceux-ci sont plutôt l'exception ; le nombre c'est la suscription incomplète et de traduction impossible. Qu'on écrive : « Monsieur le tondeur de chiens sur la berge de la Seine, en face des Tuileries », c'est une adresse admissible, mais ce ne l'est plus quand on dépose dans la boîte d'une gare un pli adressé à M. Y... « en ville ». En effet, on sait qu'en pareil cas l'ambulant du train lève le courrier et l'emporte. Une heure après, lorsque dans le train qui marche, il effectue son tri, comment peut-il savoir à quelle localité ce pli est destiné. Il lui faudra donc chercher dans laquelle de toutes les villes et bourgs du trajet se trouve la rue mentionnée sous le nom de M. Y...

Enfin, il y a les gens qui, pour brimer les postiers, s'amusent à libeller les suscriptions en grec, en arabe, en chinois, en hébreu. Il y en a qui écrivent sur l'enveloppe en caractères microscopiques. Ces lettres sont plus mauvaises que méridionales, mais elles manquent généralement leur but, car les postiers du rebut sont patients — c'est le métier qui l'exige. Il n'empêche qu'ils ont souvent bien de la peine et nous en savons qui mériteraient infiniment mieux que le métier qu'ils exercent. C'est pourquoi il faut avoir pitié de leur misère et nous efforcer d'écrire lisiblement et fidèlement nos adresses ; — ceux qui en sont capables, bien entendu !...

Georges ROCHER

Le respect du Code de la Route

Par application de l'article 29 du Code de la Route, M. le ministre de l'Intérieur vient de prescrire les mesures suivantes :

1° Les diverses autorités chargées de concourir à la police de la route doivent s'assurer aussi fréquemment que possible que les conducteurs de véhicules automobiles, y compris les motocycles et les side-cars, sont en possession de toutes les pièces réglementaires requises et, notamment, du permis de conduire nominatif et personnel ;

2° Le permis de conduire ne devra être délivré qu'après un examen établissant que les candidats possèdent les capacités indispensables pour conduire avec sûreté sur la voie publique, de manière à mettre un terme aux agissements des conducteurs qui circulent en violation du Code de la Route ;

3° Les autorités de police sont invitées, chaque fois qu'elles seront appelées à dresser une contravention pour défaut de permis de conduire, ou pour usage abusif du permis d'un tiers, à obliger les conducteurs à garer leur véhicule dans un local où il sera immobilisé et à retenir la carte grise permettant à ce véhicule de circuler, ainsi que, le cas échéant, le permis de conduire produit.

Le propriétaire de la voiture devra ensuite être immédiatement informé de cette immobilisation et de ses motifs, et avisé que la carte grise ne pourra être restituée qu'à un conducteur muni d'un permis de conduire régulier qui, seul, pourra procéder à l'enlèvement de la voiture.

Les mêmes mesures devront être prises lorsqu'une contravention sera mise à la charge d'un conducteur qui, titulaire d'un permis de conduire concernant un véhicule d'une catégorie déterminée, sera trouvé conduisant un véhicule que son permis ne l'autorise pas à conduire par exemple si, porteur d'un permis de la catégorie A, il conduit soit un véhicule affecté à un service de transports en commun, soit un véhicule de plus de 3.000 kilos en charge, soit un motocycle à deux roues ;

4° Le conducteur qui aura commis une contravention alors qu'il n'était pas pourvu du permis de conduire, ne sera autorisé, comme celui à qui le permis est retiré pour cause d'accident l'exposant à des poursuites, pour homicide par imprudence aggravés par le délit de fuite, à se présenter à l'examen réglementaire en vue de la délivrance d'un permis qu'après un certain délai.

Les prescriptions ci-dessus seront appliquées rigoureusement à tout contrevenant.

Impressions de Belgique

APRÈS UNE VISITE
A LA GROTTE DE HAN

Au fond vertigineux du songe et du prodige,
De l'antre ténébreux et de l'incommensuré,
Le mystère t'habite et la force se fige,
O terre, ô notre mère, en ton énormité.
Par delà l'horizon de la pensée infime,
Aux sombres profondeurs du temps mystérieux,
L'humanité farouche avait hanté l'abîme
Et la difformité de tes flancs monstrueux ;
C'est pourquoi, dans ton ombre aux sonores silences,
O grotte, il m'a semblé que des souffles immenses,
Venus de l'insondable et de l'illimité,
M'emportaient, par l'effet de ma propre imposture,
Jusqu'aux nuits où l'ancêtre à la fauve stature
Plongeait dans ton horreur un œil halluciné.

Pierre BATTISTINI

Septembre 1927.

Au Conseil Général

Dans les Commissions

Ajaccio, 27 septembre (De notre correspondant particulier.) — Les grandes commissions du Conseil général se sont réunies ce matin pour procéder à la composition de leurs bureaux.

A la commission des finances, ont été élus : président, M. Caltocoli ; vice-président, M. Jean Colonna ; rapporteur général, MM. Cognasseri et Peroni.

A la commission des travaux publics, ont été élus : président, M. Agnolini Joseph ; rapporteur, M. Alexandre Masso.

Un coup d'œil sur Ajaccio

Quel plaisir délicieux qu'une promenade du soir, à l'heure de la brise d'ouest, sur la colline San Giovani qui domine la capitale corse ! La mer ondoie sous le sillage empourpré du soleil couchant et les barques légères ont leurs voiles blanches qui se teintent de lueurs rosées. Le sommet des hautes montagnes entourant ce panorama splendide est tout doré ; la végétation italienne qui les recouvre est visiter la ville, l'enchantement se continue magnifique.

Si l'on redescend de cette colline pour une fait elle est gracieuse et poétique. Le Cours Napoléon, planté d'ormeaux et de platanes, est la rue la plus importante. Le Corso, promenade attirée des élégantes ajacciennes est orné d'orangers ouvrant en mai leurs blanches fleurs odoriférantes. La plupart des rues regardent le golfe — heureusement, les murs ne viennent pas masquer la vue de cet horizon mouvant et reposant, car la mer, toujours en mouvement, dégage une douce harmonie et semble nous bercer maternellement.

Les caractères contemplatifs seraient bien ici, dans cette cité du rêve et du silence, dans la magie des fleurs et des flots, et de la sérénité pénétrante qui revêt toute chose.

Les poètes qui, selon la pensée de Lamartine, « doivent se faire une solitude dans leur âme pour écouter Dieu » se trouveraient à merveille dans ce décor inspirateur au bord du golfe si bleu, si mélodieux ; Ecrivains, peintres et artistes seraient ravis en découvrant dans le grand livre nuancé de la nature ce feuillet savoureux entre tous qui s'appelle Ajaccio.

G. ORSINI

Ecole militaire d'infanterie et des chars de combat de St-Maixent

Liste, par ordre de mérite, des candidats originaires de la Corse, reçus en 1927, à l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent, au titre de l'infanterie métropolitaine et des chars de combat.

16. Constantini A., sergent au 83e régiment d'infanterie ;
18. Massoni A. D., sergent à l'Ecole militaire d'infanterie ;
24. Colonna d'Istria P., sergent au 3e régiment de tirailleurs algériens ;
26. Vincenti D., sergent-major au 141e régiment d'infanterie ;
29. Appietto A.-D., sergent au 9e régiment d'infanterie ;
31. Lorenzi E., sergent au 173e régiment d'infanterie ;
35. Taddei B.-P., sergent au 14e régiment d'infanterie ;
38. Casanova A.-L., sergent-major au 4e bataillon de chasseurs à pied ;
56. Casiani L., adjudant au 61e régiment de tirailleurs marocains ;
60. Antomarchi A.-D., sergent au 173e régiment d'infanterie ;
91. Léonardi P., sergent au 141e régiment d'infanterie ;
99. Léoni J.-B., sergent-major au 4e régiment de zouaves ;
106. Cicondi G., sergent-major au 2e régiment de zouaves.

* * *

Nous des candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves du concours, ne figurent pas néanmoins dans la liste des admis, par suite de leur option pour une autre école ou division d'école :

Grimaldi, sergent au 4e régiment de tirailleurs sénégalais ;

Fiori, sergent au 4e régiment de tirailleurs sénégalais ;

Angeli, sergent au 8e régiment de tirailleurs sénégalais.

Le voyage de M. Stresemann à Vienne

Berlin, 27 septembre. — La date de la visite de M. Stresemann à Vienne n'est pas encore fixée, mais des pourparlers ont eu lieu à ce sujet entre le chancelier Marx et Mgr Seipel, lors du récent congrès catholique de Dortmund.

LES SPORTS

Le sixième Grand Prix d'Ajaccio

Le Grand Prix d'Ajaccio, du 2 octobre prochain, sera la plus importante manifestation cycliste organisée par les soins du Comité des courses de l'U. C. A. en Corse. Elle réclame une organisation à laquelle le Comité départemental de la Ligue Vélocipédique corse apporte tous ses soins.

Le règlement est à l'étude ; il fera la part large aux concurrents et aux spectateurs, de façon à ce que cette épreuve ait toute l'ampleur, toute la portée qu'elle mérite et qu'elle soit la véritable croisière du cyclisme à travers notre beau département. Rien ne sera négligé pour son succès. L'itinéraire a été étudié minutieusement, et sera parcouru avant la date de l'épreuve, afin d'assurer le contact avec les municipalités et les groupements sportifs des localités traversées.

Voici la liste des engagés : 1. Del Magro, champion de la Corse de vitesse, vainqueur du Grand Prix de Grosseto-Prugna et retour, et deuxième du Grand Prix de Suaricchio. Dans le Troisième Tour de Corse, une chute sérieuse le priva de disputer sa chance ; 2. Danti, coureur extrêmement courageux ; 3. Habissoni, coureur très consciencieux, s'est particulièrement signalé dans le Troisième Tour de Corse ; 4. le sympathique Idda, a remporté, dans le Tour de Corse, une belle victoire dans la deuxième étape Evisa-Ile-Rousse ; 5. Pech, jeune coureur plein de qualités ; 6. Casabianca, qui a joué un grand rôle dans la grande épreuve de cette année, en remportant de haute lutte quatre étapes ; il menaça à différentes reprises le leader du Tour ; il vient de remporter deux autres victoires ; 7. Paganini, débutant d'avenir.

Tous ces coureurs font partie du team de l'Etoile Sportive Ajaccienne.

L'Union Cycliste Ajaccienne, la doyenne des sociétés cyclistes de la Corse, vient d'engager sa redoutable équipe où le fameux coureur Cecchi Joseph fait sa rentrée. Cecchi participa au deuxième Tour de Corse, l'année dernière ; il y aurait joué un grand rôle, si une chute grave, ne l'avait obligé à abandonner ; 9. Pittalis, le benjamin des deux Tours de Corse ; 10. Zannini qui a fait ses débuts dans le récent Tour de Corse où il n'a cessé de montrer ses belles qualités ; 11. Borgomano, joueur de football, et coureur cycliste, excellent grimpeur. Bien que blessé, il termina le dernier Tour de Corse donnant à tous l'exemple du courage.

La liste des engagés est imposante, tant par le nombre que par la valeur des champions qui se trouvent en ligne. Cela nous vaudra assurément une lutte acharnée de bout en bout et c'est de tout cœur que nous applaudissons d'avance à la victoire du meilleur.

Prix spéciaux : M. A. Tomasi, photographe à Ajaccio, offre au vainqueur du Grand Prix, une photo agrandissement, valeur 50 francs. Nos compliments à ce grand sportif.

Le départ du Grand Prix d'Ajaccio sera donné le dimanche 2 octobre 1927, à 8 heures du matin. Les engagements sont toujours reçus au siège social de l'U. C. A., 31, rue Fesch, chez M. Bertignoni, contre la somme de 5 francs. — D. F.

Le S.C.B. en Coupe de France

Le S. C. B. est, on le sait, engagé dans la Coupe de France. Le tirage au sort pour le deuxième tour de la grande compétition nationale, qui se déroulera le 2 octobre lui a désigné pour adversaire la célèbre équipe des Sports Athlétiques Provençaux.

Nous croyons savoir que le S. C. B., handicapé par l'indisponibilité de quelques excellents équipiers, aurait décidé de déclarer forfait.

Le challenge de la 3 F.A.

Dimanche, pour le Challenge de la 3 F. A., le C. A. B. rencontrera, à 15 heures, au Stade, le Corsica-Sport.

Nous rappelerons demain de ce match.

Ecole primaire supérieure de jeunes filles d'Ajaccio

Le concours d'entrée en première année à l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles d'Ajaccio aura lieu le lundi 3 octobre.

Les candidates devront se trouver à 7 heures et demi du matin au local de l'école primaire supérieure de la rue Rossi, avec tout ce qui leur est nécessaire pour composer.

Pour tous renseignements s'adresser à la directrice de l'Ecole primaire supérieure.

ECHOS

Billet Parisien

M. Desvaux, conseiller municipal de Paris, a été victime d'un mauvais plaisant qui lui dit un jour : « La musique de la Garde républicaine ne compte pas moins de vingt clarinettes. C'est trop, beaucoup trop. Dénoncez ce scandale ! » Et M. Desvaux, convaincu qu'il avait une grande mission à remplir, s'en fut incontinent rédiger une question qu'il adressa au préfet de police par la voie du Bulletin municipal.

Une hilarité formidable ébranla l'Hôtel de Ville jusqu'en ses fondations. Les musiciens de la Garde républicaine, qui appartiennent à la grande muette, se sont contentés de rigoler en dedans. Mais les édiles mélomanes se sont largement divertis aux dépens de leur collègue. Quelques-uns même lui demandèrent :

— Cher ami, où avez-vous pris cette compétence à rebours ?

Mais le préfet de police a répondu ceci à M. Desvaux :

« La musique de la Garde républicaine, se compose de 77 exécutants, 39 « bois » et 38 « cuivres ». Le pupitre des clarinettes, loin d'être exagéré, serait plutôt au-dessous des proportions indiquées par les traités d'orchestration de Berlioz, Parès, Gevaert, etc., dont l'autorité est universelle. Tous estiment que la clarinette tient à la musique d'harmonie le rôle tenu par le violon à l'orchestre symphonique. Or, les trois grands orchestres nationaux : Société des Concerts du Conservatoire, Concerts Colonne et Lamoureux, qui compte quatre-vingts exécutants, possèdent trente violons (seize premiers et quatorze seconds), alors que la musique de la Garde républicaine, pour un effectif à peu près équivalent, ne possède que vingt clarinettes (grandes et petites). »

M. Desvaux s'est tenu pour satisfait de cette réponse. N'empêche que, par son imprudence, il a failli détruire l'équilibre des divers timbres de cette célèbre phalange, équilibre qui lui donne une sonorité magnifique, facteur principal de sa réputation mondiale. Mais si cet édile a perdu un peu de son prestige auprès de ses collègues il a gagné à cette affaire un surnom qui lui restera : on ne l'appelle plus que l'Aveugle du pont des Arts... vous savez bien, celui qui jouait de la clarinette...

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, mercredi 28 septembre 1927, 271e jour de l'année, 94 à venir.

Aujourd'hui : St- Wenceslas
Demain : St-Michel.

—o—

EPHEMERIDES CORSES

28 septembre 1816. — Un officier anglais, M. Maceroni, qui avait servi sous Joachim Murat, arrive à Ajaccio avec des passeports, pour son ancien maître, qu'avaient signé les princes de Metternich, de Schwarzenberg et Sir Charles Stuart.

Murat devait passer en Autriche, où l'empereur lui donnait asile, mais à condition qu'il y aurait vécu en simple particulier.

—o—

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Mon DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Paoli

IL PLEUT TOUJOURS... A LONDRES

L'autre jour, des experts ont calculé que dans vingt-quatre heures, il était tombé sur la capitale anglaise et la périphérie, exactement 66 millions de tonnes de pluie ! Ce doit être un record. Naturellement, une telle chute de pluie ne s'est pas produite sans dégâts ; des maisons ont été inondées, des jardins submergés et la circulation a dû être interrompue dans de nombreuses rues.

INFORMATIONS LOCALES

NOMINATION

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination au grade de capitaine de notre ami, le lieutenant Paul Guisti, du 173e régiment d'infanterie.

L'avancement mérité dont vient d'être l'objet ce brillant officier, réjouit les nombreux amis qu'il compte dans notre ville et, notamment, ses camarades de la Fédération des Mutilés, association dont il est membre actif.

Nous adressons à M. le capitaine Guisti nos bien vives félicitations.

—o—

PENDANT LE DEJEUNER

Pendant son déjeuner d'hier, M. Jean Salès, demeurant 5, rue du Bastion, employé au Service de M. Sanguinetti, a été victime du vol d'une somme de 6 fr. 35, pour lequel il a porté plainte à la police, qui enquête.

—o—

LES CONTRAVENTIONS

M. Antoine Casanova, demeurant à Lecciana, avait laissé un véhicule à l'abandon sur la place d'Armes et pour ce motif, la police lui a infligé une contravention.

—o—

A L'HOPITAL

Hier, à 2 heures du matin, a été admis à l'hôpital civil, M. Jean Torenti, âgé de 50 ans, demeurant rue Saint-Joseph, qui en état d'ébriété, avait fait une chute et s'était blessé au visage.

—o—

INFANTERIE COLONIALE

Les élèves de l'Ecole spéciale militaire, dont les noms suivent, appartenant à la promotion 1925-1927, ayant satisfait aux examens de sortie, sont nommés dans le corps de l'infanterie coloniale, au grade de sous-lieutenant :

M. Germani François-Jean, affecté au 22e régiment d'infanterie coloniale ; M. Cruciani Marc-Marie-Victor, affecté au 22e régiment d'infanterie coloniale.

Sont nommés dans le corps de l'infanterie coloniale, au grade de sous-lieutenant, les élèves de l'Ecole militaire d'infanterie et des chars de combat, dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de sortie :

M. Murati Antoine-Louis, affecté au 15e régiment de tirailleurs sénégalais ; M. Cristofini Pierre-Simon-Ange-François, affecté au 13e régiment de tirailleurs sénégalais ; M. Battistini Ours-Jean, affecté au 22e régiment d'infanterie coloniale ; M. Tramoni Jacques-Pierre, affecté au 24e régiment de tirailleurs sénégalais ; M. Bonaldi Joseph-Louis, affecté au 22e régiment d'infanterie coloniale.

—o—

RECOMPENSES HONORIFIQUES

La médaille de vermeil a été conférée à M. Ciambelli, médecin à Ajaccio, et à M. Antoniotti, médecin à Pietraserena, pour les soins qu'ils donnent gratuitement, depuis plus de vingt-cinq ans, aux militaires de la gendarmerie.

—o—

SURETE GENERALE

M. Moracchini Félix-Nicolas-Charles-François, commissaire de police de première classe, à Nice, est promu sur place à la classe exceptionnelle.

—o—

LEGION D'HONNEUR

M. Dominici Roch-Martin, ex-soldat du 8e régiment d'infanterie coloniale, a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur : titulaire d'une pension d'invalidité de 100 pour 100 à titre définitif.

—o—

CAVALERIE

M. Bennucci Jacques-Colonna, élève sortant de l'Ecole spéciale militaire, est nommé dans l'arme de la cavalerie au grade de sous-lieutenant, et affecté au 18e régiment de chasseurs.

—o—

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille, ciel nuageux, vent nord-ouest, 4 à 6 mètres ; température, 20° ; visibilité, 20 à 50 kilomètres ; mer modérée, mais agitée à cause du vent.

Sur la Corse, vent d'ouest, 6 à 8 mètres ; température, 21° ; visibilité, 10 à 20 kilomètres.

Avis & Communications

Avis de concours

Par arrêté de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 1er septembre courant, inséré au « Journal Officiel » du 15 du même mois, cinq places d'auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat, sont mises au concours.

Ce concours aura lieu à Paris, l'ouverture en est fixée au lundi 5 décembre 1927.

En ce qui concerne le programme, il a été inséré comme annexe au règlement du 21 avril 1913, au « Journal Officiel ».

Avis de concours

Un concours sera ouvert le lundi 7 novembre 1927, pour quatre emplois de vérificateur des poids et mesures en Algérie.

Les demandes d'admission devront parvenir au gouvernement général de l'Algérie (direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation) avant le 7 octobre 1927, dernier délai. Le programme et le règlement du concours contenant toutes les indications utiles, seront adressés, aux postulants, sur leur demande, soit par la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, à Alger, ou par les préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine, soit, en ce qui concerne les candidats de la métropole, par le ministère du Commerce et de l'Industrie de Paris.

Les candidats de la Métropole, admissibles aux épreuves écrites, seront convoqués à Alger, pour l'examen oral. Ils pourront, à cet effet, sur demande adressée au gouverneur général (direction de l'Agriculture) recevoir le passage gratuit sur mer, en deuxième classe, de Marseille à Alger et retour.

Examens de Droit

La session des examens de baccalauréat, de licence et de capacité en droit s'ouvrira le 3 novembre 1927. Les examens écrits auront lieu le 3 novembre et les examens oraux commenceront à la même date.

Les demandes d'inscription pour les examens, établies sur feuille, timbrée à 3 fr. 60, seront reçues au Secrétariat jusqu'au 15 octobre dernier délai. Elles devront mentionner l'adresse des candidats et, pour les examens de troisième année, les cours à option. A la suite de leur demande, les candidats recevront une convocation et des bulletins de versement des droits à acquitter. Ils devront, avant le 25 octobre, envoyer ou déposer au Secrétariat les récépissés des droits versés.

La matière tirée au sort pour les examens écrits sera portée à la connaissance des étudiants par la voie de la presse le 22 octobre. Les étudiants qui désireraient en être informés par télégramme, peuvent le demander au Secrétariat en envoyant la somme nécessaire pour le télégramme.

Les examens de doctorat auront lieu dans la dernière semaine de novembre. Les inscriptions pour le doctorat seront reçues jusqu'au 12 novembre.

Le registre des inscriptions pour l'année scolaire 1927-1928 sera ouvert du 3 au 25 novembre inclus.

(Il est rappelé que pour prendre la première inscription, l'étudiant doit se présenter au Secrétariat, porteur de son extrait de naissance (sur timbre) et d'un certificat de baccalauréat pour les études de licence.)

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : tournée Volbert Dengille avec les « Revues » **Alors, ça va ! Tu charries, Chérie, Ça, c'est un monde.** Bonaldi, Régis-Libert (revues).

REGET-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, au programme : deux films comiques : « La case de l'Oncle Tom », « L'Estomac dans les talons » ; Erka Prodisco présente H. B. Warner dans « Silence », superproduction dramatique.

Le 29 septembre, reprise des grandes exclusivités cinématographiques avec « Le Roman d'une Reine », superproduction avec Adolphe Menjou, et six vedettes.

Prochainement : « L'Ile enchantée », superproduction d'Henry Roussel. Film tourné en Corse.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, deux grands films : « Cœur de Chien », avec le fameux chien loup Thunder ; « L'As du Ring », grand film sportif interprété par Kenneth Mac Donald.

Jeudi : Tom Mix dans « Docteur Frasquita ».

Ecole de commerce de jeunes filles reconnue par l'Etat

Enseignement primaire supérieur ; enseignement commercial ; enseignement ménager ; préparation à tous les concours des administrations ; internat.

Tous nos élèves diplômés sont casés par l'école. Rentrée des classes : 4 octobre.

N° 32 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

Il trouva assise sur le seuil, Sébastienne qui semblait l'attendre, à en juger du moins par l'air satisfait qu'elle prit pour le recevoir. De son côté, il fut tout heureux de la retrouver car il s'imagina que Frédéric la lui envoyait pour lui expliquer sa fuite. Peut-être cet homme faible était revenu aux côtés de sa femme chevalier une fois de plus par ses arguments menaçants.

— C'est votre patron qui vous envoie ?... M'apportez-vous une lettre de lui ?

Sébastienne écouta ses questions avec une surprise qui élargissait ses yeux bridés.

— Quel patron ? Le marquis ?... Je n'ai pas de nouvelles de lui. Je le croyais ici, je viens pour autre chose.

Avec des soupirs de lassitude elle avait remis son corps massif dans la position verticale ; haussant le ton, elle dit :

— Je n'ai pas dormi de toute la nuit et je suis venue vous voir, don Manuel, pour vous demander de répondre à une petite question.

L'ingénieur se résigna à cette consultation avec une patience non exempte d'ironie ; mais dès que la métisse eut commencé son visage se transforma et il écouta charmé de ses paroles avec une attention concentrée.

Quand elle eut fini de raconter ce qu'elle avait vu et entendu la nuit précédente, elle ajouta :

— Pourquoi la belle madame et Manos Duras ont-ils parlé de ma petite patronne d'autrefois ? Qu'est-ce que ma colombe innocente peut avoir de commun avec eux ?... Comme je ne suis qu'une bête et que je n'arrive pas à comprendre grand' chose, je me suis dit : « Je vais aller trouver don Robledo, l'ingénieur, lui qui sait tout. Il me dira bien... »

Mais Robledo ne l'écoutait plus. Il paraissait absorbé et brusquement il eut un geste de stupeur et d'inquiétude, comme s'il se fût subitement trouvé en face d'une redoutable réalité. Il tourna le dos à Sébastienne et courut rapidement vers l'endroit d'où il était venu.

La métisse fut étonnée de voir l'ingénieur partir si vite et précipiter sa course comme si ce qu'elle venait de lui dire lui eût fait craindre d'arriver trop tard. De loin, Robledo se mit à gesticuler et à pousser des cris pour attirer l'attention de don Carlos et du commissaire qui continuaient à causer à la même place. Tous les deux se regardèrent stupéfaits en l'entendant crier d'une voix haletante :

— A cheval ! L'histoire du messager et de la vache n'est qu'une ruse de Manos Duras pour vous éloigner de l'estancia. J'ai peur qu'un malheur ne menace Celinde ; il faut partir sans tarder. Pourvu que nous n'arrivions pas trop tard !

Quand le premier moment de stupeur fut passé, les paroles de l'ingénieur semèrent l'alarme.

Don Roque courut à sa maison pour prendre ses armes et monter à cheval. Ses quatre hommes, prévenus par lui, firent l'impossible pour le suivre ; mais trois d'entre eux seulement purent trouver un cheval prêt et des armes à feu, prêtées par les voisins, pour remplacer les sabres inutiles qu'ils venaient d'abandonner.

Cependant, Robledo, rentré chez lui, pressait son domestique espagnol de seller un cheval tandis que lui-même bouclait le ceinturon garni de cartouches qui soutenait son revolver. Il fit avertir les contre-maître de ses chantiers qui habitaient non loin de là et qui possédaient des armes et demanda en outre au patron du bar le magnifique rifle américain qu'il dissimulait sous son comptoir.

Robledo craignait aussi à ce moment qu'on laissait don Carlos Rojas s'échapper. Il l'avait obligé à venir jusque chez lui et lui avait recommandé d'être prudent.

— Ce n'est pas parce que vous arriverez là-bas une demi-heure plus tôt que vous empêcherez ce qui a pu arriver ; par contre, si vous partez seul, vous risquez de vous trouver à la merci de ces bandits. Un peu de patience. Nous partirons tous ensemble.

L'estanciero écoutait ces conseils avec des grognements impatients ; il tremblait tout à la fois de colère et d'anxiété. Robledo s'éloigna un instant de la porte de sa maison pour marcher à la rencontre de quelques hommes qu'il avait mandés et leur expliqua ce qu'il attendait d'eux. Le cabaretier parmi à son tour portant le rifle américain qu'il remit à son compatriote aussi solennellement que s'il lui eut confié toute sa famille.

Don Carlos profita de l'éloignement momentané de Robledo pour sauter sur son cheval et partir au grand galop sans s'inquiéter des cris qui l'accompagnaient dans sa fuite.

Après cet acte de l'impatient Rojas, l'expédition s'organisa ; l'ingénieur et le commissaire se trouvèrent à la tête d'une douzaine d'hommes, tous à cheval et armés de carabines.

La nouvelle s'était répandue dans le village et des groupes de femmes et d'enfants accouraient pour assister au départ de la troupe de cavaliers. Quand le peloton passa devant l'ancienne maison de Pirovani, Robledo en regarda les fenêtres avec quelque inquiétude.

« Qui sait, se dit-il, si nous ne contemplerons pas là-bas un nouveau malheur causé par cette femme ! »

A la même heure, Watson abandonnait son cheval et, suivi de Cachafaz, commençait à ramper au milieu des hautes buissons. Le petit métis l'avait conduit jusqu'à une colline sablonneuse, sur le rebord du plateau d'où l'on avait une vue presque verticale sur le rancho de la India muerta.

Il connaissait l'endroit de réputation. Vingt années auparavant la maison avait des habitants qui faisaient paître leurs moutons dans les champs voisins. Mais les ouragans capricieux avaient brusquement recouvert le sol d'une épaisse couche de sable. De plus, le puits du rancho, qui fournissait autrefois une eau relativement douce, ne contenait plus qu'un liquide salé. Les hommes avaient fui, les constructions de briques crues étaient rapidement tombées en ruines ; seuls les vagabonds recherchaient l'abri de leurs toits crevés.

Watson s'étonna de pouvoir avancer en rampant au milieu des arbustes de la colline de sable sans que l'aboiement d'un chien vint déceler sa présence. Cela lui fit craindre que Cachafaz ne s'eût trompé dans ses déductions et que la masure ne fût vide. Mais le petit métis, qui ouvrait la marche, s'arrêta entre deux touffes de buissons et, tournant vers lui son visage, lui fit signe d'approcher.

Il passa lui-même la tête entre les tiges et il put voir, à vingt mètres au-dessous de lui, une esplanade de sable au centre de laquelle s'élevaient les ruines du rancho. Deux chevaux erraient à pas lents, en quête de l'herbe maigre qu'ils mâchonnaient, et un homme était assis par terre, un fusil en travers des genoux.

Cachafaz lui souffla à l'oreille :

C'est un de ceux qui ont enlevé la petite patronne.

Watson eut beau tendre le cou pour regarder, il ne put voir aucune autre personne. Abandonnant son observatoire, il recula en rampant et revenu au pied de la colline, il tira de sa poche un crayon et une lettre oubliée dont il déchira un feuillet. Cachafaz le regardait écrire de ses yeux de petit animal rusé, comme s'il devinait ce qu'on attendait de lui. Richard lui remit le papier puis lui montra l'endroit où il avait laissé son cheval.

— Cours au village et remets cette lettre à M. Robledo, l'ingénieur, ou au commissaire... au premier des deux que tu rencontreras.

Il voulut ajouter d'autres explications, mais le lutin à peau cuivrée n'était plus là pour les entendre. Il s'était lancé sur la pente et un instant après il sautait sur le cheval et disparaissait au galop. Richard recommença l'ascension du coteau sablonneux pour aller observer ce qui se passait dans le rancho.

Il aperçut cette fois, deux hommes : celui qu'il avait déjà vu et qui était toujours assis par terre, sa carabine en travers des genoux, et devant lui, debout, armé des seules armes qu'il portait à sa ceinture, un gaucho qu'il reconnut immédiatement : C'était Manos Duras. Tous deux causaient, mais il ne put entendre leurs paroles à cause de la grande distance qui le séparait d'eux. Son observatoire était donc inutile pour le moment. Il ne put songer non plus à les attaquer même en profitant de la surprise, car il ne voyait que deux de ses ennemis ; les autres étaient certainement à l'intérieur des ruines, en train de dormir peut-être.

« Où peuvent-ils garder Celinda ? » pensa le jeune homme.

Toujours se traînant au milieu des buissons, il commença de suivre le contour de la colline sablonneuse pour tâcher d'examiner les ruines du côté opposé. Les deux bandits continuèrent à parler sans se douter qu'au haut de la pente voisine un homme campait pour les espionner.

Le compagnon de Manos Duras, celui qu'on appelait Pinfa, se mit à lui parler sur un ton de reproche.

(A Suivre)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Comment Webster remporta, à Venise, la Coupe Schneider

Venise, 27 septembre. — Voici des détails complémentaires sur la coupe Schneider : Sur le circuit triangulaire de cinquante kilomètres qu'il devait boucler sept fois, Webster a tourné pendant 46 minutes 20 secondes 28-1000, couvrant 350 kilomètres à la moyenne fantastique de 453 kilomètres 452 à l'heure.

Une minute et demi après son arrivée, Worsley passait à son tour au-dessus du but. Les autres concurrents avaient abandonné dès les premiers tours.

Le commandant italien de Bernardi vainqueur de la coupe Schneider l'an dernier, qui suivait l'Anglais Kinkead à une seconde, s'était retiré de la course. Le capitaine Ferrarin, favori de l'équipe italienne avait abandonné dès le départ. Seul, pour représenter les couleurs de l'Italie, Guazzetti avait continué la course pendant six tours et soutenu une moyenne supérieure au record de l'an dernier, mais bientôt il amerrit au grand désappointement de la foule massée sur les rives du Lido, qui espérait voir gagner l'équipe italienne.

LES NATURALISATIONS

Sont naturalisés Français par application de la loi du 20 décembre 1923 : MM. Pinasco Louis, maçon, né le 20 octobre 1866, à Bastia, de parents italiens, et y demeurant ; Marcialis Sauveur, tailleur de pierres, né le 16 février 1872 à Tortoli (Italie), demeurant à Ajaccio ; Silicani Ludovico, journalier, né le 26 septembre 1875, à Pietrasanta (Italie), demeurant à Ajaccio ; Muzzarelli Dominique, cultivateur, né le 21 juillet 1873 à Fanano (Italie), demeurant à Corte ; Parenti Ranneri, vermicellier, né le 15 juin 1868, à Vicopisano (Italie), demeurant à Bastia ; Scanu Sauveur, journalier, né le 14 avril 1877, à Sorso (Italie), ayant un fils mineur, demeurant à Ajaccio.

Sont naturalisées Françaises par application de l'article 7, paragraphe premier de la loi du 10 août 1927 : Mmes Murreda Graciense, femme Marcialis, née le 10 février 1879, à Tortoli (Italie), demeurant à Ajaccio ; Viviani Adèle, femme Silicani, née le 10 janvier 1881 à Pietrasanta (Italie), demeurant à Ajaccio ; Carlioni Vittorina, femme Scanu, née le 14 mars 1886, à Sorso (Italie), demeurant à Ajaccio.

Sont réintégrées dans la qualité de française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec un étranger, naturalisé français par décret en date de ce jour : Mmes Migueri Anne, femme Pinasco, née le 25 décembre 1856, à Corté, demeurant à Bastia ; Martial Natalie, femme Muzzarelli, née le 1er janvier 1873, à Corté, y demeurant ; Cernolace Marie, femme Parenti, née le 5 février 1874, à Bastia, et y demeurant.

NOUVELLES MILITAIRES

Sont admis dans la gendarmerie à cheval, Ceruti, Cours, deuxième compagnie, Grisoni, Paoli et Novella Fabien, première compagnie de Corse.

Sont affectés aux pelotons mobiles 51 et 53 à Marseille, dans la gendarmerie à pied, Leca Jean-Baptiste, Marcaggi Jean, Mondolini Jean, de la deuxième compagnie, Massiani Mathieu, de la première compagnie en Corse, est affecté au peloton mobile n° 12 à Arles.

Sont nommés officiers d'administration de 3e classe du service de Santé, dans l'armée active à la date du 1er octobre, MM. Landolfini François et Bonelli Jean-Pierre.

M. Bokanowski est de retour

Paris, 27 septembre. — M. Bokanowski, ministre du Commerce, a quitté Prague en avion, ce matin, à 9 heures, pour rentrer à Paris.

Il a atterri à Strasbourg à 13 h. 45 d'où il est reparti à 14 h. 15 pour Le Bourget, où il est arrivé à 17 heures 14.

Un bateau sombre à Lugano

Lugano, 27 septembre. — A la suite d'un violent cyclone survenu dans la nuit du 24 au 25 septembre, le vapeur *Ticino* a coulé dans le port de Lugano.

Vers deux heures du matin le bateau qui avait rompu ses amarres a été jeté contre le quai.

Le personnel de la compagnie de navigation s'est efforcé de réparer les avaries et de boucher l'ouverture causée par le choc, mais tous ses efforts ont été vains.

Le bateau a disparu sous l'eau en quatre heures du matin.

Le *Titino* avait été lancé en 1905, il pouvait transporter 400 personnes.

Sa longueur était de 48 mètres et sa largeur de 5 m. 25.

Le parachutiste Kleinenberg s'est tué

Berlin, 27 septembre. — Au cours d'une fête aérienne donnée à l'aérodrome de Paderborn, le pilote Kleinenberg, bien connu dans les milieux aéronautiques, s'est lancé de son avion d'une hauteur de 700 mètres.

Le parachute ne s'est pas ouvert, le malheureux est venu s'écraser sur le sol.

Kleinenberg avait jusqu'à présent accompli cette expérience avec succès.

Le Conseil de la S.D.N. a réalisé des vœux émis par l'Assemblée

Genève, 27 septembre. — M. Briand a quitté Genève à midi, après avoir assisté à la plus grande partie de la séance du matin.

Il a déclaré rentrer à Paris avec une profonde satisfaction de l'œuvre accomplie par cette huitième assemblée, une œuvre qui s'avérera à la réflexion beaucoup plus féconde qu'on ne peut le penser aujourd'hui.

Quant à M. Stresemann qui assiste à la séance du Conseil de l'après-midi, où il est rapporteur des questions économiques, son départ pour Berlin est envisagé pour le mercredi.

La séance du Conseil permettra déjà de réaliser certains vœux de l'assemblée ; c'est ainsi que sera constitué immédiatement le Comité économique consultatif qui doit continuer dans la pratique l'œuvre de la conférence économique mondiale.

Le Conseil où la France est représentée par M. Paul Boncour, nommera également le Comité spécial qui est chargé de préparer la première conférence de codification du droit international organisée par la Société des Nations.

Le Conseil de la Société des Nations n'a pas encore liquidé son ordre du jour. M. Stresemann assistait à la séance de l'après-midi ainsi que M. Paul Boncour, remplaçant M. Briand.

Une longue discussion s'est engagée sur les dépôts de munitions et de matériel de guerre en transit pour la Pologne à Dantzig. M. Stresemann a déclaré que si la proposition d'ajournement n'était pas acceptée, il voterait contre le rapport de M. Villegas.

Le délégué de la Pologne a répondu que par l'attitude du représentant de l'Allemagne, l'unité ne pouvait pas être atteinte au Conseil.

Dans ces conditions, il ne pouvait que s'incliner.

Aussi la question de la Westerplatte a été renvoyée, au Conseil de décembre. Le Conseil a pris acte d'une déclaration solennelle où l'Assemblée affirme que tous les Etats membres de la S. D. N. doivent s'employer en cas de crise, pour la réunion rapide du Conseil.

Il a ajourné à une prochaine session la discussion relative aux discussions à prendre pour donner un plein effet aux obligations du pacte.

Le Conseil a pris ensuite quelques décisions de détail concernant la Commission préparatoire à la Conférence du désarmement.

Une famille polonaise mangeait du chien

Arras, 27 septembre. — Depuis quelques semaines, on avait constaté avec stupéfaction, à Arras, près d'Arras, la disparition d'une centaine de chiens sans qu'il ait été possible de savoir ce qu'ils étaient devenus.

Ces disparitions canines devenant inquiétantes, on fit appel à un policier qui a découvert bientôt le voleur de chiens, un Polonais, Waclaw Ubany, 52 ans, mineur et père de huit enfants, qui a avoué sans difficultés que lui et les siens étaient cynophages et se nourrissaient de chair de chiens qu'il dérobait avec adresse ou achetait à des complices pour le prix de cinq à vingt francs, suivant la taille et la qualité.

Le code ne défend pas de manger du chien, mais ne permet pas de mettre à la casserole les toutous des voisins. Ubani sera donc poursuivi.

On ne se marie plus à Chicago

New-York, 27 septembre. — On a décidé dans les milieux judiciaires de surnommer Chicago la ville des divorces.

C'est la ville, en effet où l'on prononce le plus de divorces et où on célèbre le moins de mariages.

Selon un rapport de M. Thomas Wallace, le nombre des divorces a augmenté de 100 pour cent depuis l'an dernier.

Pour l'Amérique, la moyenne des ruptures est d'à peu près une pour sept unions. La moyenne pour Chicago seule, a été d'un divorce pour cinq mariages.

Les principales causes du divorce sont l'abandon du toit familial et la cruauté à l'égard de la femme. 80 p. cent des divorces, sont réclamés par les épouses.

Les opérations de chèques-postaux

Paris, 27 septembre. — Les résultats constatés pour les huit premiers mois de la présente année, relativement aux chèques postaux donnent 37.033 nouveaux comptes ouverts depuis le premier janvier, et plus de 49 millions d'opérations effectuées.

Le montant total des opérations effectuées est de 245 milliards 190 millions et demi et le montant des opérations liquidées sans emploi de signes monétaires, 175 milliards 545 millions.

Le pourcentage de ces opérations, par rapport au montant global des opérations effectuées est de 81 pour cent.

Sans nouvelles de Koennecke

Bassorah, 27 septembre. — On est toujours sans nouvelles de l'aviateur allemand Koennecke. L'inquiétude est de plus en plus grande.

Duclos et Marty députés communistes ont été condamnés

Paris, 27 septembre. — Devant la douzième chambre du tribunal correctionnel de la Seine ont comparu aujourd'hui un certain nombre de militants communistes dont les députés Jacques Duclos et André Marty, détenue à la Santé.

L'inculpation relevée contre les prévenus est la provocation de militaires à la désobéissance dans le but de propagande anarchiste.

Le substitut Gaudel a prononcé un réquisitoire énergique demandant une condamnation sévère contre tous les prévenus.

Duclos a été condamné à six fois cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende et Marty à deux fois cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Le député Duclos a lu une déclaration contre le capitalisme, puis tous les prévenus ont déclaré le tribunal correctionnel incompétent. Michelet et Bellanger déclarant de plus faire défaut.

Le tribunal a condamné Michelet et Bellanger à trois ans de prison et 2.000 francs d'amende.

Dans les Conseils Généraux

Dans les Basses-Pyrenées

Pau, 26 septembre. — M. Barthou a été réélu président du Conseil général des Basses-Pyrénées par 36 voix sur 37 votants.

En Corrèze

Tulle, 26 septembre. — Au Conseil général de la Corrèze, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a été réélu président à l'unanimité des suffrages.

M. Jaubert, directeur de son cabinet, a été réélu secrétaire.

Après les discours de MM. Jaspar et Barthou

Berlin, 26 septembre. — Les discours prononcés dimanche par MM. Barthou et Jaspar, chef du gouvernement belge, ont causé un vif mécontentement dans les milieux politiques. La presse berlinoise estime ces déclarations propres à augmenter le malaise existant et en opposition avec l'esprit de Locarno.

La plupart des journaux du soir annoncent que les paroles de MM. Barthou et Jaspar ont impressionné péniblement les membres de la délégation allemande de Genève, particulièrement M. Stresemann.

Ils ajoutent que le discours du chef du gouvernement belge aura une répercussion sur les négociations entamées, concernant les franc-tireurs.

L'Escadre anglaise en Méditerranée

Montpellier, 27 septembre. — Les officiers de l'escadre anglaise ont été reçus par le maire et le Conseil municipal de Palavas-les-Flots, qui ont offert un lunch et diverses distractions en leur honneur.

Les officiers ont ensuite visité Maguelonne et l'église. Les destroyers anglais appareilleront cet après-midi à destination de l'île d'Elbe où les rejoindront les autres unités de l'escadre de la Méditerranée qui va poursuivre sa croisière dans le proche Orient.

Un nouvel attentat à la frontière serbo-bulgare

Belgrade, 27 septembre. — Un nouvel attentat a été commis hier soir à Kochane, ville frontière, du département de Gtip.

Vers 19 heures, des inconnus ont lancé deux grenades devant le cercle des officiers de la garnison. Ces engins n'ont pas fait explosion.

La police a fait recueillir les bombes qui sont de l'ancien modèle en usage dans l'armée bulgare.

Le préfet s'est rendu immédiatement sur les lieux de l'attentat. De nombreuses arrestations seraient imminentes.

Une explosion dans un chantier

Toulon, 27 septembre. — Ce matin aux chantiers de construction des réservoirs de mazout de la marine au Lazaret, une cartouche de dynamite a fait explosion.

Deux ouvriers Tacota Périclès, 32 ans et Mule Ottorini, 26 ans ont été tués et deux autres, Fedorenko Philippe, 33 ans et Campiari Amato, 37 ans, blessés, ont été transportés à l'hôpital de la Seyne.

Les quatre victimes sont des Italiens.

UN MARIAGE ARDU

New-York, 27 septembre. — Le 28 juin dernier, Miss Grace Vanderbilt épousait à New-York, M. Henry C. Davis.

Les parents de la jeune fille qui rêvaient que leur héritière épouserait un gentilhomme anglais, ne consentirent point à bénir cette union.

Ils viennent seulement de revenir sur leur décision et ont reçu leur fille et son mari dernièrement, au château Beaulieu, à New-Port (Rhode Island).

De grands dîners, ont été donnés en l'honneur des jeunes époux.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 27 septembre. — « Assez de discours » s'écrie M. Léon Blum dans le *Populaire*. On a mieux à faire actuellement. De trop vigilants guetteurs semblent surveiller l'horizon. Ils réveillent, ils saisissent toute occasion d'exciter ces rancœurs absurdes que le monde entier veut oublier parce qu'il veut vivre.

« Ils s'obstinent, ils s'acharnent, au point que leur querelle pressentie survit à la guerre des Nations.

Qu'ils comprennent donc à la fin jusqu'à quel point leur besogne est mauvaise et peut devenir néfaste, qu'ils comprennent que la cause du droit, la cause de la justice est avant tout la cause de la paix ».

« Achever ? dit le président du Conseil à Bar-le-Duc, non, commencer, répond M. de Monzie à Cahors, approuvé chaudement par la *Volonté*.

« Achevons ? répond M. de Monzie. Il ne s'agit pas de cela, je dirais plus volontiers, commençons, car le sénateur du Lot ne semble nullement persuadé de l'excellence des améliorations apportées à la situation par M. Poincaré.

« La fameuse réforme administrative lui apparaît à juste titre comme n'ayant été qu'ébauchée puis abandonnée. Les économies réalisées sur les dépenses de l'Etat lui semblent excessives dans le détail et exorbitantes dans l'ensemble.

« L'avenir de la Paix en Allemagne, c'est une question de force entre deux tendances qui s'y affrontent, dit M. Bertrand, dans le *Quotidien*.

« Deux partis s'opposent : un veut la paix, l'autre aspire à la revanche. Toute la question est, en réalité, de connaître le rapport de leurs forces.

« Pendant assez longtemps, les forces de la paix ont paru dominer les forces de la guerre. Elles nous donnaient et donnaient au monde l'impression d'une progression lente mais persistante et qui serait devenue à la longue irrésistible.

« Nous ne leur avons jamais dissimulé nos sympathies ni la mesure de notre aide. »

« Ce vote de l'assemblée consacre, dit M. Henry Barde dans l'*Œuvre*, les thèses françaises.

« Des trois voies ouvertes, quelle sera la plus fructueuse ? Préciser l'application des articles du pacte constitutif de la Société des Nations ? Accomplir le protocole de 1924, pour qu'il puisse recevoir un plus grand nombre de signatures ? Conclure et coordonner les pactes régionaux de non agression, dans le genre de ceux de Locarno ?

« Il faudra les explorer toutes les trois. La Société des Nations vient de proclamer sa volonté de le faire. Il faut que la volonté des peuples s'accorde avec la sienne. Ils sauront stimuler leurs gouvernements.

A L'AUTODROME DE LINAS

Paris, 27 septembre. — Sur l'autodrome de Linas-Montléry, les conducteurs Marchand et Morel ont battu le record des 24 heures, couvrant 4.383 kilomètres 854, soit une moyenne de 182 kilomètres 693.

Les deux coureurs continuent la randonnée, pour tenter de battre le record de la plus grande distance en 36 heures.

Romano Mussolini est né

Rome, 27 septembre. — Dans sa maison de campagne à Carpena, près de Forlui, Mme Mussolini a accouché heureusement d'un enfant qui sera appelé Romano.

La mère et l'enfant sont en bonne santé. Le baptême aura lieu demain à l'église de Carpena.

M. Mussolini était arrivé hier à Carpena.

Tragique course d'automobiles

Breslau, 27 septembre. — Une collision d'autos s'est produite hier au cours de la course de Francfort-sur-Oder.

Beppen, un conducteur, a été tué net. Un autre, atteint d'une fracture du crâne est dans un état désespéré.

On arrête les auteurs présumés de l'attentat de Juan-les-Pins

Nice, 27 septembre. — La police mobile a arrêté trois anarchistes Italiens Agio Simonscini, Silvio Franchini et Robert Tonselli, demeurant à Antibes, soupçonnés d'avoir commis, le 26 août, l'attentat de la brasserie Neptune à Juan-les-Pins.

INTERNAT
DES COURS SECONDAIRES
DE
JEUNES FILLES D'AJACCIO

Villa Costa, Rue Colombo

Année scolaire 1927-1928

Internat - Demi pensionnat
Internat surveillé

La rentrée est fixée au 30 *septembre*.

Les pensionnaires, élèves des cours secondaires ou de l'Ecole primaire supérieure devront être rendues ce jour-là à l'Internat à 20 heures, au plus tard.

Anciennes et nouvelles devront être présentées par leurs parents ou par leurs correspondants.

La surveillance des études sera assurée par des jeunes filles pourvues de titres universitaires.

Pour tous renseignements concernant la pension, la demi-pension et les études surveillées, s'adresser à

M. l'Administrateur séquestre des Internats des Cours secondaires, 3, rue Général-Campi, Ajaccio.

A travers la Corse

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.08

ERRATUM. — Une coquille nous a fait écrire *Le Casino* à l'occasion de la réouverture du Casino, le select dancing du Cours Napoléon.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort à l'âge de 29 ans, de M. le comte Gaultiero de Peraldi, fils de la comtesse de Peraldi. Ce jeune homme très distingué et aimé à Ajaccio, avait été sérieusement gazé pendant la guerre et est décédé des suites de l'affection contractée.

Les obsèques devaient avoir lieu hier mardi.

Nos sincères condoléances à sa famille, dont on sait qu'elle a joué un rôle important dans les annales de la Corse.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 26

VENACO. — *Cérémonie religieuse.* — Tout passe ici-bas, même les choses qui paraissent les plus durables. Ainsi, à l'entrée du village, au carrefour « *di E Vedrice* », il y avait une grande Croix, en bois de châtaignier, qui s'imposait à la vénération des passants depuis de forts longues années. L'hiver dernier, un grand coup de vent l'abattit... Ce carrefour portait, depuis, le deuil de « sa Croix ». Notre doyen, M. l'abbé Lucchini, dans une pensée pieuse, et, pour répondre au désir des paroissiens heureusement traditionnalistes, a érigé dimanche dernier de nouveau le « Signe de la Rédemption » ; le « signe » qui permit à Constantin de triompher de Maxence ; le symbole, que Victor Hugo nomme « le véritable arbre de la Liberté ».

D'ailleurs notre vénéré doyen sut rappeler que « *la Croix, qui résume tout le christianisme, est seule capable de donner à l'âme un nouvel élan vers l'idéal qu'elle devrait toujours poursuivre, la rapproche du Christ, et fortifie les liens de sympathie et de charité qui unissent l'Humanité à son Dieu* ».

Cérémonie, donc vraiment touchante...

Jean Marc SALVADORI.

Pensionnat Jeanne d'Arc

RENTRÉE DES CLASSES : internes, 3 octobre ; externes : 4 octobre.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment

LAURENT COLOMBANI

4 Bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Téléphone : 79

UN
Produit Corse naturel

Machines à Coudre
SINGER
Facilités de paiement
Réparations, Aiguilles, Accessoires

Succursales :
BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 13, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

CHASSEURS !
Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

Biscuits
Huntley & Palmers
Agents généraux :
BITTERLET & CAGNINACCI
1 bis, rue du Nouveau-Port

Fournitures Générales pour Installations Electriques, Gaz et Sanitaires.
Louis Rogliano
22, Boul. Paoli Bastia - Tél. 1 43

DEPOSITAIRE
les moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie THOMSON-HOUSTON.

GRAND ASSORTIMENT
de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis ROGLIANO s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

LYCEEN de dix à treize ans serait désiré par famille. Soins et surveillance sûrs. Leçons continues de latin et de français. Prix raisonnables.

A VENDRE voiture Peugeot, six places, deux strapontins face à la route, en parfait état de marche, essais à volonté. Prix à débattre. S'adresser 1, rue Abbatucci, au deuxième.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa, à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

ON DEMANDE une dactylo ayant la capacité du brevet élémentaire. — S'adresser à MM. Agostini frères, 38, boulevard Paoli.

BOURSE DE PARIS du 27 Septem. 1927

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du J.
3 % PERPETUELS	91.40	91.05
4 % 1917	76.60	76.15
4 % 1918	75.15	74.85
4 % 1919	75.75	75.35
5 % 1920	86.75	85.50
5 % 1920	87.80	87.60
5 % 1920	87.80	87.60
BONS DU TRESOR 5 % 1923	102	102
— — 1924	101	101
— — 1925	102	102
— — 1926	102	102
OBLIG. DAIRE AUTONOME	104	104
CREDIT NATIONAL 1919	478	474
— — 1920	425	418
— — 1920	510.50	505
— — 1920	490	485
BONS 7 & 10 ANS AERIEN	490	485
— PAS DE CALAIS	485	485
DEPART. SEINE 7 & 1916	495	495
PARIS 1905	498	495
— 1912	498	495
— 1913	495	495
COMMUNALES 1875	495	495
— 1879	494	495
TERMS		
BANQUE DE FRANCE	14025	14010
— NATION. DE CREDIT	820	815
— PARIS & PAYS BAS	1000	1000
— UNION PARISIENNE	1000	1000

	cours préc.	cours du J.
COMPAGNIE ALGERIENNE	1770	1770
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1030	1030
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1010	1015
CREDIT LYONNAIS	1210	1215
SOCIETE GENERALE	1210	1215
SOCIETE GENER. FONCIER	1465	1465
SUEZ CAPITAL	14015	14015
SUEZ PARTS	20070	20750
SUEZ DIVIDE	5000	5000
CIF capital	951	954
LYON capital	1171	1170
MIDI capital	1045	1055
NORD CAPITAL	1087	1085
ORLEANS capital	1055	1055
SANTA-FE CIE DE FER	1040	1040
DIST. ELECTRICITE	1000	1000
COMP. GEN. ELECTRICITE	1085	1084
THOMSON	1000	1000
TREFILERIES DU HAVRE	1000	1000
MINES DE COURRIERES	1000	1000
MINES DE LENS	1000	1000
KULHMANN	1000	1000
PHOSPHATES DE GAFSA	1000	1000
PECHINEY	1000	1000
CHARGEURS REUNIS	1000	1000
TRANSATLANTIQUE ORD. SER FR.	1000	1000
VOITURES PARIS	1000	1000
CULTURES TROPICALES	1000	1000
PATHE CINEMA JOUISS.	1000	1000
GLACERIE SAINT-GOBAIN	1000	1000
CIE GENERALE D'ELECTRICITE	1000	1000
NUBSE 5 & 1906	1000	1000

	cours préc.	cours du J.
SERBE 1895	194	198.50
TURC 1865	118.75	118.75
TURC 5 & 1914	90.40	90.35
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	500	500
— OTTOMANE	1347	1340
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	440	440
WAGONS LITS ORD.	1330	1335
CENTRAL MINING	1410	1415
RIO TINTO	2055	2040
ORIENTAL CARPET	530	540
PETROFINA	1000	1000
SUCRERIES D'EGYPTE	1185	1147
BONS MEXICAINS 1913	1000	1000
BRAKPAN	464	458
CAMBODGE	1000	1000
FINANCIERES CAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	138	140
CONCORDIA	1000	1000
DE BEERS ORD.	1013	1000
ESTRELLAS	1000	1000
FRANCO WYOMING	1000	1000
HUANCHACA	1000	1000
JAGERSFONTEIN	1000	1000
MALACCA ORD.	1000	1000
MEXICAN EAGLE ORD.	1000	1000
MOODERFONTEIN	1000	1000
MONTANINI	1000	1000
MZAITA	1000	1000
PACAND	1000	1000
RAND MINES	1000	1000
SIERRA-BUCHES	1000	1000
GANDEA	1000	1000

	du J.	cours
MEYER CHARLTON	190	190
TALCS LUZENAC	2430	2430
NORD SUDOR	1000	1000
SHELL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 & 1919	870	870
ARGENTIN 4 & 1909	1000	1000
BELGES 5 & 1909	1000	1000
BRESIL 4 & 1889	1000	1000
BULGARE 5 & 1907	1000	1000
CHINE 4 & 1895	1000	1000
EGYPTE UNIFIE	1000	1000
HELLENE 6 & 1914	1000	1000
ITALIE 5 &	1000	1000
JAPON 4 & 1905	1000	1000
MEXIQUE 4 & 1904	1000	1000
ROUMANIE 4 & 1904	1000	1000
RUSSE 3 & 1891	1000	1000
SERBE 1895	1000	1000
TURC 4 & 1903	1000	1000
CHANGES		
Londres	124.00	124.00
New-York	25.40	25.40
Allemagne (100 reichsmark)	60.50	60.50
Belgique	1000	1000
Espagne	1000	1000
Hollande	1000	1000
Italie	1000	1000
Pologne	1000	1000
Suisse	1000	1000

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
13, pl. St-Nicolas (41 bis, b^d Paoli) à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement des coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

T. S. F.
Avant de faire définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins
G. GUIDUCCI
34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA
MONTER - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - FILTRES DETAGNIEN
Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::
Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er
PARIS-ÉLÉGANT — SPECIAL POUR MODÈLES HABILLES — Le N° 2 fr.
PARIS-MODE — SPECIAL POUR MODÈLES SIMPLES — Le N° 3 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 2 fr.
PARIS-TAILLEUR — PARAIT QUATRE FOIS PAR AN — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — TOUT CE QUI EST FAIT EN MODE — Le N° 10 fr.
NOUVELLES MÉTHODES DE COUPE — Le Volume 12 fr.
En vente dans les principales Librairies
Pour nos patrons, moitié prix pour abonnés
A. DRAGON TAILLE — 6 f. tous ses 15

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03
IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

UNDERWOOD
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
UNDERWOOD clavier Standard (84 caractères)
E. CORDIER & FILS, Agents exclusifs pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA - Tél. 0.03
Une référence qui doit fixer votre attention :
Plus de TROIS CENT machines vendues en Corse
.. la liste des acquéreurs est à votre disposition

CAP CORSE — GRAND PRIX — Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du Jury Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
Si demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 66.59

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 42 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 12 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Géra. : LUCIEN CORDIER

N° 20 - Feuilleton du PETIT BASTIAIS

MONOGRAPHIE
du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI
Directeur d'Ecole à Olmi-Capella
Avec une esquisse géologique par M. MATHY, professeur au Lycée de Bône.

CONCLUSION

En terminant, j'aime en rappeler le Gouverneur Arbos. Nous avons eu, dans le cours de cette étude historique, quelques différentes équipes le Gouverneur Arbos, qui a participé aux ressources des habitants. Comme autrefois, c'est une vérité qui n'a rien perdu de sa valeur. Malheureusement, à chaque événement, l'émigration est sensible et la population diminue. En outre, le dénombrement des Mission a porte 70 habitants, Piaggiola 150, Olmi-Capella 300, Vallica 120. C'est beaucoup trop pour un canton dont la population n'a jamais atteint 2000 habitants. Les bras manquent et nous en plus à l'agriculture. La terre est de moins en moins cultivée et nombre des troupeaux diminue alors que la vente des produits est remarquable. Le Gouvernement, comme la Corse s'appauvrit. Les hommes s'abandonnent pour chercher ailleurs le bien-être et pour sauver leurs vieux jours.

L'individualisme est un autre fléau. La guerre qui a semé tant de deuils semble parfois avoir éloigné ses exploits les uns des autres. L'association n'est pas pratiquée ; la solidarité fait souvent défaut. Chacun va droit au but sans s'intéresser au voisin qui peut s'estimer heureux d'arriver ainsi par les propres moyens. Il ne serait que temps « de jeter dessus bord toutes les vieilles querelles, toutes les vieilles rancunes, pour ne voir que l'intérêt du pays ». Il le faut, sous peine de dépérissement.

En politique le Gouvernement offre un tableau de l'île entière. La haine et la méfiance semblent avoir disparu, les inimitiés entre les hôtelinis. Chacun vit d'abord soi, mais l'étranger ne trouve pas un accueil hostile.

Notre pays se meurt de la pollution. « Elle hypnotise nos nouveaux. Elle nous fait rêver de richesses. Nous avons eu tout leur temps, en point qu'il ne leur en reste plus pour les autochtones du pays ». D'ailleurs, il faudrait que les chercheurs comprennent une fois pour toutes la parole de leur code. Il ne faut jamais tuer la poule aux œufs d'or. Il ne faut pas commencer par acte ni importer un mouvement. Il ne faut pas rêver. Il ne faut rêver devant notre effort pour savoir exactement ce qu'on fait et se rendre compte des conséquences de son vote.

En second lieu, le pays doit être défendu et développé. Il ne qui signifie aussi comment qu'on ne doit pas vendre son sol au profit de l'étranger et des personnes qui profitent de l'ignorance de la liberté, et de vouloir pour cela ne pas connaît la nature et doit pour ne rien attendre pour un intérêt personnel ; mais en vue de l'intérêt du pays, le bien-être et le développement de la population, de l'exemple, de l'intérêt national de l'île.

L'individu ne peut rien sans l'aide d'autrui et les différences paysagères obéissent à un parti-pris et à du mal d'ordre. Pays est arte, où se concentrent la liberté et le pouvoir du citoyen, il faut concentrer sous un plus grand dégoût de la liberté, tout l'effort de notre raison et l'amour chaleureux du Gouvernement de la Corse, de la France.

Le Gouvernement est un pays de tourisme. Le cœur de son ciel, la forêt de son air, la beauté de ses sites attirent dans les hôtes, vite y transmettre le conduit indispensable. Ils nourrissent leur argent dans le pays et ce serait une source de revenus non augmentant l'aisance et le bien-être. Il faudrait donc cela des moyens de communications rapides : des hôtels.

Les frères Franceschi de Cotti-Chiavari, ils ont établi un service régulier et aisément de Piaggiola à Ile-Rousse, et assurée la première partie de prendre la Balagne. Le voyage est confortable et les prix sont mis à la portée de toutes les bourses.

J. M. Franceschi a fait prendre d'hôtel et a bien modernisé et de Cotti-Chiavari, mais il faut que son service soit entretenu par l'Etat, pendant que peut être aidera son ami M. Maurer. Notre but a été tout dévoilé et de faciliter les recherches sur l'étymologie du mot, si tout est que quelqu'un veuille bien les entreprendre.

Il manque à Piaggiola à Olmi-Capella des hôtels pour les touristes. Un « Grand Hôtel » existe à Piaggiola. Il est fait de la cuillerie, n'établi en « Grand-Hôtel ». N'a en outre-il aux d'autres sous-sols et de plus vifs mouvements, de réveils. Quand le soleil se lève-t-il ?

Ce rêve d'avenir deviendrait vite une réalité le jour où notre représentant serait porterait ses efforts vers l'ouverture du chemin d'intérêt commun de Piaggiola à Speloncato. Le canton renverrait d'être un cul de jatte et les touristes qui n'abusent pas, revenir sur leurs pas, affirmerait nouveaux. Le Gouvernement sortirait de son demi-isolement pour entrer dans le concert de la civilisation. « Beau rêve, dira-t-on, et rien qu'un rêve ? Non point ; il suffit, pour le réaliser, de beaucoup de bonne volonté et d'un peu de persévérance ».

Notre travail est terminé. Nous l'offrons au public à titre de primeur et si la qualité laisse parfois à désirer, nous comptons affirmer, du moins, que c'est un travail du terroir. A d'autres le soin de l'améliorer pour le bonne gerbe.

Et maintenant, mais le-tours :

« *Si de notre ancêtre le d'empaste le pote France du moins l'honneur de l'avoir eu.* »

(*Depeis* »)

NOTES

Tortagène. 1. — Nous ignorons ancêtre, ou ne sait nous concerne. Pardonnez-moi l'orthographe du mot Tortagène et nous ne pouvons pas dire ce qu'il signifie. La rivière de ce nom, le cours Simi. — On croit aujourd'hui le Tortagène. Il ne faut voir, là-dessus, aucune ressemblance avec M. Maurer. Notre but a été tout simplement de faciliter les recherches sur l'étymologie du mot, si tout est que quelqu'un veuille bien les entreprendre.

Vallolone. 2. — Un vieux parlant de Cagnolo, nous a dit que Vallolone, dans le château du seigneur de Vallolone était bâti entre Casella et San Giovanni, sur la crête 841, dominant Cagnolo et Marzocchi, crête 740, près des rochers, bien qu'on y ait encore les ruines soient tout à fait vagues et incertaines.

Paroisse de Saint-Nicolas. 3. — La paroisse d'Olmi-Capella était placée, comme aujourd'hui et toujours, sous la protection de Saint Nicolas. Dans les archives municipales, il existe encore les deux premiers registres des baptêmes et des mariages célébrés entre 1684 et 1816. *Chemin des descendants d'Attilate : Rellero et Santo Nicolas.*

L'existait-il donc une chapelle dédiée à ce saint ? Nous n'avons pu trouver le voile à ce sujet. Et cependant les curés avaient bien que les marinera sont célébrés sous le vocable de Saint-Nicolas. Or l'église n'a cite Saint-Nicolas en 1676.

D'autre part, avant cette construction, les prêtres exécutaient une sous-pieces en sous les yeux ont été chaque dimanche. Nos Grangeon, c'est-à-dire une de la place, devant la chapelle de Capella qui était placée sous la protection de Saint-Joseph. Les habitants de tout les hameaux du village se réunissaient là en 1800 et en 1900, en 1605, en 1600 et en 1600 et nous devons l'église Saint Nicolas.

Il est tout cela pour absolu à ce résultat : à faire quitter le parti démocratique par ceux-là mêmes qui l'avaient déjà implicitement quitté, qui ne pouvaient pas ne pas le quitter et dont l'abandon nous dégage enfin d'une équivoque et nous fait plus forts que jamais.

A un autre point de vue, car il ne faut pas oublier qu'un parti a, après tout, le droit de trouver son but et de le trouver, si notre but a été de trop ouvrir les oreilles aux nouvelles sonnées de plus de la cause, il faut encore que le parti ait pu, en définitive, les [illegible] de notre côté.

52me ANNÉE - N° 247 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 29 SEPTEMBRE 1927
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais à 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS 10, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 43-47
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

BIBLIOTHÈQUE

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	60
Confin. et Colon.	17	33	60
Etranger	30	60	100
	46	90	170

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux bureaux de l'Office Havas, 15, rue de la Grange-Batelière (Opéra) dans tous les grandes Agences de publicité.

LE BLUFF

Sur certains incidents qui ont précédé l'élection du bureau du Conseil général, il n'est pas inutile de revenir. Ils se qualifient généralement d'un mot mal : le bluff, et tous partisans à cette méthode qui consiste à faire croire aux gens — à la foule surtout aux intéressés directs — une chose pour qu'il en soit autrement.

Elle n'abrient pas totalement, sans doute, et même la déception est plus cruelle à ceux qu'on a trompés. C'est ce qui est arrivé l'autre jour. Les parades, les discours qui succédé à l'illusion qu'on avait fait naître dans les esprits, ressemblaient au bluff, disait-on, alors qu'on n'était sûr de rien. C'est que le bluff, fut entrepris, cette fois, sur une large échelle, échelle parisienne et échelle insulaire et alimenté jusqu'au dernier moment.

Les conseillers généraux du parti démocratique ont cédé à ces manœuvres tendancieuses les démentaient personnellement avec indignation : rien n'y faisait.

Nos élus cantonaux étaient réunis en assemblée de parti, dimanche soir, et leur groupement formait déjà, sans compter quelques retardataires qui s'étaient annoncés, pour le lendemain, retenus par leurs affaires, la majorité de l'assemblée départementale : cela ne prouvait rien.

Ainsi, on fait aux gens, gratuitement, l'honneur ou l'indignité de les séparer comme pouvant être capables de tourner casaque au dernier moment, de trahir leur parti départemental et leurs partis locaux qui trouvent tous plus ou moins, et plutôt plus que moins, la source de leur pouvoir succès dans celui de leur parti départemental. Car il faut songer aussi à ces dévoués militants locaux qui, souvent sacrifient le plus clair de leurs intérêts à leur sentiment de partisans.

La réunion des conseillers du parti démocratique est terminée. Elle a été brève, cordiale, plus cordiale que les précédentes fois. Les élus se sont égalisés : mais la rumeur tendancieuse les poursuit encore. Ainsi, on les croit capables de plus de... trahison le mot, vilénie encore ! On comprend qu'ils aient eu de plus vifs mouvements de révolte.

Le bluff, alors que la majorité était fixée et nettement détachée le travail spécial qui a donné à l'air célèbre du « Barbier de Séville » n'était pas encore achevé. Beaucoup de personnes étaient en vénure dans l'espoir d'assister à un coup de théâtre. Et la nuit même avait été remplie de ces conciliabules dont le mystère est fait uniquement des ténèbres de la nature. Les conseillers qui dormaient du moins mal du juste, la conscience en repos, étaient réveillés en sursaut par des partisans aussi acharnés qu'inconsidérés et imprudents, pour ne pas dire plus. Que ne leur fut-il pas promis pour le détourner de ce qu'ils considéraient, et expliquaient comme un élémentaire devoir envers eux-mêmes, envers leurs électeurs, envers leur pays. On sous a accusé quelque part d'avoir beaucoup trop de candidats aux élections législatives et aux élections sénatoriales, ce qui est une grande faiblesse. Notre faiblesse — ou notre force — est, au contraire, de ne jamais rien promettre de ce qui, d'ailleurs, ne nous appartient pas. Nous ne graissons pas les méthodes que nous avons précisément combattues. Mais on qu'il y a de certaines promesses faites au cours de la campagne qui a précédé le renouvellement du bureau du Conseil général, cette année, plus de postes de députés et de sénateurs qu'il n'en sera attribué pendant peut-être un demi-siècle.

Et tout cela pour aboutir à ce résultat : à faire quitter le parti démocratique par ceux-là mêmes qui l'avaient déjà implicitement quitté, qui ne pouvaient pas ne pas le quitter et dont l'abandon nous dégage enfin d'une équivoque et nous fait plus forts que jamais.

A un autre point de vue, car il ne faut pas oublier qu'un parti a, après tout, le droit de trouver son but et de le trouver, si notre but a été de trop ouvrir les oreilles aux nouvelles sonnées de plus de la cause, il faut encore que le parti ait pu, en définitive, les [illegible] de notre côté.

P. B.

Deux légionnaires américains de Jacksonville et leur caisson-fétiche.

L'American Legion est en visite à Rome et à Londres

LE GENERAL PERSHING RESTE EN FRANCE

Rome, 28 septembre. — La délégation de l'American Legion, ayant à sa tête le commandeur national Savage, accompagné de Mrs Macauley, présidente de la Legion auxiliaire, le R. P. Wolfe, chapelain national, est arrivée hier soir à Rome.

Elle arrivait de Gênes, où elle avait passé la matinée, au milieu d'un enthousiasme très grand.

L'accueil fait en Italie à l'American Legion est des plus chaleureux. Les légionnaires ont été reçus à leur descente du train par des représentants du gouvernement et du parti fasciste, qui leur ont souhaité la bienvenue.

Puis les légionnaires ont défilé à travers la ville pavoisée et au milieu d'une foule nombreuse qui les a acclamés.

A LONDRES

Londres, 28 septembre. — Les légionnaires américains, accompagnés de dames jeunes filles, arrivés la nuit dernière et constituant l'avant-garde de l'American Legion, attendu à Londres dans quelques jours, ont défilé hier dans White Hall à la grande surprise des Londoniens.

Leur premier geste a été de déposer un pied du cénotaphe, une énorme couronne de roses, entourée d'un ruban.

Le défilé était impressionnant. En tête venaient des drapeaux anglais et américains, suivi d'une musique militaire. Les Américains ont été très étonnés de voir qu'aucun Anglais ne saluait le drapeau américain, mais ils ont été vite rassurés quand on leur eut expliqué que les Britanniques n'avaient pas l'habitude de saluer les drapeaux quand ceux-ci n'apparaissaient pas à un corps militaire.

Les légionnaires américains se sont ensuite rendus près de Trafalgar Square pour déposer une couronne sur le socle de la statue de Georges Washington.

Un journaliste anglais, qui demandait aux jeunes Américaines l'impression que leur avait laissée Paris, une d'elles a fait la déclaration suivante :

« Paris est divin. Tout ce que l'y ai vu m'a enchantée. L'impression la plus forte que j'ai ressentie m'a été fournie par les courses en taxi.

« A Paris, les taxis vont si vite que le seul size qu'ils pourraient concourir pour la Coupe Schneider et même en même et. [illegible] devin une battre le record. »

Plusieurs centaines d'autres légionnaires sont arrivés à Londres, hier soir, par les trains continentaux ordinaires ou par avions.

En Suisse inondée le danger s'aggrave de façon plus intense

DE NOMBREUSES FAMILLES SONT SANS ABRI

Bâche, 28 septembre. — Bien que l'eau qui était amassée dans la vallée bâte du Rhin se soit écoulée, grâce à une ouverture pratiquée dans la digue, la détresse est toujours grande dans la localité de Rogell.

En certains endroits, l'eau a atteint le premier étage des maisons. Le sauvetage des habitants entraînés de se réfugier sur les toits des habitations s'effectue qu'à grand peine.

Un homme qui cherchait à gagner des maisons voisines avec un barque, est venu se jeter contre un arbre et n'a pu être tiré de là qu'au prix de grands efforts.

De nombreux habitants ont été sauvés dans la journée d'hier. Toutefois, il reste encore seize familles à sauver.

Des cris et des appels de détresse retentissent dans la campagne inondée. Le danger d'écoulement des maisons augmente d'heure en heure.

A Agnogell, deux maisons et plusieurs étables ont été emportées par le flot. Une soixantaine de personnes ont encore pu quitter leurs maisons inondées, 200 hommes de troupes du Génie sont arrivés hier sur les lieux et ont commencé, avec les soldats autrichiens la fermeture de la brèche, au moyen de fagots.

L'Engadine est inondée

Coire, 27 septembre. — Dans l'Engadine, près de Samaden, toute la campagne est sous l'eau. Les communications par le chemin de fer et par la route avec Saint-Moritz et Pontresina sont interrompues.

Le chemin de fer de Bernina à dû cesser le trafic, la ligne étant sous l'eau.

EN SARRE OCCUPE

Berlin, 27 septembre. — Le *Berliner Tageblatt* fait allusion dans son édition du soir aux pourparlers que le commissaire du Reich pour les territoires occupés à ouvrés à Mayence, avec le général Guillaumot, commandant supérieur des troupes d'occupation.

Malgré le caractère confidentiel de ces négociations, le *Berliner Tageblatt* croit savoir qu'elles n'ont rien apporté de positif et que les propositions formulées par le commissaire du Reich rencontrent de sérieux obstacles dans leur exécution.

Chez les réservistes de Castres

Albi, 27 septembre. — A Castres (Tarn), 800 réservistes du 23e régiment d'artillerie ayant à leur tête le commandant Mamman, ont défilé devant le monument aux morts au son de la fanfare du régiment et ont déposé une superbe gerbe de fleurs au pied du monument.

LA CRUE DU RHONE

Valence, 27 septembre. — La crue du Rhône s'est accentuée depuis hier. Ses eaux bourbeuses inondent les jardins et prairies sur les deux rives du fleuve.

Les nouvelles du Haut-Rhône sont mauvaises et il est possible que le maximum de la crue ne soit pas atteint aujourd'hui.

La pluie a cessé, mais le ciel reste menaçant.

LE RECOURS A LA FORCE

On peut penser ce qu'on voudra de l'efficacité des mesures étudiées au sein de la Société des Nations — et pour notre part nous nous gardons à ce sujet de toute illusions. Il n'en faut pas moins encourager l'effort de ces hommes d'Etat de quarante-huit pays qui cherchent à trouver le remède contre la guerre. L'Assemblée de Genève est ainsi une série de laboratoire où des praticiens éminents, [illegible] de la Politique, étudient la thérapeutique des grands fléaux sociaux. Ne les balouzes pas s'ils en sont encore réduits au tâtonnement les plus incertains. Pétrissons-nous les mains de savants qui cherchent vainement encore un remède contre le cancer ?

La Société des Nations, c'est non de chose encore ; peut-être n'est-ce là qu'un organisme éphémère ? En tous les cas, nous devons l'aider à prendre de la consistance, à acquérir de plus en plus d'autorité, à devenir enfin autre chose qu'une tribune où se déroulent des manifestations oratoires, émouvantes mais platoniques.

Que peut-elle pour le moment ? Il ne faut pas la demander plus qu'elle ne peut donner. Comme l'a dit M. Politis, le représentant de la Grèce, ce n'est pas un super-Etat, elle n'est pas une puissance qui puisse imposer sa volonté aux autres ; elle n'a pas de pouvoir propre ; elle ne saurait donc, pour l'instant, fonder sur elle de trop vastes espoirs.

Mais elle répond à un besoin que la dernière guerre a fait naître, le besoin de fortifier la paix, d'empêcher les peuples d'en venir aux mains dans toute la mesure du possible et sans doute, si les institutions qu'elle crée sont fragiles, le fait de les créer ensemble rapproche les gouvernements, les oblige à se confesser leurs appréhensions réciproques et les amène par cela même à tenir l'effort nécessaire pour concilier leurs divers points de vue.

Ces conversations de Genève, à cet égard, sont fort utiles.

Pourquoi ne s'entend-on pas définitivement sur l'idée de renoncer à la guerre, mais à faire servir l'emploi de la force aux règlements des différends entre nations ? Et ces différends, pourquoi ne les réduit-on pas au strict minimum en proclamant l'intangibilité des frontières qui séparent les puissances et en décrétant, qui qu'il advienne, l'abolition de la guerre de conquête ?

Parce que les nations n'ont pas encore toutes un égal désir de paix. Il semble qu'en France ce désir soit absolu. Notre pays est pacifique autant qu'on peut l'être sans doute ; nous n'avons nulle envie ni de nos autres puissances ; nous sommes à l'aise dans nos frontières, en raison même de la faible densité de notre population, notre territoire est charmant, fertile, admirablement situé, et peut d'un climat tempéré. Nous pouvions sur le sort de l'Alsace-Lorraine que l'Allemagne nous avait prise, comme sanction de son revers, en 1871 ; la guerre de 1914, que certes nous n'avons pas souhaitée, nous a rendu les deux provinces ; nous ne désirons vraiment rien qu'une seule chose : vivre en paix éternellement.

Mais tous les peuples de la terre, toutes les nations de l'Europe n'éprouvent pas ce sentiment aussi fortement que nous. L'Italie surpeuplée n'a nullement abandonné l'idée de s'agrandir encore ; l'Allemagne, forcée de nations [illegible] ne s'a pas encore mis fin aux ambitions dont ses empereurs le hantaient. Elle a montré pendant les [illegible] que durèrent les hostilités, à la violence de ses instincts ; [illegible] que l'idée barbare du revanche [illegible] ne peut pas de terrain chez elle [illegible] de nous cette pensée.

Les révélations [illegible] cherché, s'organisent et [illegible] à peu le soin de nous l'emporte sur l'[illegible] guerre. Mais c'est au fait que le [illegible] Italienne se [illegible] vers sur toute surface de la terre et même [illegible] un super-Etat, elle n'est pas une puissance qui puisse imposer sa volonté aux autres ; elle n'a pas de pouvoir propre ; elle ne saurait donc, pour l'instant, fonder sur elle de trop vastes espoirs.

Mais elle répond à un besoin que la dernière guerre a fait naître, le besoin de fortifier la paix, d'empêcher les peuples d'en venir aux mains dans toute la mesure du possible et sans doute, si les institutions qu'elle crée sont fragiles, le fait de les créer ensemble rapproche les gouvernements, les oblige à se confesser leurs appréhensions réciproques et les amène par cela même à tenir l'effort nécessaire pour concilier leurs divers points de vue.

Ces conversations de Genève, à cet égard, sont fort utiles.

Pourquoi ne s'entend-on pas définitivement sur l'idée de renoncer à la guerre, mais à faire servir l'emploi de la force aux règlements des différends entre nations ? Et ces différends, pourquoi ne les réduit-on pas au strict minimum en proclamant l'intangibilité des frontières qui séparent les puissances et en décrétant, qui qu'il advienne, l'abolition de la guerre de conquête ?

Parce que les nations n'ont pas encore toutes un égal désir de paix. Il semble qu'en France ce désir soit absolu. Notre pays est pacifique autant qu'on peut l'être sans doute ; nous n'avons nulle envie ni de nos autres puissances ; nous sommes à l'aise dans nos frontières, en raison même de la faible densité de notre population, notre territoire est charmant, fertile, admirablement situé, et peut d'un climat tempéré. Nous pouvions sur le sort de l'Alsace-Lorraine que l'Allemagne nous avait prise, comme sanction de son revers, en 1871 ; la guerre de 1914, que certes nous n'avons pas souhaitée, nous a rendu les deux provinces ; nous ne désirons vraiment rien qu'une seule chose : vivre en paix éternellement.

Mais tous les peuples de la terre, toutes les nations de l'Europe n'éprouvent pas ce sentiment aussi fortement que nous. L'Italie surpeuplée n'a nullement abandonné l'idée de s'agrandir encore ; l'Allemagne, forcée de nations [illegible] ne s'a pas encore mis fin aux ambitions dont ses empereurs le hantaient. Elle a montré pendant les [illegible] que durèrent les hostilités, la violence de ses instincts ; [illegible] que l'idée barbare du revanche [illegible] ne peut pas de terrain chez elle [illegible] de nous cette pensée.

Les révélations [illegible] cherché, s'organisent et [illegible] à peu le soin de nous l'emporte sur l'[illegible] guerre. Mais c'est au fait que le [illegible] Italienne se [illegible] vers sur toute surface de la terre et même [illegible] un super-Etat, elle n'est pas une puissance qui puisse imposer sa volonté aux autres ; elle n'a pas de pouvoir propre ; elle ne saurait donc, pour l'instant, fonder sur elle de trop vastes espoirs.

Mais elle répond à un besoin que la dernière guerre a fait naître, le besoin de fortifier la paix, d'empêcher les peuples d'en venir aux mains dans toute la mesure du possible et sans doute, si les institutions qu'elle crée sont fragiles, le fait de les créer ensemble rapproche les gouvernements, les oblige à se confesser leurs appréhensions réciproques et les amène par cela même à tenir l'effort nécessaire pour concilier leurs divers points de vue.

Ces conversations de Genève, à cet égard, sont fort utiles.

Pourquoi ne s'entend-on pas définitivement sur l'idée de renoncer à la guerre, mais à faire servir l'emploi de la force aux règlements des différends entre nations ? Et ces différends, pourquoi ne les réduit-on pas au strict minimum en proclamant l'intangibilité des frontières qui séparent les puissances et en décrétant, qui qu'il advienne, l'abolition de la guerre de conquête ?

Parce que les nations n'ont pas encore toutes un égal désir de paix. Il semble qu'en France ce désir soit absolu. Notre pays est pacifique autant qu'on peut l'être sans doute ; nous n'avons nulle envie ni de nos autres puissances ; nous sommes à l'aise dans nos frontières, en raison même de la faible densité de notre population, notre territoire est charmant, fertile, admirablement situé, et peut d'un climat tempéré. Nous pouvions sur le sort de l'Alsace-Lorraine que l'Allemagne nous avait prise, comme sanction de son revers, en 1871 ; la guerre de 1914, que certes nous n'avons pas souhaitée, nous a rendu les deux provinces ; nous ne désirons vraiment rien qu'une seule chose : vivre en paix éternellement.

Mais tous les peuples de la terre, toutes les nations de l'Europe n'éprouvent pas ce sentiment aussi fortement que nous. L'Italie surpeuplée n'a nullement abandonné l'idée de s'agrandir encore ; l'Allemagne, forcée de nations [illegible] ne s'a pas encore mis fin aux ambitions dont ses empereurs le hantaient. Elle a montré pendant les [illegible] que durèrent les hostilités, la violence de ses instincts ; [illegible] que l'idée barbare du revanche [illegible] ne peut pas de terrain chez elle [illegible] de nous cette pensée.

Les révélations [illegible] cherché, s'organisent et [illegible] à peu le soin de nous l'emporte sur l'[illegible] guerre. Mais c'est au fait que le [illegible] Italienne se [illeg

[illegible] de pays ; qui sont l'orgueil de ceux qui les possèdent et la joie de ceux qui les boivent : [illegible]

Le service rendu au pays [illegible] ne sera pas [illegible]. Chaque [illegible] étranger sera [illegible] le [illegible] de la [illegible] des mets et des vins délectables du « Voyage en France ». Tous les grands voyageurs qui ont parcouru le monde le proclament à l'envi : la France est le pays où l'on voyage le plus agréablement et où l'on mange le mieux. On ne le saura, on ne le dira jamais assez.

L. D. ARNOTTO.

Les Services des Chèques Postaux en Corse

Un service spécial de chèques postaux vient d'être organisé à la recette municipale des postes d'Ajaccio.

Toute personne, association, société, maison de commerce, dont la résidence est en Corse, peut demander l'ouverture d'un compte courant postal à Ajaccio.

Les comptes actuellement tenus dans les bureaux de chèques de la métropole peuvent, sur la demande écrite de leurs titulaires, être transférés à Ajaccio.

Les comptes courants postaux se prêtent à une grande variété d'opérations et suppriment les risques inhérents à la manipulation, au transport et à la garde des espèces (perte, vol, etc.).

Les titulaires de comptes courant ont la faculté de faire effectuer, par l'intermédiaire du service des chèques, toutes les opérations relatives à l'encaissement des recettes ou au payement des dépenses.

Les principales opérations de cette nature sont les suivantes :

1° Versements à un compte courant postal par prélèvement sur un compte d'épargne ;

2° Versements à la Caisse nationale d'épargne par prélèvements sur les comptes courants postaux ;

3° Payement de toutes les taxes et redevances se rapportant aux services télégraphique et téléphonique ;

4° Imputation sur les comptes courants postaux des frais de protêt des valeurs à recouvrer ;

5° Payement par chèques postaux des sommes grevant les envois contre remboursement et des valeurs à recouvrer, protestables ou non ;

6° Payement des valeurs à recouvrer non protestables par chèques de banque ;

7° Domiciliations des valeurs à recouvrer dans les bureaux de chèques.

Pour tous renseignements concernant le service des chèques le public est prié de vouloir bien s'adresser à MM. les Receveurs et facteurs-receveurs des postes ou à M. le receveur principal d'Ajaccio (Service des chèques postaux).

La Vie Rurale

La taxe sur la vente d'immeubles

On a réussi, à force d'impôts, à équilibrer solidement le budget de 1927 et M. Poincaré a fait en sorte que le budget de 1928 fut équilibré aussi solidement sans nouveaux impôts. C'est bien. Mais il faudrait maintenant chercher un nouvel aménagement des impôts existants, car il est évident que certains d'entre eux, loin d'enrichir l'Etat, ont un effet parement négatif. De ce nombre est la taxe de 25 % sur les ventes d'immeubles. Cette taxe paralyse dans une large mesure les transactions foncières, elle tue véritablement l'impôt.

On s'en rend compte aisément en consultant les statistiques de l'administration des finances. Celles qui viennent d'être publiées sur l'ensemble des recouvrements effectués pendant les sept premiers mois de l'année en cours accusent de réconfortantes plus-values. Mais il y a quelques ombres au tableau. Et la taxe sur les ventes d'immeubles figure parmi ces ombres.

Nous enregistrons, avec satisfaction une plus-value de sept cents millions pour la taxe sur le chiffre d'affaires, de 578 millions pour l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, de 128 millions pour les douanes, etc., mais la taxe sur les ventes d'immeubles a subi au contraire une moins-value de 347 millions.

On avait pouvoir frapper à tour de bras la propriété immobilière, on a tort ; sans doute c'est là une matière qui ne peut se dérober ou fuir, elle se prête [illegible] à ses coups. Mais elle fait la morte et ainsi le fisc n'a plus de prise sur elle.

Tous les notaires, tous les officiers ministériels qui s'occupent de ventes d'immeubles, tous les agents d'affaires sont d'accord pour constater que les ventes de biens diminuent. L'acheteur se réserve. Non seulement, en effet, la dépréciation du franc l'oblige à accepter un prix d'acquisition qui lui paraît très élevé, mais il lui faut y ajouter encore la part de l'Etat qui représente maintenant le quart du prix de vente. Et ce n'est pas tout. Il y a les frais d'acte et les autres droits.

C'est beaucoup trop. On a mis 100.000 francs de côté pour acheter une propriété, mais on ne dispose pas de 125.000 francs ; encore cette somme ne serait-elle pas suffisante pour devenir propriétaire, acte en mains !

Jean SILVAIN.

Au Conseil Général

L'assemblée départementale a voté hier plusieurs vœux

Ajaccio, 28 septembre (De notre correspondant particulier). — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Landry, assisté de M. Giovanni, secrétaire, M. Marlier, préfet de la Corse, est présent.

Le président demande aux conseillers de déposer leurs vœux et le défilé commence.

M. Casalta demande : 1° le rattachement de la Corse au dépôt des haras de Rodez ; 2° l'achat par l'intendance des blés produits par la Corse ; 3° une organisation de vulgarisation en faveur du boisement et du reboisement ; 4° la création d'une cave coopérative viticole.

Sur ces deux dernières questions, notamment, notre ami donne des explications très claires que l'assemblée applaudit.

M. Salvini demande que le ministre autorise le préfet à prendre des arrêtés rendant obligatoire la lutte contre la mouche des oliviers dans toutes les régions où il sera constitué un syndicat régional participant aux frais de cette lutte et que le Conseil général vote 20.000 francs de subvention à ces syndicats.

M. Pietri demande pourquoi on n'a pas pris de mesures à la suite du glissement de terrains de Bisinchi. Les populations sont inquiètes.

Le préfet répond que les techniciens se sont opposés à ce qu'on fasse quoi que ce soit avant que l'équilibre du terrain soit rétabli de crainte de provoquer de nouveaux glissements.

M. Pietri demande qu'on élargisse le débat institué par M. Casalta sur les incendies et le boisement, et qu'on entende là-dessus, le conservateur des forêts de la Corse.

M. de Corsi, intervenant, demande que l'on procède à une distribution gratuite de semence.

Le préfet répond qu'on doit lui laisser le temps d'étudier la question et de fixer les quantités et les espèces à demander.

M. de Moro-Giafferri intervient pour dire que ses collègues du Parlement, et lui-même, parlant au nom de tous, ont fait toutes les démarches utiles en temps voulu.

Il déclare que, en dehors des secours immédiats distribués, lorsque le ministre sera en possession des rapports des préfets, il y aura un projet de loi d'indemnisation.

M. de Corsi veut répliquer et échange quelques mots d'esprit, à ce sujet, avec notre ami.

Nous n'avons pas besoin de dire qui est celui qui eut le dessous.

Le public acclame M. de Moro-Giafferri.

Des vœux d'intérêt locaux sont ensuite déposés par MM. Péri, Zuccarelli, Colonna, Massoni, Cagninacci, Agostini Marc Marie, Seta, Musso.

Appuyant un vœu de M. Semidei, M. Carlotti préconise la liberté de la chasse des merles au lacet et donne lecture d'articles de journaux locaux préconisant cette liberté.

M. Trani demande au préfet pourquoi les assistés ayant fait l'objet d'un secours ne figurent plus, contrairement à la loi, sur les listes de paiement.

Le préfet répond qu'il a donné des ordres pour rétablir les noms tout en maintenant l'appel.

M. Pallinchi dépose une motion à l'adresse de M. Poincaré et l'encourageant dans sa lutte contre les éléments de désordre. La motion est adoptée.

Le même conseiller dépose un autre vœu demandant le rétablissement des anciennes cinq circonscriptions et priant les parlementaires d'insister pour ce rétablissement.

M. Pietri, sans s'opposer à ce vœu, qui est voté et qu'il vote lui-même, s'il a le caractère d'une protestation, explique qu'il constitue un coup d'épée dans l'eau et qu'il est difficile sinon impossible de revenir sur une loi promulguée et qui, dans son article premier, spécifie que les circonscriptions doivent avoir plus de quarante mille habitants.

La prochaine séance aura lieu demain jeudi, à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant : Dépôt des rapports prêts ; questions des tabacs ; audition de M. Borgès, si on a pu l'atteindre.

L'Hôtel de la Chambre de Commerce de Bastia

La réception du 1er Octobre

La construction de l'Hôtel de la Chambre de commerce de Bastia tire à sa fin. Depuis quelques jours l'élégant immeuble se présente dégagé de tout embarras. En passant sur les quais de Rive du Nouveau Port, on ne peut s'empêcher de s'arrêter pour contempler les belles formes de la bâtisse, due aux plans de M. l'ingénieur Pierre Sorba, exécutés sous son active direction par l'habile entrepreneur que chacun connaît à Bastia, M. Pierre Rosi.

La principale façade devant les quais frappe surtout les regards, avec sa svelte colonnade, son large perron de marbre, et son superbe fronton orné de deux grandes statues allégoriques, représentant le commerce et l'industrie, œuvre de notre jeune compatriote, M. Marstracel, premier prix de l'Ecole des Beaux-Arts à Marseille.

Ces deux statues encadrent une horloge monumentale qui sera très utile à l'un des quartiers les plus laborieux de notre ville.

A noter aussi l'artistique portail sorti des ateliers Orenga, et la magnifique enseigne : Chambre de Commerce, due au ciseau de nos concitoyens, MM. Gioti, marbriers.

Nous dirons plus tard nos impressions sur la structure intérieure de l'édifice. Il n'est pas possible de la détailler aujourd'hui, puisque seul l'appartement que s'est réservé notre Chambre de commerce, sera terminé pour samedi soir.

Ce jour-là, en effet, 1er octobre, est attendue l'arrivée, à Bastia, par le bateau de Nice, de M. le président, et de quelques-uns des membres de la Chambre de commerce de Marseille, accompagnés de plusieurs autres présidents et membres des Chambres de commerce, qui s'occupent des intérêts de la onzième région économique de France, dont la Corse fait partie. M. le directeur des Affaires commerciales et industrielles au ministère du Commerce, délégué de M. Bokanowski, rehaussera de sa présence le voyage en Corse de nos hôtes distingués.

Nous croyons savoir que notre municipalité voudra bien prêter son concours à la réception qui sera faite en leur honneur.

Notre population ne peut faire moins que de manifester son contentement d'une visite qui peut avoir les meilleures conséquences pour le bien de notre pays.

Car, ce n'est pas simplement un voyage de touristes que viennent accomplir en Corse, les hautes personnalités dont nous avons parlé. C'est aussi un voyage d'études intéressant notre département autant que les six autres départements voisins composant la même région économique.

En finissant ces lignes, il est juste d'évoquer le souvenir de ceux qui, collaborant avec M. le président Fantauzzi, aux jours critiques de la grande guerre, ont su gagner à notre ville le nouvel et joli monument dont le quartier du Nouveau Port sera désormais doté et qui permettra, dès le premier jour de son ouverture, d'y recevoir, comme il convient, les hautes personnalités qui nous feront l'honneur de leur visite.

La Flotte Mondiale en 1926

Le Lloyd Register Brock donne les indications suivantes sur l'état de la flotte commerciale du monde en 1926. Le tonnage total des navires à vapeur et à moteur a augmenté de 395.365 tonneaux et celui des voiliers a diminué de 186.835 tonneaux, donc augmentation nette de 208.540 tonneaux contre 142.952 en 1925. L'Allemagne vient en tête avec 252.128 tonneaux, l'Italie vient ensuite dans l'augmentation avec 242.753. Par contre la diminution a été de 268.480 tonneaux aux Etats-Unis, de 90.775 tonneaux en Angleterre et en Irlande contre une diminution de 40.914 en 1925. Sur 1914, l'augmentation mondiale est de 17 millions 863.000 tonneaux attribués, dans le même laps de temps, surtout au Japon 2.330.000 tonnes, à l'Italie 1.966.000, à la France 1.440.000, à la Hollande 1.172.000 aux Dominions anglais 1.807.000, à l'Angleterre et à l'Irlande 287.000 tonnes. La masse totale des voiliers n'est plus qu'à peine 3 % de la flotte marchande du monde, la moitié est aux Etats-Unis soit 979.000 tonneaux. Le nombre des navires à vapeur et à moteurs supérieurs à 4000 tours est de 5930 dont 378 de plus de 10.000 tonnes et 46 de plus de 20.000. Il existe 2.982 navires de moins de cinq ans, soit 14 % du nombre total et 7.435 de plus de 25 ans, soit 15 % du tonnage.

ECHOS

Billet Parisien

Les Savoyards sont débrouillards... Un habitant de Saint-Félix, en Savoie, vient de réussir un coup extraordinaire.

Vous savez combien il est difficile aujourd'hui de marier une fille. Les futurs sont rares. La jeunesse masculine se soucie peu de fonder une famille à une époque où l'on est bien embarrassé d'installer son nid quelque part et où il est si dur d'élever ses petits. Mais les galants ne se privent pas pour cela du plaisir d'aimer. Voilà pourquoi ils montrent peu d'empressement à convoler en légitimes noces tandis que les honnêtes filles se morfondent, coiffent Sainte-Catherine et voient s'avancer la trentaine qui fera s'évanouir tous leurs espoirs...

Oui, il n'est pas commode de marier sa fille. Lorsqu'on en a deux, ça devient d'une difficulté presque insurmontable. Et le brave homme qui a trois poulettes à caser se doute bien qu'elles lui resteront sur les bras.

A moins qu'il ne soit Savoyard, qu'il n'habite Saint-Félix et qu'il ne s'appelle Pagel.

Car M. Pagel a marié ses trois filles Léontine, Marcelle et Angèle, à trois braves garçons du même village...

C'est un succès, un gros succès. Tout le monde en parle par monts et par vaux, et le journal du chef-lieu enregistre sous toutes réserves cette nouvelle à sensation. Rien n'est plus exact, pourtant. Léontine, Marcelle et Angèle ont été conduites, dans un même cortège, devant le maire et le curé, par leurs promis, le 31 août dernier.

Et l'on parle déjà de trois baptêmes qui seront célébrés le même jour. Les cloches sonneront à toutes volée, et il y aura des dragées et des gros sous pour tous les gosses du pays.

Les pères de famille qui ne peuvent réussir à accaparer un gendre pour leur fille unique, seront pleins d'admiration — avec un brin de dépit — pour M. Pagel, qui a abattu victorieusement son brelan de beaux-fils.

Je vous le disais : Les Savoyards sont débrouillards.

Et les Savoyardes sont si jolies !

Gabriel BAUGE.

—o—

CALENDRIER

Aujourd'hui, jeudi 29 septembre 1927. 272e jour de l'année, 93 à venir.
Aujourd'hui : St-Michel
Demain : St-Jérôme

—o—

EPHEMERIDES CORSES

29 septembre 1815. — Murat, qui avait feint d'accepter l'asile que l'empereur d'Autriche lui offrait, s'embarque à Ajaccio sur cinq gondoles avec environ 150 hommes qui avaient servi sous ses ordres. Avec cette flotte et cette armée l'ex-roi de Naples allait reconquérir son trône.

Cette entreprise digne des temps héroïques, fut malheureuse, et Murat « le paysan du Quercy » eut le sort qu'il avait fait subir au petit fils de Condé.

—o—

UN GRAND HOMME

Richard Ellis est un célèbre champion de golf dans son pays d'Ecosse.

Un championnat a eu lieu à Edimbourg, et le cercle dont fait partie Ellis voulut que celui-ci aille disputer sa chance, aussi lui paya-t-on les frais du voyage, et même on lui fit cadeau d'un superbe lit.

Pourquoi ce dernier présent, interrogera-t-on ? Le joueur de golf a-t-il les côtes en long ? Non, mais il a des jambes de taille, puisqu'il mesure près de 2 m. 20.

Les amis du grand homme avaient peur que des repos en des lits de dimension normale ne puissent délasser suffisamment les membres de Richard Ellis, obligé de se coucher en chien de fusil.

Aussi, notre joueur arrivait-il dans les hôtels flanqué d'une valise et d'un lit démontable... Mais ceci n'empêcha Ellis d'obtenir un fort mauvais classement, et il ne fut pas du tout à la hauteur parmi les autres joueurs.

INFORMATIONS LOCALES

Au Conseil Municipal

Séance du 23 septembre 1927

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emile Sari, sénateur-maire, assisté de M. le docteur Quilici, comme secrétaire.

Sont présents : MM. de Moro-Giafferri, de Montera, Balbi, Bourgeois, Dardy, Grazzini, Lota, Quilici, Giacometti, Chiesa, Patrimonio, Franzini, Poggi, Ghio, Olivari, Sestelli.

M. le maire dépose sur le bureau du Conseil le compte administratif de 1926, puis se retire de la salle des séances, après avoir, conformément à la loi, invité le Conseil à désigner son président. Le Conseil désigne M. Ghiesa.

M. Sestelli, rapporteur de la commission des finances, lit aussitôt son rapport sur le compte administratif, qui se chiffre par un excédent de recettes de 438.333 francs. Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté par M. le maire et lui vote de chaleureuses félicitations pour son excellente gestion financière.

M. le maire rentre alors en séance, et M. Lhiesa lui transmet les félicitations unanimes du Conseil, en lui disant combien il est heureux d'y ajouter les siennes.

Reprenant sa place, M. Emile Sari remercie avec émotion ses collègues, puis fait un long exposé de son programme financier qui comporte, entre autres grands travaux à exécuter : la construction de l'abattoir, le nouveau lycée, le stade, le socle du monument aux morts, etc., etc.

Il donne ensuite la parole à M. Sestelli pour la lecture de son rapport sur le budget additionnel de 1927, qui est adopté à l'unanimité avec les conclusions qu'il comporte.

Le Conseil examine ensuite les questions suivantes :

Bureau de bienfaisance : examen du compte administratif de 1926 (adopté à l'unanimité) ; nomination de M. André Ghilini comme ordonnateur, en remplacement de M. Leca, décédé (adopté à l'unanimité) ; compte de gestion du receveur municipal (année 1926) adopté à l'unanimité.

Le Conseil, après avoir examiné les diverses demandes d'assistance et de sursis d'incorporation qui lui sont présentées, donne à toutes son avis favorable.

M. de Montera, premier adjoint, demande la parole. Il expose longuement tous les avantages qu'il y aurait pour le département et surtout pour notre ville, à annexer à l'école d'hydrographie un cours préparatoire pour lieutenant au long cours. La dépense à envisager serait d'environ 8.000 francs. Il propose au Conseil de voter une somme de 2.000 francs comme part contributive de la ville, et de faire appel pour le restant à la Chambre de Commerce de Bastia et au département.

M. le maire se joint à M. de Montera pour demander au Conseil le vote de cette somme. Adopté à l'unanimité.

Nous donnerons dans un prochain numéro le compte rendu des deux rapports de M. le rapporteur de la commission des finances sur le compte administratif et le budget additionnel, ainsi que l'exposé du programme financier de M. Emile Sari.

LE TEMPS QU'IL FERA

Sur Marseille, ciel nuageux, vent nord-est, 4 à 6 ; température 21° ; mer calme ; visibilité de vingt à cinquante.

Sur la Corse, ciel nuageux, vent nord-ouest, quatre à six ; température 16° ; visibilité vingt à cinquante.

—o—

AU THEATRE

Très prochainement la Tournée Volbert Derville donnera dans notre ville la grande revue méridionale : *Alors, ça va ?*.

C'est une soirée de gaité en perspective.

—o—

ARTILLERIE

Sont promus au grade de lieutenant, à compter du 1er octobre 1927, les officiers dont les noms suivent, qui auront accompli, à cette date, deux années de grade :

M. Casioni Jean-Marie-Paul, du 15me rég. d'artillerie.

M. Canioni Jean-Marie-Paul, du 15me service dans le grade de sous-lieutenant :

M. Bertoli Antoine-Napoléon, du 182e rég. d'artillerie.

—o—

AU REGENT-CINEMA

C'est un véritable chef-d'œuvre du septième art que le Régent-Cinéma passe à partir de ce soir : *Le Roman d'une Reine*.

Cette superproduction, mise en scène par Victor Herrman, mérite à tous les points de vue ce flatteur qualificatif. Pour la réaliser, les producteurs n'ont reculé devant aucun effort.

Il serait difficile de résumer en peu de lignes le scénario ; qu'il nous suffise de dire qu'il appartient à la série de ceux qui, jusqu'aux ultimes scènes, tiennent le spectateur dans l'angoisse.

Mentionnons la grande richesse des décors, qui sont tous du meilleur goût, et l'excellence de l'interprétation qui groupe toute une pléiade de vedettes parmi lesquelles notre compatriote Adolphe Menjou.

—o—

EMPLOIS RESERVES

M. Valentini Simon, candidat classé, a été nommé à l'emploi de la police municipale, à Paris.

— M. Susini, candidat militaire, a été nommé en qualité de chef d'atelier de 1ème classe au magasin de transit de tabacs, à Bordeaux.

— Ont été nommés commis ambulants stagiaires, à l'administration de l'octroi de Paris : M. Franceschini Antoine, et M. Bartoli Joseph-Angelo, candidats reçus au concours.

— Mme Bartoli, veuve de guerre, pourvue du certificat d'aptitude professionnelle à l'emploi de commis des services des retraites ouvrières et paysannes des préfectures, a été nommée commis stagiaire et affectée au service des retraites ouvrières et paysannes de la préfecture de la Nièvre.

—o—

Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de Commerce de France

Les membres du groupe amical de Bastia sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi à dix-huit heures à la Mairie.

M. Lemoet, vice-président de la société, président d'honneur du groupe, médaillé de la Mutualité et des Assurances Sociales, exposera diverses questions du plus haut intérêt corporatif.

Pour le Président Poggi, le Vice-Président
A. GHILARDINI.

ESSENCE SAVON
POUDRE LOTION
L.T. PIVER
FÉTICHE

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : tournée Volbert Derville avec les « Revues » **Alors, ça va ? Tu charries, Chéri, Çà, c'est un monde.** Bieniek, Régis-Libert (revues).

REGENT-CINEMA. — En matinée, à 3 heures, deux comiques : « Estomac dans les talons », « Le cas de l'Oncle Tom ».

Erka Prodisco présente Warner dans « Silence ». — En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : « Régent Journal » ; « Les Fiancailles de Rendanilliani », comique ; Vitagraph présente Adolphe Menjou et sept vedettes dans « Le Roman d'une Reine », superproduction dramatique en dix parties.

Au prochain programme : « Les morts ne parlent pas », grand film dramatique et d'aventures.

FEMINA-CINEMA. — En matinée, à 3 heures : « Cœur de Chien », avec le fameux chien Rinp Thunder ; « L'As du Ring », grand film sportif interprété par Mac Donald.

En soirée : Tom Mix dans « Docteur Fraka », grand film d'aventures.

Des prodiges d'audace de la tragédie héroï-comique et de l'amour.

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

— Tu sais très bien que je n'aime pas les affaires où les filles sont mêlées. Il est rare qu'elles finissent bien et, de [illegible] Mieux vaut aller rallier du bétail au Llanos pour le vendre ensuite dans la Cordillère. Il aurait mieux valu aussi emmener les vaches du vieux Rojas, et en faire du bon argent que de nous amuser comme des gamins à lui enlever sa gamine.

Manos Duras fit le geste de l'homme supérieur qui ne juge pas à propos d'expliquer l'opportunité de ses actes ; Piola continua :

— Tu as peut-être des raisons pour agir ainsi. Nous t'avons aidé comme des frères, mais si on t'a payé pour enlever la demoiselle, tu devrais partager avec nous.

Le rancho prit un air hautain.

— Il ne s'agit pas d'argent. Je t'ai expliqué que c'était une vengeance ; c'est la plus terrible que le palais tirer de ce scandit vieux qui m'a insulté... Tu connais aussi nos conventions. Tout ce que je réserve mais, quand nous serons gagné la Cordillère, elle sera pour tous.

Piola sourit avec une joie résignée en s'entendant rappeler leur pacte.

— C'est bon ; nous te la réserverons, dit-il. Tu seras le premier... si tu viens nous rejoindre au plus tard demain. Si tu tardes, tu ne la retrouveras pas entière... Mais pourquoi ne pars-tu pas tout de suite avec nous ? Pourquoi nous quittes-tu ? Qu'as-tu donc à faire à la Presa ce soir ?

— Je vais me faire payer, répondit Manos Duras avec jovialité. Je veux laisser mes comptes en ordre avant de partir.

L'autre qui ne pouvait comprendre l'optimisme de son compagnon, se mit à réfléchir. Peut-être en ce moment savait-on déjà au village ce qui était arrivé à l'estancia de Rojas. Et si on l'ignorait encore on ne le saurait avant longtemps, c'est-à-dire dès que don Carlos serait rentré chez lui après son inutile voyage à la Presa. Manos Duras ne craignait-il pas que le commissaire et les autres habitants du village ne l'accusassent du rapt de la jeune fille ?

— Cela pourrait arriver, répondit le gaucho, mais on m'a reproché tant de choses sans jamais trouver aucune preuve !... Si on me voit au village, on finira par croire que je n'ai pas été mêlé à l'affaire. Aucun des gens de l'estancia ne m'a vu. D'ailleurs, j'irai d'abord à mon rancho pour le cas où quelqu'un s'y rendrait et je n'entrerai au village que vers le soir, comme les autres fois... Je compte avoir réglé mes affaires à minuit et je pourrai partir vous rejoindre.

Piola cligna de l'œil tout en montrant du doigt le rancho voisin.

— Qu'est-ce qu'elle en dit ?

— Elle croit que nous l'avons enlevée pour tirer de l'argent du vieux. Elle ne devine pas ce qui l'attend... C'est une fille qui a du nerf et elle ne semble pas avoir bien peur maintenant que la première émotion est passée. Pacha, elle m'a donné du fil à retordre quand je l'ai emmenée sur mon cheval. Je lui ai laissé les mains attachées là-dedans car sans cela elle se défend et je suis obligé de la battre tout comme un homme.

Manos Duras demeura pensif, puis ajouta avec un sourire cynique :

— Je n'ai pas voulu rester là-dedans, frère, car tu comprends bien que c'est risqué de se trouver seul avec une belle fille... Je t'avouerai que j'en connais une qui me plaît davantage ; j'espère la voir bientôt. Mais celle-là aussi est appréciable et si on restait seul avec elle, le diable s'en mêlerait ; on commencerait à faire de petites choses, seulement pour s'amuser, puis on perdrait la tête et on ne sait trop ni quand ni comment ça finirait. Nous sommes maintenant en territoire ennemi, il ne faut pas l'oublier, et nous n'avons pas de temps à perdre... Je renvoie la fête à demain. Aujourd'hui, j'ai autre chose à faire pour que les réjouissances soient complètes... Quand les camarades reviendront tout sera fini. Continuez votre route avec la prisonnière, moi je retourne à mon rancho et à demain s'il plaît à Dieu.

Richard rampa inutilement entre les buissons ; il ne vit que les deux hommes absorbés dans leur conversation et la masure dont l'unique entrée, située du côté opposé, était obstruée par des madriers disjoints. Il se demanda si les ravisseurs de Celinda l'avaient cachée là ou si la jeune fille se trouvait dans un refuge plus difficile à découvrir, sous la garde des deux autres hommes de la Cordillère.

Lassé enfin de faire le guet inutilement, il se laissa glisser sur la pente sablonneuse et vint s'asseoir à l'endroit où Cachafaz avait pris son cheval.

Il demeura ainsi longtemps ; il eût voulu voir les heures passer avec une rapidité vertigineuse pour mettre fin à la torture de cette attente impuissante et laisser paraître dans le lointain ses amis qu'il avait appelés à son aide.

Ses yeux, qui fouillaient l'horizon sans rien remarquer de nouveau, s'éclairèrent soudain en apercevant un cavalier minuscule qui grandissait à mesure que le galop continu de sa monture le rapprochait de lui. Quelques minutes après, il put le reconnaître facilement car il l'avait vu le matin même. C'était don Carlos Rojas.

Bien qu'il se dirigeât vers lui, il jugea prudent de se porter à sa rencontre et il se mit à courir aussi rapidement que le lui permettait le sol sablonneux sillonné par les racines des plantes sauvages que le vent avait mises à nu et où vers [illegible] s'emboîtaient et hoisaient violemment.

En le voyant apparaître sur le [illegible] chemin, don Carlos fit cabrer son cheval tout en tirant son revolver de sa ceinture. Puis, reconnaissant Richard, il mit pied à terre.

Watson ne parvenait pas à comprendre l'arrivée de l'estanciero car il avait adressé sa lettre à ses amis de la Presa. De plus il arrivait seul.

— Où sont les autres ? demanda-t-il. Avez-vous vu Robledo ?

Don Carlos fit une réponse évasive.

L'ingénieur et le commissaire venaient peut-être derrière lui, mais peut-être aussi leur faudrait-il des heures pour arriver.

— Je n'ai pas voulu les attendre. Je les trouve un peu... flegmatiques ; qui sait à quel moment ils seront ici. La patience m'a manqué, et me voici.

Il expliqua ensuite que, tandis qu'il courait dans le rancho de Manos Duras sans passer par son estancia, il avait vu venir à sa rencontre un cavalier qui galopait à bride abattue. Il avait tiré son revolver pour l'arrêter, mais en remarquant son allure, il ne s'était pas servi de son arme.

— Il semblait un singe sur un cheval et j'ai reconnu que ce singe était Cachafaz. Il m'a raconté que vous étiez ici ; il m'a montré votre papier et je lui ai dit de prévenir ceux qui viennent derrière moi de ne pas perdre leur temps à passer par l'estancia ; il doit les conduire ici directement... Que se passe-t-il ?

Tous deux marchèrent au milieu des buissons en suivant les traces laissées par Watson quand il était venu au-devant de Rojas. Don Carlos, qui menait son cheval par la bride, le laissa en l'endroit même où Richard avait laissé le sien un moment auparavant. Puis ils gravirent sur les genoux en s'aidant de leurs mains, la colline sablonneuse du sommet de laquelle ils pouvaient voir le rancho de la India muerta.

Avançant la tête au milieu des feuilles, ils virent Piola avec p[illegible] comme tout à l'heure — mais il était seul. Manos Duras avait disparu.

L'homme fumait et regardait autour de lui avec inquiétude comme si ses sens, aiguisés par la vie aventureuse du désert, l'eussent averti de l'approche d'un ennemi caché.

De temps en temps il tendait le cou et regardait au loin, comme attendant l'arrivée de quelqu'un.

— Attaquons-le, dit don Carlos à voix basse.

Il lui importait peu que l'homme de la Cordillère eût sa carabine toute prête en travers des genoux. Lui et Watson avaient leur revolver.

— N'oublions pas l'autre qui est caché, répondit l'ingénieur.

— Eh bien quoi ? Ils seront deux et nous sommes deux aussi... Je vais abattre ce bandit.

Il prit son revolver, décidé à tirer de l'endroit où il se trouvait sans tenir compte de la distance : mais Watson le retint de la main et lui murmura à l'oreille :

— Il y a deux autres hommes et je ne sais pas où ils sont. Attendons l'arrivée de nos compagnons.

Ils demeurèrent dans cet état de douloureuse incertitude, ballottés entre les voix de la prudence qui leur ordonnait d'attendre et le désir de tenter cette folie d'attaquer des ennemis dont ils ignoraient le nombre exact.

Watson ne tarda pas à savoir où s'étaient cachés les deux autres compagnons du gaucho. Au loin éclatèrent de furieux aboiements de chiens. Piola appela et Manos Duras sortant du rancho, surgit à l'angle du bâtiment de briques, visible un instant pour les deux hommes qui guettaient étendus au milieu des buissons.

(A Suivre.)

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

ON PREPARE un chaleureux accueil à l'aviateur Webster

Londres, 28 septembre. — On prépare une réception enthousiaste au lieutenant Webster, vainqueur de la coupe Schneider et aux aviateurs britanniques qui ont pris part à la course d'hydravions de Venise.

On leur propose de quitter à Paris le train qui les ramènera à Londres et de poursuivre leur route par avion jusqu'à Croydon où ils seront officiellement reçus par les autorités aéronautiques anglaises.

Un lunch, présidé par Sir Samuel Hoare, ministre de l'Air, leur sera offert. Le Royal Aéro Club de son côté donnera un grand banquet en leur honneur.

Quant à l'hydravion vainqueur, il sera publiquement exposé dans le hall de Londres.

Le peintre Xeerts est mort

Paris, 28 septembre. — Nous apprenons la mort du peintre J. J. Xeerts, commandeur de la Légion d'honneur.

Il était né à Roubaix en 1847 et laisse une fille, Mme Auricoste.

Il était élève de Constantin Mills et de Cabanel.

Parmi ses œuvres les plus remarquées, il convient de citer la *Mort de Joseph Barat* (au Luxembourg), la *Fête de Lendit* (à la Sorbonne), le *Triomphe de l'Exposition de 1889*, à la Monnaie), *l'Assassinat de Marat* (au musée d'Evreux) et de nombreux portraits.

L'explosion de Toulon est due à l'imprudence

Toulon, 28 septembre. — L'enquête ouverte par les autorités maritimes sur l'explosion survenue aux chantiers de St-Mandrier a établi qu'il y aurait eu imprudence dans l'emploi de lampes à acétylène dont s'était muni l'employé chargé d'allumer la mine, la flamme de cette lampe n'était pas protégée conformément aux prescriptions.

LA BELGIQUE et l'accord franco-allemand

Bruxelles, 28 septembre. — M. Belgique à Paris avait été chargé par le gouvernement belge d'attirer l'attention de M. Poincaré, sur le préjudice causé à la Belgique par la mise en vigueur du traité économique franco-allemand.

Cette démarche devait être faite lundi, mais en raison de l'absence du président du Conseil, elle avait été ajournée et ce n'est qu'à la fin de la semaine prochaine que M. Gaiffier pourra s'entretenir avec M. Poincaré, belges.

Ce n'est qu'après cette conversation que la date de la reprise des négociations économiques franco-belges pourra être fixée.

Le roi Fuad quitte Vichy

Vichy, 28 septembre. — Le roi d'Egypte a quitté Vichy aujourd'hui, allant au Creusot. Il est accompagné par B. Fakhy Bey, ministre d'Egypte à Paris.

Le roi a été salué au départ par le préfet de l'Allier, le maire de Vichy et les représentants de la Compagnie de Vichy.

UNE EXHIBITION INTERDITE

Munich, 28 septembre. — A la baraque de la Foire, qui se tient actuellement à Munich était exposé le buste de cire de Thérèse Neuman, la stigmatisée de Konnersreuth dans l'attitude de l'extase religieuse et mystique.

Par décision judiciaire, Thérèse Neumann a fait interdire cette exhibition.

Le maire de New-York est de retour aux Etats-Unis

New-York, 28 septembre. — M. James Walter, maire de New-York, retour d'Europe, est arrivé aujourd'hui à bord de *l'Ile-de-France*. Il a été l'objet d'un accueil très chaleureux.

Dans une interview, il a déclaré qu'à de nombreux points de vue, New-York est en avance sur de grandes municipalités d'Europe.

Mais, dit-il, j'ai appris beaucoup relativement au problème de l'habitation et celui des hôpitaux.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 28 septembre. — On dément au quai d'Orsay que la délégation française ou qu'une partie de cette délégation se soit réunie pour examiner les récentes propositions de M. Rakowsky.

Bien que M. de Monzie rentre à Paris le premier octobre, aucune réunion n'est encore prévue et il paraît peu probable qu'une réponse soit faite avant que le gouvernement ait délibéré sur le côté politique de la question et que le cas particulier de M. Rakowsky soit définitivement réglé entre Paris et Moscou.

Le premier contingent de l'American Legion à Londres

Londres, 28 septembre. — Les deux contingents de l'American Legion arrivés à Londres y ont obtenu un succès sans pareil.

Partout, de la foule nombreuse massée sur leur passage, partaient les acclamations enthousiastes à l'adresse des légionnaires américains.

Un vif sentiment de curiosité se manifestait parmi la population de la City, au passage des diverses délégations.

De nombreuses réceptions et visites officielles sont prévues pour demain.

Tous les membres de l'American Legion se déclarent touchés de l'accueil qui leur a été réservé en France et particulièrement à Paris.

La guerre civile en Chine

Londres, 28 septembre. — Selon une dépêche de Pékin, les troupes de la province de Chang-Si-Ye se retirent le long de la ligne du chemin de fer de Pékin à Hankéou, au sud de la province du Chi Li, et ont été remplacées par les troupes alliées du Nord. Ces mouvements de troupes font prévoir que les troupes alliées du Nord envisagent la réoccupation de la rive nord du fleuve Jaune.

Suivant des nouvelles de Shanghaï, les troupes de Chang Chung Chang et de Sun Chuan Fang avanceraient le long de la ligne de chemin de fer de Tien Tsin à Pou Kéou.

Suivant une dépêche de Hong Kong le gouvernement de Canton a décidé d'envoyer une forte expédition sur Souatéou qui est encore sous le contrôle des Rouges.

COMME AU CINEMA

Paris, 28 septembre. — Ce matin à cinq heures, M. Paul Brouette, boucher, demeurant à Gennevilliers, rue Botzaris, a été attaqué par deux inconnus masqués qui étaient en automobile et qui sous la menace du revolver lui ont enlevé son portefeuille contenant cinq à six mille francs puis ont pris la fuite.

La police procède à une enquête.

A l'"Officiel"

Sont nommés surveillants des établissements pénitentiaires, à défaut de candidats militaires, les candidats civils : MM. Giannucci Paul, Marchetti François, Pasqualini Paul, Sabeti Jean, Aitelli Etienne, Antoni Georges, Susini Jean, Colombani Antoine, Luciani Ange, Muselli Paul, Taddey Jacques, Casanova Xavier, Romini Simon.

L'avion de Fonck va être démonté

New-York, 28 septembre. — Le capitaine Fonck, d'accord avec ses commanditaires, a fait savoir qu'il ne tenterait pas cette année le raid New-York-Paris. La saison est trop avancée et le temps pas assez favorable.

En conséquence, on va procéder au démontage de l'avion *Ville de Paris*, à bord duquel il devait effectuer la traversée de l'Atlantique.

Un mauvais caissier condamné

Paris, 28 septembre. — Pour solder trois membres de sa famille, malades, un caissier, Greilher avait établi un faux chèque, l'avait touché et joué aux courses de Deauville où il avait perdu et avait continué ses détournements qui s'étaient élevés bientôt à 80.000 francs.

Apprenant l'arrestation de son fils inculpé, son père s'était suicidé.

Le caissier peu scrupuleux a été condamné à deux ans de prison avec sursis et cent francs d'amende.

Des « Figaros » américains en France

New-York, 28 septembre. — Mille coiffeurs avait laissé Paris, une d'elles a fit fleurs américaines s'embarqueront pour la France au cours de la première quinzaine d'octobre pour assister à l'exposition de coiffure et parfumerie qui se tiendra à Paris.

Le Canada honore le souvenir de Nungesser et Coli

Ottawa, 28 septembre. — Le Canada a tenu à perpétuer les noms de Nungesser et Coli.

Le service fédéral des études topographiques a doté du nom de Nungesser, un lac et un fleuve à l'ouest d'Ontario et du nom de Coli un lac adjacent.

A l'ancien G. Q. G. américain

Chaumont, 28 septembre. — Le général Pershing est arrivé à Chaumont à 17 heures. Il est l'hôte de M. Antoine de Rouvre, propriétaire du château du Val des Escholliers, siège du grand quartier général américain pendant la guerre.

Le Parti allemaud prépare les élections de 1928

Berlin, 28 septembre. — Les récentes déclarations du comte Westarp à Postdam, rendent de plus en plus probable la rupture de la coalition gouvernementale dans un délai plus ou moins rapproché.

La *Gazette de Voss* n'en dissimule point l'importance et elle reproduit les paroles du chef de la droite. « Il n'est pas encore possible de donner le mot d'ordre définitif pour les élections législatives de 1928. Mais, il en est un que tous pourrons déjà adopter : « Tout pour les couleurs noir, blanc et rouge. »

La *Gazette de Voss* fait remarquer que du point de vue des nationalistes, ces couleurs représentent la restauration de la monarchie avec toutes ses conséquences et les nouvelles méthodes de la politique extérieure.

« Ce serait également tirer un trait sur les mots « Locarno, Société des Nations, Versailles ».

DEVANT LES PRUD'HOMMES

Paris, 28 septembre. — Six ouvriers n'ayant pu obtenir un jour de congé pour participer à la manifestation Sacco-Vanzetti, avaient décidé de faire grève quand même.

Aujourd'hui, la section des métaux produits chimiques et alimentation, au Conseil des Prud'hommes a débouté les six ouvriers qui réclamaient à leur patron une indemnité pour le brusque renvoi, estimant que cette grève était abusive ne correspondant à aucun besoin corporatif ou professionnel.

Les souverains espagnols en France

Madrid, 28 septembre. — Les souverains, accompagnés du général Primo de Rivera partiront pour le Maroc le 4 octobre et rentreront à Madrid le 10 du même mois.

Une expédition au Pôle Sud

Oslo, 28 septembre. — A Oslo, une expédition scientifique norvégienne va partir prochainement pour la région arctique du Sud, afin de procéder à des études biologiques.

Après les attentats sur la Côte d'Azur

Marseille, 28 septembre. — M. Castaing, commissaire de police de la brigade mobile, vient de partir pour Nice afin de se mettre en rapport avec ses collègues, MM. Marachini et Ségur, au sujet des ramifications probables, à Marseille, de la bande des anarchistes italiens, auteurs présumés de l'attentat du Golfe Juan.

Après la Coupe Schneider

Lyon, 28 septembre. — Sir Philipps Sasson, sous-secrétaire d'Etat de l'Air britannique qui avait quitté Venise hier, à destination de Londres, est arrivé à l'aérodromme de Bron, près Lyon, à midi cinq.

Entre Lithuanie et Allemagne

Berlin, 28 septembre. — D'après un télégramme de l'agence Telegraph Union, le chef de l'Etat lithuanien, M. Waldemars a quitté Rome aujourd'hui, se rendant à Berlin, afin de régler avec le ministre des Affaires étrangères du Reich les questions politiques assez nombreuses en litige entre les deux Etats.

Le traité de commerce gréco-bulgare

Belgrade, 28 septembre. — Le traité de commerce greco-yougoslave, va être signé ces jours-ci.

Deux ministres grecs à Paris

Paris, 28 septembre. — M. Michalakopoulos, ministre des Affaires étrangères de Grèce, accompagné de M. Jean Politis, directeur des Affaires politiques, est arrivé à Paris, ce matin, venant de Genève.

En maniant une carabine

Toulon, 28 septembre. — Le lieutenant d'infanterie coloniale Granger, en maniant une carabine de douze millimètres, a eu l'œil droit crevé par la culasse mobile qui a été projetée hors de l'arme.

Le Conseil de la S. D. N. se réunira le 5 décembre

Genève, 28 septembre. — La prochaine session du Conseil de la Société des Nations, s'ouvrira le 5 décembre à Genève.

M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères du Reich et la délégation allemande à la Société des Nations sont partis aujourd'hui par le train de 18 heures, pour Berlin.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 28 septembre. — Du *Quotidien* : « Parce que les peuples et les gouvernements n'ont pas réussi en moins de dix ans d'établir pour le monde entier une charte pacifique où le droit sera dans tous les conflits international, substitué à la force, on est déçu, ironique, irrité !

« Ah ! laissons ces façons de raisonner inconsolables à nos adversaires. Continuons notre effort sans découragement, faisons confiance au temps qui travaille pour nous et mûrira une moisson que nous semons.

« Petit ou grand, chaque jour apporte son progrès, contribue à fonder la mystique indispensable à l'épanouissement de l'œuvre.

« Attendre, espérer, agir, c'est la formule développée par M. Guani, délégué de l'Uruguay dans son discours de clôture. Nous la faisons nôtre. »

Du *Figaro* : « Quel que soit l'habituel cynisme des bolchevicks, on ne peut comprendre qu'ils poussent avec tous un parfait sang-froid jusqu'à déceler ainsi sans raison leur true, alors qu'ils espèrent tant de la réussite.

« On n'expose pas de gaîté de cœur la manière dont seront roulés les dupes qu'on est en train de faire.

« Les militants de la troisième internationale qui contrôlent le gouvernement ont-ils donc exigé ce désaveu de la dette, ou M. Litvinoff a-t-il voulu à la fois perdre un ambassadeur qu'il prenait pour un bouc émissaire et ruiner une combinaison qu'il jugeait mort-née ?

« Peu importe, seulement, que les porteurs de fonds russes, inquiets de ce qu'ils doivent penser des projets de M. Rakowski ne consultent plus nos feuilles bourgeoises ou financières. Qu'ils lisent les *Izvestia* et laissent là toute leur espérance ».

L'Œuvre dit : Pourquoi l'opposition ne souhaite pas à présent la chute de M. Poincaré, c'est clair et net.

« Au cours des vacances, nous avons eu l'occasion d'aborder le même sujet avec un des députés les plus influents de l'opposition.

« Comment, renverser M. Poincaré ? demandait-il. Pour le jeter par terre, il nous faudrait être sûrs de faire mieux que lui et dans l'hypothèse la plus favorable, le ferions-nous avant les élections.

« Si ça tournait mal, on ne manquerait pas de nous dire : « C'est de votre faute. Vous avez voulu perdre notre sauveur, il vous avait pourtant bien prédit tout ce qui arrive ».

« Notre victoire à la Chambre risquerait de nous être fatale devant les électeurs. »

Du *Soir* : « Les adresses de loyalisme des conseils généraux fidèles à tous les gouvernements ne suffisent pas, pas plus que le nouveau discours de Bar-le-Duc à camoufler la situation.

« La politique de Poincaré a toujours consisté à préserver le présent au moyen d'expédients en laissant à d'autres le souci des échéances difficiles. Là aussi il reste un homme de tradition.

« Mais le pays qui vient de voir l'Union nationale à l'œuvre sait à quoi s'en tenir pour se relever. Il choisira l'an prochain, pour reprendre les paroles de M. Poincaré, ses entrepreneurs et ses matériaux. »

DERNIÈRE HEURE

L'inauguration de la Chambre de Commerce de Bastia

Marseille, 28 septembre. — Samedi matin, partiront de Nice à destination de Bastia, les présidents des principales Chambres de Commerce de la IXe région économique : Marseille, Nice, Toulon, Arles, Avignon, etc., pour assister à l'inauguration de la Chambre de Commerce de Bastia, dimanche et effectuer un voyage d'études en Corse.

Ils seront accompagnés par MM. Fighiera, directeur des Affaires commerciales et industrielles au Ministère du Commerce, représentant M. Bokanowski, Benier, directeur des services administratifs des Chambres de Commerce de Marseille, etc.

EN VUE DU 2 OCTOBRE

Berlin, 28 septembre. — Le parti communiste allemand avait annoncé à grand bruit son intention de manifester le 2 octobre contre le président Hindenburg. Le chef de la police de Berlin a interdit aujourd'hui toute manifestation hostile au président.

BIBLIOGRAPHIE

« MINERVA »

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique : Le vote de la mère de famille. Les fêtes du Rhône à Lyon. Concours photographique de scènes enfantines. Le référendum des princesses françaises. Echos et nouvelles de la province. Un peu de mode pratique. Les menus de « Minerva ». Conseils du jardinier. Le sport féminin. Les nouvelles légionnaires. Au collège féminin de Bouffémont. La mode : des coiffures plus variées et plus féminines. L'amour des belles lettres. L'éducation financière de la femme. Le courrier des lectrices. Le roman : La Mariée Noire, par Jean Mauclère. L'actualité théâtrale. Les grands films : Le mariage de M. Beulemans.

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0,75 et de la dernière bande.

A travers la Corse

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon
Téléphone : 1.88

Spectacles. — Cinéma Napoléon : *Sans Défense* et *Le Mariage de Dolly.*

Cinéma Municipal : *Les Frères Zemganno* et *Lady Harrington.*

Au Conseil général. — La journée du 27 septembre, après les élections de la veille, a été calme. Elle a tout entière été occupée par les travaux des commissions qui se sont continués toute la matinée et une partie de l'après-midi du 28 septembre. L'animation reste très grande en raison de la présence de très nombreuses personnalités de l'intérieur, des coteries notamment, venues surveiller les intérêts de leurs communes.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal devait se réunir le 28 septembre, à 18 heures, notamment pour examiner les plans proposés par M. Pierre Casanova, concessionnaire éventuel du Casino, qui paraissent devoir faire l'objet d'un débat.

Petit drame. — La dame M. Catherine, 30 ans, demeurant 46, rue Fesch, était séparée de son mari, A. M., Marta, qui lui chercha querelle et, exaspéré, lui donna un coup de couteau. Fort heureusement, il n'en résulta qu'une large balafre au bas du visage. La victime fut soignée à la Pharmacie Costa, puis transportée à l'hôpital civil où elle fut visitée par le docteur del Pellegrino. Le cas n'est pas grave. L'agresseur est recherché.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 38 ans, à Tavera, du lieutenant Toussaint Marcelli, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire et croix de guerre avec quatre citations. Nos condoléances à sa famille.

Au port. — Le *Général Bonaparte* est arrivé de Marseille le 27 septembre à 4 h. 30, avec 269 passagers et 250 tonnes de marchandises.

Nos fonctionnaires. — On n'a pas appris sans un vif sentiment de regret que M. Jaranville, le très distingué et dévoué inspecteur départemental de l'Assistance, nous quitte pour occuper les mêmes fonctions à Orléans, son pays natal. Seule, d'ailleurs, cette considération l'a décidé à un changement qui le rapproche de sa vieille mère. C'est ainsi qu'il est resté en Corse de longues années, où il a fait bonne besogne, aimant notre pays et y nouant des sympathies nombreuses et qui lui resteront fidèles, malgré l'éloignement.

En lui adressant nos meilleurs vœux, nous souhaitons la bienvenue à son successeur, M. Chéry, sous-inspecteur de l'Indre-et-Loire.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli
Téléphone : 36

L'électrification des campagnes. — Dimanche dernier, à 15 heures, dans la salle de mairie de notre ville, M. Pierre Casanova, industriel, a exposé, en présence des maires de Corté, du canton de Venaco, des communes de Nocéta et Rospigliani et de quelques autres auditeurs, son projet d'électrification des campagnes.

D'après les techniciens, a déclaré M. Casanova, le débit de la Restonica permettrait l'établissement d'un barrage en amont de Corté et la construction d'une centrale électrique en état de fournir la force motrice et l'éclairage à tout l'arrondissement. La dépense s'élèverait à environ cinq millions, dont une partie serait supportée par l'Etat et le département. M. Casanova prendrait à sa charge la part contributive des communes, à la condition de lui accorder une concession quarantenaire, à l'expiration de laquelle celles-ci deviendraient propriétaires de toute l'installation.

L'exposé du projet terminé, M. Giacobbi, maire de Venaco, instruit des questions d'électrification, et M. Pierre Casanova, procédèrent à un échange de vues très courtois, à la suite duquel est intervenu un accord de principe.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère de parfaite cordialité, et a pris fin à la satisfaction de tous.

Nous espérons que l'assemblée départementale appelée elle-même à examiner ce projet dans le courant de la semaine, voudra bien lui réserver un accueil favorable.

AVIS DE DÉCÈS

LORETO DI CASINCA

M. Jean Pierre Gavini, Juge de Paix du canton de La Porta, ancien conseiller général de la Corse ; M. Simon-Louis Gavini, Notaire à Oudjda (Maroc Oriental), Maire de Loreto di Casinca, ancien conseiller général de la Corse, Mme Gavini, née Saliceti, Institutrice et leurs quatre enfants ; M. Saliceti Vincent André, propriétaire, Mme Saliceti, née Gavini, et leurs trois enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs nombreux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Dévote GAVINI
Née ANTOMARCHI

leur épouse, belle-mère, et grande belle-mère, pieusement décédée à Loreto di Casinca le 27 septembre 1927, à l'âge de 70 ans.

L'enterrement aura lieu à Loreto di Casinca le jeudi 29 septembre 1927, à 10 heures précises.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

"Au Petit Chic"
1, Boulevard du Palais - BASTIA

Madame PIETRI prévient sa clientèle qu'elle vient de recevoir, à la suite de son passage à PARIS une collection de

Manteaux, Tailleurs
Fourrures

Robes de mariée, d'après-midi, du soir, Modèle de haute couture venant des plus grandes Maisons.

Prix très avantageux

Assortiment de manteaux pour petits, costumes et robes garçonnets et baby.

LAINAGES - SOIERIES

INTERNAT
DES COURS SECONDAIRES
DE
JEUNES FILLES D'AJACCIO

Villa Costa, Rue Colomba
Année scolaire 1927-1928

Internat - Demi pensionnat
Internat surveillé

La rentrée est fixée au 30 septembre.

Les pensionnaires, élèves des cours secondaires ou de l'Ecole primaire supérieure devront être rendues ce jour-là à l'Internat à 20 heures, au plus tard.

Anciennes et nouvelles devront être présentées par leurs parents ou par leurs correspondants.

Mlle POGGI
Diplômée de l'Etat,
Lauréate des Concours de Paris
Elève de l'Académie de Danse Loffler,

Leçons de piano à partir du 1er octobre.

Cours de danse : rythmiques le 12 octobre ; modernes le 15 octobre.

Place du Théâtre, 6.

Etude de Me MINGALON, notaire à Bastia.

Le 5 octobre 1927, à 9 heures du matin, à Bastia, dans le vestibule de la maison Antony-Antonetti, sis Promenade des Quais :

Il sera procédé, par le ministère de M. MINGALON, notaire, à la vente aux enchères publiques sur adjudication volontaire, de divers meubles et objets mobiliers.

Les adjudicataires auront à payer en sus du prix, 17 pour cent, pour les objets non classés comme de luxe et 20 pour cent pour ceux classés comme de luxe.

Le tout payable au comptant.

Pour extrait : J. MINGALON.

COURS DE MUSIQUE

A l'Ecole Giannarelli, 1, rue Neuve-Saint-Jean, on reprendra, à partir du 1er octobre : les leçons de solfège, piano, violon, violoncelle et cours de musique d'ensemble.

PIANO

Mlle L. Antonetti, diplômée de la Schola Cantorum de Paris (Ecole supérieure de musique), reprendra le 1er octobre, ses leçons de piano et solfège. Cours de gymnastique rythmique. Notions d'histoire de la musique ; 13, rue de l'Opéra, deuxième étage.

INSTITUTION QUILICI

Rentrée des classes : lundi 3 octobre.

Ecole de commerce de jeunes filles reconnue par l'Etat

Enseignement primaire supérieur ; enseignement commercial ; enseignement ménager ; préparation à tous les concours des administrations ; internat.

Tous nos élèves diplômés sont placés par l'école. Rentrée des classes le 3 octobre.

GRATUIT JOURNAL DE LA BORIE-NICE
commerces, villas à vendre Côte d'Azur. S'ad., 36 Bd Mac Mahon, NICE.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

LYCEEN de dix à treize ans serait désiré par famille. Soins et surveillance sûrs. Leçons continues de latin et de français. Prix raisonnables.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa, à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

ON DEMANDE une dactylo ayant la capacité du brevet élémentaire. — S'adresser à MM. Agostini frères, 38, boulevard Paoli.

GRATUITEMENT, M. PAUL DEVÈZE
Vous étudiera et vous fournira sans engagement de votre part tout projet qu'il vous plaira de lui demander en pour lesquels il s'est spécialisé
Pompes & Moteurs
3 à 9, Rue des Vignerons - Marseille

BOURSE DE PARIS du 28 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPÉTUEL	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRÉSOR	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT NATIONAL	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1923 AISNE	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	[illegible]
DÉPART. SEINE	[illegible]	[illegible]
PARIS	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CRÉDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	[illegible]	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLÉANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TRÉFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIÈRES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KUHLMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS RÉUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD. 500 FR.	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHÉ CINÉMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTHELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]
CENTRA	[illegible]	[illegible]
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	[illegible]	[illegible]
CH. DE FER DÉPARTEMENT	[illegible]	[illegible]
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP	[illegible]	[illegible]
ÉLECTRICITÉ PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ÉLECTRICITÉ	[illegible]	[illegible]
PERENCHIES	[illegible]	[illegible]
LESSON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]
BANQUE PÉNINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
BI-METAL	[illegible]	[illegible]
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 3 %	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
BELGES 3 % 1880	[illegible]	[illegible]
BRÉSIL 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIÉ	[illegible]	[illegible]
HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3 %	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4 % unif.	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

FOUDRES A VENDRE

Très bon état avec robinet et chantier, contenance 200 hectos. Broquier, 3, Boulevard Pèbre, 3, Marseille.

Les Etablissements TORRILHON, Manufacture de Caoutchouc à Clermont-Ferrand, demandent représentants sérieux et introduits auprès de la clientèle caoutchouc Industriel, Chaussures caoutchouc et vêtements imperméables.

LE ROI DE L'ESCARGOT

René LEGER, 25, rue Aubry-le-Boucher, à Paris (Halles Centrales) achète le plus cher tous les escargots. Faire offres.

LA SEMAINE DU CUIR

La mode féminine s'est emparée des nouvelles peausseries. Les sacs, les chaussures, les cols sont en veau mort-né, chevreau, lézard, serpent... Les dernières créations seront exposées à la « Semaine du Cuir de France », du 8 au 15 octobre au Palais des Expositions à Paris, Porte de Versailles.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

AGRICULTEURS

C'est maintenant la saison des récoltes

N'achetez aucune machine sans avoir vu

Les Machines Agricoles DEERING

Exposées chez MM. AGOTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia

Représentants Exclusifs pour la Corse

ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE	TRAVAUX DE LABEUR
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.	Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

CAP CORSE DAMIANI

GRAND PRIX — Médaille d'Or

Membre du Jury — Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Fournitures Générales pour Installations Electriques - Gaz & Sanitaires

DÉPOSITAIRE des moteurs électriques de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques, des lampes « MAZDA » de la Compagnie Thomson - Houston.

GRAND ASSORTIMENT de Baignoires - Chauffe-bains - Bidets - Lavabos - Chasses - Lustrerie électrique - Cuisinières à gaz et à l'essence - Lampes électriques, à gaz, à l'essence et à l'acétylène - Lampes de poche - Piles électriques pour T. S. F.

Louis Rogliano

23, Boulevard Paoli - Bastia — Tél. 1-47

Par son travail soigné et irréprochable, exécuté par des ouvriers spécialistes, la Maison Louis ROGLIANO s'impose pour toutes installations. Les meilleures références.

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ___

demeurant à ___

déclare souscrire un abonnement de ___

au Petit Bastiais à partir du ___

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois — SIGNATURE.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RÉCEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIÈCES DÉTACHÉES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

Faites tenir contrôler votre COMPTABILITÉ par les Établissements JAME - BUFFEREAU

MARFISI

Apéritif au Quinquina

UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

L'ECHO TOURISTIQUE DE LA CORSE

littéraire, anecdotique, descriptif et bibliographique.

Deuxième année, SIX FRANCS par an, bimestriel.

Directeur : *A. Clavel*, 43, rue St-Lazare à Paris.

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Publications de Modes

GASTON DROUET, Éditeur • 20, RUE DE LA COURDIÈRE, PARIS

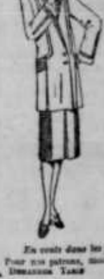

PARIS-ÉLÉGANT — SPÉCIAL POUR MODÈLES HABILLÉS — Le Nº 3 fr.

PARIS-MODE — SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES — Le Nº 3 fr.

PARIS-CHAPEAUX — Le Nº 3 fr.

PARIS-TAILLEUR — PARAIT QUATRE FOIS PAR AN — Le Nº 12 fr.

TOUTE LA MODE — TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE — Le Nº 40 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE COUPE — Le Volume 12 fr.

En vente dans les principales Librairies

Le Journal des Retraités

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XVe

SES INFORMATIONS

SES DOCUMENTS

SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste Agostini, dit Aug. Fraval.

Abonnements : Un an : 12 frs. Ch. P. 596.93 - Spécimen sur demande

Compagnie Fraissinet

Horaire du mois de septembre 1927

Départs du Continent pour la Corse

Mercredi 28 - de Marseille p. Bastia à 16 h.

Jeudi 29 - de Marseille p. Ajaccio à midi

Jeudi 29 - de Livourne p. Bastia à midi.

Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 27 - de Bastia p. Livourne à 23 h.

Mercredi 28 - d'Ile Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.

Mercredi 28 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Jeudi 29 - de Bastia pour Nice à 21 h.

Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais

Le Direct.-Gér. : LUCIEN CORDIER

Nº 21 - *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

MONOGRAPHIE du Canton d'Olmi-Capella

par M. A. GIUDICELLI

Directeur d'Ecole à Olmi-Capella

Avec une esquisse géologique par M. MAURY, *professeur au Lycée de Nice.*

CONCLUSION

[illegible]

Avant de commenter cette notice, nous en donnons la traduction.

Notice donnant des certitudes ou des probabilités sur l'époque où fut construite l'église paroissiale de Pioggiola.

Tout porte à croire qu'elle fut construite après la destruction des villages de Codiglioni, lesquels étaient répartis par petits groupes sur le sommet des Gradesse, des Morchiells, des Piane et sur le mont de la Padula a Poggio. [illegible]

[illegible]

C'est vers cette époque que fut construit le pont que l'on voit au fond, pour le passage du ruisseau. [illegible]

A la même époque furent construites des maisons au point qui prit le nom de Casaliili ; les premières bâties furent celles de Piazza Verchiella, et, à Pioggiola, celles du côté du nord ; à Fornaterie, celle de la Teja, et, à Tombolonrie, les maisons que l'on voit aujourd'hui du côté Nord.

L'église de Santa Maria (Assomption) est très ancienne et son origine ne peut être précisée. On peut supposer qu'elle fut construite à l'époque où se formèrent les nouveaux villages dont nous avons parlé et qu'elle fut placée en cet endroit pour être également commode aux habitants de Pioggiola et de Forcidi. Elle avait une toiture en bois. C'est en 1835 que fut construite la voûte. On peut le voir en consultant le registre Nº 3, page 80, du notaire Luca Colombani.

Dans cette notice, l'énumération des hameaux de Codiglioni et la création des hameaux actuels de Pioggiola sont très intéressantes. [illegible]

[illegible]

Six jeunes gens du village tuèrent une truie qui servit à leurs ripailles. Le propriétaire de la bête, Bartolomeo, dit Socchetta, homme aisé et influent, ameuta ses parents contre ceux des jeunes gens [illegible]

L'annexe paroissiale. 7. — Avant la Révolution, dans les pieve e pleboale de la montagne, le curé qui bénissait les mariages [illegible]

Nous avons vu, grâce à l'amabilité de Mgr Grimaldi Georges, l'anneau paroissial de Giovanni qui a appartenu au vicaire Grimaldi Georges, ancêtre de la famille et dont la nomination a été rapportée dans la monographie.

Séculaires et Callier de Vallica. 8. — L'église actuelle de Vallica, dont la première pierre a été posée en 1822, est la plus récente du canton. L'ancienne était bâtie sur un plateau à l'est du village et était dédiée à Saint Quilicus. C'était une construction rustique avec charpente en bois et deux caveaux dont l'un était appelé *arche degl' innocenti* (caveau des Innocents).

Sur les pentes orientales de ce plateau, le propriétaire du terrain a mis à jour des caveaux individuels en dalles qui semblent dater de la période préchrétienne.

Le château de Codigliani. 9. — Selon toute probabilité le seigneur de Codigliani habitait le château de Castellucciu. Il dominait ainsi la pieve del Castagno et la vallée de Forcili. Il a été déposé à la fin du XIIIe siècle, pendant le mouvement communal lors du retour offensif des Massa qui ont détruit le village de Codigliani. [illegible]

FIN

52me ANNÉE - Nº 248 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1927

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 26, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an — Corse 16 32 62 — Contin. et Colon. 17 33 64 — Étranger A 30 60 120 ; B 46 90 180 — Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicitaires, 26, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

N'exagérons rien

Nous prenons nous-mêmes l'initiative de protester dans nos journaux contre les abus des hôteliers lorsqu'ils nous paraissent dépasser la mesure. Nous l'avons fait il y a quelques jours à cette même place, et le reproche nous en a même été adressé. Reproche injustifié, du reste, car les avertissements que nous formulons restent entre nous et ne sauraient nuire à la vulgarisation touristique de la Corse qui se fait extérieurement. D'autre part, nous croyons être, au contraire, très utiles à notre pays en informant les hôteliers défaillants que leur défaillance est invariablement connue et qu'elle risque de causer grand tort à eux en particulier, et à la Corse en général. Enfin, nous voulons pousser tous les organismes s'occupant, à titre gracieux, ou onéreux, de tourisme, à organiser, avec un contrôle constant, les sanctions qui sont en leur pouvoir. Nous y réussirons bien !

Il ne faut pas oublier que les plaintes provoquées par les mauvaises réceptions, soit au point de vue de la tenue, soit de celui des tarifs excessifs ou capricants qui sont appliqués, ne sont pas seulement recueillies que par nous. Elles s'adressent également aux agences et aux journaux touristiques. Que servirait de dissimuler nos défauts s'ils sont révélés par des organes qui ont puissance d'action ou de publicité ? Nous avons reproduit et commenté, ces jours derniers une lettre adressée à M. le président du Syndicat d'Initiative de Calvi, par le directeur de l'Office touristique de l'Automobile Club de France, contre la tenue de certains hôtels. Nous n'aurions pas donné notre publicité à cette lettre que cela n'empêcherait pas le chef de cet important bureau de penser... ce qu'il pense. Pareillement, nous ne saurions empêcher tel journal sportif et touristique que nous ne désignerons pas, mais que nous avons sous les yeux, de publier l'entrefilet suivant, sous la rubrique caractéristique : « *Touristes, n'allez pas par là.*

« Un de nos sociétaires qui revient d'un voyage de l'Ile de Beauté nous rapporte les renseignements les plus déplorables sur l'état des routes d'abord, et la tenue des hôtels de Corse ensuite.

« Pour vous donner une idée de l'abandon dans lequel est laissé le sol des routes, sachez que notre sociétaire, M. Bouillin, a vu s'en aller au fur et à mesure qu'il excursionnait sur les chemins corses, ses deux phares, les ailes de sa voiture, et enfin finalement le radiateur fut complètement dévissé. On ne comptait plus les lames de ressort brisées ; quant aux crevaisons, M. Bouillin en a compté treize en huit jours. Est-ce le record ? » Qui dit mieux ?

« Et maintenant, lorsque les Syndicats d'Initiative, les hôteliers, les associations de tourisme et autres autorités nous demanderont d'aller visiter l'Ile de Beauté — qui, en réalité, est réellement belle, mais sans ses routes et sans ses hôtels — nous saurons à quoi nous en tenir, et nous saurons également quels renseignements fournir à nos sociétaires qui seraient disposés à aller faire un tour par là-bas.

« Si vous en voulez à quelqu'un, nous a déclaré notre sociétaire, envoyez-le en Corse.

« Et c'est bien la morale de cette histoire. »

Le même sociétaire, il est vrai, se plaint, dans la même lettre, des hôtels du Var et des Alpes.

Seulement, ici, il y a exagération ; exagération manifeste dans le ton et le caractère général de la note.

Malheureusement, qui, nous connaissons l'état de nos routes et la carence de certains hôtels, mais, tout de même, non de tous les hôtels ; et toutes les routes ne sont pas des ornières.

Toutes les autos qui roulent sur les routes de la Corse n'ont pas treize crevaisons en huit jours, et bien des autos particulières ont roulé, huit jours sans avoir une seule crevaison ; il faut croire que les pneus de M. Bouillin avaient une prédisposition spéciale aux éclatements.

Nos routes ne sont pas trop bonnes, nous le savons, le déplorons, et il est urgent qu'avec les crédits affectés à la reconstitution du réseau routier français et un effort en vue de la main-d'œuvre que l'administration départementale ne trouve pas toujours facilement, cette situation soit améliorée. Mais enfin, des centaines, des milliers d'autos de location ou de maîtres, circulent quotidiennement sur ces voies sans dommages mortels.

Ainsi, des hôtels.

On a souvent affaire à des voyageurs grincheux dont le voyage est totalement manqué sur un mince incident. Un mauvais hôtel, une note un peu épicée leur font oublier le total des distractions et des amabilités rencontrées en route. Nous devons sans doute aviser à donner satisfaction à tout le monde ; mais certains jours nous devraient avoir assez le sens de la mesure pour éviter des insertions puisse en dire.

...cessive. C'est le moins qu'on reproduite, et qui est exdu genre de celle plus haut.

P. B.

M. L. Marin reçoit le nouveau chef de l'American Legion

Ce fut un déjeuner intime

Paris, 29 septembre. — M. Louis Marin, ministre des Pension a offert aujourd'hui un déjeuner intime en l'honneur du commandeur Spafford, élu commander national au Congrès de la Légion Américaine, tenu à Paris en remplacement du commander Howard Savage.

Parmi les convives du déjeuner, on remarquait le maréchal Joffre, le général Harts, attaché militaire à l'ambassade et Mme Jusserand, M. Platt Andrew, député au parlement américain, M. et Mme Barthou, Mme et Mlle Spafford, comtesse Bryas, le préfet de la Seine et Mme Bouju, le préfet de police et Mme Chiappe, le président du Conseil municipal et Mme Delsol, M. de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques et le comte Dejean sous-directeur de l'Amérique au ministère des Affaires étrangères, MM. Lorain, chef de Cabinet Valentino Zaïgue et Decron, directeurs au ministère des Pensions.

Des toasts extrêmement cordiaux ont été prononcés par M. Louis Marin, le commander Spafford et M. Platt Andrew.

A 87 ans, le Tigre est encore jeune

Paris, 29 septembre. — M. Georges Clemenceau est depuis ce matin, plus vieux d'un an. Il est entré allègrement dans sa 87e année.

Il y a dix ans, il disait un jour à quelques-uns de ses amis, comme lui blanchis sous les harnais : « Nous qui sommes jeunes. »

Jeune, le Tigre l'est toujours et par le cœur et par l'esprit.

Un grave accident de chemin de fer à Malines

Bruxelles, 29 septembre. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit ce matin sur la ligne Bruxelles-Anvers.

Un express parti de Bruxelles à 7 h. 11, a pris en écharpe, à l'entrée de la gare de Malines, un train express venant d'Anvers.

La rencontre a été terrible. On compte actuellement une cinquantaine de blessés dont 4 grièvement.

Les communistes marseillais n'ont rien à voir avec Golfe Juan

Marseille, 29 septembre. — De l'enquête à laquelle a procédé le commissaire Castaing, de la brigade mobile de Marseille, sur l'attentat de la voie ferrée de Golfe Juan, en accord avec ses collègues, MM. Moracchini et Ségur, commissaires spéciaux à Golfe Juan et Cannes, il résulte que les recherches doivent être localisées sur la côte d'Azur et plus particulièrement dans les milieux italiens d'Antibes.

Aucune trace ne paraît exister à Marseille, dans les milieux anarchistes et communistes étrangers, qui sont l'objet, néanmoins, d'une étroite surveillance.

Mussolini ne "fascistise" pas le style dans l'art

Rome, 29 septembre. — Le député Turati, secrétaire général du fascisme, a déclaré dans un récent discours que le fascisme ne doit pas se préoccuper de créer dans l'art un style fasciste.

« Le style, dit-il, doit surgir de lui-même et ne saurait être imposé ». M. Turati, au nom de M. Mussolini a répudié le futurisme qui cherche à l'imposer...

Le parti communiste de Moscou exclut 14 de ses membres

Ils "travaillaient" contre le parti

Moscou, 29 septembre. — La presse publie une décision du bureau de la Commission du contrôle du parti communiste de Moscou, concernant l'expulsion du parti de 14 membres de l'opposition, accusés d'avoir créé avec des groupes intellectuels sans parti, une organisation secrète contre le parti dont certains membres se maintiennent en contact avec des éléments ouvertement antisoviétiques.

Cette organisation possédait une typographie illégale où se tiraient des imprimés, tant des documents secrets du parti que des documents de l'opposition contre le parti.

De vieux trotzkistes se trouvaient à la tête de cette organisation, notamment M. Vratchkovky, président d'un des trusts de Moscou, qui dirigeait une typographie secrète et lui fournissait ainsi qu'aux sans parti qui y travaillaient des documents du parti et des documents secrets contre le parti.

L'U.R.S.S. dément

Paris, 29 septembre. — Le correspondant du *Daily Express* à Paris écrit qu'il est autorisé par l'ambassade des Soviets à Paris, à déclarer qu'il est entièrement inexact que M. Rakowski quitterait de son propre gré Paris et retournerait en Russie comme membre du Gouvernement.

M. ROKANOWSKI

M. Rakowsky, ajoute le correspondant, n'a aucune intention de donner sa démission et tient à rester à son poste jusqu'au moment où son gouvernement jugera bon de le rappeler.

Les derniers jours de l'American Legion

Paris, 29 septembre. — Ce sont maintenant les derniers jours de l'American Legion.

Demain, à l'hôtel Astoria aura lieu le déjeuner offert par M. Henri Soulié, président des Amis de la France à Edward Spafford, nouveau commandeur de la Legion américaine.

Un groupe de délégués officiels de la Legion Américaine, comprenant M. Bowmann Elder, général Greenlaw, miss Gertrude Mac Hugh, M. Marquette et Mrs Marquette, a quitté Paris hier soir, pour Rome, où il séjournera quatre jours.

Deux cents jeunes couturières sont entrées en loge à l'Ecole professionnelle de la rue Bouret. Durant quatre jours, elles vont s'efforcer de composer un chef-d'œuvre.

Après la Conférence économique

Londres, 29 septembre. — Les dirigeants de la Fédération des industries britanniques, se réuniront lundi et mardi à Londres avec leurs collègues des fédérations allemande, française, suisse, suédoise, italienne, autrichienne tchécoslovaque. Il s'agirait d'examiner les différents problèmes d'ordre administratif qui résultent des décisions prises aux conférences précédentes.

Il ne s'agit pas de formuler de politique, mais de coordonner les décisions prises en vue surtout des questions qui ont été soulevées à la Conférence économique de Genève.

Constance Talmadge va divorcer

Edimbourg, 29 septembre. — Une session spéciale de justice a été tenue hier pour avancer l'affaire du divorce de Constance Talmadge, la célèbre vedette de l'écran qui doit s'embarquer le 11 octobre pour Los Angeles, afin de remplir les obligations d'un contrat.

Constance Talmadge ne veut plus être l'épouse du capitaine Alastair William Mackintosh.

Elle l'avait épousé en Californie, il y a un an et demi. Depuis elle aurait été trompée.

Le jugement sera vraisemblablement rendu le 15 octobre.

Dauthy s'est embarqué pour l'Algérie

Paris, 29 septembre. — On sait que le soldat Dauthy, sujet américain, vient d'être gracié par le président de la République.

Comme ce soldat appartenait au bureau de recrutement de Troyes, où il avait signé son engagement pour la Légion étrangère, ce bureau l'a dirigé aussitôt la grâce signée sur Marseille d'où il est parti pour Sidi bel Abbès où il sera incorporé au premier régiment étranger.

Aujourd'hui Conseil des Ministres

Paris, 29 septembre. — Le prochain Conseil des ministres se tiendra demain vendredi à Rambouillet, sous la présidence de M. Doumergue.

Pour une diminution des droits de mutation

Paris, 29 septembre. — M. Henry Paté, député de Paris, vice-président de la Chambre, vient de déposer un amendement à la loi des finances, tendant à ramener les droits de mutation à titre onéreux de 15 à 10 pour cent, pour les immeubles, et de 9 à 5 pour cent pour les fonds de commerce.

M. Henry Paté estime en effet, que depuis l'institution de la taxe supplémentaire de 7 pour cent sur les premières mutations, les droits pouvant s'élever jusqu'à près de 22 pour cent sont devenus absolument prohibitifs, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le rendement décroissant de l'impôt depuis un an.

Pour la mère du sergent Bernès-Cambot

Pau, 29 septembre. — Le Conseil général des Basses-Pyrénées a voté sur la proposition de M. Barthou, une pension annuelle de 3.000 francs, en faveur de Mme veuve Bernes Cambot, mère du sergent Bernes Cambot le héros de Bibane.

Après avoir perdu trois fils, morts pour la France, elle est maintenant obligée d'aller en journée pour vivre.

Sur la demande de M. Pradel-Baladé, conseiller général, M. Barthou a promis d'intéresser le gouvernement au sort de cette pauvre femme.

Le nouvel évêque de Dijon

Paris, 29 septembre. — Mgr Petit de Julleville, évêque élu de Dijon, a été consacré ce matin par le cardinal Dubois, en l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris.

La paix a-t-elle quelque chance de durée en Europe Centrale ?

Une interview de M. Spalaïkovitch, ministre à Paris du Royaume Serbe-Croate-Slovène

Le très éminent diplomate qui représente à Paris le royaume et les peuples de Yougoslavie, M. Spalaïkovitch, a bien voulu me recevoir et me dire comment nos amis de l'Est envisagent les garanties de la paix européenne. Pour le ministre serbe, le problème de la sécurité est le problème capital, et il observe avec une anxieuse attention les négociations qui se poursuivent en ce moment entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne.

C'est dans son vaste bureau de la légation avenue de Villiers, que M. Spalaïkovitch m'accueille. Si son visage pâle, de fière allure et sa moustache grise et ses hauts cheveux couleur de neige, n'évoquaient — en beaucoup plus jeune d'ailleurs — l'aspect du vieux roi Pierre, je me croirais en face d'un compatriote, tant il s'exprime et pense comme un Français. Au fait, nos amis serbes ont tant souffert de nos souffrances, et nous vibré de leurs émotions, que le terme d' « étrangers » ne saurait s'employer entre nous.

« Pour nous, Serbes, me dit le ministre, pour nous qui avons eu notre pays envahi de trois côtés, par les Autrichiens, par les Bulgares et par les Magyars et qui n'avons retrouvé, en rentrant, que des ruines et des cimetières, comme pour vous, Français qui avez connu cette affreuse angoisse de voir plus d'un million d'allemands se ruer presque sur les murs de Paris, le problème de la sécurité prime tous les autres, qu'il s'agisse du problème financier ou de celui même des réparations... Les Anglo-Saxons, garantis par les océans, ne peuvent pas le comprendre comme nous ; c'est ce qui explique et les difficultés de cette question de la sécurité et ses malentendus et ses lenteurs... Problème psychologique avant tout, dont les éléments psychologiques font toute la gravité !... »

« Si tous les alliés avaient souffert de la même manière, ils raisonneraient tous de la même manière aussi, et il y a longtemps — ne serait-ce que par la signature du pacte de garantie qui avait été promis et devait suivre la signature du traité de Versailles — il y a longtemps que tout cela serait réglé...

« Au contraire, l'idéologie wilsonienne a posé le problème de travers et a réussi à faire taxer d'impérialisme ceux qui réclamaient avec le plus de ferveur des garanties réelles contre le retour des horreurs de la guerre. Les Français impérialistes ! les Serbes impérialistes !... quelle triste plaisanterie ! Après ce que nous avons connu les uns et les autres, comment admettre qu'un seul Français, qu'un seul Serbe ne frémisse d'horreur à la pensée de laisser à ses enfants le germe de nouveaux conflits, la perspective de nouvelles hécatombes ! »

C'est avec une émotion qui semble évoquer de tragiques souvenirs personnels que le représentant de l'héroïque Serbie a jeté ces exclamations... et il ajoute avec force :

« Si vraiment il est permis d'espérer une reconstitution physique et morale de l'Europe, c'est seulement lorsque ce problème de la sécurité aura reçu un règlement définitif... Ce sera le point de départ d'une phase nouvelle ! »

Les causes de troubles en Europe Centrale. — Il y a encore, je le sais bien, des raisons d'inquiétudes en Europe Centrale, mais je crois cependant qu'il nous est permis, au début de cette période des vacances, d'envisager la situation avec optimisme.

Mon impression, par exemple, en ce qui concerne les récents événements d'Autriche, est que le gouvernement est maître pour longtemps désormais des éléments de désordre qui ont failli plonger le pays dans la révolution.

Cette explosion anarchique ne m'a pas étonné. Je m'y attendais. Je déplore les victimes et aussi la stupide destruction de ce palais de justice qui était une antique merveille, mais je ne sais s'il faut regretter que « l'abcès ait crevé ». L'Autriche, en effet, depuis la guerre, était le refuge de tous les bandits, émeutiers professionnels et comitadjis que rejetaient ses voisins... ce ni sont ni les pangermanistes d'Allemagne, ni les socialistes d'Autriche qu'ils faut rendre responsables de ses tragiques journées mais bien les gens de Moscou... et l'imprudence du gouvernement de Vienne qui a accueilli dans le pays les pires agitateurs... la leçon servira à Mgr Seipel et c'est pourquoi j'ai confiance dans l'avenir.

« Cette espérance de lendemains pacifiques en Europe Centrale, je la trouve aussi dans la solution amiable de notre différend avec l'Italie : les autorités albanaises avaient agi trop brusquement à Tzana et notre bonne foi a été démontrée... Entre nous, je ne vois pas l'intérêt que Mussolini qui est un homme intelligent, et attelé à la rude besogne des problèmes intérieurs dont la solution serait compromise par une crise extérieure, aurait à faire la guerre...

« Quant à la question dynastique roumaine j'ai bon espoir que le prince Carol aura la sagesse de s'incliner devant les volontés de son défunt père ».

Le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. — L'optimisme du ministre de Yougoslavie en ce qui concerne la solution du problème de la sécurité s'étend-il à la question du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, rêve que ne cessent de caresser les pangermanistes ?... Je le lui demande :

« C'est pour moi, me dit-il, une question qui ne se pose même pas, et cela pour une foule de raisons... Raisons morales d'abord : les pangermanistes autrichiens et allemands, se placent sur un mauvais terrain. En effet, ils invoquent le principe du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », mais ce principe autoriserait aussi bien les Suisses français ou les Wallons à demander leur rattachement à la France ! Ce principe comporte, en fait, une part nécessaire de relativité devant laquelle il n'y a aucune raison pour que les Autrichiens germanophiles ne s'inclinent pas comme tant d'autres. Les raisons économiques qu'ils invoquent sont d'ailleurs fort peu convaincantes, l'Autriche pouvant se suffire à elle-même au point de vue industriel et agricole... Quant aux raisons politiques d'un rattachement de quelques millions d'autrichiens au Reich, toutes, c'est bien simple, toutes s'y opposent !

« Je sais bien qu'il y a la question de Vienne, capitale déchue qui regrette la prospérité passée ; elle est évidemment, maintenant, un peu comme un grand château dont les héritiers ont dû aliéner prairies et domaines, et qui reste avec un petit parc alentour, difficile à entretenir... eh bien ! mon Dieu ! c'est très regrettable, mais il faut demander aux rançon de la paix et de la vie de tant de Viennois d'accepter cela, puisque c'est la peuples, de tant de millions d'hommes !... N'êtes-vous pas, vous Français, obligés aussi de restreindre votre train de vie ?... »

Et M. Spalaïkovitch conclut, avec un sourire...

Il faut bien que tout le monde fasse la grande pénitence financière, n'est-ce pas ?... et pas seulement les vainqueurs d'hier ! »

André de WISSANT

STALBATOGHI

U Cantatore di Zuani

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous nous sommes assurés la collaboration de M. Jean-Marc Salvadori dont les écrits — et particulièrement les contes et légendes — sont à la fois si attrayants et si documentés.

Ce grand succès de ses ouvrages parmi lesquels L'Ame Corse, a été honorée d'une subvention du Conseil Général — assemblée mécénienne et très éclairée — nous sont un sûr garant de l'accueil sympathique que trouvera notre nouveau collaborateur auprès des lecteurs du Petit Bastiais. — N. D. L. R.

La commune de Zuani fait partie de la circonscription territoriale de Moita (cette longue bande de terre entourée par huit cantons), l'une des plus riches contrées de la Corse. Sur les montagnes de fort belles châtaigneraies. La plaine d'Aleria, notre Metidja, fertile à l'extrême produit en abondance du vin, des cédrats, des céréales.

Les communes du canton sont : Moita (908 h.) ; Aleria (1412 h.), la ville romaine de Sylla, l'ancienne capitale de l'île (vestiges et débris, restes épars de son ancienne splendeur). Théodore Ier, roi de Corse, y débarqua en 1736 ; Paoli en 1745 ; Ampriani (117 h.) village qui rappelle le bandit fameux Antommarchi, dit Gallocchio ; Matra (273 h.), patrie de Matra ; Pianello (580 h.) ; Tallone (317 h.) patrie de Lepidi, député au Conseil des Cinq Cents ; Zalana (895 h.) et enfin Zuani (346 h.) qui possède des tours moyenâgeuses et le fameux couvent des Franciscains si célèbre en nos annales. Mais Zuani a un tout autre titre à la célébrité : ses habitants sont de fort beaux chanteurs...

Et par les belles soirées d'été, alors que le Ciel et la Terre communient dans la paix solennelle du soir, les habitants du village s'assemblent sous les châtaigniers géants... et là font entendre — messes chantées et *naghielle* — tous les *voceri* modulés et variés accompagnés de *bisbuttu, cetera e tinpani...*

* *

Or, un brave Zuanais nous arriva à Venaco un jour qu'on enterrait un de ses cousins. Il chanta, en isoli, la Messe des Morts et sa voix *intronizava a volta di a chiesa...*

Tout a une fin. La cérémonie terminée, notre chanteur s'en vint chez un parent du défunt, *u gio Dumé*, où il devait recevoir une hospitalité large et cordiale. Après une longue causerie sur la famille, le pays, la conversation languissait quand l'hôte crut de son devoir de féliciter le bon Zuanais :

— Site voi chi avete cantatu a messa ?

— Signor si...

— Umbè ! incantava a vostra voce...

— A ! o gio Dumé, s'ella c'era statu ! Petru-Antone, Ton-Filippu... allora si averiate intesu... Si vole u tuonu e l'accompagnamentu u per fa a bella cantu... (Le bon Zuanais était désormais lancé...) L'una intona in basse : Kyrié, éééé, éééé, éééé ; l'altru in altu : Kyrié éééé, éééé, éleison ; e, eu, a sguilla : Kyrié, é éééé, éé

— Bravu, bravu... crut devoir opiner u gio Dumé, afin d'arrêter ce torrent...

Se croyant applaudi, le Zuanais tout

[illegible] O Santa-Catali [illegible]

[illegible] Zonzai sur un autre ton...

Les habitants de Zonzi sont de fort bons chanteurs.

Jean-Marc SALVADORI

EFFORTS ET PROGRES

LA FÉE ÉLECTRICITÉ

C'est un amusement fréquent d'énumérer toutes les surprises qu'éprouveraient nos grands-pères, s'ils revenaient parmi nous [illegible]

[illegible]

Le travailleur américain, secondé par quatre fois plus d'aide électrique que le travailleur anglais, n'a pas eu de peine à conserver dans beaucoup d'industries le premier rang qu'il avait atteint. Qu'on considère l'électricité comme une industrie à part ou comme la collaboratrice de toutes les industries, elle est devenue aux Etats-Unis une des puissances les mieux établies, une des richesses les plus agissantes de tout le pays.

[illegible]

Paul-Louis HERVIER

Au Conseil Général

VOEUX PRESENTES PAR M. ALEXANDRE MUSSO

LES CONVOYEURS DES P. T. T.

Le conseiller général soussigné :

Considérant que les convoyeurs militaires du service permanent de l'administration des P. T. T. en Corse fournissent un travail pénible dans les conditions les plus défavorables.

Considérant qu'ils ne sont pas admis à la retraite prévue par la loi du 14 avril 1924 sur les pensions civiles et militaires.

Emet le voeu :

Que les wagons servant au transport du courrier soient éclairés, chauffés convenablement et aménagés de telle sorte que les convoyeurs se trouvent à proximité des dépêches dont ils ont la garde et la responsabilité.

Réclame pour les convoyeurs auxiliaires l'application de la loi du 14 avril 1924 sur les retraites et le droit d'être titularisés après cinq années de service.

Compte sur nos représentants pour soutenir auprès des ministères compétents les justes revendications du personnel des convoyeurs auxiliaires.

JUSTICE DE PAIX

Le Conseiller général soussigné.

Considérant que le crédit des menues dépenses des justices de paix est notoirement insuffisant.

Que l'allocation de 100 francs par an prévue pour chaque juge de paix ne répond plus aux besoins d'abonnements à des recueils périodiques de jurisprudence et à l'achat de fournitures de bureau et d'imprimés.

Emet le voeu que l'allocation forfaitaire pour menues dépenses des justices de paix soit portée de 100 francs à 400 francs par an.

(Nos lecteurs trouveront dans la troisième page le compte rendu détaillé de la séance d'hier.)

La ville la plus pittoresque

BONIFACIO

Perchée sur une falaise éclatante de blancheur, avec ses côtes calcaires et sa plage pierreuse, Bonifacio est vraiment la ville la plus originale de la Corse en même temps que la plus méridionale.

Sa position est frappante. On voit au bord de la mer miroitante un énorme rocher semblable à une pyramide nacrée dont la base serait tournée vers le ciel ; cette base soutient la ville et la forteresse. Les vagues, tantôt caressantes et tantôt déchaînées, ont rongé le pied du rocher en dessinant de curieuses fissures. Devant la haute falaise effravante, le voyageur se sent bien petit.

Si l'on pénètre à l'intérieur de Bonifacio, il semble qu'on va s'enfoncer encore plus dans la blancheur, car tout ici est de couleur liliale : les maisons, les remparts et la poussière même que soulève le vent marin. L'azur du ciel et celui des flots forment un immense écrin d'opale à ce diamant qu'est Bonifacio.

Et comme ce pays est singulier au point de vue naturel, il faut aussi qu'il se distingue par le sentiment des autres [illegible]. Tandis que dans les autres, les Génois anciens dominateurs de l'île, sont mal vus, ici ils ont toujours été aimés. Gênes accorda à Bonifacio des statuts lui permettant de vivre comme une république indépendante sous sa protection et les Bonifaciens reconnaissants ne l'ont jamais oublié.

Plusieurs seigneurs génois furent enterrés dans l'église Saint Dominique, bâtie en pure style gothique au bord de la falaise. C'est là certainement le plus beau temple de la Corse. Son blanc clocher octogone construit par les Pisans est semblable à une tour crénelée.

Quant aux Grottes célèbres environnant la ville, elles forment la principale curiosité de l'endroit et contribuent à rendre ce pays étonnant et pittoresque.

Vision immaculée, taillée dans le gypse des mers, Bonifacio ne peut manquer d'attirer et de séduire l'heureux voyageur qui va le visiter et savourer l'hospitalité si cordiale de ses habitants.

Et lorsque l'été, dans les belles nuits constellées, la voie lactée brille au firmament ondoyant, elle apparaît comme le doux reflet de la claire cité peuplée de fraîches âmes.

E. ORSINI

Chronique Sportive

Les Championnats des deuxièmes équipes

Nous recevons la lettre suivante :

Après la cuisante défaite que notre équipe nationale subissait en Autriche-Hongrie, la 3 F. A. s'est occupée des championnats des jeunes. Le district nord de la L.C.F.A. n'a guère le temps, de le faire, ses élections étant sa principale occupation.

La saison passée, les championnats de seconde se sont déroulés d'une façon ridicule par suite de l'incompétence du district qui semble ignorer les principes fondamentaux des statuts et règlements de la Fédération française... Pauvres footballeurs corses, par qui êtes-vous administrés.

Nos dirigeants paraissent ignorer totalement que dans toutes les ligues les clubs se répartissent en différentes catégories et que les championnats se disputent de part et d'autre entre les premières, deuxièmes, troisièmes et quatrièmes séries, etc. Chez nous, l'an dernier, les équipes secondes de première série durent rencontrer les équipes premières de seconde série.

La même erreur se reproduira cette année. Nous verrons le S.C.B. et le C.A.B. rencontrer la Citadelle Sportive et le Corsica ; les deux nouveaux clubs lancés par notre population sportive ne pourront prendre part au championnat faute d'équipiers ; leur rôle, vous le connaissez déjà.

Conseiller Messieurs du district, vos règlements, si toutefois la compréhension vous en est pénible ce n'est point s'humilier que faire appel à des gens plus calculés que vous.

Reconnaître son incapacité, c'est déjà s'acheminer vers l'intelligence pour le bien de tous. — A. TOMASI.

Les matches de Coupe

Contrairement à ce que nous avons annoncé, c'est seulement le 9 octobre que débuteront les matches pour le Challenge de la 3 F. A.

DANS L'ENSEIGNEMENT

BREVET ELEMENTAIRE ET BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR

(SECTION GENERALE)

Session du 3 octobre 1927

Les épreuves écrites des examens du brevet élémentaire et du brevet d'enseignement primaire supérieur (section générale) commenceront pour les candidats et pour les candidates, le lundi 3 octobre, à 8 heures très précises, dans les centres ci-après :

Ajaccio, école de filles de la rue Sœur-Alphonse ; Bastia, école de garçons du boulevard Cardo ; Calvi, école de garçons ; Corté, école de garçons ; Sartène, école de garçons.

Tous les candidats et candidates ne seront admis à composer que s'ils présentent, au moment de l'appel, le récépissé constatant qu'ils ont versé au Trésor le montant des droits d'examen. Ceux et celles qui se présentent à la fois au brevet élémentaire et au brevet d'enseignement primaire supérieur, devront donc présenter *deux récépissés*.

Il est rappelé que les boursiers candidats au brevet d'enseignement primaire supérieur ne versent pas de droits d'examen.

Les résultats des épreuves écrites de ces examens seront proclamés dans la soirée du jeudi 6 octobre.

Les candidats et candidates admissibles qui seront avisés par télégramme de leur admissibilité, verseront, le jour des épreuves orales, dans la salle d'examen, à Ajaccio ou à Bastia, le montant de la taxe télégraphique qui aura été avancée pour eux.

Les épreuves orales commenceront le mardi 11 octobre, à 7 heures précises du matin, à l'école de la rue Sœur-Alphonse à Ajaccio, et à l'école du boulevard Cardo, à Bastia.

Les candidats et candidates admissibles devront se munir de tout ce qui est nécessaire pour la composition de dessin et, en outre, les aspirantes admissibles de tout ce qui est nécessaire pour l'épreuve de travail manuel.

POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

L'examen spécial institué pour les étudiants étrangers originaires des pays où l'enseignement secondaire n'est pas organisé de façon équivalente à l'enseignement secondaire français et qui demandent à s'inscrire dans les facultés et écoles de l'enseignement supérieur, aura lieu au siège de chaque Université le lundi 7 novembre. Les registres d'inscription, ouverts dès maintenant, seront clos le lundi 17 octobre au soir.

LES ETRANGERS AUX EXAMENS

Le ministre de l'Instruction publique, en réponse aux demandes nombreuses qui lui avaient été adressées, vient de faire connaître aux recteurs les dispositions qui, dans l'état actuel de la législation, réglementent l'accès des étrangers au concours d'entrées aux Ecoles Normales et à l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur.

Peuvent être inscrits en vue de ces concours et examens :

1° L'étranger qui justifie qu'il a demandé sa naturalisation. Il n'entrera à l'Ecole Normale ou il ne bénéficiera d'une bourse à l'Ecole primaire supérieure qu'après avoir fourni la preuve qu'il a obtenu sa naturalisation.

2° L'étranger né en France qui justifie que ses parents ont souscrit la déclaration de nationalité prévue à l'article 9 du Code civil. Il n'entrera à l'Ecole Normale ou il ne bénéficiera d'une bourse à l'Ecole primaire supérieure que s'il justifie que cette déclaration a été, dans les trois mois de sa date, enregistrée au ministère de la Justice.

3° L'étranger qui justifie que ses parents ont renoncé *définitivement* pour lui à la faculté qui lui appartiendrait à sa majorité de décliner la nationalité française.

L'INDEMNITE DE RESIDENCE

Une nouvelle liste de localités surclassées au titre de l'indemnité de résidence a été publiée récemment au *Journal Officiel*. Les nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1er janvier 1927 et sont valables jusqu'à la mise en application des résultats du prochain recensement, c'est-à-dire en principe pour une durée de cinq ans.

Lorsque le taux de l'indemnité afférente à une ville déterminée comportera une augmentation, les bénéficiaires auront droit à un rappel depuis le 1er janvier 1927. Par contre, lorsque pour cause d'une diminution de population ou par suite d'une modification à la liste des villes surclassées, le taux de l'indemnité devra être réduit, la réduction ne jouera qu'à partir du 1er janvier 1927.

ECOLE DE GARÇONS DE LA PLACE SAINT-NICOLAS

Le directeur de l'école de garçons de la place Saint-Nicolas prévient les pères de famille que la rentrée des classes a lieu le 1er octobre. Seuls seront reçus les élèves dont les parents habitent le nord de la rue Mot.

Les manœuvres aériennes en Italie

Les exercices de l'armée aérienne qui ont eu lieu du 15 au 20 septembre ont consisté en expériences pratiques, dont les résultats serviront à la fixation des règles et des principes fondamentaux pour l'emploi de l'aéronautique.

Agissant pour la première fois d'une manière autonome, 527 appareils ont participé à ces exercices.

Au total, 1567 heures de vol de jour et de nuit ont été accomplies et 313.450 kilomètres, ont été parcourus sans aucun incident.

A l'issue des exercices, le roi, après avoir assisté à une expérience de bombardement, a passé en revue les appareils ainsi que les batteries de défense contre avions et les sections photo-électriques.

Il a exprimé sa satisfaction du succès des expériences.

M. Balbo, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique, qui a assisté à toutes les phases des manœuvres, a adressé à tous les détachements un ordre du jour communiquant le vif éloge de M. Mussolini.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge — Sous DAMIANI & Cie, 20 boulevard Paoli

ECHOS

Billet Parisien

Tous les jeudis matin, vers dix heures, le même vieillard passe dans sa rue. Il traîne la patte et s'en va clopin-clopant sur le trottoir en jouant de l'ocarina, le visage levé vers la façade morne des maisons. Il est proprement habillé d'un complet de gros drap bleu et coiffé d'une casquette de marinier. La première fois que je l'ai vu, je me suis demandé :

— Est-ce un mendiant ?

Mais comme une pièce de monnaie, [illegible] dans un bout de journal, le vieux la ramassa en saluant, la glissa dans la poche de son veston et s'en fut plus loin en soufflant toujours dans son ocarina.

Ma concierge, un jour, me renseigna.

— Ah ! me dit-elle, c'est le père Antoine. Il habitait autrefois le quartier avec son fils. Depuis la guerre il est seul et sans ressources. Un conseiller municipal s'est occupé de lui et l'a fait entrer dans un hospice. Le jeudi, il vient donner sa petite aubade. Ça lui rapporte quelques francs pour le jeudi suivant, parce que l'administration de l'hospice ne laisse sortir une fois par semaine que les pensionnaires qui peuvent supporter les frais de cette journée, soit que des parents les reçoivent, soit qu'ils possèdent un petit pécule. Ceux qui n'ont rien ne sortent pas. Et, dame, c'est pourtant bon de passer quelques heures loin de la discipline de l'hospice. C'est un retour à la vie de jadis, quand on travaillait, et c'est l'illusion qu'on n'est pas tout à fait abandonné et fini.

— Alors, le père Antoine achète sa liberté en jouant de l'ocarina ?

— Oui, mais il ne faudrait pas qu'il se fasse prendre. Vous pensez bien que l'on ne tolérerait pas qu'un vieillard hospitalisé passe sa journée de détente à mendier.

Pauvre vieux !

Gabriel RAUGE.

CALENDRIER

Aujourd'hui, vendredi 30 septembre 1927, 273 jour de l'année, 92 à venir.

Aujourd'hui : St- Jérôme

Demain : St- Remi

EPHEMERIDES CORSES

30 septembre 1770. — Les îles Sanguinaires avaient été concédées à la famille Ponte, d'Ajaccio, en 1650, par la République de Gênes, moyennant un tribut annuel de 32 livres d'écus ; le roi de France fit remise de sa vie durant, de ce tribut à M. Jean-Baptiste Ponte.

CHIFFRES ET LOGEMENTS

On nous apprend que la France manque actuellement de 650.000 logements, dont 400.000 pour le département de la Seine. De plus, il faudrait améliorer ou détruire 100.000 à 150.000 maisons insalubres. Pour faire ces constructions, on estime que la collaboration de l'Etat devrait être de 750 millions à un milliard.

Cependant, notre outillage est important; nous avons, en effet : 193 offices d'habitations à bon marché ; 157 sociétés de crédit immobilier, 705 sociétés d'habitations à bon marché et 122 comités de patronage.

A l'armistice, 893.792 immeubles étaient détruits, dont 806.804 maisons d'habitation et bâtiments agricoles, 17.616 édifices publics et 9.332 établissements industriels occupant au moins 10 ouvriers. Au 1er janvier 1925, 508.319 immeubles étaient reconstruits, dont 490.602 maisons d'habitation et bâtiments agricoles, 8.484 édifices publics et 8.166 établissements industriels. Il n'est pas question, dans ces chiffres, des réparations provisoires, ni des constructions de bois.

SIMPLE DISTRACTION

Miss Ruth Elder, l'aviatrice américaine qui veut, en dépit des temps les plus défavorables, traverser l'Atlantique dans le bon sens — et nous ne disons pas avec bon sens, s'aperçut au moment de prendre l'air, qu'elle n'avait pas son brevet de pilote.

Ce n'était qu'un petit détail, n'est-ce pas, pour une aviatrice ?

Cela nous rappelle cette provinciale qui, venue à Paris acheter dans un grand magasin un appareil à gaz, s'étonnait de ne pouvoir le faire fonctionner.

Cette femme distraite n'avait oublié qu'une chose : faire mettre le gaz chez elle !

— S'il fait des progrès en anglais? Je vous crois. Quand il me parle français je ne le comprends plus !

INFORMATIONS LOCALES

Le prix des farines

Par arrêté en date du 27 septembre 1927, M. le préfet de la Corse fixe les prix limites de la balle de farine de 120 kilogrammes à :

1° 300 fr. 40, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 297 fr. 20, vendue par les grossistes.

Ces dispositions sont applicables à partir du 26 septembre 1927.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924, à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix n'entraînent aucune augmentation du prix du pain.

En vue de la création d'une base navale

Hier, vers midi 15, un superbe hydravion, piloté par l'aviateur Noguès, a amerri dans notre port.

Cet appareil, le F-AIPO, est muni de trois moteurs Hispano-Suiza, développant chacun 180 chevaux. Il avait à son bord, outre le pilote, un des dirigeants de la Compagnie, un radiotélégraphiste et un mécanicien.

L'aviateur Noguès effectuait, hier, un nouveau voyage d'essai, le deuxième, sur la ligne de navigation aérienne projetée Marseille-Bastia, avec prolongement sur Naples et Athènes.

Un nombreux public, attiré par les vrombissements des moteurs, a assisté à l'amerrissage du bel oiseau blanc, puis a suivi avec intérêt les préparatifs du mécano en vue du voyage de retour.

A 15 h. 20, l'aviateur et les passagers ont repris place dans la carlingue. Pour prendre son vol, face au vent, l'hydravion s'est dirigé vers le Vieux Port ; après avoir tourné, il s'est élancé à pleins gaz et a décollé devant le feu vert de la grande jetée.

Volant en direction du Cap Corse, l'appareil a gagné de la hauteur ; il est ensuite revenu vers Bastia, a survolé un instant la plaine de Furiani puis, virant vers l'ouest, il a franchi la montagne en survolant Teghime, et a pris la direction de Marseille.

Les gracieuses évolutions de l'hydravion avaient attiré sur la place et les quais grand nombre de Bastiais.

A la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce

Au cours de la réunion tenue, hier soir, par la section de Bastia de la Société de Protection Mutuelle des Voyageurs de commerce, M. Lenoux, vice-président du Conseil d'administration de la Société, de passage dans notre ville, a prononcé le discours suivant :

Mes chers collègues,

Je tiens à remercier tous nos amis qui ont bien voulu venir, ce jour, participer à notre réunion; en venant assister à l'assemblée générale, ils témoignent par là de la profonde affection qu'ils ont pour la Société de Protection mutuelle.

Nulle occasion plus favorable ne pouvait m'être offerte, pour reprendre contact plus intime avec les membres du groupe bastiais.

Vous savez tous, mes chers collègues, la vive sympathie que votre président d'honneur a pour votre œuvre, qu'il suit depuis de nombreuses années !

A ma joie, se mêle un seul regret, celui de ne pas voir parmi nous votre vénéré président, notre doyen à tous, M. Philippe Poggi, qui fut pendant de longues années, l'âme agissante de votre groupement.

Nous savons tous ce que le groupe bastiais lui doit, et je vous demanderai, mes chers collègues, de me faire votre interprète pour lui dire votre reconnaissance, celle du Conseil d'administration, et l'assurer de notre affectueuse sympathie.

Depuis notre dernière réunion, j'ai le plaisir de constater que le groupe bastiais a vu le nombre de ses membres augmenter.

Ce résultat, que j'applaudis, prouve que le groupe contribue, par son active propagande, à la grandeur de la Protection mutuelle, œuvre de solidarité qui a fait [illegible] depuis sa fondation, un nouvel idéal de justice et d'égalité.

Vous connaissez tous, mes chers collègues, la situation de notre société. Une récente modification apportée à nos statuts, [illegible] des avantages considérables, en échange d'un bien minime effort qui leur est demandé [illegible] une modique cotisation de 51 francs par semestre. Vous aurez désormais droit à une indemnité de maladie de 10 francs par jour pendant six mois, et prolongée pendant 90 jours à raison de 5 francs par jour lorsque la guérison se fait attendre par la longueur de l'incapacité de travail, et à une pension de retraite variant de 150 à 300 francs.

En cas de décès, les héritiers naturels de nos collègues recoivent la somme de 600 francs, dont 300 francs pour les obsèques et 300 francs à titre d'indemnité spéciale de décès.

Je passe sous silence les autres avantages pécuniaires tels qu'indemnités d'accident ou d'incurabilité.

A ceci, il convient d'ajouter, et la chose n'est pas à dédaigner, notre service syndical. Nos collègues sont toujours assurés de trouver gratuitement, à votre Siège social, des conseils juridiques, sur toutes les questions professionnelles les intéressant. Enfin, le Conseil d'administration, désirant mettre ceux d'entre vous qui désirent garantir leurs vieux jours, à même de s'assurer une retraite intéressante, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de la Protection mutuelle, l'affiliation de la Société à une caisse autonome.

Vous avez là le rapport si clair, [illegible] M. [illegible] Caglat, [illegible] la Protection.

Tout à l'heure je félicitais le groupe bastiais de sa propagande. Je demande-rai à ses membres de ne pas se départir de leur zèle et de ne pas négliger une seule occasion de faire comprendre à tous, et en particulier à ceux qui manifestent encore quelque hésitation, les bienfaits de notre grande association, dont les résultats sont si merveilleusement bienfaisants et dont nous allons bientôt fêter le cinquantième anniversaire.

Oui, mes chers amis, continuez votre propagande, montrez aux jeunes ce que nous avons fait et faites-leurs entrevoir ce que nous pourrons faire si, au lieu d'être 10.000, nous arrivons à être 15 ou 20.000.

Vous témoignerez aussi à la Société votre reconnaissance pour les bienfaits que vous avez reçus d'elle, et d'avance le Conseil d'administration vous en remercie bien sincèrement.

Comme mémoire, je vous donne l'avoir social de notre Société au 31 mai 1927.

A la Caisse des Dépôts et Consignations:

Fonds de retraites	1.365.918 42
Fonds libres	2.184.527 41
15 obligations P. O. 3 % anciennes	4.000 »
En dépôt aux chèques postaux et Crédit Lyon.	34.380 48
Intérêts et coupons éventuels au 31 mai 1927..	85.000 »
Espèces en caisse.......	4.455 »
TOTAL..........	3.677.090 65

Je termine en vous disant :

Unissons-nous en bons Français que nous sommes : en fils d'une même démocratie, que nos cœurs soient toujours à la hauteur de nos devoirs ; laissons les pessimistes ! Leur abstention ne nuira qu'à eux-mêmes : que toutes les forces mutualistes restent aux laborieux, désireux de liberté, de justice et d'amour, aimons-nous : notre cœur doit battre pour l'amour et non pour la haine.

Gloire à la Mutualité !

LE DEPART DE M. FERRIE

Par le courrier d'hier, M. Ferrié, notre ancien commissaire spécial, nous a quittés pour rejoindre, à Mâcon, le poste auquel il a été nommé sur sa demande.

M. Ferrié, par ses qualités professionnelles et le tact qu'il mit durant son séjour à Bastia, à s'acquitter de sa mission avait acquis toutes les sympathies.

Aussi, nombreuses furent les personnes qui avaient tenu, hier soir, à saluer Mme et M. Ferrié, à leur départ.

Tout en regrettant que M. Ferrié nous quitte, nous le félicitons bien sincèrement de sa nomination.

UN HOMME A LA MER !

Nos courriers, d'habitude, comme s'ils quittaient à regret nos rivages, lambinaient au départ, peu respectueux des précisions de l'horaire.

Nos concitoyens, à la longue considèrent comme une règle ce retard ; nul ne se soucie plus d'écourter les effusions qui atténuent le déchirement des séparations. Bref, la dernière minute durait souvent un quart d'heure...

Or, ce qui devait arriver, et n'était pas prévu, arriva. Pas plus tard qu'hier soir.

Bondant à Bastia, ou amoureux de la Riviera, le *Corte-II* anticipa son départ.

Oh ! de quelques minutes à peine. Mais qui suffirent à surprendre de nombreux passagers. Les derniers embarquements se firent dans un beau désordre.

Puis, on ôta la passerelle. A ce moment, arrivèrent deux retardataires — qui ne l'auraient pas été d'autres jours.

L'un d'eux, un militaire, grimpa avec agilité le long d'une amarre et gagna le bord. L'autre, un civil, voulut emprunter la même difficile voie ; au moment où il se trouvait presque à mi-chemin on largua l'amarre et le brave homme fut précipité à la mer.

Les témoins de l'accident le retirèrent rapidement de sa fâcheuse situation mais il ne sortit de l'eau que pour voir filer le bateau, et entendre fuser les rires de la foule, cette cruelle...

LE TEMPS QU'IL FERA

Méditerranée et Corse, peu nuageux, vent nord-ouest, 8 à 12 ; visibilité 10 à 20 ; température environ 21° ; mer modérément agitée.

Avis & Communications

SOCIETE SAINTE DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de septembre aura lieu les dimanches 2 et 9 octobre, de 9 à 11 heures, au siège social, 21, rue Napoléon.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS

La perception du mois de septembre aura lieu les dimanches 2 et 9 octobre, de 9 à 11 heures au siège social.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : tournée Valbert Bouville avec les « Revues » Alors, ça va ! Tu charries, Chérie, Çà, c'est un monde. Bonthi, Régia-Libert (revues).

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Hérent Journal, « Les Fourcailles de Rouletabille », comique.

Vitagraph présente Adolphe Menjou et 7 vedettes dans « Le Roman d'une Reine », superproduction dramatique en six parties. Location au salon « L'Orgue ».

Au prochain programme : « Les morts ne parlent pas », grand film dramatique et d'aventures.

La semaine prochaine, un superfilm de Henry Roussel : « L'île enchantée », avec Gaston Jacquet.

Prochainement : « Mons ».

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, « Le Trechon Brûlé », comique en deux parties. Fox-Film présente Tom Mix et son cheval Tony, dans « Le Docteur Fraknes », grand film d'aventures en sept parties. Des prodiges d'audace, de la tragédie héroï-comique et de l'amour.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Les Jeunesses Laïques Républicaines ouvrent leur Congrès

Paris, 29 septembre. — Ce matin, à 9 h. 30, dans la salle des Jeunesses laïques républicaines, 10, rue du Petit-Thouars, s'est ouvert, sous la présidence de M. Gaston Bonnaure, avocat à la cour de Paris et président des jeunesses laïques républicaines de France, le Congrès des Jeunesses laïques.

A la veille des élections, il revêt une importance exceptionnelle par ses résultats.

Aussitôt après la vérification des pouvoirs et le rapport moral et financier, les commissions ont été constituées et le travail distribué entre elles.

L'après-midi à 15 heures, a eu lieu la première séance publique, sous la présidence de M. Lucien Meunier, président d'honneur de la Fédération.

On y a jeté les bases de la Charte de la jeunesse. MM. Weinstein, de la 5e section et Marx de la 18e, ont parlé de l'attitude des jeunes devant le problème de la politique cléricale.

M. Barthou rentre à Paris

Paris, 29 septembre. — M. Barthou est arrivé ce matin à 9 h. 25 à la gare d'Orsay, rentrant de Pau, où il était allé prendre part à la session du Conseil général des Basses-Pyrénées.

CRIME MYSTERIEUX

Paris, 29 septembre. — M. André Duprat, jeune homme de Varenne-Saint-Hilaire, avait eu ces jours derniers une vive discussion avec trois individus pour une question d'argent :

— On te fera ton affaire bientôt, lui aurait même déclaré l'un d'eux.

Or, hier soir, vers minuit, André Duprat, son frère Louis et un nommé Roger Kastner se trouvaient devant la gare de Varenne, lorsqu'ils se trouvèrent en présence des trois individus en question.

Discussion rapide, trois coups de feu: trois hommes qui prennent la fuite, deux autres couchés sur le pavé.

Les passants s'empressèrent auprès des blessés. Louis Duprat qui avait une balle dans le ventre et Roger Kastner une balle dans la cuisse, ont été aussitôt transportés à l'hôpital.

Le commissaire de Saint-Maur a ouvert aussitôt une enquête qui, jusqu'ici, n'a donné aucun résultat.

On recherche activement les trois hommes dont on possède le signalement.

Contre le record de Bonnet

Londres, 29 septembre. — Le lieutenant Webster, vainqueur de la coupe Schneider et ses collègues de l'équipe britannique, sont attendus à Londres, samedi après-midi.

Le ministère de l'air attend le rapport du vice-maréchal de l'Air, Scarlett, qui assistait à l'épreuve du Lido, avant de décider s'il y a lieu d'essayer avec la machine de Webster de battre le record du monde de vitesse, détenu par l'aviateur français Bonnet, lequel à bord d'un monoplan a fait 448 kilomètres à l'heure de moyenne.

On prétend que l'hydroplane de Webster est capable d'atteindre la vitesse de 447 kilomètres à l'heure et que, transformé en avion terrestre, l'appareil pourrait faire de 506 à 514 kilomètres à l'heure.

Il est évident que la suppression des flotteurs fera gagner en vitesse le super-marine, mais l'atterrissage sera des plus difficiles, le lieutenant Webster, lui-même le conçoit.

Un baiser qui rapporte

Cleveland, 29 septembre. — Il y a quelque temps, un policeman faisait sa ronde dans un parc pour veiller à ce qu'il ne fut pas attenté à la morale.

Comme il regardait de tous les côtés il entendit le moteur d'une auto et s'imagina aussitôt qu'on violait la loi à son propre nez.

Il s'approcha rapidement. Les phares de la voiture étaient éteints. Sur les coussins, le policeman scandalisé aperçut une jeune femme assise sur les genoux d'un homme. Leurs lèvres étaient jointes.

L'agent s'approcha davantage, puis soudain, à leur oreille, leur cria d'interrompre sur le champ leurs démonstrations d'amour.

Les deux amoureux obtempérèrent, en protestant toutefois, que mariés depuis peu, ils ne faisaient aucun mal.

L'agent ne les crut pas et les conduisit au poste où on s'expliqua. C'était bien le mari et la femme. Le magistrat les relâcha, mais eux demandèrent des dommages et intérêts.

Le jugement vient d'être rendu. Ils ont obtenu 2.500 dollars.

Mortel accident à Villacoublay

Buc, 29 septembre. — Le pilote civil Joseph Antigny, 29 ans, attaché à l'école [illegible] de Buc, a, par la suite d'une fausse manœuvre fait une chute à Villacoublay, se fracturant le crâne.

Transporté dans une clinique de Versailles, il y est mort dans la nuit.

La Commission des Finances de la Chambre poursuit l'examen du budget

Paris, 29 septembre. — Sous la présidence de M. Malvy, la commission des Finances de la Chambre a entendu M. Poincaré s'expliquant sur l'incorporation dans le budget des recettes du plan Dawes.

M. Poincaré a dit que tout en étant partisan des comptes spéciaux et du retour à l'unité budgétaire, il y avait des raisons sérieuses de maintenir le statu quo quant aux recettes du plan Dawes, notamment la difficulté de procéder aux évaluations exactes du montant des recettes provenant de l'exécution de ce plan, recettes qu'il serait dangereux de confondre avec la masse du budget.

Concernant l'exigibilité de la ristourne sur la base de 7 p. cent à la [illegible] [illegible] M. Poincaré a dit qu'il n'acceptait cette année aucune réduction, quelle qu'elle fût des recettes budgétaires et qu'il s'opposerait sur ce point à la proposition du gouvernement tout entier, ajoutant que la taxe de 7 p. cent n'avait pas été [illegible] des transactions immobilières.

Concernant le monopole des allumettes, M. Poincaré a déclaré qu'un projet de réorganisation était à l'étude, que ses services avaient procédé à des consultations, que des missions avaient été envoyées à l'étranger, que les conclusions de cette étude seraient communiquées à la commission ultérieurement.

M. Poincaré a répondu ensuite à diverses questions posées sur les travaux de la commission Martin et de la commission Heulle concernant les P. T. T. et relatifs aux traitements des fonctionnaires.

M. Poincaré a indiqué que dans l'ensemble les intéressés se sont montrés satisfaits, que le gouvernement a pris déjà au cours des vacances parlementaires, trois cents décrets environ, concernant les fonctionnaires et que la commission Martin, une fois prise la totalité des décrets, pourra toujours être éventuellement saisie des réclamations qui se produiraient.

Concernant la substitution au chiffre d'affaires, de la taxe à la production, M. Poincaré a déclaré qu'il ne pourrait pas actuellement prendre la responsabilité de rien modifier, la taxe sur le chiffre d'affaires étant l'impôt le plus productif, mais que les commissions [illegible] continuer leur étude et que le gouvernement examinerait le moment venu les conclusions de leurs travaux.

Enfin, concernant les valeurs mobilières, M. Poincaré a dit qu'il ne pourrait pas actuellement modifier le régime existant, que par ailleurs la taxe sur les transactions de bourse (un pour mille au lieu de soixante centimes pour mille) n'avait pas conduit comme on le croyait à un rendement inférieur, puisque le produit de l'impôt atteint est passé de 158 millions de la période août 1925-avril 1926, à 393 millions, période mai 1926-avril 1927.

La commission a adopté sur le rapport de M. Palmade, le budget annexe des manufactures d'Alsace-Lorraine.

Elle a adopté sur le rapport de M. François Poncet, le budget annexe des poudres.

Après l'audition du président du Conseil, la commission a entendu M. Bokanowski sur les crédits des chapitres réservés du budget des P. T. T.

Questionné sur la nécessité de réviser les prévisions de recettes pour 1928 en vue de tenir compte de la moins-value constatée au cours des premiers mois de 1927, le ministre a dit que, même en tenant compte des moins-values, il restera en fin d'année un excédent de plus de 300 millions.

Concernant l'emprunt prévu pour faire face aux dépenses de premier établissement, M. Vincent Auriol a suggéré l'idée de faire appel à l'épargne des collectivités locales intéressées aux travaux projetés.

Sur la question de la réforme administrative des P. T. T., M. Bokanowski a indiqué que l'opération se poursuivait avec le souci de ménager les intérêts locaux.

La commission s'est ajournée à demain. Elle entendra M. Painlevé.

Au cours de la réunion, M. Vincent Auriol a posé une question au sujet des accords provisoires conclus avec l'Angleterre et l'Amérique pour le règlement des dettes.

M. Poincaré s'est borné à répondre que les négociations se poursuivaient et que le Parlement serait tenu au courant des décisions qui pourraient intervenir à l'expiration des accords.

Le "Pourquoi-Pas" est de retour

Cherbourg, 29 septembre. — Le *Pourquoi pas ?* du commandant Charcot, est arrivé à Cherbourg, rentrant de sa croisière d'été.

Il partira prochainement pour sa croisière d'hiver.

A l'"Officiel"

M. Vincenti, inspecteur adjoint de l'enregistrement en Savoie, est nommé en Corse.

Sont admis à l'Ecole vétérinaire de Lyon, MM. Boldelli, Giovannoli.

A la prison maritime de Toulon les détenus se mutinent

Toulon, 29 septembre. — Des incidents graves se sont produits cet après-midi, à la prison maritime. Des prisonniers, mécontents, on ne sait pas trop pour quelles raisons, se sont révoltés. Ils ont brisés les portes de leurs cellules.

Il a dû, pour les maîtriser, faire appel à la gendarmerie maritime et aux détachements de matelots.

Les cris de « Vive Marty » ont été poussés. Les mutins seront envoyés au Fort de Malbousquet où ils attendront la fin de l'enquête.

Les chapeaux de paille... d'Italie

Turin, 29 septembre. — Un journal ayant fait une enquête pour établir dans quelle mesure la mode de se promener la tête nue portait préjudice à la chapellerie, a obtenu les renseignements suivants.

La production italienne des chapeaux de feutre est de six millions de pièces par an, dont 1.700.000 sont vendus en Italie. Cette année, à la suite de la mode de ne pas porter de chapeau, on a vendu 1.000.000 de chapeaux en moins, ce qui représente à peu près huit millions de lire, près huit millions de lires.

Quant aux chapeaux de paille, la vente a été de 25 pour cent inférieure à celle qu'on réalisait auparavant.

La récolte des céréales en 1927

Paris, 29 septembre. — Le ministère de l'Agriculture publie la statistique des résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1927.

La production du froment est de 77.384.520 quintaux contre 63.077.400 en 1926.

Méteil, 1.063.650 quintaux contre 925.540 quintaux en 1926.

Seigle 9.347.340 quintaux contre 7 millions 639.690 en 1926.

Orges d'hiver et printemps 12.090.020 quintaux contre 9.983.770 en 1926.

Avoines hiver et printemps 54.074.110 quintaux contre 52.852.380 en 1926.

Pour l'Alsace-Lorraine libre

Strasbourg, 29 septembre. — La *Zukunft* publie aujourd'hui une édition spéciale reproduisant un manifeste et le programme d'un nouveau parti autonomiste.

Il est à remarquer que si la Heimatbund avait réclamé l'autonomie politique dans le cadre de la France, le nouveau parti réclame l'Alsace-Lorraine libre.

Le nouveau parti a envoyé, après sa formation, une adresse de sympathie au docteur Ricklin qui, on se le rappelle, avait écrit que le cadre était une façade appelée à disparaître au moment opportun.

Sir Chamberlain et Primo de Rivera parleront de Tanger

Londres, 29 septembre. — Au sujet de l'entrevue prévue entre Sir Austen Chamberlain et le général Primo de Rivera, le *Daily Herald* écrit que la conversation portera probablement, en majeure partie, sur la question de Tanger.

M. Daeschner arrive en France

Marseille, 29 septembre. — M. Daeschner, ambassadeur de France en Turquie, se rendant à Paris, est arrivé ce matin à Marseille.

Après le typhon de l'île Luçon

New-York, 29 septembre. — La *Tribune de New-York* publie un télégramme de Manille annonçant que 300 personnes furent tuées et 500 autres blessées pendant le typhon qui vient de balayer la côte nord de l'île Luçon dans les groupes des îles Philippines.

Le village de Baier serait entièrement [illegible]

Après la farce de Glozel

Vichy, 29 septembre. — M. Massabuau, sénateur de l'Aveyron, a adressé au ministre de l'Instruction publique, une lettre l'informant qu'il lui poserait à la rentrée une question au sujet de l'incident des fouilles de Glozel, auxquelles il participa lui-même.

A L'INSTRUCTION

Paris, 29 septembre. — Après l'audition de plusieurs témoins au sujet de l'accident mortel de notre confrère, le colonel de Charbogne, à la station du Métropolitain « Opéra », M. Bacquart, juge d'instruction, inculpa d'homicide par imprudence l'employé Renaffe, qui fit fonctionner tardivement la fermeture des portes.

Il avait détourné 86.000 francs

Paris, 29 septembre. — Sur une plainte du colonel Brocard, député de Paris, président du Conseil d'administration de l'Office général de l'Air, le caissier de cette société, Roger Fauvillon, comparaissait aujourd'hui devant la treizième Chambre pour détournement de 86.000 francs.

Il a été condamné à 13 mois de prison, 1.000 francs d'amende et à la restitution.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 29 septembre. — Tandis que l'Assemblée de Genève expédie avant de se séparer les dernières questions de son programme, les journaux font le bilan de son activité et examinent l'état des différents problèmes qui [illegible] session a soulevés.

« Au Europe, on a l'impression d'un soulagement, au voyant quels écueils ont été évités, écrit le *Gaulois*. Gagner du temps est resté la devise de Genève. »

« Le seul homme d'Etat qui se soit rendu [illegible] est M. Stresemann, impatient de voir le désarmement général, le désarmement des autres, entrer dans la voie des réalisations immédiates ».

Les *Débats* envisagent la refonte possible du Conseil à cause des inconvénients de sa formation actuelle, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il a trop rapidement déblayé son ordre du jour.

« Aussi, conviendra-t-il de rechercher si le fonctionnement du Conseil ne doit pas être modifié dans le principe de manière à ne pas immobiliser trop longtemps des personnages dont la présence est réclamée ailleurs.

« En ce qui concerne la France, il faudra que notre gouvernement avise aux moyens de reconstituer sa délégation sur une base moins parlementaire.

« La France a mené une politique de conciliation et d'apaisement, il faut l'en féliciter, dit *l'Ere nouvelle*.

« La France avait à opter entre la diplomatie du prestige et la diplomatie de conciliation, entre l'esprit de Versailles et l'esprit de Locarno.

« Elle a préféré ceci à celà. Le Reich ne pouvait raisonnablement attendre mieux de notre patrie. N'offrons pas aux « revanchards » d'outre-Rhin l'occasion de justifier leur scepticisme haineux à l'égard de toute tentative de réconciliation sérieuse ».

M. de Jouvenel propose différents moyens de faire avancer le problème de la paix, mais ils ne sont pas tous bons ni applicables, dit le *Quotidien*.

« Pour ne prendre qu'un seul exemple, il serait évidemment désirable qu'on obligeât les puissances à soumettre leurs conflits, tous leurs conflits, même ceux où la fiction veut que l'honneur national soit intéressé à la Société des Nations ou au tribunal de La Haye.

« La France, au surplus, vient de le faire dans le procès du *Lotus*, mais s'il est des puissances récalcitrantes, comment les obliger. Les réduire par la force ?

« C'est esquiver le problème, s'en tenir à la formule de contrainte, sans donner des moyens de contraindre.

DERNIÈRE HEURE

AU CONSEIL GENERAL

Ajaccio, 29 septembre. — *(de notre correspondant particulier).* — La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Balesoni, M. Murati, secrétaire. Le préfet est présent.

Il est donné lecture de quelques rapports de Commissions, puis M. Landry fait un exposé complet et très clair de la question des tabacs, tel que ses fonctions à la Caisse d'amortissement le lui permettent.

L'historique de l'état actuel du problème, les inconvénients du régime présent et, ceux du régime proposé, tout est mis en lumière, mais M. Landry, devant la multiplicité et la complexité des intérêts en présence, laisse au Conseil général l'entière liberté de décider.

M. Pietri ne méconnait pas les inconvénients du régime actuel, mais, tout bien réfléchi, il préfère encore repousser le projet présenté par le service d'exploitation, cette première atteinte à notre régime exceptionnel pouvant être suivie d'autres.

Un vœu demandant aux parlementaires de combattre ce projet est adopté à l'unanimité.

A la suite d'une longue discussion provoquée par l'audition du conservateur des forêts sur le boisement et les incendies, M. Rolgre dit : « Les parcelles détruites du domaine soumis au régime, sont insignifiantes, pour les particuliers c'est autre chose. L'administration participe à la défense, mais elle est gênée par le manque de crédit et par l'apathie des populations. »

Alors interviennent MM. Landry, Pietri, Musso, Carlotti, Camille Pietri, etc. Et finalement, MM. de Moro-Giafferi et Emile Sari disent que la question a été épuisée par le Congrès des maires qui a donné les suggestions utiles.

Le violent chauffeur condamné

Paris, 29 septembre. — Le 24 août, rue de Dunkerque, au cours de la manifestation Sacco et Vanzetti, un chauffeur, Marcel Lebris, 26 ans, avait été arrêté pour avoir traité d'assassin l'agent Lerein.

Il nia devant le tribunal, avoir tenu ce propos.

Déjà condamné, le chauffeur s'est vu infliger deux mois de prison et 50 fr. d'amende.

AVIS

La Grande Brûlerie Cyrnos a l'honneur d'aviser son aimable clientèle qu'en les nouvelles installations de machines, elle rouvrira à partir de ce jour le détail. Pour le gros et demi-gros, s'adresser 33 bis, rue de l'Opéra, Bastia. Téléphone 1.86.

A travers la Corse

Arrondissement de Bastia

CERVIONE. — *Obsèques.* — Les obsèques de M. Camille de Suzzoni ont eu lieu lundi, au milieu d'une très nombreuse assistance : les populations de Cervione et des environs ont tenu à rendre un juste hommage à cet homme de bien, descendant d'une vieille famille et dont la vie fut toute de simplicité et de bonté, malgré son grand âge, son moral était excellent, il n'avait rien perdu de ce caractère aimable et finement spirituel qui lui avait attiré tant de sympathies et de solides amitiés.

Nommé juge de paix en 1887, il donna sa démission presque aussitôt pour se dévouer à sa famille.

La mort de son épouse, femme supérieure par la naissance et l'éducation, avait attristé les dernières années de sa vie. Les regrets causés par le décès de M. de Suzzoni s'étendent dans presque toute l'île, car sa parenté était des plus étendues ; fils de magistrat, le défunt était petit-fils du colonel Joseph-Louis de Suzzoni, qui fut aide de camp du duc de Berry, et gouverneur de la Bretagne sous la Restauration ; il appartenait, par sa mère, à la famille de Rocca-Serra, l'une des plus marquantes de l'arrondissement de Sartène.

Le deuil était conduit par son fils, M. Joseph-Louis de Suzzoni, et par le juge honoraire Grassi, son cousin. Parmi les parents qui suivaient : colonel Giacobbi, colonel Bonaccorsi, Sodini, percepteur, François Filippi, docteur de Petricoul et toutes les notabilités de la ville : baron Cervoni, docteur Benelli, etc.

Nous adressons au fils et aux parents du regretté défunt nos respectueuses condoléances.

AJACCIO

Bureaux : 10, Cours Napoléon

Téléphone : 1.08

Les délégués des Chambres de commerce. — On prépare activement la réception des délégués des Chambres de commerce de la onzième région économique, d'accord avec les autorités préfectorales, municipales. La Chambre de commerce et l'organisation du commerce de la ville, dont le Comité a pour président M. Martin Luciani, pour trésorier M. Jean Paravisini, et pour secrétaire M. Lucci. Cette organisation offre aux délégués, le 5 octobre au grand Hôtel Continental, un banquet.

Autour du Conseil général. — La commission des travaux publics du Conseil général a, le mercredi matin 28 septembre, entendu un long et intéressant exposé de M. Pierre Cosmaren, industriel à Corté, concessionnaire de l'électricité de cette ville, sur son projet d'électrification de la ville d'Ajaccio par les eaux de la Restonica.

A la préfecture. — Mme et M. Marlier ont offert, mercredi 28 septembre, une soirée à la préfecture en l'honneur des membres du Conseil général. Y assistaient également tous les chefs de service présents à Ajaccio et de nombreuses notabilités de la ville.

CORTE

Bureaux : 15, Cours Paoli

Téléphone : 35

ZALANA. — *Au parti R. D. S.* — Le Comité républicain démocratique a tenu sa séance mensuelle le 25 septembre. La séance fut présidée par Antomori Horace.

Après les échanges de vue sur la tactique électorale du parti dans la commune, on a procédé à l'élection du bureau. Ont été élus à l'unanimité pour 1928 : secrétaire général, Clancioni François ; premier secrétaire adjoint, Tristani Antoine-François ; deuxième secrétaire adjoint, Bevilacqua Paulin ; trésorier Antomori Horace.

INSTITUTION QUILIO

Rentrée des classes : lundi 3 octobre.

" FLORIO "

COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

Horaire à partir du 1er Avril 1927

	Arrivées	Départs
Gênes :		Mar. 22 h.
Livourne :	Merc. 7 h.	Mar. 23 h.
Bastia :	Jeudi, Aube	Jeudi 13 h.
Porto-Torres :	Vend. 9 h.	Sam. 17 h. 30
Bastia :	Dim., Aube	Dim. 11 h.
Livourne :	Dim. 17 h.	Dim. 22 h.
Gênes :	Lundi 7 heures	

La Compagnie délivre des billets aller et retour à prix réduits de Bastia

CHASSEURS !

Armes et munitions de tous calibres, sacrifiées pour cause de départ, BIANCONI, armurier à 50 mètres de la Gare

Le renouveau de vitalité s'affirme

La transformation que les Pilules Pink opèrent chez les enfants malingres est parfois surprenante. De chétif, pâle, toujours triste qu'il était, l'enfant, sous la puissante influence des Pilules Pink, devient vigoureux, alerte et sa physionomie prend un air de belle santé. C'est qu'au moment critique de la croissance et de la formation, l'organisme a besoin de tant de forces, que l'alimentation est insuffisante pour remédier intégralement à l'épuisement qui se produit fatalement.

Daniel Moreau

Il est donc absolument indispensable de compléter cette alimentation par un rénovateur des forces comme les Pilules Pink, qui apportent à l'organisme des enfants anémiés, des éléments qui permettent une prompte reconstitution de la richesse du sang. C'est là, en effet, le grave problème : renouveler et entretenir sans cesse la richesse du sang. Et c'est ce dont les Pilules Pink s'acquittent remarquablement. Un jeune garçon de 13 ans, Daniel Moreau, demeurant aux Loiellières-Pannault, par l'Ile-Bouchard (Indre et Loire), surpris du bien que lui ont fait les Pilules Pink, écrit lui-même, avec l'autorisation de son père :

« Depuis l'âge de six ans, j'étais d'une grande faiblesse. J'ai maintenant treize ans et demie et depuis que j'ai fait une cure de Pilules Pink, je me porte très bien et j'ai très bon appétit ».

Si vos enfants vous donnent du souci au point de vue santé, faites-leur donc faire une cure de Pilules Pink ; vous serez surpris de la vitalité qu'ils récupéreront et vous nous remercierez du conseil que nous vous aurons donné.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Balla, Paris. 5 fr. 25 la boîte, 29 frs les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

INTERNAT DES COURS SECONDAIRES DE JEUNES FILLES D'AJACCIO

Villas Costa, Rue Colomba

Année scolaire 1927-1928

Internat - Demi pensionnat internat surveillé

La rentrée est fixée au 30 *septembre*.

Les pensionnaires, élèves des cours secondaires ou de l'Ecole primaire supérieure devront être rendues ce jour-là à l'Internat à 20 heures, au plus tard.

Anciennes et nouvelles devront être présentées par leurs parents ou par leurs correspondants.

Etude de Me MINGALON, notaire à Bastia.

Le 5 octobre 1927, à 8 h. 30, au matin, à Bastia, dans le vestibule de la maison Antony-Antonetti, sise Promenade des Quais :

Il sera procédé, par le ministère de M. MINGALON, notaire, à la vente aux enchères publiques sur adjudication volontaire, de divers meubles, et objets mobiliers.

Les adjudicataires auront à payer en sus du prix, 17 pour cent, pour les objets non classés comme de luxe et 20 pour cent pour ceux classés comme de luxe.

Le tout payable au comptant.

Pour extrait : J. MINGALON.

COURS DE MUSIQUE

A l'école Giannarelli, 1, rue Neuve-Saint-Jean, on reprendra, à partir du 1er octobre : les leçons de solfège, piano, violon, violoncelle et cours de musique d'ensemble.

Ecole pratique de commerce et d'industrie de garçons

Enseignement général complet ; enseignement commercial ; enseignement industriel ; préparation à l'école des Arts et Métiers et à tous les concours des administrations.

Rentrée des classes : 4 octobre.

Annonces Economiques

Publicité la plus Efficace, la Meilleure, la plus Economique

LYCEEN de dix à treize ans serait désiré par famille. Soins et surveillance sûrs. Leçons continues de latin et de français. Prix raisonnables.

A VENDRE vins de table et de dessert de propriétaire. Demander échantillons et prix chez Mme Costa, à la Coopérative, 10, rue des Terrasses, Bastia.

BONNE OCCASION moto 9 CV guidon demi-course, side-car capote et parebrise. Bon état. — S'adresser Fiocconi, Sainte-Lucie de Mercurio.

A l'occasion de la Rentrée des Classes

Les Etablissements Louis Maurel

2, Boulevard du Palais - BASTIA

présentent un assortiment complet d'articles pour Lycéens et Ecoliers. Le plus grand choix

Les meilleurs prix

BOURSE DE PARIS du 29 Septem. 1927

	cours préc.	cours du j.
Fonds d'Etat Français		
3 % PERPETUEL	[illegible]	[illegible]
[illegible] 15	[illegible]	[illegible]
[illegible] 17	[illegible]	[illegible]
[illegible] 18	[illegible]	[illegible]
[illegible] 20	[illegible]	[illegible]
[illegible] 20	[illegible]	[illegible]
[illegible] 30	[illegible]	[illegible]
[illegible] 27	[illegible]	[illegible]
BONS DU TRESOR 6 % 1922	[illegible]	
— 1924	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
— 1927	[illegible]	[illegible]
OBLIG. CAISSE AUTONOME	[illegible]	[illegible]
CREDIT NATIONAL 1919	[illegible]	[illegible]
— — 1920	[illegible]	[illegible]
— — 1923	[illegible]	[illegible]
— — 1924	[illegible]	[illegible]
BONS 7 % 1923 AISNE	[illegible]	[illegible]
— PAS DE CALAIS	[illegible]	
DEPART. SEINE 7 % 1926	[illegible]	[illegible]
PARIS 1865	[illegible]	[illegible]
1892	[illegible]	[illegible]
1929	[illegible]	[illegible]
COMMUNALES 1873	[illegible]	[illegible]
— 1879	[illegible]	[illegible]
TERME		
BANQUE DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
— NATION. DE CREDIT	[illegible]	[illegible]
— PARIS & PAYS BAS	[illegible]	[illegible]
— UNION PARISIENNE	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGERIENNE	[illegible]	[illegible]
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER DE FRANCE	[illegible]	[illegible]
CREDIT LYONNAIS	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENERALE	[illegible]	[illegible]
SOCIETE GENER. FONCIERE	[illegible]	[illegible]
SUEZ CAPITAL	[illegible]	[illegible]
SUEZ PARTS	[illegible]	[illegible]
SUEZ CIVILES	[illegible]	[illegible]
EST capital	[illegible]	[illegible]
LYON capital	[illegible]	[illegible]
MIDI capital	[illegible]	[illegible]
NORD CAPITAL	[illegible]	[illegible]
ORLEANS capital	[illegible]	[illegible]
SANTA-FE CH. DE FER	[illegible]	[illegible]
DIST. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
COMP. GEN. ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
THOMSON	[illegible]	[illegible]
TREFILERIES DU HAVRE	[illegible]	[illegible]
MINES DE COURRIERES	[illegible]	[illegible]
MINES DE LENS	[illegible]	[illegible]
KULHMANN	[illegible]	[illegible]
PHOSPHATES DE GAFSA	[illegible]	[illegible]
PECHINEY	[illegible]	[illegible]
CHARGEURS REUNIS	[illegible]	[illegible]
TRANSATLANTIQUE ORD. 100 FR	[illegible]	[illegible]
VOITURES PARIS	[illegible]	[illegible]
CULTURES TROPICALES	[illegible]	[illegible]
PATHE CINEMA JOUISS.	[illegible]	[illegible]
SUCRERIE SAY	[illegible]	[illegible]
RUSSE 4 %	[illegible]	[illegible]
RUSSE 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	[illegible]	[illegible]
TURC 4 %	[illegible]	[illegible]
TURC 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	[illegible]	[illegible]
— OTTOMANE	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	[illegible]	[illegible]
WAGONS LITS ORD.	[illegible]	[illegible]
CENTRAL MINING	[illegible]	[illegible]
RIO TINTO	[illegible]	[illegible]
ORIENTAL CARPET	[illegible]	[illegible]
PETROFINA	[illegible]	[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	[illegible]	[illegible]
BONS MEXICAINS 1913	[illegible]	[illegible]
BRAKPAN	[illegible]	[illegible]
CAMBODGE	[illegible]	[illegible]
FINANCIERES CAOUTCHOUC	[illegible]	[illegible]
CHARTERED	[illegible]	[illegible]
CONCORDIA	[illegible]	[illegible]
DE BEERS ORD.	[illegible]	[illegible]
ESTRELLAS	[illegible]	[illegible]
FRANCO WYOMING	[illegible]	[illegible]
HUANCHACCA	[illegible]	[illegible]
JAGERSFONTEIN	[illegible]	[illegible]
MALACCA ORD.	[illegible]	[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	[illegible]	[illegible]
MODDERFONTEIN	[illegible]	
MONTECATINI	[illegible]	[illegible]
MZAITA	[illegible]	[illegible]
PADANG	[illegible]	[illegible]
RAND MINES	[illegible]	[illegible]
ROUMANO-BELGES	[illegible]	[illegible]
GANYKA	[illegible]	[illegible]

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGERIE	[illegible]	
CH. DE FER DEPARTEMENT	[illegible]	
DOCKS MARSEILLE	[illegible]	[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP.	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE PARIS	[illegible]	[illegible]
UNION ELECTRICITE	[illegible]	[illegible]
PERENCHIES	[illegible]	[illegible]
LEBON	[illegible]	[illegible]
GAZ DE PARIS	[illegible]	[illegible]
SCHNEIDER	[illegible]	[illegible]
FIVES LILLE	[illegible]	[illegible]
SAINT-GOBAIN	[illegible]	[illegible]
VERRERIE CARMAUX	[illegible]	[illegible]
SALINS MIDI capital	[illegible]	[illegible]
MESSAGERIES MARIT. ORD.	[illegible]	[illegible]
DISTILLERIE INDO-CHINE	[illegible]	[illegible]
POLIET CHAUSSON	[illegible]	[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	[illegible]	[illegible]
PARIS FRANCE	[illegible]	[illegible]
PRINTEMPS	[illegible]	[illegible]
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	[illegible]	[illegible]
LAND BANK OF EGYPT	[illegible]	
CREDIT FONCIER AUTRICHE	[illegible]	[illegible]
— — MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— — CUBA	[illegible]	[illegible]
TABACS PHILIPPINES ordinaire	[illegible]	[illegible]
BANQUE PEKINS. MEXICAIN	[illegible]	[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	[illegible]	[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	[illegible]	[illegible]
BI-METAL	[illegible]	
HOTCHKISS	[illegible]	[illegible]

	du j.	cours
MEYER CHARLTON	[illegible]	[illegible]
TALCS LUZENAC	[illegible]	[illegible]
ROYAL DUTCH	[illegible]	[illegible]
SHELL	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2½	[illegible]	[illegible]
ARGENTIN 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
BELGES 3 % 1895	[illegible]	[illegible]
BRESIL 4 % 1889	[illegible]	
BULGARE 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
CHINE 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
EGYPT. UNIFIE	[illegible]	
HELLEN 5 % 14	[illegible]	[illegible]
ITALIE 3½	[illegible]	[illegible]
JAPON 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
MEXIQUE 4 % 1904	[illegible]	
ROUMANIE 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
RUSSE 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
SERBE 1913	[illegible]	[illegible]
TURC 4 u. 1903	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

N'hésitez plus seule, la Cigarette

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Vous donnera toute satisfaction

UNDERWOOD

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

UNDERWOOD clavier Standard

(84 caractères)

E. CORDIER & FILS, Agents exclusifs pour la Corse

8, Boulevard du Palais - BASTIA - Tél. 0.03

Une réference qui doit fixer votre attention :

Plus de TROIS CENT machines vendues en Corse

.. la liste des acquéreurs est à votre disposition

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA. TEL. 0.03

IMPRESSIONS DE LUXE

Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR

Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.—

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

CAP CORSE

GRAND PRIX

Médaille d'Or

DAMIANI

Membre du Jury

Hors Concours

Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

T. S. F.

Avant de fixer définitivement votre choix en T.S.F., passez aux Magasins

G. GUIDUCCI

34, 36, Boulevard Paoli - BASTIA

POSTES - RECEPTEURS - TRANSFORMATEURS - CASQUES - HAUT-PARLEURS - PIECES DETACHEES

Dépositaire et Agent pour la Corse des meilleures Maisons du Continent : BRUNET - RIBET & DESJARDINS - GRAVILLON - HYDRA :: ::

Installations complètes, Renseignements et démonstrations sur demande.

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE,

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 61-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Compagnie Fraissinet

Vendredi 30 - de Nice p. Ajaccio à 9 h.

Horaire du mois de septembre 1927
Départs de Corse pour le Continent

Vendredi 30 - de Bastia p Marseille à midi

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER

N° 60 — *Feuilleton du PETIT BASTIAIS*

La Tentatrice

par V. BLASCO-IBANEZ

C'étaient les gens de la Cordillère qui arrivaient; après le rap, ils avaient couru au ranch de Manos Duras afin de ramener le peloton de chevaux qui devait les suivre dans leur voyage vers les Andes avec les indispensables à une aussi longue expédition. Les chiens avaient grossi le peloton.

Au moment après firent leur entrée sur l'esplanade de sable deux cavaliers armés de carabines et six chevaux en liberté qui formaient un groupe compact et portaient sur leur dos des sacs et des paquets assujettis avec des cordes. Les trois chiens de Manos Duras bondirent d'abord autour des ruines en saisant de leurs aboiements joyeux leur maître invisible, puis ils parurent inquiets et se mirent à flairer autour d'eux. Soudain, ils éclatèrent en hurlements féroces. Bavant de rage, les crocs menaçants, ils essayaient de gravir la pente sablonneuse, mais revenaient en arrière pour avertir les gauchos de la présence d'un ennemi caché.

Les deux cavaliers, qui n'avaient pas encore mis pied à terre, les sifflèrent d'abord inutilement, puis partagèrent leur inquiétude et regardèrent avec des yeux méfiants les buissons de la colline voisine.

— Ils nous ont découverts, murmura l'estanciero, tant mieux ! nous en finirons une fois pour toutes.

Watson se rendit compte qu'il était impossible d'attendre plus longtemps et le suivit vers la base du mamelon jusqu'à l'endroit où se trouvait le cheval. Don Carlos se mit en selle après s'être assuré que son revolver jouait facilement dans sa gaine. Richard marchait à pied, appuyé sur une des jambes de Rojas. Tous deux se dirigèrent franchement vers le rancho.

Quand ils y arrivèrent, précédés par les chiens qui reculaient sans cesser de montrer leurs crocs et d'aboyer avec fureur, ils aperçurent les deux hommes de la Cordillère, encore à cheval, et Piola avec sa carabine appuyée contre la poitrine, prêt à faire feu. Don Carlos s'adressa à lui comme s'il eût été le chef.

— Où est ma fille ? demanda-t-il violemment.

Le gaucho ouvrit l'écouta avec un visage impassible et feignit de ne pas comprendre.

— Pas de mots inutiles, continua l'estanciero. Si c'est de l'argent que vous voulez, comme ; nous nous entendrons peut-être.

Piola garda le silence. Pendant ce temps, obéissant peut-être à un signe de lui, les deux cavaliers s'éloignèrent pour examiner l'horizon. L'un d'entre eux revint seul et, mettant pied à terre, prononça quelques mots à voix basse. On ne voyait personne aux environs. Les chiens aboyaient toujours et rôdaient inquiets, mais c'était le résultat de la première alerte. Ces deux hommes étaient certainement venus seuls.

Rojas fit de nouvelles offres et, donnant à sa voix un ton de douceur exagérée, il s'efforça de contenir son indignation.

— Je ne sais pas de quoi vous parlez, monsieur, répondit enfin Piola. Vous vous trompez, je n'ai jamais vu cette demoiselle.

— Oseriez-vous prétendre que vous n'êtes pas des amis de Manos Duras ?

Tandis que les deux hommes parlaient, Richard s'écartant un peu, essaya de faire le tour du rancho pour gagner la porte ; mais l'autre gaucho, devinant son intention, lui barra la route et leva sa carabine, prêt à le viser. Finalement Piola tourna le dos à Rojas sans lui avoir fait aucune réponse précise et marcha vers l'angle du bâtiment détruit derrière lequel il disparut.

Don Carlos voulut le suivre, mais il se heurta au même homme qui avait arrêté Watson. Cette fois il dirigeait franchement son rifle vers eux pour les empêcher de passer et ils durent s'arrêter, partagés entre la crainte de cette menace et le désir qu'ils avaient de se jeter sur le bandit.

D'un coup de pied, Piola écarta les poutres disjointes qui fermaient l'entrée du rancho. La présence de l'homme de la Cordillère mit fin à la lutte entre Celinda et Manos Duras. La jeune fille, les mains attachées, se défendait des assauts lubriques de son ravisseur. Elle l'avait égratigné, elle l'avait mordu tout en le repoussant à coups de pieds. Le gaucho portait au visage et aux mains des écorchures d'où le sang coulait, mais son excitation était telle qu'il ne paraissait pas s'en rendre compte.

En voyant son camarade il fit un effort pour retrouver son calme et dit avec une gaieté féroce :

— Je te l'avais bien dit, frère. On commence par plaisanter, puis on prend goût au jeu. On ne peut pas rester calme à côté d'une belle fille.

Mais il se tut en s'apercevant que Piola le regardait avec reproche.

— Tu t'amuses ici comme un gamin, tandis que dehors il se passe des choses.

Du geste il l'invita à sortir, puis quand il eut passé la porte, il ajouta en baissant le ton :

— Le vieux de l'estancia est là avec un de ces gringos qui travaillent aux chantiers du fleuve. [illegible] faisons-nous ?

Manos Duras, malgré tout son cynisme, fut étonné d'apprendre que don Carlos était là, derrière le mur de briques. Comment avait-il pu arriver si tôt... Qui avait pu lui révéler que sa fille se trouvait dans ce rancho lointain ?... Mais sa férocité naturelle et le souvenir de l'outrage que lui avait fait Rojas lui inspirèrent une solution.

— Le mieux, c'est de le tuer.

— Et le gringo aussi ? demanda ironiquement Piola. Tu as vite fait de trouver un remède à tout.

L'homme de la Cordillère était inquiet ; son instinct semblait lui révéler la proximité d'un danger. Il était maintenant persuadé que ces deux hommes n'étaient pas venus seuls. D'autres allaient sans doute arriver pour leur prêter main forte. Ce que Manos Duras avait de mieux à faire, si vraiment il tenait à pousser à fond cette mauvaise affaire qui représentait le rap de Celinda, c'était de monter à cheval sans perdre de temps et d'emporter la belle jusqu'à un certain endroit, au bord du Rio Limay, où ils avaient décidé de se retrouver le lendemain. Il ferait bien de renoncer à retourner au village ce soir-là. Il importait maintenant que l'ordre de marche fût changé. Pendant qu'il s'éloignerait en emportant la petite, ils resteraient là avec les chevaux. Piola se chargerait de convaincre le vieux de l'inanité de ses soupçons. Et si d'autres gens du village arrivaient, ils seraient obligés de convenir, puisqu'ils les trouveraient sans la moindre femme avec eux et sans Manos Duras, qu'ils étaient de pacifiques voyageurs arrêtés en cet endroit.

Le gaucho l'écouta avec impatience. Il avait pris goût à l'aventure et il n'admettait aucune modification. Il voulait garder Celinda, mais il ne voulait pas renoncer à rentrer au village à la nuit tombante pour aller se faire acquitter sa mystérieuse dette.

— Tu pourrais aussi faire autre chose, continua Piola. Le père offre de payer si nous lui rendons sa fille, et...

Mais il ne put continuer. Tout près d'eux, derrière l'angle du bâtiment de briques, retentit un coup de feu, suivi d'un cri. L'ami de Manos Duras lança un juron.

— Voilà le bal qui commence, dit-il en armant sa carabine et en courant vers l'endroit d'où venait la détonation.

Rojas venait de décharger son revolver sur l'homme qui lui barrait la route. Ce dernier avait surtout surveillé Watson qui était le plus jeune et lui inspirait plus de méfiance ; il avait tourné son fusil vers lui et don Carlos avait profité de cette négligence pour tirer doucement son revolver, viser la poitrine du gaucho, et faire feu.

Dès que l'ennemi fut à terre, Watson se pencha sur lui pour s'emparer de son arme.

Quand Piola arriva au coin du rancho, Rojas avait déjà le pied à l'étrier ; par un sentiment atavique de centaure champêtre, il se croyait plus fort et plus sûr à cheval qu'à pied. Watson, qui luttait avec le blessé, venait de lui arracher son rifle et se préparait à se redresser ; mais il vit le bandit audis le viser, car il était le plus près de lui ; instinctivement, il se courba au moment même où le coup partait. Grâce à ce mouvement, le projectile, au lieu de lui traverser la poitrine, lui entama seulement l'épaule gauche, ne lui faisant qu'une blessure superficielle. La douleur l'obligea à lâcher la carabine et il demeura accroupi, tenant son épaule dans sa main.

Son agresseur fit quelques pas vers lui pour assurer son coup au moment même où Manos Duras, attiré par le bruit de la lutte, avançait la tête à l'angle du bâtiment. Il vit don Carlos, déjà à cheval, braquer son revolver sur Piola. Il prit lui aussi le sien dans sa ceinture pour tirer sur l'estanciero, mais il n'en eut pas le temps. Entre eux deux s'interposait l'autre cavalier audis qui était jusque-là resté en observation.

— Voilà du monde !... beaucoup de monde !...

(A Suivre.)

52me ANNÉE - N° 249

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

SAMEDI 1er OCTOBRE 1927

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS
[illegible], Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux [illegible] 64-50

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	44	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité est reçue aux bureaux du journal et à la Société Parisienne, [illegible], rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0.490
BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

Une autre plaie

La politique n'est pas un mal en soi, en tout cas, c'est un mal nécessaire. Elle ne mérite d'être comprise au nombre des fléaux de ce pays que dans certains de ses aspects excessifs, que dans ses éclats de violence qui causent tant de ruines et tant de malheurs irréparables. Ce qui est irréparable, plus que les énergies et les sommes gaspillées (car les unes ne déforment pas toujours les esprits, mais les exercent pour d'autres luttes dans d'autres domaines ou sur d'autres théâtres, et les autres occasionnent simplement un... déplacement de la fortune publique) ce sont les drames dont la conquête du pouvoir local est la cause.

D'où viennent la plupart des drames sanglants que nous avons à déplorer à chaque consultation générale et parfois aussi à l'occasion d'élections partielles ?

Des fraudes et des tentatives de fraude.

L'atmosphère est singulièrement électrique d'une élection ardemment disputée depuis quelques mois et ayant donné lieu à des péripéties dont les plus minimes sont connues et prennent des proportions géantes dans l'esprit des électeurs. Le plus grand sang-froid est alors nécessaire aux maîtres de l'urne pour se résigner, le cas échéant, à la défaite, aux opposants pour ne pas rétablir leurs chances volées par l'usage des armes à feu.

De ce sang-froid on en manque trop souvent : c'est le drame vilain, vulgaire, brutal, crapuleux, ayant le vol pour origine.

Et lorsqu'il n'éclate pas par grand hasard, ce sont des poursuites, des frais de poursuites qui exaspèrent et préparent d'autres incidents. L'on a vu des populations presque entières délaissant leurs occupations se transporter aux sièges des tribunaux par curiosité, pour prêter main-forte à l'occasion, pour déposer aussi des témoignages en masse. Telle est la déformation qui s'opère dans les esprits et dans les consciences lorsqu'ils sont dans ce cycle infernal que la production des faux témoignages devant les tribunaux est tenue alors comme un acte de virilité ! A ce degré, l'homme est mûr pour toutes les abdications. Le sens élémentaire de l'honneur a disparu en lui.

Nous pensions en avoir fini avec ces pratiques; du moins, nous étions-nous fait à l'idée qu'elles étaient devenues une extrême exception et plutôt comme un souvenir malaisément réveillé des âges tyranniques.

Eh ! bien, *cela revient*...

C'est maintenant, de nouveau, le chapitre des fraudes électorales qui encombre les rubriques judiciaires de nos journaux.

Nous faisons nécessairement allusion à la nouvelle affaire de Vezzani, où un de nos amis a été, comme dans un bois, et de plusieurs manières aussi grossières qu'inquiétantes volé de son mandat. La chose a bien été dite : si, par miracle, on a laissé faire c'est pour éviter, compensation honorable à un résultat fraudé, une effusion de sang.

Nous ne faisons, du reste, entre amis et adversaires, aucune distinction dans ce domaine. Là où il y a fraude, la moindre fraude, il faut sévir de toutes les rigueurs que prévoit la loi.

Il y a sans doute le maquis judiciaire. Mais l'on finit par en faire le tour. Ce que nous demandons à la justice, à ses chefs, à ses servants, c'est de sévir avec la dernière rigueur et aussi, dans certains cas, de ne pas faciliter les longanimités de la procédure, de prononcer sur le siège, d'épuiser toutes les sévérités de la forme elle-même.

Le calcul des fraudeurs est connu. Avant tout, coûte que coûte, l'emporter; puis manœuvrer de façon à atteindre une amnistie qu'en effet les Chambres ont une certaine tendance à accorder périodiquement. Nous espérons qu'il n'en sera pas toujours ainsi et que si amnistie il y a, elle saura faire les discriminations nécessaires.

Car nous ne nous trouvons plus en présence d'actes spontanés de fraude, commis dans une minute, dans une seconde d'aberration, mais d'actes mûris, réfléchis, préconçus, annoncés même à l'avance; d'actes perpétrés, préparés soigneusement et prévoyant froidement, pour les détourner si possible, ou pour y répondre, les représailles sanglantes qu'ils entraînent trop souvent et qui, en tout état de cause créent dans la commune une pitoyable tension des esprits.

Il ne faut pas laisser à la seule menace des représailles, à la seule crainte des coups de feu le soin d'intimider les fraudeurs. Là, plus que jamais la crainte de la justice doit être le commencement de la sagesse. Il est parfois permis de jouer impunément avec la colère des victimes d'une fraude électorale ; c'est ce qui ne doit pas être avec la justice, qui doit toujours, vite et dur, toucher les coupables.

On ne saurait se faire, par contre, une idée des conséquences heureuses que provoquent à la longue des usages électoraux conformes à la loi. Il s'ensuit des apaisements qui, parfois, se transforment en conciliations ; mais le premier résultat est déjà bien estimable.

Raison de plus pour qu'on en finisse avec les abominables délits dont nous avons relevé la gravité et la multiplication.

P. B.

Une violente tornade ravage la région du Missouri

Jusqu'à présent, il y a 40 morts à Saint-Louis

New-York, 30 septembre. — Une violente tornade s'est abattue hier après-midi vers 13 heures, sur la vallée du Missouri, dans la région de St-Louis.

En moins de cinq minutes, toutes les lignes télégraphiques et téléphoniques ont été rompues et les impériales des omnibus qui circulaient dans les rues de Saint-Louis ont été enlevées comme des fétus de paille.

Des centaines de personnes ont été renversées par la violence du vent qui était accompagné d'une pluie torrentielle.

A St-Louis même, on compte une dizaine de morts et environ 200 blessés. Dans les villages environnants, on a déploré la mort de vingt personnes et on signale près de 200 autres blessés.

Des informations reçues d'Oklahoma et d'Arkansas, annoncent que la tornade a causé des dégats considérables dans ces deux Etats. Le village de Rudy aurait été partiellement détruit. De même celui de Checotah où plusieurs fermes auraient eu leurs toits emportés par le vent.

Aux dernières nouvelles de St-Louis dans l'Etat de Missouri, on déclare que le nombre de morts victimes de la tornade, dépasse 40. Les communications télégraphiques et téléphoniques ayant été coupées, il est extrêmement difficile d'obtenir des détails sur l'importance du désastre.

On sait toutefois que les dégats causés sont considérables et que les hôpitaux sont encombrés de blessés.

On télégraphie de St-Louis que les gâts dépassent probablement plusieurs millions de dollars. Les hôpitaux sont remplis de blessés et la croix rouge a installé des hôpitaux de campagne.

La garde nationale a été mobilisée pour participer aux opérations de sauvetage.

Un message reçu au cours de la nuit annonce que le nombre de morts est de 42 et qu'un grand nombre de blessés soignés dans les hôpitaux sont dans un état grave.

En dernière heure, le nombre de morts serait estimé à 80 environ, il y aurait également plus de 1.000 blessés et 6.000 maisons détruites.

La santé de M. Sarraut

Paris, 30 septembre. — Dans le courant de la nuit dernière, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a été pris de trois syncopes consécutives aux injections de sérums antitétaniques qui lui ont été faites après la blessure dont il avait été victime récemment.

M. A. SARRAUT

Les docteurs ont prescrit le repos absolu et M. Sarraut à l'issue du Conseil des ministres, partira pour le Midi où il restera quelques jours.

Double condamnation à mort

Beauvais, 30 septembre. — Après une audience qui, commencée le matin ne s'est terminée qu'à minuit, la cour d'assises de Beauvais a condamné à mort Yvonne Leleu et le charretier Marceau Jacquart, qui assassinèrent le fermier Leleu, mari d'Yvonne, devenu gênant pour l'amant et la maîtresse.

Après la sentence, les deux condamnés ont signé leur pourvoi en cassation.

Le chancelier Marx à Coblence

Berlin, 30 septembre. — Le bruit se confirme que le docteur Marx, chancelier, ira, le 10 octobre, à Coblence, conférer avec von Zimmern, commissaire du Reich des territoires occupés.

Le Conseil des Ministres n'a pas fixé la rentrée des Chambres

On pense qu'elles seront convoquées pour le 18

Paris, 30 septembre. — Le Conseil des ministres a pris fin à midi 45. La note suivante a été communiquée à la presse :

« En l'absence de M. Albert Sarraut M. Barthou, ministre de la Justice est chargé de l'intérim du ministère de l'Intérieur.

« Le Conseil a arrêté la participation du gouvernement aux fêtes du centenaire Berthelot et a décidé l'attribution à la Maison de la Chimie, de la partie qui sera nécessaire du terrain des phares et des balises du Trocadéro.

M. BARTHOU

« M. Briand a rendu compte des travaux de la dernière session de la Société des Nations. Sur sa proposition la mission de M. Steeg, sénateur, comme résident général au Maroc a été renouvelée pour une période de six mois.

« M. Bokanowski, ministre du Commerce a mis le Conseil au courant des négociations douanières poursuivies avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

« M. Georges Leygues, ministre de la Marine a renseigné le Conseil sur les incidents de Toulon. Les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre ont été immédiatement prises. Une enquête est ouverte.

« On sait que M. Malvy avait fait au nom de la commission des Finances, une démarche auprès du garde des Sceaux, pour obtenir que M. Cachin, détenu à la prison de la Santé, soit mis en liberté pour assister aux séances de la Commission des finances.

« On se rappelle qu'en juillet, M. Barthou avait écrit à M. Margaine, président de la sous-commission chargée de l'examen de la question des pétroles qui lui avait demandé la mise en liberté de M. Cachin, que l'article 1er de la loi constitutionnelle ne permettait pas à la Chambre de requérir la mise en liberté des députés détenus pendant la session et que le gouvernement estimait qu'il n'était pas en droit de mettre un détenu en liberté et qu'une commission ne pouvait lui demander ce que la Chambre seule pouvait décider et qu'il estimait d'autre part, conformément à la loi constitutionnelle que l'inviolation parlementaire commençait et cessait avec la session du Parlement.

« Relativement à la démarche de M. Malvy, le gouvernement ne peut donc que s'en tenir à la réponse qu'il avait faite à M. Margaine.

« Le gouvernement n'a pas fixé la date pour la rentrée des Chambres, néanmoins il est assez vraisemblable qu'en l'état de la Commission des Finances la convocation du Parlement pourra être fixée autour du 18 octobre.

Le commander Spafford à Paris

Paris, 30 septembre. — Le séjour de nos hôtes de l'American Legion touche à sa fin. Bientôt, ils vont reprendre le bateau pour regagner les Etats-Unis.

Un grand nombre d'entre eux ont déjà pris le chemin du retour. Parmi les membres de leur état-major qui se trouvent encore à Paris, M. Spafford, nouveau commander national, récemment élu au Congrès du Trocadéro continue à être reçu par différentes associations d'anciens combattants français.

Aujourd'hui, à 13 heures, il a été l'hôte des Amis de la France, à un déjeuner d'adieu, offert à l'hôtel Astoria.

A 17 h. 15, il a été reçu au Cercle militaire, puis il a assisté à 20 heures au dîner offert par l'Association des interprètes de la Guerre, 41, avenue Gabriel.

Le cours du franc et nos exportations

L'unanimité des Conseils Généraux vient de rendre à M. Poincaré et à son œuvre financière un hommage que ratifiera la reconnaissance du pays. Le Chef du Cabinet d'Union Nationale puisera dans cette unanimité une force nouvelle pour consolider un redressement que lui-même annonce vouloir mener jusqu'au bout. Ce sera la plus utile des réponses aux critiques élevées prématurément contre la première partie de cette œuvre.

Lorsque la livre sterling fut ramenée à 124 francs, un concert d'imprécations se fit entendre dans certains milieux. Ceux qui s'imaginent que la France ne pourrait être sauvée qu'à la condition que la livre fût maintenue à 175, 200, voire 250 francs nous ont prédit toutes sortes de calamités : baisse du rendement des impôts, mévente à l'extérieur, par suite de la disparition de la prime à l'exportation, chômage, que sais-je encore ?

L'expérience dure depuis de longs mois déjà, les impôts rentrent, certains même accusent des plus-values, le budget ne « craque » point, le chômage diminue et, le « ralentissement des affaires », ressemble moins à une crise véritable qu'au retour aux conditions d'avant-guerre. Quant à nos échanges commerciaux, les augures nous avaient affirmé qu'il fallait s'attendre à un marasme des affaires, voire même à la perte certaine des débouchés.

Or, des statistiques douanières viennent d'être publiées pour les huit premiers mois de l'année en cours et ces statistiques infligent un démenti aux prophètes de malheur.

Tout d'abord, si les exportations, pour les huit premiers mois de 1927, ont atteint en chiffres ronds 35.7 milliards au lieu de 37,6 milliards pour les huit premiers mois de 1926 (diminution, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, apparente) les chiffres montrent d'une manière irrécusable que le tonnage des produits exportés pendant la période envisagée s'est accru :

21,7 millions de tonnes en 1926.
24,7 millions de tonnes en 1927.

Donc, le volume des transactions n'a pas diminué ; au contraire, il a augmenté, en dépit de la disparition de la fameuse prime à l'exportation.

L'analyse des statistiques montre, en outre, que seul a diminué le tonnage des objets d'alimentation vendus au dehors ; l'exportation des objets fabriqués et des matières nécessaires à l'industrie a, en revanche, augmenté considérablement. Tout particulièrement, les exportateurs des produits dits de luxe qui devaient, au dire des pessimistes, être affectés sensiblement, par suite de l'amélioration du franc, ne semblent pas avoir perdu leurs débouchés. On constate même des augmentations pour l'orfèvrerie, la joaillerie, pour les voitures automobiles et autres, tandis que le poids des vêtements et de la lingerie expédié reste stationnaire.

Ces premières constatations faites, passons à la valeur des objets exportés. Il va de soi que la valeur des échanges, tant à l'exportation qu'à l'importation, a dû diminuer par suite de la hausse du franc. Mais pourquoi ne se demande-t-on pas ce que ces échanges représentent en francs-or ?

Les 35,7 milliards de francs exportés au cours des huit premiers mois de 1927 valent 7,1 milliards de francs-or, tandis que les 37,6 milliards de francs pour la période correspondante de 1926 valaient 6,1 milliards de francs-or. En d'autres termes, l'amélioration du franc a permis d'augmenter notre exportation, en francs-or, d'un milliard.

Certes, nous n'ignorons pas combien précaires et parfois décevantes, sont les comparaisons établies sur la foi de nos statistiques douanières. La classification des produits est faite d'une manière aussi confuse et peu rationnelle que celle de nos impôts. Une codification, dans ce domaine encore, s'impose. Pour mieux faire ressortir le véritable caractère de nos échanges, il faudrait, en tous cas, être en possession de la statistique mensuelle complète pour les huit premiers mois, mais celle-là n'est pas encore parue. En revanche, la statistique complète pour les sept premiers mois permet d'aboutir aux conclusions qui corroborent celles que nous venons de faire.

Prenons, par exemple, pour les sept premiers mois les échanges avec la Grande Bretagne, qui est notre meilleur client. Au cours de ces sept premiers mois, on a expédié dans ce pays 6,1 milliards de francs de marchandises contre 5,7 milliards en 1926, soit une augmentation, non seulement en francs-or, mais aussi en francs-papiers. Si l'on examine les différents chapitres dont se composent ces exportations, il est aisé de constater que les plus-values portent sur des produits tels que les perles fines (841,1 millions contre 790,5), les fils et tissus de coton (219,4 millions contre 159,1 millions contre 190,5), les 101,2), les tissus de laine (384,7 millions contre 356,4), la lingerie et les vêtements confectionnés (395,1 millions contre 382,4), etc...

Il est possible que, pour maintenir des débouchés, nos exportateurs consentent des rabais, ce qui expliquerait les plus-values en tonnage et en francs-or qu'accusent les statistiques. Les exportateurs, font comme les industriels, qui desservent le marché intérieur à l'époque de stabilisation. La marge des bénéfices diminue, elle se rapproche de celle qui existait avant la guerre. On est obligé de subir une concurrence dure qui paraissait inexistante à l'époque de l'inflation. Mais ce sont là des phénomènes qui loin trent, au contraire, que l'économie du d'accuser l'existence d'une crise, monpays est en train de s'assainir.

F. François MARSAL,
Sénateur,
Ancien Président du Conseil

La responsabilité criminelle

On fait campagne, en ce moment, pour la suppression de la peine de mort. Ce sont les socialistes qui ont imaginé, depuis l'affaire Sacco et Vanzetti, de réveiller cette vieille question. Nous avons déjà fait observer que dans l'état actuel de nos institutions pénales, la suppression de la peine capitale n'était pas possible. Mais ce n'est pas cette controverse juridique que nous voulons évoquer aujourd'hui. A nos yeux, quoi qu'on fasse, la répression ne constituera jamais pour le malfaiteur qu'un minimum d'intimidation. La Société devrait s'imposer pour tâche d'améliorer l'individu ; c'est surtout, en effet, en agissant sur son moral qu'on pourra le mettre en état de résister davantage aux sollicitations du mal ; c'est aussi, reconnaissons-le, en le traitant comme un malade, en le soignant qu'on lui rendra la santé morale qu'il n'a plus, une psychologie moins morbide, une conception plus normale de ses devoirs sociaux.

Ceux-ci relèvent de la médecine beaucoup plus que de la justice et surtout de la médecine aliéniste.

Car il y a, de par le monde, un trop grand nombre d'êtres anormaux en liberté. Lorsqu'ils comparaissent devant le juge, à raison de leurs méfaits, celui-ci ne peut se demander s'ils possèdent une responsabilité totale que lorsque certaines apparences éveillent des doutes à cet égard. La loi, d'ailleurs, a prévu le cas et le nombre des examens mentaux des justiciables se multiplie de plus en plus. Il n'est plus aujourd'hui de criminel qui ne passe, au cours de l'instruction, entre les mains des aliénistes. Mais on ne saurait évidemment soumettre à l'examen de ceux-ci tous les malfaiteurs qui encombrent les prétoires de nos tribunaux. Par contre, on pourrait instituer des commissions de médecins aliénistes qui visiteraient les prisons et se livreraient à l'étude des individus qui les garnissent et prescriraient, suivant les cas, le renvoi des malades mentaux dans des établissements spéciaux. Il faudrait d'ailleurs créer ces établissements ; on voit d'ici quelles dépenses cela entraînerait. La médecine prophylactique n'arrive même pas à obtenir dans sa lutte contre la tuberculose, le minimum de sanatorium dont elle aurait besoin pour devenir enfin maîtresse du fléau. Et l'on conviendra cependant que l'honnête homme tuberculeux est socialement plus intéressant que le criminel demi-fou. Mais c'est ainsi qu'on tourne dans un cercle vicieux et que le nombre des malfaiteurs va croissant ou, tout au moins, ne diminue pas.

Il est d'ailleurs, fort difficile d'arriver à établir le degré de responsabilité aliénée d'un individu. Il y a, dans la société des êtres passifs, parfaitement sains d'ailleurs, mais qui subissent assez facilement l'entraînement des autres ; ils n'ont aucune volonté, ils ne réagissent que faiblement contre les suggestions dont ils sont l'objet. Comment traiter ces malheureux, du point de vue criminel ? Ils ont été conduits au mal par un ensemble de circonstances qui n'excuse pas leur faute, mais qui sans doute diminue leur responsabilité. Mais aller donc demander au juge de peser, sans se tromper, le degré de culpabilité morale de tous les justiciables qui défilent à l'audience ? Il n'en a matériellement pas le temps. Il ne peut se livrer à l'étude approfondie des dossiers que l'instruction lui transmet et qui, elle-même, ne saurait s'attarder trop longtemps sur chaque cas. Faut-il adjoindre un médecin au juge d'instruction, un médecin au juge des flagrants délits.

Au surplus, à quoi aboutirait ce surcroît de précautions ? A des atténuations de peine, la plupart du temps. Mais en ce faisant, loin de rendre service à la Société que les tribunaux ont mission de protéger en lui renvoyant des individus qui ne sont peut-être qu'à demi-responsables, défendre, on augmenterait son insécurité, mais qui n'en sont que deux fois plus dangereux.

Etre juste envers le délinquant ou le criminel, c'est un devoir ; mais c'est également un devoir de renforcer la défense sociale et la répression pénale, telle que nous l'entendons, avec les tempéraments que nous invite à y apporter nos sentiments d'humanité, rend en réalité le plus mauvais service à la société.

Ce qu'il faut faire, c'est placer le dégénéré dans des conditions qui l'empêchent de récidiver, c'est surtout de le découvrir avant qu'il ait pu commettre un méfait et de s'efforcer de l'améliorer. Mais pratiquement, cette prophylaxie de la criminalité se heurte à toutes sortes d'impossibilités. Il faudrait surtout s'y employer auprès des individus à l'époque où l'on peut les avoir sous la main et exercer sur eux la surveillance attentive qui s'impose, c'est-à-dire à l'école.

C'est là où l'on peut former vraiment de bons sujets avec le maximum de chance de les voir se bien conduire plus

Au Congrès médical de Toulouse

Toulouse, 30 septembre. — La Section d'hygiène dans sa séance d'hier après-midi a entendu la lecture de plusieurs communications, de MM. Eugène Mathon et Caussy, de Lyon, Bonderel, délégué de la Chambre de commerce de Paris, au sujet des taudis.

M. Noël, d'Angers, au sujet du refus des compagnies de chemin de fer de l'Etat, à accorder du crédit à ses employés pour construire des maisons salubres. Du docteur Gougoule, sur l'insuffisance de la natalité et l'excès de la mortalité ; du docteur Audebert, sur les conséquences physiques et morales de l'avortement.

Dix vœux ont été adoptés à l'unanimité.

La séance est levé à 19 heures.

Les travaux de la Chambre

Paris, 30 septembre. — Le président du Conseil s'est entretenu avec le président de la Chambre de l'état des travaux parlementaires.

M. Fernand Bouisson a informé M. Poincaré de son intention de proposer à la Conférence des présidents et à la ratification de la Chambre, de consacrer les journées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi aux séances publiques ainsi que la matinée du mercredi. Le lundi le samedi et l'après-midi du mercredi étant réservés aux travaux des commissions.

Le président du Conseil, s'est trouvé en plein accord avec M. Bouisson sur cette méthode de travail. Il lui a indiqué son désir de convoquer le Parlement dès qu'un certain nombre de rapports permettant de poursuivre la discussion du budget seront déposés et distribués.

M. Fernand Bouisson a eu d'autre part une conversation avec M. Malvy sur le même sujet.

Le 2 Octobre jour de grâce

Berlin, 30 septembre. — Le ministre de la Justice du Reich a signé, aujourd'hui, un décret à l'occasion du 80e anniversaire d'Hindenburg.

Ce décret sera publié le 1er octobre dans la soirée.

Nous croyons savoir qu'il s'agit de l'amnistie d'environ quatre-vingt condamnations.

Le crime d'un fou

Paris, 30 septembre. — Un drame horrible, de folie semble-t-il, s'est déroulé 9, rue Gay-Lussac.

Là, vivait un jeune Vénézuélien, Buceno, âgé de 27 ans, arrivé en France depuis six mois seulement. Propriétaire de l'immeuble qu'il habitait, Buceno menait la vie paisible d'un rentier.

Hier, le jeune homme reçut la visite de son amie, Mlle Marguerite Gailler, âgée de 18 ans. Soudain, vers 6 h. 30, des cris de terreur attirèrent les voisins vers l'appartement d'Enrique Buceno.

Le jeune homme leur apparut hagard. Il venait d'égorger son amie à l'aide d'un rasoir et avait précipité son agonie en l'étranglant.

Aussitôt arrêté, le meurtrier fut amené au commissariat du Val-de-Grâce et interrogé : « Je lui ai demandé dit-il, si elle croyait en Dieu. Comme elle me répondit non, j'ai fait justice. »

Buceno qui n'a pu fournir d'autre explication de son acte a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

NOUVELLES MILITAIRES

Est inscrit au tableau supplémentaire d'avancement pour le grade de sous-lieutenant : Susini, adjudant-chef au 21e tirailleurs algériens.